

WESTERN EUROPEAN UNION

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

ASSEMBLY

ASSEMBLÉE

GENERAL AFFAIRS COMMITTEE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Nineteenth Ordinary Session

Dix-neuvième session ordinaire

1973

**A retrospective view
of the political year
in Europe**

**L'année politique
en Europe
Rétrospective**

Paris, April 1974

Paris, avril 1974

WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLY

GENERAL AFFAIRS COMMITTEE

Nineteenth Ordinary Session

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

ASSEMBLÉE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Dix-neuvième session ordinaire

1973

**A retrospective view
of the political year
in Europe**

**L'année politique
en Europe
Rétrospective**

Paris, April 1974

Paris, avril 1974

TABLE OF CONTENTS

	Page
Documentation	
1. Members of the Commission of the European Communities — 1st January 1973	16
2. Statement by Mr. Ortoli, President of the Commission of the European Communities, at the first meeting of the Commission after enlargement, Brussels — 6th January 1973	19
3. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 9th January 1973	19
4. Message by President Nixon transmitting to Congress the President's sixteenth annual report on the trade agreements programme — 9th January 1973	21
5. Joint communiqué issued after the meeting between Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, and Mr. Pompidou, President of the French Republic, Zaslavl — 12th January 1973	22
6. Speech by Mr. Harmel, President-in-Office of the Council, Belgian Minister for Foreign Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels — 15th January 1973	22
7. Speech by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels — 15th January 1973	25
8. Formal statement by Mr. Lenihan, Irish Minister for Foreign Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels — 15th January 1973	25
9. Speech by Mr. Noergaard, Danish Minister for External Economic Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels — 15th January 1973	25
10. Policy statement by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, in the Bundestag — 18th January 1973	26
11. Speech by Mr. Peterson, United States Secretary of Commerce, to the National Industrial Conference Board, New York — 18th January 1973	28
12. NATO statement on MBFR — 24th January 1973	30
13. New Belgian Government — 26th January 1973	30
14. Agreement on ending the war and restoring peace in Vietnam signed in Paris — 27th January 1973	31
15. Communiqué issued after the visit by Mr. Schumann, French Minister for Foreign Affairs, to Romania — 30th January 1973	38
16. Message by President Nixon accompanying the Council of Economic Advisers' reports to Congress — 31st January 1973	39
17. State of the union message by President Nixon, Washington — 2nd February 1973	40

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Documentation	
1. Composition de la Commission des Communautés européennes — 1 ^{er} janvier 1973	16
2. Allocution prononcée par M. Ortolí, Président de la Commission des Communautés européennes, à l'ouverture de la première séance de la Commission de la Communauté élargie, à Bruxelles — 6 janvier 1973	19
3. Conférence de presse tenue par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris — 9 janvier 1973	19
4. Message du Président Nixon transmettant au Congrès américain le Seizième rapport annuel du Président sur le programme d'accords commerciaux — 9 janvier 1973	21
5. Communiqué publié à l'issue de la rencontre entre M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique, et M. Pompidou, Président de la République Française, à Zaslavl — 12 janvier 1973	22
6. Allocution prononcée par M. Harmel, Président en exercice du Conseil, Ministre belge des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles — 15 janvier 1973	22
7. Discours prononcé par Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles — 15 janvier 1973	25
8. Déclaration officielle faite par M. Lenihan, Ministre irlandais des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles — 15 janvier 1973	25
9. Discours prononcé par M. Noergaard, Ministre danois des relations économiques avec l'étranger, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles — 15 janvier 1973	25
10. Déclaration gouvernementale faite par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Bundestag — 18 janvier 1973	26
11. Discours prononcé par M. Peterson, Secrétaire américain au commerce, devant le National Industrial Conference Board à New York — 18 janvier 1973	28
12. Déclaration de l'O.T.A.N. sur les MBFR — 24 janvier 1973	30
13. Composition du nouveau gouvernement belge — 26 janvier 1973	30
14. Accord sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Vietnam signé à Paris — 27 janvier 1973	31
15. Communiqué publié à l'issue de la visite de M. Schumann, Ministre français des affaires étrangères, en Roumanie — 30 janvier 1973	38
16. Rapport économique présenté au Congrès américain par le Président Nixon — 31 janvier 1973	39
17. Message présenté par le Président Nixon sur l'état de l'Union à Washington — 2 février 1973	40

TABLE OF CONTENTS

	Page
18. Speech by Sir Christopher Soames, Vice-President of the Commission of the European Communities, at the Overseas Bankers Club, Guildhall, London — 5th February 1973	41
19. Decision of the Council of the European Communities on the setting up of a multi-annual research and training programme for the EAEC and a research programme for the EEC — 6th February 1973	43
20. Speech by Mr. Long, Director General of GATT, to the third European Management Symposium, Davos — 8th February 1973	44
21. Soviet proposals in preparation for the conference on security and co-operation in Europe, Helsinki — 9th February 1973	50
22. Statement on foreign economic policy by Mr. Shultz, United States Secretary of the Treasury, Washington — 12th February 1973	51
23. Speech by Mr. Ortolí, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament, Luxembourg — 13th February 1973.....	53
24. Communiqué issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels — 14th February 1973	55
25. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at a luncheon given by the American Chamber of Commerce, Grosvenor House, London — 14th February 1973	55
26. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, in the Bundestag debate on the basic treaty on relations between the two German States — 15th February 1973	57
27. Speech by Mr. Greenwald, Head of the United States Mission to the European Communities, at the American and Common Market Club, Brussels — 20th February 1973	60
28. Speech by Mr. Pearce, President Nixon's Deputy Special Representative for Trade Negotiations, to the Canadian Export Association, Toronto — 21st February 1973	64
29. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Kissinger, Assistant to President Nixon for National Security Affairs, to the People's Republic of China — 22nd February 1973	66
30. State of the union message by President Nixon, Washington — 22nd February 1973	66
31. Speech by Mr. Leber, Federal German Minister of Defence, to the tenth <i>Internationale Wehrkunde Begegnung</i> , Munich — 24th February 1973	67
32. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, during the visit by Mr. Heath, British Prime Minister, to Bonn — 2nd March 1973	69
33. Final act of the international conference on Vietnam, Paris — 2nd March 1973	70
34. Communication from the Commission to the Council of the European Communities — 4th March 1973	70
35. Statement issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels — 4th March 1973	71

	Page
18. Discours prononcé par Sir Christopher Soames, Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, devant l'Association des Overseas Bankers au Guildhall, à Londres — 5 février 1973	41
19. Décision du Conseil des Communautés européennes relative à l'établissement d'un programme pluri-annuel de recherche et d'enseignement pour la C.E.E.A. et d'un programme de recherche pour la C.E.E. — 6 février 1973	43
20. Discours prononcé par M. Long, Directeur général du GATT, devant le troisième Symposium Européen de Management à Davos — 8 février 1973	44
21. Propositions soviétiques formulées à Helsinki pour la préparation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe — 9 février 1973	50
22. Déclaration de politique étrangère faite par M. Shultz, Secrétaire américain au trésor, à Washington — 12 février 1973	51
23. Discours prononcé par M. Ortolí, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen à Luxembourg — 13 février 1973	53
24. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 14 février 1973	55
25. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, au déjeuner offert par la Chambre de commerce américaine à Grosvenor House, à Londres — 14 février 1973	55
26. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Bundestag à l'occasion du débat sur le Traité fondamental signé avec la R.D.A. — 15 février 1973	57
27. Discours prononcé par M. Greenwald, Chef de la mission américaine auprès des Communautés européennes, devant l'American and Common Market Club à Bruxelles — 20 février 1973	60
28. Discours prononcé par M. Pearce, Conseiller adjoint du Président Nixon pour les affaires commerciales, devant la Canadian Export Association à Toronto — 21 février 1973	64
29. Communiqué commun publié après la visite de M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires de sécurité nationale, en République populaire de Chine — 22 février 1973	66
30. Message présenté par le Président Nixon sur l'état de l'Union à Washington — 22 février 1973	66
31. Discours prononcé par M. Georg Leber, Ministre allemand de la défense, devant la X. Internationale Wehrkunde Begegnung à Munich — 24 février 1973	67
32. Allocution prononcée par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la visite de M. Heath, Premier ministre britannique, à Bonn — 2 mars 1973	69
33. Acte final de la Conférence internationale sur le Vietnam signé à Paris — 2 mars 1973	70
34. Communication adressée par la Commission au Conseil des Communautés européennes — 4 mars 1973	70
35. Déclaration publiée à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 4 mars 1973	71

TABLE OF CONTENTS

	Page
36. Results of the first ballot in the general elections in France — 4th March 1973	72
37. Speech by the President of the Council of the European Communities at the meeting of the Group of Ten and the European Economic Community, Paris — 9th March 1973	72
38. Communiqué issued after the ministerial meeting of the Group of Ten and the European Economic Community, Paris — 9th March 1973	73
39. Composition of the French National Assembly — 11th March 1973	74
40. Statement issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels — 12th March 1973	74
41. Debate in the United States Senate on overseas military expenditure — 15th March 1973	75
42. Communiqué issued after the ministerial meeting of the Group of Ten and the European Economic Community, Paris — 16th March 1973	77
43. Communiqué issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels — 22nd March 1973	79
44. Statement issued by the Joint Economic Committee of the United States Congress — 23rd March 1973	80
45. Speech by Mr. Luns, Secretary-General of NATO, to the Europe-America Conference, Amsterdam — 26th March 1973	81
46. Speech by Mr. Simonet, Vice-President of the Commission of the European Communities, to the <i>Vlaams Economisch Verbond</i> on the energy crisis, Brussels — 27th March 1973	82
47. Communiqué issued after the meeting of the Committee of Twenty, Washington — 27th March 1973	85
48. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to newly accredited ambassadors to the Federal Republic — 28th March 1973	87
49. Speech by President Nixon on radio and television — 29th March 1973	88
50. Regulation of the Council of the European Communities establishing a European monetary co-operation fund — 3rd April 1973	89
51. Memorandum by the Commission of the European Communities on future relations between the Community and the associated African and Malagasy States and the States listed in Protocol 22 of the acts of accession — 4th April 1973	92
52. Reply by Sir Christopher Soames, Vice-President of the Commission of the European Communities, to a question in the European Parliament, Luxembourg, on the forthcoming multilateral trade negotiations — 4th April 1973	94
53. New French Government — 5th April 1973	98
54. Statement by Mr. Dahrendorf, member of the Commission of the European Communities responsible for nuclear affairs, on the signing of the agreement between Euratom and the IAEA, Brussels — 5th April 1973	99
55. Communiqué issued by the Commission of the European Communities on the signing of the agreement between Euratom and the IAEA, Brussels — 5th April 1973	100

	Page
36. Résultats du premier tour des élections législatives en France — 4 mars 1973	72
37. Exposé fait par le Président du Conseil des Communautés européennes devant la réunion du Groupe des Dix et de la Communauté Economique Européenne à Paris — 9 mars 1973	72
38. Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Economique Européenne à Paris — 9 mars 1973 ...	73
39. Répartition des sièges à l'Assemblée Nationale française — 11 mars 1973	74
40. Déclaration publiée à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 12 mars 1973	74
41. Compte rendu du débat du Sénat américain sur les dépenses militaires à l'étranger — 15 mars 1973	75
42. Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Economique Européenne à Paris — 16 mars 1973	77
43. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 22 mars 1973	79
44. Déclaration publiée par la Commission économique mixte du Congrès américain — 23 mars 1973	80
45. Discours prononcé par M. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N., devant la Conférence Europe-Amérique à Amsterdam — 26 mars 1973	81
46. Discours prononcé par M. Simonet, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur la crise de l'énergie devant le Vlaams Economisch Verbond à Bruxelles — 27 mars 1973	82
47. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des Vingt à Washington — 27 mars 1973	85
48. Allocution prononcée par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant les chefs de mission nouvellement accrédités à Bonn — 28 mars 1973	87
49. Discours radiotélévisé prononcé par le Président Nixon — 29 mars 1973	88
50. Règlement du Conseil des Communautés européennes instituant un Fonds européen de coopération monétaire — 3 avril 1973	89
51. Mémoire de la Commission des Communautés européennes sur les relations futures entre la C.E.E. et les E.A.M.A. ainsi que les pays visés au Protocole 22 des actes d'adhésion — 4 avril 1973	92
52. Réponse de Sir Christopher Soames, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur les futures négociations commerciales multilatérales devant le Parlement européen à Luxembourg — 4 avril 1973	94
53. Composition du nouveau gouvernement français — 5 et 12 avril 1973	98
54. Déclaration faite par M. Dahrendorf, Commissaire chargé des questions nucléaires, à l'occasion de la signature de l'accord entre l'Euratom et l'A.I.E.A. à Bruxelles — 5 avril 1973	99
55. Communiqué de presse publié par la Commission des Communautés européennes concernant la signature de l'accord entre l'Euratom et l'A.I.E.A. à Bruxelles — 5 avril 1973	100

TABLE OF CONTENTS

	Page
56. Summary of President Nixon's proposed trade reform bill — 10th April 1973 .	100
57. Memorandum submitted by the Commission of the European Communities to the Council on the EEC's position in the forthcoming trade negotiations with the United States and the other industrialised countries — 10th April 1973	101
58. State of the union message by President Nixon, Washington — 18th April 1973	106
59. Communiqué issued after the talks between Mr. Brandt, Federal German Chancellor, and President Tito, Brioni (Yugoslavia) — 19th April 1973	108
60. Foreign policy report by Mr. Rogers, United States Secretary of State — 19th April 1973	109
61. Address by Mr. Kissinger, President Nixon's Assistant for national security affairs, at the Associated Press annual luncheon, New York — 23rd April 1973	113
62. Speech by Mr. Rogers, United States Secretary of State, to the Overseas Press Club, New York — 23rd April 1973	118
63. New Soviet Politburo — 27th April 1973	120
64. Communiqué issued after the session of the ELDO Council, Paris — 27th April 1973	121
65. Joint communiqué issued after the talks between President Nixon and Mr. Brandt, Federal German Chancellor, Washington — 2nd May 1973	121
66. NATO communiqué on the establishment of a standing naval force, Channel — 2nd May 1973	123
67. Foreign policy report by President Nixon to Congress, Washington — 3rd May 1973	123
68. New Netherlands Government — 11th May 1973	130
69. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at the Chase Manhattan Bank Annual General Meeting, London — 14th May 1973	132
70. Statement by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the Council of the European Communities, Brussels — 15th May 1973	133
71. Communiqué issued after the meeting of the NATO Nuclear Planning Group, Ankara — 16th May 1973	136
72. Joint statement issued after the visit by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to the Federal Republic of Germany — 21st May 1973	137
73. Statement by Mr. Van den Uyl, Netherlands Prime Minister, in the Second Chamber of the States General, The Hague — 28th May 1973	139
74. Press conference by Mr. Kissinger, President Nixon's Assistant for National Security Affairs, at the White House — 29th May 1973	141

	Page
56. Grandes lignes du projet de loi sur la réforme du commerce proposé par le Président Nixon — 10 avril 1973	100
57. Mémoire soumis par la Commission au Conseil des Communautés européennes sur la position de la C.E.E. dans les prochaines négociations commerciales avec les Etats-Unis et les autres pays industrialisés — 10 avril 1973	101
58. Message présenté par le Président Nixon sur l'état de l'Union à Washington — 18 avril 1973	106
59. Communiqué publié à l'issue des entretiens entre M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, et le Président Tito à Brioni (Yougoslavie) — 19 avril 1973	108
60. Rapport de politique étrangère présenté par M. Rogers, Secrétaire d'Etat américain — 19 avril 1973	109
61. Allocution prononcée par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, au déjeuner annuel de l'Associated Press à New York — 23 avril 1973	113
62. Allocution prononcée par M. Rogers, Secrétaire d'Etat américain, devant l'Overseas Press Club de New York — 23 avril 1973	118
63. Composition du nouveau bureau politique du parti communiste soviétique — 27 avril 1973	120
64. Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion du Conseil du C.E.C.L.E.S. à Paris — 27 avril 1973	121
65. Communiqué commun publié à l'issue des entretiens entre le Président Nixon et M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, à Washington — 2 mai 1973	121
66. Communiqué de l'O.T.A.N. concernant la création d'une force navale permanente de la Manche — 2 mai 1973	123
67. Rapport de politique étrangère présenté au Congrès américain par le Président Nixon à Washington — 3 mai 1973	123
68. Composition du nouveau gouvernement néerlandais — 11 mai 1973	130
69. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, devant l'Assemblée générale annuelle de la Chase Manhattan Bank à Londres — 14 mai 1973	132
70. Déclaration faite par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant le Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 15 mai 1973	133
71. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N. à Ankara — 16 mai 1973	136
72. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique, en République Fédérale d'Allemagne — 21 mai 1973	137
73. Déclaration faite par M. Van den Uyl, Premier ministre néerlandais, devant la Deuxième chambre des Etats généraux à La Haye — 28 mai 1973	139
74. Conférence de presse tenue par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, à la Maison Blanche — 29 mai 1973	141

TABLE OF CONTENTS

	Page
75. Declaration issued after the conference of Heads of State and of Government of the OAU, Addis Ababa — 29th May 1973	144
76. Remarks by Mr. Rosenthal, Chairman of the House of Representatives Subcommittee on Europe, on United States forces in Europe, Washington — 29th May 1973	144
77. Press conference by Mr. Kissinger, President Nixon's Assistant for National Security Affairs, Reykjavik — 31st May 1973	146
78. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels — 6th June 1973	147
79. Final communiqué issued after the meeting of the NATO Defence Planning Committee, Brussels — 7th June 1973	148
80. Communiqué issued after the meeting of the OECD Council of Ministers, Paris — 8th June 1973	150
81. Final recommendations on the conference on security and co-operation in Europe adopted during the Helsinki consultations — 8th June 1973	152
82. Joint communiqué signed by the United States, North Viet-Nam, South Viet-Nam and the Provisional Government of South Viet-Nam, Paris — 13th June 1973	161
83. Letter from Mr. Scheel, Minister for Foreign Affairs of Germany, to Mr. Waldheim, Secretary-General of the United Nations — 13th June 1973	165
84. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Copenhagen — 15th June 1973	165
85. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, in the National Assembly, Paris — 19th June 1973	167
86. Replies by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to questions put during the foreign affairs debate in the National Assembly, Paris — 20th June 1973 ..	170
87. Agreement between the United States and the Soviet Union on the basic principles of negotiations on the further limitation of strategic offensive arms, Washington — 21st June 1973	171
88. Agreement between the United States and the Soviet Union on scientific and technical co-operation in the field of the peaceful uses of atomic energy, Washington — 21st June 1973	172
89. Agreement between the United States and the Soviet Union on the prevention of nuclear war, Washington — 22nd June 1973	174
90. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to the United States — 24th June 1973	175
91. Letter from Mr. Malik, Permanent Representative of the Soviet Union, to Mr. Waldheim, Secretary-General of the United Nations — 26th June 1973	181
92. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to France — 27th June 1973	181
93. Speech by Mr. Van Elsandé, Belgian Minister for Foreign Affairs, in the Chamber of Representatives, Brussels — 27th June 1973	182

	Page
75. Déclaration publiée à l'issue de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A. à Addis Abeba — 29 mai 1973	144
76. Remarques faites par M. Rosenthal, président de la Sous-commission des affaires européennes de la Chambre des représentants, sur les réductions des forces américaines en Europe à Washington — 29 mai 1973	144
77. Conférence de presse tenue par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, à Reykjavik — 31 mai 1973	146
78. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Euro-groupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 6 juin 1973	147
79. Communiqué final publié à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 7 juin 1973	148
80. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E. à Paris — 8 juin 1973	150
81. Recommandations finales concernant la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe adoptées lors des consultations de Helsinki — 8 juin 1973 ...	152
82. Communiqué commun signé par les Etats-Unis, le Nord-Vietnam, le Sud-Vietnam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à Paris — 13 juin 1973	161
83. Lettre adressée par M. Scheel, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, à M. Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies — 13 juin 1973	165
84. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Copenhague — 15 juin 1973	165
85. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris — 19 juin 1973	167
86. Réponses données par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, lors du débat de politique étrangère à l'Assemblée Nationale à Paris — 20 juin 1973	170
87. Accord sur les principes fondamentaux des négociations sur la limitation des armements stratégiques offensifs conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Washington — 21 juin 1973	171
88. Accord de coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Washington — 21 juin 1973	172
89. Accord sur la prévention de la guerre nucléaire conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Washington — 22 juin 1973	174
90. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, aux Etats-Unis — 24 juin 1973	175
91. Lettre adressée par M. Malik, Représentant permanent de l'U.R.S.S., à M. Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies — 26 juin 1973	181
92. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, en France — 27 juin 1973.	181
93. Discours prononcé par M. Van Elslande, Ministre belge des affaires étrangères, devant la Chambre des représentants à Bruxelles — 27 juin 1973	182

TABLE OF CONTENTS

	Page
94. Communiqué issued after preparatory consultations on MBFR, Vienna — 29th June 1973	184
95. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, at the conference on security and co-operation in Europe, Helsinki — 4th July 1973	185
96. Press conference by Mr. Schlesinger, United States Secretary of Defence, Washington — 6th July 1973	187
97. New Italian Government — 7th July 1973	188
98. Communiqué issued after the first stage of the conference on security and co-operation in Europe, Helsinki — 7th July 1973	188
99. Testimony by Mr. Volcker, United States Under-Secretary of the Treasury, to the Sub-Committee on International Finance of the House Banking and Currency Committee, Washington — 19th July 1973	189
100. Second report on European political co-operation on foreign policy approved by the nine Foreign Ministers, Copenhagen — 23rd July 1973	191
101. Draft declaration agreed to by the Preparatory Committee for the GATT trade negotiations, Geneva — 28th July 1973	197
102. Communiqué issued after a meeting of leaders of communist and workers' parties held in the Crimea — 31st July 1973	200
103. Principal conclusions of the European Space Conference meeting in Brussels on 31st July 1973 — 1st August 1973	200
104. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, to Washington — 1st August 1973	203
105. Communiqué issued by ESRO on the opening for signature of the Spacelab development agreement between Europe and the United States, Paris — 14th August 1973	205
106. Statement to "Le Monde" by Mr. Scheel, Federal German Minister for Foreign Affairs — 24th August 1973	206
107. Communiqué issued after talks between Mr. Noergaard, President-in-Office of the Council of the European Communities, and Mr. Fadeev, Secretary-General of Comecon, Copenhagen — 27th August 1973	208
108. Summary of the Federal German Government's position on mutual and balanced force reductions — 27th August 1973	208
109. Press conference by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, Saint-Sébastien — 28th August 1973	209
110. Report presented by Mr. Chou En-lai, Chinese Prime Minister, to the Tenth National Congress of the Communist Party of China, Peking — 28th August 1973	210
111. Political declaration adopted at the fourth conference of non-aligned countries, Algiers — 9th September 1973	213
112. Draft declaration of principles between the United States and the European Community and its member States adopted by the nine Ministers for Foreign Affairs, Copenhagen — 10th September 1973	215

	Page
94. Communiqué publié à l'issue des consultations préparatoires sur les MBFR à Vienne — 28 juin 1973	184
95. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, à l'ouverture de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe à Helsinki — 4 juillet 1973	185
96. Conférence de presse tenue par M. Schlesinger, Secrétaire américain à la défense, à Washington — 6 juillet 1973	187
97. Composition du nouveau gouvernement italien — 7 juillet 1973	188
98. Communiqué publié à l'issue de la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe à Helsinki — 7 juillet 1973	188
99. Déposition faite par M. Volcker, Sous-secrétaire américain au trésor, devant la Sous-commission des finances internationales de la Commission bancaire et monétaire de la Chambre des représentants à Washington — 19 juillet 1973	189
100. Deuxième rapport sur la coopération politique européenne en matière de politique étrangère approuvé par les ministres des affaires étrangères des Neuf à Copenhague — 23 juillet 1973	191
101. Projet de déclaration adopté par le Comité préparatoire des négociations commerciales du GATT à Genève — 28 juillet 1973	197
102. Communiqué publié à l'issue de la rencontre des dirigeants des partis communistes et ouvriers des pays socialistes en Crimée — 31 juillet 1973	200
103. Principales conclusions de la réunion de la Conférence Spatiale Européenne qui s'est tenue le 31 juillet 1973 à Bruxelles — 1 ^{er} août 1973.....	200
104. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Tanaka, Premier ministre japonais, à Washington — 1 ^{er} août 1973	203
105. Communiqué publié par le C.E.R.S., à l'occasion de l'ouverture à la signature de l'accord Europe-Etats-Unis pour le développement du « Spacelab », à Paris — 14 août 1973	205
106. Déclarations faites au journal « Le Monde » par M. Scheel, Ministre allemand des affaires étrangères — 24 août 1973	206
107. Communiqué publié à l'issue des entretiens entre M. Noergaard, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes, et M. Fadeev, Secrétaire général du Comecon, à Copenhague — 27 août 1973	208
108. Position du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne sur les MBFR — 27 août 1973	208
109. Conférence de presse tenue par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, à Saint-Sébastien — 28 août 1973	209
110. Rapport présenté par M. Chou En-lai, Premier ministre du Conseil des affaires d'Etat, au X ^e Congrès du parti communiste chinois à Pékin — 28 août 1973 ..	210
111. Déclaration politique adoptée par la quatrième conférence au sommet des pays non alignés à Alger — 9 septembre 1973	213
112. Projet de déclaration de principe entre les Etats-Unis et la Communauté européenne et ses Etats membres adopté par les ministres des affaires étrangères des Neuf à Copenhague — 10 septembre 1973	215

TABLE OF CONTENTS

	Page
113. Declaration adopted at the GATT Ministerial Meeting, Tokyo — 14th September 1973	217
114. Resolution on the admission of the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany adopted by the United Nations General Assembly, New York — 18th September 1973	219
115. Speech by Mr. Scheel, Federal German Minister for Foreign Affairs, to the United Nations General Assembly, New York — 19th September 1973	220
116. Letter from President Nixon to Senator Stennis on the defence budget for 1974 — 20th September 1973	220
117. Communiqué issued by ESRO on the signing of a joint declaration and the Spacelab memorandum of understanding, Washington — 25th September 1973	222
118. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 27th September 1973	223
119. Closing speech by Mr. Witteveen, Managing Director of the International Monetary Fund, Nairobi — 28th September 1973	223
120. Statement by Mr. Moro, Italian Minister for Foreign Affairs, in <i>Le Monde</i> — 1st October 1973	225
121. Summary of the proposed Trade Reform Act of 1973, reflecting the decisions of the Committee on Ways and Means of the United States House of Representatives, Washington — 1st October 1973	227
122. Amendment to the Military Procurement Authorisation Bill, approved by the United States Senate, Washington — 2nd October 1973	230
123. Statement by President Nixon on the Trade Reform Act of 1973, as approved by the Ways and Means Committee of the United States House of Representatives, Washington — 4th October 1973	231
124. Statement on the Middle East issued by the Soviet Government, Moscow — 7th October 1973	231
125. Message from Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to Mr. Boumediene, President of the People's Republic of Algeria — 8th October 1973	232
126. Joint statement issued after the visit by Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, to Moscow — 10th October 1973	233
127. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the United Nations General Assembly, New York — 10th October 1973	234
128. Remarks by President Nixon on the Middle East and energy, Washington — 10th October 1973	236
129. Joint statement on the Middle East issued by the nine governments of the European Community — 13th October 1973	237
130. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, Blackpool — 13th October 1973	238
131. Revised Jackson-Nunn amendment adopted by the Legislative Conference on the Military Procurement Authorisation Bill, Washington — 15th October 1973	238

	Page
113. Déclaration adoptée lors de la réunion ministérielle du GATT à Tokyo — 14 septembre 1973	217
114. Résolution concernant l'admission de la République Démocratique Allemande et de la République Fédérale d'Allemagne adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York — 18 septembre 1973	219
115. Discours prononcé par M. Scheel, Ministre allemand des affaires étrangères, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York — 19 septembre 1973	220
116. Lettre adressée par le Président Nixon au Sénateur Stennis sur le budget de la défense pour 1974 — 20 septembre 1973	220
117. Communiqué publié par le C.E.R.S. à l'occasion de la signature, à Washington, d'une déclaration commune et du mémorandum d'accord « Spacelab » — 25 septembre 1973	222
118. Conférence de presse tenue par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris — 27 septembre 1973	223
119. Allocution de clôture prononcée par M. Witteveen, Directeur général du Fonds Monétaire International, à Nairobi — 28 septembre 1973	223
120. Déclaration faite au journal « Le Monde » par M. Moro, Ministre italien des affaires étrangères — 1 ^{er} octobre 1973	225
121. Résumé du projet de loi de 1973 sur la réforme du commerce reflétant les décisions de la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants américaine, publié à Washington — 1 ^{er} octobre 1973	227
122. Amendement au projet de loi sur les crédits militaires approuvé par le Sénat américain à Washington — 2 octobre 1973	230
123. Déclaration du Président Nixon concernant le projet de loi de 1973 sur la réforme du commerce approuvé par la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants américaine à Washington — 4 octobre 1973	231
124. Déclaration sur le Proche-Orient publiée par le gouvernement soviétique à Moscou — 7 octobre 1973	231
125. Message adressé par M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, à M. Boumediène, Président de la République populaire d'Algérie — 8 octobre 1973	232
126. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Tanaka, Premier ministre japonais, à Moscou — 10 octobre 1973	233
127. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York — 10 octobre 1973	234
128. Remarques sur le Proche-Orient et l'énergie faites par le Président Nixon à Washington — 10 octobre 1973	236
129. Communiqué commun sur le Proche-Orient publié par les neuf gouvernements de la Communauté européenne — 13 octobre 1973	237
130. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, à Blackpool — 13 octobre 1973	238
131. Amendement Jackson-Nunn révisé adopté par la conférence législative sur le projet de loi sur les crédits militaires à Washington — 15 octobre 1973	238

TABLE OF CONTENTS

	Page
132. Statement by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, in the House of Commons, London — 16th October 1973	239
133. Speech by President Sadat in the Egyptian National Assembly, Cairo — 16th October 1973	240
134. Resolution adopted by the Knesset, Tel Aviv — 16th October 1973	240
135. Recommendation on the Near East adopted by the Presidential Committee of the WEU Assembly, Paris — 18th October 1973	241
136. Message to Congress from President Nixon asking for emergency security assistance for Israel and Cambodia — 19th October 1973	241
137. Resolution 338 (1973) on a cease-fire in the Middle East adopted by the United Nations Security Council, New York — 22nd October 1973	242
138. Resolution 339 (1973) on a cease-fire in the Middle East adopted by the United Nations Security Council, New York — 23rd October 1973	243
139. Statement by Mr. Schmidt, Federal German Minister of Finance, in the debate on the budget in the Bundestag, Bonn — 23rd November 1973	243
140. Aide-mémoire on the multilateral trade negotiations in GATT issued by the Commission of the European Communities for the first meeting of the Trade Negotiations Committee in Geneva — 24th October 1973	245
141. Message to Congress from President Nixon vetoing the War Powers Bill — 24th October 1973	247
142. Resolution 340 (1973) on a cease-fire in the Middle East adopted by the United Nations Security Council, New York — 25th October 1973	249
143. Press conference by Mr. McCloskey, State Department spokesman, Washington — 26th October 1973	249
144. Speech by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, at the World Congress of Peace Forces, Moscow — 26th October 1973	250
145. Address by Mr. Behrends, Head of the Delegation of the Federal Republic of Germany, at the opening session of the talks on mutual and balanced force reductions, Vienna — 30th October 1973	253
146. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris — 31st October 1973	254
147. Joint statement on the situation in the Middle East adopted by the nine governments of the European Community, Brussels — 6th November 1973	254
148. Final communiqué issued after the meeting of the NATO Nuclear Planning Group, The Hague — 7th November 1973	255
149. Address to the nation by President Nixon outlining steps to deal with the energy emergency — 7th November 1973	256
150. Joint resolution concerning the war powers of Congress and the President, passed by the United States Congress, Washington — 7th November 1973	257
151. Communication from the Commission to the Council of the European Communities on the transition to the second stage of economic and monetary union — 9th November 1973	259

	Page
132. Déclaration faite par Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Chambre des communes à Londres — 16 octobre 1973	239
133. Discours prononcé par le Président Sadate devant l'Assemblée du peuple égyptien au Caire — 16 octobre 1973	240
134. Résolution adoptée par le parlement israélien à Tel-Aviv — 16 octobre 1973 ..	240
135. Recommandation sur le Proche-Orient adoptée par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris — 18 octobre 1973	241
136. Message adressé par le Président Nixon au Congrès américain concernant une aide d'urgence à Israël et au Cambodge — 19 octobre 1973	241
137. Résolution 338 (1973) sur un cessez-le-feu au Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York — 22 octobre 1973	242
138. Résolution 339 (1973) sur un cessez-le-feu au Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York — 23 octobre 1973	243
139. Déclaration faite par M. Schmidt, Ministre allemand des finances, lors de la présentation du budget fédéral au Bundestag à Bonn — 23 novembre 1973 ..	243
140. Aide-mémoire sur les négociations commerciales multilatérales du GATT publié par la Commission des Communautés européennes à l'occasion de la première réunion du Comité des négociations commerciales à Genève — 24 octobre 1973	245
141. Message du Président Nixon au Congrès américain opposant son veto au projet de loi limitant les pouvoirs du Président en cas de crise — 24 octobre 1973 ...	247
142. Résolution 340 (1973) sur un cessez-le-feu au Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York — 25 octobre 1973	249
143. Conférence de presse tenue par M. McCloskey, Porte-parole du Département d'Etat, à Washington — 26 octobre 1973	249
144. Discours prononcé par M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, au Congrès mondial des forces de la paix à Moscou — 26 octobre 1973 ..	250
145. Déclaration faite par M. Behrends, Chef de la délégation de la République Fédérale d'Allemagne, à l'occasion de l'ouverture des négociations sur les MBFR à Vienne — 30 octobre 1973	253
146. Déclaration faite par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris — 31 octobre 1973	254
147. Résolution sur la situation au Proche-Orient adoptée par les neuf gouvernements de la Communauté européenne à Bruxelles — 6 novembre 1973	254
148. Communiqué final publié à l'issue de la réunion du Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N. à La Haye — 7 novembre 1973	255
149. Allocution radiotélévisée sur la crise de l'énergie prononcée par le Président Nixon — 7 novembre 1973	256
150. Résolution commune relative aux pouvoirs du Président en temps de guerre adoptée par le Congrès américain à Washington — 7 novembre 1973	257
151. Communication adressée par la Commission au Conseil des Communautés européennes concernant le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire — 9 novembre 1973	259

TABLE OF CONTENTS

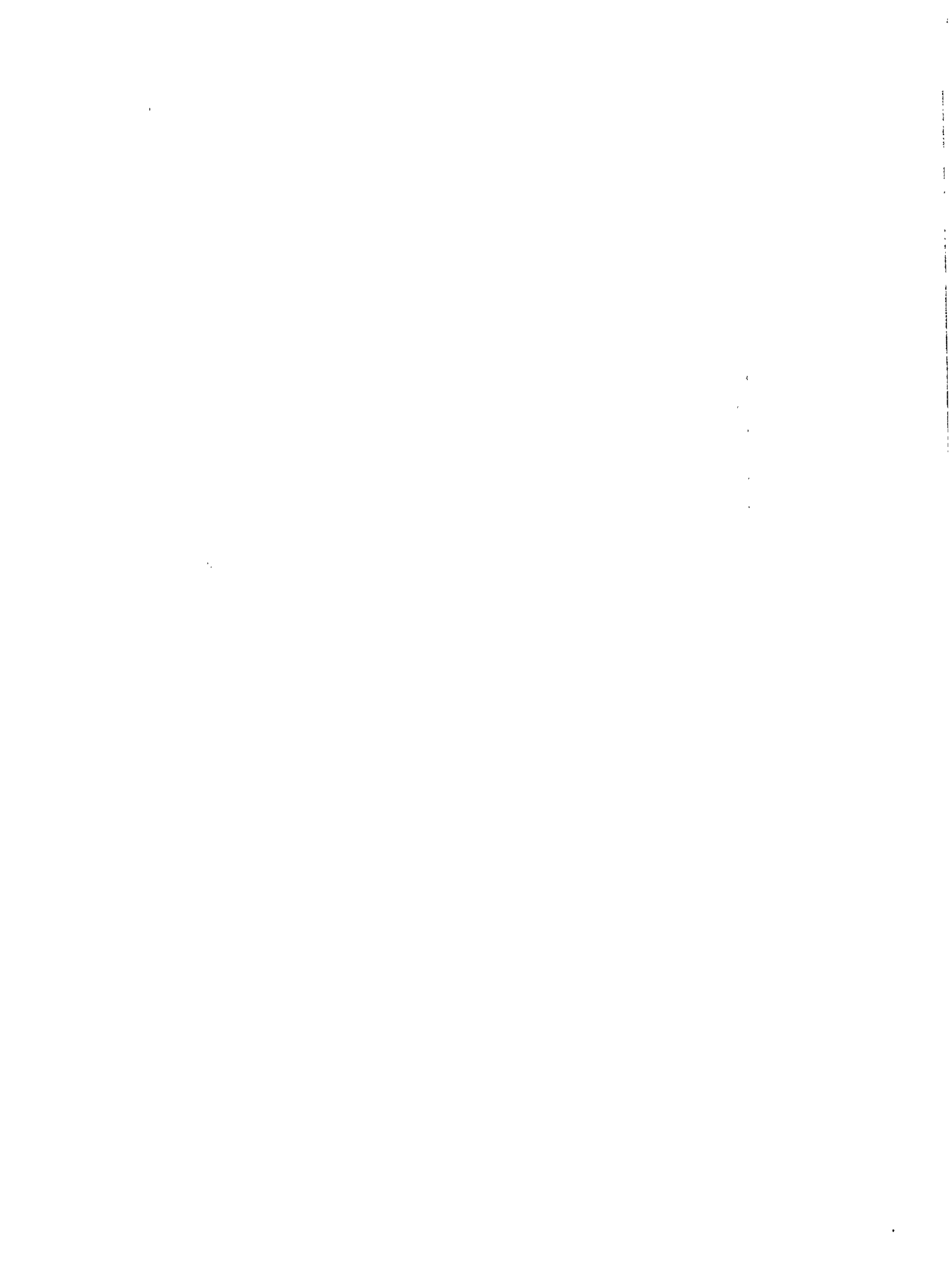
	Page
152. Agreement between Egypt and Israel in implementation of Article 1 of United Nations Security Council Resolutions 338 and 339 — 9th November 1973	262
153. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at the Lord Mayor's banquet, London — 12th November 1973	262
154. Statement by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, in the National Assembly, Paris — 12th November 1973	265
155. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to the European Parliament, Strasbourg — 13th November 1973	274
156. Address by Mr. Rush, United States Deputy Secretary of State, to the United Synagogue of America Convention, Kiamesha Lake (New York) — 13th November 1973	280
157. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, to the People's Republic of China — 14th November 1973	283
158. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly, Paris — 21st November 1973	283
159. Speech by Mr. Leber, Federal German Minister of Defence, to the WEU Assembly, Paris — 22nd November 1973	286
160. Interview of Mr. Den Uyl, Netherlands Prime Minister, in <i>Le Monde</i> — 22nd November 1973	287
161. Statement by the British Government on the speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly on 21st November — 27th November 1973	289
162. Declaration issued after the summit conference of Kings and Chiefs of Arab States, Algiers — 28th November 1973	289
163. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the Senate, Paris — 30th November 1973	291
164. Statement by Mr. Simon, United States Deputy Secretary of the Treasury, Washington — 4th December 1973	296
165. Communiqué issued after the visit by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, to the Soviet Union — 5th December 1973	299
166. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels — 6th December 1973	299
167. Statement by Mr. Schlesinger, United States Secretary of Defence, Brussels — 6th December 1973	302
168. Communiqué issued after the meeting of the NATO Defence Planning Committee, Brussels — 7th December 1973	302
169. Defence expenditures of NATO countries, 1949-73 — 7th December 1973 ...	304
170. Letter from the permanent representatives of the three powers responsible for the western sectors of Berlin to Mr. Waldheim, Secretary-General of the United Nations — 7th December 1973	306
171. Communiqué issued after the OAPEC ministerial meeting, Kuwait — 8th December 1973	306

	Page
152. Accord conclu entre l'Égypte et Israël en application des articles 1 des Résolutions 338 et 339 du Conseil de sécurité des Nations Unies — 9 novembre 1973	262
153. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, au banquet du Lord-Maire à Londres — 12 novembre 1973	262
154. Déclaration faite par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris — 12 novembre 1973	265
155. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Parlement européen à Strasbourg — 13 novembre 1973 ...	274
156. Discours prononcé par M. Rush, Secrétaire d'Etat adjoint américain, devant la Convention de la United Synagogue of America à Kiamasha Lake (New York) — 13 novembre 1973	280
157. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, en République populaire de Chine — 14 novembre 1973 ..	283
158. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris — 21 novembre 1973	283
159. Discours prononcé par M. Leber, Ministre allemand de la défense, devant l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris — 22 novembre 1973	286
160. Déclaration faite au journal « Le Monde » par M. Den Uyl, Premier ministre néerlandais — 22 novembre 1973	287
161. Déclaration du gouvernement britannique concernant le discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. le 21 novembre — 27 novembre 1973	289
162. Déclaration publiée à l'issue de la conférence au sommet des rois et des chefs d'Etat arabes à Alger — 28 novembre 1973	289
163. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant le Sénat à Paris — 30 novembre 1973	291
164. Déclaration faite par M. Simon, Secrétaire adjoint américain au trésor, à Washington — 4 décembre 1973	296
165. Communiqué publié à l'issue de la visite de Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, en Union Soviétique — 5 décembre 1973	299
166. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 6 décembre 1973	299
167. Déclaration faite par M. Schlesinger, Secrétaire américain à la défense, à Bruxelles — 6 décembre 1973	302
168. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. à Bruxelles — 7 décembre 1973	302
169. Dépenses de défense des pays de l'O.T.A.N., 1949-1973 — 7 décembre 1973	304
170. Lettre adressée par les représentants permanents des trois puissances responsables des secteurs occidentaux de Berlin à M. Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies — 7 décembre 1973	306
171. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des pays membres de l'O.P.A.E.P. à Koweït — 8 décembre 1973	306

TABLE OF CONTENTS

	Page
172. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Brussels — 11th December 1973	307
173. Treaty normalising relations between the Federal Republic of Germany and Czechoslovakia — 11th December 1973	308
174. Address by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, to the Pilgrims Society, London — 12th December 1973	310
175. Declaration on the European identity adopted at the nine-power conference, Copenhagen — 14th December 1973	315
176. Communiqué issued after the nine-power conference, Copenhagen — 15th December 1973	318
177. Resolution on the implementation of the second stage of economic and monetary union in the Community adopted by the Council of the European Communities, Brussels — 17th December 1973	320
178. New Danish Government — 18th December 1973	322
179. Communiqué issued by the Foreign Office, Bonn, on the establishment of diplomatic relations between the Federal Republic of Germany and the People's Republic of Bulgaria — 21st December 1973	323
180. Communiqué issued by the Foreign Office, Bonn, on the establishment of diplomatic relations between the Federal Republic of Germany and the People's Republic of Hungary — 21st December 1973	323
181. Communiqué issued after the OAPEC ministerial meeting, Kuwait — 25th December 1973	323
182. Press conference by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, Washington — 27th December 1973	324

	Page
172. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles — 11 décembre 1973	307
173. Traité sur les relations mutuelles entre la République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque — 11 décembre 1973	308
174. Discours prononcé par M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, devant la Pilgrims Society de Londres — 12 décembre 1973	310
175. Déclaration sur l'identité européenne adoptée lors de la Conférence des Neuf à Copenhague — 14 décembre 1973	315
176. Communiqué publié à l'issue de la Conférence des Neuf à Copenhague — 15 décembre 1973	318
177. Résolution concernant la réalisation d'une deuxième étape de l'union économique et monétaire dans la Communauté adoptée par le Conseil des Communautés européennes à Bruxelles — 17 décembre 1973	320
178. Composition du nouveau gouvernement danois — 18 décembre 1973	322
179. Communiqué publié par le ministère des affaires étrangères, à Bonn, concernant l'établissement de relations diplomatiques entre la République Fédérale d'Allemagne et la République populaire de Bulgarie — 21 décembre 1973	323
180. Communiqué publié par le ministère des affaires étrangères, à Bonn, concernant l'établissement de relations diplomatiques entre la République Fédérale d'Allemagne et la République populaire de Hongrie — 21 décembre 1973	323
181. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des pays membres de l'O.P.A.E.P. à Koweït — 25 décembre 1973	323
182. Conférence de presse tenue par M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, à Washington — 27 décembre 1973	324



Documentation

DOCUMENTATION

1. *Members of the Commission of the European Communities*

1st January 1973

A. *Division of responsibilities*

Mr. François-Xavier Ortoli, President	Secretariat Legal Service Spokesman's Group Security Office
Mr. Wilhelm Haferkamp, Vice-President	Economic and Financial Affairs (DG II), including ECSC credits and investments (DG XVIII)
Mr. Carlo Scarascia Mugnozza, Vice-President	Follows, with the President, parlia- mentary affairs, and represents with him the Commission within the Political Committee, the Presidents' Committee and the Presidents' Group Environment: responsible for envi- ronment policy and Chairman of the Environment Group, responsible for the service in charge of environment Protection of consumers' interests Transport (DG VII) Press and Information (DG X)
Sir Christopher Soames, Vice-President	External Relations
Mr. Patrick John Hillery, Vice-President	Social Affairs (DG V)
Mr. Henri Simonet, Vice-President	Taxation and financial institutions (DG XIV C1, C2 Divisions and D Direction) Energy and Euratom security control (DG XVII) and Euratom Supply Agency
Mr. Jean-François Deniau	Development and Co-operation Policy (see Annex) Budgets (DG XIX and financial control (DG XX)
Mr. Altiero Spinelli	Industry, Technology, Commerce and Handicrafts (DG III, Direction B to F and Divisions under Deputy Director- General for Industry and Technology)
Mr. Albert Borschette	Competition (except for consumer protection) (DG IV except for specia- lised service A4) Administration and Personnel (DG IX)

DOCUMENTATION

1. Composition de la Commission des Communautés européennes

1^{er} janvier 1973

A. Répartition des compétences

M. François-Xavier Ortoli, Président	Secrétariat général Service juridique Groupe du porte-parole Bureau de sécurité
M. Wilhelm Haferkamp, Vice-Président	Affaires économiques et financières (D.G. II), y compris crédit et investissement C.E.C.A. (D.G. XVIII)
M. Carlo Scarascia Mugnozza, Vice-Président	Suit, avec le Président, les affaires parlementaires, et notamment assume avec lui la représentation de la Commission dans la Commission politique, le Bureau et le Comité des présidents Environnement : responsabilité de la politique de l'environnement et présidence du Groupe de l'environnement, responsabilité du service chargé de l'environnement Protection des intérêts du consommateur Transports (D.G. VII) Presse et information (D.G. X)
Sir Christopher Soames, Vice-Président	Relations extérieures
M. Patrick John Hillery, Vice-Président	Affaires sociales (D.G. V)
M. Henri Simonet, Vice-Président	Fiscalité et institutions financières (D.G. XIV, Divisions C 1, C 2 et Direction D) Energie et contrôle de sécurité d'Euratome (D.G. XVII) et Agence d'approvisionnement d'Euratome
M. Jean-François Deniau	Politique de développement et coopération (cf. annexe) Budgets (D.G. XIX) et contrôle financier (D.G. XX)
M. Altiero Spinelli	Industrie, technologie, commerce et artisanat (D.G. III, Direction B à F et divisions rattachées au Directeur général adjoint industrie et technologie)
M. Albert Borschette	Concurrence (sauf protection des consommateurs) (D.G. IV, sauf service spécialisé A 4) Administration et Personnel (D.G. IX)

Mr. Ralf Dahrendorf

Mr. George Thomson

Mr. Petrus Josephus Lardinois

Mr. Finn Olav Gundelach

Research, Science and Education

Direction III, C — Scientific Programmes — JRC

External Relations in the Scientific, Technical and Nuclear Fields (DG I, A2)

Dissemination of Information (DG XIII)

Training and Education Group and DG XVI A2 as far as mutual recognition of diplomas is concerned

Statistical Office

Regional Policy (DG XVI)

Agriculture (DG VI)

Internal Market and Customs Union (DG XIV A, B and C3 and 4, DG III, A, GUD)

B. General declarations on the division of responsibilities

1. Mr. Haferkamp and Mr. Simonet will represent the Commission at the meetings of the Conference of Economy and Finance Ministers.

2. A close co-ordination will be organised among the four members in charge of industrial affairs, competition, internal market and scientific affairs.

3. Relations between the Commission and the political co-operation body of the members of the Community will continue to be guaranteed for their general policy aspects by the President of the Commission, the Secretary-General or his deputy assuring the liaison at senior official level (Davignon Group and its committees).

Insofar as the latter have to consider problems concerned with the economic relations with eastern countries for instance, the Vice-President responsible for external relations will assist the President in representation during ministerial sessions; it is under his responsibility that documents or suggestions are presented to the Commission after their preparation by the competent services of the External Relations Directorate-General, in connection with the Secretariat-General.

In the same way, as far as the conference on European security and co-operation is con-

cerned, the competent services of the External Relations Directorate-General will assist, under the responsibility of the Vice-President responsible for External Relations, the Secretary-General who is in charge of communications with this conference.

The President, and under his authority, the Secretary-General, will apply, vis-à-vis the other Commissioners and services, the same liaison and association procedures for matters which fall within their competence.

4. Mr. Dahrendorf, as member responsible for education and training, will assure the co-ordination of the activities involving these fields which have been developed in the various Commission services. The existing inter-service group will be maintained.

5. The responsibility given to Mr. Gundelach for the circulation of goods leaves intact the previous division of competences in the sector of public markets between the organ in charge of the internal market and the organ in charge of industrial and technological policy. In particular, and insofar as public markets can contribute in a significant manner to the definition of an industrial policy, it is Mr. Spinelli's responsibility to take the necessary initiatives.

C. Annex to the division of competences

I. The division of responsibilities among the members in charge of external relations and of

M. Ralf Dahrendorf

M. George Thomson

M. Petrus Josephus Lardinois

M. Finn Olav Gundelach

*B. Déclarations générales au sujet
de la répartition*

1. MM. Haferkamp et Simonet assureront la représentation de la Commission aux réunions de la Conférence des ministres de l'économie et des finances.
2. Une coordination étroite sera organisée entre les quatre membres chargés des affaires industrielles, de la concurrence, du marché intérieur et des affaires scientifiques.
3. Les relations entre la Commission et l'organisme de coopération politique des membres de la Communauté continueront à être assurées pour les aspects de politique générale par le Président de la Commission, le Secrétaire général ou son adjoint assurant la liaison au niveau des hauts fonctionnaires (Groupe Davignon et ses comités).

Dans la mesure où ces instances viennent à considérer des problèmes touchant les relations économiques avec les pays de l'Est par exemple, le Vice-Président responsable pour les relations extérieures assistera le Président dans la représentation auprès des réunions ministérielles ; c'est sous sa responsabilité que les documents ou propositions en la matière sont présentés à la Commission après leur préparation dans les services compétents de la Direction générale des Relations extérieures, en liaison avec le Secrétariat général.

De même, en ce qui concerne la Conférence sur la sécurité et la coopération européenne, les

Recherche, science et éducation

Direction III, C — Programmes scientifiques — CCR

Relations extérieures dans le domaine scientifique, technique et nucléaire (D.G. I, A 2)

Diffusion des connaissances (D.G. XIII)

Groupe de l'enseignement et éducation, et D.G. XVI, A 2, en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle des diplômes

Office statistique

Politique régionale (D.G. XVI)

Agriculture (D.G. VI)

Marché intérieur et union douanière (D.G. XIV, A, B et C 3 et 4, D.G. III, A, G.U.D.)

services compétents de la Direction générale des Relations extérieures assisteront, sous la responsabilité du Vice-Président responsable pour les relations extérieures, le Secrétaire général qui assure la liaison avec cette conférence.

Le Président, et sous son autorité, le Secrétaire général mettront en œuvre, à l'égard des autres commissaires et services les mêmes procédures de liaison et d'association pour les matières relevant de leur compétence.

4. M. Dahrendorf, en tant que responsable des questions d'éducation et d'enseignement, assurera la coordination des activités intéressant ces domaines qui sont développées dans les différents services de la Commission. Le groupe interservices existant sera maintenu.

5. La responsabilité reconnue à M. Gundelach en matière de circulation des marchandises laisse intacte la répartition antérieure des compétences en matière de marchés publics entre l'instance chargée du marché intérieur d'une part, et l'instance chargée de la politique industrielle et technologique d'autre part. En particulier, dans la mesure où les marchés publics peuvent contribuer d'une manière significative à la définition d'une politique industrielle, il appartient à M. Spinelli de prendre les initiatives nécessaires.

C. Annexe à la répartition des compétences

- I. La répartition des responsabilités entre les membres chargés respectivement des relations ex-

development and co-operation policy is founded on the following criteria :

- the member in charge of external relations is responsible for external relations with industrialised countries and with some developing countries (Latin America and Asia). He is also responsible for multilateral trade negotiations in the framework of GATT for all the countries they concern.
- the member in charge of development and co-operation policy is responsible for external relations, and, if necessary, for aid to the development of underdeveloped countries [with which special relations already exist or are planned under various texts and commitments including association agreements. He is also responsible for the Community's overall policy of co-operation in development and particularly in this respect the problems of UNCTAD, commodities of interest to the developing countries] and food aid to all developing countries and all international bodies specialised in this matter.

II. This definition of responsibilities includes the following details :

- As far as the Mediterranean is concerned, the main initiative and responsibility belongs to the member in charge of external relations with the following countries : Portugal, Spain, Yugoslavia, Greece, Turkey, Malta and Cyprus.

It belongs to the member in charge of development and co-operation policy for the following countries : Morocco, Algeria, Tunisia, Libya, Egypt, Lebanon, Syria, Jordan and Israel.

In order to guarantee the consistency of the Community measures close co-operation will be established between the two members of the Commission and the services placed under their authority, notably under the form of the joint presentation of communications to the Commission.

- As far as the following fields are concerned, the favourable opinion of the other member concerned and of his

services is previously requested by the member having the main responsibility and his services :

- multilateral negotiations of GATT for the developing countries ;
- bilateral negotiations with Latin American and Asian countries ;
- generalised preferences ;
- commodities ;
- UNCTAD.

III. Thence, the following services are placed respectively under the authority of each of the two members :

Member in charge of external relations :

Directorate General I : Division I AI

Division I B, except for officials competent for the countries for which the main responsibility goes to the member in charge of development policy.

Direction I C : Division I (except for officials in charge of UNCTAD) and Division 17.

Outside offices.

From the former delegation for the enlargement negotiations :

Division responsible for negotiations with non-member EFTA countries.

The whole Directorate General XI.

Member responsible for development policy :

Directorate General VIII in its entirety :

Directorate General I : Officials from Direction IB competent for countries which fall within the responsibility of the member.

Officials from Division I CI competent for UNCTAD.

Division I C3.

Source : Europe Documents, No. 716, 25th January 1973.

térieures et de la politique du développement et de la coopération est fondée sur les critères suivants :

- le membre chargé des relations extérieures est chargé des relations extérieures avec les pays industrialisés ainsi qu'avec certains pays en voie de développement (Amérique latine et Asie). Il est également responsable des négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT pour l'ensemble des pays qu'elles concernent.
- le membre chargé de la politique du développement et de la coopération est chargé des relations extérieures et, le cas échéant, de l'aide au développement avec les pays en voie de développement avec lesquels des relations particulières existent déjà ou sont prévues par divers textes et engagements notamment sous forme d'association. Il est également responsable de la politique globale communautaire de coopération au développement et notamment à ce titre des problèmes de la C.N.U.C.E.D., des produits de base intéressant les pays en voie de développement, ainsi que de l'aide alimentaire à tous les pays en voie de développement et à tous les organismes internationaux spécialisés en cette matière.

II. Cette définition de responsabilités comporte les précisions suivantes :

- En ce qui concerne le bassin méditerranéen, l'initiative et la responsabilité principale appartiennent au membre chargé des relations extérieures pour les pays suivants : Portugal, Espagne, Yougoslavie, Grèce, Turquie, Malte et Chypre.

Elles appartiennent au membre chargé de la politique de développement et de la coopération pour les pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Liban, Syrie, Jordanie et Israël.

Afin d'assurer la cohérence des mesures communautaires, une étroite coopération sera établie entre les deux membres de la Commission et les services placés sous leur autorité, notamment sous la forme de la présentation conjointe des communications à la Commission.

- En ce qui concerne les domaines énumérés ci-dessous, l'avis favorable de l'autre membre intéressé et de ses services sera

préalablement demandé par le membre ayant la responsabilité principale et ses services :

- négociation multilatérale au GATT pour ce qui intéresse les pays en voie de développement ;
- négociation bilatérale avec les pays d'Amérique latine et d'Asie ;
- préférences généralisées ;
- produits de base ;
- C.N.U.C.E.D.

III. Corrélativement, les services suivants sont placés respectivement sous l'autorité de chacun des deux membres intéressés :

Membre chargé des relations extérieures :

Direction générale I : Division I, AI.

Direction I, B, à l'exception des fonctionnaires compétents pour les pays pour lesquels la responsabilité principale revient au membre chargé de la politique de développement.

Direction I, C : Division I (sauf fonctionnaires chargés de la C.N.U.C.E.D.) et Division 17.

Bureaux extérieurs.

En provenance de l'ancienne délégation pour les négociations sur l'élargissement :

Division chargée des négociations avec les pays EFTA non membres.

Direction générale XI intégralement.

Membre chargé de la politique du développement :

Direction générale VIII intégralement.

Direction générale I : Fonctionnaires de la Direction I, B compétents pour les pays relevant de la responsabilité du membre intéressé.

Fonctionnaires de la Division I, CI compétents pour la C.N.U.C.E.D.

Division I, C3.

Sources : Europe Documents, n° 716, 25 janvier 1973.

2. Statement by Mr. Ortoli, President of the Commission of the European Communities, at the first meeting of the Commission after enlargement, Brussels

6th January 1973

(Extract)

.....

Our first task together, then, is to ensure that the Community develops internally. This is of course essential, for we are working for the people, for their well-being, for their fulfilment, for the quality of their lives. We must also ensure that the Community, as a Community, plays its full part in a number of international negotiations ; but more than that we must make Europe a force in the world that is imbued with the spirit of peace, the openness and the spirit of justice that our world needs so much.

In order to accomplish these difficult tasks the Paris summit set clear deadlines. The Commission has every intention of fulfilling these deadlines as well as honouring the commitments made by its predecessors.

The Commission occupies a special position in the institutional set-up of the Community. It is a political body made up of men involved in politics — the fact that you are here is proof enough of that — and there is no reason why the Commission should not now play the full rôle required of it by the treaties.

It is for the Commission to make optimum use of its powers — especially of its powers to initiate Community action, which enable it to combine imagination and effectiveness, boldness of design and political realism, and on the basis of which there can be constant dialogue between the Commission, the Parliament and the Council. It is for us to show that we want this : it is for us to do it together.

.....

Source : Commission of the European Communities Press Release IP(73)5.

3. Press conference by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris

9th January 1973

(Extracts)

.....

Question : Mr. President, I believe that during your last press conference you expressed the certainty that at a given time the pound would return to a fixed parity. Now Britain has entered the Common Market, 1st January has passed and the pound is still floating. Are you disappointed in this, might this increase difficulties for the functioning of Community institutions ?

Answer : I must say that I am very sorry that the British Government was not able to have the pound return to a fixed parity before 1st January. I thought that I did not have to worry about this and I am sorry.

But I also understand the British Government's difficulties and it is obviously in the Community's interest for the British economic situation to improve, particularly in the fight against inflation.

As for the consequences on the functioning of the Community, Mr. Heath, who has written me on this subject — you know that correspondence between world leaders has become common practice and a very useful practice moreover — Mr. Heath clearly stated that this should not harm the functioning of the Community, in particular the functioning of the agricultural common market ; he also indicated that solutions had indeed been found when the mark was floating, and the guilder, too, and that consequently experts could implement similar solutions for the pound. I was very happy to hear this, of course.

It goes without saying that this is a situation that cannot continue for much longer because we are soon going to enter a new phase, not simply a new phase of the Community, but of economic and monetary union. In this respect, the measures already taken, which were adopted and confirmed by the Paris conference, imply fixed parities. That is why I think that the pound must return to a fixed parity relatively soon. If not it would really pose a problem and would even be a problem as concerns Britain's rôle within the economic and monetary union.

.....

2. Allocution prononcée par M. Ortoli, Président de la Commission des Communautés européennes, à l'ouverture de la première séance de la Commission de la Communauté élargie, à Bruxelles

6 janvier 1973

(Extrait)

.....

En effet, notre tâche commune est d'assurer d'abord le développement intérieur de la Communauté, tâche naturellement essentielle : car nous travaillons pour des hommes, pour leur bien-être, pour leur épanouissement, pour la qualité de leur vie. Il s'agit aussi d'assurer la pleine participation de la Communauté en tant que telle à un certain nombre de négociations d'envergure mondiale, mais plus encore de faire à l'Europe dans le monde une place marquée par l'esprit de paix, la volonté d'ouverture, et l'esprit de justice dont on a tant besoin.

Pour l'accomplissement de tâches si lourdes, le sommet de Paris a fixé des échéances très précises. Ces échéances ainsi que les engagements pris par nos prédécesseurs, la Commission entend bien les honorer.

Dans les mécanismes institutionnels de la Communauté, la Commission occupe une place particulière : c'est un organe politique composé d'hommes politiques — votre présence ici même en constitue un témoignage — et toutes les conditions sont réunies désormais pour que la Commission puisse jouer pleinement le rôle qui lui a été imparti par les traités.

Il appartient à la Commission d'utiliser au mieux ses pouvoirs et en premier lieu son pouvoir d'initiative qui permet de combiner imagination et efficacité, audace dans la conception et réalisme politique, et qui constitue le fondement du dialogue permanent entre la Commission, le Parlement et le Conseil. A nous de le vouloir et de le faire ensemble.

.....

Source : Commission des Communautés européennes, document IP(73)5.

3. Conférence de presse tenue par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris

9 janvier 1973

(Extraits)

.....

Question : M. le Président de la République, je crois qu'à votre dernière conférence de presse, vous avez exprimé la certitude qu'à un moment donné la livre retournerait à une parité fixe. Maintenant, l'Angleterre fait partie du Marché commun depuis le 1^{er} janvier passé, et la livre flotte toujours. Est-ce que ceci est, pour vous, une déception, et est-ce que cela risque de causer, dans le fonctionnement des institutions communautaires, des difficultés grandissantes ?

Réponse : Je dois dire que j'ai regretté très vivement que le gouvernement britannique ne puisse pas revenir à la parité fixe de la livre avant le 1^{er} janvier. Je croyais, sur ce point, pouvoir être tranquille et je l'ai regretté.

Mais je comprends aussi les difficultés du gouvernement britannique et l'intérêt de la Communauté est, évidemment, que l'économie britannique et la situation de cette économie, en particulier dans sa lutte contre l'inflation, s'améliorent.

Quant aux conséquences sur le fonctionnement de la Communauté, M. Heath, qui m'a écrit à ce sujet — vous savez que la correspondance est devenue entre principaux responsables un usage, et un usage fort utile d'ailleurs — a très nettement marqué que cela ne devait pas entraver le fonctionnement de la Communauté et, en particulier, le fonctionnement du marché commun agricole, en indiquant qu'on avait bien trouvé des solutions lorsque le mark flottait, ainsi que le florin d'ailleurs, et que, par conséquent, les experts pourraient mettre sur pied des solutions analogues en ce qui concerne la livre. J'en ai pris acte, naturellement, avec beaucoup de satisfaction.

Il va de soi que c'est une situation qui ne pourrait pas se prolonger très longtemps, parce que nous allons entrer prochainement dans une nouvelle phase, non plus simplement de la Communauté, mais de l'union économique et monétaire, où les dispositions qui ont été prises déjà, qui ont été adoptées et confirmées par la Conférence de Paris, impliquent des parités fixes. C'est pourquoi je pense que la livre devrait revenir, dans un délai relativement bref, à la parité fixe, faute de quoi, alors, cela nous poserait réellement un problème et le poserait même quant au rôle de l'Angleterre à l'intérieur de l'union économique et monétaire.

.....

Question : Mr. President, after the summit conference's joint declaration that made the Community institutions responsible for drawing up an overall policy toward the third world, on a world scale, how does it happen that the French representatives in Brussels are reluctant when it comes to creating a Community policy in this field and turn a deaf ear when it does not concern French-speaking Africa? How does it happen that after ten years the portion of our revenue devoted to aid to the third world has clearly diminished by half?

Answer : ... So you tell me that the Paris conference adopted certain principles. This is true. You tell me that we are interested in the French-speaking States. Well, I have some good news for you : Mr. Deniau, our representative to the Commission, has just been made responsible for co-operation with the French-speaking and English-speaking States. You have seen this, have you not? This way you can see that we are expanding.

Then, there are several aspects of this affair. There is the action of the Community to the extent that it is linked, by privileged relations, to certain States. Whether one likes it or not, the States that have been part of the British Empire or that have been French colonies have special ties with France and with Great Britain. France and Britain are in the Community, and these traditional ties cannot be broken overnight. Thus, it is natural that there are privileged relations. Everyone accepts them, at least in Europe and in Africa, and everyone recognises the need for them.

On the other hand, we do think that we should expand aid to development to the world scale, but, on this point, we are more hesitant as to Community action properly speaking. Why? Because for the moment the need is enormous and we think that after all each member country of the Community has its own spheres of interest, its customs and, what is more, bilateral aid costs less.

I have often pointed out that a UNESCO technical assistant costs twice as much, in education, for example, as a French technical assistant in the same country. This is because this international aid is practically always guided by rates, salaries and methods of management that come to us from the United States, and people in the United States are much richer than in

Europe and consequently spend more easily. This is, among others, one of the reasons why we think that when in a way one ventures out into the world, and not to countries with which one has privileged ties, bilateral aid is more effective, less costly and ultimately better than strictly Community aid. But gradually, if economic and monetary union comes about, if the European union comes about, it is quite clear that all this will eventually come together, and when that happens, there will probably be, even certainly be, a Community policy toward the developing countries. Already the principles for this aid have been established and consequently a first step has been made ; it was made at the conference in Paris and we do not intend to go against it.

.....

Question : Mr. President, in a few days you are going to receive Chancellor Willy Brandt at the French-German summit meeting. May I ask you for a progress report on co-operation between France and Germany on the tenth anniversary of the co-operation treaty?

Question : My question is related to this one. On the German question, I would like to know if the words of Foreign Affairs Minister Maurice Schumann are still valid, when he said that France will certainly not be the last country to recognise the German Democratic Republic.

Answer : ... What should we think of French-German co-operation?

I read here and there that it has been a disappointment. This is not my opinion. Naturally, when the treaty was signed, the situation was different. First of all, we were the Europe of the Six. Secondly, it was strongly felt that to make real progress within this Europe, it was necessary to definitively bury what the French-German quarrel had been for a hundred years and even more than that, in reality. Thus, the reconciliation between France and Germany represented an extremely important moral element in Europe, and at the same time it started the custom of holding meetings, of examining things and working together.

I was struck during the numerous meetings I attended both by a certain freedom, the impression that basically this was one government talking, not two governments, and at the

Question : M. le Président, après la déclaration du sommet qui charge les institutions communautaires d'élaborer une politique globale vis-à-vis du Tiers-Monde à l'échelle du monde, comment se fait-il que les représentants français à Bruxelles se montrent très réticents quand il s'agit de créer une politique communautaire en ce domaine et qu'ils fassent la sourde oreille dès qu'il ne s'agit plus de l'Afrique francophone. De plus, comment se fait-il que, depuis dix ans, la part de notre revenu consacrée à l'aide au Tiers-Monde ait diminué sensiblement de moitié ?

Réponse : ... Alors, vous me dites que la Conférence de Paris a adopté certains principes, c'est vrai. Vous me dites que nous nous en tenons aux Etats francophones. Eh bien, je vais vous annoncer une bonne nouvelle : M. Deniau, notre représentant à la Commission, vient d'être chargé du problème de la coopération avec les Etats francophones et anglophones, vous l'avez vu. Par conséquent, vous voyez que nous nous élargissons.

Ensuite, il y a plusieurs aspects dans cette affaire. Il y a l'action de la Communauté, dans la mesure où elle est liée de façon privilégiée avec certains Etats. Qu'on le veuille ou non, les Etats qui ont fait partie de l'Empire britannique ou qui ont fait partie des colonies françaises ont des liens particuliers qui se sont noués avec la France et avec la Grande-Bretagne, laquelle France et laquelle Grande-Bretagne sont dans la Communauté, et ces liens traditionnels ne peuvent pas être coupés du jour au lendemain. Il est donc naturel qu'il y ait des relations privilégiées et ces relations privilégiées, tout le monde les admet, tout au moins en Europe et en Afrique, et tout le monde en reconnaît la nécessité.

Par contre, nous pensons en effet qu'il y a lieu d'élargir l'aide au développement à l'échelon mondial. Mais, sur ce point, nous sommes plus réticents quant à l'action communautaire proprement dite. Pourquoi ? Parce que, pour le coup, les besoins sont immenses et que nous pensons que chacun des pays membres de la Communauté a tout de même ses sphères d'intérêt, ses habitudes et que, par-dessus le marché, l'aide bilatérale coûte moins cher.

J'ai souvent fait observer qu'un coopérant de l'UNESCO coûtait deux fois plus cher, en matière d'enseignement, par exemple, qu'un coopérant français, dans les mêmes pays, parce que cette aide internationale s'aligne pratiquement toujours sur des tarifs, sur des salaires, sur des méthodes de gestion qui nous viennent des Etats-Unis et qu'aux Etats-Unis, on est beaucoup plus

riche qu'en Europe et que, par conséquent, on a les dépenses plus faciles. C'est une des raisons, entre autres, pour lesquelles nous pensons que, quand il s'agit d'aller dans le monde, à l'aventure en quelque sorte, et non pas dans les pays avec lesquels on a des liens privilégiés, l'aide bilatérale est plus efficace, moins coûteuse et finalement meilleure que l'aide proprement communautaire. Mais, progressivement, si l'union économique et monétaire se fait, si l'union européenne se fait, il est bien évident que tout cela finira par se rassembler et qu'à ce moment-là, on aura probablement, et même certainement, une politique communautaire vis-à-vis du monde sous-développé. D'ores et déjà d'ailleurs, on a établi les principes de cette aide et, par conséquent, un premier pas est fait ; il a été fait à la Conférence de Paris et nous n'avons pas l'intention de le contrarier.

.....

Question : M. le Président, vous allez dans quelques jours recevoir le Chancelier Brandt dans le cadre du sommet franco-allemand. Puis-je vous demander le bulletin de santé de la coopération entre la France et l'Allemagne au dixième anniversaire du traité de coopération ?

Question : Ma question est corrélative à celle de Madame. Dans le cadre de la question allemande, je voudrais savoir si le mot du ministre français des affaires étrangères, M. Schumann, reste toujours valable, selon lequel la France ne sera certainement pas la dernière à reconnaître la République Démocratique Allemande ?

Réponse : ... Que faut-il penser de la coopération franco-allemande ?

Je lis, ici ou là, qu'elle a déçu. Ce n'est pas mon avis. Naturellement, lorsqu'a été signé ce traité, la situation était différente. Tout d'abord, nous avions affaire à l'Europe des Six ; en second lieu, on sentait bien que, pour qu'à l'intérieur de cette Europe on avance réellement, il fallait mettre une croix définitive sur ce qu'avait été la querelle franco-allemande depuis un siècle, et même plus en réalité. Donc, cette réconciliation entre la France et l'Allemagne représentait un élément extrêmement important, moralement, au sein de l'Europe, et en même temps, il s'instaurait une habitude de se rencontrer, de regarder les affaires, de travailler ensemble.

J'ai été frappé, au cours des nombreuses réunions auxquelles j'ai assisté, à la fois par une certaine liberté, l'impression qu'au fond, c'était un gouvernement où on discutait et non pas

same time by the specific, practical difficulties that came up and prevented us from advancing as fast as we would have liked. In all, I think that this co-operation has been extremely useful. I think that it is still necessary and I think it is quite healthy.

It goes without saying that the enlargement of Europe changes things a little, and besides, I indicated this from the beginning, the day I spoke of "exemplary co-operation" — whereas until that time the term "privileged" had been used. I mean by this that we hope to serve as an example to others and not isolate ourselves from others by becoming a kind of bloc, a Paris-Bonn axis isolating itself from others. It is a different situation — it goes without saying. But it remains nonetheless that an agreement between France and Germany is the prerequisite *sine qua non* both for the possibility of Community development and for a certain stability in Europe. This is why I attach the greatest importance to it. Chancellor Brandt does also, certainly. Each time we meet, we get along very well.

You asked about recognising the GDR. We are not in a race. Nor will we be the last to do so. Soon we are going to begin negotiations with the GDR with a view to recognition. Very simply, it is our concern to act in accord with our allies first, and with the Government of the Federal Republic, and to make sure that recognition — more exactly the establishment of diplomatic relations at the ambassadorial level — will take place in a context that will not be disagreeable to the Federal Republic.

.....

Source: French Embassy, New York.

4. Message by President Nixon transmitting to Congress the President's sixteenth annual report on the trade agreements programme

9th January 1973

In accordance with Section 402(A) of the Trade Expansion Act of 1962, I transmit herewith the sixteenth annual report of the President on the trade agreements programme. This report covers developments during the twelve months ending 31st December 1971.

That year marked an historic turning point in international economic relations. Deepening crises in the spring and summer of 1971 dramatised the obsolescence and inequity of the rules and mechanism developed at the end of World War II. Against this background, the administration announced in August a series of measures designed in part to prevent further damage to the United States economic position. More fundamentally, actions were taken to open the way for reforming the world trade and monetary systems through multilateral co-operation.

Concurrently with monetary consultations which led to the Smithsonian agreements in December of 1971, the United States opened bilateral discussions with our major trading partners. These discussions yielded valuable reductions during 1972 in a number of foreign barriers to our exports. Even more significant, however, was the conclusion reached among the United States, the European Community and Japan that permanent solutions could only be found through broad-based negotiations. The result of the discussions was an agreement to work actively for the opening in 1973 of a new round of comprehensive negotiations involving all elements of trade policy.

The nations of the world now have the opportunity to open a new era of international relations characterised by negotiation rather than confrontation across the whole range of foreign policy issues.

Our key objectives in reform of the international trading system are to reduce existing tariff and non-tariff barriers affecting agricultural as well as industrial products, to establish new rules for the fairer conduct of world trade, and to open new opportunities for the poorer nations to earn the foreign exchange required for their development. Such far-reaching goals can be achieved only within a framework which provides for the equitable sharing of benefits and responsibilities and which includes a safeguard system that allows time for industries adversely affected by foreign competition to adjust to shifts in trade patterns.

deux gouvernements qui discutaient, et en même temps par les difficultés précises, pratiques, qui se traitaient devant nous et qui faisaient qu'on ne pouvait pas avancer aussi vite qu'on l'aurait voulu. Au total, je crois que cette coopération a été extraordinairement utile, je crois qu'elle reste nécessaire et je crois qu'elle se porte bien.

Il va de soi que l'élargissement de l'Europe modifie un peu les choses, et d'ailleurs je l'ai laissé pressentir dès le début, le jour où j'ai parlé de coopération exemplaire alors qu'on employait le terme, jusqu'alors, de privilégiée. Je veux dire par là que nous souhaitons servir d'exemple aux autres et non pas nous isoler des autres et être une espèce de bloc, d'axe Paris-Bonn, s'isolant par rapport aux autres. C'est une situation différente, il va de soi. Mais il n'en reste pas moins qu'un accord entre la France et l'Allemagne est la condition sine qua non et de la possibilité du développement de la Communauté et d'une certaine stabilité en Europe, et c'est pourquoi j'y attache la plus grande importance, le Chancelier Brandt aussi certainement. Et chaque fois que nous nous rencontrons, finalement nous nous entendons très bien.

Alors, vous m'avez dit : et la reconnaissance de la R.D.A. ? Nous ne faisons pas la course, mais nous ne serons pas non plus les derniers. Nous avons dès maintenant commencé les négociations avec la R.D.A. en vue de sa reconnaissance. Simplement, nous avons le souci d'agir en accord avec nos alliés d'abord et avec la République fédérale et de faire que la reconnaissance, plus exactement que l'établissement de relations diplomatiques, au niveau des ambassadeurs, se situe dans un contexte qui ne soit pas désagréable à la République fédérale.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

4. Message du Président Nixon transmettant au Congrès américain le Seizième rapport annuel du Président sur le programme d'accords commerciaux

12 janvier 1973

Conformément à l'article 402 (A) du Trade Expansion Act de 1962, je vous fais parvenir ci-joint le Seizième rapport annuel du Président sur le programme d'accords commerciaux. Ce rapport couvre les événements survenus pendant l'année qui a pris fin le 31 décembre 1971.

Cette année a marqué un tournant historique dans les relations économiques internationales. Des crises de plus en plus graves, au cours du printemps et de l'été 1971, ont mis en relief le caractère périmé et injuste des règles et des mécanismes élaborés à l'issue de la seconde guerre mondiale. Devant cette situation, le gouvernement a annoncé, au mois d'août, une série de mesures destinées en partie à empêcher une nouvelle détérioration de la situation économique des Etats-Unis. Mais surtout, des mesures ont été prises pour ouvrir la voie à une réforme des systèmes commercial et monétaire mondiaux par le biais d'une coopération multilatérale.

Concurremment avec les consultations monétaires qui ont abouti aux accords de la Smithsonian en décembre 1971, les Etats-Unis ont entamé, avec nos principaux partenaires commerciaux, des discussions bilatérales qui ont abouti, en 1972, à la réduction notable d'un certain nombre d'obstacles élevés à l'étranger contre nos exportations. Mais, ce qui a été encore plus important, c'est la conclusion à laquelle sont parvenus les Etats-Unis, la Communauté européenne et le Japon, à savoir que seules de vastes négociations permettraient de dégager des solutions permanentes. Ces discussions se sont traduites par la décision de faire en sorte que s'ouvre, en 1973, une nouvelle série de vastes négociations portant sur tous les éléments de la politique commerciale.

Les pays du monde ont maintenant l'occasion d'ouvrir, dans les relations internationales, une ère nouvelle caractérisée par la négociation plutôt que par l'affrontement en ce qui concerne tous les grands problèmes de politique étrangère.

Dans la réforme du système des échanges internationaux, nous nous sommes fixé, comme objectifs essentiels, de supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires qui affectent actuellement aussi bien les produits agricoles que les produits industriels, d'établir de nouvelles règles plus équitables en matière de commerce international et d'offrir, aux pays pauvres, de nouvelles possibilités de gagner les devises étrangères indispensables à leur développement. Ces objectifs, d'une grande portée, ne peuvent être atteints que dans un cadre prévoyant une répartition équitable des bénéfices et des responsabilités, ainsi qu'un système de sauvegarde accordant aux industries qui souffrent de la concurrence étrangère le temps de s'adapter aux modifications des courants commerciaux.

Proposals which will enable the United States to negotiate effectively are now under intensive study in the executive branch. In the coming months, the Administration will be working closely with members of the Congress to determine how we can best meet the challenges and seize the opportunities which lie ahead.

I am confident we will be able to establish a new international economic framework within which trade can expand on an equitable basis for all participants — contributing to peace and prosperity for all nations of the world.

Source : Wireless File of the United States Embassy Paris, No. 6, 10th January 1973.

5. Joint communiqué issued after the meeting between Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, and Mr. Pompidou, President of the French Republic, Zaslavl

12th January 1973

(Extract)

.....

Leonid Brezhnev and Georges Pompidou have given priority attention to developments in Europe.

They have expressed satisfaction over the signing of the treaty on the principles of relations between the Governments of the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany. This document, like the treaties of the USSR and Poland concluded earlier with the FRG, the four-power agreement of 3rd September 1971, and the four-power declaration of 9th November 1972, thanks to the will and realism of the parties concerned, has made it possible to arrive at a mutually-beneficial complex of agreements opening up new and favourable prospects in Europe. This confirms the correctness of the policy that has been pursued, in particular, by the Soviet Union and France — a policy aimed at removing the main sources of tension in Europe, strengthening European security on the basis of the inviolability of the present frontiers, non-interference in internal affairs, equality, independence and renunciation of the use or threat of force, and also at ensur-

ing on the continent the conditions necessary for expanding co-operation and a better knowledge of one another on the part of the peoples, and for developing exchanges in various fields.

The Soviet Union and France will continue vigorously to facilitate the continuation and development of the policy of easing tension in Europe and throughout the world.

Emphasising once again the great importance which the USSR and France attach to an all-European conference on security and co-operation, the two sides proclaim their determination to do all they can to ensure that the multilateral preparatory consultations in Helsinki bring about an early mutual agreement and to ensure that the conference itself is convened as soon as possible in the coming months. Taking into account the fact that their views as formulated in the Soviet-French declaration of 30th October 1971 broadly coincide, and the profound character of the consultations between them, the Soviet Union and France will exert every effort in order to make an effective contribution to the holding of the conference. The Soviet Union and France proceed on the basis of the fact that an all-European conference should not be made dependent on any other negotiations and that it is a major independent action of European and world politics.

.....

Source : Soviet News, 16th January 1973.

6. Speech by Mr. Harmel, President-in-Office of the Council, Belgian Minister for Foreign Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels

15th January 1973

(Extract)

This 223rd meeting of the Council of the Communities marks a new era in the history of Europe. In view of the solemnity of this occasion, we should like our nine nations to feel, as we all do, the future importance of what is inaugurated today.

Les propositions qui permettront aux Etats-Unis de négocier efficacement font actuellement l'objet d'un étude minutieuse des services compétents. Au cours des prochains mois, le gouvernement travaillera en étroite coopération avec les membres du Congrès pour déterminer les méthodes qui nous permettront le mieux de faire face au danger et de saisir les chances qui nous sont offertes.

Je suis persuadé que nous pourrions établir un nouveau cadre économique international, dans lequel les échanges pourront s'accroître sur une base équitable pour tous les intéressés, ce qui contribuera à la paix et à la prospérité de tous les pays du monde.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, Wireless File, n° 6, 10 janvier 1973 (Traduction U.E.O.).

5. Communiqué publié à l'issue de la rencontre entre M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique, et M. Pompidou, Président de la République Française, à Zaslavl

12 janvier 1973

(Extrait)

.....

M. Pompidou et M. Brejnev ont accordé une attention primordiale à l'évolution de la situation en Europe.

Ils se déclarent satisfaits de la signature du traité sur les fondements des relations entre les gouvernements de la R.F.A. et de la R.D.A. Ce document, de même que les traités antérieurement conclus par l'U.R.S.S. et la République Populaire de Pologne avec la R.F.A., l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 et la déclaration des quatre puissances du 9 novembre 1972, ont permis d'aboutir, grâce à la volonté et au réalisme des parties intéressées, à un ensemble cohérent et mutuellement avantageux d'accords qui ouvrent de nouvelles perspectives favorables en Europe. Ainsi se trouve confirmée la justesse de la politique menée en particulier par la France et l'Union Soviétique en vue d'éliminer les principales sources de tension en Europe et de renforcer la sécurité européenne, sur la base de l'inviolabilité des frontières actuelles, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité, de l'indépendance et du non-recours à la force ou à la menace, ainsi que d'assurer sur le continent les

conditions nécessaires à l'élargissement de la coopération, à une meilleure connaissance réciproque des peuples et au développement des échanges dans différents domaines.

La France et l'U.R.S.S. continueront de contribuer activement à la poursuite et au développement de la politique de détente en Europe et dans le monde entier.

Soulignant à nouveau la grande importance qu'elles accordent à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la France et l'U.R.S.S. confirment leur volonté de faire tout ce qui dépend d'elles pour que les consultations préparatoires multilatérales à Helsinki aboutissent rapidement à un accord général et que la conférence elle-même soit convoquée dans les prochains mois. La France et l'Union Soviétique, tenant compte de la large concordance de leurs vues formulées dans la déclaration franco-soviétique du 30 octobre 1971 et du caractère approfondi de leurs consultations, déploieront tous leurs efforts en vue d'apporter une contribution efficace au déroulement de cette conférence. La France et l'Union Soviétique partent du fait que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne doit être liée à aucune autre négociation et qu'elle constitue par elle-même une initiative très importante dans la politique européenne et internationale.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

6. Allocution prononcée par M. Harmel, Président en exercice du Conseil, Ministre belge des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles

15 janvier 1973

(Extrait)

Excellences, Mesdames, Messieurs, dans l'histoire de l'Europe, cette 223^e session du Conseil des Communautés inaugure une ère nouvelle. Nous voudrions que, grâce à la solennité de cette réunion, nos neuf peuples ressentent, comme nous, et avec vous, le poids d'avenir de ce qui commence aujourd'hui.

I. *The enlargement*

The first event of capital importance is that our nine States are finally united.

It will have taken only three years from the summit at The Hague, which made possible the opening of negotiations for the accession, to prepare for them, carry them through, arrive here at the formal signature of the treaties, and submit them for ratification by parliaments and public opinion.

It is an obvious sign of success for the Community to have been able, in this space of time, to continue to progress and welcome into its heart three peoples (and what peoples!) without changing in essence, since the treaty of enlargement enshrines and confirms the principles and rules of the Treaties of Paris and Rome; but it is also, for each of the three States, a proof of strength in having accepted these rules and irrevocably pledged their future in the Community, by choosing progress in interdependence.

United in this way, our nine countries are transforming not only the geographical dimensions of the Community, but its political weight as well: the density of Europe is changing; we well know that this evolution is not only for its benefit, but for the good of the world at large.

Our hope is that the three peoples of Great Britain, Denmark and Ireland soon discover, as did the six founding member States, that each year will bring them tangible proof of the prosperity and progress which springs from the Community!

1973 is a formative year; our first task will be to ensure that this one year suffices to adapt and perfect Community life "à neuf".

II. *Internal development*

Furthermore, this first meeting of the Council in 1973 sees the start of the periods of time set us by the Paris summit to achieve the ambitious programme for development and completion of Europe. Those who read again today the decisions taken at this summit are struck by the exacting and bold nature of the commitments subscribed to by our Heads of State and of Government.

If, as we are resolved, our Community completes this programme in a decade it has rather a short time in which to endow Europe with a comprehensive political substance and system, as conceived time and again in the past under the old régimes, but which our States have now decided on. This explains the pace and intensity of the programme mapped out in the final communiqué from the Paris summit, a programme which we have set out in detail for the Council, in a document, which has been submitted to you.

I should just like to give a reminder here that in the course of twelve months of this year, and in some cases with an even shorter deadline, we will have had to accomplish the following:

- the transition to the second stage of economic and monetary union;
- establishing a common policy on trade with the East European countries;
- setting up the European fund for monetary co-operation;
- setting up a regional development fund financed from the Community's own resources;
- redistribution of powers and responsibilities between the institutions of the Community and the member States, so as to ensure the efficient operation of the economic and monetary union.

We must also adopt:

- the Community's programme of social projects;
- the programme of industrial, scientific and technological projects;
- the programme of action for an environmental policy;
- the programme for a comprehensive development co-operation policy;
- a common position regarding new negotiations with GATT;
- a new report on political co-operation to be presented by the foreign ministries.

I. *L'élargissement*

Le premier événement capital est que nos neuf Etats sont définitivement réunis.

Il n'aura fallu que trois ans depuis le sommet de La Haye, qui rendit possible l'ouverture des négociations d'adhésion, pour préparer celles-ci, les mener, procéder ici même à la signature solennelle des traités et les soumettre à la ratification des parlements et des opinions publiques.

C'est un signe évident de réussite, pour la Communauté, d'avoir pu, dans ce délai, poursuivre sa marche en avant et accueillir en son sein trois peuples — et lesquels ! — sans changer de substance, puisque le traité d'élargissement consacre et confirme les principes et les règles des Traités de Paris et de Rome ; mais c'est aussi, pour chacun des trois Etats, une preuve de force d'avoir accepté ces règles et engagé irrévocablement leur avenir dans la Communauté, en choisissant le progrès dans l'interdépendance.

Ainsi unis, nos neuf pays ne transforment pas seulement les dimensions géographiques de la Communauté, mais son poids politique : la densité de l'Europe devient différente ; nous entendons bien que ce ne soit pas seulement à son bénéfice, mais que cette évolution soit utile au reste du monde.

Nous souhaitons aux trois peuples de Grande-Bretagne, du Danemark et d'Irlande qu'ils fassent bientôt les découvertes des six Etats fondateurs : que chaque année leur apporte des preuves tangibles de cette prospérité et de ce progrès, dont la Communauté est pour nous la source !

L'année 1973 est celle de la mise en place ; notre première tâche sera que cette année suffise à l'adaptation et au perfectionnement de la vie communautaire à neuf.

II. *Le développement interne*

Par ailleurs, cette première session du Conseil en 1973 fait courir les délais que le sommet de Paris nous a impartis pour accomplir le programme ambitieux de développement et d'achèvement de l'Europe. Ceux qui relisent aujourd'hui les décisions de ce sommet, sont frappés par l'exigence et l'audace des engagements souscrits par nos chefs d'Etat ou de gouvernement.

Si, comme nous y sommes résolus, notre Communauté exécute ce programme dans la décennie, elle dispose d'un temps plutôt court pour doter l'Europe d'un corps et d'un système politique global, cent fois conçu sous les anciens régimes, mais que nos Etats ont maintenant décidé. Ceci explique le rythme et l'intensité des travaux dictés par le communiqué final du sommet de Paris ; nous les avons détaillés à l'intention du Conseil, dans un document qui vous est soumis par ailleurs.

Je rappelle seulement ici qu'au cours des douze mois de cette année, et parfois dans des délais plus exigeants, il nous faut avoir accompli ce qui suit :

- le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire ;
- la mise en place de la politique commerciale commune à l'égard des pays de l'Est ;
- la création du Fonds européen de coopération monétaire ;
- celle d'un fonds de développement régional alimenté par les ressources propres de la Communauté ;
- la nouvelle répartition des compétences et responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'union économique et monétaire.

Il faut avoir arrêté :

- le programme d'action sociale de la Communauté ;
- le programme d'action industrielle, scientifique et technologique ;
- le programme d'action d'une politique de l'environnement ;
- le programme de politique globale de coopération au développement ;
- la définition d'une position d'ensemble pour de nouvelles négociations du GATT ;
- le dépôt par les ministres des affaires étrangères d'un nouveau rapport sur la coopération politique.

Simultaneously the Council is committed to put in hand in 1973 :

- (i) the formulation of a common attitude so designed as to guide the reform of the International Monetary Fund ;
- (ii) an energy policy programme ;
- (iii) a plan for further strengthening the Council's relations both with the Commission and the Parliament ;
- (iv) last but not least, the institutions of the Community must make a start with the preparation of the documents or treaties designed to transform the nine States into a European union, before 31st December 1980.

Thus, at no point in its history will the Community face a series of creative tasks as decisive as these for the future, nor so many problems which will be common to all, since the member States cannot any longer solve them in isolation.

III. *Foreign policy*

So it is not surprising if these far-reaching projects and this vast programme raise a number of questions for third countries. This is the third aspect of our increasing duties : the Community wants to be a balancing force and to make its contribution to resolving world-wide problems, with particular emphasis on those of the developing countries.

In the immediate future, we are faced with five specific tasks :

1. In the same spirit which enabled us to conclude a series of free trade agreements with the EFTA non-applicant countries at the end of last year, we must quickly find a solution, together with Norway, to the same trade problems.
2. Resolved to follow a comprehensive and balanced policy with all the Mediterranean countries, we must define this policy, first to guide us, then to help us when opening or continuing to maintain a wide network of agreements with these neighbour countries of Europe.
3. With the prospect of the important conference of European security and co-operation

before us, the Community, for its part, will this year make a constructive contribution to this great event.

4. Resolved to ensure the harmonious development of world trade, we must define as soon as possible the most appropriate forms of the constructive dialogue which we propose to hold with the United States of America, Japan, Canada and the other industrialised trading partners.

5. Finally, as part of the overall development co-operation policy, on which we are going to adopt a programme, we will have to prepare this year for the renewal of our association agreements with a large number of African States, and also for the conclusion of agreements with other developing countries, belonging to the British Commonwealth, may desire.

**

This programme would not be complete if we did not call to mind the original meaning of the word "Europe". "Europos" : "the far-seeing one". This was the epithet which Homer applied to Zeus !

Our Europe would not be far-sighted enough, if it did not make allowances for two additional matters of concern in its thinking and proceedings :

1. A study of the long-term trends which will mould the future of Europeans ought to be initiated. Towards what kind of society does our Community wish to advance to give the people of Europe the most human context of life ?
2. How will our democratic and parliamentary structure, vital to the Community and to each of its peoples, but requiring adaptation throughout, face up to the far-reaching changes now taking place, and at the same time remain an attractive and exemplary political system ?

Touching on the most fundamental questions, the citizens of Europe ought to feel themselves, during the next ten years, more and more concerned by our decisions. The objectives of our action should therefore be made known to them clearly, and we must address ourselves at all times and specifically to young people. We have a great deal to do in order to associate young people with our work ; and if we want them to feel involved in the creation of European union, amends must urgently be made for the delay in the field of mutual recognition of diplomas.

Parallèlement, le Conseil a mission de mettre en chantier dès le début de 1973 :

- (i) l'élaboration d'une attitude commune capable d'orienter la réforme du Fonds Monétaire International ;
- (ii) un programme de politique énergétique ;
- (iii) un projet de renforcement des rapports entre le Conseil et la Commission d'une part et l'Assemblée d'autre part ;
- (iv) enfin, et ce n'est pas la charge la moins importante, les institutions de la Communauté doivent amorcer la préparation des documents ou traités qui permettront de transformer, avant le 31 décembre 1980, l'ensemble des relations des neuf Etats en une union européenne.

Ainsi, à aucun moment de son histoire, la Communauté ne se sera trouvée devant un ensemble de tâches créatives aussi décisives pour l'avenir, ni devant tant de problèmes qui deviennent communs parce que les Etats membres ne peuvent plus les résoudre isolément.

III. La politique extérieure

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, de ce que ces grandes actions et ce vaste programme posent nombre de questions pour les pays tiers. C'est le troisième aspect de nos devoirs grandissants : la Communauté veut être un facteur d'équilibre et apporter sa contribution aux problèmes universels en soulignant fortement celui des pays en voie de développement.

Dans l'immédiat, cinq tâches précises sont devant nous :

1. Dans le même esprit qui nous a permis de parachever, à la fin de l'année dernière, une série d'accords de libre-échange avec les pays de l'A.E.L.E. non adhérents, nous devons sans délai arriver avec la Norvège à une solution des mêmes problèmes commerciaux.
2. Décidés à mener avec l'ensemble des pays méditerranéens une politique globale et équilibrée, nous avons à la définir, d'abord pour nous guider, ensuite lors de l'ouverture ou la poursuite d'un vaste réseau d'accords avec ces pays voisins de l'Europe.
3. Dans la perspective de l'importante Conférence sur la sécurité et la coopération européen-

ne, la Communauté, pour ce qui la concerne, assurera, cette année, sa contribution constructive à ce grand événement.

4. Déterminés à assurer un développement harmonieux du commerce mondial, nous aurons à déterminer le plus tôt possible les formes les plus appropriées du dialogue constructif que nous voulons entretenir avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Canada et les autres partenaires commerciaux industrialisés.

5. Dans le cadre enfin de la politique globale de coopération au développement dont nous arrêtons le programme, nous aurons cette année à préparer le renouvellement de nos accords d'association avec un grand nombre d'Etats du continent africain, et à préparer ceux que pourraient désirer d'autres pays en voie de développement appartenant au Commonwealth britannique.

*
**

Ce programme ne serait pas complet si nous ne nous souvenions pas du sens premier du mot « Europe ». « Europos » : « celui qui voit très loin ». C'était l'adjectif qui servait à Homère pour qualifier Zeus !

Notre Europe ne verrait pas assez loin si elle ne chargeait pas ses réflexions et ses travaux de deux préoccupations supplémentaires :

1. Il y a lieu d'entamer l'étude des tendances à long terme qui modèleront l'avenir des Européens. Vers quel type de société notre Communauté désire-t-elle s'avancer pour procurer au peuple européen le cadre de vie le plus humain ?
2. Comment notre structure démocratique et parlementaire, essentielle à la Communauté et à chacun de ses peuples, mais qui ressent partout le besoin d'adaptation, fera-t-elle face aux grandes mutations actuelles, pour demeurer un système politique attractif et exemplaire ?

En touchant aux questions les plus fondamentales, il convient qu'au cours des dix prochaines années, les citoyens de l'Europe se sentent de plus en plus concernés par nos décisions. Il faut, dès lors, leur faire connaître avec clarté les objectifs de notre action et nous adresser, continuellement et concrètement à la jeunesse. Nous avons beaucoup à faire pour associer les jeunes à notre œuvre ; et si nous voulons qu'ils se sentent concernés par la création de l'union européenne, il est par exemple urgent de rattraper le retard

.....

Source : Council of the European Communities, Brussels.

7. Speech by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels

15th January 1973

(Extract)

.....

What special view do I bring to the new Community? I can claim to speak as a farmer: and I come from a part of the United Kingdom which faces special regional problems in the industrial sector — which we hope the Community will help us solve. But above all, for many years of my political life I have in one way or another been closely concerned with my country's relations with the rest of the world. I look forward therefore particularly to our working out together our relations with our major trading partners, to fulfilling jointly our responsibilities to the developing world, and to improving our contacts with the State trading countries. Let us bear constantly in mind that, in the modern world, politics and economics are indivisible. We must treat them so if we are to create a genuine European identity in world affairs.

.....

Source : Council of the European Communities, Brussels.

8. Formal statement by Mr. Lenihan, Irish Minister for Foreign Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels

15th January 1973

(Extract)

.....

History and experience have taught us in Ireland a basic concern for the rights of the individual and a natural sympathy for social groups who find their identity threatened by the vicissitudes of economic life. My government are deeply aware that the centripetal forces making for further economic integration will need to be balanced by measures which cater adequately for the special economic, social and cultural needs of the outer regions. As the shaping of the economic environment directly affects the social and cultural development of societies, we must have due regard to the personalities of these regions so as to allow them to sustain their individual identities and thereby make their varied contributions to the social and cultural fabric of the Communities. As a member of the Communities Ireland will promote and support measures designed to achieve this objective, in particular the development of a comprehensive and effective regional policy.

.....

Source : Council of the European Communities, Brussels.

9. Speech by Mr. Noergaard, Danish Minister for External Economic Affairs, at the first session of the Council of the enlarged European Communities, Brussels

15th January 1973

(Extract)

.....

Our countries have attained relatively high standards of living but economic growth and steadily increasing material wealth are not aims in themselves. The economic growth must be used

accumulé dans le domaine de l'équivalence des diplômes.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, Bruxelles.

7. Discours prononcé par Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles

15 janvier 1973

(Extrait)

.....

Quelles sont les conceptions personnelles dont je peux faire bénéficier la nouvelle Communauté ? Je serais en droit de parler en tant qu'agriculteur. Je suis en outre originaire d'une partie du Royaume-Uni qui connaît actuellement des problèmes régionaux d'un genre particulier dans le secteur industriel, et nous espérons que la Communauté nous aidera à les résoudre. Mais avant tout, durant de nombreuses années de ma carrière politique, j'ai été, et je continue à être, étroitement associé d'une manière ou d'une autre aux relations que mon pays entretient avec les autres pays du monde. C'est pourquoi j'attends avec un vif intérêt le moment où il nous sera donné de définir tous ensemble les relations que nous souhaiterions établir avec nos principaux partenaires commerciaux, où nous serons appelés à assumer conjointement nos responsabilités envers les pays en voie de développement et où nous pourrions améliorer nos contacts avec les pays à commerce d'Etat. Nous ne devons jamais perdre de vue que, dans notre monde moderne, la politique et l'économie sont étroitement liées. Et c'est dans cette optique que nous devons considérer ces deux domaines si nous désirons dégager une véritable identité européenne, de manière à ce que la Communauté élargie puisse faire entendre sa voix dans le concert politique mondial.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, Bruxelles.

8. Déclaration officielle faite par M. Lenihan, Ministre irlandais des affaires étrangères, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles

15 janvier 1973

(Extrait)

.....

L'histoire et l'expérience acquise ont provoqué en Irlande une prise de conscience des droits de l'individu et une sympathie naturelle pour les groupes sociaux dont l'intégrité culturelle est menacée en raison des vicissitudes de la vie économique. Le gouvernement de l'Irlande est profondément conscient que les forces centripètes agissant dans le sens d'une poursuite de l'intégration économique devront être corrigées par des mesures visant à répondre aux besoins particuliers des régions marginales dans les domaines économique, social et culturel. Etant donné que la manière dont est modelé l'environnement économique affecte directement le développement social et culturel des sociétés, il nous faut veiller à assurer la sauvegarde de l'identité des individus dans ces régions, de façon qu'ils puissent apporter leurs diverses contributions au patrimoine social et culturel de la Communauté. En tant que membre des Communautés, l'Irlande s'emploiera à promouvoir et à encourager des mesures destinées à réaliser cet objectif, et notamment le développement d'une politique régionale efficace sur une vaste échelle.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, Bruxelles.

9. Discours prononcé par M. Noergaard, Ministre danois des relations économiques avec l'étranger, à l'occasion de la première session du Conseil des Communautés élargies, à Bruxelles

15 janvier 1973

(Extrait)

.....

Nos différents pays ont atteint des niveaux de vie relativement élevés, mais la croissance économique et l'augmentation continue du bien-être matériel ne sont pas des objectifs en eux-mêmes.

to improve the human environment and to provide increased social and economic equality.

In this context increased workers' participation — industrial democracy and a property sharing including employees — economic democracy — are questions of concern to the individual member State.

One possibility of promoting the solution to these problems is the establishment at Community level of certain minimum requirements for economic and industrial democracy under the rules governing the mobility of labour and capital.

The problem of inflation gives rise to concern — and rightly so. We should be alive to the problems posed by continued inflation as well as to the possibilities of intensifying the co-operation which is under way to curb inflation.

Greater attention should be devoted to industrial and technological co-operation. Industry should be up to date and efficient so as to provide a basis for an increased standard of living.

An urgent problem lending itself to a solution on EEC level is the influence from large, anonymous economic forces represented by for instance multinational companies. The annual turnover of some of these companies is larger than the gnp of certain member States. Effective measures should be taken to control the multinational companies through co-operation within the framework of our common institutions.

.....

Source : Council of the European Communities, Brussels.

10. Policy statement by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, in the Bundestag

18th January 1973

(Extracts)

.....

In external affairs the Federal Government will consistently continue its policy of good neighbourliness. Its foreign and security policy serve the peace exclusively.

In the first place I mention the goal of European union, a goal established for this decade by the Paris summit conference in the autumn of 1972. It will embrace the entirety of relations among the member States. Intensified and ever closer political co-operation is to give decisive impulses. The comprehensive programme of work adopted by the summit conference must be carried into effect, particularly in the field of economic and monetary policy.

The work of European unification can only be accomplished if the relations among the peoples concerned are marked by ties of friendship. A living example is the partnership between Germany and France which I termed *entente élémentaire* and which, almost precisely ten years ago, was cast into treaty form. I am sure that our good co-operation with Great Britain, Denmark and Ireland will prove as valuable as that with the original member States of the Community.

Already now the citizens of Europe expect the social and democratic elements within the Community to be strengthened.

We should like to see the powers of the European Parliament extended.

The European Community will only have clearly lived up to its purpose if in the eyes of the world it sets an example of the dynamics of progress in freedom and social justice.

As regards the North American countries and Europe, it is certain that they continue to have common security interests. They share the responsibility for an international structure of peace in Europe. The differences in this area result from the incontestable fact that our interests are primarily focused on our continent, whereas the American obligations are world-wide.

Both divergent and common interests will have to be identified with perfect frankness. They will be of long duration. But we should decide in what way we can help each other in solving our problems.

Yet there is no indication that the United States' economic relations with that part of Europe which has organised itself in the Euro-

La croissance économique doit être utilisée pour améliorer l'environnement humain et pour assurer une plus grande égalité sociale et économique.

A ce propos, une participation accrue des travailleurs à la gestion — démocratie au sein de l'entreprise — et l'accès des salariés à la copropriété — démocratie économique — sont des problèmes dont se préoccupent tous les Etats membres.

Une possibilité d'accélérer la solution de ces problèmes pourrait consister à déterminer, au niveau communautaire, un certain nombre d'exigences minimales sur le plan de la démocratie économique et au sein de l'entreprise, en s'inspirant des principes qui régissent la mobilité de la main-d'œuvre et du capital.

Le problème de l'inflation provoque de l'inquiétude, et ce, à juste titre. Nous devrions nous montrer vigilants en ce qui concerne les problèmes posés par l'inflation persistante et ne négliger aucune possibilité d'intensifier la coopération en cours pour venir à bout de ce mal.

Il conviendrait d'accorder une attention accrue à la coopération dans le domaine industriel et technologique. L'industrie devrait se moderniser et devenir plus efficace afin de permettre le relèvement du niveau de vie.

Un problème urgent, qui peut être résolu à l'échelon de la Communauté européenne, est celui de l'influence d'importantes forces économiques anonymes, représentées, par exemple, par les compagnies multinationales. Le chiffre d'affaires annuel de quelques-unes de ces compagnies dépasse le P.N.B. de certains Etats membres. Il conviendrait de prendre des mesures efficaces afin de contrôler ces compagnies multinationales au moyen d'une coopération dans le cadre de nos institutions communes.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, Bruxelles.

10. Déclaration gouvernementale faite par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Bundestag

18 janvier 1973

(Extraits)

.....

A l'extérieur, le gouvernement fédéral poursuivra d'une manière systématique sa politique de bon voisinage. Sa politique étrangère et de sécurité sert uniquement la paix.

Je citerai en premier lieu l'objectif d'une union européenne tel que l'a posé, pour la décennie en cours, la Conférence au sommet de Paris à l'automne 1972. Elle englobera la totalité des relations entre les Etats membres. Une coopération politique renforcée et de plus en plus étroite doit y donner des impulsions décisives. Le vaste programme de travail décidé à la Conférence au sommet doit être réalisé, surtout en politique économique et monétaire.

L'œuvre d'unification européenne ne pourra s'opérer que par la solidarité amicale des peuples. La coopération franco-allemande que j'ai qualifiée d'entente élémentaire et qui a fait, il y a dix ans, l'objet d'un traité, en est un exemple vivant. Je suis sûr que la bonne coopération avec la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande fera ses preuves autant que celle avec les premiers Etats membres de la Communauté.

Les citoyens en Europe attendent dès maintenant un renforcement des éléments sociaux et démocratiques dans la Communauté.

Nous voudrions que les attributions du Parlement européen soient renforcées.

La Communauté européenne aura nettement fait ses preuves lorsqu'elle donnera aux yeux du monde un exemple du dynamisme du progrès dans la liberté et la justice sociale.

En ce qui concerne les Etats de l'Amérique du Nord et l'Europe, on peut dire qu'ils continuent d'avoir des intérêts de sécurité communs. Ils portent conjointement la responsabilité d'une structure internationale de la paix en Europe. Les divergences dans ce domaine résultent du fait irréversible que nos intérêts se concentrent en premier lieu sur notre continent, alors que l'engagement américain est mondial.

Il faut déterminer en toute franchise les intérêts divergents et les intérêts communs et cela vaudra à longue échéance. Mais nous devrions fixer les moyens par lesquels nous pouvons nous entraider pour résoudre nos problèmes.

On ne peut pas dire que les relations économiques des Etats-Unis avec l'Europe, dans la mesure où elle est organisée dans le cadre de la

pean Community have suffered any damage ; the contrary is true. Nevertheless, a constructive dialogue, which I still consider necessary, can help to prevent possible economic tension from developing into unnecessary political strain.

By means of the Treaties of Moscow and Warsaw, of the quadripartite agreement on Berlin, of the related agreements at German level, and of the basic treaty with the GDR, better conditions have been established for political equity within Europe, between East and West. We shall seek co-operation on a broad scale with the countries of Eastern Europe in the economic, scientific, technological and cultural areas. At the same time the Federal Government will continue to work for the alleviation of humanitarian problems which are still unresolved in connection with the resettlement of people and the reuniting of families, and it will use every available means of improving human contacts.

The pattern of our bilateral treaties on the non-use of force which was agreed first with the Soviet Union requires the conclusion of an arrangement with our neighbour, the Czechoslovak Socialist Republic. The Federal Government hopes to come to an arrangement in the foreseeable future whereby the Munich agreement will cease to be a strain on the relationship between the two States. The Federal Government will continue the political dialogue with the Warsaw Pact States and hopes to be able to include Budapest and Sofia. It will not neglect its contacts with the non-aligned countries.

With the preparations for the conference on security and co-operation in Europe, the development of relations with Eastern Europe now enters a multilateral phase. The Federal Government is, above all, interested in such practical results as will be felt by the people in Europe and hence by the people in Germany. It is determined, in spite of the ideological differences, to do its share, patiently and without illusions, to shape by degrees a common will on our continent, even if this is only in limited spheres. I am now convinced that substantial progress is possible.

When the Bundestag adopts the relevant law we shall make our application for admission to the United Nations. The policy of the Federal Republic of Germany will thus gain a new dimension ; we shall be ready to assume a greater

share of responsibility, also for reducing conflicts.

.....

The Atlantic Alliance remains the basis of our security. It also provides the backing for our policy of détente towards the East.

The political and military presence of the United States is indispensable for keeping a balance of power in Europe. At the same time the Federal Government will endeavour to make the European pillar of the Alliance stronger, the Eurogroup providing a realistic basis for such efforts.

The freedom to contribute to détente and political equity is not something we get for nothing. We do not regard compulsory military service, defence budget and civil defence as mere necessities ; we see them as a meaningful service for the free community of our citizenry ; this service assists us in our work for peace.

The presence and combat effectiveness of the federal armed forces must be maintained. With due consideration to the report submitted by the Defence Structure Commission and after consultation with our Alliance partners, we shall have to find a defence structure which will enable the federal armed forces to continue to fulfil their mission.

The Federal Government has advocated a mutual and balanced reduction of forces and arms in Europe and is taking part in the preliminary negotiations on this issue. The connection between these negotiations and the second round of the strategic arms limitation talks between the United States and the Soviet Union calls for examination in each phase with regard to its effects on Europe.

Here again, there must be no illusions. It cannot be overlooked that the development of armaments in the Warsaw Pact countries has increased the overall military potential of Eastern Europe. This will not lead the Federal Government to draw any premature conclusions. The government notes that tendency does not have its parallel in Western Europe.

The Federal Government wants to diminish the danger of confrontation in Europe by means of controllable measures. In this process the right of all concerned to security must always be

Communauté, aient souffert ; bien au contraire. Néanmoins, un dialogue constructif, que je considère toujours comme nécessaire, peut aider à ce que d'éventuelles tensions économiques ne deviennent pas inutilement une hypothèque politique.

Pour une conciliation en Europe, entre l'Est et l'Ouest, les Traités de Moscou et de Varsovie, l'Accord quadripartite sur Berlin, les arrangements qui s'y rattachent à l'échelon allemand ainsi que le Traité de base avec la R.D.A. ont créé des conditions meilleures. Nous rechercherons une vaste coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, dans les domaines économique, technico-scientifique et culturel. Simultanément, le gouvernement fédéral poursuivra ses efforts en vue d'atténuer les problèmes humanitaires qui sont encore en suspens en matière de transferts de personnes et de regroupement des familles, et il saisira toute possibilité d'améliorer les contacts humains.

Le système de nos traités bilatéraux sur le non-recours à la violence, convenu d'abord avec l'Union Soviétique, exige un accord avec la République socialiste tchécoslovaque voisine. Le gouvernement fédéral espère pouvoir arriver dans un proche avenir à un arrangement grâce auquel l'Accord de Munich cessera de peser sur les relations entre les deux Etats. Le gouvernement fédéral poursuivra le dialogue politique avec les Etats du Pacte de Varsovie et il espère pouvoir y inclure Budapest et Sofia. Il ne négligera pas le contact avec les Etats non alignés.

Par la préparation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le développement des rapports avec l'Europe orientale entre maintenant dans sa phase multilatérale. Pour le gouvernement fédéral, il s'agit avant tout d'obtenir des résultats pratiques qui seront tangibles pour les hommes en Europe — et, partant, en Allemagne. Il est résolu, malgré les oppositions idéologiques, à coopérer patiemment et sans illusions pour que, ne fût-ce que dans des domaines limités, une volonté commune se forme peu à peu sur notre continent. Je suis convaincu aujourd'hui que des progrès substantiels sont possibles.

Lorsque le Bundestag aura approuvé la loi d'approbation, nous poserons notre demande d'admission aux Nations Unies. La politique de la République Fédérale d'Allemagne y gagnera une nouvelle dimension ; nous serons prêts à assumer

une plus grande part de responsabilité, également pour réduire les conflits.

.....

L'Alliance atlantique reste la base de notre sécurité. C'est elle qui nous sert également d'appui pour notre politique de détente à l'Est.

La présence politique et militaire des Etats-Unis est indispensable au maintien d'un rapport équilibré des forces en Europe. Le gouvernement fédéral œuvrera en même temps en vue de renforcer le pilier européen de l'Alliance ; l'Eurogroupe en est le point de départ réaliste.

La liberté de coopérer à la détente et à l'harmonisation ne nous est pas donnée gratuitement. Pour nous, le service militaire obligatoire, le budget de défense et la défense civile ne sont pas que des nécessités ; ils constituent un service judicieux pour la libre communauté de nos citoyens ; il favorise notre travail pour la paix.

La présence et la force combative de l'armée fédérale doivent être maintenues. Il nous faudra trouver — en tenant compte aussi du rapport de la Commission pour la structure militaire et après consultation avec nos partenaires dans l'Alliance — une structure militaire qui permette à l'armée fédérale d'accomplir ses tâches également à l'avenir.

Le gouvernement fédéral s'est employé en faveur d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces et des armements en Europe et il participera déjà aux négociations préliminaires sur ce problème. Il faudra examiner à chaque phase les effets résultant pour l'Europe des liens qui existent entre ces discussions et le second round des négociations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur la limitation des armements stratégiques.

Là aussi, on ne doit pas se faire d'illusions. Il est évident que le développement des armements dans le cadre du Pacte de Varsovie a augmenté le potentiel total de l'Est. Le gouvernement fédéral n'en tire pas de conclusions prématurées. Il n'existe pas de tendance parallèle en Europe occidentale.

Le gouvernement fédéral entend atténuer, par des mesures contrôlables, le danger d'un affrontement en Europe. Le droit de tous les intéressés à la sécurité doit toujours être sauve-

protected. It is reasonable and timely to build more confidence in Central Europe.

.....

Beyond the Berlin agreement which would not have come about without our participation and which can only be assessed rightly if seen against the background of the preceding crises, improvements in the relationship between the two States begin to take shape. Today, the government in East Berlin also wants to arrive at a regulated *modus vivendi* and from there proceed to co-operation, as we put it in our policy statement of 1969 and spelled out in concrete terms in the twenty points of Kassel in the spring of 1970. What has become possible in the last three years cannot go unappreciated.

We realise that the road is long and stony. After many years of non-relations and hostility, the people and those in government in the two German States will have to experience and to learn how to deal with each other. We shall not be spared difficulties and friction. The Federal Government is determined to carry out with political and legal consistency the treaty which lays the basis for the development of the relations with the GDR and to instill it with life in the interest of the people in both States. We want to bring about a state of affairs where the shooting will stop.

The regulation of relations between the two States must help in solving the human problems which are a bitter legacy of the division.

Like all other parties involved, the Federal Government regards the quadripartite agreement on Berlin as an important international success. It consists not least in the stipulation that the ties between Berlin (West) and the federation can be maintained and developed. It should be in the interest of all concerned not to talk to shreds the success of 1971-72, but to ensure that its effect for détente in the heart of Europe will be fully utilised in the years ahead. Our Berlin is to find its significant and natural function in détente. To this end the Federal Government will continue to support the (Berlin) Senate as best it can. We have rejected the governmental and social system of the GDR in the past as we will reject it in the future. In turn, it is not to be expected that the Government of the GDR will modify in any way its rejection of conditions over here. But both

governments have decided by treaty to face up to their responsibility and to renounce the use of force in spite of these differences. Both must put peace above all their differences.

For us this means: the preservation of peace has precedence even over the question of the nation. This is a service which the German people renders the European peoples.

Only the long and toilsome road from a *modus vivendi* to co-operation between the two States gives our nation its chance. A report in writing on "The development of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic" will be submitted in connection with the debate of the basic treaty in parliament. The state of the nation and the relationship between the two States in Germany will appear regularly on the agenda of this House.

.....

Source: Supplement to the Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 23rd January 1973.

11. Speech by Mr. Peterson, United States Secretary of Commerce, to the National Industrial Conference Board, New York

18th January 1973

(Extracts)

.....

Security

In the process of the cross-sectoral negotiations out of which a comprehensive long-term agreement with the Europeans would come, perhaps the most fundamental element is our mutual security and contribution we each make to European and world security.

Our military presence in Europe is now of such long standing that it is sometimes taken for granted. Other times it may seem temporary and uncertain. In any event, it may be undervalued.

As a non-famous, non-defence expert, let me ask you to consider the following:

gardé. Il est raisonnable et il est temps de créer plus de confiance en Europe centrale.

.....

Au-delà de l'Accord sur Berlin, qui n'aurait pu être réalisé sans notre concours et que l'on ne peut juger à sa juste valeur que sur la toile de fond des crises antérieures, des améliorations commencent à se dessiner dans les rapports entre les deux Etats. Aujourd'hui, le gouvernement de Berlin-Est veut aussi « parvenir à une coopération en passant par une coexistence réglée », comme nous le formulions dans la déclaration gouvernementale de 1969 et comme nous l'avons concrétisé au printemps 1970 dans les vingt points de Kassel. On ne saurait sous-estimer ce qui a été rendu possible, au cours des trois années passées.

Nous savons que ce chemin est long et pierreux. Après de longues années d'absence de relations et d'animosité, les populations et les gouvernants dans les deux Etats allemands doivent apprendre à se fréquenter. Les difficultés et les frictions ne nous seront pas épargnées. Le gouvernement fédéral est résolu à appliquer systématiquement, sur le plan politique et juridique, le traité qui pose les bases du développement des relations avec la R.D.A. et à lui donner vie dans l'intérêt des populations des deux Etats. Nous voulons parvenir à un état de choses où il n'y aura plus de coups de fusil.

Le règlement des rapports entre les Etats doit aider à résoudre les problèmes humains qui sont une conséquence amère de la séparation.

Comme tous les autres intéressés, le gouvernement fédéral considère l'Accord quadripartite sur Berlin comme un grand succès international. Il réside notamment dans la disposition selon laquelle les liens entre Berlin (Ouest) et la Fédération peuvent être maintenus et développés. Tous les intéressés devraient être désireux, au lieu de discuter sur le succès de 1971-1972, de veiller à exploiter pleinement son effet, dans les années à venir, en faveur de la détente au cœur de l'Europe. Notre Berlin doit trouver dans la détente sa fonction importante et naturelle. Pour cela, le gouvernement fédéral continuera à appuyer de son mieux le Sénat. Nous avons toujours rejeté le système gouvernemental et social de la R.D.A. et continuons à le faire. Nous ne pouvons pas non plus nous attendre à ce que le gouvernement de la R.D.A. change quoi que ce soit à son attitude de rejet vis-à-vis de notre régime.

Mais les deux Etats ont décidé par traité de faire face en dépit de ces antagonismes à leur responsabilité et de renoncer au recours à la force. Ils doivent placer tous les deux la paix au-dessus de toutes les divergences.

Cela signifie pour nous : la sauvegarde de la paix a priorité sur la question nationale. C'est là un service que le peuple allemand rend aux peuples européens.

Seule la voie longue et pénible qui conduit de la coexistence à la coopération des deux Etats offre une chance à la nation. Un rapport écrit sur « Le développement des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande » sera présenté à l'occasion du débat parlementaire sur le Traité de base. L'état de la nation et les rapports entre les deux Etats en Allemagne continueront à nous occuper régulièrement dans cette assemblée.

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 3, Supplément, 25 janvier 1973.

11. Discours prononcé par M. Peterson, Secrétaire américain au commerce, devant le National Industrial Conference Board à New York

18 janvier 1973

(Extrait)

.....

La sécurité

Au cours des négociations secteur par secteur qui aboutiraient à un large accord à long terme avec les Européens, c'est notre sécurité mutuelle et la contribution que nous apportons chacun à la sécurité de l'Europe et du monde qui constituent peut-être l'élément le plus essentiel.

Notre présence militaire en Europe date maintenant de si longtemps qu'on la considère quelquefois comme normale ; parfois aussi, elle peut paraître temporaire et incertaine ; en tout cas, elle est peut-être sous-estimée.

Je ne suis pas un grand expert, ni un spécialiste des questions de défense, mais je voudrais vous demander de considérer les points suivants :

I am told United States defence expenditures are about three times those of our western partners in absolute terms and about twice this as a percentage of gnp.

I am told by a variety of experts that there is agreement in Europe that any significant change in the present level of United States troops there would leave everyone worse off by increasing the vulnerability of the Europeans to Soviet pressures, raising the spectre of Germany as a nuclear power and almost certainly forcing every Western European government to re-evaluate its defence budget and to seek ways to avoid the task of rechanneling funds from predominantly domestic ends.

I am told that to create a fully independent European defence system, even one limited to conventional arms, would require a degree of European political unity that does not now exist. The cost of a credible European nuclear deterrent and the political problems to be solved (who makes the decisions?) would be so formidable as to make the matter academic for the next several years at least.

I am told for those Europeans who still consider the strategic nuclear deterrent the ultimate basis for European security that the American military presence is essential to making the deterrent an effective one. For others who doubt the deterrent imagery and who see tactical nuclear war as a catastrophe, the American forces are the only guarantee that a war in Europe might be contained short of total disaster.

I am told that basically the European naval capability is that protecting merchant shipping, whereas the American fleet is an attack force. Neither could readily assume the rôle of the other.

Taken together these kinds of factors dramatise the fact that United States military power remains, and will remain for some time, crucial to the security of Europe and our total relationship. It seems to me we must be very careful not to suggest that the spirit or the substance of the negotiations is that of "black-mail" but rather the attempt to get a fair and mutual sharing of the total burdens of our total relationship.

.....

Defining our economic priorities

Both sides are criticised, and perhaps fairly, for not distinguishing ourselves in our coherence and consistency in the definition of our true priorities. Also, we can perhaps both be fairly accused of the common negotiator's objective of expecting a great deal and giving up nothing. Finally, I find self-righteousness as a commodity in ample supply on both sides. For example, we talk insistently about the Community's agricultural policies, well we should as they are anachronisms. But they are anachronisms of long standing imbedded in the domestic, political realities of Europe, and we will need some time — which is one of the reasons we may want to consider a longer-term set of agreements. But it is also important that we explore some of our own agricultural anachronisms — which I honestly believe are far less damaging to European agricultural interests. But they are real nonetheless. Basically most of our true long-range interests really are the same over the long term — lower food prices — even in the agricultural field.

Also we both talk, sometimes glibly, about non-tariff barriers. Which specific barriers are most important? Which are we willing to negotiate? It is this kind of intensive review that the President has ordered, and we can hope our trading partners are doing the same.

Many of us in business tend to be too easily intimidated about monetary reform and are just as willing to leave it to the presumed gnomes, wherever they are supposed to live these days. I am delighted to see it so prominently on your agenda because I believe Secretary Schultz's bold and comprehensive proposals to achieve equilibrium in practice rather than in theory are of enormous importance and the highest priority.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy Paris, No. 14, 20th January 1973.

On me dit que les dépenses américaines de défense représentent environ le triple de celles de nos partenaires occidentaux en valeur absolue et environ le double en pourcentage du P.N.B.

Divers experts me disent que l'on s'accorde à reconnaître en Europe que toute modification importante du niveau actuel des forces américaines sur le continent aggraverait les choses pour tout le monde en rendant les Européens plus vulnérables aux pressions soviétiques, en agitant le spectre d'une Allemagne puissance nucléaire et en obligeant presque à coup sûr tous les gouvernements d'Europe occidentale à réévaluer leurs budgets de défense et à chercher le moyen d'éviter d'avoir à redistribuer des crédits affectés essentiellement à des objectifs nationaux.

On me dit que, pour créer un système de défense européen totalement indépendant, ne reposant que sur un armement classique, il faudrait que l'Europe soit parvenue à un degré d'unité politique qui fait actuellement défaut. Le coût d'une force de dissuasion nucléaire européenne plausible et les problèmes politiques à résoudre (qui prendrait les décisions ?) seraient tels que la question reste toute théorique, du moins pour les quelques années à venir.

On me dit que, pour les Européens qui considèrent encore la force de dissuasion nucléaire stratégique comme la base fondamentale de la sécurité de l'Europe, la présence militaire américaine est la condition essentielle de l'efficacité de cette force de dissuasion. Pour ceux qui doutent de ce mécanisme et qui regardent la guerre nucléaire tactique comme une catastrophe, les forces américaines constituent le seul élément qui garantisse qu'un conflit en Europe n'ira pas jusqu'à l'anéantissement total.

On me dit que le potentiel naval européen assure essentiellement la protection de la marine marchande, tandis que la flotte américaine est une force d'attaque. Ni le premier, ni la seconde ne pourrait facilement s'acquitter des tâches de l'autre.

L'ensemble de ces divers facteurs met brutalement en lumière le fait que la puissance militaire américaine reste, et restera pour quelque temps encore, capitale pour la sécurité de l'Europe et l'ensemble de nos relations. Nous devons prendre grand soin, me semble-t-il, de ne pas laisser entendre que l'esprit ou la substance des négociations se fondent sur une sorte de « chantage », mais plutôt sur un effort pour parvenir entre nous à une répartition équitable de

l'ensemble des charges imposées par l'ensemble de nos relations.

.....

La définition des priorités économiques

On reproche, et peut-être à juste titre, aux deux parties de ne pas se distinguer, en déterminant les véritables priorités, par la cohérence et la logique. On peut sans doute les accuser tout aussi justement de chercher, comme tout négociateur, à obtenir beaucoup en ne cédant rien. Je trouve enfin que, de part et d'autre, on fait preuve d'un très grand pharisaïsme. Par exemple, nous parlons avec insistance des politiques agricoles de la Communauté. C'est assurément nécessaire, puisqu'elles constituent des anachronismes. Mais il s'agit d'anachronismes qui ne datent pas d'hier et qui sont enracinés dans les réalités politiques propres à l'Europe, et il nous faudra du temps, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles nous envisagerons peut-être une série d'accords à plus long terme. Il importe également, en revanche, que nous nous penchions sur certains de nos propres anachronismes agricoles qui, à mon avis, sont beaucoup moins préjudiciables aux intérêts agricoles européens. Mais ils n'en existent pas moins. En réalité, pour nos partenaires comme pour nous-mêmes, la plupart de nos véritables intérêts sont finalement les mêmes à long terme — une diminution des prix des produits alimentaires — même dans le domaine agricole.

Nous parlons aussi, et quelquefois d'abondance, d'obstacles non tarifaires. Quels obstacles particuliers sont les plus importants ? A propos desquels voulons-nous négocier ? C'est un examen minutieux de ce genre que le Président a ordonné, et nous pouvons espérer que nos partenaires commerciaux font de même.

Nombre d'entre nous ont tendance, dans les affaires, à se laisser trop facilement intimider lorsqu'il s'agit de réforme monétaire et sont tout aussi disposés à l'abandonner aux prétendus « gnomes », où qu'ils soient censés se trouver aujourd'hui. Je me félicite de voir cette réforme figurer en si bonne place sur votre calendrier car, à mon avis, les propositions hardies et détaillées de M. Shultz, qui visent à établir un équilibre en pratique plutôt qu'en théorie, revêtent une énorme importance et doivent avoir la priorité.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 14, 20 janvier 1973 (Traduction U.E.O.).

12. NATO statement on MBFR*24th January 1973*

In their replies of today to the notes from five members of the Warsaw Pact on MBFR, the allied countries which invited the Warsaw Pact members to exploratory talks on MBFR in November, noted with satisfaction the acceptance of the 31st January as the opening date.

On the venue of these talks the allied governments pointed out that although the site for these talks is not a matter of principle, full advantage should be taken of the preparations that have already been made in Geneva. Vienna is not ruled out if satisfactory arrangements can be made there in time. It was made clear that a choice for a site of the exploratory talks

should not prejudice the decision on the venue of the later negotiations.

While noting that the list of participants suggested by the allied countries was accepted by the members of the Warsaw Pact concerned it was pointed out that the question of participation exercises a significant influence on the development and results of the proposed talks. This matter could however be further discussed at the exploratory talks themselves.

In the light of the shortness of time remaining before the agreed meeting date of 31st January, hope has been expressed for a prompt response.

Source : NATO Press Service.

13. New Belgian Government*26th January 1973*

MM. Edmond Leburton (PSB)
Léo Tindemans² (CVP)

Willy De Clercq (PVV)
Paul Vanden Boeynants¹ (PSC)
Edouard Anseele² (BSP)
Renaat Van Elslande² (CVP)
Joseph De Saeger² (CVP)
Herman Vanderpoorten (PVV)
Michel Toussaint (PLP)
Charles Hanin² (PSC)
Willy Claes (BSP)
Alfred Califice² (PSC)
Frank Van Acker² (BSP)
Edouard Close² (PSB)
Willy Calewaert (BSP)
Guy Cudell (PSB)
Albert Lavens (CVP)
Léon Hannotte (PLP)
André Falize (PSB)

Prime Minister
Deputy Prime Minister and Budget,
responsible for Co-ordination of Institutional Reforms
Deputy Prime Minister and Finance
Defence
Communications
Foreign Affairs
Health and Environment
Justice
Education (French)
Scientific Policy
Economic Affairs
Public Works
Social Security
Interior
Education (Flemish)
Brussels Affairs
Agriculture
Middle Classes
Culture (French)

12. Déclaration de l'O.T.A.N sur les MBFR**24 janvier 1973**

Dans leurs réponses d'aujourd'hui aux notes reçues de cinq membres du Pacte de Varsovie au sujet des MBFR, les pays alliés qui avaient invité en novembre les membres du Pacte de Varsovie à participer à des entretiens exploratoires sur des MBFR ont noté avec satisfaction que le 31 janvier était accepté comme date d'ouverture pour ces entretiens.

En ce qui concerne le lieu où les entretiens devront se tenir, les pays alliés ont souligné que son choix ne constituait pas pour eux une question de principe, mais qu'il y aurait avantage à profiter pleinement des préparatifs déjà faits à Genève. Ils n'ont pas exclu la possibilité de choisir la ville de Vienne si des arrangements satisfaisants peuvent y être pris à temps. Ils ont en

même temps précisé que le choix du lieu des entretiens exploratoires ne devait pas préjuger celui du lieu où il sera procédé aux négociations ultérieures.

Tout en notant que les membres intéressés du Pacte de Varsovie acceptaient la liste de participants suggérée par les pays alliés, ces derniers ont fait observer que la solution retenue au sujet de la participation aura une influence importante sur le déroulement et les résultats des conversations envisagées. Cette question pourrait toutefois être encore débattue au cours des entretiens exploratoires mêmes.

Etant donné la proximité de la date convenue du 31 janvier, ils ont exprimé l'espoir qu'une réponse leur sera faite rapidement.

Source : O.T.A.N., Service de presse.

13. Composition du nouveau gouvernement belge**26 janvier 1973****MM. Edmond Leburton (P.S.B.)**Léo Tindemans ² (C.V.P.)

Willy De Clercq (P.V.V.)

Paul Vanden Boeynants ¹ (P.S.C.)Edouard Anseele ² (B.S.P.)Renaat Van Elslande ² (C.V.P.)Joseph De Saeger ² (C.V.P.)

Herman Vanderpoorten (P.V.V.)

Michel Toussaint (P.L.P.)

Charles Hanin ² (P.S.C.)

Willy Claes (B.S.P.)

Alfred Califice ² (P.S.C.)Frank Van Acker ² (B.S.P.)Edouard Close ² (P.S.B.)

Willy Calewaert (B.S.P.)

Guy Cudell (P.S.B.)

Albert Lavens (C.V.P.)

Léon Hannotte (P.L.P.)

André Falize (P.S.B.)

Premier ministre

Vice-premier ministre et budget, chargé de la coordination des réformes institutionnelles

Vice-premier ministre et finances

Défense nationale

Communications

Affaires étrangères

Santé publique et environnement

Justice

Education nationale française

Politique scientifique

Affaires économiques

Travaux publics

Prévoyance sociale

Intérieur

Education nationale néerlandaise

Affaires bruxelloises

Agriculture

Classes moyennes

Culture française

MM. Ernest Glinne (PSB)	Employment and Labour
Jean-Pierre Grafé (PSC)	Walloon Affairs, Deputy Minister for Health and Environment
Jos Chabert (CVP)	Culture (Flemish), Flemish Affairs

Secretaries of State

MM. Hendrik Fayat ² (BSP)	Harbour Policy
Placide De Paepe (CVP)	Civil Service
Abel Dubois ² (PSB)	Housing and Regional Planning (French)
Luc Dhoore ² (CVP)	Regional Economic Affairs (Flemish)
Mrs. Maria Verlackt-Gevaert (CVP)	Family
Mr. Marcel Vandewiele (CVP)	Housing and Regional Planning (Flemish)
Mrs. Irène Petry (PSB)	Development Co-operation
MM. Antoine Humblet (PSC)	Budget
Joseph Ramaekers (BSP)	Institutional and Administrative Reforms (Flemish)
Louis Olivier (PLP)	Institutional and Administrative Reforms (French)
Willy Schyns (PSC)	Eastern Cantons, Tourism
Joseph Daems (PVV)	Post, Telegraph and Telephones
André Kempinaire (PVV)	External Trade
Jean Defraigne (PLP)	Regional Economic Affairs (French)

PSC : French-speaking Christian Socialists.

CVP : Flemish-speaking Christian Socialists.

PSB : French-speaking Socialists.

BSP : Flemish-speaking Socialists.

PLP : French-speaking Liberals.

PVV : Flemish-speaking Liberals.

1. Member of the previous government with the same post.

2. Member of the previous government with a new post.

Source : La Libre Belgique, 26th January 1973 ; Le Monde, 27th January 1973 ; Le Morniteur, 30th January 1973 (WEU translation).

14. Agreement on ending the war and restoring peace in Vietnam signed in Paris

27th January 1973

The parties participating in the Paris conference on Vietnam,

With a view to ending the war and restoring peace in Vietnam on the basis of respect for

the Vietnamese people's fundamental national rights and the South Vietnamese people's right to self-determination, and to contributing to the consolidation of peace in Asia and the world,

Have agreed on the following provisions and undertake to respect and to implement them :

MM. Ernest Glinne (P.S.B.)	Emploi et travail
Jean-Pierre Grafé (P.S.C.)	Affaires wallonnes, adjoint à la santé publique et à l'environnement
Jos Chabert (C.V.P.)	Culture néerlandaise et affaires flamandes

Secrétaires d'Etat

MM. Hendrik Fayat ² (B.S.P.)	Politique portuaire
Placide De Paepe (C.V.P.)	Fonction publique
Abel Dubois ² (P.S.B.)	Aménagement du territoire et logement (wallon)
Luc Dhoorre ² (C.V.P.)	Economie régionale (flamande)
Mme Maria Verlaekt-Gevaert (C.V.P.)	Famille
M. Marcel Vandewiele (C.V.P.)	Aménagement du territoire et logement (flamand)
Mme Irène Petry (P.S.B.)	Coopération au développement
MM. Antoine Humblet (P.S.C.)	Budget
Joseph Ramaekers (H.S.P.)	Réformes institutionnelles et administratives flamandes
Louis Olivier (P.L.P.)	Réformes institutionnelles et administratives wallonnes
Willy Schyns (P.S.C.)	Cantons de l'est et tourisme
Joseph Daems (P.V.V.)	P.T.T.
André Kempinaire (P.V.V.)	Commerce extérieur
Jean Defraigne (P.L.P.)	Economie régionale (wallonne)

P.S.C. : Sociaux-chrétiens francophones.

C.V.P. : Sociaux-chrétiens flamands.

P.S.B. : Socialistes francophones.

B.S.P. : Socialistes flamands.

P.L.P. : Libéraux francophones.

P.V.V. : Libéraux flamands.

1. Occupait le même poste dans le cabinet précédent.

2. Change d'attributions.

Source : *La Libre Belgique*, 26 janvier 1973 ; *Le Monde*, 27 janvier 1973 ; *Le Moniteur*, 30 janvier 1973.

14. Accord sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Vietnam signé à Paris
27 janvier 1973

Les parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam,

Dans le dessein de mettre fin aux hostilités et de rétablir la paix au Vietnam sur la base du

respect des droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien et du droit du peuple sud-vietnamien à l'autodétermination, ainsi que de contribuer à la consolidation de la paix en Asie et dans le monde,

Sont convenues des dispositions suivantes, qu'elles s'engagent à respecter et à mettre en œuvre :

CHAPTER I

The Vietnamese people's fundamental national rights

Article 1

The United States and all other countries respect the independence, sovereignty, unity and territorial integrity of Vietnam as recognised by the 1954 Geneva Agreements on Vietnam.

CHAPTER II

Cessation of hostilities — withdrawal of troops

Article 2

A cease-fire shall be observed throughout South Vietnam as of 24.00 hours GMT, on 27th January 1973.

At the same hour, the United States will stop all its military activities against the territory of the Democratic Republic of Vietnam by ground, air and naval forces, wherever they may be based, and end the mining of the territorial waters, ports, harbours, and waterways of the Democratic Republic of Vietnam. The United States will remove, permanently deactivate or destroy all the mines in the territorial waters, ports, harbours, and waterways of North Vietnam as soon as this agreement goes into effect.

The complete cessation of hostilities mentioned in this article shall be durable and without limit of time.

Article 3

The parties undertake to maintain the cease-fire and to endure a lasting and stable peace.

As soon as the cease-fire goes into effect :

(a) The United States forces and those of the other foreign countries allied with the United States and the Republic of Vietnam shall remain in place pending the implementation of the plan of troop withdrawal. The four-party Joint Military Commission described in Article 16 shall determine the modalities.

(b) The armed forces of the two South Vietnamese parties shall remain in place. The two-

party Joint Military Commission described in Article 17 shall determine the areas controlled by each party and the modalities of stationing.

(c) The regular forces of all services and arms and the irregular forces of the parties in South Vietnam shall stop all offensive activities against each other and shall strictly abide by the following stipulations :

- all acts of force on the ground, in the air, and on the sea shall be prohibited ;
- all hostile acts, terrorism and reprisals by both sides will be banned.

Article 4

The United States will not continue its military involvement or intervene in the internal affairs of South Vietnam.

Article 5

Within sixty days of the signing of this agreement, there will be a total withdrawal from South Vietnam of troops, military advisers, and military personnel, including technical military personnel and military personnel associated with the pacification programmes, armaments, munitions, and war material of the United States and those of the other foreign countries mentioned in Article 3(a). Advisers from the abovementioned countries to all para-military organisations and the police force will also be withdrawn within the same period of time.

Article 6

The dismantlement of all military bases in South Vietnam of the United States and of the other foreign countries mentioned in Article 3(a) shall be completed within sixty days of the signing of this agreement.

Article 7

From the enforcement of the cease-fire to the formation of the government provided for in

CHAPITRE I

Droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien*Article 1*

Les Etats-Unis et tous les autres pays respectent l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Vietnam, telles qu'elles sont reconnues par les Accords de Genève sur le Vietnam de 1954.

CHAPITRE II

Cessation des hostilités - Retrait des troupes*Article 2*

Un cessez-le-feu entrera en vigueur dans l'ensemble du Sud-Vietnam à 24 heures G.M.T., le 27 janvier 1973.

A la même heure, les Etats-Unis mettront fin à toutes les activités militaires menées contre le territoire de la République Démocratique du Vietnam par leurs forces terrestres, aériennes et navales, où qu'elles soient basées, ainsi qu'au minage des eaux territoriales, des ports, des mouillages et des voies navigables de la République Démocratique du Vietnam. Dès l'entrée en vigueur du présent accord, les Etats-Unis enlèveront, désamorceront de manière permanente ou détruiront toutes les mines se trouvant dans les eaux territoriales, les ports, les mouillages et les voies navigables du Nord-Vietnam.

La cessation complète des hostilités mentionnée dans le présent article sera durable et sans limitation dans le temps.

Article 3

Les parties au présent accord s'engagent à maintenir le cessez-le-feu et à assurer une paix durable et stable.

Dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu :

(a) les forces des Etats-Unis et celles des autres pays étrangers alliés aux Etats-Unis et à la République du Vietnam demeureront sur leurs positions en attendant la mise en œuvre du plan de retrait des troupes. La Commission militaire mixte quadripartite décrite dans l'article 16 en déterminera les modalités.

(b) Les forces armées des deux parties sud-vietnamiennes demeureront sur leurs positions.

La Commission militaire mixte bipartite décrite dans l'article 17 déterminera les zones contrôlées par chaque partie ainsi que les modalités du stationnement des forces.

(c) Les forces régulières de tous les services et de toutes les armes ainsi que les forces irrégulières des parties au Sud-Vietnam cesseront toutes leurs activités offensives réciproques et se conformeront strictement aux stipulations suivantes :

- Seront interdits tous les actes de force sur terre, dans les airs et sur mer ;
- Seront proscrits tous les actes d'hostilité, de terrorisme et de représailles commis par les deux camps.

Article 4

Les Etats-Unis ne prolongeront pas leur engagement militaire au Sud-Vietnam et n'interviendront pas dans les affaires intérieures de ce pays.

Article 5

Dans les soixante jours qui suivront la signature du présent accord, seront totalement retirés du Sud-Vietnam les troupes, conseillers militaires et personnel militaire, y compris le personnel militaire technique et le personnel militaire associé au programme de pacification, les armements, munitions et matériel de guerre des Etats-Unis et des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) ci-dessus. Les conseillers des pays ci-dessus mentionnés auprès de toutes les organisations paramilitaires et des forces de police seront également retirés dans le même délai.

Article 6

Le démantèlement de toutes les bases militaires, au Sud-Vietnam, appartenant aux Etats-Unis et aux autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) sera achevé dans les soixante jours qui suivront la signature du présent accord.

Article 7

Entre la mise en vigueur du cessez-le-feu et la formation du gouvernement prévu aux articles

Articles 9(b) and 14 of this agreement, the two South Vietnamese parties shall not accept the introduction of troops, military advisers, and military personnel including technical military personnel, armaments, munitions, and war material into South Vietnam.

The two South Vietnamese parties shall be permitted to make periodic replacement of armaments, munitions and war material which have been destroyed, damaged, worn out or used up after the cease-fire, on the basis of piece-for-piece, of the same characteristics and properties, under the supervision of the Joint Military Commission of the two South Vietnamese parties and of the International Commission of Control and Supervision.

CHAPTER III

The return of captured military personnel and foreign civilians, and captured and detained Vietnamese civilian personnel

Article 8

(a) The return of captured military personnel and foreign civilians of the parties shall be carried out simultaneously with and completed not later than the same day as the troop withdrawal mentioned in Article 5. The parties shall exchange complete lists of the abovementioned captured military personnel and foreign civilians on the day of the signing of this agreement.

(b) The parties shall help each other to get information about those military personnel and foreign civilians of the parties missing in action, to determine the location and take care of the graves of the dead so as to facilitate the exhumation and repatriation of the remains, and to take any such other measures as may be required to get information about those still considered missing in action.

(c) The question of the return of Vietnamese civilian personnel captured and detained in South Vietnam will be resolved by the two South Vietnamese parties on the basis of the principles of Article 21(b) of the agreement on the cessation of hostilities in Vietnam of 20th July 1954. The two South Vietnamese parties will do so in

a spirit of national reconciliation and accord, with a view to ending hatred and enmity, in order to ease suffering and to reunite families. The two South Vietnamese parties will do their utmost to resolve this question within ninety days after the cease-fire comes into effect.

CHAPTER IV

The exercise of the South Vietnamese people's right to self-determination

Article 9

The Government of the United States of America and the Government of the Democratic Republic of Vietnam undertake to respect the following principles for the exercise of the South Vietnamese people's right to self-determination :

(a) The South Vietnamese people's right to self-determination is sacred, inalienable, and shall be respected by all countries.

(b) The South Vietnamese people shall decide themselves the political future of South Vietnam through genuinely free and democratic general elections under international supervision.

(c) Foreign countries shall not impose any political tendency or personality on the South Vietnamese people.

Article 10

The two South Vietnamese parties undertake to respect the cease-fire and maintain peace in South Vietnam, settle all matters of contention through negotiations, and avoid all armed conflict.

Article 11

Immediately after the cease-fire, the two South Vietnamese parties will :

- achieve national reconciliation and concord, end hatred and enmity, prohibit all acts of reprisal and discrimination against individuals or organisations that have collaborated with one side or the other ;

9 (b) et 14 du présent accord, les deux parties sud-vietnamiennes n'accepteront pas que soient introduits au Sud-Vietnam des troupes, des conseillers militaires ni du personnel militaire, y compris le personnel militaire technique, des armements, des munitions ni du matériel de guerre.

Sous la surveillance de la Commission militaire mixte des deux parties sud-vietnamiennes et de la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance, les deux parties sud-vietnamiennes seront autorisées à procéder périodiquement au remplacement, nombre pour nombre et par du matériel possédant les mêmes caractéristiques et propriétés, des armements, munitions et matériel de guerre qui auront été détruits, endommagés, usés ou épuisés après le cessez-le-feu.

CHAPITRE III

Restitution du personnel militaire et des civils étrangers capturés, et du personnel civil vietnamien capturé et détenu

Article 8

(a) La restitution du personnel militaire et des civils étrangers capturés relevant des diverses parties s'effectuera et devra être achevée en même temps que le retrait des troupes mentionnées dans l'article 5. Le jour de la signature du présent accord, les parties échangeront des listes complètes du personnel militaire et des civils étrangers capturés mentionnés ci-dessus.

(b) Les parties devront se venir en aide mutuellement afin de réunir des renseignements concernant les militaires et les civils étrangers relevant des diverses parties qui sont portés disparus, de déterminer l'emplacement et de prendre soin des tombes des morts, de façon à faciliter l'exhumation et le rapatriement des dépouilles, et de prendre telles autres mesures pouvant s'avérer nécessaires pour obtenir des renseignements concernant ceux qui sont encore considérés comme disparus.

(c) La question de la restitution du personnel civil vietnamien capturé et détenu au Sud-Vietnam sera résolue par les deux parties sud-vietnamiennes sur la base des principes de l'article 21 (b) de l'accord sur la cessation des hostilités au Vietnam daté du 20 juillet 1954. Les deux parties sud-vietnamiennes agiront dans un

esprit de réconciliation et de concorde nationales, dans le dessein de mettre fin à la haine et à l'hostilité, d'alléger les souffrances et de réunir les familles. Les deux parties sud-vietnamiennes feront tout leur possible pour régler cette question dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

CHAPITRE IV

L'exercice du droit du peuple sud-vietnamien à l'autodétermination

Article 9

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le gouvernement de la République Démocratique du Vietnam s'engagent à respecter les principes suivants pour l'exercice du droit du peuple sud-vietnamien à l'autodétermination :

(a) Le droit du peuple sud-vietnamien à l'autodétermination est sacré, inaliénable et sera respecté par tous les pays.

(b) Le peuple sud-vietnamien décidera lui-même de l'avenir politique du Sud-Vietnam grâce à des élections générales véritablement libres et démocratiques sous surveillance internationale.

(c) Les pays étrangers n'imposeront aucune tendance ou personnalité politique au peuple sud-vietnamien.

Article 10

Les deux parties sud-vietnamiennes s'engagent à respecter le cessez-le-feu et à maintenir la paix au Sud-Vietnam, à régler tous les sujets de litige par des négociations, et à éviter tout conflit armé.

Article 11

Immédiatement après le cessez-le-feu, les deux parties sud-vietnamiennes devront :

- parvenir à la réconciliation et la concorde nationales, mettre fin à la haine et à l'inimitié, interdire tous les actes de représailles et de discrimination contre les individus ou les organisations ayant collaboré avec l'un ou l'autre camp ;

- ensure the democratic liberties of the people: personal freedom, freedom of speech, freedom of the press, freedom of meeting, freedom of organisation, freedom of political activities, freedom of belief, freedom of movement, freedom of residence, freedom of work, right to property ownership, and right to free enterprise.

Article 12

(a) Immediately after the cease-fire, the two South Vietnamese parties shall hold consultations in a spirit of national reconciliation and concord, mutual respect, and mutual non-elimination to set up a National Council of National Reconciliation and Concord of three equal segments. The Council shall operate on the principle of unanimity. After the National Council of National Reconciliation and Concord has assumed its functions, the two South Vietnamese parties will consult about the formation of councils at lower levels. The two South Vietnamese parties shall sign an agreement on the internal matters of South Vietnam as soon as possible and do their utmost to accomplish this within ninety days after the cease-fire comes into effect, in keeping with the South Vietnamese people's aspirations for peace, independence and democracy.

(b) The National Council of National Reconciliation and Concord shall have the task of promoting the two South Vietnamese parties' implementation of this agreement, achievement of national reconciliation and concord and ensurance of democratic liberties. The National Council of National Reconciliation and Concord will organise the free and democratic general elections provided for in Article 9(b) and decide the procedures and modalities of these general elections. The institutions for which the general elections are to be held will be agreed upon through consultations between the two South Vietnamese parties. The National Council of National Reconciliation and Concord will also decide the procedures and modalities of such local elections as the two South Vietnamese parties agree upon.

Article 13

The question of Vietnamese armed forces in South Vietnam shall be settled by the two South

Vietnamese parties in a spirit of national reconciliation and concord, equality and mutual respect, without foreign interference, in accordance with the postwar situation. Among the questions to be discussed by the two South Vietnamese parties are steps to reduce their military effectives and to demobilise the troops being reduced. The two South Vietnamese parties will accomplish this as soon as possible.

Article 14

South Vietnam will pursue a foreign policy of peace and independence. It will be prepared to establish relations with all countries irrespective of their political and social systems on the basis of mutual respect for independence and sovereignty, and accept economic and technical aid from any country with no political conditions attached. The acceptance of military aid by South Vietnam in the future shall come under the authority of the government set up after the general elections in South Vietnam provided for in Article 9(b).

CHAPTER V

The reunification of Vietnam and the relationship between North and South Vietnam

Article 15

The reunification of Vietnam shall be carried out step by step through peaceful means on the basis of discussion and agreements between North and South Vietnam, without coercion or annexation by either part, and without foreign interference. The time for reunification will be agreed upon by North and South Vietnam.

Pending the reunification :

(a) The military demarcation line between the two zones at the 17th parallel is only provisional and not a political or territorial boundary, as provided for in paragraph 6 of the Final Declaration of the 1954 Geneva Conference.

(b) North and South Vietnam shall respect the demilitarised zone on either side of the provisional military demarcation line.

- assurer les libertés démocratiques du peuple : liberté de la personne, liberté de parole, liberté de la presse, liberté de réunion, liberté d'organisation, liberté en matière d'activité politique, liberté de croyance, liberté de mouvement, liberté de résidence, liberté de travail, droit à la propriété privée et droit à la libre entreprise.

Article 12

(a) Immédiatement après le cessez-le-feu, les deux parties sud-vietnamiennes tiendront des consultations, dans un esprit de réconciliation et de concorde nationales, de respect mutuel, et sans chercher à s'éliminer mutuellement, afin de créer un Conseil National de Réconciliation et de Concorde Nationales, composé de trois parties égales. Le conseil fonctionnera conformément au principe de l'unanimité. Après que le Conseil National de Réconciliation et de Concorde Nationales sera entré en fonction, les deux parties sud-vietnamiennes se consulteront au sujet de la constitution de conseils à des niveaux moins élevés. Les deux parties sud-vietnamiennes signeront, dès que possible, un accord portant sur les questions intérieures du Sud-Vietnam et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour y parvenir dans les quatre-vingt-dix jours suivant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, en conformité avec les aspirations du peuple sud-vietnamien à la paix, à l'indépendance et à la démocratie.

(b) Le Conseil National de Réconciliation et de Concorde Nationales aura pour tâche de promouvoir l'application du présent accord par les deux parties sud-vietnamiennes, la réalisation de la réconciliation et de la concorde nationales et la garantie des libertés démocratiques. Le Conseil National de Réconciliation et de Concorde Nationales organisera les élections générales libres et démocratiques prévues par l'article 9 (b) et décidera des procédures et des modalités de ces élections générales. Les institutions pour lesquelles doivent être tenues ces élections générales seront établies d'un commun accord grâce à des consultations entre les deux parties. Le Conseil National de Réconciliation et de Concorde Nationales décidera également des procédures et des modalités des élections locales ayant reçu l'agrément des deux parties sud-vietnamiennes.

Article 13

La question des forces armées vietnamiennes au Sud-Vietnam sera réglée par les deux parties

sud-vietnamiennes dans un esprit de réconciliation et de concorde nationales, d'égalité et de respect mutuel, sans ingérence étrangère, conformément à la situation d'après-guerre. Au nombre des questions à discuter par les deux parties sud-vietnamiennes figurent les mesures visant à la réduction de leurs effectifs militaires et à la démobilisation des troupes affectées par cette réduction. Les deux parties sud-vietnamiennes y pourvoient aussitôt que possible.

Article 14

Le Sud-Vietnam poursuivra une politique étrangère de paix et d'indépendance. Il sera disposé à établir des relations avec tous les pays, indépendamment de leurs systèmes politiques et sociaux, sur la base du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté nationale, et à accepter l'aide économique et technique de tout pays qui n'y attache aucune condition politique. L'acceptation de toute aide militaire par le Sud-Vietnam relèvera de l'autorité du gouvernement mis en place après les élections générales au Sud-Vietnam prévues par l'article 9 (b).

CHAPITRE V

La réunification du Vietnam et les relations entre le Nord et le Sud-Vietnam

Article 15

La réunification du Vietnam sera réalisée étape par étape, par des moyens pacifiques, sur la base de discussions et d'accords entre le Nord et le Sud-Vietnam, sans coercition ni annexion de la part de l'une ou l'autre des parties et sans ingérence étrangère. Le moment de la réunification sera décidé d'un commun accord par le Nord et le Sud-Vietnam.

En attendant cette réunification :

(a) La ligne de démarcation militaire entre les deux zones, à la hauteur du 17° parallèle, n'a qu'un caractère provisoire et ne tient pas lieu de frontière politique ou territoriale, conformément au paragraphe 6 de la Déclaration finale de la Conférence de Genève de 1954.

(b) Le Nord et le Sud-Vietnam respecteront la zone démilitarisée, de part et d'autre de la ligne de démarcation militaire provisoire,

(c) North and South Vietnam shall promptly start negotiations with a view to re-establishing normal relations in various fields. Among the questions to be negotiated are the modalities of civilian movement across the provisional military demarcation line.

(d) North and South Vietnam shall not join any military alliance or military bloc and shall not allow foreign powers to maintain military bases, troops, military advisers, and military personnel on their respective territories, as stipulated in the 1954 Geneva Agreements on Vietnam.

CHAPTER VI

The Joint Military Commissions, The International Commission of Control and Supervision, The International Conference

Article 16

(a) The parties participating in the Paris conference on Vietnam shall immediately designate representatives to form a four-party Joint Military Commission with the task of ensuring joint action by the parties in implementing the following provisions of this agreement :

- the first paragraph of Article 2, regarding the enforcement of the cease-fire throughout South Vietnam ;
- Article 3(a), regarding the cease-fire by United States forces and those of the other foreign countries referred to in that article ;
- Article 3(c), regarding the cease-fire between all parties in South Vietnam ;
- Article 5, regarding the withdrawal from South Vietnam of United States troops and those of the other foreign countries mentioned in Article 3(a) ;
- Article 7, regarding the dismantlement of military bases in South Vietnam of the United States and those of the other foreign countries mentioned in Article 3(a) ;
- Article 8(a), regarding the return of captured military personnel and foreign civilians of the parties ;

- Article 8(b), regarding the mutual assistance of the parties in getting information about those military personnel and foreign civilians of the parties missing in action.

(b) The four-party Joint Military Commission shall operate in accordance with the principle of consultations and unanimity. Disagreements shall be referred to the International Commission of Control and Supervision.

(c) The four-party Joint Military Commission shall begin operating immediately after the signing of this agreement and end its activities in sixty days, after the completion of the withdrawal of United States troops and those of the other foreign countries mentioned in Article 3(a) and the completion of the return of captured military personnel and foreign civilians of the parties.

(d) The four parties shall agree immediately on the organisation, the working procedure, means of activity, and expenditures of the four-party Joint Military Commission.

Article 17

(a) The two South Vietnamese parties shall immediately designate representatives to form a two-party Joint Military Commission with the task of ensuring joint action by the two South Vietnamese parties in implementing the following provisions of this agreement :

- the first paragraph of Article 2, regarding the enforcement of the cease-fire throughout South Vietnam, when the four-party Joint Military Commission has ended its activities ;
- Article 3(b), regarding the cease-fire between the two South Vietnamese parties ;
- Article 3(c), regarding the cease-fire between all parties in South Vietnam, when the four-party Joint Military Commission has ended its activities ;
- Article 7, regarding the prohibition of the introduction of troops into South Vietnam and all other provisions of this article ;

(c) Le Nord et le Sud-Vietnam entameront rapidement des négociations en vue de rétablir entre eux des relations normales dans différents domaines. Les modalités des mouvements des civils à travers la ligne de démarcation militaire provisoire figurent parmi les questions à négocier.

(d) Le Nord et le Sud-Vietnam ne se joindront à aucune alliance ni bloc militaire et n'autoriseront aucune puissance étrangère à maintenir sur leur territoire respectif des bases militaires, des troupes, des conseillers militaires ni du personnel militaire, comme il est stipulé dans les Accords de Genève de 1954 sur le Vietnam.

CHAPITRE VI

Les commissions militaires mixtes, La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance, La Conférence internationale

Article 16

(a) Les parties à la Conférence de Paris sur le Vietnam, désigneront immédiatement des représentants aux fins de constituer une Commission militaire mixte quadripartite, dont la tâche sera d'assurer l'action conjointe des parties dans l'application des dispositions suivantes du présent accord :

- premier paragraphe de l'article 2, concernant la mise en vigueur du cessez-le-feu dans tout le Sud-Vietnam ;
- l'article 3 (a) concernant le cessez-le-feu des forces des Etats-Unis et des autres pays étrangers mentionnés dans cet article ;
- l'article 3 (c) concernant le cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud-Vietnam ;
- l'article 5, concernant le retrait, du Sud-Vietnam, des troupes des Etats-Unis et des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) ;
- l'article 6, concernant le démantèlement, au Sud-Vietnam, des bases militaires des Etats-Unis et des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) ;
- l'article 8 (a), concernant la restitution du personnel militaire et des civils étrangers capturés, relevant des diverses parties ;

— l'article 8 (b), concernant l'aide mutuelle des parties quant à la recherche d'informations sur les personnels militaires et les civils étrangers portés disparus et relevant des diverses parties.

(b) La Commission militaire mixte quadripartite agira conformément au principe de la consultation et de l'unanimité. Les désaccords seront portés devant la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance.

(c) La Commission militaire mixte quadripartite commencera à fonctionner immédiatement après la signature du présent accord et mettra fin à ses activités dans les soixante jours, après qu'auront été achevés le retrait des troupes des Etats-Unis et des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a), ainsi que la restitution du personnel militaire et des civils étrangers capturés, relevant des diverses parties.

(d) Les quatre parties se mettront immédiatement d'accord sur l'organisation, les procédures de travail, les moyens d'action et les dépenses de la Commission militaire mixte quadripartite.

Article 17

(a) Les deux parties sud-vietnamiennes désigneront immédiatement des représentants pour constituer une Commission militaire mixte bipartite qui aura pour tâche d'assurer que les deux parties sud-vietnamiennes agiront de concert pour appliquer les dispositions suivantes du présent accord :

- le premier paragraphe de l'article 2, concernant la mise en œuvre du cessez-le-feu dans tout le Sud-Vietnam, lorsque la Commission militaire mixte quadripartite aura mis fin à ses activités ;
- l'article 3 (b), concernant le cessez-le-feu entre les deux parties sud-vietnamiennes ;
- l'article 3 (c), concernant le cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud-Vietnam, lorsque la Commission militaire mixte quadripartite aura mis fin à ses activités ;
- l'article 7, concernant l'interdiction d'introduire des troupes au Sud-Vietnam et toutes les autres dispositions du dit article ;

- Article 8(c), regarding the question of the return of Vietnamese civilian personnel captured and detained in South Vietnam ;
- Article 13, regarding the reduction of the military effectives of the two South Vietnamese parties and the demobilisation of the troops being reduced.

(b) Disagreements shall be referred to the International Commission of Control and Supervision.

(c) After the signing of this agreement, the two-party Joint Military Commission shall agree immediately on the measures and organisation aimed at enforcing the cease-fire and preserving peace in South Vietnam.

Article 18

(a) After the signing of this agreement, an International Commission of Control and Supervision shall be established immediately.

(b) Until the International Conference provided for in Article 19 makes definitive arrangements, the International Commission of Control and Supervision will report to the four parties on matters concerning the control and supervision of the implementation of the following provisions of this agreement :

- the first paragraph of Article 2, regarding the enforcement of the cease-fire throughout South Vietnam ;
- Article 3(a), regarding the cease-fire by United States forces and those of the other foreign countries referred to in that Article ;
- Article 3(c), regarding the cease-fire between all the parties in South Vietnam ;
- Article 5, regarding the withdrawal from South Vietnam of United States troops and those of the other foreign countries mentioned in Article 3(a) ;
- Article 6, regarding the dismantlement of military bases in South Vietnam of the United States and those of the other foreign countries mentioned in Article 3(a) ;

- Article 8(a), regarding the return of captured military personnel and foreign civilians of the parties.

The International Commission of Control and Supervision shall form control teams for carrying out its tasks. The four parties shall agree immediately on the location and operation of these teams. The parties will facilitate their operation.

(c) Until the International Conference makes definitive arrangements, the International Commission of Control and Supervision will report to the two South Vietnamese parties on matters concerning the control and supervision of the implementation of the following provisions of this agreement :

- the first paragraph of Article 2, regarding the enforcement of the cease-fire throughout South Vietnam, when the four-party Joint Military Commission has ended its activities ;
- Article 3(b), regarding the cease-fire between the two South Vietnamese parties ;
- Article 3(c), regarding the cease-fire between all parties in South Vietnam, when the four-party Joint Military Commission has ended its activities ;
- Article 7, regarding the prohibition of the introduction of troops into South Vietnam and all other provisions of this Article ;
- Article 8(c), regarding the question of the return of Vietnamese civilian personnel captured and detained in South Vietnam ;
- Article 9(b), regarding the free and democratic general elections in South Vietnam ;
- Article 13, regarding the reduction of the military effectives of the two South Vietnamese parties and the demobilisation of the troops being reduced.

The International Commission of Control and Supervision shall form control teams for carrying out its tasks. The two South Vietnamese parties shall agree immediately on the location and operation of these teams. The two South Vietnamese parties will facilitate their operations.

- l'article 8 (c), concernant la question de la restitution du personnel civil vietnamien capturé et détenu au Sud-Vietnam ;
- l'article 13, concernant la réduction des effectifs militaires des deux parties sud-vietnamiennes et la démobilisation des troupes affectées par cette réduction.

(b) Les désaccords seront portés devant la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance.

(c) Après la signature du présent accord, la Commission militaire mixte bipartite conviendra immédiatement des mesures et de l'organisation visant à mettre en œuvre le cessez-le-feu et à préserver la paix au Sud-Vietnam.

Article 18

(a) Après la signature du présent accord, une Commission internationale de Contrôle et de Surveillance sera établie immédiatement.

(b) Jusqu'à ce que la Conférence internationale prévue à l'article 19 procède aux arrangements définitifs, la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance rendra compte aux quatre parties des questions concernant le contrôle et la surveillance de l'application des dispositions suivantes du présent accord :

- le premier paragraphe de l'article 2, concernant la mise en œuvre du cessez-le-feu dans tout le Sud-Vietnam ;
- l'article 3 (a), concernant le cessez-le-feu à observer par les forces des Etats-Unis et par celles des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) ;
- l'article 3 (c), concernant le cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud-Vietnam ;
- l'article 5, concernant le retrait du Sud-Vietnam des troupes des Etats-Unis et de celles des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) ;
- l'article 6, concernant le démantèlement, au Sud-Vietnam, des bases militaires des Etats-Unis et de celles des autres pays étrangers mentionnés à l'article 3 (a) ;

- l'article 8 (a), concernant la restitution du personnel militaire et des civils étrangers capturés relevant des diverses parties.

La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance constituera des équipes de contrôle pour s'acquitter de ses tâches. Les quatre parties conviendront immédiatement de l'emplacement et du fonctionnement de ces équipes. Les parties faciliteront ce fonctionnement.

(c) Jusqu'à ce que la Conférence internationale ait procédé aux arrangements définitifs, la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance rendra compte aux deux parties sud-vietnamiennes des questions concernant le contrôle et la surveillance de l'application des dispositions du présent accord :

- le premier paragraphe de l'article 2, concernant la mise en œuvre du cessez-le-feu dans tout le Sud-Vietnam, lorsque la Commission militaire mixte quadripartite aura mis fin à ses activités ;
- l'article 3 (b), concernant le cessez-le-feu entre les deux parties sud-vietnamiennes ;
- l'article 3 (c), concernant le cessez-le-feu entre toutes les parties au Sud-Vietnam, lorsque la Commission militaire mixte quadripartite aura mis fin à ses activités ;
- l'article 7, concernant l'interdiction d'introduire des troupes au Sud-Vietnam et toutes les autres dispositions de cet article ;
- l'article 8 (c), concernant la question de la restitution du personnel civil vietnamien capturé et détenu au Sud-Vietnam ;
- l'article 9 (b), concernant des élections générales libres et démocratiques au Sud-Vietnam ;
- l'article 13, concernant la réduction des effectifs militaires des deux parties sud-vietnamiennes et la démobilisation des troupes affectées par cette réduction.

La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance constituera des équipes de contrôle pour s'acquitter de ses tâches. Les deux parties sud-vietnamiennes conviendront immédiatement de l'emplacement et du fonctionnement de ces équipes. Les deux parties sud-vietnamiennes faciliteront ce fonctionnement.

(d) The International Commission of Control and Supervision shall be composed of representatives of four countries: Canada, Hungary, Indonesia and Poland. The chairmanship of this commission will rotate among the members for specific periods to be determined by the commission.

(e) The International Commission of Control and Supervision shall carry out its tasks in accordance with the principle of respect for the sovereignty of South Vietnam.

(f) The International Commission of Control and Supervision shall operate in accordance with the principle of consultations and unanimity.

(g) The International Commission of Control and Supervision shall begin operating when a cease-fire comes into force in Vietnam. As regards the provisions in Article 18(b) concerning the four parties, the International Commission of Control and Supervision shall end its activities when the commission's tasks of control and supervision regarding these provisions have been fulfilled. As regards the provisions in Article 18(c) concerning the two South Vietnamese parties, the International Commission of Control and Supervision shall end its activities on the request of the government formed after the general elections in South Vietnam provided for in Article 9(b).

(h) The four parties shall agree immediately on the organisation, means of activity, and expenditures of the International Commission of Control and Supervision. The relationship between the International Commission and the International Conference will be agreed upon by the International Commission and the International Conference.

Article 19

The parties agree on the convening of an international conference within thirty days of the signing of this agreement to acknowledge the signed agreements; to guarantee the ending of the war, the maintenance of peace in Vietnam, the respect of the Vietnamese people's fundamental national rights, and the South Vietnamese people's right to self-determination; and to contribute to and guarantee peace in Indochina.

The United States and the Democratic Republic of Vietnam, on behalf of the parties participating in the Paris Conference on Vietnam, will propose to the following parties that they participate in this International Conference: the People's Republic of China, the Republic of France, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom, the four countries of the International Commission of Control and Supervision, and the Secretary General of the United Nations, together with the parties participating in the Paris Conference on Vietnam.

CHAPTER VII

Regarding Cambodia and Laos

Article 20

(a) The parties participating in the Paris conference on Vietnam shall strictly respect the 1954 Geneva Agreements on Cambodia and the 1962 Geneva Agreements on Laos, which recognised the Cambodian and the Lao people's fundamental national rights, i.e. the independence, sovereignty, unity and territorial integrity of these countries. The parties shall respect the neutrality of Cambodia and Laos.

The parties participating in the Paris conference on Vietnam undertake to refrain from using the territory of Cambodia and the territory of Laos to encroach on the sovereignty and security of one another and of other countries.

(b) Foreign countries shall put an end to all military activities in Cambodia and Laos, totally withdraw from and refrain from reintroducing into these two countries troops, military advisers and military personnel, armaments, munitions and war material.

(c) The internal affairs of Cambodia and Laos shall be settled by the people of each of these countries without foreign interference.

(d) The problems existing between the Indo-chinese countries shall be settled by the Indo-chinese parties on the basis of respect for each other's independence, sovereignty and territorial integrity, and non-interference in each other's internal affairs.

(d) La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance sera composée de représentants de quatre pays : Canada, Hongrie, Indonésie et Pologne. La présidence de la Commission sera assurée par roulement entre les membres pour des périodes précises qui devront être déterminées par la Commission.

(e) La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance s'acquittera de ses tâches conformément aux principes du respect de la souveraineté du Sud-Vietnam.

(f) La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance fonctionnera conformément au principe de la consultation et de l'unanimité.

(g) La Commission internationale de Contrôle et de Surveillance commencera à fonctionner lorsqu'un cessez-le-feu entrera en vigueur au Vietnam. En ce qui concerne les dispositions de l'article 18 (b) intéressant les quatre parties, la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance mettra fin à ses activités lorsqu'elle se sera acquittée de ses tâches de contrôle et de surveillance relatives à ces dispositions. En ce qui concerne les dispositions de l'article 18 (c) intéressant les deux parties sud-vietnamiennes, la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance mettra fin à ses activités sur demande du gouvernement formé après les élections générales au Sud-Vietnam prévues à l'article 9 (b).

(h) Les quatre parties conviendront immédiatement de l'organisation, des moyens d'action et des dépenses de la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance. La Commission internationale et la Conférence internationale conviendront des relations à établir entre ladite Commission et ladite Conférence.

Article 19

Les parties conviennent de réunir une conférence internationale dans les trente jours qui suivront la signature du présent accord, aux fins de prendre acte des accords signés ; de garantir la cessation des hostilités, le maintien de la paix au Vietnam, le respect des droits nationaux fondamentaux du peuple vietnamien, ainsi que le droit de la population sud-vietnamienne à l'autodétermination ; d'apporter sa contribution et sa garantie à la paix en Indochine.

Les Etats-Unis et la République Démocratique du Vietnam, au nom des parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam, proposeront aux parties suivantes de participer à cette conférence internationale : la République Populaire de Chine, la République Française, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Royaume-Uni, les quatre pays de la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance, et le secrétaire général des Nations Unies, conjointement avec les parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam.

CHAPITRE VII

Concernant le Cambodge et le Laos

Article 20

(a) Les parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam respecteront strictement les Accords de Genève de 1954 sur le Cambodge et les Accords de Genève de 1962 sur le Laos, qui reconnaissent les droits nationaux fondamentaux des peuples cambodgien et laotien, c'est-à-dire l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de ces pays. Les parties respecteront la neutralité du Cambodge et du Laos.

Les parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam s'engagent à s'abstenir d'utiliser le territoire du Cambodge et le territoire du Laos pour porter réciproquement atteinte à leur souveraineté et à leur sécurité ou celles d'autres pays.

(b) Les pays étrangers mettront fin à toutes activités militaires au Cambodge et au Laos, retireront totalement de ces deux pays leurs troupes, conseillers militaires et personnel militaire, armements, munitions et matériel de guerre et s'abstiendront de les y réintroduire.

(c) Les affaires intérieures du Cambodge et du Laos seront réglées par le peuple de chacun de ces pays sans ingérence étrangère.

(d) Les problèmes existant entre les pays indochinois devront être réglés par les parties indochinoises sur la base du respect mutuel de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale et sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun.

CHAPTER VIII

The relations between the United States and the Democratic Republic of Vietnam*Article 21*

The United States anticipates that this agreement will usher in an era of reconciliation with the Democratic Republic of Vietnam, as with all the peoples of Indochina. In pursuance of its traditional policy, the United States will contribute to healing the wounds of war and to postwar reconstruction of the Democratic Republic of Vietnam and throughout Indochina.

Article 22

The ending of the war, the restoration of peace in Vietnam, and the strict implementation of this agreement will create conditions for establishing a new, equal and mutually beneficial relationship between the United States and the Democratic Republic of Vietnam on the basis of respect for each other's independence and sovereignty, and non-interference in each other's internal affairs. At the same time this will ensure stable peace in Vietnam and contribute to the preservation of lasting peace in Indochina and South-East Asia.

CHAPTER IX

Other provisions*Article 23*

This agreement shall enter into force upon signature by plenipotentiary representatives of the parties participating in the Paris conference on Vietnam. All the parties concerned shall strictly implement this agreement and its protocols.

Done in Paris this twenty-seventh day of January. One thousand nine hundred and seventy-three, in Vietnamese and English. The Vietnamese and English texts are official and equally authentic,

For the Government of the United States
of America :

William P. Rogers
Secretary of State

For the Government of the Republic of Vietnam :

Tran Van Lam
Minister for Foreign Affairs

For the Government of the Democratic Republic
of Vietnam :

Nguyen Duy Trinh
Minister for Foreign Affairs

For the Provisional Revolutionary Government
of the Republic of South Vietnam :

Nguyen Thi Binh
Minister for Foreign Affairs

Source : International Herald Tribune, 25th January 1973.

**15. Communiqué issued after the visit by
Mr. Schumann, French Minister for Foreign
Affairs, to Romania**

30th January 1973

(Extract)

.....

The talks between Mr. Schumann and Mr. Macovescu were held in an atmosphere of cordiality and understanding characteristic of all Franco-Romanian relations which have been given new impetus by the meetings held in recent years between the French and Romanian Heads of State.

Reviewing the principal international questions, the Ministers first underlined the importance they attach to the success of the multilateral talks in Helsinki ; they noted with satisfaction the constructive spirit of these talks and the excellent co-operation between representatives of both countries, which they agreed to pursue. They expressed their support for convening the conference on security and co-operation in Europe as soon as possible, with the participation of all interested States on an equal footing, so that all the European nations may determine their own destiny, ensure their security and develop their mutual co-operation on the basis

CHAPITRE VIII

**Les relations entre les Etats-Unis
et la République Démocratique du Vietnam***Article 21*

Les Etats-Unis escomptent que cet accord inaugurerà une ère de réconciliation avec la République Démocratique du Vietnam ainsi qu'avec tous les peuples d'Indochine. Dans la poursuite de leur politique traditionnelle, les Etats-Unis contribueront à panser les blessures dues à la guerre et participeront à la reconstruction, après la guerre, de la République Démocratique du Vietnam et de toute l'Indochine.

Article 22

La fin de la guerre, la restauration de la paix au Vietnam et la stricte application du présent accord créeront les conditions propres à établir des relations nouvelles, placées sur un pied d'égalité et mutuellement bénéfiques, entre les Etats-Unis et la République Démocratique du Vietnam sur la base du respect mutuel de leur indépendance et de leur souveraineté, et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun. Cela assurera du même coup une paix stable au Vietnam et contribuera à la sauvegarde d'une paix durable en Indochine et en Asie du Sud-Est.

CHAPITRE IX

Autres dispositions*Article 23*

Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature par les représentants plénipotentiaires des parties participant à la Conférence de Paris sur le Vietnam. Toutes les parties intéressées appliqueront strictement le présent accord et ses protocoles.

Fait à Paris le vingt-sept janvier mil neuf cent soixante-treize, en vietnamien et en anglais. Les textes vietnamien et anglais sont officiels et font également foi.

Pour le gouvernement des Etats-Unis
d'Amérique :

William P. Rogers
Secrétaire d'Etat

Pour le gouvernement de la République
du Vietnam :

Tran Van Lam
Ministre des affaires étrangères

Pour le gouvernement de la République
Démocratique du Vietnam :

Nguyen Duy Trinh
Ministre des affaires étrangères

Pour le Gouvernement Révolutionnaire
Provisoire de la République du Sud-Vietnam :

Nguyen Thi Binh
Ministre des affaires étrangères

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA
Documents, n° 2353, 24 janvier 1973.

**15. Communiqué publié à l'issue de la visite
de M. Schumann, Ministre français des
affaires étrangères, en Roumanie**

30 janvier 1973

(Extrait)

.....

Les entretiens de M. Schumann et de M. Macovescu se sont déroulés dans l'atmosphère de cordialité et de compréhension qui caractérise l'ensemble des rapports franco-roumains, dont le développement a reçu une impulsion nouvelle à la suite des rencontres qui ont eu lieu, au cours des années récentes, entre les chefs d'Etat français et roumain.

Passant en revue les principales questions internationales, les ministres ont souligné, en premier lieu, l'importance qu'ils attachent au succès des pourparlers multilatéraux d'Helsinki ; ils ont relevé avec satisfaction l'esprit constructif de ces pourparlers, et l'excellente coopération des représentants des deux pays, qu'ils sont convenus de poursuivre. Ils se sont prononcés pour la convocation dans les meilleurs délais de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, avec la participation sur un pied d'égalité de tous les Etats intéressés, afin de permettre à toutes les nations européennes de déterminer leur propre destin, d'assurer leur sécurité et de

of the principles of non-recourse to or threat of force, independence, sovereignty and the equality of States, respect for their mutual interests and non-interference in internal affairs.

.....

Source: Ministry for Foreign Affairs, Paris (WEU translation).

16. Message by President Nixon accompanying the Council of Economic Advisers' reports to Congress

31st January 1973

(Extracts)

As predicted, 1972 was a very good year for the American economy.

From the end of 1971 to the end of 1972, total output rose by about 7.5 %. This is one of the largest one-year increases in the past twenty-five years. This growth took place in a largely peacetime economy ; it was not achieved by a war-fed, inflationary boom. In fact, real defence spending declined 5 % during the year. More important is the fact that the big increase of production in the year just ended was accompanied by a reduced rate of inflation. Consumer prices increased a little more than 3 % from 1971 to 1972 — a far cry from the runaway inflation rate of 6 % that confronted us in 1969.

A year ago, looking ahead to 1972, I said that the great problem was to get the unemployment rate down from the 6 % level where it was in 1971. During 1972 the rate was reduced to a little over 5 %. We should get this down further, and expect to do so, but what was accomplished was gratifying. It is especially significant that the total number of people at work rose by 2.3 million from 1971 to 1972, the largest one-year increase in twenty-five years.

.....

The prospects for achieving these goals in 1973 are bright — if we behave with reasonable prudence and foresight. By all signs a vigorous economic expansion is under way and will continue during the year. This will raise output and employment and reduce unemployment. The problem, as far as can now be foreseen, will be to prevent this expansion from becoming an inflationary boom.

That is why I put restraining federal expenditures at the top of the list of economic policies for 1973. Nothing is easier or more pleasant, at least for a bureaucracy, than to spend money. But beyond some point, which our budget plans already reach, everything that the government gives out with one hand it must take back with the other, in higher taxes or more inflation or both. Spending proposals must be looked at in this way, by asking whether they are worth either of these costs. Much government spending fails this test.

I am proposing a budget with expenditures of \$250,000 million in the current fiscal year — an increase of \$18,000 million from last year. I am proposing a \$19,000 million increase for next year, to \$269,000 million. Although those are large totals and large increases, they reflect a sense of responsibility and discipline. I urgently seek the co-operation of the country and the Congress in staying within my budget proposals.

Only by holding the line on federal spending will we be able to reduce the inflation rate further in 1973. Productivity should still be rising strongly. Inflationary expectations have been subdued.

.....

Nowhere is the need to make 1973 a year of economic reform more apparent than in our international relations. Our actions of 15th August 1971 put the world on the path of negotiation for improvement of the international

développer leur coopération mutuelle sur la base des principes de non-recours à la force et à la menace de la force, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'égalité des Etats, du respect de l'avantage réciproque et de la non-immixtion dans les affaires intérieures.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

16. Rapport économique présenté au Congrès américain par le Président Nixon

31 janvier 1973

(Extraits)

Comme prévu, 1972 a été une très bonne année pour l'économie américaine.

Depuis la fin de 1971 jusqu'à celle de 1972, la production totale s'est élevée d'environ 7,5 %. C'est là une des augmentations annuelles les plus importantes enregistrées au cours des vingt-cinq dernières années. Cette croissance s'est produite dans des conditions que l'on peut considérer dans une large mesure comme celles d'une économie de paix. Elle n'a pas été réalisée grâce à un « boom » inflationniste, alimenté par la guerre. En fait, les dépenses réelles pour la défense ont diminué de 5 % pendant l'année. Chose plus importante encore, la forte augmentation de la production au cours de l'année qui vient de se terminer s'est accompagnée d'un taux d'inflation réduit. Les prix à la consommation ont augmenté d'un peu plus de 3 % de 1971 à 1972 ; nous voilà bien loin du taux d'inflation galopante de 6 % enregistré en 1969.

Il y a un an, envisageant 1972, je déclarais que le grand problème était de réduire le taux du chômage, qui était de 6 % en 1971. En 1972, ce taux a été ramené à un peu plus de 5 %. Nous devrions pouvoir poursuivre cet abaissement, et nous espérons y parvenir. Mais l'amélioration de la situation ainsi enregistrée est déjà encourageante. Il est particulièrement important de constater que le nombre total des travailleurs s'est élevé de 2.300.000 de 1971 à 1972, soit l'augmentation annuelle la plus importante en vingt-cinq ans.

.....

Les perspectives de réalisation de ces objectifs en 1973 sont brillantes — si nous faisons preuve d'une prudence et d'une prévoyance raisonnables. Tous les signes indiquent qu'une expansion économique vigoureuse est en cours et se poursuivra cette année. Cette croissance augmentera la production et l'emploi et réduira le chômage. Le problème, tel que nous pouvons en juger actuellement, sera d'empêcher cette expansion de devenir un « boom » inflationniste.

C'est pourquoi j'ai placé la limitation des dépenses fédérales en tête de la liste des mesures économiques à prendre en 1973. Rien n'est plus facile ni plus agréable, tout au moins pour les bureaucrates, que de dépenser de l'argent. Mais au-delà d'un certain point, que nos prévisions de budget ont déjà atteint, tout ce que le gouvernement donne d'une main, il doit le reprendre de l'autre, sous forme d'impôts plus élevés ou d'un accroissement de l'inflation, ou encore de ces deux façons à la fois. La question qu'il faut se poser en étudiant les propositions de dépenses est celle-ci : valent-elles la peine qu'on les paie de l'un ou l'autre de ces prix ? Une large part des dépenses du gouvernement ne résiste pas à un tel examen.

Je propose un budget comportant des dépenses s'élevant à 250.000 millions de dollars pour l'exercice budgétaire en cours, soit une augmentation de 18.000 millions par rapport à l'année dernière. Je propose une augmentation de 19.000 millions de dollars pour le budget de l'année prochaine, qui s'élèvera ainsi à 269.000 millions de dollars. Bien que ce soient là des chiffres élevés et des augmentations considérables, ils traduisent un sens des responsabilités et de la discipline. Je demande instamment au pays et au Congrès de coopérer avec le gouvernement afin de permettre aux dépenses de demeurer dans les limites de mes propositions budgétaires.

Ce n'est qu'en imposant des bornes aux dépenses fédérales que nous pourrions, en 1973, réduire davantage encore le taux de l'inflation. La productivité devrait continuer à connaître une forte augmentation. Les prévisions inflationnistes sont devenues moins inquiétantes...

.....

La nécessité de faire de 1973 une année de réforme économique n'est nulle part plus apparente que dans le domaine de nos relations internationales. Les mesures que nous avons prises le 15 août 1971 ont engagé le monde dans la voie

economy. Last year we made proposals for the reform of the international financial system, and these proposals are now the subject of discussion by high level officials of the member countries of the International Monetary Fund. This year we expect to enter negotiations on the subject of trade.

We want the American people to be able to buy those foreign goods and services that are better, cheaper, or more interesting than our own. That raises the American standard of living. We want our people to be able to invest abroad when that is the most profitable thing to do. But we also want the American people to be able to pay for these purchases and investments in the way that is best for us. That means, first, that we must be able to pay by selling abroad the things that we produce best, and selling them on the best terms that we can freely obtain. Second, it means that we must be able to pay in a way that is sustainable so that we are not confronted with the need for sudden and possibly painful adjustments.

Existing arrangements are not favourable to us in either respect. We have been buying from abroad in rapidly increasing amounts and that has helped the American people. But our exports, with which we seek to pay for these imports, have been subject to high barriers, particularly in the case of our agricultural products. We have not been able to sell enough to pay for our overseas expenditures, and so we have had to pay by incurring more and more short-term debts abroad. This is not a situation that can go on indefinitely; its sudden ending could be disruptive. Therefore we want to bring about those reforms that will permit us to earn our way.

Our proposals have been, and will be, put forth in the United States national interest. But this is not contrary to the interest of other countries. International competition is shifting from the military and political arenas to the economic. This is a great advantage, because in economic competition every participant can win — there need be no losers. The effort of each

nation to produce and sell what it can do most efficiently will benefit others. This is the fundamental belief underlying our proposals for reform and the fundamental reason for thinking that a satisfactory agreement will be reached.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy Paris, No. 19, 30th January 1973.

17. State of the union message by President Nixon, Washington

2nd February 1973

(Extract)

.....

The challenges we face

These first years of the 1970s have been good years for America.

Our job — all of us together — is to make 1973 and the years to come even better ones. I believe that we can. I believe that we can make the years leading to our bicentennial the best four years in American history.

But we must never forget that nothing worthwhile can be achieved without the will to succeed and the strength to sacrifice.

Hard decisions must be made, and we must stick by them.

In the field of foreign policy, we must remember that a strong America — an America whose word is believed and whose strength is respected — is essential to continued peace and understanding in the world. The peace with honour we have achieved in Vietnam has strengthened this basic American credibility. We must act in such a way in coming years that this credibility will remain intact, and with it, the world stability of which it is so indispensable a part.

At home, we must reject the mistaken notion — a notion that has dominated too much of the public dialogue for too long — that ever bigger government is the answer to every problem.

de la négociation en vue d'améliorer la situation économique internationale. L'année dernière, nous avons fait des propositions visant à réformer le système financier international, propositions qui font maintenant l'objet de discussions entre les représentants de haut niveau des pays membres du Fonds Monétaire International. Cette année, nous comptons entamer des négociations sur la question du commerce.

Nous voulons que le peuple américain puisse acheter les produits et les services étrangers qui sont de meilleure qualité, moins coûteux ou plus intéressants que les nôtres, ce qui élève le niveau de vie américain. Nous voulons que nos concitoyens puissent investir à l'étranger, quand cette opération s'avère la plus profitable pour eux. Mais nous voulons également qu'ils puissent payer ces achats et ces investissements de la manière la plus satisfaisante pour nous. Ce qui veut dire, d'abord, que nous devons être en mesure de payer en vendant à l'étranger ce que nous produisons le mieux, et ce dans les meilleures conditions que nous puissions obtenir librement. Deuxièmement, cela veut dire que nous devons adopter un mode de paiement que nous puissions continuer à appliquer, afin de ne pas nous trouver confrontés à la nécessité d'opérer des ajustements soudains et peut-être pénibles.

Les arrangements actuels ne nous sont pas favorables, à aucun de ces égards. Nous avons acheté à l'étranger en quantités rapidement croissantes, ce qui s'est avéré profitable pour le peuple américain. Mais nos exportations, au moyen desquelles nous cherchons à payer ces importations, se sont heurtées à des barrières élevées, spécialement en ce qui concerne nos produits agricoles. Nous n'avons pas pu vendre en quantité suffisante pour couvrir nos dépenses outre-mer, de sorte que nous avons dû payer en faisant de plus en plus de dettes à court terme à l'étranger. Une telle situation ne peut se prolonger indéfiniment ; y mettre un terme brusquement pourrait être source de perturbation. C'est pourquoi nous voulons procéder aux réformes qui nous permettront de couvrir nos dépenses.

Nos propositions ont été, et seront, avancées dans l'intérêt national des Etats-Unis. Mais elles ne sont pas contraires à l'intérêt d'autres pays. La compétition internationale passe des arènes militaire et politique au domaine économique. C'est là un avantage important, car dans la compétition économique, chaque participant peut gagner — il n'est pas nécessaire qu'il y ait

des perdants. L'effort de chaque nation pour produire et vendre avec un maximum d'efficacité profitera aux autres. C'est cette conviction essentielle qui imprègne nos propositions de réforme, et c'est là notre raison fondamentale de penser qu'un accord satisfaisant sera réalisé.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA
Documentation économique, n° 70, 31 janvier 1973.

17. Message présenté par le Président Nixon sur l'état de l'Union à Washington

2 février 1973

(Extrait)

.....

Problèmes d'avenir

Les premières années de la décennie actuelle ont été de bonnes années pour l'Amérique.

Notre tâche à nous tous consiste à faire que 1973 et les années suivantes soient encore meilleures. Je suis persuadé que nous le pouvons. Je suis certain que nous pouvons faire des années qui précèdent le bicentenaire de notre nation les quatre meilleures de l'histoire américaine.

Mais nous ne devons jamais oublier que rien de valable ne peut être réalisé sans la volonté de réussite et la force de sacrifice.

De difficiles décisions doivent être prises, et nous devons nous y tenir.

Dans le domaine de la politique étrangère, nous devons nous rappeler qu'une Amérique puissante — une Amérique à la parole de laquelle on se fie et dont on respecte la force — est essentielle au maintien de la paix et de la compréhension dans le monde. La paix dans l'honneur que nous avons conclue au Vietnam a renforcé cette confiance fondamentale accordée à l'Amérique. Nous devons agir dans les années à venir, de manière à ce que cette confiance reste intacte, et avec elle, la stabilité mondiale dont elle est une partie indissociable.

A l'intérieur des Etats-Unis, nous devons rejeter la notion erronée — notion qui a trop fortement et trop longtemps dominé le dialogue public — qu'un gouvernement toujours plus étendu apporte la réponse à tous les problèmes.

We have learnt only too well that heavy taxation and excessive government spending are not a cure-all. In too many cases, instead of solving the problems they were aimed at, they have merely placed an ever heavier burden on the shoulders of the American taxpayer, in the form of higher taxes and higher cost of living. At the same time they have deceived our people because many of the intended beneficiaries received far less than was promised, thus undermining public faith in the effectiveness of government as a whole.

The time has come for us to draw the line. The time has come for the responsible leaders of both political parties to take a stand against overgrown government and for the American taxpayer. We are not spending the federal government's money, we are spending the taxpayer's money, and it must be spent in a way which guarantees his money's worth and yields the fullest possible benefit to the people being helped.

The answer to many of the domestic problems we face is not higher taxes and more spending. It is less waste, more results and greater freedom for the individual American to earn a rightful place in his own community — and for States and localities to address their own needs in their own ways, in the light of their own priorities.

By giving the people and their locally elected leaders a greater voice through changes such as revenue sharing, and by saying "No" to excessive federal spending and higher taxes, we can help achieve this goal.

.....

Source: The Times, 3rd February 1973.

18. Speech by Sir Christopher Soames, Vice-President of the Commission of the European Communities, at the Overseas Bankers Club, Guildhall, London

5th February 1973

The responsibilities which the Community bears in regard to external relations and those

which remain the prerogative of the individual member States are to a certain extent distinct. Broadly speaking, they can be described as external trade policy on one side and foreign policies on the other. But of course the two fields are intimately and inextricably linked, and there is a consensus view that Europe must work to achieve its own foreign policy in vital domains. This was indeed the burden of the exhortation given by the summit conference to Foreign Ministers. And who can doubt that Europe's influence in the world will be directly related to the extent to which we can in future speak with a single voice ?

Indeed this imperative stems also from the process of enlargement itself. We always knew, on both sides of the Channel, that the enlargement of the Community would change its character. It has made the Community not just bigger, but different. The Community of the Six already had its political dimensions. But the politics of those days were primarily the internal politics of Europe itself. Now that it is a Community of Nine, sheer size makes it a different animal. It has grown to a mass that is critical for the environment in which it lives.

The Community always had many links with the rest of the world. Britain's entry has made them even more substantial and numerous — and of course the Community cannot but be conscious of the value of Britain's close ties of friendship with Canada, Australia, New Zealand and the rest of the Commonwealth. With all Europe's human and historic, cultural, constitutional and economic links with literally every continent of the globe, our prime challenge now arises out of our relations with the rest of the world. We cannot be one of the mightiest industrial complexes, the largest trading unit, the richest holder of currency reserves in the world and not live up to the global responsibilities for peace and prosperity that fall on us by virtue of that potential power. Surely it can be no purpose of ours to be an economic colossus yet a political pygmy. The time has come for us to play an adult political rôle in the world: a rôle that will demand common expression of a European policy in foreign affairs.

Nous n'avons que trop bien appris que de lourdes charges fiscales et des dépenses gouvernementales excessives ne sont pas une panacée. Dans de trop nombreux cas, au lieu de résoudre les problèmes qu'elles visaient, ces mesures ont simplement alourdi le fardeau imposé aux contribuables américains, sous forme d'impôts plus élevés et d'augmentation du coût de la vie. En même temps, elles ont déçu le peuple américain, car nombre des bénéficiaires prévus ont reçu bien moins qu'il n'avait été promis, ce qui a sapé la confiance du public dans l'efficacité du gouvernement dans son ensemble.

Il nous faut maintenant savoir nous arrêter. Le moment est venu où les dirigeants des deux partis politiques doivent prendre position contre un gouvernement tentaculaire et pour le contribuable américain. Nous ne dépensons pas l'argent du contribuable, nous dépensons l'argent du contribuable, et il doit être dépensé de manière à garantir son emploi judicieux et à être du plus grand profit possible aux personnes qu'il permet d'aider.

La réponse à nombre des problèmes intérieurs qui se posent à nous n'est pas l'augmentation des impôts et l'accroissement des dépenses. Elle consiste dans une réduction du gaspillage, des résultats plus concrets, une plus grande liberté permettant au citoyen américain de se faire une place légitime au sein de sa propre communauté, et donnant aux Etats et aux collectivités locales la possibilité de répondre à leurs propres besoins à leur manière, en tenant compte de leurs propres priorités.

En permettant aux Américains et à leurs élus locaux de mieux faire entendre leur voix, grâce à des changements tels que le partage du revenu fiscal entre le gouvernement fédéral et les Etats, et en disant « non » aux dépenses fédérales excessives et à l'augmentation des impôts, nous contribuerons à la réalisation de ce dessein.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documents*, n° 2356, 6 février 1973.

18. Discours prononcé par Sir Christopher Soames, Vice-Président de la Commission des Communautés européennes, devant l'Association des Overseas Bankers au Guildhall, à Londres

5 février 1973

Les responsabilités que la Communauté assume en matière de relations extérieures et

celles qui restent du ressort des divers Etats membres sont dans une certaine mesure distinctes. En gros, on peut les définir comme constituant la politique du commerce extérieur, d'une part, et la politique étrangère, d'autre part. Mais, évidemment, les deux domaines sont intimement et inextricablement liés et il est généralement admis que l'Europe doit s'employer à élaborer sa propre politique étrangère dans des domaines vitaux. Tel fut, en fait, le fardeau qu'impliquait l'exhortation impartie aux ministres des affaires étrangères par la conférence au sommet. Et qui peut douter que l'influence de l'Europe dans le monde sera directement fonction de la manière dont nous saurons à l'avenir parler d'une seule voix ?

En réalité, cet impératif découle aussi du processus d'élargissement même. Nous avons toujours su, de part et d'autre de la Manche, que l'élargissement de la Communauté changerait son caractère. La Communauté ne s'en est pas simplement trouvée agrandie, mais différente aussi. La Communauté des Six avait déjà ses dimensions politiques. Mais la politique de cette époque était essentiellement la politique intérieure de l'Europe même. Maintenant c'est une communauté à neuf ; sa taille en fait un animal différent. Elle a atteint une masse qui est critique pour le milieu où elle vit.

La Communauté a toujours eu de nombreux liens avec le reste du monde. L'entrée de la Grande-Bretagne les a rendus encore plus substantiels et nombreux et, évidemment, la Communauté ne peut qu'être consciente de la valeur des liens étroits d'amitié de la Grande-Bretagne avec le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le reste du Commonwealth. Avec tous les liens humains et historiques, culturels, naturels et économiques de l'Europe avec chacun des autres continents de notre globe, notre premier défi maintenant provient de nos relations avec le reste du monde. Nous ne pouvons être l'un des plus puissants ensembles industriels, la plus grande puissance commerciale, le plus riche détenteur de réserves monétaires dans le monde et ne pas être à la hauteur des responsabilités globales pour la paix et la prospérité qui nous incombent en vertu de ce potentiel. Assurément, nous ne pouvons nous proposer d'être un colosse économique, mais un nain politique. Le moment est venu pour nous de jouer un rôle politique adulte dans le monde, un rôle qui exigera l'expression commune d'une politique européenne dans les affaires étrangères.

This need for common policies and a common voice extends of course also into the economic, the trade and the monetary, domains.

With all the knowledge of international banking assembled in this Hall tonight far be it from me, an innocent abroad, to broach the problems of the world monetary system in any depth. And in the presence of Olivier Wormser, with all his experience and his important vantage point as Governor of the Banque de France, I should hesitate indeed to tread along this thorny path. Suffice it to remind you, in the context of Europe's relationship with the world, that the Heads of Government at the Paris summit expressed their determination to contribute to the reform of the international monetary system by a common attitude: they agreed on certain objectives, including the general convertibility of currencies, the reduction in the rôle of national currencies as reserve instruments, and an effective international regulation of the world supply of liquidities. Clearly, as they recognised, this will require an effective adjustment process when the values of currencies, for any long term reasons, drift too far out of line. These problems are already being discussed in the Committee of Twenty and will demand from the Community a common attitude on its external monetary relations. So this will need to be defined in parallel and in close conjunction with our progress towards internal monetary union. In fact this is by no means a bad order of proceeding. It will ensure that, whatever we Europeans do amongst ourselves, will be done with our rôle in the world very much paramount in our thoughts.

Equally, Europe's commitment to work with other countries towards a still further freeing of international trade is unequivocal. This year we will be involved in a whole series of overlapping negotiations. The bilateral negotiations under GATT to look at the consequences of enlargement begin in a few week's time. Later in the year we hope to start on multilateral GATT negotiations — on non-tariff barriers of all kinds as well as on customs duties, on agricultural as well as on industrial goods. We also have many other negotiations on our agenda.

We have already been able to reach free trade agreements with those EFTA countries who from the outset felt unable to join the Community, and we have thus achieved enlargement without creating any new trade barriers in Western Europe. We are now on the last lap of negotiations with Norway, a country we hope will one day join us as a full member. We are negotiating with various Mediterranean countries, and preparing to do so with our present and our potential future associates in Africa, the Caribbean and the Pacific. The Community has acknowledged a special concern for the Asian countries of the Commonwealth, and expressed that concern in the Declaration of Intent signed at the same time as British accession.

There are other countries, in Latin America, the Middle East and elsewhere, whom we must not and will not leave out of account. Indeed we know the developing world as a whole expects much from us: they look to us not for well-intentioned sentiments, but for resolute and far-sighted deeds. And there is a great deal we can give. We have skills and experience, capital, and markets for their produce. Moreover we are pledged to bear their interests in mind, both in our domestic policies and also in our future bilateral and multilateral negotiations.

So we see ahead a complicated pattern of negotiations which we must fit into a global concept of how we see the future of the international economic order. Only when we have cleared our minds on the overall concept can we sensibly work out its many interlocking parts. So the task before the Community in the coming months is not merely to administer its own current economic affairs. We face the challenge — and, united, we have the opportunity — to make a major contribution to reshaping the whole system of trade, aid and payments in the world.

In all this, the relationship between the Community and the United States will be crucial. The links between Europe and America are centuries old — centuries in which many of

Ce besoin d'une politique commune et d'une voix commune s'étend évidemment aussi au domaine économique, au domaine commercial et au domaine monétaire.

Devant cet aréopage de cerveaux de la banque internationale réunis ce soir dans cette salle, loin de moi, naïf profane, l'idée de vouloir approfondir tant soit peu les problèmes du système monétaire mondial. Et, en présence d'Olivier Wormser, avec toute son expérience et l'important avantage du terrain que lui confère sa fonction de gouverneur de la Banque de France, j'hésiterais vraiment à m'engager dans ce sentier épineux. Qu'il me suffise de vous rappeler, dans le contexte des relations de l'Europe avec le monde, que les chefs de gouvernement au sommet de Paris ont exprimé leur détermination de contribuer à la réforme du système monétaire international par une attitude commune : ils sont tombés d'accord sur certains objectifs, y compris la convertibilité générale des monnaies, la réduction du rôle des monnaies nationales comme instruments de réserve et une régulation internationale effective de l'approvisionnement du monde en liquidités. Il est clair, comme ils l'ont reconnu, que ceci exigera un processus efficace d'ajustement lorsque les valeurs des monnaies, pour quelque raison à long terme que ce soit, s'écarteront trop largement de la ligne fixée. Ces problèmes sont déjà en discussion au Comité des Vingt et exigeront de la Communauté une attitude commune sur ses relations monétaires extérieures. Ainsi, ceci devra être défini parallèlement et en corrélation étroite avec nos progrès vers l'union monétaire interne. En fait, ce n'est nullement là un mauvais ordre de priorité. Cela garantira que tout ce que nous Européens ferons entre nous se fera sous le signe prédominant de notre rôle dans le monde.

De même, l'engagement pris par l'Europe d'œuvrer avec d'autres pays dans le sens d'une libération encore plus poussée des échanges internationaux est sans équivoque. Cette année, nous serons engagés dans une série de négociations qui se recoupent sur plusieurs plans. Les négociations bilatérales dans le cadre du GATT, qui ont pour but d'examiner les conséquences de l'élargissement, s'engagent dans quelques semaines. Vers la fin de cette année, nous espérons commencer les négociations multilatérales dans le cadre du GATT, qui porteront sur les obstacles non tarifaires de tous ordres comme sur les droits de douane, sur les produits agricoles comme sur les produits industriels. Notre calen-

drier comporte aussi de nombreuses autres négociations.

Nous avons déjà réussi à conclure des accords de libre-échange avec les pays de l'A.E.L.E. qui ont dès l'origine estimé ne pas être en mesure d'entrer dans la Communauté et, de ce fait, nous avons réussi l'élargissement sans créer de nouveaux obstacles aux échanges en Europe occidentale. Nous sommes arrivés maintenant à la dernière étape des négociations avec la Norvège, pays que nous espérons accueillir un jour parmi nous en tant que membre à part entière. Nous négocions avec divers pays du bassin méditerranéen et nous nous préparons à le faire avec les Etats déjà associés ou en passe de l'être en Afrique, dans les Antilles et dans le Pacifique. La Communauté a manifesté un intérêt particulier pour les pays asiatiques du Commonwealth et a exprimé cet intérêt dans la déclaration d'intention signée en même temps que l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Il y a d'autres pays, en Amérique latine, au Moyen-Orient et ailleurs, que nous ne pouvons négliger et que nous ne négligerons pas. Nous savons, en effet, que l'ensemble du tiers monde fonde de grands espoirs sur nous : il attend de nous, non des bons sentiments, mais des actions empreintes de résolution et de clairvoyance. Et nous avons beaucoup à donner. Nous avons la compétence et l'expérience, des capitaux, et des marchés pour leurs produits. En outre, nous avons l'obligation de tenir compte de leurs intérêts, à la fois dans l'élaboration de nos politiques nationales et dans nos futures négociations bilatérales et multilatérales.

Ainsi, nous allons au devant d'un ensemble compliqué de négociations qui doivent s'insérer dans une vision globale de l'idée que nous nous faisons de l'avenir de l'ordre économique international. C'est seulement lorsque nous aurons clairement défini l'approche générale que nous pourrions raisonnablement élaborer les nombreux éléments qui la composent. La tâche qui attend la Communauté durant les prochains mois n'est donc pas seulement de régler ses problèmes économiques courants. Nous sommes mis au défi — et, ensemble, nous avons une chance — d'apporter une contribution capitale à la refonte de tout le système des échanges, des aides et des paiements dans le monde.

Dans tout ceci, les relations entre la Communauté et les Etats-Unis seront cruciales. Les liens entre l'Europe et l'Amérique sont vieux de plusieurs siècles — des siècles où bien des élé-

the most dynamic elements of our populations crossed the ocean, to make North America what she is : and decades in which American money and technology came back across the water, in the opposite direction, to make their contribution to Europe today. America's sacrifices in two European civil wars, and her great contribution to Europe's defence today, themselves bear eloquent witness to the extent of our community of interest. For a long time now the United States has wanted, for sound political reasons, to see a strong European Community. Those reasons are surely no less valid today. If as a result of the Community's enlargement we have to take a fresh look at world trade problems and economic relations, then we must look at them together. They are problems to be discussed frankly between friends, in a spirit that also respects the interests of the rest of the world.

In some of these forthcoming negotiations we shall be joined by another major power : Japan. Through its spectacular industrial achievements, by the nature of its domestic problems, and in its interrelationship with us in trade and in monetary affairs that proud nation is now an integral and indispensable part of the world system. Its political influence in Asia, its efforts to help developing nations, its fast-expanding exports all make it a force to be reckoned with, a force whose power for good we recognise and welcome alongside our own. All industrialised countries, notably Japan, the United States and Europe, share a common interest in the orderly evolution of the world trade and payments system : we must all of us make our contribution and bear our share in the necessary processes of mutual adjustment.

Let me, finally, say a word in regard to the communist world. Between us and the countries of Eastern Europe, there are of course profound differences on a number of issues. Such differences inevitably stand in the way of their joining our Community. But they must not stand in the way of wider human and economic collaboration with them and the Soviet Union — across these political rifts. We are also glad to note China's increasing interest in the enlarged European Community, and are conscious of the human and economic potential of that vast

country. It is too early to see just how our future relations could develop, but there is surely scope for the tenuous links between us being strengthened to our mutual economic advantage, and in ways that could bring also real political benefits.

Mr. Chairman, we may regret that the Community was not enlarged many years ago. But by great good fortune, enlargement has still come in time for us to seize a moment in history that can prove a turning-point in world affairs. Between the great powers, this is a time when much that had been frozen for so long now seems at last to be very much on the move. The United States and the Soviet Union are working to put their mutual relations on a new and better footing. China and the United States are seeking to bridge the political void between them. In politics and in economics, options are opening up this year that just were not there in the years gone by. This is a good moment for a wider, stronger and more united Europe to emerge on the international scene with its own personality, to speak with a single voice, and make its contribution in world affairs. Our old continent has been blessed with much experience and with many talents. It is not for us to hide those talents under a bushel — any more than to brandish them vaingloriously about in the world. Our task is simply this : to use them, to the utmost, in the service of our own peoples, and for the benefit of our fellow men beyond our shores. That, Mr. Chairman, is what I think Europe is about.

Source : Commission of the European Communities.

19. Decision of the Council of the European Communities on the setting up of a multi-annual research and training programme for the EAEC and a research programme for the EEC¹

6th February 1973

In the framework of the common research and development policy the Council has adopted

1. Two delegations recorded their provisional agreement to this decision (Netherlands and Denmark).

ments parmi les plus dynamiques de nos populations franchirent l'océan pour faire de l'Amérique du Nord ce qu'elle est, et des décennies où l'argent et la technologie d'Amérique retransèrent en sens inverse l'Atlantique pour apporter leur contribution à l'Europe d'aujourd'hui. Les sacrifices de l'Amérique dans deux guerres civiles européennes et sa grande contribution à la défense de l'Europe d'aujourd'hui apportent eux-mêmes un éloquent témoignage de l'étendue de notre communauté d'intérêts. Il y a longtemps maintenant que les Etats-Unis veulent, pour de solides raisons politiques, voir une Communauté européenne vigoureuse. Ces raisons ne sont sûrement pas moins valables aujourd'hui. Si, à la suite de l'élargissement de la Communauté, nous devons porter un regard neuf sur les problèmes que posent le commerce mondial et les relations économiques, alors nous devons le faire ensemble. Ce sont des problèmes à discuter franchement entre amis, dans un esprit qui respecte aussi les intérêts du reste du monde.

Dans certaines de ces négociations à venir, nous serons rejoints par une autre grande puissance, le Japon. Grâce à ses réalisations industrielles spectaculaires, de par la nature de ses problèmes intérieurs et du fait de ses relations avec nous dans les affaires commerciales et monétaires, cette fière nation constitue maintenant une partie intégrante et indispensable du système mondial. Son influence politique en Asie, ses efforts pour aider les nations en voie de développement, ses exportations en expansion rapide, tout cela en fait une force avec laquelle il faut compter, une force dont nous reconnaissons et accueillons volontiers à nos côtés la capacité bénéfique. Tous les pays industrialisés, notamment le Japon, les Etats-Unis et l'Europe, partagent un intérêt commun à l'évolution ordonnée du commerce mondial et du système des paiements ; tous nous devons apporter notre contribution et assumer notre part dans les processus nécessaires d'ajustement mutuel.

Pour terminer, je dirai un mot du monde communiste. Entre nous et les pays de l'Europe de l'Est, il existe évidemment de profondes différences sur nombre de questions. De telles différences font inévitablement obstacle à ce qu'ils se joignent à notre Communauté. Mais elles ne doivent pas faire obstacle à une collaboration humaine et économique plus large avec eux et avec l'Union Soviétique, par-delà les fossés politiques. Nous nous réjouissons aussi de noter l'intérêt croissant de la Chine pour la Communauté européenne élargie et nous sommes conscients du

potentiel humain et économique de ce vaste pays. Il est trop tôt pour voir précisément comment nos relations futures pourraient se développer, mais il y a sûrement moyen de renforcer les liens ténus tissés entre nous à notre avantage économique mutuel et par des voies qui pourraient apporter aussi de réels avantages politiques.

M. le Président, nous pourrions regretter que la Communauté ne se soit pas élargie bien plus tôt. Mais, par un grand bonheur, l'élargissement s'est fait encore à temps pour nous pour saisir un moment de l'histoire qui peut se révéler être un tournant dans les affaires mondiales. Entre les grandes puissances, c'est un moment où bien des structures si longtemps figées semblent maintenant enfin bien près de bouger beaucoup. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique travaillent à placer leurs relations mutuelles sur une nouvelle et meilleure base. La Chine et les Etats-Unis cherchent à surmonter le vide politique entre eux. Dans la politique et dans l'économie, des options s'offrent cette année qui n'existaient tout simplement pas les années précédentes. C'est un bon moment pour une Europe plus large, plus forte et plus unie pour émerger sur la scène internationale avec sa propre personnalité, pour parler d'une seule voix et apporter sa contribution aux affaires mondiales. Notre vieux continent est riche de beaucoup d'expérience et de nombreux talents. Il ne nous appartient pas de cacher ces talents sous le boisseau, pas plus que de les brandir orgueilleusement de par le monde. Notre tâche est simplement de les utiliser, au maximum, au service de nos peuples et pour le bien de nos semblables par-delà nos rivages. Je pense, M. le Président, que c'est cela que l'Europe s'apprête à faire.

Source : Commission des Communautés européennes, document CAB/IV/1/73.

19. Décision du Conseil des Communautés européennes relative à l'établissement d'un programme pluriannuel de recherche et d'enseignement pour la C.E.E.A. et d'un programme de recherche pour la C.E.E.¹

6 février 1973

Dans le cadre de la politique commune de recherche et de développement, le Conseil arrête

1. Deux délégations ont marqué leur accord ad referendum sur cette décision (Pays-Bas et Danemark).

the following multi-annual research and training programme for the European Communities.

A. *Joint Research Centre*

1. The Council has adopted the programmes on list A providing for a staff complement of 1,204 for the joint programme and 236 for the supplementary programmes and a budget of 157.20 million UA over a period of four years (see Annex I).

2. The Council has taken note of list B submitted by the Commission (see Annex II) and has decided :

- (a) to take a decision on other programmes before the end of April 1973 ;
- (b) to provide that these programmes should have a duration of four years, a staff of the order of 209 persons and a budget of the order of 20.5 million UA ;
- (c) forthwith to incorporate the persons and appropriations referred to under (b) in the research budget.

These programmes, which are to come into effect retroactively as from 1st January 1973, will be reviewed under the terms set out in section 7 below.

3. The Council noted with satisfaction the Italian Government's willingness to take over the Essor reactor, under the terms set out in Article 6 of the Euratom Treaty and presumed that the appropriate contractual arrangements would be concluded shortly.

4. The Council also took note of the Belgian Government's willingness to take on the staff assigned to the BR2 reactor under the same terms as those set out above.

5. Where the member States participating in the supplementary programmes have not yet made arrangements for their participation in such programmes, those member States are to make such arrangements before the end of April.

6. The Council took note of the Commission's intention, during the execution of the multi-annual programme, gradually to concentrate at Ispra research on materials in connection with reactors and it expressed the wish that the Commission should also submit appropriate proposals with regard to Petten.

7. The Council has decided to make provision for the revision of the programme, particularly in the light of the decisions reached at the Paris summit conference. This will take place, initially, at the beginning of the second year and will involve all programmes, and thereafter annually, in respect of the programmes in list B.

8. The Council has noted the proposals from the Commission concerning the establishment of an interim system of voluntary resignation in order to cut down on staff numbers and a committee system of temporary contracts, and has instructed the Permanent Representatives to examine these proposals before the end of April 1973. The Council has also instructed the Permanent Representatives Committee to examine, in consultation with the Commission, the problems raised by the possible occurrence of salary discrepancies among JRC staff.

B. *Indirect action*

9. The Council has decided to adapt the programmes now being carried out in the field of fusion and biology to meet the new situation resulting from enlargement of the Community and has recorded its agreement on the Commission proposals contained in section A of Annex III.

10. The Council agreed to decide before the end of April 1973 on the proposed multi-annual programme of indirect projects given in section B of Annex III which provides for an overall appropriation of 30.347 million UA and a staff complement of 83.

11. The Council instructed the Permanent Representatives Committee to give form to the various programme decisions on which the Council had reached agreement.

Source : Council of the European Communities press release 262/73 (Presse 18), 6th February 1973.

20. Speech by Mr. Long, Director General of GATT, to the third European Management Symposium, Davos

8th February 1973

(Extracts)

.....

le programme pluriannuel de recherche et d'enseignement suivant pour les Communautés européennes.

A. Centre commun de recherche

1. Le Conseil arrête les programmes de la liste A prévoyant un effectif de 1.204 personnes pour le programme commun et de 236 pour les programmes complémentaires et un budget de 157,20 millions d'U.C. pour une durée de quatre ans (voir annexe I).

2. Le Conseil prend acte de la liste B présentée par la Commission (voir annexe II) et décide :

- (a) de prendre une décision sur d'autres programmes avant la fin d'avril 1973 ;
- (b) de prévoir pour ces programmes une durée de quatre ans et un effectif de l'ordre de 209 personnes et un budget de l'ordre de 20,5 millions d'U.C. ;
- (c) d'inclure immédiatement les personnes et crédits mentionnés sous (b) dans le budget de recherche.

Ces programmes qui entreront en vigueur rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1973 seront révisés dans les conditions prévues au paragraphe 7 ci-après.

3. Le Conseil note avec satisfaction que le gouvernement italien est disposé à prendre en charge le réacteur Essor, conformément à l'article 6 du Traité Euratom, et il suppose que les arrangements contractuels nécessaires seront rapidement conclus.

4. Le Conseil note également que le gouvernement belge est disposé à prendre en charge dans les mêmes conditions que ci-dessus le personnel affecté au réacteur BR2.

5. Dans la mesure où les Etats membres participant aux programmes complémentaires n'ont pas encore fixé les modalités de leurs participations à ces programmes, celles-ci seront arrêtées par les intéressés avant la fin avril.

6. Le Conseil prend acte de l'intention de la Commission de concentrer progressivement à Ispra, au cours de la réalisation du programme pluriannuel, les recherches sur les matériaux en liaison avec les réacteurs et souhaite que la Commission lui soumette des propositions adéquates également pour Petten.

7. Le Conseil décide de prévoir une révision du programme, notamment à la lumière des décisions de la conférence au sommet de Paris, à savoir au début de la deuxième année pour tous les programmes et ensuite annuellement pour les programmes de la liste B.

8. Le Conseil prend acte des propositions de la Commission concernant l'établissement d'un système temporaire de volontariat pour le dégage-ment des cadres et d'un système de contrats d'agent temporaire et charge le Comité des Représentants Permanents d'examiner ces propositions avant la fin avril 1973. Par ailleurs, le Conseil charge le Comité des Représentants Permanents d'examiner, en collaboration avec la Commission, les problèmes soulevés par l'exis-tence éventuelle de différences de traitement entre les agents du C.C.R.

B. Actions indirectes

9. Le Conseil décide d'adapter les programmes en cours de réalisation dans les domaines de la fusion et de la biologie aux nouvelles réalités découlant de l'élargissement de la Communauté et marque son accord sur les propositions de la Commission figurant au paragraphe A de l'an-nexe III.

10. Le Conseil convient de se prononcer avant la fin avril 1973 sur les propositions de pro-grammes pluriannuels d'actions indirectes figu-rant au paragraphe B de l'annexe III et pré-voquant une dotation globale de 30,347 millions d'U.C. et un effectif de 83 personnes.

11. Le Conseil charge le Comité des Représentants Permanents de procéder à la mise en forme des différentes décisions de programmes ayant fait l'objet d'un accord au Conseil.

Source : Conseil des Communautés européennes, com-muniqué 262/73 (Presse 18), 6 février 1973.

20. Discours prononcé par M. Long, Directeur général du GATT, devant le troisième Symposium Européen de Mana- gement à Davos

8 février 1973

(Extraits)

.....

I. *The calendar of international trade policy*

.....

First, the industrialised countries, which are responsible for the greater part of world trade, reaffirmed their intention to open global trade negotiations in GATT in 1973. These negotiations are to cover tariffs and non-tariff barriers and embrace both industrial and agricultural products, including tropical products. Particular account will be taken of the need to find solutions for the problems of developing countries. The industrialised countries expressed the hope that the negotiations could be concluded in 1975.

Second, these same countries invited all developing countries, whether or not members of GATT, to take part in the negotiations. For understandable reasons, the developing countries have said that they need to know more, before deciding whether to join in the negotiations, about the terms on which they would be expected to take part. But they are sharing fully in the present preparatory work. They are doing so, both to find out what the conditions for their participation will be, and to make known their own views on the proper content of the negotiations.

Third, a Preparatory Committee for the multilateral negotiations was set up. This committee met for the first time just over a week ago, on 31st January. The committee has begun the process of defining the broad issues on which it must make recommendations. It will be pushing ahead with its work in the coming months, so as to have its report ready in good time for the meeting at ministerial level which will be held in Tokyo from 12th to 14th September 1973.

Fourth, this ministerial meeting is to launch the negotiations themselves. The Ministers will have to decide, on the basis of recommendations by the Preparatory Committee, on the objectives, the scope and the conditions of the negotiations. They will also establish the Trade Negotiations Committee which has traditionally steered negotiations in GATT.

Fifth — and this is the final main conclusion — it was agreed that these negotiations

should — and I quote — “aim to secure additional benefits for the international trade of the developing countries so as to achieve a substantial increase in their foreign exchange earnings, diversification of their exports and an acceleration of the rate of growth of their trade, taking into account their development needs”.

.....

II. *The problems of trade policy*

.....

Tariffs

In the field of tariffs, the first problem is to decide which method should be adopted for reducing them.

GATT negotiations up to the early 1960s were all of one kind: discussions in which concessions on particular products by one country were balanced by concessions on other specific products by another country. This kind of product-by-product bargaining will no doubt still play a part in the coming negotiations, but probably not a very large part: there no longer appears to be scope for any great advance in tariff liberalisation by this method.

Another approach is the linear reduction of tariffs, in which all the participants agree to reduce their tariffs by a given percentage. This was the basic technique used in the Kennedy round negotiations that took place between 1964 and 1967. Although the approach has some drawbacks, it has led to some very substantial reductions in tariff levels.

A further method that has also been under examination in GATT in recent months is that of tariff harmonisation. Under this approach, a principal aim would be to bring into line the customs tariffs charged by different countries on imports of the same product.

Yet another technique under study is the sectoral approach, under which the negotiators would try to bring about a general reduction, and perhaps abolition, of tariff and other trade barriers affecting a particular sector of industry. Thus one might, for instance, envisage the re-

I. Les échéances de la politique commerciale internationale

.....

En premier lieu, les pays industrialisés, dont les échanges représentent la majeure partie du commerce mondial, ont réaffirmé leur intention d'engager en 1973 des négociations commerciales globales dans le cadre du GATT. Ces négociations devront porter à la fois sur les droits de douane et les obstacles non tarifaires et englober les produits industriels et agricoles, y compris les produits tropicaux. Il sera particulièrement tenu compte de la nécessité de trouver des solutions aux problèmes des pays en voie de développement. Les pays industrialisés ont exprimé l'espoir que les négociations pourraient être achevées en 1975.

En second lieu, ces mêmes pays ont invité tous les pays en voie de développement, qu'ils soient membres ou non membres du GATT, à participer aux négociations. Pour des raisons compréhensibles, les pays en voie de développement ont fait savoir qu'avant de décider s'ils se joindraient aux négociations, il leur fallait être mieux informés des conditions de leur participation. Cependant, ils contribuent pleinement à la préparation en cours, d'une part pour savoir quelles seront les conditions de leur participation et, d'autre part, pour faire connaître leurs vues sur le contenu à donner aux négociations.

En troisième lieu, un comité de préparation des négociations multilatérales a été institué. Il s'est réuni pour la première fois, il y a un peu plus d'une semaine, le 31 janvier. Le comité a commencé à définir les principaux points sur lesquels il doit formuler des recommandations ; il poursuivra ses travaux dans les mois à venir de façon que son rapport puisse être achevé en temps utile pour la réunion qui se tiendra au niveau ministériel à Tokyo, du 12 au 14 septembre 1973.

En quatrième lieu, cette réunion ministérielle doit donner le départ aux négociations proprement dites. En effet, les ministres auront à décider, sur la base des recommandations du Comité de préparation, des objectifs, de l'étendue et des conditions des négociations. Ils institueront également le Comité des négociations commerciales, c'est-à-dire l'organe qui, par tradition, préside aux négociations du GATT.

En cinquième lieu enfin — et c'est là la dernière des principales conclusions — il a été

convenu que ces négociations — je cite — « devraient viser à apporter des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement de manière à réaliser un accroissement substantiel de leurs recettes en devises, une diversification de leurs exportations et une accélération du taux de croissance de leur commerce, compte tenu de leurs besoins en matière de développement ».

.....

II. Les problèmes de politique commerciale

.....

Droits de douane

Le premier problème, s'agissant des droits de douane, est de déterminer la méthode à adopter pour aboutir à leur abaissement.

Jusqu'au début des années 1960, les négociations du GATT ont été d'un seul et même type : il s'agissait de discussions au cours desquelles les concessions accordées par un pays sur des produits déterminés étaient équilibrées par des concessions offertes sur d'autres produits par un autre pays. Ce genre de négociation produit par produit aura sans doute encore une place dans les prochaines négociations, mais il est peu probable que son rôle soit très important, car il n'apparaît plus que cette méthode puisse permettre de grands progrès dans la libéralisation tarifaire.

Une autre formule est la réduction linéaire des droits de douane, dans laquelle tous les participants conviennent d'abaisser leurs droits d'un certain pourcentage. Ce fut la technique fondamentale des négociations Kennedy, qui se sont déroulées de 1964 à 1967. Elle présente quelques inconvénients, mais elle a conduit à des abaissements très substantiels des niveaux des droits de douane.

L'harmonisation des tarifs est une autre méthode que le GATT a également étudiée ces derniers mois. Avec cette formule, un des objectifs principaux consisterait à aligner entre eux les droits de douane perçus par différents pays sur les importations d'un même produit.

Une autre technique encore est à l'étude, celle de l'approche sectorielle, dans laquelle les négociateurs s'efforceraient d'aboutir à une réduction générale, voire à l'abolition, des droits de douane et des autres obstacles au commerce dans un secteur industriel déterminé. On pour-

removal of trade barriers affecting a particular raw material, the semi-finished products of that raw material, and the finished products in which the raw material plays a large part.

Finally, one can envisage eliminating altogether, progressively and over a period of years, duties on products imported into the industrialised countries.

The second question to be settled in action on customs tariffs is that of the depth of tariff reduction to be aimed for. The most ambitious aim would obviously be total abolition, to be achieved by successive steps. An alternative would be to envisage only partial tariff reductions.

For my part, I hope the trading nations will be ambitious. The industrialised countries should give very serious thought to the possibility of eliminating their customs duties on industrial products over a reasonable length of time. The experience of the European economic groupings shows that the complete removal of industrial tariffs by means of automatic reductions spread over a period of years is feasible. There seems no doubt that it has contributed significantly to the remarkable growth in trade and prosperity in Europe over the past decade. If agreement could be reached on getting rid of tariffs altogether in this automatic and progressive manner, a great deal of time would have been gained, and a great deal of effort saved, that would be more usefully devoted to solving other trade problems. To overcome such problems as are posed by non-tariff barriers or agricultural production policies, much imagination, perseverance and time will indeed be needed.

Non-tariff barriers

Non-tariff barriers to trade will deservedly have a prominent place in the coming negotiations. These barriers, of course, affect trade in both industrial and agricultural products.

To a great extent, this is a new subject for negotiations. Nevertheless, it is one about which

a good deal is now known. Over the past five years GATT has catalogued, classified and studied the whole field of non-tariff barriers to trade. It is a vast field. The basic GATT catalogue contains some 800 notifications, received from member countries, of non-tariff obstacles encountered by their exporters in attempting to sell their products on the markets of other members.

This is not, of course, to say that there are 800 different varieties of non-tariff barriers. The catalogue records 800 examples, if you like, of sinful, or at least regrettable, behaviour, but not 800 different ways of sinning. In fact some 27 categories of non-tariff barriers have been identified. They include, to name a few more or less at random, government procurement policies, export subsidies, anti-dumping practices, screen-time quotas for motion pictures, and prior deposits on imports. Not all have a serious inhibiting effect on trade.

Moreover, it has to be acknowledged that many of those that do have a restrictive effect have not been introduced with the deliberate intention of shielding domestic industries against imports. This is obviously true, for instance, of most health and safety standards, and perhaps also true of some government trading monopolies for alcohol and of packaging and marking regulations. Nevertheless, among these non-tariff barriers are very many which do seriously distort trade and which indeed, in some cases, make it entirely impossible.

Quantitative restrictions, for example, are the classic non-tariff barrier. Although much less prevalent than they were twenty years ago, they still provide domestic manufacturers in some countries with protection far more effective than is apparent from the customs tariff. Anyone who has tried to sell coal to certain countries, or sewing machines to certain others, or cotton shirts in the market of almost any industrialised country that you care to mention, will know what I am talking about.

Customs valuation practices are another example. In one case, the problem may be that a particular category of product is consistently subjected to an unfair system of valuation for import duty, while in others, by contrast, the

rait ainsi envisager, par exemple, la suppression des obstacles au commerce pour une matière première, pour les demi-produits obtenus à partir de cette matière première, et pour les produits finis dont la matière première en question est une composante importante.

On peut enfin envisager d'éliminer entièrement, par une action progressive échelonnée sur un certain nombre d'années, les droits frappant les produits à l'importation dans les pays industrialisés.

La deuxième question à régler en ce qui concerne les droits de douane est celle de l'amplitude des réductions que l'on cherchera à réaliser. Il va de soi que l'objectif le plus ambitieux dans ce domaine consisterait à abolir totalement les droits, par étapes successives. On pourrait aussi envisager des réductions seulement partielles des droits de douane.

Pour ma part, j'espère que les nations commerçantes seront ambitieuses. Les pays industrialisés devraient envisager très sérieusement la possibilité d'éliminer progressivement dans un laps de temps raisonnable leurs droits de douane sur les produits industriels. L'expérience des groupements économiques européens montre qu'il est possible d'abolir totalement les droits sur les produits industriels par des réductions automatiques étalées sur un certain nombre d'années. Il semble hors de doute que cette suppression a contribué de manière sensible à l'essor remarquable du commerce et de la prospérité en Europe au cours de la décennie écoulée. Si l'on pouvait s'entendre pour éliminer intégralement les droits de douane de cette façon automatique et progressive, on épargnerait beaucoup de temps et une énergie considérable, qui pourraient être alors consacrés plus utilement à la solution d'autres problèmes commerciaux. Or, pour surmonter les problèmes posés par les obstacles non tarifaires ou les politiques de production et d'échanges agricoles, il faudra beaucoup d'imagination, de ténacité et de temps.

Obstacles non tarifaires

Les obstacles non tarifaires au commerce occuperont à juste titre une place de tout premier plan dans les négociations à venir. Ces obstacles, bien sûr, affectent et le commerce des produits industriels et celui des produits agricoles.

Il s'agit d'ailleurs, dans une large mesure, d'un objet de négociation nouveau. Et pourtant,

c'est une question maintenant bien connue car, ces cinq dernières années, le GATT s'est appliqué à cataloguer, classer et étudier toute la gamme des obstacles non tarifaires au commerce. Et cette gamme est très étendue. Le catalogue de base dressé par le GATT contient environ 800 notifications de pays membres concernant les obstacles non tarifaires auxquels se heurtent leurs exportateurs lorsqu'ils essaient de vendre leurs produits sur les marchés d'autres pays membres.

Il ne s'ensuit pas, évidemment, qu'il existe 800 types d'obstacles non tarifaires. Le catalogue recense, si l'on veut, 800 exemples de comportement coupable, ou tout au moins regrettable, mais non 800 façons différentes de pécher. En réalité, on n'a identifié que quelque 27 catégories d'obstacles non tarifaires. Il s'agit, pour n'en citer que quelques-unes plus ou moins au hasard, des politiques d'achat des administrations publiques, des subventions à l'exportation, des pratiques antidumping, de la limitation du temps d'écran pour les films cinématographiques, ou encore des dépôts préalables à l'importation. Les obstacles non tarifaires n'exercent pas tous des effets sérieusement restrictifs sur le commerce.

Il faut reconnaître, d'ailleurs, qu'un grand nombre de ceux qui produisent les effets restrictifs n'ont pas été institués dans l'intention délibérée de protéger des industries nationales contre les importations. Tel est évidemment le cas, par exemple, de la plupart des normes sanitaires ou de sécurité, et peut-être aussi de certains monopoles publics du commerce des alcools ou des règlements en matière d'emballage et de marquage. Néanmoins, il existe un très grand nombre d'obstacles non tarifaires qui entravent sérieusement le commerce et qui même, dans certains cas, le rendent totalement impossible.

Les restrictions quantitatives, par exemple, constituent l'obstacle non tarifaire classique. Certes beaucoup moins courantes qu'il y a vingt ans, elles continuent d'assurer à des industries, dans certains pays, une protection beaucoup plus efficace que celle qui ressort du tarif douanier. Quiconque a essayé de vendre du charbon à tel pays, des machines à coudre à tels autres, ou des chemises de coton sur le marché d'à peu près n'importe quel pays industrialisé, comprendra ce que je veux dire.

Les pratiques d'évaluation en douane constituent un autre exemple. Il arrive qu'une catégorie donnée de produits fasse constamment l'objet d'un système inéquitable d'évaluation en douane aux fins de perception du droit d'impor-

difficulty is that the customs authorities take arbitrary, and therefore unpredictable, decisions.

A large number of non-tariff barriers in the GATT catalogue arise as side-effects of measures originally designed for other and probably laudable purposes. For example, measures to protect public health. Thus it is practically impossible to export pharmaceuticals to some countries. The reason is that they insist that their own inspectors ensure that the most rigorous possible standards are applied in the manufacture of these products. The effective result is that virtually the only pharmaceuticals that can be sold in these countries are those that are manufactured there. Elsewhere, but for similar reasons, it is difficult to sell boilers and pressure vessels.

You will certainly not expect me to mention any of the countries involved by name. But the offences, I am glad to say, are well distributed around the world. One may therefore hope that it will be possible to find the material needed for a balanced agreement on the reduction of non-tariff barriers in the coming negotiations.

We have already gained some experience of negotiating on these barriers. Quantitative restrictions are a familiar problem and indeed one that has occupied the attention of GATT since its earliest years. But even in newer fields, government experts have been negotiating in GATT, during the past two years, in order to find solutions to certain specific non-tariff barriers to trade. Draft codes of conduct covering import licensing systems and customs valuation methods now exist. Another draft, covering the complex and very difficult field of enforcement of technical standards and regulations, is nearly completed. Negotiations are in progress on certain export subsidies, on import documentation rules, on packaging and labelling requirements, on countervailing duties, on domestic subsidies that stimulate exports and on quantitative restrictions including embargoes and export restraints.

In each instance, the aim is to negotiate a workable solution, which will then be submitted to individual member governments for them to decide whether or not they can accept it. In some cases, it may be hoped, all governments will see it as being in their interest to accept the proposed solution, so that it can be put into force without delay. In other cases, acceptance might call for concessions by certain governments only. When this is so, the assumption must be that the proposal will only be accepted by these governments if they receive compensating advantages in some other sector of the multilateral negotiations.

During the remaining months until the multilateral negotiations open, the trading nations will continue to work out proposals for solutions to the various non-tariff barriers already under discussion. In addition, they will have to decide which barriers will be brought into the negotiations. In order to make the negotiations effective, they should base their selection on the importance to trade of the chosen barriers, on their negotiability, and on their potential as candidates for inclusion in an eventual overall and balanced settlement. If they make the right choices, if they agree to negotiate on a sufficiently large number of these problems, and if they can arrive at solutions, they will have greatly contributed to improving the trading environment.

Agriculture

The third main aspect of the multilateral negotiations relates to trade in agricultural products.

Agricultural trade policy is an exceedingly complex and highly political subject. The various protective measures applied by almost all countries against imports of agricultural products, whether they take the form of tariffs, quantitative restrictions, variable levies or other regulations, share one common characteristic. They are intimately linked with the agricultural production policies of the countries concerned. This makes action, and negotiations aimed at action, extremely difficult. In consequence, throughout the postwar period, during which barriers to international trade in industrial products have been very greatly reduced,

tation ; dans d'autres cas, et à l'inverse, la difficulté tient au fait que les douanes prennent des décisions arbitraires, et par conséquent imprévisibles.

Un grand nombre d'obstacles non tarifaires inscrits dans le catalogue du GATT se présentent comme les effets secondaires de mesures conçues, à l'origine, à d'autres fins qui étaient probablement louables, par exemple la protection de la santé publique. Ainsi, il est pratiquement impossible d'exporter des produits pharmaceutiques à destination de certains pays. La raison en est que ces pays exigent que leurs propres inspecteurs s'assurent que ces produits sont fabriqués suivant les normes les plus rigoureuses possible. Il en résulte, dans la pratique, que les seuls produits pharmaceutiques qui puissent être vendus dans ces pays sont ceux qui y sont fabriqués. Ailleurs, mais pour des raisons du même ordre, il est difficile de vendre des chaudières ou des récepteurs à gaz sous pression.

Vous n'attendez certainement pas de moi que je mentionne les noms des pays en question. En revanche, je suis heureux de pouvoir constater que les infractions de cette nature sont assez bien réparties dans le monde entier. Il est donc permis d'espérer qu'il sera possible de trouver les éléments nécessaires pour aboutir, lors des prochaines négociations, à un accord équilibré sur l'abaissement des obstacles non tarifaires.

Nous avons déjà acquis quelque expérience de la négociation de ces obstacles. Les restrictions quantitatives sont un problème familier, qui retient d'ailleurs l'attention du GATT depuis ses débuts. Cependant, même dans des domaines plus nouveaux, des experts gouvernementaux ont négocié dans le cadre du GATT, ces deux dernières années, pour trouver des solutions aux problèmes que posent certains obstacles non tarifaires. Des codes de conduite relatifs aux régimes de licences d'importation et aux méthodes d'évaluation en douane existent maintenant à l'état de projet. Un autre projet concernant le problème complexe et très délicat de la mise en œuvre des normes et des réglementations techniques est presque achevé. Des négociations sont en cours sur certaines subventions à l'exportation, sur les règles applicables aux documents d'importation, sur les prescriptions en matière d'emballage et d'étiquetage, sur les droits compensateurs, sur les subventions intérieures qui stimulent les exportations, et sur les restrictions quantitatives, y compris les interdictions d'importer et les limitations des exportations.

Dans chacun de ces cas, l'objectif consiste à négocier pour mettre au point une solution pratique, qui sera ensuite soumise à chaque gouvernement afin qu'il puisse décider s'il est ou non en mesure de l'accepter. Il est permis d'espérer que, dans certains cas, tous les gouvernements verront leur intérêt à accepter la solution proposée afin qu'elle puisse être mise en vigueur sans retard. Dans d'autres cas, cette acceptation pourrait nécessiter des concessions de la part de certains gouvernements seulement. Lorsqu'il en sera ainsi, il faut présumer que la proposition ne sera acceptée par ces gouvernements que s'ils reçoivent des avantages compensatoires dans un autre secteur des négociations multilatérales.

Au cours des mois qui nous séparent encore de l'ouverture de ces négociations, les nations commerçantes continueront d'élaborer des propositions en vue de résoudre les problèmes posés par les divers obstacles non tarifaires dont l'examen a déjà été entrepris. En outre, elles devront décider quels sont les obstacles qui feront l'objet de négociations. Pour assurer l'efficacité de ces négociations, les nations commerçantes devraient fonder leur choix sur l'importance que les obstacles retenus présentent sur le plan commercial, sur la possibilité de les négocier, et sur les chances de les insérer dans un règlement final global et équilibré. Si elles font de bons choix, si elles acceptent de négocier sur un nombre assez grand de ces obstacles non tarifaires, et si elles aboutissent à des solutions, elles auront largement contribué à l'amélioration du climat commercial dans le monde.

Agriculture

Le troisième aspect primordial des négociations multilatérales est le commerce des produits agricoles.

La politique commerciale agricole est un sujet extraordinairement complexe et hautement politique. Les diverses mesures de protection que la quasi-totalité des pays appliquent aux importations de produits agricoles, que ce soit sous la forme de droits de douane, de restrictions quantitatives, de prélèvements variables ou d'autres réglementations présentent toutes le trait commun d'être intimement liées aux politiques nationales de production agricole. De ce fait, toute action, et toute négociation en vue d'une action, et extrêmement difficile. Il en résulte que, depuis la fin de la guerre, alors que les obstacles au commerce international des produits industriels

progress in liberalising agricultural trade has lagged far behind.

Nevertheless, it would be unrealistic to believe that the proposed multilateral trade negotiations will be able to begin, let alone succeed, unless agriculture be brought into them. Agricultural trade is of great importance to many countries, both developing and developed. For this reason they are simply not prepared to participate in negotiations which do not offer them real prospects for the opening up of markets for their agricultural exports.

What possibilities for action could one envisage ?

There seem to be three main approaches which might be used, individually or in combination, as appropriate to the products concerned, in order to achieve freer trade in agricultural goods.

The first approach is to negotiate for the reduction, or elimination of specific obstacles to trade. Notable among these obstacles, all catalogued in detail in GATT over the past five years, are, on the import side, quantitative restrictions, variable levies, customs duties and sanitary regulations, as well as various forms of export aid.

A second approach would be to try to negotiate agreements of a more general kind : for example, international stabilisation arrangements for particular commodities, or codes of good conduct for trade in agricultural goods.

A third approach discussed in GATT would be to adopt common criteria that would then be used as a basis for commitments. For example, countries might agree not to exceed certain percentages of self-sufficiency in particular products, or not to give more than a certain margin of support to domestic producers.

Safeguards

In addition, there is a fourth point I would like to touch on : that of safeguards.

By safeguards are understood the rules whereby a country may reintroduce tariff or

non-tariff barriers when imports cause difficulties such as market disruption or unemployment. The General Agreement on Tariffs and Trade does include a safeguard clause. However, little resort has been made to the clause in recent years. This seems to suggest that the existing clause is no longer well-adapted to present needs.

It is not exactly agreeable, when one is about to enter into negotiations on the liberalisation of trade, to have to contemplate measures to permit the reintroduction of tariffs and non-tariff barriers. Nevertheless, a further large step in the direction of freer trade does seem to require that there should be a possibility of protecting, temporarily, domestic industries and their workers if these are seriously menaced by imports. Indeed, it is only realistic to recognise that if such a situation occurs, a government is likely to take action even if there is not a specific safeguard clause available to justify it in doing so. It is therefore in the interest of exporters as well that an effective safeguard clause should exist. It can provide a useful guarantee of stability in their export markets by preventing unjustified reimposition of trade barriers.

It will be obvious that a revised safeguard clause would require very careful drafting. Fair and realistic criteria and procedures for applying escape clause action would be needed. A specific time-limit would have to be set on any such action. Duties or other trade barriers reimposed would have to be removed according to a fixed and agreed schedule. Meanwhile the government concerned would be required to ensure that positive steps were taken to assist the readjustment of the industry or sector experiencing difficulties. And, finally, some sort of supervisory arrangement would be needed to ensure that the requirements of the safeguard clause were in fact being met.

In discussions on this issue, more is at stake than the question of safeguards alone. The aim is to induce governments to make the considerable efforts required in the negotiations to achieve a meaningful further liberalisation of trade. An agreement on safeguard provisions that can be applied in cases of real difficulty should, in fact,

ont été très largement démantelés, la libéralisation du commerce des produits agricoles a pris un retard considérable.

Cependant, il serait illusoire d'imaginer que les négociations commerciales multilatérales projetées pourront commencer, sans parler de réussir, si elles ne portaient pas aussi sur l'agriculture. Le commerce des produits agricoles revêt une grande importance pour de nombreux pays en voie de développement ou développés. De ce fait, ils se refuseront tout simplement à participer à des négociations qui ne leur offriraient pas la perspective réelle d'ouvrir des débouchés à leurs exportations de produits agricoles.

Quelles possibilités d'action peut-on envisager ?

Il semble qu'il existe trois grandes approches, que l'on peut utiliser séparément ou en les combinant selon les produits, en vue de libéraliser le commerce agricole.

La première consiste à négocier l'abaissement ou l'élimination d'obstacles spécifiques aux échanges. Parmi les obstacles, dont le GATT a établi la liste détaillée ces cinq dernières années, figurent notamment, du côté de l'importation, les restrictions quantitatives, les prélèvements variables, les droits de douane, les réglementations sanitaires, ainsi que diverses formes d'aide à l'exportation.

La deuxième approche consisterait à essayer de négocier des accords de caractère plus général, par exemple des arrangements internationaux de stabilisation pour des produits particuliers, ou des codes de bonne conduite pour le commerce des produits agricoles.

Une troisième approche enfin, qui a fait l'objet de discussions au GATT, consisterait à adopter des critères communs qui seraient ensuite utilisés comme base d'engagements. Par exemple, les pays pourraient convenir de ne pas dépasser certains pourcentages d'auto-provisionnement pour des produits particuliers, ou de ne pas assurer à leurs producteurs nationaux un soutien allant au-delà d'un certain montant.

Clause de sauvegarde

Je voudrais encore aborder ici un quatrième point : celui des sauvegardes.

On entend par clauses de sauvegarde des règles en vertu desquelles un pays peut rétablir

des obstacles tarifaires ou non tarifaires lorsque des importations lui causent des difficultés, telles que la désorganisation du marché ou du chômage. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce comporte une clause de sauvegarde, mais elle n'a guère été invoquée au cours de ces dernières années. Cela semble indiquer que la clause existante n'est plus tout à fait adaptée aux besoins de notre époque.

Il n'est pas précisément agréable, au moment d'engager des négociations sur la libéralisation des échanges, d'avoir à envisager des dispositions qui permettent le rétablissement de droits de douane et d'obstacles non tarifaires. Il semble cependant que, pour franchir une nouvelle étape importante dans la voie de la libéralisation des échanges, il faille pouvoir compter sur la possibilité de protéger, temporairement, des industries nationales et les travailleurs qu'elles emploient si elles se trouvent sérieusement menacées par des importations. Il faut d'ailleurs, pour être réaliste, reconnaître que, face à une telle situation, tout gouvernement prendra vraisemblablement des mesures, même s'il ne peut pas les justifier par une clause de sauvegarde bien déterminée. Les exportateurs ont donc également intérêt à ce qu'existe une clause de sauvegarde efficace, susceptible de constituer une garantie utile de stabilité pour leurs marchés d'exportation parce qu'elle empêchera le rétablissement arbitraire d'obstacles aux échanges.

Il va de soi qu'une clause de sauvegarde révisée doit être rédigée avec la plus grande attention. Il faudrait définir, pour l'application de la clause, des critères et des procédures équitables et réalistes. Tout recours à la clause devrait s'inscrire dans des limites de temps précises. Les droits de douane ou autres obstacles au commerce qui seraient rétablis devraient être supprimés, selon un calendrier fixe, arrêté d'un commun accord. Entretemps, le gouvernement concerné serait tenu de faire en sorte que des mesures positives soient prises pour faciliter la restructuration de l'industrie ou du secteur en butte aux difficultés. Enfin, il faudrait prévoir un dispositif de surveillance pour s'assurer que les conditions imposées par la clause de sauvegarde soient effectivement respectées.

L'enjeu des pourparlers sur ce point déborde le cadre du problème des sauvegardes proprement dites. Le but recherché est d'amener les gouvernements à faire, dans les négociations, les efforts considérables qui sont nécessaires pour aboutir à une nouvelle libéralisation significative des échanges. Un accord sur les clauses de sauve-

be viewed as a necessary corollary of completely successful multilateral trade negotiations.

Trade of developing countries

Another important point is the stake of developing countries in the forthcoming negotiations.

In newspaper comments, it is often implied that the only real protagonists in the negotiations will be the great industrial powers — the United States, the European Communities, Japan and the rest of the industrialised world. It is true that most of world trade takes place among these countries. A principal aim of the negotiations, however, will be to enlarge the export markets and earnings of the developing countries.

I do not need to stress the arguments for taking action to encourage the trade of the developing countries. They are all well known and I would hope that by now they are unchallenged. These negotiations must provide additional trading possibilities and benefits for developing countries. I have already referred to the agreement reached last November on the aims of the negotiations as regards developing countries. The question now is how to achieve those aims. During the coming months, this will be one of the principal concerns of the Preparatory Committee which will be seeking ways and means whereby the trade interests of developing countries can be furthered.

Frankly, there are many highly controversial issues still to be settled. Among them, I might just mention the status of existing preferences, generalised and otherwise; proposals for preferential application of trade concessions in favour of developing countries; and the question of the degree of reciprocity to be expected from them in the negotiations.

At present some twenty non-member developing countries are sharing in the preparations for the multilateral negotiations, in addition to the large number of developing countries which are already, in one respect, enjoying a preferential status, as they are receiving technical assistance from the GATT secretariat to help them in preparing themselves to negotiate.

III. *Perspectives*

I have attempted, in the course of this statement, to review with you the calendar for the coming trade negotiations and to examine some of the problems that they will raise. I have deliberately excluded consideration of topics, such as the place of the multinational corporation in international trade, that are not on the present agenda for negotiation. All the governments concerned are now studying these problems, and one may hope that the industrial and trading community is doing the same.

It is important to encourage the participants in these negotiations to be fairly ambitious in the aims which they set themselves to achieve. The possibilities open to them are great. They have the opportunity to continue the liberalisation of trade and enlargement of markets. For the developing countries, there is also the opportunity to become increasingly active partners in world trade. There is the opportunity to bring about a readjustment of international trading relations that will take account of present day reality. There is the opportunity, moreover, to adapt, if necessary, some of the rules of trade. There is the opportunity, finally, to prepare for better co-ordination of trade and monetary policies.

In sum, the trading nations have now the hope of working towards an improved and modernised multilateral trading system.

In spite of these possibilities of global advance, however, the temptation subsists to think in purely regional terms, or to fall back on national markets alone. The danger that this may happen is real, as experience in recent years has shown. In 1970, there was a period of serious tension in trade relations. In 1971, everyone knows, there was a major crisis. The world ran great risks of a general relapse into protectionism. Similar situations could well recur, unless resolute moves are made in the opposite direction.

The dangers which threatened in 1970 and 1971 were overcome, since no country was prepared to risk a trade war. No one wanted the trading nations to slide back into trade restrictions. But the risks thus run have had a salutary

garde, applicable en cas de difficultés réelles, ne doit être considéré en fait que comme un corollaire indispensable de négociations commerciales multilatérales couronnées d'un franc succès.

Le commerce des pays en voie de développement

Encore un point important est l'enjeu des pays en voie de développement dans les prochaines négociations.

Souvent, des commentaires de presse donnent implicitement à entendre que les seuls protagonistes réels des négociations seront les grandes puissances industrielles — Etats-Unis, Communautés européennes, Japon et le reste du monde industrialisé. Il est vrai que la plus large part des échanges mondiaux s'effectue entre ces pays. Toutefois, l'un des objectifs principaux des négociations sera d'accroître les recettes d'exportation de ces pays.

Point n'est besoin d'insister sur les arguments qui militent en faveur d'une action visant à encourager le commerce des pays en voie de développement. Ils sont tous bien connus et j'espère que nul ne les conteste plus aujourd'hui. Les négociations prochaines doivent apporter aux pays en voie de développement de nouvelles possibilités de commerce et de nouveaux avantages commerciaux. J'ai déjà parlé de l'accord intervenu en novembre dernier sur les objectifs des négociations pour ce qui concerne ces pays. Il s'agit maintenant de savoir comment atteindre ces objectifs. Au cours des prochains mois, cette question sera l'une des préoccupations principales du Comité de préparation, qui va explorer les moyens de promouvoir les intérêts commerciaux des pays en voie de développement.

A vrai dire, bien des questions hautement controversées sont encore à régler et je me bornerai à mentionner, comme exemples, le statut des préférences existantes, généralisées et autres, les propositions concernant l'application des concessions commerciales sur une base préférentielle en faveur des pays en voie de développement, et le degré de réciprocité à attendre de ces pays lors des négociations.

A l'heure actuelle, une vingtaine de pays en voie de développement non membres du GATT collaborent à la préparation des négociations multilatérales, aux côtés des nombreux pays en voie de développement qui sont membres du GATT. Tous ces pays bénéficient déjà sur un certain plan d'un traitement préférentiel, puisque le secrétariat du GATT leur prête son concours tech-

nique pour les aider à se préparer à la négociation.

III. Perspectives

Je me suis attaché, au cours de cet exposé, à passer en revue avec vous les échéances des prochaines négociations commerciales et à examiner certains des problèmes qu'elles poseront. J'en ai exclu à dessein des questions telles que la place des sociétés multinationales dans le commerce international, qui ne figurent pas actuellement à l'ordre du jour des négociations. Tous les gouvernements concernés étudient actuellement ces problèmes, et l'on peut espérer que les milieux industriels et commerciaux font de même.

Il est important d'encourager les participants aux négociations à se montrer raisonnablement ambitieux dans les objectifs qu'ils se fixeront. De grandes possibilités s'ouvrent à eux. L'occasion leur est offerte de poursuivre la libéralisation des échanges et l'élargissement des marchés. Pour les pays en voie de développement, c'est aussi la possibilité de devenir des partenaires de plus en plus actifs dans le commerce international. L'occasion se présente également de procéder à une mise à jour des relations commerciales internationales en fonction des réalités actuelles. De plus, certaines règles qui gouvernent les échanges pourront être adaptées, si cela se révèle nécessaire. Enfin, la possibilité s'offre de se préparer à une meilleure coordination des politiques commerciales et monétaires.

En somme, les nations commerçantes ont maintenant l'espoir de s'engager vers un système multilatéral des échanges amélioré et modernisé.

Cependant, en dépit de cette ouverture sur des perspectives de progrès global, la tentation demeure de penser surtout en termes régionaux, ou de se replier sur les seuls marchés nationaux. Que ce danger soit réel, l'histoire des dernières années l'a montré. 1970 a été marquée par de sérieuses tensions dans les relations commerciales internationales. En 1971, personne ne l'ignore, une crise d'importance majeure a eu lieu. Le monde a couru de grands risques de retomber dans le protectionnisme. Des situations analogues pourraient bien se reproduire, à moins d'engager une action résolue dans la direction opposée.

Les dangers qui menaçaient en 1970 et 1971 ont été écartés, parce qu'aucun pays n'était disposé à risquer une guerre commerciale. Aucun n'a voulu que la communauté des nations commerçantes retourne aux restrictions des échanges.

effect. They have helped to create a climate of sober realism that should make it possible to resist the temptation to turn away from the benefits of multilateral co-operation. One may therefore anticipate that, before the end of this year, the trading nations will be firmly engaged in negotiations whose success will contribute greatly to assuring the business community of a favourable trading environment for its enterprises.

Source : Europe Documents, No. 719, 16th February 1973.

21. Soviet proposals in preparation for the conference on security and co-operation in Europe, Helsinki

9th February 1973

European security

The commission is instructed to prepare a draft of a final document on ensuring European security and the principles of relations between States in Europe. This draft is to include :

1. Principles of relations between States on which European security is to rest : inviolability of State frontiers, non-interference in each other's internal affairs, renunciation of the use of force or threat of force, independence and equality.
2. Measures which are to help to implement the abovementioned principles in the interests of strengthening European and international security, including settlement of disputed issues exclusively by peaceful means at the choice of and by agreement of the sides concerned, and the development of multilateral and bilateral political consultations.

Economic co-operation

The commission is entrusted with preparing the draft of a concluding document containing the European programme for developing economic co-operation. This draft shall include :

1. Basic provisions, aimed at expanding trade, including most favoured nation principles and non-discrimination, as well as the development of industrial co-operation.
2. Proposals on possibilities for the joint implementation of all-European projects in the fields

of industry, energetics, mineral mining, transportation, and recommendations on priorities for further deepening joint work on such projects.

3. Proposals on concrete lines of co-operation in the fields of science and technology aimed at facilitating the most effective solution of problems of common interest, as well as on possible forms of such co-operation.

4. Provisions on the development of co-operation directed at the protection and improvement of the environment and the rational utilisation of Europe's natural resources.

Cultural co-operation

The commission is authorised to draft a final document on the question of cultural co-operation and contacts maintained with respect for the sovereignty, laws and customs of each country. The draft document will make provisions as follows :

1. To broaden ties between State institutions and organisations whose activities are devoted to matters of culture and education.
2. To extend the exchange of information and ideas with a view to strengthening peace and good-neighbourly relations.
3. To develop contacts between organisations and individuals and tourism on a collective and individual basis, to encourage meetings between the youth and representatives of related professions and to expand sports ties.

Permanent body

The commission is instructed to co-ordinate a draft document on the establishment of a committee for security and co-operation in Europe open for participation to all European States, the United States and Canada.

The commission will have a consultative status. Its functions may also include such tasks as the holding on a multilateral basis of an exchange of information and views on issues related to European security and co-operation, preparations for subsequent all-European conferences and other issues with which this body

Mais les risques ainsi courus ont eu un effet salutaire. Ils ont contribué à créer un climat de sobre réalisme qui doit permettre de résister à la tentation de renoncer aux bénéfices de la coopération multilatérale. Aussi est-il permis de penser que, avant la fin de cette année, les nations commerçantes auront résolument engagé des négociations dont le succès contribuera largement à assurer aux milieux économiques un environnement commercial favorable à leurs entreprises.

Source : *Europe Documents*, n° 719, 16 février 1973.

21. Propositions soviétiques formulées à Helsinki pour la préparation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe

9 février 1973

Sécurité européenne

« La commission est chargée de préparer un projet de document final concernant les moyens d'assurer la sécurité européenne et les principes gouvernant les relations entre Etats européens. Ce projet comprendra :

1. Les principes gouvernant les relations entre Etats sur lesquels doit reposer la sécurité européenne : inviolabilité des frontières nationales, non-ingérence dans les affaires intérieures, renoncement à l'utilisation ou à la menace de la force, indépendance et égalité ;
2. Les mesures qui doivent favoriser l'application des principes ci-dessus mentionnés dans l'intérêt du renforcement de la sécurité européenne et internationale, y compris le règlement des litiges par des voies exclusivement pacifiques, choisies et arrêtées d'un commun accord par les parties intéressées, et le développement des consultations politiques multilatérales et bilatérales.»

Coopération économique

[« La commission est chargée de préparer un document de clôture contenant le programme européen de développement de la coopération économique. Ce projet comprendra :

1. Les thèses générales visant à l'extension du commerce, y compris les principes de la nation la plus favorisée et de la non-discrimination, ainsi que le développement de la coopération industrielle;
2. Les propositions sur la possibilité de réaliser en commun les projets paneuropéens dans les

domaines de l'industrie, de l'énergétique, de l'extraction des minerais, des transports, ainsi que des recommandations sur l'ordre d'approfondissement ultérieur des travaux communs dans ces projets ;

3. Les propositions sur les tendances concrètes de la coopération dans le domaine de la science et de la technique, afin de contribuer à la solution la plus efficace des problèmes présentant un intérêt commun, ainsi que sur les formes possibles d'une telle coopération ;

4. Les thèses sur le développement de la coopération ayant pour but la protection et l'amélioration de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles de l'Europe. »]

Coopération culturelle

[« La commission se voit confier le soin de préparer le projet de document final concernant la coopération culturelle et les contacts réalisés dans le respect de la souveraineté, des lois et coutumes de chaque pays. Ce projet doit prévoir :

1. L'élargissement des contacts entre les institutions d'Etat et organisations dont les activités sont consacrées aux problèmes de la culture et de l'éducation ;
2. L'élargissement des échanges d'informations et d'idées en vue de consolider la paix et les rapports de bon voisinage ;
3. Le développement des contacts entre les organisations et les hommes, du tourisme sur base collective et individuelle, l'encouragement des rencontres entre les jeunes et les représentants des professions connexes, et l'élargissement des contacts sportifs. »]

Organisme permanent

« La commission est chargée de la coordination d'un projet de document concernant la création d'un comité consultatif sur la sécurité et la coopération en Europe, qui sera ouvert à tous les pays européens, aux Etats-Unis et au Canada.

Le comité aura un statut consultatif. Pourraient entrer également dans ses attributions, des tâches telles que l'échange, sur une base multilatérale, d'informations et d'opinions sur les problèmes relatifs à la sécurité et la coopération européennes, la préparation de conférences paneuropéennes ultérieures et d'autres questions pou-

may be charged by the conference. The committee will work on the basis of consensus.

Source : Soviet News, 13th February 1973.

**22. Statement on foreign economic policy by
Mr. Shultz, United States Secretary
of the Treasury, Washington**

12th February 1973

(Extract)

.....

Progress in the work of the Committee of Twenty has been too slow and should move with a greater sense of urgency. The time has come to give renewed impetus to our efforts on behalf of a stronger international economic order.

To that end, in consultation with our trading partners and in keeping with the basic principles of our proposals for monetary reform, we are taking a series of actions designed to achieve three interrelated purposes :

- (a) to speed improvement of our trade and payments position in a manner that will support our effort to achieve constructive reform of the monetary system ;
- (b) to lay the legislative groundwork for broad and outward-looking trade negotiations, parallelling our efforts to strengthen the monetary system ; and
- (c) to assure that American workers and American businessmen are treated equitably in our trading relationships.

For these purposes :

First, the President is requesting that the Congress authorise a further realignment of exchange rates. This objective will be sought by a formal 10 % reduction in the par value of the dollar from 0.92106 SDR to the dollar to 0.82895 SDR to the dollar.

Although this action will, under the existing articles of agreement of the International Monetary Fund, result in a change in the official relationship of the dollar to gold, I should like to stress that this technical change has no practical significance. The market price of gold in recent years has diverged widely from the official price, and under these conditions gold has not been transferred to any significant degree among international monetary authorities. We remain strongly of the opinion that orderly arrangements must be negotiated to facilitate the continuing reduction of the rôle of gold in international monetary affairs.

Consultations with our leading trading partners in Europe assure me that the proposed change in the par value of the dollar is acceptable to them, and will therefore be effective immediately in exchange rates for the dollar in international markets. The dollar will decline in value by about 10 % in terms of those currencies for which there is an effective par value, for example the Deutschmark and the French franc.

Japanese authorities have indicated that the yen will be permitted to float. Our firm expectation is that the yen will float into a relationship vis-à-vis other currencies consistent with achieving a balance of payments equilibrium not dependent upon significant government intervention.

These changes are intended to supplement and work in the same direction as the changes accomplished in the Smithsonian agreement of December 1971. They take into account recent developments and are designed to speed improvement in our trade and payments position. In particular, they are designed, together with appropriate trade liberalisation, to correct the major payments imbalance between Japan and the United States which has persisted in the past year.

Other countries may also propose changes in their par values or central rates to the International Monetary Fund. We will support all changes that seem warranted on the basis of current and prospective payments imbalances,

vant être confiées à cet organisme par la conférence. Ce comité fonctionnera sur la base du consensus. »

Source : *Soviet News*, n° 5675, 13 février 1973 (Traduction U.E.O.) ; [*Bulletin U.R.S.S.*, nos 4413 et 4414, 6 et 8 février 1973.]

**22. Déclaration de politique étrangère
faite par M. Shultz,
Secrétaire américain au trésor, à Washington**

12 février 1973

(Extrait)

.....

Les progrès des travaux du Comité des Vingt, auxquels devrait présider un sentiment d'urgence plus vif, ont été trop lents. L'heure est venue de donner un nouvel élan à nos efforts en vue de l'instauration d'un ordre économique international plus solide.

A cette fin, après consultation de nos partenaires commerciaux et conformément aux principes fondamentaux de nos propositions de réforme monétaire, nous prenons une série de mesures visant à atteindre trois objectifs interdépendants :

- (a) accélérer l'amélioration de notre balance commerciale et de notre balance des paiements, d'une manière qui aille dans le sens de nos efforts visant à instaurer une réforme constructive du système monétaire ;
- (b) parallèlement à nos efforts visant à renforcer le système monétaire, jeter les bases d'une législation permettant de procéder à des négociations commerciales larges et ouvertes ;
- (c) s'assurer que les travailleurs et les hommes d'affaires américains sont traités de façon équitable dans nos relations commerciales.

Dans ce but :

Tout d'abord, le Président demande au Congrès d'autoriser un nouveau réalignement des taux de change. Cet objectif sera recherché au moyen d'une réduction officielle de 10 % de la parité du dollar, qui passera de 0,92106 D.T.S. (Droits de tirage spéciaux) à 0,82895 D.T.S. pour un dollar.

Bien que ces mesures, conformément aux stipulations existantes de l'accord du Fonds Monétaire International, doivent provoquer une modification du rapport officiel entre le dollar et l'or, je voudrais souligner que cette modification technique n'a pas de signification pratique. Le prix de l'or sur le marché, au cours de ces récentes années, était considérablement différent du prix officiel et, dans ces conditions, les transferts entre autorités monétaires internationales n'ont pas porté sur des quantités importantes d'or. Nous demeurons fermement convaincus que des arrangements systématiques doivent être négociés, afin de faciliter la poursuite de la réduction du rôle de l'or dans les affaires monétaires internationales.

Des consultations avec nos principaux partenaires commerciaux en Europe m'ont permis de m'assurer que la modification envisagée de la parité du dollar est acceptable pour eux ; elle entrera donc en vigueur immédiatement et affectera les taux de change du dollar sur les marchés internationaux. La valeur du dollar diminuera d'environ 10 % par rapport aux monnaies qui possèdent une parité effective, par exemple le Deutsche Mark et le franc français.

Les autorités japonaises ont fait savoir qu'elles permettront au yen de flotter. Nous avons tout lieu d'espérer que le yen flottant se placera dans une position, vis-à-vis des autres monnaies, qui sera compatible avec la réalisation d'un équilibre de la balance des paiements ne dépendant d'aucune intervention gouvernementale appréciable.

Ces modifications ont pour but de compléter les changements réalisés par l'accord de la Smithsonian Institution de décembre 1971, et d'agir dans le même sens. Elles tiennent compte des développements récents et sont conçues en vue d'accélérer l'amélioration de notre position sur le plan des échanges commerciaux et des paiements. En particulier, elles sont conçues, de même que les mesures de libéralisation des échanges appropriées qui les accompagnent, dans le but de corriger le déséquilibre important de la balance des paiements entre le Japon et les Etats-Unis, qui a persisté au cours de l'année écoulée.

D'autres pays pourraient également proposer au Fonds Monétaire International de modifier leurs parités monétaires ou taux centraux. Nous soutiendrons tous les changements qui semblent justifiés par les déséquilibres des paiements

but plan to vote against any changes that are inappropriate.

We have learned that time must pass before new exchange relationships modify established patterns of trade and capital flows. However, there can be no doubt we have achieved a major improvement in the competitive position of American workers and American business.

The new exchange rates being established at this time represent a reasonable estimate of the relationships which — taken together with appropriate measures for the removal of existing trade and investment restraints — will in time move international economic relationships into sustainable equilibrium. We have, however, undertaken no obligations for the United States Government to intervene in foreign exchange markets.

Second, the President has decided to send shortly to the Congress proposals for comprehensive trade legislation. Prior to submitting that legislation, intensive consultations will be held with members of Congress, labour, agriculture, and business to assure that the legislation reflects our needs as fully as possible.

This legislation, among other things, should furnish the tools we need to :

- (i) provide for lowering tariff and non-tariff barriers to trade, assuming our trading partners are willing to participate fully with us in that process ;
- (ii) provide for raising tariffs when such would contribute to arrangements assuring that American exports have fair access to foreign markets ;
- (iii) provide safeguards against the disruption of particular markets and production from rapid changes in foreign trade ; and

- (iv) protect our external position from large and persistent deficits.

In preparing this legislation, the President is particularly concerned that, however efficient our workers and businesses, and however exchange rates might be altered, American producers be treated fairly and that they have equitable access to foreign markets. Too often, we have been shut out by a web of administrative barriers and controls. Moreover, the rules governing trading relationships have, in many instances, become obsolete and, like our international monetary rules, need extensive reform.

We cannot be faced with insuperable barriers to our exports and yet simultaneously be expected to end our deficit.

At the same time, we must recognise that in some areas the United States, too, can be cited for its barriers to trade. The best way to deal with these barriers on both sides is to remove them. We shall bargain hard to that end. I am convinced the American workers and the American consumer will be the beneficiaries.

In proposing this legislation, the President recognises that the choice we face will not lie between greater freedom and the *status quo*. Our trade position must be improved. If we cannot accomplish that objective in a framework of freer and fairer trade, the pressures to retreat inward will be intense.

We must avoid that risk, for it is the road to international recrimination, isolation, and autarky.

Third, in co-ordination with the Secretary of Commerce, we shall phase out the interest equalisation tax and the controls of the Office of Foreign Direct Investment. Both controls will be terminated at the latest by 31st December 1974.

I am advised that the Federal Reserve Board will consider comparable steps for their voluntary foreign credit restraint programme.

The phasing out of these restraints is appropriate in view of the improvement which will be

actuels et à venir, mais nous avons l'intention de voter contre tous changements qui ne seraient pas appropriés.

Nous avons appris qu'il faudra du temps avant que de nouveaux rapports entre les taux de change modifient les schémas établis du commerce et des flux de capitaux. Cependant, il ne fait pas de doute que nous sommes parvenus à une amélioration capitale de la position concurrentielle des travailleurs américains et des affaires américaines.

Les nouveaux taux de change établis à l'heure actuelle correspondent à une évaluation raisonnable des rapports qui — envisagés en même temps que des mesures appropriées pour l'élimination des entraves actuelles au commerce et à l'investissement — feront progresser ultérieurement les relations économiques internationales dans la voie d'un équilibre susceptible de se maintenir. Cependant, nous n'avons pas pris l'engagement que le gouvernement des Etats-Unis interviendrait sur les marchés des changes étrangers.

Deuxièmement, le Président a décidé d'adresser, sous peu, au Congrès des propositions relatives à une législation commerciale détaillée. Avant de soumettre cette législation aux deux chambres, des consultations approfondies auront lieu avec les membres du Congrès, les représentants des travailleurs, des agriculteurs et du patronat, afin d'assurer que cette législation reflète nos besoins d'une manière aussi complète que possible.

Parmi d'autres éléments, ces lois devraient fournir les outils dont nous avons besoin pour :

- (i) réaliser l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires au commerce, en supposant que nos partenaires commerciaux soient désireux de collaborer pleinement avec nous à cette entreprise ;
- (ii) parvenir à élever les tarifs douaniers lorsque de telles mesures contribueraient à des arrangements assurant un accès équitable aux marchés étrangers pour les exportations américaines ;
- (iii) assurer des mesures de protection contre le bouleversement de secteurs de la production et de marchés particuliers dû à des changements rapides dans le commerce étranger ;

- (iv) mettre notre position extérieure à l'abri d'importants et persistants déficits.

En préparant cette législation, le Président a pour souci premier, quelque efficaces que soient nos travailleurs et nos industries, et de quelque façon que puissent être modifiés les taux de change, de veiller à ce que les producteurs américains soient traités avec justice et aient un accès équitable aux marchés étrangers. Trop souvent, nous avons été exclus par un réseau de barrières administratives et de contrôles. En outre, les règlements qui régissent les relations commerciales sont dépassés dans de nombreux cas et, comme nos réglementations monétaires internationales, exigent une réforme approfondie.

On ne peut à la fois opposer des barrières insurmontables à nos exportations et s'attendre à ce que nous réussissions à combler notre déficit.

En même temps, nous devons reconnaître que, dans certains domaines, les Etats-Unis, eux aussi, peuvent être cités pour les barrières qu'ils opposent au commerce. La meilleure manière de résoudre cette question des barrières, d'un côté comme de l'autre, est de les éliminer. Nous négocierons fermement dans ce but. Je suis convaincu que les travailleurs et les consommateurs américains seront les bénéficiaires de ces efforts.

En proposant cette législation, le Président reconnaît que le choix qui s'offre à nous ne réside pas entre une plus grande liberté et un statu quo. Notre position commerciale doit être améliorée. Si nous ne parvenons pas à atteindre cet objectif dans le cadre d'un système commercial plus libre et plus juste, les pressions en faveur d'un repli sur nous-mêmes seront fortes.

Nous ne devons pas courir ce risque, car ce serait nous engager sur la voie de la récrimination internationale, de l'isolement et de l'autarcie.

Troisièmement, en coordination avec le secrétaire au commerce, nous éliminerons progressivement la taxe de péréquation des intérêts et les contrôles du bureau des investissements directs à l'étranger. Ces deux mesures de contrôle viendront à leur terme au plus tard le 31 décembre 1974.

On m'apprend que le Federal Reserve Board envisagera des mesures comparables dans le cadre de son programme de restrictions volontaires du crédit accordé aux Américains désirant investir à l'étranger.

L'élimination progressive de ces restrictions s'impose dans la perspective de l'amélioration

brought to our underlying payments position by the cumulative effect of the exchange rate changes, by continued success in curbing inflationary tendencies, and by the attractiveness of the United States economy for investors from abroad. The termination of the restraints on capital flows is appropriate in the light of our broad objective of reducing governmental controls on private transactions.

The measures I have announced today — the realignment of currency values, the proposed new trade legislation, and the termination of United States controls on capital movements — will serve to move our economy and the world economy closer to conditions of international equilibrium in a context of competitive freedom. They will accelerate the pace of successful monetary and trade reform.

They are not intended to, and cannot, substitute for effective management of our domestic economy. The discipline of budgetary and monetary restraint and effective wage-price stabilisation must and will be pursued with full vigour. We have proposed a budget which will avoid a revival of inflationary pressure in the United States. We again call upon the Congress, because of our international financial requirement as well as for the sake of economic stability at home, to assist in keeping federal expenditures within the limits of the President's budget. We are continuing a strong system of price and wage controls. Recent international economic developments re-emphasise the need to administer these controls in a way that will further reduce the rate of inflation. We are determined to do that.

.....

Source: Department of the Treasury News, 12th February 1973.

23. Speech by Mr. Ortoli, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament, Luxembourg

13th February 1973

(Extract)

.....

... But enlargement, the will to build up the Europe of the Nine as expressed in the declaration of the Paris summit, the awareness throughout the world of what we represent, give a new economic and — let us face the fact — political dimension to the definition and conduct of the Community's international relations. And this comes at the very time when the facts of international political and economic relations to which we have been accustomed since the end of the second world war are undergoing profound changes. The Community itself is, by its very essence, in movement, and, on the basis of the Community achievements which cement together the Europe of the Nine, that should enable it to make, by dialogue and by negotiation, an original contribution to the establishment of a new international economic order.

A constructive dialogue must be pursued with the industrialised countries.

The most important of these countries is the United States. We must understand that that great nation, which, like the rest of us, is confronted by major economic and political change, must also, like the rest of us, examine the state of its relations with other countries. And the United States, for its part, must understand our responsibilities and our problems.

The Commission knows that Community developments have not taken place to the detriment of the United States, and is convinced that it is necessary to go beyond quarrels over intentions or figures and get down to settling problems in a spirit of good will and mutual trust. It will then be found that the difficulties, however natural, will be less important than the mutual advantages to be gained from the whole body of our relations with each other.

The Community has started negotiations for the conclusion of a trade agreement with Japan. Although there is a common desire to ensure that trade develops satisfactorily on the two markets, there is also, in fact, a growing imbalance in such trade, and the risk of situations that could endanger regional balance or employment, which explain the importance attached by the Community to the establishment of safeguard measures.

The Community will also have to consider the situation of countries like certain Mediterranean countries, in respect of which the content

qu'apportera, à la position fondamentale de nos paiements, l'effet cumulatif des modifications des taux des changes, le succès soutenu que nous avons remporté en jugulant les tendances inflationnistes et l'intérêt que présentera l'économie américaine pour les investisseurs étrangers. L'élimination des restrictions aux flux de capitaux s'impose dans la perspective de notre vaste objectif visant à réduire les contrôles gouvernementaux sur les transactions privées.

Les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui — le réaligement des valeurs monétaires, la nouvelle législation commerciale proposée et la suppression des contrôles américains sur les mouvements de capitaux — serviront à rapprocher notre économie, ainsi que l'économie mondiale, des conditions voulues pour assurer un équilibre international dans un contexte de liberté concurrentielle. Elles accéléreront la mise en œuvre d'une réforme monétaire et commerciale réussie.

Elles ne sont pas destinées à se substituer à une gestion efficace de notre économie nationale et ne peuvent le faire. La discipline des restrictions budgétaires et monétaires et une stabilisation efficace des prix et des salaires doivent être, et seront poursuivies, avec toute la vigueur nécessaire. Nous avons proposé un budget qui évitera une renaissance de la pression inflationniste aux Etats-Unis. Nous demandons de nouveau au Congrès, en raison de nos exigences financières internationales aussi bien que dans l'intérêt de la stabilité économique à l'intérieur de notre pays, de contribuer à maintenir les dépenses fédérales dans les limites du budget présenté par le Président. Nous maintenons un puissant système de contrôles des prix et des salaires. Les récents événements économiques internationaux soulignent à nouveau le besoin d'appliquer ces contrôles d'une manière qui réduise plus encore le taux de l'inflation. Nous sommes décidés à y parvenir.

.....

Source : *Europe Documents*, n° 723, 27 février 1973.

23. Discours prononcé par M. Ortoli, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen à Luxembourg

13 février 1973

(Extrait)

.....

... L'élargissement, la volonté de renforcement de l'Europe des Neuf telle qu'elle ressort de la déclaration du sommet de Paris, la prise de conscience, à travers le monde, de ce que nous représentons, confèrent à la définition et à la conduite des relations extérieures de la Communauté une dimension économique et, reconnaissons-le, une dimension politique, nouvelles. Cela survient en un moment où les données des relations politiques et économiques internationales auxquelles nous sommes habitués depuis la fin de la seconde guerre mondiale, se modifient profondément. La Communauté elle-même est, par essence, en mouvement et cela devrait lui permettre, à partir de l'acquis communautaire qui fonde la cohésion de l'Europe des Neuf, d'apporter par le dialogue et par la négociation une contribution originale à la réalisation d'un nouvel ordre économique international.

Avec les pays industrialisés, il s'agit de poursuivre un dialogue constructif.

Au premier rang d'entre eux, les Etats-Unis. Il nous faut comprendre que cette grande nation, confrontée comme nous tous sur le plan économique et aussi sur le plan politique à des changements importants, ne peut, comme nous tous, que s'interroger sur l'état de ses relations avec autrui. Elle doit de son côté comprendre nos responsabilités et nos problèmes.

La Commission, qui sait que les développements de la Communauté ne se sont pas faits au détriment des Etats-Unis, est convaincue qu'il faut dépasser les procès d'intention et les querelles de chiffres, et s'atteler, dans la bonne volonté et la confiance réciproque, au règlement des problèmes. On s'apercevra alors que les difficultés bien naturelles ne sauraient l'emporter sur les avantages mutuels de l'ensemble de nos relations.

Avec le Japon, la Communauté a entamé des négociations pour la conclusion d'un accord commercial. Si la situation est marquée par la volonté commune d'assurer un développement satisfaisant des échanges sur les deux marchés, elle l'est aussi, dans les faits, par le déséquilibre croissant de ces mêmes échanges, et par le risque de situations qui peuvent affecter l'emploi ou l'équilibre régional, toutes choses qui justifient l'insistance attachée du côté communautaire à la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde.

La Communauté va devoir également prendre en considération la situation de pays qui, comme certains du Bassin méditerranéen, ont vu

of agreements previously concluded has been changed following enlargement. However, as you know, the Commission has submitted to the Council proposals for a comprehensive approach to the Mediterranean area on which the Council will shortly take a decision.

Moreover, a procedure and a time-table are imposed on us: the Community will have to participate in GATT in negotiations whose importance will be equalled only by their complexity. There, for example, we will meet many of the problems which characterise our relations with the United States.

These negotiations, which will be a kind of test of truth for the participants, are due to begin in the autumn. On the basis of the proposals which the Commission will put before it, the Council will have to decide the Community's position by 1st July.

The importance of the Community's place in the world is also demonstrated by the interest expressed by Eastern Europe, the Soviet Union and China.

We like to believe that those who show an interest in the Community see it not only as a factor in the economic prosperity of its members, but also as a factor making for the relaxation of political tension in Europe and in the world.

It is in this spirit that we shall bear our part in the preparation of the coming conference on security and co-operation in Europe.

The question of our trade policy vis-à-vis Eastern Europe was discussed before you in January. I will therefore not repeat what Sir Christopher Soames told you on behalf of the Commission, nor do I need to stress again the importance which we attach to developments in this field.

In any event we must certainly give positive thought to any factor which could improve our relations with the Soviet Union and Eastern Europe and develop them with China, and which, via an increase in the volume of trade, could lead to greater understanding between the peoples and thus form the basis for fruitful and close co-operation.

Finally, there is a question to which we must attach particular importance, not only because its size, explosiveness and urgency create duties and obligations, but also because of the

idea which Europe must have of itself and its objectives. As the summit communiqué said, we must "respond even more than in the past to the expectations of all the developing countries". This is not a political duty: it is the basis of what we are and of what we believe.

From the outset the Community has shown its sense of solidarity with those developing countries that were linked to it by history. But that does not mean it forgot the other less privileged countries.

The Paris declaration laid down common guidelines: the promotion of agreements designed to stabilise the markets and increase exports of primary products, the improvement of generalised preferences to ensure a steady and considerable increase in imports of manufactured products, an increase in the volume of official financial aid and improvement in the financial conditions of this aid, particularly in favour of the least developed countries.

On these bases the Commission will take action to prepare for the implementation of a clearly expressed political will as regards all the developing countries, whether they are in Latin America, Asia or Africa.

This overall view of the problem of the developing countries and of Community responsibilities towards them must be arrived at, as the summit conference said, without detriment to the position of countries towards which the Community has special responsibilities.

This year will be marked by the opening, on 1st August, of negotiations with the African and Malagasy States associated under the Yaoundé and Arusha Conventions, and also with a number of Commonwealth countries to which Protocol No. 22 of the treaty of accession offered various formulae for regulating their relations with the enlarged Community.

The Commission emphasises the great political importance of this offer, which, since 1st January 1973, constitutes a firm obligation for the Community to negotiate with any of those countries which so desire. The Commission sincerely hopes that these countries will make contact with it in order to enable it to furnish them with all the explanations that may help them to state their intentions as soon as possible and, in any case, before 1st August 1973.

le contenu des accords passés antérieurement, modifié à la suite de l'élargissement. D'autre part, vous le savez, le Conseil a été saisi par la Commission de propositions relatives à une approche globale pour la Méditerranée sur laquelle il devrait prochainement se prononcer.

Par ailleurs, nous avons devant nous une procédure et une échéance : la Communauté va avoir à participer dans le cadre du GATT à des négociations dont l'importance n'aura d'égale que la complexité. C'est là, par exemple, que nous rencontrerons beaucoup des problèmes qui se posent dans nos relations avec les Etats-Unis.

Ces grandes négociations, qui seront d'une certaine façon une épreuve de vérité, doivent commencer à l'automne prochain. Sur la base des propositions que lui fera la Commission, le Conseil devra, pour le 1^{er} juillet, arrêter la position de la Communauté.

L'importance de la place occupée par la Communauté, il faut également en voir la preuve dans l'intérêt exprimé à son endroit en Europe de l'Est, en Union Soviétique et en Chine.

Nous voulons croire que la Communauté apparaît aujourd'hui à ceux qui se sont interrogés à son égard, non seulement comme un facteur de la prospérité économique de ses membres, mais également comme un facteur de la détente en Europe, et dans le monde.

C'est dans cet esprit que nous prenons part à la préparation de la future Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.

La question de la politique commerciale à l'égard de l'Est a déjà été évoquée devant vous en janvier. Je ne reviendrai donc pas sur ce que Sir Christopher Soames vous en a dit au nom de la Commission, ni sur l'importance que nous attachons aux développements dans ce domaine.

En tout cas, il nous faut certainement réfléchir de façon positive sur tout élément qui serait susceptible d'améliorer nos relations avec l'Union Soviétique, les pays de l'Est, et de développer nos relations avec la Chine et, à travers l'intensification des échanges, pourrait faciliter une meilleure compréhension entre les peuples et jeter ainsi les bases d'une fructueuse et étroite coopération.

Il est enfin un point auquel nous devons attacher une importance particulière non seulement parce que la dimension, le dynamisme et la nécessité créent des responsabilités et des obliga-

tions, mais aussi en raison de la conception que l'Europe doit avoir d'elle-même et de ses finalités. Comme l'a dit le communiqué du sommet, il nous faut « répondre encore davantage que dans le passé à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement ». Ce n'est pas qu'une obligation politique : c'est le fond de ce que nous sommes, et à quoi nous croyons.

Dès ses débuts, la Communauté a manifesté sa solidarité avec ceux des pays en voie de développement qui étaient liés à elle par l'histoire. Elle n'en a pas oublié pour autant les autres pays défavorisés.

La déclaration de Paris a précisé nos orientations communes : promotion d'accords permettant une stabilisation des marchés et une croissance des exportations pour les produits de base, élargissement des préférences généralisées assurant une progression régulière et substantielle des importations de produits manufacturés, augmentation du volume de ces aides, notamment en faveur des pays en voie de développement les moins favorisés.

Sur la base de ces premiers éléments, la Commission s'emploiera à préparer la concrétisation d'une volonté politique aussi clairement exprimée, à l'égard de l'ensemble des pays en voie de développement, qu'ils soient en Amérique latine, en Asie, ou en Afrique.

Cette vue mondiale du problème des pays en voie de développement et des responsabilités communautaires à leur égard doit être prise, comme l'a dit le sommet, sans que soient altérés les avantages des pays avec lesquels la Communauté a des responsabilités particulières.

A cet égard, l'année 1973 doit être marquée par l'ouverture, le 1^{er} août, des négociations avec les pays africains et malgache associés au titre des Conventions de Yaoundé et d'Arusha, ainsi qu'avec un certain nombre de pays du Commonwealth auxquels le traité d'adhésion, dans son Protocole n° 22, a offert diverses formules pour régler leurs relations avec la Communauté élargie.

La Commission souligne la très grande importance politique de cette offre, qui constitue depuis le 1^{er} janvier un engagement ferme de la Communauté de négocier avec tous ceux de ces pays qui le voudront. Elle souhaite vivement que ceux-ci prennent tous les contacts utiles avec elle pour en recevoir toutes les explications de nature à leur permettre de préciser leurs intentions dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, avant le 1^{er} août 1973.

In carrying out these various actions, we must constantly bear in mind that such a policy is an overall policy. We also know, and the member States must know, that, by the same token, Europe's identity must manifest itself when the international monetary system is reformed — a measure whose urgency is rendered all the more obvious by the new crisis which we are passing through. If order is to be brought into a system whose bucking and jumping jeopardise all the world's economic, commercial and financial relations, it will be necessary to find the wise, equitable and lasting solutions which the situation demands. Let us hope that the voice of a united and indivisible Europe will make itself heard in this great cause.

.....

Source: Commission of the European Communities document SEC(73)600.

2A. Communiqué issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels

14th February 1973

(*Extract*)

.....

At the close of its discussions the Council agreed upon the following conclusions :

The Council has analysed the various aspects of developments in the monetary situation over the last few days.

It regards the decision of the United States to devalue the dollar from its parity as declared to the International Monetary Fund, and that of Japan to float its currency, as steps towards a greater equilibrium in international payments. It is glad to see that the currency markets have reopened promptly.

The Council reaffirms its determination to work without delay towards the achieving of an economic and monetary union — an aim entailing the participation of all the member States in the Community monetary system.

The Council considers it desirable to proceed more rapidly with the decisions required to realise the economic and monetary union which were referred to in the final communiqué of the Conference of Heads of State or Government on 21st October 1972.

The Commission will therefore, before 30th June 1973, submit a report on short-term measures for monetary support and the conditions for bringing about a gradual pooling of reserves. The Council requests the Monetary Committee and the Central Bank Governors' Committee to collaborate fully with the Commission in observing this deadline.

It is the Council's opinion, in view of recent events, that the Community should without delay work out a common position with regard to reform of the international monetary system, so as to give additional stimulus to the work being done by the Committee of Twenty of the International Monetary Fund.

.....

Source: Council of the European Communities press release 343/73 (Presse 19), 14th February 1973.

25. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at a luncheon given by the American Chamber of Commerce, Grosvenor House, London

14th February 1973

(*Extract*)

.....

The European Community can now turn its attention to the future : to strengthening and deepening the Community at home, and to establishing a new pattern in its relationships with the rest of the world.

At the summit conference in Paris last October we laid down programmes for both these developments. We put in hand work, and we set time-tables, for further progress towards economic and monetary union ; for developments of industrial, regional and social policy ; for the preparation of an energy policy ; for the conservation and improvement of the environment ; and for the improvement and increase of aid to developing countries. We also endorsed the commitment already accepted by Community Finance Ministers, to co-operate with our IMF partners in working out a long-term international monetary reform. And we agreed to establish by 1st July next the position from which the Community should enter upon the forthcoming round

Dans ces diverses actions, il nous faudra garder constamment à l'esprit qu'une telle politique est une politique d'ensemble. Nous savons aussi, et les Etats membres doivent savoir, que de la même façon l'identité européenne doit se manifester à l'occasion de la réforme du système monétaire international à laquelle la nouvelle crise que nous traversons donne une urgence encore plus évidente. Il faudra, pour remettre de l'ordre dans un système dont les soubresauts mettent en péril l'ensemble des relations économiques, commerciales et financières du monde, trouver les solutions sages, équitables et durables qu'impose la situation. Souhaitons que la voix d'une Europe une et solidaire se fasse entendre dans cette grande affaire.

.....

Source : Commission des Communautés européennes, document SEC (73) 600.

24. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

14 février 1973

(Extrait)

.....

A l'issue des débats, le Conseil a retenu les conclusions suivantes :

« Le Conseil a procédé à une analyse des divers aspects des événements monétaires de ces derniers jours.

Il estime que la décision des Etats-Unis de dévaluer le dollar par rapport à sa parité déclarée au Fonds Monétaire International et celle du Japon de laisser flotter sa monnaie contribuent à à un meilleur équilibre dans les paiements internationaux. Il constate avec satisfaction la prompte réouverture des marchés des changes.

Le Conseil réaffirme sa détermination de poursuivre sans retard la réalisation de l'union économique et monétaire, ce qui implique la participation de tous les Etats membres au système monétaire communautaire.

Le Conseil estime qu'il convient d'accélérer les décisions de mise en œuvre de l'union économique et monétaire prévues par le communiqué final de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du 21 octobre 1972.

Dans ce contexte, la Commission soumettra, avant le 30 juin 1973, un rapport concernant l'aménagement du soutien monétaire à court terme et les conditions de mise en commun progressive des réserves. Le Conseil invite le Comité monétaire et le Comité des gouverneurs des Banques centrales à apporter à la Commission leur entière collaboration pour le respect de ce délai.

Le Conseil estime, à la lumière des récents événements, que la Communauté doit mettre au point sans tarder une position commune quant à la réforme du système monétaire international afin de donner une impulsion supplémentaire aux travaux engagés au sein du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International. »

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, communiqué 34373 (Presse 19), 14 février 1973.

25. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, au déjeuner offert par la Chambre de commerce américaine à Grosvenor House, à Londres

14 février 1973

(Extrait)

.....

La Communauté européenne peut maintenant porter son attention sur l'avenir : sur la consolidation et l'approfondissement de la Communauté, d'une part, et sur l'établissement d'un nouveau schéma dans ses relations avec le reste du monde, d'autre part.

A la conférence au sommet de Paris en octobre dernier, nous avons arrêté des programmes concernant ces deux préoccupations. Nous avons mis en mains des travaux, et fixé des calendriers, pour l'accomplissement de nouveaux progrès en direction de l'union économique et monétaire, pour l'évolution de la politique industrielle, régionale et sociale, pour l'élaboration d'une politique énergétique, pour la conservation et l'amélioration de l'environnement, ainsi que pour l'amélioration et l'accroissement de l'aide aux pays en voie de développement. Nous avons également approuvé l'engagement déjà pris par les ministres des finances de la Communauté de coopérer avec nos partenaires au F.M.I. pour mettre au point une réforme monétaire inter-

of multilateral trade negotiations. It is in these two fields, monetary reform and trade negotiations, that I look to see major developments in relationships between the European Community and its partners in the free world — and above all, with the United States and Japan.

The events of the last few days have demonstrated once again that reform of the international monetary system must not now be long delayed. I entirely endorse Secretary Shultz's call the day before yesterday for quicker progress on this front. The Bretton Woods system predicated a dollar which was as good as gold : a dollar which would be universally accepted as a standard and as a store of international value, because it was convertible into gold, and because it was backed by the overwhelming and unchallengeable strength of the American economy. Twenty-five years later these assumptions no longer apply. The strength of the American economy, though still very great, is no longer so pre-eminent. The dollar is no longer convertible. People are no longer willing to hold dollars without question and in unlimited amounts. Some may regret that this should be so. But it is useless to pine for the past. We have to accept the fact, and construct for the future. Given the enormous volumes of liquid money around the world able to swing out of one currency into another, I do not believe that any one country can now carry the risks and the burdens of having its currency used as a major international reserve asset.

If the present system is no longer sustainable, there are broadly speaking two ways of dealing with the situation : by the unco-ordinated activities of individual countries, or by co-ordinated international action. I do not have to describe to you the risks inherent in the first course : the dangers of competitive devaluations, of increasing trade restrictions and exchange controls, in a word, of a general lurch into protectionism. We in this country certainly do not want to see this happen. Nor, I believe, do any of the other countries principally concerned. That is why it has been so important in the last few days to reach international agreement on exchange rate realignments. But we could all find ourselves sliding into this situation, if there

is not early and effective international action to prevent it by re-establishing a stable international payments system.

The essential elements in any reform are clear. It must encourage freer international trade ; it must provide for flexible adjustments to changing circumstances, by individual countries and by the system ; it must provide equal rights and duties for all participating countries ; it must provide for the effective regulation of the supply of international liquidity ; it must deal with the problems of the reserve currencies, and of the existing dollar and sterling balances ; it must avoid the problems created for individual countries, often quite unrelated to their underlying balance of payments position, by immense swings of liquid money of the kind we saw at the end of last week ; and it must not inhibit domestic policies to promote growth and to stabilise prices. The machinery for discussing and deciding on international reform is there, in the International Monetary Fund and its Committee of Twenty. I believe that the political will now exists. Recent events have provided us with the opportunity as well as the motive to bring about early decisions and effective action.

The countries of the European Community must now work out what the Community's position should be, in the same way for money as they are already doing for trade, and take their full part in these discussions in the International Monetary Fund. This is now top priority. For I do not believe that we can expect to make much progress in multilateral trade negotiations until we have re-established stability in the system of international payments. In the field of international trade, the largest and most pressing problem is the size of the United States' current account deficit, and the size of the Japanese surplus which is the biggest single element in the United States deficit.

This problem will clearly be eased by the solution worked out for the currency crisis of recent days. But we shall also need to work on other measures, some of which can best be dealt with in international trade negotiations. It is broadly true to say that the level of Japanese

nationale à long terme. Nous sommes convenus d'arrêter d'ici le 1^{er} juillet de cette année la position à partir de laquelle la Communauté devrait aborder la prochaine série de négociations commerciales multilatérales. C'est dans ces deux domaines, réforme monétaire et négociations commerciales, que je compte voir intervenir des développements importants dans les relations entre la Communauté et ses partenaires du monde libre — et surtout avec les Etats-Unis et le Japon.

Les événements de ces derniers jours ont apporté une nouvelle fois la preuve que la réforme du système monétaire international ne doit pas maintenant être longtemps retardée. J'approuve entièrement l'appel lancé par le secrétaire Shultz avant-hier pour que des progrès plus rapides soient faits sur ce plan. Le système de Bretton Woods supposait un dollar stable : un dollar qui serait universellement accepté comme étalon et réserve de valeur internationale, parce qu'il était convertible en or et parce qu'il était appuyé par la puissance immense et incontestable de l'économie américaine. Vingt-cinq ans plus tard, ces hypothèses ne sont plus valables. La puissance de l'économie américaine, bien qu'encore très considérable, n'est plus aussi prédominante. Le dollar n'est plus convertible. Les gens ne sont plus disposés à détenir des dollars sans discussion et en quantités illimitées. Certains regrettent peut-être qu'il en soit ainsi. Mais la nostalgie du passé est inutile. Il nous faut accepter la réalité et construire pour l'avenir. Compte tenu de l'énorme volume d'argent liquide disponible dans le monde, pouvant passer brusquement d'une monnaie à une autre, je ne crois pas qu'un pays quelconque puisse aujourd'hui courir le risque et supporter la charge d'avoir sa monnaie utilisée comme principal avoir de réserve international.

Si le système actuel n'est plus valable, il y a en gros deux façons de remédier à la situation : par les activités non coordonnées des différents pays ou par une action internationale coordonnée. Je n'ai pas à vous décrire les risques inhérents à la première voie : les dangers de dévaluations concurrentielles, de l'accroissement des restrictions au commerce et des contrôles des changes, en un mot, le danger d'une précipitation générale dans le protectionnisme. Nous, dans ce pays, ne voulons certainement pas voir ceci se produire. Ni, je crois aucun des autres pays principalement concernés. C'est pourquoi il a été si important au cours de ces derniers jours de parvenir à un accord international sur le réaligement des taux de change. Mais nous pourrions

tous nous trouver sur la pente menant à cette situation s'il n'y a pas une action internationale rapide et véritable, pour empêcher qu'elle ne se produise en mettant de nouveau en place un système des paiements internationaux stable.

Les éléments essentiels de toute réforme sont clairs. Elle doit favoriser un commerce international plus libre. Elle doit prévoir des adaptations souples aux changements de conditions de la part des différents pays et de la part du système. Elle doit prévoir des droits et des devoirs égaux pour tous les pays participants. Elle doit prévoir la régulation efficace de l'offre de liquidités internationales. Elle doit régler les problèmes posés par les monnaies de réserve et par les balances dollar et sterling existantes. Elle doit éviter les problèmes créés pour les pays considérés individuellement, et bien souvent sans rapport avec leur position de balance des paiements sous-jacente, par les énormes transferts d'argent liquide du genre que nous avons vu à la fin de la semaine dernière. Elle ne doit pas freiner les politiques intérieures visant à favoriser la croissance et à stabiliser les prix. Le mécanisme permettant de discuter et de prendre des décisions concernant la réforme internationale existe, au Fonds Monétaire International et à son Comité des Vingt. Je crois que la volonté politique existe maintenant. Les événements récents nous ont fourni l'occasion et le motif d'amener des décisions à bref délai et une action véritable.

Les pays de la Communauté européenne doivent maintenant mettre au point ce que la position de la Communauté devrait être, de la même façon pour les questions monétaires que pour le commerce auquel ils s'attachent d'ores et déjà, et participer pleinement à ces discussions au Fonds Monétaire International. C'est maintenant la première priorité. Car je ne crois pas que nous puissions espérer faire beaucoup de progrès dans des négociations commerciales multilatérales avant d'avoir restauré la stabilité dans le système des paiements internationaux. Dans le domaine du commerce international, le problème le plus important et le plus pressant est l'ampleur du déficit de la balance commerciale américaine et celle de l'excédent japonais qui constitue l'élément le plus considérable du déficit des Etats-Unis.

Ce problème sera manifestement atténué par la solution mise au point pour la crise monétaire de ces derniers jours. Néanmoins, il nous faudra également travailler à d'autres aspects dont certains peuvent être mieux traités dans des négociations commerciales internationales. Il est grosso

tariffs compares favourably with tariff levels elsewhere. But there remain a number of other impediments to increasing trade with Japan — and particularly into Japan. It was clear from my talks with Mr. Tanaka last September that the Japanese Government is aware of these problems. Their recent decision to allow the yen to float, coupled with the devaluation of the dollar, will greatly ease the immediate stress on the world community. I know that in the longer term Mr. Tanaka and his colleagues would prefer to see imports into Japan increasing rather than exports out of Japan reduced. The door must be opened. It will then be up to us all, industrialists and traders, to take advantage of it. I know Japan is not an easy market. It is a long way off. There is a language barrier. Their distribution system is hard to understand and more difficult still to penetrate. But those who have persevered are finding it a very good, and a fast growing, market to do business in.

There are other trade matters in which there are differences to be resolved between the United States and the European Community. In Washington I discussed with President Nixon and Secretary Shultz the fears expressed in the United States about the Community's common agricultural policy. I told them that the Community would not be prepared to jeopardise the common agricultural policy. What matters, however, is not so much the particular systems of agricultural support which exist in different countries but the prices which result from them. Indeed, the need to expand farm production in some sectors to meet the world shortage of foodstuffs makes this a good time to discuss questions of agricultural trade.

Of course I have no mandate to commit the Community ; but I do not doubt that, subject to the safeguarding of the common agricultural policy, the Community will be ready to include agriculture in the next round of trade negotiations. But the Community will look to see a two-way traffic in concessions in these negotiations. Mr. Shultz has recently referred again to the need to lower tariff and non-tariff barriers to trade. The Community will be ready to participate in that process. We in Europe do not think that American agriculture is beyond reproach in these affairs. And there are a whole variety of matters, such as the American selling

price system and the buy American arrangements, on which we shall press for less United States discrimination against foreign suppliers.

As in the case of money, the right way for us all to deal with these problems is not by unilateral protectionism. It is in the interests of all of us to work for a programme of balanced trade liberalisation in multilateral negotiations. It is only by increasing the flow and fairness of international trade that we can secure continuing growth in our domestic economies, and maintain a steadily increasing flow of assistance to the developing countries of the world. And there is a more fundamental reason still for preferring this approach. Our peace and our security, as well as our prosperity, depend on the strength and the durability of the partnership of the free nations, and above all of the United States, the European Community and Japan. The task of our statesmen, the duty which overrides all others, is to maintain and improve the cohesion of that partnership.

There are plenty of forces at work in the world, seeking to undermine that cohesion from outside. We must not allow it to be eroded from within. It would be inexcusable if, as a result of our own shortsightedness, or of a lack of a sense of urgency, we were to fail to agree among ourselves upon reforms in the monetary system, and upon changes in our trading rules and practices, from which in the long run all of us stand to gain.

.....

Source : Central Office of Information, London.

**26. Speech by Mr. Brandt,
Federal German Chancellor,
in the Bundestag debate on the basic treaty
on relations between the two German States**

15th February 1973

(Extracts)

.....

With all due respect to differences of opinion... there is no dispute about the fact that the individual milestones and elements of our

modo vrai de dire que le niveau des tarifs japonais est comparable aux niveaux de tarifs appliqués ailleurs. Mais il reste un certain nombre d'autres entraves à l'accroissement du commerce avec le Japon — et notamment vers le Japon. Il était clair, d'après les entretiens que j'ai eus avec M. Tanaka en septembre dernier, que le gouvernement japonais est conscient de ces problèmes. Sa récente décision de faire flotter le yen, associée à la dévaluation du dollar, diminuera considérablement la tension immédiate sur la communauté mondiale. Je sais que, à long terme, M. Tanaka et ses collègues préféreraient voir les importations vers le Japon augmenter plutôt que les exportations japonaises diminuer. La porte doit être ouverte. Il nous appartient alors à tous, industriels et commerçants, d'en profiter. Je sais que le Japon n'est pas un marché facile. Il est éloigné. Il y a un obstacle de langue. Son système de distribution est difficile à comprendre et plus difficile encore à pénétrer. Mais ceux qui ont persévéré constatent que c'est un marché excellent et en croissance rapide dans lequel il est possible de faire des affaires.

Il y a d'autres questions commerciales dans lesquelles existent des divergences à aplanir entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. A Washington, je me suis entretenu avec le Président Nixon et le secrétaire Shultz des craintes exprimées aux Etats-Unis au sujet de la politique agricole commune de la Communauté. Je leur ai dit que la Communauté ne serait pas disposée à compromettre la politique agricole commune. Ce qui importe, cependant, ce n'est pas tant les systèmes particuliers de soutien agricole qui existent dans différents pays, mais les prix qui en résultent. En vérité, la nécessité de développer certains secteurs de la production agricole pour faire face à la pénurie mondiale de produits alimentaires fait que le moment est propice pour aborder les questions du commerce agricole.

Bien entendu, je n'ai aucun mandat pour engager la Communauté. Mais je ne doute pas que, sous réserve que la politique agricole commune soit sauvegardée, la Communauté sera prête à inclure l'agriculture dans la prochaine série de négociations commerciales. Mais la Communauté s'attendra à ce que des concessions soient faites dans les deux sens à ces négociations. M. Shultz a récemment reparlé de la nécessité d'abaisser les barrières tarifaires et autres que tarifaires au commerce. La Communauté sera prête à participer à cette entreprise. Nous, en Europe, ne croyons pas que l'agriculture américaine soit sans reproche dans ces affaires. Il y a

toute une diversité de questions, telles que le prix de vente américain et les dispositions dites *buy American*, sur lesquelles nous insisterons pour qu'il y ait moins de discrimination de la part des Etats-Unis à l'encontre des fournisseurs étrangers.

Comme dans le cas des questions monétaires, la bonne façon pour nous tous de régler ces problèmes n'est pas le programme de libéralisation équilibrée du commerce dans des négociations multilatérales. Ce n'est qu'en augmentant le volume et l'équité du commerce international que nous pourrions obtenir une croissance constante de nos économies intérieures et maintenir un volume d'aide au pays en voie de développement allant régulièrement croissant. Il y a une raison encore plus fondamentale de préférer cette démarche. Notre paix et notre sécurité, ainsi que notre prospérité, dépendent de la puissance et du caractère durable de l'association des pays libres, et surtout des Etats-Unis, de la Communauté européenne et du Japon. La tâche de nos hommes d'Etat, le devoir qui surpasse tous les autres, c'est de maintenir et accroître la cohésion de cette association.

Il y a de multiples forces en action dans le monde qui cherchent à saper cette cohésion de l'extérieur. Nous ne devons pas permettre qu'elle soit entamée de l'intérieur. Il serait inexcusable que, par manque de clairvoyance ou de dynamisme, nous ne parvenions pas à nous entendre sur une réforme du système monétaire et sur les changements à apporter à nos règles et pratiques commerciales, auxquels en fin de compte nous avons tous à gagner.

.....

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, Textes et Déclarations, n° 6, 21 février 1973.

26. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Bundestag à l'occasion du débat sur le Traité fondamental signé avec la R.D.A.

15 février 1973

(Extraits)

.....

Nonobstant les divergences d'opinion, on ne peut disconvenir que les différents éléments de notre politique Est-Ouest — ou, comme j'affec-

East-West policy, or as I like to say : our policy of actively securing peace — that the individual milestones and elements of this policy have to be considered in relation to one another. Our relationship to the GDR can certainly not be considered outside the context of relations with the other members of the Warsaw Pact. As far as bilateral relations are concerned, I should like to make four points :

1. The treaty with the USSR, which was approved by the previous Bundestag, has already shown beneficial effects without anyone being put at a disadvantage. The consultations of the economic commission in Moscow during the past few days have underlined the will of both sides to develop co-operation between the two States realistically and systematically. Economics Minister Hans Friderichs, who also met Mr. Kosygin, the chairman of the Ministerial Council, let me know from the Soviet capital that he, the Economics Minister, can see considerable openings for progress in the sectors of trade and co-operation.

2. The second point is as follows. The consultations at senior official level that took place at the start of the month in Warsaw, the capital of the People's Republic of Poland, show that both governments are able to talk very frankly about very difficult and complicated points. That is not everything, but the situation is different from previously and gives hope that progress can be achieved in the interests of both sides. From our point of view, the reuniting of families retains its special importance.

3. We have noted attentively remarks from Prague concerning relations between Czechoslovakia and the Federal Republic of Germany. It is well-known that we politically and morally reject Hitler's policies of aggression that led to the Munich agreement. We are also ready to declare that the Munich agreement is invalid. We hope — and with good will on both sides, this should be possible — that a common formulation for this statement can be found.

4. It is well known, but I should like to underline this expressly here, that the Federal Government has been interested for some time in establishing diplomatic relations with Hungary and Bulgaria.

In the government policy statement of 18th January, I referred to that multilateral phase of East-West relations that has been initiated in the meanwhile. Let me make three further remarks on this :

1. The quadripartite agreement in the early summer of last year has brought tangible reliefs for the situation in and around Berlin. We do not want to overlook, or even underestimate, individual difficulties. But they should not cloud, as I consider, our view for the incomparably improved overall situation. New problems are not served by regularly throwing up previous proposals and considerations. The Federal Government would like to make its contribution to the smooth functioning of the Berlin agreement in each of its individual points.

2. The positive assessment made by the Foreign Minister at the end of January in his report on the Paris consultations and the preparations for the conference on security and co-operation in Europe, has been confirmed by the continued pre-negotiations. Our delegation in Helsinki has been and is taking part actively and constructively. We consider it possible that the conference of the foreign ministers will take place this summer.

3. In the case of other European détente efforts, namely the preparatory talks on the question of a parallel and balanced reduction of troops that began recently in Vienna, the difficulties inherent in the subject matter have been revealed from the beginning, which actually comes as no surprise to anyone. We, in close contact with the parties concerned, especially the United States, are determined to promote these talks. And we hope that more security and co-operation can be achieved in Europe through the two conferences.

.....

Now the question is asked as to whether détente in Europe can be organised without the two German States — whatever you may think of them and what others may think of their making their contribution. I have always thought and still think that the answer is no.

.....

tionne de le dire, de notre politique de sauvegarde de la paix — doivent être considérés dans le même contexte. Nos relations avec la R.D.A. ne peuvent être séparées des relations avec les autres Etats membres du Pacte de Varsovie. J'aimerais, en ce qui concerne les aspects bilatéraux, mettre l'accent sur quatre points bien précis :

1. Le traité avec l'U.R.S.S. — traité approuvé par l'ancien Bundestag — a déjà des répercussions positives, sans pour cela porter préjudice à quiconque. Les entretiens de la commission économique qui ont eu lieu récemment à Moscou ont démontré que l'on désirait, des deux côtés, développer sur des bases réalistes la coopération entre les deux Etats. M. Friderichs, le ministre fédéral de l'économie, qui eut hier un entretien avec le Président du Conseil des Ministres d'Union Soviétique, M. Kossyguine, m'a fait savoir de la capitale soviétique que lui, le ministre de l'économie, était d'avis que d'importants progrès pouvaient être réalisés dans les domaines des échanges et de la coopération. Je tenais absolument à faire cette remarque.

2. Les consultations qui eurent lieu au début de ce mois à Varsovie, la capitale de la République populaire de Pologne, ont permis de constater que les deux gouvernements pouvaient parler très objectivement et très librement de sujets parfois fort délicats et compliqués. Ce n'est pas tout, mais ce n'est plus ce que ce fut, et cela nous permet d'espérer que des progrès pourront être réalisés dans l'intérêt commun. Le regroupement des familles est un problème auquel nous accordons une importance toute particulière.

3. Nous avons pris note des déclarations faites à Prague au sujet des relations entre la Tchécoslovaquie et la République Fédérale d'Allemagne. Chacun sait que nous réprouvons politiquement et moralement la politique d'agression menée par Hitler, une politique qui devait conduire au Traité de Munich. Nous sommes également prêts à déclarer la nullité de ce traité. Nous espérons — et je pense qu'avec de la bonne volonté de part et d'autre cela sera possible — qu'une formule commune qui tranchera le problème pourra enfin être trouvée.

4. Nul n'ignore, mais j'aimerais cependant encore le souligner, que le gouvernement fédéral est intéressé depuis bien longtemps à établir des relations diplomatiques avec la Hongrie et la Bulgarie.

Dans la déclaration gouvernementale du 18 janvier, j'avais mis l'accent sur la phase multilatérale des relations Est-Ouest. Permettez-moi de faire trois remarques à ce sujet :

1. L'Accord quadripartite sur Berlin paraphé au début de l'été dernier a apporté une notable amélioration à la situation à Berlin et autour de Berlin. Certes, on ne peut ni ignorer ni sous-estimer certaines difficultés, mais elles ne doivent en aucun cas, tel est mon avis, nous faire perdre de vue le fait que la situation générale a été fortement améliorée. Ce n'est plus en ayant recours, par routine, aux anciennes propositions et considérations qu'il sera possible dans la plupart des cas de résoudre les nouveaux problèmes. Le gouvernement fédéral aimerait contribuer à ce que l'application de l'Accord sur Berlin ne fasse l'objet d'aucune friction.

2. Les impressions favorables du ministre fédéral des affaires étrangères — impressions qu'il coucha par écrit fin janvier dans son rapport sur les entretiens de Paris et sur la préparation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe — ont été confirmées par les prénégociations qui ont eu lieu entre-temps. Notre délégation a participé et participe aux négociations qui ont lieu à Helsinki d'une manière active et constructive. Nous pensons que la conférence des ministres des affaires étrangères se tiendra cet été.

3. En ce qui concerne les travaux européens afin de favoriser la détente — je pense notamment aux entretiens préliminaires relatifs aux négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées — entretiens qui ont débuté récemment à Vienne — on peut d'ores et déjà affirmer — mais qui s'en étonnerait — que la matière en elle-même est délicate. Nous sommes en contact étroit avec les pays concernés, en particulier avec les Etats-Unis, et sommes fermement résolus à favoriser ces entretiens. Nous espérons que les deux conférences permettront de développer la sécurité et la coopération en Europe.

.....

La question est de savoir s'il est possible d'organiser la détente en Europe, sans que les deux Etats allemands, quelle que soit l'opinion que l'on ait de ces deux Etats, y apportent leur contribution ? Pour moi, la réponse a toujours été non.

.....

Détente in Europe is not possible without the participation of the two German States. It is especially not possible without the active participation of the Federal Republic, or else only at the cost of destroying the friendly relations to our partners and allies in the West.

This cannot be said clearly enough: Our policy, as stated in the treaty of 21st December 1972, accords with one of the fundamental decisions taken in post-war history which none of the world powers seeks to change: namely to proceed from what the second world war — the war of Hitler and the Third Reich — left behind on the changed European map. This means — whether we like it or not — that at present all the decisive factors, all the factors affecting us, derive from the division of Germany and from the fact that demarcation lines have become State frontiers.

... The fact is that today there is no short cut to German unity and that we Germans cannot release ourselves from the framework of European obligations, and do not want to, as far as concrete factors are concerned.

The treaty that has been put forward today — and our partners know this — shall not hinder a condition of peace in Europe in which all Germans are in a position to determine freely the organisation of coexistence. On the contrary, the treaty, if it is possible, if it is really possible, is intended to help prevent a further drifting apart, a further split in our national life. It is intended to facilitate and improve communication among people in Germany, and it is intended — as we understand it — to ensure that the will and consciousness of belonging together as a condition for the preservation of the nation is not lost.

.....

This treaty most certainly does not release us from the responsibility to face the question of what is to become of the German nation. The text does establish the fact that they exist — both the question and the nation. It was not possible to agree with the GDR on a common answer. That is probably not surprising, and we state it quite frankly. But to infer from this that the division has thereby been "sealed" — as I have read — does not reflect the actual state of affairs.

And it is not diverting attention from the dismal reality of a division that has now lasted

more than twenty-five years when one asks: Has the nation not made do with front lines cutting across Germany for a much longer period of its history than it has lived within common boundaries? Did it not exist in fragments, in transition, for centuries in the centre of this continent, while remaining — or becoming once more — a nation?

Some people — including members of this parliament — have bewailed the Germans' or some Germans' lack of a sense of history, while assigning comparatively good marks to the historical awareness of other peoples. For today I only want to say this in reply: To my mind, learning from our history includes the realisation and the confidence that a basic treaty with the GDR does not truncate the history of the nation. On the contrary, we can say without deluding ourselves that it opens up to the nation new if limited opportunities, following decades of unalloyed hostility, which have without any doubt destroyed national substance.

.....

What will become of Germany, of the relationship between the States in Germany, between the segmented parts of the German people, will greatly depend — and I am not saying this for the first time here — upon the future relationship between the parts of Europe. Hence we Germans can only welcome the building of bridges from one part of Europe to another, between the States, perhaps even between alliances — in any case, of benefit to the people and to peace. Hence, too, my introductory reference here today to the bilateral and multilateral aspects of détente policy.

The defusing of tensions, the active safeguarding of peace, takes place at various levels; and these levels are interrelated, interlocking. In this network of negotiations, agreements, and treaties, the treaty with the GDR — one that presumes and reflects specific conditions — constitutes an important factor that was and is irreplaceable by others.

... The Moscow and Warsaw treaties, the quadripartite agreement on Berlin, the supplementary German agreements, and now the basic treaty are designed — the entire treaty

La détente en Europe est inimaginable sans la participation des deux Etats allemands ; elle est en outre impossible sans la participation de la République Fédérale d'Allemagne, à moins de renoncer à nos bonnes relations avec nos partenaires alliés occidentaux.

On ne peut que dire et redire : notre politique, telle qu'elle se traduit dans le traité du 21 décembre 1972, correspond à une décision fondamentale prise après la deuxième guerre mondiale ; cette décision, qu'aucune puissance n'entend remettre en question, précise qu'il convient de s'accommoder du découpage géographique dû à la deuxième guerre mondiale, à la guerre de Hitler et du Troisième Reich. Cela signifie en d'autres termes : que nous soyons d'accord ou pas, notre vie est directement liée au fait que l'Allemagne est divisée et que la ligne de démarcation est devenue une frontière d'Etat.

... Il faut bien se dire qu'il n'existe pas de chemin direct pour recouvrer notre unité et que nous ne pouvons plus nous libérer de nos interdépendances européennes, et j'ajouterai que nous n'en avons pas le désir.

Le traité qui vous a été soumis aujourd'hui — chaque partenaire le sait — ne doit pas faire obstacle à la paix en Europe et doit permettre à tous les Allemands de statuer sur l'organisation de leur vie en commun. Au contraire, ce traité doit permettre d'éviter que les deux parties de notre nation ne s'éloignent l'une de l'autre. Il doit faciliter les communications entre Allemands et doit enfin développer le sentiment de solidarité chez tous les Allemands afin d'assurer la survivance de la nation.

.....

Il est bien évident que ce traité ne nous dispense pas de nous demander ce qu'il doit advenir de la nation allemande. Le texte constate en effet l'existence des deux, de la nation et du problème de son avenir. Avec la R.D.A., il a été impossible de trouver une réponse commune. Il n'y a là rien de surprenant et on l'affirme en toute franchise. En conclusion, comme je l'ai lu, que la division s'en trouve scellée, est cependant contraire aux faits réels.

Et ce n'est pas s'écarter de l'amère réalité d'une division, qui dure maintenant depuis plus

de 25 ans, que de se demander : dans son histoire, la nation n'a-t-elle pas recouvert des lignes de front bien plus longues divisant l'Allemagne, qu'elle n'a vécu dans des frontières communes ? N'a-t-elle pas existé pendant des siècles au milieu de ce continent en périodes de transition et en fragments, et n'est-elle pas pour autant restée, ou quand même redevenue nation ?

D'aucuns ont déploré, également ici, au Bundestag, le manque d'attaches historiques des Allemands, ou de certains Allemands, et ont gratifié la conscience historique d'autres peuples de notes relativement bonnes. Je me contenterai aujourd'hui de dire à ce propos : tirer des enseignements de notre histoire signifie à mon avis aussi reconnaître et se montrer confiant dans le fait qu'un traité fondamental avec la R.D.A. ne représente pas une césure dans l'histoire de la nation. A cette nation, il lui ouvre bien au contraire, sans que nous nous leurrions nous-mêmes, des possibilités nouvelles, même si elles sont limitées, après que des décennies de pure hostilité ont sans aucun doute détruit une partie de la substance nationale.

.....

Ce qu'il adviendra de l'Allemagne, du rapport entre les Etats existant en Allemagne, entre les éléments du peuple allemand, dépend dans une large mesure, et ce n'est pas la première fois que je le dis ici, des rapports futurs entre les divers éléments qui composent l'Europe. Et c'est pourquoi nous, les Allemands, nous ne pouvons que nous féliciter si on jette des ponts d'une partie de l'Europe à l'autre, entre les Etats, peut-être même entre les Alliances, et en tout cas en faveur des hommes et de la paix. C'est là aussi la raison pour laquelle j'ai signalé ici-même aujourd'hui dans mon introduction les aspects bilatéraux et multilatéraux de la politique de détente.

La suppression des tensions, la garantie active de la paix, se réalisent à de multiples échelons, et ces échelons s'interpénètrent et se rejoignent. Dans ce réseau serré de négociations, de conventions et d'accords, le traité avec la R.D.A., qui s'appuie sur les conditions spécifiques et qui en tient compte, représente un facteur important que nul autre facteur n'aurait pu et ne peut remplacer.

... Le Traité de Moscou et le Traité de Varsovie, l'Accord quadripartite sur Berlin, les conventions supplémentaires passées par l'Allemagne, et, à présent, le Traité fondamental, veulent

package is designed — to prevent the jeopardising of the peace once more because of Germany and to prevent such jeopardy from originating on German soil.

But I cannot tell — and who of us here would say he was sure — what the future holds specifically for the “German question”. But I hope that in the answers we give to the “German questions” — and I use the plural deliberately — that in the answers we give during these years to the “German questions”, the world will be able to perceive insight, goodwill, and progress in the direction of Europe. Peace will have to prove itself here in Germany, in coexistence and in the co-operation we desire. Here it can still be disturbed; here — if worst comes to worst — it could still be destroyed. Thus I want to say without pathos but in all seriousness that we take the promise to renounce force altogether literally, with no “ifs”, “ands” or “buts”.

.....

On the list of twenty points that I presented in May 1970 to the Chairman of the Council of Ministers of the GDR at the meeting in Kassel, the last one was the seating of the two German States in the United Nations. The legislative bill on membership by the Federal Republic of Germany is before this House today.

When one comes down to it, it was not a normal situation for us to be a member of many years' standing of the United Nations' special agencies, to expend substantial funds for them, and to contribute in numerous ways to their work, while at the same time being unable — owing to the unsettled German question, the unsettled relationship between the two German States — to become a regular United Nations member.

The policy that we decided upon in 1969 and that we have developed since then now gives us freedom of action in this area, too.

In the future, the Federal Republic of Germany will be able to make itself heard in the United Nations General Assembly when global political, economic, and cultural problems are up for frank discussion. The fact that our policy of conciliation and reconciliation has met with sustained approval in the United Nations will make our participation easier there. But here

as well as at other points, competition with the GDR must not be evaded. There is no change in the responsibilities and duties that the four powers have assumed and that they have confirmed in connection with this matter.

.....

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 20th February 1973.

**27. Speech by Mr. Greenwald,
Head of the United States Mission
to the European Communities, at the American
and Common Market Club, Brussels**

20th February 1973

The economic crises and headlines of the past eighteen months should have brought us to the point where the major industrialised powers are ready to reconstruct their trade and monetary system in the light of changed circumstances but continuing common interests.

In the immediate post-war period common objectives were clearly articulated and embodied in agreements and institutions. But they inevitably reflected the economic situation and relationship of the period. Everyone now accepts, at least intellectually, that things have changed, particularly with respect to the United States and the dollar. The events since August 1971 have brought the point home most vividly.

On the other hand, our common goals have not changed — only perhaps lost sight of in the day-to-day conflict, crisis and carping. What seems to be needed is an examination of the current United States-EEC issues in the context of present realities and of our still valid common goals. This is what I propose to try to do today.

Before going into the economic areas of United States-EEC relations, I would like to comment briefly on our broad political interests. Basic to economic and social progress is a stable, peaceful world. And this in turn depends upon a firm security foundation. These are obvious elements of the close Atlantic connection reflected in the continuing central rôle of NATO. Whether it is in the delicate business of “détente management” or in more traditional co-operation in the

— tout cet ensemble de traités veut — empêcher que la paix en Europe soit une nouvelle fois compromise à cause de l'Allemagne et à partir du sol allemand.

Mais je ne puis savoir, et qui ici pourrait en être assuré, ce qu'il en sera en détail de l'avenir du « problème allemand ». Mais j'espère que dans nos réponses aux « problèmes allemands », et j'emploie ici consciemment le pluriel, j'espère que dans nos réponses aux problèmes allemands de ces dernières années, le monde saura reconnaître la raison, la bonne volonté et les progrès orientés vers l'Europe. Ici, en Allemagne, dans la coexistence et dans la coopération souhaitée, la paix devra faire ses preuves. Ici elle peut toujours encore être perturbée, ici elle pourrait même, au pire, être véritablement compromise. C'est pourquoi je dis ici sans accent pathétique, mais très sérieusement, nous prenons tout à fait à la lettre la promesse de non-recours à la force, sans la conditionner par un si ou par un mais.

.....

... Parmi les vingt points qu'en mai 1970 j'ai remis au Président du Conseil des Ministres de la R.D.A. lors de la rencontre de Kassel, le dernier concernait l'admission des deux Etats aux Nations Unies. Aujourd'hui, cette assemblée a devant elle le projet de loi relatif à l'adhésion de la République Fédérale d'Allemagne.

En considérant bien les choses, il n'était pas normal que depuis de nombreuses années nous ayons été membres des organisations spéciales des Nations Unies, que nous leur ayons consacré des fonds importants et contribué sous de multiples aspects à leur travail, mais que parallèlement, parce que le problème allemand était toujours en suspens et que les rapports entre les deux Etats allemands n'étaient toujours pas réglés, nous ne puissions pas devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

La politique pour laquelle nous avons opté en 1969 et que nous avons développée depuis cette date, nous accorde à présent également une marge d'action dans ce domaine.

A l'avenir, la République Fédérale d'Allemagne pourra faire entendre sa voix également à l'Assemblée générale des Nations Unies lorsqu'on y débatera ouvertement des problèmes politiques, économiques et culturels de portée mondiale. Le fait que notre politique d'équilibre et de réconciliation ait été expressément reconnue par les Nations Unies, facilitera notre coopéra-

tion. D'autre part, il est nécessaire de ne pas se dérober ici non plus à la concurrence de la R.D.A. Les responsabilités et devoirs dont se sont chargées les Quatre Puissances et qu'elles ont confirmés dans le cadre de ce processus, ne sont modifiés en rien.

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 7, 21 février 1973.

**27. Discours prononcé par M. Greenwald,
Chef de la mission américaine auprès des
Communautés européennes,
devant l'American and Common Market Club
à Bruxelles**

20 février 1973

Les crises économiques et les gros titres des dix-huit derniers mois auraient dû nous amener au point où les grandes puissances industrialisées sont prêtes à reconstruire leur système commercial et monétaire en fonction d'une situation nouvelle, mais d'intérêts communs inchangés.

Dans les premières années de l'après-guerre, les objectifs communs ont été clairement énoncés et incarnés dans des accords et des institutions. Mais ils reflétaient inévitablement la situation économique et les rapports du moment. Tout le monde reconnaît maintenant, du moins sur le plan intellectuel, que les choses ont changé, notamment en ce qui concerne les Etats-Unis et le dollar. Les événements survenus depuis le mois d'août 1971 l'ont prouvé d'une manière éclatante.

En revanche, nos buts communs n'ont pas changé : tout au plus les a-t-on parfois perdus de vue dans les péripéties et les querelles de la vie quotidienne. Ce qu'il faut, semble-t-il, c'est examiner les grands problèmes qui se posent actuellement entre les Etats-Unis et la C.E.E. dans le contexte des réalités présentes et de nos objectifs communs toujours valables. C'est ce que je me propose de tenter aujourd'hui.

Avant d'aborder les aspects économiques des relations entre les Etats-Unis et la Communauté européenne, je voudrais dire quelques mots de nos intérêts politiques généraux. La base de tout progrès économique et social est un monde stable et pacifique qui, à son tour, doit reposer sur une sécurité inébranlable. Tels sont les éléments évidents des rapports atlantiques étroits que traduit le maintien du rôle central de l'O.T.A.N. Qu'il s'agisse de l'entreprise délicate

military and political field, it is impossible to separate security and economics.

This necessary inter-relationship is all too apparent to the American public and to the Congress. It seems to be equally well recognised by the European leadership. What is missing, however, is the crucial element of agreeing on a United States-European dialogue which takes all aspects of our relations into account. Somehow a way must be found even before full unity comes to Europe to discuss together the whole range of our political, security and economic policies. Failure to deal effectively with any part of this complex will inevitably affect the rest.

Similarly, our relations must be looked at "globally" in the geographic sense. It is not possible, for example, to talk about United States-EEC trade separately from Japanese trade with both of us. A multilateral, interdependent world is, in fact, the famous "one ball of wax" and together the United States and Europe must look at it in that way.

I believe these considerations have played an important rôle in our continuing support for integration in Europe. In President Nixon's words, "it is, and has always been, my deeply held view that progress toward a unified Europe enhances world peace, security and prosperity".

Thus, while our common interests in the political and security field are longstanding and easily identifiable, the problem is to factor them in more closely in balancing our total relationship under today's circumstances.

In the economic area, our problems are as much in seeing the common interest clearly as in dealing coherently with the interrelated aspects. Above all in the coming months and years our task will be to achieve a reordering of trade and monetary relations.

It seems to me that our main post-war goal is still valid — to establish and maintain an open, stable and efficient system of trade and payments.

As in the post-war period, the central question is the dollar. Only now it grows out of a large United States balance-of-payments deficit. Now, as before, the answer lies in an effective balance-of-payments adjustment process — with both surplus and deficit countries taking the appropriate action. The most recent crisis — which was happily resolved by a United States initiative with an absence of friction — must have made it clear that everyone's enlightened self-interest and the end of recurring crises will be achieved only when the United States position is turned around. The United States has taken the classic domestic measures and has acted on the exchange rate. But there is as yet no evidence of an impact on our balance of payments. An analysis of our external accounts suggests that improvements seem likely, on present form, only in a few areas. Unless holiday habits change drastically, tourism will probably continue to be in substantial deficit. Foreign exchange earnings in the service sector, particularly royalties and dividends, seem to have bright prospects and this is why continued access for direct investment is so important to us. Investment and related matters must be included in the overall negotiations. As far as our trade account is concerned, the speeding up of the so-called "product life cycle" has left us with a comparative advantage only in very high technology items and in agriculture.

Unless liberalised action can be achieved in these areas, the forthcoming negotiations will not be successful in terms not only of narrow United States interests but also in terms of contributing to a more stable world economic system.

In order to have the tools to act directly on the trade account if that should prove necessary for balance-of-payments reasons, it is expected that appropriate authority will be sought in the new trade bill. Such trade measures have been taken by other countries in deficit situations and are permitted under the GATT and the IMF.

A specific proposal for a more effective adjustment process formed the centrepiece of Secretary Shultz's presentation last fall. This suggestion, along with ideas about flexibility of exchange rates, the rôle of special drawing rights and other matters are now being discussed in the

que constitue la « gestion de la détente » ou de la coopération plus traditionnelle dans les domaines militaire et politique, il est impossible de dissocier la sécurité de l'économie.

Cette corrélation nécessaire n'est que trop apparente aux yeux du peuple américain et du Congrès. Elle paraît être tout aussi bien reconnue par les dirigeants européens. Il manque néanmoins un élément capital : l'accord sur un dialogue entre les Etats-Unis et l'Europe tenant compte de tous les aspects de nos relations. D'une façon ou d'une autre, il faut trouver un moyen permettant, dès avant que l'Europe soit pleinement unifiée, d'examiner ensemble toute la gamme de nos politiques, qu'il s'agisse de politique proprement dite, de sécurité ou d'économie. Que nous ne parvenions pas à traiter efficacement un élément de cet ensemble, et tout le reste en souffrira inévitablement.

De même, nous devons considérer nos relations « globalement » au sens géographique du terme. Il n'est pas possible, par exemple, de parler des échanges entre les Etats-Unis et la C.E.E. indépendamment du commerce entre le Japon et chacun d'entre nous. Un monde multilatéral et interdépendant est, en fait, la fameuse « boule de cire » et c'est ensemble que les Etats-Unis et l'Europe doivent l'envisager comme tel.

Je pense que ces considérations ont joué un rôle important dans l'appui que nous ne cessons d'apporter à l'intégration de l'Europe. Comme l'a dit le Président Nixon : « C'est, et cela a toujours été, ma conviction la plus profonde, que le progrès vers une Europe unifiée renforce la paix, la sécurité et la prospérité du monde ».

Ainsi, bien que nos intérêts communs dans le domaine politique et dans celui de la sécurité soient anciens et puissent se définir facilement, la difficulté est d'en tenir compte d'une manière plus précise lorsqu'on dresse le bilan de l'ensemble de nos relations dans la situation actuelle.

Dans le domaine économique, les problèmes consistent autant, pour nous, à déterminer clairement l'intérêt commun qu'à en traiter, d'une manière cohérente, les aspects corrélatifs. Nous aurons avant tout pour tâche, dans les mois et les années à venir, de mener à bien la réorganisation des relations commerciales et monétaires.

Il me semble que notre principal objectif de l'après-guerre est toujours valable : établir et maintenir un système d'échanges et de paiements ouvert, stable et efficace.

Comme dans la période d'après-guerre, le problème central est celui du dollar. La seule différence, c'est qu'il résulte, cette fois-ci, d'un grave déficit de la balance des paiements américaine. Aujourd'hui comme hier, la solution réside dans un ajustement efficace de la balance des paiements, les pays créditeurs, comme les pays déficitaires, prenant les mesures appropriées. La crise la plus récente — qui a trouvé une solution heureuse, sans aucune friction, grâce à une initiative américaine — a dû démontrer clairement que seule une inversion de la position américaine pouvait répondre à l'intérêt bien compris de chacun et permettre d'éviter les crises périodiques. Les Etats-Unis ont adopté les mesures intérieures classiques et ont agi sur le taux de change, mais rien ne prouve encore que cela ait eu une influence sur la balance des paiements. L'analyse de nos comptes extérieurs incite à penser que des améliorations ne paraissent probables, sous la forme actuelle, que dans quelques secteurs. A moins que les habitudes de vacances changent du tout au tout, le tourisme continuera probablement de se traduire par un important déficit. Les gains en devises dans le secteur des services, notamment sous la forme de redevances et de dividendes, paraissent avoir des perspectives brillantes ; c'est pourquoi il est si important pour nous de continuer à avoir accès à l'investissement direct. Les investissements et les questions connexes doivent être inclus dans les négociations globales. En ce qui concerne notre compte commercial, l'accélération de ce qu'on appelle le « cycle de la durée du produit » ne nous a laissé un avantage relatif que dans les secteurs de très haute technologie et en agriculture.

A moins qu'une libéralisation puisse être réalisée dans ces secteurs, les prochaines négociations ne seront pas fructueuses, en ce qui concerne non seulement les seuls intérêts des Etats-Unis, mais aussi l'élaboration d'un système économique mondial plus stable.

Les moyens d'agir directement sur la balance commerciale, si cela s'avérait nécessaire pour la balance des paiements, seront probablement fournis par le nouveau projet de loi sur le commerce. D'autres pays déficitaires ont adopté des mesures commerciales de ce genre qui sont autorisées par le GATT et le F.M.I.

Une proposition spécifique concernant un processus d'ajustement plus efficace a constitué la pièce maîtresse du discours du secrétaire au trésor, M. Shultz, l'automne dernier. Cette suggestion, ainsi que les idées émises sur la flexibilité des taux de change, le rôle des D.T.S., etc.,

Committee of Twenty. The most recent crisis has underlined the need for a greater sense of urgency in the monetary reform negotiations.

The link between trade and money is most apparent with respect to the use of trade measures — positively or negatively — in the balance-of-payments adjustment process. But continued progress toward freer trade is also an essential element in the development of a viable economic system. The United States and the EEC are both committed to another round of trade negotiations. As the first step in carrying out this undertaking, Secretary Shultz last week announced that the President had decided to seek authority from the Congress to enter into trade negotiations.

In the tariff sector a broad authority to reduce duties on a reciprocal basis would be requested. Similar liberalising authority will be proposed in the non-tariff field, taking account of the diverse and very special nature of non-tariff barriers.

In addition to these powers to exchange reciprocal concessions in comprehensive trade negotiations, the legislation will include measures to safeguard domestic industry from injury. Similar provisions are found in previous laws and in international agreements, but this proposed legislation will be an up-dating to take account of experience with previous measures and of recent developments in international trade. Other provisions in the present laws will also be modified and balance-of-payments measures will be added.

The proposed legislation will be put in final form only after extensive consultations with interested parties. Talks with the EEC were begun last week with the visit to Washington of Sir Christopher Soames. Further consultations are planned for the near future in the context of our regular bilateral meetings.

With the decision to submit new trade legislation a familiar debate will be resumed in the United States. Protectionist sentiment remains strong and a good deal of rhetoric will be generated. Europe can help by not over-

reacting. It can also contribute constructively by actions on issues we will be pursuing in the period before the full negotiations begin: in the general commercial policy field, to pursue the ideas brought up at the end of the year which were designed to move away from the so-called reverse preferences; in agriculture, a positive response to United States action in doing away with export subsidies in agricultural trade would be extremely welcome. An agreement between us not to reinstate such export subsidies might be considered. To demonstrate the will to deal effectively with non-tariff barriers, agreement on the self-contained code relating to product standards might be achieved in the next few months; much work on this code has already been done in GATT. Finally, attention in the United States will be focused on the negotiations related to the enlargement of the Community and its agreements with non-member European countries. These negotiations are scheduled to begin next month. Consideration of pragmatic trade problems instead of narrow legalities alone will be essential to a successful outcome before the fall multilateral negotiations.

The most important thing will be the main thrust of the policies on both sides — there is much at stake. Secretary Shultz made this clear in his statement last week: "we must avoid that risk... that is a retreat inward... for it is the road to international recrimination, isolation and autarky".

With respect to relations with Japan, the common objective again seems clear. Both the United States and the EEC have an overriding political and economic interest in full Japanese participation in the new system.

Last week's events show intimately and importantly the large and growing economy of Japan is linked with industrial America and Europe. There tends to be a fear reaction to Japanese competition and a number of special safeguard arrangements have been made. However, the only sensible solution is a multilateral approach, perhaps along the lines suggested by the Rey group report.

font actuellement l'objet d'une étude au Comité des Vingt. La crise la plus récente a mis en relief la nécessité d'insister sur l'urgence des négociations sur la réforme monétaire.

La corrélation entre les échanges et la monnaie apparaît très nettement en ce qui concerne l'application — bénéfique ou néfaste — de mesures commerciales dans le processus d'ajustement de la balance des paiements. Toutefois, un progrès continu vers la libéralisation des échanges constitue aussi un élément essentiel dans l'élaboration d'un système économique viable. Les États-Unis et la C.E.E. doivent tous deux s'engager dans une autre série de négociations commerciales. La première mesure prise pour faire face à cet engagement a été l'annonce faite, la semaine dernière, par le secrétaire au trésor, M. Shultz, que le Président avait décidé de demander au Congrès les pouvoirs lui permettant d'entamer des négociations commerciales.

En matière de droits de douane, il s'agissait de pouvoirs étendus permettant de les réduire sur une base de réciprocité. Des pouvoirs similaires seraient proposés en vue d'une libéralisation dans le domaine non tarifaire, compte tenu de la nature diverse et très particulière des obstacles non tarifaires.

Outre ces pouvoirs de procéder à des concessions réciproques au cours de négociations commerciales globales, la législation prévue comprendra des mesures destinées à protéger l'industrie nationale. Les lois antérieures et les accords internationaux comportent des clauses analogues, mais la législation prévue sera une mise à jour tenant compte des résultats acquis grâce aux mesures précédentes et de l'évolution récente des échanges internationaux. D'autres dispositions seront également modifiées dans les lois en vigueur et des mesures relatives à la balance des paiements seront ajoutées.

La législation prévue ne recevra sa forme définitive qu'après des consultations approfondies avec les parties intéressées. Les entretiens avec la C.E.E. ont commencé la semaine dernière par la visite à Washington de Sir Christopher Soames. D'autres consultations sont prévues dans le proche avenir dans le contexte de nos rencontres bilatérales régulières.

La décision de proposer une nouvelle législation commerciale va relancer un débat bien connu aux États-Unis. Le sentiment protectionniste, qui reste fort, va susciter des flots de rhétorique. L'Europe peut nous aider en évitant de

réagir trop vivement. Elle peut apporter également une contribution constructive en agissant dans les domaines qui feront l'objet de nos préoccupations pendant la période précédant la négociation : en ce qui concerne la politique commerciale en général, en poursuivant les idées émises à la fin de l'année et tendant à sortir du système des « préférences inverses » ; en ce qui concerne l'agriculture, en réagissant positivement à l'action des États-Unis tendant à la suppression des subventions à l'exportation dans les échanges agricoles, ce qui serait extrêmement opportun. On pourrait envisager entre nous un accord par lequel nous conviendrions de ne pas rétablir ces subventions. Pour prouver la volonté d'agir efficacement dans le secteur des obstacles non tarifaires, on pourrait parvenir, au cours des prochains mois, à un accord sur le code autonome relatif aux normes de produits qui a déjà fait l'objet de nombreux travaux au GATT. Enfin, l'attention se concentrera aux États-Unis sur les négociations liées à l'élargissement de la Communauté et à ses accords avec les pays européens qui n'en sont pas membres. Ces négociations doivent s'ouvrir le mois prochain. Pour qu'elles aboutissent avant les négociations multilatérales de l'automne, il sera essentiel, non pas que l'on fasse preuve d'un juridisme étroit, mais que l'on considère les réalités des problèmes commerciaux.

L'élément le plus important sera, de part et d'autre, le dynamisme des politiques : beaucoup de choses sont en jeu. Le secrétaire au trésor, M. Shultz, l'a clairement indiqué dans sa déclaration de la semaine dernière : « Nous ne devons pas courir ce risque — de repli sur nous-mêmes — car ce serait nous engager sur la voie de la récrimination internationale, de l'isolement et de l'autarcie. »

En ce qui concerne les relations avec le Japon, l'objectif commun paraît également clair. Les États-Unis et la C.E.E. ont tous deux un intérêt primordial, sur le plan politique et économique, à ce que les Japonais participent pleinement au nouveau système.

Les événements de la semaine dernière montrent l'étroitesse et l'importance des liens qui unissent une économie japonaise florissante à l'Amérique et à l'Europe industrielles. La concurrence japonaise tend à susciter une réaction de crainte et un certain nombre d'accords spéciaux de sauvegarde ont été conclus. Cependant, la seule solution raisonnable est une approche multilatérale, s'inspirant peut-être des grandes lignes suggérées par le rapport du Groupe Rey.

In the meantime, we have an immediate problem of correcting the fundamental disequilibrium caused in large part by Japan's persistent and massive trade surpluses. In the longer term it is in the interest of Japan as well as its trading partners to open up the large Japanese market on the same basis as other industrialised countries.

The basic starting point for both the United States and the EEC is our common responsibility to help the developing countries.

We have had much useful experience in this area since the war. We have co-ordinated our aid and development strategies in the world banks, in the Development Assistance Committee of the OECD and, with the less developed countries, in UNCTAD and other United Nations and regional bodies. We are now taking a more serious look at the growing debt problems where a common creditor/aid donor policy is essential.

With this history and with our common objectives, it is unfortunate that we appear to have divergent positions on the question of preferential trade arrangements as an integral part of EEC relations with less developed countries. I personally laboured long and hard in UNCTAD sessions to achieve a statement of common purpose; namely, that the best framework for trade relations between developed and developing countries is a system of generalised tariff preferences in which all developed countries treat all developing countries on the same basis. This approach avoids some of our past mistakes. We recognise that for historical reasons the phasing out of old arrangements may take time, but the important thing would be for both of us to be moving toward the same internationally-agreed objective. Also I believe that special preferential arrangements could be modified more easily in the context of a comprehensive EEC policy of aid and technical assistance to developing countries. The continued growth of special arrangements, including "reverse preference", carries to United States observers the impression of exclusive trading blocs where trade concessions and preferential access are given by the poorer to the richer partner.

There are a number of areas where we have a common interest in solving particular problems facing all industrial economies. Environment, technology, research and development, education, health are examples, but energy seems to be one of the most urgent. Europe has long known the situation which the United States is only now beginning to face — dependence on foreign sources of energy — particularly crude oil. There certainly is no doubt or difference of view about the increased demand for all types of energy. In that kind of situation, with limited availabilities, we all have an interest in seeking co-operative arrangements, programmes and policies designed to conserve resources, to develop alternative energy sources and to avoid wasteful competition.

We have begun a useful dialogue on energy questions with the Community, both bilaterally and in the OECD. We welcome the indication in the summit communiqué that the Commission will develop a common energy policy. President Nixon will soon be sending an energy message to the Congress and it is our hope that we can then jointly see where co-operative efforts, perhaps even common research and development programmes, can lead, perhaps, having in mind the Coal and Steel Community precedent, going so far as to suggest an energy community among the major consuming countries.

My last example of common interest is in the area of economic relations with the East. Until the normal trade rules and currency convertibility apply, East-West economic relations will have to be carried on in a special framework. In these circumstances, close consultation is important. Competitive credit races are certainly in no one's interest and, as we contemplate the possibility of extremely large raw material development programmes, we will certainly wish to know where the funds are coming from and how they will be repaid.

Let me close today by stating that the desire for closer working relations and for a common

En attendant, il s'agit pour nous, dans l'im-médiat, de corriger le déséquilibre fondamental créé en grande partie par les excédents massifs et persistants de la balance commerciale du Japon. A plus long terme, il est de l'intérêt du Japon, comme de ses partenaires commerciaux, d'ouvrir son vaste marché sur la même base que les autres pays industrialisés.

Les Etats-Unis et la Communauté européenne s'inspirent d'une même notion fondamentale, notre responsabilité commune concernant l'aide aux pays en voie de développement.

Nous avons acquis une vaste et précieuse expérience dans ce domaine depuis la guerre. Nous avons coordonné nos stratégies en matière d'aide et de développement au sein de la Banque mondiale, du Comité d'assistance au développement de l'O.C.D.E. et, avec les pays moins développés, au sein de la C.N.U.C.E.D. et d'autres institutions des Nations Unies et organismes régionaux. Nous nous penchons maintenant avec plus d'attention sur les problèmes posés par l'accroissement de la dette, où il est essentiel d'avoir une politique commune entre pays donateurs et donataires.

Compte tenu de ce passé et de nos objectifs communs, il est regrettable que nous paraissions avoir des positions divergentes sur la question des accords commerciaux préférentiels en tant que partie intégrante des relations de la C.E.E. avec les pays moins développés. J'ai personnellement consacré beaucoup de temps et d'efforts, au cours des sessions de la C.N.U.C.E.D., à l'élaboration d'une déclaration d'intention commune, à savoir que le meilleur cadre, pour les relations commerciales entre pays industrialisés et pays en voie de développement, est un système de préférences tarifaires généralisées dans lequel tous les pays industrialisés traitent de la même manière tous les pays en voie de développement. Une telle approche permettrait d'éviter certaines de nos erreurs passées. Nous admettons que, pour des raisons historiques, l'élimination progressive des anciens accords puisse demander du temps, mais l'important serait que nous nous acheminions, les uns et les autres, vers un même objectif internationalement convenu. Je pense aussi que les accords préférentiels spéciaux pourraient être modifiés plus facilement dans le contexte d'une politique communautaire globale d'aide et d'assistance technique aux pays en voie de développement. La multiplication constante des accords spéciaux, y compris les « préférences inverses », donne aux observateurs américains l'impression de blocs commerciaux exclusifs au sein desquels

des concessions commerciales et un accès préférentiel sont accordés par le partenaire le plus pauvre au partenaire le plus riche.

Il existe un certain nombre de domaines où il est de notre intérêt commun de résoudre les problèmes particuliers qui se posent à toutes les économies industrielles, par exemple, l'environnement, la technologie, la recherche et le développement, l'enseignement, la santé, mais l'énergie paraît être celui qui requiert les mesures les plus urgentes. L'Europe connaît depuis longtemps la situation dont les Etats-Unis ne font que commencer à faire l'expérience : la dépendance à l'égard de sources d'énergie étrangères, notamment, le pétrole brut. La demande d'énergie, sous toutes ses formes, est en augmentation, et cela ne fait aucun doute pour personne. Dans une telle situation, nous avons tous intérêt, étant donné nos ressources limitées, à rechercher des accords, des programmes et des politiques de coopération destinés à préserver les ressources, à mettre au point des sources d'énergie de rechange et à éviter une concurrence ruineuse.

Nous avons entamé un dialogue utile sur les questions énergétiques avec la Communauté, tant sur le plan bilatéral qu'à l'O.C.D.E. Nous nous félicitons de ce que le communiqué de la conférence au sommet ait indiqué que la Commission définirait une politique énergétique commune. Le Président Nixon adressera bientôt au Congrès un message sur l'énergie et nous espérons que nous pourrions alors voir ensemble où peuvent conduire des efforts de coopération, voire même des programmes communs de recherche et de développement, et, gardant à l'esprit le précédent de la Communauté du Charbon et de l'Acier, aller jusqu'à proposer la création d'une communauté de l'énergie par les grands pays consommateurs.

Mon dernier exemple de communauté d'intérêts concerne les relations économiques avec l'Est. En attendant l'application des règles normales d'échange et de la convertibilité des monnaies, les relations économiques Est-Ouest vont devoir s'insérer dans un cadre spécial. Dans ces conditions, une consultation étroite est importante. Une surenchère en matière de crédits n'est certainement dans l'intérêt de personne et, puisque nous envisageons la possibilité de programmes extrêmement vastes d'exploitation de matières premières, nous souhaiterons certainement savoir d'où viennent les fonds et comment ils seront remboursés.

Permettez-moi de conclure aujourd'hui en affirmant qu'à Washington, nous désirons vive-

search for solutions to our problems is strong in Washington. If we both keep in mind the larger common interests, goals and objectives, the solutions of specific problems and the conclusion of successful negotiations may come more easily. Most encouraging is EEC Commission President Ortoli's statement last week that enlargement gave a new economic and political dimension to the definition and conduct of the Community's international relations. He added that this came at the very time when the facts of international political and economic relations were undergoing profound changes. Recognition of these changes is a necessary first step; meeting the challenge of change is what the constructive dialogue is all about and we intend to do our part.

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 34, 21st February 1973.

28. Speech by Mr. Pearce, President Nixon's Deputy Special Representative for Trade Negotiations, to the Canadian Export Association, Toronto

21st February 1973

(Extracts)

.....

On 1st January, Britain, Denmark and Ireland joined the European Community. Over a five-year period, they will adopt the Community's tariffs and other regulations of commerce. They will also benefit from preferential trading arrangements the Community has with other countries in Western Europe, the Mediterranean and Africa.

For traditional suppliers to the three new member countries, this will be a mixed bag. As the three align on the Community's common external tariff, some of their tariffs will decline.

In other areas, levels of protection will increase sharply. We are most concerned about the effect on markets for farm products. In the past decade, the three have imported an average of 10 million tons of grain each year. If Britain returned to fixed tariffs bound in GATT (the

General Agreement on Tariffs and Trade) and if Denmark and Ireland maintained their present price system, we would expect their net import requirements to rise 50 % in five years. On the other hand, under the Community's common agricultural policy, they are likely to become net grain exporters in this period.

We have similar concern for our exports of citrus and tobacco which will face higher levels of import protection and increasing competition from preferred suppliers in the Mediterranean and Africa.

The Community has taken the position that it owes nothing: that reductions in the tariff schedules of the three new members more than compensate third country suppliers for increases in protection resulting from alignment on the Community's common external tariff and the adoption of the common agricultural policy.

The United States does not agree. Whatever the effect of enlargement on our trade overall — and who can say what that may be — some sectors will face new, more restrictive barriers. Obviously, we will judge the advantages of offers by the Community in other sectors on a case-by-case basis. But we are not bound, either in logic or in law, to accept whatever is offered.

Under the best of circumstances, agreement will be hard to achieve. Indeed, some have suggested that the enlargement issues should be carried forward into broader negotiations and resolved there. This would be difficult for us. It will be hard to persuade the Congress that we can be trusted with the broad authorities needed to conduct the new round of multilateral trade negotiations if the enlargement issues remain unresolved...

The United States attaches great importance to the multilateral negotiations that will begin later this year. Starting on bilateral trade discussions connected with the Smithsonian agreement in December 1971, we have urged other major trading countries to support a broad negotiation needed both to expand trade and to work out improvements in the world trading system to take account of changes in the trade environment

ment des relations de travail plus étroites et une recherche en commun de solutions à nos problèmes. Si nous gardons, de part et d'autre, à l'esprit les intérêts, les buts et les objectifs généraux qui nous sont communs, la solution des problèmes particuliers et l'heureux aboutissement des négociations s'en trouveront peut-être facilités. Le discours fait, la semaine dernière, par M. Ortoli, Président de la Commission de la C.E.E., est des plus encourageants : l'élargissement, a-t-il déclaré, confère à la définition et à la conduite des relations extérieures de la Communauté une dimension économique et politique nouvelle. Cela survient, a-t-il ajouté, en un moment où les données des relations politiques et économiques internationales se modifient profondément. Reconnaître ces changements est une première nécessité. Répondre au stimulant qu'ils constituent est la raison même du dialogue constructif auquel nous entendons prendre part.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 34, 21 février 1973 (Traduction U.E.O.).¹

28. Discours prononcé par M. Pearce, Conseiller adjoint du Président Nixon pour les affaires commerciales, devant la Canadian Export Association à Toronto

21 février 1973

(Extraits)

.....

Le 1^{er} janvier, la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande ont adhéré à la Communauté européenne. L'adoption des tarifs et autres règlements commerciaux communautaires se fera sur une période de cinq ans. Ils bénéficieront aussi des conventions commerciales préférentielles passées par la Communauté avec d'autres pays d'Europe occidentale, de la Méditerranée et d'Afrique.

Pour les fournisseurs traditionnels de ces trois nouveaux pays membres, cette situation aura des conséquences diverses. Les trois pays s'alignant sur le tarif extérieur commun de la Communauté, certains de leurs droits de douane diminueront.

Dans d'autres secteurs, le niveau de protection s'élèvera sensiblement. Le plus inquiétant, à notre avis, c'est l'incidence sur le marché des produits agricoles. Au cours des dix dernières années, ces trois pays ont importé en moyenne 10 millions de tonnes de céréales par an. Si la Grande-Bre-

tagne revient aux droits fixes, conformément à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et si le Danemark et l'Irlande conservent leur système de prix actuel, nous nous attendons à ce que leurs besoins nets en matière d'importations augmentent de 50 % en cinq ans. En revanche, ils sont susceptibles, en vertu de la politique agricole commune de la Communauté, de devenir des exportateurs nets de céréales pendant la même période.

Nous nous inquiétons également pour nos exportations d'agrumes et de tabac qui se heurteront à une protection accrue à l'importation et à la concurrence croissante des fournisseurs méditerranéens et africains qui bénéficient d'un traitement préférentiel.

La Communauté part du principe qu'elle ne doit rien : les réductions des tarifs douaniers des trois nouveaux membres dédommagent largement les pays tiers fournisseurs de la protection accrue résultant de l'alignement sur le tarif extérieur commun de la Communauté et de l'adoption de la politique agricole commune.

Les Etats-Unis ne sont pas d'accord. Quel que soit l'effet de l'élargissement de la Communauté sur l'ensemble de nos échanges — et qui peut dire ce qu'il sera — certains secteurs se heurteront à de nouveaux obstacles qui auront des effets plus restrictifs. Il est évident que nous jugerons, cas par cas, des avantages que présentent les offres de la Communauté dans les autres secteurs. Mais rien ne nous oblige, logiquement ou juridiquement, à accepter ce qui nous est offert.

Dans le meilleur des cas, l'accord sera malaisé. D'aucuns ont même suggéré que les problèmes posés par l'élargissement soient évoqués dans le cadre de négociations plus larges pour y trouver leur solution. Cela soulèverait, pour nous, des difficultés. Il sera, en effet, difficile de persuader le Congrès que l'on peut nous confier les pouvoirs étendus nécessaires pour mener la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales si les problèmes posés par l'élargissement restent sans solution...

Les Etats-Unis attachent une grande importance aux négociations multilatérales qui commenceront plus tard dans l'année. A partir des discussions commerciales bilatérales se rapportant à l'accord de la Smithsonian Institution de décembre 1971, nous avons insisté auprès des autres grandes nations commerçantes pour qu'elles accordent leur appui à la vaste négociation nécessaire pour développer les échanges et pour appor-

since rules of the GATT were developed in the 1940s...

Tariffs : we will seek a reduction of tariffs. Though six successive rounds of GATT negotiations have reduced the significance of tariffs, they remain an obstacle to expanded world trade. Tariff negotiations have assumed added importance because of the increasing amount of trade under preferential systems.

Contrary to press reports, the United States has not proposed complete elimination of tariffs ; so far as we can see, no contracting party is prepared, at this early stage, to make such a commitment. What we have suggested is that future work of the GATT Committee on Trade in Industrial Products might begin with a discussion — however hypothetical — of duty-free trade in industrial products among developed countries. By forcing us to consider the rational limit of tariff protection for particular products and sectors this would encourage the greatest possible progress in tariff reductions.

Non-tariff barriers : progress in tariff negotiations hinges to some extent on success in dealing with non-tariff barriers (NTBs), unless they can be brought under international rules, they will continue to undermine results of tariff negotiations. Progress here will be difficult. GATT members have identified more than 800 NTBs. No two seem exactly alike. Often it is hard to measure their trade effects, and still harder to devise ways to reduce them without jeopardising legitimate purposes that many are designed to serve. The challenge will be to scale down or to eliminate NTBs that cannot be justified and to devise rules for the harmonisation and control of the others...

The United States has proposed in the GATT Agriculture Committee a technique which might be used in liberalising agricultural trade over time. We suggested in essence that all elements of protection be converted into fixed duty equivalents and bound at the outset against increase. Tariff reductions could then be negotiated product by product and implemented over

an extended period. We have not proposed any limits on the right of governments to supplement the income of their producers, but we have suggested that systems for providing this support be designed to influence production in trade as little as possible.

We are not wedded to this approach ; we have offered it as a basis for beginning discussions. Nor are we doctrinaire on the issue of commodity agreements. We recognise that changes in farm support systems could not take place overnight. Transitional arrangements will be necessary and this may, indeed, require multilateral agreement of some sort. We will judge any such arrangement by its capacity over time to contribute to fundamental liberalisation and expansion of agricultural trade.

Safeguards : the United States also will support consideration of a new multilateral safeguard system.

Provisions of Article XIX of the GATT authorising contracting parties to restrict imports which threaten serious injury to domestic producers have not been adequate to deal with problems associated with a rising pace of change in patterns of world trade. As a result, all major trading countries have fashioned their own solutions outside the present rules of GATT. Such actions have tended to undermine the value of existing GATT commitments. What seems to be needed is a new multilateral safeguard system establishing rules and procedures that all countries will accept and adhere to in practice as well as theory.

While there is surely no consensus, the main elements of a new, supplemental system are beginning to emerge. Under such a system, rapidly rising imports which threaten serious injury to domestic producers could be restricted temporarily in order to provide time for domestic industries to adjust to new competition. Unlike present procedures under Article XIX, the delicate balance of burden-sharing under a new multilateral system would be achieved, not by tariff compensation or by retaliation, but by an obligation on the part of countries restricting imports to assist and hasten the domestic adjustment process.

ter des améliorations au système mondial des échanges afin de tenir compte de l'évolution du contexte commercial depuis l'établissement des règles du GATT dans les années 1940...

Droits de douane. Nous demanderons un abaissement des droits de douane. Bien que six séries consécutives de négociations dans le cadre du GATT en aient réduit l'importance, ils restent un obstacle au développement des échanges mondiaux. Les négociations tarifaires ont acquis un intérêt supplémentaire en raison du volume croissant des échanges qui bénéficient d'un traitement préférentiel.

Contrairement à ce qu'a rapporté la presse, les Etats-Unis n'ont pas proposé la suppression totale des droits de douane. Pour autant que nous le sachions, aucune partie aux négociations n'est disposée, à ce stade préliminaire, à prendre un tel engagement. Ce que nous avons suggéré, c'est que les prochains travaux de la commission du GATT pour les échanges de produits industriels commencent par l'examen, si théorique qu'il soit, du libre-échange des produits industriels entre pays industrialisés. En nous forçant à envisager la limite rationnelle de la protection douanière pour des produits et des secteurs particuliers, on encouragerait le progrès le plus large possible des réductions tarifaires.

Obstacles non tarifaires. Le progrès des négociations tarifaires dépend, dans une certaine mesure, du succès des discussions sur les obstacles non tarifaires. A moins qu'on ne puisse les soumettre à des règlements internationaux, ils continueront de menacer les résultats des négociations tarifaires. Il sera difficile de progresser sur ce point. Les membres du GATT en ont recensé plus de 800 et aucun d'eux n'est, semble-t-il, tout à fait identique aux autres. Il est souvent difficile de déterminer leur incidence sur les échanges et encore plus difficile de trouver les solutions permettant de les réduire sans remettre en question la légitimité des fins auxquelles nombre d'entre eux ont été conçus. Il s'agira donc de réduire, ou d'éliminer, les obstacles non tarifaires qui ne peuvent se justifier et de formuler des règlements pour l'harmonisation et le contrôle des autres...

Les Etats-Unis ont proposé, au sein de la commission de l'agriculture du GATT, une formule qui permettrait peut-être de libéraliser, avec le temps, les échanges agricoles. Nous avons suggéré essentiellement que tous les éléments de protection soient convertis en droits fixes équivalents et stabilisés dès le départ. On pourrait alors négocier des réductions tarifaires produit

par produit et les appliquer sur une longue période. Nous n'avons nullement proposé de limiter le droit des gouvernements de compléter les revenus de leurs producteurs, mais nous avons suggéré que les systèmes destinés à assurer un tel soutien soient conçus de manière à influencer le moins possible la production sur le plan commercial.

Cette approche n'est pas intangible ; nous l'avons proposée comme base des discussions qui s'ouvrent. Nous ne dogmatisons pas non plus sur le problème des accords sur les produits de base ; nous reconnaissons que les systèmes de subventions à l'agriculture ne peuvent être modifiés du jour au lendemain. Des dispositions transitoires seront indispensables et elles nécessiteront peut-être, d'ailleurs, un accord multilatéral. Nous jugerons tout accord de ce genre en fonction des possibilités qu'il offrira, avec le temps, de contribuer à une libéralisation et à une expansion significatives du commerce des produits agricoles.

Clauses de sauvegarde. Les Etats-Unis appuieront aussi l'étude d'un nouveau système multilatéral de clauses de sauvegarde.

Les dispositions de l'article XIX du GATT, autorisant les parties contractantes à réduire les importations qui menacent de porter un préjudice grave aux producteurs nationaux, ne se sont pas révélées suffisantes pour résoudre les problèmes associés au rythme croissant des modifications du système des échanges mondiaux. En conséquence, toutes les grandes nations commerçantes ont élaboré leurs propres solutions en marge des règles actuelles du GATT. Ces mesures ont tendu à mettre en question la valeur des engagements pris dans le cadre du GATT. Ce qui paraît nécessaire, c'est un nouveau système multilatéral de clauses de sauvegarde établissant des règles et des procédures que tous les pays puissent accepter et auxquelles ils puissent se conformer en pratique comme en théorie.

Bien qu'il n'existe certainement aucun consensus, les principaux éléments d'un nouveau système, d'un système complémentaire, commencent à se dessiner. En vertu de ce système, les importations en croissance rapide qui menacent de porter un préjudice grave aux producteurs nationaux pourraient être réduites temporairement afin de donner aux industries nationales le temps de s'adapter à cette nouvelle concurrence. Contrairement aux procédures actuelles prévues par l'article XIX, un nouveau système multilatéral permettrait de réaliser le délicat équilibre de la répartition des charges, non par le biais de montants compensatoires ou de repré-

Although the concept of a new multilateral safeguard system has received wide support, concern has been expressed about its likely effect on existing trade commitments. We too are concerned about this aspect. But our greater concern is for the viability of the whole GATT system unless a way can be found to bridge a widening gap between rapidly changing patterns of trade and the more limited capacities of domestic economies to adjust to the new competition. The task, it seems to us, is to devise rules which limit resorting to multilateral safeguards to cases where the need is genuine.

.....

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 36, 23rd February 1973.

29. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Kissinger, Assistant to President Nixon for National Security Affairs, to the People's Republic of China

22nd February 1973

(Extract)

.....

The two sides reviewed the development of relations between the two countries in the year that has passed since President Nixon's visit to the People's Republic of China and other issues of mutual concern. They reaffirmed the principles of the joint communiqué issued at Shanghai in February 1972 and their joint commitment to bring about a normalisation of relations. They held that the progress that has been made during this period is beneficial to the people of their two countries.

The two sides agreed that the time was appropriate for accelerating the normalisation of relations. To this end, they undertook to broaden their contacts in all fields. They agreed on a concrete programme of expanding trade as well as scientific, cultural and other exchanges.

To facilitate this process and to improve communications, it was agreed that in the near

future each side will establish a liaison office in the capital of the other. Details will be worked out through existing channels.

The two sides agreed that normalisation of relations between the United States and the People's Republic of China will contribute to the relaxation of tension in Asia and in the world.

Dr. Kissinger and his party expressed their deep appreciation for the warm hospitality extended to them.

Source : The Times, 23rd February 1973.

30. State of the union message by President Nixon, Washington

22nd February 1973

(Extract)

.....

The international challenge

In recent years, the attention of Americans has increasingly turned to the serious questions confronting us in international trade and in the monetary arena.

This is no longer the era in which the United States, pre-eminent in science, marketing and services, can dominate world markets with the advanced products of our technology and our advanced means of production.

This is no longer the era in which the United States can automatically sell more abroad than we purchase from foreign countries.

We face new challenges in international competition and are thus in a period of substantial adjustment in our relations with our trading partners.

One consequence of these developments was the step we took last week to change the relative value of the dollar in trading abroad.

We took this step because of a serious trade imbalance which could threaten the mounting prosperity of our people. America has been buying more from other countries than they have been buying from us. And just as a family or

sailles, mais en obligeant les pays qui réduisent leurs importations à aider et à accélérer le processus d'adaptation nationale.

Bien que la notion d'un nouveau système multilatéral de clauses de sauvegarde ait reçu un large appui, l'effet qu'il pourrait avoir sur les engagements commerciaux en vigueur a suscité une certaine inquiétude. Nous sommes, nous aussi, inquiets à ce sujet, mais nous nous préoccupons encore plus de la viabilité de l'ensemble du système du GATT, à moins que nous ne puissions trouver le moyen de combler l'écart qui augmente entre les courants d'échanges en évolution rapide et la capacité décroissante des économies nationales de s'adapter à la nouvelle concurrence. Le problème, nous semble-t-il, est d'établir des règles limitant le recours à des clauses de sauvegarde multilatérales aux cas dans lesquels cette nécessité s'impose.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 36, 23 février 1973 (Traduction U.E.O.).

29. Communiqué commun publié après la visite de M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires de sécurité nationale, en République populaire de Chine

22 février 1973

(Extrait)

.....

Les deux parties ont passé en revue l'évolution des relations entre les deux pays au cours de l'année qui s'est écoulée depuis la visite du Président Nixon en République populaire de Chine, ainsi que les autres questions d'intérêt mutuel. Elles ont confirmé les principes du communiqué conjoint de Shanghai de février 1972 et leur engagement conjoint de parvenir à une normalisation des relations. Elles ont estimé que les progrès accomplis durant cette période avaient servi les peuples des deux pays.

Les deux parties sont convenues que le moment était venu d'accélérer la normalisation des relations. Dans ce but, elles ont entrepris d'élargir leurs contacts dans tous les domaines. Elles se sont mises d'accord sur un programme concret d'expansion du commerce ainsi que des échanges scientifiques, culturels et autres.

Afin de faciliter ce développement et d'améliorer les communications, il a été convenu que

dans un avenir rapproché chaque partie établira un bureau de liaison dans la capitale de l'autre partie. Les détails en seront arrangés par les contacts qui existent actuellement.

Les deux parties sont convenues que la normalisation des relations entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine contribuera à la détente en Asie et dans le monde.

Le Dr Kissinger et ses collaborateurs ont exprimé leur profonde reconnaissance pour l'hospitalité chaleureuse qu'ils ont reçue.

Source : *Le Monde*, 24 février 1973.

30. Message présenté par le Président Nixon sur l'état de l'Union à Washington

22 février 1973

(Extrait)

.....

Le défi international

Au cours des récentes années, l'attention des Américains s'est dirigée de plus en plus vers les graves questions se posant à leur pays dans le secteur du commerce international et dans le domaine monétaire.

Nous ne sommes plus à l'époque où les Etats-Unis, avec leur prééminence dans les sciences, la commercialisation et les services, pouvaient dominer les marchés mondiaux avec les produits de leur technologie avancée et leurs moyens de production hautement perfectionnés.

Nous ne sommes plus à l'époque où les Etats-Unis pouvaient automatiquement vendre plus qu'ils n'achetaient aux pays étrangers.

Nous sommes confrontés à de nouveaux défis dans la compétition internationale et nous nous trouvons donc dans une période d'ajustements importants de nos relations avec nos partenaires commerciaux.

L'une des conséquences de cette situation nouvelle a été la décision que nous avons prise, la semaine dernière, de changer la valeur relative du dollar dans le commerce avec l'étranger.

Nous avons adopté cette mesure à cause d'un grave déséquilibre commercial qui risquait de compromettre la prospérité grandissante de notre pays. L'Amérique a acheté en plus grande quantité aux pays étrangers que ceux-ci ne l'ont fait

a company cannot go on indefinitely buying more than it sells, neither can a country.

Changing the exchange rates will help us change this picture. It means our exports will be priced more competitively in the international market place and should therefore sell better. Our imports, on the other hand, will not grow as fast.

But this step must now be followed by reforms which are more basic.

First, we need a more flexible international monetary system, one that will lead to balance without crisis. The United States set forth fundamental proposals for such a system last September. It is time for other nations to join us in getting action on these proposals.

Secondly, American products must get a fairer share in an open world trading system — so that we can extend American markets and expand American jobs. If other countries make it harder for our products to be sold abroad, then our trade imbalance can only grow worse.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 36, 23rd February 1973.

**31. Speech by Mr. Leber,
Federal German Minister of Defence, to the
tenth Internationale Wehrkunde Begegnung,
Munich**

24th February 1973

(Extract)

.....

Such developments would necessarily sow distrust among the allies. A devaluation of Western Europe's significance in the strategic assessments of the United States would follow over the long run. Phenomena and opinions of this kind are all the more dangerous as the dominance of the Soviet Union over the Warsaw Pact does not allow analogous developments on the other side. Now as ever, erosions in the

Atlantic Alliance cannot but advance Soviet ambitions for more influence in Western Europe. That, in turn, would jeopardise Western Europe's freedom and the development of West European unification. The NATO partners and especially their public do not always appear to be fully aware of this danger.

The process of normalisation in East-West relations based on the NATO doctrine of "defence and détente" (Harmel report of 1967), is entering into a new phase with the negotiating projects of SALT II, the conference on security and co-operation in Europe (CSCE) and mutual and balanced force reductions (MBFR). The initial normalisation between the United States and China on the one hand and between the United States and the Soviet Union on the other hand has paved the way for this process as have the results of the Federal Government's eastern policy. The foreign policy of the German Federal Government is the planned attempt to settle relations with the Soviet Union and other East European countries, and especially the GDR, which we do not consider a foreign country, in such a manner that orderly coexistence can become human co-operation. In doing this, we cannot abandon the right of Germans to self-determination.

These three projects harbour dangers and risks but they do offer a chance.

Considering the quantitative superiority of the Soviet Union in the nuclear strategic field, a qualitative advance could question the existing balance. The binding establishment of parity on the other hand might have created a more stable relation between the two super powers liberated from concern with the possible superiority of the other side.

In connection with the conference on security and co-operation in Europe, the consolidation of Soviet dominance over East Central Europe could be its only concrete result. But this conference also implies a chance to define common economic and cultural interests, perhaps even common security interests. However, it is a chance only if it does not impede the development towards West European unification. The most critical point undoubtedly is the problem of free movement for people and information beyond borders — a central concern of western concepts of the dignity of man. We cannot be surprised at differences in interest between the

chez elle. Et, de même qu'une famille ou une société commerciale, un pays ne peut continuer indéfiniment à acheter plus qu'il ne vend.

Les nouveaux taux de change nous aideront à modifier cette situation. Cela veut dire que nos exportations auront des prix plus compétitifs sur les marchés internationaux et qu'elles devraient par conséquent se vendre mieux. D'autre part, nos importations n'augmenteront pas aussi rapidement.

Mais cette mesure doit maintenant être suivie de réformes plus fondamentales.

Tout d'abord, nous avons besoin d'un système monétaire international plus souple, qui se traduira par un équilibre sans crise. Les Etats-Unis ont formulé, en septembre dernier, des propositions fondamentales pour l'établissement d'un tel système. Il est temps que les autres nations se joignent à nous pour que soit donné suite à ces propositions.

Deuxièmement, les produits américains doivent être traités avec plus d'équité dans le cadre d'un système commercial mondial plus libre, afin que nous puissions élargir les marchés américains et augmenter les possibilités d'emploi pour nos concitoyens. Si les autres pays rendent la vente de nos produits à l'étranger plus difficile, notre déséquilibre commercial ne peut que s'aggraver.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documentation économique*, n° 73, 26 février 1973.

31. Discours prononcé par M. Georg Leber, Ministre allemand de la défense, devant la X. Internationale Wehrkunde Begegnung à Munich

24 février 1973

(Extrait)

.....

Ces événements susciteraient nécessairement la méfiance parmi les alliés. Il s'ensuivrait, à la longue, une dépréciation de l'Europe occidentale dans les évaluations stratégiques des Etats-Unis. Des phénomènes et des opinions de ce genre sont d'autant plus dangereux que la prédominance de l'Union Soviétique dans le Pacte de Varsovie ne permet pas une évolution analogue de l'autre côté. Aujourd'hui comme hier, l'érosion de l'Alliance

atlantique ne peut que nourrir l'ambition soviétique d'avoir une influence accrue en Europe occidentale, ce qui compromettrait la liberté de l'Europe occidentale et son unification. Les partenaires de l'O.T.A.N., et notamment leur opinion publique, ne paraissent pas toujours parfaitement conscients de ce danger.

Le processus de normalisation des relations Est-Ouest, qui s'appuie sur la doctrine O.T.A.N. de « défense et détente » (rapport Harmel de 1967), entre dans une nouvelle phase avec les projets de négociations de SALT II, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (C.S.C.E.) et des réductions mutuelles et équilibrées de forces (R.M.E.F.). Le début de normalisation entre les Etats-Unis et la Chine, d'une part, et les Etats-Unis et l'Union Soviétique, d'autre part, a ouvert la voie à ce processus, de même que les résultats de la politique d'ouverture à l'Est du gouvernement fédéral. La politique étrangère de ce dernier constitue une tentative délibérée pour régulariser les relations avec l'Union Soviétique et les autres pays d'Europe de l'Est, notamment la R.D.A. que nous ne considérons pas comme un pays étranger, de telle sorte qu'une coexistence réglementée puisse devenir une coopération humaine. Ce faisant, nous ne saurions abandonner le droit des Allemands à l'autodétermination.

Ces trois projets de négociations comportent des dangers et des risques, mais offrent aussi des chances.

Etant donné la supériorité quantitative de l'Union Soviétique dans le domaine de la stratégie nucléaire, un progrès qualitatif pourrait mettre en question l'équilibre actuel. En revanche, l'obligation d'établir la parité pourrait avoir été à l'origine d'une stabilisation entre les deux superpuissances libérées du souci d'une éventuelle suprématie de l'autre partie.

Quant à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, son seul résultat concret pourrait bien être la consolidation de la domination soviétique sur l'Europe orientale et centrale. Toutefois, elle offre aussi une chance de définir les intérêts communs dans les domaines économique et culturel, mais cette chance ne subsistera que si l'évolution vers l'unification de l'Europe occidentale n'en est pas contrariée. La question la plus critique est sans aucun doute celle de la libre circulation des personnes et des informations au-delà des frontières, qui est au centre des conceptions occidentales de la dignité humaine. Nous ne saurions nous étonner que cette conférence

Soviet Union and Eastern Europe at this conference. However, we must not attach too high an expectation to this.

In the course of negotiations on mutual and balanced force reductions the "appropriate balance of power" could be transformed into relations of power insufficient for NATO's strategy of flexible response. But there is also a chance of evenly reducing the standing forces while maintaining undiminished security.

The immediate danger arises from the tendency in western democracies to consider the results of such negotiation — or perhaps even the fact of the negotiations themselves — as proving the end of the conflict of power and interests between East and West. Their determination to survive in the face of communist ideology and military dangers as well as political pressure could slacken; threats against their freedom and independence might one day no longer be perceived and understood in their full implication. The greatest challenge is to take these chances in full awareness of the risks and dangers.

For Western Europe some important conclusions follow from this perspective of security and international politics.

At a time when expectations in the results of détente are especially high their implementation is especially difficult.

The demands of the individual on State and society today are often no longer fairly proportional to his readiness to assume obligations and burdens for the whole. This applies especially also to defence efforts. I consider it a central task to convince the people in our countries that the military deterrent is the prerequisite of peace and détente and that the defence against the communist ideology remains the prerequisite for the preservation of our freedom.

Western Europe plays a special rôle in the relations between the United States and the Soviet Union. Western Europe can realise its own objectives, its independence of foreign domination and the free development of its social forces and its political union only in alliance with the United States. Regardless of all current problems we must adhere to the conviction that Western

Europe cannot unite against but only in alliance with the United States.

Western Europe's integration into the nuclear and strategic protection afforded by the United States remains imperative to the United States as long as America has an interest of its own in a stable European peace arrangement.

East-West negotiations about relevant questions of security — be it in the field of nuclear strategy or be it in the field of conventional defence — contribute towards the containment of security risks in the face of the continuing rivalry between East and West. East-West agreements in the sense of normalisation are directed towards this very same objective. Both efforts presume a western alliance that is politically and militarily intact.

As desirable as Western Europe's political unification is, as low are the prospects, in the near future, of a West European defence community which could be a pillar in the western alliance equal to the United States. Under no circumstances could it replace the presence of the United States in Europe and the deterrent of the United States nuclear strategic potential.

The armed forces of all western allies are subject to enormous cost-pressure. This pressure is especially strong in the area of maintenance, leading to cuts in investment costs which, in turn, result in weapons being outmoded. Considering the economic and technical conditions of our system of State and industry, the armed forces, therefore, must be structured so that sufficient strength can be maintained which can be deployed immediately or within the shortest possible time. All technical and geographical opportunities must be used in maintenance. The 1950s' concepts of the structure of armed forces are no longer sufficient today. If we persist in them, we will certainly drift towards a substantial reduction of their fighting power. With a time lapse, similar statements might hold true also for the Soviet Union and the other East European countries. Due to the incomparable nature of the political and economic systems, however, no authoritative statement about this can be made at this time.

Developments within the western alliance are forcing the European partners step by step

présente un intérêt différent pour l'Union Soviétique et pour l'Europe orientale, mais il ne faut pas non plus nourrir de trop grandes espérances à cet égard.

Au cours des négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces, « l'équilibre approprié des forces » pourrait se transformer en un rapport de forces insuffisant pour la stratégie O.T.A.N. de riposte graduée, mais il existe aussi une chance de réduire les forces permanentes d'une manière équilibrée sans porter préjudice à la sécurité.

Le péril immédiat vient de la tendance des démocraties occidentales à considérer les résultats de ces négociations — voire même les négociations elles-mêmes — comme la preuve que le conflit de puissance et d'intérêts entre l'Est et l'Ouest a pris fin. Leur détermination de résister à l'idéologie communiste, aux dangers militaires aussi bien qu'aux pressions politiques, pourrait faiblir ; les menaces contre leur liberté et leur indépendance pourraient un jour ne plus être perçues et comprises dans toutes leurs conséquences. Le grand problème consiste à saisir ces chances en pleine conscience des risques et des dangers qu'elles comportent.

Ces perspectives offertes par la politique de sécurité et la politique internationale entraînent, pour l'Europe occidentale, des conséquences importantes.

A une époque où l'on fonde de si grands espoirs sur les résultats de la détente, il est particulièrement difficile de les réaliser.

Les exigences de l'individu à l'égard de l'Etat et de la société ne correspondent souvent plus, aujourd'hui, à sa volonté d'assurer des obligations et des charges pour la communauté. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les efforts de défense. Il est, à mon avis, capital de convaincre nos concitoyens que la dissuasion militaire est la condition préalable de la paix et de la détente et que la défense contre l'idéologie communiste reste la condition préalable de la préservation de notre liberté.

L'Europe occidentale joue un rôle particulier dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Elle ne peut réaliser ses propres objectifs, se garder libre de la domination étrangère et assurer le libre développement de ses forces sociales et de son union politique qu'en alliance avec les Etats-Unis. Indépendamment de tous les problèmes actuels, nous devons rester

persuadés que l'Europe occidentale ne peut s'unir contre les Etats-Unis, mais seulement en alliance avec eux.

L'intégration de l'Europe occidentale dans la protection nucléaire et stratégique offerte par les Etats-Unis reste impérative pour ces derniers aussi longtemps que l'Amérique a personnellement intérêt à un ordre de paix stable en Europe.

Les négociations Est-Ouest sur les questions relatives à la politique de sécurité — que ce soit dans le domaine de la stratégie nucléaire ou dans celui de la défense classique — contribuent à maintenir dans certaines limites les menaces que fait peser sur la sécurité la rivalité persistante entre l'Est et l'Ouest. Les accords Est-Ouest dans le sens d'une normalisation sont orientés vers le même objectif. Les deux tentatives supposent une alliance intacte sur le plan politique et militaire.

L'unification politique de l'Europe occidentale est aussi souhaitable qu'est peu prometteuse la perspective de voir, dans un proche avenir, une communauté de défense ouest-européenne constituant, comme les Etats-Unis, un pilier de l'Alliance occidentale. Elle ne saurait remplacer, en aucun cas, la présence des Etats-Unis en Europe et la force de dissuasion que constitue le potentiel nucléaire stratégique américain.

Les forces armées de tous les alliés occidentaux subissent une énorme pression des coûts. Celle-ci est particulièrement forte dans le secteur des frais généraux, d'où une réduction des dépenses d'investissement qui se traduit, à son tour, par des armements périmés. Etant donné les conditions économiques et techniques dans lesquelles fonctionnent nos Etats et nos systèmes économiques, il faut donc structurer les forces armées de manière à entretenir une force de combat suffisante pouvant être déployée sur le champ ou dans le plus court délai possible. Toutes les possibilités techniques et géographiques doivent être utilisées à cette fin. Les conceptions des années 1950 sur la structure des forces armées ne suffisent plus aujourd'hui. Si nous nous refusons à les abandonner, nous allons certainement au devant d'une importante réduction de notre potentiel de combat. Avec un certain recul, on pourrait peut-être un jour dire aussi la même chose pour ce qui concerne l'Union Soviétique et les autres pays de l'Europe orientale, mais les systèmes politiques et économiques ne pouvant se comparer, aucun jugement définitif ne saurait être formulé aujourd'hui à cet égard.

L'évolution que connaît l'Alliance occidentale oblige les partenaires européens à supprimer

to abandon the existing parallelism in their defence efforts. Cost-saving co-operative systems must take its place. Tools to this end are the harmonisation of operative doctrines, joint development projects, procurement, supply and maintenance of armaments, joint training programmes and last but not least a distribution of the military functions which must be assumed as part of the whole.

European co-operation increases the military and political effectiveness of the European defence effort, thereby facilitating the continued presence of American forces in Europe. It is true that the United States have a strategic interest in Europe. However, if they should cease to pursue this interest, the ensuing consequences would be different for Europe than they would be for the United States. The United States might be tempted to restore their balance against the Soviet Union in some other way. Western Europe in its entirety would be exposed to the pressure of the Eurasian Soviet Union without being able to establish a sufficient counterweight. In turn, the position of the United States as a world power could not remain unaffected by such a development.

The Federal Republic of Germany today makes considerable military contributions to the common alliance. It will continue to do so in the future. It will reorganise the structure of its armed forces in order to counter weaknesses which, under the present system, have an increasingly negative effect on their fighting power. The forces of the Federal Republic of Germany can fulfil their political and military assignment only in close integration into — and not only in coalition in its classical form with — the allied units.

Much is at stake for the partners of the Alliance in the coming years. Our decisions must be guided not by daily events but by the great goals that touch upon our very political existence. It would be good if the governments could appoint independent experts to a commission with the assignment — at least on a trial basis — to translate our common aims into joint tasks and programmes. They should submit common unbiased proposals the implementation of which would become the great political challenge of our time for the cause of peace.

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 20th March 1973.

**32. Speech by Mr. Brandt,
Federal German Chancellor, during the visit
by Mr. Heath, British Prime Minister,
to Bonn**

2nd March 1973

(Extracts)

.....

Great Britain and the Federal Republic of Germany are today not only linked together in the Western European Union and in NATO but also in the European Community.

I have never made a secret of what I was convinced Britain's contribution would mean to the Community. But what mattered was not so much what we in the Federal Republic felt. What mattered was the decision taken by you, Mr. Prime Minister, and by our friends in Ireland and Denmark.

And you have always emphasised that "the political Europe" should be the main objective. I fully agree with you. In my government policy statement of 18th January I outlined the priorities on the road to European union in the years ahead as they had been adopted by the summit conference in Paris last October. I spoke of the need to strengthen the social component and the democratic element of the Community.

But there is no doubt in my mind that what we will be judged by in the first place is whether we can muster the ability to find joint answers to the critical problems besetting the international monetary system. If we do not succeed in this then people will have little confidence in our ability to master other problems.

I have also made it clear that I do not see the Community merely as a "Europe of business". On the contrary, its opportunity and its duty should lie in the task of developing itself into a social union, into a Europe which affords equal

peu à peu le parallélisme qui caractérise actuellement leurs efforts de défense dans le cadre de l'Alliance. Il faut le remplacer par des systèmes permettant, en coopération, de réaliser des économies. On aura recours, pour ce faire, à l'harmonisation des théories opérationnelles ; à la mise au point, l'achat, la fourniture et la maintenance en commun des armements ; à des programmes communs d'entraînement et, surtout, à une répartition des tâches militaires qui doivent être assumées en fonction de l'ensemble.

La coopération européenne améliore l'efficacité militaire aussi bien que politique des efforts de défense européens et facilite ainsi le maintien de la présence américaine en Europe. Il est vrai que l'Europe présente, pour les Etats-Unis, un intérêt stratégique, mais si cet intérêt disparaissait, les conséquences ne seraient pas les mêmes pour l'Europe et pour eux. Les Etats-Unis pourraient être tentés de rétablir l'équilibre avec l'Union Soviétique de quelque autre manière. L'Europe occidentale serait alors exposée tout entière à la pression de l'Union Soviétique eurasiatique sans pouvoir offrir un contrepoids suffisant. Cette situation, à son tour, ne manquerait pas d'avoir une incidence sur la position des Etats-Unis en tant que puissance mondiale.

La République Fédérale d'Allemagne apporte aujourd'hui une importante contribution militaire à l'alliance commune. Elle continuera de le faire à l'avenir. Elle va modifier la structure de ses forces armées afin de supprimer les défauts qui, dans le système actuel, ont un effet de plus en plus négatif sur son potentiel de combat. Les forces armées de la République Fédérale d'Allemagne ne peuvent remplir leurs fonctions politiques et leurs missions militaires que si elles sont intégrées aux formations alliées, et pas seulement par le biais d'une coalition de type classique.

Beaucoup de choses seront en jeu pour les partenaires de l'Alliance dans les prochaines années. Nos décisions doivent être guidées non par les événements quotidiens, mais par les grands objectifs qui touchent notre existence politique même. Il serait bon que les gouvernements désignent des personnalités indépendantes pour former une commission qui serait chargée — tout au moins à titre expérimental — de traduire nos objectifs communs en tâches et en programmes communs. Ils soumettraient, en toute objectivité, des propositions communes dont

la réalisation deviendrait la grande tâche politique de notre temps en faveur de la paix.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, n° 40, 20 mars 1973 (Traduction U.E.O.).

32. Allocution prononcée par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, lors de la visite de M. Heath, Premier ministre britannique, à Bonn

2 mars 1973

(Extraits)

.....

La Grande-Bretagne et la République Fédérale d'Allemagne ne sont plus seulement liées au sein de l'Union de l'Europe Occidentale ; elles sont aussi associées maintenant au sein de la Communauté européenne.

Je n'ai jamais fait mystère de ma conviction de ce que la contribution de la Grande-Bretagne représenterait pour la Communauté. Mais ce qui importait n'était pas tellement ce que nous pensions en République fédérale. Ce qui importait, c'était la décision que vous, M. le Premier ministre, ainsi que nos amis irlandais et danois, avez prise.

De plus, vous avez toujours dit, M. le Premier ministre, que l'objectif principal était « l'Europe politique ». Je suis tout à fait de votre avis. Dans ma déclaration gouvernementale du 18 janvier, j'ai indiqué les objectifs prioritaires grâce auxquels nous voulons au cours des prochaines années parvenir à l'union européenne, tels qu'ils ont été fixés par la conférence de Paris en octobre dernier. J'ai parlé, en outre, de la nécessité de renforcer la composante sociale et l'élément démocratique de la Communauté.

Mais il ne fait aucun doute, à mon avis, que nous serons jugés avant tout d'après notre capacité à apporter des réponses communes aux problèmes critiques que pose le système monétaire international. Si nous n'y parvenons pas, on ne nous fera guère confiance pour le reste.

On sait, du reste, que je ne considère pas la Communauté simplement comme une « Europe des affaires ». Son destin et son devoir doivent être, au contraire, de devenir une union sociale et d'aboutir à une Europe qui offre des chances

and better opportunities in life. The Community must make itself felt in the everyday life of the people if it is to grow and bring advantage. This will only be possible if we can complement what used to be the principal aim of the Community — economic growth — by the no less important objectives which stem from the efforts to seek social justice and democratic co-determination. These questions are now occupying the thoughts of many people in the industrialised countries even more than mere prosperity...

The enlargement of the European Community by the accession of your country, Denmark and Ireland coincides — surely not by chance — with a strengthening of its activities in the foreign policy field. During your recent visit to the United States, you yourself openly and firmly represented the interests of the Community. We appreciate this. In the years ahead it will be even more necessary for the Community to harmonise certain fundamental aims of its foreign policy.

This includes various efforts to create as solid a basis as possible for relations between East and West and between North and South. In what way our Community, based on Atlantic partnership, will contribute to these efforts — this is to me the big challenge of the years ahead.

.....

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 3rd March 1973.

33. Final act of the international conference on Vietnam, Paris

2nd March 1973

(Extract)

.....

Article 6

(a) The four parties to the agreement or the two South Vietnamese parties may, either individually or through joint action, inform the other parties to this act about the implementation of the agreement and the protocols. Since the reports

and views submitted by the International Commission of Control and Supervision concerning the control and supervision of the implementation of those provisions of the agreement and the protocols which are within the tasks of the commission will be sent to either the four parties signatory to the agreement or to the two South Vietnamese parties, these parties shall be responsible, either individually or through joint action, for forwarding them promptly to the other parties to this act.

(b) The four parties to the agreement or the two South Vietnamese parties shall also, either individually or through joint action, forward this information and these reports and views to the other participant in the international conference on Vietnam for his information.

Article 7

(a) In the event of a violation of the agreement or the protocols which threatens the peace, the independence, sovereignty, unity, or territorial integrity of Vietnam, or the right of the South Vietnamese people to self-determination, the parties signatory to the agreement and the protocols shall, either individually or jointly, consult with the other parties to this act with a view to determining necessary remedial measures.

(b) The international conference on Vietnam shall be reconvened upon a joint request by the Government of the United States of America and the Government of the Democratic Republic of Vietnam on behalf of the parties signatory to the agreement or upon a request by six or more of the parties to this act.

.....

Source : International Herald Tribune, 3rd March 1973.

34. Communication from the Commission to the Council of the European Communities

4th March 1973

I. By presenting its proposal, the Commission intends to confirm the Community's position in

égales et meilleures de vie. La Communauté doit se faire sentir dans la vie de tous les jours si l'on veut que sa croissance soit avantageuse. Cela ne sera possible que si nous pouvons compléter ce qui était l'objet principal de la Communauté — la croissance économique — par les objectifs non moins importants dérivant des tentatives qui visent à la justice sociale et à des décisions prises démocratiquement en commun. Ces questions préoccupent actuellement nombre de gens dans les pays industrialisés, encore plus, pour l'instant, que la simple prospérité...

L'élargissement de la Communauté européenne par l'entrée de votre pays, du Danemark et de l'Irlande coïncide, et ce n'est certainement pas un hasard, avec un renforcement de ses activités dans le domaine de la politique étrangère. Vous avez, M. le Premier ministre, lors de votre récente visite aux Etats-Unis, représenté vous-même ouvertement et fermement les intérêts de la Communauté. Cela, nous savons l'apprécier. Il sera, à l'avenir, plus nécessaire encore pour la Communauté d'harmoniser certains objectifs fondamentaux de sa politique étrangère.

Ceci comprend les multiples efforts pour régler, sur des bases aussi solides que possible, les relations entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud. De quelle manière notre Communauté, s'appuyant sur l'association atlantique, va-t-elle y contribuer ? Tel sera, à mon avis, le grand problème des prochaines années.

.....

Source : Bulletin des Presse- und Informationsamts der Bundesregierung, n° 27, 3 mars 1973 (Traduction U.E.O.).

33. Acte final de la Conférence internationale sur le Vietnam signé à Paris

2 mars 1973

(Extrait)

.....

Article 6

(a) Les quatre parties à l'accord ou les deux parties sud-vietnamiennes pourront, soit individuellement, soit au moyen d'une action commune, informer les autres parties au présent acte de l'exécution de l'accord et des protocoles.

Etant donné que les rapports et les vues présentés par la Commission Internationale de Contrôle et de Surveillance concernant le contrôle et la surveillance de la mise en œuvre des dispositions de l'accord et des protocoles qui font partie des tâches de la commission seront adressés soit aux quatre parties signataires de l'accord, soit aux deux parties sud-vietnamiennes, il incombera à ces parties, soit individuellement, soit au moyen d'une action commune, de les transmettre sans délai aux autres parties au présent acte.

(b) Les quatre parties à l'accord ou les deux parties sud-vietnamiennes transmettront aussi, soit individuellement, soit au moyen d'une action commune, ces renseignements ainsi que ces rapports et vues à l'autre participant à la Conférence internationale sur le Vietnam pour information.

Article 7

(a) Dans le cas d'une violation de l'accord ou des protocoles qui menace la paix, l'indépendance, la souveraineté, l'unité ou l'intégrité territoriale du Vietnam, ou le droit de la population sud-vietnamienne à l'autodétermination, les parties signataires de l'accord et des protocoles, agissant soit individuellement, soit conjointement, consulteront les autres parties au présent acte en vue de déterminer les mesures nécessaires pour y porter remède.

(b) La Conférence internationale sur le Vietnam sera convoquée de nouveau sur la demande conjointe du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et du gouvernement de la République Démocratique du Vietnam au nom des parties signataires de l'accord ou à la demande de six au moins des parties au présent acte.

.....

Source : Le Monde, 4 mars 1973.

34. Communication adressée par la Commission au Conseil des Communautés européennes

4 mars 1973

I. En présentant sa proposition, la Commission entend réaffirmer la position de la Communauté

favour of an international monetary system based on fixed, but adjustable, parities, on the convertibility of the currencies, and provided with an efficient machinery for adaptation.

It is essential that this system be applied amongst all the Community countries, so that it should be possible to maintain the internal cohesion of the latter and so that it thus contributes to the re-establishment of a lasting international monetary order.

The Community is prepared to consider, with the non-member countries that so wish, certain terms for associating them with the system.

II. 1. *Organisation of the exchange terms.* In order to prevent disturbing movements from the outside from having an impact on the exchange relationships between the Community countries, thus disturbing the economic relationships between these countries, whose development is the condition for their well-being, a system should be instituted which will enable the "Community band" of 2.25 % to be maintained and which involves the suspension of the intervention intended to maintain the exchange rates of the United States dollar within certain predetermined limits.

In order to implement such a system, it is essential to restore fixed exchange relationships among the currencies of all the countries of the Community.

2. *Exchange discipline.* In the present circumstances, the system considered should be protected against any speculative capital movements.

For this purpose, the application of the directive of 21st March 1972 must be strengthened, and complementary control instruments must be made available to the member States whose currencies would be exposed to appreciative speculation. This is particularly valid for Germany, Belgium and the Netherlands.

3. *Financing.* It is essential to provide for the financing of the losses of reserves suffered in the context of the system in question.

Since, in the present circumstances, the conditions laid down in the agreement relating to short-term monetary support cannot be applied, unless substantial changes are made to them, and since the European fund has not yet been instituted, the agreement of 10th April 1972 between the central banks should be resorted to. To this end, the rules in force at present concern-

ing the terms and costs of the credits available must be modified. The operations concluded in this framework will be covered by the European fund.

Source : Europe Documents, No. 726, 23rd March 1973.

35. Statement issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels

4th March 1973

The Council, meeting on 4th March 1973, made a thorough study of the situation which had led to the closing of the exchange markets in Europe.

It noted that the onset of this crisis had not been justified by the exchange relationships at present existing between the main currencies, and stemmed from distrust of speculative origin.

The Council studied the various means that would make it possible to avoid the functioning of the Community being disturbed by erratic movements of capital, and to achieve progress in the establishment of the economic and monetary union. It was agreed that the proposals of the Commission and the various suggestions that had been put forward in this context during the discussion constituted a suitable basis for the definition of a common attitude. The Council instructed the Monetary Committee to undertake without delay a detailed examination of the whole matter.

At the same time the Council, because of the international character of the crisis, considered that arrangements should be made, during the course of the coming week, for a concertation in which the Community and the main States involved would participate. The Chairman of the Council will make the necessary contacts to this end.

The Council will meet on 8th March 1973 to decide, on the basis of proposals from the Commission, the Community's position in view of this international concertation. It will meet again on 11th March 1973.

Meanwhile the official rates continue to be suspended.

Source : Council of the European Communities document 521/73 (Presse 28).

en faveur d'un système monétaire international basé sur des parités fixes, mais ajustables, sur la convertibilité des monnaies, et pourvu d'un mécanisme efficace d'adaptation.

Il est indispensable que ce système soit appliqué entre tous les pays de la Communauté, afin qu'il soit possible de maintenir la cohésion interne de celle-ci et afin qu'elle contribue ainsi au rétablissement d'un ordre monétaire international durable.

La Communauté est prête à envisager, avec les pays non membres qui le désirent, certaines conditions pour les associer au système.

II. 1. *Organisation des termes de change.* Afin d'éviter que des mouvements perturbateurs en provenance de l'extérieur aient une incidence sur les relations de change entre les pays de la Communauté, troublant ainsi les relations économiques entre ces pays, dont le développement est la condition de leur bien-être, il faudrait instaurer un système qui permette de maintenir la « bande communautaire » de 2,25 % et qui comporte la suspension des interventions destinées à maintenir à l'intérieur de limites préétablies le cours de change du dollar des Etats-Unis.

Afin de mettre en œuvre un tel système, il est indispensable de rétablir des relations de change fixes entre les monnaies de tous les pays de la Communauté.

2. *Discipline des changes.* Dans les circonstances présentes, le système envisagé doit être protégé contre tout mouvement spéculatif de capitaux.

A cette fin, l'application de la directive du 21 mars 1972 doit être renforcée, et des instruments complémentaires de contrôle doivent être mis à la disposition des Etats membres dont la monnaie serait exposée à une spéculation à la hausse. Ceci est valable en particulier pour l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas.

3. *Financement.* Il est indispensable de pourvoir au financement des pertes de réserves subies dans le cadre du système en question.

Du moment que, dans les circonstances actuelles, les conditions établies dans l'accord relatif au soutien monétaire à court terme ne sont pas applicables sans modifications substantielles, et le Fonds européen n'étant pas encore institué, il faut faire appel à l'accord du 10 avril 1972 entre les Banques centrales. A cette fin, les règles actuellement en vigueur en matière de durée et

de coût des crédits disponibles doivent être modifiées. Les opérations conclues dans ce cadre seront prises en charge par le Fonds européen.

Source : *Europe Documents*, n° 726, 23 mars 1973.

35. Déclaration publiée à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

4 mars 1973

Le Conseil, réuni le 4 mars 1973, a procédé à un examen approfondi de la situation qui a conduit à la fermeture des marchés des changes en Europe.

Il a constaté que le déclenchement de cette crise n'était pas justifié par les rapports de change existant actuellement entre les principales monnaies et avait pour cause une méfiance d'origine spéculative.

Le Conseil a étudié les divers moyens permettant d'éviter que le fonctionnement de la Communauté ne soit perturbé par les mouvements erratiques de capitaux, et de faire progresser la construction de l'union économique et monétaire. Il est convenu que les propositions de la Commission et les diverses suggestions qui ont été présentées dans ce contexte au cours du débat constituent une base adéquate pour la définition d'une attitude commune. Il a chargé le Comité monétaire de procéder sans délai à un examen détaillé de cet ensemble.

Parallèlement, en raison du caractère international de la crise, le Conseil a estimé que devrait être organisée, au cours de la prochaine semaine, une concertation à laquelle participeraient la Communauté et les principaux Etats concernés. La Présidence du Conseil prendra les contacts nécessaires à cette fin.

Le Conseil se réunira le 8 mars pour fixer, sur la base de propositions de la Commission, la position de la Communauté en vue de cette concertation internationale. Il se réunira à nouveau le 11 mars 1973.

Entretemps les cotations officielles demeurent suspendues.

Source : Conseil des Communautés européennes, document 521/73 (Presse 28).

36. Results of the first ballot in the general elections in France

4th March 1973

Party	1973		1968		1967	
	Votes	%	Votes	%	Votes	%
Communist	5,123,388	21.3	4,434,832	20.0	5,039,032	22.5
Unified socialist and extreme left	793,425	3.3	873,581	4.0	495,412	2.2
Socialist and left-wing radical	4,578,198	19.1	3,660,250	16.5	4,224,110	19.0
Other left-wing	650,963	2.7	163,482	0.8	319,651	1.4
Reform	2,994,906	12.5	2,289,849	10.3	2,829,998	12.6
URP ¹	8,313,646	34.5	9,687,532	43.7	8,448,982	37.8
Other majority	819,146	3.4	917,758	4.1	821,097	3.7
Other right-wing	694,536	2.8	139,931	0.6	191,232	0.8
Electorate	30,223,028		28,181,848		28,300,936	
1. UDR	5,738,494	23.9				
Ind. Rep.	1,674,016	6.9				
CDP	901,136	3.7				

For 1973, official figures issued by the Ministry of the Interior concerning 481 constituencies.

Source : *Le Figaro*, 6th March 1973.

37. Speech by the President of the Council of the European Communities at the meeting of the Group of Ten and the European Economic Community, Paris

9th March 1973

Mr. Chairman, I shall without further delay come to the main object of our meeting here today ; to apply on an international scale concerted action in order to restore order to the exchange market.

In the opinion of the European Economic Community, the crisis we are undergoing is mainly due to factors of speculative origin against which an effective defence mechanism must be organised.

This defence must above all aim to preserve an international order based on well-ordered relations between exchange rates. It should also permit the necessary reform of the international

monetary system to be continued in a quiet and orderly manner. To this end, all the members of the International Monetary Fund, and, in particular, all the countries gathered round this table, must contribute, each according to its means, to the success of this undertaking.

In order to achieve this objective, the Community proposes that it should reflect upon the measures that we could adopt in joint agreement. If agreement was reached upon the wish to co-operate towards stabilising the exchange markets and strengthening currencies undermined by speculation, we should then have to consider three principal factors.

The first concerns interventions on the exchange markets. In our view, the United States Government, as well as the governments of other countries sitting at this table, would have to intervene on current account or in futures as was appropriate in order to support the dollar. The financing of these interventions could be assured

36. Résultats du premier tour des élections législatives en France

4 mars 1973

Partis	1973		1968		1967	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Communistes	5.123.388	21,3	4.434.832	20,0	5.039.032	22,5
P.S.U. et extrême gauche	793.425	3,3	873.581	4,0	495.412	2,2
Soc. et rad. gauche	4.578.198	19,1	3.660.250	16,5	4.224.110	19,0
Divers gauche	650.963	2,7	163.482	0,8	319.651	1,4
Réformateurs	2.994.906	12,5	2.289.849	10,3	2.829.998	12,6
U.R.P. ¹	8.313.646	34,5	9.687.532	43,7	8.448.982	37,8
Divers majorité	819.146	3,4	917.758	4,1	821.097	3,7
Divers droite	694.536	2,8	139.931	0,6	191.232	0,8
Inscrits	30.223.028		28.181.848		28.300.936	
I. U.D.R.	5.738.494	23,9				
Répub. ind.	1.674.016	6,9				
C.D.P.	901.136	3,7				

Pour 1973, les statistiques officielles publiées par le ministère de l'intérieur portent sur 481 circonscriptions.

Source : *Le Figaro*, 6 mars 1973.

37. Exposé fait par le Président du Conseil des Communautés européennes devant la réunion du Groupe des Dix et de la Communauté Économique Européenne à Paris

9 mars 1973

M. le Président, j'en viens sans plus tarder à l'objet essentiel de notre réunion d'aujourd'hui : mettre en œuvre une action concertée à l'échelle internationale afin d'assurer une remise en ordre du marché des changes.

De l'avis de la Communauté Economique Européenne, la crise que nous traversons est essentiellement due à des facteurs d'ordre spéculatif contre lesquels il importe d'organiser une défense efficace.

Cette défense doit avant tout viser à préserver un ordre international fondé sur des relations ordonnées entre les taux de change. Elle permettrait également de poursuivre dans le calme la ré-

forme nécessaire du système monétaire international. A cet effet, tous les Etats membres du Fonds Monétaire International et en particulier les pays rassemblés autour de cette table, doivent contribuer, chacun dans la mesure de ses possibilités, au succès de cette entreprise.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté propose de réfléchir sur les mesures que nous pourrions adopter en commun. Si un accord était atteint pour affirmer la volonté de coopérer à la stabilité des marchés des changes et à l'affermissement des monnaies attaquées par la spéculation, alors notre réflexion devrait porter sur trois volets principaux.

Le premier concerne les interventions sur les marchés des changes. Dans l'optique qui est la nôtre, il faudrait que le gouvernement des Etats-Unis, comme d'autres pays rassemblés autour de cette table, s'engage à intervenir au comptant et à terme de façon appropriée pour soutenir le cours du dollar. Le financement de

in the immediate future by the use of mutual credit agreements (swaps). Furthermore, it could also be envisaged that the increases in official dollar balances, in relation to a reference that would have to be defined, might be the object of an exchange guarantee.

The second factor concerns the measures that should be taken in order to exert a more effective control of internal and international liquidity.

On the question of internal liquidity, it is essential, by means of a concertation of all the authorities that are involved, to harmonise the interest rates policy. This harmonisation should, as matters now stand, and taking account of the inflation rate in the countries concerned, tend towards an increase of rates in the United States and their reduction in Europe. Moreover, both sides should follow an adequate policy for controlling internal liquidity.

As for international liquidity, the central banks of the members of the International Monetary Fund should commit themselves to stopping further direct or indirect investments on Euromarkets. It could even be indicated that these investments should be gradually reduced and that the official monetary institutions should agree no longer to diversify the composition of their exchange reserves.

Finally, various measures will probably be considered with a view to reducing surplus international liquidity. With this aim in mind, it could be expected that :

- medium-term bonds would be issued on the Eurodollar market by the United States Government ;
- compulsory reserves would be imposed, on a world scale, of Eurocurrency deposits.

Finally, I shall now turn to what we propose should be the third factor on this "reflection programme", namely the control of movements of capital, which is widely practised amongst the countries gathered here today. In this respect, the following suggestions could be examined :

- the dismantling of the control regulations governing long-term capital outflow from the United States could be delayed ;

- the obligations to repatriate dividends and exceptional gains by foreign subsidiaries of American firms could be tightened ;
- the transfer abroad of short-term capital unrelated to current transactions could be made subject to prior authorisation ;
- the repatriation of the export product could be demanded in a set period of time.

Finally, there would be occasion to consider the possibility of increasing the interest equalisation tax rates, and adopting measures, chiefly of a fiscal kind, that would tend to encourage capital inflow and, in particular, direct investments.

In this context, it would appear useful to me — and this concerns all countries — to pose the question whether it might not be opportune to oblige companies with an international activity, in the country of the headquarters of the parent company and in the countries where its subsidiaries are based, to declare the amounts and the composition of their treasuries, and not to modify either the one or the other to any large degree.

Well, Mr. Chairman, that is the result of our reflections in the Community, and we hope that our partners will give us their opinion.

Source : Europe Documents, No. 726, 23rd March 1973.

38. Communiqué issued after the ministerial meeting of the Group of Ten and the European Economic Community, Paris

9th March 1973

1. The Ministers and Central Bank Governors of the ten countries participating in the general arrangements to borrow¹ and the member countries of the European Economic Community¹ met in Paris on 9th March 1973 under the Chair-

1. The Group of Ten comprises six of the member countries of the European Economic Community (Belgium, France, Germany, Italy, the Netherlands and the United Kingdom), as well as four other countries (Canada, Japan, Sweden and the United States). The other three member countries of the EEC, Denmark, Ireland and Luxembourg, also participated in this meeting.

ces interventions pourrait être assuré pour ce qui concerne le proche avenir par l'utilisation des accords de crédit réciproques (*swaps*). Par ailleurs, on pourrait aussi envisager que les accroissements de balances dollars officielles, par rapport à une référence à définir, fassent l'objet d'une garantie de change.

Le deuxième volet intéresse les mesures à prendre afin de mieux contrôler les liquidités internes et internationales.

S'agissant de liquidités internes, il importe, au moyen d'une concertation de toutes les autorités intéressées, d'harmoniser la politique des taux d'intérêt. Cette harmonisation devrait, à l'heure actuelle et compte tenu du rythme d'inflation dans les pays intéressés, viser à l'augmentation des taux aux Etats-Unis et à leur réduction en Europe. En outre, les uns et les autres devraient conduire une politique adéquate de régulation des liquidités internes.

Pour ce qui concerne les liquidités internationales, les Banques centrales des Etats membres du Fonds Monétaire International devraient s'engager à ne plus effectuer, directement ou indirectement de placements sur les euromarchés. Il serait même indiqué que ces placements puissent être progressivement réduits et que les institutions monétaires officielles puissent s'engager à ne plus diversifier la composition de leurs réserves de change.

Enfin, diverses mesures pourraient être envisagées en vue de réduire les liquidités internationales excédentaires. Dans ce but on pourrait prévoir :

- l'émission d'obligations du gouvernement des Etats-Unis à moyen terme sur le marché des eurodollars ;
- l'imposition, sur un plan mondial, de réserves obligatoires sur les dépôts en euromonnaies.

Enfin, j'aborde maintenant ce que nous proposons comme troisième volet de ce schéma de réflexion. Il s'agit du contrôle des mouvements de capitaux ; celui-ci connaît une très ample application dans la plupart des pays réunis ici. A ce sujet, les suggestions suivantes pourraient être examinées :

- le démantèlement du dispositif de contrôle des sorties de capitaux à long terme aux Etats-Unis pourrait être retardé ;

- les obligations de rapatriement des dividendes et des produits exceptionnels des filiales étrangères d'entreprises américaines pourraient être renforcées ;
- les transferts vers l'étranger de capitaux à court terme non liés à des transactions courantes pourraient être soumis à autorisation préalable ;
- le rapatriement du produit des exportations pourrait être exigé dans un délai déterminé.

Enfin, il y aurait lieu d'envisager une augmentation des taux de l'*interest equalisation tax* et l'adoption de mesures, surtout fiscales, visant à encourager les entrées de capitaux, et en particulier les investissements directs.

Dans ce contexte, il me semble utile, et ceci concerne tous les pays, de se demander s'il ne serait pas opportun d'assujettir les sociétés ayant une activité internationale, dans le pays du siège de la société-mère et dans les pays des sièges des filiales, à la déclaration des montants et de la composition de leurs trésoreries et à l'obligation de ne pas modifier sensiblement ni l'une ni l'autre.

Voilà, M. le Président, le résultat de nos réflexions au sein de la Communauté, et au sujet desquelles nous souhaitons que nos partenaires expriment leur opinion.

Source : *Europe Documents*, n° 726, 23 mars 1973.

38. Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Economique Européenne à Paris

9 mars 1973

1. Les ministres et les gouverneurs des Banques centrales des dix pays participant aux Accords généraux d'emprunt et des pays membres de la Communauté Economique Européenne¹ se sont réunis à Paris, le 9 mars 1973, sous la présidence

1. Le Groupe des Dix comprend six des pays appartenant à la Communauté Economique Européenne — Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni — ainsi que quatre autres pays — Canada, Etats-Unis, Japon et Suède. Ont également participé à cette réunion les trois autres pays membres de la Communauté Economique Européenne — Danemark, Irlande et Luxembourg.

manship of Mr. Valéry Giscard d'Estaing, the Minister of the Economy and of Finance of France. Mr. P.-P. Schweitzer, Managing Director of the International Monetary Fund, took part in the meeting, which was also attended by Mr. Nello Celio, Head of the Federal Department of Finance of the Swiss Confederation, Mr. E. Stopper, President of the Swiss National Bank, Mr. François-Xavier Ortoli, President of the Commission of the European Economic Community, Mr. E. van Lennep, Secretary-General of the Organisation for Economic Co-operation and Development, and Mr. René Larre, General Manager of the Bank for International Settlements.

Mr. Ali Wardhana, President of the Committee of Twenty of the International Monetary Fund, was specially invited to participate in this meeting.

2. They examined the international monetary situation in the light of the present crisis and had a broad exchange of views both on the origins of the crisis and on ways of dealing with it in a spirit of co-operation.

3. They agreed that the crisis was due to speculative movements of funds. They also agreed that the existing relationships between parities and central rates, following the recent realignment, correspond, in their view, to the economic requirements and that these relationships will make an effective monetary contribution to a better balance of international payments. In these circumstances they unanimously expressed their determination to ensure jointly an orderly exchange rate system.

4. The Ministers and Governors are agreed that, for this purpose, a set of measures needs to be drawn up.

5. As to the procedure, the Ministers and Governors considered that the formulation of these measures required a technical study which they have instructed their Deputies to undertake forthwith.

6. The Ministers and Governors have decided to meet again on Friday, 16th March, to draw joint conclusions on the basis of this study and take the decisions which are called for, so as to make it possible for the EEC countries and Sweden to reopen their exchange markets on Monday, 19th March.

7. Finally the Ministers and Governors considered that the recent disturbances underline

the urgent need for an effective reform of the international monetary system. They decided to take the necessary steps to accelerate the work of the Committee of Twenty of the International Monetary Fund.

Source : Group of Ten, Paris.

39. Composition of the French National Assembly

11th March 1973

Party	1973	1968	1967
Communist	73	34	73
Extreme left	3	1	4
Socialist and radical	100	57	118
Other left-wing	4	2	3
Reform	28	28	41
URP	265	359	243
Other majority	11	—	—
Other right-wing	3	6	5
Total	487	487	487

Three seats are still to be filled : one each for Corsica, Reunion and Polynesia.

Source : *Le Figaro*, 13th March 1973 ; *La Nation*, 13th March 1973 (WEU translation).

40. Statement issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels

12th March 1973

The Council of the Community met on 11th March 1973 to examine the measures to be taken to cope with the international monetary crisis, particularly in the light of the meeting of the enlarged Group of Ten which took place in Paris on 9th March.

The Council recorded the following decisions :

— the maximum margin between the Deutschmark, the Danish crown, the

de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre français de l'économie et des finances. M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International, a pris part à cette réunion à laquelle assistaient également M. Nello Celio, Chef du département fédéral des finances de la Confédération Suisse, M. E. Stopper, Président de la Banque Nationale Suisse, M. François-Xavier Ortoli, Président de la Commission des Communautés Economiques Européennes, M. E. van Lennep, Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, ainsi que M. René Larre, Directeur général de la Banque des Règlements Internationaux.

M. Ali Wardhana, Président du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International, a été spécialement invité à participer à cette réunion.

2. Ils ont examiné la situation monétaire internationale dans le contexte de la crise actuelle et procédé à un large échange de vues sur ses origines et sur les moyens d'y porter remède dans un esprit de coopération.

3. Ils ont constaté que la crise était imputable à des mouvements spéculatifs. Ils ont également constaté que la grille actuelle des parités et des taux centraux telle qu'elle résulte du récent réalignement répond à leur avis aux nécessités économiques et apportera sur le plan monétaire une contribution efficace à un meilleur équilibre des paiements internationaux. Dans ces conditions, ils ont marqué unanimement leur volonté d'assurer ensemble un système ordonné de relations de change.

4. Les ministres et les gouverneurs sont convenus qu'un ensemble de mesures devait être arrêté à cette fin.

5. Concernant la procédure, les ministres et gouverneurs ont estimé que la mise au point de ces mesures exigeait une étude technique qu'ils ont donné mandat à leurs suppléants d'entreprendre aussitôt.

6. Les ministres et les gouverneurs ont décidé de se réunir à nouveau le vendredi 16 mars pour tirer en commun les conclusions de ces études et prendre les décisions qu'elles appellent de manière à permettre aux pays de la C.E.E. et à la Suède la réouverture de leurs marchés des changes le lundi 19 mars.

7. Les ministres et gouverneurs ont enfin estimé que les récentes perturbations soulignent

l'urgente nécessité d'une réforme efficace du système monétaire international. Ils ont décidé de faire le nécessaire pour accélérer les travaux du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International.

Source : Groupe des Dix, Paris.

39. Répartition des sièges à l'Assemblée Nationale française

11 mars 1973

Partis	1973	1968	1967
Communistes	73	34	73
Extrême gauche	3	1	4
Social. et radicaux	100	57	118
Divers gauche	4	2	3
Réformateurs	28	28	41
U.R.P.	265	359	243
Divers majorité	11	—	—
Divers droite	3	6	5
Total	487	487	487

Manquent encore, pour 1973, 3 sièges : 1 pour la Corse, 1 pour la Réunion et 1 pour la Polynésie.

Source : *Le Figaro*, 13 mars 1973 ; *La Nation*, 13 mars 1973.

40. Déclaration publiée à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

12 mars 1973

Le Conseil de la Communauté s'est réuni le 11 mars 1973 pour examiner les mesures à prendre pour faire face à la crise monétaire internationale et ceci notamment à la lumière de la réunion du Groupe des Dix élargi qui a eu lieu, à Paris le 9 mars.

Le Conseil a pris acte des décisions que :

— l'écart instantané maximum au comptant entre le Deutschemark, la couronne da-

florin, the Belgian franc, the Luxembourg and the French franc will be maintained at 2.25 % ; in the case of member States operating a two-tier exchange market, this undertaking will only apply to the regulated market ;

- the central banks will no longer intervene in the fluctuation margins of the United States dollar ;
- in order to protect the system against disruptive capital movements, the directive of 21st March 1972 will be more effectively implemented and additional controls will be put into operation as far as is necessary.

The British, Irish and Italian members of the Council stated that their governments intended to associate themselves as soon as possible with the decision which had been taken to maintain the Community exchange margins.

To this end, the Commission will put forward the suggestions that it considers suitable at the same time as it submits its report on the adjustment of short-term monetary support and the conditions for progressive pooling of reserves within the set period, that is by 30th June 1973.

The Council agreed that in the meantime close and continuing consultation on monetary matters will be maintained between the competent bodies in the member States.

The representative of the Federal German Government gave notice of the intention of his government to make a minor adjustment of the central rate of the Deutschmark before the exchange markets were reopened in order to make a contribution towards the orderly development of the operation of the exchange markets.

The technical details affecting the questions set out above will be worked out within the next few days taking account of the next meeting of the enlarged Group of Ten which is to take place in Paris on Friday, 16th March, and will be made applicable on 19th March 1973, the day set for the reopening of the exchange markets.

Source : Council of the European Communities document 568/73 (Presse 33).

41. Debate in the United States Senate on overseas military expenditure

15th March 1973

(Extracts)

.....

MR. MANSFIELD. — Mr. President, earlier today the Senate Majority Conference adopted a resolution on the question of reduction of military outlays overseas. I ask unanimous consent that the text of that resolution be printed in the record at this point.

There being no objection, the conference resolution was ordered to be printed in the record, as follows :

"Policy Committee resolution"

Whereas, at home, Americans are plagued with inflation, and abroad the value of the dollar declines :

Whereas, the current United States military base structure and deployment around the world constitutes a serious drain on the budget and bites deeply into tax revenues available for essential needs inside the United States ;

Whereas, reductions of United States forces overseas and the closing of excessive and obsolete military bases abroad would save billions of dollars and help, thereby, to halt inflation, strengthen the dollar and permit additional use of tax revenues for domestic purposes ;

Whereas, such reductions are commensurate with the nation's defence, feasible in terms of present military strategy and technology, and in no way contradictory to the nation's foreign policies under the Nixon doctrine :

The Majority Policy Committee urges :

1. that the Administration consider forthwith, in conjunction with the appropriate committees of the Congress, revisions in the proposed budget with a view to making specific recommendations on the reduction of military expenditures through the

noise, le florin, le franc belge, le franc luxembourgeois et le franc français est maintenu à 2,25 % ; pour les Etats membres qui maintiennent un double marché des changes, cet engagement ne s'applique qu'au marché réglementé ;

- les Banques centrales ne sont plus tenues d'intervenir aux marges de fluctuation du dollar des Etats-Unis ;
- afin de protéger le système contre les mouvements de capitaux perturbateurs, l'application de la directive du 21 mars 1972 sera renforcée et des instruments complémentaires de contrôle seront mis en place dans toute la mesure du nécessaire.

Les membres britanniques, irlandais et italiens ont déclaré que leurs gouvernements se proposent de s'associer aussitôt que possible à la décision prise pour le maintien des marges de fluctuation communautaires.

A cette fin, la Commission en même temps qu'elle déposera dans le délai prévu, c'est-à-dire avant le 30 juin 1973, son rapport concernant l'aménagement du soutien monétaire à court terme et les conditions de mise en commun progressives des réserves, présentera les suggestions qu'elle jugera adéquates.

Le Conseil est convenu qu'entretemps une concertation étroite et continue en matière monétaire sera maintenue entre les instances compétentes des Etats membres.

Le représentant du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a indiqué l'intention de son gouvernement de procéder avant la prochaine réouverture des marchés de change à un ajustement limité du taux central du Deutschemark afin de contribuer à un développement ordonné des relations de change.

Les détails techniques concernant les questions mentionnées ci-dessus seront mis au point dans les prochains jours, compte tenu de la prochaine réunion du Groupe des Dix élargi qui doit se réunir à Paris le vendredi 16 mars, de manière à être rendus applicables pour le 19 mars 1973, jour prévu pour la réouverture des marchés de change.

Source : Conseil des Communautés européennes, document 568/73 (Presse 33).

41. *Compte rendu du débat du Sénat américain sur les dépenses militaires à l'étranger*

15 mars 1973

(Extraits)

.....

M. MANSFIELD. — M. le Président, au début de la journée, la conférence de la majorité du Sénat a adopté une résolution sur la question de la réduction des dépenses militaires à l'étranger. Je demande qu'il soit décidé à l'unanimité de faire figurer, dans le compte rendu officiel, le texte de ladite résolution.

En l'absence d'objection, il est décidé que la résolution de la conférence figurera dans le compte rendu officiel, comme suit :

« Résolution de la commission politique

Considérant qu'à l'intérieur, les Américains souffrent de l'inflation et qu'à l'extérieur, la valeur du dollar décline ;

Considérant que la structure actuelle des bases militaires et du déploiement des forces armées américaines dans le monde opère une importante ponction sur le budget et grève lourdement les recettes fiscales disponibles pour les besoins primordiaux du pays ;

Considérant que des réductions des forces américaines outre-mer et la fermeture des bases superflues et périmées à l'étranger économiseraient des milliards de dollars et permettraient ainsi d'arrêter l'inflation, de renforcer le dollar et de consacrer une part supplémentaire des recettes fiscales aux problèmes intérieurs ;

Considérant que ces réductions sont compatibles avec la défense de la nation, réalisables compte tenu de la stratégie et de la technique militaires actuelles, et ne sont en rien contradictoires avec la politique étrangère du pays que préconise la doctrine Nixon ;

La commission politique de la majorité demande instamment :

1. que le gouvernement envisage immédiatement, en liaison avec les commissions compétentes du Congrès, des révisions du budget proposé en vue de formuler des recommandations spécifiques sur la réduction des dépenses militaires, grâce à la

prompt close-out of installations abroad which are obsolete or excessive to the current security needs of the nation ;

2. that the contingent of United States troops stationed overseas be substantially reduced, such reductions to be accomplished in stages over the next one and one-half years.

The majority leader is directed to bring this resolution before the Majority Conference for consideration. If concurred in by the conference, he is requested to confer with the Speaker of the House, the Director of the Office of Management and Budget, and with the Chairmen of the Committees on Appropriations, Foreign Relations and Armed Services on the contents of this resolution and ways and means of implementation by executive order or legislative action and to report to the Policy Committee on or before 30th April on the results of these conferences."

.....

The concerns which led to the adoption of this resolution are not too difficult to pinpoint. This month, wholesale prices climbed at rates more excessive and inflationary than at any time over two decades. Food prices alone went up by 3.2 %. To the consumer, the cost of fuel, lumber and basic commodities and services are going out of reach. Abroad, the value of the dollar continues to shrink. The Senate is about to revalue gold by 10 % to cover the last dollar devaluation — the second in about fourteen months. Still, monetary stability remains in doubt.

It was in part to accommodate to this financial situation that the Administration says it was forced to cut back domestic priorities. Nevertheless, the Administration has continued to pour even more money into the military budget and foreign assistance.

In the past, Senators have taken the lead in efforts to have the executive branch pare back superfluous foreign military and other involvements. Time and again, this Administration has been urged from the Senate floor to act, and to no avail. Finally, with the support of the Democratic Policy Committee, amendments to compel

cuts in United States forces in NATO were offered to legislation in the last Congress. The first attempt on 19th May 1971 called for a straight troop reduction of 50 %. It was defeated by a margin of 25 votes. The second try came late that year. It would have provided staged reductions, removing 50 % of our forces from Europe over a three-year period. The amendment was again defeated 39 to 54 but the idea had gained strength and the losing margin shrank to fifteen votes.

It costs the people of the United States about thirty billion dollars annually to maintain bases, troops and facilities abroad. Using the Administration's own figures, the price to the United States of NATO participation is about seventeen billion dollars. The balance of payments impact of NATO is in the neighbourhood of five billion dollars, considering official expenditures and dollar usage by dependants of servicemen.

While Europe receives the greatest portion of the defence dollar outflow, the United States maintains well over 600,000 uniformed service people around the globe at \$10,000 per man in pay and allowances alone. Our naval forces carry tens of thousands more to foreign ports, appearing on station in nearly every body of water on earth that is deep enough to float a vessel. More dollars go out through that channel.

As this calendar year opened, increases in United States troop strengths were even recorded in Britain — 2,000 more United States servicemen were deployed there, presumably to defend the British Isles from foreign aggression. We also increased our presence in the Indian Ocean, Australia and elsewhere.

While in some areas there were downward adjustments of our military presence, the fact remains that overseas there are still too many Americans, too many dependants, too many bases, too many facilities at too great a cost to the people of this nation and at little or no cost to those whose security, presumably, is being defended. Indeed, one German State is in the process of levying taxes on certain United States installations. As if to add insult to injury, the American taxpayer is forced to listen to a government which wastes billions for antiquated and irrelevant purposes of this kind tell him that the nation's resources are just not big enough to

prompte fermeture des installations à l'étranger qui sont périmées ou superflues, compte tenu des exigences actuelles de la sécurité nationale ;

2. que le contingent des forces américaines stationnées outre-mer soit substantiellement réduit, ces réductions devant s'effectuer par étapes au cours des dix-huit prochains mois.

Le chef de la majorité est chargé de soumettre cette résolution pour examen à la conférence de la majorité. Si celle-ci est d'accord, il sera prié de s'entretenir avec le président de la Chambre, le directeur du Bureau de la gestion et du budget et les présidents des commissions des crédits budgétaires, des affaires étrangères et des forces armées, du contenu de cette résolution et des moyens de la mettre en œuvre par un décret ou par une loi, et de faire rapport à la commission politique, le 30 avril au plus tard, sur les résultats de ces entretiens. »

.....

Les préoccupations qui ont entraîné l'adoption de cette résolution ne sont pas très difficiles à préciser. Les prix de gros ont subi, ce mois-ci, une hausse dont l'ampleur et la portée inflationniste n'avaient jamais eu d'égales au cours des vingt dernières années. Les prix alimentaires à eux seuls ont augmenté de 3,2 %. Pour le consommateur, les combustibles, le bois de construction, les produits de base et les services deviennent inabordable. A l'étranger, le dollar continue de se déprécier. Le Sénat est sur le point de réévaluer l'or de 10 % pour couvrir la dernière dévaluation du dollar, la seconde en quatorze mois. Toutefois, la stabilité monétaire reste douteuse.

C'est en partie pour remédier à cette situation financière que le gouvernement déclare avoir été forcé de réduire les crédits destinés aux objectifs prioritaires intérieurs. Néanmoins, il a continué d'en affecter toujours davantage au budget militaire et à l'aide à l'étranger.

Dans le passé, les sénateurs ont pris la tête des tentatives visant à obliger l'exécutif à réduire les engagements superflus, militaires et autres, à l'étranger. A maintes reprises, le Sénat a pressé le gouvernement actuel d'agir, mais en vain. Enfin, avec l'aide de la commission politique du parti démocrate, des amendements aux lois

en vigueur ont été proposés pour obliger le gouvernement à réduire les forces américaines affectées à l'O.T.A.N. Le premier, en date du 19 mai 1971, demandait une réduction radicale de 50 % ; il a été repoussé à une majorité de 25 voix. Le deuxième a été présenté à la fin de l'année. Il prévoyait des réductions par étapes qui auraient fait revenir d'Europe 50 % de nos effectifs en trois ans. L'amendement a été repoussé, cette fois-ci, par 54 voix contre 39, mais l'idée avait gagné du terrain et l'écart s'était réduit à 15 voix.

L'entretien de bases, de troupes et d'installations à l'étranger revient annuellement à quelque 30 milliards de dollars au peuple américain. D'après les propres chiffres du gouvernement, la participation des Etats-Unis à l'O.T.A.N. coûte environ 17 milliards de dollars. L'incidence de l'O.T.A.N. sur la balance des paiements est de l'ordre de 5 milliards de dollars, si l'on tient compte des dépenses officielles et des dépenses en dollars des familles des soldats.

Alors que l'Europe est la plus grande bénéficiaire des sorties en dollars consacrées à la défense, les Etats-Unis maintiennent plus de 600.000 personnes sous les drapeaux dans le monde, moyennant une dépense de 10.000 dollars par homme, uniquement pour la solde et les indemnités. Nos forces navales en débarquent des dizaines de milliers d'autres dans les ports étrangers, stationnés dans tous les points du monde où un navire peut avoir accès. D'autres dollars s'enfuient par cette voie.

Au début de cette année civile, on a même enregistré des augmentations de nos effectifs en Grande-Bretagne: 2.000 hommes supplémentaires ont été déployés dans ce pays, sans doute pour défendre les Iles britanniques contre une agression étrangère. Nous avons aussi accru notre présence dans l'Océan Indien, en Australie et ailleurs.

Alors que, dans certaines régions, on a assisté à des réductions de notre présence militaire, il n'en reste pas moins qu'il y a encore à l'étranger beaucoup trop d'Américains, avec trop de personnes à charge, trop de bases, trop d'installations qui ne coûtent rien ou coûtent peu à ceux dont la sécurité est, vraisemblablement, ainsi défendue. Un Land allemand va même bientôt imposer certaines installations américaines. Comme pour ajouter l'insulte à l'offense, le contribuable américain est obligé d'écouter un gouvernement qui gaspille des milliards pour des objectifs de ce genre, périmés et sans rapport avec la situation, lui dire que les ressources du

provide adequately for domestic services whether for health, education, welfare or rural service to the people of this nation.

It is true that talks on mutual force reductions, after being first urged from the Senate over eleven years ago, are now being pursued, finally, by the executive branch with the Russians. At this late date, however, insofar as they involve United States forces deployed in Western Europe, they are not much more, in my judgment, than a last ditch stall. If the present deployment of men is too high in Europe — and it is — talking with the Russians about reducing them simply prolongs what is already an unnecessary and wasteful drain on this nation. If these United States forces in Europe are an excess and a waste to us they cannot increase by one iota our bargaining power with the Russians. Nor can they make any contribution commensurate with cost to our security or to Europe's. If these talks delay what are clearly desirable reductions of our forces, then the talks actually act contrary to our national interests by intensifying the financial debilitation of the United States.

In any event, the possibility of mutual force reductions ought in no way to inhibit the efforts to cut unilaterally this nation's excessive military involvement abroad, be it in Europe, Africa, Latin America, Asia, Australia, in the islands or on the oceans. Actually, unilateral action by the United States to remove an excess of troops from Europe without diminishing our basic commitment to the NATO Treaty might serve to prod a similar move on the part of the Soviet Union in Eastern Europe. But as long as we stay put in Europe, the Russians will be under no pressure to move out. In short, unilateral action, now, to require a phased reduction of United States troops from Europe is needed in our unilateral interest. At the same time, it could very well accelerate the timetable of the mutual force reduction talks.

It has been well over a year since the Senate has addressed this issue. In my judgment, it is particularly appropriate now, with the dollar suffering new declines in confidence abroad, a

continuing adverse balance of trade and inflation rampant at home that the Senate be given the opportunity again.

In my judgment, no single act which the Congress or the President or both can take at this time would do more to check the inflation at home or the enfeeblement of the dollar abroad than to move without delay to reduce the far-flung and outdated overseas military deployment in an orderly fashion. I urge its favourable consideration and I pray that the Republican minority in the Congress and the President will join with us in the pursuit of its contents.

MR. FULBRIGHT. — Mr. President, will the distinguished majority leader yield?

MR. MANSFIELD. — I yield.

MR. FULBRIGHT. — I should like to associate myself with the statement of the distinguished majority leader and congratulate him on the very concise and lucid summary of the situation with which we are now faced. He has long advocated certain aspects of this matter.

Let me say that his initiative in asking the Policy Committee and others to seek a congressional budget is very much to be applauded. This aspect of it is a very important part of that.

Thus, I look forward to joining the majority leader in doing anything we can to get the Conference to take the lead.

MR. MANSFIELD. — I appreciate what the Senator has just said.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 53, 20th March 1973.

42. Communiqué issued after the ministerial meeting of the Group of Ten and the European Economic Community, Paris

16th March 1973

1. The Ministers and Central Bank Governors of the ten countries participating in the general

pays sont insuffisantes pour pourvoir d'une manière satisfaisante aux besoins nationaux, qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation, de l'assistance sociale ou du service rural.

Il est vrai que les conversations sur les réductions mutuelles de forces, que le Sénat a été le premier à réclamer il y a plus de onze ans, sont, en définitive, poursuivies maintenant par l'exécutif avec les Russes, mais à cette heure tardive, dans la mesure où elles impliquent les forces américaines déployées en Europe occidentale, elles ne sont guère plus, à mon avis, qu'un combat d'arrière-garde. Si le chiffre actuel des effectifs déployés en Europe est trop élevé — et il l'est — les conversations avec les Russes sur leur réduction ne font que prolonger ce qui est déjà une ponction et un gaspillage inutiles pour notre pays. Si ces forces américaines en Europe sont excessives et constituent un gaspillage pour les Etats-Unis, elles ne sauraient augmenter d'un iota nos possibilités de marchandage avec les Russes, ni apporter à notre sécurité ou à celle de l'Europe une contribution proportionnelle à leur prix de revient. Si ces conversations remettent à plus tard des réductions nettement souhaitables de nos forces, elles vont donc à l'encontre de nos intérêts nationaux en aggravant la détérioration de notre situation financière.

En tout cas, l'éventualité de réductions mutuelles de forces ne devrait aucunement contrarier les tentatives visant à réduire unilatéralement l'engagement militaire excessif de notre pays à l'étranger, que ce soit en Europe, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Australie, dans les îles ou sur les océans. En fait, une action unilatérale des Etats-Unis pour retirer d'Europe les forces excédentaires qui s'y trouvent sans diminuer l'engagement fondamental que nous avons pris par le traité de l'O.T.A.N., pourrait encourager une initiative analogue de la part de l'Union Soviétique en Europe orientale. Mais, aussi longtemps que nous resterons où nous sommes en Europe, rien n'incitera les Russes à se retirer. En résumé, une action unilatérale pour exiger une réduction progressive des forces américaines en Europe est maintenant nécessaire dans notre propre intérêt. D'ailleurs, elle pourrait fort bien accélérer également le déroulement des conversations sur les réductions mutuelles de forces.

Il y a bien plus d'un an que le Sénat s'est préoccupé de ce problème. Le moment est particulièrement bien choisi, à mon avis, pour qu'il s'en occupe de nouveau aujourd'hui, compte tenu

des nouvelles crises de confiance dont souffre le dollar à l'étranger, de la persistance du déficit de la balance commerciale et de l'inflation galopante que connaît ce pays.

À mon avis, aucune initiative prise actuellement par le Congrès et le Président, ensemble ou isolément, ne serait plus efficace pour mettre un terme à l'inflation à l'intérieur, ou à l'affaiblissement du dollar à l'extérieur, que la décision immédiate de réduire méthodiquement le déploiement périmé de nos forces dispersées à l'étranger. Je demande instamment que cette décision soit envisagée favorablement et je prie la minorité républicaine au Congrès et le Président de se joindre à nous pour en mettre en œuvre le contenu.

M. FULBRIGHT. — M. le Président, l'honorable chef de la majorité me permet-il de dire un mot ?

M. MANSFIELD. — Oui.

M. FULBRIGHT. — Je voudrais m'associer à la déclaration de l'honorable chef de la majorité et le féliciter de la façon très concise et lucide dont il a résumé la situation telle qu'elle se présente à nous actuellement. Voilà longtemps qu'il plaide pour certains aspects de la question.

Permettez-moi de dire qu'il convient d'applaudir vivement à l'initiative qu'il a prise en demandant à la commission politique et à d'autres instances une révision du budget par le Congrès. Cet aspect est très important.

C'est donc avec plaisir que je me joindrai au chef de la majorité pour m'efforcer d'obtenir avec lui que la conférence prenne la tête des initiatives en ce domaine.

M. MANSFIELD. — J'apprécie vivement ce que vient de dire le sénateur.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 53, 20 mars 1973 (Traduction U.E.O.).

42. Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion ministérielle du Groupe des Dix et de la Communauté Economique Européenne à Paris

16 mars 1973

1. Les ministres et les gouverneurs des Banques centrales des dix pays¹ participant aux Accords

arrangements to borrow¹ and the member countries of the European Economic Community¹ met in Paris on 16th March 1973 under the Chairmanship of Mr. Valéry Giscard d'Estaing, Minister of the Economy and of Finance of France. Mr. P.-P. Schweitzer, Managing Director of the International Monetary Fund, took part in the meeting, which was also attended by Mr. Nello Celio, Head of the Federal Department of Finance of the Swiss Confederation, Mr. E. Stopper, President of the Swiss National Bank, Mr. W. Haferkamp, Vice-President of the Commission of the European Economic Community, Mr. E. van Lennep, Secretary-General of the Organisation for Economic Co-operation and Development, Mr. René Larre, General Manager of the Bank for International Settlements, and Mr. Jeremy Morse, Chairman of the Deputies of the Committee of Twenty of the IMF.

2. The Ministers and Governors heard a report by the Chairman of their Deputies, Mr. Rinaldo Ossola, on the results of the technical study which the Deputies have carried out in accordance with the instructions given to them.

3. The Ministers and Governors took note of the decisions of the members of the EEC announced on Monday. Six members of the EEC and certain other European countries, including Sweden, will maintain 2.25 % margins between their currencies. The currencies of certain countries, such as Italy, the United Kingdom, Ireland, Japan and Canada, remain, for the time being, floating. However, Italy, the United Kingdom and Ireland have expressed the intention of associating themselves as soon as possible with the decision to maintain EEC exchange rates within margins of 2.25 % and meanwhile of remaining in consultation with their EEC partners.

4. The Ministers and Governors reiterated their determination to ensure jointly an orderly exchange rate system. To this end, they agreed on the basis for an operational approach towards the exchange markets in the near future and on certain further studies to be completed as a matter of urgency.

1. The Group of Ten comprises six of the member countries of the European Economic Community (Belgium, France, Germany, Italy, the Netherlands and the United Kingdom), as well as four other countries (Canada, Japan, Sweden and the United States). The other three member countries of the EEC, Denmark, Ireland and Luxembourg, also participated in this meeting.

5. They agreed in principle that official intervention in exchange markets may be useful at appropriate times to facilitate the maintenance of orderly conditions, keeping in mind also the desirability of encouraging reflows of speculative movements of funds. Each nation stated that it will be prepared to intervene at its initiative in its own market, when necessary and desirable, acting in a flexible manner in the light of market conditions and in close consultation with the authorities of the nation whose currency may be bought or sold. The countries which have decided to maintain 2.25 % margins between their currencies have made known their intention of concerting among themselves the application of these provisions. Such intervention will be financed, when necessary, through use of mutual credit facilities. To ensure fully adequate resources for such operations, it is envisaged that some of the existing "swap" facilities will be enlarged.

6. Some countries have announced additional measures to restrain capital inflows. The United States authorities emphasised that the phasing out of their controls on longer-term capital outflows by the end of 1974 was intended to coincide with strong improvement in the United States balance-of-payments position. Any steps taken during the interim period toward the elimination of these controls would take due account of exchange market conditions and the balance of payments trends. The United States authorities are also reviewing actions that may be appropriate to remove inhibitions on the inflow of capital into the United States. Countries in a strong payments position will review the possibility of removing or relaxing any restrictions on capital outflows, particularly long-term.

7. Ministers and Governors noted the importance of dampening speculative capital movements. They stated their intention to seek more complete understanding of the sources and nature of the large capital flows which have recently taken place. With respect to Eurocurrency markets, they agreed that methods of reducing the volatility of these markets will be studied intensively, taking into account the implications for the longer run operation of the international monetary system. These studies will address themselves, among other factors, to limitations

généraux d'emprunt et des pays membres de la Communauté Economique Européenne¹ se sont réunis à Paris, le 16 mars 1973, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre français de l'économie et des finances. M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International, a pris part à cette réunion à laquelle assistaient également M. Nello Celio, Chef du département fédéral des finances de la Confédération Suisse, M. E. Stopper, Président de la Banque Nationale Suisse, M. W. Haferkamp, Vice-Président de la Commission des Communautés Economiques Européennes, M. E. van Lennep, Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, M. René Larre, Directeur général de la Banque des Règlements Internationaux ainsi que M. Jeremy Morse, Président des suppléants du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International.

2. Les ministres et les gouverneurs ont entendu un rapport de M. Rinaldo Ossola, Président de leurs suppléants, sur les résultats de l'étude technique effectuée par ceux-ci, conformément aux instructions qui leur avaient été données.

3. Les ministres et les gouverneurs ont pris note des décisions des membres de la C.E.E. qui ont été annoncées lundi. Six membres de la C.E.E. et certains autres pays européens, notamment la Suède, maintiendront la marge de fluctuation de 2,25 % entre leurs monnaies. Les monnaies de certains pays tels que l'Italie, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Canada et le Japon continuent pour le moment de flotter. Cependant, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Irlande ont exprimé l'intention de s'associer aussitôt que possible à la décision de maintenir les taux de change de la Communauté européenne dans la marge de 2,25 % et entre-temps de rester en étroite consultation avec leurs partenaires de la C.E.E.

4. Les ministres et les gouverneurs ont réaffirmé leur détermination d'assurer en commun un système de taux de change ordonné. A cette fin, ils se sont mis d'accord sur les bases d'une action pragmatique à l'égard des marchés des changes dans le proche avenir, ainsi que sur certaines autres études complémentaires à mener à bien dans les meilleurs délais.

1. Le Groupe des Dix comprend six des pays appartenant à la Communauté Economique Européenne — Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni — ainsi que quatre autres pays — Canada, Etats-Unis, Japon et Suède. Ont également participé à cette réunion les trois autres pays membres de la Communauté Economique Européenne — Danemark, Irlande et Luxembourg.

5. Ils sont convenus en principe que des interventions officielles sur les marchés des changes, intervenant à des moments appropriés, pourraient être utiles pour faciliter le maintien de conditions ordonnées, eu égard aussi au fait qu'il est souhaitable d'encourager le reflux des mouvements de fonds spéculatifs. Chaque pays a déclaré qu'il sera prêt à intervenir, sur son propre marché, de sa propre initiative, lorsque ce serait nécessaire et souhaitable, en agissant avec souplesse à la lumière des conditions du marché et en étroite consultation avec les autorités du pays dont la monnaie pourrait être achetée ou vendue. Les pays qui ont décidé de maintenir entre leurs monnaies une marge de fluctuation de 2,25 % ont fait connaître leur intention de concerter entre eux l'application de ces dispositions. Ces interventions seront financées, le cas échéant, par le recours à des facilités de crédit mutuel. Pour assurer que les ressources nécessaires à ces opérations soient pleinement suffisantes, on prévoit d'élargir certaines des facilités de « swap » existantes.

6. Certains pays ont annoncé des mesures supplémentaires visant à restreindre les entrées de capitaux. Les autorités des Etats-Unis ont souligné que la disparition progressive d'ici la fin de 1974 des contrôles imposés sur les sorties de capitaux à long terme doit coïncider avec une nette amélioration de la position de la balance des paiements de leur pays. Les mesures qui seraient éventuellement prises pendant la période transitoire en vue d'éliminer ces contrôles tiendraient dûment compte des conditions du marché des changes et de l'évolution de la balance des paiements. Les autorités américaines examinent aussi actuellement les mesures qu'il pourrait y avoir lieu de prendre pour supprimer les obstacles aux mouvements de capitaux vers les Etats-Unis. Les pays qui ont une forte situation de balance des paiements examineront la possibilité de lever ou d'assouplir les restrictions imposées aux sorties de capitaux, en particulier à long terme.

7. Les ministres et les gouverneurs ont noté combien il importe d'enrayer les mouvements de capitaux spéculatifs. Ils ont affirmé leur intention de parvenir à une meilleure compréhension de l'origine et de la nature des mouvements de capitaux de grande ampleur qui ont eu lieu récemment. En ce qui concerne les marchés des eurodevises, ils sont convenus que des méthodes permettant d'atténuer l'instabilité de ces marchés seront activement étudiées, en tenant compte des conséquences pour le fonctionnement à plus long terme du système monétaire international.

on placement of official reserves in that market by member nations of the IMF and to the possible need for reserve requirements comparable to those in national banking markets. With respect to the former, the Ministers and Governors confirmed that their authorities would be prepared to take the lead by implementing certain undertakings that their own placements would be gradually and prudently withdrawn. The United States will review possible action to encourage a flow of Eurocurrency funds to the United States as market conditions permit.

8. In the context of discussions of monetary reform, the Ministers and Governors agreed that proposals for funding or consolidation of official currency balances deserved thorough and urgent attention. This matter is already on the agenda of the Committee of Twenty of the IMF.

9. Ministers and Governors reaffirmed their attachment to the basic principles which have governed international economic relations since the last war — the greatest possible freedom for international trade and investment and the avoidance of competitive changes of exchange rates. They stated their determination to continue to use the existing organisations of international economic co-operation to maintain these principles for the benefit of all their members.

10. Ministers and Governors expressed their unanimous conviction that international monetary stability rests, in the last analysis, on the success of national efforts to contain inflation. They are resolved to pursue fully appropriate policies to this end.

11. Ministers and Governors are confident that, taken together, these moves will launch an internationally responsible programme for dealing with the speculative pressures that have recently emerged and for maintaining orderly international monetary arrangements, while the work of reform of the international monetary system is pressed ahead. They reiterated their concern that this work be expedited and brought to an early conclusion in the framework of the Committee of Twenty of the IMF.

Source : Ministry of the Economy and Finance, Paris.

43. Communiqué issued after the meeting of the Council of the European Communities, Brussels

22nd March 1973

(Extract)

.....

As regards the initial examination for 1973 of the economic situation in the Community, and its examination of the results of the programme of anti-inflationary measures, the Council adopted the following communication :

"The Council has examined the economic situation in the Community in the light of the most recent events and on the basis of a communication from the Commission.

The Council has noted that numerous measures have been taken by the member States to counter inflation. Cost and price trends have nevertheless remained excessively inflationary and consequently are higher than the objectives previously set. The Council has therefore invited the member States to persist in pursuit of the action agreed upon, using all the means appropriate to their situation, in order to slow down the rate of price increases, along the lines set forth in its resolution of 5th December 1972.

As was decided in this resolution, the Council will be required in June to re-examine the joint guidelines on economic and financial policy. To this end, it has requested the Co-ordinating Committee on Short-Term Economic and Financial Policies, the Monetary Committee, the Short-Term Economic Policy Committee and the Committee on Budgetary Policy to submit to it before 1st June 1973 detailed reports on action taken to follow up the recommendations contained in the resolution of 5th December 1972. These reports will deal with in particular.

- methods of keeping a check on the trend in prices and incomes ;
- the implementation of national budgets ;
- the trend in monetary aggregates."

Ces études porteront, entre autres, sur la limitation des placements de réserves officielles sur ces marchés par les pays membres du F.M.I. et sur la nécessité éventuelle d'instituer sur ces marchés des réserves obligatoires comparables à celles qui existent sur les marchés bancaires nationaux. En ce qui concerne le premier point, les ministres et les gouverneurs ont confirmé que leurs autorités seraient prêtes à prendre l'initiative en donnant suite aux engagements selon lesquels ils procéderaient à une réduction progressive et prudente de leurs propres placements. Les Etats-Unis examineront les mesures permettant d'encourager un mouvement de fonds en eurodevises vers les Etats-Unis en fonction des conditions du marché.

8. Dans le cadre des discussions sur la réforme monétaire, les ministres et les gouverneurs sont convenus qu'il y aurait lieu d'examiner d'urgence et de façon approfondie des propositions concernant la consolidation des balances officielles en devises. Cette question figure déjà à l'ordre du jour du Comité des Vingt du F.M.I.

9. Les ministres et les gouverneurs ont réaffirmé leur attachement aux principes fondamentaux qui ont régi les relations économiques internationales depuis la dernière guerre — à savoir, assurer la plus grande liberté possible des investissements et des échanges internationaux et éviter des modifications compétitives des taux de change. Ils ont exprimé leur détermination de continuer à recourir aux organisations existantes de coopération économique internationale en vue d'assurer le maintien de ces principes dans l'intérêt de tous leurs membres.

10. Les ministres et les gouverneurs ont exprimé leur conviction unanime que la stabilité monétaire internationale repose en dernière analyse sur le succès des efforts nationaux pour contenir l'inflation. Ils sont résolus à poursuivre pleinement à cette fin des politiques appropriées.

11. Les ministres et les gouverneurs sont convaincus que l'ensemble de ces mesures constituent un programme cohérent sur le plan international permettant de faire face aux pressions spéculatives qui se sont fait jour récemment et de maintenir une organisation monétaire internationale ordonnée pendant que les travaux relatifs à la réforme du système monétaire international seront activement poursuivis. Ils ont réaffirmé leur souci de voir ces travaux effectués rapidement et menés prochainement à bon terme dans le cadre

du Comité des Vingt du Fonds Monétaire International.

Source : Ministère de l'économie et des finances, Paris.

43. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

22 mars 1973

(Extrait)

.....

En ce qui concerne le premier examen pour l'année 1973 de la situation économique de la Communauté ainsi que l'examen des résultats du programme d'actions anti-inflationnistes, le Conseil a adopté la communication suivante :

« Le Conseil a examiné la situation conjoncturelle de la Communauté à la lumière des plus récents événements et sur la base d'une communication de la Commission.

Le Conseil a constaté que de nombreuses mesures ont été prises par les Etats membres pour lutter contre l'inflation. Néanmoins, l'évolution des coûts et des prix est restée excessive et de ce fait supérieure aux objectifs antérieurement fixés. Dans ces conditions, le Conseil a invité les Etats membres à poursuivre sans relâche, par tous les moyens appropriés à leur situation, l'action engagée, pour ralentir le rythme de la hausse des prix, dans le sens indiqué par sa résolution du 5 décembre 1972.

Ainsi qu'il en a été décidé par cette résolution, le Conseil devra réexaminer en juin les orientations communes en matière de politique économique et financière. A cette fin, il a demandé au Groupe de coordination des politiques économiques et financières à court terme, au Comité monétaire, au Comité de politique conjoncturelle et au Comité de politique budgétaire de lui présenter, avant le 1^{er} juin 1973, des rapports détaillés sur la suite donnée aux recommandations figurant dans la résolution du 5 décembre 1972. Ces rapports traiteront notamment :

- des méthodes de surveillance de l'évolution des prix et des revenus ;
- de l'exécution des budgets publics ;
- et de l'évolution de la masse monétaire. »

European monetary co-operation fund

The Council proceeded with the final formulation of the texts relating to the setting up of a European monetary co-operation fund, namely the regulation setting up the fund and the statute of the fund.

As all the legal and technical problems have been settled, it will be possible shortly to take the formal decision to establish the fund, once the question of the location of this new body has been resolved. This decision should be taken by the latest at the next meeting of the Ministers for Foreign Affairs, which will take place in Luxembourg on 2nd and 3rd April 1973.

.....

Source : Council of the European Communities document 646/73 (Presse 37).

44. Statement issued by the Joint Economic Committee of the United States Congress

23rd March 1973

Joint views of the majority and minority members of the Joint Economic Committee on International Economic Policy :

The United States faces a serious conjunction of external economic problems. Our trade balance is in deficit by several billion dollars annually, we are spending more than three billion dollars abroad each year as the net external cost of military commitments and capital export controls hamper the ability of Americans to lend or invest overseas. The international monetary adjustment mechanism has not functioned effectively to eliminate United States payments deficits. Barriers to trade have tended to proliferate. Proposals to withdraw United States troops from Europe arouse apprehensions among our allies but have failed to elicit a multilateral redistribution of defence costs satisfactory to us. The political resolve has not yet been demonstrated to (a) reform the international monetary system, (b) continue removing trade barriers, and (c) eliminate contributions to mutual defence as a factor creating either a deficit or a surplus in any nation's balance of payments.

The President has announced his intention to request from the Congress in the next few weeks statutory authority to negotiate with other countries the mutual reduction of all types of barriers to trade and the formulation of international criteria for protecting and aiding producers injured by severe import competition. This initiative on the part of the executive is welcome. A display of United States leadership in resolving commercial issues outstanding among nations is overdue. The Congress will give the President's request prompt consideration.

Recently the Sub-Committee on International Economics issued a report entitled "A new initiative to liberalise international trade", urging that industrial nations abolish all permanent statutory tariff barriers over the next decade or two, that non-tariff impediments to trade be removed through multilateral negotiations, and that the United States take the lead in formulating a set of international criteria to determine when a country may legitimately restrict imports to protect domestic producers from injury, how long such restrictions should remain in effect, and the extent and type of adjustment assistance that should accompany import restrictions. Hopefully the trade bill the President sends to the Congress will be directed to the achievement of goals such as these.

Despite the announcement on 12th February of United States intentions to devalue the dollar another 10 % — the second reduction in the nominal gold value of the dollar in fourteen months — foreign exchange markets have remained turbulent and speculation against the dollar has continued. Only an indefinite period of floating, which would deprive speculators of the no-loss safeguard provided by official commitments to defend particular currency values, seems capable of establishing stable popular attitudes about the relative worth of the world's major currencies.

Last year the Sub-Committee on International Exchange and Payments recommended that "the swap network among central banks should be used to finance only temporary payments outflows that can be expected to reverse

Fonds européen de coopération monétaire

Le Conseil a procédé à la mise au point des textes concernant l'institution d'un Fonds européen de coopération monétaire, à savoir le règlement instituant le fonds et les statuts de celui-ci.

Tous les problèmes juridiques et techniques étant réglés, la décision formelle de la création du fonds pourra donc intervenir à brève échéance, après que la question du lieu d'établissement de ce nouvel organisme soit tranchée ; cette décision devra être prise au plus tard à l'occasion de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères qui aura lieu à Luxembourg les 2 et 3 avril 1973.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, document 646/73 (Presse 37).

44. Déclaration publiée par la Commission économique mixte du Congrès américain

23 mars 1973

Point de vue commun des membres de la Commission économique mixte appartenant à la majorité et à la minorité sur la politique économique internationale :

Les Etats-Unis font face à une conjoncture grave de problèmes économiques extérieurs. Notre balance commerciale accuse un déficit annuel de plusieurs milliards de dollars, nous dépensons tous les ans plus de 3 milliards de dollars à l'étranger pour faire face à nos engagements militaires extérieurs et le contrôle des exportations de capitaux gêne les prêts ou les investissements américains outre-mer. Le mécanisme international d'ajustement monétaire n'a pas fonctionné efficacement pour éliminer le déficit des paiements américains. Les propositions visant au retrait de forces américaines d'Europe ont suscité des appréhensions chez nos alliés, mais elles n'ont pas réussi à provoquer une nouvelle répartition multilatérale des frais de défense qui soit satisfaisante pour les Etats-Unis. L'existence d'une volonté politique de (a) réformer le système monétaire international, (b) poursuivre la suppression des obstacles aux échanges et (c) d'éliminer les contributions à la défense mutuelle qui entraînent un déficit ou un excédent de la balance commerciale des pays membres, n'a pas encore été démontrée.

Le Président a annoncé son intention de demander officiellement au Congrès, au cours des prochaines semaines, les pouvoirs légaux lui permettant de négocier avec d'autres pays la réduction mutuelle de tous les types d'obstacles aux échanges et la définition de critères internationaux pour la protection et l'aide aux producteurs souffrant d'une grave concurrence des importations. Cette initiative de l'exécutif a été bien accueillie. On attendait depuis longtemps que les Etats-Unis prennent l'initiative de régler les grands problèmes commerciaux internationaux qui attendent encore une solution. Le Congrès examinera promptement la demande du Président.

Récemment, la Sous-commission des affaires économiques internationales a publié un rapport intitulé : « Nouvelle tentative de libéralisation du commerce international », qui demande instamment que les pays industriels abolissent, au cours des dix ou vingt prochaines années, tous les obstacles tarifaires permanents de caractère légal, que les obstacles non tarifaires au commerce soient éliminés par des négociations multilatérales et que les Etats-Unis prennent l'initiative de définir une série de critères internationaux permettant de déterminer les cas où un pays peut légitimement restreindre ses importations pour protéger ses producteurs nationaux, la période pendant laquelle ces restrictions doivent rester en vigueur ainsi que l'ampleur et le type des mesures d'aide et d'adaptation susceptibles d'accompagner ces restrictions des importations. Il convient d'espérer que le projet de loi sur le commerce soumis par le Président au Congrès tendra à atteindre des objectifs de ce genre.

Malgré l'annonce, le 12 février, de l'intention des Etats-Unis de dévaluer encore le dollar de 10 % — il s'agit de la seconde réduction de la valeur-or nominale du dollar en quatorze mois — les marchés monétaires sont restés agités et la spéculation contre le dollar s'est poursuivie. Seul le flottement du dollar pendant une période indéterminée, qui supprimerait, pour les spéculateurs, la garantie que constituent les engagements officiels de défendre des valeurs déterminées de la monnaie, contre les pertes éventuelles, paraît à même de stabiliser l'attitude du public à l'égard de la valeur relative des principales monnaies étrangères.

L'année dernière, la Sous-commission des échanges et des paiements internationaux a recommandé « d'utiliser le système de crédits réciproques entre banques centrales (« swap ») pour financer uniquement les sorties temporaires dont on

themselves in a matter of months". This statement underlined a commitment obtained in hearings from Federal Reserve Board Chairman Burns, and seconded by Under-Secretary of the Treasury Voleker, that swap borrowings from foreign monetary authorities "will not be made for the purpose of providing medium- or longer-term financing of the United States payments deficit, nor will they be used as a substitute for needed adjustments in basic economic policies". Nevertheless, in the weeks immediately preceding the 12th February announcement of a second intended dollar devaluation, United States monetary authorities used over 300 million dollars worth of German marks to support the exchange rate structure that was soon to be abandoned.

After extensive, careful preparations — but at the earliest possible date — the President should meet with the chief political leaders of Canada, Japan and Western Europe to assure that effective resolution to the above series of problems will be forthcoming. The economic outcome of such a conference should be the following :

(1) a decision to intensify the negotiations of the Committee of Twenty and to persist until a monetary reform replacing Bretton Woods is drafted that provides :

- (a) for prompt adjustment of exchange rates to eliminate payments disequilibria ; and
- (b) for making special drawing rights the chief international reserve asset ;

(2) a reaffirmation of the most-favoured-nation principle of extending tariff reductions on the understanding that trade negotiations will lead :

- (a) to the elimination of permanent statutory tariffs on manufactured products during the next ten to twenty years ;
- (b) to the mutual reduction of non-tariff barriers to trade ; and
- (c) to a reform of agricultural support mechanism that stresses farm incomes rather than prices so as to expand trade and promote efficient international specialisation ;

(3) a firm agreement to compensate the United States fully, immediately and in cash for our net overseas expenditures which contribute to the mutual defence of the free world.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 57, 24th March 1973.

**45. Speech by Mr. Luns,
Secretary-General of NATO,
to the Europe-America Conference,
Amsterdam**

26th March 1973

(Extract)

.....

Thus prosperity in the West and improvement in East-West relations will not inevitably and necessarily bring about greater stability and security in Europe. Our defensive capacity will remain as essential as ever. And let us not forget that the Soviet Union and her Warsaw Pact allies continue to increase their military power far beyond anything which could be required for purely defensive purposes.

It is in these conditions for our governments to decide whether, as we prosper, we are doing enough for our security. But of one thing I am sure, nothing which has happened in Europe, or is likely to happen in the foreseeable future, has in any way reduced the vital importance to European defence of the might and power of the United States, and, conversely, the importance of a free Europe to the security of North America.

I choose the word "might" deliberately because it is, in a way, a word which sets the United States apart. "Might" is the prerogative of the super power which the United States is and which neither Western Europe as a whole nor any country in Western Europe claims or aims to be.

Various aspects of the might of the United States include, in the European context, the nuclear umbrella, the important addition United States forces make to our conventional strength, though in this respect we Europeans rightly provide much of the major part of western defence in Europe, and, finally, the important

peut attendre que le sens soit inversé dans un délai de quelques mois ». Cette déclaration mettait en relief l'engagement, obtenu au cours de l'audition du Président du Federal Reserve Board, M. Burns, et appuyé par le Sous-secrétaire au trésor, M. Volcker, selon lequel les emprunts « swap » accordés par les autorités monétaires étrangères « n'auront pas pour objet d'assurer le financement à moyen ou à long terme du déficit des paiements américain, et ne seront pas utilisés pour remplacer les ajustements nécessaires des politiques économiques de base. Néanmoins, dans les semaines qui ont immédiatement précédé l'annonce, le 12 février, qu'une seconde dévaluation du dollar était envisagée, les autorités monétaires américaines ont utilisé plus de 300 millions de dollars en deutschemarks pour soutenir un taux de change qui devait être bientôt abandonné.

Après des préparatifs extrêmement poussés — mais dès que possible — le Président devrait rencontrer les principaux chefs politiques du Canada, du Japon et de l'Europe occidentale pour faire en sorte que la série de problèmes énumérés ci-dessus trouvent bientôt une véritable solution. Voici quels devraient être les résultats de ces entretiens sur le plan économique :

(1) la décision d'intensifier les négociations du Comité des Vingt et de persister dans cette voie jusqu'à ce que soit élaborée une réforme monétaire remplaçant les accords de Bretton Woods et prévoyant :

- (a) un ajustement rapide des taux de change, pour supprimer le déséquilibre des balances des paiements, et
- (b) faisant des droits de tirage spéciaux le principal instrument de réserve international ;

(2) la réaffirmation du principe de la nation la plus favorisée, consistant à étendre les réductions tarifaires à condition que les négociations commerciales aboutissent :

- (a) à l'élimination des tarifs permanents de caractère légal sur les produits manufacturés pendant les dix à vingt prochaines années ;
- (b) à la réduction mutuelle des obstacles non tarifaires aux échanges, et
- (c) à une réforme du mécanisme d'aide à l'agriculture qui insiste davantage sur les revenus agricoles que sur les prix, de façon à développer les échanges et à encourager une spécialisation internationale efficace ;

(3) le ferme engagement de dédommager immédiatement, pleinement et en numéraire, les Etats-Unis pour leurs dépenses nettes à l'étranger contribuant à la défense collective du monde libre.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 57, 24 mars 1973 (Traduction U.E.O.).

**45. Discours prononcé par M. Luns,
Secrétaire général de l'O.T.A.N.,
devant la Conférence Europe-Amérique
à Amsterdam**

26 mars 1973

(Extrait)

.....

Ainsi, la prospérité à l'Ouest et l'amélioration des relations Est-Ouest n'entraîneront pas inévitablement une plus grande stabilité et une plus grande sécurité en Europe. Notre capacité de nous défendre restera aussi essentielle que jamais. Et n'oublions pas que l'Union Soviétique et ses alliés du Pacte de Varsovie continueront d'accroître leur puissance militaire bien au-delà du seuil qui est strictement nécessaire pour assurer leur défense.

Dans ces conditions, c'est à nos gouvernements qu'il appartient de décider si, à mesure que s'accroît notre prospérité, nous ne négligeons pas notre sécurité. Mais il y a une chose, quant à moi, dont je suis sûr : c'est que rien de ce qui s'est passé en Europe ou qui semble devoir s'y passer dans l'avenir prévisible, n'a réduit ni ne réduira en aucune manière l'importance capitale que revêtent pour la défense européenne la puissance et la force des Etats-Unis. Ni, inversement, l'importance d'une Europe libre pour la sécurité de l'Amérique du Nord.

C'est à dessein que j'ai utilisé le mot « force » parce que c'est d'une certaine manière un mot qui met les Etats-Unis à part. La « force » est la prérogative de la superpuissance que sont les Etats-Unis et que ni l'Europe occidentale dans son ensemble, ni aucun de ses pays ne prétendent être ou ne cherchent à être.

Parmi les aspects de la « force » des Etats-Unis, figurent, dans le cadre européen, le parapluie nucléaire, l'adjonction de forces américaines importantes à nos forces classiques, même si à cet égard, les Européens assument à juste titre une partie importante de la défense de l'Ouest en Europe et, enfin, l'important appui et l'import-

psychological support and guarantee which the presence of substantial United States forces in Europe provides.

This much said, it is also true that the defence and partnership of Western Europe constitute an essential security and general interest to our American friends. I need hardly list to my present audience the political, economic and strategic reasons why this is so. Given this mutual general and security interest, I deprecate statements on both sides of the Atlantic to the effect that the United States defence effort in Europe is only in the interest of either Europe or the United States, depending on the geographic place of the speaker! Foreign and defence policy, Gentlemen, is not a philanthropic affair!

I have suggested that our growing prosperity in Western Europe does not lessen the vital importance to us of providing adequately for our security. If this is so, it would be doubly foolish if we were to allow that same prosperity, or the pursuit of that prosperity, to become a source of conflict and dispute between the partners in the Atlantic Alliance.

How can we ensure that this does not happen? First, and above all, there must be the necessary political will on all sides. Without that, nothing can be done.

But will alone is not enough. There must be the means to translate that will into the necessary policies and actions. We must know quickly and accurately what we are all thinking. We must be able to adjust our positions rapidly, and quietly and without drama to meet changing situations. We should not take one another by surprise.

Here I believe that the experience we have gained in the North Atlantic Alliance is immensely valuable. It is through the NATO transatlantic consultation system — expression of our common fundamental defence and general interest — that we are able to ensure the maintenance of that broad consensus of view which is essential to the safeguarding of our Alliance. If we did not have this machinery for constant, free and untrammelled exchanges across the Atlantic; for the reassessment of positions; for the working out of agreement and consensus, then I believe that, in this world of rapid change, misunderstanding and worse would inevitably result.

What then is my main concern at this moment when the basic nature of Atlantic relations is again under close scrutiny? My main concern is that many of those involved, both in Europe and in the United States, do not seem to be fully aware of the essential and vital interaction between the defence component and the monetary and economic components of the Atlantic relationship. I therefore address especially to the European leaders who will be negotiating the monetary and economic problems between the United States and the enlarged Common Market a plea to approach these talks in a mood of compromise and understanding, so as not to jeopardise the all-important Atlantic security link. I repeat, it is my considered opinion that, during the coming negotiations, those who take part on both sides of the Atlantic should constantly ensure, not only in words but also in deeds, that no lasting harm be done to our transatlantic relationship in general and to the security link with North America in particular. It is upon this relationship that our common freedom and way of life ultimately depend.

Source: NATO Press Service.

46. Speech by Mr. Simonet, Vice-President of the Commission of the European Communities, to the Vlaams Economisch Verbond on the energy crisis, Brussels

27th March 1973

For some months now, the debate on energy questions has no longer belonged solely in the realm of specialists. Public opinion, through articles, conferences and statements by politicians, is beginning to be informed about what certain somewhat alarmist persons have called the "energy crisis". There has even been talk of "panic" about the shortage of energy in the United States and it has to be admitted that the conjunction of certain difficulties currently being experienced by most energy consuming countries in respect of ensuring their supply security and, above all, of limiting the rise in the cost of energy, places us in a climate of uncertainty as to the development of the situation in this field.

Have we really come to an energy crisis? How did we arrive at this situation and what are

tante garantie qu'offre sur le plan psychologique, la présence de forces substantielles des Etats-Unis en Europe.

Ceci dit, il est également vrai que la défense et l'association de l'Europe occidentale constituent un élément essentiel de la sécurité de nos amis américains et servent également leur intérêt. Je n'ai guère besoin d'énumérer devant vous les raisons politiques, économiques et stratégiques de ce que j'affirme. Etant donné notre commun intérêt sur le plan général et sur celui de la sécurité, je désapprouve ceux qui, selon qu'ils se trouvent d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, prétendent que l'effort de défense des Etats-Unis en Europe ne sert que l'intérêt de l'Europe ou celui des Etats-Unis. La politique étrangère et la politique de défense ne sont pas affaire de philanthropes !

J'ai dit que la prospérité croissante de l'Europe occidentale n'enlève rien à l'importance capitale que revêt pour elle son effort de sécurité. Il serait donc doublement insensé de laisser cette prospérité, ou la poursuite de cette prospérité, devenir une source de conflit entre les partenaires de l'Alliance atlantique.

Comment être sûr que cela n'arrivera pas ? Tout d'abord et avant tout, il faut qu'il y ait de tous côtés la volonté politique d'éviter un tel écueil. Sans cette volonté, rien n'est possible.

Mais la volonté ne suffit pas ; il faut aussi les moyens de la traduire dans la politique et dans les actes. Nous devons savoir rapidement et exactement ce que nous pensons tous ; nous devons pouvoir ajuster rapidement nos positions, dans le calme, de façon discrète, de manière à faire face aux situations nouvelles. Nous ne devons pas nous prendre les uns les autres par surprise.

Et c'est là, à mon avis, que l'expérience que nous avons acquise au sein de l'Alliance de l'Atlantique Nord est d'une valeur incalculable. C'est grâce à l'appareil de consultation transatlantique — expression de la communauté de nos intérêts fondamentaux dans le domaine de la défense et sur un plan plus général — qu'il nous est possible de maintenir ce large consensus essentiel à la sauvegarde de notre alliance. Sans cet appareil, qui nous permet d'échanger constamment, librement, et sans aucune entrave nos vues de part et d'autre de l'Atlantique, de réviser nos positions, de parvenir à un accord et à un consensus, je crois bien que, dans ce monde en rapide mutation, la discorde ou quelque chose de pire serait inévitable.

Quel est donc mon principal sujet d'inquiétude au moment où la nature fondamentale des relations atlantiques est une fois encore remise à l'étude ? Mon principal sujet d'inquiétude est qu'un grand nombre des intéressés aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis ne semblent pas pleinement conscients de l'interpénétration essentielle de la défense et de l'élément monétaire et économique inhérent à la relation qui existe entre les deux rives de l'Atlantique. Aussi voudrais-je m'adresser en particulier aux dirigeants européens qui négocieront les problèmes monétaires et politiques entre les Etats-Unis et le Marché commun élargi pour leur demander instamment d'aborder ces négociations dans un esprit de compromis et de compréhension afin de ne pas mettre en péril ce lien capital de la sécurité atlantique. Je demande — et c'est, je le répète, mon désir le plus sincère et le plus réfléchi — qu'au cours des prochaines négociations, ceux qui y prendront part d'un côté et de l'autre de l'Atlantique veillent constamment et non seulement dans les mots, mais aussi dans les actes à ce qu'aucun tort durable ne soit fait à nos relations transatlantiques en général ni, en particulier à notre lien de sécurité avec l'Amérique du Nord. Car c'est de ce lien que dépendent en dernière analyse notre liberté commune et notre commun mode de vie.

Source : O.T.A.N., Service de presse.

46. Discours prononcé par M. Simonet, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur la crise de l'énergie devant le Vlaams Economisch Verbond à Bruxelles

27 mars 1973

Depuis quelques mois déjà, le débat sur les questions énergétiques est sorti du domaine des spécialistes. L'opinion publique, par la voie d'articles, de conférences, de prises de positions des responsables politiques, commence à être informée de ce que certains esprits peut-être alarmistes ont appelé « la crise de l'énergie ». On a même parlé de « panique » au sujet du manque d'énergie aux U.S.A. et il faut bien admettre que la conjonction de certaines difficultés que connaissent actuellement la plupart des pays consommateurs d'énergie pour assurer leur sécurité d'approvisionnement, mais surtout pour limiter la hausse du coût de l'énergie, nous placent dans un climat d'incertitude quant à l'évolution des choses dans ce domaine.

Sommes-nous vraiment en crise de l'énergie ? Comment sommes-nous arrivés à cette situation

the prospects for the future? What is Europe's place in the world debate which has to be started between producing and consuming countries?

These are the questions for which I shall be attempting to provide, not a reply, but a certain amount of food for thought.

Have we come to an energy crisis and what are the prospects?

I feel that little stress has been laid on the specificity of energy products. Coal, gas, oil, nuclear fuels, are not similar to other products. It is true that their relative rarity gives them their value, as is the case for everything. Yet they are much more than raw materials: they are bearers of fire, they are a source of heat and energy, they are creators of power. He who is in possession of energy products, is in possession of power. And this literally as well as figuratively, from the technical and from the economic and political viewpoint. The technical units of power (horse power) which all quantities of energy products really contain correspond to another value which is in the hands of the owner of these products. This value is of a strategic and political kind. The oil-producing countries realised this fact some years ago: in their subsoil they possess a good part of the means for the economic progress of the industrialised countries. If we imagine what our situation would be in the event of a complete halt to deliveries of oil from the Middle East, we can gain a better idea of why oil is a source of life. In fact, at the present time, oil provides for 60% of Europe's energy requirements; almost all of this oil is imported and of these imports more than three-quarters of the quantities of imported crude oil come from Middle Eastern countries! This situation of dependence cannot fail to grow in the future and it is anticipated that Europe will be using oil to provide for 68% of its energy requirements by 1985. It is not until after that date that the hopes placed in the development of nuclear energy can possibly be answered.

Like the United States and to quite a similar extent, Europe will, in the future, represent the largest consumption market in the world. With the reduction in their reserves, the United States, which, until recently, provided for the major part of their consumption by their own production, will also weigh on world energy

demand in the years to come. Japan, whose situation of dependence for its energy on the rest of the world is even more exaggerated than that of Europe, is just as concerned by the extent of its future oil requirements.

These facts present the first structural aspect of a situation which could lead to a crisis: the three most important areas for energy consumption depend and, above all, will depend to an increasing extent on foreign sources of oil for their supplies. Despite the intensive research effort which has been made in all parts of the world (North Sea-Alaska-Africa), the greater part of these supplies will have to come from Middle Eastern countries: Arabia, Kuwait, India, Iraq and the emirates of the Persian Gulf (Abu Dhabi).

When the situation is described in these terms, one immediately understands the possible risk of conflicts of interests, of outbidding and even of blackmail.

The second structural element which defines the situation in which we find ourselves is that, in the short term, it is impossible to discover substitutes for this situation of the dependence of consuming countries for their supplies on a small number of oil-producing countries.

In the realm of oil, as I have already noted, research is continuing, but it is becoming increasingly costly. There are numerous difficulties in connection with the exploitation of deposits which have been discovered in "safe areas" such as the North Sea and Alaska, and the cost of oil from these sources will remain very high. We should add that the hoped-for quantities are at all events extremely limited, reserves which have been proved to exist in Alaska covering the requirements of the United States for scarcely three years.

Gas offers slightly more encouraging prospects, although in this case too dependence (the USSR and Algeria) is very considerable and the anticipated proportion of gas in the overall energy supply will, at all events, remain extremely limited.

There is renewed interest in *coal* but mining of it in Europe will come to an end in twenty years from now and neither the conditions nor the cost of mining permit one to imagine that one can reasonably count on European coal as a

et quelles sont les perspectives d'avenir ? Quelle est la place et le rôle de l'Europe dans le débat mondial qui doit s'établir entre les pays producteurs et les pays consommateurs ?

C'est à ces questions que je vais tenter, non pas de répondre, mais de susciter quelques réflexions.

Sommes-nous en crise de l'énergie et quelles sont les perspectives ?

On n'a guère insisté, je pense, sur la spécificité des produits énergétiques. Le charbon, le gaz, le pétrole, les combustibles nucléaires, ne sont pas des produits comme les autres. Certes, leur rareté relative leur donne leur valeur, tout comme pour n'importe quel bien. Mais ils sont beaucoup plus que des matières premières : ils sont porteurs de feu, ils sont source de chaleur et d'énergie, ils sont créateurs de puissance. Qui détient des produits énergétiques, détient de la puissance. Et cela au propre comme au figuré, du point de vue technique et du point de vue économique ou politique. Aux unités techniques de puissance (chevaux-vapeur) que contient en fait toute quantité de produits énergétiques correspond une autre valeur dont dispose le détenteur de ces produits. Cette valeur est d'ordre stratégique et politique. Et les pays producteurs de pétrole l'ont bien compris depuis quelques années : ils détiennent dans leurs sous-sols une bonne partie des moyens du progrès économique des pays industrialisés. En imaginant quelle serait notre situation en cas de cessation complète des livraisons de pétrole du Moyen-Orient, nous comprenons mieux pourquoi le pétrole est source de vie. Le pétrole couvre en effet 60 % des besoins énergétiques de l'Europe à l'heure actuelle ; la quasi-totalité de ce pétrole est importé et, dans ces importations, plus des $\frac{3}{4}$ des quantités de « crude oil » importées proviennent des pays du Moyen-Orient ! Cette situation de dépendance dans l'avenir ne fera que s'accroître et l'on prévoit que l'Europe couvrira ses besoins énergétiques à concurrence de 68 % par du pétrole en 1985. Ce n'est qu'au-delà que les espoirs mis dans le développement de l'énergie nucléaire pourront se réaliser.

Comme les U.S.A. et dans des proportions assez proches, l'Europe représentera à l'avenir le plus grand marché de consommation du monde. Les U.S.A., qui couvraient jusqu'il y a peu une grande partie de leur consommation par leur propre production vont, par la diminution de leurs réserves, peser également dans les années

à venir sur la demande mondiale d'énergie. Le Japon, dont la situation de dépendance énergétique à l'égard du reste du monde est encore plus forte que celle de l'Europe, est tout aussi préoccupé par l'ampleur de ses besoins futurs en pétrole.

Ces indications présentent le premier aspect structurel d'une situation qui peut conduire à la crise : les trois plus importantes zones de consommation d'énergie dépendent et surtout dépendront de plus en plus des fournitures extérieures de pétrole pour leur approvisionnement. En dépit de l'effort intensif de recherche qui est fait dans toutes les parties du monde (Mer du Nord-Alaska-Afrique), la majeure partie de cet approvisionnement proviendra nécessairement des pays du Moyen-Orient : l'Arabie, le Koweït, l'Inde, l'Irak, et les émirats du Golfe Persique (Abu Dhabi).

Exposé dans ces termes, l'on voit immédiatement les risques de conflit d'intérêts, de surenchère et même de chantage qui peuvent naître de pareilles situations.

Le deuxième élément structurel qui définit la situation dans laquelle nous nous trouvons est celui de l'impossibilité de trouver à bref délai des substituts à cette situation de dépendance de l'approvisionnement des pays consommateurs à l'égard d'un petit nombre de pays producteurs de pétrole.

Dans le *domaine pétrolier*, comme je l'ai déjà signalé, les recherches se poursuivent mais deviennent de plus en plus coûteuses. Les gisements reconnus dans des « zones sûres » comme la Mer du Nord et l'Alaska présentent de multiples difficultés d'exploitation et le coût du pétrole de ces origines restera fort élevé. Ajoutons que les quantités espérées sont de toute façon fort limitées, les réserves prouvées de l'Alaska couvrant à peine trois ans des besoins des U.S.A.

Le *gaz* offre des perspectives un peu plus encourageantes, bien que là aussi la dépendance (U.R.S.S. et Algérie) soit très forte et que la part prévue du gaz dans l'offre énergétique globale restera de toute façon fort limitée.

Le *charbon* suscite un regain d'intérêt, mais son exploitation en Europe touchera à sa fin d'ici vingt ans et tant les conditions que le coût d'exploitation ne permettent pas d'imaginer que l'on puisse raisonnablement compter sur le char-

substitute for our energy deficit. However, for certain reasons (electric power stations, coking coal) it is important to maintain production of it in our regions. We draw attention to the fact that the United States seem to be going in the direction of the rediscovery of coal. On account of pollution and, more especially, because oil gives more for less effort, coal has been neglected there. The size of coal mines in the United States and other parts of the world, the possibilities of gasification and above all the fear of ever-increasing dependence on imported oil are now inducing the Americans to stress and expand coal production in mines.

Nuclear energy, in which a good deal of hope was placed in the fifties, is not succeeding in carving out a very large part for itself in the satisfaction of demand, despite the fact of its doubtless being the only possibility for industrialised areas like Europe ever being able to assure their energy autonomy.

We note that, at present, Europe is still totally dependent on the United States for the supplies of enriched uranium needed for its nuclear reactors. The Commission has just taken a step forward by proposing the creation of a community uranium enrichment capacity. This decision could lead the member States to accept a procedure and to choose production techniques such as to cover part of Europe's requirements in 1980. The horizon selected and the uncertainty which still hangs over the choice of techniques are sufficient proof of the fact that the nuclear field is hardly out of the experimental stage. We also recall that the hopes placed in a nuclear "merger" do not entitle us to hope for energy independence in this field before the beginning of the next century.

The third and final reason which characterises the crisis situation in which we live is of an economic and political nature. Yet it is chiefly the result of the first two reasons which explain the dependence of the industrialised nations on Middle Eastern oil sources and the way in which power is slipping from the hands of the oil companies into those of the producing countries.

The power to take decisions is no longer in the hands of the major oil companies, American for the most part, which, a short while ago, dictated their will to the Arab States and drew immense profits from their domination. It was

not until about three years ago that the reign of the major companies began to totter. In fact, eight American and European oil companies, the holders of concessions valid until the end of the century, decided on investments and production and altered the pace of exploitation in accordance with requirements and their relationship with the leaders of the countries, who merely collected royalties. They enjoyed their dominant position both in the producing countries, which were divided and badly organised, and in the consuming countries where, for a long time, the organisation of distribution and marketing circuits for refined products was scarcely criticised or controlled. In this connection, it has to be recognised that, with some exceptions (France and Italy), it is rare to find a country which has an oil policy, while enormous sums have been spent and a considerable effort made in the field of coal and nuclear energy in all the European countries.

Profound changes in oil firms' prospects for action have totally altered the aspect of their market both at the level of the producing countries and at that of the consuming nations.

Through their organisation within the OPEC, through the feats of Colonel Kadhafi in Libya and the Shah in Iran and through the "agreements" which they imposed on the major companies in Teheran (January 1971) and in Tripoli (March 1971), the producing countries succeeded in upsetting the balance of power. They now lay down prices and the quantities produced, they are in a position of force for negotiating procedures for taking a majority holding in companies exploiting oil by deadlines which are constantly brought forward (first deadline 1982 and now 1979), they brandish the threat of nationalisation or go ahead with it (Iraq, Algeria). Also, one should not forget the power which they now have outside the realm of oil as such: their appearance on the monetary scene where they have sufficient means to endanger any system of international payments, as was shown by the latest monetary crises.

The "agreements" negotiated between the producing countries and the international firms are as many stages towards the complete domination of the market by the former.

At the level of the consuming countries, the situation of the oil companies is hardly more favourable. The competition which they are now required to establish amongst themselves, the

bon européen comme substitut à notre déficit énergétique. Pour certaines raisons (centrales électriques, charbon à coke), il est important de soutenir toutefois sa production dans nos régions. Remarquons que les U.S.A. semblent aller à la redécouverte du charbon. A cause de la pollution et surtout par le fait que le pétrole rapporte plus pour moins d'effort, il y avait été négligé. L'ampleur des mines de charbon aux U.S.A. et dans d'autres parties du monde, les possibilités de gazéification, mais surtout la crainte d'une dépendance de plus en plus forte à l'égard du pétrole importé poussent maintenant les Américains à insister et à développer la production charbonnière dans les charbonnages.

L'énergie nucléaire, dans laquelle on avait placé beaucoup d'espoir dans les années 1950, ne parvient pas à se tailler une grande part dans l'alimentation de la demande, bien qu'elle soit sans doute la seule possibilité pour les zones industrialisées comme l'Europe de pouvoir un jour assurer leur autonomie énergétique.

Remarquons que, pour l'instant, l'Europe est encore totalement tributaire des U.S.A. pour son approvisionnement d'uranium enrichi nécessaire à l'alimentation des réacteurs nucléaires. La Commission vient de faire un pas en avant en proposant la création d'une capacité communautaire d'enrichissement de l'uranium. Cette décision pourrait conduire les Etats membres à accepter une procédure et à choisir des techniques de production susceptibles de couvrir, en partie, les besoins de l'Europe en 1980. L'horizon retenu et l'incertitude qui pèse encore sur le choix des techniques montre à suffisance que le domaine nucléaire n'est guère éloigné de la phase expérimentale. Rappelons aussi que les espoirs mis dans la « fusion » nucléaire ne nous permettent cependant pas d'espérer une indépendance énergétique dans ce domaine avant le début du siècle prochain.

La troisième raison, enfin, qui caractérise la situation de crise que nous vivons, est d'ordre conjoncturel et politique. Mais elle est surtout la résultante des deux premières raisons qui expliquent la dépendance des nations industrialisées à l'égard des sources pétrolières du Moyen-Orient et le glissement du pouvoir des compagnies pétrolières aux Etats producteurs.

Le pouvoir de décision n'est plus désormais aux mains des grandes compagnies pétrolières, la plupart américaines, qui dictaient il y a peu leur volonté aux Etats arabes et qui tiraient de leur domination d'immenses profits. Il y a trois ans

à peine que le règne des grandes compagnies a commencé à chanceler. En fait, huit compagnies pétrolières américaines et européennes, titulaires de concessions valables jusqu'à la fin du siècle, décidaient des investissements et de la production, modulaient leur cadence d'exploitation suivant les besoins et leurs rapports avec les dirigeants des pays qui se bornaient à percevoir des « royalties ». Elles jouissaient de leur position dominante à la fois dans les pays producteurs, divisés et mal organisés, et dans les pays consommateurs où, pendant longtemps, l'organisation de circuits de distribution et de commercialisation des produits raffinés n'a guère été critiquée ou contrôlée. A cet égard, il faut reconnaître que, sauf exceptions (France et Italie), rares sont les pays à avoir une politique pétrolière, alors que des sommes énormes et des efforts considérables ont été faits dans les domaines du charbon et de l'énergie nucléaire par tous les pays européens.

De profonds bouleversements dans les perspectives d'action des firmes pétrolières ont modifié totalement l'allure de leur marché tant au niveau des pays producteurs qu'à celui des nations consommatrices.

Les pays producteurs, par le biais de leur organisation au sein de l'O.P.E.P., par les coups de force du Colonel Kadhafi en Libye et du Shah en Iran, par les « accords » qu'ils ont imposés aux grandes compagnies à Téhéran (janvier 1971) et à Tripoli (mars 1971), ont réussi à renverser la balance des pouvoirs. Ils imposent désormais les prix et les quantités produites, ils sont en position de force pour négocier des procédures de prises de participation majoritaires au sein des sociétés d'exploitation dans des délais sans cesse rapprochés (échéance de 1982 d'abord, puis de 1979 maintenant), ils agitent la menace de nationalisation ou l'exécutent (Irak, Algérie). Sans oublier le pouvoir qui est désormais le leur en dehors du domaine strictement pétrolier : leur apparition sur la scène monétaire où ils disposent des moyens en suffisance pour mettre en danger tout système de paiement international comme l'ont montré les dernières crises monétaires.

Les « accords » négociés entre les pays producteurs et les firmes internationales ont été autant d'étapes vers la domination complète du marché par les premiers.

Au niveau des pays consommateurs, la situation des firmes pétrolières n'a guère été plus favorable. La concurrence qu'elles sont désormais appelées à se faire, les contrôles des prix que la

price controls which most States (starting with the United States) have developed in the field of petroleum products and the suspicious attitude which some sectors of public opinion are beginning to have as far as multinational firms are concerned have not failed to limit their power of action and their freedom. Their means of profit are being reduced, just as prospecting, transportation and refining activities are calling for increasing quantities of capital. Caught between the attitude of the producing countries and that of the consuming States, the oil companies are going through a fundamental phase in their history: the period of the almost total self-financing of their development is coming to an end; from now on, they must turn to the capital market to finance their investments; they have to negotiate dearer selling prices for their products with the public authorities; they are no longer the leaders on the market; they will soon become the technical intermediaries between the producing and the consuming States.

In fact, I am convinced that the supplying of our countries with oil already no longer rests on the mechanisms set up by the oil companies. It is now necessary for consumers to find methods for support and for negotiation with the producing countries within their States. The energy policy of the States and of the Community has to become a reality.

What rôle can Europe play in this context?

I have already laid stress on the importance for Europe of its oil supplies. It is important that the States should be aware of the problem which is currently posed by the changes which have come about in the relationship between the producing countries and the oil companies.

Supply security and foreseeable increases in the cost of energy are the two factors which will be attracting attention in the months to come.

However, no energy policy which aims at guaranteeing a secure and long-lasting supply at economically bearable costs can be followed in isolation. It is evident that the States have everything to lose by protecting an outbidding policy in dealings with producers. Negotiations which took place in dispersed order, with each country defending its national interests, could not fail to lead to a deterioration in existing positions or/and to price increases.

This is why I feel it is important for the politicians responsible for energy in the countries of the Community to discuss the possibility of finding a coherent position:

- in relation to other consuming countries (particularly the United States and Japan);
- in relation to producing countries.

A Council of Ministers of the Community to discuss this matter will be held on 22nd May next. The Commission hopes that it will be able to make the States aware not only of the scope of the problem and the need to find solutions to it, but also of the weight which Europe has in all the interests in question.

Relations with producing countries in this connection ought to be included in the general context of the relations between the Community and third countries, particularly developing countries. Europe can play a part in the economic development of these countries, but it will then have to introduce into the negotiations the necessary link which exists between the trade in oil which it hopes to guarantee and general trading relations for which the producing countries might expect privileged conditions in the guise of reciprocity. It is true that the balance will not be in our favour but these countries might find it worth-while practising a policy of equilibrium in their external relations with all their clients. In other words, and for the chief producing country in particular, Saudi Arabia, it might be advantageous to establish some links with countries other than the United States, for the latter, while offering political and military cover, it is true, could well introduce a dangerous factor of disequilibrium into the Middle East.

Such questions place us at the level of the world equilibrium of the great powers. This is no surprise: has it not been said that oil is 90 % politics?

Source: Europe Documents, No. 729, 3rd April 1973.

47. Communiqué issued after the meeting of the Committee of Twenty, Washington

27th March 1973

1. The Committee of the Board of Governors of the International Monetary Fund on Reform of the International Monetary System and

plupart des Etats (à commencer par les U.S.A.) ont développé dans le domaine des produits pétroliers et la suspicion qui naît dans une partie de l'opinion publique à l'égard des firmes multinationales ont forcément limité leur pouvoir d'action et leur liberté. Leur moyen de profit se réduit, au moment même où les actions de prospection, de transport et de raffinage demandent des capitaux de plus en plus importants. Coincées entre l'attitude du pays producteur et celle des Etats consommateurs, les firmes pétrolières vivent une phase fondamentale de leur histoire : la période de l'auto-financement quasi intégral de leur développement se termine ; elles doivent désormais se tourner vers le marché des capitaux pour financer leurs investissements ; elles doivent négocier avec les pouvoirs publics des prix de vente plus chers de leurs produits ; elles ne sont même plus les leaders du marché ; elles deviendront bientôt des intermédiaires techniques entre les Etats producteurs et les Etats consommateurs.

J'ai en effet la conviction que l'approvisionnement en pétrole de nos pays ne repose déjà plus sur les mécanismes mis en place par les firmes pétrolières. Il faut désormais que les consommateurs trouvent dans leurs Etats des modalités de soutien et de négociation avec les pays producteurs. La politique énergétique des Etats et de la Communauté doit devenir une réalité.

Quel rôle peut jouer l'Europe dans ce contexte ?

J'ai déjà mis l'accent sur l'importance que présente pour l'Europe son approvisionnement en pétrole. Il importe que les Etats soient conscients du problème que posent désormais les changements survenus dans les relations entre les pays producteurs et les firmes pétrolières.

La sécurité d'approvisionnement et les augmentations prévisibles du coût de l'énergie sont les deux facteurs qui vont retenir l'attention dans les prochains mois.

Toute politique énergétique qui vise à garantir un approvisionnement sûr et durable à des coûts économiquement supportables ne pourra cependant être poursuivie isolément. Il est évident que les Etats ont tout à perdre en protégeant une politique de surenchère à l'égard des producteurs. Les négociations qui s'élaboreraient en ordre dispersé, où chaque pays soutiendrait ses intérêts nationaux, ne pourraient conduire qu'à la détérioration des positions existantes, et/ou à l'augmentation des prix.

C'est la raison pour laquelle j'estime qu'il est important que les responsables des politiques énergétiques des pays de la Communauté discutent de la possibilité de trouver une position cohérente :

— à l'égard des autres pays consommateurs (en particulier les U.S.A. et le Japon) ;

— à l'égard des pays producteurs.

Un Conseil des Ministres de la Communauté se tiendra à ce sujet le 22 mai prochain. Le souhait de la Commission est de pouvoir faire prendre conscience aux Etats à la fois de l'ampleur du problème et de la nécessité d'y trouver des solutions, mais aussi du poids que représente l'Europe dans l'ensemble des intérêts en cause.

Les relations avec les pays producteurs doivent à cet égard s'inscrire dans l'ensemble des relations que la Communauté entretient avec les pays tiers, en particulier avec les pays en voie de développement. L'Europe peut jouer un rôle dans le développement économique de ces pays, mais elle doit alors introduire dans la négociation la nécessaire liaison qui existe entre les échanges pétroliers qu'elle souhaite garantir et les relations commerciales où les pays producteurs pourraient espérer des conditions privilégiées en guise de réciprocité. Certes, la balance ne sera pas à notre bénéfice, mais il peut être intéressant pour ces pays de pratiquer une politique d'équilibre dans leurs relations extérieures avec tous leurs « clients ». En d'autres termes et pour le principal pays producteur en particulier, l'Arabie Séoudite, il pourrait être avantageux de ne pas se lier uniquement avec les U.S.A. qui lui offrent certes une couverture politique et militaire, mais risquent d'introduire au Moyen-Orient un facteur de déséquilibre dangereux.

De telles questions nous placent au niveau de l'équilibre mondial des plus grandes puissances. Ce n'est pas une surprise : n'a-t-on pas dit que le pétrole, c'était de la politique à 90 % !

Source : Europe Documents, n° 729, 3 avril 1973.

47. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des Vingt à Washington

27 mars 1973

1. Le Comité du Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International sur la réforme du système monétaire international et les questions

Related Issues (the Committee of Twenty) held their second meeting in Washington on 26th and 27th March 1973 under the chairmanship of Mr. Ali Wardhana, Minister of Finance for Indonesia. By the courtesy of the Organisation of American States the meeting was held in the Pan-American Union Building. Mr. Pierre-Paul Schweitzer, Managing Director of the International Monetary Fund, took part in the meeting, which was also attended by Mr. Wilhelm Haferkamp, Vice-President of the EEC, Mr. René Larre, General Manager of the BIS, Mr. Emile van Lennep, Secretary-General of the OECD, Mr. Olivier Long, Director-General of the GATT, Mr. Manuel Perez-Guerrero, Secretary-General of the UNCTAD, and Sir Denis Rickett, Vice-President of the IBRD.

2. The Committee received a report in which the Chairman of their Deputies, Mr. Jeremy Morse, summarised the Deputies' discussions to date on the adjustment process and exchange rate mechanism, reserve assets and convertibility, and capital flows.

3. The members of the Committee reaffirmed the need for a world monetary order, based on co-operation and consultation within the framework of a strengthened International Monetary Fund, that will encourage growth of world trade and employment as well as economic development and will support the domestic efforts of monetary authorities throughout the world to counteract inflation.

4. The members of the Committee exchanged views on the substance of international monetary reform in the light of recent developments in exchange markets and of countries' policy reactions to these developments, and instructed their Deputies to take account of these events and their implications in their continuing work. The members of the Committee recognised that the various elements of reform are interlinked. Their discussion of a reformed system centred on the following points :

(a) There should be a better working of the adjustment process, in which adequate methods to assure timely and effective balance of payments adjustment by both surplus and deficit countries would be assisted by improved international consultation in the fund, including the use of objective indicators. It was noted that the

Deputies are establishing a technical group on indicators. The importance of effective domestic policies for balance of payments adjustment was underlined. Members of the Committee recognised that exchange rates must be a matter for international concern and consultation and that in the reformed system the exchange rate régime should remain based on stable but adjustable par values. It was also recognised that floating rates could provide a useful technique in particular situations. There was also general agreement on the need for exchange market stability and on the importance of fund surveillance of exchange rate policies.

(b) There should be better international management of global liquidity. The rôle of reserve currencies should be reduced and the SDR should become the principal reserve asset of the reformed system. The Deputies were asked to study further the conditions for a resumption of general convertibility, including questions relating to consolidation of excess reserve currency balances and to methods of settlement.

(c) An intensive study should be made of effective means to deal with the problem of disequilibrating capital flows by a variety of measures, including controls, to influence them and by arrangements to finance and offset them. It was noted that the Deputies are establishing a technical group on disequilibrating capital flows, including those associated with Eurocurrency markets.

(d) There should be a strong presumption against the use of trade controls for balance of payments purposes. Developing countries would, however, be exempt wherever possible from trade and capital controls imposed by other countries and their particular circumstances would be taken into account in assessing controls that they themselves felt it necessary to apply.

5. The members of the Committee recognised the concerns of developing countries under current conditions and their interests in a reformed system. They affirmed the desirability on the

connexes (le Comité des Vingt) a tenu sa deuxième réunion à Washington, les 26 et 27 mars 1973, sous la présidence de M. Ali Wardhana, Ministre des finances de l'Indonésie. Grâce à l'obligeance de l'Organisation des États Américains, la réunion s'est tenue dans l'immeuble de l'Union panaméricaine. M. Pierre-Paul Schweitzer, Directeur général du Fonds Monétaire International, a pris part à la réunion, à laquelle assistaient également M. Wilhelm Haferkamp, Vice-Président de la C.E.E., M. René Larre, Directeur général de la B.R.I., M. Emile van Lennep, Secrétaire général de l'O.C.D.E., M. Olivier Long, Directeur général du GATT, M. Manuel Perez-Guerrero, Secrétaire général de la C.N.U.C.E.D., et Sir Denis Rickett, Vice-Président de la B.I.R.D.

2. Les membres du comité ont pris connaissance d'un rapport dans lequel le président de leurs suppléants, M. Jeremy Morse, résumait les discussions que les suppléants ont eues, à ce jour, sur le processus d'ajustement et le mécanisme des taux de change, les avoirs de réserve et la convertibilité, ainsi que les mouvements de capitaux.

3. Les membres du comité ont réaffirmé la nécessité d'un ordre monétaire mondial fondé sur la coopération et la consultation dans le cadre d'un Fonds Monétaire International renforcé, qui favorisera la croissance du volume des échanges commerciaux et l'emploi dans le monde ainsi que le développement économique et appuiera les efforts que font les autorités monétaires nationales dans le monde entier pour faire échec à l'inflation.

4. Les membres du comité ont eu des échanges de vues sur la substance de la réforme monétaire internationale à la lumière des événements survenus récemment sur les marchés des changes et des réactions que ces événements ont provoquées de la part des différents pays, et ils ont donné mandat à leurs suppléants de tenir compte de ces événements et de leurs incidences dans la poursuite de leurs travaux. Les membres du comité ont reconnu l'interdépendance des divers éléments de la réforme. Leur discussion d'un système réformé a porté principalement sur les points suivants :

(a) Il y aurait lieu d'améliorer le fonctionnement du processus d'ajustement, dans le cadre duquel des méthodes garantissant l'ajustement efficace et opportun des balances des paiements, tant dans les pays excédentaires que dans les pays déficitaires, seraient renforcées par une consultation internationale plus poussée au sein du

Fonds, comportant l'emploi d'indicateurs objectifs. Il a été noté que les suppléants procèdent à la création d'un groupe technique sur les indicateurs. L'importance de politiques nationales efficaces pour l'ajustement de la balance des paiements a été soulignée. Les membres du comité ont reconnu que les taux de change devaient être un objet de préoccupation et de consultation internationales et que, dans le système réformé, le régime des taux de change devait rester fondé sur des parités stables mais ajustables. Il a également été reconnu que les taux flottants pouvaient constituer une technique utile dans des situations particulières. La nécessité de la stabilité des marchés des changes et l'importance d'une surveillance du Fonds sur les politiques des taux de change ont été généralement reconnues.

(b) Il y aurait lieu d'améliorer la gestion internationale de la liquidité globale. Le rôle des monnaies de réserve devrait être réduit et le D.T.S. devrait devenir le principal instrument de réserve du système réformé. Les suppléants ont été chargés de poursuivre l'étude des conditions d'un retour à la convertibilité générale, et notamment de questions touchant la consolidation des balances en monnaies de réserve en excès et les méthodes de règlement.

(c) Il conviendrait d'étudier de façon approfondie des méthodes appropriées permettant de résoudre le problème des mouvements de capitaux perturbateurs, par le recours à diverses mesures, notamment de contrôle des mouvements de capitaux, propres à agir sur eux et par des arrangements permettant de les financer et de les compenser. Il a été noté que les suppléants avaient décidé de constituer un groupe technique pour l'étude des mouvements de capitaux perturbateurs, notamment des capitaux qui alimentent les marchés des euromonnaies.

(d) Il y aurait lieu d'établir un préjugé défavorable contre l'emploi de contrôles des échanges pour agir sur la balance des paiements. Toutefois, les pays en voie de développement devraient être, chaque fois que cela sera possible, à l'abri des mesures de contrôle des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux prises par d'autres pays et on devrait tenir compte de leur situation particulière pour porter un jugement sur les mesures de contrôle qu'eux-mêmes jugeraient nécessaire d'appliquer.

5. Les membres du comité ont reconnu les préoccupations des pays en voie de développement dans la situation présente et les intérêts qu'ils ont dans un système réformé. Ils ont affirmé qu'il

occasion of the reform of promoting economic development and the flow of real resources from developed to developing countries.

6. The Committee approved their Deputies' programme of future work. In directing the attention of the Deputies to those aspects of reform which have an important bearing on the current situation, they recognised that procedures are already established for co-ordinating the work of the Executive Directors of the fund with that of the Deputies. They noted that the Deputies plan to expand their meeting schedule and to intensify their work between meetings, and they instructed the Deputies to proceed urgently with the preparation of a draft outline of the reform, in which the major issues would be presented to the Committee for decision.

7. The Committee will meet again at a time to be proposed by the Chairman in the light of the progress of the Deputies' work.

Source : International Monetary Fund, Paris.

**48. Speech by Mr. Brandt,
Federal German Chancellor,
to newly-accredited ambassadors
to the Federal Republic**

28th March 1973

(Extract)

.....

We wish to continue the dialogue with our neighbours in Eastern Europe. We wish to develop co-operation in all other fields either bilaterally or — where the laws of the European Community require it — together with our EEC partners, for our mutual benefit, and notwithstanding ideological differences.

By means of the treaties with Eastern Europe the Federal Government has opened the way to broader détente in Europe. In this way it has rendered a contribution to the joint security and détente policy of the Atlantic Alliance and of the Community of the Nine, a contribution of which the Federal Government could not be relieved by anyone. As I said in my policy statement, it has given top priority to the preservation

of peace. This we regard as a service by the Germans for the nations of Europe.

Now efforts focus increasingly on the multi-lateral dimension of relations between East and West. All the same there is still much to be done on the bilateral level.

Preserving and safeguarding peace among nations is the oldest and most important duty a diplomat has to perform. Peace diplomacy obviously presupposes a peace policy born of the will for peace of nations.

You will certainly be following closely the "tea party" talks in Helsinki where the conditions for a successful conference on security and co-operation are being considered. In these talks the Federal Government is endeavouring, in close co-ordination with its allies, to achieve practical results, to remove existing barriers, and to map out the terrain in which more security and co-operation will be possible.

The purpose of the Vienna talks is to explore the circumstances under which it will be possible to effect a reduction of force levels in Central Europe and to concretise the elimination of tensions in our part of the world. We are still at the beginning of this process which is as difficult as it is important. Whether or not these negotiations will soon lead to success, I can say that we will of course see to it that our security is not weakened. Such an attitude, incidentally, is in the interests of all concerned.

Of course, CSCE and MBFR are not of the same immediate concern to all of your countries. But Europe divided as it is between East and West is one of those critical regions where a serious conflict will always be a threat to world peace. That is why progress achieved in Helsinki and Vienna will be felt all over the world.

The balance of military power and political stability are prerequisites to any sensible policy of conciliation. These two factors are capable of transforming the rivalry between the systems prevailing in East and West into peaceful competition and thus of consolidating peace in Europe and throughout the world.

In the policy statement we presented last January we gave a very special place to Euro-

était souhaitable, à l'occasion de la réforme, de promouvoir le développement économique et le transfert de ressources réelles des pays développés aux pays en voie de développement.

6. Le comité a approuvé le programme de travaux futurs des suppléants. Attirant l'attention des suppléants sur les aspects de la réforme qui ont une incidence importante sur la situation présente, ils ont reconnu que des procédures étaient déjà établies pour assurer la coordination entre les travaux du conseil d'administration du Fonds et ceux des suppléants. Ils ont noté que les suppléants envisageaient d'élargir leur calendrier de réunions et d'intensifier leurs travaux entre les réunions et ils ont donné aux suppléants mandat de procéder d'urgence à la préparation d'un projet esquissant les grandes lignes de la réforme, dans lequel les questions primordiales seraient présentées au comité, pour qu'il en décide.

7. Le comité se réunira à nouveau à une date qui sera proposée par le président en fonction de l'état d'avancement des travaux des suppléants.

Source : Fonds Monétaire International, Paris.

46. Allocution prononcée par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant les chefs de mission nouvellement accrédités à Bonn

28 mars 1973

(Extrait)

.....

Nous voulons poursuivre le dialogue avec nos voisins d'Europe orientale. Dans tous les autres domaines, nous voulons organiser la coopération sur une base bilatérale ou — là où l'exige le droit de la Communauté européenne — avec nos partenaires, au bénéfice mutuel, quels que soient les antagonismes idéologiques.

Par les Traités de l'Est, le gouvernement fédéral a dégagé la voie vers une plus large détente en Europe. Il a ainsi fourni une contribution à la politique commune de sécurité et de détente de l'Alliance atlantique et de la Communauté des Neuf, que personne ne pouvait assumer à sa place. Il a, comme je le disais dans ma déclaration gouvernementale, placé la sauvegarde de la paix au tout premier plan. Nous

considérons cela comme un service rendu par le peuple allemand aux peuples européens.

Désormais, c'est la dimension multilatérale des rapports entre l'Est et l'Ouest qui occupe de plus en plus le centre des efforts. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire sur le plan bilatéral.

Sauvegarder et garantir la paix entre les peuples est la tâche la plus ancienne et la plus importante de votre métier. Mais la diplomatie en faveur de la paix présuppose une politique de paix soutenue par la volonté de paix des peuples.

Vous suivez certainement avec attention les conversations du « salon des ambassadeurs » à Helsinki, où l'on examine les conditions de succès d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le gouvernement fédéral, en étroite concertation avec ses alliés, cherche à atteindre des résultats pratiques, à éliminer les barrières existantes et à jalonner le terrain sur lequel une plus grande sécurité et une plus grande coopération seront possibles.

Dans les entretiens de Vienne, il s'agit de sonder les possibilités permettant de réaliser une réduction des effectifs militaires en Europe centrale et de concrétiser la suppression des tensions dans notre partie du monde. Nous n'en sommes qu'au début de ce processus aussi difficile qu'important. Je puis dire une chose — que ces négociations enregistrent bientôt ou non des succès : nous veillerons, bien entendu, à ce que notre sécurité ne diminue pas. Au surplus, une telle attitude répond aux intérêts de tous les participants.

Naturellement, la C.S.C.E. et les MBFR n'offrent pas le même intérêt direct pour tous les Etats que vous représentez. Mais l'Europe divisée entre l'Est et l'Ouest fait partie des espaces critiques dans lesquels un conflit sérieux risque toujours de mettre en péril la paix mondiale. Aussi des progrès à Helsinki et à Vienne se feront-ils également sentir à l'échelon mondial.

L'équilibre militaire et la stabilité politique sont les conditions de toute politique raisonnable d'entente. Ils peuvent transformer la rivalité des systèmes de l'Ouest et de l'Est en une concurrence pacifique et consolider ainsi la paix en Europe et dans le monde.

Notre déclaration gouvernementale de janvier confère à l'unification européenne un rang

pean unification. This does not mean that I see the future of my country in a small closed bloc of West European industrial States. On the contrary. The Federal Government regards the integration of Western Europe as the political basis for a comprehensive and worldwide peace policy. It is precisely the European Community, not an individual country in Western Europe, that can today give the world an example of "the dynamics of progress in freedom and social justice".

An emerging European union cannot isolate itself without relinquishing its political responsibility and its own interests. This applies not only to our relations with our immediate neighbours. It applies not only to our allies, the United States and Canada, and the other industrial nations and principal trading partners, the EFTA countries and Japan. It applies equally and to an increasing extent to the countries of Asia, Africa and Latin America.

It is my honest opinion that our efforts to increase prosperity and stability should on no account be pursued at the expense of worldwide social justice. In the past the Federal Republic of Germany has time and again emphasised that it will do its very best to help reduce the gap between the rich and the poor national economies. This preparedness will not subside in the future either. That applies both in the bilateral and in the multilateral sphere.

A universal European development policy is one of the most important objectives which the European summit conference set itself in Paris last October. This will be a differentiated policy; it will take into account the structures and interests of the individual partners. The associations with the Community will be embedded in that policy rather than replaced by it. We want to develop forms of co-operation which will make as much allowance as possible for mutual interests.

We were relieved to learn a few weeks ago that the war in South-East Asia had come to an end. For the governments and their diplomats there still remains much to be done to transform the cease-fire into secure peace, to end terror and violence. The people in that tormented part of the world need peace as much as they need their daily bread.

When the Federal Republic of Germany joins the United Nations this year we want to intensify our efforts, together with your governments, to ensure that the often-invoked co-operation among nations does not remain an empty formula, also in the economic sphere. And in pursuing this aim we shall not least devote our attention to the task of making the human rights embodied in the United Nations Convention more and more a reality rather than having them stand merely on paper.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 3rd April 1973.

49. Speech by President Nixon on radio and television

29th March 1973

(Extract)

.....

As we end America's longest war, let us resolve we shall not lose the peace. During the past year we have made great progress toward our goal of a generation of peace for America and the world. The war in Vietnam has been ended. After twenty years of hostility and confrontation we have opened a constructive new relationship with the People's Republic of China, a country where one-fourth of all the world's people live. We negotiated last year with the Soviet Union a number of important agreements, including an agreement which takes a major step in limiting nuclear arms.

There are some who say that in view of all this progress toward peace why not cut our defence budget? Let us look at the facts. Our defence budget today takes the lowest percentage of our gross national product in twenty years. There is nothing I would like better than to be able to reduce it further. But we must never forget that we would not have made the progress toward lasting peace that we have made in this past year if we had not had the military strength that commanded respect.

This year we have begun new negotiations with the Soviet Union for further limitations on nuclear arms. We shall be participating later in

tout particulier. Cela ne signifie pas que je voie l'avenir de mon pays dans un petit bloc fermé d'Etats industrialisés ouest-européens. Au contraire, le gouvernement fédéral considère l'édification de l'Europe occidentale comme la base politique d'une politique de paix générale et universelle. C'est précisément la Communauté européenne, et non tel ou tel Etat d'Europe occidentale, qui peut donner aujourd'hui au monde un exemple du « dynamisme du progrès dans la liberté et dans la justice sociale ».

Une union européenne en formation ne peut pas s'isoler sans renoncer à sa responsabilité politique et à ses propres intérêts. Cela ne s'applique pas seulement vis-à-vis de nos voisins directs. Cela ne s'applique pas seulement vis-à-vis de nos alliés, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, vis-à-vis des autres nations industrialisées et des principaux partenaires commerciaux, des Etats de l'A.E.L.E. et du Japon. Cela s'applique de la même façon et de plus en plus vis-à-vis des Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Je suis convaincu que notre désir de prospérité et de stabilité ne doit en aucun cas se réaliser aux dépens de la justice sociale universelle. La République Fédérale d'Allemagne n'a cessé de souligner dans le passé qu'elle contribuera de son mieux à réduire l'écart existant entre les économies riches et pauvres. Ce désir ne se relâchera pas à l'avenir. Et cela s'applique aussi bien sur le plan bilatéral que multilatéral.

Une politique de développement européenne à orientation mondiale est l'un des objectifs les plus importants qui ont été posés à la conférence au sommet de Paris de la Communauté européenne, en octobre dernier. Ce sera une politique différenciée ; elle ne perdra pas de vue les structures et les intérêts de chacun des partenaires. Les associations de la Communauté ne seront pas remplacées par elle, mais prendront place dans cette politique. Nous voulons développer, de plus en plus, des formes de coopération qui tiennent compte aussi bien que possible des intérêts mutuels.

Excellences, c'est avec soulagement que nous avons appris, il y a quelques semaines, que la guerre dans le Sud-Est asiatique se terminait. Pour les gouvernements et les diplomates, il reste encore beaucoup à faire avant que le cessez-le-feu devienne une paix assurée, et que disparaissent la violence et la terreur. Les hommes dans cette partie torturée du monde ont tout autant besoin de paix que de pain quotidien.

Dès lors que la République Fédérale d'Allemagne adhérera, cette année, aux Nations Unies, nous travaillerons plus fortement, avec vos gouvernements, à ce que la coopération des peuples si souvent invoquée ne demeure pas une formule vide de sens — également sur le plan économique. Nous nous attacherons notamment à ce que les droits de l'homme prévus par la Convention des Nations Unies ne restent pas des mots écrits, mais deviennent de plus en plus réalité.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 13, 4 avril 1973.

49. Discours radiotélévisé prononcé par le Président Nixon

29 mars 1973

(Extrait)

.....

Alors que nous mettons fin à la guerre la plus longue de l'histoire de l'Amérique, prenons la résolution de ne pas perdre la paix. Au cours de l'année écoulée, nous avons fait de grands progrès sur la voie de notre objectif : instituer une génération de paix pour l'Amérique et pour le monde. La guerre du Vietnam est terminée. Après vingt années d'hostilités et de confrontation, nous avons établi de nouvelles relations constructives avec la République populaire de Chine, pays dont les habitants représentent un quart de la population du globe. L'an dernier, nous avons négocié avec l'Union Soviétique un certain nombre d'accords importants, y compris celui qui constitue une étape majeure dans la limitation des armements nucléaires.

Certains, considérant tous ces progrès accomplis vers la paix, demandent : pourquoi ne pas réduire notre budget de la défense ? Examinons les faits. Notre budget de la défense représente aujourd'hui le plus faible pourcentage de notre produit national brut enregistré depuis vingt ans. Rien ne me plairait davantage que de le réduire encore. Mais nous ne devons jamais oublier que nous n'aurions pu accomplir, au cours de l'année écoulée, les progrès que nous avons réalisés vers une paix durable si nous n'avions possédé une force militaire commandant le respect.

Cette année, nous avons entamé de nouvelles négociations avec l'Union Soviétique au sujet de limitations plus sévères des armements nucléaires.

the year in negotiations for mutual reduction of forces in Europe. If prior to these negotiations we unilaterally reduce our defence budget or reduce our forces in Europe, any chance for successful negotiations for mutual reduction of forces or limitation of arms will be destroyed.

There is one unbreakable rule of international diplomacy. You cannot get something in a negotiation unless you have something to give. If we cut our defences before negotiations begin, any incentive for other nations to cut theirs will be completely removed. If the United States reduces its defences and others do not, it increases the danger of war. Only a mutual reduction of forces will reduce the danger of war. We must maintain our strength until we get agreements under which other nations will join us in reducing the burden of armaments.

What is at stake is whether the United States shall become the second strongest nation in the world. If that day should ever come, the chances for building a new structure of peace in the world would be irreparably damaged and free nations everywhere would live in mortal danger. A strong United States is not a threat to peace. It is the free world's indispensable guardian of peace and freedom.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, special number, 30th March 1973.

50. Regulation of the Council of the European Communities establishing a European monetary co-operation fund

3rd April 1973

The Council of the European Communities,

Having regard to the treaty establishing the European Economic Community, and in particular Article 235 thereof;

Having regard to the proposal from the Commission;

Having regard to the opinion of the European Parliament;

Having regard to the opinion of the Economic and Social Committee;

Whereas the resolution of the Council and the representatives of the governments of the member States of 22nd March 1971 on the progressive establishment of economic and monetary union in the Community provided for the establishment of a European monetary co-operation fund to be integrated at a later stage into a Community organisation of central banks;

Whereas the Heads of State or of Government meeting in Paris on 19th and 20th October 1972 envisaged that the fund should be established before 1st April 1973;

Whereas the Council has been informed of the opinions requested on this subject in the resolution of the Council and the representatives of the member States, of 21st March 1972, from the Monetary Committee and from the Committee of Governors of the Central Banks;

Whereas the purpose of the fund must be to contribute to the progressive establishment of an economic and monetary union between the member States of the European Economic Community, which, in its final stage as regards its monetary aspects, will have the following characteristics:

- either the total and irreversible convertibility, at irrevocable parities, of Community currencies against each other,
- or the introduction of a common currency;

Whereas it is necessary to confer immediately on the fund the responsibility for facilitating both the concertation necessary for the smooth operation of the exchange arrangements introduced in the Community and for the settlement of the positions resulting from interventions in Community currencies, for assuring thereby the multilateralisation of intra-Community settlements, and for administering a financing mechanism which combines the mechanism for short-term monetary support contained in the agreement of 9th February 1970 between the central banks of the Community with the mechanism for very short-term financing which was contained in the agreement of 10th April 1972 between these same central banks;

Nous participerons, plus tard cette année, à des négociations portant sur une réduction mutuelle des forces en Europe. Si, avant même que ces négociations ne commencent, nous réduisons unilatéralement le budget de notre défense ou nos forces en Europe, tout espoir de succès dans les négociations, en vue d'une réduction mutuelle des forces ou de la limitation des armements, serait réduit à néant.

Il est une règle infrangible en diplomatie internationale. A moins d'avoir quelque chose à offrir, on n'obtient rien dans une négociation. Si nous réduisons notre force de défense avant le début des négociations, nous supprimons complètement par là même, pour d'autres nations, toute incitation à en faire autant. Si les Etats-Unis réduisent le volume de leur défense et que leur exemple n'est pas suivi, le risque de guerre s'accroît. Seule une réduction mutuelle des forces peut diminuer le danger de guerre. Nous devons maintenir notre puissance jusqu'au moment où nous serons parvenus à des accords aux termes desquels les autres pays se joindront à nous pour réduire le fardeau des armements.

Ce qui est en jeu, c'est de savoir si les Etats-Unis passeront au second rang parmi les nations les plus fortes du monde. Si ce jour devait jamais arriver, les chances de pouvoir édifier une nouvelle structure de paix dans le monde seraient irrémédiablement compromises et les pays libres, quels qu'ils soient, vivraient dans un danger mortel. La puissance des Etats-Unis n'est pas une menace pour la paix. Elle leur permet d'être, dans le monde libre, le gardien indispensable de la paix et de la liberté.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documents, n° 2361, 30 mars 1973.

**50. Règlement du Conseil
des Communautés européennes
instituant un Fonds européen de coopération
monétaire**

3 avril 1973

Le Conseil des Communautés européennes,

Vu le traité instituant la Communauté Economique Européenne, et notamment son article 235 ;

Vu la proposition de la Commission ;

Vu l'avis de l'Assemblée ;

Vu l'avis du Comité économique et social ;

Considérant que la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres du 22 mars 1971, concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté a prévu l'institution d'un Fonds européen de coopération monétaire destiné à s'intégrer ultérieurement dans une organisation communautaire de banques centrales ;

Considérant que les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Paris les 19 et 20 octobre 1972 ont prévu que le Fonds devrait être institué avant le 1^{er} avril 1973 ;

Considérant que le Conseil a été saisi des avis demandés à ce sujet dans la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, du 21 mars 1972, au Comité monétaire et au Comité des gouverneurs des banques centrales ;

Considérant que le Fonds doit avoir pour objectif de contribuer à la réalisation par étapes entre les Etats membres de la Communauté Economique Européenne, d'une union économique et monétaire caractérisée, à son stade final, pour ce qui a trait à ses aspects monétaires,

— soit par la convertibilité totale et irréversible à un taux de change irrévocable des monnaies communautaires entre elles,

— soit par la mise en place d'une monnaie commune ;

Considérant qu'il est dès maintenant nécessaire de confier au Fonds la tâche de faciliter la concertation nécessaire au bon fonctionnement du système de change institué dans la Communauté et le règlement des soldes résultant des interventions en monnaies communautaires, d'assurer ainsi la multilatéralisation des règlements intracommunautaires et de gérer un mécanisme de financement qui regroupe le mécanisme de soutien monétaire à court terme prévu dans l'accord du 9 février 1970 entre les banques centrales de la Communauté, et le mécanisme de financement à très court terme convenu dans l'accord du 10 avril 1972 entre les mêmes banques centrales ;

Whereas the conferment of these responsibilities constitutes merely a first stage in the progressive development of the fund; whereas it is therefore important that the statutes of the fund should be drawn up in such a way as to permit the scope of its activities to be gradually extended;

Whereas it is necessary to establish the fund if Community objectives are to be attained, in particular as regards the progressive harmonisation of the member States' economic policies, the proper functioning of the common market and the establishment of economic and monetary union; whereas the treaty made no provision for the powers essential to the establishment of the fund;

Whereas it is appropriate to specify that the general provisions of the treaties concerning the European Communities as regards privileges and immunities, non-contractual liability and the obligation of professional secrecy are applicable to the fund,

Has adopted this regulation :

Article 1

A European monetary co-operation fund, hereinafter referred to as "the fund", is hereby established. It shall have legal personality.

Article 2

Within the limits of its powers the fund shall promote:

- the proper functioning of the progressive narrowing of the margins of fluctuation of the Community currencies against each other;
- interventions in Community currencies or the exchange markets;
- settlements between central banks leading to a concerted policy on reserves.

Article 3

In the first stage of its functions the fund shall be responsible for:

- the concerted action necessary for the proper functioning of the Community exchange system;

- the multilateralisation of positions resulting from interventions by central banks in Community currencies and the multilateralisation of intra-Community settlements;
- the administration of the very short-term financing provided for by the agreement between the central banks of the enlarged Community of 10th April 1972 and of the short-term monetary support provided for in the agreement between the central banks of the Community of 9th February 1970, to which the central banks of Denmark, Ireland and the United Kingdom acceded with effect from 8th January 1973, and the regroupment of these mechanisms in a renewed mechanism.

Article 4

The provisions contained in the agreements referred to in the third indent of Article 3 shall become the administrative rules of the fund. The necessary technical adaptations to those provisions shall be made by the Board of Governors of the fund without however changing the basic nature of those provisions and in particular the consultation procedures contained therein.

Article 5

The statutes of the fund are set out in the annex to this regulation and form an integral part thereof.

Article 6

This regulation shall enter into force on 6th April 1973.

This regulation shall be binding in its entirety and directly applicable in all member States.

ANNEX

Statutes of the European monetary co-operation fund

Article 1

The fund shall be directed and managed by a Board of Governors. The members of the Board

Considérant que l'attribution de ces fonctions ne constitue qu'un premier stade du développement graduel du Fonds et qu'il importe par conséquent que les statuts du Fonds soient conçus de manière à permettre l'extension progressive de ses fonctions ;

Considérant que l'institution du Fonds est nécessaire à la réalisation des objectifs de la Communauté, spécialement au rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres et au bon fonctionnement du Marché commun ainsi qu'à la réalisation de l'union économique et monétaire ; que les pouvoirs d'action requis pour la création de ce Fonds n'ont pas été prévus par le traité ;

Considérant qu'il apparaît opportun de préciser que les dispositions générales des traités relatifs aux Communautés européennes en matière de privilèges et immunités, de responsabilité extra-contractuelle et de secret sont applicables au Fonds,

A arrêté le présent règlement :

Article 1^{er}

Il est institué un Fonds européen de coopération monétaire — ci-après dénommé « Fonds » — doté de la personnalité juridique.

Article 2

Le Fonds, dans le cadre de ses compétences, veille à promouvoir :

- le bon fonctionnement du rétrécissement progressif des marges de fluctuation des monnaies communautaires entre elles ;
- les interventions en monnaies communautaires sur les marchés des changes ;
- des règlements entre banques centrales tendant à une politique concertée des réserves.

Article 3

Dans un premier stade de son fonctionnement, le Fonds est chargé d'assurer :

- la concertation nécessaire au bon fonctionnement du système de change institué dans la Communauté ;

- la multilatéralisation des soldes résultant des interventions des banques centrales en monnaies communautaires et la multilatéralisation des règlements intracommunautaires ;
- la gestion du financement à très court terme, tel qu'il a été prévu à l'accord du 10 avril 1972 entre les banques centrales de la Communauté élargie, et du soutien monétaire à court terme, tel qu'il a été prévu à l'accord du 9 février 1970 entre les banques centrales de la Communauté, auquel ont adhéré les banques centrales du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni avec effet au 8 janvier 1973, et le regroupement de ces deux mécanismes dans un mécanisme rénové.

Article 4

Les dispositions des accords mentionnés à l'article 3 troisième tiret sont reprises par le Fonds comme règles de sa gestion. Les adaptations techniques nécessaires sont apportées à ces dispositions par le Conseil d'administration du Fonds, sans pour autant en modifier les caractéristiques essentielles, en particulier les procédures de consultation qu'elles comportent.

Article 5

Les statuts du Fonds figurent en annexe au présent règlement et en font partie intégrante.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur le 6 avril 1973.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

ANNEXE

Statuts du Fonds européen de coopération monétaire

Article 1^{er}

Le Fonds est administré et géré par un conseil d'administration. Les membres du Conseil

of Governors shall be the members of the Committee of Governors of the central banks of the member States of the European Economic Community established by the Council decision of 8th May 1964 on collaboration between the central banks of the member States of the European Economic Community.

If unable to attend they may be represented by another member of the governing body of their central bank.

A member of the Luxembourg currency authorities shall sit on the Board of Governors. He shall take part in decisions whenever the rights and obligations of the Grand Duchy of Luxembourg are not exercised by the National Bank of Belgium on behalf of the two member States of the Belgo-Luxembourg Economic Union.

A member of the Commission shall take part in the proceedings of the Board of Governors. He may appoint an alternate.

Article 2

The Board of Governors shall, in order to achieve the aims of the fund, act in accordance with the general economic policy guidelines drawn up under the treaty by the Council and in accordance with such directives as the Council may adopt acting unanimously on a proposal from the Commission.

On 30th June and 31st December of each year, the Board of Governors shall draw up a report on its activities for submission to the Council and the Commission.

Article 3

The Board of Governors shall represent the fund. It shall decide on the organisation of the fund, the powers which will be delegated and who may commit the fund vis-à-vis third parties.

The Board of Governors may delegate to an agent the responsibility for the execution of technical aspects of the fund's operations.

Article 4

In the first stage of its functions the expenditure incurred in the management of the fund which is not covered by income shall where necessary be made up by contributions from the

central banks in accordance with the scale of contributions for short-term monetary support.

Article 5

The fund's operations in the currencies of the member States shall be expressed in a European monetary unit of account of a value of 0.88867088 grammes of fine gold.

When all the member States alter the parity or the central rate of their currency simultaneously in the same direction, the value of the unit of account shall be changed automatically:

- where the parities change in the same proportion: in the same direction and by the same proportion as the changes in parities or in the central rates;
- where the parities change in different proportions: in the same direction as the change and in the same proportion as the smallest change in parity or central rate, unless the Council decides on a larger change. In such a case the Council shall act within three days from that of the official announcement by the first member State to change the parity or central rate of its currency, and in accordance with the procedure laid down in the fourth paragraph of this article.

Simultaneous changes mean changes in the parity or central rate of the currencies of the member States made within the three-day period referred to above.

Any other changes in the value of the unit of account shall be decided on by the Council, acting unanimously on a proposal from the Commission after consulting the Monetary Committee and the Board of Governors of the fund.

Article 6

In each of the member States the fund shall enjoy the most extensive legal capacity accorded to legal persons under their laws. It may in particular acquire or dispose of movable or immovable property, open accounts for and conclude agreements with the central banks of the member States of the Community, receive and grant credit, invest the funds for whose management it is

d'administration sont les membres du Comité des gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la Communauté Economique Européenne, créé par la décision du Conseil du 8 mai 1964 concernant la collaboration entre les banques centrales des Etats membres de la Communauté Economique Européenne.

En cas d'empêchement, ils peuvent se faire représenter par un autre membre de l'organe de direction de leur institution.

Un représentant des autorités monétaires luxembourgeoises siège au Conseil d'administration. Il prend part aux décisions chaque fois que les droits et obligations du Grand-Duché de Luxembourg ne sont pas exercés par la Banque Nationale de Belgique pour le compte des deux Etats de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Un membre de la Commission participe aux délibérations du Conseil d'administration. Il peut se faire remplacer par un suppléant.

Article 2

Le Conseil d'administration agit en vue d'atteindre les objectifs du Fonds, dans le cadre des orientations générales de politique économique arrêtées en vertu du traité par le Conseil et conformément aux directives que celui-ci pourra arrêter, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission.

Le Conseil d'administration établit, au 30 juin et au 31 décembre de chaque année, un rapport d'activité qu'il adresse au Conseil et à la Commission.

Article 3

Le Conseil d'administration représente le Fonds. Il décide de l'organisation du Fonds, des pouvoirs qui seront délégués et des personnes pouvant engager le Fonds vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration peut confier à un agent des tâches techniques relatives à l'exécution des opérations du Fonds.

Article 4

Dans un premier stade de son fonctionnement et si nécessaire, les dépenses encourues pour l'administration du Fonds qui ne seraient pas couvertes par les recettes, le seraient par une

contribution des banques centrales, selon la clé de répartition du soutien monétaire à court terme.

Article 5

Les opérations du Fonds en monnaies des Etats membres sont libellées en une unité de compte monétaire européenne dont la valeur est de 0,88867088 gramme d'or fin.

Lorsque tous les Etats membres modifient la parité ou le taux central de leur monnaie, simultanément et dans le même sens, la valeur de l'unité de compte est modifiée automatiquement :

- en cas de modification de même proportion : dans le sens et dans la proportion des modifications des parités ou des taux centraux,
- en cas de modification de proportion différente : dans le sens des modifications et dans une proportion égale à la modification de parité ou de taux central la plus faible, à moins que le Conseil décide d'une modification plus importante. Dans ce cas, le Conseil statue dans un délai de trois jours suivant celui de l'annonce officielle faite par l'Etat membre qui, le premier, annonce une modification de la parité ou du taux central de sa monnaie, et selon la procédure prévue au quatrième alinéa.

Par modifications simultanées, il faut entendre des modifications de la parité ou du taux des monnaies des Etats membres intervenant dans le délai de trois jours visé ci-dessus.

Toute autre modification de la valeur de l'unité de compte est décidée par le Conseil, statuant à l'unanimité, sur proposition de la Commission, après avis du Comité monétaire et du Conseil d'administration du Fonds.

Article 6

Dans chacun des Etats membres, le Fonds jouit de la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par les législations nationales. Il peut notamment acquérir et aliéner des biens immobiliers ou mobiliers, ouvrir des comptes aux banques centrales des Etats membres de la Communauté et conclure avec celles-ci des conventions, recevoir et octroyer des

responsible, recruit personnel and may be a party to legal proceedings.

Article 7

The protocol on the privileges and immunities of the European Communities shall apply to the fund, the Board of Governors and the personnel of the fund.

Article 8

The obligation of professional secrecy contained in Article 214 of the treaty shall apply to the members of the Board of Governors, the member of the Commission sitting on the Board and his alternate, and any other person engaged in the activities of the fund.

Article 9

In the case of non-contractual liability, the provisions of Article 215 of the treaty shall apply to damage or loss caused by the fund or by its servants in the performance of their duties.

Article 10

The Board of Governors shall adopt the rules of procedure of the fund. These rules of procedure shall require the unanimous approval of the Council, given after consulting the Commission.

Declaration concerning the European monetary co-operation fund

I

1. The Ministers have instructed the Permanent Representatives together with the Commission to examine, in the light of the Commission's opinion of 1st March 1973, what arrangements could be adopted in order to ensure the proper functioning of the European monetary co-operation fund under the conditions laid down by the decision of 8th April 1965, Article 10 of which stipulates that:

"The governments of the member States are willing to locate in Luxembourg, or to transfer thereto, other Community bodies and departments, particularly those concerned with finance, provided that their proper functioning can be assured.

To this end, they request the Commission to present to them annually a report on the

current situation concerning the location of Community bodies and departments and on the possibility of taking new steps to give effect to this provision, account being taken of the need to ensure the proper functioning of the Communities."

2. In the light of the study by the Permanent Representatives, the representatives of the governments of the member States will take a decision on the location of the fund by 30th June 1973 at the latest.

3. Without prejudging the decision referred to in 2 above there should meanwhile be, to the extent that the fund's task may require, appropriate administrative support in Luxembourg.

II

In the light of the above, the Council adopts the regulation setting up a European monetary co-operation fund.

Source : Europe Documents, No. 730, 6th April 1973.

51. Memorandum by the Commission of the European Communities on future relations between the Community and the associated African and Malagasy States and the States listed in Protocol 22 of the acts of accession

4th April 1973

1. For the past fifteen years, the European Economic Community and eighteen African and Malagasy States have developed a policy of co-operation and development. Originally established by the Treaty of Rome, this policy has grown and been extended through the two Yaoundé conventions to become a comprehensive set of instruments for trade and financial co-operation, within a framework of joint institutions respecting the autonomy of each side.

This association policy was extended by the entry of Mauritius and completed by the Arusha agreement which established an association (without financial and technical co-operation) with three East African States.

2. The October 1972 summit conference stated that "the Community must, without detracting from the advantages enjoyed by countries with which it has special relations, respond even more

crédits, placer des fonds dont il assure la gestion, recruter du personnel et ester en justice.

Article 7

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes est applicable au Fonds, au Conseil d'administration et au personnel du Fonds.

Article 8

L'obligation de secret prévue à l'article 214 du traité s'applique aux membres du Conseil d'administration, au membre de la Commission qui y participe et à son suppléant, ainsi qu'à toute autre personne engagée dans les activités du Fonds.

Article 9

En matière de responsabilité non contractuelle, l'article 215 du traité s'applique aux dommages causés par le Fonds ou par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 10

Le Conseil d'administration établit le règlement intérieur du Fonds. Ce règlement est soumis à l'approbation unanime du Conseil après avis de la Commission.

Déclaration relative au Fonds européen de coopération monétaire

I

1. Les ministres ont chargé les représentants permanents en liaison avec la Commission d'examiner, à la lumière de l'avis de la Commission du 1^{er} mars 1973, selon quelles modalités le bon fonctionnement du Fonds européen de coopération monétaire peut être assuré dans les conditions prévues par la décision du 8 avril 1965 qui prévoit en son article 10 :

« Les gouvernements des Etats membres sont disposés à installer ou transférer à Luxembourg d'autres organismes et services communautaires, particulièrement dans le domaine financier, pour autant que leur bon fonctionnement soit assuré.

A cette fin, ils invitent la Commission à leur présenter chaque année un rapport sur la

situation existante en ce qui concerne l'installation des organismes et services communautaires et sur les possibilités de prendre de nouvelles mesures dans le sens de cette disposition en tenant compte des nécessités du bon fonctionnement des Communautés. »

2. A la lumière de l'étude des représentants permanents, les représentants des gouvernements des Etats membres prendront une décision sur le lieu de l'implantation du Fonds au plus tard le 30 juin 1973.

3. Sans préjuger la décision visée à l'alinéa 2 ci-dessus, il convient de prévoir, en attendant que celle-ci soit prise dans la mesure que pourrait nécessiter la réalisation des tâches imparties au Fonds, l'installation à Luxembourg d'un dispositif administratif approprié.

II

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil adopte le règlement instituant un Fonds européen de coopération monétaire.

Source : *Europe Documents*, n° 730, 6 avril 1973.

51. Mémoire de la Commission des Communautés européennes sur les relations futures entre la C.E.E. et les E.A.M.A., ainsi que les pays visés au Protocole 22 des actes d'adhésion

4 avril 1973

1. Depuis quinze ans, la Communauté Economique Européenne et dix-huit Etats africains et malgache ont organisé une véritable politique de coopération et de développement : amorcée par le Traité de Rome, développée et complétée par les deux conventions de Yaoundé, elle met en œuvre un ensemble complet d'instruments de coopération commerciale et financière, dans le cadre d'institutions paritaires respectant l'autonomie de chacun.

Cette politique d'association, élargie par l'entrée de l'Ile Maurice, a été complétée par l'accord d'Arusha instituant une association sans coopération financière et technique avec trois Etats de l'Est africain.

2. La conférence au sommet d'octobre 1972 a précisé que « la Communauté doit, sans altérer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, répondre

than in the past to the expectations of all the developing countries. With this in view, it attaches essential importance to the policy of association as confirmed in the treaty of accession".

3. Under the provisions of Protocol 22, annexed to the treaty of accession, the enlarged Community has offered twenty Commonwealth countries in Africa, the Caribbean, the Indian and Pacific Oceans the opportunity of negotiating now their future relations with the Community either through association agreements or trade agreements.

4. Since the Yaoundé and Arusha conventions expire on 31st January 1975 — as do also the present trade arrangements with the countries listed in Protocol 22 — it has been expressly agreed, at the request of the interested African countries, that negotiations for the renewal of these agreements should begin no later than 1st August 1973. To fulfil its obligations the Community must achieve a synthesis between, on the one hand, the continuation of all the benefits obtained by and guaranteed to the existing association partners, and on the other, a genuine renewal of the association involving major adaptations and extensions, in the light of the enlargement.

5. So that all interested countries should have the fullest information to prepare their positions, the Commission believed that it was right to set out from its own point of view the essential characteristics of a basis for association covering the whole range of concerns of the countries involved. This procedure in no sense implies limiting negotiations, but rather aims to provide a concrete basis to make them easier. It should not be seen as imposing any set preconditions.

In this way, all countries expressing an interest in this form of association would be able to take part in the negotiations due to start on 1st August 1973 in accordance with Protocol 22 of the treaty of accession. It is understood that other formulae envisaged in this protocol will be negotiable at the appropriate time by the Community with those States which so desire.

6. The broad outline of this model, developed from past experience and taking into account, as

far as they are known, the desires of the future partners, may be summarised as follows:

(a) In the field of trade relations, the Commission proposes to maintain the free trade system which is the only guarantee to the associated States, in accordance with GATT rules, of free access to the Community market and which by itself represents the contractual element of the association.

But in the Commission's opinion, this system should not necessarily imply preferential treatment favouring the Community. The free trade areas established between the Community and the associated States do not, in fact, restrict the freedom of these States to maintain their own trade policy vis-à-vis third countries to whose benefit they can extend, if they wish, the exemptions given to the Community. This may be done either unilaterally or by negotiation. For most of these States, in fact, this possibility constitutes an important negotiating factor which could be put to advantage in the forthcoming GATT negotiations.

In addition, the associated States may maintain or introduce customs duties or quantitative restrictions vis-à-vis the Community which may be needed for budgetary purposes, development needs (notably industrial development) or for promoting regional co-operation.

Finally, it should be emphasised that, as in the past, the Community will in no way link the sums forthcoming from the European development fund with preferences granted in its favour by the countries concerned.

(b) But, neither free trade nor financial aid is sufficient to promote adequate development of the associates' economies as long as these countries do not benefit at the outset from a reasonable stability in the income they derive from their natural resources.

This means that the problem of stabilisation of their export earnings must be resolved, especially for those countries whose economies are fundamentally dependent on one or a few products. For this reason, the Commission proposes the introduction of new mechanisms in the framework of association — whilst at the same time continuing to recommend the conclusion of world agreements. In broad outline, this involves setting up a system of compensatory payments which

encore davantage que dans le passé à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement. Dans cette perspective, elle attache une importance essentielle à la politique d'association telle qu'elle a été confirmée dans le traité d'adhésion. »

3. La Communauté élargie a offert, par les dispositions du Protocole 22 annexé aux actes d'adhésion, à vingt pays du Commonwealth situés en Afrique, dans les Caraïbes et les Océans Indien et Pacifique, la possibilité de négocier avec elle l'organisation de leurs relations futures, dans le cadre soit d'accords d'association, soit d'accords commerciaux.

4. Les conventions de Yaoundé et d'Arusha expirant au 31 janvier 1975 — ainsi d'ailleurs que le statu quo dont bénéficient, dans leurs échanges, les pays visés au Protocole 22 — il a été expressément prévu, à la demande des pays africains concernés, que les négociations pour le renouvellement de ces accords devraient s'engager au plus tard le 1^{er} août 1973. La Communauté, pour respecter les engagements qu'elle a pris, devra à cette occasion réussir la synthèse entre, d'une part, le maintien d'un ensemble d'avantages qui est acquis et garanti aux partenaires actuels de l'association, et, d'autre part, une véritable rénovation de cette association qui, du fait de l'élargissement de celle-ci, implique des adaptations et des compléments importants.

5. Afin de permettre à tous les pays intéressés de préparer en meilleure connaissance de cause la position qu'ils voudront prendre, la Commission a entendu préciser quelles pourraient être, de son point de vue, les caractéristiques essentielles d'un modèle d'association susceptible de rencontrer l'ensemble des préoccupations des pays concernés. En procédant ainsi, il ne s'agit nullement de limiter la négociation, mais bien de lui fournir une base concrète susceptible de la faciliter, ce qui ne saurait être interprété comme posant des conditions préalables.

Ainsi, tous les pays qui s'estimeraient intéressés par ce modèle d'association, seraient en mesure de participer à la négociation qui s'ouvrira le 1^{er} août 1973, conformément au Protocole 22 de l'acte d'adhésion. Il reste entendu que d'autres formules également prévues audit protocole pourront être négociées en temps opportun par la Communauté, avec ceux de ces pays qui le souhaiteraient.

6. Les grandes lignes de ce modèle, élaboré à partir de l'expérience acquise et en tenant

compte, dans la mesure où ils sont connus, des souhaits des futurs partenaires, peuvent être résumées comme suit :

(a) Dans le domaine des *échanges commerciaux*, la Commission propose le maintien du régime de libre-échange, qui seul garantit aux Etats associés, en conformité avec les règles du GATT, le libre accès aux marchés de la Communauté et qui seul traduit l'engagement contractuel de l'association.

Mais, de l'avis de la Commission, ce régime ne doit pas entraîner nécessairement un traitement préférentiel en faveur de la Communauté. Les zones de libre-échange ainsi mises en place entre la Communauté et les Etats associés n'entraient, en effet, aucunement la liberté de ceux-ci dans leur politique commerciale à l'égard de pays tiers au profit desquels ils peuvent étendre, s'ils le souhaitent, soit de façon unilatérale, soit par voie de négociation, le régime de franchise accordé à la Communauté. Cette possibilité constitue, d'ailleurs pour la plupart de ces Etats un élément de négociation important, qu'ils pourraient faire valoir dans le cadre des futures négociations GATT.

Par ailleurs, les Etats associés peuvent maintenir ou introduire vis-à-vis de la Communauté des droits de douane ou des restrictions quantitatives qui répondent soit à des motifs budgétaires, soit à des nécessités de développement et notamment de développement industriel, soit à des fins de promotion de la coopération régionale.

En dernier lieu, il convient de souligner que, comme dans le passé, la Communauté ne liera aucunement l'ampleur des interventions du Fonds européen de développement à l'octroi par les pays concernés de préférences à son profit.

(b) Mais, ni la libération des échanges, ni l'aide financière ne suffiront à susciter un développement satisfaisant des économies des Etats associés, tant que ces pays ne bénéficieront pas au départ d'une suffisante stabilité des ressources à attendre de leur production naturelle.

Ceci suppose que soit résolu le problème de la *stabilisation de leurs recettes d'exportation*, surtout pour les pays dont l'économie dépend essentiellement de un ou de quelques produits. C'est pourquoi, tout en continuant à recommander la conclusion d'accords mondiaux, la Commission propose la mise en place, dans le cadre de l'association, de mécanismes nouveaux. Dans les grandes lignes, il s'agit d'instaurer un système de transferts compensatoires donnant aux

would give the countries concerned an assurance of stable and adequate income for certain primary products, without interfering with normal market mechanisms. These payments will mainly go towards the countries' economic development, modernisation, and diversification. The products in question (selected according to each country's dependence on the income expected from them and their price instability) could include the following: sugar, groundnuts and groundnut oil, cotton, cocoa, coffee, bananas and copper. Special arrangements must be envisaged particularly for sugar, taking into account existing or future agreements.

This system should be financed by the Community, in addition to the financial resources envisaged within the framework of the new European development fund.

(c) In the field of financial and technical co-operation, the European development fund would be, as it has always been, the principal instrument of the Community's aid policy. Its activity has already been adapted to their development needs in collaboration with the associated States. The new convention should therefore maintain the principal characteristics of this co-operation while at the same time introducing various additions and adaptations:

- The enlargement of the association will necessarily involve the Community in a substantial increase of its financial effort. Any other solution would either compromise the advantages enjoyed by the existing partners or would introduce discrimination between the future partners. It is obvious that both these possibilities should be avoided.
- A special effort should be made in favour of the least-developed associated States.
- Moreover, regional co-operation will take on a new dimension with the enlargement of the association. The association should contribute to regional co-operation by encouraging the setting up of multinational projects and by stimulating the development of regionally-based firms. For the financing of such operations a special section of the EDF would be set up which would allow for the financing of such projects outside a country-by-country framework.

— The participation of the associated States in the orientation of financial and technical co-operation should be strengthened and their participation in the running of the EDF should continue.

— So as to ensure the continuity of Community aid, the principle of budgetary contributions to the EDF should be accepted.

(d) In the joint institutions, the conditions for a real dialogue should be improved. The existing machinery should be adapted to the management and evolving needs of an enlarged and new association.

Source: Commission of the European Communities information memo P-13.

52. Reply by Sir Christopher Soames, Vice-President of the Commission of the European Communities, to a question in the European Parliament, Luxembourg, on the forthcoming multilateral trade negotiations

4th April 1973

Mr. President, this question could not be more timely.

I am glad to tell the House that the Commission only this morning formally agreed on a paper to be transmitted to the Council of Ministers, to whom I gave a preview of its contents yesterday. So I am delighted that the Hon. Gentleman has given me this chance at the first possible moment of reporting to parliament on how we in the Commission view the forthcoming multilateral negotiations. I see this as a valuable opportunity for us to obtain the reactions and comments of Hon. Members and, we hope, their support for our ideas.

I hope that there may be many occasions in future on which we can come to parliament in this way at a very early stage in the consideration of our proposals by member States, so that members may be given the fullest opportunity to give us all the benefit of their thoughts.

The House will recall that at the Paris summit conference last October the Community's institutions were asked to formulate by 1st July their "overall view" on the forthcoming multilateral trade negotiations in GATT. The paper we are sending to the governments is the Commission's contribution to that overall view.

pays intéressés l'assurance, pour certains produits de base, d'un niveau de revenu stable et suffisant, sans porter atteinte aux mécanismes normaux du marché. Ces transferts seront destinés essentiellement au développement économique des pays, à la modernisation, à la diversification. Les produits retenus (en fonction de la dépendance particulière des pays par rapport aux recettes qu'ils en attendent, comme de leur instabilité) pourraient être les suivants : le sucre, les arachides et l'huile d'arachide, le coton, le cacao, le café, les bananes et le cuivre. Des modalités particulières doivent être prévues, notamment pour le sucre, eu égard aux accords existants ou projetés.

Ce système devrait être financé par la Communauté, en plus des moyens financiers prévus au bénéfice du nouveau Fonds européen de développement.

(c) Dans le domaine de la *coopération financière et technique*, le Fonds européen de développement constituerait, comme cela a été le cas depuis l'origine, l'instrument principal de la politique d'aide de la Communauté. Son action a déjà été adaptée en collaboration avec les Etats associés aux exigences de leur développement. La nouvelle convention devrait donc maintenir les principales caractéristiques de cette coopération tout en apportant divers compléments ou aménagements :

- L'élargissement de l'association entraînera nécessairement de la part de la Communauté un accroissement substantiel de l'effort financier. Toute autre solution conduirait soit à compromettre les avantages acquis aux actuels partenaires, soit à introduire une différenciation entre les futurs partenaires. Il est clair que ces deux hypothèses doivent être écartées.
- Un effort privilégié devrait être envisagé en faveur des Etats associés les moins avancés.
- Par ailleurs, avec l'élargissement de l'association, la coopération régionale prend un relief nouveau. L'association devrait contribuer à la coopération régionale en favorisant la réalisation des projets multinationaux et en stimulant les entreprises de dimension régionale. Pour le financement de telles opérations une section spéciale du F.E.D. serait créée qui permettrait l'imputation de tels projets en dehors de toute imputation pays par pays.

- La participation des Etats associés aux orientations de la coopération financière et technique devrait être renforcée et leur participation à la gestion du F.E.D. doit continuer à être assurée.
- En vue d'assurer la continuité de l'aide communautaire, le principe de la budgétisation du F.E.D. devrait être accepté.

(d) Au sein d'*institutions paritaires*, les conditions d'un véritable dialogue devront être améliorées. Les mécanismes actuels devraient être adaptés aux besoins de gestion et d'orientation d'une association élargie et renouvelée.

Source : Commission des Communautés européennes, note d'information P-13.

52. Réponse de Sir Christopher Soames, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, sur les futures négociations commerciales multilatérales devant le Parlement européen à Luxembourg

4 avril 1973

M. le Président, cette question ne pouvait pas être plus opportune.

Je suis heureux d'annoncer à l'Assemblée que la Commission, pas plus tard que ce matin, a adopté un document à transmettre au Conseil de Ministres ; j'ai d'ailleurs donné hier à celui-ci un premier aperçu de son contenu. Aussi suis-je très heureux que l'honorable parlementaire m'ait donné cette occasion — aussitôt qu'il était possible — de dire au Parlement comment nous, à la Commission, nous envisageons les négociations multilatérales à venir. Cette question nous offre une précieuse occasion de connaître les réactions et les commentaires des honorables parlementaires et, nous l'espérons, d'obtenir leur soutien.

J'espère que nous aurons à l'avenir mainte autre occasion de venir ainsi au Parlement, dès le début de l'étude de nos propositions par les Etats membres, afin que les membres de cette assemblée aient tout le loisir de nous faire tous bénéficier de leurs idées.

Le Parlement se souviendra qu'à la conférence au sommet de Paris en octobre dernier, les institutions de la Communauté ont été invitées à définir, pour le 1^{er} juillet, une « conception d'ensemble » sur les prochaines négociations multilatérales dans le cadre du GATT. Le document que nous envoyons aux gouvernements est la con-

Now in all our reflections on this matter there is one thing I am convinced that we must never forget.

We shall of course be negotiating about very concrete economic issues. There will of course be vested interests involved on all sides. There will of course be domestic political difficulties within each of our countries. And the economic results of the negotiations will be of great significance in themselves.

Previous GATT negotiations on trade liberalisation have had considerable beneficial effects on world trade expansion. Indeed it is liberalisation which has flowed from these negotiations, together with a notable economic expansion within the Community, which has provided the basis for our high and comparatively stable level of employment and the notable rise in the standard of living in recent years.

But this is not the only importance we should attach to these negotiations. They have a political significance that goes far beyond the material issues actually to be discussed round the negotiating table.

We must bear in mind that trade is one of the few matters on which at present the Community can, and indeed must, speak with a single voice. And it is therefore through negotiations of this character that the Community can develop its personality and make its impact and contribution to world affairs. We must appreciate, therefore, the political importance which all our partners will attach to these negotiations, in as much as they provide them with one of their rare opportunities to engage the Community as a whole.

I am sure this is particularly true of the United States, who see these negotiations as part of an important relationship in which trade has its place but in which many other wider political considerations are equally involved.

The subjects on which we shall be negotiating will be technical, intricate, often intractable in character. There is no doubt in my mind they will be very tough negotiations. They will require all the skill our trading experts can muster.

But the strategy of these negotiations must not be confounded with their tactics. They must on no account be allowed to run into the sands of technicality. We must not let the technical trees obscure the political wood.

That is why I hope that members of parliament, and the representatives of the member States in the Council of Ministers, will give these technical matters their full attention. For they are bung-full of political content and will need positive overall political control. And that control must not merely make certain that our policies in the economic domain are compatible with the political purposes which we and our major partners have in common, but also that the developing countries of the world would stand to gain from what we do.

How in fact do we see the world context of these negotiations?

We in the Commission believe that the moment is ripe for a major step forward in the freeing of world trade and that we should make the most of the opportunity. We believe that the Community has a great deal to contribute — and that it also has a great deal to gain. We have recently been living through the most profound disturbance in the world's monetary system since the war. But that does not in any way diminish the need to liberalise world trade.

But it must be clearly stated that the large-scale international benefits which we hope will flow from these negotiations would be seriously jeopardised if ways are not found to shield the world economy from monetary shocks and imbalances such as have occurred in the last few months. And the Community must make its contribution to the necessary monetary measures involved.

In the trade negotiations, we believe that the Community should have two paramount aims. Between the industrialised countries we must consolidate and continue the process of liberalisation, and do so on a reciprocal basis to our mutual advantage. For the less-developed world we must ensure not simply that their interests are not damaged, but, on the contrary, that they secure greater opportunities for their economic expansion as a result of what we do. Without detriment to the advantages enjoyed by those

tribution de la *Commission* à cette conception d'ensemble.

Or, dans toutes nos réflexions sur cette question il y a, j'en suis convaincu, une chose que nous ne devons jamais oublier.

Evidemment, nous négocierons sur des problèmes économiques très concrets. Evidemment, il y aura de tout côté des intérêts considérables en jeu. Evidemment, il y aura des difficultés politiques intérieures dans chacun de nos pays. Et les résultats économiques des négociations seront en eux-mêmes d'une grande importance.

Des négociations antérieures dans le cadre du GATT sur la libéralisation des échanges ont eu des effets bénéfiques considérables sur l'expansion du commerce mondial. C'est effectivement la libéralisation à laquelle ont abouti ces négociations qui, en même temps qu'une forte expansion économique, ont permis à la Communauté de réaliser le niveau d'emploi élevé et relativement stable et l'élévation sensible du niveau de vie qu'elle a connus au cours de ces dernières années.

Mais cela ne doit pas être le seul aspect important de ces négociations. Elles ont un sens politique qui va bien au-delà des problèmes matériels qui seront effectivement discutés autour de la table de négociation.

Nous ne devons pas oublier que le commerce est un des quelques domaines dans lesquels, maintenant, la Communauté peut, et doit, adopter une position concertée. C'est donc par des négociations de cet ordre que la Communauté pourra développer sa personnalité, jouer son rôle et apporter sa contribution aux affaires mondiales. Aussi devons-nous comprendre l'importance politique que tous nos partenaires attachent à ces négociations, dans la mesure où elles leur offrent une des rares possibilités qui soient d'engager la Communauté dans son ensemble.

Cela vaut tout particulièrement, j'en suis sûr, pour les Etats-Unis qui considèrent que ces négociations font partie d'un ensemble de relations dans lesquelles certes le commerce a sa place, mais qui englobent bien d'autres considérations politiques de plus grande portée.

Les problèmes sur lesquels nous négocierons seront techniques, complexes, souvent difficiles à résoudre. Il ne fait pour moi aucun doute que ces négociations seront très dures. Elles exigent toute l'habileté dont nos experts commerciaux peuvent faire preuve.

Mais il ne faut pas confondre la stratégie de ces négociations avec la tactique des experts. Il ne faut à aucun prix que les négociations puissent s'enliser dans la technicité. Nous ne devons pas laisser les arbres techniques cacher la forêt politique.

C'est pourquoi j'espère que les membres du Parlement et les représentants des Etats membres au Conseil de Ministres consacreront toute leur attention à ces problèmes techniques. Car ils sont lourds de sens politique et demandent à être soumis à des critères d'appréciation résolument politiques. Et cela non pas seulement pour que notre politique dans le domaine économique soit compatible avec les objectifs politiques que nous avons en commun avec nos principaux partenaires, mais aussi pour que les pays en voie de développement dans le monde bénéficient de ce que nous faisons.

Comment en fait voyons-nous le contexte mondial dans lequel se situent ces négociations ?

Nous estimons, à la Commission, que le moment est venu de faire un grand pas en avant dans la libéralisation du commerce mondial et que nous devrions tirer le meilleur parti possible de l'occasion qui nous en est donnée. Nous pensons que la Communauté a un rôle important à jouer — et qu'elle a aussi beaucoup à y gagner. Nous venons de traverser les troubles les plus graves qu'ait connus le système monétaire mondial depuis la guerre. Mais cela ne diminue en rien la nécessité de libéraliser le commerce mondial.

Il ne faut cependant pas oublier que les immenses avantages qui, nous l'espérons, résulteront de ces négociations sur le plan international seraient gravement compromis si l'on ne trouvait pas les moyens de protéger l'économie mondiale de chocs et de déséquilibres monétaires comme ceux qu'elle a connus ces derniers mois. Et la Communauté doit apporter sa contribution aux mesures monétaires que cela implique.

Dans les négociations commerciales, nous estimons que la Communauté doit avoir deux grands objectifs. Entre pays industrialisés, nous devons consolider et poursuivre le processus de libéralisation et le faire sur une base de réciprocité à l'avantage des uns et des autres. En ce qui concerne les pays en voie de développement, nous devons faire en sorte, non pas simplement que leurs intérêts ne soient pas lésés, mais qu'ils trouvent au contraire dans ce que nous faisons de plus grandes possibilités d'expansion écono-

countries with whom our Community has special links, new opportunities must be given to developing countries to increase their trade.

Let me now come to our more detailed suggestions for the overall view of these negotiations.

They will involve among other things discussions on tariffs, on non-tariff barriers, on agriculture, on what we can do to help the developing world and on safeguard clauses.

Let me take each of these topics in turn.

I do not suppose that we shall reach a world *without* tariffs in these coming negotiations; nor do we think that the time is ripe to try to do so. But I do hope we shall achieve a significant further *lowering* of tariffs.

What we need is a formula for lowering tariffs on industrial products — a simple formula and one that can be generally applied. We now have big differences between the tariff systems of industrialised countries. Some have a fairly even tariff that does not vary too much from product to product. Other countries have a tariff barrier that looks more like a craggy mountain range, with very high duties on some goods and very low duties on others.

I think what we have to do is this. We should settle on a broad principle that the higher the tariff, the greater the reduction in it for which we should aim. For the very low tariffs we can set a threshold, so that they do not have to come down any further. That way, we will help to reduce the problem of reciprocity with some of our trading partners in the future.

Non-tariff barriers are clearly going to play a very important rôle in these negotiations. But they are so disparate in character, so complex and so inchoate, that simple overall formulae will be impossible to find. So we should be selective in our strategy here. GATT and OECD have already made various studies.

We can pinpoint some individual non-tariff barriers in different countries where changes can yield substantial benefits to trade. We should agree to pick out some of the main fields where we can get rid of a complex of non-tariff barriers, or at least regulate them by codes of good conduct. Certainly we can draw up a list of the main non-tariff barriers applied against us by our trading partners that we want to see disappear. But to make the negotiations credible, we will also have to prepare a list of our own non-tariff barriers that we ourselves are prepared to throw into the pot in return, to negotiate away or at least to adapt.

For the most part, these barriers are not imposed by the Community, they are imposed by our individual member States. So we must look to the member States to work together with the Commission to draw up a list of them which is substantial enough to set against, in a spirit of reciprocity, what we will be seeking to obtain from our partners. I am under no illusion that it will be easy to calculate reciprocity here. The best we can do is to aim at a package deal that is fair overall.

Let me now turn to agriculture, which will undoubtedly be a crucial element in these negotiations.

Of course the negotiations on agriculture will be different in character from those on tariffs and non-tariff barriers on trade in industrial goods. We have to take account of the special characteristics of agriculture. Both the Community and our main trading partners each apply support policies of one kind or another for the benefit of their own farmers. We have to take account, too, of the instability of world markets. The Commission believes that our overall objectives must be to negotiate measures on a reciprocal basis to permit the regular expansion of agricultural trade.

We shall resist any attack on the principles of the common agricultural policy. But we must

mique. Sans que cela compromette les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels notre Communauté a des liens spéciaux, il faut que de nouvelles possibilités soient données aux pays en voie de développement d'accroître leurs échanges.

J'examinerai maintenant plus spécialement nos propositions concernant la conception d'ensemble de ces négociations.

Celles-ci seront consacrées, entre autres choses, à des discussions sur les tarifs, sur les barrières non tarifaires, sur l'agriculture, sur ce que nous pouvons faire pour aider les pays en voie de développement et sur les clauses de sauvegarde.

Je reprendrai successivement chacun de ces points.

Je ne crois pas que nous arrivions au cours des négociations à réaliser un monde *sans* tarifs douaniers, et nous ne pensons d'ailleurs pas que le moment soit venu d'essayer. Mais ce que j'espère, c'est que nous parviendrons à *abaisser* encore sensiblement les tarifs.

Ce qu'il nous faut, c'est une formule d'abaissement des droits sur les produits industriels — une formule simple et qui se prête à une application générale. Pour le moment, il existe de grandes différences entre les systèmes tarifaires des pays industrialisés. Certains d'entre eux ont un tarif assez uniforme qui ne varie pas trop d'un produit à l'autre. D'autres pays ont des barrières tarifaires qui ressemblent plutôt à une chaîne de montagnes escarpée, avec des droits très élevés sur certains produits et des droits très faibles sur d'autres.

Ce que nous devons faire, à mon avis, c'est ceci. Nous devrions nous mettre d'accord sur un principe général, selon lequel plus le tarif est élevé, plus la réduction devrait être sensible. Pour les tarifs très bas, nous pouvons fixer un seuil, de sorte qu'ils n'aient pas à baisser encore. De cette façon, nous aiderons à résoudre le problème de la réciprocité avec quelques-uns de nos partenaires commerciaux.

Il est évident que les barrières non tarifaires joueront dans ces négociations un rôle très important. Mais elles sont si disparates, si complexes et si rudimentaires qu'il sera impossible de trouver des formules globales qui soient simples. Aussi devrions-nous nous montrer sélectifs dans la stratégie que nous appliquerons dans ce do-

maine. Le GATT et l'O.C.D.E. ont déjà fait diverses études à ce sujet.

Nous pouvons sélectionner dans différents pays quelques barrières non tarifaires dont la modification est de nature à améliorer notablement les échanges. Nous devrions nous mettre d'accord sur le choix de quelques-uns des principaux domaines dans lesquels nous pouvons nous débarrasser d'un ensemble de barrières non tarifaires ou, au moins, leur appliquer des codes de bonne conduite. Certes, nous pouvons dresser une liste des principales barrières non tarifaires imposées par nos partenaires commerciaux et que nous voulons voir disparaître. Mais, pour donner aux négociations quelques chances de succès, il nous faudra aussi établir une liste de nos propres barrières non tarifaires, que nous sommes prêts nous-mêmes à offrir en compensation, à abandonner dans la négociation ou au moins à adapter.

Pour la plupart, ces barrières sont imposées non pas par la Communauté, mais par nos Etats membres. C'est pourquoi nous devons compter sur les Etats membres pour qu'ils collaborent avec la Commission à l'établissement d'une liste de ces barrières, assez substantielle pour compenser, dans un esprit de réciprocité, ce que nous chercherons à obtenir de nos partenaires. Je ne m' imagine nullement qu'il sera facile d'apprécier la réciprocité dans ce domaine. Le mieux que nous puissions faire est d'essayer de réaliser un «package deal» qui globalement soit équitable.

Laissez-moi maintenant vous parler de l'agriculture qui constituera à n'en pas douter un point crucial de ces négociations.

Les négociations sur l'agriculture seront naturellement différentes de celles concernant les tarifs et les barrières non tarifaires aux échanges de produits industriels. Nous devons tenir compte des caractéristiques propres de l'agriculture. Aussi bien la Communauté que nos principaux partenaires commerciaux appliquent des politiques de soutien d'une sorte ou d'une autre en faveur de leurs propres agriculteurs. Nous devons tenir compte, aussi, de l'instabilité des marchés mondiaux. La Commission estime que notre objectif d'ensemble doit être de négocier des mesures sur une base de réciprocité pour permettre une expansion régulière des échanges de produits agricoles.

Nous résisterons à toute attaque contre les principes de la politique agricole commune. Mais

equally be prepared to apply the instruments of that policy in such a way that our broad objective of expanding agricultural trade in the world can be achieved.

We will be suggesting that in the negotiations we should consider drawing up with our partners a code of good conduct on agricultural export practices. And we shall also propose that international arrangements should be considered for certain commodities.

Next I come to our contribution to improving the trade opportunities for developing countries. We have given a great deal of thought to this question. It will not have escaped the House that the lowering of tariffs between industrialised countries, even though extended to the developing countries on a most-favoured nation basis, does very little to help. On the contrary, the lower the most-favoured-nation tariffs are, the less use is the generalised preference scheme to the developing world. The lower the tariff, the less does exemption from it help.

To some extent, of course, developing countries will benefit from any expansion of world trade. But we do not intend to let matters rest there.

First of all, it is essential that all developed countries should now apply generalised preference schemes. The Community has done so. We are greatly encouraged to hear that in the forthcoming Trade Bill our American friends now intend to incorporate provisions to introduce a generalised preference scheme of their own.

We for our part believe that the best way to help developing countries would be for us and others to extend generalised preference schemes. We would like to see them cover a greater number of transformed agricultural products. We would also like to see an increase in the quantitative ceilings on certain sensitive products. We should also make special efforts to take account of the interests of developing countries when we consider non-tariff barriers and we consider agricultural trade. We might think in

terms of food aid commitments when we are considering how to regulate agricultural markets.

The last detailed point to mention is the vexed question of safeguards when domestic producers are gravely threatened by the results of trade liberalisation.

We believe that the provisions of Article XIX of the GATT should be maintained as they are. But this article has not proved easy to apply effectively in the past. Perhaps we should extent its provisions so that we can apply safeguard measures selectively rather than right across the board against all our suppliers. But in that case we should wish to agree with our partners on very stringent criteria.

We may need more flexible safeguard procedures, but we must remember the danger that too many over-lax safeguard procedures could come in time to jeopardise confidence in the world-wide liberalisation of trade.

That, Mr. President, is the main content of the paper which we are now sending to the Ministers, and it was in broadly these terms that I outlined it to the Council yesterday. It does not set out to be a draft mandate for the negotiations or to be exhaustive. Nor for that matter does it represent some sort of response or riposte to the preparations which our partners in these negotiations are at the moment making themselves. None of that would seem at this stage either necessary or wise.

What we are trying to do is to draw attention to the main problems and help the Community as a whole to prepare a constructive overall approach to what we hope will prove an economically fruitful and a politically constructive negotiation.

Source : Commission of the European Communities, document IV/CAB/14/73.

nous devons également être prêts à appliquer les instruments de cette politique de telle manière que notre grand objectif, qui est d'accroître les échanges de produits agricoles dans le monde, puisse être réalisé.

Nous proposerons que, dans les négociations, soit envisagé l'établissement avec nos partenaires d'un code de bonne conduite pour les exportations de produits agricoles. Et nous proposerons également que des accords internationaux soient envisagés pour certains produits.

J'en arrive maintenant à la contribution que nous pourrions apporter à l'amélioration des possibilités d'échanges pour les pays en voie de développement. Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. Il n'aura pas échappé au Parlement que l'abaissement des tarifs entre pays industrialisés, même s'il est étendu aux pays en voie de développement sur la base de la nation la plus favorisée, est pour eux d'un très faible secours. Au contraire, plus les tarifs de la nation la plus favorisée sont bas, moins le système de préférences généralisées profite aux pays en voie de développement. Plus le tarif est bas, moins l'exemption des droits de ce tarif est utile.

Dans une certaine mesure, naturellement, les pays en voie de développement profiteront d'une expansion du commerce mondial. Mais nous n'avons pas l'intention d'en rester là.

Tout d'abord, il est essentiel que tous les pays industrialisés appliquent désormais des systèmes de préférences généralisées. La Communauté l'a fait. Il est très encourageant d'apprendre que, dans leur prochaine loi sur le commerce, nos amis américains ont l'intention d'insérer des dispositions visant à instituer un système de préférences généralisées à leur façon.

Pour notre part, nous estimons que le meilleur moyen d'aider les pays en voie de développement serait, pour nous et pour d'autres, d'étendre le système des préférences généralisées. Nous aimerions voir ce système couvrir un plus grand nombre de produits agricoles de transformation. Nous aimerions aussi voir relever les plafonds quantitatifs fixés pour certains produits sensibles. Nous devrions aussi nous efforcer tout particulièrement de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement lorsque nous

examinerons les barrières non tarifaires et le commerce des produits agricoles. Nous pourrions songer à prendre des engagements d'aide alimentaire lorsque nous étudierons les moyens de réglementer les marchés agricoles.

Le dernier point que j'aborderai est celui, souvent débattu, des clauses de sauvegarde à appliquer lorsque des producteurs nationaux sont sérieusement menacés par les conséquences de la libéralisation des échanges.

Nous estimons que les dispositions de l'article XIX du GATT devraient être maintenues telles quelles. Mais cet article ne s'est pas révélé par le passé facile à appliquer dans les faits. Peut-être devrions-nous étendre ses dispositions de façon que nous puissions appliquer des mesures de sauvegarde de façon sélective plutôt que sur toute la ligne à l'égard de tous nos fournisseurs. Mais, dans ce cas, nous voudrions nous mettre d'accord avec nos partenaires sur des critères très stricts.

Peut-être avons-nous besoin de procédures de sauvegarde plus souples, mais nous ne devons pas oublier qu'à la longue, de trop nombreuses procédures de sauvegarde trop souples risquent de saper la confiance dans la libéralisation à l'échelle mondiale.

Tels sont, M. le Président, les principaux points du document que nous venons d'envoyer aux ministres et c'est approximativement en ces termes que je l'ai présenté au Conseil hier. Ce document n'a pas la prétention d'être un projet de mandat pour les négociations ni d'être complet. Et il ne constitue pas non plus une sorte de réponse ou de riposte aux préparatifs que font actuellement nos partenaires dans ces négociations. Rien de tout cela ne semblerait actuellement nécessaire ou judicieux.

Ce que nous essayons de faire, c'est d'attirer l'attention sur les principaux problèmes qui se posent et d'aider la Communauté dans son ensemble à élaborer une conception d'ensemble constructive à l'égard de ce qui se révélera, nous l'espérons, une négociation économiquement fructueuse et politiquement constructive.

Source : Commission des Communautés européennes, document CAB/IV/14/73.

53. New French Government*5th and 12th April 1973**Ministers*

MM. Pierre Messmer (UDR)	Prime Minister
Jean Taittinger (UDR) ¹	Keeper of the Seals, Minister of Justice
Michel Jobert ²	Foreign Affairs
Raymond Marcellin (Ind. Rep.)	Interior
Robert Galley (UDR) ¹	Armed Forces
Valéry Giscard d'Estaing (Ind. Rep.)	Economy and Finance
Joseph Fontanet (CDP)	Education
Olivier Guichard (UDR)	Regional Planning, Equipment, Housing and Tourism
Alain Peyrefitte (UDR) ²	Administrative Reforms
Robert Poujade (UDR)	Protection of Nature and the Environment
Maurice Druon ²	Cultural Affairs
Jacques Chirac (UDR)	Agriculture and Rural Development
Jean Charbonnel (UDR)	Industrial and Scientific Development
Jean Royer (not member of a party) ²	Trade and Craftsmen
Joseph Comiti (UDR) ¹	Relations with Parliament
Georges Gorse (UDR) ²	Labour, Employment and Population
Michel Poniatowski (Ind. Rep.) ²	Health and Social Security
Yves Guéna (UDR) ²	Transport
Philippe Malaud (Ind. Rep.) ¹	Information
Hubert Germain (UDR)	Post and Telecommunications
Bernard Stasi (CDP) ²	Overseas Departments and Territories
André Bord (UDR)	Ex-Servicemen and War Victims

Secretaries of State

MM. Paul Dijoud (Ind. Rep.) ²	To the Prime Minister
Pierre Mazeaud (UDR) ²	To the Prime Minister
Jean de Lipkowski (UDR) ²	Foreign Affairs
Jean-François Deniau ²	Foreign Affairs
Pierre Vertadier (UDR) ²	Interior
Aymar Achille-Fould (CDP) ²	Armed Forces
Jean-Philippe Lecat (UDR) ¹	Economy and Finance
Jacques Limouzy (UDR) ²	Education
Mrs. Suzanne Ploux (UDR) ²	Education

53. Composition du nouveau gouvernement français

5 et 12 avril 1973

Ministres

MM. Pierre Messmer (U.D.R.)	Premier ministre
Jean Taittinger (U.D.R.) ¹	Garde des sceaux, Ministre de la Justice
Michel Jobert ²	Affaires étrangères
Raymond Marcellin (Rép. Ind.)	Intérieur
Robert Galley (U.D.R.) ¹	Armées
Valéry Giscard d'Estaing (Rép. Ind.)	Economie et finances
Joseph Fontanet (C.D.P.)	Education nationale
Olivier Guichard (U.D.R.)	Aménagement du territoire, équipement, logement et tourisme
Alain Peyrefitte (U.D.R.) ²	Réformes administratives
Robert Poujade (U.D.R.)	Protection de la nature et environnement
Maurice Druon ²	Affaires culturelles
Jacques Chirac (U.D.R.)	Agriculture et développement rural
Jean Charbonnel (U.D.R.)	Développement industriel et scientifique
Jean Royer (Non inscrit) ²	Commerce et artisanat
Joseph Comiti (U.D.R.) ¹	Relations avec le parlement
Georges Gorse (U.D.R.) ²	Travail, emploi, population
Michel Poniatowski (Rép. Ind.) ²	Santé publique et sécurité sociale
Yves Guéna (U.D.R.) ²	Transports
Philippe Malaud (Rép. Ind.) ¹	Information
Hubert Germain (U.D.R.)	Postes et télécommunications
Bernard Stasi (C.D.P.) ²	Départements et territoires d'outremer
André Bord (U.D.R.)	Anciens combattants et victimes de guerre

Secrétaires d'Etat

MM. Paul Dijoud (Rép. Ind.) ²	Auprès du Premier ministre
Pierre Mazeaud (U.D.R.) ²	Auprès du Premier ministre
Jean de Lipkowski (U.D.R.) ²	Affaires étrangères
Jean-François Deniau ²	Affaires étrangères
Pierre Vertadier (U.D.R.) ²	Intérieur
Aymar Achille-Fould (C.D.P.) ²	Armées
Jean-Philippe Lecat (U.D.R.) ¹	Economie et finances
Jacques Limouzy (U.D.R.) ²	Education nationale
Mme Suzanne Ploux (U.D.R.) ²	Education nationale

MM. Christian Bonnet (Ind. Rep.)	Regional Planning, Equipment and Housing
Aimé Paquet (Ind. Rep.) ²	Regional Planning, Equipment and Housing
Henri Torre (UDR) ²	Industrial and Scientific Development
Olivier Stirn (UDR) ²	Relations with Parliament
Christian Poncelet (UDR)	Labour, Employment and Population
Miss Marie-Madeleine Dienesch (App. UDR)	Health and Social Security
Mr. Pierre Billecocq (UDR) ²	Transport

1. Member of the previous government with a new post.
2. New member of the government.

Source: Le Monde, 16th April 1973 (WEU translation).

54. Statement by Mr. Dahrendorf, member of the Commission of the European Communities responsible for nuclear affairs, on the signing of the agreement between Euratom and the IAEA, Brussels

5th April 1973

We are in Brussels today to sign an agreement whose importance appears mainly in two aspects: first as an achievement reached at the end of a long evolution; second, as a starting point for further important developments.

This signature ceremony marks the end of a long period of consultations and negotiations to which the Commission of the European Communities, within its sphere of competence, devoted all the care and attention befitting a matter of such political significance.

When, in 1968, the Commission was consulted by the non-nuclear weapon member States, in application of the Euratom Treaty, with regard to the compatibility of the non-proliferation treaty with the Treaty of Rome, it noted that there existed no incompatibility between the objectives of those two treaties. The Commission, however, noted that the non-proliferation treaty did not in itself guarantee the respect of the rights and obligations assumed by the member States and the Community under the Euratom Treaty. It had pointed out that such rights and obligations had to be guaranteed by an appropriate application of the provisions of the non-

proliferation treaty. It is in this perspective that the agreement between Euratom and the Agency has been negotiated.

Today, the Commission is in a position to declare that the political objective sought by the member States has been attained, insofar as the agreement which is about to be signed and, hence, the non-proliferation treaty itself will not hamper the application of the Euratom Treaty. At the same time, our negotiators have devised an appropriate co-operation system between the Community and the Agency, which will enable the latter to fully discharge the obligations and responsibilities it holds under the non-proliferation treaty. This was made possible in particular by the fact that the European Atomic Energy Community, in its structures, represents such a far-reaching synthesis of national policies in this matter, that, for its part, a body like the International Atomic Energy Agency will be able to trust the effectiveness of the safeguards applied by Community institutions in accordance with the provisions set forth in the agreement.

For this result, I wish to congratulate our negotiators.

But, as I said, this agreement is also a starting point looking into the future. It can constitute an important milestone in the applications of the non-proliferation treaty, and could, for example, promote the conclusion of other international agreements not only towards non-proliferation of nuclear weapons, but also on the way to effective nuclear disarmament.

MM. Christian Bonnet (Rép. Ind.)

Aimé Paquet (Rép. Ind.)²

Henri Torre (U.D.R.)²

Olivier Stirn (U.D.R.)²

Christian Poncelet (U.D.R.)

Mlle Marie-Madeleine Dienesch (App.
U.D.R.)

M. Pierre Billecoq (U.D.R.)²

Aménagement du territoire, équipement et logement

Aménagement du territoire, équipement et logement

Développement industriel et scientifique

Relations avec le parlement

Travail, emploi, population

Santé publique et sécurité sociale

Transports

1. Membre du précédent gouvernement ayant changé d'attributions.

2. Nouveau membre du gouvernement.

Source : *Le Monde*, 16 avril 1973.

**54. Déclaration faite par M. Dahrendorf,
Commissaire chargé des questions nucléaires,
à l'occasion de la signature de l'accord entre
l'Euratom et l'A.J.E.A. à Bruxelles**

5 avril 1973

Nous sommes aujourd'hui à Bruxelles pour signer un accord dont l'importance apparaît sous deux aspects essentiels : tout d'abord, cet accord marque l'aboutissement d'une longue évolution et, en second lieu, il constitue un point de départ ouvert sur d'autres développements futurs.

En effet, la présente cérémonie de signature constitue la fin d'une longue période de consultations et de négociations, auxquelles la Commission des Communautés européennes a tenu à participer, dans les limites de ses compétences, avec toute l'attention et l'intérêt que méritait cette affaire, dont elle avait mesuré l'enjeu politique.

Dès 1968, la Commission, consultée par les Etats membres non dotés d'armes nucléaires sur la base du Traité Euratom, au sujet de la compatibilité du Traité de Non-Prolifération avec le Traité de Rome, avait constaté qu'il n'existe aucune incompatibilité entre les objectifs de ces deux traités. Toutefois, la Commission avait observé que le Traité de Non-Prolifération ne garantissait pas, par lui-même, la sauvegarde des droits et des obligations que les Etats membres et la Communauté tiennent du Traité Euratom. Elle avait précisé que la sauvegarde de ces droits et de ces obligations devait être assurée par une mise en œuvre appropriée des dispositions du

Traité de Non-Prolifération en vertu desquelles a été négocié l'accord avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

La Commission peut déclarer aujourd'hui que l'objectif politique visé par les Etats membres a été atteint, car l'accord qui va être signé et, par conséquent, le Traité de Non-Prolifération lui-même, ne feront pas obstacle à l'application du Traité Euratom. En même temps, grâce au mécanisme approprié de coopération entre la Communauté et l'Agence, qui a été mis au point par nos négociateurs, l'Agence sera en mesure de s'acquitter pleinement des obligations et des responsabilités qu'elle tient du Traité de Non-Prolifération. Ceci a pu être réalisé, entre autres, grâce au fait que la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, de par sa structure, constitue une telle synthèse des politiques nationales en la matière, qu'une organisation telle que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique se trouvera en mesure de compter sur l'efficacité du contrôle exercé par les institutions communautaires dans le cadre des règles établies dans l'accord.

C'est là un résultat pour lequel je tiens à féliciter nos négociateurs.

Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, cet accord représente également un point de départ tourné vers l'avenir. Il peut, en effet, constituer un tournant important dans la mise en œuvre du traité et pourrait, par exemple, favoriser la conclusion d'autres accords internationaux sur la voie, non seulement de la non-prolifération, mais aussi d'un véritable désarmement nucléaire.

At any rate, this agreement represents without any doubt, for Euratom and the Agency, the first concrete step towards close co-operation in the implementation of safeguards. We look forward to an era of fruitful collaboration between our two organisations.

I should like to assure you that, for its part, the European Atomic Energy Community is prepared to do its utmost to attain those common objectives and to contribute to the peaceful uses of nuclear energy for the benefit of mankind which, in the final analysis, is its first and essential task.

Source: Commission of the European Communities press release IP(73)57.

55. Communiqué issued by the Commission of the European Communities on the signing of the agreement between Euratom and the IAEA, Brussels

5th April 1973

(Extracts)

On 5th April 1973 an agreement was signed in Brussels between Mr. Ralf Dahrendorf, member of the Commission of the European Communities, the Permanent Representatives of the Kingdom of Belgium, the Kingdom of Denmark, the Federal Republic of Germany, Ireland, the Italian Republic, the Grand Duchy of Luxembourg and the Kingdom of the Netherlands, of the one part, and Mr. Sigvard Eklund, Director-General of the International Atomic Energy Agency, of the other, in implementation of Article 3(1) and (4) of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons.

.....

In practice, co-operation begins when the Community and the IAEA, acting on information pertaining to technical specifications relayed to the Community by the different installations, act in concert to draw up supervisory measures to be applied to each of them. The enterprises also send reports to the Community indicating how much fissile material is held and where. The Community checks the accuracy of the technical and accounting aspects of the information received and forwards it to the IAEA as monthly supervisory reports. As part of its supervisory activities, the Community carries out inspection

of the installations concerned so as to cover all matter.

The agreement makes provision for inspectors from the Agency to be present in the installations while some of the Community inspections are going on and for these inspectors to exercise their functions during these inspections. The functions exercised by the Agency's inspectors will, insofar as they enable these inspectors to discharge their responsibilities under the agreement, consist in observing the inspections made by the Community inspectors.

.....

Source: Commission of the European Communities press release IP (73) 61.

56. Summary of President Nixon's proposed trade reform bill

10th April 1973

The bill provides:

1. New five-year tariff authority for upcoming multilateral trade negotiations, including the authority to reduce or increase tariffs over time without limits.
2. Advance authority to negotiate reciprocal reductions of recognised trade barriers in the customs area, and new authority to negotiate removal of other non-tariff barriers subject to a congressional veto procedure.
3. Liberalised criteria for temporary import relief to ease adjustments to competition from imports.
4. Liberalised access to worker adjustment assistance, administered by the Labour Department, adopting from companion legislation minimum levels for unemployment insurance payments.
5. Expanded authority to retaliate against unfair as well as illegal foreign restrictions or discrimination against United States exports.

En tout état de cause, cet accord est, sans aucun doute, pour Euratom et l'Agence, le point de départ d'une étroite coopération dans la mise en œuvre des garanties. Nous nous trouvons à l'aube d'une ère de collaboration fructueuse entre nos deux organisations.

Je tiens à vous assurer que, pour sa part, la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la réalisation de ces objectifs et pour contribuer, conformément à sa vocation essentielle, à promouvoir le progrès dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Source : Commission des Communautés européennes, document IP(73)57.

55. Communiqué de presse publié par la Commission des Communautés européennes concernant la signature de l'accord entre l'Euratom et l'A.I.E.A. à Bruxelles

5 avril 1973

(Extraits)

Le 5 avril 1973, un accord a été signé à Bruxelles, par M. Ralf Dahrendorf, membre de la Commission des Communautés européennes, les représentants permanents du Royaume de Belgique, du Royaume de Danemark, de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Irlande, de la République Italienne, du Grand-Duché de Luxembourg et du Royaume des Pays-Bas, d'une part, et M. Sigvard Eklund, Directeur général de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, d'autre part, en application de l'article 3, paragraphe 1 et 4, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

.....

En pratique, la coopération commence lorsque, sur la base des informations relatives aux caractéristiques techniques transmises par les différentes installations à la Communauté, cette dernière et l'A.I.E.A. établissent de commun accord les mesures de contrôle à appliquer à chacune de celles-ci. Les entreprises envoient également à la Communauté les rapports indiquant la quantité et le lieu où se trouve la matière fissile détenue. La Communauté vérifie l'exactitude des informations reçues au point de vue technique et comptable, pour les transmettre ensuite à l'A.I.E.A. sous la forme de rapports mensuels

de contrôle. Dans le cadre de ses activités de contrôle, la Communauté procède à l'inspection des installations en cause, de façon à couvrir la totalité des matières.

L'accord prévoit que les inspecteurs de l'Agence seront présents dans les installations pendant que sont exercées certaines des inspections de la Communauté, et qu'ils effectueront leurs activités pendant que celles-ci se déroulent. En ce qui concerne la nature des activités des inspecteurs de l'Agence, elles consisteront, dans la mesure où elles leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de l'accord, dans l'observation des activités d'inspection exercées par les inspecteurs de la Communauté.

.....

Source : Commission des Communautés européennes, document IP(73)61.

56. Grandes lignes de projet de loi sur la réforme du commerce proposé par le Président Nixon

10 avril 1973

Ce projet de loi prévoit :

1. De nouveaux pouvoirs en matière de droits de douane, valables pour cinq ans, en vue des prochaines négociations multilatérales et, notamment, le pouvoir de les réduire ou de les augmenter sans limitation de temps.
2. Des pouvoirs donnés à l'avance permettant de négocier des réductions réciproques de barrières commerciales reconnues dans le domaine douanier et de nouveaux pouvoirs pour négocier la suppression d'autres barrières non tarifaires, sous réserve de l'approbation du Congrès.
3. L'emploi de critères moins restrictifs pour les importations temporaires destinées à faciliter les ajustements à la compétition de l'importation.
4. Une libéralisation des critères d'allocation de l'aide au reclassement des travailleurs accordée par le ministère du travail, et s'inspirant des niveaux minima prévus par la législation relative aux indemnités d'assurance-chômage.
5. Des pouvoirs accrus pour prendre des mesures de rétorsion à l'égard des restrictions inéquitables aussi bien qu'illégales ou des discriminations que pratiquent les pays étrangers à l'égard des exportations américaines.

6. Authority to temporarily impose or reduce import restrictions for balance-of-payments reasons, and to reduce import restrictions to restrain inflation.

7. Provisions allowing the negotiation of agreements providing most-favoured-nation treatment for imports from communist countries, with national security and other safeguards, and subject to a congressional veto.

8. A duty-free preferential import treatment for eligible primarily manufactured or semi-manufactured imports from eligible "beneficiary" developing countries, as part of United States participation in a generalised preference scheme with other industrialised countries.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 69, 11th April 1973.

57. Memorandum submitted by the Commission of the European Communities to the Council on the EEC's position in the forthcoming trade negotiations with the United States and the other industrialised countries

10th April 1973

Development of an overall approach to trade in view of the coming multilateral negotiations in GATT

1. The establishment of the EEC in 1958 brought about an important expansion of trade both within Western Europe and between the Community and the rest of the world. This was to some extent due to the effect of successive rounds of GATT multilateral trade negotiations. But the GATT system, which freed the post-war world from the arbitrary nature of the purely national trade policies of the thirties, ceased to do justice when a large number of medium-sized or small partners were confronted by one far greater power. Universal equality, as expressed in the most-favoured-nation rule, contrasted too starkly with the inequality which in practice existed between trading nations in terms of weight and, therefore, commercial possibilities. Hence the move towards free trade areas and customs union.

Following the establishment of the EEC, the industrialised nations — particularly Europe and the United States — agreed to mutual reductions in trade barriers, within modest limits in the Dillon round, but on an unprecedented scale after the United States Congress passed the Trade Expansion Act (Kennedy round). The Community emerged from these negotiations with the lowest customs tariff of any of the major trading powers, amounting to hardly more than half the average of the original tariffs of its member States.

The prospect and subsequent implementation of this vast work of liberalisation, accompanied by almost uninterrupted economic expansion within the Community, have contributed to a remarkable expansion in international trade. This in turn provided the basis for a high and stable level of employment and the rise in the standard of living in recent years — factors of considerable political significance.

It is now for the enlarged Community to continue the policy of trade liberalisation to which the original Community made so significant a contribution, and which had such a profound effect on its development. Only thus will the Community live up to the international responsibilities which flow from its economic size and power.

2. Even before enlargement, the Community on several occasions expressed the political will to undertake wide-ranging negotiations with its trading partners. In December 1971 the Council declared that "the Community is ready... to take part in overall negotiations on the basis of mutual advantage and reciprocity and requiring an effort from all the participants". This was confirmed by the "joint declaration" which accompanied the limited agreement with the United States of 1972, which affirmed that it was necessary to "begin, and give active support to, wide-ranging multilateral negotiations in GATT".

In October 1972, the summit conference invited the Community institutions to define an "overall approach" to these negotiations by 1st July 1973 and expressed the hope that they would be concluded before the end of 1975. It is to this end essential that all the partners should undertake the preparations necessary to ensure that negotiations can begin as soon as possible after the summer of this year.

6. Le pouvoir d'augmenter ou de réduire les restrictions imposées aux importations pour corriger la position de la balance des paiements et de réduire certaines barrières aux importations pour freiner l'inflation.

7. Des dispositions permettant la négociation d'accords appliquant le traitement de la nation la plus favorisée aux importations en provenance des pays communistes, assortis des garanties exigées, entre autres, par la sécurité nationale et sous réserve de l'accord du Congrès.

8. Une préférence tarifaire supprimant les droits sur certaines importations de produits manufacturés ou semi-manufacturés accordée à certains pays en voie de développement dans le cadre de la participation des États-Unis au système de préférences tarifaires généralisées établi avec les autres pays industrialisés.

Source : Ambassade des États-Unis, Paris, Wireless File, n° 69, 11 avril 1973 (Traduction U.E.O.).

57. Mémoire soumis par la Commission au Conseil des Communautés européennes sur la position de la C.E.E. dans les prochaines négociations commerciales avec les États-Unis et les autres pays industrialisés

10 avril 1973

Elaboration d'une conception globale en vue des prochaines négociations multilatérales

1. La création de la C.E.E., en 1958, a donné lieu à une vaste expansion des échanges tant à l'intérieur de l'Europe occidentale qu'avec les autres parties du monde. Ceci était, jusqu'à un certain degré, attribuable aux négociations commerciales multilatérales successives dans le cadre du GATT. Mais le système GATT, qui libérait le monde d'après-guerre de l'arbitraire des politiques commerciales purement nationales des années 1930, n'était plus juste quand un grand nombre de partenaires de taille moyenne ou petite était confronté à un partenaire d'une puissance beaucoup plus grande. L'égalité de tous — s'exprimant dans la règle de la nation la plus favorisée — contrastait par trop avec l'inégalité de fait des partenaires en poids et donc en possibilités sur le plan commercial. De là, le mouvement vers des zones de libre-échange et des unions douanières.

Suite à la création de la C.E.E., dans des limites encore modestes lors des négociations Dillon, mais avec une ampleur inconnue jusqu'alors après l'adoption du « Trade Expansion Act » par le Congrès américain (Kennedy round), les nations industrialisées — et notamment l'Europe et les États-Unis — se concédaient des réductions réciproques des barrières aux échanges. La Communauté sortit de ces négociations avec le tarif douanier le plus bas des grandes entités commerciales, près de la moitié plus bas que le tarif qui serait résulté de la moyenne des tarifs originaux de ses États membres.

La perspective d'abord, puis la mise en œuvre de ce vaste mouvement de libéralisation, accompagnées d'une expansion économique quasi ininterrompue au sein de la Communauté, ont contribué à un accroissement remarquable des échanges internationaux. A son tour, se fondent sur celui-ci un niveau d'emploi élevé et stable et l'augmentation du standard de vie ces dernières années, éléments d'une importance politique considérable.

Il s'agit donc maintenant, pour la Communauté élargie, de poursuivre la politique de libéralisation des échanges à laquelle la Communauté originaire a tant contribué et qui a été si fondamentale pour son développement. Ce n'est d'ailleurs qu'ainsi qu'elle assumera les responsabilités que lui confèrent, au plan international, sa taille économique et sa puissance politique.

2. Déjà avant son élargissement, la Communauté avait, à plusieurs reprises, exprimé sa volonté politique d'entreprendre avec ses partenaires des négociations de vaste portée. En effet, le Conseil déclara, en décembre 1971, que la « Communauté est prête... à participer à des négociations globales sur la base de l'avantage mutuel et de la réciprocité, et comportant un effort de tous les participants ». Ceci s'est trouvé confirmé dans la « Déclaration commune » accompagnant l'accord limité avec les États-Unis de 1972, et affirmant la nécessité de « commencer et appuyer activement des négociations multilatérales de vaste portée dans le cadre du GATT ».

En octobre 1972, la conférence au « sommet » a invité les institutions de la Communauté à définir, pour le 1^{er} juillet 1973, une « conception d'ensemble » pour ces négociations et a exprimé l'espoir qu'elles pourraient être terminées avant la fin de 1975. Il est essentiel, dès lors, que tous les partenaires se préparent dûment pour être en position de commencer effectivement les négociations dès après l'été de l'année en cours.

The document which the Commission is now submitting to the Council sets out its proposals for an overall approach. Since the time is not ripe for a decision on all those negotiating points on which the Community will have eventually to take up a position, it confines itself to treating in general terms the subjects to be covered and the broad lines to be followed to arrive at results satisfactory for all those taking part.

It must, however, be clearly stated that the large-scale international action to which we aspire on trade would be seriously jeopardised if ways were not found to shield the world economy from the monetary shocks and imbalances which have occurred in the last few months. The present memorandum deals only with negotiations and proceeds on the assumption that adequate machinery will be devised capable of ensuring the essential long-term equilibrium and stability in the monetary field.

I. General objectives of the negotiations

A Council resolution of 13th December 1971 stated:

"The changes in economic relations necessitate an overall examination of the world economic structure and the conditions for a new international balance, which would enable the standard of living to be improved by expanding international economic relations and liberalising world trade to an ever wider extent."

Starting from these general considerations, the Community's objective in these negotiations are defined as follows:

1. to consolidate and continue the liberalisation of international trade on the basis of reciprocity and mutual advantage;
2. to improve the opportunities for the developing countries to participate in the expansion of world trade and to ensure a better equilibrium between developed and developing countries as regards the opportunities for this expansion. The Community will, for its part, contribute actively to this objective without jeopardising the advantages enjoyed by those countries with which the Community has special relations.

II. Industrial customs tariffs

1. As far as tariffs are concerned, the trade negotiations must lead to a significant lowering of customs tariffs.
2. The formula for lowering customs tariffs on industrial products must be simple and generally applicable.
3. While recognising that mutual advantage and reciprocity must be sought in the overall outcome of the whole range of the negotiation, the aim should be to seek, so far as possible, reciprocity in each individual field, in particular as far as tariffs are concerned.
4. It has been suggested that the total elimination of all customs tariffs might be taken as a working hypothesis for these negotiations. In the present state of international economic relations this does not seem realistic for two main reasons. First because of the extent of customs duties on certain products and in certain countries, which protect economic sectors that are already experiencing real difficulties in standing up to competition; and secondly because of the lack of international organisation and harmonisation of national policies concerning, for instance, taxation, social legislation and measures to stimulate economic development.
5. The formula for lowering customs tariffs must necessarily take into account the considerable differences which exist between the tariffs applied by the developed countries. Quite apart from the question of the general level of tariffs, there are also structural differences. Some countries apply tariffs of a roughly homogeneous level to all products while others apply very high tariffs to some products and much lower ones to others. The formula adopted should aim, within the overall objective of lowering tariffs, at levelling off the differences caused by these peaks and troughs. This would have the effect of creating more equitable conditions for trade and diminishing the present inequalities in the tariff protection of the various developed countries. This is the only approach which would make it possible to avoid a situation in which, following further reduction of customs tariffs, some would be so low that certain countries would have little hope of subsequently obtaining reductions in the higher customs duties which others would still be maintaining.

Le document que la Commission présente maintenant au Conseil constitue le projet d'une telle conception d'ensemble. Comme il ne peut pas encore s'agir, au stade actuel, d'une décision sur tous les points de la négociation sur lesquels la Communauté devra éventuellement établir sa position le moment venu, le document traite en grandes lignes des domaines à couvrir et des grandes lignes à suivre pour arriver à des résultats satisfaisants pour tous les partenaires.

Il convient cependant de noter clairement qu'une action internationale sur le plan commercial de l'envergure envisagée serait sérieusement compromise si des moyens n'étaient pas trouvés pour mettre l'économie mondiale à l'abri des secousses et des déséquilibres monétaires tels qu'ils se sont manifestés ces derniers temps. La présente note ne traite que des négociations commerciales, en partant de l'hypothèse que, sur le plan monétaire, des mécanismes adéquats soient mis au point, propres à assurer à long terme l'équilibre et la stabilité essentiels.

I. Objectifs généraux des négociations

La résolution du Conseil du 13 décembre 1971 déclarait :

« Les changements dans les relations économiques rendent nécessaires un examen global de la structure de l'économie mondiale et des conditions d'un nouvel équilibre au niveau international, qui permette une amélioration du niveau de vie par une expansion des relations économiques internationales et une libération de plus en plus large du commerce mondial. »

En partant de ces considérations générales, les objectifs de la négociation peuvent être indiqués comme suit :

1. consolider et poursuivre la libéralisation des échanges internationaux sur la base de la réciprocité et de l'avantage mutuel ;
2. améliorer les possibilités des pays en voie de développement de participer à l'expansion du commerce mondial et assurer un meilleur équilibre entre pays développés et pays en voie de développement dans les possibilités de cette expansion. La Communauté entend, pour sa part, y contribuer activement sans altérer les avantages dont doivent bénéficier les pays avec lesquels elle entretient des relations particulières.

II. Les tarifs douaniers industriels

1. Sur le plan tarifaire, les négociations commerciales doivent conduire à une baisse significative des tarifs douaniers.

2. La formule d'abaissement des tarifs douaniers, sur les produits industriels, doit être simple et d'application générale.

3. Tout en reconnaissant que l'avantage mutuel et la réciprocité doivent être recherchés sur un plan global, comprenant l'ensemble des éléments négociés, le but doit être de rechercher, dans la mesure du possible, une réciprocité dans les différents domaines pris individuellement parmi lesquels, notamment, le domaine tarifaire.

4. L'élimination totale de tous les tarifs douaniers a été évoquée comme hypothèse de travail. Dans les conditions actuelles des relations économiques internationales, une telle hypothèse ne paraît pas réaliste, principalement pour deux raisons : d'une part, l'importance des droits de douane qui subsistent pour certains produits et dans certains pays et qui protègent des secteurs économiques éprouvant déjà, à l'heure actuelle, de réelles difficultés à soutenir la concurrence et, d'autre part, en raison de l'absence d'organisation internationale et d'harmonisation des politiques nationales concernant, par exemple, la fiscalité, la législation sociale, les stimulants au développement économique.

5. La formule d'abaissement ne peut être conçue sans tenir compte des différences sensibles qui existent entre les tarifs douaniers des pays développés. Outre les différences quant au niveau général des tarifs, certains pays appliquent des droits d'un niveau à peu près homogène sur tous les produits, alors que d'autres pays appliquent, pour certains produits, des droits très élevés et, pour d'autres, des droits plus bas. La formule à adopter devrait donc viser à réaliser, dans le cadre de l'objectif général d'abaissement des tarifs, un nivellement des différences dues à ces structures de crêtes et de creux. Ceci aurait pour effet de créer des conditions plus équitables pour les échanges et d'atténuer les inégalités actuelles dans la protection tarifaire des différents pays développés. C'est la seule approche qui permette d'éviter qu'à la suite d'une nouvelle baisse des tarifs douaniers, certains de ceux-ci ne soient tellement bas que les pays concernés ne puissent plus guère espérer obtenir ultérieurement des réductions des droits de douane élevés que certains de leurs partenaires auraient pu conserver.

6. The formula for lowering tariffs should therefore be based on the principle of the higher the tariff the greater the reduction of customs duty. A threshold or floor should be set below which no reduction would be required, which would prevent those countries with highly diversified customs tariffs being obliged to lower them to such an extent that it would be difficult to achieve reciprocity.

7. The formula should take into account that the real level of protection has to be calculated on the basis of the value added.

8. This general approach should in no way exclude the possibility of seeking, during the negotiations, on a basis of reciprocity, concessions going beyond the general rule and aimed at eliminating customs duties on certain products.

9. The further lowering of customs tariffs inevitably involves a reduction in the preference margin from which developing countries benefit in those developed countries which have introduced the generalised preference scheme. In anticipation of the implementation of the generalised preference scheme by all developed countries, the Community should take steps to improve its own scheme in accordance with the directives given by the Conference of Heads of State or Government in October 1972. (See Chapter V on developing countries.)

III. Non-tariff barriers

1. The diversity of non-tariff barriers makes it unrealistic to seek a solution of a general character; there must therefore be a case-by-case approach while still bearing in mind that in some cases there is an interdependence.

2. The existence of so many types of non-tariff barriers (classified by GATT under nearly thirty chapter headings each sub-divided into a number of more or less similar individual measures applied by different countries) seems to preclude finding solutions for all the measures listed. It is therefore desirable that certain types of measures be selected on which negotiation would take place but without excluding the possibility that other barriers may be added to the list in the course of the negotiations should this prove necessary.

3. Work has already begun, or will shortly begin, in GATT or the OECD, on subjects chosen

by mutual agreement which will almost certainly be the object of negotiations. These consist of quantitative restrictions (including voluntary limitation of exports), customs valuation, licensing systems, technical standards and regulations, labelling and packing, export subsidies and other aids affecting commerce, countervailing duties, and government procurement.

4. Reciprocity is harder to assess over non-tariff barriers than over customs duties, so a broad spread of solutions will be needed to make up a worthwhile and well-balanced package.

5. Many similar measures are applied by a large number of countries and therefore lend themselves to multilateral solutions, whether by abolition or amendment or by agreement on greater harmony or discipline. These solutions may involve constraints of varying degrees, and may take the form in some cases of interpretative notes to the existing provisions of the General Agreement, and in others of general principles or codes of behaviour. Although it is clearly desirable to aim at the maximum degree of balance between commitments in each subject negotiated, it should be recognised that in certain subjects there are from the outset some built-in imbalances.

6. For certain measures which are applied by only one or two countries, the solution may take the form of a single limited decision (abolition or adaptation), without there being any need to lay down general rules.

7. The Community will have to specify the non-tariff barriers of its trading partner which it wishes to see dealt with in the negotiations. It will no doubt be desirable to supplement the list of subjects referred to in paragraph 3 with a limited number of other measures¹. For their part, the Community and its member States must also declare their readiness to negotiate on some of the measures they themselves apply, in seeking a multilateral or restricted solution. Since, in the nature of things, it is essentially the member States' measures that are at issue here, they must agree in the near future on a sufficient number of negotiable measures to enable adequate reci-

1. The Working Party on Trade Questions has been instructed to prepare this dossier.

6. La formule d'abaissement devrait donc répondre au principe selon lequel plus le droit est élevé, plus la réduction à appliquer est forte. Il serait opportun de prévoir un seuil ou plancher en-deçà duquel aucune réduction ne serait requise, ce qui éviterait que les pays ayant des tarifs douaniers très diversifiés ne soient obligés de les réduire au point qu'il leur serait difficile d'obtenir la réciprocité.

7. La formule devra tenir compte du fait que le niveau réel de la protection doit être calculé sur la base de la valeur ajoutée.

8. Ce schéma général n'exclurait nullement la possibilité de rechercher, pendant les négociations et sur une base de réciprocité, des concessions allant au-delà de la règle générale et visant à l'élimination des droits de douane sur certains produits.

9. La nouvelle baisse des tarifs douaniers qui est envisagée comporte, inévitablement, une réduction de la marge préférentielle dont les pays en voie de développement bénéficient dans les pays développés qui ont introduit le système généralisé des préférences. Dans l'attente de l'adoption par tous les pays développés du système de préférences généralisées, la Communauté devra préparer l'amélioration de son propre système, conformément aux directives données par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du mois d'octobre 1972 (voir chapitre V).

III. Les mesures non tarifaires

1. La diversité des mesures non tarifaires rend irréaliste la recherche d'une solution de caractère général ; il convient donc de rechercher des solutions cas par cas, tout en gardant à l'esprit que, dans certains cas, il existe une interdépendance de certaines mesures.

2. Le grand nombre de types d'obstacles non tarifaires (classés par le GATT en près de trente catégories comprenant chacune un certain nombre de mesures individuelles plus ou moins similaires appliquées par différents pays) paraît exclure la possibilité de trouver des solutions à toutes les mesures recensées. Il convient donc de sélectionner certains types de mesures sur lesquels portera la négociation, tout en n'excluant pas qu'au cours de cette dernière, d'autres obstacles puissent être ajoutés si cela se révélait nécessaire.

3. Les travaux sont déjà entamés ou le seront à bref délai au sein du GATT ou de l'O.C.D.E. sur des sujets choisis de commun accord qui fe-

ront presque certainement l'objet de la négociation. Il s'agit de restrictions quantitatives (y compris les autolimitations à l'exportation), de l'évaluation en douane, des régimes de licences, des normes et réglementations techniques, de l'étiquetage et de l'emballage, des subventions à l'exportation et autres aides ayant un effet sur le commerce et des droits compensateurs et des achats gouvernementaux.

4. La réciprocité est plus difficile à apprécier dans le domaine des obstacles non tarifaires que dans celui des droits de douane. Un ensemble assez large de solutions sera nécessaire pour constituer un « paquet » significatif et bien équilibré.

5. Beaucoup de mesures similaires sont appliquées par un grand nombre de pays et se prêtent donc à des solutions multilatérales qui peuvent consister dans la suppression ou la modification des mesures ou l'accord sur une plus grande discipline ou harmonie. Ces solutions pourront comporter divers degrés de contrainte et revêtir, dans quelques cas, la forme de notes interprétatives aux dispositions existantes de l'Accord général et, dans d'autres cas, de principes généraux ou de codes de conduite. Bien qu'il soit souhaitable de rechercher le degré maximum d'équilibre des engagements dans chaque sujet négocié, il convient de reconnaître que certains domaines contiennent dès l'origine certains déséquilibres.

6. Pour certaines mesures — qui sont le fait d'un ou de deux pays — la solution peut être ponctuelle (suppression ou adaptation), sans qu'il soit nécessaire de prévoir à cet effet des règles générales.

7. La Communauté devra préciser les obstacles non tarifaires de ces partenaires commerciaux qu'elle désire voir figurer dans les négociations ; il conviendra sans doute de compléter la liste des sujets figurant au point 3 par un nombre limité d'autres mesures¹. De leur part, la Communauté et ses Etats membres doivent se déclarer prêts à négocier certaines des mesures qu'ils appliquent, dans le cadre d'une solution multilatérale ou ponctuelle. Etant donné que, de par la nature du sujet, il s'agit ici essentiellement de mesures des Etats membres, il est indispensable que ceux-ci s'accordent, à bref délai, sur une liste suffisante de mesures négociables pour permettre d'offrir une réciprocité adéquate au regard des demandes

1. Le Groupe des questions commerciales est chargé de préparer ce dossier.

procuity to be offered in return for that which the Community will be seeking from its partners¹.

8. The solutions arrived at should be accepted by as many countries as possible if the existing imbalance between the various contracting parties is not to be worsened. It should therefore be made clear that any advantages which might derive from solutions comprising obligations going beyond the present GATT rules would be reserved for countries which in practice abide by these solutions (conditional application of the most-favoured-nation clause).

9. With this same need for balance in mind, all the contracting parties should cease to benefit from the exemption provided by the protocol of provisional application.

10. The agreement reached on non-tariff barriers should include appropriate machinery for consultation and the settlement of disputes. This machinery would both deal with differences in interpretation of the agreement and with any outstanding difficulties not dealt with in the negotiations or with any non-tariff barriers which may appear after conclusion of the negotiations.

IV. Agriculture

1. The objectives of the negotiations in the agricultural sector should be in harmony with the general objectives of the negotiations but should also take into account the fundamental and specific characteristics of agriculture.

2. Two characteristics of the agricultural sector are the universal existence of support policies — of which the internal and external aspects are inextricably linked — and the instability of world markets. The specific objective of the agricultural negotiations should therefore be “the expansion of trade in stable world markets”.

3. As the structural situation is at the root of many agricultural problems, there should be an undertaking, in order to attain this objective, to intensify structural reforms so that marketing

1. It is suggested that the Working Party on Trade Questions be instructed to agree such a list.

policies and price policies are based to a greater extent on economic considerations.

4. The conditions for expanding trade would be more favourable if the stability of world markets was better assured. The best means of obtaining this objective would be the adoption of a code of good conduct covering export practices. For a number of specific products, complementary commitments could be entered into within the framework of international arrangements.

5. The code of good conduct on export practices should aim at introducing market disciplines with concerted action on the use and scope of the rules agreed.

6. For products such as cereals (wheat, flour and feed grains) rice, sugar and the most homogeneous milk products (e. g. milk powder and butter) the Community will propose the negotiation of a price mechanism (including minimum and maximum prices) accompanied by measures covering and adjustment of supply, including measures of storage which would, among other things, facilitate the application of food aid programmes. The Community considers that the best method of applying such engagements would be by the negotiation of international arrangements.

7. This reordering of world markets would make it possible to adjust certain elements of the import systems.

8. The aim of all these measures would be to promote the regular expansion of trade. For its part the Community would apply the instruments of its common agricultural policy in such a way as to ensure that the commitments thus undertaken were respected.

9. The problems caused by the harmonisation of legislation covering both human and plant health and of the various rules on the use and treatment of products should also be covered in the negotiations.

10. Although the measures set out above are aimed at improving world markets which will also benefit developing countries, the developed countries should also take additional action on those products of particular interest to the developing countries. This would for example take the form of measures of a preferential character,

que la Communauté adressera à ses partenaires¹.

8. Les solutions qui seront mises sur pied devraient être acceptées par le plus grand nombre de pays possible, sous peine de voir se renforcer le déséquilibre existant actuellement entre les différentes parties contractantes. En conséquence, il devrait être précisé que les avantages qui pourraient être tirés de solutions comportant des obligations allant au-delà des règles actuelles du GATT pourront être réservés aux pays qui adhèrent effectivement à ces solutions (application conditionnelle de la clause n.p.f.).

9. Dans le même souci d'équilibre, toutes les parties contractantes devraient cesser de bénéficier de l'exception du Protocole d'application provisoire.

10. L'accord concernant les obstacles non tarifaires devrait comporter un mécanisme approprié de consultation et de règlement des litiges. Ce mécanisme traiterait à la fois des divergences d'interprétation de l'accord et de toutes difficultés susceptibles de surgir qui n'auraient pu être traitées dans les négociations ou de tout obstacle non tarifaire qui apparaîtrait après la conclusion des négociations.

IV. Le secteur agricole

1. Les objectifs de la négociation dans le secteur agricole devraient être en harmonie avec les objectifs généraux de la négociation, mais devraient également tenir compte des caractéristiques fondamentales et particulières de l'agriculture.

2. Les deux principales caractéristiques du secteur agricole consistent dans l'existence généralisée des politiques de soutien — dont les aspects internes et externes sont inextricablement liés — et dans l'instabilité des marchés mondiaux. L'objectif spécifique de la négociation agricole devrait être en conséquence « l'expansion des échanges dans la stabilité des marchés mondiaux ».

3. La situation structurelle étant à l'origine des problèmes agricoles, l'engagement devrait être pris, en vue de réaliser cet objectif, d'intensifier les réformes structurelles, de manière à ce que les

politiques des marchés et des prix soient fondées dans une mesure plus large sur des considérations économiques.

4. L'expansion des échanges pourrait être réalisée dans des conditions d'autant plus favorables que la stabilité des marchés mondiaux serait mieux assurée. Le meilleur moyen pour atteindre cet objectif consisterait dans l'adoption d'un code de bonne conduite sur les pratiques à l'exportation. Pour certains produits spécifiques des engagements complémentaires pourraient être pris dans le cadre d'arrangements internationaux.

5. Le code de bonne conduite concernant les pratiques à l'exportation devrait viser à l'instauration de disciplines de mise sur le marché, l'utilisation et la portée des règles convenues faisant l'objet d'une concertation.

6. Pour des produits tels que les céréales (blé, farine de blé et céréales fourragères), le riz, le sucre et les produits laitiers les plus homogènes (lait de conserve et beurre), la Communauté proposera de négocier un dispositif de prix (minimum et maximum) accompagné de mesures portant sur un aménagement de l'offre, dont des mesures de stockage, qui faciliteraient d'ailleurs l'application de programmes d'aide alimentaire. La Communauté estime que la meilleure méthode pour appliquer de tels engagements serait de conclure des arrangements internationaux.

7. Cette mise en ordre des marchés mondiaux pourrait permettre l'aménagement de certains éléments des systèmes à l'importation.

8. L'ensemble de ces mesures aurait pour but de favoriser l'expansion régulière des échanges. La Communauté pour sa part appliquerait les instruments de sa politique agricole commune de façon à assurer le respect des engagements ainsi pris.

9. Les problèmes soulevés par l'harmonisation des législations dans le domaine sanitaire et phytosanitaire et dans le domaine des différentes réglementations relatives à l'utilisation et au conditionnement des produits devraient également être traités dans la négociation.

10. Bien que les actions énoncées ci-dessus visent à une amélioration des marchés mondiaux qui serait bénéfique aussi pour les pays en voie de développement, une action complémentaire devrait être entreprise pour les produits d'intérêt particulier pour les pays en voie de développement, sous forme par exemple de mesures de

1. Il est suggéré que le Groupe des questions commerciales soit chargé d'établir cette liste.

which would give these countries a chance to increase their export revenue.

V. *The developing countries*

1. The developed countries have agreed to take particular account in these negotiations of the interests of developing countries. That is to say, the developed countries will not only try to ensure that the developing countries do not suffer indirect disadvantages, but will also help to expand the developing countries' trade and improve their export revenue. This was emphasised in the declaration of intent made by the Community on 13th December 1971 ; in the joint declaration by the United States and the Community in 1972 ; and again in the communiqué of the summit meeting in October 1972, which also states that the task will have to be accomplished without detriment to the advantages enjoyed by those developing countries with which the Community has special relations¹.

The Community's objective as regards the developing countries in general should be to achieve a coherent body of measures and a balanced contribution by industrialised countries. There are, however great differences between the levels and the opportunities of development in the various developing countries so the Community would wish to reserve for itself the possibility of varying its action to meet the particular needs of individual countries. Such variation could relate, in particular, to the nature of the concessions made to different developing countries, to the choice of products, and to a degree of reciprocity which might be required of the more advanced developing countries.

2. *Tariffs*

(a) In the field of generalised preferences, the Community would wish to improve the scheme which it has been applying for nearly two years now. But these improvements must be dependent upon other industrialised countries, and in particular the United States, introducing a scheme comparable in its effects with the Community scheme.

¹ Cf. separate Commission memorandum on the preparation of negotiations with these countries. It is clear that a link will need to be maintained during the course of the two negotiations.

Subject to this condition, the system of generalised preferences could be improved in two ways :

- by including a larger number of processed agricultural products in the list of products which benefit from preferences and by increasing the margin of preference for those already included ;
- by raising the quantitative ceilings and making the detailed rules of application more flexible.

(b) The proposal in Chapter II that there should be no reduction in duties below a certain level would mean in effect that a margin of preference for developing countries would be maintained in these special cases.

(c) Finally, the Community reserves the right to propose to other developed countries in the course of the negotiations that by joint agreement exceptions to the general formula of tariff reduction might be introduced for a small number of products which are included in the system of generalised preferences and in which the less developed countries have a particular interest.

3. *Non-tariff barriers*

In the field of non-tariff barriers the developed countries should endeavour to take particular account of the interests of developing countries both in adapting rules and in reducing or abolishing certain quantitative restrictions which especially affect exports from developing countries. In return, the developing countries could make a contribution which would be in their own interest by simplifying their administrative system for imports.

4. *Agricultural products*

(a) In any international arrangements to regulate the markets for certain agricultural products, the interests of the developing countries should be taken into account, in particular through efforts to lighten the burden which some of the provisions could involve for these countries.

(b) Food aid commitments can be envisaged in the context of regulation of the markets.

portée préférentielle, permettant à ces pays d'améliorer le volume de leurs recettes à l'exportation.

V. Les pays en voie de développement

1. Les pays développés sont convenus de tenir tout particulièrement compte, au cours des négociations, des intérêts des pays en voie de développement, c'est-à-dire non seulement d'éviter que ces derniers n'en subissent indirectement des désavantages, mais encore de contribuer au progrès de leurs échanges et à l'amélioration de leurs recettes d'exportation. Cette préoccupation a été soulignée dans la déclaration d'intention de la Communauté du 13 décembre 1971, dans la déclaration commune Etats-Unis-Communauté de 1972 ainsi que dans le communiqué du sommet d'octobre 1972 qui précise, en outre, que cette action devra se faire sans altérer les avantages dont bénéficient les pays en voie de développement avec lesquels la Communauté entretient des relations particulières¹.

Vis-à-vis des pays en voie de développement en général, la Communauté devra avoir comme objectif d'aboutir à un ensemble cohérent de mesures et à une contribution équilibrée des nations industrialisées. Il existe cependant de grandes diversités entre les niveaux et les possibilités de développement des différents pays en voie de développement. La Communauté doit se ménager la possibilité de modulation en fonction des besoins particuliers de ces pays pris individuellement. Une telle modulation pourra porter notamment sur le caractère des concessions faites aux différents pays en voie de développement, sur le choix des produits et sur un degré de réciprocité qui pourrait être demandé aux pays en voie de développement les plus avancés.

2. Secteur tarifaire

(a) Dans le domaine des préférences généralisées, la Communauté désire améliorer le système appliqué depuis bientôt deux ans. Mais une telle amélioration doit dépendre de la mise en place par d'autres pays industrialisés, et notamment les Etats-Unis, d'un système qui soit comparable, dans ses effets, au système de la Communauté.

1. Cf. la communication séparée au sujet de la préparation des négociations avec ces pays. Il est clair qu'il faut maintenir un lien entre les deux négociations pendant leurs développements respectifs.

A cette condition, l'amélioration du système des préférences généralisées pourrait être réalisée notamment par deux moyens :

- par l'inclusion d'un plus grand nombre de produits agricoles transformés dans la liste des produits bénéficiant des préférences et l'augmentation de la marge préférentielle pour les produits déjà inclus ;
- par le relèvement des plafonds et l'assouplissement des modalités d'application.

(b) La proposition faite au chapitre II, à savoir qu'aucune réduction de droits ne soit envisagée en dessous d'un certain niveau, aurait pour conséquence le maintien d'une marge préférentielle en faveur des pays en voie de développement.

(c) Enfin, dans le courant des négociations, la Communauté se réserve de proposer aux autres pays développés que des exceptions à l'application de la formule générale de réduction des tarifs puissent être introduites, d'un commun accord, pour un petit nombre de produits inclus dans le système des préférences généralisées et pour lesquels les pays peu développés ont un intérêt particulier.

3. Obstacles non tarifaires

Dans le secteur des obstacles non tarifaires, les pays développés devraient s'efforcer de tenir tout particulièrement compte des intérêts des pays en voie de développement dans l'adaptation de leurs réglementations ainsi que dans la réduction ou la suppression de certaines restrictions quantitatives affectant spécialement les exportations des pays en voie de développement. En contrepartie, les pays en voie de développement pourraient apporter une contribution qui serait compatible avec leur propre intérêt en simplifiant leurs systèmes administratifs à l'importation.

4. Produits agricoles

(a) Dans tous les accords internationaux ayant pour but de régulariser les marchés de certains produits agricoles, il conviendra de tenir compte des intérêts des pays en voie de développement, notamment en s'efforçant d'alléger les charges que pourraient comporter, pour ces pays, certains mécanismes de ces accords,

(b) Des engagements d'aide alimentaire pourront être envisagés en relation avec la régularisation des marchés.

(c) Moreover, as is stated in Chapter IV, "the developed countries should also take additional action on those products of particular interest to the developing countries. This would for example take the form of measures of a preferential character, which would give these countries a chance to increase their export revenue".

VI. Safeguard clause

1. The object of a safeguard clause must be to enable purely transitory difficulties to be overcome or to give the branches of activity concerned the period of adaptation which they need in order to adjust themselves to the requirements of international competition.

2. The current provisions of Article XIX of the General Agreement should be maintained as they are. It must, however, be recognised that this article has proved difficult to operate effectively. For this reason it might be advisable to supplement it, on the understanding that the countries concerned would retain their right to have recourse to the current provisions of Article XIX. Such a supplement to Article XIX could provide for it to be used in a selective fashion.

3. This new system would on the one hand involve both greater flexibility in the type of safeguard measures allowed, and a limitation in the compensatory or retaliatory rights of the third countries concerned. On the other hand any country having recourse to it would have to accept increased control procedures and requirements relating to the conversion or adaptation of the economic sectors concerned.

4. The supplementary arrangements might be as follows:

Type of measures and their scope:

To prevent the measures from having a more extensive impact than is necessary, a selective application as regards the form of the measure would have to be authorised while maintaining non-discrimination as regards its substance. All imports which contribute in the same way to disorganising the market would be dealt with in the same manner.

The character of the safeguard measure could vary, on the understanding that imports

would not be restricted to a level lower than that reached during a short reference period before the measure was applied.

Duration of the measures:

Recourse to them should be temporary, and their mode of operation shall be degressive. It will be a necessary condition of the temporary nature of the measures that agreed adjustments take place during the period of recourse to them.

Rights of injured third countries:

The right of injured countries to compensation or to compensatory withdrawal would be suspended provided all the conditions are fulfilled.

Procedures:

Taking into account the greater flexibility thus provided for in these arrangements, a permanent institutional supervisory mechanism consisting of independent personalities should be set up to which possible disputes could be referred.

It would be necessary to make the emergency procedure really exceptional. Prior notification should be demanded in all cases.

Source : Europe Documents, No. 732, 16th April 1973.

58. State of the union message by President Nixon, Washington

18th April 1973

(Extract)

.....

International co-operation

The energy challenge confronts every nation. Where there is such a community of interest, there is both a cause and a basis for co-operative action.

Today, the United States is involved in a number of co-operative, international efforts. We have joined with the other 22 member nations of the Organisation for Economic Co-operation and Development to produce a comprehensive

(c) Par ailleurs, ainsi qu'il est dit au chapitre IV du présent document, « une action complémentaire devrait être entreprise pour les produits d'intérêt particulier pour les pays en voie de développement sous forme, par exemple, de mesures de portée préférentielle, permettant à ces pays d'améliorer le volume de leurs recettes à l'exportation ».

VI. La clause de sauvegarde

1. L'objectif d'une clause de sauvegarde doit être de permettre de surmonter des difficultés nettement passagères ou d'accorder aux branches d'activités concernées une période d'adaptation dans la mesure requise pour leur permettre de s'adapter aux nécessités de la concurrence internationale.

2. Les dispositions actuelles de l'article XIX de l'Accord général doivent être maintenues telles quelles. Il faut cependant reconnaître que le maniement efficace de cette clause s'est révélé assez difficile. C'est pourquoi il serait opportun d'envisager un mécanisme complémentaire, étant entendu que les pays concernés conserveraient le droit de recourir aux dispositions actuelles de l'article XIX. Un tel complément à l'article XIX pourrait permettre son application de façon sélective.

3. Ce nouveau mécanisme comporterait, d'une part, à la fois des assouplissements dans la nature des mesures de sauvegarde admises et une limitation des droits à compensation ou à rétorsion des pays tiers concernés ; d'autre part, le pays qui s'en prévaudrait devrait accepter des procédures de contrôle renforcées et des obligations quant à la reconversion ou l'adaptation des secteurs économiques concernés.

4. Ces dispositions pourraient être les suivantes :

— quant à la nature et à la portée des mesures :

dans le souci d'éviter que l'impact des mesures n'aille au-delà de ce qui est requis, une application sélective quant à la forme de la mesure devrait être autorisée, tout en maintenant la non-discrimination quant au fond. Il s'agirait de traiter de même manière toutes les importations contribuant de la même façon à la désorganisation du marché ;

la forme des mesures de sauvegarde pourrait varier, étant entendu que les impor-

tations ne seraient pas limitées à un niveau inférieur à celui atteint au cours d'une brève période de référence, avant l'application de la mesure.

— quant à la durée des mesures :

le recours aux mesures de sauvegarde devrait demeurer temporaire et être dégressif dans ses modalités. Une condition nécessaire pour assurer la nature temporaire des mesures est que des ajustements convenus soient appliqués pendant la période de recours.

— quant aux droits des pays tiers lésés :

le droit à la compensation ou au retrait compensatoire de la part des pays lésés serait suspendu dans la mesure où toutes les conditions se trouveraient remplies.

— quant aux procédures :

compte tenu des assouplissements ainsi prévus au dispositif actuel, il conviendrait de créer un mécanisme institutionnel permanent de surveillance, composé de personnalités indépendantes, qui pourrait être saisi de litiges éventuels ;

il serait nécessaire de rendre la procédure d'urgence réellement exceptionnelle. Une notification préalable devrait être exigée dans tous les cas.

Source : *Europe Documents*, n° 732, 16 avril 1973.

58. Message présenté par le Président Nixon sur l'état de l'Union à Washington

18 avril 1973

(Extrait)

.....

Coopération internationale

Toutes les nations doivent faire face au défi de l'énergie. Là où existe une telle communauté d'intérêts, il y a aussi une raison et une base d'action menée en commun.

Aujourd'hui, les Etats-Unis sont engagés dans de nombreux efforts de coopération internationale. Nous nous sommes joints aux vingt-deux autres nations membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economi-

report on long-term problems and to develop an agreement for sharing oil in times of acute shortages. The European Economic Community has already discussed the need for co-operative efforts and is preparing recommendations for a Community energy policy. We have expressed a desire to work together with them in this effort.

We have also agreed with the Soviet Union to pursue joint research in magnetohydrodynamics (MHD), a highly efficient process for generating electricity, and to exchange information on fusion, fission, the generation of electricity, transmission and pollution control technology. These efforts should be a model for joint research efforts with other countries. Additionally, American companies are looking into the possibility of joint projects with the Soviet Union to develop natural resources for the benefit of both nations.

I have also instructed the Department of State, in co-ordination with the Atomic Energy Commission, other appropriate government agencies, and the Congress to move rapidly in developing a programme of international co-operation in research and development on new forms of energy and in developing international mechanisms for dealing with energy questions in times of critical shortages.

I believe the energy challenge provides an important opportunity for nations to pursue vital objectives through peaceful co-operation. No chance should be lost to strengthen the structure of peace we are seeking to build in the world, and few issues provide us with as good an opportunity to demonstrate that there is more to be gained in pursuing our national interests through mutual co-operation than through destructive competition or dangerous confrontation.

Federal energy organisation

If we are to meet the energy challenge, the current fragmented organisation of energy-related activities in the executive branch of the government must be overhauled.

In 1971, I proposed legislation to consolidate federal energy-related activities within a new department of natural resources. The 92nd Congress did not act on this proposal. In the interim I have created a new post of Counsellor to the President on natural resources to assist in the policy co-ordination in the natural resources field.

Today I am taking executive action specifically to improve the federal organisation of energy activities.

I have directed the Secretary of the Interior to strengthen his department's organisation of energy activities in several ways :

- the responsibilities of the new Assistant Secretary for Energy and Minerals will be expanded to incorporate all departmental energy activities ;
- the department is to develop a capacity for gathering and analysis of energy data ;
- an office of energy conservation is being created to seek means for reducing demands for energy ;
- the Department of the Interior has also strengthened its capabilities for overseeing and co-ordinating a broader range of energy research and development.

By executive order, I have placed authority in the Department of the Treasury for directing the Oil Policy Committee. That Committee co-ordinates the oil import programme and makes recommendations to me for changes in that programme. The Deputy Secretary of the Treasury has been designated Chairman of that Committee.

Through a second executive order, effective today, I am strengthening the capabilities of the Executive Office of the President to deal with top-level energy policy matters by establishing a special energy committee composed of three of my principal advisers. The order also reaffirms the appointment of a Special Consultant, who heads an energy staff in the Office of the President.

ques pour établir un rapport complet sur les problèmes à long terme et pour mettre au point un accord sur le partage du pétrole en périodes de pénurie aiguë. La Communauté Economique Européenne a déjà discuté la nécessité d'efforts de coopération et prépare des recommandations pour une politique énergétique commune. Nous avons exprimé le désir de travailler avec elle à cette entreprise.

Nous nous sommes également mis d'accord avec l'Union Soviétique pour poursuivre des recherches communes dans le domaine de la magnétohydrodynamique (MHD), méthode extrêmement efficace de production d'électricité, et pour échanger des informations sur la fusion, la fission, la production d'électricité, les techniques de transmission et la lutte contre la pollution. Ces efforts devraient servir de modèle pour des efforts de recherche commune avec d'autres pays. En outre, les compagnies américaines envisagent la possibilité de projets communs avec l'Union Soviétique, en vue du développement des ressources naturelles au profit des deux pays.

J'ai également demandé au département d'Etat — en coordination avec la Commission de l'Energie Atomique, d'autres organismes gouvernementaux appropriés et le Congrès — de procéder rapidement à la mise au point d'un programme de coopération internationale pour la recherche et le développement de nouvelles formes d'énergie et de mécanismes internationaux pour résoudre ces questions d'énergie en périodes de pénuries graves.

Je suis convaincu que le défi de l'énergie offre aux nations une occasion importante de poursuivre des objectifs vitaux à travers une coopération pacifique. Il ne faudrait négliger aucune chance de renforcer la structure de paix que nous cherchons à édifier dans le monde ; peu de questions nous fournissent une si bonne occasion de démontrer qu'il y a plus à gagner à poursuivre nos intérêts nationaux à travers une coopération mutuelle que par le moyen d'une concurrence destructrice ou de dangereux affrontements.

Organisation au niveau fédéral des activités concernant l'énergie

Si nous voulons relever le défi de l'énergie, l'actuelle organisation fragmentée des activités liées à l'énergie, au sein de l'exécutif, doit être entièrement remaniée.

En 1971, je proposais un projet de loi pour regrouper les activités fédérales liées à l'énergie dans le cadre d'un nouveau département des ressources naturelles. Le 92^e Congrès n'a pas adopté cette proposition. Dans l'intervalle, j'ai créé un nouveau poste de conseiller du Président sur les ressources naturelles, pour contribuer à coordonner notre politique dans le domaine des ressources naturelles.

Aujourd'hui, je prends des mesures spécifiques pour améliorer l'organisation, au niveau fédéral, des activités concernant l'énergie.

J'ai ordonné au secrétaire à l'intérieur de renforcer de plusieurs façons, au sein de son département, l'organisation des activités concernant l'énergie :

- les responsabilités du nouveau secrétaire adjoint pour l'énergie et les minéraux seront étendues pour englober toutes les activités du département concernant l'énergie ;
- le département doit se doter des moyens de recueillir et d'analyser les informations concernant l'énergie ;
- un office de conservation de l'énergie est créé pour chercher les moyens de réduire la demande d'énergie ;
- le département de l'intérieur a également renforcé ses capacités de supervision et de coordination, portant sur une plus large gamme de recherches théoriques et appliquées relatives à l'énergie.

Par décret, j'ai donné au département du trésor pouvoir de diriger la Commission de politique pétrolière. Cette commission coordonne le programme d'importations de pétrole et me soumet des recommandations quant aux changements à y apporter. Le secrétaire adjoint au trésor a été nommé président de cette commission.

Par un deuxième décret, qui devient exécutoire aujourd'hui, je renforce le pouvoir du bureau exécutif du Président de traiter les questions de politique énergétique au plus haut niveau, en établissant une commission spéciale de l'énergie composée de trois de mes principaux conseillers. Le décret confirme également la nomination d'un conseiller spécial, qui dirige une équipe spécialisée dans les questions énergétiques, au sein du bureau du Président.

Additionally, a new division of energy and science is being established within the Office of Management and Budget.

While these executive actions will help, more fundamental reorganisation is needed. To meet this need, I shall propose legislation to establish a department of energy and natural resources (DENR) building on the legislation I submitted in 1971, with heightened emphasis on energy programmes.

This new department would provide leadership across the entire range of national energy. It would, in short, be responsible for administering the national energy policy detailed in this message.

Conclusion

Nations succeed only as they are able to respond to challenge, and to change when circumstances and opportunities require change.

When the first settlers came to America, they found a land of untold natural wealth, and this became the cornerstone of the most prosperous nation in the world. As we have grown in population, in prosperity, in industrial capacity, in all those indices that reflect the constant upward thrust in the American standard of living, the demands on our natural resources have also grown.

Today, the energy resources which have fuelled so much of our national growth are not sufficiently developed to meet the constantly increasing demands which have been placed upon them. The time has come to change the way we meet these demands. The challenge facing us represents one of the great opportunities of our time — an opportunity to create an even stronger domestic economy, a cleaner environment, and a better life for all our people.

The proposals I am submitting and the actions I will take can give us the tools to do this important job.

The need for action is urgent. I hope the Congress will act with dispatch on the proposals

I am submitting. But in the final analysis, the ultimate responsibility does not rest merely with the Congress or with this Administration. It rests with all of us — with government, with industry and with the individual citizen.

Whenever we have been confronted with great national challenges in the past, the American people have done their duty. I am confident we shall do so now.

Source: Weekly compilation of Presidential documents, 23rd April 1973.

59. Communiqué issued after the talks between Mr. Brandt, Federal German Chancellor, and President Tito, Brioni (Yugoslavia)

19th April 1973

(Extract)

.....

The two parties held a wide-ranging exchange of views on topical international matters; they noted that on many questions their positions were very close.

Their attention was centred on questions of détente and security in Europe. The two parties reaffirmed that a lasting and peaceful evolution towards overcoming the division of Europe must be ensured through long-term collaboration between governments and nations in all fields. They agreed that the conference on security and co-operation in Europe, which was in the process of being prepared in Helsinki and the holding of which the two States had actively sought, must make a decisive contribution to strengthening peace, collaboration and security in all parts of Europe. World peace would also be consolidated thereby. The question also arose of the connection between European security and the reduction of forces and armaments in Europe. The two parties agreed that future agreements on the reduction of forces and armaments in Central Europe must have no negative repercussions on any other part of Europe and that the interests of countries not taking part in these negotiations must be taken into consideration. They also underlined that the situation in the Mediterranean and the Middle East was closely linked with security in Europe.

En outre, une nouvelle division de l'énergie et des sciences est en voie d'établissement à l'intérieur du Bureau de l'administration et du budget.

Ces décrets seront utiles, mais une réorganisation plus fondamentale est nécessaire. Pour répondre à cette nécessité, je proposerai une législation qui établirait un département de l'énergie et des ressources naturelles (DENR), s'appuyant sur le projet de loi que j'ai soumis en 1971 et insistant davantage sur les programmes relatifs à l'énergie.

Ce nouveau département fournirait un « leadership » portant sur l'ensemble des problèmes nationaux concernant l'énergie. En bref, il serait responsable de l'administration de la politique nationale énergétique exposée dans ce message.

Conclusion

Les nations ne réussissent que si elles sont en mesure de relever les défis et de changer, quand les circonstances et les occasions l'exigent.

Lorsque les premiers colons arrivèrent en Amérique, ils trouvèrent une terre dont la richesse naturelle prodigieuse devint la pierre angulaire de la nation la plus prospère du monde. Tandis qu'augmentaient notre population, notre prospérité, notre capacité industrielle, et que se renforçaient tous ces indices qui reflètent la constante élévation du niveau de vie américain, les demandes qu'ont subies nos ressources naturelles ont augmenté elles aussi.

Aujourd'hui, les ressources énergétiques qui ont alimenté une si grande part de notre croissance nationale ne sont pas suffisamment développées pour répondre aux demandes de plus en plus fortes auxquelles elles sont soumises. Le moment est venu de modifier la façon dont nous faisons face à ces demandes. Le défi devant lequel nous sommes placés représente une des chances les plus exceptionnelles de notre temps — celle de créer une économie intérieure encore plus forte, un environnement plus propre et une vie meilleure pour tous les Américains.

Les propositions que je soumets et les mesures que je prendrai peuvent nous donner les instruments nécessaires pour nous acquitter de cette tâche importante.

Il est nécessaire d'agir sans tarder. J'espère que le Congrès se prononcera rapidement au

sujet des propositions que je soumets. Mais, en dernier ressort, la responsabilité ultime n'incombe pas seulement au Congrès ou à ce gouvernement. Elle nous incombe à nous tous, gouvernement, industrie et simples citoyens.

Dans le passé, chaque fois que notre nation a été placée devant de grands défis, le peuple américain a fait son devoir. Je suis persuadé qu'il agira de même cette fois-ci.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documents, n° 2362, 19 avril 1973.

59. Communiqué publié à l'issue des entretiens entre M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, et le Président Tito à Brioni (Yougoslavie)

19 avril 1973

(Extrait)

.....

Les deux parties ont procédé à un large échange de vues sur les questions de l'actualité internationale ; elles ont constaté que sur de nombreux points leurs positions étaient très voisines.

Les questions relatives à la détente et à la sécurité en Europe se sont trouvées au centre de leur attention. Les deux parties ont réaffirmé qu'une évolution durable et pacifique vers le dépassement de la division de l'Europe doit être assurée au moyen d'une collaboration à long terme entre les gouvernements et entre les peuples dans tous les domaines. Elles sont convenues que la Conférence sur la sécurité et la collaboration européennes que l'on est en train de préparer à Helsinki et pour la tenue de laquelle les deux Etats ont milité en temps opportun, doit fournir une contribution décisive à l'affermissement de la paix, de la collaboration et de la sécurité dans toutes les parties de l'Europe. La paix dans le monde s'en trouvera elle aussi consolidée. Il a été question également de la liaison entre la sécurité européenne et la réduction des forces armées et des armements en Europe. Les interlocuteurs sont convenus que les futurs accords concernant la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale ne doivent avoir de répercussions négatives dans aucune autre partie de l'Europe, et que les intérêts des pays qui ne participent pas à ces négociations

Chancellor Brandt described the Federal Government's European policy, the aim of which was to pursue integration in the West and improve co-operation with the East. President Tito underlined that Yugoslavia welcomed and supported the policy of détente practised by the Government of the Federal Republic of Germany, which had made a major contribution to preparing for a relaxation of tension in Europe. Chancellor Brandt paid tribute to the rôle played by Yugoslavia's policy of non-alignment in the elimination of tension in Europe and stressed the importance he attached to the pursuit of this policy for the stability of the situation in Europe.

The two parties noted that the situation in the Middle East and in Indochina was still of grave concern. They agreed on the need for early solutions on the basis of the United Nations Charter in accordance with the principle of the peaceful settlement of international problems.

.....

Source: Revue de politique internationale, No. 554, Belgrade, 5th May 1973 (WEU translation).

**60. Foreign policy report by Mr. Rogers,
United States Secretary of State**

19th April 1973

(Extract)

.....

Europe

Much of what was promising in relations between East and West in Europe in 1971 materialised in 1972. President Nixon's visit to Moscow in May dramatised this new movement toward reconciliation. The United States and its western allies achieved key agreements with the East last year — SALT, the final quadripartite protocol on Berlin, the inner-German treaty, and a web of bilateral understandings. These accom-

plishments are striking evidence of how far the East and West have moved from confrontation to negotiation.

Still, caution is in order. Profound differences remain between the political systems and ideological perspectives of the members of the Atlantic community and the States of Eastern Europe. Achievement does not imply finality — we have not yet reached the just and lasting settlement in Europe which is our common goal.

Relations with Western Europe in 1972 may not have attracted the same public attention as did the conduct of our affairs with the East Europeans, but our concern for the maintenance of strong, healthy ties with Western Europe was undiminished, the area remains at the core of United States foreign policy. Furthermore, there was solid accomplishment based on past United States initiatives, continuing effort and faithful adherence to western commitments. In 1972, twenty-five years after the announcement of the Marshall plan, Western Europe was economically powerful, militarily strong, and increasingly integrated. In this sound state of health, the United States could take a measure of pride and credit since European unity has long been a basic goal of American foreign policy.

The drive toward integration that would knit Western Europe into a strong, prosperous, and cohesive region made further progress at the end of the year with the formal entry of Great Britain, Ireland and Denmark into an enlarged European Community of nine. In October the members-designate participated in the summit meeting of the Community, which set as its goal European union by 1980.

During the year we worked intensively with the Community and our other European trading partners to lay a firm foundation for negotiations in 1973 on international trade and monetary reform, including the need for adjustments arising from the enlargement of the Community.

We were also vigilant and active in the task of assuring strong western defence. Our partici-

doivent être pris en considération. Ils ont également souligné que la situation en Méditerranée et dans le Proche-Orient est étroitement liée à la sécurité en Europe.

Le Chancelier fédéral Brandt a exposé la politique européenne du gouvernement fédéral dont le but est de poursuivre l'intégration en Occident et d'améliorer la collaboration avec l'Est. La partie yougoslave a souligné qu'elle salue et soutient la politique de détente pratiquée par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, qui a grandement contribué à susciter les conditions du relâchement de la tension en Europe. Le Chancelier fédéral Brandt a rendu hommage au rôle joué par la politique yougoslave de non-alignement dans l'élimination de la tension en Europe, soulignant ce faisant l'importance qu'il attribue à la poursuite de cette politique pour la stabilité de la situation en Europe.

Les deux parties ont constaté que la situation au Proche-Orient et en Indochine continue à susciter une vive inquiétude. Elles sont convenues de la nécessité d'y apporter au plus tôt des solutions sur la base de la Charte de l'O.N.U., conformément au principe de règlement des problèmes internationaux par des moyens pacifiques.

.....

Source : Revue de politique internationale, n° 554, Belgrade, 5 mai 1973.

**60. Rapport de politique étrangère
présenté par M. Rogers,
Secrétaire d'État américain**

19 avril 1973

(Extrait)

.....

L'Europe

Une grande partie des espérances qu'avaient suscitées les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe en 1971 ne se sont pas réalisées en 1972. La visite du Président Nixon à Moscou en mai a concrétisé d'une manière spectaculaire cette nouvelle tendance à la réconciliation. Les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ont conclu, l'année dernière, des accords capitaux avec l'Est : SALT, le Protocole quadripartite final sur Ber-

lin, le traité interallemand et toute une série d'arrangements bilatéraux. Ces réalisations soulignent d'une manière frappante les progrès accomplis par l'Est et l'Ouest de la confrontation vers la négociation.

Néanmoins, la prudence s'impose. Des différences profondes persistent entre les systèmes politiques et les perspectives idéologiques des membres de la communauté atlantique et des Etats d'Europe orientale. Ces succès n'impliquent aucun caractère décisif : nous ne sommes pas encore parvenus, en Europe, au règlement équitable et durable qui est notre but commun.

Les relations avec l'Europe occidentale en 1972 n'ont peut-être pas attiré, autant que la conduite de nos affaires avec l'Europe de l'Est, l'attention de l'opinion publique, mais notre souci de maintenir des relations fortes et saines avec l'Europe occidentale n'a pas diminué. Cette région reste au centre de la politique étrangère des Etats-Unis. Nous avons enregistré des réalisations valables fondées sur des initiatives américaines antérieures, un effort continu et un respect total des engagements pris vis-à-vis de l'Ouest. En 1972, vingt-cinq ans après le lancement du Plan Marshall, l'Europe est puissante sur le plan économique, forte sur le plan militaire et de plus en plus étroitement intégrée. Les Etats-Unis pourraient tirer une certaine fierté et s'attribuer, en partie, le mérite de ce retour de l'Europe à une santé robuste, puisque l'unité européenne est depuis longtemps l'un des objectifs fondamentaux de la politique étrangère américaine.

La marche vers l'intégration qui doit faire de l'Europe un ensemble fort, prospère et cohérent, a fait de nouveaux progrès, à la fin de l'année, avec l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark dans une Communauté européenne élargie à neuf. En octobre, les membres désignés ont participé à la conférence communautaire au « sommet » qui s'est fixée comme objectif l'achèvement de l'unité européenne au plus tard en 1980.

Au cours de l'année, nous avons travaillé intensément avec la Communauté et nos autres partenaires commerciaux à établir solidement les bases des négociations qui auront lieu en 1973 sur la réforme du commerce et du système monétaire international, et notamment sur la nécessité d'ajustements découlant de l'élargissement de la Communauté.

Nous avons aussi déployé une activité vigilante pour assurer une bonne défense occiden-

pation in the North Atlantic Treaty Organisation (NATO) formed the heart of this task. Events of the year — the President's visits to Peking and Moscow, SALT negotiations, preparation for basic East-West talks — demanded the closest consultation and co-ordination with our western allies. Much of this exchange took place in NATO. Channels of communication within the Alliance were deepened and improved by use. A number of NATO members known as the Eurogroup, devoted to European initiatives to improve NATO security, contributed to a more equitable sharing of the defence burden among us and our allies. Collaborating in NATO's Committee on the Challenges of Modern Society (CCMS), we wrestled with the problems that are common to the highly-developed, industrialised nations of the Atlantic community.

East-West negotiations toward reconciliation

CSCE

The signature in June 1972 of the final protocol of the Berlin agreement cleared the way for initial multilateral talks in Helsinki to prepare for a CSCE. The thirty-four participants in these talks, which opened at the ambassadorial level on 22nd November, are seeking agreement on a CSCE agenda, the nature of issues for discussion under each agreed agenda topic, and the organisation of the conference itself. The talks recessed before Christmas to resume again in mid-January 1973.

Going back several years, CSCE consultations in NATO have harmonised national positions and defined common objectives:

- (i) to enhance European security through negotiations on principles guiding inter-State relations and on appropriate measures to reduce the dangers of military confrontation;
- (ii) to improve co-operation in commerce and economics, science and technology, and the environment;

- (iii) to bring about closer, more open and freer relationships among all peoples in Europe;
- (iv) to stimulate a wider flow of information and ideas and a broadening of cultural relations.

The United States approaches these negotiations in a constructive spirit, recognising, however that it is difficult for such a large and diverse group of States to negotiate far-reaching agreements without expecting a dramatic transformation of East-West relations. We will strive for concrete improvements to narrow basic East-West differences and lead to freer contacts and communication among peoples.

MBFR

Based upon understandings reached in 1972, the way was opened toward East-West MBFR talks in 1973. In November, after full consultations in NATO, the Governments of Belgium, Canada, the Federal Republic of Germany, Great Britain, Luxembourg, the Netherlands and the United States extended formal invitations to the Governments of the Soviet Union, Poland, Czechoslovakia and Hungary to begin exploratory talks on force reductions in Central Europe. Separately, the Federal Republic of Germany invited the German Democratic Republic to these talks. At the same time, the Governments of Denmark, Greece, Italy, Norway and Turkey indicated their interest in being present at the talks on a rotating basis. The exploratory discussions began in Vienna on 31st January 1973 and will lay the groundwork for formal MBFR negotiations scheduled for the autumn.

Allied studies on MBFR have focused on ways of reducing the level of forces on both sides while maintaining undiminished security. The chief difficulties are the inherent geographic advantage which the Soviet Union possesses in terms of mobilisation and logistics, and the fact that NATO maintains fewer troops in Central Europe than do the Warsaw Pact States. Other issues which must be resolved are the specific geographic area to be covered, the types of weapons and forces for reduction, the character of

tale, et notre participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) a constitué l'essentiel de cette tâche. Les événements de l'année — les visites du Président à Pékin et à Moscou, les négociations SALT, la préparation des principales conversations Est-Ouest — ont exigé la consultation et la coordination les plus étroites avec nos alliés occidentaux. La plupart des échanges ont eu lieu à l'O.T.A.N. Les procédures de communication au sein de l'Alliance ont été approfondies et améliorées par l'usage. Un certain nombre de membres de l'O.T.A.N., qui forment ce que l'on appelle l'Eurogroupe et se consacrent aux initiatives visant à améliorer la sécurité de l'O.T.A.N., ont contribué à établir un partage plus équitable des charges de défense entre nous et nos alliés. En participant au Comité de l'O.T.A.N. sur les défis de la société moderne (C.D.S.M.), nous nous sommes attaqués aux problèmes qui sont communs aux pays industrialisés, hautement développés de la communauté atlantique.

Les négociations Est-Ouest et la voie de la réconciliation

La C.S.C.E.

La signature en juin 1972 du protocole final de l'Accord sur Berlin a ouvert la voie aux premières conversations multilatérales d'Helsinki destinées à préparer la C.S.C.E. Les trente-quatre participants à ces conversations, qui se sont ouvertes le 22 novembre au niveau des ambassadeurs, cherchent à s'entendre sur l'ordre du jour de la C.S.C.E., la nature des questions à examiner sous chaque point de l'ordre du jour déjà adopté et l'organisation de la conférence elle-même. Les conversations ont été suspendues avant Noël et reprendront à la mi-janvier 1973.

Si l'on remonte de plusieurs années en arrière, on note que les consultations sur la C.S.C.E. à l'O.T.A.N. ont harmonisé les positions nationales et défini des objectifs communs en vue :

- (i) D'accroître la sécurité européenne par le biais de négociations sur les principes devant régir les relations entre Etats et sur les mesures destinées à réduire les risques d'affrontement militaire ;
- (ii) D'améliorer la coopération dans le domaine des échanges et de l'économie, de la science et de la technologie, et de l'environnement ;

- (iii) D'établir des relations plus étroites, plus ouvertes et plus libres entre tous les peuples d'Europe ;
- (iv) De stimuler les échanges d'informations et d'idées et de développer les relations culturelles.

Les Etats-Unis abordent ces négociations dans un esprit constructif tout en reconnaissant, cependant, qu'il est difficile, pour un groupe de pays aussi vaste et aussi divers, de négocier des accords d'une grande portée sans s'attendre à une transformation spectaculaire des relations Est-Ouest. Nous nous efforcerons d'obtenir des améliorations concrètes en vue de réduire les divergences fondamentales entre l'Est et l'Ouest et de parvenir à une libéralisation des contacts et des communications entre les peuples.

Les MBFR

Sur la base d'ententes conclues en 1972, la voie a été ouverte aux conversations sur les MBFR entre l'Est et l'Ouest en 1973. En novembre, après s'être pleinement consultés à l'O.T.A.N., les gouvernements de la Belgique, du Canada, de la République Fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas et des Etats-Unis ont invité officiellement les gouvernements de l'Union Soviétique, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de la Hongrie à ouvrir des conversations exploratoires sur les réductions de forces dans le Centre-Europe. De son côté, la République Fédérale d'Allemagne a invité la République Démocratique Allemande à participer à ces conversations. Simultanément, les gouvernements du Danemark, de la Grèce, de l'Italie, de la Norvège et de la Turquie ont manifesté le désir d'être présents, à tour de rôle, lors de ces conversations. Les discussions exploratoires ont commencé à Vienne le 31 janvier 1973 et vont jeter les bases des négociations officielles sur les MBFR prévues pour l'automne prochain.

Les études alliées sur les MBFR ont porté essentiellement sur les moyens de réduire le niveau des forces armées de part et d'autre sans mettre en cause le dispositif de sécurité. Les principales difficultés proviennent de l'avantage géographique dont dispose l'Union Soviétique en matière de mobilisation et de logistique, et du fait que l'O.T.A.N. maintient moins de forces que les Etats du Pacte de Varsovie dans la région du Centre-Europe. Les autres problèmes à résoudre concernent la zone géographique parti-

"stabilising measures" or constraints which might be agreed upon, and provisions for verification of reductions.

North Atlantic Treaty Organisation

While negotiations on CSCE and MBFR go ahead, the Warsaw Pact continues to upgrade its forces. In the vital Central European region increasing Warsaw Pact capabilities, particularly in armour and tactical combat aircraft, challenge NATO's ability to maintain a rough military balance. Soviet maritime forces are strong in the Mediterranean and Northern European waters, and in 1972 there were increasingly active Soviet deployments throughout the Atlantic.

NATO, therefore, must continue to look to its defences, recognising that success in ongoing East-West negotiations will be dependent in large measure on the strength and self-confidence of the Alliance. We must improve NATO's military posture and reinforce the credibility of the strategy of flexible response. It becomes all the more necessary, therefore, to carry out those defence improvements identified in NATO's study of allied defence in the seventies (AD 70); any reduction of the allied defence effort will increase the gap between the conventional capabilities of NATO and those of the Warsaw Pact.

We have also stressed the imperative of maintaining a close and effective NATO partnership during this era of East-West negotiations. Such partnership requires equitable sharing of the Alliance defence burden.

More equitable sharing does not mean that the United States will do less. It does mean, however, that we and our allies will work together with greater unity to meet the challenges of NATO security in the decade of the seventies. For our part, we have pledged to maintain and improve our forces in Europe — given a similar approach by our allies — and not reduce them unless there is reciprocal action by the other side.

The Eurogroup has become the focal point for the allies' progress in achieving a fairer apportioning of NATO's defence burden. The Eurogroup, composed of ten European NATO members, is designed to make the best use of the defence resources available to each country. The Eurogroup already has a record of significant accomplishment:

- in December 1970 it undertook the European defence improvement programme (EDIP) calling for expenditures of one billion dollars over five years;
- in December 1971 it announced that its members were increasing their defence budgets in 1972 by a collective total of well over one billion dollars;
- in December 1972 it announced still another increase in defence budgets totalling about one and a half billion dollars in 1973.

The Eurogroup is not limited to working on increased defence budgets. It is improving joint training by making better use of existing facilities and creating joint training centres. It is encouraging co-operative efforts for harmonising national logistics. It is seeking closer co-operation on medical services and armament research, development and production.

The Eurogroup operates within the overall framework of NATO and gives Europeans the opportunity to concert their efforts to improve the common defence. We applaud their success.

Examples of NATO co-operation illustrate the healthy activity of the Alliance:

- there is now full agreement and financing for the establishment of a NATO-integrated communications system. This new system, the largest infrastructure project ever undertaken by the Alliance, will ensure rapid, secure communications among the NATO Council, the military authorities and the capitals. The programme will be completed in ten years at a cost of over 500 million dollars;

culière à couvrir, les types d'armes et de forces assujettis aux réductions, la nature des « mesures de stabilisation » ou des contraintes sur lesquelles l'accord pourrait se faire et les dispositions relatives à la vérification des réductions.

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

Tandis que progressent les négociations sur la C.S.C.E. et les MBFR, le Pacte de Varsovie continue d'améliorer ses forces. Dans la région vitale du Centre-Europe, l'accroissement du potentiel du Pacte de Varsovie, notamment des blindés et des avions de combat tactiques, met en question la capacité de l'O.T.A.N. de maintenir grosso modo l'équilibre militaire. Les forces navales soviétiques sont puissantes dans la Méditerranée et dans les eaux de l'Europe septentrionale et, en 1972, elles ont été déployées de plus en plus activement dans l'ensemble de l'Atlantique.

L'O.T.A.N. doit donc continuer de veiller à sa défense, tout en reconnaissant que le succès des négociations Est-Ouest en cours dépendra, dans une large mesure, de la force de l'Alliance et de la confiance qu'elle a en elle-même. Nous devons améliorer la position militaire de l'O.T.A.N. et accroître la crédibilité de la stratégie de la riposte graduée. Il devient donc d'autant plus nécessaire de procéder aux améliorations définies dans l'étude de l'O.T.A.N. sur la défense alliée dans les années 1970 (AD 70) ; toute réduction de l'effort de défense allié augmentera l'écart qui existe entre le potentiel classique de l'O.T.A.N. et celui du Pacte de Varsovie.

Nous avons également souligné la nécessité de maintenir une association O.T.A.N. étroite et efficace durant cette période de négociations Est-Ouest. Une telle association exige une répartition équitable des charges de la défense de l'Alliance.

Une répartition plus équitable ne signifie pas que la participation américaine sera moindre, mais que nos alliés et nous-mêmes œuvrons ensemble, dans une plus grande harmonie, pour résoudre les problèmes que posera la sécurité de l'O.T.A.N. dans les années 1970. Nous nous sommes engagés, pour notre part, à maintenir et à améliorer nos forces en Europe — compte tenu de dispositions identiques de nos alliés — et à ne pas les réduire, sauf en cas d'action de réciprocité du camp adverse.

L'Eurogroupe est devenu le lieu où les alliés s'efforcent de parvenir à une répartition plus équitable des charges de la défense de l'O.T.A.N. Composé de dix pays membres européens de l'O.T.A.N., il se propose d'utiliser au mieux les ressources de défense disponibles dans chaque pays. Il a déjà, à son actif, des réalisations importantes :

- en décembre 1970, il a lancé le programme européen d'amélioration de la défense (EDIP) qui prévoyait des dépenses supérieures à 1 milliard de dollars sur une période de cinq ans ;
- en décembre 1971, il a annoncé que ses membres augmenteraient globalement, en 1972, leurs budgets de défense d'une somme largement supérieure à 1 milliard de dollars ;
- en décembre 1972, il a annoncé, pour 1973, une nouvelle augmentation des budgets de défense s'élevant au total à 1 milliard et demi de dollars environ.

L'Eurogroupe ne se préoccupe pas simplement de l'augmentation des budgets de défense. Il améliore l'entraînement en commun grâce à une meilleure utilisation des installations existantes et à la création de centres d'entraînement communs. Il encourage les efforts de coopération pour l'harmonisation des systèmes logistiques nationaux. Il recherche une coopération plus étroite dans le domaine des services médicaux et dans celui de la recherche, du développement et des achats en matière d'armements.

L'Eurogroupe fonctionne dans le cadre général de l'O.T.A.N. et offre aux Européens la possibilité de concerter leurs efforts pour l'amélioration de la défense commune. Nous nous félicitons de ses succès.

Les exemples suivants de coopération O.T.A.N. illustrent la qualité des activités de l'Alliance :

- L'accord s'est maintenant fait sur la création d'un système intégré de communications O.T.A.N., ainsi que sur son financement. Ce nouveau système, qui représente le plus vaste programme d'infrastructure jamais entrepris par l'Alliance, assurera des communications rapides et sûres entre le Conseil de l'O.T.A.N., les autorités militaires et les capitales des pays membres. Il sera réa-

- preliminary plans and funding were completed on the construction of the NATO weapons training centre in Crete;
- in September 1972 NATO held a highly successful military exercise, Strong Express, the largest in NATO history, to promote the security of its flank members;
- the NATO aircraft shelter programme is nearing completion to enhance the effectiveness of tactical fighter aircraft wings.

Still much remains to be done. With some 56 Warsaw Pact armoured and infantry divisions in Central Europe, we cannot afford to relax our defences.

The Committee on the Challenges of Modern Society (CCMS)

In the three years since its establishment in response to President Nixon's 1969 initiative, NATO's CCMS has made notable progress on urgent environmental and other problems affecting the quality of life. This progress has been accompanied by the increasing interest and participation of non-NATO nations and other international organisations in CCMS. The CCMS pilot study approach linking national programmes is proving a particularly effective means of international co-operation and a stimulus to national action.

The European Economic Community (EEC)

The United States has consistently supported the movement toward European economic and political unity in the belief that it has responsibility for achieving a stable world order. During 1972 two major events advanced European unity significantly. The Community added Great Britain, Denmark and Ireland to its membership,

and in October the nine Heads of State of the enlarged Community met and set for the Community the ambitious goal of transforming by 1980 "the whole complex of member country relations into a European union". They also agreed to proceed to the second stage of economic and monetary union by the beginning of 1974, to establish a European monetary co-operation fund and to co-ordinate the fight against spiralling European inflation. They called for a regional development fund, financed from the Community's resources, to aid regions and countries within the Community which fall behind the general pace of development, and they asked the Community's institutions to prepare proposals for co-operative programmes to improve the environment, secure adequate energy supplies and accelerate social development.

The summit reaffirmed strong support for multilateral negotiations in 1973 to reduce world trade barriers. It also set forth principles which should govern negotiations to reform the international monetary system. It called for constructive dialogue with the other industrialised nations of the world, particularly the United States, Japan and Canada, and it acknowledged the necessity to increase assistance to the developing countries. To promote co-ordination of foreign affairs among the member States, the nine summit leaders agreed that their Foreign Ministers should meet four times a year and that the subordinate Political Consultations Committee should meet eight times a year.

Responding to the summit meeting, President Nixon wished the Community well and welcomed its declaration to maintain a constructive forthcoming dialogue with the United States and its commitment to a progressive liberalisation of tariff and non-tariff barriers to trade on a comprehensive basis during the major multilateral negotiations to begin next year.

The policies of the European Community have generally been compatible with the responsibilities that the Community's economic strength

lisé en dix ans à un prix supérieur à 500 millions de dollars.

- Les plans préliminaires pour la construction du centre d'entraînement des armements de l'O.T.A.N. en Crète sont terminés et le problème du financement a été résolu.
- En septembre 1972, l'O.T.A.N. a procédé à l'exercice militaire le plus ambitieux de l'histoire de l'O.T.A.N. — Strong Express — dont les résultats ont été excellents, en vue de promouvoir la sécurité des pays membres situés sur les flancs.
- Le programme O.T.A.N. d'abris pour avions, qui est presque terminé, est destiné à renforcer l'efficacité des escadres de chasseurs tactiques.

Mais il reste encore beaucoup à faire. La présence de quelque 56 divisions de blindés et d'infanterie du Pacte de Varsovie dans la région du Centre-Europe ne nous permet pas de relâcher notre défense.

Le Comité sur les défis de la société moderne (C.D.S.M.)

Depuis qu'il a été créé, il y a trois ans, en réponse à l'initiative prise par le Président Nixon en 1969, le C.D.S.M. de l'O.T.A.N. a fait des progrès notables en ce qui concerne l'environnement et les autres problèmes urgents qui portent atteinte à la qualité de la vie. Ce progrès s'est accompagné d'une manifestation d'intérêt et d'une participation croissante de la part de pays non membres de l'O.T.A.N. et d'autres organisations internationales. La méthode des études-pilotes utilisée par le C.D.S.M., qui associe les programmes nationaux, apparaît comme un instrument particulièrement efficace de coopération internationale et comme un stimulant pour les efforts nationaux.

La Communauté européenne

Les Etats-Unis ont soutenu avec esprit de suite le mouvement d'unification économique et politique de l'Europe, persuadés qu'il leur incombe d'établir un ordre stable dans le monde. En 1972, deux événements importants ont fait progresser de façon appréciable l'unité européenne. La Communauté a accueilli trois nou-

veaux membres : la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande et, en octobre, les neuf chefs d'Etat de la Communauté se sont rencontrés et se sont fixé un objectif ambitieux, celui de transformer au plus tard en 1980 l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne. Ils ont décidé également de passer à la deuxième étape de l'union économique et monétaire au début de 1974, d'instituer un fonds européen de coopération monétaire, de coordonner la lutte contre l'inflation accélérée en Europe. Ils ont demandé la création d'un fonds de développement régional, alimenté par les ressources propres de la Communauté et destiné à aider les régions et les pays de la Communauté qui ont des difficultés à suivre le rythme général de développement. Ils ont enfin invité les institutions communautaires à préparer des programmes d'action commune concernant l'environnement, un approvisionnement sûr et satisfaisant en énergie et l'accélération du développement social.

Les participants au « sommet » ont réaffirmé qu'ils attachaient une importance majeure aux négociations multilatérales dans le cadre du GATT en vue de la réduction des obstacles aux échanges internationaux. Ils ont également formulé les principes sur lesquels devrait être fondée la réforme du système monétaire international. Ils ont demandé qu'un dialogue constructif s'instaure avec les autres pays industrialisés, notamment avec les Etats-Unis, le Japon et le Canada, et ils ont reconnu la nécessité d'accroître l'aide aux pays en voie de développement. Afin d'encourager la coopération entre pays membres dans le domaine de la politique étrangère, les neuf chefs d'Etat ou de gouvernement ont convenu que leurs ministres des affaires étrangères se réuniraient quatre fois par an et le comité de consultation politique au niveau des représentants huit fois par an.

Répondant à cette conférence au sommet, le Président Nixon a souhaité bonne chance à la Communauté et s'est félicité de ce qu'elle avait « décidé d'ouvrir prochainement un dialogue constructif avec les Etats-Unis et de libérer largement et progressivement les échanges par des mesures portant à la fois sur les obstacles tarifaires et non tarifaires lors des importantes négociations multilatérales qui s'ouvriront l'année prochaine ».

D'une manière générale, les politiques de la Communauté européenne ont été compatibles avec les responsabilités qu'impose sa puissance

entails and with the increasing worldwide economic interdependence. It has co-operated with the United States in negotiating substantial reciprocal tariff reductions in the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), which have helped to alleviate the impact of the Community's common external tariff on its outside trading partners. The Community and member States have maintained high levels of assistance to the developing countries, particularly those in Africa, with which it enjoys historically close relations. It has adopted a generalised tariff preference programme for these countries in response to the United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) proposals. In most cases, it has usually provided a favourable climate for private foreign investment within the Community.

The process of EEC integration, however, has also resulted in some adverse consequences for the economic interests of the United States and other countries. A major problem has been the Community's common agricultural policy. The high support prices for farm produce have restrained the growth of United States exports and stimulated the production of farm surpluses which the Community has disposed of at subsidised prices on the world market in competition with United States produce. Another issue concerns the proliferation of preferential arrangements with EEC periphery and African countries.

Major common tasks lie ahead for the Community and the United States in the coming year. As President Nixon has stated, together we must co-operate to bring about a new freedom of world trade and equity in international economic conduct. We must find effective solutions for the problems of the developing world and we must forge new policies in such fields as energy, industrial development and the environment. In these tasks, Japan can also play a productive rôle.

.....

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 75, 19th April 1973.

**61. Address by Mr. Kissinger,
President Nixon's Assistant for national
security affairs, at the Associated Press
annual luncheon, New York**

23rd April 1973

This year has been called the year of Europe, but not because Europe was less important in 1972 or in 1969.

A new era

1973 is the year of Europe because the era that was shaped by decisions of a generation ago is ending. The success of those policies has produced new realities that require new approaches:

- the revival of Western Europe is an established fact as is the historic success of its movement toward economic unification;
- the East-West strategic military balance has shifted from American preponderance to near equality, bringing with it the necessity for a new understanding of the requirements of our common security;
- other areas of the world have grown in importance. Japan has emerged as a major power centre. In many fields, "Atlantic" solutions to be viable must include Japan;
- we are in a period of relaxation of tensions. But as the rigid divisions of the past two decades diminish, new assertions of national identity and national rivalry emerge;
- problems have arisen, unforeseen a generation ago, which require new types of co-operative action. Ensuring the supply of energy for industrialised nations is an example.

These factors have produced a dramatic transformation of the psychological climate in the West — a change which is the most profound current challenge to western statesmanship. In Europe a new generation — to whom war and its dislocations are not personal experiences — takes stability for granted. But it is less committed to the unity that made peace possible and to the effort required to maintain it. In the United

économique et avec l'accroissement de l'interdépendance économique sur le plan mondial. Elle a participé avec les Etats-Unis, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), à la négociation de réductions tarifaires réciproques substantielles qui ont contribué à atténuer les effets du tarif extérieur commun de la Communauté sur ses partenaires commerciaux extérieurs. La Communauté et les Etats membres ont maintenu à un niveau élevé l'aide aux pays en voie de développement — notamment en Afrique — avec lesquels elle entretient, pour des raisons historiques, des relations étroites. En réponse aux propositions de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D.), elle a adopté, pour ces pays, un programme de préférences tarifaires généralisées. Dans la plupart des cas, elle a le plus souvent créé un climat favorable aux investissements étrangers privés à l'intérieur de la Communauté.

Toutefois, le processus d'intégration de la Communauté européenne a eu également certaines conséquences défavorables aux intérêts économiques des Etats-Unis et des autres pays. La politique agricole commune de la Communauté a posé un problème important. Les prix de soutien élevés des produits agricoles ont limité l'accroissement des exportations américaines et stimulé la production d'excédents dont la Communauté s'est débarrassée par le biais de subventions sur le marché mondial où ils sont venus concurrencer les produits américains. Un autre problème concerne la prolifération des accords préférentiels avec les pays voisins de la Communauté et avec les pays africains.

L'année à venir réserve des tâches communes importantes pour la Communauté et les Etats-Unis. Comme l'a déclaré le Président Nixon, nous devons coopérer pour introduire, ensemble, une nouvelle liberté dans les échanges mondiaux et l'équité dans les rapports économiques internationaux. Nous devons trouver des solutions efficaces aux problèmes des pays en voie de développement et élaborer de nouvelles politiques dans des domaines tels que l'énergie, le développement industriel et l'environnement. Dans l'accomplissement de ces tâches, le Japon peut jouer, lui aussi, un rôle profitable.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 75, 19 avril 1973 (Traduction U.E.O.).

61. Allocution prononcée par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, au déjeuner annuel de l'Associated Press à New York

23 avril 1973

Cette année a été appelée l'année de l'Europe ; mais ce n'est pas que l'importance de l'Europe ait été moindre en 1972 ou en 1969.

Une ère nouvelle

1973 est l'année de l'Europe parce que l'ère façonnée par les décisions prises il y a une génération arrive à son terme. Le succès de cette politique a donné naissance à des réalités nouvelles qui exigent de nouvelles approches :

- le rétablissement de l'Europe occidentale est un fait établi, tout comme le succès historique de sa marche vers l'unification économique ;
- l'équilibre militaire stratégique Est-Ouest s'est modifié, passant d'une prépondérance américaine à une quasi-égalité, et nécessitant une nouvelle compréhension des besoins de notre sécurité commune ;
- d'autres régions du monde ont acquis une importance nouvelle. Le Japon est devenu un centre de puissance majeur. Dans de nombreux domaines, les solutions « atlantiques », pour être viables, doivent comprendre le Japon ;
- nous connaissons actuellement une période de relâchement des tensions. Mais, à mesure que s'atténuent les rigides divisions de ces vingt dernières années, nous assistons à de nouvelles assertions d'identité et de rivalité nationales ;
- des problèmes, imprévisibles il y a une génération, ont surgi et exigent de nouveaux modes d'action et de coopération. L'approvisionnement en énergie des nations industrialisées en est un exemple.

Ces facteurs ont donné lieu à une transformation spectaculaire du climat psychologique régnant à l'Ouest, changement qui constitue le défi le plus sérieux auquel doive faire face actuellement la politique occidentale. En Europe, une génération nouvelle, dont l'expérience personnelle ne comprend pas la guerre et les perturbations qu'elle apporte, accepte la stabilité comme une chose allant de soi. Mais elle est moins attachée

States, decades of global burdens have fostered and the frustrations of the war in South-East Asia have accentuated a reluctance to sustain global involvements on the basis of preponderant American responsibility.

Inevitably this period of transition will have its strains. There have been complaints in America that Europe ignores its wider responsibilities in pursuing economic self-interest too one-sidedly and that Europe is not carrying its fair share of the burden of the common defence. There have been complaints in Europe that America is out to divide Europe economically, or to desert Europe militarily, or to bypass Europe diplomatically.

Our challenge is whether a unity forged by a common perception of danger can draw new purpose from shared positive aspirations.

In the forties and fifties the task was economic reconstruction and security against the danger of attack. The West responded with courage and imagination. Today the need is to make the Atlantic relationship as dynamic a force in building a new structure of peace, less geared to crisis and more conscious of opportunities, drawing its inspirations from its goals rather its fears.

This is why the President is embarking on a personal and direct approach to the leaders of Western Europe. In his discussions with the Heads of Government of Britain, Italy, the Federal Republic of Germany and France, the Secretary-General of NATO and other European leaders, it is the President's purpose to lay the basis for a new era of creativity in the West.

His approach will be to deal with Atlantic problems comprehensively. The political, military and economic issues in Atlantic relations are linked by reality, not by our choice nor for the tactical purpose of trading one off against the other. They must be addressed at the highest level. In 1972 the President transformed relations with our adversaries to lighten the burdens of fear and suspicion.

In 1973 we can gain the same sense of historical achievement by reinvigorating shared ideals and common purposes with our friends. The United States proposes to its Atlantic partners that, by the time the President travels to Europe towards the end of the year, we will have worked out a new Atlantic charter setting the goals for the future — a blueprint that:

- builds on the past without becoming its prisoner;
- deals with the problems our success has created;
- creates for the Atlantic nations a new relationship in whose progress Japan can share.

We ask our friends in Europe, Canada and ultimately Japan to join us in this effort.

This is what we mean by the year of Europe.

Problems in Atlantic relationships

The problems in Atlantic relationships are real. They have arisen in part because during the fifties and sixties the Atlantic community organised itself in many different ways in the many different dimensions of its common enterprise.

In economic relations, the European Community has increasingly stressed its regional personality; the United States, at the same time, must act as part of and be responsible for a wider international trade and monetary system.

In our collective defence, we are still organised on the principle of unity and integration, but in radically different strategic conditions.

Diplomacy is the subject of frequent consultations, but is essentially being conducted by traditional nation States. The United States has global interests and responsibilities. Our European allies have regional interests. These are not

à l'unité qui a permis à la paix de s'instaurer et à l'effort requis pour la maintenir. Aux Etats-Unis se manifeste une répugnance à maintenir un engagement à l'échelle du globe sur la base d'une prépondérance de la responsabilité américaine, répugnance nourrie par des décennies de fardeaux mondiaux assumés par le pays et accentuée par les frustrations découlant de la guerre en Asie du Sud-Est.

Il est inévitable que cette période de transition donne lieu à des tensions. Des voix se sont élevées en Amérique pour se plaindre de ce que l'Europe ignore ses responsabilités plus larges en poursuivant trop unilatéralement ses intérêts économiques propres, et qu'elle ne supporte pas une part équitable du fardeau de la défense commune. On s'est plaint, du côté européen, de ce que l'Amérique ait, semble-t-il, décidé de diviser l'Europe sur le plan économique, ou de l'abandonner sur le plan militaire, ou encore de la négliger sur le plan diplomatique.

Le problème qui se pose est le suivant : une unité forgée par une perception commune du danger peut-elle tirer une vigueur nouvelle d'aspirations positives partagées ?

Dans les années 1940 et 1950, la tâche qui s'imposait à nous portait sur la reconstruction économique et le maintien de notre sécurité contre tout danger d'attaque. L'Occident y a fait face avec courage et ingéniosité. Aujourd'hui, il nous faut faire de l'Alliance atlantique une force tout aussi dynamique en vue de l'édification d'une nouvelle structure de paix, moins tributaire des crises et plus consciente des possibilités qui s'offrent, tirant son inspiration de ses objectifs plutôt que de ses craintes.

C'est pourquoi le Président a adopté une attitude personnelle et directe à l'égard des dirigeants de l'Europe occidentale. Dans ses discussions avec les chefs de gouvernement de Grande-Bretagne, d'Italie, de République Fédérale d'Allemagne et de France, le secrétaire général de l'O.T.A.N. et d'autres leaders européens, le Président a l'intention de jeter les bases d'une ère nouvelle de créativité occidentale.

Sa méthode consistera à traiter les problèmes atlantiques dans leur ensemble. Les questions politiques, militaires et économiques qui affectent les relations atlantiques sont liées entre elles par les réalités du monde d'aujourd'hui, et non du fait d'un choix de notre part ou dans le but tactique d'obtenir un avantage en échange d'une concession. Elles doivent être traitées au niveau le plus

élevé. En 1972, le Président a procédé à une transformation de nos relations avec nos adversaires, afin d'alléger le fardeau de peur et de suspicion qui pesait sur le monde.

En 1973, nous pourrions ressentir le même sentiment de réussite d'une ampleur historique en donnant une vie nouvelle aux idéaux et aux buts que nous partageons avec nos amis. Les Etats-Unis proposent à leurs partenaires atlantiques qu'au moment où le Président se rendra en Europe, vers la fin de cette année, nous ayons mis au point un nouveau projet de Charte atlantique définissant nos objectifs pour l'avenir, projet qui :

- prenne pour base le passé sans en devenir le prisonnier ;
- s'occupe des problèmes créés par notre succès ;
- crée, entre les nations atlantiques, de nouveaux rapports aux progrès desquels puisse participer le Japon.

Nous demandons à nos amis en Europe, au Canada et ultérieurement au Japon, de se joindre à nous dans cet effort.

C'est là ce que nous voulons dire quand nous parlons de l'année de l'Europe.

Les problèmes atlantiques

Les problèmes que posent les relations atlantiques sont réels. Ils sont nés en partie parce qu'au cours des années 1950 et 1960, la Communauté atlantique s'est organisée de nombreuses façons différentes, dans les nombreux domaines divers de son entreprise commune.

Dans le secteur des relations économiques, la Communauté européenne a accentué de plus en plus sa personnalité régionale ; parallèlement, les Etats-Unis doivent agir en tant qu'élément d'un système international commercial et monétaire plus large, et en être responsables.

Dans le secteur de notre défense collective, notre organisation s'appuie encore sur le principe de l'unité et de l'intégration, mais dans des conditions stratégiques radicalement différentes.

La diplomatie fait l'objet de consultations fréquentes, mais est essentiellement menée par des Etats-nations traditionnels. Les Etats-Unis ont des intérêts et des responsabilités à l'échelle du monde. Nos alliés européens ont des intérêts

necessarily in conflict, but in the new era neither are they automatically identical.

In short, we deal with each other regionally and even competitively on an integrated basis in defence, and as nation States in diplomacy. When the various collective institutions were rudimentary, the potential inconsistency in their modes of operation was not a problem. But after a generation of evolution and with the new weight and strength of our allies, the various parts of the construction are not always in harmony and sometimes obstruct each other.

The Atlantic nations must find a solution for the management of their diversity. We can no longer afford to pursue national or regional self-interest without a unifying framework. We cannot hold together if each country or region asserts its autonomy whenever it is to its benefit and invokes unity to curtail the independence of others.

We must strike a new balance between self-interest and the common interest. We must identify interests and positive values beyond security in order to engage once again the commitment of peoples and parliaments.

Agenda for the future

Economic

No element of American post-war policy has been more consistent than our support of European unity. We encouraged it at every turn. We knew that a united Europe would be a more independent partner. But we assumed, perhaps too uncritically, that our common interests would be assured by our long history of co-operation. We expected that political unity would follow economic integration, and that a unified Europe working co-operatively with us in an Atlantic partnership would ease many of our international burdens.

It is clear that many of these expectations are not being fulfilled.

We and Europe have benefited from European economic integration. Increased trade within Europe has stimulated the growth of European

economies and the expansion of trade in both directions across the Atlantic.

But we cannot ignore the fact that Europe's economic success and its transformation from a recipient of our aid to a strong competitor has produced a certain amount of friction. There has been turbulence and a sense of rivalry in international monetary relations.

In trade, the natural economic weight of a market of 250 million people has pressed other States to seek special arrangements to protect their access to it. The prospect of a closed trading system embracing the European Community and a growing number of other nations in Europe, the Mediterranean and Africa appears to be at the expense of the United States and other nations which are excluded. In agriculture, where the United States has a comparative advantage, we are particularly concerned that Community protective policies may restrict access for our products.

This divergence comes at a time when we are experiencing a chronic and growing deficit in our balance of payments and protectionist pressures of our own.

The gradual accumulation of sometimes petty, sometimes major economic disputes must be ended and be replaced by a determined commitment on both sides of the Atlantic to find co-operative solutions.

The United States will continue to support the unification of Europe. We have no intention of destroying what we worked so hard to help build. For us European unity is what it has always been — not an end in itself but as a means to the strengthening of the West. We shall continue to support European unity as a component of a larger Atlantic partnership.

This year we begin comprehensive trade negotiations with Europe as well as with Japan. We shall also continue to press the effort to reform the monetary system so that it promotes stability rather than constant disruptions. A new equilibrium must be achieved in trade and monetary relations.

régionaux. Les uns et les autres ne sont pas nécessairement en conflit, mais dans cette nouvelle ère, ils ne sont pas non plus automatiquement identiques.

En bref, dans le domaine de la défense, nous traitons entre nous sur un plan régional et même compétitif, sur une base intégrée. Dans le domaine de la diplomatie, nous nous comportons en tant qu'Etats-nations. Lorsque les diverses institutions collectives étaient rudimentaires, les contradictions potentielles de leurs modes de fonctionnement ne constituaient pas un problème. Mais, après une génération d'évolution et étant donné le nouveau poids et la nouvelle force de nos alliés, les divers éléments de l'édifice ne sont pas toujours en harmonie et se gênent parfois les uns les autres.

Les nations atlantiques doivent trouver une solution pour coordonner leur diversité. Nous ne pouvons plus nous permettre de poursuivre un intérêt personnel national ou régional en dehors d'un cadre unificateur. Nous ne pouvons nous associer si chaque pays ou région affirme son autonomie chaque fois qu'elle y a intérêt et invoque l'unité pour restreindre l'indépendance des autres.

Nous devons établir un nouvel équilibre entre l'intérêt personnel et l'intérêt commun. Outre la sécurité, nous devons définir les intérêts et les valeurs positives afin d'obtenir une fois de plus l'engagement des peuples et des parlements.

Calendrier pour l'avenir

Economie

Aucun élément de la politique américaine d'après-guerre n'a été plus stable que notre soutien de l'unité européenne. Nous l'avons encouragée à tout moment. Nous savions qu'une Europe unie serait un partenaire plus indépendant. Mais nous estimions, d'une manière peut-être un peu optimiste, que nos intérêts communs seraient garantis par notre long passé de coopération. Nous nous attendions à ce que l'unité politique suive l'intégration économique et à ce qu'une Europe unifiée, qui œuvrerait en coopération avec nous au sein d'une association atlantique, allège nombre de nos fardeaux internationaux.

Il est clair que beaucoup de ces espoirs ne se réalisent pas.

L'Europe et les Etats-Unis ont tiré profit de l'intégration économique européenne. Le développement du commerce à l'intérieur de l'Europe

a stimulé la croissance des économies européennes et l'expansion des échanges commerciaux bilatéraux à travers l'Atlantique.

Mais nous ne pouvons ignorer le fait que le succès économique de l'Europe et sa transformation de l'état de bénéficiaire de notre aide à celui de concurrent vigoureux a causé un certain nombre de frictions. Les relations monétaires internationales ont connu des remous et ont été marquées par des sentiments de rivalité.

Dans le domaine du commerce, le poids économique naturel d'un marché de 250 millions de personnes a incité d'autres Etats à rechercher des arrangements spéciaux afin de protéger l'accès qu'ils ont à ce débouché. La perspective d'un système commercial fermé englobant la Communauté européenne et un nombre croissant d'autres nations européennes, méditerranéennes et africaines, semble se faire aux dépens des Etats-Unis et à ceux d'autres pays qui en sont exclus. Dans le domaine de l'agriculture, où les Etats-Unis ont un avantage comparatif, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que la politique de protection appliquée par la Communauté risque de restreindre l'entrée de nos produits.

Cette divergence arrive à un moment où nous connaissons un déficit chronique et croissant de notre balance des paiements, et où des pressions protectionnistes s'exercent dans notre pays.

L'accumulation progressive de différends économiques, parfois mesquins, parfois capitaux, doit prendre fin et être remplacée par la détermination, des deux côtés de l'Atlantique, de trouver des solutions fondées sur la coopération.

Les Etats-Unis continueront à soutenir l'unification de l'Europe. Nous n'avons nullement l'intention de détruire ce que nous avons tant travaillé à contribuer à construire. Pour nous, l'unité européenne est ce qu'elle a toujours été, non pas une fin en elle-même, mais un moyen de renforcer les pays d'Occident. Nous continuerons à soutenir l'unité européenne, que nous considérons comme un élément d'une association atlantique plus large.

Nous entamons cette année de larges négociations commerciales avec l'Europe et avec le Japon. Nous continuerons aussi à activer les efforts déployés pour réformer le système monétaire, afin qu'il encourage la stabilité plutôt que des bouleversements perpétuels. Les relations commerciales et monétaires doivent trouver un nouvel équilibre.

We see these negotiations as an historic opportunity for positive achievement. They must engage the top political leaders for they require above all a commitment of political will. If they are left solely to the experts the inevitable competitiveness of economic interests will dominate the debate. The influence of pressure groups and special interests will become persuasive. There will be no overriding sense of direction.

The United States intends to adopt a broad political approach that does justice to our overriding political interest in an open and balanced trading order with both Europe and Japan. This is the spirit of the President's trade bill and of his speech to the International Monetary Fund last year. It will guide our strategy in the trade and monetary talks. We see these negotiations not as a test of strength, but as a test of joint statesmanship.

Defence

Atlantic unity has always come most naturally in the field of defence. For many years the military threats to Europe were unambiguous, the requirements to meet them were generally agreed on both sides of the Atlantic, and America's responsibility was pre-eminent and obvious. Today we remain united on the objective of collective defence, but we face the new challenge of maintaining it under radically changed strategic conditions and with the new opportunity of enhancing our security through negotiated reductions of forces.

The West no longer holds the nuclear pre-dominance that permitted it in the fifties and sixties to rely almost solely on a strategy of massive nuclear retaliation. Because under conditions of nuclear parity such a strategy invites mutual suicide, the Alliance must have other choices. The collective ability to resist attack in Western Europe by means of flexible responses has become central to a rational strategy and crucial to the maintenance of peace. For this reason, the United States has maintained substantial con-

ventional forces in Europe and our NATO allies have embarked on a significant effort to modernise and improve their own military establishments.

The requirements of flexibility are complex and expensive. Flexibility by its nature requires sensitivity to new conditions and continual consultation among the allies to respond to changing circumstances. And we must give substance to the defence posture that our strategy defines. Flexible response cannot be simply a slogan wrapped around the defence structure that emerges from lowest common denominator compromises driven by domestic considerations. It must be seen by ourselves and by potential adversaries as a credible, substantial and rational posture of defence.

To maintain the military balance that has ensured stability in Europe for twenty-five years, the Alliance has no choice but to address these needs and to reach an agreement on our defence requirements. This task is all the more difficult because the lessening of tensions has given new impetus to arguments that it is safe to begin reducing forces unilaterally. And unbridled economic competition can sap the impulse for common defence. All governments of the western Alliance face a major challenge in educating their peoples to the realities of security in the 1970s.

The President has asked me to state that America remains committed to doing its fair share in Atlantic defence. He is adamantly opposed to unilateral withdrawals of United States forces from Europe. But we owe to our peoples a rational defence posture, at the safest minimum size and cost, with burdens equitably shared. This is what the President believes must result from the dialogue with our allies in 1973.

When this is achieved the necessary American forces will be maintained in Europe, not simply as a hostage to trigger our nuclear weapons

Nous considérons ces négociations comme une chance historique d'aboutir à des réalisations positives. Elles doivent être menées par des leaders politiques de premier plan, car elles exigent par-dessus tout l'exercice d'une volonté politique. Si elles sont laissées uniquement à des experts, la compétitivité inévitable des intérêts économiques dominera le débat. L'influence des groupes de pression et des intérêts particuliers régnera partout. Aucune ligne générale de conduite ne s'imposera.

Les Etats-Unis ont l'intention d'aborder le problème sous un angle politique fort large, qui rendra justice à nos intérêts politiques prédominants dans le contexte d'un ordre économique ouvert et équilibré englobant l'Europe et le Japon. Tel est l'esprit du projet de loi sur le commerce présenté par le Président et du discours qu'il a prononcé l'an dernier au Fonds Monétaire International. Il guidera notre stratégie au cours des conversations monétaires et commerciales. Nous considérons ces négociations non comme une épreuve de force, mais comme la pierre de touche de notre politique commune.

Défense

L'unité atlantique s'est toujours réalisée le plus naturellement dans le domaine de la défense. Pendant de nombreuses années, les menaces militaires à l'encontre de l'Europe ont été dépourvues de toute ambiguïté ; les conditions premières indispensables pour y faire face étaient généralement acceptées des deux côtés de l'Atlantique et la responsabilité de l'Amérique était évidente et prééminente. Aujourd'hui, l'objectif de la défense collective fait toujours l'unanimité parmi nous, mais nous sommes placés en face d'un nouveau défi : celui de son maintien dans des conditions stratégiques totalement différentes, et compte tenu de la nouvelle occasion qui nous est offerte de consolider notre sécurité par le moyen de réductions des forces obtenues par des négociations.

L'Occident ne détient plus la supériorité nucléaire qui lui permettait, dans les années 1950 et 1960, de compter presque uniquement sur une stratégie de représailles nucléaires massives, car, dans des conditions de parité nucléaire, une telle stratégie serait une invite au suicide mutuel. L'Alliance doit pouvoir choisir entre d'autres solutions. La capacité collective de résister aux attaques, en Europe occidentale, par le moyen d'un système flexible de réponses est devenue un élément central de toute stratégie rationnelle

et présente une importance cruciale pour le maintien de la paix. C'est pourquoi les Etats-Unis ont maintenu des forces conventionnelles substantielles en Europe et nos alliés de l'O.T.A.N. se sont engagés dans un effort important pour moderniser et améliorer leurs propres appareils militaires.

La flexibilité s'assure à des conditions complexes et coûteuses. Par sa nature même, elle exige que l'on soit sensible aux conditions nouvelles et que des consultations se déroulent constamment entre les alliés, afin de répondre aux modifications des circonstances. Et nous devons appuyer par des réalités la position de défense que définit notre stratégie. Une réponse flexible ne peut être une simple étiquette apposée sur une structure de défense qui s'appuierait sur le plus faible dénominateur commun, en l'espèce sur des compromis inspirés par des considérations intérieures. Nos adversaires potentiels et nous-mêmes devons la considérer comme une position de défense rationnelle, solide et susceptible d'inspirer la confiance.

Pour maintenir l'équilibre militaire qui a assuré la stabilité de l'Europe pendant vingt-cinq ans, l'Alliance n'a d'autre choix que de tenir compte de ces nécessités et d'aboutir à un accord sur les conditions indispensables de notre défense. Cette tâche est d'autant plus difficile que l'affaiblissement des tensions a donné une nouvelle impulsion aux arguments de ceux qui soutiennent qu'il est possible de commencer en toute sécurité à réduire unilatéralement les forces. En outre, une compétition économique débridée peut saper l'élan vers une défense commune. Tous les gouvernements de l'Alliance occidentale sont placés devant une tâche capitale, celle d'instruire leurs populations des réalités de la sécurité dans les années 1970.

Le Président m'a demandé de déclarer que l'Amérique s'engage toujours à assumer sa juste part de la défense atlantique. Il est opposé de façon inflexible à des retraits unilatéraux des forces américaines stationnées en Europe. Mais nous devons à nos populations respectives une position de défense rationnelle, dont l'ampleur et les coûts devront être maintenus au minimum compatible avec la sécurité, et comportant une répartition équitable des fardeaux. C'est ce que le Président pense voir sortir du dialogue mené en 1973 avec nos alliés.

Lorsque cela sera fait, les forces américaines nécessaires seront maintenues en Europe, non pas simplement comme un garant de l'utilisation

but as an essential contribution to an agreed and intelligible structure of western defence. This too will enable us to engage our adversaries intelligently in negotiations for mutual balanced reductions.

In the next few weeks, the United States will present to NATO the product of our own preparations for the negotiations on mutual balanced force reductions which will begin this year, we hope that it will be a contribution to a broader dialogue on security. Our approach is designed not from the point of view of special American, but of general Alliance, interests. Our position will reflect the President's view that these negotiations are not a subterfuge to withdraw United States forces regardless of consequences. No formula for reductions is defensible — whatever its domestic appeal or political rationale — if it undermines security.

Our objective in the dialogue on defence is a new consensus on security addressed to new conditions and to the hopeful new possibilities of effective arms limitations.

We have entered a truly remarkable period of East-West diplomacy. The last two years have produced an agreement on Berlin, a treaty between West Germany and the USSR, a SALT agreement, the beginning of negotiations on a European security conference and on mutual balanced force reductions, and a series of significant practical bilateral agreements between western and eastern countries, including a dramatic change in bilateral relations between the United States and USSR. These were not isolated actions, but steps on a course charted in 1969 and carried forward as a collective effort. Our approach to détente stressed that negotiations had to be concrete, not atmospheric, and that concessions should be reciprocal. We expect to carry forward the policy of relaxation of tensions on this basis.

Yet this very success has created its own problems. There is an increasing uneasiness that super power diplomacy might sacrifice the inte-

rests of traditional allies and other friends. We have been scrupulous in consulting them: where our allies are directly involved, as in the negotiations on mutual balanced force reductions, our approach is to proceed jointly on the basis of agreed positions. Yet some of our friends in Europe have seemed unwilling to accord America the same trust in our motives as they received from us or to grant us the same tactical flexibility that they employed in pursuit of their own policies. The United States is now often taken to task for flexibility where we used to be criticised for rigidity.

All of this underlines the necessity to articulate a clear set of common objectives together with our allies. Once that is accomplished, it will be quite feasible, indeed desirable, for the several allies to pursue these goals with considerable tactical flexibility.

We do not need to agree on all policies. In many areas of the world our approaches will differ, especially outside of Europe.

But we do require an understanding of what should be done jointly and of the limits we should impose on the scope of our autonomy.

We have no intention of buying an illusory tranquillity at the expense of our friends. The United States will never knowingly sacrifice the interests of others. But the perception of common interests is not automatic; it requires constant redefinition. The relaxation of tensions to which we are committed makes allied cohesion indispensable, yet more difficult. We must ensure that the momentum of détente is maintained by common objectives rather than by drift, escapism or complacency.

America's contribution

The agenda I have outlined here is not an American prescription but an appeal for a joint effort of creativity. The historic opportunity for this generation is to build a new structure of international relations for the decades ahead. A revitalised Atlantic partnership is indispensable for it.

éventuelle de nos armes nucléaires, mais comme une contribution essentielle à une structure de la défense occidentale cohérente, sur laquelle nous soyons tous d'accord. Cela nous permettra également de disposer d'arguments judicieux lors des négociations engagées avec nos adversaires et portant sur les réductions équilibrées et mutuelles de nos forces.

Dans les prochaines semaines, les Etats-Unis présenteront à l'O.T.A.N. les fruits de leurs propres travaux préparatoires en vue des négociations sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe qui doivent s'engager cette année. Nous espérons qu'elles contribueront à élargir le dialogue sur la sécurité. Notre manière d'aborder ce problème est conçue en fonction non point d'intérêts spécifiquement américains, mais des intérêts généraux de l'Alliance. Notre position traduira l'opinion du Président, à savoir que ces négociations ne sont pas un subterfuge visant à retirer les forces américaines sans se préoccuper des conséquences. Aucune formule de réduction n'est acceptable — quelle que soit sa popularité sur le plan intérieur ou les raisons politiques qui la motivent — si elle compromet la sécurité.

L'objectif que nous visons, dans le dialogue au sujet de la défense, est un nouveau consensus sur la sécurité axé sur les conditions nouvelles et les nouvelles possibilités encourageantes de limitation efficace des armements.

Nous avons entamé une période véritablement remarquable dans la diplomatie Est-Ouest. Les deux dernières années ont vu la signature d'un accord sur Berlin, d'un traité entre l'Allemagne de l'Ouest et l'Union Soviétique et d'un accord SALT, le début des négociations relatives à une Conférence européenne sur la sécurité et à la réduction mutuelle et équilibrée des forces, ainsi que la conclusion d'une série d'importants accords pratiques bilatéraux entre les pays de l'Ouest et ceux de l'Est, portant notamment sur un changement radical dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Il ne s'est pas agi là d'actions isolées, mais d'étapes d'un mouvement amorcé en 1969 et poursuivi dans un cadre collectif. Notre attitude vis-à-vis de la détente a été d'insister pour que les négociations soient concrètes, et non pas émotionnelles, et que les concessions soient réciproques. Nous avons l'intention de poursuivre sur cette base notre politique visant au relâchement des tensions.

Pourtant, ce succès même a engendré ses propres problèmes. La possibilité de voir la diplomatie des superpuissances sacrifier les intérêts

des alliés traditionnels et autres amis fait l'objet d'une inquiétude croissante. Nous avons scrupuleusement consulté nos alliés : lorsqu'ils sont directement concernés, comme lors des négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, notre attitude consiste à agir de concert en partant de positions adoptées d'un commun accord. Pourtant, certains de nos amis d'Europe ont semblé ne pas vouloir faire bénéficier l'Amérique de la même confiance quant à ses motifs qu'elle leur a accordée, ou lui permettre la même souplesse tactique qu'ils ont utilisée dans la poursuite de leur propre politique. Les Etats-Unis sont maintenant souvent blâmés pour leur souplesse là où on les critiquait habituellement pour leur rigidité.

Tout cela souligne la nécessité de définir, avec nos alliés, un ensemble précis d'objectifs communs. Cela fait, il sera tout à fait possible, et même désirable, pour les divers alliés de poursuivre ces buts avec une grande souplesse tactique.

Il est inutile que nous soyons d'accord sur tous les aspects de la politique. Dans de nombreuses régions du monde, notre attitude différera, particulièrement hors d'Europe.

Mais nous demandons instamment que soit réalisé un accord sur les dispositions à prendre en commun et sur les limites que nous devrions imposer à notre autonomie.

Nous n'avons aucunement l'intention d'acheter une tranquillité illusoire aux dépens de nos amis. Les Etats-Unis ne sacrifieront jamais sciemment les intérêts d'autres pays. Mais on ne perçoit pas automatiquement les intérêts communs, cela demande une redéfinition constante. Le relâchement des tensions auquel nous nous sommes attachés rend la cohésion alliée indispensable, et pourtant plus difficile. Nous devons nous assurer que l'impulsion de la détente soit maintenue par des objectifs communs, plutôt que par des flottements, dérobadés ou complaisances.

La contribution de l'Amérique

Le calendrier que j'ai esquissé ici n'est pas une prescription de la part de l'Amérique, mais un appel à un effort commun de créativité. Une occasion historique qui s'offre à cette génération, celle de construire une nouvelle structure de relations internationales pour les décennies à venir. Une association atlantique revigorée est pour cela indispensable.

The United States is prepared to make its contribution:

We will continue to support European unity. Based on the principles of partnership, we will make concessions to its further growth. We will expect to be met in a spirit of reciprocity.

We will not disengage from our solemn commitments to our allies. We will maintain our forces and not withdraw from Europe unilaterally. In turn, we expect from each ally a fair share of the common effort for the common defence.

We shall continue to pursue the relaxation of tensions with our adversaries on the basis of concrete negotiations in the common interest. We welcome the participation of our friends in a constructive East-West dialogue.

We will never consciously injure the interests of our friends in Europe or in Asia. We expect in return that their policies will take seriously our interests and our responsibilities.

We are prepared to work co-operatively on new common problems we face, energy, for example, raises the challenging issues of assurance of supply, impact of oil revenues on international currency stability, the nature of common political and strategic interests and long-range relations of oil-consuming to oil-producing countries. This could be an area of competition; it should be an area of collaboration.

Just as Europe's autonomy is not an end in itself so the Atlantic community cannot be an exclusive club. Japan must be a principal partner in our common enterprise.

We hope that our friends in Europe will meet us in this spirit. We have before us the example of the great accomplishments of the past decades — and the opportunity to match and dwarf them. This is the task ahead. This is how, in the 1970s, the Atlantic nations can truly serve our peoples and the cause of peace.

Source : United States Embassy, Paris.

62. Speech by Mr. Rogers, United States Secretary of State, to the Overseas Press Club, New York

23rd April 1973

(Extract)

.....

...Our involvement in European security affairs is not provocative to our adversaries but is essential to our allies. To risk this major accomplishment of diplomacy, a risk we would surely run if we began a unilateral reduction of our forces in Europe, is both unnecessary and dangerous.

If there was ever a time not to withdraw our forces unilaterally from Europe surely it is now — at a time when we are beginning negotiations with the Warsaw Pact nations on mutual reduction of forces. If we unilaterally cut in half our own troop strength or made any other significant reduction it would destroy all prospects for a successful negotiation on mutual reduction. Such a step would also seriously undermine the western position at this summer's conference on security and co-operation in Europe.

Despite these facts, there may be serious efforts in Congress to substantially cut American forces in Europe.

There are sound military reasons for maintaining our forces in Europe. The military forces posing a potential threat to NATO have not been reduced. However remote we may regard the possibilities of direct Soviet military aggression in Europe, the fact is that Soviet forces are stronger today than they have ever been. They are well equipped, well trained, and well deployed. Over 600,000 Soviet troops are stationed in Eastern Europe. These forces are backed up by over 9,000 tanks and 3,000 tactical aircraft.

In these circumstances American and NATO forces must be a serious military effort and not just a "tripwire". NATO today is in fact a formidable defensive force. In Central Europe, for example, NATO has available roughly the same number of forces as the Warsaw Pact.

Les Etats-Unis sont prêts à apporter leur contribution.

Nous continuerons à soutenir l'unité européenne. En nous basant sur le principe de l'association, nous ferons des concessions en vue de son plus grand développement. Nous espérons qu'on nous répondra dans un esprit de réciprocité.

Nous ne renierons pas nos engagements solennels envers nos alliés. Nous maintiendrons nos forces et nous ne nous retirerons pas unilatéralement d'Europe. En revanche, nous attendrons de chaque allié qu'il assume une part équitable de l'effort commun pour la défense commune.

Nous continuerons à poursuivre le relâchement des tensions avec nos adversaires sur la base de négociations concrètes dans l'intérêt commun. Nous accueillons avec satisfaction la participation de nos amis à un dialogue constructif Est-Ouest.

Nous ne porterons jamais délibérément atteinte aux intérêts de nos amis en Europe ou en Asie. Nous attendons, en retour, que leur politique tienne sérieusement compte de nos intérêts et de nos responsabilités.

Nous sommes prêts à travailler en coopération aux nouveaux problèmes communs qui se posent à nous. L'énergie, par exemple, soulève les questions critiques de l'assurance du ravitaillement, de l'impact des revenus pétroliers sur la stabilité monétaire internationale, de la nature des intérêts politiques et stratégiques communs et des relations à long terme des pays consommateurs et des pays producteurs de pétrole. Ce pourrait être un domaine de concurrence, ce devrait être un domaine de collaboration.

Tout comme l'autonomie de l'Europe n'est pas une fin en soi, de même la Communauté européenne ne peut être un club exclusif. Le Japon doit être un des partenaires principaux de notre entreprise commune.

Nous espérons que nos amis européens se joindront à nous dans cet esprit. Nous avons devant nous l'exemple des grandes réalisations des décennies écoulées — et l'occasion de les égaler et de les dépasser. Telle est la tâche à accomplir. C'est de cette manière que, dans les années 1970, les nations atlantiques peuvent véritablement servir leurs peuples et la cause de la paix.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documents, n° 2363, 24 avril 1973.

**62. Allocution prononcée par M. Rogers,
Secrétaire d'Etat américain,
devant l'Overseas Press Club de New York**

23 avril 1973

(Extrait)

.....

... Notre engagement dans les affaires de la sécurité européenne n'est en aucune façon une provocation vis-à-vis de nos adversaires, mais constitue un facteur essentiel pour nos alliés. Il serait inutile et dangereux de faire courir un risque à ce succès majeur de la diplomatie — risque auquel nous nous exposerions sûrement si nous entreprenions une réduction unilatérale de nos forces en Europe.

[Si jamais il y eut une période peu opportune pour retirer unilatéralement nos forces d'Europe, c'est bien la période actuelle, au moment où nous entamons des négociations avec les pays du Pacte de Varsovie sur la question des réductions mutuelles de forces. Si nous réduisions unilatéralement de moitié nos propres effectifs ou procédions à toute autre réduction importante, nous réduirions à néant les perspectives de succès des négociations sur les réductions mutuelles. Une telle mesure saperait également la position occidentale, l'été prochain, à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe.]

Malgré tout cela, le Congrès va peut-être déployer de sérieux efforts pour réduire de façon importante les forces américaines stationnées en Europe.

Le maintien de nos forces en Europe s'appuie sur des raisons militaires sérieuses. Les forces militaires constituant une menace potentielle pour l'O.T.A.N. n'ont pas été réduites. Si éloignée que puisse nous sembler la possibilité d'une agression militaire directe des Soviétiques en Europe, le fait est que les forces soviétiques sont plus puissantes aujourd'hui que jamais. Elles sont bien équipées, bien formées et bien déployées. Plus de 600.000 hommes sont stationnés en Europe orientale. Ces forces sont appuyées par plus de 9.000 chars et 3.000 avions tactiques.

Dans ces circonstances, les forces des Etats-Unis et celles de l'O.T.A.N. doivent représenter un sérieux effort militaire et non pas seulement un obstacle de pure forme. L'O.T.A.N. constitue aujourd'hui une formidable force défensive. En Europe centrale, par exemple, elle dispose à peu

We are all concerned about the costs of our defence. But there is another and greater concern — that our defence programmes support this country's basic interests. The issue is whether we are maintaining a larger defence than the protection of these interests requires. I believe not.

What are the facts? In 1968, the defence budget was 9% of GNP. Next year it will be 6%. This is not an unacceptable burden for a country with a GNP of over \$1 trillion. In terms of the Federal budget, defence will claim less than one-third of the total Federal spending, as compared with one-half of the Federal budget that will be spent on social welfare and human resources. This exactly reverses the proportions of four years ago.

The defence budget for next year in terms of purchasing power will be less than that of any defence budget in the last ten years. It will pay fewer people, buy less hardware, involve fewer industries, and maintain fewer bases than any defence budget since 1950.

Since 1968 the Nixon Administration has reduced the size of our armed forces from 3.5 million to 2.3 million. Thus 1.2 million men and women in the armed forces have been demobilised. In terms of divisions, naval vessels, and aircraft, our military forces are at their lowest level since 1951.

Fortunately there now seems to be little controversy over the need to maintain our nuclear strength as we enter the second round of strategic nuclear arms talks. Instead, recent suggestions for basic changes in defence policy primarily focus on a major reduction in conventional forces.

Those who advocate substantial reductions in our general purpose forces seem to believe that we can adequately protect United States security interests by relying more heavily on our strategic nuclear power. This is an extremely dangerous line of thinking in today's world.

The time is long past when we could or should rely primarily on the threat of nuclear retaliation to deter aggression against another nation. We must have diverse options to fit diverse threats if potential aggressors are to respect America's commitments to our friends and allies.

While we have made substantial progress in the past four years in reducing international tensions and in transferring the responsibility for local defence to our allies the main continuing fact of international life is the competitive nature of nations. We still have many differences with other nations which could bring us into sharp confrontation in the future. Should the United States be faced with such a confrontation, the President must have a range of responses, including conventional responses which are credible, available to him. This will ensure that our response could be on as limited a scale as possible and yet still be effective.

We have been able to make substantial reductions in the size of our military establishment not by wishful thinking about our adversaries nor by abandoning commitments to our allies. On the contrary, we have done it by making concrete progress toward a more stable world, by building the strength of our allies and reducing tensions among the major powers, and by reducing our military strength in a manner commensurate with these reduced tensions.

For the first time in our lifetime there are realistic prospects for a world in which nations adopt higher standards of acceptable international behaviour. There are realistic prospects for a world in which negotiated resolution of international issues takes a clearer precedence over unilateral threats or resort to force.

.....

Source : Department of State Bulletin.

près des mêmes effectifs que le Pacte de Varsovie.

Le coût de notre défense nous préoccupe tous. Mais une autre préoccupation encore plus importante doit entrer en ligne de compte : nos programmes de défense doivent soutenir les intérêts fondamentaux de notre pays. La question est de savoir si nous maintenons une défense plus importante que ne l'exige la protection de ces intérêts. Je ne le crois pas.

Examinons les faits. En 1968, le budget de la défense représentait 9 % du Produit National Brut. L'an prochain, il n'en constituera que 6 %, cela pour un Produit National Brut de plus de 1.000 milliards de dollars. En ce qui concerne le budget fédéral, la défense n'exigera qu'un tiers des dépenses inscrites à ce budget, alors que la moitié en sera consacrée à l'assistance sociale et aux ressources humaines. Les proportions d'il y a quatre ans sont ainsi exactement inversées.

L'an prochain, le budget de la défense, calculé en fonction du pouvoir d'achat, sera inférieur à tous ceux des dix dernières années. Il permettra de payer un personnel moins nombreux, d'acheter moins de matériel, de signer moins de contrats avec l'industrie privée et de maintenir moins de bases que ne l'ont fait tous les budgets similaires depuis 1950.

Depuis 1968, le gouvernement Nixon a réduit l'importance de nos forces armées, dont les effectifs sont passés de 3,5 millions d'hommes à 2,3 millions. Ainsi 1,2 million de militaires, hommes et femmes, ont été démobilisés. En ce qui concerne le nombre des divisions, des navires et des avions, nos forces se trouvent à leur niveau le plus bas depuis 1951.

Heureusement, la nécessité de maintenir notre force nucléaire, alors que nous entamons le deuxième « round » des pourparlers sur les armements nucléaires stratégiques, ne semble pas faire l'objet de beaucoup de controverses. Tout au contraire, les suggestions récemment avancées au sujet de modifications fondamentales de notre politique de défense portent essentiellement sur une réduction importante des forces conventionnelles.

Les partisans de réductions substantielles de nos forces d'intervention générales semblent croire que nous pouvons assurer aux intérêts des Etats-Unis sur le plan de la sécurité une protection adéquate en nous appuyant davantage sur notre puissance nucléaire stratégique. Dans le monde

d'aujourd'hui, c'est une conception extrêmement dangereuse.

Le temps est loin où nous pouvions ou devions compter essentiellement sur la menace de représailles nucléaires pour décourager toute agression à l'encontre d'une autre nation. Nous devons pouvoir choisir entre différents moyens pour faire face à des menaces diverses, si nous voulons que les agresseurs potentiels nourrissent du respect pour les engagements de l'Amérique vis-à-vis de ses amis et alliés.

Bien qu'au cours des quatre dernières années, nous ayons réalisé des progrès importants dans le domaine de la détente internationale et du transfert des responsabilités de la défense locale à nos alliés, le principal facteur important de la vie internationale qui subsiste toujours, c'est la nature compétitive des nations. Il existe encore entre les Etats-Unis et d'autres pays de nombreuses divergences de vues qui pourraient se traduire dans l'avenir par de vives confrontations. Si les Etats-Unis se trouvaient placés devant un tel affrontement, le Président devrait pouvoir disposer de toute une gamme de moyens de riposte, y compris des moyens de type conventionnel qui soient dignes de confiance. Nous pourrions ainsi avoir la certitude que notre riposte s'effectuerait à l'échelle la plus limitée possible, tout en demeurant efficace.

Si nous avons pu opérer des réductions substantielles de l'ampleur de notre appareil militaire, ce n'est pas en nourrissant des illusions à l'égard de nos adversaires ou en renonçant à nos engagements vis-à-vis de nos alliés. Tout au contraire, nous l'avons fait en progressant de façon concrète sur la voie d'un monde plus stable — en consolidant la force de nos alliés et en diminuant les tensions entre les grandes puissances — et aussi en réduisant notre force militaire en fonction de cette détente.

Pour la première fois dans notre vie s'ouvre à nous la perspective réaliste d'un monde au sein duquel les nations adopteront des critères plus élevés pour un comportement international acceptable, la perspective réaliste d'un monde dans lequel la solution négociée des problèmes internationaux prendra nettement le pas sur les menaces unilatérales ou le recours à la force.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documents*, n° 2364, 25 avril 1973.

63. New Soviet Politburo**27th April 1973***Full members*

1. Leonid Brezhnev	General Secretary of the Soviet Communist Party
2. Nikolai Podgorny	Head of State
3. Alexei Kosygin	Prime Minister
4. Mikhail Suslov	Secretary of the Central Committee, responsible for the Ideological Committee and the International Sections
5. Andrei Kirilenko	Secretary of the Central Committee, responsible for Communist Party officials
6. Arvid Pelshe	Chairman of the Communist Party Supervisory Committee
7. Kirill Mazurov	First Deputy Prime Minister
8. Dmitry Polyansky	Minister of Agriculture
9. Alexander Shelepin	Chairman of the Trades Unions
10. Viktor Grishin	First Secretary of the Committee of the Moscow Party
11. Dinmuhammed Kunayev	First Secretary of the Kazakhstan Party
12. Vladimir Shcherbitsky	First Secretary of the Ukraine Party
13. Fyodor Kulakov	Secretary of the Central Committee, responsible for agriculture
14. Andrei Grechko	Marshal of the Soviet Union, Minister of Defence
15. Andrei Gromyko	Minister for Foreign Affairs
16. Yury Andropov	Chairman of the State Security Committee (KGB)

Candidate members

1. Pyotr Demichev	Chairman of the Ideological Committee of the Central Committee, Secretary of the Central Committee
2. Sharaf Rashidov	First Secretary of the Uzbekistan Party
3. Dmitry Ustinov	Secretary of the Central Committee, responsible for heavy industries
4. Pyotr Masherov	First Secretary of the Byelorussia Party
5. Mikhail Solomentsev	Prime Minister of the Russian Federation
6. Boris Ponomaryov	Secretary of the Central Committee, responsible for relations with communist parties in capitalist countries
7. Grigory Romanov	First Secretary of the Leningrad Regional Party

Source : Le Monde, 29th-30th April 1973 (WEU translation).

63. Composition du nouveau bureau politique du parti communiste soviétique

27 avril 1973

Titulaires

1. Leonid Brejnev	Secrétaire général du parti
2. Nicolas Podgorny	Chef de l'Etat
3. Alexis Kossyguine	Chef du gouvernement
4. Michel Souslov	Secrétaire du comité central, chargé de la commission idéologique et des sections internationales
5. André Kirilenko	Secrétaire du comité central, s'occupant des cadres du P. C.
6. Arvid-Pelche	Président de la commission de contrôle du P. C.
7. Cyrille Mazourov	Premier vice-président du conseil de l'U.R.S.S.
8. Dimitri Polianski	Ministre de l'agriculture
9. Alexandre Chelepine	Président de l'union des syndicats
10. Victor Grichine	Premier secrétaire du comité du parti de la ville de Moscou
11. Dinmoukhamed Kounaev	Premier secrétaire du P. C. de Kazakhstan
12. Vladimir Chtcherbitski	Premier secrétaire du P. C. d'Ukraine
13. Fedor Koulakov	Secrétaire du comité central, s'occupant de l'agriculture
14. André Gretchko	Maréchal de l'U.R.S.S., Ministre de la défense
15. André Gromyko	Ministre des affaires étrangères
16. Youri Andropov	Président du comité de la sécurité d'Etat (K.G.B.)

Suppléants

1. Pierre Demitchev	Président de la commission idéologique du comité central et secrétaire du comité central
2. Charaf Rachidov	Premier secrétaire du P. C. d'Ouzbékistan
3. Dimitri Oustinov	Secrétaire du comité central, s'occupant de l'industrie lourde
4. Pierre Macherov	Premier secrétaire du P. C. de Biélorussie
5. Michel Solomentzev	Président du conseil des ministres de la Fédération de Russie
6. Boris Ponomarev	Secrétaire du comité central, s'occupant des relations avec les partis communistes des pays capitalistes
7. Gregori Romanov	Premier secrétaire du parti de la région de Leningrad

Source : *Le Monde*, 29-30 avril 1973.

64. Communiqué issued after the session of the ELDO Council, Paris

27th April 1973

At the session of the ELDO Council held today, 27th April 1973, the French and German Delegations announced that following the recent talks between their governments on European launcher policy, they decided to cease all contributions to the Europa II programme as from 1st May 1973.

The other delegations took note of this decision.

Since under these circumstances the Europa II programme could not be continued, the ELDO Council gave the Secretary-General the following directives:

- (a) to immediately inform the firms concerned of the cessation of the Europa II programme;
- (b) to make proposals to it on the necessary measures for liquidating the programme, notably those in respect of the organisation's staff.

Source : ELDO press communiqué CP(73)1.

65. Joint communiqué issued after the talks between President Nixon and Mr. Brandt, Federal German Chancellor, Washington

2nd May 1973

The President of the United States of America, Richard M. Nixon, and the Chancellor of the Federal Republic of Germany, Willy Brandt, confirmed at their meetings in Washington on 1st and 2nd May the relationship of trust and confidence between the United States and the Federal Republic of Germany, and discussed the future relationship between the United States and Western Europe, questions of alliance and defence policy, current and long-term problems of West-East relations and other international questions. Secretary of State William P. Rogers and Foreign Minister Walter Scheel held complementary talks and shared in part of the discussions between the President and the Chancellor.

Federal Minister Egon Bahr discussed particular questions relating to Berlin.

There was full agreement that the relations between the United States and Western Europe will be governed in the future as in the past by adherence to their common ideals of democratic freedom, human rights and social justice.

The President and the Chancellor are convinced that the peace and prosperity of their nations depend on the preservation and consolidation of Atlantic solidarity.

The Chancellor welcomed the assurance given by President Nixon that the United States will continue to support European unification and affirmed the readiness of the Federal Republic of Germany, together with the other members of the European Community and its institutions, to participate in an open and comprehensive discussion concerning the nature of a balanced partnership between the uniting Western Europe and the United States. It was noted by the President and the Chancellor that these discussions must deal with common problems as well as common opportunities, and should also consider arrangements in which Japan and Canada could share. In this context the constructive dialogue with the United States envisaged by the conference of Heads of State and Government of the European Community last October will be particularly useful. The Chancellor welcomed President Nixon's intention to intensify this dialogue by his visit to Western Europe later this year, including the President's plan to meet with NATO and the European Community.

The Chancellor recalled the decisions taken at the conference of Heads of State and Government in Paris.

He expressed the conviction that the nine States which aim at a comprehensive transformation of their relations into a European union by 1980, will, acting in common, make a joint contribution in the international field in line with Western Europe's determination to follow an outward-looking policy, toward social progress, peace and co-operation. Europe's enlarged responsibility in international politics will be

64. Communiqué de presse publié à l'issue de la réunion du Conseil du C.E.C.L.E.S. à Paris

27 avril 1973

Au Conseil du C.E.C.L.E.S. qui s'est tenu aujourd'hui 27 avril 1973, les délégations de l'Allemagne et de la France ont fait connaître que, compte tenu des entretiens récents qui ont eu lieu entre les gouvernements français et allemand au sujet de la politique européenne en matière de lanceurs, elles décidaient d'arrêter toute contribution au programme Europa II à partir du 1^{er} mai 1973.

Les autres délégations ont pris acte de ces décisions.

Le Conseil du C.E.C.L.E.S. a constaté que, dans ces conditions, le programme Europa II ne pouvait pas être continué et a donné au Secrétaire général les directives suivantes :

- (a) informer immédiatement les industriels intéressés de l'arrêt du programme Europa II ;
- (b) lui faire des propositions sur les mesures à prendre pour la liquidation de ce programme et notamment celles concernant le personnel de l'organisation.

Source : C.E.C.L.E.S., communiqué de presse CP(73)1.

65. Communiqué commun publié à l'issue des entretiens entre le Président Nixon et M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, à Washington

2 mai 1973

M. Richard M. Nixon, Président des Etats-Unis d'Amérique, et M. Willy Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, ont confirmé, au cours de leurs entretiens à Washington, les 1^{er} et 2 mai, les relations de confiance véritable qui existent entre les Etats-Unis et la République Fédérale d'Allemagne et ils ont étudié les rapports futurs entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale, les questions de politique en matière d'alliance et de défense, les problèmes actuels et à long terme des rapports Est-Ouest et d'autres questions internationales. M. William P. Rogers, Secrétaire d'Etat, et M. Walter Scheel, Ministre des affaires étrangères, ont eu des entretiens complémentaires et ont parti-

cipé à certaines conversations qui ont eu lieu entre le Président et le Chancelier. M. Egon Bahr, Ministre fédéral, a étudié les problèmes particuliers posés par Berlin.

L'accord a été total sur le fait que les relations entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale seront régies à l'avenir, comme elles l'étaient par le passé, par l'attachement à leurs idéaux communs de liberté démocratique, de respect des droits de l'homme et de justice sociale.

Le Président et le Chancelier sont convaincus que la paix et la prospérité de leurs nations dépendent du maintien et du renforcement de la solidarité atlantique.

Le Chancelier s'est félicité de l'assurance donnée par le Président Nixon que les Etats-Unis continueront à apporter leur soutien à l'unification européenne et il a affirmé que la République Fédérale d'Allemagne était disposée à participer, avec les autres membres de la Communauté européenne et les institutions de cette dernière, à une discussion franche et complète sur la nature d'une association équilibrée entre l'Europe occidentale en voie d'unification et les Etats-Unis. Le Président et le Chancelier ont souligné que ces discussions doivent porter tant sur les problèmes communs que sur les possibilités communes et qu'il conviendrait également d'étudier des arrangements auxquels le Japon et le Canada pourraient prendre part. A cet égard, le dialogue constructif avec les Etats-Unis envisagé par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté européenne, en octobre dernier, sera particulièrement utile. Le Chancelier a pris acte avec satisfaction de l'intention du Président Nixon d'intensifier ce dialogue en se rendant en Europe occidentale dans le courant de cette année, et notamment du projet du Président d'avoir des contacts avec l'O.T.A.N. et la Communauté européenne.

Le Chancelier a rappelé les décisions prises lors de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, à Paris.

Il a exprimé la conviction que les neuf Etats qui visent à transformer complètement leurs relations en union européenne d'ici 1980, apporteront, par leur action commune, une contribution conjointe à la vie internationale, conforme à la volonté de l'Europe occidentale de suivre une politique d'ouverture au service du progrès social, de la paix et de la coopération. La responsabilité accrue de l'Europe dans le domaine de la

evident in its loyalty to traditional friendships and alliances.

The President and the Federal Chancellor were in agreement that the new round of negotiations in GATT, which originated in the common initiative of the United States, the European Community and Japan, will have a decisive importance for the future liberalisation and development of international trade, for the improvement of world living standards, and for the maintenance of peace. The President and the Chancellor consider the successful course of these negotiations to be a political task of great significance in the solution of which their governments will constructively participate. They agreed on the importance that all participants enter the GATT negotiations, which they expect to start in the fall, with a liberal negotiating concept.

There was agreement that the multilateral negotiations on the reform of world-wide monetary and trade relations must constitute another contribution to a new phase of productive co-operation between the United States and the European Community in the spirit of a comprehensive Atlantic partnership among equals.

The President and the Chancellor noted that good co-operation in the monetary field during the last months facilitated the solution of the recent monetary crisis. The initiative and determination shown in this connection by the governments concerned have strengthened the prospects of a comprehensive reform.

The President and the Chancellor underlined the identity of interests in security and détente in Europe and emphasised in this context the continued need of a balanced military power relationship between West and East. The unity and solidarity of the Alliance, an adequate presence of United States forces in Europe, and a credible deterrent are indispensable for this purpose. Both sides agreed that the negotiations on a mutual and balanced reduction of forces and on the limitation of strategic armaments must meet these requirements. The President and the Chancellor shared the conviction that while seeking to reduce the military confrontation in Europe, the capacity of the Alliance to assure the security of all of its partners at any time must be preserved without qualification.

The President and the Chancellor, in discussing the broad nature of the Atlantic partnership during the coming period, agreed that the relationship must develop in a way to ensure that each partner contributes appropriately toward the burden of the common defence. Intensified co-operation among the European Alliance partners in the defence field will be of substantial assistance.

The results produced so far by the policy of détente pursued by the United States and the countries of Western Europe on the one hand and the Soviet Union and the countries of Eastern Europe on the other encourage the Governments of the United States and the Federal Republic of Germany to continue along the road of negotiations and to respond positively to a constructive policy on the part of the East. This applies above all to the preparations for a conference on security and co-operation in Europe. The two governments share the hope that such a conference will soon come about, that it will produce tangible humanitarian improvements, promote mutual co-operation and communication and thus help gradually to overcome the division of Europe. The President and the Chancellor expressed their satisfaction at the intensive Atlantic co-operation during the preparations which should be continued in close consultation within the Alliance.

They also reviewed the implementation of the Berlin Agreement of 1971 and noted the practical improvements it has brought to the life of the city and its inhabitants. They agreed that respect of the letter and spirit of the Berlin Agreement by all parties concerned is essential for a continuing relaxation of tension in Europe.

It was considered that expanded international air traffic to the western sectors of Berlin would constitute further progress.

The President and the Chancellor, in discussing events in South-East Asia, emphasised that it is now imperative for the Paris Agreement to be fully and scrupulously implemented. Until this is the case the contributions which the United States and the Federal Republic of Germany desire to make to the humanitarian relief and reconstruction of all the States of Indo-China cannot become fully effective.

politique internationale se manifestera clairement dans sa loyauté à l'égard des amitiés et des alliances traditionnelles.

Le Président et le Chancelier fédéral sont convenus que la nouvelle série des négociations du GATT, engagées à l'initiative commune des Etats-Unis, de la Communauté européenne et du Japon, aura une importance décisive en vue de la libéralisation et du développement futurs des échanges internationaux, de l'amélioration du niveau de vie mondial et du maintien de la paix. Le Président et le Chancelier estiment que le succès de ces négociations constitue une tâche politique de grande importance, à l'accomplissement de laquelle leurs gouvernements participeront de manière constructive. Ils sont convenus qu'il est important que tous les membres participent aux négociations du GATT, qui doivent commencer en automne, dans un esprit de négociation libéral.

Ils partagent le point de vue que les négociations multilatérales sur la réforme des relations mondiales en matière monétaire et commerciale doivent constituer une autre contribution permettant d'entrer dans une nouvelle phase de coopération constructive entre les Etats-Unis et la Communauté européenne, dans l'esprit d'une vaste association atlantique entre partenaires égaux.

Le Président et le Chancelier ont constaté qu'une bonne coopération dans le domaine monétaire au cours des derniers mois avait facilité la solution de la récente crise monétaire. L'esprit d'initiative et la détermination manifestée à cet égard par les gouvernements intéressés ont renforcé les perspectives de réforme générale.

Le Président et le Chancelier ont mis l'accent sur l'importance qu'ils attachaient tous deux à la sécurité et à la détente en Europe, et ils ont souligné à cet égard qu'un équilibre du potentiel militaire entre l'Est et l'Ouest demeurerait nécessaire. L'unité et la solidarité de l'Alliance, une présence suffisante des forces américaines en Europe et une force de dissuasion authentique sont indispensables à cette fin. Les deux parties sont convenues que les négociations relatives à une réduction mutuelle et équilibrée des forces et à la limitation des armements stratégiques devraient répondre à ces exigences. Le Président et le Chancelier sont convaincus que, tout en s'efforçant de réduire les antagonismes militaires en Europe, il faut absolument préserver l'aptitude de l'Alliance à assurer à tout moment la sécurité de tous ses partenaires.

En étudiant dans ses grandes lignes la nature de l'Alliance atlantique pendant la période à venir, le Président et le Chancelier sont convenus que les relations devraient évoluer de manière à ce que chaque partenaire apporte la contribution nécessaire aux charges de la défense commune. Il sera très utile d'intensifier la coopération entre les partenaires de l'Alliance européenne dans le domaine de la défense.

Les résultats obtenus jusqu'ici par la politique de détente poursuivie par les Etats-Unis et les pays de l'Europe occidentale, d'une part, et l'Union Soviétique et les pays de l'Europe orientale, d'autre part, encouragent les gouvernements des Etats-Unis et de la République Fédérale d'Allemagne à poursuivre la politique de négociations et à répondre de manière positive à une politique constructive de la part de l'Est. Cela s'applique surtout aux travaux préparatoires de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Les deux gouvernements partagent l'espoir que cette conférence se réunira prochainement, qu'elle donnera lieu à des améliorations tangibles sur le plan humanitaire, qu'elle favorisera la coopération et les rapports mutuels, et qu'elle contribuera ainsi à surmonter peu à peu la division de l'Europe. Le Président et le Chancelier se sont déclarés satisfaits de la coopération atlantique intense au cours des travaux préparatoires qui devraient se poursuivre en étroite consultation au sein de l'Alliance.

Ils ont également passé en revue la mise en application de l'Accord de Berlin de 1971 et ils ont pris acte des améliorations qu'il a apportées, sur le plan pratique, à la vie de la ville et de ses habitants. Ils sont convenus que le respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord de Berlin par toutes les parties intéressées est essentiel à la poursuite de la détente en Europe.

Ils ont estimé que le développement du trafic aérien international à destination des secteurs occidentaux de Berlin constituerait un nouveau progrès.

En étudiant les événements du Sud-est asiatique, le Président et le Chancelier ont souligné qu'il était maintenant absolument indispensable que l'Accord de Paris soit intégralement et scrupuleusement mis en application. D'ici là, les contributions que les Etats-Unis et la République Fédérale d'Allemagne désirent apporter, dans le domaine de l'aide humanitaire et de la reconstruction, à tous les Etats de l'Indochine, ne peuvent être pleinement efficaces.

The President and the Chancellor underlined the interest of their governments in peace and stability in the Middle East. They expressed their conviction that steps to initiate negotiations between the parties most directly concerned based on the November 1967 Security Council resolution, are essential to help bring about progress towards a stable peace in the area.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 85, 3rd May 1973.

66. NATO communiqué on the establishment of a standing naval force, Channel

2nd May 1973

In keeping with NATO's defensive concept, the Defence Planning Committee today approved the formation of a standing naval force, Channel.

It will consist of mine counter-measure ships from Belgium, the Netherlands, and the United Kingdom ; other interested nations might participate on a temporary basis. Operational command of NATO's second standing naval force is vested in the Commander-in-Chief, Channel Command — at present Admiral Sir Edward Ashmore — with headquarters in Northwood, England.

The STANAVFORCHAN will officially be commissioned on 11th May 1973.

Source : NATO press release (73) 15.

67. Foreign policy report by President Nixon to Congress, Washington

3rd May 1973

(Extracts)

Europe and the Atlantic Alliance

.....

Atlantic partnership and European unity

Throughout the post-war period, the United States has supported the concept of a unified

Western Europe. We recognised that such a Europe might be more difficult to deal with, but we foresaw manifold advantages. Unity would replace the devastating nationalist rivalries of the past. It would strengthen Europe's economic recovery and expand Europe's potential contributions to the free world. We believed that ultimately a highly cohesive Western Europe would relieve the United States of many burdens. We expected that unity would not be limited to economic integration, but would include a significant political dimension. We assumed, perhaps too uncritically, that our basic interests would be assured by our long history of co-operation, by our common cultures and our political similarities.

The economic dimension. The advance toward the goal we supported for so long has, in fact, created a new dimension in European-American relations. Mutual prosperity developed on the principle of relatively free trade. As the European Community progressed, however, it designed policies to protect its own special interests. Moreover, its growing economic weight stimulated other States to protect their access to that thriving market of more than 250 million persons. The prospect of relatively closed trading systems within Europe, notably in agriculture, and in preferential arrangements with third countries, was proceeding as the United States was suffering an increasingly unfavourable balance of payments.

In the area of monetary policy, the European Community has to a large degree been preoccupied with the search for a reasonable path toward internal monetary unity. At the same time, the growing strengths of some of its national economies — and relative weakness of others — have both impeded that progress and limited the will and ability of Europe to deal effectively and expeditiously with fundamental reform of the international monetary system.

The Europeans have thus been pursuing economic regionalism ; but they want to preserve American protection in defence and an undiminished American political commitment. This

Le Président et le Chancelier ont souligné l'intérêt que leurs gouvernements attachent à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Ils ont exprimé leur conviction que des initiatives visant à l'ouverture de négociations entre les parties les plus directement concernées, sur la base de la résolution du Conseil de sécurité de novembre 1967, sont indispensables pour permettre de s'acheminer vers une paix stable dans cette région.

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 22, 3 juin 1973.

66. Communiqué de l'O.T.A.N. concernant la création d'une force navale permanente de la Manche

2 mai 1973

Fidèle à la doctrine défensive de l'O.T.A.N., le Comité des plans de défense a approuvé aujourd'hui la constitution d'une Force navale permanente de la Manche.

Cette force comprendra des bâtiments anti-mines fournis par la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni et d'autres pays intéressés pourront éventuellement y participer à titre temporaire. Le commandement opérationnel de la deuxième Force navale permanente de l'O.T.A.N. est confié au Commandant en chef allié de la Manche — actuellement l'Amiral Sir Edward Ashmore — dont le quartier général est à Northwood, Royaume-Uni.

La STANAVFORCHAN sera officiellement constituée le 11 mai 1973.

Source : O.T.A.N., communiqué de presse (73)15.

67. Rapport de politique étrangère présenté au Congrès américain par le Président Nixon à Washington

3 mai 1973

(Extraits)

L'Europe et l'Alliance atlantique

.....

Association atlantique et unité européenne

Au cours de toute la période d'après-guerre, les Etats-Unis n'ont cessé de soutenir le concept

d'une Europe occidentale unifiée. Nous reconnaissons qu'il serait plus difficile de traiter avec une telle Europe, mais nous prévoyions qu'elle présenterait de multiples avantages. L'unité remplacerait les rivalités nationalistes dévastatrices du passé. Elle renforcerait le relèvement économique européen et élargirait les contributions que l'Europe serait susceptible d'apporter au monde libre. Nous pensions que, finalement, une Europe occidentale d'une grande cohésion soulagerait les Etats-Unis de nombreux fardeaux. Nous nous attendions à ce que l'unité ne se limite pas à l'intégration économique, mais prenne une dimension politique importante. Nous présumons, peut-être trop inconsidérément, que notre longue histoire de coopération, notre culture commune et nos analogies politiques garantiraient la défense de nos intérêts fondamentaux.

Economie. Les progrès réalisés dans la voie de l'objectif que nous prônions depuis si longtemps ont donné, en fait, une nouvelle dimension aux relations américano-européennes. Une prospérité mutuelle s'appuyant sur le principe d'un commerce relativement libre s'est créée, à mesure que la Communauté européenne se développait. Cependant, cette communauté a élaboré une politique visant à protéger ses propres intérêts particuliers. De plus, son poids économique croissant a encouragé d'autres Etats à protéger leur accès à ce marché en plein essor de plus de 250 millions de personnes. La perspective de systèmes commerciaux relativement fermés à l'intérieur de l'Europe, notamment dans le domaine de l'agriculture et dans celui d'accords préférentiels en faveur de tiers pays, se dessinait de plus en plus nettement, tandis que les Etats-Unis souffraient d'une balance des paiements de plus en plus défavorable.

Dans le domaine de la politique monétaire, la Communauté européenne s'est préoccupée dans une large mesure de rechercher une voie raisonnable conduisant à une unité monétaire intérieure. En même temps, la force croissante de l'économie nationale de quelques-uns de ses membres — et la faiblesse relative de celle de certains autres — ont entravé ces progrès et limité la volonté et la capacité européennes de s'attaquer avec rapidité et efficacité à la réforme fondamentale du système monétaire international.

Les Européens ont ainsi poursuivi une politique de régionalisme économique, mais ils entendent conserver la protection américaine dans le domaine de la défense et veulent que l'engage-

raises a fundamental question : can the principle of Atlantic unity in defence and security be reconciled with the European Community's increasingly regional economic policies ?

We have also faced challenges in redefining our relationships with the other North American member of the Atlantic Alliance — Canada. Our northern neighbour has been reassessing its position in the world just as we have been establishing a new view of our own. Frank reappraisals of our respective interests have brought some new problems to the fore, particularly in economic relations between the two countries. When I visited Ottawa in April 1972, I reaffirmed with Prime Minister Trudeau our common belief that mature partners must have autonomous, independent policies and explored with him how we might work together while respecting Canada's right to ensure its own identity and to chart its own economic course.

A comprehensive approach. We thus face a new situation. There are elements of economic conflict, and there has been a lack of direction. Concrete economic issues, not abstract principles, must be addressed. But if economic issues are confronted in isolation, or from purely technical perspectives, each party will try to protect its own narrow commercial interests. The outcome will be a deadlock, with the prospect of constant conflict.

The overriding task is to develop a broader political perspective from which we can address these economic questions, one that encourages reconciliation of differences for the sake of larger goals. Each partner will have to subordinate a degree of individual or regional autonomy to the pursuit of common objectives. Only by appealing to interests that transcend regional economic considerations can inevitable deadlocks be broken.

We have begun to move toward a comprehensive European-American dialogue. An essential first step was the European decision on the nature and scope of the relations with the United States. Last October, the leaders of the European Community met to chart their long-

term course. The keynote was sounded by President Pompidou :

"Our links with this great country, the world's foremost economic power, with which eight of our countries are united within the Atlantic Alliance, are so close that it would be absurd to conceive of a Europe constructed in opposition to it. But the very closeness of these links requires that Europe affirm its individual personality with regard to the United States. Western Europe, liberated from armies thanks to the essential contribution of American soldiers, reconstructed with American aid, having looked for its security in alliance with America, having hitherto accepted American currency as the main element of its monetary reserves, must not and cannot sever its links with the United States. But neither must it refrain from affirming its existence as a new reality."

This was an invitation to begin the complex process of redefining our basic partnership, a goal we had set in 1969. Accordingly, on 27th October, I strongly endorsed the European Community declaration :

.....

The stage is now set for comprehensive negotiations with our European partners. In effect, these negotiations began in my meetings with Prime Minister Heath, NATO Secretary General Luns, Premier Andreotti, and Chancellor Brandt. They will continue when I meet with President Pompidou and when I visit Europe later this year.

.....

Major negotiations will begin next fall on international trade. Our basic objectives are to restore the integrity of a more open trading system that was the underlying principle of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT), and to halt the drift toward economic protectionism on both sides of the Atlantic. We believe there should be a gradual reduction in tariffs and other barriers to trade in both industrial and agricultural products. We believe also that the adverse effects of preferential trading arrangements between Europe and less developed

ment politique américain demeure intact. Une question fondamentale se pose donc : est-il possible de concilier le principe de l'unité atlantique en matière de défense et de sécurité et la politique économique de plus en plus régionaliste de la Communauté européenne ?

La nouvelle définition de nos relations avec l'autre membre nord-américain de l'Alliance atlantique — le Canada — nous a également posé des problèmes. Notre voisin septentrional a reconsidéré sa position dans le monde tout comme nous avons établi nous-mêmes une nouvelle conception de la nôtre. La franche réévaluation de nos intérêts respectifs a porté certains problèmes au premier plan, particulièrement dans le domaine des relations économiques entre nos deux pays. Lorsque je me suis rendu à Ottawa en avril 1972, nous avons réaffirmé, le Premier ministre, Mr. Trudeau, et moi-même, notre conviction commune que des partenaires sérieux doivent avoir chacun une politique indépendante et autonome, et j'ai exploré avec lui les moyens d'œuvrer de concert tout en respectant le droit, pour le Canada, d'assurer sa propre identité et de déterminer lui-même sa politique économique.

Une perspective générale. Nous nous trouvons ainsi placés devant une situation nouvelle. Certains éléments de conflit économique sont présents, et un manque de direction s'est fait sentir. Il faut s'attaquer non pas à des principes abstraits, mais à des questions concrètes. Mais si les problèmes économiques sont abordés isolément, ou sous un angle purement technique, chaque partie essaiera de protéger ses intérêts commerciaux étroits, ce qui se traduira par une impasse et par l'éventualité de conflits constants.

Il faut avant tout créer une perspective politique plus large, dans laquelle nous pourrons nous attaquer à ces questions économiques, une perspective qui encourage la conciliation des divergences de vues, au profit d'objectifs plus larges. Chaque partenaire devra subordonner dans une certaine mesure son autonomie individuelle ou régionale à la poursuite de buts communs. Ce n'est qu'en faisant appel à des intérêts qui transcendent les considérations économiques régionales que nous pourrons sortir des impasses inévitables.

Nous avons commencé à nous orienter vers un dialogue américano-européen d'ordre général. La décision prise par l'Europe au sujet de la nature et de l'ampleur de ses relations avec les Etats-Unis a constitué un premier pas essentiel. En octobre dernier, les dirigeants de la Commu-

nauté européenne se sont réunis pour déterminer la politique à long terme qu'ils devaient suivre. Le Président Pompidou a donné le ton de ces entretiens lorsqu'il a déclaré :

« Nos liens avec ce grand pays, première puissance économique du globe, avec lequel huit d'entre nous sont unis au sein de l'Alliance atlantique, sont si étroits qu'il est absurde d'imaginer que l'Europe puisse se faire contre lui. Mais l'étroitesse même de ces liens a pour conséquence que la personnalité européenne doit s'affirmer également par rapport aux Etats-Unis. L'Europe occidentale, libérée des armées grâce à la contribution essentielle des soldats américains, reconstruite avec l'aide américaine, ayant cherché sa sécurité dans l'alliance américaine, ayant admis jusqu'à présent comme élément principal de ses réserves de change la monnaie américaine, ne doit ni ne peut se couper des Etats-Unis. Elle n'en doit pas pour autant ne pas s'affirmer comme une réalité originale. »

C'était là une invitation à entamer le processus complexe de redéfinition de notre association fondamentale, objectif que nous avons fixé en 1969. En conséquence, le 27 octobre, j'ai énergiquement soutenu la déclaration de la Communauté européenne.

.....

Le décor de négociations générales avec nos partenaires européens est maintenant planté. En fait, ces négociations ont commencé lors de mes réunions avec le Premier ministre, M. Heath, le Secrétaire général de l'O.T.A.N., M. Luns, le Président du Conseil, M. Andreotti, et le Chancelier Brandt. Elles se poursuivront quand je rencontrerai le Président Pompidou et lorsque je me rendrai en Europe, plus tard dans l'année.

.....

Les grandes négociations commenceront à l'automne prochain et porteront sur le commerce international. Le rétablissement intégral d'un système commercial plus ouvert, qui était le principe sous-jacent de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), et l'arrêt de la tendance au protectionnisme qui se manifeste des deux côtés de l'Atlantique constituent nos objectifs fondamentaux. Nous estimons qu'il faut réduire progressivement les tarifs et autres barrières au commerce, pour les produits tant industriels qu'agricoles. Nous croyons aussi que les effets

countries should be eliminated. Such arrangements should not work against the ability of the United States or others to compete in European markets or those of the countries with which it has special trade arrangements.

.....

Alliance defence

In April 1969 the North Atlantic Alliance completed its twentieth year. For two decades the nations of the Atlantic community had been united in a formidable coalition. No military alliance in modern times has so successfully maintained the peace...

By the mid-1960s, however, it was increasingly clear that military conditions had changed and that earlier strategic assumptions were no longer realistic. At the meeting of NATO Foreign Ministers in April 1969, I stressed the need to re-examine the Alliance's military position in light of the strategic and political environment of the 1970s...

.....

Throughout 1969 and 1970 the United States and its allies engaged in a searching re-examination of defence policy. The principal results, announced in December 1970, were significant :

- All agreed it was essential to reverse the trend of declining capabilities and adopt a concerted, long-term programme to improve existing conventional forces.
- The European allies agreed to a specific five-year programme to improve and modernise their own forces by spending more for equipment.
- The Alliance concluded that a commitment of substantial United States forces was indispensable to Western Europe's defence.
- We, in turn, reaffirmed our commitment to maintain and improve our own forces

in Europe, given a similar effort by the allies.

Force improvements. Our European allies increased defence expenditures in both 1971 and 1972. Even allowing for inflation, the net increase was 3 to 4 %. In each year since 1970, they have committed an additional \$1 billion through the European defence improvement programme. Their defence budget increases in 1972 were more than \$1 billion, and last December the European Defence Ministers announced that in 1973 their additional contributions would total \$1.5 billion. Since 1970, the European allies have increased equipment expenditures by \$1.4 billion. During 1971 and 1972 they bought 1,100 main battle tanks, 700 anti-tank weapons, and 400 modern combat aircraft, as well as other equipment. This has been an impressive response in a period of rising costs and of growing demands of domestic programmes.

Sharing the defence burden. Improvements in European forces are the most important aspect of sharing the defence burden. As almost all European defence expenditures are directly related to NATO, increased European effort means in practice that the United States share is less. This is an appropriate solution, since the United States maintains forces to meet global commitments and therefore devotes a much higher share of its economic product to defence than do the Europeans.

There is another aspect of the defence burden, however, that has not been satisfactorily resolved. Our position is unique in that our deployments in Europe add significantly to our general balance of payments deficit. In 1972 the United States spent about \$2.1 billion in other NATO countries to support our NATO deployments. Allowing for NATO military spending in the United States, mainly for equipment and training, our net military deficit was about \$1.5 billion. This net deficit has risen since 1970 and for a variety of reasons, including the devaluation of the dollar, will continue to rise.

néfastes des accords commerciaux préférentiels conclus entre l'Europe et les pays en voie de développement devraient être éliminés. Ces accords ne devraient pas aller à l'encontre de la capacité des Etats-Unis ou d'autres pays de se placer dans une position concurrentielle sur les marchés de l'Europe ou des nations avec lesquelles des accords commerciaux spéciaux ont été conclus.

.....

Les forces de défense de l'Alliance

En avril 1969, l'Alliance nord-atlantique célébrait son vingtième anniversaire. Pendant deux décennies, les nations de la communauté atlantique avaient été unies dans le cadre d'une formidable coalition. Aucune alliance militaire des temps modernes n'a assuré avec autant de succès le maintien de la paix...

Cependant, vers le milieu des années 1960, il était devenu de plus en plus évident que la situation militaire avait changé et que les premières hypothèses sur lesquelles se fondait la stratégie de l'Alliance n'étaient plus réalistes. A la réunion des ministres des affaires étrangères de l'O.T.A.N. qui se tint en avril 1969, je soulignai la nécessité de reconsidérer la position militaire de l'Alliance à la lumière du climat stratégique et politique des années 1970...

.....

Au cours de 1969 et en 1970, les Etats-Unis et leurs alliés s'engagèrent dans un réexamen approfondi de la politique de défense. Les conclusions principales, énoncées en décembre 1970, étaient importantes :

- tous les alliés reconnaissaient qu'il était indispensable de renverser la tendance à une réduction des capacités et d'adopter un programme concerté à long terme pour améliorer les forces conventionnelles existantes ;
- les alliés européens se mettaient d'accord sur un programme spécial de cinq ans visant à améliorer et à moderniser leurs propres forces en consacrant plus de fonds à l'équipement ;
- l'Alliance concluait que l'engagement de forces américaines importantes était indispensable à la défense de l'Europe occidentale ;
- les Etats-Unis, de leur côté, s'engageaient de nouveau à maintenir et à améliorer

leurs propres forces en Europe, étant entendu que les alliés entreprendraient un effort analogue.

Amélioration des forces. Nos alliés européens ont augmenté leurs dépenses pour la défense en 1971 et en 1972. Même en tenant compte de l'inflation, l'augmentation nette a été de 3 à 4 %. Au cours de chacune des années depuis 1970, ils ont engagé 1 milliard de dollars de plus, dans le cadre du programme d'amélioration de la défense européenne. En 1972, les augmentations de leurs budgets de défense ont été supérieures à 1 milliard de dollars, et, en décembre dernier, les ministres européens de la défense ont annoncé qu'en 1973, leurs contributions additionnelles s'élèveraient au total à 1,5 milliard de dollars. Depuis 1970, les alliés européens ont augmenté de 1,4 milliard de dollars leurs dépenses pour l'équipement. En 1971 et en 1972, ils ont acheté 1.100 chars lourds de combat, 700 armes antichars et 400 avions de combat modernes, ainsi que d'autre matériel. C'est là une réponse impressionnante, en une période de hausse des prix et de demandes croissantes des programmes intérieurs.

Partage du fardeau de la défense. Les améliorations apportées aux forces européennes constituent le plus important aspect du partage du fardeau de la défense. Comme presque toutes les dépenses européennes consacrées à la défense se rattachent directement à l'O.T.A.N., l'accroissement de l'effort européen signifie, en pratique, la réduction de la part américaine. C'est là une solution raisonnable, étant donné que les Etats-Unis maintiennent des forces leur permettant de faire face à leurs engagements mondiaux et, par conséquent, consacrent une portion beaucoup plus élevée de leur produit économique à la défense que ne le font les Européens.

Il est un autre aspect du fardeau de la défense, cependant, qui n'a pas trouvé de solution satisfaisante. Notre position est unique en son genre : en effet, nos déploiements de forces en Europe augmentent dans une mesure substantielle le déficit de notre balance générale des paiements. En 1972, les Etats-Unis ont dépensé près de 2,1 milliards de dollars dans d'autres pays membres de l'O.T.A.N. afin de soutenir les forces américaines qui y sont déployées à ce titre. Si nous tenons compte des sommes dépensées par l'O.T.A.N. aux Etats-Unis, principalement pour de l'équipement militaire et pour l'entraînement de troupes, notre déficit militaire net s'est élevé à près de 1,5 milliard de dollars. Ce déficit net

In previous years, the Federal Republic of Germany offset a large part of this deficit, primarily by purchases of military equipment in the United States. In the current agreement for 1972-73, the German Government also contributed to the costs of rehabilitating the barracks for United States forces in Germany.

Nevertheless the Alliance as a whole should examine this problem. As a general principle, we should move toward a lasting solution under which balance of payments consequences from stationing United States forces in Europe will not be substantially different from those of maintaining the same forces in the United States. It is reasonable to expect the Alliance to examine this problem this year. Eliminating the periodic requirement to renegotiate a temporary arrangement with only one ally would strengthen the solidarity of the Alliance as a whole.

The rôle of United States forces...

.....

The conditions of the decade require the United States to maintain substantial forces in Europe. In conditions of near strategic parity, a strong capability to defend with non-nuclear forces becomes increasingly important; the United States contributes about one-quarter of NATO's forces in Europe's vital central region, though our allies' proportionate share of forces in the entire European NATO area is far higher.

The balance of conventional forces in the centre of Europe would be seriously upset by the unilateral withdrawal of a substantial number of United States forces. Unless our reductions were completely replaced by European forces, deterrence would be weakened. In the event of hostilities, a weaker conventional defence could confront the Alliance with the choice of either capitulating or using nuclear weapons immediately.

Defence co-operation within Europe may be a long-term alternative to the American troop contribution. But the prerequisite for such an alternative is a far greater degree of European political unity. Yet even if such unity develops, it is unlikely that the Europeans alone could maintain a strategic balance against the enormous nuclear power of the Soviet Union.

In short, disengaging our forces would risk serious instability in Europe, the consequences of greatly enhanced Soviet influence, and the dangerous implications of a greater reliance on nuclear weapons. If, on the other hand, we and our allies maintain our strength, we can contribute to political stability, reduce the likelihood of war, and conduct a credible diplomacy to negotiate a mutual reduction of forces.

We cannot enter serious negotiations if, at the outset, we or our allies allow our positions to weaken. I intend to maintain an effective American military contribution to the Alliance and to pursue negotiations for a mutual force reduction that will create a viable balance in which the incentives for attack are effectively eliminated.

Unfinished tasks. In the past four years the Alliance has diagnosed some fundamental weaknesses and agreed on remedies. In 1971 and 1972 we embarked on a concerted effort to improve our forces. The immediate and, in many ways, the most urgent problem has been faced. We are now in a position to examine more systematically some of the longer-term issues :

- In the later 1970s, all allies will face the enormous expense of maintaining more sophisticated equipment, paying larger costs for personnel, and maintaining a high degree of combat readiness while national conscription may be eliminated or the terms of service reduced.
- In these circumstances, it is essential to define more precisely what we mean by

n'a cessé d'augmenter depuis 1970 et, pour diverses raisons, notamment la dévaluation du dollar, continuera à s'accroître.

Au cours des années écoulées, la République Fédérale d'Allemagne compensait une large part de ce déficit, essentiellement au moyen d'achats d'équipement militaire aux Etats-Unis. Conformément à l'accord en cours pour 1972-73, le gouvernement allemand contribue également au coût de remise en état des cantonnements destinés aux forces américaines stationnées en Allemagne.

Néanmoins, l'Alliance, dans son ensemble, devrait se pencher sur ce problème. Nous devrions adopter pour principe général de nous efforcer de parvenir à une solution durable, dans le cadre de laquelle les conséquences, pour notre balance des paiements, du stationnement de forces américaines en Europe ne soient pas substantiellement différentes de celles du maintien des mêmes forces sur le territoire des Etats-Unis. Il est raisonnable de s'attendre à ce que l'Alliance examine ce problème durant l'année en cours. La suppression de la nécessité périodique de procéder à la renégociation d'un accord temporaire avec un seul allié renforcerait la solidarité de l'Alliance dans son ensemble.

Rôle des forces américaines...

.....

La situation existant dans les années 1970 exige des Etats-Unis qu'ils maintiennent des forces substantielles en Europe. Dans des conditions d'égalité stratégique quasi totale, une forte capacité de défense par des moyens non nucléaires prend une importance de plus en plus grande ; la contribution des Etats-Unis représente environ un quart des forces de l'O.T.A.N. dans la région centrale vitale de l'Europe, bien que les forces de nos alliés dans l'ensemble de la zone couverte par l'O.T.A.N. en Europe constituent, proportionnellement, une part beaucoup plus importante.

L'équilibre des forces conventionnelles en Europe centrale serait sérieusement compromis par le retrait unilatéral d'une partie substantielle des forces américaines. A moins que les forces que nous retirerions ne soient entièrement remplacées par des forces européennes, la capacité de dissuasion de l'Alliance en serait affaiblie. En cas de conflit, une défense conventionnelle affaiblie pourrait mettre l'Alliance en face d'un dilemme : soit capituler, soit utiliser immédiatement des armes nucléaires.

La coopération intra-européenne dans le domaine de la défense peut se substituer, à long terme, au stationnement de troupes américaines. Mais l'établissement d'une unité politique européenne beaucoup plus large est la condition préalable d'une telle solution de remplacement. D'ailleurs, même au cas où une telle unité verrait le jour, il est improbable que les Européens puissent, seuls, maintenir un équilibre stratégique en face de l'énorme puissance nucléaire de l'Union Soviétique.

En résumé, le dégagement de nos forces risquerait de créer un état d'instabilité grave en Europe, de provoquer une considérable augmentation de l'influence soviétique avec toutes les conséquences qu'elle comporte et d'inciter à dépendre dans une plus large mesure des armes nucléaires, situation grosse d'implications dangereuses. Si, par contre, nos alliés et nous-mêmes maintenons notre puissance, nous pouvons contribuer à la stabilité politique, réduire les risques de guerre et poursuivre une action diplomatique qui inspire la confiance en vue de négocier une réduction mutuelle des forces.

Nous ne pouvons entreprendre de négociations sérieuses si, dès le début, nos alliés ou nous-mêmes permettons à nos positions de s'affaiblir. J'ai l'intention de maintenir une contribution militaire efficace des Etats-Unis à l'Alliance et de poursuivre des négociations en vue d'une réduction mutuelle des forces susceptible de créer un équilibre viable, dans le cadre duquel les incitations à l'attaque soient effectivement éliminées.

Tâches inachevées. Au cours des quatre années écoulées, l'Alliance a diagnostiqué certaines faiblesses fondamentales et ses membres se sont mis d'accord sur les remèdes à y apporter. En 1971 et 1972, nous avons entrepris un effort concerté visant à l'amélioration de nos forces. Le problème immédiat et, à de nombreux égards, le plus urgent a été affronté. Nous sommes maintenant à même d'examiner plus systématiquement certaines des questions à long terme :

- Dans les dernières années de cette décennie, tous les alliés devront faire face aux dépenses énormes entraînées par l'acquisition d'équipement plus perfectionné, le coût plus élevé des effectifs et le maintien d'un état de préparation au combat plus poussé, tandis que la conscription nationale peut avoir été supprimée ou la durée du service réduite.
- Dans ces circonstances, il est essentiel de définir avec plus de précision ce que nous

an adequate NATO defence. Specifically, what do we mean by forward defence? Should we plan for maximum effort during some initial period of combat? Should we plan for a sustained effort over a longer period? If so, for what purpose? Can we maintain the logistical support for a sustained defence?

- If we can maintain the high level of conventional defence that is our goal, we still must examine our nuclear doctrines. When, in what way, and for what objective should we use tactical nuclear weapons? How do independent national nuclear forces affect Alliance decisions? Do we require different institutions to examine such overriding issues within the Alliance?
- What is the relationship between existing and planned defence programmes and the diplomatic effort to reduce forces?

The answers to these questions are vital to Alliance policy in the 1970s. They require urgent but careful consideration. The United States believes that a strong conventional defence is essential to credible deterrence and that the Alliance must also possess a credible nuclear deterrent. But in the strategic conditions of this decade these issues must be re-examined, and the contribution of each ally determined for the long term.

In particular, the prospect of mutual and balanced force reductions in Central Europe raises some immediate questions for the Alliance. Mutual force reductions are first of all a military problem; specific reductions must be measured against their effect on our defence capabilities. We therefore need a common security concept within which we can contemplate some reductions. If we justify force reductions as part of a political accommodation, or as a means to promote détente, the Alliance will be involved in endless debate over what level of reductions will produce what degree of political relaxation.

In such a debate, it would be almost impossible to find an answer that would satisfy everyone and that would not undermine security.

Our objective should be to create a military balance that is more viable because it deals with the concerns of both sides and is seen by all to be in the common interest. We want a greater degree of stability, in which neither side gains an advantage because of lower force levels.

The Alliance should thus proceed on three parallel courses: first, to continue the effort to bring our forces to the level and quality required by the doctrine of flexible response; second, to review the strategic options involved in conducting a nuclear defence if necessary; and third, to prepare within the Alliance a military-political framework that integrates defence planning with the diplomacy of negotiating mutual and balanced force reductions.

Alliance diplomacy. Through most of the 1960s, the problem of reconciling allied unity with national diplomacy was not critical. East-West relations were virtually frozen. Confrontation required less in the way of creative initiative, but put a premium on allied unity.

.....

In 1969, the NATO allies were persuaded that new initiatives were required, but, in the wake of the invasion of Czechoslovakia, were uncertain whether to renew contacts with the East. Some allies regarded a European security conference as a possible starting point; others urged negotiations on force reductions. The United States was preparing for strategic arms limitation talks. Unless we would agree on a common strategy, no substantial progress could be expected that did not strain our unity. Accordingly, in April 1969, I urged the Alliance to revive the process of close consultations and committed the United States to continuing Alliance review of SALT. Consultations would address certain general tasks.

voulons dire quand nous parlons de défense adéquate de l'O.T.A.N. Plus spécifiquement, qu'entendons-nous par défense avancée ? Devrions-nous prévoir un effort maximum au cours d'un stade initial des combats ? Devrions-nous, au contraire, prévoir un effort soutenu s'étendant sur une période plus longue ? Dans l'affirmative, dans quel but ? Sommes-nous capables d'assurer le soutien logistique que nécessite une défense prolongée ?

- Si nous pouvons maintenir le niveau élevé de défense par des moyens conventionnels qui est notre objectif, nous devons néanmoins examiner les principes qui guident notre politique nucléaire. Quand, comment, et dans quel but devrions-nous nous servir de nos armes nucléaires tactiques ? Comment les forces nucléaires nationales indépendantes affectent-elles les décisions de l'O.T.A.N. ? Avons-nous besoin d'institutions différentes pour examiner des questions aussi primordiales au sein de l'Alliance ?
- Quel rapport y a-t-il entre les programmes de défense existants et prévus et l'effort diplomatique visant à la réduction des forces ?

Les réponses à ces questions sont d'une importance vitale pour la politique de l'Alliance dans les années 1970. Elles exigent une étude urgente, mais attentive. Les Etats-Unis estiment qu'une défense conventionnelle forte est essentielle à une puissance de dissuasion crédible, et que l'Alliance doit également posséder une force de dissuasion nucléaire digne de confiance. Mais, dans les conditions stratégiques de cette décennie, ces questions doivent être réexaminées, et la contribution de chacun des alliés déterminée à longue échéance.

En particulier, la perspective de réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale soulève, pour l'Alliance, certaines questions d'intérêt immédiat. Des réductions mutuelles des forces sont, tout d'abord, un problème militaire ; les réductions spécifiques doivent être évaluées par rapport à leur effet sur nos capacités de défense. Par conséquent, nous avons besoin d'un concept commun de sécurité dans le cadre duquel nous puissions envisager quelques réductions. Si nous justifions les réductions de forces en arguant qu'elles font partie d'un arrangement politique ou qu'elles sont un moyen de

promouvoir la détente, l'Alliance se trouvera plongée dans des discussions interminables quant au niveau de réductions susceptible de provoquer tel ou tel niveau de détente politique. Dans un tel débat, il serait presque impossible de trouver une réponse qui satisfasse tout le monde et qui ne sape pas les fondements de la sécurité.

Notre objectif devrait être de créer un équilibre militaire qui serait plus viable du fait qu'il répondrait aux préoccupations des deux côtés et que tous auraient conscience de l'intérêt commun qu'il présente. Nous voulons voir s'instaurer une plus grande stabilité, dans le cadre de laquelle aucun des côtés ne bénéficierait d'un avantage dû à la réduction du niveau des forces.

L'Alliance devrait donc poursuivre trois lignes d'action parallèles : tout d'abord, continuer l'effort visant à amener nos forces au niveau et à les doter de la qualité qu'exige la doctrine de la riposte flexible ; deuxièmement, passer en revue les options stratégiques que comporte une défense nucléaire, si celle-ci s'avérait nécessaire ; troisièmement, préparer, au sein de l'Alliance, un cadre militaire et politique qui intègre la planification de défense à l'action diplomatique visant à négocier des réductions mutuelles et équilibrées des forces.

Action diplomatique de l'Alliance. Pendant la plus grande partie des années 1960, le problème consistant à concilier l'unité alliée et la diplomatie nationale n'avait pas un caractère critique. Les relations Est-Ouest étaient pratiquement bloquées. La confrontation exigeait moins d'initiatives créatrices, mais mettait l'accent au premier chef sur l'unité des alliés.

.....

En 1969, les membres de l'O.T.A.N. étaient persuadés de la nécessité de nouvelles initiatives, mais, par suite de l'invasion de la Tchécoslovaquie, étaient incertains quant à l'opportunité de renouveler des contacts avec l'Est. Certains alliés considéraient une conférence européenne de sécurité comme un point de départ possible ; d'autres recommandaient instamment l'ouverture de négociations portant sur la réduction des forces. Les Etats-Unis se préparaient aux conversations sur la limitation des armements stratégiques. A moins que nous ne puissions nous mettre d'accord sur une stratégie commune, nous ne pouvions nous attendre à aucun progrès substantiel qui ne compromette notre unité. C'est pourquoi, en avril 1969, j'ai demandé instamment à l'Alliance

First, we needed to identify the specific sources of tensions that might be resolved.

Second, we had to agree on how to manage the priorities and interrelationship among major issues : those of primary concern to one country, for example West Germany's eastern policy ; those of regional concern, such as mutual force reductions and a European security conference; and those of international concern, such as SALT.

Third, we had to recognise that issues would be dealt with by different countries in different forums. Such diversity required an essential harmonisation of purposes as well as a degree of national autonomy.

.....

These past four years have been a period of active European and international diplomacy. In addition to the Berlin agreement and the German treaties, France agreed on a set of principles for political consultations with the Soviet Union. Canada agreed on a somewhat similar arrangement during Premier Kosygin's visit. West Germany and Italy negotiated long-term economic agreements with the Soviet Union. There have been several summit meetings between Soviet and West European leaders. And the United States agreed with the Soviet Union on strategic arms limitations, measures of bilateral co-operation, and some basic principles governing our relations.

In sum, the allies have intensified their national diplomacy within a framework of unity. But the very success of the past four years has created some new problems. Each of the European countries will want to continue the development of its own bilateral economic and political relations with the Soviet Union and Eastern Europe. The United States also wishes

to pursue the favourable trends that have developed in our relations with the Soviet Union. Each of our allies naturally wants a major voice in negotiations affecting Europe as a whole, and in those aspects of Soviet-American relations that affect international stability.

Two specific issues will test the ability of the western coalition to reconcile its unity with its diversity : the conference on security and co-operation in Europe and the negotiations on mutual and balanced force reductions.

The conference on security and co-operation in Europe. In March 1969, the Warsaw Pact revived its proposal to convene a European security conference. Such a conference would be largely symbolic ; its purpose would be to confirm the territorial and political *status quo* in Europe. There was some feeling in the West that this proposal should be accepted ; it was thought that it might be a way to dissipate the tensions over the invasion of Czechoslovakia in August 1968 and to test Soviet policy. Some viewed it as a way of creating a better atmosphere for subsequent talks, while others saw it as a link to more specific issues, such as force reductions.

We were sceptical about symbolic acts that failed to deal with the substance of East-West tensions. The urgent issues of European security were the tensions over Berlin and Germany and the military confrontation in Central Europe. We could not hand over our responsibilities in Berlin to a European conference. If we could not make progress on a central issue such as Berlin, the results of a broad conference would be illusory. To stimulate an atmosphere of détente through symbolic gestures could only lead to disillusionment and insecurity.

The United States, therefore, took the position that a European conference would only be acceptable if there was progress on specific issues, including the Berlin negotiations. A conference might be appropriate if individual countries succeeded in regulating their relations and resolving some of their territorial and political issues.

de rétablir un processus de consultations étroites et me suis engagé, au nom des Etats-Unis, à faire participer l'Alliance, de façon permanente, à l'examen des résultats des négociations SALT. Les consultations devaient porter sur certains domaines généraux.

Tout d'abord, il nous fallait identifier les sources précises des tensions susceptibles d'être éliminées.

Deuxièmement, il nous fallait parvenir à un accord quant à l'établissement des priorités et à l'interdépendance des problèmes majeurs : ceux qui préoccupaient au premier chef l'un des pays, comme, par exemple, la politique à l'égard de l'Est de l'Allemagne occidentale ; ceux qui intéressaient une vaste région, tels que les réductions mutuelles des forces et la conférence européenne de sécurité ; ceux, enfin, qui présentaient un intérêt international, comme les négociations SALT.

Troisièmement, il nous fallait reconnaître que les problèmes seraient traités par les différents pays dans des cadres différents. Une telle diversité exigeait une harmonisation essentielle des objectifs ainsi qu'un certain degré d'autonomie nationale.

.....

Ces quatre dernières années ont été une période très active pour la diplomatie européenne et internationale. Outre l'accord sur Berlin et les traités allemands, la France a accepté un ensemble de principes en vue de consultations politiques avec l'Union Soviétique. Le Canada a adopté un arrangement à peu près similaire pendant la visite du Premier ministre, Alexis Kossyguine. L'Allemagne de l'Ouest et l'Italie ont négocié des ententes économiques à long terme avec l'Union Soviétique. Plusieurs réunions au sommet ont eu lieu entre les dirigeants soviétiques et ceux d'Europe de l'Ouest. Et les Etats-Unis se sont mis d'accord avec l'Union Soviétique sur la limitation des armements stratégiques, sur des mesures de coopération bilatérale et sur certains principes fondamentaux gouvernant nos relations.

En somme, les alliés ont intensifié leur diplomatie nationale dans un cadre d'unité. Mais les succès mêmes de ces quatre dernières années ont engendré certains problèmes nouveaux. Chacun des pays européens voudra poursuivre le développement de ses propres relations économiques et politiques bilatérales avec l'Union Soviétique et l'Europe de l'Est. Les Etats-Unis désirent éga-

lement maintenir l'orientation favorable qu'ont prises leurs relations avec l'Union Soviétique. Chacun de nos alliés désire naturellement prendre une part importante aux négociations concernant l'Europe dans son ensemble et avoir leur mot à dire quant aux aspects des relations américano-soviétiques qui influent sur la stabilité internationale.

Deux questions spécifiques mettront à l'épreuve la capacité de la coalition occidentale à concilier son unité et sa diversité : la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces.

La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. En mars 1969, le Pacte de Varsovie renouvelait sa proposition de réunir une conférence sur la sécurité européenne. Une telle conférence devait être largement symbolique ; son but serait de confirmer le statu quo territorial et politique en Europe. Dans le monde occidental, on avait plus ou moins le sentiment que cette proposition devait être acceptée ; on pensait que ce pourrait être là un moyen de dissiper les tensions dues à l'invasion de la Tchécoslovaquie, en août 1968, et d'éprouver la politique soviétique. Certains l'envisageaient comme un moyen de créer une meilleure atmosphère en vue de futurs entretiens, tandis que d'autres la considéraient comme un pas vers la solution de problèmes plus particuliers, tels que les réductions des forces.

Nous n'avons que scepticisme à l'endroit d'actes symboliques qui ne s'attaquaient pas à la substance des tensions Est-Ouest. Les problèmes urgents affectant la sécurité européenne étaient les tensions au sujet de Berlin et de l'Allemagne et la confrontation militaire en Europe centrale. Nous ne pouvions nous décharger sur une conférence européenne de nos responsabilités au sujet de Berlin. Si nous ne parvenions pas à progresser au sujet d'un problème primordial tel que Berlin, les résultats d'une large conférence seraient illusoire. Stimuler une atmosphère de détente grâce à des gestes symboliques ne pourrait que conduire à des désillusions et à l'insécurité.

C'est pourquoi les Etats-Unis ont adopté la position suivante : une conférence européenne ne serait acceptable que si des progrès étaient effectués sur des questions spécifiques, notamment les négociations sur Berlin. Une conférence pouvait devenir souhaitable si les pays parvenaient, chacun de leur côté, à régulariser leurs relations et à résoudre certains de leurs problèmes territoriaux et politiques.

This was accomplished by West Germany's treaties with the Soviet Union and Poland, the quadripartite agreement on Berlin, and the SALT agreements. At my summit meeting with the Soviet leaders in May 1972, I agreed that we now could begin preparing for a European conference with the aim of broadening European co-operation.

Preparatory talks began last November to find out whether there was sufficient common ground to justify a conference of Foreign Ministers. A provisional agenda is being developed, which the Foreign Ministers could consider. Progress thus far suggests that the conference can be convened this year and that it may be possible to move forward on several important questions.

- The participants will address certain principles of security and co-operation. If all European countries subscribe to common principles of conduct, and carry them out in practice, there could be a further relaxation of tensions. Certain military security matters designed to improve confidence will also be considered.
- The conference would be an appropriate forum to discuss practical co-operation in economics, cultural exchange, science, and technology, on which there has already been progress in bilateral relations.
- The conference can consider how to facilitate contacts among the peoples of Europe and how to encourage countries to exchange ideas and information.

The conference on security and co-operation in Europe thus can set a new tone for European relations and establish new modes of conduct and means of co-operation. These would be practical steps toward normal relations.

Mutual and balanced force reductions...

.....

The initial talks on mutual and balanced force reductions, now under way in Vienna, will

lay the groundwork for more formal negotiations next fall. The military and arms control aspects of force reductions are treated in other sections of this report. Certain points that affect Atlantic political unity should be summarised.

Perhaps more than any other single issue, the problem of force reductions crystallises the basic issue of reconciling Alliance unity and national diversity. We will need an unprecedented degree of unity on fundamental military and political security questions. The outcome of the negotiations will affect the entire Alliance, regardless of who sits at the table or which forces are reduced. Indeed, the very process of negotiating will test our common purposes.

Each member brings to this issue strongly held national viewpoints. We must avoid efforts to protect national interests by procedural devices or tactical solutions. That approach would merely defer or avoid the hard questions. Ultimately it will be disruptive and open the Alliance to exploitation by the other side. Our goal must be agreement on basic security principles. We must meet individual national concerns within a common concept of security, and forthrightly address the question of how to maintain our security at reduced force levels. The issues are highly sensitive, and Alliance discussions will be painstaking and difficult.

The United States is engaged in the most serious consultations with our allies to prepare for negotiations later this year. Force reductions in Central Europe are, of course, an element of the complex of United States-Soviet relations. The United States and Soviet forces are comparable in that they are not indigenous to Central Europe and might be candidates for reduction.

The United States will not subordinate the security of the Alliance to Soviet-American relations. We are aware of European concerns in this regard. Repeated American reassurances,

C'est ce qui fut accompli grâce aux traités conclus par l'Allemagne de l'Ouest avec l'Union Soviétique et la Pologne, l'accord quadripartite sur Berlin et les Accords SALT. Lors de ma rencontre au sommet avec les dirigeants soviétiques, en mai 1972, j'ai donné mon accord à la préparation d'une conférence européenne dans le but d'élargir la coopération au sein de l'Europe.

Les entretiens préparatoires ont commencé en novembre dernier dans le but de trouver s'il existait un terrain commun suffisant pour justifier une conférence des ministres des affaires étrangères. Un calendrier provisoire est actuellement à l'étude, qui pourra être soumis à l'attention des ministres des affaires étrangères. Jusqu'ici, les progrès accomplis suggèrent que l'on peut réunir la conférence cette année et qu'il est possible d'aller de l'avant à propos de plusieurs questions importantes.

- Les participants aborderont certains principes de sécurité et de coopération. Si tous les pays européens souscrivent à des principes de conduite communs et les mettent en pratique, un relâchement des tensions encore plus important pourrait intervenir. Certaines questions de sécurité militaire destinées à renforcer la confiance seront également étudiées.
- La conférence constituerait un forum approprié où discuter de la coopération pratique dans les domaines de l'économie, des échanges culturels, des sciences et de la technologie, domaines dans lesquels des progrès ont déjà été réalisés sur le plan bilatéral.
- La conférence peut envisager les manières de faciliter les contacts entre les peuples de l'Europe, et d'encourager les pays à échanger idées et informations.

La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe peut ainsi donner un ton nouveau aux relations européennes et définir des modes de conduite et des moyens de coopération nouveaux. Il s'agirait là de mesures pratiques vers la normalisation des relations.

Réductions mutuelles et équilibrées des forces...

.....

Les entretiens préalables sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, se déroulant

actuellement à Vienne, établiront les fondations de négociations plus officielles à l'automne prochain. Les aspects des réductions de forces relevant du domaine militaire et du contrôle des armements sont traités dans d'autres parties de ce rapport. Certains points qui concernent l'unité politique atlantique doivent être résumés ici.

Plus que toute autre question particulière, peut-être, le problème de la réduction des forces implique la question fondamentale de la conciliation de l'unité de l'Alliance et des diversités nationales. Il nous faudra parvenir à un degré d'unité sans précédent sur les questions fondamentales de sécurité militaire et politique. Le résultat des négociations se répercutera sur l'Alliance tout entière, quels que soient les participants à la conférence ou les forces qui seront réduites. En fait, le processus même de la négociation constituera un test pour nos objectifs communs.

En abordant ce problème, chaque membre défend des points de vue nationaux solidement enracinés. Il nous faut éviter les efforts visant à protéger des intérêts nationaux par des mécanismes de procédure ou des solutions d'ordre tactique. Cette attitude équivaldrait tout simplement à retarder ou à éviter l'examen des questions épineuses. En fin de compte, cela provoquerait des troubles et exposerait l'Alliance à une exploitation par l'autre partie. Nous devons avoir pour objectif de réaliser un accord sur des principes de sécurité fondamentaux. Nous devons répondre aux préoccupations des diverses nations dans un contexte commun de sécurité et aborder directement la question du maintien de notre sécurité alors que le niveau de nos forces sera réduit. Ces questions sont extrêmement délicates et les discussions au sein de l'Alliance seront ardues et difficiles.

Les Etats-Unis ont entrepris des consultations des plus sérieuses avec leurs alliés afin de se préparer aux négociations qui interviendront plus tard cette année. La réduction des forces en Europe centrale constitue évidemment un élément de l'ensemble des relations américano-soviétiques. Les forces soviétiques et américaines sont comparables en ce qu'elles sont stationnées en Europe centrale, c'est-à-dire en pays étranger, et sont susceptibles, les unes et les autres, d'être réduites.

Les Etats-Unis ne subordonneront pas la sécurité de l'Alliance aux relations américano-soviétiques. Nous sommes conscients des préoccupations de l'Europe à cet égard, préoccupations

however, have not alleviated these concerns. Mutual confidence within the Alliance will develop only through an agreement on the basic security framework for the negotiations.

Relations with Eastern Europe

The improvement in our relations with the Soviet Union during 1972 has created a better atmosphere for our relations with the countries of Eastern Europe. But we do not regard our relations with any East European countries as a function of our relations with Moscow. We reject the idea of special rights or advantages for outside powers in the region. We welcomed and responded to opportunities to develop our relations with the East European countries long before the Moscow summit. And we shall continue to seek ways to expand our economic, scientific, technological, and cultural contacts with them. Mutual benefit and reciprocity are governing principles.

As the post-war rigidity between Eastern and Western Europe eases, peoples in both areas expect to see the benefits of relaxation in their daily lives. These aspirations are fully justified. An era of co-operation in Europe should produce a variety of new relationships not just between governments but between organisations, institutions, business firms, and people in all walks of life. If peace in Europe is to be durable, its foundation must be broad.

.....

We remain ready to establish constructive relationships on a reciprocal basis with all countries in Eastern Europe. Differences in social, economic, and political systems exist, and

must be acknowledged frankly. But they will not bar our co-operation with any country that seeks it.

The outlook

In 1972, the face of world politics changed dramatically. But one constant factor in this changing pattern has been the close relationship among the Atlantic allies. It has been true, however, that as the relaxation of East-West tensions became more pronounced, some of our allies questioned whether the United States would remain committed to Europe or would instead pursue a new balance of power in which the older alignments would be diluted and distinctions between allies and adversaries would disappear. Apprehensions may be inevitable in a period of great international change after a long period of confrontation. As relations between adversaries are ameliorated, those not directly involved tend to worry that their own interests are somehow subordinate to new relationships

But the United States will never compromise the security of Europe or the interests of our allies. The best reassurance of our unity, however, lies not in verbal pledges but in the knowledge of agreed purposes and common policies. For almost a decade the Alliance has debated questions of defence and détente — some urging one course, others a different priority. Now the debates should end. We must close ranks and chart our course together for the decade ahead...

.....

Source : United States Embassy, Paris.

68. New Netherlands Government

11th May 1973

MM. J. den Uyl (PvdA)

A. A. M. van Agt (KVP)

Prime Minister

Deputy Prime Minister ; Justice

que les assurances réitérées de l'Amérique sur ce point n'ont pas atténuées. La confiance mutuelle au sein de l'Alliance ne se développera que grâce à un accord sur le cadre fondamental de sécurité dans lequel doivent se dérouler les négociations.

Relations avec l'Europe de l'Est

L'amélioration de nos relations avec l'Union Soviétique au cours de 1972 a fait naître une atmosphère plus favorable pour nos relations avec les pays d'Europe de l'Est. Mais nous n'envisageons pas nos relations avec aucun des pays d'Europe de l'Est en fonction de nos relations avec Moscou. Nous rejetons l'idée de droits ou d'avantages spéciaux attribués dans cette région à des puissances extérieures. Bien avant le sommet de Moscou, nous avons accueilli avec satisfaction les occasions qui se sont offertes de développer nos relations avec les pays d'Europe de l'Est, et nous les avons saisies. Et nous continuerons à rechercher les moyens d'élargir nos contacts économiques, scientifiques, technologiques et culturels avec ces pays. Les principes qui nous guident sont les avantages mutuels et la réciprocité.

Tandis que s'assouplit entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest, la rigidité d'après-guerre, les peuples de ces deux régions du monde s'attendent à voir les bénéfices de la détente se manifester dans leur vie quotidienne. Ces aspirations sont pleinement justifiées. Une ère de coopération en Europe devrait engendrer une gamme de relations nouvelles non pas simplement entre les gouvernements, mais entre les organisations, les institutions, les entreprises et les individus de toutes conditions. Pour être durable, la paix en Europe doit s'appuyer sur de larges bases.

.....

Nous restons prêts à établir des relations constructives, sur une base de réciprocité, avec tous les pays de l'Europe de l'Est. Les divergences des systèmes sociaux, économiques et politi-

ques existent et doivent être franchement reconnues. Mais elles n'entraveront pas notre coopération avec aucun pays qui la recherche.

Les perspectives

En 1972, l'aspect de la politique mondiale a changé du tout au tout. Mais un élément de ce schéma modifié est resté constant : les relations étroites entre les alliés atlantiques. Il s'est pourtant avéré que, tandis que s'accroissait le relâchement des tensions Est-Ouest, certains de nos alliés se demandaient si les Etats-Unis maintiendraient leur engagement vis-à-vis de l'Europe ou s'ils rechercheraient plutôt un nouvel équilibre de puissance dans lequel les anciens regroupements se fondraient et disparaîtraient les distinctions entre alliés et adversaires. Les appréhensions sont peut-être inévitables dans une ère de grand changement international, après une longue période d'affrontements. A mesure que s'améliorent les relations entre adversaires, ceux qui ne sont pas directement concernés ont tendance à craindre que leurs propres intérêts se trouvent en quelque sorte subordonnés à ces nouvelles relations.

Mais les Etats-Unis ne compromettront jamais la sécurité de l'Europe et les intérêts de leurs alliés. La meilleure assurance de notre unité réside pourtant, non pas dans des promesses verbales, mais dans le fait de savoir qu'existent des politiques et des objectifs communs, fixés d'un commun accord. Pendant près d'une décennie, l'Alliance a débattu des questions de défense et de détente ; certains membres recommandaient telle ou telle ligne de conduite, d'autres une priorité différente. Les débats devraient maintenant parvenir à leur terme. Nous devons serrer les rangs et définir la voie à suivre pour la décennie à venir...

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documents*, n° 2365, 3 mai 1973.

68. Composition du nouveau gouvernement néerlandais

11 mai 1973

MM. J. den Uyl (PvdA)

A. A. M. van Agt (KVP)

Premier ministre

Vice-Premier ministre et Ministre de la justice

Ministers

MM. M. van der Stoel (PvdA)	Foreign Affairs
W. F. de Gaay Fortman (ARP)	Interior
W. F. Duijsenberg (PvdA)	Finance
R. F. M. Lubbers (KVP)	Economic Affairs
J. Boersma (ARP)	Social Affairs
T. Brouwer (KVP)	Agriculture
J. Pronk (PvdA)	Development Assistance
Mrs. I. Vorrink (PvdA)	Health and Environment
MM. H. W. van Doorn (PPR)	Culture and Leisure Activities
J. A. van Kemenade (PvdA)	Education
J. P. A. Gruijters (D'66)	Housing and Regional Planning
H. Vredeling (PvdA)	Defence
F. H. P. Trip (PPR)	Technical and Scientific Research
R. Westerterp (KVP)	Transport and Waterways

Secretaries of State

MM. P. H. Kooijmans (ARP)	Foreign Affairs
L. J. Brinkhorst (D'66)	Foreign Affairs
W. Polak (PvdA)	Interior
A. de Goede (D'66)	Finance
A. P. J. M. M. van der Stee (KVP)	Finance
T. M. Hazekamp (KVP)	Economy
P. J. J. Mertens (KVP)	Social Affairs
J. P. M. Hendriks (KVP)	Health and Environment
W. Meijer (PvdA)	Culture and Leisure Activities
G. Klein (PvdA)	Education
A. Veerman (ARP)	Education
M. P. A. van Dam (PvdA)	Housing and Regional Planning
J. L. N. Schaefer (PvdA)	Housing and Regional Planning
J. A. Mommersteeg (KVP)	Defence
A. Stemerding (PvdA)	Defence
M. Van Hulten (PPR)	Transport and Waterways

PvdA : Labour Party (Socialist)

KVP : Catholic

ARP : Anti-Revolutionary

PPR : Christian Radicals

Source: *Le Monde*, 8th May 1973; *Nederlandse Gedachten*, 12th May 1973 (WEU translation).

Ministres

MM. M. van der Stoel (PvdA)	Affaires étrangères
W. F. de Gaay Fortman (ARP)	Intérieur
W. F. Duijsenberg (PvdA)	Finances
R. F. M. Lubbers (KVP)	Affaires économiques
J. Boersma (ARP)	Affaires sociales
T. Brouwer (KVP)	Agriculture
J. Pronk (PvdA)	Aide au développement
Mme I. Vorrink (PvdA)	Santé publique et environnement
MM. H. W. van Doorn (PPR)	Culture et loisirs
J. A. van Kemenade (PvdA)	Education
J. P. A. Gruijters (D'66)	Logement et aménagement du territoire
H. Vredeling (PvdA)	Défense
F. H. P. Trip (PPR)	Recherche technique et scientifique
T. Westerterp (KVP)	Transports et voies d'eau

Secrétaires d'Etat

MM. P. H. Kooijmans (ARP)	Affaires étrangères
L. J. Brinkhorst (D'66)	Affaires étrangères
W. Polak (PvdA)	Intérieur
A. de Goede (D'66)	Finances
A. P. J. M. M. van der Stee (KVP)	Finances
T. M. Hazekamp (KVP)	Economie
P. J. J. Mertens (KVP)	Affaires sociales
J. P. M. Hendriks (KVP)	Santé publique et environnement
W. Meijer (PvdA)	Culture et loisirs
G. Klein (PvdA)	Education
A. Veerman (ARP)	Education
M. P. A. van Dam (PvdA)	Logement et aménagement du territoire
J. L. N. Schaefer (PvdA)	Logement et aménagement du territoire
J. A. Mommersteeg (KVP)	Défense
A. Stemerdink (PvdA)	Défense
M. van Hulten (PPR)	Transports et voies d'eau

PvdA : Parti du travail (socialiste).

KVP : Parti catholique populaire.

ARP : Parti calviniste antirévolutionnaire.

PPR : Radicaux chrétiens.

Source : *Le Monde*, 8 mai 1973 ; *Nederlandse Gedachten*, 12 mai 1973.

69. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at the Chase Manhattan Bank Annual General Meeting, London

14th May 1973

(Extract)

.....

European union

The goal is nothing less than the achievement of European union by 1980. This does not mean the submergence of national identities and traditions. Indeed, with a grouping of proud and ancient nations, that would be inconceivable. Nor is a loss of national identity a precondition of effective union, as the English and the Scots have shown this last two hundred and fifty years. But the aim of European union carries with it a need to create a sense of European identity, which can exist alongside and in harmony with a sense of national identity. To say that one is a European must come to mean more than to say simply that one lives in Europe.

People have found it difficult to think in European terms, in this sense. But I believe that the pressures of events will develop a sense of community — I would prefer to say European — identity far more quickly than one might suppose. There is, first, the pressure of events from within the Community. We are committed by the summit programme to making progress towards economic and monetary union, to a community regional policy, to harmonisation and co-operation in industrial affairs, to the co-ordination of an energy policy, to environmental co-operation, and to vigorous common action in social affairs.

As people see these programmes coming into operation and benefiting their daily lives, they will increasingly recognise what it means to be European. The pressures of external events will also, I believe, accelerate the development of the Community. This will be especially significant in the context of the transatlantic relationship.

In the Atlantic Alliance, as we have known it, the United States has been, by every standard, incomparably the biggest and most powerful

partner. Now this is changing. In terms of population and economic capacity, the European Community is comparable with the United States.

Year of Europe

The President of the United States has declared that for his Administration this is the year of Europe, and has made clear his desire to review and strengthen the transatlantic relationship. We in Europe welcome this initiative. We look forward to rethinking, with the United States and with Canada, the evolution of the Atlantic Alliance, which is and will remain the cornerstone of the free world. But, for the members of the European Community, it is no longer just a matter of the relationship of each one of us to the United States. It is now a matter of the relationship between the Community and the United States. That is what membership of the Community is about. We have to learn — and we are learning — to think and act together, as one.

Let me illustrate this from two fields in which the relationship between the United States and Europe is now being reconsidered — the fields of money and of trade. The international monetary system created by the Bretton Woods Agreements, which served the world well for twenty-five years, depended upon the convertible dollar as the principal international reserve asset and what it is now fashionable to call numeraire.

In the early days, when the balance of payments of the United States was in seemingly permanent surplus, and the dollar was a scarce currency, international liquidity was sustained largely by the massive and memorable generosity of the American people in such programmes as Marshall aid and the European recovery programme.

Today the situation is very different. The dollar is no longer convertible, and is by no means a scarce currency. The burden of maintaining an international reserve currency, so long sustained by the United States and, to a diminishing extent, by Britain, is now having to be carried willy-nilly by other shoulders as well, not least by our partners in Germany.

We have to develop a new system — or reform the existing system — so that in future

69. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, devant l'Assemblée générale annuelle de la Chase Manhattan Bank à Londres

14 mai 1973

(Extrait)

.....

Union européenne

Il ne s'agit de rien de moins que de réaliser l'union européenne d'ici à 1980. Cela ne signifie pas la disparition des identités et des traditions nationales, ce qui serait inconcevable s'agissant d'un groupement de fières et antiques nations. La perte de l'identité nationale n'est pas non plus le préalable d'une union effective, comme les Anglais et les Ecossais l'ont montré au cours des deux cent cinquante dernières années. Mais l'objectif de l'union européenne comporte la nécessité de créer un sentiment d'identité européenne qui puisse coexister, et ce harmonieusement, avec le sentiment d'identité nationale. Dire que l'on est européen doit en venir à signifier davantage que le simple fait de vivre en Europe.

On s'est aperçu qu'il était difficile de penser « européen » dans ces termes, mais je pense que la pression des événements développera un sentiment communautaire — je préférerais dire européen — bien plus rapidement qu'on ne pourrait le supposer. Cette pression s'exerce d'abord au sein même de la Communauté. Nous sommes tenus, par le programme défini à la conférence au sommet, de progresser vers l'union économique et monétaire, d'élaborer une politique régionale communautaire, de parvenir à l'harmonisation et à la coopération dans le domaine industriel, à la coordination de la politique énergétique, à la coopération dans le domaine de l'environnement, à une action commune énergique dans le domaine social.

Au fur et à mesure que les gens verront ces programmes se réaliser et améliorer leur vie quotidienne, ils se rendront compte davantage de ce que veut dire être européen. La pression des événements extérieurs accélérera aussi, à mon sens, le développement de la Communauté. Cela sera particulièrement significatif dans le contexte des relations transatlantiques.

Dans l'Alliance atlantique, telle que nous l'avons connue, les Etats-Unis étaient, à tous égards et de loin, le partenaire le plus important

et le plus puissant. Ceci est en train de changer. Sur le plan de la population et du potentiel économique, la Communauté européenne peut se comparer aux Etats-Unis.

L'année de l'Europe

Le Président des Etats-Unis a déclaré que, pour son gouvernement, cette année était celle de l'Europe, et il a nettement marqué son désir de réexaminer et de renforcer les liens transatlantiques. Nous autres, Européens, nous nous félicitons de cette initiative. Nous désirons vivement repenser, avec les Etats-Unis et le Canada, l'évolution de l'Alliance atlantique qui est et restera la pierre angulaire du monde libre. Mais, pour les membres de la Communauté européenne, il ne s'agit plus simplement des relations de chacun d'entre eux avec les Etats-Unis. Il s'agit maintenant des relations entre la Communauté et les Etats-Unis. Voilà ce que signifie l'appartenance à la Communauté. Nous devons apprendre — et nous apprenons — à penser et à agir ensemble, à l'unisson.

Permettez-moi de prendre comme exemple deux domaines dans lesquels les relations entre les Etats-Unis et l'Europe sont actuellement reconsidérées : les questions monétaires et les questions commerciales. Le système monétaire international créé par les Accords de Bretton Woods, qui a fort bien rempli son office pendant vingt-cinq ans, reposait sur le dollar convertible en tant que principal instrument de réserve international, et de ce qu'il est convenu d'appeler maintenant le numéraire.

Au début, lorsque la balance des paiements américaine était apparemment excédentaire en permanence et que le dollar était une monnaie rare, les liquidités internationales ont été largement alimentées par la générosité massive et mémorable du peuple américain qui s'est exprimée dans des programmes tels que l'aide Marshall et le programme de reconstruction de l'Europe.

Aujourd'hui, la situation est très différente. Le dollar n'est plus convertible et n'est nullement une monnaie rare. La charge de maintenir une monnaie de réserve internationale si longtemps supportée par les Etats-Unis et, dans une mesure de plus en plus réduite, par la Grande-Bretagne, doit maintenant reposer aussi, bon gré mal gré, sur d'autres épaules, et surtout sur celles de nos partenaires allemands.

Il nous faut mettre au point un nouveau système — ou réformer le système existant —

we have a system which can maintain the flow and freedom of international trade without casting unacceptable burdens on particular countries, and without being subject to the crises of speculation with which we have become too familiar.

In working out this reform the countries of the European Community are working closely with the United States and with others in the IMF and the associated international bodies. But the Community is committed to a programme of economic and monetary union. A European monetary union would obviously be a major element in any international monetary system. As the Community's programme develops, therefore, the Community countries will necessarily be working towards a common position in the IMF discussions on international monetary reform.

Monetary reform

The reform of the international monetary system is in my view the most urgent task we have to complete. A new round of multilateral trade negotiations in the GATT is also in prospect. In these negotiations the enlarged European Community, which accounts for over a third of world trade, will speak with a single voice and adopt a common position. We are committed by the programme agreed at the summit meeting last October to completing our preliminary studies and working out our common position by 1st July of this year.

I said a moment ago that the countries of the Community had to learn to think and act together. Of course that takes time: it does not happen at once. But the pressures of events are driving us fast in this direction.

The summit programme for developments inside the Community, the need to work out common positions on international monetary reform and on trade, and the need to take account of the development of the Community in pursuing President Nixon's initiative for the renewal of the Atlantic Alliance: in the face of these pressures, we can expect to see a sense of European identity and personality in world affairs developing with surprising speed. I welcome this. I do not believe that time is on our side.

I look to see the United States and the European Community as the twin pillars of a revived and reinvigorated Atlantic Alliance. And I am convinced that this is now urgent, if we are to be able to maintain our own security and world peace.

Source: London Press Service, 14th May 1973.

70. Statement by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the Council of the European Communities, Brussels

15th May 1973

Mr. President, a few weeks ago — on 4th April — the Commission sent us the text we now have before us, containing its suggestions and recommendations concerning the "overall concept" which the Community should adopt between now and 1st July for the coming trade negotiations.

This document reached us at a time when our own ideas on the subject were relatively little advanced, and we were actually waiting for the Commission to assist and clarify our studies by proposing guidelines. General guidelines, doubtless — since at this stage it is only a matter of drawing up an "overall concept" — but definite guidelines nevertheless. The Commission, may I remind you, is there to uphold treaties; it must necessarily see to it that what the Community has achieved is upheld, indeed strengthened. In a few months the Commission will be our spokesman in negotiations which will involve obvious risks for the Community in this respect. Its rôle is also to tell us, above all else, where the Community's interests lie and how they can be defended.

I must say that the document submitted to us does not come up to our expectations in this respect. In reading it we have even at times wondered whether this text was not aiming to be a sketch for compromise on points which we know not to be negotiable rather than a Community position. I am convinced that the effect thus produced does not correspond in essence to the Commission's intentions. It is no less regrettable insofar as it might give the impression that the Community has doubts about the correctness of its position and that it is approaching these

de façon à avoir à l'avenir un système qui puisse maintenir le flux et la liberté des échanges internationaux sans imposer des charges trop lourdes à certains pays et sans être sujet aux crises de spéculation qui nous sont devenues trop familières.

Les pays de la Communauté européenne œuvrent étroitement avec les Etats-Unis et avec d'autres pays à l'élaboration de cette réforme dans le cadre du F.M.I. et des institutions internationales associées. Cependant, la Communauté s'est engagée dans un programme d'union économique et monétaire. Une union monétaire européenne constituerait évidemment un élément majeur de tout système monétaire international. Au fur et à mesure que le programme de la Communauté se développera, les pays de la Communauté devront donc nécessairement élaborer une position commune dans les discussions du F.M.I. sur la réforme monétaire internationale.

La réforme monétaire

La réforme du système monétaire international est, à mon sens, la tâche la plus urgente à accomplir. Une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales nous attend également dans le cadre du GATT. Dans ces négociations, la Communauté européenne élargie, qui représente plus du tiers des échanges internationaux, parlera d'une seule voix et adoptera une position commune. Nous sommes tenus, par le programme adopté à la conférence au sommet d'octobre dernier, de terminer nos études préliminaires et d'élaborer une position commune avant le 1^{er} juillet prochain.

J'ai dit, il y a un instant, que les pays de la Communauté devaient apprendre à penser et à agir ensemble. Cela prend naturellement du temps : cela ne se fait pas en un jour. Mais la pression des événements nous pousse rapidement dans cette voie.

Le programme de la conférence au sommet pour l'évolution de la Communauté, la nécessité d'élaborer des positions communes sur la réforme monétaire internationale et les échanges commerciaux et la nécessité de tenir compte du développement de la Communauté dans la mise en œuvre du projet du Président Nixon de renouvellement de l'Alliance atlantique, sont autant de pressions devant lesquelles nous pouvons espérer voir se dégager, avec une rapidité surprenante, une identité et une personnalité européennes dans les affaires mondiales. Je m'en félicite. Je ne pense pas que le temps travaille pour nous.

J'ai hâte de voir les Etats-Unis et la Communauté européenne former les piliers jumeaux d'une Alliance atlantique revivifiée et revigorée et je suis convaincu que cela est maintenant urgent, si nous voulons être capables d'assurer notre propre sécurité et la paix mondiale.

Source : London Press Service, 14 mai 1973 (Traduction U.E.O.).

70. Déclaration faite par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant le Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

15 mai 1973

M. le Président, la Commission nous a transmis voici quelques semaines — le 4 avril — la communication que nous avons sous les yeux et dans laquelle elle expose ses suggestions et recommandations concernant une « conception d'ensemble » que la Communauté doit arrêter, au sujet des prochaines négociations commerciales, d'ici le 1^{er} juillet prochain.

Ce document nous est parvenu au moment où notre propre réflexion sur le sujet était relativement peu avancée et nous attendions précisément de la Commission qu'elle assiste et éclaire nos travaux en nous proposant des orientations, des orientations générales, sans doute — puisqu'il ne s'agit, à ce stade, que d'élaborer « une conception d'ensemble » — mais des orientations qui soient fermes. La Commission, je le rappelle, est la gardienne des traités, elle doit nécessairement avoir à cœur de veiller à la défense de l'acquis communautaire, voire à son renforcement. Elle sera d'ici quelques mois notre porte-parole dans une négociation qui comporte, pour la Communauté, à cet égard des risques évidents. Aussi son rôle est-il de nous dire, avant toutes choses, où est l'intérêt communautaire et comment il peut être défendu.

Je dois dire que le document qui nous a été soumis ne répond pas, à cet égard, à notre attente. Nous nous sommes même parfois demandés à le lire, si ce texte n'avait pas l'ambition d'être, plutôt qu'une position de la Communauté, une ébauche de compromis, sur des points dont nous savons qu'ils ne sont pas négociables. Je suis convaincu que l'effet ainsi produit ne correspondrait pas, fondamentalement, aux intentions de la Commission. Il n'en est pas moins regrettable, dans la mesure où il peut donner l'impression que la Communauté doute de son bon droit, et qu'elle

negotiations from the start with the feeling that it owes concessions to its partners. The Community cannot allow there to be any misunderstanding on this point.

On the contrary, it must give its "overall concept" form and content which clearly show in what way the Community approach to the negotiations is different, even opposite, on basic points from that of its future interlocutors and in particular from that of the United States.

In this respect, the text submitted to us lacks an introduction, a sort of explanation of intent, in which the Community specifies or states, in a form which we think should be rather formal, the conditions under which it has agreed in principle to these negotiations and the spirit in which it is prepared to begin them.

In the explanation of intent, the Community should first stress that it has not requested these negotiations and that it is entering them not with any kind of debit but with a sort of credit vis-à-vis our partners. To a far greater extent than the Commission proposes, the Community should point out that it is not only the first-ranking but also the most liberal trading power in the world. It should also point out the rôle it has played in the trend toward more liberal and expanded world trade over the past fifteen years. Only just recently, circumstances have confirmed this mission of liberalism: it is in fact remarkable that despite the reappearance of protectionism in the world, and even after two devaluations of the dollar, very few voices speak out in the Community to request that we go back on the liberalising measures taken in the last 15 years. These are facts that we must not only keep in mind but make use of to show right from the start that the Community has rights in this area which it intends to have respected.

The explanation of intent should also recall the prerequisite in the monetary field — and recent events show the importance of my remark. This prerequisite is only briefly mentioned in the document submitted to us. The Commission suggests that the Community "begin with the supposition that" on the monetary level "appropriate machinery should be developed in order to ensure in the long run the necessary equilibrium and stability". The Community cannot be satisfied with such vague formulas. In

our opinion it must, in the clearest possible way, state that the trade negotiations are only meaningful if there is the prospect of a return to the convertibility of the dollar into other currencies and of resuming progress toward economic and monetary union.

In this general review of the principles of the negotiations the Community should also refute, much more vigorously than in the document from the Commission, the idea that the negotiations could have as their goal a restoration of the American trade balance. We all know that such an idea is widespread on the American side, both among the general public and in Congress. And the representatives of the Administration, who until recently explicitly avoided supporting such an idea, recognise today that it is one of the goals they will pursue in the negotiations. The United States must get more than it gives: Mr. Shultz said so on 9th May before a congressional committee and he added, to clarify things for people who really wish to understand them, that the word "reciprocity" was not part of his vocabulary.

How else can the Community react to such stands than by again stating, in essence, in the very introduction to the text of its "overall concept", that negotiation is only possible on the bases defined in February 1972: reciprocity of concessions, mutual advantages. These are things we have already said, but we must not be afraid to repeat ourselves.

Our text must be clear and irrefutable, not only in the principles and conditions it states, but also in the details of the "subject headings" in the negotiations, which I will discuss now by referring, here again, to the suggestions the Commission has made.

First of all, in the area of tariffs, we are happy to note that the Commission rules out the idea of totally abolishing customs duties, which would deprive the Community of all protection and would in fact cause it to dissolve into an Atlantic free trade zone or an even larger free trade zone. We must show our solemn commitment to a common tariff, which not only has an economic meaning but a political one as well. The sole objective that we can seek in these negotiations as far as tariffs are concerned is the harmonisation of tariffs. And even then we must be sure — and the text of the Commission is not precise enough in this regard — that we

aborde cette négociation avec, dès le départ, le sentiment qu'elle doit des concessions à ses partenaires. La Communauté ne peut se permettre d'entretenir, à cet égard, de malentendus.

Elle doit au contraire donner à sa « conception d'ensemble » un contenu et une présentation qui montrent clairement en quoi l'approche communautaire de la négociation se distingue et s'oppose même sur des points fondamentaux à celle de ses futurs interlocuteurs et, en particulier, à celle des Etats-Unis.

Il manque, à cet égard, au texte qui nous est soumis, une introduction, une sorte d'exposé des motifs dans lequel la Communauté préciserait ou rappellerait, sous une forme qui devrait, à notre sens, être assez solennelle, les conditions dans lesquelles elle a donné son accord de principe à ces négociations et l'esprit dans lequel elle est prête à les engager.

Dans cet exposé des motifs, la Communauté devrait en premier lieu souligner qu'elle n'a pas demandé ces négociations et qu'elle s'y engage non pas avec une sorte de débit, mais avec une sorte de crédit à l'égard de nos partenaires. Elle devrait, beaucoup plus que ne le propose la Commission, mettre en valeur le fait qu'elle est non seulement la première puissance commerciale du monde, mais aussi la plus libérale. Elle devrait également rappeler le rôle qu'elle a joué dans le mouvement de libération et d'expansion des échanges mondiaux depuis quinze ans. Les circonstances les plus récentes ont confirmé cette vocation de libéralisme : il est, en effet, remarquable qu'en dépit de la résurgence du protectionnisme dans le monde et que, même après deux dévaluations du dollar, très peu de voix s'élèvent dans la Communauté pour demander que l'on revienne sur les mesures de désarmement prises depuis quinze ans. Ce sont là des faits que nous devons, non seulement garder à l'esprit, mais utiliser pour montrer, d'entrée de jeu, que la Communauté a, en ce domaine, des droits dont elle entend se prévaloir.

Il faudrait aussi rappeler, dans l'exposé des motifs, le préalable monétaire, et les événements récents montrent la portée de la remarque que je fais, qui n'est évoqué dans le document qui nous est soumis que sous une forme elliptique. La Commission suggère que la Communauté « parte de l'hypothèse que » sur le plan monétaire des « mécanismes adéquats seront mis au point, propres à assurer à long terme l'équilibre et la stabilité essentiels ». La Communauté ne peut se satisfaire de formules aussi vagues. Elle doit, à

notre sens, dire, de la façon la plus claire, que les négociations commerciales n'ont de sens que si des perspectives existent d'un retour à la convertibilité du dollar en d'autres monnaies et de la reprise de la marche vers l'union économique et monétaire.

La Communauté doit encore, dans ce rappel général des principes des négociations, réfuter beaucoup plus vigoureusement que cela n'est fait dans le document de la Commission, l'idée selon laquelle la négociation pourrait avoir pour objet le rétablissement de la balance commerciale américaine. Nous savons tous qu'une telle idée est largement répandue du côté américain, dans l'opinion et au Congrès. Et les représentants de l'administration qui, jusqu'à une date récente, évitaient de soutenir explicitement une pareille thèse, reconnaissent aujourd'hui que c'est là un des objectifs qu'ils poursuivront. Dans la négociation, les Etats-Unis doivent obtenir davantage qu'ils ne donneront : M. Shultz l'a dit, le 9 mai, devant une commission du Congrès, et il a ajouté, pour que les choses soient plus claires, pour ceux qui veulent bien les entendre, que le mot « réciprocité » ne faisait pas partie de son vocabulaire.

Comment la Communauté peut-elle réagir à de telles prises de positions sinon en posant, à nouveau, en principe dans l'introduction même du texte de sa « conception d'ensemble », qu'il n'y a de possibilités de négociations que sur les bases définies en février 1972 : réciprocité des concessions, équilibre des avantages. Ce sont des choses que nous avons déjà dites, mais nous ne devons pas craindre de nous répéter.

Notre texte doit être net et rigoureux, non seulement au niveau des principes et des conditions, mais également dans le détail des « chapitres » de la négociation, auquel j'en viens maintenant en me référant, là encore, aux suggestions qui nous sont faites par la Commission.

Tout d'abord, dans le domaine tarifaire, nous sommes heureux de constater que la Commission écarte l'hypothèse d'un désarmement douanier total qui priverait la Communauté de toute protection et la conduirait à se dissoudre, en fait, dans une zone de libre-échange atlantique ou plus vaste. Il faut que nous marquions solennellement notre attachement à l'existence d'un tarif commun qui a une signification non seulement économique mais politique. Le seul objectif que nous pouvons rechercher sur le plan tarifaire, dans cette négociation, c'est l'harmonisation des tarifs. Encore faut-il nous assurer — et le texte de la Commission n'est pas à cet égard suffisamment

have the same views on the methods which will enable us to attain this goal. It is possible to envision means of harmonisation which in fact would come down to an elimination of tariffs — and these we would of course reject. On the contrary, we must authorise our experts — who will also have to decide on the delicate question of evaluating “effective protection” — to define a method of achieving harmonised tariffs that would allow the common external tariff to remain sufficiently high. It seems to me that the Community should moreover reserve the option — and the American Administration provided for this in the bill submitted to Congress — to raise certain tariffs as necessary in order to achieve the harmonisation we desire. What is possible for some must be possible for others.

To conclude my remarks on tariffs, I would like to point out that the Commission was right to mention the case of certain products which could be dealt with individually, certain reductions compensating for certain exceptions. I think it would be pertinent to add that the textile problem is dealt with in a separate framework. We hope, besides, that this problem will be solved within the framework of the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) before the beginning of the major negotiations.

I will be more brief concerning the non-tariff subject heading. We do not yet know what kinds of solutions we must envision in this area, nor to what types of obstacles it would be in our best interest to give priority. We feel that the text of the Commission is more ambitious in this regard than one can be at this stage, and at times even lacks caution; it proposes a list mentioning such measures as quantitative restrictions, which the Community should not bring up without careful reflection. Here again we expect the Commission to first define the areas in which it would be advantageous for it to take the initiative.

Finally, I note that the Commission would appear not to favour a tie between the non-tariff negotiations and those concerning tariffs. It seems clear to us, however, that these two subject headings cannot be entirely separated, and I am even convinced that it is in our interest, for many products, to establish a link between the measures to be provided for in the two areas. Even if the negotiations are conducted across the

board, we must, before beginning them, make an overall analysis by sector of our interests.

I am coming around to the subject of agriculture. Of the Commission's entire text, this is perhaps the part that impressed us least favourably.

In the Community's “overall concept”, the developments that it will devote to the “agricultural section” will certainly be among the most attentively read. Here is an area in which it is important not to let ambiguity cloud our intentions, not to allow anyone to believe, because of over-cautious wording or even because of silence, that we are prepared to compromise by allowing the common agricultural policy to be jeopardised.

The Community must on the contrary say loudly and clearly what it thinks of certain criticism from abroad.

In a time of world food shortages, the accusations against European agriculture — which is actually among the most efficient — are absurd. The Community can and must claim the right not to depend on any but itself for self-sufficiency. For the Community, this is a principle that it intends to uphold for economic, social and political reasons.

We did not find the development we expected on this point in the Commission's document. The actual words “common agricultural policy” are not mentioned; on the other hand, reference is occasionally made, in ambiguous terms, to a reform of it — the Commission speaks, for example, of changing certain elements of the regulations on imports. It would not be necessary to examine these texts very closely to deduce that such a reform is to all intents written into the time-table of the talks and that it will tend first of all to satisfy outside concerns.

Consequently we cannot accept a document of this nature. It should be said quite unequivocally that in our “overall concept” the basic elements of the common agricultural policy, which are an essential factor in what the Community has already achieved, are not negotiable and that the Community must keep its autonomy of decision in agricultural matters and in the implementation of other common policies.

précis — que nous avons les mêmes vues quant aux méthodes permettant d'atteindre ce but. On peut envisager, et nous les écartons bien entendu, des modalités d'harmonisation qui reviendraient, en fait, à une élimination des tarifs. Il faut, au contraire, donner à nos experts — qui auront également à se prononcer sur la question délicate de l'évaluation de la « protection effective » — mandat de définir une méthode permettant d'obtenir une harmonisation des tarifs telle que le tarif extérieur commun puisse rester suffisamment élevé. Il me semble que la Communauté devrait au reste se réserver la faculté — l'administration américaine l'a prévu pour sa part dans le projet de loi soumis au Congrès — de relever certains droits dans la mesure où cela serait nécessaire pour réaliser l'harmonisation que nous souhaitons. Ce qui est possible pour les uns, doit l'être pour les autres.

Je relève, pour conclure sur le volet tarifaire, que la Commission a mentionné avec raison le cas de certains produits qui pourraient faire l'objet d'un traitement particulier, certaines baisses compensant certaines mises en exception. Il serait bon, me semble-t-il, d'ajouter que le problème textile est traité dans un cadre séparé. Nous espérons d'ailleurs que ce problème trouvera sa solution, au GATT, avant l'ouverture des grandes négociations.

Je serai plus bref en ce qui concerne le chapitre non tarifaire. Nous ne savons pas encore quelles sortes de solutions nous devons envisager en ce domaine, ni quelles sont les catégories d'obstacles auxquelles nous aurions intérêt à donner la priorité. Il nous semble que le texte de la Commission est là-dessus plus ambitieux qu'on ne peut l'être à ce stade, et même parfois imprudent, en proposant une liste dans laquelle sont mentionnées des mesures comme les restrictions quantitatives que la Communauté ne devrait pas évoquer sans bien réfléchir. Nous attendons là encore de la Commission qu'elle définisse d'abord les domaines où celle-ci aurait avantage à prendre l'initiative.

Je remarque enfin que la Commission ne penche pas en faveur d'un lien entre les négociations non tarifaires et celles qui se poursuivront sur le plan des tarifs. Il nous semble pourtant évident que les deux « chapitres » ne peuvent être entièrement séparés et je suis convaincu que nous avons même un intérêt, pour beaucoup de produits, à établir une liaison entre les mesures à prévoir dans les deux domaines. Et même

si la négociation est conduite de façon horizontale, nous devons, avant de l'engager, procéder à une analyse globale de nos intérêts par secteur.

J'en viens au chapitre de l'agriculture. C'est peut-être, dans l'ensemble de la communication de la Commission, celui qui nous a le plus défavorablement impressionné.

Les développements que la Communauté consacrera, dans sa « conception d'ensemble », au « volet agricole » seront certainement parmi les plus attentivement lus. Voilà un domaine où il est important de ne pas laisser planer d'ambiguïté sur nos intentions, de ne pas laisser croire, par des formules trop prudentes, ou même par des silences, que nous sommes prêts à transiger en acceptant une remise en cause de la politique agricole commune.

Il faut, au contraire, que la Communauté dise haut et clair ce qu'elle pense de certaines critiques extérieures.

A une époque de pénurie alimentaire mondiale, le procès qui est fait à l'agriculture européenne, qui est une des plus efficaces, est absurde. Et la Communauté peut et doit revendiquer le droit de ne dépendre que d'elle-même pour sa subsistance. C'est pour elle un principe qu'elle entend défendre pour des raisons économiques, sociales et politiques.

Nous n'avons pas trouvé, dans le document de la Commission, les développements que nous attendions sur ce point. Les mots mêmes de politique agricole commune ne sont pas mentionnés. En revanche, il est fait parfois allusion, à une éventuelle réforme de celle-ci, en termes ambigus — la Commission parle, par exemple, d'un aménagement de certains éléments des systèmes à l'importation. Il ne serait pas nécessaire de solliciter ces textes pour en déduire qu'une telle réforme est effectivement inscrite à l'ordre du jour de nos travaux et que celle-ci sera orientée de façon à répondre, d'abord, aux préoccupations de l'extérieur.

Nous ne pouvons, par conséquent, pas accepter un texte de ce genre. Il doit être dit, de la façon la plus nette, dans notre « conception d'ensemble », que les éléments fondamentaux de la politique agricole commune, qui sont un élément essentiel de l'acquis communautaire, ne sont pas négociables et que la Communauté doit garder, en matière agricole, comme dans la mise en œuvre des autres politiques communes, son autonomie de décision.

What I have just said about the common agricultural policy is of course also applicable to the Community's association policy which is mentioned by the Commission in Chapter V on developing countries. The document submitted to us is once again imprecise, a situation we find disturbing. It should be said and said again — and this has to figure in our "overall concept" — that the association policy is an integral part of what the Community has done and it is fitting to review all those things which justify it.

Lastly a few words in conclusion on the problem of "escape" clause or clauses. The question is raised in the Commission's document in reference to the clause on branches of activity — that of Article XIX of the GATT treaty — which the Commission proposes to adapt by adding to it a new clause which is more flexible and selective. The Commission does not speak however of the general safeguard measures that the United States proposes to set up when the payments balance lacks equilibrium. We know that since the Commission submitted its document the United States has confirmed its intentions in this respect. President Nixon's message to Congress on 30th April 1973 is quite detailed and I quote :

"We will seek rule changes to permit nations in those exceptional cases where such measures are necessary, to increase... trade barriers across the board as one means of helping to correct their payments imbalances. We will also seek a new rule allowing nations to impose import restrictions against individual countries which fail to take effective action to correct an excessive surplus in their balance of payments... It is also important that new arrangements be developed at the international level to cope with disruptions caused by the accelerating pace of change in world trade."

From now on the American position will have to be taken into account. It comprises an explicit request — I emphasise the word explicit — for a reform in GATT's rulings without any other contracting party having been consulted. We are therefore obliged to answer the United States in our "overall concept" by underlining that the Community is not prepared to subscribe

to measures which openly contradict the goal of liberalised trade.

Those are the few preliminary remarks I wanted to make at this stage in the discussion on the Commission's proposals regarding the future "overall concept" of the Community in the coming negotiations.

I think that it is clear from what I have just said that this future "overall concept" can only be a general outline, a framework, and in no way a mandate for the Commission to negotiate. The Commission will negotiate on the basis of specific and detailed directives from the Council, directives which will be discussed and decided on at a later date.

Source : French Embassy, New York.

71. Communiqué issued after the meeting of the NATO Nuclear Planning Group, Ankara

16th May 1973

(Extract)

.....

As at former meetings, the Ministers were briefed by the United States on the current balance of strategic nuclear forces and on the latest trends in this field. They discussed the implications of these developments with respect to NATO's strategic posture and agreed, in the light of their examination, that the strategic nuclear forces of the Alliance would be adequate for the foreseeable future.

Concluding the first phase of a comprehensive work programme started by the Nuclear Planning Group in 1970, the Ministers considered the last of a series of studies dealing with possible defensive tactical employment of nuclear weapons by NATO in deteriorating situations after initial use has occurred. This study, sponsored by the Netherlands and the United Kingdom, examined questions of NATO nuclear defence in a maritime context. The next phase of the work programme, now in progress, involves the comparative analyses of the various studies for the purpose of gaining deeper insight into policy matters pertaining to the defensive tactical use of nuclear weapons. This step, in turn, is expected to contribute to the further

Ce que je viens de dire de la politique agricole commune s'applique également, bien entendu, à la politique d'association de la Communauté, qui est évoquée par la Commission dans le Chapitre V consacré aux pays en voie de développement. Le texte qui nous est soumis est là encore d'une imprécision qui nous inquiète. Il faut dire et redire — et cela doit figurer dans notre « conception d'ensemble » — que la politique d'association est une part essentielle de l'acquis communautaire et il faut rappeler tout ce qui la justifie.

Quelques mots enfin, pour conclure, sur le problème de la ou des clauses de sauvegarde. La question est évoquée, dans le document de la Commission, pour ce qui concerne la clause sectorielle — celle de l'article XIX du GATT que la Commission propose d'adapter en la doublant d'une nouvelle clause plus souple et discriminatoire. La Commission ne parle pas, en revanche, des mesures de sauvegarde générales que les Etats-Unis proposent d'instaurer dans des situations de déséquilibre de balances des paiements. Or nous savons que, depuis le dépôt du document de la Commission, les Etats-Unis ont confirmé leurs intentions à cet égard. Le message du Président au Congrès du 10 avril 1973 est fort détaillé et je le cite :

« Nous nous efforcerons de faire modifier les règlements pour permettre aux nations, dans les cas exceptionnels où de telles mesures sont nécessaires, d'opérer... un renforcement général des barrières au commerce, afin de pouvoir rectifier les déséquilibres de leurs balances des paiements. Nous demanderons également l'établissement d'une nouvelle réglementation permettant aux pays d'imposer des restrictions aux importations à l'encontre des nations particulières qui ne prennent pas de mesures efficaces pour corriger un excédent excessif de leur balance des paiements. Il est également important que de nouveaux arrangements soient élaborés au niveau international pour venir à bout des perturbations causées par l'accélération de l'évolution du commerce mondial. »

Il faut désormais tenir compte de cette position américaine qui comporte une demande explicite — je le souligne : explicite — de réforme des règles du GATT, sans qu'aucune autre partie contractante ait été consultée. Il faut aussi lui apporter une réponse, dans notre « conception d'ensemble », en soulignant que la Communauté n'est pas prête à souscrire à des

mesures qui contredisent ouvertement l'objectif de libéralisation des échanges.

Voilà les quelques remarques préliminaires que je souhaitais faire, à ce stade de la discussion sur les propositions de la Commission relatives à la future « conception d'ensemble » de la Communauté pour ces futures négociations.

Il ressort, je pense, clairement de ce que je viens de dire que cette future « conception d'ensemble » ne peut être qu'un schéma général, un cadre, et nullement un mandat de négociation pour la Commission. La Commission négociera sur la base de directives précises et détaillées du Conseil qui devront être discutées et arrêtées ultérieurement.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

71. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N. à Ankara

16 mai 1973

(Extrait)

.....

Comme lors des réunions antérieures, les ministres ont entendu un exposé des Etats-Unis sur l'équilibre actuel des forces nucléaires stratégiques et sur les tendances les plus récentes apparues en ce domaine. Ils ont examiné les incidences de ces développements sur la situation stratégique de l'O.T.A.N. et leurs travaux les ont amenés à reconnaître que les forces stratégiques nucléaires de l'Alliance seraient adéquates pour ce qui est de l'avenir prévisible.

Achevant la première phase d'un programme de travail d'ensemble que le Groupe des plans nucléaires avait entamé en 1970, les ministres ont examiné la dernière d'une série d'études traitant de l'emploi défensif éventuel par l'O.T.A.N. d'armes nucléaires tactiques dans le cadre de situations en voie de détérioration après un recours initial à l'arme nucléaire. Cette étude, patronnée par les Pays-Bas et le Royaume-Uni, passe en revue les problèmes de défense nucléaire qui se posent à l'O.T.A.N. dans un contexte maritime. La phase suivante de ce programme de travail, actuellement en cours, comporte l'analyse comparative des différentes études afin de mieux connaître les problèmes de politique en matière d'utilisation tactique défensive

refinement and elaboration of existing political guidelines.

.....

Source : NATO press release M-NPG-1 (73) 17.

72. Joint statement issued after the visit by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to the Federal Republic of Germany

21st May 1973

(Extract)

.....

During the visit the following agreements were signed for the purpose of expanding and intensifying mutual relations :

- agreement on the development of economic, industrial and technological co-operation ;
- agreement on cultural co-operation ;
- supplementary protocol to the agreement of 11th November 1971 on air transport.

The Federal Chancellor and the First Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union discussed fundamental aspects of relations between the Federal Republic of Germany and the Union of Soviet Socialist Republics. They also devoted considerable attention to current international problems, especially the prospects for safeguarding peace in Europe and in the world. The talks took place in a relaxed and businesslike atmosphere in the spirit of mutual understanding as befits the character of relations between the two countries.

Both sides regard the treaty of 12th August 1970 as an historic landmark in relations between the Federal Republic of Germany and the Union of Soviet Socialist Republics and in the European evolution as a whole. They are agreed that the treaty is a reliable basis for overcoming a burdensome past and for reshaping and improving relations between the two countries. Tangible

results have been achieved in many areas of co-operation in the short period since the treaty was signed.

Both sides are determined to activate the treaty and, starting from its basis, to work consistently at the improvement and development of relations between the Federal Republic of Germany and the Soviet Union. The joint efforts of both sides in this direction, which will be continued, foster mutual understanding and confidence. In this context meetings and exchanges of views between political leaders will play a special rôle. It was agreed that such meetings would be held also in future.

It was noted with satisfaction that the practice of exchanging views and of consultations had also become a permanent feature of co-operation between the two States on other levels. This practice has proved its value. It will be continued and expanded. Consultations will centre on international problems of mutual interest and questions of bilateral relations.

The Federal Chancellor and the First Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union were gratified to note that trade between the Federal Republic of Germany and the Soviet Union had increased considerably since the conclusion of the treaty of 12th August 1970. A trade agreement and an air transport agreement have been concluded. Relations between organisations and firms of both countries in the industrial sector have been considerably invigorated. Exchanges in the field of science and technology are expanding. A number of co-operation agreements in these fields have been signed. Consulates-General have been opened in Leningrad and Hamburg.

In the course of the negotiations it was reaffirmed that the development of economic and industrial relations constitutes a major aim of both countries' policies since such an expansion will bring major advantages for both peoples and will create a reliable material basis for peace. Both sides also expressed their willingness in this connection to make use of the possibilities that ensue from the establishment of the Joint Commission for Economic, Scientific and Technological Co-operation.

The two sides declared that they would endeavour to develop their relations and to conclude further agreements in addition to those signed during the visit, in particular on scientific and technological co-operation, traffic of goods

des armes nucléaires. Cette étape devrait, à son tour, contribuer à l'amélioration et à une mise au point plus poussée des directives politiques actuelles.

.....

Source : O.T.A.N., communiqué de presse M-NPG-1(73)17.

72. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique, en République Fédérale d'Allemagne

21 mai 1973

(Extrait)

.....

Les accords suivants, qui sont appelés à développer et à approfondir les relations bilatérales soviéto-ouest-allemandes ont été signés durant la visite :

- Accord sur le développement de la coopération économique, industrielle et technique ;
- Accord de coopération culturelle ;
- Protocole additionnel à l'accord du 11 novembre 1971 sur les communications aériennes.

Le Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S., et le Chancelier fédéral ont examiné les questions fondamentales relatives aux rapports entre l'U.R.S.S. et la R.F.A. Ils ont également accordé une grande attention aux problèmes d'actualité internationale et tout d'abord aux perspectives du maintien de la paix en Europe et dans le monde. Les entretiens se sont déroulés dans un climat de franchise et de travail, dans un esprit de compréhension mutuelle, correspondant au caractère des rapports entre les deux pays.

Les deux parties estiment que le traité du 12 août 1970 marque un jalon historique dans les rapports entre l'U.R.S.S. et la R.F.A., comme dans l'ensemble de l'évolution de l'Europe. Elles sont unanimes à constater que ledit traité constitue une base sûre permettant de surmonter le lourd passé, de restructurer et d'améliorer les relations entre les deux pays. Au cours du bref

laps de temps écoulé depuis la signature du traité, des résultats concrets ont été obtenus dans de nombreux domaines de la coopération.

Les parties ont exprimé leur détermination de donner vie au traité et, en s'en inspirant, de travailler systématiquement à améliorer et à développer les rapports entre l'Union Soviétique et la R.F.A. Les efforts conjugués, que les parties poursuivront dans ce sens, feront naître entre elles compréhension et confiance. Les rencontres et échanges de vues entre les dirigeants joueront à cet égard un rôle particulier. Il a également été convenu d'organiser des rencontres semblables à l'avenir.

Les parties ont constaté avec satisfaction que l'usage des échanges de vues et des consultations à d'autres niveaux est devenu un élément permanent de la coopération entre les deux Etats. Cet usage s'est trouvé justifié ; aussi sera-t-il poursuivi et élargi. Les consultations auront pour objet tant les problèmes internationaux d'intérêt mutuel que les relations bilatérales.

Le Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S. et le Chancelier fédéral ont noté avec satisfaction que, depuis la conclusion du traité du 12 août 1970, le commerce entre l'Union Soviétique et la R.F.A. s'est considérablement accru. Un accord de commerce et de coopération économique a été signé, ainsi qu'un accord sur les communications aériennes. Les rapports entre les organisations et les firmes industrielles des deux pays ont connu un regain sensible d'activité. Les échanges scientifiques et techniques s'élargissent. Plusieurs accords de coopération scientifique et technique ont été signés. Des consulats généraux ont été ouverts à Hambourg et à Léninegrad.

Les présentes négociations ont confirmé que le développement des échanges économiques et industriels est un objectif important de la politique des deux pays, car il apporte de grands avantages aux peuples, tout en créant une solide base matérielle pour la paix. Les parties ont également exprimé leur volonté d'utiliser activement les possibilités offertes par la commission de l'U.R.S.S. et de la R.F.A. pour la coopération économique, scientifique et technique.

Les deux parties ont exprimé le désir d'élargir leurs relations et de conclure, en plus des documents signés au cours de la présente visite, de nouveaux accords, notamment sur la coopération scientifique et technique, les transports

and persons by road, maritime shipping, co-operation in the field of environmental protection, and on other matters. Exhibitions demonstrating the economic and cultural achievements of both countries will be exchanged in 1974.

The Federal Chancellor and the First Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union welcomed the current negotiations on a number of large industrial projects, including the plan to establish an iron and steel combine in the Soviet Union with the participation of firms from the Federal Republic of Germany, to be based on the direct reduction of iron.

It was agreed to promote co-operation on the development of advanced technology and the creation of new production capacities in the USSR, especially for the manufacture of machine tools, instruments and engines.

Both sides are interested in the further development of co-operation in the chemical industry, the use of nuclear energy for peaceful purposes, the production of electricity, and in the joint exploitation of certain types of mineral deposits in the USSR. The Federal Government expressed its interest in bigger supplies of crude oil from the Soviet Union.

Both sides expressed their willingness to give all possible support to the implementation of the basic agreements reached.

The Federal Chancellor and the First Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union hold the view that the new stage that has been entered in relations between the two countries should help to improve and activate the links in other fields as well. Both sides will encourage the expansion of contacts between parliamentarians, the development of exchanges in the fields of culture, education, sport and tourism, contacts between trade unions, youth and other organisations, and the citizens of both countries and help to regulate humanitarian questions. The value of establishing links between towns in the Federal Republic of Germany and in the Soviet Union was emphasised. The development of such contacts and exchanges on a collective or individual basis is to serve the growth of mutual confidence and understanding, the mutual intellectual enrichment of people, and the strengthening of peace and good neighbourliness.

It was considered desirable to take the necessary steps to initiate co-operation in the field of public health at the multilateral and the bilateral level, primarily by means of joint efforts in the development of methods for the treatment of cancer and cardiovascular diseases.

In their review of international problems, the Federal Chancellor and the First Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union noted with satisfaction that the process of détente in Europe had made further significant progress since their last meeting in September 1971. This positive process has been contributed to by the treaties which the Federal Republic of Germany has concluded with the Union of Soviet Socialist Republics, the Polish People's Republic, and the German Democratic Republic, as well as by the quadripartite agreement of 3rd September 1971, which are based on the actual situation in Europe and serve to safeguard peaceful development.

Willy Brandt and L. I. Brezhnev emphasised the importance of the treaty on the basis of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic for détente in Europe. They welcomed the forthcoming accession of the two German States to the United Nations Organisation.

There was a detailed exchange of views on questions concerning the quadripartite agreement of 3rd September 1971. Willy Brandt and L. I. Brezhnev were agreed that strict observance and full application of the agreement are an essential prerequisite to lasting détente in Central Europe and to the improvement of relations between the States concerned, and especially between the Federal Republic of Germany and the Soviet Union.

The Federal Chancellor explained the present state of negotiations between the Federal Government and the Government of the Czechoslovak Socialist Republic on the normalisation of mutual relations on a basis acceptable to both countries and, in this connection, the Federal Government's efforts to draw a line under the question of the Munich agreement once and for all. Willy Brandt and L. I. Brezhnev were agreed that the successful conclusion of the negotiations between the Federal Government and the Czechoslovak Government would be of great significance for the cause of further détente in Europe. The Federal Chancellor emphasised the Federal Government's readiness to establish diplomatic relations with those countries in Eastern Europe with whom such relations do not yet exist.

routiers, la navigation maritime, la coopération en matière d'environnement, et en d'autres domaines. En 1974, des expositions seront organisées afin de donner une idée des réalisations économiques et culturelles de chacun des deux pays.

Le Secrétaire général et le Chancelier fédéral ont approuvé les pourparlers menés actuellement au sujet de plusieurs grands projets industriels, notamment celui de la construction en Union Soviétique, avec la participation de firmes ouest-allemandes, d'un combinat métallurgique à partir de la réduction directe du fer.

Il a été convenu d'encourager la coopération pour la mise au point d'une technologie de pointe et la création de nouvelles capacités de production, notamment dans la construction de machines-outils, d'instruments de précision, la production de moteurs en territoire soviétique.

On constate également l'intérêt mutuel des parties à développer la coopération dans l'industrie chimique, pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, la production d'énergie électrique, la mise en valeur conjointe de divers gisements miniers en territoire soviétique. Le gouvernement fédéral n'a pas caché son intérêt pour que s'accroissent les livraisons de pétrole soviétique.

Les parties ont exprimé leur volonté de favoriser au maximum l'application de l'entente de principe réalisée.

Le Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S. et le Chancelier fédéral estiment que la nouvelle étape, qui marque les relations entre les deux Etats, offre également la possibilité d'améliorer et d'intensifier les rapports dans d'autres domaines. Les deux parties encourageront l'extension des relations entre parlementaires, le développement des échanges dans le domaine de la culture, de l'éducation, du sport, du tourisme, des contacts entre syndicats, entre organisations de jeunesse et autres, ainsi qu'entre citoyens des deux pays ; elles favoriseront le règlement des questions d'ordre humain. Les parties ont constaté l'utilité d'établir des rapports entre villes de l'Union Soviétique et de la R.F.A. Le développement de ces contacts et échanges, que ce soit sur une base collective ou individuelle, est appelé à accroître la confiance et la compréhension mutuelles, à favoriser l'enrichissement spirituel des individus, à renforcer la paix et le bon voisinage.

Les parties ont reconnu qu'il était souhaitable d'entreprendre les démarches nécessaires pour organiser la coopération multilatérale ou bilatérale en matière de santé, et tout d'abord en conjuguant leurs efforts pour mettre au point des méthodes de traitement du cancer et des maladies cardio-vasculaires.

Au sujet des problèmes internationaux, le Secrétaire général et le Chancelier fédéral ont noté avec satisfaction que, depuis leur dernière rencontre en septembre 1971, le processus de la détente en Europe avait considérablement progressé. Les traités de l'U.R.S.S. avec la R.F.A., l'accord quadripartite du 3 septembre 1971, qui se fondent sur la situation réelle en Europe et favorisent un climat de paix, ont contribué à ce processus positif.

L.I. Brejnev et W. Brandt ont souligné la portée sur la détente en Europe du « Traité sur les bases des relations entre la R.F.A. et la R.D.A. ». Ils ont approuvé l'adhésion prochaine des deux Etats allemands à l'O.N.U.

L'accord quadripartite du 3 septembre 1971 a ensuite fait l'objet d'un large échange de vues. L.I. Brejnev et W. Brandt estiment tous deux que le respect rigoureux et la stricte application de cet accord sont les conditions nécessaires d'une détente durable en Europe centrale et d'une amélioration des relations entre les Etats concernés, notamment entre l'Union Soviétique et la R.F.A.

Le Chancelier a rendu compte de l'état des négociations entamées entre le gouvernement fédéral et celui de la République socialiste de Tchécoslovaquie au sujet de la normalisation de leurs rapports bilatéraux sur une base mutuellement acceptable pour les deux Etats, ainsi que des efforts entrepris à cet égard par le gouvernement fédéral pour régler définitivement la question de l'accord de Munich. L.I. Brejnev et W. Brandt ont déclaré tous deux que l'aboutissement des négociations entre les gouvernements de la R.F.A. et de la R.S.T. jouera un rôle important dans la détente en Europe. Le Chancelier fédéral a souligné le désir de son gouvernement d'établir également des rapports diplomatiques avec tous les pays d'Europe de l'Est.

Detailed discussions were held on questions relating to the preparations for and the convening of the conference on security and co-operation in Europe which has now moved to the forefront of European politics. The hope was expressed that the multilateral preparatory consultations in Helsinki would soon be concluded and that the conference itself would soon be convened at a level commensurate with the international significance of this undertaking. Both sides are determined to work for the success of the conference with the aim of establishing a durable basis for peace, security and co-operation in Europe.

There was an exchange of views on matters connected with the mutual reduction of forces and armaments in Central Europe. Both sides were agreed that arrangements respecting the principle of undiminished security for the countries concerned would help to consolidate peace in Europe. They declared their willingness to help bring about in multilateral negotiations an agreed approach to a solution of these problems that would be acceptable to all concerned. Both sides welcomed the constructive spirit of the multilateral consultations in Vienna in preparation for such negotiations, and expressed their hope that these consultations would soon reach a successful conclusion.

It was noted with satisfaction that the treaty of 1st July 1968 on the non-proliferation of nuclear weapons has been signed and ratified by a large number of States. In view of the agreement between Euratom and IAEA signed on 5th April last, the Federal Government will put the treaty before parliament for approval. The two sides shared the view that the implementation of this treaty constitutes a step towards disarmament and contributes to a lessening of the danger of nuclear war, and to the strengthening of international security.

.....

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 22nd May 1973.

**73. Statement by Mr. Van den Uyl,
Netherlands Prime Minister,
in the Second Chamber of the States General,
The Hague
25th May 1973**

(Extract)

.....

The government regards endeavours to achieve arms control and mutual disarmament as essential elements of a modern security policy. It is in favour of all nations ratifying the treaty banning nuclear weapon tests in the atmosphere, in outer space and under water, and considers it desirable that a treaty banning tests of nuclear weapons underground be drawn up at the earliest opportunity, as a contribution to the de-escalation of the continuing qualitative arms race.

The government proposes to ask the Dutch Institute for Peace Problems for advice on the rôle of nuclear weapons in NATO's flexible response strategy. Partly in view of the balance of conventional power in Europe, the institute's recommendations will have to have a particular bearing on the significance and consequences of any future declarations by NATO and the Warsaw Pact countries that they will not be the first to use nuclear weapons.

The government rejects the idea of a European nuclear power. It is also opposed to expansion of the area covered by the NATO treaty, which is in any case not a matter for discussion here.

The government views the continuation of NATO membership in the light of efforts to achieve security and a détente. Against this background it sees the dialogue now developing between East and West as a central issue. The objective must be to turn confrontation into co-operation, to turn over-arming into arms cuts. Contacts between the nations must be fostered. It is in this frame of mind that the government is taking an active rôle in talks preparatory to a confrontation on mutual and balanced force reductions and to a conference on security and co-operation in Europe (CSCE).

The government considers it essential that constructive talks be initiated between Western Europe and the United States and Canada on the problems relating to military, financial, monetary, trade policy and energy matters. Solutions must be sought for each of these problems within the most appropriate international organisations.

Within the Atlantic Alliance the government will pursue a policy conducive to :

Les questions concernant la préparation et la réunion d'une conférence européenne sur la sécurité et la coopération — laquelle se trouve actuellement au premier rang de la politique européenne — ont été largement discutées. Les parties ont émis l'espoir que les consultations préliminaires et multilatérales d'Helsinki s'achèveraient bientôt, que la conférence serait bientôt convoquée et qu'elle se déroulerait à un niveau répondant à la portée internationale de l'entreprise. Les deux parties sont fermement résolues à favoriser le succès de la conférence afin de créer une base solide pour la paix, la sécurité et la coopération en Europe.

Les échanges de vues ont également porté sur les problèmes relatifs à la réduction réciproque des forces armées et des armements en Europe centrale. Les parties considèrent que des règlements concertés, qui seraient conformes au principe selon lequel il ne doit pas être porté atteinte à la sécurité des Etats partenaires, répondraient à l'objectif du renforcement de la paix en Europe. Elles ont déclaré qu'elles étaient prêtes à faciliter, au cours des négociations multilatérales, la recherche d'une solution acceptable pour tous les participants. Les deux parties se félicitent des consultations préparatoires multilatérales menées à Vienne dans un esprit constructif et elles expriment l'espoir de les voir aboutir prochainement.

Les parties ont constaté avec satisfaction que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires du 1^{er} juillet 1968 a été signé et ratifié par de nombreux pays. Quant à l'accord signé le 5 avril 1973 entre l'Euratom et l'A.I.E.A., le gouvernement fédéral le soumettra pour ratification aux instances législatives. Les deux parties estiment que la mise en application de ce traité marquera un progrès dans la voie du désarmement, qu'il contribuera à réduire la menace d'une guerre nucléaire et à renforcer la sécurité internationale.

.....

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 24, 17 juin 1973.

**73. Déclaration faite par M. Van den Uyl,
Premier ministre néerlandais, devant la
Deuxième chambre des Etats généraux à
La Haye**

28 mai 1973

(Extrait)

.....

Le gouvernement considère les efforts déployés en vue du contrôle des armements et du désarmement mutuel comme des éléments essentiels d'une politique moderne de sécurité. Il se prononce pour l'acceptation par tous les Etats du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, et il souhaite l'établissement rapide d'un traité interdisant les essais nucléaires souterrains, facteur pouvant freiner la course qualitative aux armements.

Le gouvernement se propose de consulter à bref délai l'Institut néerlandais pour les questions de la paix sur le rôle des armes nucléaires dans la stratégie de la réponse flexible de l'O.T.A.N. L'Institut devra étudier notamment l'importance et les conséquences d'éventuelles déclarations de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie par lesquelles chacune de ces deux organisations s'engagerait à ne pas utiliser la première des armes nucléaires ; cette question devra être examinée à la lumière du rapport des forces conventionnelles en Europe.

Le gouvernement rejette l'idée d'une force nucléaire européenne. Il se prononce également contre un élargissement du champ d'application du traité de l'O.T.A.N., qui n'est d'ailleurs pas à l'ordre du jour.

Le gouvernement voit la continuation de l'appartenance à l'O.T.A.N. dans la perspective des aspirations à la sécurité et à la détente. Il accorde une place essentielle au dialogue qui se développe entre l'Est et l'Ouest. L'objectif doit être de passer de la confrontation à la coopération, et du surarmement à la diminution des armements. Il faut stimuler les contacts entre les peuples. C'est dans cet esprit que le gouvernement participe aux consultations préparant les discussions sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces et une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le gouvernement accorde une grande importance à une concertation constructive entre l'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis et le Canada sur les problèmes militaires, financiers, monétaires, commerciaux et énergétiques. Des solutions à chacun de ces problèmes devront être recherchées au sein des organisations internationales qui conviennent le mieux à chaque secteur considéré.

Dans le cadre de l'Alliance atlantique, le gouvernement axera sa politique sur les points suivants :

- the promotion, in collaboration with like-minded NATO countries, of the establishment of democratic relations and respect for human rights in member States, in accordance with the principles laid down in the Preamble to the North Atlantic Treaty ;
- rationalisation of the conventional defence of Western Europe by the sharing of duties or specialisation among the various countries and by the collective purchase and production of arms;
- providing a proportional and reasonable share of the common defence potential, with the emphasis on the quality of such a contribution.

It is in this context the duty of the Dutch defence forces to help to prevent war and maintain control in critical situations.

Two problems require special attention at the present time :

- establishing the priority to be given to defence expenditure with due regard for total government spending ;
- the ratio of operating costs to investment within the defence estimates as a whole.

With a view to solving these problems and, barring unforeseen circumstances, the government will bring about such changes in policy between 1974 and 1977 as will make it no longer necessary for the growth of defence expenditure to keep pace with the growth of the national income.

In the defence estimates for the next four years, which have still to be drawn up, shifts in expenditure will have to be made that will increase the amount available for investment. The expedients by which this will be achieved are :

- the re-shaping of the armed forces with the object both of improving efficiency in the execution of primary duties and of eliminating unnecessary activities ;
- the improving of co-operation through duty-sharing and/or integration, especially among the NATO countries of Western Europe.

The elaboration of the structural policy decisions associated with this on the level of organisation, equipment and manpower will be recorded in a defence memorandum which the government hopes to place before parliament at the end of this year.

Should the nature and timing of the implementation of the decisions taken require discussion within the Alliance, arrangements will be made to open discussions at the earliest possible stage.

Partly in view of growing European unity on the economic, monetary and social planes, the government intends to suggest new initiatives to the allies.

Close attention will be paid, in consultation with the Ministry for Foreign Affairs, to long-term defence planning.

As 1973 is already far advanced, it will only be possible to reduce defence spending for the current year to a limited extent. The government will be tabling further proposals on this point.

The government is prepared to collaborate in the execution of the programme laid down in the resolutions of the European summit conference of October 1972. It will be particularly necessary to endeavour to structure the economic and monetary union in such a manner that the fair distribution of wealth and the furtherance of the nation's well-being become major issues. It is only through this and further democratisation that broader strata of the population will begin to feel involved in the Community. In this sense the unification of Europe will find in this government a true advocate.

The government does not believe that the European Commission's proposals regarding the second stage of the economic and monetary Union go far enough. It regards more drastic steps to co-ordinate the financial and economic policies of member States as desirable but at the same time it sees an indissoluble link between progress in this field and the strengthening of the power of the European Parliament. The government also holds the view that there may be no further delay in taking a decision regarding the direct election of the European Parliament. Strong, but above all democratic institutions are a *sine qua non* if a European union is to be set up into which the collective political and economic

- incitation, en coopération avec les pays de l'O.T.A.N. ayant des conceptions analogues, à des relations démocratiques et au respect des droits de l'homme dans les Etats membres et ce conformément aux principes formulés dans le préambule du Traité de l'Atlantique nord ;
- rationalisation de la défense conventionnelle de l'Europe de l'Ouest par une répartition des tâches entre les divers Etats, ou par la spécialisation de ces Etats, et par la production et l'achat communs d'armement ;
- participation proportionnelle et raisonnable à la défense commune — l'accent sera mis sur la qualité de notre effort de défense.

Il incombe dans ce cadre à la défense néerlandaise de contribuer à la prévention de la guerre et à la maîtrise des situations de crise.

Deux problèmes exigent à l'heure actuelle une attention particulière :

- la détermination de la priorité des dépenses de défense, compte tenu du total des dépenses de l'Etat ;
- le rapport entre coûts d'exploitation et investissements dans le budget de la défense.

En ce qui concerne ces problèmes, le gouvernement procédera au cours de la période de 1974-1977 — sauf circonstances ou événements imprévus — à des réorientations politiques telles que les dépenses militaires n'aient pas à augmenter au même rythme que le revenu national.

Le budget militaire qui sera établi pour les quatre années à venir devra mettre davantage l'accent sur les investissements. Les moyens utilisés seront les suivants :

- une restructuration des forces armées, axée sur l'exécution plus efficace des tâches principales et l'abandon de tâches non essentielles ;
- l'établissement d'une meilleure coopération par une répartition des tâches et/ou par une intégration, notamment entre les pays ouest-européens de l'O.T.A.N.

Les décisions politiques afférentes, décisions quant aux structures en matière d'organisation, de matériel et de personnel, seront élaborées dans une note sur la défense, que le gouvernement espère présenter aux Etats généraux à la fin de cette année.

Si la nature et le moment de l'exécution des décisions à prendre rendent nécessaires des concertations avec nos alliés, ces concertations seront entamées le plus tôt possible.

Le gouvernement compte proposer de nouvelles initiatives à nos alliés, à la lumière notamment de l'unification croissante de l'Europe dans les domaines économique, monétaire et social.

Une attention particulière sera accordée (de concert avec le ministère des affaires étrangères) à la planification à long terme des activités de défense.

Comme l'année 1973 est déjà largement entamée, la diminution des dépenses militaires pour l'année en cours ne pourra être que limitée. Le gouvernement présentera certaines propositions.

Le gouvernement est disposé à contribuer à l'exécution du programme défini dans les résolutions de la conférence européenne au sommet d'octobre 1972. Dans ce contexte, il faudra s'efforcer d'organiser l'union économique et monétaire de manière à donner une place centrale à une répartition équitable de la prospérité et à la défense du bien-être. Seule cette action, jointe à une démocratisation plus poussée, permettra de faire en sorte que des couches plus larges de la population se sentent concernées par la Communauté. L'unification européenne, vue sous cet angle, aura un défenseur dans le gouvernement.

Le gouvernement estime insuffisantes les propositions de la Commission européenne quant à la deuxième étape de l'union économique et monétaire. Il estime qu'il faut aller plus loin sur la voie de la coordination de la politique économique et financière, mais considère en même temps qu'il existe un lien indissoluble entre les progrès dans ce domaine et le renforcement des compétences du Parlement européen. Le gouvernement estime en outre qu'une décision sur l'élection directe du Parlement européen n'a déjà que trop tardé. Des institutions fortes, mais surtout démocratiques, sont une condition nécessaire pour la réalisation d'une union européenne intégrant avant la fin de cette décennie les relations

relations of member States will have to be converted before the end of the present decade.

.....

Source: Netherlands Embassy, Paris.

**74. Press conference by Mr. Kissinger,
President Nixon's Assistant for National
Security Affairs, at the White House**

29th May 1973

(Extracts)

Let me summarise where we are planning to go in the "Year of Europe" and the discussions that are coming up between President Nixon and President Pompidou and their relationship to this.

The basic objectives of what has been called the "Year of Europe" have been described in the President's report to the Congress and the speech which I gave to the Associated Press on 23rd April.

Briefly stated, the purpose is to adapt the Atlantic relationships to the conditions of the 1970s and 1980s to see which of the institutions that were formed in the 1940s and 1950s need revitalisation and which policies need redefinition.

The basic intention is to see whether we can define where the nations bordering the Atlantic want to go over the next ten years in the field of economics, the field of defence, the field of foreign policy and to determine their relationship to each other and their joint relationship to other industrial nations such as Japan.

In these documents, which I have referred to, it was pointed out over the past twenty years there have grown up a series of institutions in various fields whose manner of operation is not necessarily compatible or not inevitably compatible.

In the field of economics, the emphasis is on regionalism, in the field of defence, the emphasis is on integration. In the field of foreign policy, the conduct of affairs is largely on a

national basis and inevitably certain strains develop as a result.

Now, in the aftermath of these approaches, there has been a great deal of public debate in Europe, but so far, very little formal official response.

With respect to the public debate, there has been an argument that the United States is attempting to lump together the negotiations in economics, defence and foreign policy into one grand negotiation in which all these subjects would be discussed simultaneously.

It has been argued that the United States wants to emphasise a regional rôle for Europe and a global rôle for itself. And there has been fear that the United States is opposed to the unity of Europe.

Let me make a few observations and then explain what it is we are after and how the forthcoming meeting fits into it.

With respect to the nature of the negotiations, the United States does not maintain the view that there should be one grand negotiation in which all subjects are discussed simultaneously. Obviously, it is more practical for individual subjects to be treated separately, but what the United States does maintain is that these subjects are organically interrelated, not because of an act of policy by the United States and not as an act of choice, but as a necessity.

In other words, it is impossible for the two sides of the Atlantic to emphasise regional egoism in economics, but to maintain the doctrine of integrated defence within the NATO structure. And, therefore, the United States does hold the view that, in conducting the negotiations in various fields, the negotiators on both sides of the Atlantic should be aware of the greater political realities and be guided by them in their detailed negotiations.

The same is true in the realm of foreign policy or in the realm of policy altogether.

Now, it is not correct that the United States by emphasising the relationship of various fields to each other is trying to blackmail its European allies in the economic field. Quite the contrary. The surest way to have a confrontation is to

politiques et économiques communes des Etats membres.

.....

Source : Ambassade du Royaume des Pays-Bas, Paris.

74. Conférence de presse tenue par M. Kissinger, Assistant du Président Nixon pour les affaires concernant la sécurité nationale, à la Maison Blanche

29 mai 1973

(Extraits)

Si vous le voulez bien, je résumerai nos intentions quant à « l'Année de l'Europe », ainsi que les discussions qui vont avoir lieu entre le Président Nixon et le Président Pompidou et puis le lien qui existe entre ces deux points.

Les objectifs de base de ce qui a été appelé « l'Année de l'Europe » ont été énoncés dans le rapport du Président au Congrès et dans le discours que j'ai prononcé devant l'Associated Press le 23 avril.

Il s'agit, en quelques mots, d'adapter les relations atlantiques aux conditions des années 1970 et 1980 afin d'établir quelles sont les institutions, parmi celles créées dans les années 1940 et 1950, qui ont besoin d'être revigorées et quels aspects de notre politique réclament de nouvelles définitions.

Le but fondamental est d'essayer de définir quelles directions voudront prendre les nations qui bordent l'Atlantique au cours des dix prochaines années dans le domaine de l'économie, de la défense et de la politique étrangère ; de même, nous chercherons à déterminer leurs rapports réciproques et leurs relations communes avec d'autres nations industrialisées telles que le Japon.

Dans les documents auxquels je me suis référé, il était précisé qu'au cours des vingt dernières années s'étaient développées dans divers domaines nombre d'institutions, le mode de fonctionnement des unes n'étant pas nécessairement ou inévitablement compatible avec celui des autres.

Dans le domaine économique, l'accent est mis sur le régionalisme ; dans le domaine de la défense, il est mis sur l'intégration. En politique étrangère, la conduite des affaires se fait large-

ment sur une base nationale et certaines tensions se développent inévitablement en conséquence.

Ces attitudes ont donné lieu en Europe à de nombreux débats publics, mais jusqu'ici, ils n'ont soulevé que peu de réactions officielles.

En ce qui concerne les débats publics, on a soutenu que les Etats-Unis tentaient de regrouper les négociations concernant l'économie, la défense et la politique étrangère en une seule grande négociation au cours de laquelle tous ces sujets seraient discutés simultanément.

On a prétendu que les Etats-Unis voulaient mettre en vedette le rôle régional de l'Europe et faire ressortir le rôle mondial qu'ils voulaient jouer eux-mêmes. On a craint même que les Etats-Unis ne soient opposés à l'unité de l'Europe.

Permettez-moi de faire quelques observations et d'expliquer ensuite ce que nous recherchons et comment la réunion à venir se situe dans ce cadre.

En ce qui concerne la nature des négociations, les Etats-Unis ne soutiennent pas qu'il devrait n'y avoir qu'une seule grande négociation au cours de laquelle tous les sujets seraient discutés simultanément. Sans aucun doute, il est plus pratique de traiter séparément des sujets particuliers, mais ce que les Etats-Unis soutiennent par contre fermement, c'est que ces sujets sont par nature liés les uns aux autres — non pas en vertu d'une décision politique américaine, ni par suite d'un choix, mais par nécessité.

En d'autres termes, il est impossible que, de chaque côté de l'Atlantique, on mette l'accent sur l'égoïsme régional dans le domaine de l'économie, tout en maintenant la doctrine de la défense intégrée dans le cadre de l'O.T.A.N. Ainsi donc, les Etats-Unis sont d'avis qu'en menant les négociations dans de nombreux domaines, les négociateurs des deux côtés de l'Atlantique devraient rester conscients des réalités politiques plus vastes et s'en inspirer quand ils discuteront dans le détail.

Cela est également vrai pour les affaires étrangères et pour la politique dans son ensemble.

Mais il n'est pas exact de dire que les Etats-Unis, en mettant l'accent sur l'interdépendance de divers domaines, tentent d'exercer un chantage sur leurs alliés européens dans le domaine économique. Tout au contraire. Le moyen le plus sûr

permit economic technicians on both sides of the Atlantic to conduct negotiations on purely economic criteria. This will emphasise the special interests of both sides of the Atlantic and it will make it impossible to make the adjustments and concessions that a larger political framework would dictate.

But our deeper purpose in calling for a re-evaluation of Atlantic relationships is not to get a unilateral advantage in this or that negotiation. Indeed, as has been frequently pointed out in public statements of this Administration, a lasting peace, or a permanent relation, cannot be built on the unilateral advantage of one side. Only those arrangements will last that each side has a stake in maintaining.

Therefore, the objective of the Administration is to lift the Atlantic debate out of the rut of purely technical controversies where for about a decade public attention has been concentrated.

We think it is not healthy for any of the nations of the Atlantic group to identify foreign policy successes exclusively with relations with adversaries.

We have been committed and remain committed to a policy of relaxation of tension. But we think it is also important that nations that define common principles with adversaries should be able to find a possibility of defining common principles with friends and that countries that are joined together in a common defence should be able to articulate the purposes of that common defence.

So we will be discussing with European leaders throughout this year the basic principles which we believe should guide our relationship and which they believe should guide our relationship, not as they said of unilateral American proposals, but as a common enterprise. We, of course, have already had talks with Prime Minister Heath and with Chancellor Brandt and we are now embarking on meeting President Pompidou.

The rôle of France in this negotiation is, of course, quite crucial. In the economic field — the negotiations with the Common Market — France has always played a very important, in many categories a decisive, rôle.

In the defence field, France, of course, has been more aloof and in foreign policy matters, it has emphasised the national character of its policy.

What we are attempting to do is not directed against the unity of Europe, but assumes it, and for that very reason we consider the participation of France and the understanding of France very important.

We will not, of course, be able to make any final decisions in a two-day meeting in Iceland. What we do hope to achieve is some agreement on procedures that might be followed in articulating the purposes that we are seeking to define, procedures in which the rôle of France will be, of course, extremely important, so that by the time the President visits Europe toward the end of this year, we will be in a position to conclude, or bring close to conclusion, the first phase of these negotiations.

Whether this meeting will end with a formal communiqué or not has not, in fact, been decided and is not the most important aspect of these talks.

There are many things, many concrete matters to talk about. France is very eager to discuss the monetary question, also the upcoming trade negotiations. We are prepared to discuss these, as well as all other questions of Atlantic relations. But we would like to set them into a framework of more long-range objectives. But, of course, when the two Presidents meet, each side is free to raise any topic within any framework that they choose, but we look forward to constructive talks which will advance the objectives which I have described to you, and I must say that the preliminary talks we have had have been more positive than some of the reports that I have seen elsewhere.

I will be glad to answer your questions.

Question : You have not mentioned the new Atlantic Charter. Is there any reason why you have not ?

Answer : When I spoke of the set of common principles and purposes that we want to elaborate by the end of the year, this was one sentence for what we had expressed previously in the

d'arriver à un affrontement est de permettre aux spécialistes de l'économie américains et européens de mener des négociations basées sur des critères purement économiques, ce qui accentuerait les intérêts particuliers propres aux deux parties de chaque côté de l'Atlantique et interdirait de procéder aux ajustements et aux concessions que dicterait un cadre politique plus vaste.

Mais notre intention plus profonde, en réclamant une nouvelle définition des relations atlantiques, n'est pas d'obtenir un avantage unilatéral dans telle ou telle négociation. En vérité, comme l'a souvent souligné notre gouvernement dans ses déclarations publiques, une paix durable ou des relations stables ne peuvent s'établir sur un avantage unilatéral en faveur d'une seule partie. Seuls dureront les accords que chaque partie aura intérêt à maintenir.

C'est pourquoi l'objectif de notre gouvernement est d'élever le débat atlantique au-dessus du tumulte des controverses purement techniques sur lesquelles s'est concentrée l'attention du public pendant près d'une décennie.

Nous pensons qu'il n'est sain pour aucune des nations du groupe atlantique de ne rechercher le succès en matière de politique étrangère qu'avec des adversaires.

Nous nous sommes engagés — et nous le demeurerons — à appliquer une politique de détente. Mais nous pensons qu'il est également important que les nations qui se découvrent des principes communs avec leurs adversaires puissent trouver la possibilité de définir les principes qu'ils ont en commun avec leurs amis ; les pays qui sont unis dans le cadre d'une défense commune doivent être capables d'énoncer les objectifs de cette défense.

Aussi discuterons-nous avec les dirigeants européens, tout au long de cette année, des principes fondamentaux qui, selon eux et selon nous, devraient guider nos relations. Il ne s'agira pas, comme ils l'ont dit, de propositions américaines unilatérales, mais d'une entreprise commune. Pour notre part, nous avons déjà eu des entretiens avec le Premier ministre, M. Heath, et avec le Chancelier Brandt, et nous allons maintenant rencontrer le Président Pompidou.

Au cours de ces négociations, le rôle de la France sera naturellement d'une importance cruciale. Dans le domaine économique — je pense aux négociations avec le Marché commun — la France a toujours joué un rôle très important, parfois même décisif en de nombreux secteurs.

Quant à la défense, la France, bien entendu, s'est tenue davantage à l'écart et, en matière de politique étrangère, elle a insisté sur le caractère national de sa politique.

Ce que nous tentons de faire n'est pas dirigé contre l'unité européenne, mais la présuppose, et c'est pourquoi nous attachons une grande importance à la participation de la France et à sa compréhension.

Evidemment, nous ne pourrions prendre aucune décision définitive au cours d'une réunion de deux jours en Islande. Mais nous espérons aboutir à quelque accord sur les procédures qui pourraient être utilisées pour énoncer les objectifs que nous nous efforçons de définir. La France jouera un rôle très important dans l'établissement de ces procédures qui devraient, lorsque le Président se rendra en Europe vers la fin de l'année, nous mettre en mesure de conclure la première phase de ces négociations ou tout au moins nous rapprocher beaucoup d'une telle conclusion.

Aucune décision n'a été prise sur la publication éventuelle d'un communiqué officiel à l'issue de la réunion, et ce n'est pas là l'aspect le plus important de ces entretiens.

Beaucoup de problèmes, beaucoup de questions concrètes seront abordés. La France a le vif désir de discuter de la question monétaire, et aussi des prochaines négociations commerciales. Nous sommes prêts à débattre ces problèmes ainsi que toutes les autres questions relatives aux relations atlantiques. Mais nous aimerions les étudier dans le contexte d'objectifs à plus long terme. Naturellement, quand les deux présidents se rencontrent, chaque partie est libre de soulever n'importe quelle question entrant dans tout cadre qui a été choisi, mais nous comptons sur des conversations constructives qui serviront les objectifs que je vous ai décrits, et je dois dire que les conversations préliminaires que nous avons eues ont eu des effets plus positifs que certains rapports échafaudés ailleurs.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Question : Vous n'avez pas parlé de la nouvelle Charte de l'Atlantique. Est-ce pour une raison particulière ?

Réponse : Lorsque j'ai parlé de cet ensemble de principes et d'objectifs communs que nous voulons élaborer d'ici la fin de l'année, c'était une façon comme une autre d'exprimer la conception

phrase "Atlantic Charter". This was what we meant when we referred to the Atlantic Charter.

Now, whether it is called a charter or some other document, it is not an issue over which we should spend a great deal of time. The major objective though remains what has been enunciated, to state a set of purposes sufficiently concrete so that they can guide our actions over the middle-term future and to guide the negotiators, who are dealing with concrete issues, by the end of this year.

Now whether this is called an Atlantic Charter or something else is not a matter on which the United States Government is going to spend a great deal of effort.

.....

Question: I do not know whether this is on the subject you want to continue on or not, but after their recent meeting, Mr. Heath and Mr. Pompidou made it quite clear they were not particularly interested in the so-called European summit meeting during the President's European trip. What is our position and reaction to that ?

Answer : First of all, there are many definitions of a European summit meeting, almost as many definitions as there are institutions. There was at one time a suggestion that the President meet with the Common Market and with the Heads of Government of the Common Market nations. This was defined as the European summit.

This had a number of problems for both sides. For our side, it had the difficulty that we might be facing a combined group rather than a free discussion. For the Europeans, or for some of the Europeans, it had the problem that they were not sure that in relation to each of them the President might not be in a dominant position at such a meeting, so there was a fair amount of opposition to a meeting of the President with the Heads of Government of the Common Market as an institution.

There are other institutions where Heads of Government meetings could be arranged, such as

NATO and, of course, such a meeting could take place *ad hoc*.

As I understand the position of Prime Minister Heath and President Pompidou — and you must understand we had a chance to talk to them individually — as I understand their position, it is really very similar to ours. There is no sense in having a European summit meeting, in whatever forum it is arranged, unless there has been sufficient progress in preliminary negotiations to justify it.

Therefore, if I understood their position correctly, it is to see what concrete progress can be made during this year in specific negotiations and to decide the question of whether then there should be a European summit or a summit of the President with European leaders in the light of the discussions that have taken place this year and that happens to be exactly our view as well.

.....

Question : Can you sum up the differences between the United States and France on the monetary problem at the moment and trade ? What is the crux of the problem ?

Answer : ...

On the monetary question, the difference between us and France seems to be on the issue of immediate convertibility, and secondly, on the French preference for fixed exchange rates.

We are not opposed to fixed exchange rates, but we would like to have some automatic factor of adjustments in the case of imbalance. Our position in general has been that the convertibility should follow the achievement of a new international system, rather than precede it.

On trade, there are two basic issues. One is the issue of compensation produced by the admission into the Common Market of new nations or of special arrangements that have been made with new nations and secondly, the general trade negotiations which will be triggered hopefully by the passage of the Trade Bill by Congress.

que nous avons formulée précédemment par les mots « Charte de l'Atlantique ». Et c'est ce que nous voulions dire quand nous avons parlé de Charte de l'Atlantique.

Le point de savoir s'il s'agit d'une charte à proprement parler ou de quelque autre document ne mérite pas que nous lui consacrons beaucoup de temps. De toute façon, le but essentiel demeure celui qui a été énoncé, c'est-à-dire l'exposé d'un ensemble d'objectifs suffisamment concrets pour qu'ils puissent orienter notre action dans un avenir à moyen terme et guider les négociateurs chargés de régler les questions concrètes vers la fin de l'année.

Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas l'intention de se préoccuper beaucoup de savoir si le mot charte ou tout autre nom convient à la chose.

.....

Question : Je ne sais si ce que je vais vous demander concerne ou non le sujet dont vous voulez parler, mais, après leur récente rencontre, M. Heath et M. Pompidou ont fait comprendre très clairement qu'ils n'étaient pas particulièrement intéressés par l'organisation d'un « sommet » européen au cours du voyage du Président Nixon en Europe. Quelle est notre position et comment réagissons-nous à ce propos ?

Réponse : Tout d'abord, il y a plusieurs façons de définir un « sommet » européen, presque autant qu'il y a d'institutions. A un certain moment, il a été proposé que le Président rencontre les représentants du Marché commun et les chefs de gouvernement des nations qui en font partie. C'était cela que l'on entendait par « sommet » européen.

Cette formule posait des problèmes pour les deux parties. De notre côté, elle présentait une difficulté : nous risquions de nous trouver placés devant un groupe intégré plutôt que devant la perspective de discussions libres. Pour les Européens, ou tout au moins pour certains d'entre eux, le problème résidait dans la crainte qu'au cours de la réunion, le Président se trouve dans une position dominante, par rapport à chacun des pays intéressés. Une assez forte opposition s'est donc manifestée à l'égard d'une rencontre du Président avec les chefs de gouvernement du Marché commun en tant qu'institution.

Il existe d'autres organisations dans le cadre desquelles des rencontres du Président avec les

chefs du gouvernement pourraient être organisées, l'O.T.A.N., par exemple ; d'autre part, une telle rencontre pourrait être prévue dans un cadre spécialement prévu à cet effet.

Vous devez savoir que nous avons eu l'occasion de nous entretenir individuellement avec le Premier ministre, M. Heath, et le Président Pompidou ; leur position, telle que je la comprends, est en fait très analogue à la nôtre. Il ne servirait à rien d'organiser une réunion européenne au « sommet », sur quelque forum que ce soit, si elle n'était pas justifiée par un progrès suffisant des négociations préliminaires.

Si j'interprète correctement leur position, elle consiste à voir quels progrès concrets peuvent être effectués cette année au cours de négociations portant sur des points spécifiques avant de décider, à la lumière des discussions qui se seront déroulées, s'il doit y avoir un « sommet » européen ou une rencontre au « sommet » entre le Président et des dirigeants européens ; c'est exactement notre propre point de vue.

.....

Question : Pouvez-vous nous résumer les divergences de vues existant entre les Etats-Unis et la France au sujet du problème monétaire actuel et du commerce ? Quel est le nœud du problème ?

Réponse :

Au sujet de la question monétaire, la divergence de vues semble porter sur la question de la convertibilité immédiate du dollar, et ensuite sur la préférence de la France pour des taux de change fixes.

Nous ne sommes pas hostiles à des taux de change fixes, mais nous aimerions que quelque facteur automatique d'ajustement soit prévu dans le cas d'un déséquilibre. Nous estimons, en général, que la convertibilité devrait suivre la réalisation d'un nouveau système international plutôt que la précéder.

Dans le domaine du commerce, deux questions fondamentales se posent. L'une concerne la compensation que nous méritons par suite de l'admission de nouvelles nations au sein du Marché commun ou des accords spéciaux qui ont été conclus entre la C.E.E. et de nouvelles nations ; l'autre concerne les négociations commerciales générales qui, faut-il espérer, seront déclenchées par l'adoption de la loi sur le commerce par le Congrès.

Now most of those tend to resolve themselves into very concrete and technical issues, and one reason why we have been so concerned with getting an overall political framework is because these technical issues are very difficult to resolve at a high level unless one has the general objectives one is trying to achieve in mind.

Our approach at this meeting, in the discussions between President Pompidou and President Nixon with respect to the economic issues, will be this : we will not be able to resolve the specific issues in technical terms if they are not even ready for framing as concrete technical issues.

But we hope to be able to emerge with a decision by both sides that they would instruct their negotiators to take a broad view of the problem, not a view to maximise every large measure for every last issue, because the spirit in which these negotiations are conducted is almost more important than what the concrete position is on every last one of the items that is going to emerge.

.....

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 103, 30th May 1973.

75. Declaration issued after the conference of Heads of State and of Government of the OAU, Addis Ababa

29th May 1973

(Extract)

.....

Because of our deep concern about the alarming situation prevailing in the Middle East — a situation which constitutes a serious threat to the independence, security and unity of the African continent — we have, in conformity with Security Council Resolution 242, supported the Arab Republic of Egypt and the other Arab countries occupied by Israel in their legitimate struggle to recover all their territories.

To that end we have set up a Committee consisting of ten Heads of State in order to help find a solution to the problem and thus helping to restore the legitimate rights of the Palestinian

peoples. In conformity with the responsibilities stemming from the basic principles of the Organisation of African Unity and from those of the United Nations, we shall continue with the same concern for peace and in the same spirit of equity and efficacy, to support effectively the Arab Republic of Egypt and the other Arab countries until the total liberation of their territories which have been occupied as a result of the Israeli aggression of June 1967.

.....

Source : OAU document CM/ST. 9 (XXI).

76. Remarks by Mr. Rosenthal, Chairman of the House of Representatives Sub-Committee on Europe, on United States forces in Europe, Washington

29th May 1973

I am introducing today a resolution concerning United States military forces in Europe. I have decided to proceed with legislation and hearings on this subject at an early date, because of several recent events.

First, the American balance of payments (BOP) situation continued to deteriorate. The latest figures show a first quarterly deficit for this year of \$10.3 billion. I recognise that much of this deficit is not due to United States military forces abroad, much less to those stationed in Europe.

But the military BOP loss is a constant one, not subject to either the short- or long-term remedies which we might apply to our trade balance or to the effects of capital flow. The military BOP loss is sizable, it is steadily growing and is not a negligible problem.

In the area of Europe alone, the net United States military BOP loss now totals about \$1.7 billion annually (CY 1973). The two recent devaluations (December 1971 and March 1973) have contributed, of course, to this basic European military deficit in BOP as has the steady inflation in the European countries where our troops and their dependants are stationed. The continuation of both that inflation and the instability of the dollar point to a continued increase of the United States BOP loss.

La plupart de ces questions tendent à prendre la forme de problèmes techniques concrets et, si nous avons tellement désiré l'établissement d'un cadre politique général, c'est parce que ces questions techniques sont très difficiles à résoudre à un niveau élevé si l'on n'a pas présents à l'esprit les objectifs que l'on s'efforce d'atteindre.

Au cours de cette réunion, de ces discussions entre le Président Pompidou et le Président Nixon, notre attitude au sujet des problèmes économiques sera la suivante : nous ne serons pas en mesure de résoudre les problèmes spécifiques en termes techniques s'ils ne sont même pas au stade où l'on puisse les traiter comme des questions techniques concrètes.

Mais nous espérons que ces entretiens permettront aux deux parties d'aboutir à une décision : celle d'enjoindre à leurs négociateurs d'envisager le problème dans une large perspective, et non pas d'adopter un point de vue qui accorderait une importance maximale au moindre problème, car l'esprit dans lequel ces négociations seront menées compte presque encore plus que la position concrète de chacun sur les moindres questions qui se présenteront.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documents, n° 2366, 30 mai 1973.

75. Déclaration publiée à l'issue de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'O.U.A. à Addis Abeba

29 mai 1973

(Extrait)

.....

Compte tenu de notre profonde préoccupation devant la situation alarmante qui prévaut au Moyen-Orient, situation qui constitue une menace sérieuse à l'indépendance, à la sécurité et à l'unité du continent africain, nous avons, conformément à la Résolution n° 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies, soutenu la République arabe d'Egypte et les autres pays arabes occupés par Israël dans leur lutte légitime en vue de recouvrer la totalité de leurs territoires.

A cet effet, nous avons constitué une commission composée de dix chefs d'Etat dans le but d'aider à trouver une solution au problème et de contribuer, ce faisant, à sauvegarder les

droits légitimes du peuple palestinien. Conformément aux responsabilités découlant des principes fondamentaux de l'Organisation de l'Unité Africaine et de ceux des Nations Unies, nous continuerons, dans le même souci de paix et dans le même esprit d'équité et d'efficacité, à soutenir effectivement la République arabe d'Egypte et les autres pays arabes jusqu'à la libération totale de leurs territoires occupés par suite de l'agression israélienne de juin 1967.

.....

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 32, 12 août 1973.

76. Remarques faites par M. Rosenthal, président de la Sous-commission des affaires européennes de la Chambre des représentants, sur les réductions des forces américaines en Europe à Washington

29 mai 1973

Je dépose aujourd'hui une résolution concernant les forces armées américaines en Europe. Plusieurs événements récents m'ont en effet décidé à entamer rapidement la procédure des actes législatifs et des auditions sur cette affaire.

Tout d'abord, la situation de la balance des paiements américaine a continué de se détériorer. Les derniers chiffres indiquent un déficit de 10,3 milliards de dollars pour le premier trimestre de cette année. Je reconnais que les forces américaines à l'étranger, et moins encore celles qui sont stationnées en Europe, n'entrent pas pour une large part dans ce déficit.

Mais le déficit de la balance des paiements militaire est permanent et il n'est pas soumis aux remèdes à court ou à long terme que nous pourrions appliquer à notre balance commerciale ou aux effets des mouvements de capitaux. Il est important, il s'accroît régulièrement et ne constitue pas un problème négligeable.

Dans la seule zone européenne, le déficit net de la balance des paiements militaire américaine atteint actuellement près de 1,7 milliard de dollars par an (année civile 1973). Les deux récentes dévaluations (décembre 1971 et mars 1973) ont naturellement contribué à ce déficit fondamental de la balance des paiements en ce qui concerne les dépenses militaires en Europe, de même que l'inflation permanente dont souffrent les pays européens où nos troupes et leurs familles sont stationnées. La poursuite de cette

The following preliminary figures show this serious and unfortunate progression :

*Net foreign exchange cost — United States forces
in Europe*

<i>Calendar year</i>	<i>Cost (millions)</i>
1970	\$1,096.8
1971	\$1,014.8
1972	\$1,701.9

To keep these figures in perspective, we should recall that the total worldwide American balance of payments loss in CY 1972 was about \$9,250 million (current accounts) and that our net military expenditures, worldwide, accounted for \$3,558 million of that amount.

These figures mean that our military BOP loss is responsible for more than one-third of all current accounts losses on our BOP accounts. The European part of the military BOP loss is about one-half of the military BOP problem and almost 20 % of the worldwide figures. All of these military BOP figures take account of the sales (deliveries) of United States military equipment abroad and are, therefore, net figures for our military BOP losses.

These figures do not take account of the contention of the Department of Defence that other offsets should be subtracted from the above figures. I have asked for a detailed explanation of these other offsets which I will introduce at the appropriate point in the hearings which I hope will be held in June.

In addition to the balance-of-payments problem, there are other considerations which make appropriate a consideration of our forces in Europe. I have just returned from a study mission to Europe where a group of House members had discussions with our European colleagues on United States force levels in Europe. I would like to summarise my impressions from those meetings.

— The Europeans are less concerned about the size of the United States force levels in Europe, particularly in the central region where European land forces are sizable, than they are about the ultimate, i.e. nuclear, commitment of the United States to the defence of Western Europe.

— There exists in Europe, as in the United States, a variety of opinions about how and when United States force reductions should be made.

— There exists in Europe, and this is my personal view, more scepticism about the Vienna talks on mutual and balanced force reductions than there is in the United States. The Europeans are much more concerned about appropriate "West-West" talks on these matters. In other words, I sense that the Europeans are quite willing to discuss and to agree substantial United States land force reductions if we can reassure European public opinion (and their governments, of course) that those reductions do not lessen the long-term American commitment to the principle that the defence of Europe is also the defence of the United States.

— Finally, and in summary, I concluded after this visit to Europe, that a substantial reduction can be made in the immediate future (within the next 12-18 months) in United States land forces on these principles :

- (a) the reductions proceed from a co-ordinated NATO policy ;
- (b) the reductions be limited to United States land forces, leaving our air and naval units as presently deployed ;
- (c) the reductions be substantial enough to reflect the decrease in the perceived likelihood of a Soviet military threat in Western Europe and yet not so large as to erode European confidence in our ultimate defence commitment to NATO.

I believe that West-West talks should define "substantial" reductions but by that term I would mean about half of our 215,000 member land force now stationed in Germany. Despite the European scepticism about the MBFR talks, I believe that such reduction, under the condi-

inflation, de même que l'instabilité prolongée du dollar, permettent de supposer que le déficit de la balance des paiements américaine va continuer de croître.

Les chiffres provisoires donnés ci-dessous reflètent cette progression sérieuse et regrettable :

Coût net en devises — Forces américaines en Europe

<i>Année civile</i>	<i>Coût (en millions)</i>
1970	\$ 1.096,8
1971	\$ 1.014,8
1972	\$ 1.701,9

Pour replacer ces chiffres dans leur contexte, il convient de rappeler que le déficit global de la balance des paiements américaine a atteint, pour l'année civile 1972, quelque 9.250 millions de dollars (comptes courants), dont 3.558 millions pour le montant net de nos dépenses militaires globales.

Ces chiffres signifient que le déficit de notre balance des paiements militaire intervient pour plus d'un tiers dans l'ensemble des pertes sur comptes courants qui apparaissent dans notre balance des paiements. La part du déficit de la balance des paiements militaire imputable à l'Europe représente environ la moitié du problème de la balance des paiements militaire et près de 20 % des chiffres globaux. Tous les chiffres relatifs à la balance des paiements militaire tiennent compte des ventes (fournitures) de matériel militaire américain à l'étranger et sont, par conséquent, des chiffres nets en ce qui concerne le déficit de cette balance.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'argument du Département de la défense selon lequel d'autres compensations devraient en être défalquées. J'ai demandé un exposé détaillé de ces autres compensations car je l'utiliserai, en temps utile, lors des auditions qui, je l'espère, se dérouleront en juin.

Outre le problème de la balance des paiements, d'autres considérations justifient l'examen de nos forces en Europe. Je reviens d'un voyage d'étude en Europe où un groupe des membres de la Chambre des représentants a eu des entretiens avec nos collègues européens sur le niveau des forces américaines en Europe, et je voudrais résumer mes impressions à la suite de ces rencontres.

— Les Européens s'inquiètent moins de l'importance des effectifs américains en Europe, notamment dans le secteur du centre où les forces terrestres européennes sont appréciables, que de l'engagement ultime, c'est-à-dire nucléaire, des Etats-Unis à l'égard de la défense de l'Europe occidentale.

— En Europe, comme aux Etats-Unis, les opinions diffèrent quant à la manière dont doivent intervenir les réductions des forces américaines, et au moment opportun.

— Il y a en Europe, et ceci est une opinion personnelle, plus de scepticisme qu'aux Etats-Unis à l'égard des conversations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces. Les Européens s'inquiètent bien davantage des conversations « Ouest-Ouest » appropriées à ce sujet. En d'autres termes, j'ai l'impression que les Européens sont tout à fait disposés à discuter et accepter d'importantes réductions des forces terrestres américaines, si nous pouvons persuader l'opinion publique européenne (et les gouvernements, naturellement) que ces réductions n'affaiblissent pas l'engagement à long terme des Américains à l'égard du principe selon lequel la défense de l'Europe est aussi la défense des Etats-Unis.

— Enfin, et pour me résumer, j'ai conclu de cette visite en Europe qu'une réduction substantielle des forces terrestres américaines peut intervenir dans l'avenir immédiat (c'est-à-dire dans les 12 à 18 prochains mois) en partant des principes suivants :

- (a) les réductions découleront d'une politique coordonnée de l'O.T.A.N. ;
- (b) les réductions seront limitées aux forces terrestres américaines, le déploiement actuel de nos unités aériennes et navales ne subissant aucun changement ;
- (c) les réductions seront assez substantielles pour refléter la diminution des risques reconnus de menace militaire soviétique contre l'Europe occidentale et néanmoins pas assez importantes pour affecter la confiance des Européens dans notre engagement ultime de défense à l'égard de l'O.T.A.N.

Je pense que les conversations Ouest-Ouest devraient définir des réductions « substantielles », mais j'entends par là environ la moitié des 215.000 hommes de nos forces terrestres actuellement stationnées en Allemagne. Malgré le scepticisme des Européens à l'égard des conver-

tions I outlined above, could be the key to unlocking the armed confrontation in Europe, opening the door to successful MBFR talks and preserving the Western Alliance. The reduction should be a co-ordinated NATO effort, reducing not only American troop levels but European as well. This will take careful and difficult negotiations to achieve.

This kind of reduction would make it clear to all that our action is not taken out of desperation but motivated by a sincere desire to facilitate mutual force reductions. If handled with diplomatic skill, a synchronised reduction need not diminish the psychopolitical support our troops give to our European friends.

This reduction could trigger a similar response from the East. Showing one's good faith (while expecting the other side to reciprocate) is just as valid an approach in this negotiating area as the Administration's current commitment to a bargainingship strategy. Beginning a modest downward spiral now would immeasurably assist the difficult MBFR negotiations themselves.

My resolution, which is included below, has, therefore, these three elements, first, a prescription for solving our balance-of-payments problems in our NATO expenditures by establishing a mechanism under which no NATO country suffers a major BOP loss from such expenditures; second, a substantial reduction in United States land forces in Europe over the next twelve months; and third, a recommitment by the United States to a concept of united defence with and of Europe through NATO.

I propose this resolution not as the final answer to the troublesome question of how we should adjust our NATO rôle to today's realities but as one approach, of many which have or will be offered, toward a solution. The Sub-Committee on Europe of the House Committee on Foreign Affairs, which I chair, will consider a variety of proposals in June. I expect that the hearings will stimulate appropriate action by the NATO countries and particularly by our own government in the course of this year.

**House concurrent resolution
by Mr. Rosenthal**

Resolved by the House of Representatives (the Senate concurring), that it is in the sense of the Congress that the President, acting through the United States Permanent Representative to the North Atlantic Treaty Organisation (NATO), should take such steps as may be necessary :

- (1) to initiate negotiations with NATO member nations to develop an appropriate payments mechanism designed to eliminate any minor balance-of-payments deficit of any such member nation attributable to NATO defence costs; and
- (2) to effect a substantial reduction, during the twelve-month period beginning on the date of adoption of this concurrent resolution, in the number of United States ground forces committed to the defence of Central Europe under the North Atlantic Treaty. It is further the sense of the Congress that, in carrying out the first section of this concurrent resolution, the President should emphasise that any reduction in the number of United States ground forces committed to the defence of Central Europe under the North Atlantic Treaty shall not affect the United States commitment to the North Atlantic Treaty Organisation or to the defence of Europe.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 103, 30th May 1973.

**77. Press conference by Mr. Kissinger,
President Nixon's Assistant for National
Security Affairs, Reykjavik**

31st May 1973

(Extract)

.....

As Ron Ziegler already told you, this morning the two Presidents carried out a review

sations sur les MBFR, je pense que cette réduction, aux conditions que j'ai définies ci-dessus, pourrait être le moyen de mettre un terme à l'affrontement armé en Europe, d'ouvrir la voie à de fructueuses conversations sur les MBFR et de préserver l'Alliance occidentale. Cette réduction, qui devrait traduire un effort coordonné de l'O.T.A.N., devrait porter sur le niveau des forces non seulement américaines, mais aussi européennes. Ceci exigera des négociations approfondies et délicates.

Ce genre de réduction montrerait clairement à tous que notre action n'est pas inspirée par le désespoir, mais par le désir sincère de faciliter des réductions mutuelles de forces. Menée avec habileté et diplomatie, une réduction synchronisée ne diminuera pas nécessairement l'appui psychopolitique que nos troupes apportent à nos amis européens.

Cette réduction pourrait susciter une réponse semblable de la part de l'Est. Manifester sa bonne foi (tout en comptant sur la réciprocité de la part de l'autre) est une méthode tout aussi valable, dans ce genre de négociations, que la politique de marchandage adoptée actuellement par le gouvernement. Entamer maintenant un modeste renversement de la tendance à l'escalade serait d'une aide immense dans les difficiles négociations sur les MBFR proprement dites.

Ma résolution, qui figure ci-dessous, comporte donc trois éléments : premièrement, une formule pour résoudre nos problèmes de balance des paiements causés par nos dépenses O.T.A.N. en créant un mécanisme grâce auquel aucun pays de l'O.T.A.N. ne subisse un déficit important de la balance militaire du fait de ces dépenses ; deuxièmement, une réduction substantielle des forces terrestres américaines en Europe au cours des douze prochains mois ; et, troisièmement, le renouvellement de l'engagement pris par les Etats-Unis à l'égard d'une stratégie de défense unifiée de l'Europe et avec l'Europe par l'intermédiaire de l'O.T.A.N.

Je propose cette résolution, non pas comme une réponse définitive à la difficile question de savoir comment nous devrions adapter notre rôle dans l'O.T.A.N. aux réalités d'aujourd'hui, mais comme une méthode, parmi les nombreuses qui ont été ou seront proposées, en vue de parvenir à une solution. La Sous-commission pour l'Europe de la Commission des affaires étrangères de la Chambre, que je préside, examinera diverses propositions en juin. J'espère que ces auditions encourageront les initiatives qui s'imposent de

la part des pays de l'O.T.A.N., et notamment de notre propre gouvernement, au cours de cette année.

**Résolution commune de la Chambre
présentée par M. Rosenthal**

La Chambre des représentants décide (avec l'accord du Sénat) que, de l'avis du Congrès, le Président, agissant par l'intermédiaire du Représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.), doit prendre les mesures qui se révéleront nécessaires :

- (1) pour entamer des négociations avec les pays membres de l'O.T.A.N. en vue de mettre au point un mécanisme de paiements approprié destiné à éliminer tout déficit mineur de la balance des paiements de tout pays membre, attribuable aux dépenses de défense de l'O.T.A.N. ; et
- (2) d'effectuer, au cours des douze mois qui suivront l'adoption de cette résolution commune, une réduction substantielle des effectifs des forces terrestres américaines affectées à la défense du Centre-Europe en vertu du Traité de l'Atlantique nord. Le Congrès estime, en outre, qu'en appliquant la première partie de cette résolution commune, le Président doit insister sur le fait que toute réduction des effectifs des forces terrestres américaines affectées à la défense du Centre-Europe en vertu du Traité de l'Atlantique nord, ne portera pas atteinte à l'engagement pris par les Etats-Unis à l'égard de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ou de la défense de l'Europe.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, Wireless File, n° 103, 30 mai 1973 (Traduction U.E.O.).

**77. Conférence de presse tenue par
M. Kissinger, Assistant du Président Nixon
pour les affaires concernant la sécurité
nationale, à Reykjavik**

31 mai 1973

(Extrait)

.....

Comme Ron Ziegler vous l'a déjà dit, les deux présidents ont procédé utilement, ce matin,

of the world situation and of relations within the Atlantic Alliance in a useful and constructive spirit.

In the course of this review, President Pompidou stressed the important rôle played by the United States forces in Europe and the danger of a unilateral reduction of such forces.

President Nixon indicated that he fully concurred with President Pompidou's assessment.

In connection with what we in the United States have called the "Year of Europe", the two Presidents have agreed that this concept should be carried out in the closest co-operation between France and the United States by means of bilateral talks, exchanges at a high level.

Foreign Minister Jobert and I will conduct some of these exchanges and our first meeting on that subject will take place on 7th June in Paris when I am there for the Vietnamese negotiations.

Negotiations within the Alliance on specific issues which are now under way or which may be started will continue in established forums. As progress is made in these forums, the two Presidents agree that a meeting at the Deputy Foreign Minister level, on an *ad hoc* basis, might be desirable to see how the results of those bilateral exchanges and the multilateral exchanges going on in the other forums fit together for possible incorporation in a declaration of principles.

Whether or not there should be a summit of the European leaders with the President will be decided after the results of all these other negotiations can be evaluated.

In any event, President Nixon will go to Europe to carry on his contacts on a bilateral basis with the various leaders.

On trade matters, the two sides agreed to proceed in a co-operative and constructive spirit. On monetary matters, the French President gave a thorough presentation of his views and President Nixon agreed that we would study them most attentively and with a helpful attitude.

The two Presidents agreed that our interests are identical and that the only difference between our two nations concerns how we can best achieve common objectives.

Now this was the substance of the discussions today.

In addition to the subjects which I have read to you, there was a brief discussion of South-East Asia and the Middle East, subjects that were covered at greater length in the meeting of the Foreign Ministers.

Tomorrow, President Nixon and President Pompidou will address the bilateral relations between the United States and France and we are confident that these talks will be characterised by the same constructive and friendly spirit that was so evident today.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 106, 2nd June 1973.

78. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels

6th June 1973

1. The Defence Ministers of the Eurogroup¹ met at NATO Headquarters in Brussels on 6th June 1973 under the Chairmanship of Minister Mario Tanassi (Italy).

2. Ministers reviewed the special European defence improvement programme and welcomed the progress which has been made in implementing all its various elements. As regards the special infrastructure contribution of 150 million IAU (at current rates of exchange, approximately \$495 million), which is being provided jointly by all members for the provision of aircraft shelters, work amounting to over 75 % is completed or in hand. As regards the additional force improvements being undertaken, all the C-130 transport aircraft and 25 of the extra CH-53 heavy-lift helicopters have been delivered; almost all the improved base facilities for local forces on the northern flank have been com-

1. Belgium, Denmark, Federal Republic of Germany, Greece, Italy, Luxembourg, Netherlands, Norway, Turkey, United Kingdom.

dans un esprit constructif, à un tour d'horizon de la situation internationale et des relations au sein de l'Alliance atlantique.

Au cours de ce tour d'horizon, le Président Pompidou a souligné le rôle important joué par les forces américaines en Europe et le danger d'une réduction unilatérale de ces forces.

Le Président Nixon a indiqué qu'il se ralliait pleinement à l'opinion du Président Pompidou.

En ce qui concerne ce que nous avons appelé, aux Etats-Unis, « l'année de l'Europe », les deux présidents ont convenu de concrétiser cette idée, en coopération très étroite entre la France et les Etats-Unis, par des conversations bilatérales et des échanges de vues à un niveau élevé.

Le ministre français des affaires étrangères, M. Jobert, et moi-même procéderons à certains de ces échanges de vues et notre première rencontre à ce sujet aura lieu le 7 juin, à Paris, date à laquelle je m'y trouverai pour les négociations sur le Vietnam.

Les négociations qui sont actuellement en cours ou pourraient être entamées au sein de l'Alliance sur des questions spécifiques, se poursuivront dans les organes existants. Les deux présidents ont convenu que, à mesure que des progrès seront enregistrés dans ces enceintes, il pourrait être souhaitable d'organiser une réunion au niveau des ministres adjoints des affaires étrangères, sur une base ad hoc, pour voir dans quelle mesure les résultats de ces échanges bilatéraux et des échanges multilatéraux qui se poursuivent dans d'autres enceintes, concordent et peuvent éventuellement s'intégrer dans une déclaration de principes.

Quant à savoir si une conférence au sommet des dirigeants européens et du Président sera nécessaire, la décision en sera prise lorsqu'il sera possible d'évaluer les résultats de toutes ces autres négociations.

En tout cas, le Président Nixon se rendra en Europe pour poursuivre les contacts qu'il entretient sur une base bilatérale avec les divers dirigeants.

En ce qui concerne les questions commerciales, les deux parties ont convenu d'œuvrer dans un esprit coopératif et constructif. Quant aux problèmes monétaires, le Président français a exposé ses vues d'une manière détaillée et le Président Nixon a convenu que nous les étudierions avec la plus grande attention et dans un esprit de coopération.

Les deux présidents ont convenu que nos intérêts étaient identiques et que la seule différence entre les préoccupations de nos deux pays portait sur le meilleur moyen d'atteindre nos objectifs communs.

Voilà donc quelle a été la substance des entretiens de ce jour.

Outre les sujets que j'ai mentionnés, il y a eu une brève discussion sur l'Asie du sud-est et le Proche-Orient, questions qui ont été traitées plus en détail à la réunion des ministres des affaires étrangères.

Demain, le Président Nixon et le Président Pompidou se pencheront sur les relations bilatérales entre les Etats-Unis et la France et nous sommes persuadés que ces conversations seront, elles aussi, caractérisées par l'esprit constructif et amical qui s'est manifesté si clairement aujourd'hui.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 106, 2 juin 1973 (Traduction U.E.O.).

78. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles

6 juin 1973

1. Les ministres de la défense de l'Eurogroupe¹ se sont réunis le 6 juin 1973 au siège de l'O.T.A.N., à Bruxelles, sous la présidence du ministre Mario Tanassi (Italie).
2. Les ministres ont examiné le programme européen spécial d'amélioration de la défense et se sont félicités des progrès accomplis dans la réalisation de ses divers éléments. En ce qui concerne la contribution spéciale de UCI 150 millions (soit, aux taux de change actuels, environ \$ 495 millions) fournie en commun au titre de l'infrastructure par tous les pays de l'Eurogroupe pour la construction d'abris pour avions, 75 % des travaux dans ce domaine sont terminés ou en cours. En ce qui concerne les améliorations supplémentaires des forces actuellement entreprises, la totalité des avions de transport C-130 et 25 des hélicoptères de transport lourd CH-53 ont été livrés ; presque toutes les installations

1. République Fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Turquie.

pleted ; plans for the extra Jaguar close support aircraft remain on schedule ; and the additional second-echelon armoured reconnaissance regiment is now operationally available to SACEUR. All the C-160 tactical transport aircraft being provided as intra-Alliance aid are in squadron service.

3. Ministers noted with satisfaction the continuing work being done by Eurogroup members within the framework of NATO's AD 70 efforts to develop their co-operation in support of the Alliance, for example by such measures as the recent formation of a NATO Standing Naval Force Channel.

4. Ministers continued to pay particular attention to equipment co-operation within the Eurogroup and examined progress in implementing the principles which they agreed in this field in 1972. They also reviewed the position reached in the various project areas previously designated for priority attention and they noted with satisfaction that :

- (a) Belgium, the Federal Republic of Germany and the United Kingdom had either formally or conditionally accepted the United States letters of offer for a co-ordinated purchase of the Lance missile system, thereby achieving a more favourable and effective arrangement in terms of cost, delivery and logistic support ;
- (b) the Federal Republic of Germany, Italy and the United Kingdom had signed a memorandum of understanding for the joint research and development of a self-propelled 155 mm Howitzer (the SP-70) ;
- (c) the Federal Republic of Germany and Norway had signed an agreement for collaboration on the development of the Viper air-to-air missile ;
- (d) substantial progress had been made in the field of future battlefield communications and in particular towards ensuring interoperability with non-Eurogroup allies.

5. Ministers received reports from the Belgian, German, Netherlands and United Kingdom Ministers on progress in the studies which their countries are leading into increased co-operation in, respectively, medical services, training, harmonising long-term equipment planning and logistic support. They confirmed the importance which they attach to progress in these fields as a means to making better use of resources.

6. Ministers signed a declaration on principles of co-operation in the field of training in order to underline their commitment and to give added impetus to activity in this field, and so both improve co-operation and understanding between the forces of the member countries and make better use of training facilities.

7. Ministers took note of the report of a study carried out by Denmark and Germany into certain cost aspects of different force structures.

8. Ministers agreed to review progress on all these matters at their next meeting.

9. Ministers also held a wide-ranging exchange of views on general issues affecting Alliance defence and security, with particular reference to the collective rôle and interest of European members. They reaffirmed the importance they attach to the maintenance of the cohesion of the Alliance, and their collective determination to maintain and improve the effectiveness of the contribution made by European national forces to the overall Alliance defence effort, exploiting co-operation as fully as possible to achieve maximum defence value from the efforts made by countries.

Source : Eurogroup, Brussels.

79. Final communiqué issued after the meeting of the NATO Defence Planning Committee, Brussels

7th June 1973

1. The Defence Planning Committee of the North Atlantic Treaty Organisation met in Ministerial Session in Brussels on Thursday, 7th June 1973, for its regular spring meeting.

de base améliorées pour les forces locales du flanc nord sont prêtes ; les plans relatifs aux avions supplémentaires d'appui rapproché Jaguar continuent de se poursuivre conformément au calendrier et le régiment supplémentaire blindé de reconnaissance de 2^e échelon est maintenant à la disposition du SACEUR sur le plan opérationnel. Tous les avions de transport tactique C-160 prévus dans le cadre de l'aide entre les membres de l'Alliance sont en service dans les escadrilles.

3. Les ministres ont pris note avec satisfaction de l'action que les membres de l'Eurogroupe continuent de déployer dans le cadre des efforts recommandés dans l'étude AD.70 de l'O.T.A.N. pour développer leur coopération en faveur de l'Alliance, grâce par exemple à des mesures telles que la formation récente d'une force navale permanente O.T.A.N. de la Manche.

4. Les ministres ont continué d'accorder une attention particulière à la coopération en matière d'équipements au sein de l'Eurogroupe et ont examiné les progrès réalisés dans l'application des principes sur lesquels ils s'étaient mis d'accord en 1972. Ils ont également fait le point de la situation dans les divers domaines de projet précédemment désignés comme devant être traités en priorité et ont noté avec satisfaction que :

- (a) la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique et le Royaume-Uni avaient, soit officiellement, soit sous conditions, accepté les lettres d'offre des Etats-Unis pour l'achat coordonné du système de missile Lance, ce qui leur permettrait d'arriver à un arrangement plus favorable et plus efficace sur le plan du coût, des livraisons et du soutien logistique ;
- (b) la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni avaient signé un mémorandum d'accord sur les travaux de recherche et développement en commun relatifs à un obusier automoteur de 155 mm (le SP-70) ;
- (c) la République Fédérale d'Allemagne et la Norvège avaient signé un accord de coopération pour la mise au point du missile air-air Viper ;
- (d) des progrès sensibles avaient été faits dans le domaine des communications du champ de bataille, en particulier pour assurer l'interopérabilité avec les alliés non européens.

5. Les ministres ont reçu des rapports des ministres de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni sur l'état d'avancement des études que dirigent leurs pays en vue d'une coopération accrue respectivement dans les domaines des services de santé, de l'entraînement, de l'harmonisation de la planification à long terme de l'équipement et du soutien logistique. Ils ont confirmé l'importance qu'ils attachent aux progrès dans ces domaines en tant que moyen de mieux utiliser les ressources.

6. Les ministres ont signé une déclaration sur les principes de coopération dans le domaine de l'entraînement, afin de souligner l'engagement qu'ils ont pris et donner une nouvelle impulsion à l'activité dans ce domaine et d'améliorer ainsi à la fois la coopération et la compréhension entre les forces des pays membres et d'assurer une meilleure utilisation des installations et moyens d'entraînement.

7. Les ministres ont pris note du rapport sur une étude effectuée par le Danemark et l'Allemagne au sujet de certains aspects de coût de différentes structures des forces.

8. Les ministres sont convenus de faire le point de la situation sur toutes ces questions à leur prochaine réunion.

9. Les ministres ont également procédé sur une base informelle à un large échange de vues sur les problèmes actuels qui affectent la défense et la sécurité de l'Alliance et en particulier sur le rôle et l'intérêt collectifs des membres européens. Ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au maintien de la cohésion de l'Alliance et leur volonté commune de maintenir et d'améliorer l'efficacité de la contribution apportée par les forces nationales européennes à l'effort global de défense de l'Alliance, en exploitant la coopération dans toute la mesure du possible, afin de donner le maximum de valeur sur le plan de la défense aux efforts faits par les pays.

Source : Eurogroupe, Bruxelles.

79. Communiqué final publié à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. à Bruxelles

7 juin 1973

1. Le Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle de printemps à Bruxelles, le jeudi 7 juin 1973.

2. Ministers discussed the state of allied defence in the light of the current political and military situation. Recalling with satisfaction the success with which NATO has safeguarded the freedom of their countries and has established the stable conditions under which the quest for better relations with the East can safely be pursued, they reaffirmed the confidence of their governments in the principle of collective security embodied in the Alliance, and their determination to support it by all means in their power. They welcomed the increasing contacts between East and West ; the ongoing SALT negotiations ; the progress made towards the holding of a conference on security and co-operation in Europe ; and the prospects for an early start to substantive negotiations on mutual and balanced force reductions.

3. They noted, however, that despite these developments the Warsaw Pact continues to maintain forces of a size and character greatly in excess of those needed for purely defensive purposes. Ministers received a briefing on the most recent developments in the capabilities of these forces, which confirmed that a formidable programme of modernisation and re-equipment is continuing with unabated momentum. They noted in particular the strengthening of Soviet forces facing NATO: in the strategic nuclear forces, in the land and air forces and in the increased striking power and world-wide deployment of the Soviet navy. In this respect, they reaffirmed that NATO must continue to provide a firm defence posture, from which a genuine and lasting détente can be negotiated.

4. Against the background of the increasing strength of Warsaw Pact forces, Ministers reviewed the present defensive capabilities of the Alliance in the context of a further report on the allied defence problems in the 1970s (AD 70). This report summarised the progress made during the past two years in improving the effectiveness of NATO's land, sea and air forces in each region and also identified the areas where further improvements were still required. In the course of this discussion, Ministers reviewed the special problems of the northern and southern regions including the Mediterranean. They undertook to concentrate their current efforts on the improvements recommended, taking account of the need, recognised at their December meeting, to allocate more resources for the modernisa-

tion and re-equipment of NATO forces. In this connection, they noted United States proposals for measures of force improvement and agreed that these should be studied by the Defence Planning Committee in permanent session within the framework of AD 70.

5. Also in the context of AD 70, Ministers reviewed the joint defence programmes of NATO (e.g. infrastructure, communications and civil preparedness) with a view to ensuring adequate support for the requirements of combat forces. Fresh emphasis was placed on the increased need to improve co-operation in logistics and in armaments research, development and production. They expressed their satisfaction with the substantial progress made in establishing procedures and facilities to enable the North Atlantic Council and the NATO Defence Planning Committee to carry out their rôles in times of crisis.

6. Emphasising that public support is a fundamental condition of the entire defence effort of NATO, Ministers drew attention to the vital need to foster understanding of its aims and policies among the peoples of every country of the Alliance.

7. Ministers noted with satisfaction the progress made towards tax-free comparison of infrastructure bids. They invited the Defence Planning Committee in Permanent Session to prepare appropriate recommendations for the development of the NATO common infrastructure programme covering the period 1975-79, for review in December 1973.

8. Ministers welcomed the report of the Conference of National Armaments Directors, noted with satisfaction the new initiatives being taken to provide greater armaments co-operation, and agreed on the need for continuing high-level attention and effort to be devoted to these activities in the countries of the Alliance.

9. Ministers received a report by the Chairman of the Eurogroup Ministers of Defence on the

2. Les ministres ont examiné l'état de la défense de l'Alliance compte tenu de la situation actuelle, tant politique que militaire. Rappelant avec satisfaction le succès avec lequel l'O.T.A.N. a préservé la liberté de ses pays membres et créé les conditions de stabilité dans lesquelles peut être recherchée en toute sécurité une amélioration des relations avec l'Est, ils ont réaffirmé la confiance de leurs gouvernements dans le principe de la sécurité collective, incarné par l'Alliance, et leur volonté de défendre ce principe par tous les moyens en leur pouvoir. Ils se sont félicités de l'accroissement des contacts entre l'Est et l'Ouest, des négociations SALT en cours, des progrès accomplis en ce qui concerne la réunion d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et des perspectives d'une ouverture prochaine de négociations au fond sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces.

3. Ils ont noté toutefois que, malgré ces développements, le Pacte de Varsovie maintient des forces qui, par leur importance et leur caractère, dépassent de beaucoup celles qui lui sont nécessaires à des fins purement défensives. Les ministres ont entendu un exposé sur l'évolution du potentiel de ces forces pendant ces derniers mois, qui confirme qu'un très vaste programme de modernisation et de rééquipement se poursuit sans relâche. Ils ont noté en particulier le renforcement des forces soviétiques faisant face à l'O.T.A.N., qu'il s'agisse des forces nucléaires stratégiques, des forces terrestres et aériennes ou de la puissance accrue d'intervention des forces navales et de leur déploiement dans le monde entier. A cet égard, ils ont réaffirmé que l'O.T.A.N. devait continuer à assurer une position de défense solide à partir de laquelle peut être négociée une détente authentique et durable.

4. Compte tenu de la puissance croissante des forces du Pacte de Varsovie, les ministres ont passé en revue le potentiel de défense actuel de l'Alliance, sur la base d'un nouveau rapport sur les problèmes de défense de l'Alliance pour les années 1970 (AD. 70). Ce rapport résume les progrès accomplis ces deux dernières années pour améliorer l'efficacité des forces terrestres, navales et aériennes de l'O.T.A.N. dans chaque région et met en lumière les domaines où d'autres améliorations sont encore nécessaires. Au cours de cet examen, les ministres se sont intéressés aux problèmes propres aux régions Nord et Sud, y compris la Méditerranée. Ils se sont engagés à concentrer leurs efforts actuels sur les améliorations recommandées, en tenant compte de la nécessité, reconnue à leur réunion de décembre, de consacrer

d'avantage de ressources à la modernisation et au rééquipement des forces de l'O.T.A.N. A cet égard, ils ont pris note de propositions des Etats-Unis visant à la mise en œuvre de nouvelles mesures d'amélioration des forces et ont estimé que ces propositions devaient être étudiées par le Comité des plans de défense en session permanente dans le cadre de l'AD.70.

5. Dans le contexte également de l'AD.70, les ministres ont fait le point des programmes de défense communs de l'O.T.A.N. (par exemple dans les domaines de l'infrastructure, des télécommunications et de la préparation civile), pour s'assurer que les forces de combat reçoivent un soutien correspondant à leurs besoins. Ils ont souligné une nouvelle fois la nécessité accrue d'améliorer la coopération dans le domaine de la logistique comme dans celui de la recherche, de la mise au point et de la production en matière d'armements. Ils ont exprimé leur satisfaction devant les progrès sensibles qui ont été accomplis dans la mise en place des procédures et installations grâce auxquelles le Conseil de l'Atlantique nord et le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. pourront en période de crise jouer le rôle qui leur incombe.

6. Faisant observer que l'appui de l'opinion publique est une condition fondamentale de l'effort de défense de l'O.T.A.N., les ministres ont souligné la nécessité absolue de promouvoir la compréhension des objectifs et des options politiques de l'Alliance à l'intérieur de tous ses pays membres.

7. Les ministres ont pris note avec satisfaction des progrès réalisés en ce qui concerne la comparaison des offres en matière d'infrastructure sur une base hors taxes. Ils ont invité le Comité des plans de défense en session permanente à préparer, en vue de leur examen en décembre 1973, des recommandations appropriées pour l'établissement du programme d'infrastructure commune de l'O.T.A.N. couvrant la période 1975-1979.

8. Les ministres ont pris note avec satisfaction du rapport de la Conférence des directeurs nationaux des armements, ont marqué leur appréciation des nouvelles initiatives qui sont actuellement prises pour accroître la coopération en matière d'armements et sont convenus que les pays de l'Alliance devaient continuer d'accorder une très grande attention et consacrer beaucoup d'efforts à ces activités.

9. Les ministres ont reçu un rapport du président des ministres de la défense de l'Eurogroupe,

further progress made in measures of practical co-operation, particularly in the fields of training and equipment procurement. They welcomed the continuing work of the Eurogroup to strengthen the European contribution to Alliance defence.

10. Ministers discussed the practical implications of negotiations on mutual and balanced force reductions and stressed that the NATO objective remained the maintenance of undiminished security at lower levels of forces. They reiterated their conviction that unilateral action on the part of countries of the Alliance to reduce or withdraw forces would erode the conditions of stability essential to the negotiation of a satisfactory agreement. In this connection Ministers welcomed the reaffirmation by the United States that, given a similar approach by their allies, they would maintain and improve their forces in Europe and not reduce them except in the context of an East-West agreement.

11. Ministers agreed to a proposal by the Netherlands Minister of Defence that a study should be undertaken of the possibilities of specialisation in the central region by interested countries; they invited the Defence Planning Committee in Permanent Session to initiate such a study without delay, and to submit a report with recommendations to them at their next meeting.

12. Ministers recalled that in the past they had acknowledged that member nations are entitled to bring to the attention of the Alliance any special problems arising from balance of payments deficits resulting from military expenditures for collective defence, and had recognised that the solidarity of the Alliance can be strengthened by co-operation between members to alleviate them. In this context they took note of a statement by the United States Secretary of Defence designate on the balance of payments problems which arise from the maintenance of United States forces in NATO Europe and directed the Permanent Representatives to study these issues and offer whatever recommendations seemed appropriate.

13. In the light of these discussions, Ministers gave guidance to the NATO military authorities on the political, military, economic and technological background to force planning for the

period up to 1980. This guidance, which is issued periodically, is intended to ensure that forward defence planning in the Alliance is continuously adapted to changes in the political and military situation, and accords with the level of resources which each country is able to contribute to the common defence.

14. Finally, Ministers identified a number of strategic issues affecting planning in the longer term, and agreed to consider them further with a view to discussion at a future meeting.

15. The next ministerial meeting of the Defence Planning Committee will be held in Brussels in December 1973.

Source : NATO press communiqué M-DPC-1(73)18.

80. Communiqué issued after the meeting of the OECD Council of Ministers, Paris

8th June 1973

1. The Council of the OECD met at Ministerial level in Paris on 6th, 7th and 8th June 1973, under the Chairmanship of Mr. Gregorio López Bravo, Minister for Foreign Affairs of Spain. Ministers welcomed the accession of New Zealand to the convention on the organisation, which took place on 29th May.

International economic situation

2. Ministers welcomed the recovery in the level of economic activity and the expansion of world trade during the past year. However, they expressed their concern at the persistence and accentuation of inflationary pressures and emphasised that under existing conditions their governments attach high priority in economic policies to reducing the rate of price increases. They noted action already taken to deal with inflation. They agreed on the need to prevent the emergence of excessive demand pressures, and, in the light of their individual situations, to take vigorous anti-inflationary measures in other fields.

3. Ministers recognised that the rate of price increases and the spread of inflation from

sur les nouveaux progrès réalisés dans le domaine de la coopération pratique, en particulier dans ceux de l'entraînement et des achats de matériel. Ils se sont félicités de l'activité que l'Euro-groupe continue de déployer pour renforcer la contribution européenne à la défense de l'Alliance.

10. Les ministres ont examiné les incidences pratiques des négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont fait observer que l'O.T.A.N. garde pour objectif de maintenir un même niveau de sécurité avec des niveaux de forces moins élevés. Ils ont exprimé une nouvelle fois leur conviction que toute action unilatérale de la part de pays de l'Alliance visant à réduire ou retirer leurs forces compromettrait les conditions de stabilité essentielles à la négociation d'un accord satisfaisant. Dans ce contexte, les ministres ont entendu avec satisfaction les Etats-Unis réaffirmer que, si les autres pays de l'Alliance adoptent une attitude analogue, ils maintiendront et amélioreront quant à eux leurs forces en Europe et ne les réduiront pas, sauf dans le cadre d'un accord Est-Ouest.

11. Les ministres ont accepté une proposition du ministre de la défense des Pays-Bas tendant à ce qu'une étude soit entreprise des possibilités de spécialisation dans la région Centre entre les pays intéressés ; ils ont invité le Comité des plans de défense en session permanente à entreprendre sans retard une telle étude et à leur soumettre à leur prochaine réunion un rapport assorti de recommandations.

12. Les ministres ont rappelé que, dans le passé, ils avaient reconnu que les pays membres avaient le droit de porter à l'attention de l'Alliance tous problèmes particuliers résultant de déficits de balance des paiements provoqués par les dépenses militaires engagées pour la défense collective et que la solidarité de l'Alliance pouvait être renforcée par la coopération entre ses membres en vue de résoudre ces problèmes. Dans ce contexte, ils ont entendu une déclaration du secrétaire à la défense désigné des Etats-Unis sur les problèmes de balance des paiements découlant du maintien de forces américaines dans les pays européens de l'O.T.A.N. et ont chargé les représentants permanents d'étudier ces questions et de présenter les recommandations qui pourraient paraître appropriées.

13. A la lumière de ces discussions, les ministres ont adressé aux autorités militaires de l'O.T.A.N. des directives sur les données politiques, militaires, économiques et technologiques à prendre

en considération lors de l'établissement des plans de forces pour la période se terminant en 1980. Ces directives, qui sont publiées périodiquement, doivent permettre l'adaptation constante des plans O.T.A.N. de défense vers l'avant à l'évolution de la situation politique et militaire et assurer que ces plans tiennent compte du niveau de ressources que chaque pays est en mesure d'apporter à la défense commune.

14. Enfin, les ministres ont mis en lumière un certain nombre de questions stratégiques intéressant les plans à long terme et ont décidé de les étudier plus avant en vue d'en poursuivre la discussion à une future réunion.

15. La prochaine session ministérielle du Comité des plans de défense se tiendra à Bruxelles en décembre 1973.

Source : O.T.A.N., communiqué de presse M-DPC-1(73)18.

80. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil des Ministres de l'O.C.D.E. à Paris

8 juin 1973

1. Le Conseil de l'O.C.D.E., siégeant au niveau des ministres, s'est réuni à Paris les 6, 7 et 8 juin 1973, sous la présidence de M. Gregorio Lopez Bravo, Ministre des affaires étrangères de l'Espagne. Les ministres se sont félicités de l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à la Convention de l'organisation, qui a eu lieu le 29 mai.

La situation économique internationale

2. Les ministres ont noté avec satisfaction le relèvement du niveau de l'activité économique et l'expansion du commerce mondial enregistrés au cours de l'année écoulée. Ils ont toutefois exprimé leur inquiétude devant la persistance et l'accroissement des pressions inflationnistes et souligné que, dans les circonstances actuelles, leurs gouvernements accordent une haute priorité dans le cadre de leur politique économique à la réduction du taux de hausse des prix. Ils ont pris note des mesures déjà adoptées pour lutter contre l'inflation. Ils sont convenus qu'il était nécessaire de prévenir l'apparition de pressions excessives de la demande et de mener, selon la situation particulière de chaque pays, des actions anti-inflationnistes vigoureuses dans d'autres domaines.

3. Les ministres ont reconnu que le taux de hausse des prix et la propagation de l'inflation

country to country make the fight against inflation a matter of common interest and a common obligation. They therefore agreed on the need for member countries jointly to reinforce their actions in this field, so as to render more effective the measures which they are taking or may introduce.

4. The Council directed the organisation to continue to examine the national and international factors supporting inflation, and the effects of inflation on the economies of member countries; to review the anti-inflationary actions of member countries; and to encourage all member countries to persevere in the policies, individual or concerted, needed to restore suitable price stability.

5. Despite recent movement in the foreign exchange markets, Ministers took the view that the exchange rate relationships established between member countries in February and March last are realistic and generally appropriate to achieve a more satisfactory pattern of international payments. They expressed the firm determination of their governments to follow the policies needed to this end, and will continue to consult each other closely thereon. Member governments emphasised the need to maintain the orderly functioning of foreign exchange markets during the transitional period before the reform, on a stable and lasting basis, of the international monetary system. Ministers stressed the urgency of completing the work necessary for this reform.

Longer-term international monetary, trade and investment issues

6. Ministers agreed on the urgent need for their governments to pursue in the appropriate international forums the efforts initiated last year on international monetary reform, multilateral trade negotiations and international investment issues. They recognised that these subjects are interrelated. They look forward to early agreement on major elements of the monetary reform referred to above. They are confident that their governments' preparations, domestic as well as multilateral, will enable active comprehensive negotiations on trade to be launched at the Tokyo meeting of the GATT. They instructed the Executive Committee in special session to press forward with its work on international investment, including multinational enterprises, and other issues, described by its Chairman in his oral report. Ministers emphasised that all these

subjects form part of an overall effort to adapt the international economic system to new needs and opportunities, to the mutual advantage of all. They also reaffirmed the rôle of the OECD in keeping the overall objectives of this effort in view and in contributing to the understanding and the will necessary to the success of specific negotiations.

Policies for co-operation with developing countries

7. Ministers reviewed the main aspects of economic co-operation with developing countries. They noted with concern the unevenness in the economic and social development of these countries and, in a number of them, the persistence of widespread unemployment, the inadequate growth of agricultural production, insufficient food supplies and heavy indebtedness. They noted also that the flow of financial resources to developing countries including official development assistance — in spite of substantial progress on the part of some OECD members — has remained practically stationary in relation to gross national product over recent years.

8. Ministers expressed their support for the organisation's efforts to apply increasingly an integrated approach in the work of its various committees on development matters, taking account of the aims of the international development strategy for the United Nations Second Development Decade. They noted in particular that the Development Assistance Committee will continue to seek further progress in the volume and quality of aid, including a better adjustment of the terms to the requirements of individual recipients and, as stressed by several Ministers, further measures of untying, as well as in adapting the forms of aid to the need to fight unemployment and poverty. Ministers invited the Trade Committee to pursue its consideration of means to expand the exports of developing countries, in particular through improved commodity trade and the generalised system of preferences. Ministers stressed that the need to secure additional benefits for the international trade of these countries would also be an important consideration in the forthcoming multilateral trade negotiations.

de pays à pays font de la lutte contre l'inflation une question d'intérêt commun et une commune obligation. En conséquence, ils ont reconnu la nécessité, pour les pays membres, de renforcer conjointement leur action dans ce domaine, de façon à rendre plus efficaces les mesures qu'ils appliquent où pourront adopter.

4. Le Conseil a demandé à l'organisation de continuer à examiner les facteurs nationaux et internationaux qui entretiennent l'inflation, ainsi que les effets de l'inflation sur les économies des pays membres, d'examiner les mesures anti-inflationnistes prises par les pays membres et de les encourager tous à persévérer dans les actions, individuelles ou concertées, nécessaires pour restaurer une stabilité convenable des prix.

5. En dépit des mouvements intervenus récemment sur les marchés des changes, les ministres ont considéré que les relations de change définies entre les pays membres en février et mars derniers sont réalistes et, d'une façon générale, propres à assurer une configuration plus satisfaisante des paiements internationaux. Ils ont exprimé la ferme volonté de leurs gouvernements de suivre les politiques requises à cette fin et continueront de se consulter étroitement à ce sujet. Les gouvernements membres ont insisté sur la nécessité d'assurer le fonctionnement ordonné des marchés des changes pendant la période transitoire avant la réforme, sur des bases stables et durables, du système monétaire international. Les ministres ont souligné qu'il est urgent de mener à leur terme les travaux nécessaires à cette réforme.

Questions monétaires et commerciales et problèmes d'investissement à plus long terme

6. Les ministres sont convenus de la nécessité urgente pour leurs gouvernements de poursuivre dans les enceintes internationales appropriées les efforts entrepris l'an dernier sur la réforme monétaire internationale, les négociations commerciales multilatérales et les investissements internationaux. Ils ont reconnu que ces questions sont interdépendantes. Ils escomptent qu'un accord pourra être réalisé prochainement sur les principaux éléments de la réforme monétaire mentionnée ci-dessus. Ils sont convaincus que, grâce aux travaux préparatoires effectués par leurs gouvernements à l'échelon national et sur le plan multilatéral, la réunion du GATT à Tokyo pourra être le point de départ de négociations commerciales actives et globales. Ils ont chargé le Comité exécutif réuni en session spéciale de faire rapidement progresser ses travaux

sur les investissements internationaux, y compris les entreprises multinationales, et autres questions que le président de ce comité a évoquées dans son rapport oral. Les ministres ont souligné que toutes ces activités font partie d'un effort global visant à adapter le système économique international aux besoins nouveaux et aux possibilités nouvelles, dans l'intérêt de tous. Ils ont aussi réaffirmé que l'O.C.D.E. avait pour mission de placer ces efforts dans la perspective des objectifs généraux des pays membres et de promouvoir la compréhension et la volonté nécessaires au succès des négociations particulières.

Politique de coopération avec les pays en voie de développement

7. Les ministres ont examiné les principaux aspects de la coopération économique avec les pays en voie de développement. Ils ont noté, avec inquiétude, les disparités dans le développement économique et social de ces pays ainsi que, dans un certain nombre d'entre eux, la persistance d'un chômage étendu, la croissance insuffisante de la production agricole, la pénurie de produits alimentaires et un lourd endettement. Ils ont noté aussi que, malgré des progrès appréciables réalisés à cet égard par certains membres de l'O.C.D.E., les ressources transférées aux pays en voie de développement, et notamment l'aide publique au développement, étaient restées pratiquement stationnaires par rapport au produit national brut au cours des dernières années.

8. Les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts faits par l'organisation pour ordonner les travaux de ses divers comités sur les questions de développement selon une approche toujours plus intégrée, en tenant compte des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la Deuxième Décennie des Nations Unies pour le Développement. Ils ont noté en particulier que le C.A.D. continuera à s'efforcer de réaliser de nouveaux progrès du point de vue du volume et de la qualité de l'aide, notamment par un meilleur ajustement des conditions dont elle est assortie en fonction des besoins des différents bénéficiaires et, comme certains ministres l'ont souligné, par de nouvelles mesures de déliement, ainsi que de mieux adapter les formes de l'aide à la nécessité de combattre le chômage et la pauvreté. Les ministres ont invité le Comité des échanges à continuer d'examiner les moyens d'accroître les exportations des pays en voie de développement, en particulier grâce à l'amélioration du commerce des produits de base et au système généralisé de préférences. Les ministres ont sou-

Energy policies

9. Ministers reviewed the progress which has been made in the organisation's assessment of long-term energy problems. Recognising that adequate energy supplies are of vital importance to member countries, they stated their determination to intensify co-operation within OECD on energy policies.

Work on qualitative aspects of economic growth

10. Ministers expressed satisfaction with the progress of the organisation's work on qualitative aspects of economic growth. The OECD has paid increasing attention to this subject since 1970, in order to assist member countries in formulating policies which give fuller consideration to the various aspects of social well-being. They noted the recent adoption of a list of social concerns common to most member countries which will serve as a basis for further work on social indicators. Ministers also stressed the need to give environment policies due weight along with other major national objectives, and to propose concrete solutions to environmental problems of common international interest.

Source : OECD press release A(73)19.

81. Final recommendations on the conference on security and co-operation in Europe adopted during the Helsinki consultations

8th June 1973

1. The participants in the Helsinki consultations on the question of the conference on security and co-operation in Europe, representing the governments of States listed in the annex, recommend to their governments that this conference should be convened under the conditions specified below, concerning its organisation, agenda and the related instructions, participation, date,

place, rules of procedure and financial arrangements.

2. The participants expressed their collective agreement to these recommendations on 8th June 1973.

3. Each State entitled to participate in the conference will inform the Government of Finland, within the time limits laid down in Chapter 3, of its decision to take part in this conference, thereby indicating its intention to do so on the basis of the final recommendations of the Helsinki consultations. The Government of Finland will inform all States entitled to participate of the communications received in this respect.

4. The Government of Finland will take the necessary measures, in accordance with the arrangements provided for in the final recommendations, to organise the first stage of the conference.

5. Index of recommendations.

1. Organisation of the conference.
2. Agenda and the related instructions.
3. Participation, contributions, guests.
4. Date.
5. Place.
6. Rules of procedure.
7. Financial arrangements.

Annex : List of participating countries.

1. Organisation of the conference on security and co-operation in Europe

6. The conference on security and co-operation in Europe will take place in three stages :

(a) Stage I

7. The first stage will consist of a meeting of the Ministers for Foreign Affairs of the participating States. In accordance with the recommendations of the Helsinki consultations, the Ministers will adopt the rules of procedure, the agenda and the instructions of the working bodies of the conference, together with the other arrangements relating to the conduct of the conference. The Ministers will state the views of their governments on the problems relating to security and co-operation in Europe. Should they so wish they will put forward, for considera-

ligné que la nécessité d'assurer à ce pays des avantages supplémentaires sur le plan du commerce international sera aussi un élément important lors des prochaines négociations commerciales multilatérales.

Politiques énergétiques

9. Les ministres ont considéré les progrès effectués par l'organisation dans l'évaluation des problèmes énergétiques à long terme. Reconnaisant qu'un approvisionnement adéquat en énergie est d'une importance vitale pour les pays membres, ils ont affirmé leur volonté d'intensifier leur coopération au sein de l'O.C.D.E. dans le domaine des politiques énergétiques.

Travaux sur les aspects qualitatifs de la croissance économique

10. Les ministres se sont déclarés satisfaits des progrès des travaux de l'organisation sur les aspects qualitatifs de la croissance économique. L'O.C.D.E. a prêté depuis 1970 une attention croissante à cette question, afin d'aider les pays membres à formuler des politiques qui prennent davantage en considération les divers aspects du bien-être social. Les ministres ont noté l'adoption récente d'une liste de préoccupations sociales communes à la plupart des pays membres qui servira de base aux travaux ultérieurs sur les indicateurs sociaux. Les ministres ont aussi souligné la nécessité de donner à la politique de l'environnement la place qui lui revient à côté des autres grands objectifs nationaux et de proposer des solutions concrètes aux problèmes d'environnement d'intérêt commun sur le plan international.

Source : O.C.D.E., communiqué de presse A(73)19, 8 juin 1973.

81. Recommandations finales concernant la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe adoptées lors des consultations de Helsinki

8 juin 1973

1. Les participants aux consultations de Helsinki sur la question de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, représentant les gouvernements des Etats énumérés en annexe, recommandent à leurs gouvernements que cette conférence soit réunie dans les conditions définies ci-après en ce qui concerne son organisation, son ordre du jour et les instruc-

tions afférentes, la participation, la date, le lieu, les dispositions de procédure et les arrangements financiers.

2. Les participants ont exprimé leur accord collectif sur ces recommandations le 8 juin 1973.

3. Chaque Etat ayant droit de participer à la conférence informera le gouvernement finlandais, dans les délais prévus au chapitre 3, de sa décision d'y prendre part, indiquant par là même son intention de le faire sur la base des recommandations finales des consultations de Helsinki. Le gouvernement finlandais informera tous les Etats ayant droit de participer des communications reçues à cet égard.

4. Le gouvernement finlandais prendra les mesures nécessaires, conformément aux dispositions prévues par les recommandations finales, en vue de l'organisation de la première phase de la conférence.

5. Sommaire des recommandations

1. Organisation de la conférence
2. Ordre du jour et instructions afférentes
3. Participation, contributions, invités
4. Date
5. Lieu
6. Dispositions de procédure
7. Arrangements financiers.

Annexe : Liste des Etats participants

1. Organisation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe

6. La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe se déroulera en trois phases :

(a) Première phase

7. La première phase consistera en une réunion des ministres des affaires étrangères des Etats participants. Conformément aux recommandations des consultations de Helsinki, les ministres adopteront les règles de procédure, l'ordre du jour et les instructions des organes de travail de la conférence, ainsi que les autres dispositions relatives au déroulement de la conférence. Les ministres exposeront les vues de leurs gouvernements sur les problèmes relatifs à la sécurité et à la coopération en Europe. Ils pourront déposer, s'ils le souhaitent, aux fins d'examen lors de

tion in the course of the second stage, proposals relating to the various topics on the agenda.

(b) Stage II

8. The second stage will comprise the work of the specialised committees and sub-committees whose instructions are defined in Chapter 2 of these recommendations (points I, II and III of the agenda). Within this framework and on the basis of the proposals submitted either by the Ministers for Foreign Affairs, or subsequently by the delegations of the participating States, the committees and sub-committees will prepare drafts of declarations, recommendations, resolutions or any other final documents. The participating States will be represented in these bodies by such delegates and experts as they shall designate for the purpose.

9. A co-ordinating committee, composed of representatives appointed by the Ministers for Foreign Affairs, will meet periodically during the second stage of the conference. It will co-ordinate the activities of the committees and assemble the results of their work with a view to the final stage of the conference. The Co-ordinating Committee shall also be entrusted with the execution of the tasks defined in point IV of the agenda, as stated in Chapter 2 of the present recommendations. It will, furthermore, submit to the participating governments such recommendations as it may consider useful regarding the conduct of the conference, especially the organisation of its third stage.

(c) Stage III

10. In the light of the recommendations drawn up by the Co-ordinating Committee, the conference will meet for its third stage.

11. The level of representation at the third stage will be decided by the participating States during the conference, before the end of the second stage.

12. The conference will adopt its final documents, in formal session, at the close of this third stage.

2. Agenda and the related instructions

1. Questions relating to security in Europe

13. In carrying out the instructions set out below, the Committee will bear in mind the

wider objective of promoting better relations among participating States and ensuring conditions in which their people can live in peace free from any threat to or attempt against their security.

14. In its work the Committee will proceed from the premise that the strengthening of security in Europe is not directed against any State or continent and should constitute an important contribution to world peace and security.

15. In considering questions relating to security in Europe, the Committee will bear in mind the broader context of world security and in particular the relationship which exists between security in Europe and in the Mediterranean area.

16. The Committee will be assisted in its tasks by the appropriate sub-committees.

1.

17. (a) The Committee/Sub-Committee is charged with the task of considering and stating in conformity with the purposes and principles of the United Nations those basic principles which each participating State is to respect and apply in its relations with all other participating States, irrespective of their political, economic or social systems, in order to ensure the peace and security of all participating States.

18. The principles to be stated shall be included in a document of appropriate form to be submitted by the Committee for adoption by the conference. It shall express the determination of the participating States to respect and apply the principles equally and unreservedly in all aspects to their mutual relations and co-operation, in order to ensure to all participating States the benefits resulting from the application of these principles by all.

19. The reaffirmation, with such clarifications and additions as may be deemed desirable, and the precise statement, in conformity with the purposes and principles of the United Nations, of the following principles of primary significance guiding the mutual relations of the participating States, are deemed to be of particular importance :

— sovereign equality, respect for the rights inherent in sovereignty ;

la deuxième phase, des propositions sur les différents sujets figurant à l'ordre du jour.

(b) Deuxième phase

8. La deuxième phase comportera les travaux des commissions et sous-commissions spécialisées dont les instructions sont définies dans le chapitre 2 des présentes recommandations (points I, II et III de l'ordre du jour). Dans ce cadre et sur la base des propositions déposées soit par les ministres des affaires étrangères, soit ultérieurement par les délégations des Etats participants, les commissions et les sous-commissions élaboreront les projets de déclarations, de recommandations, de résolutions, ou de tous autres documents finals. Les Etats participants s'y feront représenter par les délégués et experts qu'ils auront désignés à cette fin.

9. Un comité de coordination, où siégeront les représentants désignés par les ministres des affaires étrangères, se réunira périodiquement pendant la deuxième phase de la conférence. Il coordonnera l'activité des commissions et recueillera le résultat de leurs travaux en vue de la phase finale de la conférence. Le Comité de coordination sera également chargé de l'exécution des instructions définies au point IV de l'ordre du jour, telles qu'elles figurent au chapitre 2 des présentes recommandations. Il fera par ailleurs aux gouvernements toutes recommandations qu'il estimera utiles au sujet du déroulement de la conférence, notamment sur l'organisation de sa troisième phase.

(c) Troisième phase

10. C'est donc compte tenu des recommandations formulées par le Comité de coordination que la conférence se réunira pour sa troisième phase.

11. Le niveau de représentation de la troisième phase fera l'objet d'une décision de la part des Etats participants aux cours des travaux de la conférence, avant la fin de la deuxième phase.

12. C'est à la fin de cette troisième phase que seront adoptés, en séance solennelle, les documents finals de la conférence.

2. Ordre du jour et instructions afférentes

I. Questions relatives à la sécurité en Europe

13. Dans l'exécution des instructions précisées ci-dessous, la commission aura en vue l'objectif

plus vaste de contribuer à l'amélioration des relations entre les Etats participants et d'assurer des conditions dans lesquelles les peuples puissent vivre en paix à l'abri de toute menace ou atteinte à leur sécurité.

14. La commission, dans son travail, partira de la prémisse que le renforcement de la sécurité en Europe n'est dirigé contre aucun Etat ou continent et devrait constituer une contribution importante à la paix et à la sécurité dans le monde.

15. En examinant les questions relatives à la sécurité en Europe, la commission aura en vue le contexte plus large de la sécurité mondiale et, en particulier, les rapports qui existent entre la sécurité en Europe et dans la région de la Méditerranée.

16. La commission sera assistée dans ses travaux par les sous-commissions appropriées.

1.

17. (a) La commission/sous-commission est chargée d'examiner et d'énoncer, conformément aux buts et principes des Nations Unies, ceux des principes fondamentaux que chaque Etat participant doit respecter et appliquer dans ses relations avec tous les autres Etats participants, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques ou sociaux, afin d'assurer la paix et la sécurité de tous les Etats participants.

18. Les principes énoncés devront être incorporés dans un document de forme appropriée que la commission soumettra pour adoption par la conférence. Ce document devra exprimer la volonté des Etats participants de respecter et d'appliquer les principes, de manière égale et sans réserve, dans tous les aspects de leurs rapports mutuels et de leur coopération, afin d'assurer à tous les Etats participants les avantages résultant de l'application de ces principes par tous.

19. La réaffirmation avec les clarifications et additions jugées souhaitables, ainsi que l'énoncé précis, conformément aux buts et principes des Nations Unies, des principes suivants dotés d'une signification primordiale et régissant les relations mutuelles des Etats participants, sont considérés comme étant particulièrement importants :

— égalité souveraine, respect des droits inhérents à la souveraineté ;

- refraining from the threat or use of force ;
- inviolability of frontiers ;
- territorial integrity of States ;
- peaceful settlement of disputes ;
- non-intervention in internal affairs ;
- respect for human rights and fundamental freedoms, including the freedom of thought, conscience, religion or belief ;
- equal rights and self-determination of peoples ;
- co-operation among States ;
- fulfilment in good faith of obligations under international law.

20. In discharging itself of these tasks, the Committee/Sub-Committee shall take into account in particular the Declaration on Principles of International Law concerning Friendly Relations and Co-operation among States in accordance with the Charter of the United Nations.

21. (b) The Committee/Sub-Committee shall give expression to the idea that respect for the above-listed principles will encourage the development of normal and friendly relations among the participating States as well as of their political contacts which in turn would contribute to the furthering of their co-operation. It shall also consider proposals designed to give effect to refraining from the threat or use of force. In this context, it shall study proposals for and undertake the elaboration of a method for the peaceful settlement of disputes among participating States.

2.

22. The Committee/Sub-Committee shall have regard to the fact that the participating States are desirous of eliminating any causes of tension that may exist among them and of contributing to the strengthening of peace and security in the world, bearing in mind the fact that efforts aimed at disarmament complement political détente and are essential elements in a process in which all participating States have a vital interest.

23. In order to strengthen confidence and to increase stability and security, the Committee/

Sub-Committee shall submit to the conference appropriate proposals on confidence-building measures such as the prior notification of major military manoeuvres on a basis to be specified by the conference, and the exchange of observers by invitation at military manoeuvres under mutually acceptable conditions. The Committee/Sub-Committee will also study the question of prior notification of major military movements and submit its conclusions.

24. The Committee/Sub-Committee shall pay due attention to the views expressed by participating States on the various subjects mentioned in the preceding paragraphs, on the particular interest they attach thereto, especially from the point of view of their own security and of their desire to be informed about the relevant developments.

II. *Co-operation in the fields of economics, of science and technology and of the environment*

25. The Committee shall be responsible for drawing up a draft final document/documents containing guidelines and concrete recommendations which could stimulate common efforts for increased co-operation in the fields of economics, science and technology and environment, which might guide the participating States in their mutual relations in these areas and which they might utilise in the conclusion of bilateral or multilateral agreements, as well as recommendations on specific measures for the development of co-operation which could be agreed by participating States.

26. The Committee will bear in mind the contribution which such co-operation could make to the reinforcement of peace and security in Europe. It will also bear in mind the interests of developing countries and regions and the positive effects which the broadening of co-operation among participating States could have on world economic relations.

27. The Committee, having in mind the foregoing, shall study ways and means that would make it possible, by mutual agreement among participating States, to facilitate, with due regard for the diversity of economic and social systems and under conditions of reciprocity of advantages and obligations, the development of trade and co-operation in the various fields of economic activity, science, technology and in the

- non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ;
- inviolabilité des frontières ;
- intégrité territoriale des Etats ;
- règlement pacifique des différends ;
- non-intervention dans les affaires intérieures ;
- respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction ;
- égalité de droits des peuples et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- coopération entre les Etats ;
- exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international.

20. En s'acquittant de ces tâches, la commission/sous-commission tiendra compte en particulier de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies.

21. (b) La commission/sous-commission exprimera l'idée que le respect des principes énumérés ci-dessus favorisera le développement de relations normales et amicales entre les Etats participants ainsi que celui de leurs contacts politiques qui contribueraient, à leur tour, aux progrès de leur coopération. Elle examinera également des propositions visant à rendre effectif le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. Dans ce contexte, elle étudiera des propositions ayant pour objet une méthode de règlement pacifique des différends entre Etats participants et entreprendra l'élaboration de celle-ci.

2.

22. La commission/sous-commission tiendra compte de ce que les Etats participants sont désireux d'éliminer les causes de tension qui peuvent subsister entre eux et de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde, en ayant présent à l'esprit le fait que les efforts en direction du désarmement complètent la détente politique et sont des éléments essentiels d'un processus dans lequel tous les Etats participants ont un intérêt vital.

23. En vue de renforcer la confiance et d'accroître la stabilité et la sécurité, la commission/

sous-commission soumettra à la conférence des propositions appropriées concernant des mesures telles que la notification préalable des manœuvres militaires d'envergure, sur une base à spécifier par la conférence, et l'échange d'observateurs aux manœuvres militaires par invitation dans des conditions mutuellement acceptables. La commission/sous-commission étudiera également la question de la notification préalable des mouvements militaires d'envergure et présentera ses conclusions à ce sujet.

24. La commission/sous-commission accordera son attention à l'exposé des vues de pays participants sur les différents sujets mentionnés dans les paragraphes précédents, sur l'intérêt particulier qu'il y attachent, notamment du point de vue de leur sécurité, et leur souci d'être informés de leur évolution.

II. Coopération dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement

25. La commission est chargée d'élaborer un ou plusieurs projets de documents finals contenant des orientations générales et des recommandations concrètes pour promouvoir des efforts communs de coopération accrue dans les domaines de l'économie, de la science et de la technique, et de l'environnement, dont les Etats participants pourraient s'inspirer dans leurs relations mutuelles en ces domaines et pour la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux, ainsi que des recommandations sur des dispositions particulières pour le développement de la coopération qu'il paraîtrait possible de retenir entre les différents Etats participants.

26. La commission tiendra compte de la contribution qu'une telle coopération pourra apporter au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Elle tiendra compte également des intérêts des pays et des régions en voie de développement ainsi que des effets positifs que l'élargissement de la coopération entre les Etats participants pourra avoir sur les relations économiques mondiales.

27. La commission, ayant à l'esprit ce qui précède, étudiera les voies et moyens grâce auxquels il serait possible, par accord mutuel entre Etats participants, de faciliter, compte tenu de la diversité des systèmes économiques et sociaux et dans des conditions de réciprocité des avantages et des obligations, le développement du commerce et de la coopération dans les différents domaines de l'activité économique, de la science

field of the environment. In this regard, it will in particular take account of the work of the United Nations Economic Commission for Europe.

28. In considering questions relating to co-operation in Europe covered by this mandate, the Committee will bear in mind the relationship which exists between such co-operation in Europe and in the Mediterranean area.

29. The Committee in its final draft/drafts will formulate relevant proposals, based on full respect for the principles guiding relations among the participating States enumerated in the terms of reference for the Committee on item I of the agenda.

30. The Committee, assisted by the appropriate sub-committees, will examine the following questions :

1. *Commercial exchanges*

31. The Committee/Sub-Committee will examine general provisions designed to promote trade and the exchange of services between participating States. It could discuss general problems relating to most-favoured-nation treatment. It could also examine measures aiming at the reduction or progressive elimination of all kinds of obstacles to the development of trade.

32. The Committee/Sub-Committee will examine specific measures designed to facilitate commercial transactions and the exchange of services, such as measures aiming at the improvement of :

- business contacts and facilities ;
- the exchange of information on commercial opportunities and specific trading conditions ;
- provisions for the settlement of commercial disputes including various forms of arbitration.

2. *Industrial co-operation and projects of common interest*

33. The Committee/Sub-Committee will study the forms and modalities of industrial co-operation and will examine the various measures by which participating States could encourage the development of this co-operation using, as

appropriate, the framework of bilateral or multi-lateral intergovernmental agreements.

34. The Committee/Sub-Committee will examine, in particular, the measures which governments could take to create conditions favourable to this co-operation between competent organisations, firms and enterprises of participating States. It will bear in mind that the specific forms of such co-operation should be settled bilaterally unless otherwise agreed upon by the participants. This examination could bear on the various forms of co-operation, such as co-operation in production and sales, on the exchange of information concerning the possibilities of industrial co-operation, on the improvement of conditions for setting up projects, and on other measures which could develop and facilitate various forms of industrial co-operation.

35. The Committee/Sub-Committee will also examine the possibilities of encouraging projects of common interest and of working out, where relevant, recommendations in this respect.

36. This examination could bear on the possibilities of implementing projects of common interest in the fields of energy resources, exploitation of raw materials and, when appropriate, of transport and communications.

3. *Science and technology*

37. The Committee/Sub-Committee shall consider proposals for the development of co-operation in the field of science and technology, taking into account already existing or planned co-operation in this field, with a view to facilitating, through such means as the improvement of contacts and information, access to new developments in science and technology, and to contributing to the most effective solution of problems of common interest and to the betterment of the conditions of human life.

38. These proposals, in particular, shall be concerned with the areas where there are the most favourable prerequisites for such co-operation, the forms and methods for its implementation, as well as with the obstacles that hinder such co-operation and measures for their removal. In the consideration of these questions, the Committee/Sub-Committee will seek to build on exist-

et de la technique ainsi que dans celui de l'environnement. A cet égard, elle tiendra compte notamment des travaux de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies.

28. En examinant les questions relatives à la coopération en Europe visées par ce mandat, la commission gardera à l'esprit les rapports qui existent entre cette coopération en Europe et dans la région méditerranéenne.

29. Dans son ou ses projets de documents finals, la commission formulera des propositions pertinentes basées sur le plein respect des principes régissant les relations entre les Etats participants et dont l'énumération figure dans les instructions de la commission chargée du point I de l'ordre du jour.

30. La commission, assistée des sous-commissions appropriées, étudiera les questions suivantes :

1. Echanges commerciaux

31. La commission/sous-commission étudiera les dispositions générales en vue de développer le commerce et les échanges de services entre les Etats participants. Elle pourrait discuter les problèmes généraux liés au traitement de la nation la plus favorisée. Elle pourrait également examiner les mesures tendant à réduire ou à éliminer progressivement les obstacles de toute nature qui s'opposent au développement du commerce.

32. La commission/sous-commission examinera les mesures particulières susceptibles de faciliter les transactions commerciales et les échanges de services, telles que les mesures tendant à l'amélioration :

- des facilités et des contacts d'affaires ;
- des échanges d'informations sur les possibilités commerciales et sur les conditions spécifiques du commerce ;
- des dispositions applicables au règlement des litiges commerciaux, y compris diverses formes d'arbitrage.

2. Coopération industrielle et projets d'intérêt commun

33. La commission/sous-commission étudiera les formes et les modalités de la coopération industrielle et examinera les diverses mesures grâce auxquelles les Etats participants pourraient encourager le développement de cette coopéra-

tion en utilisant, le cas échéant, le cadre des accords intergouvernementaux bilatéraux ou multilatéraux.

34. La commission/sous-commission examinera, en particulier, les mesures que les gouvernements pourraient prendre pour créer des conditions favorables à cette coopération entre les organisations, les sociétés et les entreprises compétentes des Etats participants. Elle tiendra compte du fait que les formes spécifiques de cette coopération devraient être déterminées bilatéralement, à moins que les participants n'en décident autrement. Cet examen pourrait porter sur les diverses formes de coopération telles que la coopération dans la production et dans la vente, sur les échanges d'information concernant les possibilités de coopération industrielle, sur l'amélioration des conditions de mise en œuvre des projets et sur les autres mesures qui pourraient développer et faciliter les diverses formes de coopération industrielle.

35. La commission/sous-commission examinera également les possibilités d'encourager des projets d'intérêt commun et d'élaborer le cas échéant des recommandations à cet égard.

36. Cet examen pourrait porter sur les possibilités de mise en œuvre de projets d'intérêt commun dans les domaines des ressources énergétiques, de l'exploitation des matières premières et, dans les cas appropriés, du transport et des communications.

3. Science et technique

37. La commission/sous-commission examinera les propositions relatives au développement de la coopération dans le domaine de la science et de la technique, en tenant compte de la coopération qui existe déjà ou qui est envisagée dans ce domaine, afin de faciliter, par des moyens tels que l'amélioration des contacts et de l'information, l'accès aux progrès de la science et de la technique, et de contribuer au règlement le plus efficace des problèmes qui présentent un intérêt général et d'améliorer les conditions de la vie humaine.

38. Ces propositions porteront en particulier sur les domaines offrant les conditions les plus favorables pour une telle coopération, sur les formes et les méthodes permettant de la mener à bien, ainsi que sur les obstacles qui rendent cette coopération difficile et les moyens de les écarter. Lors de l'étude de ces questions, la commission/sous-commission s'efforcera de prendre pour base

ing practices and take into account the possibilities and capabilities of relevant existing international organisations.

4. *Environment*

39. The Committee/Sub-Committee shall be responsible for discussing questions of environmental protection and improvement and in particular for determining the fields that are important for the participating States and can best lend themselves to the development of co-operation between them, such as: protection of the seas surrounding Europe, of the waters and of the atmosphere; improvement of environmental and living conditions, especially in towns; protection of nature and of its resources.

40. The Committee/Sub-Committee shall examine and put forward the most appropriate bilateral and multilateral forms and methods of co-operation, including co-operation on a regional and sub-regional basis, for the various fields that have been determined. In the consideration of these questions, the Committee/Sub-Committee will seek to build on existing practices and take into account the possibilities and capabilities of the relevant existing international organisations.

5. *Co-operation in other areas*

41. The Committee/Sub-Committee could examine the following questions:

- problems relating to the development of transport and communications between participating States;
- promotion of tourism by the exchange of information, techniques and the results of practical experience and by the study of appropriate measures;
- economic and social aspects of migrant labour;
- training of personnel in various fields of economic activity;
- such other questions as may be decided by common agreement.

III. *Co-operation in humanitarian and other fields*

42. With the aim of contributing to the strengthening of peace and understanding among the

peoples of the participating States and to the spiritual enrichment of the human personality, without distinction as to race, sex, language or religion and irrespective of their political, economic and social systems, the Committee, assisted by the appropriate sub-committees, shall be charged with examining all possibilities of co-operation conducive to creating better conditions for increased cultural and educational exchanges, for broader dissemination of information, for contacts between people, and for the solution of humanitarian problems. In this connection, it shall not only draw upon existing forms of co-operation, but shall also work out new ways and means appropriate to these aims.

43. The Committee in its final document will formulate relevant proposals, based on full respect for the principles guiding relations among the participating States enumerated in the terms of reference for the Committee on item I of the agenda.

44. The Committee shall also consider to what extent existing institutions could be used to achieve these aims.

1. *Human contacts*

45. The Committee/Sub-Committee shall prepare proposals to facilitate freer movement and contacts, individually or collectively, privately or officially, among persons, institutions and organisations of the participating States.

46. With a view to contributing to the favourable examination and settlement of relevant matters by the States concerned under mutually acceptable conditions, it shall pay particular attention to:

- (a) contacts and regular meetings on a basis of family ties; reunification of families; marriage between nationals of different States;
- (b) travel for personal or professional reasons; improvement of conditions for tourism, on an individual or collective basis;
- (c) meetings among young people; expansion of contacts and competitions, particularly in the field of sport.

les pratiques existantes et de tenir compte des possibilités et des moyens des organisations internationales existantes, compétentes en la matière.

4. Environnement

39. La commission/sous-commission est chargée d'examiner des questions relatives à la protection et à l'amélioration de l'environnement et, en particulier, de définir les domaines qui sont pour les Etats participants d'intérêt général et qui peuvent se prêter le mieux au développement de la coopération entre eux, tels que la protection des mers autour de l'Europe, des eaux et de l'atmosphère, l'amélioration des conditions d'environnement et de vie, surtout dans les villes, la protection de la nature et de ses ressources.

40. Pour les différents domaines qui ont été définis, la commission/sous-commission examinera et proposera les formes et méthodes les plus appropriées de coopération bilatérale et multilatérale, y compris la coopération sur une base régionale et sous-régionale. Lors de l'étude de ces questions, la commission/sous-commission s'efforcera de prendre pour base les pratiques existantes et de tenir compte des possibilités et des moyens des organisations internationales existantes, compétentes en la matière.

5. Coopération dans d'autres secteurs

41. La commission/sous-commission pourrait entreprendre l'examen de ce qui suit :

- problèmes relatifs au développement des transports et des communications entre Etats participants ;
- promotion du tourisme par un échange d'informations, de techniques et des résultats de l'expérience acquise ainsi que par l'examen de mesures appropriées ;
- aspects économiques et sociaux du travail migrant ;
- formation des cadres dans différents domaines d'activité économique ;
- éventuellement autres questions faisant l'objet d'un accord commun.

III. Coopération dans les domaines humanitaires et autres

42. Afin de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples

des Etats participants, ainsi qu'à l'enrichissement spirituel de la personnalité humaine, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et indépendamment de leurs régimes politiques, économiques et sociaux, la commission, assistée des sous-commissions appropriées, sera chargée d'examiner toutes les possibilités de coopération permettant de créer de meilleures conditions pour l'accroissement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation, pour une plus large diffusion de l'information, pour l'extension des contacts entre les personnes et pour la solution des problèmes humanitaires. A cet effet, elle n'utilisera pas seulement les formes existantes de coopération, mais élaborera aussi des voies et moyens nouveaux conformes à ces objectifs.

43. Dans son document final, la commission formulera des propositions pertinentes basées sur le plein respect des principes régissant les relations entre les Etats participants et dont l'énumération figure dans les instructions de la commission chargée du point I de l'ordre du jour.

44. La commission devra également examiner dans quelle mesure on pourra faire appel au concours d'institutions existantes pour atteindre ces objectifs.

1. Contacts entre les personnes

45. La commission/sous-commission préparera des propositions pour faciliter, sur le plan individuel ou collectif, privé ou officiel, un mouvement et des contacts plus libres entre personnes, institutions et organisations des Etats participants.

46. En vue de contribuer à l'examen favorable et au règlement des questions pertinentes par les Etats intéressés dans des conditions mutuellement acceptables, elle devra prêter une attention particulière aux points suivants :

- (a) contacts et rencontres régulières sur la base des liens de famille ; réunion des familles ; mariage entre ressortissants de différents Etats ;
- (b) déplacements pour raisons personnelles ou professionnelles ; amélioration des conditions du tourisme, à titre individuel ou collectif ;
- (c) rencontres entre jeunes ; développement des contacts et des compétitions, particulièrement dans le domaine du sport.

2. Information

47. The Committee/Sub-Committee shall prepare proposals to facilitate the freer and wider dissemination of information of all kinds. In doing so it shall pay particular attention to :

- (a) improving the circulation of, and access to, oral, printed, filmed and broadcast information and extending the exchange of information ;
- (b) encouraging co-operation in these fields of information on a basis of short- or long-term agreements ;
- (c) improving conditions under which journalists from one participating State exercise their profession in another participating State.

3. Co-operation and exchanges in the field of culture

48. The Committee/Sub-Committee shall prepare proposals aimed at extending and improving co-operation and exchanges in the various fields of culture and shall indicate the components and objectives of a consistent long-term development of such exchanges. In its work, it shall bear in mind the results of the Intergovernmental Conference on Cultural Policies in Europe, Helsinki, June 1972, including the broader concept of culture outlined by that conference.

49. The Committee/Sub-Committee shall consider in particular :

- (a) extension of relations among competent government agencies and non-governmental bodies dealing with matters of culture ;
- (b) promotion of fuller mutual knowledge of and access to achievements in literature, art and other fields of cultural activity ;
- (c) improvement of facilities for contacts and exchanges in the abovementioned spheres ;
- (d) extension of contacts and co-operation among creative artists and people engaged in cultural activities ;

- (e) common search for new fields and forms of co-operation ; co-operation in the investigation of the social aspects of culture ;
- (f) encouragement of such forms of cultural co-operation as : international events in the fields of art, film, theatre, music, folklore, etc. ; book fairs and exhibitions ; joint projects in the field of protection of monuments and sites ; co-production and exchange of films and of radio and television programmes.

50. The Committee/Sub-Committee while considering the rôle of States in co-operation in the field of culture will bear in mind the contribution that national minorities or regional cultures could make to it within the framework of respect for principles referred to above.

4. Co-operation and exchanges in the field of education

51. The Committee/Sub-Committee shall prepare proposals aimed at broadening co-operation and exchanges in the fields of education and science on a short- or long-term basis. These proposals shall be carried out bilaterally and multilaterally as appropriate, between participating States and non-governmental bodies. The Committee/Sub-Committee shall consider in particular :

- (a) expansion of links between State institutions and non-governmental bodies whose activities are concerned with questions of education and science ;
- (b) improved access, under mutually acceptable conditions, for students, teachers and scholars from the participating States to each other's educational, cultural and scientific institutions, and a more exact assessment of the problems of comparison and equivalence between academic degrees and diplomas ;
- (c) encouragement of the study of the languages and civilisations of other peoples for the purpose of creating favourable conditions for promoting wider acquaintance with the culture of each country ;

2. Information

47. La commission/sous-commission préparera des propositions pour faciliter une diffusion plus libre et plus large des informations de toute nature. Ce faisant, elle devra prêter une attention particulière à :

- (a) l'amélioration de la diffusion de l'information parlée, écrite, filmée, radiodiffusée et télévisée, ainsi que de l'accès à cette information, et l'extension de l'échange d'informations ;
- (b) l'encouragement de la coopération dans ces domaines de l'information sur la base d'accords à court ou à long terme ;
- (c) l'amélioration des conditions d'exercice de leur profession pour les journalistes d'un Etat participant sur le territoire d'un autre Etat participant.

3. Coopération et échanges dans le domaine de la culture

48. La commission/sous-commission préparera des propositions en vue d'élargir et d'améliorer la coopération et les échanges dans les divers domaines de la culture et indiquera les composants et les objectifs d'un développement cohérent à long terme de ces échanges. Dans ses travaux, elle gardera à l'esprit les résultats de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Europe, tenue à Helsinki en juin 1972, y compris le concept élargi de culture dont cette conférence a indiqué les grandes lignes.

49. La commission/sous-commission prendra particulièrement en considération :

- (a) l'extension des relations entre institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales compétentes qui s'occupent des questions culturelles ;
- (b) la promotion d'une connaissance mutuelle et d'un accès plus complets en ce qui concerne les réalisations accomplies dans les domaines de la littérature, de l'art et dans les autres domaines d'activité culturelle ;
- (c) l'amélioration des possibilités de contacts et d'échanges dans les domaines susmentionnés ;
- (d) l'extension des contacts et de la coopération entre créateurs et animateurs dans le domaine de la culture ;

- (e) la recherche commune de nouveaux domaines et de nouvelles formes de coopération ; la coopération dans l'étude des aspects nouveaux de la culture ;
- (f) l'encouragement de formes de coopération culturelle telles que : manifestations internationales dans les domaines de l'art, du cinéma, du théâtre, de la musique, du folklore, etc. ; foires et expositions de livres ; projets communs dans le domaine de la sauvegarde des monuments et des sites ; coproduction et échange de films et de programmes de radio et de télévision.

50. La commission/sous-commission, lorsqu'elle étudiera le rôle des Etats dans la coopération dans le domaine de la culture, gardera à l'esprit la contribution que les minorités nationales ou les cultures régionales pourraient y apporter dans le cadre du respect des principes mentionnés ci-dessus.

4. Coopération et échanges dans le domaine de l'éducation

51. La commission/sous-commission préparera des propositions en vue d'amplifier la coopération et les échanges dans les domaines de l'éducation et de la science, à court ou à long terme. Ces propositions seront réalisées sur le plan bilatéral ou multilatéral selon qu'il conviendra, entre Etats participants et organismes non gouvernementaux. La commission/sous-commission prendra particulièrement en considération :

- (a) l'accroissement des liens entre institutions d'Etat et organismes non gouvernementaux qui s'occupent des questions relatives à l'éducation et à la science ;
- (b) l'amélioration de l'accès, dans des conditions mutuellement acceptables, des étudiants, enseignants et chercheurs des Etats participants à leurs institutions éducatives, culturelles et scientifiques respectives ; une évaluation plus exacte des problèmes de comparaison et d'équivalence entre grades et diplômes universitaires ;
- (c) l'encouragement de l'étude des langues et des civilisations des autres peuples en vue de créer des conditions favorables à l'élargissement de la connaissance de la culture de chaque pays ;

- (d) exchange of experience in teaching methods in various fields including those used in adult education and exchanges in the field of teaching materials.

52. The Committee/Sub-Committee while considering the rôle of States in co-operation in the field of education will bear in mind the contribution that national minorities or regional cultures could make to it within the framework of respect for principles referred to above.

IV. Follow-up to the conference

53. The Co-ordinating Committee shall consider, on the basis of the progress made at the conference, such measures as may be required to give effect to the decisions of the conference and to further the process of improving security and developing co-operation in Europe. Having considered proposals to this effect, including proposals of an organisational nature, it shall make any recommendations which it deems necessary. In examining the follow-up of the conference, the Committee shall also consider the contributions which it believes could be asked from existing international organisations.

3. Participation, contributions, guests

(a) Participation

54. All European States, the United States and Canada shall be entitled to take part in the conference on security and co-operation in Europe. If any of these States wishes to attend as an observer it may do so. In that case, its representatives may attend all stages of the conference and of its working bodies, but shall not participate in the taking of decisions. Such a State may decide later to accept these decisions or some of them under the conditions defined by the conference.

55. States referred to in the first sentence of the paragraph above wishing to participate in the conference or to attend as observers must so inform the Finnish Government at the latest on 25th June 1973.

(b) Contributions

56. The conference and its working bodies will acquaint themselves, in such manner as they may

determine, with the points of view held by non-participating States on the subject of the various agenda items.

57. States situated in regions adjacent to Europe and to whom reference is made in the provisions of Chapter 2, and in particular those of the Mediterranean States which have already expressed their interest in stating their views to the conference, are especially envisaged by this chapter.

58. The Co-ordinating Committee may decide, by consensus, the means by which the working bodies of the conference may consult appropriate international organisations, on the subject of the various agenda items.

(c) Guests

59. The Secretary-General of the United Nations will be invited as guest of honour to the inaugural session of the conference.

4. Date

60.1. The conference on security and co-operation in Europe shall be opened on 3rd July 1973 at 11.30 a.m.

61.2. The date of the opening of the second stage shall be determined by the Ministers during the first stage.

62.3. The date of the opening of the third stage shall be decided during the second stage by agreement among the participating States on the basis of the recommendations of the Co-ordinating Committee.

5. Place of the conference

63. Taking into account with appreciation the invitation by the Government of Finland, having in view practical considerations and rotation, the first stage of the conference on security and co-operation in Europe will be held in Helsinki ; the second stage will be held in Geneva ; the third stage will be held in Helsinki.

6. Rules of procedure

64. The States participating in the conference on security and co-operation in Europe shall conduct their work as follows :

- (d) l'échange d'expériences sur les méthodes d'enseignement dans divers domaines, y compris celles qui sont utilisées dans la formation des adultes, et les échanges concernant les matériels d'enseignement.

52. La commission/sous-commission, lorsqu'elle étudiera le rôle des Etats dans la coopération dans le domaine de l'éducation, gardera à l'esprit la contribution que les minorités nationales ou les cultures régionales pourraient y apporter dans le cadre du respect des principes mentionnés ci-dessus.

IV. Suites de la conférence

53. Sur la base des progrès réalisés à la conférence, le Comité de coordination examinera les procédures qui pourraient se révéler nécessaires pour mettre en œuvre les décisions de la conférence et pour promouvoir le processus d'amélioration de la sécurité et de développement de la coopération en Europe. Ayant examiné des propositions à cet effet, y compris dans le domaine de l'organisation, il fera toutes recommandations qu'il jugera utiles. En examinant les suites de la conférence, le comité prendra également en considération les contributions qui, selon lui, pourraient être demandées aux organisations internationales existantes.

3. Participation, contributions, invités

(a) Participation

54. Pourront participer à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe tous les Etats européens, les Etats-Unis et le Canada. L'un quelconque de ces Etats pourra, s'il le désire, assister à la conférence en tant qu'observateur. En ce cas, ses représentants pourront assister à toutes les phases de la conférence et de ses organes de travail, mais ils ne concourront pas à la prise de décisions. Un tel Etat pourra décider ultérieurement d'accepter tout ou partie de ces décisions dans des conditions à déterminer par la conférence.

55. Les Etats visés dans la première phrase du paragraphe ci-dessus et qui désirent prendre part à la conférence ou y assister en qualité d'observateurs devront en informer le gouvernement finlandais au plus tard le 25 juin 1973.

(b) Contributions

56. La conférence et ses organes de travail prendront connaissance, de la manière qui sera déter-

minée par eux, des vues des Etats non participants au sujet des différents points de l'ordre du jour.

57. Les Etats situés dans les régions adjacentes à l'Europe et auxquels il est fait référence dans les dispositions du chapitre 2 et en particulier ceux des Etats méditerranéens qui ont déjà exprimé leur intérêt de faire connaître leur point de vue à la conférence, sont spécialement visés au présent chapitre.

58. Le Comité de coordination décide, par consensus, des modalités selon lesquelles les organes de travail de la conférence peuvent consulter les organisations internationales compétentes au sujet des divers points de l'ordre du jour.

(c) Invités

59. Le Secrétaire général des Nations Unies sera invité à assister, comme hôte d'honneur, à la séance d'ouverture de la conférence.

4. Date

60. 1. La Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe s'ouvrira le 3 juillet 1973, à 11 h. 30.

61. 2. La date du début des travaux de la deuxième phase sera fixée par les ministres lors de la première phase.

62. 3. La date du début des travaux de la troisième phase sera décidée au cours de la deuxième phase, par accord entre les Etats participants, sur la base des recommandations du Comité de coordination.

5. Lieu de la conférence

63. Appréciant l'invitation du gouvernement de la Finlande et tenant compte de considérations pratiques et de la rotation, les participants décident que la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe se déroulera à Helsinki ; la deuxième phase se déroulera à Genève ; la troisième phase se déroulera à Helsinki.

6. Dispositions de procédure

64. Les Etats participant à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe conduisent leurs travaux selon les dispositions suivantes :

65.1. All States participating in the conference shall do so as sovereign and independent States and in conditions of full equality. The conference shall take place outside military alliances.

66.2. The representation of the participating States at each stage of the conference shall be determined in accordance with the provisions laid down in Chapter 1 of these final recommendations.

67.3. The working bodies of the conference shall be the Co-ordinating Committee, the committees and the sub-committees. These working bodies will function during the second stage of the conference. However, the Co-ordinating Committee will meet at the site of the second stage before the opening of the second stage in order to settle questions relating to the organisation of that stage.

68. The working bodies of the conference may, if they so wish, set up such working groups as they may consider useful. The working bodies and working groups of the conference shall be open to all participating States.

69.4. Decisions of the conference shall be taken by consensus. Consensus shall be understood to mean the absence of any objection expressed by a representative and submitted by him as constituting an obstacle to the taking of the decision in question.

5. Chairmanship

70. A. The chair at the inaugural and closing meetings of the first stage of the conference shall be taken by the Minister for Foreign Affairs of the host country. The chair at other meetings shall be taken on a basis of rotation, as follows :

- (a) the chair at each meeting shall be taken by the Minister for Foreign Affairs of a different participating State, in an order established in accordance with a list selected by lot country by country before the end of the Helsinki consultations ;
- (b) if the conference should meet both in the morning and in the afternoon of the same day, the two meetings shall be regarded as constituting two distinct meetings ;
- (c) in the interval between meetings of the conference, the functions of the chair

shall be exercised by that Minister for Foreign Affairs who presided over the immediately preceding meeting of the conference ;

- (d) should a Minister for Foreign Affairs be prevented from taking the chair, it shall be taken by the Minister for Foreign Affairs of the country next in the order established.

71. B. The chair at the inaugural meetings of the working bodies of the conference shall be taken by the representative of the host country. Thereafter, the office of chairman shall be filled as follows :

- (a) the Chairman of the Co-ordinating Committee and the chairmen of the committees shall be designated on a basis of daily rotation, in French alphabetical order, starting from a letter drawn by lot ;
- (b) the chairmen of sub-committees and of other subsidiary bodies of the conference shall be designated on a basis of rotation in accordance with practical arrangements to be established at the appropriate time by the bodies in question.

72. Where necessary, a rapporteur shall be designated by consensus.

73. C. The provisions laid down for the meetings of the first stage shall be applicable *mutatis mutandis* to the meetings of the third stage of the conference. They may be further defined by the Co-ordinating Committee.

74.6. The executive secretary for technical matters at each stage of the conference shall be a national of the corresponding host country. He is designated by the host country subject to agreement by the participating States.

75. In organising the services, the executive secretary of each stage will be responsible for the recruitment of his staff and assured of the collaboration of the secretariats of the other stages.

76. The executive secretaries will work under the authority of the conference and report on their activities to the appropriate body of each stage of the conference, especially on financial matters.

77.7. Official verbatim records shall be taken at the meetings of the first and third stages of the conference.

65. 1. Tous les Etats qui participent à la conférence y prennent part en tant qu'Etats souverains et indépendants et dans des conditions de pleine égalité. La conférence se déroule en dehors des alliances militaires.

66. 2. La représentation des Etats participant à chaque phase de la conférence est déterminée selon les dispositions prévues au chapitre 1 des présentes recommandations finales.

67. 3. Les organes de travail de la conférence sont le Comité de coordination, les commissions et les sous-commissions. Les organes de travail siègent pendant la deuxième phase de la conférence. Toutefois, le Comité de coordination se réunira, au siège de la seconde phase, avant le début de celle-ci, pour régler des questions d'organisation de cette phase.

68. Les organes de travail de la conférence peuvent, s'ils le désirent, instituer les groupes de travail qu'ils jugent utiles. Les organes de travail et les groupes de travail de la conférence sont ouverts à tous les Etats participants.

69. 4. Les décisions de la conférence sont prises par voie de consensus. Le consensus se définit par l'absence de toute objection exprimée par un représentant et présentée par lui comme constituant un obstacle à l'adoption de la décision en question.

5. Présidence

70. A. Les séances d'inauguration et de clôture de la première phase de la conférence sont présidées par le ministre des affaires étrangères du pays hôte. La présidence des autres séances est assurée sur une base de rotation dans les conditions suivantes :

- (a) La présidence est assurée à tour de rôle pour une séance par les ministres des affaires étrangères des Etats participants dans un ordre établi, selon une liste résultant du tirage au sort pays par pays effectué avant la fin des consultations de Helsinki ;
- (b) Lorsque la conférence se réunit le matin et l'après-midi d'un même jour, ces réunions sont considérées comme deux séances distinctes ;
- (c) Dans l'intervalle des séances de la conférence, les fonctions de la présidence

sont exercées par le ministre des affaires étrangères qui a présidé la dernière séance de la conférence ;

- (d) Si un ministre des affaires étrangères est empêché d'assurer la présidence, celle-ci est assurée par le ministre des affaires étrangères du pays suivant dans l'ordre établi.

71. B. La séance inaugurale des réunions des organes de travail de la conférence est présidée par le représentant du pays-hôte. La présidence est, ensuite, exercée dans les conditions suivantes :

- (a) Le président du Comité de coordination et les présidents des commissions sont désignés sur une base de rotation quotidienne, selon l'ordre alphabétique français, à partir d'une lettre tirée au sort.
- (b) Les présidents des sous-commissions et d'autres organes subsidiaires de la conférence sont désignés sur la base de rotation, selon les modalités pratiques qui seront établies en temps opportun par les organes concernés.

72. Lorsque la nécessité s'en fera sentir, un rapporteur sera désigné par consensus.

73. C. Les dispositions prévues pour les réunions de la première phase sont appliquées *mutatis mutandis* aux réunions de la troisième phase de la conférence. Elles sont éventuellement précisées par le Comité de coordination.

74. 6. Le secrétaire exécutif pour les questions techniques est, pour chaque phase de la conférence, un ressortissant du pays-hôte correspondant. Il est désigné par le pays-hôte, sous réserve de l'accord des Etats participants.

75. Lorsqu'il organise les services, le secrétaire exécutif de chaque phase est chargé du recrutement de son personnel et il bénéficie de la collaboration des secrétariats des autres phases.

76. Les secrétaires exécutifs travaillent sous l'autorité de la conférence et rendent compte de leurs activités à l'organe approprié de chaque phase de la conférence, en ce qui concerne notamment les questions financières.

77. 7. Des comptes rendus sténographiques officiels sont établis lors des séances de la première et de la troisième phases de la conférence.

78. Proposals on matters of substance and amendments thereto shall be submitted in writing to the chairman and circulated to all participants. The proposals adopted shall be registered by the executive secretary and circulated among the participants.

79. Representatives of States participating in the conference may ask for their formal reservations or interpretative statements concerning given decisions to be duly registered by the executive secretary and circulated to the participating States. Such statements must be submitted in writing to the executive secretary.

80.8. The inaugural and closing sessions of the first stage of the conference will be open. Other sessions of the first stage may be open if the Ministers so decide. The Co-ordinating Committee, the Committee and the Sub-Committee shall not, as a rule, meet in open sessions, unless the participants decide otherwise. Arrangements for the third stage will be similar to those for the first stage and may be further defined by the Co-ordinating Committee.

81.9. The working languages of the conference and of its working bodies shall be: English, French, German, Italian, Russian and Spanish.

82. Speeches made in any of the working languages shall be interpreted into the other working languages.

83.10. Any representative may make a statement in a language other than the working languages. In this case, he shall himself provide for interpretation into one of the working languages.

84.11. Records and decisions of the conference shall be issued and circulated to participants in the working languages.

85. The participants shall decide by consensus whether it is desirable to make public, through the appropriate services of the conference, certain documents or communiqués on the work of the conference and, if they decide in the affirmative, shall specify the contents.

86.12. During the discussion of any matter, a representative may raise a point of order and the chairman shall give him the floor immediately. A representative raising a point of order may not speak on the substance of the matter under discussion.

87.13. During the meeting the chairman shall keep a list of speakers and may declare it closed with the consent of the meeting. He shall, however, accord the right of reply to any representative if a speech after he has declared the list closed makes this desirable.

88.14. These procedural arrangements shall be adopted by consensus. Once adopted, they can only be altered by consensus.

7. Financial arrangements

A. Distribution of expenses

89. The following scale of distribution has been agreed for the expenses of the conference, subject to the reservation that the distribution in question concerns the conference only and shall not be considered as a precedent which could be relied on in other circumstances:

90. France	8.80 %	
Federal Republic of Germany	8.80 %	
Italy	8.80 %	
Union of Soviet Socialist Republics .	8.80 %	
United Kingdom	8.80 %	
United States of America	8.80 %	52.80 %
Canada	5.52 %	5.52 %
Belgium	3.48 %	
German Democratic Republic	3.48 %	
Netherlands	3.48 %	
Poland	3.48 %	
Spain	3.48 %	
Sweden	3.48 %	20.88 %
Austria	2.00 %	
Czechoslovakia	2.00 %	
Denmark	2.00 %	
Finland	2.00 %	
Hungary	2.00 %	
Norway	2.00 %	
Switzerland	2.00 %	14.00 %
Greece	0.80 %	
Romania	0.80 %	
Turkey	0.80 %	
Yugoslavia	0.80 %	3.20 %
Bulgaria	0.60 %	

78. Les propositions sur les questions de fond sont remises par écrit au président et diffusées à tous les participants ainsi que les amendements qui s'y rapportent. Les propositions adoptées sont enregistrées par le secrétaire exécutif et diffusées aux participants.

79. Les représentants des Etats participant à la conférence peuvent demander que leurs réserves formelles ou leurs déclarations interprétatives concernant certaines décisions soient dûment enregistrées par le secrétaire exécutif et diffusées aux Etats participants. Ces déclarations doivent être remises par écrit au secrétaire exécutif.

80. 8. Les séances d'ouverture et de clôture de la première phase de la conférence sont publiques. Les autres séances de la première phase peuvent être publiques, si les ministres en décident ainsi. Les réunions du Comité de coordination, ainsi que celles des commissions et des sous-commissions ne sont pas, de règle, publiques, sauf décision contraire des participants. Les dispositions pour la troisième phase sont semblables à celles prévues pour la première phase et sont éventuellement précisées par le Comité de coordination.

81. 9. Les langues de travail de la conférence et de ses organes de travail sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français, l'italien et le russe.

82. Les interventions faites dans l'une des langues de travail sont traduites dans les autres langues de travail.

83. 10. Tout représentant peut faire une déclaration dans une langue autre que les langues de travail. Dans ce cas, il doit assurer lui-même l'interprétation dans l'une des langues de travail.

84. 11. Les comptes rendus et les décisions de la conférence sont diffusés aux participants dans les langues de travail.

85. Les participants décident par consensus s'il y a lieu de rendre publics, par les services appropriés de la conférence, certains documents ou communiqués concernant le déroulement des travaux de la conférence et, dans l'affirmative, ils en précisent le contenu.

86. 12. Au cours de la discussion d'une question, un représentant peut soulever un point d'ordre et le président lui donne immédiatement la parole. Un représentant qui soulève un point d'ordre ne peut parler du fond de la question à l'étude.

87. 13. Au cours des séances, le président tient une liste des orateurs ; il peut, avec l'accord des participants, la déclarer close. Il doit toutefois accorder le droit de réponse à tout représentant si une intervention faite après la clôture de cette liste le rend souhaitable.

88. 14. Les présentes dispositions de procédure sont adoptées par voie de consensus. Une fois adoptées, elles ne peuvent être modifiées que par voie de consensus.

7. Arrangements financiers

A. Répartition des dépenses

89. Le barème ci-dessous a été agréé pour la répartition des dépenses de la conférence, étant entendu que la répartition en question ne concerne que la conférence et ne constituera pas un précédent pouvant être invoqué en d'autres circonstances :

90. République Fédérale		
d'Allemagne	8,80 %	
Etats-Unis	8,80	
France	8,80	
Italie	8,80	
Royaume-Uni	8,80	
U.R.S.S.	8,80	52,80 %
Canada	5,52	5,52
République Démocratique Allemande..	3,48	
Belgique	3,48	
Espagne	3,48	
Pays-Bas	3,48	
Pologne	3,48	
Suède	3,48	20,88
Autriche	2,00	
Danemark	2,00	
Finlande	2,00	
Hongrie	2,00	
Norvège	2,00	
Suisse	2,00	
Tchécoslovaquie	2,00	14,00
Grèce	0,80	
Roumanie	0,80	
Turquie	0,80	
Yougoslavie	0,80	3,20
Bulgarie	0,60	

Ireland	0.60 %		
Luxembourg	0.60 %		
Portugal	0.60 %	2.40 %	
Cyprus	0.20 %		
Holy See	0.20 %		
Iceland	0.20 %		
Liechtenstein	0.20 %		
Malta	0.20 %		
San Marino	0.20 %	1.20 %	
	100 %	100 %	

91. Necessary alterations of the cost sharing scale due to any possible modifications in the list of participating States above will be decided upon by consensus.

B. System of financing

92.1. The monies needed to finance the conference will be advanced by the host country of each stage subject to reimbursement out of the contributions of the participating States according to the agreed cost sharing scale.

93.2. Payment of contributions by participating States shall be made to a special account of the conference.

94.3. Payment shall be made in the currency of the host country.

95.4. Accounts will be rendered in respect of each stage or at intervals of three (3) months, as appropriate.

96.5. Accounts shall be expressed in the currency of the host country and shall be rendered as soon as technically possible after the termination of a billing period. They shall be payable sixty (60) days of presentation.

ANNEX

Austria
Belgium
Bulgaria
Canada
Cyprus
Czechoslovakia
Denmark
Finland
France
German Democratic Republic
Federal Republic of Germany

Greece
Holy See
Hungary
Iceland
Ireland
Italy
Liechtenstein
Luxembourg
Malta
Netherlands
Norway
Poland
Portugal
Romania
San Marino
Spain
Sweden
Switzerland
Turkey
Union of Soviet Socialist Republics
United Kingdom
United States of America
Yugoslavia

Source: Official text, Helsinki.

82. Joint communiqué signed by the United States, North Viet-Nam, South Viet-Nam and the Provisional Government of South Viet-Nam, Paris

13th June 1973

The Parties signatory to the Paris Agreement on ending the war and restoring peace in Viet-Nam, signed on 27th January 1973,

Considering that strict respect and scrupulous implementation of all provisions of the Agreement and its Protocols by all the parties signatory to them are necessary to ensure the peace in Viet-Nam and contribute to the cause of peace in Indochina and South-East Asia.

Have agreed on the following points (in the sequence of the relevant articles in the Agreement) :

1. In conformity with Article 2 of the Agreement, the United States shall cease immediately, completely, and indefinitely aerial reconnaissance over the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam.

2. In conformity with Article 2 of the Agreement and with the Protocol on mine clearance :

(a) The United States shall resume mine clearance operations within five days from the date

Irlande	0,60		
Luxembourg	0,60		
Portugal	0,60	2,40	
Chypre	0,20		
Islande	0,20		
Liechtenstein	0,20		
Malte	0,20		
Saint-Marin	0,20		
Saint-Siège	0,20	1,20	
	<u>100</u>	<u>%</u>	<u>100</u>
			<u>%</u>

91. Les changements qu'il faudrait apporter au barème de répartition des dépenses en cas de modifications éventuelles dans la liste ci-dessus des Etats participants seront décidés par consensus.

B. Système de financement

92. 1. Les fonds nécessaires au financement de la conférence seront avancés par le pays-hôte, lors de chaque phase, étant entendu que le remboursement de ces avances aura lieu au moyen des contributions des Etats participants, selon le barème agréé de répartition des dépenses.

93. 2. Le paiement des contributions par les Etats participants s'effectuera à un compte spécial de la conférence.

94. 3. Les paiements s'effectueront dans la monnaie du pays-hôte.

95. 4. Les comptes seront liquidés pour chaque phase, ou à intervalles de trois (3) mois, selon qu'il conviendra.

96. 5. Les comptes seront établis dans la monnaie du pays-hôte et liquidés dès que cela sera possible sur le plan technique, après la fin d'une période comptable. Ils seront payables soixante (60) jours après présentation.

ANNEXE

République Fédérale d'Allemagne
 République Démocratique Allemande
 Etats-Unis d'Amérique
 Autriche
 Belgique
 Bulgarie
 Canada
 Chypre
 Danemark
 Espagne
 Finlande

France
 Grande-Bretagne
 Grèce
 Hongrie
 Irlande
 Islande
 Italie
 Liechtenstein
 Luxembourg
 Malte
 Norvège
 Pays-Bas
 Pologne
 Portugal
 Roumanie
 Saint-Marin
 Saint-Siège
 Suède
 Suisse
 Tchécoslovaquie
 Turquie
 Union des Républiques Socialistes Soviétiques
 Yougoslavie

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

82. Communiqué commun signé par les Etats-Unis, le Nord-Vietnam, le Sud-Vietnam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam à Paris

13 juin 1973

Les parties signataires de l'Accord de Paris sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Vietnam, signé le 27 janvier 1973,

Considérant que le respect strict et l'application scrupuleuse de toutes les dispositions de l'Accord et de ses Protocoles par toutes les parties signataires sont nécessaires pour assurer la paix au Vietnam et contribuer à la cause de la paix en Indochine et en Asie du Sud-Est,

Sont convenues des points suivants (dans l'ordre des articles correspondants de l'Accord) :

1. Conformément à l'article 2 de l'Accord, les Etats-Unis cesseront immédiatement, complètement et indéfiniment leurs reconnaissances aériennes au-dessus du territoire de la République Démocratique du Vietnam.

2. Conformément à l'article 2 de l'Accord et au Protocole sur le déminage :

(a) Les Etats-Unis reprendront leurs opérations de déminage dans les cinq jours suivant

of signature of this joint communiqué and shall successfully complete these operations within thirty days thereafter.

(b) The United States shall supply to the Democratic Republic of Viet-Nam means which are agreed to be adequate and sufficient for sweeping mines in rivers.

(c) The United States shall announce when the mine clearance in each main channel is completed and issue a final announcement when all the operations are completed.

3. In implementation of Article 2 of the Agreement, at 1200 hours GMT, 14th June 1973, the High Commands of the two South Vietnamese parties shall issue identical orders to all regular and irregular armed forces and the armed police under their command, to strictly observe the cease-fire throughout South Viet-Nam beginning at 0400 hours, GMT, 15th June 1973, and scrupulously implement the Agreement and its Protocols.

4. The two South Vietnamese parties shall strictly implement Articles 2 and 3 of the Protocol on the cease-fire in South Viet-Nam which read as follows :

"Article 2

(a) As soon as the cease-fire comes into force and until regulations are issued by the joint Military Commissions, all ground, river, sea and air combat forces of the parties in South Viet-Nam shall remain in place; that is, in order to ensure a stable cease-fire, there shall be no major redeployments or movements that would extend each party's area of control or would result in contact between opposing armed forces and clashes which might take place.

(b) All regular and irregular armed forces and the armed police of the parties in South Viet-Nam shall observe the prohibition of the following acts :

- (1) armed patrols into areas controlled by opposing armed forces and flights by bomber and fighter aircraft of all types, except for unarmed flights for proficiency training and maintenance ;

- (2) armed attacks against any person, either military or civilian, by any means whatsoever, including the use of small arms, mortars, artillery, bombing and strafing by airplanes and any other type of weapon or explosive device ;

- (3) all combat operations on the ground, on rivers, on the sea and in the air ;

- (4) all hostile acts, terrorism or reprisals ; and

- (5) all acts endangering lives or public or private property.

Article 3

(a) The above-mentioned prohibitions shall not hamper or restrict :

- (1) civilian supply, freedom of movement, freedom to work, and freedom of the people to engage in trade, and civilian communication and transportation between and among all areas in South Viet-Nam ;

- (2) the use by each party in areas under its control of military support elements, such as engineer and transportation units, in repair and construction of public facilities and the transportation and supplying of the population ;

- (3) normal military proficiency training conducted by the parties in the areas under their respective control with due regard for public safety.

(b) The joint Military Commissions shall immediately agree on corridors, routes and other regulations governing the movement of military transport aircraft, military transport vehicles, and military transport vessels of all types of one party going through areas under the control of other parties."

5. The two-party joint Military Commission shall immediately carry out its task pursuant

la signature du présent communiqué commun et achèveront de mener à bien ces opérations dans les trente jours qui suivront.

(b) Les Etats-Unis fourniront à la République Démocratique du Vietnam les moyens reconnus d'un commun accord comme adéquats et suffisants pour déminer les voies navigables.

(c) Lorsque le déminage de chaque voie navigable principale sera terminé, les Etats-Unis devront l'annoncer, et ils publieront une déclaration finale quand toutes les opérations seront achevées.

3. En application de l'article 2 de l'Accord, à 12 heures G.M.T., le 14 juin 1973, les hauts commandements des deux parties sud-vietnamiennes donneront à toutes les forces armées régulières et irrégulières et aux forces de police armées placées sous leur commandement des ordres identiques leur enjoignant d'observer strictement le cessez-le-feu dans tout le Sud-Vietnam à partir de 4 heures G.M.T., le 15 juin 1973, et d'appliquer scrupuleusement l'Accord et ses Protocoles.

4. Les deux parties sud-vietnamiennes appliqueront strictement les articles 2 et 3 du Protocole relatif au cessez-le-feu au Sud-Vietnam, rédigés comme suit :

« Article 2

(a) Dès que le cessez-le-feu entrera en vigueur et jusqu'à ce que les Commissions militaires mixtes aient publié des réglementations, toutes les forces combattantes terrestres, fluviales, maritimes et aériennes des parties se trouvant au Sud-Vietnam demeureront sur leurs positions, c'est-à-dire que, pour assurer un cessez-le-feu stable, il ne sera procédé à aucun redéploiement ou mouvement majeur qui élargirait la zone de contrôle de chaque partie ou entraînerait des contacts entre les forces armées opposées, ou des affrontements éventuels.

(b) Toutes les forces armées régulières et irrégulières et la police armée des parties se trouvant au Sud-Vietnam observeront l'interdiction des actes suivants :

- (1) patrouilles armées à l'intérieur des régions contrôlées par les forces armées opposées et vols de bombardiers et de chasseurs de tous types, à l'exception des vols non armés d'entraînement et d'entretien ;

- (2) attaques armées dirigées contre tout individu, militaire ou civil, par quelque moyen que ce soit, y compris l'utilisation des armes légères, des mortiers, des pièces d'artillerie, les bombardements et les mitraillages par avion et l'emploi de tout autre type d'arme ou d'engin explosif ;
- (3) toutes opérations de combat sur terre, sur les voies fluviales, en mer et dans les airs ;
- (4) tous actes d'hostilité, de terrorisme ou de représailles ; et
- (5) tous actes mettant en danger des vies ou des biens publics ou privés.

Article 3

(a) Les interdictions ci-dessus mentionnées ne devront pas entraver ou restreindre :

- (1) Les approvisionnements civils, la liberté de mouvement, la liberté pour chacun de travailler et de se livrer au commerce, et les communications et les transports civils entre et parmi les régions du Sud-Vietnam ;
- (2) l'utilisation par chaque partie, dans les régions qu'elle contrôle, d'éléments militaires de soutien, tels qu'unités du génie et des transports pour la réparation et la construction d'installations publiques, et le transport et le ravitaillement de la population ;
- (3) l'entraînement militaire normal effectué par les parties dans les régions se trouvant sous leur contrôle respectif, compte tenu de la sécurité publique.

(b) Les Commissions militaires mixtes viendront immédiatement de dispositions concernant les couloirs et routes et des autres réglementations régissant le mouvement des avions de transport militaires, des véhicules de transport militaires et des vaisseaux de transport militaires de tous types relevant d'une partie et traversant des régions contrôlées par les autres parties. »

5. La Commission militaire mixte bipartite s'acquittera immédiatement de sa tâche, confor-

to Article 3 (b) of the Agreement to determine the areas controlled by each of the two South Vietnamese parties and the modalities of stationing. This task shall be completed as soon as possible. The Commission shall also immediately discuss the movements necessary to accomplish a return of the armed forces of the two South Vietnamese parties to the positions they occupied at the time the cease-fire entered into force on 28th January 1973.

6. Twenty-four hours after the cease-fire referred to in paragraph 3 enters into force, the commanders of the opposing armed forces at those places of direct contact shall meet to carry out the provisions of Article 4 of the Protocol on the cease-fire in South Viet-Nam with a view to reaching an agreement on temporary measures to avert conflict and to ensure supply and medical care for these armed forces.

7. In conformity with Article 7 of the Agreement :

(a) The two South Vietnamese parties shall not accept the introduction of troops, military advisers, and military personnel, including technical military personnel, into South Viet-Nam.

(b) The two South Vietnamese parties shall not accept the introduction of armaments, munitions, and war material into South Viet-Nam. However, the two South Vietnamese parties are permitted to make periodic replacement of armaments, munitions, and war material, as authorised by Article 7 of the Agreement, through designated points of entry and subject to supervision by the two-party joint Military Commission and the International Commission of Control and Supervision.

In conformity with Article 15 (b) of the Agreement regarding the respect of the demilitarised zone, military equipment may transit the demilitarised zone only if introduced into South Viet-Nam as replacements pursuant to Article 7 of the Agreement and through a designated point of entry.

(c) Twenty-four hours after the entry into force of the cease-fire referred to in paragraph 3, the two-party joint Military Commission shall discuss the modalities for the supervision of the replacements of armaments, munitions, and war material permitted by Article 7 of the Agreement at the three points of entry already agreed upon for each party. Within fifteen days of the entry

into force of the cease-fire referred to in paragraph 3, the two South Vietnamese parties shall also designate by agreement the additional points of entry for each party in the area controlled by that party.

8. In conformity with Article 8 of the Agreement :

(a) Any captured personnel covered by Article 8 (a) of the Agreement who have not yet been returned shall be returned without delay, and in any event within no more than thirty days from the date of signature of this joint communiqué.

(b) All the provisions of the Agreement and the Protocol on the return of captured personnel shall be scrupulously implemented. All Vietnamese civilian personnel covered by Article 8 (c) of the Agreement and Article 7 of the Protocol on the return of captured personnel shall be returned as soon as possible. The two South Vietnamese parties shall do their utmost to accomplish this within forty-five days from the date of signature of this joint communiqué.

(c) In conformity with Article 8 of the Protocol on the return of captured personnel, all captured and detained personnel covered by that Protocol shall be treated humanely at all times. The two South Vietnamese parties shall immediately implement Article 9 of that Protocol and, within fifteen days from the date of signature of this joint communiqué, allow national Red Cross societies they have agreed upon to visit all places where these personnel are held.

(d) The two South Vietnamese parties shall co-operate in obtaining information about missing persons and in determining the location of and in taking care of the graves of the dead.

(e) In conformity with Article 8 (b) of the Agreement, the parties shall help each other to get information about those military personnel and foreign civilians of the parties missing in action, to determine the location and take care of the graves of the dead so as to facilitate the exhumation and repatriation of the remains, and to take any such other measures as may be required to get information about those still considered missing in action. For this purpose, frequent and regular liaison flights shall be made between Saigon and Hanoi.

mément à l'article 3 (b) de l'Accord, qui est de déterminer les régions contrôlées par chacune des deux parties sud-vietnamiennes et les modalités de stationnement. Cette tâche devra être menée à bien le plus tôt possible. La commission discutera aussi immédiatement des mouvements nécessaires pour ramener les forces armées des deux parties sud-vietnamiennes sur les positions qu'elles occupaient au moment où le cessez-le-feu est entré en vigueur, le 28 janvier 1973.

6. Vingt-quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dont il est fait état au paragraphe 3, les commandants des forces armées opposées, aux points où celles-ci se trouvent directement en contact, se rencontreront pour appliquer les dispositions de l'article 4 du Protocole sur le cessez-le-feu au Sud-Vietnam, en vue de parvenir à un accord sur des mesures temporaires destinées à éviter tout conflit et à assurer à ces forces armées les approvisionnements et les soins médicaux nécessaires.

7. Conformément à l'article 7 de l'Accord :

(a) Les deux parties sud-vietnamiennes n'accepteront pas l'entrée au Sud-Vietnam de troupes, de conseillers militaires et de personnel militaire, y compris le personnel technique.

(b) Les deux parties sud-vietnamiennes n'accepteront pas l'entrée au Sud-Vietnam d'armements, de munitions et de matériel de guerre. Cependant, les dites parties pourront procéder au remplacement périodique d'armements, de munitions et de matériel de guerre, comme l'autorise l'article 7 de l'Accord, en passant par des points d'entrée désignés, et sous la surveillance de la Commission militaire mixte bipartite et de la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance.

Comme suite à l'article 15 (b) de l'Accord concernant le respect de la zone démilitarisée, l'équipement militaire ne pourra transiter par la zone démilitarisée que s'il est introduit au Sud-Vietnam au titre de matériel de remplacement, ainsi que le stipule l'article 7 de l'Accord, et ce en passant par un point d'entrée désigné.

(c) Vingt-quatre heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dont il est fait état au paragraphe 3, la Commission militaire mixte bipartite discutera des modalités concernant la surveillance des remplacements d'armements, de munitions et de matériel de guerre autorisés par l'article 7 de l'Accord aux trois points d'entrée déjà acceptés d'un commun accord pour chaque

partie. Dans les quinze jours suivant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu dont il est fait état au paragraphe 3, les deux parties sud-vietnamiennes désigneront également d'un commun accord trois points d'entrée supplémentaires pour chaque partie dans la région contrôlée par la dite partie.

8. Conformément à l'article 8 de l'Accord :

(a) Tout personnel capturé couvert par l'article 8 (a) de l'Accord qui n'aura pas encore été restitué le sera sans délai, ou, en tout cas, dans un délai ne dépassant pas trente jours à dater de la signature du présent communiqué commun.

(b) Toutes les dispositions de l'Accord et du Protocole concernant la restitution du personnel capturé devront être scrupuleusement appliquées. Tout le personnel civil vietnamien couvert par l'article 8 (c) de l'Accord et l'article 7 du Protocole sera restitué le plus rapidement possible. Les deux parties sud-vietnamiennes feront tout leur possible pour effectuer cette opération dans les quarante-cinq jours qui suivront la date de la signature du présent communiqué commun.

(c) Conformément à l'article 8 du Protocole concernant la restitution du personnel capturé, toutes les personnes capturées et détenues couvertes par ce protocole seront traitées avec humanité en tout temps. Les deux parties sud-vietnamiennes appliqueront immédiatement l'article 9 de ce protocole et, dans les quinze jours suivant la date de signature du présent communiqué commun, autoriseront les sociétés nationales de la Croix-Rouge sur lesquelles elles se sont mises d'accord à visiter tous les lieux où ce personnel est détenu.

(d) Les deux parties sud-vietnamiennes coopéreront pour réunir des renseignements concernant les disparus, établir l'emplacement et prendre soin des tombes des morts.

(e) Conformément à l'article 8 (b) de l'Accord, les parties se viendront en aide mutuellement afin de réunir des renseignements sur le personnel militaire et les civils étrangers relevant des diverses parties qui sont portés disparus, de déterminer l'emplacement et de prendre soin des tombes des morts, de façon à faciliter l'exhumation et le rapatriement des dépouilles, et de prendre telles autres mesures pouvant s'avérer nécessaires pour obtenir des renseignements concernant ceux qui sont encore considérés comme disparus. A cette fin, des vols de liaison fré-

9. The two South Vietnamese parties shall implement Article 11 of the Agreement, which reads as follows :

"Immediately after the cease-fire, the two South Vietnamese parties will :

— achieve national reconciliation and concord, end hatred and enmity, prohibit all acts of reprisal and discrimination against individuals or organisations that have collaborated with one side or the other ;

— ensure the democratic liberties of the people : personal freedom, freedom of speech, freedom of the press, freedom of meeting, freedom of organisation, freedom of political activities, freedom of belief, freedom of movement, freedom of residence, freedom of work, right to property ownership and right to free enterprise."

10. Consistent with the principles for the exercise of the South Vietnamese people's right to self-determination stated in Chapter IV of the Agreement :

(a) The South Vietnamese people shall decide themselves the political future of South Viet-Nam through genuinely free and democratic general elections under international supervision.

(b) The National Council of National Reconciliation and Concord consisting of three equal segments shall be formed as soon as possible, in conformity with Article 12 of the Agreement.

The two South Vietnamese parties shall sign an agreement on the internal matters of South Viet-Nam as soon as possible, and shall do their utmost to accomplish this within forty-five days from the date of signature of this joint communiqué.

(c) The two South Vietnamese parties shall agree through consultations on the institutions for which the free and democratic general elections provided for in Article 9 (b) of the Agreement will be held.

(d) The two South Vietnamese parties shall implement Article 13 of the Agreement, which reads as follows :

"The question of Vietnamese armed forces in South Viet-Nam shall be settled by the

two South Vietnamese parties in a spirit of national reconciliation and concord, equality and mutual respect, without foreign interference, in accordance with the postwar situation. Among the questions to be discussed by the two South Vietnamese parties are steps to reduce their military effectives and to demobilise the troops being reduced. The two South Vietnamese parties will accomplish this as soon as possible."

11. In implementation of Article 17 of the Agreement :

(a) All the provisions of Articles 16 and 17 of the Protocol on the cease-fire in South Viet-Nam shall immediately be implemented with respect to the two-party joint Military Commission. That Commission shall also immediately be accorded the eleven points of privileges and immunities agreed upon by the four-party Joint Military Commission. Frequent and regular liaison flights shall be made between Saigon and the headquarters of the regional two-party joint Military Commissions and other places in South Viet-Nam as required for the operations of the two-party joint Military Commission. Frequent and regular liaison flights shall also be made between Saigon and Loc Ninh.

(b) The headquarters of the central two-party Joint Military Commission shall be located in Saigon proper or at a place agreed upon by the two South Vietnamese parties where an area controlled by one of them adjoins an area controlled by the other. The locations of the headquarters of the regional two-party joint Military Commissions and of the teams of the two-party joint Military Commission shall be determined by that Commission within fifteen days after the entry into force of the cease-fire referred to in paragraph 3. These locations may be changed at any time as determined by the Commission. The locations, except for teams at the points of entry, shall be selected from among those towns specified in Article 11 (b) and (c) of the Protocol on the cease-fire in South Viet-Nam and those places where an area controlled by one South Vietnamese party adjoins an area controlled by the other, or at any other place agreed upon by the Commission.

quents et réguliers seront effectués entre Saigon et Hanoi.

9. Les deux parties sud-vietnamiennes appliqueront l'article 11 de l'Accord, rédigé comme suit :

« Immédiatement après le cessez-le-feu, les deux parties sud-vietnamiennes devront :

— parvenir à la réconciliation et la concorde nationales, mettre fin à la haine et à l'inimitié, interdire tous les actes de représailles et de discrimination contre les individus ou les organisations ayant collaboré avec l'un ou l'autre camp ;

— assurer les libertés démocratiques du peuple : liberté de la personne, liberté de parole, liberté de la presse, liberté de réunion, liberté d'organisation, liberté en matière d'activité politique, liberté de croyance, liberté de mouvement, liberté de résidence, liberté de travail, droit à la propriété privée et droit à la libre entreprise. »

10. Conformément aux principes de l'exercice du droit du peuple sud-vietnamien à l'autodétermination énoncé dans le chapitre IV de l'Accord :

(a) Le peuple sud-vietnamien décidera lui-même de l'avenir politique du Sud-Vietnam grâce à des élections générales véritablement libres et démocratiques, sous surveillance internationale.

(b) Le Conseil National de Réconciliation et de Concorde Nationales, composé de trois parties égales, sera formé aussitôt que possible, conformément à l'article 12 de l'Accord.

Les deux parties sud-vietnamiennes signeront, dès que possible, un accord portant sur les questions intérieures du Sud-Vietnam et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour y parvenir dans les quarante-cinq jours suivant la date de signature du présent communiqué commun.

(c) Les deux parties sud-vietnamiennes décideront d'un commun accord, grâce à des consultations, des institutions pour la création desquelles seront tenues les élections générales libres et démocratiques prévues à l'article 9 (b) de l'Accord.

(d) Les deux parties sud-vietnamiennes mettront en œuvre les dispositions de l'article 13 de l'Accord, rédigé comme suit :

« La question des forces armées vietnamiennes au Sud-Vietnam sera réglée par les deux

parties sud-vietnamiennes dans un esprit de réconciliation et de concorde nationales, d'égalité et de respect mutuel, sans ingérence étrangère, conformément à la situation d'après-guerre. Au nombre des questions à discuter par les deux parties sud-vietnamiennes figurent les mesures visant à la réduction de leurs effectifs militaires et à la démobilisation des troupes affectées par cette réduction. Les deux parties sud-vietnamiennes y pourvoiront aussitôt que possible. »

11. Conformément à l'article 17 de l'Accord :

(a) Toutes les dispositions des articles 16 et 17 du Protocole concernant le cessez-le-feu au Sud-Vietnam seront immédiatement mises en vigueur pour ce qui a trait à la Commission militaire mixte bipartite. Cette commission se verra également accorder immédiatement le bénéfice des privilèges et immunités en onze points décidés d'un commun accord par la Commission militaire mixte quadripartite. Des vols de liaison fréquents et réguliers seront effectués entre Saigon et les sièges des Commissions militaires mixtes bipartites régionales, de même que d'autres points du Sud-Vietnam, ainsi que l'exigera le fonctionnement de la Commission militaire mixte bipartite. Des vols de liaison fréquents et réguliers auront également lieu entre Saigon et Loc Ninh.

(b) Le siège de la Commission militaire mixte bipartite centrale sera situé à Saigon même ou encore dans un endroit, choisi d'un commun accord par les deux parties sud-vietnamiennes, où une zone contrôlée par l'une d'elles est limitrophe d'une zone contrôlée par l'autre. L'emplacement des sièges des Commissions militaires mixtes bipartites régionales et des équipes de la Commission militaire mixte bipartite sera déterminé par cette commission dans les 15 jours suivant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu mentionné au paragraphe 3. Ces emplacements pourront être changés à tout moment, sur décision de la commission. Ces emplacements, à l'exception de ceux où sont établies les équipes aux points d'entrée, seront choisis parmi les villes dont la liste est donnée dans l'article 11 (b) et (c) du Protocole concernant le cessez-le-feu au Sud-Vietnam et les endroits où une zone contrôlée par l'une des parties sud-vietnamiennes est limitrophe d'une zone contrôlée par l'autre, ou seront fixés en tout autre endroit choisi d'un commun accord par la commission.

(c) Once the privileges and immunities mentioned in paragraph 11 (a) are accorded by both South Vietnamese parties, the two-party joint Military Commission shall be fully staffed and its regional commissions and teams fully deployed within fifteen days after their locations have been determined.

(d) The two-party joint Military Commission and the International Commission of Control and Supervision shall closely co-operate with and assist each other in carrying out their respective functions.

12. In conformity with Article 18 of the Agreement and Article 10 of the Protocol on the International Commission of Control and Supervision, the International Commission, including its teams, is allowed such movement for observation as is reasonably required for the proper exercise of its functions as stipulated in the Agreement. In carrying out these functions, the International Commission, including its teams, shall enjoy all necessary assistance and co-operation from the parties concerned. The two South Vietnamese parties shall issue the necessary instructions to their personnel and take all other necessary measures to ensure the safety of such movement.

13. Article 20 of the Agreement, regarding Cambodia and Laos, shall be scrupulously implemented.

14. In conformity with Article 21 of the Agreement, the United States-Democratic Republic of Viet-Nam Joint Economic Commission shall resume its meetings four days from the date of signature of this joint communiqué and shall complete the first phase of its work within fifteen days thereafter.

Affirming that the parties concerned shall strictly respect and scrupulously implement all the provisions of the Paris Agreement, its Protocols, and this joint communiqué, the undersigned representatives of the parties signatory to the Paris Agreement have decided to issue this joint communiqué to record and publish the points on which they have agreed.

Signed in Paris, 13th June 1973.

Source : Department of State Bulletin No. 1776, 9th July 1973.

83. Letter from Mr. Scheel, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany, to Mr. Waldheim, Secretary-General of the United Nations

13th June 1973

In connection with the submission today of the application for membership of the Federal Republic of Germany in the United Nations, I have the honour, with regard to the application of the United Nations Charter to Berlin (West), to declare that, with the exception of matters concerning security and status, and in accordance with the authorisation given to the Senate in the Allied Kommandantura letter dated 13th April 1973, the Federal Republic of Germany accepts, from the date on which it is admitted to membership in the United Nations, the rights and obligations contained in the United Nations Charter also with respect to Berlin (West), and will represent the interests of Berlin (West) in the United Nations and its subsidiary organs.

I have the honour to request that this letter be circulated as an official document of the United Nations.

Source : United Nations General Assembly and Security Council documents A/9071 and S/10950, 15th June 1973.

84. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Copenhagen

15th June 1973

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session in Copenhagen on 14th and 15th June.

2. Ministers underlined the essential contribution which the Alliance has rendered over the years to the maintenance of international peace and security. The progress being made toward better East-West relations and the reduction of tensions in Europe could not have been achieved without the unshakeable resolve of the West to defend itself and a sound military capability to do so. Ministers asserted that an effective defence system remained a fundamental prerequisite for further progress. Consequently, the allies must continue to make the efforts necessary to ensure their defence and security.

(c) Dès que les privilèges et immunités mentionnés au paragraphe 11 (a) auront été accordés par les deux parties sud-vietnamiennes, la Commission militaire mixte bipartite sera complètement constituée et ses commissions et ses équipes régionales seront définitivement mises en place dans les 15 jours suivant le moment où l'emplacement de leur siège aura été déterminé.

(d) La Commission militaire mixte bipartite et la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance coopéreront étroitement entre elles et se viendront mutuellement en aide pour l'accomplissement de leurs tâches respectives.

12. Conformément à l'article 18 de l'Accord et l'article 10 du Protocole concernant la Commission internationale de Contrôle et de Surveillance, la Commission internationale, y compris ses équipes, pourra effectuer tous les déplacements d'observation raisonnablement nécessaires à l'accomplissement correct de ses fonctions telles qu'elles sont définies dans l'Accord. En s'acquittant de sa tâche, la Commission internationale, y compris ses équipes, bénéficiera de toute l'aide et de toute la coopération nécessaires de la part des parties intéressées. Les deux parties sud-vietnamiennes donneront les instructions voulues à leur personnel et prendront toutes les autres mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ces déplacements.

13. L'article 20 de l'Accord, concernant le Cambodge et le Laos, sera scrupuleusement appliqué.

14. Conformément à l'article 21 de l'Accord, la Commission économique mixte Etats-Unis-République Démocratique du Vietnam reprendra ses réunions 4 jours après la signature du présent communiqué commun et devra avoir complété la première phase de ses travaux dans les 15 jours qui suivront.

Affirmant que les parties intéressées respecteront strictement et appliqueront scrupuleusement toutes les dispositions de l'Accord de Paris, de ses Protocoles et du présent communiqué commun, les représentants soussignés des parties signataires de l'Accord de Paris ont décidé de publier le présent communiqué commun afin de consigner officiellement et de faire connaître les points sur lesquels ils se sont mis d'accord.

Signé à Paris, le 13 juin 1973.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documents*, n° 2267, 14 juin 1973.

83. Lettre adressée par M. Scheel, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, à M. Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies

13 juin 1973

A propos de la demande d'admission de la République Fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies présentée aujourd'hui, j'ai l'honneur de déclarer, en ce qui concerne l'application de la Charte des Nations Unies à Berlin-Ouest, qu'à l'exception des questions relatives à la sécurité et au statut, et conformément à l'autorisation donnée au Sénat dans la lettre du Commandement allié en date du 13 avril 1973, la République Fédérale d'Allemagne accepte, à compter de la date à laquelle elle sera admise à l'Organisation des Nations Unies, les droits et les obligations énoncés dans la Charte des Nations Unies également en ce qui concerne Berlin-Ouest, et qu'elle représentera les intérêts de Berlin-Ouest à l'Organisation des Nations Unies et dans ses organes subsidiaires.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 52, 31 décembre 1973.

84. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Copenhague

15 juin 1973

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Copenhague les 14 et 15 juin.

2. Les ministres ont souligné la contribution essentielle que l'Alliance a apportée au cours des années au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès en cours dans l'amélioration des relations Est-Ouest et la réduction des tensions en Europe n'auraient pas été possibles sans la ferme détermination de l'Ouest d'assurer sa propre défense et sans un potentiel militaire solide. Les ministres ont affirmé qu'un système de défense efficace demeurerait un préalable indispensable à de nouveaux progrès. En conséquence, les alliés doivent poursuivre les efforts nécessaires pour assurer leur défense et leur sécurité.

3. Ministers reaffirmed the principles and objectives of the Alliance established a quarter of a century ago. They noted, however, the profound changes which were taking place in every field of international activity. With this in mind, Ministers decided that the time had come, without prejudice to continuing negotiations in other fora, for their governments to examine in a spirit of solidarity and by a common effort their relationships in the light of these changes. They entrusted the Council in Permanent Session with this task. Ministers expressed full confidence that the Alliance would continue to be a vital force for maintaining peace, improving East-West relations, and promoting greater security and well-being.

4. Ministers considered the outcome of the multilateral talks in Helsinki in preparation for the conference on security and co-operation in Europe. Recalling the purpose of their governments in entering into these talks, Ministers were satisfied that it had been possible at Helsinki to agree on arrangements for this conference which would ensure that their proposals were examined fully and in depth.

5. Ministers stressed the need for the conference to be conducted with all due deliberation befitting the range, complexity and importance of the subjects to be discussed, including security; economic, scientific, technological and environmental co-operation; co-operation in humanitarian and other fields and, in particular, in the field of human contacts. They reaffirmed that constructive and specific results could be achieved only through a process of detailed and serious negotiations without artificial time limits. They felt that given these circumstances there were reasonable hopes that the conference could produce satisfactory results. Consequently, they expressed their willingness to begin the first phase of the conference in Helsinki on 3rd July. They noted that a decision on the opening date for the second phase of the conference remains to be taken and agreed to consult further on this matter.

6. Ministers representing countries which participate in NATO's integrated defence programme noted with satisfaction that the initiative for mutual and balanced force reductions in Central Europe which they took at Reykjavik in 1968 has led to multilateral exploratory talks

in Vienna. The agreements reached there thus far are useful steps forward. These Ministers expect negotiations on specific force reduction and associated measures in Central Europe to begin in October 1973 as previously agreed. They reaffirmed the importance they attach to the prompt fulfilment of this commitment.

7. In such negotiations, it will be the aim of the allied governments concerned, bearing in mind the indivisibility of the security of the Alliance, to secure step by step practical arrangements which ensure undiminished security for all parties at a lower level of forces in Central Europe. The readiness of the Warsaw Pact countries to contribute to balanced results would, together with a successful outcome of the parallel negotiations in CSCE, open the way to a more fruitful and stable relationship in Europe. These Ministers reaffirmed the conviction of their governments that unilateral action on the part of countries of the Alliance to reduce or withdraw forces would undermine the negotiation of satisfactory agreements aimed at enhancing military stability.

8. These Ministers noted with approval the extent of agreement already reached within the Alliance in preparation for negotiations on mutual and balanced force reductions. They requested the Council in Permanent Session to continue this work and to develop further an Alliance programme for the forthcoming negotiations.

9. Ministers expressed satisfaction that the negotiations between the United States and the USSR seeking permanent limitations on strategic offensive arms (SALT Two) were being pursued. They recognised the importance of this subject for the Alliance and reaffirmed the continuing need for close allied consultation.

10. Ministers considered the latest developments in questions concerning Germany. They noted the conclusion of the legislative process in the Federal Republic of Germany approving the treaty on the basis of relations between the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic of 21st December 1972,

3. Les ministres ont réaffirmé les principes et les objectifs de l'Alliance établie il y a un quart de siècle. Ils ont constaté toutefois que de profondes modifications étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale. Aussi les ministres ont-ils estimé que le moment était venu pour leurs gouvernements, sans préjudice de la poursuite de négociations dans d'autres enceintes, d'examiner dans un esprit de solidarité et par un effort commun leurs relations en fonction de ces changements. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de cette tâche. Les ministres se sont en outre déclarés profondément convaincus que l'Alliance demeurera une force essentielle pour le maintien de la paix, l'amélioration des relations Est-Ouest et le renforcement de la sécurité et du bien-être.

4. Les ministres ont examiné le résultat des pourparlers d'Helsinki concernant la préparation de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Rappelant l'objectif poursuivi par leurs gouvernements lorsqu'ils se sont engagés dans ces pourparlers, les ministres se sont déclarés satisfaits de ce qu'il ait été possible à Helsinki de se mettre d'accord sur des arrangements permettant d'escompter que leurs propositions feront l'objet d'un examen complet et approfondi.

5. Les ministres ont souligné qu'il était indispensable que la conférence soit menée avec toute l'attention que réclament la portée, la complexité et l'importance des sujets à débattre, y compris la sécurité et la coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement, ainsi que dans les domaines humanitaires et autres, en particulier dans le domaine des contacts humains. Ils ont réaffirmé que l'on ne pourrait obtenir des résultats positifs et concrets que grâce à un processus de négociations sérieuses et détaillées libéré de toute date limite artificielle. Ils ont estimé que, étant donné ces circonstances, il était raisonnable d'espérer que la conférence pourra aboutir à des résultats satisfaisants. En conséquence, ils se sont déclarés désireux d'entamer la première phase de la conférence, à Helsinki, le 3 juillet. Ils ont noté qu'une décision sur la date d'ouverture de la seconde phase de la conférence reste à prendre et sont convenus de se consulter plus avant à ce sujet.

6. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. ont noté avec satisfaction que l'initiative qu'ils ont prise à Reykjavik en 1968 concernant des réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Eu-

rope a abouti aux pourparlers multilatéraux préparatoires de Vienne. Les accords conclus jusqu'ici dans cette ville représentent d'utiles progrès. Ces ministres s'attendent à ce que des négociations sur des réductions spécifiques de forces et autres mesures associées dans la région centrale de l'Europe commencent en octobre 1973 comme précédemment convenu ; ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la mise en œuvre rapide de cet engagement.

7. Au cours de telles négociations, les gouvernements alliés concernés, tenant présent à l'esprit le caractère indivisible de la sécurité de l'Alliance, auront pour objectif d'arriver, par étapes, à des arrangements pratiques qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité pour toutes les parties dans la région centrale de l'Europe à un niveau de forces réduit. Le fait que les pays du Pacte de Varsovie soient disposés à apporter leur concours à la recherche de résultats équilibrés, au moment où se dessine une heureuse issue des négociations parallèles dans le cadre de la C.S.C.E., ouvrirait la voie à l'établissement de relations plus fructueuses et plus stables en Europe. Ces ministres ont réaffirmé que leurs gouvernements avaient la conviction qu'une action unilatérale de la part de pays de l'Alliance en vue de réduire ou de retirer des forces compromettrait la négociation d'accords satisfaisants visant à renforcer la stabilité militaire.

8. Ces ministres se sont félicités du degré d'accord déjà obtenu au sein de l'Alliance dans la préparation des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont demandé au Conseil en session permanente de continuer ces travaux afin de poursuivre l'élaboration d'un programme entre alliés en vue des prochaines négociations.

9. Les ministres ont constaté avec satisfaction que les négociations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en vue de parvenir à des limitations permanentes des armes offensives stratégiques (SALT II) se poursuivent actuellement. Ils ont reconnu l'importance de cette question pour l'Alliance et ont réaffirmé qu'une étroite consultation alliée était toujours indispensable.

10. Les ministres ont examiné l'évolution récente des questions concernant l'Allemagne. Ils ont noté la conclusion en République Fédérale d'Allemagne de la procédure législative approuvant le Traité sur le fondement des relations entre la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande du 21 dé-

which signature Ministers welcomed at their last meeting. They also noted the conclusion of the legislative process to empower the Government of the Federal Republic of Germany to apply for entry to the United Nations. They expressed the hope that relations between the two German States would develop steadily in a satisfactory manner, taking into account the special situation in Germany.

11. As regards Berlin, Ministers share the view that the strict observance and full application of the quadripartite agreement of 3rd September 1971 constitute a condition for lasting détente and stability in Europe. They noted the practical improvements in the Berlin situation which the agreement has produced and were in agreement that the opportunities which it affords for the continuing well-being of the city should be fully utilised.

12. Ministers took note of the report on the situation in the Mediterranean prepared on their instructions by the Council in Permanent Session. They reiterated their concern at the developments in this area which could have dangerous consequences for the countries of the Alliance. They accordingly instructed the Council in Permanent Session to continue its consultations on this question and to report to them at their next meeting.

13. Ministers received with interest a report by the Conference of National Armaments Directors on steps to improve armaments co-operation. Noting that the need to collaborate in the areas of standardisation, development and procurement has become more pressing, they instructed the Council in Permanent Session to take the necessary action.

14. Ministers representing countries which participate in NATO's integrated defence programme welcomed the reaffirmation by the United States that, given a similar approach by their allies, they would maintain and improve their forces in Europe and not reduce them except in the context of an East-West agreement. These Ministers also recalled their previous agreement that member nations were entitled to bring to the attention of the Alliance any special problems arising from balance of payment problems resulting from military expenditures for collective defence, and that Alliance

solidarity can be strengthened by co-operation between members to alleviate these problems. They noted that Permanent Representatives have been directed to study these issues and to offer whatever recommendations seemed appropriate.

15. The next Ministerial Session of the North Atlantic Council will be held in Brussels on 10th and 11th December 1973.

Source : NATO press communiqué M1(73)10.

85. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, in the National Assembly, Paris

19th June 1973

(Extracts)

.....

In the world of 1973, what guides us, ladies and gentlemen, and what would, by the way, guide any other government, as I have said, is respect for the values which have been the focus of our diplomatic and political action for the past fifteen years already.

The first condition is that of peace. This is not very original but it is truly fundamental and those who would forget it would most certainly deprive France of her influence and her audience and would not be truly aware of her interests.

It is not a question of going about repeating that peace is desirable, but rather of persuading, with unflinching determination and by all means possible, all those in the world whom fate brings into conflict, that even their immediate interests will be best served by looking for a peaceful solution. We have already learned our own lesson in stopping those senseless conflicts which in their time troubled the nation's conscience. With regard to the Far East and the Middle East at every opportunity, in public and in private, we have not ceased and we do not cease to look for ways to lead the countries at war to a true understanding of the interests of all.

We can illustrate our effort to promote peace by saying that for us, the right of peoples to self-determination, the independence of

tembre 1972, dont les ministres avaient salué la signature lors de leur précédente rencontre. Ils ont noté également la conclusion de la procédure législative donnant pouvoir au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne de présenter une demande d'admission aux Nations Unies. Ils ont exprimé l'espoir que les relations entre les deux Etats allemands se développeront de façon continue et satisfaisante en tenant compte de la situation spéciale en Allemagne.

11. En ce qui concerne la situation à Berlin, les ministres se sont accordés pour considérer que le strict respect et la pleine application de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 constituent une des conditions d'une détente et d'une stabilité durables en Europe. Ils ont noté les améliorations pratiques de la situation à Berlin qui ont résulté de l'accord et sont convenus que les possibilités que celui-ci offrait pour le maintien du bien-être de la ville devaient être pleinement utilisées.

12. Les ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée établi par le Conseil permanent conformément à leurs instructions. Ils ont à nouveau exprimé l'inquiétude que leur cause l'évolution de la situation dans la région, qui pourrait avoir des conséquences dangereuses pour les pays de l'Alliance. Ils ont, en conséquence, prié le Conseil permanent de poursuivre ses consultations à ce sujet et de leur faire rapport à leur prochaine réunion.

13. Les ministres ont pris connaissance avec intérêt d'un rapport de la Conférence des Directeurs nationaux des armements sur les mesures destinées à améliorer la coopération en matière d'armement. Observant que la nécessité d'une collaboration dans les domaines de la standardisation, du développement et des acquisitions est maintenant d'une urgence croissante, ils ont chargé le Conseil en session permanente de prendre les mesures nécessaires à ce sujet.

14. Les ministres représentant les pays participant au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. se sont félicités de la réaffirmation par les Etats-Unis de ce que, sous réserve de l'adoption d'une attitude semblable par leurs alliés, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et ne les réduiront que dans le contexte d'un accord Est-Ouest. Ces ministres ont en outre rappelé que, conformément à leur accord antérieur, les pays membres sont autorisés à porter à l'attention de l'Alliance tout problème particulier résultant de difficultés de balance des paiements dues aux dépenses mili-

taires pour la défense commune et que la solidarité de l'Alliance peut être renforcée grâce à une coopération entre ses membres pour réduire ces problèmes. Ils ont noté que les Représentants permanents ont été chargés d'examiner ces problèmes et de présenter toute recommandation qui pourrait sembler appropriée.

15. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord se tiendra à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973.

Source : O.T.A.N., communiqué de presse MF(73)19.

85. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris

19 juin 1973

(Extraits)

.....

Dans ce monde de 1973, ce qui nous guide, Mesdames, Messieurs, et qui guiderait d'ailleurs tout autre gouvernement, je l'ai dit, c'est le respect des valeurs qui, depuis quinze ans déjà, ont été le souci constant de notre diplomatie et de notre politique.

La première exigence est celle de la paix. Ce n'est pas très original, mais c'est vraiment fondamental, et ceux qui l'oublieraient priveraient, à coup sûr, la France de son rayonnement, de son audience, et n'auraient pas une vraie conscience de ses intérêts.

Oh ! il ne s'agit pas d'aller répétant que la paix est un bien désirable, mais plutôt, avec une obstination inlassable et par tous les moyens, de persuader, de par le monde, tous ceux que la fatalité conduit au conflit, que même leurs intérêts immédiats seront mieux servis dans la recherche d'une solution pacifique. Nous en avons déjà tiré les conséquences pour nous-mêmes en mettant fin à des conflits absurdes qui ont troublé, en leur temps, la conscience nationale. En Extrême-Orient, au Proche-Orient, à chaque occasion, publiquement ou secrètement, nous n'avons cessé et nous ne cessons de rechercher les moyens d'amener les belligérants à la véritable conscience des intérêts de tous.

Cet effort de paix, nous l'illustrons en disant que, pour nous, le droit des peuples à décider d'eux-mêmes, l'indépendance des nations, la non-

nations, the non-interference in the affairs of others are principles indispensable to the establishing of true conditions for peace.

We often have the bitter satisfaction of having been right before others ; we are also still convinced that in the future we will be believed more when we repeat that a conflict promotes the interests of no one, especially not the unhappy people subjected to it.

However, formidable armaments have been accumulated in the world, in America, in Eastern and Western Europe and in Asia — armaments so dreadful that an error would be fatal and an impulsive decision would surely cause the death of a greater part of humanity. We have had the cold war, then peaceful coexistence, and now, France, with the same obstinacy with which she calls for and advocates peace, calls for and advocates détente. We hope that the frontiers which isolate so many men will fall, that ideas will circulate, that goods will be exchanged and that between nations, dialogue will replace confrontation.

But what purpose will these dialogues serve if they are held between worlds that will always be unequal and if the rich nations grow richer each day and the poor grow poorer each day ? Consequently, in any project that can be drafted, in any proposal that can be formulated, France will not fail to recall that the true dimension of any such enterprise will only be found through a co-operative endeavour, one that offers assistance and support for the least-favoured peoples of the world whose only ambition is to overcome their condition through their labours and through their skill, providing they are allowed to reveal them.

Lastly there is concern and respect for national independence. What is good for others, what we recommend to others, is just as indispensable for us : we are, as I have said, for co-operation, for mutual aid, for the free movement of men, ideas and goods. But we are aware that this is only possible among free and equal nations and a nation can only claim freedom and demand equality if it deserves them. This is why we will entrust no one with the task of protecting our national territory, nor with the task of speaking on our behalf, nor with the task of directing our destiny without our consent. This task is perhaps difficult, but it is a measure of the nation's unity ; it

guarantees not only our ability to endure and our vitality, but also the vitality of the contribution that we will make to whatever organisation we freely choose to participate in.

In saying this, I naturally come to the main topics of the present, your present, ladies and gentlemen, as it is mine, since they have held your attention for three months and mine too in my new office.

.....

Europe therefore has to assert itself a little more each day. However, the fact remains that this Europe, the Europe of the Nine, is basically unarmed. Of course there are national armies equipped with conventional weapons ; there is also France's nuclear force, which is free from all liens ; there is the British nuclear force supported within the NATO group by American means. Nevertheless, with the exception of France, Europe now has no autonomy in terms of defence and it is paying for this because European defence is beginning to look more and more as if it should have its own character. This gives our nuclear force greater credibility in view of the developments in world strategy.

I do not know whether the year 1973 will be the "year of Europe" but I am sure that in 1973 the question of the defence of Europe will be hovering in the background of all the talks which will be taking place in Europe and elsewhere and perhaps it will even come to the fore.

In effect, when the United States proposes to enter into a dialogue with members of the Atlantic Alliance and more especially the nine partners in the European Economic Community about the goals, the ultimate purpose of the Alliance, the conditions for reshaping it, or the conditions needed for a new organisation, whatever the factors weighing in the balance, it is primarily the defence factors which are and will be decisive.

While the United States questions the cost of its presence in Europe, I refer to its military presence, while it asks its partners to assume a more equitable share of the burden of which it claims to shoulder the heaviest part, while it hopes that the advantages conceded here can be compensated for elsewhere — I am referring to trade — European countries are quite aware

ingérence dans les affaires d'autrui, sont des principes indispensables pour que s'installent les véritables conditions de la paix.

Nous avons souvent l'amère satisfaction d'avoir eu raison, avant d'autres, et il nous reste aussi la conviction que, désormais, nous serons mieux crus quand nous répéterons qu'un conflit ne fait l'affaire de personne, et surtout pas des malheureuses populations qui le subissent.

Pourtant, dans le monde, des armements formidables se sont accumulés, en Amérique, en Europe de l'Est comme de l'Ouest, en Asie ; armements tels qu'une erreur deviendrait fatale et qu'une improvisation serait à coup sûr mortelle pour la plus grande partie de l'humanité. Nous avons connu ainsi la guerre froide, puis la coexistence pacifique, et maintenant, avec la même obstination qu'elle réclame, qu'elle recommande la paix, la France réclame et recommande la détente. Nous souhaitons que les frontières qui isolent tant d'hommes puissent tomber, que les idées puissent circuler, que les marchandises puissent s'échanger et qu'entre les Etats, à l'affrontement succède le dialogue.

Mais à quoi ces dialogues serviraient-ils s'ils s'établissaient entre des mondes définitivement inégaux, et si les peuples riches devenaient chaque jour plus riches, et les peuples pauvres chaque jour plus pauvres ? Aussi, dans tout projet qui peut être formé, dans toute proposition qui peut être faite, la France ne manquera jamais de rappeler que la véritable dimension de telles entreprises ne se trouvera que dans une œuvre de coopération, de concours, de soutien aux peuples les plus déshérités qui aspirent seulement à sortir de leur condition par leur travail, par leur talent, à condition qu'on leur permette de le révéler.

Il y a enfin le souci, le respect de l'indépendance nationale. Ce qui est bon pour d'autres, ce que nous recommandons à d'autres, nous est tout autant indispensable ; nous sommes, je l'ai dit, pour la coopération, pour l'aide mutuelle, pour la libre circulation des hommes, des idées, des marchandises. Mais nous savons que tout cela n'est possible qu'entre des nations libres et égales, et une nation ne peut réclamer la liberté et exiger l'égalité qu'à la condition de les mériter. C'est pourquoi nous n'entendons remettre à personne le soin de protéger le territoire national, à personne non plus le soin de parler en notre nom et d'orienter notre destin hors de notre consentement. L'effort est peut-être difficile, mais il mesure la

cohésion nationale et il est la garantie, non seulement de notre durée, de notre vitalité, mais aussi de la vitalité des concours que nous apporterons à telle organisation dans laquelle, librement, nous aurons choisi d'entrer.

En disant cela, j'en viens naturellement aux grands sujets d'actualité, qui sont votre actualité, Mesdames et Messieurs, comme ils sont la mienne puisque voici trois mois qu'ils vous préoccupent, vous, comme moi dans mes nouvelles fonctions.

.....

L'Europe, donc, s'affirme chaque jour davantage, mais il reste fondamentalement que cette Europe, l'Europe des Neuf, est une Europe désarmée ; certes, il y a des armées nationales dotées d'armes conventionnelles ; il y a, de surcroît, la force atomique française, libre de toute hypothèque, il y a la force atomique britannique appuyée, au sein de l'O.T.A.N., sur les moyens américains. Il n'en demeure pas moins que, la France mise à part, l'Europe n'a pas actuellement, en matière de défense, son autonomie, et elle en souffre, car la défense européenne apparaîtra chaque jour davantage comme ayant un caractère propre. Ce qui donne à notre force atomique une plus grande crédibilité, compte tenu de l'évolution de la stratégie mondiale.

Je ne sais si l'année 1973 sera « l'Année de l'Europe », mais je suis sûr que, pendant l'année 1973, le problème de la défense de l'Europe sera à l'arrière-plan de toutes les discussions qui auront lieu en Europe ou hors d'Europe, et peut-être même passera-t-il à l'avant-scène.

En effet, quand les Etats-Unis proposent aux pays rassemblés dans l'Alliance atlantique, et plus particulièrement aux neuf partenaires de la Communauté Economique Européenne, un dialogue sur les buts, la finalité de l'Alliance, sur les conditions de sa refonte, sur celles d'une organisation nouvelle, quels que soient les facteurs mis dans la balance, ce sont essentiellement les facteurs de défense qui sont et qui seront déterminants.

Quand les Etats-Unis s'interrogent sur les charges de leur présence en Europe, j'entends de leur présence militaire, quand ils demandent à leurs partenaires de partager plus équitablement le fardeau dont ils prennent, disent-ils, la plus large part, quand ils souhaitent que les avantages concédés ici soient compensés ailleurs, je veux dire sur le plan commercial, les pays européens

that the real debate and the real question concerns Europe's security.

For some time now, and more particularly in the course of the past few months, the developments of two important negotiations have brought us to a situation that could affect the security of countries in Europe.

The first negotiations deal with the limitation of strategic armaments — the United States calls them SALT — and they are being held on a bilateral level between the Governments of the United States and the Soviet Union. In May 1972 these talks produced an initial series of agreements to slow down the development of atomic weapons systems which, on both sides, on the Soviet side and on the American side, encircle the world today, and especially Europe. Several months ago the Americans and the Soviets entered a new phase in their talks. We do not know exactly what progress was made, though we can guess the importance of it. But we know very well that these talks on limiting nuclear strategic arms are of interest to Europe in one way or another, either because they affect the protection of Europe which is assured through America's means or even because they may well jeopardise the freedom of the European States to deploy their own means. A country like France, which has kept its freedom to decide independently in defence matters, must be particularly watchful. But we think that Europe must also become concerned if it is not going to give in to a feeling of inevitability and resignation in defence matters.

Also important, and of direct concern to the European countries, are the so-called negotiations on mutual and balanced force reduction, referred to as the MBFR talks. This meeting between five Eastern European countries and seven Western European countries plus the United States and Canada had a difficult start in Vienna last January. Its aim is to set up a zone in Central Europe that will have a special military status. At the present time the talks are at the stage of outlines, rough sketches, and also disagreements.

In this part of Europe — where, it is true, there are large concentrations of forces and armaments, but where the Western European countries cannot without American help achieve that balance of military power without which there is no security nor even lasting détente — a reduction of the foreign forces stationed there is envisaged. A reduction of national armed

forces has also been mentioned and there is talk too of a reduction in the capacity of the system of forward bases, that is, in the atomic systems that currently provide the defence of Western Europe.

France, as you know, is not attending these negotiations. Why? First of all, we do not want to see a special-status zone created in a Europe already so divided. This zone in itself would be another element of division, at least for the organisation of Western Europe.

Moreover, who can fail to see the danger of talks which, as they advance further and further, would eventually compromise our forces and our weapons, which we intend to keep free from pressure? For although we think the negotiations could imperil western defences, it is even more important for us that they do not endanger our actual capability of defending national territory.

In this year of 1973, certainly, large stakes are being played for by two powers that have long led the atomic arms race and that, now having balanced their efforts, have met to limit and supervise them.

It is up to each camp to adjust, and Europe, which is in the Atlantic Alliance, must perforce face a new situation with clear-sightedness, I hope, and determination.

Everything I just said about the future of Europe and the difficult conditions under which it is being decided — what with the temptation of the super powers to regulate, by means of their dialogue, the parcelling out of world responsibilities and the still-fragile unity of the Nine — entirely justifies France's effort to safeguard her defence.

This effort was once contested, but no one today would claim that it is pointless, especially when, in order to raise the threshold of the use of nuclear weapons, some people want to develop conventional arms in Europe so that a war can still be carried out conveniently. Otherwise the fate of the country would have to be left to outside decisions and France would become a stake to be parcelled out.

This is something which should be borne in mind when making an appraisal — in proper perspective — of the various campaigns against our nuclear tests in the Pacific. These campaigns

savent bien que le vrai débat, la vraie question, sont ceux de leur sécurité.

Or, voici que depuis quelque temps, et plus particulièrement au cours des derniers mois, les développements de deux négociations importantes risquent d'affecter les conditions de la sécurité des Etats européens.

La première négociation porte sur la limitation des armements stratégiques — les Américains l'appellent SALT — et elle se poursuit bilatéralement entre les gouvernements des Etats-Unis et de l'Union Soviétique. Elle a abouti, en mai 1972, à une première série d'accords destinés à freiner le développement des dispositifs atomiques qui, de part et d'autre, du côté russe comme du côté américain, enserrent actuellement le monde et spécialement l'Europe. Depuis quelques mois, Américains et Russes sont entrés dans une nouvelle phase de leur négociation. Nous en connaissons incomplètement les progrès, bien que nous puissions en deviner la portée. Mais nous voyons bien que ces conversations sur la limitation des armements stratégiques intéressent, à un titre ou à un autre, l'Europe, soit qu'elles affectent la protection qui lui est assurée à partir des moyens américains, soit même qu'elles risquent d'atteindre la libre disposition que les Etats européens peuvent avoir de leurs moyens propres. Un pays comme la France, qui a conservé sa capacité de décision indépendante en matière de défense, doit être particulièrement vigilant. Mais nous pensons aussi que l'Europe doit s'en préoccuper à moins qu'elle ne se livre, en ce qui concerne sa défense, au fatalisme et à la résignation.

Aussi importante et engageant plus directement encore les pays européens, est la négociation dite « sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces », celle que l'on qualifie de négociation sur les MBFR. Cette confrontation entre cinq pays de l'Est et sept pays européens, plus les Etats-Unis et le Canada, a débuté difficilement à Vienne en janvier dernier. Elle tend à instaurer en Europe centrale une zone qui serait dotée, sur le plan militaire, d'un statut particulier ; on en est, à l'heure actuelle, au stade des ébauches, des esquisses et, d'ailleurs, des désaccords.

Dans cette partie de l'Europe où se trouvent concentrées, il est vrai, de grandes quantités de forces et d'armements, mais où les pays d'Europe occidentale ne parviennent pas, sans l'appui des moyens américains, à réaliser l'équilibre de la puissance militaire hors duquel il n'y a pas de sécurité et même pas de détente durables, il est envisagé une certaine réduction des armées étran-

gères stationnées ; on évoque aussi une réduction des forces armées nationales ; on parle encore d'une diminution des capacités des systèmes de bases avancées, c'est-à-dire des moyens atomiques qui assurent, à l'heure actuelle, la défense de l'Europe occidentale.

La France, vous le savez, est absente de cette négociation. Pourquoi ? D'abord, elle n'entend pas voir créer dans l'Europe déjà si divisée, une zone à statut spécial qui serait elle-même un nouveau facteur de division en tout cas pour l'organisation de l'Europe de l'Ouest.

De surcroît, qui ne voit les dangers d'une négociation qui, gagnant de proche en proche, mettrait finalement en cause nos forces et nos armements, que nous entendons conserver libres de toute hypothèque. Car, si nous considérons que la négociation peut mettre en péril la défense occidentale, il est encore plus essentiel pour nous qu'elle ne puisse atteindre notre capacité même de défendre le territoire national.

En cette année 1973, certes, une grande partie se joue donc entre deux puissances qui ont longtemps mené la course atomique et qui, maintenant, équilibrant leurs efforts, sont convenues de les limiter et de les surveiller.

Il reste, dans chaque camp, à s'en accommoder, et l'Europe, qui est dans l'Alliance atlantique, devra forcément faire face à une situation nouvelle, avec lucidité, je l'espère, et détermination.

Tout ce que je viens de dire de l'avenir européen et des conditions difficiles dans lesquelles il se joue actuellement, entre la tentation des superpuissances de régler, par leur dialogue, le partage des responsabilités mondiales et la cohésion encore fragile des Neuf, justifie entièrement l'effort poursuivi par la France pour assurer sa défense.

Cet effort a été naguère contesté, mais qui, aujourd'hui, pourrait prétendre qu'il est inutile, quand surtout, pour élever le seuil du déclenchement nucléaire, on voudrait développer en Europe les armements conventionnels pour pouvoir gémoyer tout de même commodément ! Ou alors, il faudrait remettre le destin du pays à des arbitres extérieurs et faire de la France l'enjeu de partages !

C'est en ayant conscience de cela qu'il convient d'apprécier — à leur juste mesure — les épisodes divers de campagnes menées contre nos expériences nucléaires dans le Pacifique. Ces cam-

have easily deceived the people there by using facile arguments which have not been proven true — far from it. They are evidence — no one doubts this — of a certain policy that others want to assert in the Pacific, and probably of another policy that results from a refusal to allow France the potential of nuclear arms.

Knowing this, how could we let ourselves be deterred from a national effort which, started in the 1950s, today guarantees our national security and ultimately ensures our country's greater influence in the difficult international debates?

There are some who will think that it is France's duty to be in the forefront of the powers that want disarmament in the world, and especially in Europe, as a guarantee of peace. This is in fact our aim, but disarmament is a subject that must be treated seriously. When France took her stand in 1962 — by means of a letter from General de Gaulle to Mr. Khrushchev, I think — and proposed that disarmament be accompanied by international control, we showed how much importance we attached to real measures. Unfortunately there has been less progress than there has been discussion.

.....

Source: French Embassy, New York.

86. Replies by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to questions put during the foreign affairs debate in the National Assembly, Paris

20th June 1973

(Extracts)

.....

Another of Mr. Lecanuet's remarks struck me; it has, moreover, recurred generally in his comments.

He seems in fact to consider that no more independent progress is possible and that world arbitration is in the hands of the two super powers.

These States are very powerful, it is true; but there are numerous other elements over which they exert no control. We would be wrong to think that the die is cast and that the fate

of the world is in the hands of the United States and Russia. I am convinced that things are much more complicated than this and it is up to a country like ours which has always been able to make its independent will felt to exert an influence on the elements which are still free in order to organise the world outside this condominium.

.....

Why have we in fact appeared isolated? Because we are in a fragile and as I said yesterday even timorous Europe. Over these last few years, there has only been France to express clear views and make them felt.

This was the case with regard to détente between the East and the West, and the solution to the Indochinese conflict. We have pleaded more vigorously than anyone says for the European security conference. We have upheld our position courageously and consistently in our relations with the United States and especially with regard to the dollar situation.

In fact, we were isolated because, behind us, a cluster of States was making slow decisions and acting slowly. I have only one hope: that this isolation will be ended, for it will be the proof firstly that we were right and also that we have been joined. In this case, I would not complain at all that our policy lacked imagination, as Mr. Chandernagor said, that it was without virtue and without scope. I am sure, moreover, that having been joined by the others we will go further, together.

To Mr. Lecanuet, who is still absent, I shall reply also that I have not failed to notice that he emphasised that the defence of Europe was henceforth a leading issue and that, in this field, Europe should take all its responsibilities. These remarks, coming from him, gave me great pleasure in view of what he was stating of late. In fact, we have always wished that Europe was autonomous with regard to defence and all our efforts, over the forthcoming months, will consist in proving to him that Europe must make a free decision in this matter.

I am coming to a more personal problem. Mr. Lecanuet pointed out that I had, in the recent negotiations in Luxembourg, obstructed the definition of a common policy of the European States with regard to the United States.

I would not like to let things rest at appearances when I am determined to deal with basics. In Luxembourg, I was faced with positions of

pagnes ont aisément abusé des populations à partir d'arguments faciles, dont le sérieux n'est pas — on en est loin — assuré. Elles marquent — que nul n'en doute — l'expression d'une certaine politique qui veut s'affirmer dans le Pacifique et probablement d'une autre politique qui procède du refus de reconnaître à la France la possibilité de l'arme atomique.

Le sachant, comment nous laisserions-nous détourner d'un effort national envisagé dès les années 1950 et qui assure aujourd'hui notre sécurité et finalement un poids plus grand à notre pays dans les durs arbitrages internationaux ?

Certains estimeront que la France se doit d'être au premier rang parmi les puissances qui veulent instaurer dans le monde — et spécialement en Europe — un désarmement qui soit le gage de la paix : tel est bien, en effet, notre objectif, mais le désarmement est un sujet qui doit être traité avec sérieux ; lorsque la France a pris position, dès 1962 — je crois, par une lettre du Général de Gaulle à M. Khrouchtchev — en proposant que le désarmement soit assorti d'un contrôle international, elle a marqué l'importance qu'elle attachait à de véritables mesures. Il y a eu malheureusement moins de progrès que de conversations.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

86. Réponses données par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, lors du débat de politique étrangère à l'Assemblée Nationale à Paris

20 juin 1973

(Extraits)

.....

Une autre remarque de M. Lecanuet m'a frappé ; elle est d'ailleurs revenue généralement dans ses propos.

Il semble, en effet, considérer qu'il n'y a plus désormais de démarche indépendante possible et que l'arbitrage mondial est entre les mains de deux superpuissances.

Ces Etats sont très puissants, c'est exact ; mais il reste de nombreux autres éléments qu'ils ne contrôlent point. Nous aurions tort de penser que le sort du monde est joué et qu'il est entre

les mains des Etats-Unis et de la Russie. Je suis persuadé que les choses sont beaucoup plus complexes et qu'il appartient précisément à un pays comme le nôtre, qui a toujours su marquer sa volonté d'indépendance, de peser sur tous les éléments qui demeurent encore libres pour organiser le monde hors de ce condominium.

.....

En fait, pourquoi avons-nous paru isolés ? Parce que nous nous trouvons dans une Europe fragile, comme je l'ai dit hier, et même timorée. Or, au cours de ces dernières années, il n'y a eu que la France pour exposer des vues claires et essayer de les faire prévaloir.

Ce fut le cas pour la détente entre l'Est et l'Ouest, ou pour la solution du conflit indochinois. Nous avons plaidé plus vigoureusement qu'on ne l'a dit ici pour la conférence européenne de sécurité. Nous avons soutenu nos positions avec courage et constance dans nos rapports avec les Etats-Unis, et spécialement en ce qui concerne la situation du dollar.

En effet, nous étions isolés parce que, derrière nous, un peloton d'Etats se prononçait lentement et agissait lentement. Je ne souhaite qu'une chose : la fin de cet isolement, car ce sera la preuve d'abord que nous avons eu raison, ensuite que nous avons été rejoints. Dans ce cas, je ne me plaindrai nullement que notre politique soit sans imagination, comme l'a dit M. Chandernagor, qu'elle soit sans vertu et sans portée. Je suis sûr d'ailleurs qu'ayant été rejoints, nous irons plus loin mais ensemble.

A M. Lecanuet, toujours absent, je répondrai aussi que je n'ai pas manqué de remarquer qu'il avait souligné que la défense de l'Europe était désormais une affaire capitale et que, dans ce domaine, l'Europe devait prendre toutes ses responsabilités. Ce propos, venant de lui, me réjouit beaucoup, étant donné ce qu'il déclarait naguère. En effet, nous avons toujours souhaité que l'Europe ait son autonomie en matière de défense et tous nos efforts, au cours des prochains mois, consisteront à lui prouver qu'il faut qu'elle se prononce librement à ce sujet.

J'en viens à un problème plus personnel. M. Lecanuet a indiqué que j'avais, au cours de récentes négociations à Luxembourg, freiné la définition d'une politique commune des Etats européens vis-à-vis des Etats-Unis.

Je ne voudrais pas qu'il s'en tienne aux apparences, alors que je me suis attaché au fond des choses. Je me suis trouvé à Luxembourg

pure procedure which I opposed by inviting my colleagues to examine in depth the replies which could be given to the United States. I offered the greatest co-operation on the part of France and proposed, if it was required, monthly meetings on the political level. I have great pleasure in stating that my offer was accepted, at least in part, and we will meet, I hope, next month in Copenhagen.

Lastly, it appears that the European conference on security and co-operation has been robbed of its content because all the problems regarding defence have already been discussed in other contexts. It is to you that I am speaking, Mr. Lecanuet, and I am pleased to see that you have come.

To say this is to be unaware of the real character of the European security and co-operation conference from which we have tried to remove all military and defence questions, for we considered that its purpose was far more elevated, far more noble, and that it was a matter of dealing with relations between nations, the future of such and the communications that are to be established.

I am now going to tell Mr. Stehlin that I did not fully understand his proposals. He wants at one and the same time NATO, France in NATO, and the reverse.

.....

He is for everything and for nothing. At least that is what I understood from your remarks, Mr. Stehlin. I am pleased to hear you say that my analysis is completely wrong and that you share my view that Europe must have its own defence, that the Europeans must try to speak with a single voice in this field and that the year 1973 will be for them the year of defence.

.....

Source: Europe Documents, No. 746/747, 25th June 1973.

87. Agreement between the United States and the Soviet Union on the basic principles of negotiations on the further limitation of strategic offensive arms, Washington

21st June 1973

The General Secretary of the Central Committee of the CPSU, L.I. Brezhnev, and the President of the United States of America, Richard Nixon,

Having thoroughly considered the question of the further limitation of strategic arms, and the progress already achieved in the current negotiations,

Reaffirming their conviction that the earliest adoption of further limitations of strategic arms would be a major contribution to reducing the danger of an outbreak of nuclear war and in strengthening international peace and security,

Have agreed as follows:

First. The two sides will continue active negotiations in order to work out a permanent agreement on more complete measures on the limitation of strategic arms, as well as their subsequent reduction, proceeding from the basic principles of relations between the USSR and the United States signed in Moscow on 29th May 1972, and from the interim agreement between the USSR and the United States of 26th May 1972 on certain measures with respect to the limitation of strategic offensive arms.

Over the course of the next year the two sides will make serious efforts to work out the provisions of the permanent agreement on more complete measures on the limitation of strategic offensive arms with the objective of signing it in 1974.

Second. New agreements on the limitation of strategic offensive armaments will be based on the principles of the Soviet-American documents adopted in Moscow in May 1972 and the agreements reached in Washington in June 1973, and in particular, both sides will be guided by the recognition of each other's equal security interests and by the recognition that efforts to obtain unilateral advantage, directly or indirectly, would be inconsistent with the strengthening of peaceful relations between the USSR and the United States.

Third. The limitations placed on strategic offensive weapons can apply both to their quantitative aspects as well as to their qualitative improvements.

Fourth. Limitations on strategic offensive arms must be subject to adequate verifications by national technical means.

Fifth. The modernisation and replacement of strategic offensive arms would be permitted

en face de positions de pure procédure, auxquelles je me suis opposé en invitant mes collègues à bien vouloir examiner au fond les réponses qui pourraient être faites aux Etats-Unis. J'ai offert la coopération la plus entière de la France et proposé, si on le désirait, des réunions mensuelles sur le plan politique. J'ai la satisfaction de constater que mon offre a été acceptée, au moins partiellement, et nous nous réunirons à Copenhague, je l'espère, le mois prochain.

Enfin, il paraît que la conférence européenne de sécurité et de coopération a été vidée de son contenu parce que tous les problèmes de défense ont déjà été traités en d'autres enceintes. C'est à vous que je réponds, M. Lecanuet, et je me réjouis de votre arrivée.

C'est méconnaître le véritable caractère de la conférence européenne de sécurité et de coopération dont précisément nous avons tenu à écarter toutes les questions militaires et de défense, considérant que son objet était beaucoup plus élevé, beaucoup plus noble, et qu'il s'agissait de traiter des rapports entre les nations, de leur avenir et des communications qui s'établissent entre elles.

Je dirai maintenant à M. Stehlin que je n'ai pas très bien compris son propos. Il veut à la fois l'O.T.A.N., la France dans l'O.T.A.N. et le contraire.

.....

Il est pour le tout et pour le rien. C'est du moins ce que j'ai retenu de vos propos, M. Stehlin. Je suis heureux de vous entendre dire que mon analyse est tout à fait fautive et que vous considérez, avec moi, que l'Europe doit avoir une défense propre, que les Européens doivent essayer de parler d'une seule voix dans ce domaine et que l'année 1973 sera pour eux l'année de la défense.

.....

Source : Journal Officiel, Assemblée Nationale, 30 juin 1973.

87. Accord sur les principes fondamentaux des négociations sur la limitation des armements stratégiques offensifs conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Washington

21 juin 1973

Le Secrétaire général du C.C. du P.C.U.S.,
L.I. Brejnev, et le Président des Etats-Unis,
Richard Nixon,

Ayant examiné sous tous ses aspects la question de la limitation continue des armements stratégiques et les progrès déjà réalisés dans les négociations en cours ;

Réaffirmant leur conviction que l'adoption aussi rapide que possible de nouvelles mesures de limitation des armements stratégiques contribuerait grandement à diminuer le risque d'une guerre nucléaire et à renforcer la paix et la sécurité internationales,

Sont convenus de ce qui suit :

Premièrement. Les parties poursuivront activement leurs conversations afin de mettre au point un accord permanent sur des mesures plus complètes de limitation des armements stratégiques offensifs, comme sur leur réduction ultérieure, en se basant sur les « Principes fondamentaux des relations entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis » signés à Moscou le 29 mai 1972 et sur la « Convention provisoire soviéto-américaine » du 26 mai 1972 relative à certaines mesures destinées à limiter les armements stratégiques offensifs.

Les parties s'efforceront sérieusement de mettre au point en l'espace d'un an les principes d'un accord permanent sur des mesures plus complètes de limitation des armements stratégiques offensifs, afin de le signer en 1974.

Deuxièmement. Les nouveaux accords sur la limitation des armements stratégiques offensifs seront basés sur les principes des documents soviéto-américains adoptés à Moscou en mai 1972 et sur les accords conclus à Washington en juin 1973 ; plus particulièrement, les parties seront guidées par le respect d'une égale sécurité de part et d'autre et la reconnaissance du fait que toute tentative pour obtenir, directement ou non, des avantages exclusifs, serait incompatible avec le renforcement des relations de paix entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

Troisièmement. Les limitations imposées aux armements stratégiques offensifs pourront être de nature tant quantitative que qualitative.

Quatrièmement. Les limitations apportées aux armements stratégiques offensifs devront faire l'objet d'un contrôle efficace par des moyens techniques nationaux.

Cinquièmement. La modernisation ou le remplacement des armements stratégiques offen-

under conditions which will be formulated in the agreements to be concluded.

Sixth. Pending the completion of a permanent agreement on more complete measures of strategic offensive arms limitation, both sides are prepared to reach agreement on separate measures to supplement the existing interim agreement of 26th May 1972.

Seventh. Each side will continue to take necessary organisational and technical measures for preventing accidental or unauthorised use of nuclear weapons under its control in accordance with the agreement of 30th September 1971 between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics.

Source : Soviet News, 26th June 1973.

88. Agreement between the United States and the Soviet Union on scientific and technical co-operation in the field of the peaceful uses of atomic energy, Washington

21st June 1973

The Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America,

Attaching great importance to the problem of satisfying the rapidly growing energy demands in both countries as well as in other countries of the world ;

Desiring to combine the efforts of both countries toward the solution of this problem through the development of highly efficient energy sources ;

Recognising that solutions to this problem may be found in more rapid development of certain nuclear technologies already under study, such as controlled thermonuclear fusion and fast breeder reactors as well as in additional basic research on the fundamental properties of matter ;

Noting with satisfaction the successful results of previous co-operation between the parties in the field of peaceful uses of atomic energy ;

Wishing to establish a more stable and long-term basis for co-operation in this field for the

benefit of both their peoples and of all mankind ;

In accordance with and in further development of the agreement between the government of the Union of Soviet Socialist Republics and the government of the United States of America on co-operation in the fields of science and technology of 24th May 1972 ; the memorandum on co-operation in the peaceful uses of atomic energy of 28th September 1972 between the USSR State Committee for the Peaceful Use of Atomic Energy and the United States Atomic Energy Commission ; and the general agreement between the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America on contacts, exchanges and co-operation of 19th June 1973,

Have agreed as follows :

Article 1

The parties will expand and strengthen their co-operation in research, development and utilisation of nuclear energy, having as a primary objective the development of new energy sources. This co-operation will be carried out on the basis of mutual benefit, equality and reciprocity.

Article 2

1. Co-operation will be concentrated in the following three areas :

(a) Controlled thermonuclear fusion

The aim of co-operation in this area is the eventual development of prototype and demonstration-scale thermonuclear reactors. Co-operation may include theoretical, calculational, experimental and design-construction studies at all stages up to industrial-scale operations.

(b) Fast breeder reactors

Co-operation in this area will be directed towards finding solutions to mutually-agreed basic and applied problems connected with the design, development and operation of nuclear power plants utilising fast breeder reactors.

(c) Research on the fundamental properties of matter

Co-operation in this area will include joint theoretical and experimental studies on mutually-

sifs pourraient être autorisés à certaines conditions qui seront formulées dans les accords conclus.

Sixièmement. Jusqu'à la conclusion d'un accord permanent sur des mesures plus complètes de limitation des armements stratégiques offensifs, les parties sont prêtes à conclure des accords sur des mesures particulières venant compléter la Convention provisoire du 26 mai 1972.

Septièmement. Chaque partie continuera d'adopter les mesures pratiques et techniques nécessaires pour prévenir l'utilisation fortuite ou non autorisée d'armes nucléaires placées sous son contrôle, conformément à l'accord conclu le 30 septembre 1971 entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

Source : La Documentation Française, Problèmes politiques et sociaux, n°s 190-191, 31 août-7 septembre 1973.

88. Accord de coopération scientifique et technique dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Washington

21 juin 1973

L'U.R.S.S. et les Etats-Unis d'Amérique,

Attachant une grande importance à la satisfaction des besoins énergétiques qui s'accroissent rapidement dans les deux pays, comme ailleurs dans le monde ;

Cherchant à conjuguer les efforts des deux pays afin de résoudre ce problème en exploitant des sources d'énergie hautement rentables ;

Reconnaissant que la solution à ce problème peut être trouvée par le développement accéléré de plusieurs secteurs de la technologie nucléaire, où des recherches sont déjà en cours, notamment la fission thermonucléaire contrôlée et la pile régénératrice à neutrons rapides, ainsi que la poursuite de recherches fondamentales sur les propriétés fondamentales de la matière ;

Constatant avec satisfaction les résultats encourageants de la coopération déjà pratiquée entre les deux pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique ;

Désirant rendre la coopération dans ce domaine plus stable et plus durable dans l'intérêt

des peuples des deux pays et de toute l'humanité ;

Conformément à l'accord soviéto-américain de coopération scientifique et technique du 24 mai 1972 et en vue de le développer, conformément à l'accord sur les échanges et la coopération dans le domaine de la science, de la technique, de l'enseignement, de la culture et en d'autres domaines du 11 avril 1972, conformément au mémorandum sur la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, conclu entre le Comité d'Etat pour l'utilisation de l'énergie atomique de l'U.R.S.S. et la Commission pour l'énergie atomique des Etats-Unis du 28 septembre 1972,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}

Les parties élargiront et approfondiront la coopération dans le domaine de la recherche, de l'exploitation et de la production d'énergie nucléaire, avec pour objectif primordial l'exploitation de nouvelles sources d'énergie. Cette coopération se réalisera à partir du principe des avantages mutuels, de l'égalité et de la réciprocité.

Article 2

1. La coopération se concentrera dans les trois domaines suivants :

(a) Fission thermonucléaire contrôlée

L'objectif de la coopération dans ce secteur est finalement de mettre au point des prototypes et piles thermonucléaires de démonstration. Elle pourra inclure tous les stades de la recherche théorique, prospective et expérimentale, l'établissement de projets de construction jusques et y compris l'exploitation industrielle.

(b) Piles régénératrices à neutrons rapides

La coopération dans ce domaine s'orientera vers la résolution concertée des problèmes fondamentaux et appliqués liés à l'étude, à l'élaboration de projets, à la construction et à l'exploitation de centrales atomiques comportant des piles régénératrices à neutrons rapides.

(c) Etude des propriétés fondamentales de la matière

La coopération dans ce domaine inclura des recherches théoriques et expérimentales commu-

agreed subjects, and particularly in high, medium and low energy physics, through utilisation of accelerators, data processing equipment and other facilities of the two countries. Co-operation may also be undertaken on the design planning and construction of joint facilities to be used in this area of research.

2. Further details of co-operation in each of these three areas will be arranged through individual implementing protocols.

3. Other areas of co-operation may be added by mutual agreement.

4. Co-operation under this agreement shall be in accordance with the laws of the respective countries.

Article 3

1. Co-operation provided for in the preceding articles may take the following forms:

- (a) establishment of working groups of scientists and engineers for design and execution of joint projects;
- (b) joint development and construction of experiments, pilot installations and equipment;
- (c) joint work by theoretical and experimental scientists in appropriate research centres of the two countries;
- (d) organisation of joint consultations, seminars and panels;
- (e) exchanges of appropriate instrumentation, equipment and construction materials;
- (f) exchanges of scientists and specialists; and
- (g) exchanges of scientific and technical information, documentation and results of research.

2. Other forms of co-operation may be added by mutual agreement.

Article 4

In furtherance of the aims of this agreement, the parties will, as appropriate, encourage, facilitate and monitor the development of co-operation

and direct contacts between organisations and institutions of the two countries, including the conclusion, as appropriate, of implementing protocols and contracts for carrying out co-operation activities under this agreement.

Article 5

1. For the implementation of this agreement, there shall be established a USSR-United States joint committee on co-operation in the peaceful uses of atomic energy. Meetings will be convened once a year in the Soviet Union and the United States alternately, unless otherwise mutually agreed.

2. The joint committee shall take such action as is necessary for effective implementation of this agreement including, but not limited to, approval of specific projects and programmes of co-operation; designation of appropriate participating organisations and institutions responsible for carrying out co-operative activities; and making recommendations, as appropriate, to the two governments.

3. The executive agents of this agreement shall be, for the Union of Soviet Socialist Republics, the USSR State Committee for the Peaceful Use of Atomic Energy, and for the United States of America, the United States Atomic Energy Commission. The executive agents, on their respective sides, shall be responsible for the operation of the joint committee and shall co-ordinate and supervise the development and implementation of co-operative activities conducted under this agreement.

Article 6

Nothing in this agreement shall be interpreted to prejudice other agreements concluded between the parties.

Article 7

1. This agreement shall enter into force upon signature and shall remain in force for ten years. It may be modified or extended by mutual agreement of the parties.

2. The termination of this agreement shall not affect the validity of implementing protocols and contracts concluded under this agreement between interested organisations and institutions of the two countries.

nes sur des thèmes fixés conjointement, notamment dans le domaine de la physique des hautes énergies, des énergies moyennes et basses, au moyen d'accélérateurs, d'appareils pour le traitement des données expérimentales et d'autres dispositifs fabriqués dans les deux pays.

2. Les autres aspects de la coopération dans chacun des trois domaines cités seront fixés par des protocoles de travail spécifiques.

3. D'autres domaines de coopération pourront être ajoutés par entente mutuelle.

4. La coopération pratiquée en vertu du présent accord se conformera à la législation respective des pays concernés.

Article 3

1. La coopération, prévue aux précédents articles, pourra revêtir les formes suivantes :

- (a) création de groupes de travail composés de chercheurs et d'ingénieurs, chargés d'étudier et de réaliser des projets communs ;
- (b) mise au point et création de bancs d'essai, dispositifs et appareillages expérimentaux ;
- (c) travaux conjoints de théoriciens et de chercheurs expérimentateurs dans les centres de recherche concernés des deux pays ;
- (d) consultations, séminaires et réunions de travail ;
- (e) échange de spécimens d'appareils, d'instruments et de matériel ;
- (f) échange de chercheurs et de spécialistes ;
- (g) échange d'informations scientifiques et techniques, de documentation, ainsi que du résultat des travaux de recherche.

2. D'autres formes de coopération pourront être ajoutées par entente mutuelle.

Article 4

En s'inspirant des objectifs du présent accord, les parties encourageront, faciliteront et orienteront efficacement le développement de la

coopération et des contacts directs entre organisations et administrations des deux pays, notamment la conclusion, le cas échéant, de protocoles de travail et de contrats afin de réaliser les mesures conjointes de coopération prévues par le présent accord.

Article 5

1. Une commission mixte soviéto-américaine de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, sera créée pour exécuter le présent accord. Elle se réunira une fois par an, alternativement en Union Soviétique et aux Etats-Unis, si les parties n'en décident pas autrement.

2. La commission mixte exercera les activités indispensables à la réalisation efficace du présent accord, notamment, entre autres choses : approbation des projets et programmes concrets de coopération, désignation des organisations et administrations compétentes, responsables de l'application des mesures conjointes de coopération et de l'élaboration, le cas échéant, de recommandations adressées aux deux gouvernements.

3. Les instances exécutives du présent accord seront, pour l'U.R.S.S. : le Comité d'Etat pour l'utilisation de l'énergie atomique de l'U.R.S.S. ; pour les Etats-Unis : la Commission pour l'énergie atomique des Etats-Unis. Les instances exécutives respectives de chaque partie répondront de l'activité de la commission mixte ; elles assureront la coordination générale de la coopération et contrôleront la réalisation des mesures conjointes de coopération, prévues par le présent accord.

Article 6

Aucune disposition du présent accord ne sera interprétée au détriment d'autres accords conclus entre les parties.

Article 7

1. Le présent accord entrera en vigueur du jour de sa signature. Il a été conclu pour une durée de dix ans. Il pourra être modifié ou prorogé par entente mutuelle entre les parties.

2. L'expiration de la validité du présent accord n'affectera pas les effets des protocoles de travail et des contrats conclus en vertu du présent accord par les administrations et organisations intéressées des deux pays.

Done at Washington, this 21st day of June 1973, in duplicate, in the Russian and English languages, both texts being equally authentic.

Source : Soviet News, 3rd July 1973.

89. Agreement between the United States and the Soviet Union on the prevention of nuclear war, Washington

22nd June 1973

The United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, hereinafter referred to as the parties,

Guided by the objectives of strengthening world peace and international security ;

Conscious that nuclear war would have devastating consequences for mankind ;

Proceeding from the desire to bring about conditions in which the danger of an outbreak of nuclear war anywhere in the world would be reduced and ultimately eliminated ;

Proceeding from their obligations under the Charter of the United Nations regarding the maintenance of peace, refraining from the threat or use of force, and the avoidance of war, and in conformity with the agreements to which either party has subscribed ;

Proceeding from the basic principles of relations between the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics signed in Moscow on 29th May 1972 ;

Reaffirming that the development of relations between the United States and the USSR is not directed against other countries and their interests,

Have agreed as follows :

Article I

The United States and the Soviet Union agree that an objective of their policies is to remove the danger of nuclear war and of the use of nuclear weapons.

Accordingly, the parties agree that they will act in such a manner as to prevent the development of situations capable of causing a dangerous exacerbation of their relations, as to avoid military confrontations, and as to exclude the

outbreak of nuclear war between them and between either of the parties and other countries.

Article II

The parties agree, in accordance with Article I and to realise the objective stated in that article, to proceed from the premise that each party will refrain from the threat or use of force against the other party, against the allies of the other party and against other countries, in circumstances which may endanger international peace and security. The parties agree that they will be guided by these considerations in the formulation of their foreign policies and in their actions in the field of international relations.

Article III

The parties undertake to develop their relations with each other and with other countries in a way consistent with the purposes of this agreement.

Article IV

If at any time relations between the parties or between either party and other countries appear to involve the risk of a nuclear conflict, or if relations between countries not parties to this agreement appear to involve the risk of nuclear war between the United States and the USSR or between either party and other countries, the United States and the Soviet Union, acting in accordance with the provisions of this agreement, shall immediately enter into urgent consultations with each other and make every effort to avert this risk.

Article V

Each party shall be free to inform the Security Council of the United Nations, the Secretary-General of the United Nations and the governments of allied or other countries of the progress and outcome of consultations initiated in accordance with Article IV of this agreement.

Article VI

Nothing in this agreement shall affect or impair :

- (a) the inherent right of individual or collective self-defence as envisaged by

Fait à Washington, le 21 juin 1973, en double exemplaire, respectivement en russe et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Source : La Documentation Française, *Problèmes politiques et sociaux*, n°s 190-191, 31 août-7 septembre 1973.

89. Accord sur la prévention de la guerre nucléaire conclu entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. à Washington

22 juin 1973

L'U.R.S.S. et les Etats-Unis d'Amérique, désignés ci-après comme parties,

Ayant pour objectif de renforcer la paix mondiale et la sécurité internationale ;

Conscients des conséquences désastreuses qu'une guerre nucléaire aurait pour l'humanité ;

Animés du désir de créer des conditions dans lesquelles tout risque de voir éclater une guerre nucléaire en un point quelconque du globe serait atténué et finalement éliminé ;

Agissant conformément à leurs engagements, assumés au titre de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix, de s'abstenir de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force et d'éviter la guerre, conformément aux accords conclus par chaque partie ;

Se fondant sur les « Principes fondamentaux des relations entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis », signés à Moscou le 29 mai 1972 ;

Réaffirmant que le développement des relations entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis n'est pas dirigé contre d'autres pays ni contre leurs intérêts,

Sont convenus de ce qui suit :

Article I^{er}

L'Union Soviétique et les Etats-Unis s'accordent à reconnaître que leur politique a pour objectif d'écartier le danger d'une guerre nucléaire et l'utilisation d'armes nucléaires.

En conséquence, les parties sont convenues d'agir de manière à prévenir le développement de situations susceptibles de provoquer une tension dangereuse dans leurs relations, à éviter les affrontements militaires et à empêcher le

déclenchement d'une guerre nucléaire entre elles ou entre l'une ou l'autre des parties et d'autres pays.

Article II

Conformément à l'article I^{er} et afin d'en réaliser l'objectif, les parties sont convenues de se fonder sur le principe selon lequel chaque partie s'abstiendra de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'autre partie, contre les alliés de l'autre partie ou contre d'autres pays, dans des circonstances susceptibles de mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Les parties sont convenues de s'inspirer de ces considérations pour élaborer leur politique étrangère respective, comme toute action ayant trait aux relations internationales.

Article III

Les parties s'engagent à développer les relations qu'elles entretiennent entre elles et celles qu'elles entretiennent avec d'autres pays, conformément au présent accord.

Article IV

Si, à un moment quelconque, les relations entre les parties ou entre l'une d'entre elles et d'autres pays paraissent comporter un risque de conflit nucléaire, ou si les relations entre des pays non signataires de cet accord semblent comporter un risque de guerre nucléaire entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, ou entre l'une des parties et d'autres pays, l'Union Soviétique et les Etats-Unis, agissant conformément aux dispositions du présent accord, entameront immédiatement des consultations urgentes entre eux et déploieront tous leurs efforts pour conjurer ce risque.

Article V

Il sera loisible à chaque partie d'informer le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Secrétaire général des Nations Unies et les gouvernements des pays alliés ou autres du déroulement et des résultats des consultations entreprises conformément à l'article IV du présent accord.

Article VI

Aucune disposition du présent accord ne devra affecter ou compromettre :

- (a) le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, tel qu'il est

Article 51 of the Charter of the United Nations ;

- (b) the provisions of the Charter of the United Nations, including those relating to the maintenance or restoration of international peace and security ; and
- (c) the obligations undertaken by either party towards its allies or other countries in treaties, agreements and other appropriate documents.

Article VII

This agreement shall be of unlimited duration.

Article VIII

This agreement shall enter into force upon signature.

Done at the City of Washington, DC on 22nd June 1973, in two copies, each in the English and in the Russian languages, both texts being equally authentic.

Source : The Times, 23rd June 1973.

90. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to the United States

24th. June 1973

At the invitation of the President of the United States, Richard Nixon, extended during his official visit to the USSR in May 1972, and in accordance with a subsequent agreement, the General Secretary of the Central Committee of the Communist Party of the Soviet Union, Leonid I. Brezhnev, paid an official visit to the United States from 18th to 25th June. Leonid Brezhnev was accompanied by A. A. Gromyko, Minister for Foreign Affairs of the USSR and member of the Political Bureau of the CPSU Central Committee ; N. S. Patolichev, Minister of Foreign Trade ; B. P. Bugayev, Minister of Civil Aviation ; G. E. Tsukanov and A. M. Alexandrov, Assistants to the General Secretary of the CPSU Central Committee ; L. M. Zamyatin, Director-General of Tass ; E. I. Chazov, Deputy Minister of Public Health of the USSR ; G. M. Korniyenko, Member of the Collegium of the Ministry for Foreign Affairs of the USSR ; G. A. Arbatov, Director of

the Institute of United States Studies of the Academy of Sciences of the USSR.

General Secretary Brezhnev and President Nixon held thorough and constructive discussions on the progress achieved in the development of Soviet-American relations and on a number of major international problems of mutual interest.

Also taking part in conversations held in Washington, Camp David and San Clemente were :

On the Soviet side : A. A. Gromyko, Minister for Foreign Affairs of the USSR and Member of the Political Bureau of the CPSU Central Committee ; A. F. Dobrynin, Soviet Ambassador to the United States ; N. S. Patolichev, Minister of Foreign Trade ; B. P. Bugayev, Minister of Civil Aviation ; A. M. Alexandrov and G. E. Tsukanov, Assistants to the General Secretary of the CPSU Central Committee ; G. M. Korniyenko, Member of the Collegium of the Ministry for Foreign Affairs of the USSR.

On the American side : William P. Rogers, Secretary of State ; George P. Shultz, Secretary of the Treasury ; Dr. Henry A. Kissinger, Assistant to the President for National Security Affairs.

I. The general state of Soviet-United States relations

Both sides expressed their mutual satisfaction with the fact that the Soviet-American summit meeting in Moscow in May 1972 and the joint decisions taken there have resulted in a substantial advance in the strengthening of peaceful relations between the USSR and the United States and have created the basis for the further development of broad and mutually beneficial co-operation in various fields of mutual interest to the peoples of both countries and in the interests of all mankind. They noted their satisfaction with the mutual effort to implement strictly and fully the treaties and agreements concluded between the Soviet Union and the United States and to expand areas of co-operation.

They agreed that the process of reshaping relations between the USSR and the United States on the basis of peaceful coexistence and equal security, as set forth in the basic principles

énoncé à l'article 51 de la Charte des Nations Unies ;

- (b) les stipulations de la Charte des Nations Unies, y compris celles qui ont trait au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales ; et
- (c) les engagements contractés par chaque partie envers ses alliés ou d'autres pays aux termes de traités, d'accords ou d'autres documents appropriés.

Article VII

La durée du présent accord est illimitée.

Article VIII

Le présent accord entrera en vigueur du jour de sa signature.

Fait à Washington, le 22 juin 1973, en double exemplaire, respectivement en russe et en anglais, les deux textes faisant également foi.

Source : La Documentation Française, *Problèmes politiques et sociaux*, n°s 190-191, 31 août-7 septembre 1973.

90. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, aux Etats-Unis

24 juin 1973

Sur l'invitation du Président des Etats-Unis, Richard Nixon, faite lors de sa visite officielle en U.R.S.S. en mai 1972, et conformément à un accord intervenu ultérieurement, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique, M. Leonid Brejnev, s'est rendu en visite officielle aux Etats-Unis du 18 au 25 juin 1973. M. Brejnev était accompagné de MM. A.A. Gromyko, Ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S., Membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique ; N.S. Patolichev, Ministre du commerce extérieur ; B.P. Bougayev, Ministre de l'aviation civile ; G.E. Tsoukanov et A.M. Alexandrov, Assistants du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'U.R.S.S. ; L.I. Zamyatin, Directeur général de l'Agence Tass ; E.I. Chazov, Ministre adjoint de la santé publique de l'U.R.S.S. ; G.M. Korniyenko, Membre du collegium du ministère des affaires étran-

gères de l'U.R.S.S. ; G.A. Arbatov, Directeur de l'Institut d'études américaines de l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S.

Le Président Nixon et le Secrétaire général Brejnev ont eu des discussions approfondies et constructives sur les progrès réalisés dans le développement des relations américano-soviétiques et sur un certain nombre de grands problèmes internationaux d'intérêt mutuel.

Aux conversations qui se sont déroulées à Washington, à Camp David et à San Clemente ont également participé :

Du côté américain, MM. William P. Rogers, Secrétaire d'Etat ; George P. Shultz, Secrétaire au trésor ; Henry A. Kissinger, Assistant du Président pour les affaires concernant la sécurité nationale ;

Du côté soviétique, MM. A.A. Gromyko, Ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S., Membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique ; A.F. Dobrynine, Ambassadeur de l'U.R.S.S. aux Etats-Unis ; N.S. Patolichev, Ministre du commerce extérieur ; B.P. Bougayev, Ministre de l'aviation civile ; A.M. Alexandrov et G.E. Tsoukanov, Assistants du Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique ; G.M. Korniyenko, Membre du collegium du ministère des affaires étrangères de l'U.R.S.S.

I. Etat général des relations américano-soviétiques

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction mutuelle devant le fait que la réunion au sommet américano-soviétique de Moscou en mai 1972 et les décisions conjointes prises à cette occasion se sont traduites par de sensibles progrès dans le renforcement de relations pacifiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., et ont établi la base d'un plus ample développement d'une large coopération mutuellement avantageuse dans différents domaines réciproquement intéressants pour les peuples des deux pays, et ce dans l'intérêt de toute l'humanité. Elles ont pris acte de leur satisfaction devant les efforts mutuels déployés pour appliquer pleinement et strictement les traités et accords conclus entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. et pour étendre les domaines de leur coopération.

Les deux parties sont d'accord pour constater que le processus de redéfinition des relations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur la base de la coexistence pacifique et de la sécurité mu-

of relations between the USSR and the United States signed in Moscow on 29th May 1972, is progressing in an encouraging manner. They emphasised the great importance that each side attaches to these basic principles. They reaffirmed their commitment to the continued scrupulous implementation and to the enhancement of the effectiveness of each of the provisions of that document.

Both sides noted with satisfaction that the outcome of the Soviet-United States meeting in Moscow in May 1972 was welcomed by other States and by world opinion as an important contribution to strengthening peace and international security, to curbing the arms race and to developing businesslike co-operation among States with different social systems.

Both sides viewed the return visit to the United States of the General Secretary of the Central Committee of the CPSU, L. I. Brezhnev, and the talks held during the visit as an expression of their mutual determination to continue the course toward a major improvement in Soviet-United States relations.

Both sides are convinced that the discussions they have just held represent a further milestone in the constructive development of their relations.

Convinced that such a development of Soviet-American relations serves the interests of both of their peoples and all of mankind, it was decided to take further major steps to give these relations maximum stability and to turn the development of friendship and co-operation between their peoples into a permanent factor for worldwide peace.

II. *The prevention of nuclear war and the limitation of strategic armaments*

Issues related to the maintenance and strengthening of international peace were a central point of the talks between General Secretary Brezhnev and President Nixon.

Conscious of the exceptional importance for all mankind of taking effective measures to that end, they discussed ways in which both sides could work toward removing the danger of war, and

especially nuclear war, between the USSR and the United States and between either party and other countries. Consequently, in accordance with the Charter of the United Nations and the basic principles of relations of 29th May 1972, it was decided to conclude an agreement between the USSR and the United States on the prevention of nuclear war. That agreement was signed by the General Secretary and the President on 22nd June 1973. The text has been published separately.

The General Secretary and the President, in appraising this agreement, believe that it constitutes a historical landmark in Soviet-American relations and substantially strengthens the foundations of international security as a whole. The Soviet Union and the United States state their readiness to consider additional ways of strengthening peace and removing forever the danger of war, and particularly nuclear war.

In the course of the meetings, intensive discussions were held on questions of strategic arms limitation. In this connection both sides emphasised the fundamental importance of the treaty on the limitation of anti-ballistic missile systems and the interim agreement on certain measures with respect to the limitation of strategic offensive arms signed between the USSR and the United States in May 1972 which, for the first time in history, placed actual limits on the most modern and most formidable types of armaments.

Having exchanged views on the progress in the implementation of these agreements, both sides reaffirmed their intention to carry them out and their readiness to move ahead jointly toward an agreement on the further limitation of strategic arms.

Both sides noted that progress has been made in the negotiations that resumed in November 1972 and that the prospects for reaching a permanent agreement on more complete measures limiting strategic offensive armaments are favourable.

Both sides agreed that the progress made in the limitation of strategic armaments is an exceedingly important contribution to the strengthening of Soviet-American relations and to world peace.

tuelle, tel qu'il est exposé dans la déclaration des principes fondamentaux gouvernant les rapports américano-soviétiques signée à Moscou le 29 mai 1972, progresse de manière encourageante. Elles ont souligné l'importance considérable que chacune d'entre elles attache à ces principes fondamentaux. Elles se sont engagées de nouveau à poursuivre scrupuleusement la mise en œuvre et à accroître l'efficacité de chacune des dispositions de ce document.

Les deux parties ont noté avec satisfaction que l'issue de la réunion américano-soviétique de Moscou en mai 1972 a été accueillie favorablement par les autres Etats et par l'opinion mondiale, qui l'ont considérée comme une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, à la limitation de la course aux armements et au développement d'une coopération constructive entre Etats dont les systèmes sociaux sont différents.

Les deux parties considèrent la visite qu'est venu rendre aux Etats-Unis le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union Soviétique L.I. Brejnev, ainsi que les conversations qui se sont déroulées au cours de cette visite, comme une expression de leur mutuelle détermination de poursuivre leur action dans la voie d'une amélioration majeure des relations américano-soviétiques.

Les deux parties sont convaincues que les discussions qui viennent de se dérouler entre elles représentent une nouvelle étape du développement constructif de leurs rapports.

Convaincues qu'un tel développement des relations américano-soviétiques sert les intérêts de leurs deux peuples et de l'ensemble de l'humanité, elles ont décidé de prendre de nouvelles mesures majeures pour donner à ces relations le maximum de stabilité et faire du développement de l'amitié et de la coopération entre leurs peuples un facteur permanent de la paix mondiale.

II. *Prévention de la guerre nucléaire et limitation des armements stratégiques*

Les questions relatives au maintien et au renforcement de la paix internationale ont été au centre des entretiens entre le Président Nixon et le Secrétaire général Brejnev.

Conscients de l'importance exceptionnelle que présente pour toute l'humanité l'adoption à cette fin de mesures efficaces, ils ont discuté de la manière dont les deux parties pourraient

œuvrer afin de supprimer tout risque de guerre, et particulièrement de guerre nucléaire, entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., ainsi qu'entre l'une ou l'autre des parties et d'autres pays. En conséquence, conformément à la Charte des Nations Unies et à la déclaration des principes fondamentaux gouvernant les relations américano-soviétiques du 29 mai 1972, il a été décidé de conclure un accord entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur la prévention de la guerre nucléaire. Cet accord a été signé par le Président et le Secrétaire général le 22 juin 1973. Le texte en a été publié séparément.

En évaluant cet accord, le Président et le Secrétaire général estiment qu'il constitue une étape historique dans les relations américano-soviétiques et qu'il renforce de façon substantielle les fondements de la sécurité internationale dans son ensemble. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique se déclarent prêts à envisager des moyens supplémentaires de renforcer la paix et de supprimer à jamais le danger de guerre, et plus particulièrement de guerre nucléaire.

Au cours des réunions, les questions relatives à la limitation des armements stratégiques ont fait l'objet de discussions intensives. A ce propos, les deux parties ont souligné l'importance fondamentale du traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-missiles et de l'accord intérimaire sur certaines mesures relatives à la limitation des armes stratégiques offensives, signé entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en mai 1972 qui, pour la première fois dans l'histoire, imposent des limites concrètes aux types d'armements les plus modernes et les plus redoutables.

Ayant échangé leurs vues quant aux progrès effectués dans la voie de l'application de ces accords, les deux parties ont réaffirmé leur intention de les mettre en œuvre et se sont déclarées prêtes à agir conjointement en vue de la réalisation d'un accord sur une nouvelle limitation des armements stratégiques.

Les deux parties ont noté que des progrès avaient été réalisés dans les négociations reprises en novembre 1972, et que les perspectives d'aboutir à un accord permanent sur des mesures plus complètes de limitation des armements stratégiques offensifs sont favorables.

Les deux parties ont estimé d'un commun accord que les progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements stratégiques constituent une contribution extrêmement importante au renforcement des relations américano-soviétiques et à la paix mondiale.

On the basis of their discussions, the General Secretary and the President signed on 21st June 1973 basic principles of negotiations on the further limitation of strategic offensive arms. The text has been published separately.

The USSR and the United States attach great importance to joining with all States in the cause of strengthening peace, reducing the burden of armaments, and reaching agreements on arms limitation and disarmament measures.

Considering the important rôle which an effective international agreement with respect to chemical weapons would play, the two sides agreed to continue their efforts to conclude such an agreement in co-operation with other countries.

The two sides agree to make every effort to facilitate the work of the committee on disarmament which has been meeting in Geneva. They will actively participate in negotiations aimed at working out new measures to curb and end the arms race. They reaffirm that the ultimate objective is general and complete disarmament, including nuclear disarmament, under strict international control. A world disarmament conference could play a rôle in this process at an appropriate time.

III. *International questions: the reduction of tensions and strengthening of international security*

General Secretary Brezhnev and President Nixon reviewed major questions of the current international situation. They gave special attention to the developments which have occurred since the time of the Soviet-American summit meeting in Moscow. It was noted with satisfaction that positive trends are developing in international relations toward the further relaxation of tensions and the strengthening of co-operative relations in the interests of peace. In the opinion of both sides, the current process of improvement in the international situation creates new and favourable opportunities for reducing tensions, settling outstanding international issues, and creating a permanent structure of peace.

Indochina

The two sides expressed their deep satisfaction at the conclusion of the agreement on ending the war and restoring peace in Viet-Nam, and also at the results of the international conference on Viet-Nam which approved and supported that agreement.

The two sides are convinced that the conclusion of the agreement on ending the war and restoring peace in Viet-Nam, and the subsequent signing of the agreement on restoring peace and achieving national concord in Laos, meet the fundamental interests and aspirations of the peoples of Viet-Nam and Laos and open up a possibility for establishing a lasting peace in Indochina based on respect for the independence, sovereignty, unity and territorial integrity of the countries of that area. Both sides emphasised that these agreements must be strictly implemented.

They further stressed the need to bring an early end to the military conflict in Cambodia in order to bring peace to the entire area of Indochina. They also reaffirmed their stand that the political future of Viet-Nam, Laos and Cambodia should be left to the respective peoples to determine, free from outside interference.

Europe

In the course of the talks both sides noted with satisfaction that in Europe the process of relaxing tensions and developing co-operation is actively continuing and thereby contributing to international stability.

The two sides expressed satisfaction with the further normalisation of relations among European countries resulting from treaties and agreements signed in recent years, particularly between the USSR and the Federal Republic of Germany. They also welcome the coming into force of the quadripartite agreement of 3rd September 1971. They share the conviction that strict observance of the treaties and agreements that have been concluded will contribute to the security and well-being of all parties concerned.

They also welcome the prospect of United Nations membership this year for the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic, and recall, in this connection, that the

Sur la base de leurs discussions, le Président et le Secrétaire général ont signé le 21 juin 1973 une déclaration relative aux principes fondamentaux des négociations portant sur une nouvelle limitation des armements stratégiques offensifs. Le texte de cette déclaration a été publié séparément.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. attachent une grande importance à la participation de tous les Etats aux efforts déployés en vue de promouvoir la cause du renforcement de la paix, de réduire le fardeau des armements, et de conclure des accords sur la limitation des armements et sur des mesures de désarmement.

Considérant le rôle important que jouerait un accord international efficace relatif aux armes chimiques, les deux parties sont convenues de poursuivre leurs efforts pour conclure un tel accord en coopération avec d'autres pays.

Les deux parties s'engagent à déployer tous leurs efforts pour faciliter les travaux du Comité du désarmement, réuni à Genève. Elles participeront activement aux négociations visant à élaborer de nouvelles mesures pour freiner et arrêter la course aux armements. Elles réaffirment que l'objectif ultime est un désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire, sous un strict contrôle international. Une conférence mondiale sur le désarmement pourrait, au moment opportun, jouer un rôle dans ce processus.

III. Questions internationales : réduction des tensions et renforcement de la sécurité internationale

Le Président Nixon et le Secrétaire général Brejnev ont passé en revue les principaux problèmes ayant trait à la situation internationale actuelle. Ils ont accordé une attention particulière aux événements intervenus depuis la rencontre au sommet américano-soviétique de Moscou. Ils ont noté avec satisfaction que des tendances positives se développent dans les relations internationales, en direction d'une plus grande atténuation des tensions et d'un renforcement des relations de coopération dans l'intérêt de la paix. De l'avis des deux parties, le processus actuel d'amélioration de la situation internationale crée des occasions nouvelles et favorables de réduire les tensions, de régler les problèmes internationaux en suspens et d'édifier une structure de paix permanente.

Indochine

Les deux parties ont exprimé leur profonde satisfaction devant la conclusion de l'Accord sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Vietnam, ainsi que devant les résultats obtenus par la conférence internationale sur le Vietnam, qui a approuvé et soutenu cet accord.

Les deux parties sont convaincues que la conclusion de l'Accord sur la cessation des hostilités et le rétablissement de la paix au Vietnam et la signature ultérieure de l'Accord sur le rétablissement de la paix et la réalisation de la concorde nationale au Laos, satisfont les intérêts fondamentaux et les aspirations des peuples du Vietnam et du Laos et ouvrent une possibilité d'établissement d'une paix durable en Indochine, fondée sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale des pays de cette région. Les deux parties soulignent que ces accords doivent être strictement appliqués.

Elles soulignent en outre la nécessité de mettre fin rapidement au conflit militaire au Cambodge, de façon à faire bénéficier de la paix l'ensemble du territoire de l'Indochine. Elles réaffirment également leur position, selon laquelle les peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge devraient décider eux-mêmes de leur avenir politique respectif, à l'abri de toute ingérence extérieure.

Europe

Au cours des entretiens, les deux parties ont noté avec satisfaction qu'en Europe, le processus de détente et de développement de la coopération se poursuivait activement et contribuait ainsi à la stabilité internationale.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction devant la poursuite de la normalisation des relations entre pays européens résultant des traités et accords signés ces dernières années, en particulier entre l'U.R.S.S. et la République Fédérale d'Allemagne. Elles accueillent également avec faveur l'entrée en vigueur de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971. Elles sont convaincues l'une et l'autre que le strict respect des traités et accords qui ont été conclus contribuera à la sécurité et à la prospérité de toutes les parties intéressées.

Elles se réjouissent également à la perspective de voir cette année la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande entrer aux Nations Unies et rappellent,

USSR, the United States, the United Kingdom and France have signed the quadripartite declaration of 9th November 1972 on this subject.

The USSR and the United States reaffirm their desire, guided by the appropriate provisions of the joint USSR-United States communiqué adopted in Moscow in May 1972, to continue their separate and joint contributions to strengthening peaceful relations in Europe. Both sides affirm that ensuring a lasting peace in Europe is a paramount goal of their policies.

In this connection satisfaction was expressed with the fact that as a result of common efforts by many States, including the USSR and the United States, the preparatory work has been successfully completed for the conference on security and co-operation in Europe, which will be convened on 3rd July 1973. The USSR and the United States hold the view that the conference will enhance the possibilities for strengthening European security and developing co-operation among the participating States. The USSR and the United States will conduct their policies so as to realise the goals of the conference and bring about a new era of good relations in this part of the world.

Reflecting their continued positive attitude toward the conference, both sides will make efforts to bring the conference to a successful conclusion at the earliest possible time. Both sides proceed from the assumption that progress in the work of the conference will produce possibilities for completing it at the highest level.

The USSR and the United States believe that the goal of strengthening stability and security in Europe would be further advanced if the relaxation of political tensions were accompanied by a reduction of military tensions in Central Europe. In this respect they attach great importance to the negotiations on the mutual reduction of forces and armaments and associated measures in Central Europe which will begin on 30th October 1973.

Both sides state their readiness to make, along with other States, their contribution to the achievement of mutually acceptable decisions on the substance of this problem, based on the strict

observance of the principle of the undiminished security of any of the parties.

The Middle East

The parties expressed their deep concern with the situation in the Middle East and exchanged opinions regarding ways of reaching a Middle East settlement.

Each of the parties set forth its position on this problem.

Both parties agreed to continue to exert their efforts to promote the quickest possible settlement in the Middle East. This settlement should be in accordance with the interests of all States in the area, be consistent with their independence and sovereignty and should take into due account the legitimate interests of the Palestinian people.

IV. Commercial and economic relations

The General Secretary and the President thoroughly reviewed the status of and prospects for commercial and economic ties between the USSR and the United States. Both sides noted with satisfaction the progress achieved in the past year in the normalisation and development of commercial and economic relations between them.

They agreed that mutually advantageous co-operation and peaceful relations would be strengthened by the creation of a permanent foundation of economic relationships.

They recall with satisfaction the various agreements on commercial and economic relations signed in the past year. Both sides note that Soviet-American trade has shown a substantial increase, and that there are favourable prospects for a continued rise in the exchange of goods over the coming years.

They believe that the two countries should aim at a total of 2,000 million to 3,000 million dollars of trade over the next three years. The joint Soviet-United States commercial commission continues to provide a valuable mechanism to promote the broad-scale growth of economic relations. The two sides noted with satisfaction

à ce propos, que les Etats-Unis, l'U.R.S.S., la Grande-Bretagne et la France ont signé, le 9 novembre 1972, une déclaration quadripartite à ce sujet.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. réaffirment leur désir, fondé sur les dispositions appropriées du communiqué conjoint américano-soviétique adoptées à Moscou en mai 1972, de poursuivre leurs contributions individuelles et conjointes au renforcement de relations pacifiques en Europe. Les deux parties affirment que l'un des objectifs primordiaux de leur politique respective est d'assurer une paix durable en Europe.

A ce propos, elles ont exprimé leur satisfaction devant le fait que les efforts déployés en commun par de nombreux Etats, y compris les Etats-Unis et l'U.R.S.S., aient permis d'achever avec succès les travaux préparatoires de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe qui doit se réunir le 3 juillet 1973. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont d'avis que cette conférence accroîtra les possibilités de renforcer la sécurité européenne et de développer la coopération entre les Etats participants. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. mèneront leur politique respective de façon à atteindre les objectifs de la conférence et à ouvrir une nouvelle ère de bonnes relations dans cette partie du monde.

Conformément à l'attitude positive qui a toujours été la leur à l'égard de cette conférence, les deux parties déploieront des efforts pour que cette dernière s'achève avec succès le plus rapidement possible. Elles présumant que les progrès réalisés dans les travaux de la conférence donneront la possibilité de la conclure au niveau le plus élevé.

Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. estiment qu'il serait possible de se rapprocher encore davantage de l'objectif du renforcement de la stabilité et de la sécurité en Europe si l'atténuation des tensions politiques s'accompagnait d'une réduction des tensions militaires en Europe centrale. A cet égard, ils attachent une importance considérable aux négociations portant sur les réductions mutuelles des forces et des armements et certaines mesures connexes ayant trait à l'Europe centrale, qui doivent s'engager le 30 octobre 1973.

Les deux parties se déclarent prêtes à apporter, en même temps que d'autres Etats, leur contribution à l'élaboration de décisions mutuellement acceptables sur le fond de ce problème,

fondées sur le strict respect du principe du maintien intégral de la sécurité de toutes les parties.

Moyen-Orient

Les parties ont exprimé leur vive préoccupation à l'égard de la situation au Moyen-Orient et ont procédé à un échange de vues quant aux moyens permettant d'aboutir à un règlement dans cette région.

Chacune des parties a exposé sa position quant à ce problème.

Les deux parties sont convenues de poursuivre leurs efforts afin de promouvoir un règlement aussi rapide que possible au Moyen-Orient. Ce règlement devrait être conforme aux intérêts de tous les Etats de cette région, respecter leur indépendance et leur souveraineté et tenir compte des intérêts légitimes des peuples de Palestine.

IV. Relations commerciales et économiques

Le Président et le Secrétaire général ont passé en revue de façon approfondie la situation et les perspectives des rapports commerciaux et économiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Les deux parties ont noté avec satisfaction les progrès réalisés au cours de l'année écoulée dans la voie de la normalisation et du développement de relations commerciales et économiques entre elles.

Elles ont été d'accord pour reconnaître qu'une coopération et des relations pacifiques mutuellement avantageuses seraient renforcées par la création d'une base permanente de rapports économiques.

Elles ont rappelé avec satisfaction les divers accords portant sur le commerce et les relations commerciales signés au cours de l'année écoulée. Les deux parties ont noté que le commerce américano-soviétique a connu une augmentation substantielle, et qu'il existe des perspectives favorables de voir les échanges de marchandises continuer à se développer au cours des prochaines années.

Elles estiment que les deux pays devraient se fixer pour objectif la réalisation d'un volume d'échanges représentant un total de 2 à 3 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. La commission commerciale mixte U.S.-U.R.S.S. continue à constituer un instrument efficace de promotion du développement sur une

that contacts between American firms and their Soviet counterparts are continuing to expand.

Both sides confirmed their firm intention to proceed from their earlier understanding on measures directed at creating more favourable conditions for expanding commercial and other economic ties between the USSR and the United States.

It was noted that as a result of the agreement regarding certain maritime matters signed in October 1972 Soviet and American commercial ships have been calling more frequently at ports of the United States and the USSR respectively, and since late May of this year a new regular passenger line has started operating between Leningrad and New York.

In the course of the current meeting, the two sides signed a protocol augmenting existing civil air relations between the USSR and the United States providing for direct air services between Moscow and Washington and New York and Leningrad, increasing the frequency of flights and resolving other questions in the field of civil aviation.

In the context of reviewing prospects for further and more permanent economic co-operation, both sides expressed themselves in favour of mutually advantageous long-term projects. They discussed a number of specific projects involving the participation of American companies including the delivery of Siberian natural gas to the United States. The President indicated that the United States encourages American firms to work out concrete proposals on these projects and will give serious and sympathetic consideration to proposals that are in the interests of both sides.

To contribute to expanded commercial, economic, scientific, technical and cultural relations between the USSR and the United States, the two sides signed a tax convention to avoid double taxation on income and eliminate, as much as possible, the need for citizens of one country to become involved in the tax system of the other.

A protocol was also signed on the opening by the end of October 1973 of a trade representation of the USSR in Washington and a commercial office of the United States in Moscow. In addi-

tion, a protocol was signed on questions related to establishing an American-Soviet Chamber of Commerce. These agreements will facilitate the further development of commercial and economic ties between the USSR and the United States.

V. *Further progress in other fields of bilateral co-operation*

The two sides reviewed the areas of bilateral co-operation in such fields as environmental protection, public health and medicine, exploration of outer space, and science and technology, established by the agreements signed in May 1972 and subsequently. They noted that those agreements are being satisfactorily carried out in practice in accordance with the programmes as adopted.

In particular, a joint effort is under way to develop effective means to combat those diseases which are most widespread and dangerous for mankind: cancer, cardiovascular or infectious diseases and arthritis. The medical aspects of the environmental problems are also subjects of co-operative research.

Preparations for the joint space flight of Soyuz and Apollo spacecraft are proceeding according to an agreed timetable. The joint flight of these spaceships for a rendezvous and docking mission, and mutual visits of Soviet and American astronauts in each other's spacecraft, are scheduled for July 1975.

Building on the foundation created in previous agreements, and recognising the potential of both the USSR and the United States to undertake co-operative measures in current scientific and technological areas, new projects for fruitful joint efforts were identified and appropriate agreements were concluded.

Peaceful uses of atomic energy

Bearing in mind the great importance of satisfying the growing energy demands in both countries and throughout the world, and recognising that the development of highly efficient energy sources could contribute to the solution of this problem, the General Secretary of the

large échelle des relations économiques. Les deux parties ont noté avec satisfaction que les contacts entre les firmes américaines et leurs homologues soviétiques continuent à se développer.

Les deux parties ont confirmé leur ferme intention d'appliquer leur accord de principe antérieur sur les mesures visant à créer des conditions plus favorables au développement des liens commerciaux et autres liens économiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Il a été noté que, par suite de l'accord concernant certaines questions maritimes signé en octobre 1972, les navires commerciaux soviétiques et américains ont relâché respectivement avec une plus grande fréquence dans les ports des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. et que, depuis la fin du mois de mai de cette année, une nouvelle ligne commerciale régulière a commencé à fonctionner entre New York et Leningrad.

Au cours de la présente réunion, les deux parties ont signé un protocole qui accroît les relations aériennes par avions civils entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., prévoit des services aériens directs entre Washington et Moscou et entre New York et Leningrad, augmente la fréquence des vols et résout d'autres problèmes relevant du domaine de l'aviation civile.

Examinant les perspectives d'une coopération économique plus poussée et plus permanente, les deux parties se sont déclarées favorables à des projets à long terme mutuellement avantageux. Elles ont discuté un certain nombre de projets spécifiques faisant appel à la participation de sociétés américaines, y compris la fourniture de gaz naturel sibérien aux Etats-Unis. Le Président a indiqué que les Etats-Unis encourageaient les firmes américaines à mettre au point des propositions concrètes sur ces projets, et considéreraient avec sérieux et sympathie les propositions qui seraient dans l'intérêt des deux parties.

Afin de contribuer à l'élargissement des relations commerciales, culturelles et techniques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les deux parties ont signé une convention fiscale en vue d'éliminer la double imposition des revenus et de supprimer, dans la mesure du possible, la nécessité pour les citoyens de l'un des pays de se voir appliquer le système fiscal de l'autre.

Un protocole relatif à l'ouverture, à la fin du mois d'octobre 1973, d'une représentation commerciale soviétique à Washington et d'un bureau commercial américain à Moscou a égale-

ment été signé, de même qu'un protocole portant sur les questions relatives à l'établissement d'une chambre de commerce américano-soviétique. Ces accords faciliteront le développement ultérieur des liens commerciaux et économiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

V. Nouveaux progrès dans d'autres domaines de la coopération bilatérale

Les deux parties ont passé en revue les secteurs où s'exerce la coopération bilatérale dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la santé publique et la médecine, l'exploration de l'espace extra-atmosphérique et la science et la technologie, coopération établie par les accords signés en mai 1972 et par la suite. Elles ont noté que ces accords faisaient l'objet d'une application pratique satisfaisante, conformément aux programmes adoptés.

En particulier, des efforts sont déployés en commun en vue de mettre au point des moyens efficaces de lutte contre les maladies les plus répandues et les plus dangereuses pour l'humanité: cancer, maladies cardio-vasculaires ou infectieuses et arthrite. Les aspects médicaux des problèmes de l'environnement font également l'objet de recherches effectuées en coopération.

Les préparatifs en vue du vol spatial conjoint des véhicules spatiaux Apollo et Soyouz progressent selon le calendrier établi. Le vol jumelé de ces deux vaisseaux, comportant un rendez-vous dans l'espace, l'amarrage des deux véhicules et des visites rendues respectivement par les astronautes américains et les cosmonautes soviétiques au vaisseau appartenant à l'autre pays, est prévu pour juillet 1975.

Partant de la base établie par les accords précédents, et reconnaissant que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont éventuellement capables de prendre des mesures fondées sur la coopération dans des domaines scientifiques et technologiques d'intérêt actuel, de nouveaux projets susceptibles de faire l'objet d'efforts communs fructueux ont été déterminés et des accords appropriés conclus.

Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

Conscients de l'importance considérable que présente la satisfaction des demandes croissantes d'énergie dans les deux pays et dans l'ensemble du monde, et reconnaissant que la mise au point de sources d'énergie hautement efficaces pourrait contribuer à la solution de ce problème, le

CPSU Central Committee and the United States President signed an agreement to expand and strengthen co-operation in the fields of controlled nuclear fusion, fast breeder reactors and research on the fundamental properties of matter. A USSR-United States joint committee on co-operation in the peaceful uses of atomic energy will be established to implement this agreement, which has a duration of ten years.

Agriculture

Recognising the importance of agriculture in meeting mankind's requirements in foodstuffs and the rôle of science and technology in modern agricultural production, the two sides concluded an agreement providing for a broad exchange of scientific experience in agricultural research and development, and of information on agricultural economics. A USSR-United States joint committee on agricultural co-operation will be established to oversee joint programmes to be carried out under the agreement.

World ocean studies

Considering the unique capabilities and the major interest of both nations in the field of world ocean studies, and noting the extensive experience of USSR-United States oceanographic co-operation, the two sides have agreed to broaden their co-operation and have signed an agreement to this effect. In so doing, they are convinced that the benefits from further development of co-operation in the field of oceanography will accrue not only bilaterally but also to all peoples of the world. A USSR-United States joint committee on co-operation in world ocean studies will be established to co-ordinate the implementation of co-operative programmes.

Transportation

The two sides agreed that there are opportunities for co-operation between the USSR and the United States in the solution of prob-

lems in the field of transportation. To permit expanded, mutually-beneficial co-operation in this field, the two sides concluded an agreement on this subject. They further agreed that a USSR-United States joint committee on co-operation in transportation would be established.

Contacts, exchanges and co-operation

Recognising the general expansion of USSR-United States bilateral relations and, in particular, the growing number of exchanges in the fields of science, technology, education and culture, and in other fields of mutual interest, the two sides agreed to broaden the scope of these activities under a new general agreement on contacts, exchanges and co-operation, with a duration of six years.

The two sides agreed to this in the mutual belief that it will further promote better understanding between the peoples of the Soviet Union and the United States and will help to improve the general state of relations between the two countries.

Both sides believe that the talks at the highest level, which were held in a frank and constructive spirit, were very valuable and made an important contribution to developing mutually advantageous relations between the USSR and the United States. In the view of both sides, these talks will have a favourable impact on international relations.

They noted that the success of the discussions in the United States was facilitated by the continuing consultations and contacts as agreed in May 1972. They reaffirmed that the practice of consultations should continue. They agreed that further meetings at the highest level should be held regularly.

Having expressed his appreciation to President Richard Nixon for the hospitality extended during the visit to the United States, General Secretary Leonid Brezhnev invited the President to visit the USSR in 1974. The invitation was accepted.

Source: Soviet News, 3rd July 1973.

Président et le Secrétaire général ont signé un accord portant sur l'expansion et le renforcement de la coopération dans les domaines de la fusion nucléaire contrôlée, des réacteurs sur-générateurs à neutrons rapides et de la recherche sur les propriétés fondamentales de la matière. Une commission mixte de coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sera créée, afin de mettre en œuvre les dispositions de cet accord, qui demeurera en vigueur pendant dix ans.

Agriculture

Reconnaissant l'importance que présente l'agriculture pour la satisfaction des besoins de l'humanité en denrées alimentaires, ainsi que le rôle de la science dans la production agricole moderne, les deux parties ont conclu un accord prévoyant un large échange de données scientifiques expérimentales dans le domaine de la recherche agricole théorique et appliquée, ainsi que de renseignements relatifs à l'économie agricole. Une commission mixte américano-soviétique de coopération agricole sera créée et chargée de surveiller les programmes conjoints qui devront être mis en œuvre dans le cadre de l'accord.

Etudes des océans du monde

Considérant les capacités exceptionnelles dont disposent les deux pays dans le domaine de l'étude des océans du monde, ainsi que l'intérêt majeur qu'ils portent à ce sujet, et ayant noté que la coopération américano-soviétique dans le domaine océanographique a permis aux deux pays d'acquérir une large expérience à cet égard, les deux parties sont convenues d'élargir leur coopération et ont signé un accord à cette fin. En agissant ainsi, elles sont convaincues qu'un développement accru de la coopération dans le domaine océanographique sera une source d'avantages non seulement pour les deux pays, mais aussi pour tous les peuples du monde. Une commission mixte américano-soviétique de coopération en matière d'études océanographiques mondiales sera créée, afin de coordonner la mise en application des programmes réalisés conjointement.

Transports

Les deux parties ont été d'accord pour estimer qu'il existe, pour les Etats-Unis et l'U.R.S.S., des possibilités de coopérer afin de résoudre les

problèmes qui se posent dans le domaine des transports. Afin de permettre à une coopération plus ample et mutuellement avantageuse de s'instaurer dans ce secteur, les deux parties ont conclu un accord à ce sujet. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont en outre convenu de créer une commission mixte de coopération dans le domaine des transports.

Contacts, échanges et coopération

Reconnaissant l'expansion généralisée des relations bilatérales américano-soviétiques et, en particulier, le nombre croissant d'échanges qui ont lieu dans les domaines de la science, de la technologie, de l'enseignement, de la culture, et autres secteurs d'intérêt mutuel, les deux parties ont convenu d'élargir l'ampleur de ces activités dans le cadre d'un nouvel accord général sur les contacts, les échanges et la coopération, conclu pour une durée de six ans.

Les deux parties ont pris cette décision, car elles estiment toutes deux qu'un tel accord permettrait de promouvoir, dans une plus large mesure encore, une meilleure compréhension entre les deux pays.

Les deux parties sont persuadées que les entretiens au niveau le plus élevé, menés dans un esprit franc et constructif, ont été très utiles et ont apporté une contribution importante au développement de relations mutuellement avantageuses entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. De l'avis des deux parties, ces conversations auront des répercussions favorables sur les relations internationales.

Elles ont noté que le succès des discussions qui se sont déroulées aux Etats-Unis a été facilité par les consultations et les contacts qui se sont poursuivis conformément à l'accord signé en mai 1972. Elles ont réaffirmé que la pratique des consultations devrait se poursuivre, et ont été d'accord pour estimer que de nouvelles rencontres au niveau le plus élevé devraient avoir lieu régulièrement.

Ayant exprimé au Président Nixon sa reconnaissance pour l'accueil qu'il lui a réservé au cours de son séjour aux Etats-Unis, le Secrétaire général Brejnev a invité le Président à se rendre en U.R.S.S. en 1974. Cette invitation a été acceptée.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, USA Documents, n° 2369, 29 juin 1973.

91. Letter from Mr. Malik, Permanent Representative of the Soviet Union, to Mr. Waldheim, Secretary-General of the United Nations

26th June 1973

In connection with the letter dated 13th June 1973 from Mr. W. Scheel, Minister for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany, concerning the representation of the interests of West Berlin in the United Nations and its organs, I have the honour to communicate the following.

The western sectors of Berlin are not a constituent part of the Federal Republic of Germany and cannot be governed by it. It was established in the Quadripartite Agreement of 3rd September 1971 that the Federal Republic of Germany would maintain and develop its ties with those sectors subject to recognition of this fact.

According to the Quadripartite Agreement, the Governments of the United States, the United Kingdom and France maintain their rights and responsibilities relating to the representation abroad of the interests of the western sectors of Berlin and their permanent residents, including rights and responsibilities concerning matters of security and status, both in international organisations and in relations with other countries.

Provided that matters concerning security and status remain unaffected, the Federal Republic of Germany may represent the interests of the western sectors of Berlin in certain specific spheres enumerated in Annex IV of the Quadripartite Agreement, including the representation of the interests of the western sectors of Berlin in international organisations (Annex IV A 2 (c)). The basis for such representation is the Quadripartite Agreement of 3rd September 1971 regulating its permissible nature and scope.

I should be grateful if you would have this letter circulated as an official document of the Security Council and of the General Assembly.

Source : United Nations General Assembly and Security Council documents A/9082 and S/10958, 26th June 1973.

92. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to France

27th June 1973

According to an agreement reached earlier, Leonid Brezhnev, General Secretary of the CPSU Central Committee, and Georges Pompidou, President of the French Republic, met in Paris on 25th-27th June 1973. The meeting was devoted to working discussions on the prospects of Soviet-French relations and key problems of international politics. The talks were marked by broad mutual understanding and took place in an atmosphere of friendliness, characteristic of relations between the USSR and France.

Taking part in the talks on the Soviet side were : Andrei Gromyko, Minister for Foreign Affairs ; Nikolai Patolichev, Minister of Foreign Trade ; Boris Bugayev, Minister of Civil Aviation ; Stephan Chervonenko, Soviet Ambassador in France ; Georgi Tsukanov, Andrei Alexandrov and Anatoly Blatov, Assistants to the General Secretary of the CPSU Central Committee ; and Leonid Zamyatin, Director-General of Tass.

Taking part on the French side were : Prime Minister Pierre Messmer, Foreign Minister Michel Jobert, Minister of Economic Affairs and Finance Valéry Giscard d'Estaing, Minister of Transport Yves Guéna, Secretary of State at the Ministry of Economic Affairs and Finance Jean Philippe Lecat, Secretary-General at the office of the President Edouard Balladur, Secretary-General at the Foreign Ministry Jacques de Courcel, and Jacques Vimont, Ambassador in the USSR, and François Puaux, Pierre Laurent and Jean Pierre Brunet, directors of departments at the Foreign Ministry.

The sides expressed deep satisfaction with the strengthening of constructive co-operation between the two countries and reaffirmed their determination to deepen it still more, which is facilitated by the consistent implementation of the principles of co-operation between the USSR and France and the Soviet-French Protocol on political consultations.

91. Lettre adressée par M. Malik, Représentant permanent de l'U.R.S.S., à M. Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies

26 juin 1973

Me référant à la lettre de M. W. Scheel, Ministre des affaires étrangères de la République Fédérale d'Allemagne, datée du 13 juin 1973, relative à la représentation des intérêts de Berlin-Ouest à l'Organisation des Nations Unies et dans ses organes subsidiaires, j'ai l'honneur de communiquer ce qui suit.

Les secteurs occidentaux de Berlin ne sont pas un élément constitutif de la République Fédérale d'Allemagne et ne peuvent être gouvernés par elle. L'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 dispose que les liens entre ces secteurs et la République Fédérale d'Allemagne seront maintenus et développés compte tenu de ce qui précède.

Aux termes de cet accord quadripartite, les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de la France maintiennent leurs droits et responsabilités concernant la représentation extérieure des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin et de leurs résidents permanents, y compris les droits et responsabilités qui ont trait aux questions de sécurité et de statut, tant dans les organisations internationales que dans les relations avec les autres pays.

A condition que les questions de sécurité et de statut ne soient pas affectées, la République Fédérale d'Allemagne peut représenter, dans certains domaines concrets énumérés à l'annexe IV de l'Accord quadripartite, les intérêts des secteurs occidentaux de Berlin, y compris les intérêts des secteurs occidentaux de Berlin dans les organisations internationales (annexe IV, paragraphe 2, alinéa (c)). La base de cette représentation est l'Accord quadripartite daté du 3 septembre 1971 qui régit le caractère et la portée qu'elle peut avoir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 52, 31 décembre 1973.

92. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, en France

27 juin 1973

Une rencontre entre M. Pompidou, Président de la République française, et M. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du P.C.U.S., a eu lieu à Paris du 25 au 27 juin 1973, ainsi qu'ils en étaient convenus. Cette rencontre a été consacrée à des entretiens de travail qui ont porté sur les perspectives des relations franco-soviétiques et les problèmes cruciaux de la politique internationale. Les conversations ont été marquées par une large compréhension mutuelle et se sont déroulées dans l'atmosphère d'amitié qui est propre aux relations franco-soviétiques.

Ont pris part aux entretiens : Du côté français : M. Pierre Messmer, Premier ministre ; M. Michel Jobert, Ministre des affaires étrangères ; M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'économie et des finances ; M. Yves Guéna, Ministre des transports ; M. Jean-Philippe Lecat, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances ; M. Edouard Balladur, Secrétaire général de la Présidence de la République ; M. Geoffroy de Courcel, Secrétaire général du ministère des affaires étrangères ; M. Jacques Vimont, Ambassadeur de France en U.R.S.S. ; M. François Puaux, Directeur des affaires politiques ; M. Pierre Laurent, Directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques ; M. Jean-Pierre Brunet, Directeur des affaires économiques et financières ;

Du côté soviétique : M. A.A. Gromyko, Ministre des affaires étrangères de l'U.R.S.S. ; M. N.S. Patolitchev, Ministre du commerce extérieur ; M. V. Bougaiev, Ministre de l'aviation civile ; M. S.V. Tchervonenko, Ambassadeur d'U.R.S.S. en France ; MM. A.M. Alexandrov, A.I. Blatov, G.E. Tsoukanov, Assistants du Secrétaire général du Comité central du P.C.U.S. ; M. L.M. Zamiatin, Directeur général de l'Agence Tass.

Les deux parties ont constaté avec une profonde satisfaction le développement de la coopération fructueuse entre les deux pays et ont confirmé leur résolution de l'approfondir encore, notamment grâce à l'application de « l'énoncé des principes de la coopération entre la France et l'U.R.S.S. » et au « protocole franco-soviétique » sur les consultations politiques.

They stressed the special importance of Soviet-French consultations at summit level for the further deepening of understanding between the two countries and their co-operation for the benefit of peace. By way of continuing and developing this practice it was agreed to hold another meeting at the beginning of 1974.

In this connection, Leonid Brezhnev invited Georges Pompidou to visit the Soviet Union. This invitation was accepted.

The working meeting between Leonid Brezhnev and Georges Pompidou demonstrated once again the permanent character of the co-operation between the Soviet Union and France and the strength and depth of the friendship of the Soviet and French peoples.

Leonid Brezhnev thanked Georges Pompidou for the hospitality and warm reception accorded on French soil.

Source : Soviet News, 3rd July 1973.

**93. *Speech by Mr. Van Elstande,
Belgian Minister for Foreign Affairs,
in the Chamber of Representatives, Brussels***

27th June 1973

(Extracts)

.....

The most important decision, but probably also the least precise, of the Paris summit conference of October 1972, relates to the plan to create "European union in 1980".

The monetary ups and downs that have affected the dollar, and even the coming confrontations between the United States and the European Communities (particularly in the field of international trade), will finally seem like "vicissitudes" in comparison with the plan to establish new Community institutions of a democratic and efficient kind. It is not only 1973 that can be called the year of Europe, but the whole decade that will be crucial for the process of European integration.

In the light of such a prospect, the pursuit of European integration, and more particularly the creation of a political union, does not con-

stitute a magic wand bringing a solution to all our problems. European political union is rather the essential political framework which will deal with all the various problems in order to disengage overall solutions. We will have to be able to cope with the monetary and economic, technological and social, environmental and military problems on a European basis and in the framework of the Community institutions, if not we will be doomed to being dragged down under, given our States' inability to contend with them by their own resources.

At a time when all eyes are fixed on the impressive programme of work that awaits the European Community, it may appear unrealistic and premature even to spend time on the institutional framework that will have to be such as to enable us to face up to the various challenges that await us. However, there is nothing more urgent and more imperative in order to provide the replies to the basic questions that are being asked and with which, whether we like it or not, we will find ourselves confronted in the future.

I am for this reason totally behind the point of view expressed by the President of the Commission, Mr. Ortoli, in his press conference of 16th May, namely that the drawing up by 1975 of the programme for European political union must be one of our priorities. We would however be departing from our democratic traditions if we were not to make an all-out effort in order to provide a rethink, in a European context, on the very essence of our parliamentary, democratic and pluralist structures.

I am willing for such an effort to be undertaken over the coming months, in conjunction with parliament, all the more since the government will soon find itself obliged to define its position regarding the work on the programme of the Communities' Council.

Faced with the prospect of a dialogue of this kind on the national level, I am tempted to make a few suggestions. I do not intend to present you with a ready draft for the bringing about of European political union, which would, moreover, be pretty meaningless as concerns the immediate future. My sole objective as regards these basic problems that have been raised is to bring to your notice the various approaches to them that have so far been in evidence.

.....

Elles ont souligné l'importance particulière de consultations franco-soviétiques au plus haut niveau pour l'approfondissement de la compréhension mutuelle entre les deux pays et de la coopération en faveur de la paix. Afin de poursuivre et de développer la pratique de ces consultations, il a été convenu d'organiser au début de 1974 une nouvelle rencontre de cette nature.

A cet effet, M. Brejnev a transmis à M. Pompidou une invitation à se rendre en Union Soviétique. Cette invitation a été acceptée.

Les entretiens entre M. Pompidou et M. Brejnev ont montré à nouveau le caractère constant de la coopération entre la France et l'Union Soviétique, ainsi que la solidité et la profondeur de l'amitié entre les peuples français et soviétique.

M. Brejnev a exprimé sa reconnaissance à M. Pompidou pour l'hospitalité et l'accueil chaleureux qui lui ont été réservés sur le sol français.

Source : Présidence de la République, Paris.

**93. Discours prononcé par M. Van Elslande,
Ministre belge des affaires étrangères,
devant la Chambre des représentants
à Bruxelles**

27 juin 1973

(Extraits)

.....

La décision la plus importante, mais sans doute également la moins précise, de la conférence au sommet de Paris en octobre 1972, a trait au projet de création d'une « union européenne en 1980 ».

Les soubresauts monétaires qui ont affecté le dollar, et même les prochaines confrontations entre les Etats-Unis et les Communautés européennes (en particulier dans le domaine du commerce international) apparaîtront, en définitive, comme des « péripéties » comparés au projet visant à établir des institutions communautaires nouvelles ayant un caractère démocratique et efficace. Ce n'est pas seulement l'année 1973 qu'on pourra qualifier d'année de l'Europe, c'est toute la décennie qui sera cruciale pour le processus d'intégration européenne.

Dans une telle perspective, la poursuite de l'intégration européenne, et plus particulièrement la création d'une union politique, ne constitue

pas un moyen magique apportant la solution à tous nos problèmes. L'union politique européenne constitue plutôt le cadre politique indispensable où seront abordés les différents problèmes afin de dégager des solutions d'ensemble. Nous devons pouvoir traiter les problèmes monétaires et économiques, technologiques et sociaux, d'environnement et de caractère militaire au niveau européen et dans le cadre des institutions communautaires, sinon nous sommes voués à l'enlisement, étant donné l'impuissance de nos Etats d'y faire face par leurs seuls moyens.

A un moment où l'attention est concentrée sur l'impressionnant programme de travail qui attend la Communauté européenne, il peut apparaître peu réaliste et même prématuré de se pencher sur le cadre institutionnel qui devra nous permettre de faire face aux différents défis qui nous attendent. Rien n'est toutefois plus urgent et indispensable pour pouvoir fournir les éléments de réponse aux questions fondamentales qui se trouvent posées et avec lesquelles, que nous le voulions ou non, nous nous trouverons confrontés dans l'avenir.

Je me rallie, dès lors, totalement au point de vue exprimé par le Président de la Commission, M. Ortolini, qui déclara, dans sa conférence de presse du 16 mai, que l'établissement pour 1975 du schéma de réalisation d'une union politique européenne doit être pour nous une tâche prioritaire. Nous nous écarterions cependant de nos traditions démocratiques si, d'emblée, nous ne fournissions pas un effort pour repenser, dans le contexte européen, l'essence même de nos structures parlementaires, démocratiques et pluralistes.

Je suis volontiers disposé à entreprendre un tel effort, conjointement avec le parlement, durant les mois à venir, d'autant plus que le gouvernement sera, très prochainement, placé devant la nécessité d'arrêter sa position en vue des travaux qui seront conduits au sein du Conseil des Communautés.

Dans la perspective d'un tel dialogue au plan national, je suis tenté de faire quelques suggestions. Je n'ai pas l'intention de vous soumettre un projet élaboré pour la réalisation de l'union politique européenne, ce qui n'aurait d'ailleurs, dans un avenir immédiat, guère de sens. Mon seul but est, touchant ces problèmes fondamentaux soulevés, d'évoquer devant vous les différentes approches dont on peut à l'heure actuelle faire état.

.....

...After years of operation of the Common Market, it has become apparent that economic rapprochement alone was not enough to mobilise the political will that was necessary in order to ensure that integration was continued. As the integration process was pursued, the work covered ever-extending fields and became increasingly thorough and far-reaching. For all that, the transition from the technical to the political field was not made any the easier and proved in fact harder to bridge.

The interaction between the economic and political sides has not led to the political rapprochement that had been counted on, but has, in a certain way, shown just how deep are the gaps that have to be filled.

The plan for political union must, therefore, take past experience into account, that is to say it would — in our opinion — be wrong to approach the problem of European political union as a secondary question, which, technically speaking, is only posed in terms of wider priorities. If we want to pursue a European policy that is truly hinged on the Community's internal and external challenges, we must first of all plan and set up the Community organs and institutions, which will be run and will function in an efficient and democratic manner, in accordance with the very essence of our countries' backgrounds.

Secondly, we will have to consider the decision-making machinery for the European political union. The problem may be approached from different angles, which do not necessarily exclude one another, but may in fact be combined:

- on the one hand, by using the present model for formulating Community decisions, based on the Commission-Council tandem (possibly by way of a few alterations, e.g. by following the suggestions contained in the Vedel report) ;
- or, on the other, by clearly defining the respective domains of the executive and the legislative, and by clearly determining the respective powers of such, that is to say of the European government and parliament.

It is even highly probable that European union will have to be brought about by successive stages and that integration will be able to be

faster in some fields than in others. I should nevertheless like to consider this dual approach for a moment. It is in fact at the start of an analysis of existing models that we can point to the inadequacies and weaknesses of each system. In the long run, what matters is not so much the legal framework as the structure that best corresponds to the basic objectives that are being pursued.

If we choose the principle of the first formula, it is imperative that we should pay considerable attention to the present functioning of the Community institutional machinery. The Chamber is aware that interaction within the Commission-Council tandem was supposed to form the nucleus of the Community decision-making centre. An increase in influence and a growth in political authority on the part of the Commission was even anticipated, this institution having been conceived as the embryo of a European government.

There is hardly any doubt that the new Commission, thanks particularly to the personal qualities of its members and President, has it in mind to give fresh stimulus to the Community decision-taking processes. But it cannot any the more be said that over the past few years the institutional balance within the Council-Commission tandem has not been broken and the political rôle of the Commission also weakened. In other words, contrary to what had been expected, the dynamism of institutional development did not play in favour of the Council. The Commission's influence has been shown less in the field of planning Community policy and become gradually more concentrated on more technocratic tasks.

The presence of strong personalities, even at the presidency of the Commission, has not been enough to alter such a development. We are not unaware that the political rôle of the Commission has been taken up at least in part and almost as a matter of course by a body which had not been anticipated in the two-way set-up based on the Commission-Council concept, that is to say by the Permanent Representatives Committee (better known as COREPER). A group of experts, called the "Vedel group", has given consideration to the ways and means of this deviation from institutional balance within the Community decision-taking centre and the reasons for it. This study has revealed that the deviation in the relationship between the Commission and the Council was primarily due to the fact that the Council of Ministers no longer

Après des années de fonctionnement du Marché commun, il est apparu que le rapprochement économique n'était pas un facteur suffisant pour mobiliser les volontés politiques nécessaires pour assurer la poursuite de l'intégration. Au fur et à mesure que se réalisait le processus d'intégration, les travaux couvraient des domaines allant en s'étendant et s'effectuaient davantage en profondeur. Le passage du domaine technique au domaine politique ne s'en trouvait pas pour autant facilité et s'avérait plus difficile à franchir.

L'interaction entre l'économie et la politique n'a pas conduit au rapprochement politique escompté mais a, d'une certaine manière, mis en lumière la profondeur des fossés à combler.

Le projet d'union politique doit, dès lors, tenir compte de l'expérience acquise, c'est-à-dire qu'il serait — à notre avis — erroné d'approcher le problème de l'union politique européenne comme une question secondaire, qui, techniquement, ne se pose qu'en fonction de priorités plus vastes. Si l'on veut mener une politique européenne axée réellement sur les défis internes et externes de la Communauté, il faut avoir, au préalable, conçu et mis en place, les organes et les institutions communautaires dont le fonctionnement pourra être assuré de manière efficace, démocratique et conforme au génie de nos pays.

En second lieu, nous devons réfléchir au mécanisme de prise de décision au sein de l'union politique européenne. On peut approcher le problème de différentes manières qui d'ailleurs ne s'excluent pas nécessairement, mais peuvent être combinées entre elles :

- d'une part, en partant du modèle actuel de formation des décisions communautaires, reposant sur le tandem Commission-Conseil (éventuellement moyennant quelques adaptations, par exemple, en suivant les suggestions du rapport Vedel) ;
- soit en définissant clairement les domaines de l'exécutif et du législatif et en déterminant avec précision les compétences respectives des organes responsables, c'est-à-dire du gouvernement et du parlement européens.

Il est même fort probable que l'union européenne devra être réalisée par phases successives et que l'intégration pourra s'effectuer de

manière plus accélérée dans certains domaines par rapport à d'autres. Je voudrais néanmoins m'arrêter un instant à cette double approche. C'est, en effet, au départ d'une analyse des modèles existants qu'on peut situer les lacunes et faiblesses de chaque système. En définitive, ce qui importe n'est pas la conception juridique, mais la structure qui répond le mieux aux objectifs fondamentaux poursuivis.

Si l'on choisit, en principe, la première formule, il est indispensable de se pencher attentivement sur le fonctionnement actuel du mécanisme institutionnel communautaire. La Chambre n'ignore pas que l'interaction au sein du tandem Commission-Conseil devait constituer le noyau du centre décisionnel de la Communauté. On prévoyait même une influence grandissante et une autorité politique croissante de la Commission qui avait d'ailleurs été conçue comme étant l'embryon d'un gouvernement européen.

Il ne fait guère de doute que la nouvelle Commission, grâce notamment aux qualités personnelles de ses membres et de son président, a à cœur de donner des impulsions nouvelles au processus de prise de décisions communautaires. Mais personne non plus ne peut contester que, depuis les dernières années, l'équilibre institutionnel au sein du tandem Conseil-Commission a été rompu et le rôle politique de la Commission s'est trouvé affaibli. En d'autres mots, à l'encontre de ce qui avait été prévu, la dynamique de l'évolution institutionnelle n'a pas joué en faveur de la Commission mais du Conseil. L'action de la Commission s'est moins manifestée dans le domaine de la conception de la politique communautaire, mais s'est progressivement concentrée sur des tâches plus technocratiques.

La présence de fortes personnalités, même de la présidence de la Commission, n'a pas été à même d'infléchir cette évolution. On n'ignore pas que le rôle politique de la Commission a été repris tout au moins partiellement et presque par voie de conséquence par un organe qui n'avait pas été prévu dans la mécanique dualiste fondée sur le tandem Commission-Conseil, c'est-à-dire par le Comité des Représentants permanents (mieux connu sous la dénomination de COREPER). Un groupe d'experts, connu sous le nom de « Groupe Vedel », s'est penché sur les modalités et les causes de cette déviation de l'équilibre institutionnel au niveau même du centre décisionnel de la Communauté. Cette étude a fait apparaître que la déviation dans les rapports entre la Commission et le Conseil était surtout

went by majority votes but systematically sought out unanimity. Consequently, as it was hardly a question any longer of majority decisions taken by the Permanent Representatives Committee and the Council of Ministers, the Commission found itself increasingly bound to look only to Community solutions that would be likely to be accepted unanimously. In other words, the dynamic rôle in the drawing up of policies of true Community inspiration has been gradually abandoned to the benefit of the more technocratic function, consisting in encouraging the search for agreement based on the lowest common denominator between the delegations.

.....

I have raised a few points relating to European political union. In our mind, the contents are more important than form. We must not, therefore, stop at a single prefabricated edifice and it is not impossible that we shall be called upon to show our imagination. Consequently, it is imperative to set political courage into motion as well as the thought that is necessary for setting up the institutional apparatus that will provide us with the creativity that is essential to bringing about the target for unification. At all events, and whatever the legal form that is adopted, four conditions have to be fulfilled :

- European union must be headed by a European government which is not exclusively a product of the States who are its members. It is imperative that there should be a distinct Community authority. We have clearly seen that without the action of the Commission of the Communities, our action would be paralysed. The same would be the case for the European union.
- A European government cannot function without the essential counterbalance provided by a parliament that controls the executive, and just as the States delegate their powers to the European government, the national parliaments will have to do likewise with respect to the European parliament.
- There will not be any European union and thence no political unification if the vital factors of our solidarity are not adequately covered. The union will have, therefore, to encompass in one way or

another defence and security problems ; this is the price of the credibility of our integration.

- We will not be able to overcome the difficulties involved by this huge task without the support of public opinion. We shall only merit this support insofar as we are able to prove to the people of Europe that European union will bring them a better life and society.

The various suggestions mentioned in the course of what I have said were aimed at political union. I should like, as I have already pointed out, to have a thorough-going exchange of views on this subject with the parliament [Belgian].

Of course, we must not limit ourselves to this specific sphere. The whole of our external relations is in fact a sector of our political life that ought to be made more democratic and more accessible by way of parliamentary dialogue.

It is now two years since, as a member of the European Affairs Committee, I appealed from within this House for a closer form of collaboration between the government and parliament. Now that I am on the other side of the fence, it does not mean that I have altered my opinions.

Now as then, however, I must stress that it is up to parliament to show more initiative. For my part, you will always find me ready to back up the closest of dialogues.

.....

Source : Europe Documents, No. 752, 17th July 1973.

94. Communiqué issued after preparatory consultations on MBFR, Vienna

28th June 1973

1. Preparatory consultations relating to Central Europe took place in Vienna from 31st January 1973 to 28th June 1973. Participation in and procedures for these consultations were as set forth in the record of the plenary meeting of 14th May 1973.
2. In the course of these consultations it was decided to hold negotiations on mutual reduction of forces and armaments and associated meas-

due au fait que le Conseil de Ministres ne procède plus à des votes majoritaires, mais poursuit systématiquement la recherche de l'unanimité. Dès lors qu'il n'était plus guère question des décisions prises à la majorité au sein du Comité des Représentants permanents et du Conseil de Ministres, la Commission se trouva de plus en plus amenée à n'envisager que des solutions communautaires susceptibles d'être acceptées à l'unanimité. En d'autres mots, le rôle dynamique dans l'élaboration d'une politique d'inspiration réellement communautaire a été progressivement abandonné au profit de la fonction plus technocratique consistant à promouvoir la recherche d'accord basé sur le plus faible dénominateur commun entre les délégations.

.....

J'ai évoqué quelques considérations touchant l'union politique européenne. Pour nous, le contenu importe plus que la forme. Il ne faut dès lors pas s'arrêter à une construction unique pré-établie et il n'est pas impossible que nous devrions faire preuve d'imagination. Aussi, est-il indispensable de mobiliser le courage politique et les efforts de réflexion nécessaires pour mettre en place l'appareil institutionnel qui nous dotera du pouvoir créateur indispensable pour la réalisation de l'objectif d'unification. En tout état de cause, et quelle que soit la forme juridique qui sera adoptée, quatre conditions doivent être remplies :

- L'union européenne doit avoir à sa tête un gouvernement européen qui ne soit pas exclusivement une émanation des Etats qui en sont membres. Il est indispensable d'avoir une autorité communautaire distincte. Nous avons bien vu que, sans l'action de la Commission des Communautés, notre action aurait été paralysée. Ce serait également vrai au niveau de l'union européenne.
- Un gouvernement européen ne peut fonctionner sans l'indispensable contre-poids que constitue un parlement qui contrôle l'exécutif et, de la même manière que les Etats délégueront de leur pouvoir au gouvernement européen, les parlements nationaux devront procéder de même à l'égard du parlement européen.
- Nous n'aurons pas d'union européenne et donc d'unification politique si les éléments essentiels de notre solidarité n'y sont pas traités. L'union devra dès lors couvrir d'une manière ou d'une autre les

problèmes de la défense et de la sécurité ; la crédibilité de notre construction est à ce prix.

- Nous ne surmonterons pas les difficultés que cette tâche immense implique sans le soutien de l'opinion. Nous ne mériterons celui-ci que dans la mesure où nous pourrions prouver aux citoyens que l'union européenne leur apportera une société meilleure.

Les différentes suggestions qui précèdent avaient en vue l'union politique. Sur ce thème, j'aimerais, comme déjà indiqué, avoir un échange de vues approfondi avec le parlement.

Certes, il ne faudrait pas se limiter à ce domaine. L'ensemble des relations extérieures est, en effet, un secteur de notre vie politique qui devrait pouvoir être davantage démocratisé et rendu plus accessible au travers du dialogue parlementaire.

Il y a deux ans que, du haut de cette tribune, et en tant que membre de la Commission des affaires européennes, j'ai plaidé en faveur d'une collaboration plus étroite entre le gouvernement et le parlement. Maintenant que je me trouve de l'autre côté de la barrière, je n'ai pas pour autant changé d'avis.

Comme à cette époque, je dois néanmoins souligner qu'il appartient au parlement de faire preuve de plus d'initiative. De mon côté, vous me trouverez toujours disposé à assurer le dialogue le plus étroit.

.....

Source : *Europe Documents*, n° 752, 17 juillet 1973.

94. Communiqué publié à l'issue des consultations préparatoires sur les MBFR à Vienne

28 juin 1973

1. Des consultations préparatoires sur l'Europe centrale ont eu lieu à Vienne du 31 janvier 1973 au 28 juin 1973. La liste des participants et les règles de procédure adoptées pour ces consultations figurent dans le procès-verbal de la séance plénière du 14 mai 1973.

2. Au cours desdites consultations, il a été décidé de mener des négociations sur la réduction mutuelle des forces et des armements et sur

uses in Central Europe. The negotiations will take place in Vienna and will begin on 30th October 1973. It was also agreed that participation in and procedures for the negotiations will be as set forth in the record of the plenary meeting of 14th May 1973.

3. The participants in the consultations had a useful and constructive exchange of views on an agenda for the forthcoming negotiations. They agreed that during the negotiations, mutual reduction of forces and armaments and associated measures in Central Europe would be considered.

It was agreed that the general objective of the negotiations will be to contribute to a more stable relationship and to the strengthening of peace and security in Europe. They agreed that, in the negotiations, an understanding should be reached to conduct them in such a way as to ensure the most effective and thorough approach to the consideration of the subject matter, with due regard to its complexity.

They also agreed that specific arrangements will have to be carefully worked out in scope and timing in such a way that they will in all respects and at every point conform to the principle of undiminished security for each party.

It was decided that in the course of the negotiations, any topic relevant to the subject matter may be introduced for negotiation by any of those States which will take the necessary decisions, without prejudice to the right of all participants to speak and to circulate papers on the subject matter.

This exchange of views on an agenda will greatly facilitate the work of the forthcoming negotiations. During the negotiations, the question of establishing working bodies or working groups will be considered.

4. The participants expressed their gratitude to the Government of the Republic of Austria for the considerable assistance and facilities it provided during the consultations and for its agreement that the forthcoming negotiations can take place in Vienna.

Source : The Times, 29th June 1973.

95. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, at the conference on security and co-operation in Europe, Helsinki

4th July 1973

(Extract)

.....

Security is the great dream of the weak and the oppressed, be they individuals or nations ; security means freedom of thought, speech and action, freedom to determine one's own fate under no threat or pressure, and security always means respect for the security of others.

There is also, however, such a thing as the appearance of security, and all may see the dangers inherent therein. The fact that a conference is held in Helsinki in 1973 or 1974 does not mean that everything is settled, that we may sing hymns in praise of peace, banish anxiety from our hearts and resolution from our spirits.

"Resolution from our spirits" — these are the key words. Resolution never to give ourselves up to a false sense of security, resolution never to consent to moral disarmament, the kind which dulls the spirit of resistance, confounds our vigilance and leads us into slavery.

Public opinion, as I said, must be aware that a conference, however great its prestige, however high the expectations aroused by it, may, contrary to its intentions, lead people astray with false assurances.

That this may not happen, it is vital that each nation be determined to defend its peace and security. The nation which gives up will be given up ; the nation with the courage to stand up will be respected ! These few simple principles should form a background to our deliberations, as also to those of the public, which would like to believe that this is a great world event. Security is something to be earned, not won in the lottery.

To achieve this security, our conference is opening, or will open, some fresh roads.

One road which we in France have followed tirelessly, for all it is a steep one, is the road to freedom. All of our efforts in the preparation of this conference — apart from proposals concerning method, themselves not negligible —

des mesures similaires en Europe centrale. Les négociations auront lieu à Vienne et s'ouvriront le 30 octobre 1973. Il a été également convenu que la liste des participants et les règles de procédure concernant lesdites négociations seraient comme indiqué au procès-verbal de la réunion plénière du 14 mai 1973.

3. Les participants aux consultations ont eu un échange de vues utile et constructif sur l'ordre du jour des futures négociations. Ils sont convenus que, lors des négociations, on étudierait la réduction mutuelle des forces et des armements et les mesures annexes.

Il a été convenu que les négociations auront pour principal objectif de contribuer à la stabilisation des relations et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Ils ont reconnu qu'il y avait lieu de s'entendre, lors de ces négociations, pour qu'elles se déroulent de façon à permettre d'apporter toute l'efficacité et le soin voulus à l'étude de cette question, en regard à sa complexité.

Ils sont également convenus de la nécessité d'élaborer soigneusement des arrangements spécifiques qui soient, par leur portée et leur échelonnement, à tous égards et en tous points conformes au principe du maintien de la sécurité de chaque partie.

Il a été décidé qu'au cours des négociations, toute question se rapportant à ce problème pourra être mise aux débats par l'un quelconque des Etats intéressés, qui prendra l'initiative à cet effet, sans préjudice du droit, pour tous les participants, de prendre la parole et de diffuser des notes de travail sur la question.

Cet échange de vues sur l'ordre du jour facilitera beaucoup les travaux des futures négociations. Durant les négociations, la question de la création d'organismes ou de groupes de travail fera l'objet d'un examen.

4. Les participants ont remercié le gouvernement de la République d'Autriche d'avoir fourni une assistance et des facilités considérables pendant les consultations, et d'accepter que les prochaines négociations aient lieu à Vienne.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

95. Discours prononcé par M. Jobart, Ministre français des affaires étrangères, à l'ouverture de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe à Helsinki

4 juillet 1973

(Extrait)

.....

La sécurité, c'est le grand rêve des faibles et des opprimés, individus comme nations ; c'est aussi la liberté de penser, de parler et d'agir, de se déterminer sans pressions et menaces, et la sécurité c'est toujours le respect de la sécurité d'autrui.

Or, il y a aussi l'apparence de la sécurité et chacun en verra peut-être les dangers. Ce n'est pas parce qu'en 1973 ou 1974, une conférence se sera tenue à Helsinki que tout sera réglé et qu'on pourra chanter des louanges à la paix, chasser l'inquiétude des cœurs et la résolution des esprits.

Oui, voilà les mots « la résolution des esprits », résolution à ne jamais consentir l'abandon de soi-même aux fausses sécurités, résolution à ne jamais consentir au désarmement moral, celui qui émousse l'esprit de résistance, qui trompe la vigilance et conduit à la servitude.

Il faut, je le disais, que l'opinion publique sache qu'une conférence aussi prestigieuse, aussi attendue soit-elle, peut — à l'inverse de ses ambitions — égarer les esprits par de fausses assurances.

Pour qu'il n'en soit pas ainsi, la résolution de chaque nation à défendre sa paix, sa sécurité est indispensable. Celle qui s'abandonne sera abandonnée. Celle qui a le courage de faire face sera respectée ! Voilà quelques principes simples qui devraient accompagner nos réflexions, comme celles du public, qui veut croire à un grand événement mondial. La sécurité se mérite, on ne la gagne pas à la tombola.

Pour atteindre cette sécurité, notre conférence ouvre ou va ouvrir quelques autres chemins.

Il en est un que nous, Français, avons parcouru sans nous laisser, bien qu'il soit abrupt, c'est celui de la liberté. Tout notre effort, dans la préparation de la conférence, en dehors de propositions de méthodes qui n'étaient pas négli-

have been directed at opening up this road to all. For we believe that peace will come about through exchange : exchange of ideas, of goods, and through freedom of movement and self-determination for the individual.

That is what we hope for from this conference. Above and beyond the resolutions it may pass, this conference will have some value in the mind of the public, only through the respect shown, collectively and individually, by all the participating nations, for the idea of freedom, freedom for individuals as for nations.

Otherwise it would, it will, be nothing more than a delusion for the masses, a stratagem for the more adroit, for the others a mere mistake.

Bearing this in mind, we may go forward with our eyes open, not aiming too high, our goal being simply to activate dialogue among free and equal nations. All our efforts shall be directed to this end, and our proposals will contribute to smoothing the way.

Such realism in our aims and in our hopes must not prevent us from being realistic at each step of the way.

We do not know yet what this conference is going to be : an over-ambitious grand design ? An endeavour with no future ? A test of détente on the practical level ?

Resolute but not modest, I rather tend to think it the latter, and I wish the experiment all success, for thereon depend the dates and the scope of our future sessions.

Acting realistically, we shall bear in mind what is real in this Europe of 1973, taking care not to assail the political organisations of the States, nor contest their frontiers nor their economic principles. Let us demonstrate that good will and that open-mindedness which bring together different worlds and make exchanges between them possible ; let us demonstrate them first by agreeing to normalise our relations.

Dialogues are being pursued ; in all directions interest groups are being set up ; hostile worlds no longer ignore each other : such are the developments of the last ten years in international affairs. The greatest powers are talking to one another. Others, less powerful, are building bridges between those that still confront each other. Others again, emerging from over-restrictive situations, are seeking their own way, taking wing. The world has changed in the last

ten years, and our conference, far from being a new departure, is the result of this great change.

Look for example at Europe itself, cradle of the most divergent political systems. Europe, long a passive stake in major international confrontations, is now pledged by the solidarity of nine States to affirm its own destiny. We are all aware of this phenomenon, which bears witness to what a resolute will may achieve, when nations are concerned for their survival and progress.

To begin with, then, we shall recognise the actual existence of the States, the reality of their present frontiers, the treaties now in force, such as those concluded by the Federal Republic of Germany with the Soviet Union, Poland, the German Democratic Republic and Czechoslovakia. The four-power agreement on Berlin seems in this context a document vital to the avoidance of confrontation and the protection of the rights of everyone. We shall welcome the entry of the two German States into the United Nations Organisation.

In recognising existing reality, in ceasing its recriminations about the past, in defining a few principles to ensure that a given situation is respected, in thus surmounting its quarrels, Europe is not denying that ideological and political division of which it is a most striking example. It is however opening the door to change through co-operation : co-operation which without being total will be effective ; because it is as necessary to the development of the western world as it is to that of the communist world.

We shall therefore declare that the situation in Europe, the legacy of a former rivalry, must not deprive any of the States gathered here of sovereign equality and the rights derived therefrom, of the inviolability of frontiers, of protection against all use of force and against any intervention in its internal affairs.

There will be nothing spectacular, let us agree on this, in such a gesture, for the public believes, even more than we do, that these principles go without saying. This reminder will at least keep the States from drifting any further apart, and make them aware that Europe is not some special zone where international law is not fully in force.

For Europe must not be that special zone, an open range to which external forces have

geables, a été d'ouvrir ce chemin à tous. Car nous croyons que la paix passe par l'échange — celui des idées, des marchandises — par la libre circulation des individus, par leur libre détermination.

Là est l'espoir que nous plaçons dans cette conférence. Il faut qu'au-delà des résolutions qu'elle arrêtera, elle ne tire, dans l'esprit du public, quelque valeur que du seul respect qu'elle aura eu, et qu'auront les nations qui s'engagent ici, de cette idée de liberté pour les individus comme pour les nations.

Sinon, elle ne serait, elle ne sera qu'un leurre pour les multitudes, une manœuvre pour les plus habiles, une erreur pour les autres.

Conscients de cela, nous pouvons avancer les yeux ouverts, sans excessive ambition, sinon celle d'entendre enfin monter le dialogue des nations libres et égales. A cela nous attacherons tous nos soins et nous contribuerons par des propositions à aplanir le chemin.

Que ce réalisme dans nos buts et nos espoirs ne nous détourne pas d'être réalistes à chaque pas.

Ce que sera vraiment cette conférence, nous ne le savons pas encore : un grand dessein trop ambitieux ? Un essai sans lendemain ? Une mise à l'épreuve de la détente sur un terrain pratique ?

Résolu mais modeste, je pencherais plutôt pour cette expérience, en formant des vœux pour sa réussite dont dépend d'ailleurs le calendrier de nos futurs travaux et leur importance.

Réalistes, nous allons tenir compte de ce qui est, dans l'Europe de 1973, avec le souci de ne contester ni les organisations politiques des Etats, ni leurs limites, ni leurs principes économiques. Cette démarche de bonne volonté, cette ouverture d'esprit qui permettent de juxtaposer, en vue de l'échange, des mondes différents, retrouvons-les d'abord en acquiesçant à la normalisation des relations.

Les dialogues s'entrecroisent, les groupements d'intérêts s'édifient, des mondes hostiles ne s'ignorent plus : ainsi se développe depuis dix ans la vie internationale. Les plus grands des Etats parlent entre eux. D'autres, moins puissants, jettent des passerelles entre ceux qui s'affrontent encore. Certains, s'évadant de définitions trop contraignantes, cherchent leur voie et prennent leur essor. Le monde a changé depuis dix ans et notre conférence, loin d'être un point

de départ, est le résultat de cette profonde évolution.

Ainsi, voyez l'Europe elle-même, où ont été conçus les systèmes politiques les plus opposés, l'Europe, enjeu longtemps passif des grands affrontements internationaux, engagée désormais par neuf Etats solidaires dans l'affirmation de son destin. Cette manifestation n'est pas ici même ignorée, et témoigne de ce que peut une volonté opiniâtre, quand les nations sont soucieuses de leur survie et de leur progrès.

Nous allons donc d'abord constater l'existence même des Etats, la réalité de leurs frontières telles qu'elles sont, l'état des traités, comme ceux signés par la République Fédérale d'Allemagne avec l'Union Soviétique, la Pologne, la République Démocratique Allemande et la Tchécoslovaquie. L'accord des quatre puissances sur Berlin apparaît, dans cette perspective, comme une pièce essentielle pour éviter les affrontements et préserver les droits de chacun. Nous allons saluer avec sympathie l'entrée des deux Etats allemands aux Nations Unies.

En constatant ce qui existe, en cessant de récriminer sur le passé, en définissant quelques principes propres à assurer le respect d'une situation donnée, en dominant ainsi ses querelles, l'Europe ne nie pas une division idéologique et politique dont elle est l'exemple le plus éclatant. Mais elle ouvre la voie à une évolution par une coopération qui sans être totale sera efficace, parce qu'elle est nécessaire au développement du monde occidental comme à celui du monde communiste.

Nous allons donc proclamer que la situation européenne, héritée de la rivalité d'autrefois, ne doit priver aucun des Etats réunis ici de l'égalité souveraine et des droits qui en découlent, de l'inviolabilité de ses frontières, de la protection contre tout emploi de la force, contre toute intervention dans les affaires intérieures.

Ce ne sera pas — convenons-en — un geste très spectaculaire, car le public, mieux que nous, croit que ces principes vont de soi. Du moins ce rappel permettra-t-il aux Etats de ne pas s'éloigner davantage les uns des autres, et de constater que l'Europe n'est pas une zone spéciale où le droit international n'aurait pas son plein effet.

Car l'Europe ne peut pas être cette zone spéciale, un terrain de parcours où s'équilibre-

access and there match their strength, an area given over to such rivalries. Those who believe this err in their judgment, for sooner or later this situation will cease to be tolerated, when the peoples of Europe understand how dangerous is their passivity.

Several countries have thought fit to undertake negotiations in another capital, concerning arms reduction in Europe. I trust that this will be in their best interest, though I cannot believe it will; that is not the way to more genuine, more truly European security, determined by Europe: it is obvious that such security will be established and controlled from outside.

Let us then confine ourselves to recommending measures designed to increase confidence, which may quiet mistrust and allay suspicions; let us thus remain true to the spirit of détente and mutual goodwill, without recourse to outside arbitrators.

.....

Source: French Embassy, New York.

**96. Press conference by Mr. Schlesinger,
United States Secretary of Defense,
Washington.**

6th July 1973

(Extracts)

.....

NATO defences

We are placing a great deal of stress on the problems of NATO. There has been some tendency for this country to divert its attention and energies from the NATO problems because we have been so absorbed by conditions in South-East Asia. But NATO is still there. The relationship between the North American wing and the Western European wing of western civilisation continues to lie at the care of United States foreign policy and defence objectives. And we are going to make every effort to strengthen the deterrent posture of the NATO Alliance and every effort to articulate the rationale and the basis of our defensive commitments, and of our whole defence posture.

NATO has suffered from some degree of psychological inferiority with regard to conventional capabilities vis-à-vis the Warsaw Pact. And that sense of psychological inferiority tends to cripple or weaken the will to make full use of the resources that the NATO nations collectively are providing for the common defence.

I think it is important for us, to have a realistic appraisal phased over time — with regard to the potential threat represented by the Warsaw Pact. We are anxious to collaborate with our allies in getting a full understanding of the conventional balance within NATO — any information that they have on that subject we will most welcome. The important point is to have a judicious appreciation of the balance, neither exaggerating nor minimising Warsaw Pact capabilities, and at the same time fully appreciating what the capabilities are on the conventional front in the NATO nations, once again not over-estimating those capabilities, but not minimising them.

We have no intention whatsoever within the Administration of bringing about any unilateral reduction of United States forces in Western Europe [during the next] two years. It has been repeatedly stated by the Administration that we wish to discuss with the Soviets, in the course of the discussions, on mutual and balanced force reductions, reductions on both sides that will not degrade the security of Western Europe. Reductions of United States forces, if they were to come about, would come about only in the context of an agreement with the Soviets... We are prepared to make cuts, but only those that maintain the security of Europe and which are associated with reductions on the other side.

We have no desire whatsoever to have a unilateral reduction, and I go back to my early observation that we intend to make the rationale for our position clear to the Congress and to the American public; and we expect to have strong support for a continuation of a defence posture which will not be tempting to anybody in the later 1970s.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 130, 7th July 1973.

raient des forces extérieures, un lieu dévolu à ces rivalités. Ceux qui peuvent le penser se trompent dans leur analyse, car tôt ou tard elle ne sera plus tolérée, dès lors que les peuples européens auront compris le danger de leur passivité.

Plusieurs pays ont jugé bon d'engager, dans une autre capitale, une négociation sur la réduction des armements en Europe. Je souhaite — sans y croire — que ce soit dans leur intérêt, car ce n'est pas ainsi que l'on ira vers une sécurité plus réelle, plus réellement européenne et déterminée par l'Europe, puisqu'il est évident qu'elle sera définie et contrôlée de l'extérieur.

Alors bornons-nous à des recommandations sur les mesures destinées à accroître la confiance, qui puissent atténuer les suspicions, désarmer les méfiances ; restons ainsi fidèles à l'esprit de détente et de bonne volonté mutuelle, et ne nous en remettons pas aux arbitrages extérieurs.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

**96. Conférence de presse tenue par
M. Schlesinger, Secrétaire américain,
à la défense, à Washington**

6 juillet 1973

(Extraits)

.....

Les défenses de l'O.T.A.N.

Nous attachons beaucoup d'importance aux problèmes de l'O.T.A.N. Nous avons eu quelque tendance à en détourner notre attention et notre énergie tant nous étions absorbés par la situation en Asie du sud-est, mais l'O.T.A.N. demeure. Les liens entre l'élément nord-américain et l'élément ouest-européen de la civilisation occidentale continuent d'être au cœur de la politique étrangère et des objectifs de défense des Etats-Unis. Nous allons nous attacher à renforcer le caractère de dissuasion de l'Alliance atlantique et à exposer les raisons et les principes de nos engagements et de notre position d'ensemble en matière de défense...

L'O.T.A.N. a souffert d'un certain complexe d'infériorité à l'égard du Pacte de Varsovie en ce qui concerne les armements classiques. Et ce complexe tend à paralyser ou affaiblir la volonté d'utiliser au maximum les ressources fournies collectivement par les pays membres de l'O.T.A.N. pour la défense commune.

Il importe, à mon sens, que nous parvenions à une estimation réaliste — étalée dans le temps — de la menace potentielle que représente le Pacte de Varsovie. Nous souhaitons vivement collaborer avec nos alliés pour atteindre à une pleine compréhension de l'équilibre classique au sein de l'O.T.A.N. : toutes les informations qu'ils possèdent à ce sujet seront les bienvenues. L'important, c'est de parvenir à une appréciation judicieuse de cet équilibre sans exagérer, ni minimiser les possibilités du Pacte de Varsovie, tout en appréciant à leur juste valeur les moyens des pays de l'O.T.A.N. sur le plan classique et, là encore, sans les surestimer, ni les minimiser.

Nous n'avons nullement l'intention, au sein du gouvernement américain, de procéder à une réduction unilatérale des forces américaines en Europe occidentale au cours des deux prochaines années. Le gouvernement a rappelé, à maintes reprises, que nous voulions étudier avec les Soviétiques, au cours des conversations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces, des réductions de part et d'autre qui n'affaibliront pas la sécurité de l'Europe occidentale. Les réductions de forces américaines, si nous y procédions, n'interviendraient que dans le contexte d'un accord avec les Soviétiques... Nous sommes disposés à procéder à des réductions, mais à la condition qu'elles ne portent pas atteinte à la sécurité de l'Europe et qu'elles soient associées à une réduction des forces de l'autre partie.

Nous n'avons aucun désir de procéder à une réduction unilatérale et je reviens à ma première remarque : nous nous proposons d'indiquer clairement au Congrès et au peuple américain les raisons de notre attitude, et nous comptons être fermement soutenus en ce qui concerne le maintien d'une position de défense qui découragera toute tentation vers la fin des années 1970.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 130, 7 juillet 1973 (Traduction U.E.O.).

97. New Italian Government

7th July 1973

MM. Mariano Rumor (Chr. Dem.)	Prime Minister
Mario Tanassi (Soc. Dem.)	Defence
Aldo Moro (Chr. Dem.)	Foreign Affairs
Emilio Paolo Taviani (Chr. Dem.)	Interior
Mario Zagari (Soc.)	Justice
Antonio Giolitti (Soc.)	Budget and Economic Planning
Emilio Colombo (Chr. Dem.)	Finance
Ugo La Malfa (Rep.)	Treasury
Franco Maria Malfatti (Chr. Dem.)	Education
Salvatore Lauricella (Soc.)	Public Works
Mario Ferrari Aggradi (Chr. Dem.)	Agriculture
Luigi Preti (Soc. Dem.)	Transport and Civil Aviation
Giuseppe Togni (Chr. Dem.)	Post and Telecommunications
Ciriaco De Mita (Chr. Dem.)	Industry and Trade
Luigi Bertoldi (Soc.)	Labour and Social Security
Matteo Matteotti (Soc. Dem.)	Foreign Trade
Giovanni Pieraccini (Soc.)	Merchant Navy
Antonino Gullotti (Chr. Dem.)	State Participation
Luigi Gui (Chr. Dem.)	Health
Nicola Signorello (Chr. Dem.)	Tourism and Entertainment

Ministers without Portfolio

MM. Giuseppe Lupis (Soc. Dem.)	Relations with the United Nations
Mario Toros (Chr. Dem.)	Regions
Silvio Gava (Chr. Dem.)	Reform of the Civil Service
Pietro Bucalossi (Rep.)	Scientific Research
Giovanni Gioia (Chr. Dem.)	Relations with Parliament
Giulio Caiati (Chr. Dem.)	Youth
Achille Corona (Soc.)	Environment
Camillo Ripamonti (Chr. Dem.)	Cultural Heritage
Carlo Donat Cattin (Chr. Dem.)	Southern Italian Fund

Source: Italian Embassy, Paris (WEU translation).

98. Communiqué issued after the first stage of the conference on security and co-operation in Europe, Helsinki

7th July 1973

1. The first stage of the conference on security and co-operation in Europe took place in Helsinki from 3rd to 7th July 1973. In accordance with the agreement reached earlier, this stage of the conference was held at Foreign Minister level.

2. The following States are participating in the conference: Austria, Belgium, Bulgaria, Canada, Cyprus, Czechoslovakia, Denmark, Finland, France, German Democratic Republic, Federal Republic of Germany, Greece, Holy See, Hungary, Iceland, Ireland, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Malta, Monaco, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, San Marino, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Yugoslavia.

97. Composition du nouveau gouvernement italien

7 juillet 1973

MM. Mariano Rumor (Dém. chr.)	Président du conseil
Mario Tanassi (Soc. dém.)	Défense
Aldo Moro (Dém. chr.)	Affaires étrangères
Emilio Paolo Taviani (Dém. chr.)	Intérieur
Mario Zagari (Soc.)	Justice
Antonio Giolitti (Soc.)	Budget et programmation économique
Emilio Colombo (Dém. chr.)	Finances
Ugo La Malfa (Rép.)	Trésor
Franco Maria Malfatti (Dém. chr.)	Instruction publique
Salvatore Lauricella (Soc.)	Travaux publics
Mario Ferrari Aggradi (Dém. chr.)	Agriculture
Luigi Preti (Soc. dém.)	Transports et aviation civile
Giuseppe Togni (Dém. chr.)	Postes et télécommunications
Ciriaco De Mita (Dém. chr.)	Industrie et commerce
Luigi Bertoldi (Soc.)	Travail et prévoyance sociale
Matteo Matteotti (Soc. dém.)	Commerce extérieur
Giovanni Pieraccini (Soc.)	Marine marchande
Antonino Gullotti (Dém. chr.)	Participations de l'Etat
Luigi Gui (Dém. chr.)	Santé
Nicola Signorello (Dém. chr.)	Tourisme et spectacles

Ministres sans portefeuille

MM. Giuseppe Lupis (Soc. dém.)	Rapports avec l'O.N.U.
Mario Toros (Dém. chr.)	Régions
Silvio Gava (Dém. chr.)	Réforme de la fonction publique
Pietro Bucalossi (Rép.)	Recherche scientifique
Giovanni Gioia (Dém. chr.)	Rapports avec le parlement
Giulio Caiati (Dém. chr.)	Jeunesse
Achille Corona (Soc.)	Environnement
Camillo Ripamonti (Dém. chr.)	Patrimoine culturel
Carlo Donat Cattin (Dém. chr.)	Caisse du Mezzogiorno

Source : Ambassade d'Italie, Paris.

98. Communiqué publié à l'issue de la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe à Helsinki

7 juillet 1973

1. La première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe s'est déroulée à Helsinki du 3 au 7 juillet 1973. Conformément à l'accord intervenu précédemment, cette phase de la conférence s'est tenue au niveau des ministres des affaires étrangères.

2. Les Etats suivants participent à la conférence : République Fédérale d'Allemagne, République Démocratique Allemande, Etats-Unis d'Amérique, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Yougoslavie.

3. At the inaugural session of the conference, Dr. Urho Kekkonen, President of the Republic of Finland, made a speech of welcome. Dr. Kurt Waldheim, Secretary-General of the United Nations, also addressed the conference.

4. The Ministers adopted the final recommendations of the Helsinki consultations which comprise the agenda and instructions of the working bodies of the conference together with the rules of procedure and the other arrangements relating to the conduct of the conference. The text of these final recommendations is available to the public.

5. The Ministers stated the views of their governments on essential problems relating to security and co-operation in Europe, and on the further work of the conference.

6. The Foreign Ministers of several States submitted proposals on various questions relating to the agenda. Others announced the intention to submit proposals during the second stage of the conference.

7. The Ministers examined the manner in which the conference would acquaint itself with points of view expressed by non-participating States on the subject of various agenda items. This matter was in particular considered in connection with the request of Malta and Spain in favour of Algeria and Tunisia. This matter was also considered in relation to other non-participating States bordering the Mediterranean. No consensus was reached for the time being.

8. The Ministers decided that the second stage of the conference will meet in Geneva on 18th September 1973 in order to pursue the study of the questions on the agenda and in order to prepare drafts of declarations, recommendations, resolutions or any other final documents on the basis of the proposals submitted during the first stage as well as those to be submitted.

9. The Co-ordinating Committee made up of representatives of participating States will assemble for its first meeting in Geneva on 29th August 1973 in order to prepare the organisation of the second stage.

10. The Ministers expressed the determination of their governments to contribute to the success of the further work of the conference.

11. The participants in the conference expressed their profound gratitude to the Government of Finland for its hospitality and for the important contribution made by Finland to the preparation of the conference on security and co-operation in Europe and to the conduct of the first stage.

Source: Conference on security and co-operation in Europe, Helsinki.

**99. Testimony by Mr. Volcker,
United States Under-Secretary of the
Treasury, to the Sub-Committee on Inter-
national Finance of the House Banking and
Currency Committee, Washington**

10th July 1973

(Extracts)

.....

As part of the clarification of views on all sides, I believe there is now better understanding of certain points that we have emphasised in presenting our own proposals; most importantly, we have insisted that the various elements in the monetary system — convertibility, the exchange rate régime, the adjustment process and the supply and the nature of international reserve assets — must be developed as part of a balanced and consistent whole. Thus, if a system of convertibility is to work effectively, we need a technique for assuring that the incentives to adjust apply not just to deficit countries losing reserves but even-handedly to surplus and deficit countries. The tolerance we wish to permit for temporary imbalances in the system — and some tolerance is necessary — must be consistent with the availability of reserves to finance imbalances. There must be a broad consistency between the amount of reserves that countries in practice wish to hold and the availability in the system of such reserves. The assets used as international reserves should not be subject to speculative distortions, and must be available for nations to use freely and flexibly...

I believe it is fair to say that the members of the C-20 in principle have already reached

3. Lors de la séance inaugurale de la conférence, M. Urho Kekkonen, Président de la République de Finlande, a prononcé une allocution de bienvenue. M. Kurt Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies, a également prononcé une allocution.

4. Les ministres ont adopté les recommandations finales des consultations de Helsinki qui comprennent l'ordre du jour et les instructions données aux organes de travail de la conférence, ainsi que les règles de procédure et les autres dispositions relatives au déroulement de la conférence. Le texte de ces recommandations finales est à la disposition du public.

5. Les ministres ont exposé les vues de leurs gouvernements sur des problèmes essentiels relatifs à la sécurité et à la coopération en Europe ainsi que sur les travaux ultérieurs de la conférence.

6. Les ministres des affaires étrangères de plusieurs Etats ont présenté des propositions sur différents sujets figurant à l'ordre du jour. D'autres ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de présenter des propositions au cours de la deuxième phase de la conférence.

7. Les ministres ont examiné la manière dont la conférence prendrait connaissance des vues exprimées par des Etats non participants au sujet de différents points de l'ordre du jour. Cette question a été examinée en particulier en liaison avec la demande formulée par Malte et l'Espagne en faveur de l'Algérie et de la Tunisie. Elle a aussi été examinée relativement à d'autres Etats non participants riverains de la Méditerranée. Aucun consensus n'a été atteint pour le moment.

8. Les ministres ont décidé que la deuxième phase de la conférence se réunirait à Genève, le 18 septembre 1973, afin de poursuivre l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour et de préparer des projets de déclarations, de recommandations, de résolutions et de tous autres documents finals sur la base des propositions présentées au cours de la première phase et de celles qui seront déposées ultérieurement.

9. Le Comité de coordination, où siègent les représentants des Etats participants, se réunira pour sa première séance à Genève, le 29 août 1973, afin de préparer l'organisation de la deuxième phase.

10. Les ministres ont exprimé la détermination de leurs gouvernements de contribuer au succès des travaux ultérieurs de la conférence.

11. Les participants à la conférence ont exprimé leur profonde gratitude au gouvernement finlandais pour la façon dont il a accueilli la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et pour l'importante contribution qu'il a apportée à sa préparation ainsi qu'au déroulement de sa première phase.

Source : Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, Helsinki.

**99. Déposition faite par M. Volcker,
Sous-secrétaire américain au trésor,
devant la Sous-commission des finances
internationales de la Commission bancaire
et monétaire de la Chambre des représentants
à Washington**

19 juillet 1973

(Extraits)

.....

Les idées se clarifient de tous côtés et je crois, notamment, que l'on comprend mieux maintenant certains points que nous avons mis en relief en présentant nos propres propositions ; nous avons insisté tout particulièrement sur le fait que les divers éléments du système monétaire — convertibilité, régime des taux de change, processus d'ajustement, disponibilités en instruments de réserve internationaux et nature de ces instruments — devaient constituer un ensemble équilibré et cohérent. Si nous voulons donc qu'un système de convertibilité fonctionne efficacement, il nous faut une technique garantissant que les incitations à l'ajustement ne s'adressent pas uniquement aux pays déficitaires qui perdent leurs réserves mais aussi bien aux pays excédentaires qu'aux pays déficitaires. La tolérance que nous souhaitons autoriser dans ce système pour les déséquilibres temporaires — et une certaine tolérance est nécessaire — doit être compatible avec les réserves disponibles pour financer les déséquilibres. Il doit y avoir une large compatibilité entre le montant des réserves que les pays veulent détenir dans la pratique et la disponibilité de ces réserves dans le système. Il convient que les instruments de réserve internationaux ne soient pas soumis à des distorsions spéculatives et qu'ils puissent être utilisés librement et avec souplesse...

Je pense qu'il est juste de dire que les membres du Comité des Vingt sont déjà parvenus,

certain more or less unanimous conclusions. We are joined in a search for more effective mechanisms to assure more timely and effective balance-of-payments adjustment operating symmetrically on both surplus and deficit countries — the lack of which contributed heavily to the breakdown of the Bretton Woods system. There is a general willingness to accept the proposition that international incentives and pressures may be necessary to “discipline” the adjustment process.

At the same time, most countries want to leave in the hands of individual countries as wide a range as possible of discretion as to how the adjustment is made — while discouraging those forms of adjustment that damage the fabric of international trade and payments.

We have agreed that the exchange rate régime should be based on stable but adjustable par values, with floating rates a useful technique in particular situations. We have agreed that there should be better international management of global liquidity, that the rôle of gold and reserve currencies should be reduced, and that a modified SDR (perhaps renamed) should become the principal reserve asset. We have agreed that more effective means are needed to deal with problems of short-term capital flows, although a considerable amount of disagreement remains as to the appropriate rôle of controls in that effort.

Agreement on these points is important and a source of encouragement. I do not delude myself into thinking that the area of agreement on these points, important as they are individually, is enough to ensure the overall consistency, balance and coherence of which I spoke. In particular, we have much ground to cover to make these principles operational, in the sense of specific and defined rules of behaviour acceptable to all.

As one illustration, in concept we all want a better process of balance-of-payments adjustment. But in practice that dull and abstract phrase “balance-of-payments adjustment” translates into difficult economic judgments and sensitive political issues for any government. Who is to decide what action will be taken, when, and by which country? In practice, we need to find workable answers to those questions, and answers satisfactory to the trading community

as a whole as well as to individual nations. We must, for instance, settle the appropriate scope for national discretion, the rôle of the International Monetary Fund, and the extent to which “objective indicators” can be usefully employed. In all these areas, a full consensus has not yet been reached.

The target we set last September was to reach agreement on the broad outline of reform by next September’s IMF meeting in Nairobi; our objective, between now and September, remains to identify as broad an area of agreement as feasible, so that work can proceed on the operational rules to implement those principles. As this implies, Nairobi will not end the work of reform; under the most favourable of assumptions there will be much more to be done, by way of forging the operational rules and preparing necessary legislative action...

Since March there have been sizeable movements in some market exchange rates, particularly between the dollar and some European currencies. I believe, and many others believe, that the appreciation of certain currencies vis-à-vis the dollar has moved farther than warranted or needed to restore long-term international payments equilibrium, including specifically equilibrium in our own balance of payments.

In appraising the recent movements in exchange rates, I would note that the sharp moves have been confined almost entirely to the European countries participating in a joint float — the so-called “snake”. Indeed, the dollar has remained rather steady for months against the currencies of countries accounting for some three-quarters of our trade. This includes our major trading partners outside Europe — Japan, Canada and most of the developing countries — as well as some important European countries, for example the United Kingdom and Italy.

In appraising this recent experience, I would draw several conclusions of relevance to longer-term reform :

First, in a situation marked by larger payments disequilibria built up over a long period of time, with accompanying uncertainties and speculative tendencies, attempts to maintain fixed

en principe, et cela à peu près unanimement, à certaines conclusions. Ils se sont joints à nous dans la recherche de mécanismes plus efficaces susceptibles d'assurer plus opportunément et plus efficacement des ajustements de balance des paiements aux pays excédentaires comme aux pays déficitaires, mécanismes dont l'absence a largement contribué à l'effondrement du système de Bretton Woods. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que des incitations et des pressions seront peut-être nécessaires à l'échelon international pour « discipliner » ce processus d'ajustement.

En même temps, la plupart des pays veulent que les autorités nationales conservent une liberté aussi grande que possible quant au choix de la méthode — tout en décourageant les formes d'ajustement qui portent atteinte à la structure des échanges et des paiements internationaux.

Nous avons convenu que le système des taux de change devait reposer sur des parités stables mais ajustables, les taux de change flottants constituant une technique utile dans des situations particulières. Nous avons convenu qu'il fallait améliorer la gestion internationale des liquidités, réduire le rôle de l'or et des monnaies de réserve et faire des D.T.S. modifiés (et peut-être rebaptisés) le principal instrument de réserve. Nous avons convenu que des moyens plus efficaces étaient nécessaires pour régler les problèmes que posent les flux de capitaux à court terme, bien que l'accord soit loin d'être réalisé sur le rôle qu'il convient de donner aux mesures de contrôle à appliquer à cet effet.

L'accord sur ces différents points est important et encourageant, mais je ne m'abuse pas au point de croire que l'accord sur ces questions, aussi importantes soient-elles séparément, est suffisant pour assurer la solidité, l'équilibre et la cohérence globale dont j'ai parlé. Nous avons notamment beaucoup de chemin à parcourir pour traduire ces principes dans les faits, c'est-à-dire pour établir des règles de conduite spécifiques et déterminées acceptables par tous.

J'en donnerai un exemple : en principe, nous voulons tous un meilleur processus d'ajustement de la balance des paiements, mais, en pratique, cette formule terne et abstraite d'« ajustement de la balance des paiements » implique pour chaque gouvernement des décisions économiques difficiles et des problèmes politiques délicats. Qui doit décider de l'action à entreprendre, du moment, et du pays qui en sera chargé ? En pratique, il nous faut trouver des réponses valables

à ces questions et des réponses qui satisfassent à la fois la communauté commerciale tout entière et chaque pays particulier. Nous devons, par exemple, définir les limites de la liberté de choix laissée aux autorités nationales, le rôle du Fonds Monétaire International et la mesure dans laquelle les « indicateurs objectifs » peuvent être utilement employés. Dans tous ces domaines, l'accord n'est pas encore général.

L'objectif que nous nous étions fixé en septembre dernier était de nous entendre sur les grandes lignes d'une réforme avant la réunion du F.M.I. prévue en septembre prochain à Nairobi ; notre objectif, d'ici là, reste de délimiter une zone d'accord aussi vaste que possible, afin de pouvoir passer à la définition des méthodes permettant de mettre en œuvre ces principes. Cela veut dire que le travail de réforme ne prendra pas fin à Nairobi ; dans la meilleure des hypothèses, il restera encore beaucoup à faire pour élaborer les méthodes et préparer la législation nécessaire...

Depuis le mois de mars, certains taux de change ont subi des variations notables, notamment celui du dollar par rapport à certaines monnaies européennes. Je pense, et je ne suis pas le seul, que la hausse de certaines monnaies par rapport au dollar a été plus importante que ne le justifiait ou le nécessitait le rétablissement de l'équilibre des paiements internationaux à long terme, y compris, en particulier, l'équilibre de notre propre balance des paiements.

En étudiant les récentes fluctuations des taux de change, on constate que les variations les plus brutales se sont limitées presque uniquement aux pays européens participant au système de flottation commune qu'on appelle le « serpent ». En fait, le dollar est resté pendant des mois assez ferme par rapport aux monnaies des pays avec lesquels nous effectuons près des trois quarts de nos échanges et qui comprennent nos principaux partenaires commerciaux en dehors de l'Europe : le Japon, le Canada et la plupart des pays en voie de développement — ainsi que certains grands pays européens, par exemple le Royaume-Uni et l'Italie.

En évaluant cette récente expérience, je voudrais tirer plusieurs conclusions valables pour une réforme à plus long terme :

Premièrement, dans une situation caractérisée par l'aggravation de déséquilibres prolongés de balances des paiements, avec les incertitudes et les tendances spéculatives qui les accompagnent,

currency relationships led to repeated strains and crises. These strains were aggravated by the fact that the disequilibria strongly affected the main currency of the system — the dollar. In a situation of this sort, in contrast to the available alternatives, the floating of currencies has provided a broadly acceptable *modus operandi* during the period before equilibrium can be restored, and the present evidence suggests flows of trade and long-term investment have not been seriously affected.

Second, I believe this experience underlines the importance, in terms of achieving more stable currency relationships, of establishing equilibrium in the payments of the United States. No international monetary reform can substitute for that requirement. We can, as part of the reform process, reduce the degree to which the system has been dependent on the dollar, but we cannot escape the facts that the United States will remain the largest economic unit and that the health of our currency is important to other countries as well as to ourselves.

Third, the interim arrangements now in place are not a substitute for long-term reform. They do not provide the framework of agreed and reasonably clear rules needed to meet the longer-term requirements of the system. That is the task of reform.

Fourth, as implied by my earlier remarks, the difficulties we have encountered demonstrate the dangers of allowing payments imbalances to build up over an extended period. Although the February devaluation was almost universally regarded as adequate, the inevitable lag in its effects and the resultant period of uncertainty until those effects can show through fully have contributed to the market disturbances which followed. This underscores the need for effective incentives for countries — for the United States as well as others — to adjust promptly to emerging disequilibria. This, again, is the task of reform.

Fifth, the instability of the private market for gold, with sharp gyrations in this price, has demonstrated again the unsuitability of that metal as the central reserve asset of a new system.

Finally, while a number of countries have increased the use of controls on short-term capital in an attempt to deal with the massive flows of mobile funds which can occur in today's world, the limitations on the effectiveness of such controls have been demonstrated once again. Such controls do not appear to be an adequate response to the problem of speculation and imbalance.

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 139, 20th July 1973.

100. Second report on European political co-operation on foreign policy approved by the nine Foreign Ministers, Copenhagen

23rd July 1973

PART I

The Heads of State or of Government of the member States of the European Communities approved on 27th October 1970 the report of the Foreign Ministers drawn up in implementation of paragraph 15 of the communiqué of the Hague conference of 1st and 2nd December 1969. The document reflected the belief that progress towards concerted action in the field of foreign policy was likely to promote the development of the Communities and to help the Europeans to realise more fully their common responsibilities. The objectives of that co-operation are :

- to ensure, by means of regular consultations and exchanges of information, improved mutual understanding as regards the main problems of international relations ;
- to strengthen solidarity between governments by promoting the harmonisation of their views and the alignment of their positions and, wherever it appears possible and desirable, joint action.

The report also proposed that the Foreign Ministers should submit a second general report which would, *inter alia*, contain an assessment of the results obtained from such consultation. At the time when the enlargement of the European Communities became a fact, paragraph 14 of the summit declaration in Paris on 21st October 1972 required the Foreign Ministers to

les tentatives faites pour maintenir des parités fixes ont provoqué des tensions et des crises répétées. Ces tensions se sont aggravées du fait que ces déséquilibres affectaient sérieusement la principale monnaie du système, c'est-à-dire le dollar. Dans une situation de ce genre, et contrairement aux autres solutions disponibles, la flottation des monnaies a constitué un *modus operandi* largement acceptable en attendant que l'équilibre puisse être rétabli, et ce que nous voyons actuellement permet de penser que les flux des échanges et des investissements à long terme n'ont pas été gravement atteints.

Deuxièmement, cette expérience met, à mon avis, en relief la nécessité, pour atteindre une plus grande stabilité des parités, de parvenir à un équilibre des paiements des Etats-Unis, qu'aucune réforme monétaire internationale ne peut remplacer. Nous pouvons, par la méthode de la réforme, réduire la dépendance du système à l'égard du dollar, mais nous ne pouvons empêcher que les Etats-Unis restent la plus grande unité économique et que la santé de notre monnaie soit importante pour les autres pays aussi bien que pour nous-mêmes.

Troisièmement, les mesures transitoires actuellement en vigueur ne peuvent remplacer une réforme à long terme ; elles ne fournissent pas le cadre approprié aux règles convenues et raisonnablement claires qui sont nécessaires pour répondre aux exigences du système à long terme. C'est là le rôle de la réforme.

Quatrièmement, comme mes premières remarques le laissent entendre, les difficultés que nous avons rencontrées témoignent du danger de laisser se prolonger les déséquilibres de balance des paiements. Bien que la dévaluation de février ait été presque universellement considérée comme suffisante, le retard inévitable de ses effets et la période d'incertitude qui en est résultée avant que ceux-ci puissent se faire sentir dans toute leur ampleur, sont en partie responsables des perturbations du marché qui ont suivi. Ceci souligne la nécessité pour les pays — les Etats-Unis comme les autres — d'incitations efficaces à s'adapter rapidement aux déséquilibres qui se font jour. C'est, là encore, le rôle de la réforme.

Cinquièmement, l'instabilité du marché libre de l'or qui connaît de brutales variations de prix a démontré, une fois encore, que ce métal ne constituait pas l'instrument de réserve privilégié d'un nouveau système.

Enfin, si certains pays ont eu davantage recours aux contrôles sur les capitaux à court terme pour tenter de maîtriser les mouvements massifs de capitaux flottants qui peuvent se produire dans le monde d'aujourd'hui, l'efficacité de ces contrôles a montré, une fois de plus, qu'elle avait des limites. Ces contrôles ne paraissent pas fournir une réponse adéquate au problème de la spéculation et du déséquilibre.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 139, 20 juillet 1973 (Traduction U.E.O.).

100. Deuxième rapport sur la coopération politique européenne en matière de politique étrangère approuvé par les ministres des affaires étrangères des Neuf à Copenhague

23 juillet 1973

PREMIÈRE PARTIE

Les chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres des Communautés européennes ont approuvé, le 27 octobre 1970, le rapport des ministres des affaires étrangères fait en exécution du paragraphe 15 du communiqué de la Conférence de La Haye des 1^{er} et 2 décembre 1969. Ce document reflétait la conviction qu'un progrès dans la voie de la concertation des politiques étrangères serait de nature à favoriser le développement des Communautés et à donner aux Européens une conscience plus vive de leurs communes responsabilités. Les objectifs de cette coopération sont les suivants :

- assurer par une information et des consultations régulières une meilleure compréhension mutuelle sur les grands problèmes de politique internationale ;
- renforcer la solidarité des gouvernements en favorisant une harmonisation des points de vue, la concertation des attitudes et lorsque cela apparaîtra possible et souhaitable des actions communes.

Le rapport prévoyait encore que les ministres des affaires étrangères déposeraient un second rapport d'ensemble qui devrait contenir, entre autres, une évaluation des résultats obtenus par ladite consultation. Au moment où l'élargissement des Communautés européennes devenait une réalité, le paragraphe 14 de la déclaration du Sommet de Paris publiée le 21

produce by 30th June 1973 a second report on methods of improving political co-operation in accordance with the Luxembourg report.

The Heads of State or of Government, meeting in Paris, expressed their satisfaction at the results obtained since the political co-operation machinery was formally set up on the basis of the texts of 27th October 1970. In several fields, the member States have been able to consider and decide matters jointly so as to make common political action possible. This habit has also led to the "reflex" of co-ordination among the member States which has profoundly affected the relations of the member States between each other and with third countries. This collegiate sense in Europe is becoming a real force in international relations.

The Ministers note that the characteristically pragmatic mechanisms set up by the Luxembourg report have shown their flexibility and effectiveness. What is involved in fact is a new procedure in international relations and an original European contribution to the technique of arriving at concerted action. The experience acquired so far has resulted in a strengthening of the belief in the usefulness of concerted action by means of direct contact between senior officials of Foreign Ministries and of a very thorough preparation of the matters under consideration as a basis for the decisions by Ministers.

Such concerted action has also had a positive influence insofar as it has brought about a more conscious collaboration between representatives of member States of the Communities in third countries. They have been encouraged to meet and compare the information available to them. This habit of working together has enabled the procedure for concerted action to become more widespread wherever common action or common consideration seemed desirable.

In the Luxembourg report provision was made for the Commission to be invited to make known its views when the work of the Ministers affected the activities of the European Communities. The Foreign Ministers express satisfaction that these contacts have now become a reality and that a constructive and continuing dialogue is in course both at the level of experts and of the Political Committee, and at ministerial meetings.

The colloquy with the Political Commission of the European Parliament and the communication by the President of the Council to the European Parliament have put into effect the desire of the Foreign Ministers to make a contribution to the democratic character of the construction of political union.

The final declaration of the conference of Heads of State or of Government held on 19th-21st October 1972 expressed, *inter alia*, the conviction that Europe must be able to make its voice heard in world affairs and to affirm its own views in international relations.

Europe now needs to establish its position in the world as a distinct entity, especially in international negotiations which are likely to have a decisive influence on the international equilibrium and on the future of the European Community.

In the light of this it is essential that, in the spirit of the conclusions of the Paris summit conference, co-operation among the Nine on foreign policy should be such as to enable Europe to make an original contribution to the international equilibrium. Europe has the will to do this, in accordance with its traditionally outward-looking mission and its interest in progress, peace and co-operation. It will do so, loyal to its traditional friends and to the alliances of its member States, in the spirit of good neighbourliness which must exist between all the countries of Europe both to the east and the west, and responding to the expectations of all the developing countries.

The results obtained by the procedure of political consultation since its inception, referred to in the preceding paragraphs, are the subject of a descriptive annex attached to this report.

PART II

In implementation of the task entrusted to them by paragraph 14 of the Paris summit declaration, and having regard to the objective which the Heads of State or of Government set themselves, namely to transform, before the end of the present decade, the whole complex of the relations between the member States of the European Communities into a European union, the Foreign Ministers propose that the Heads of State or of Government approve the following measures :

octobre 1972 chargeait les ministres des affaires étrangères d'élaborer, avant le 30 juin 1973, un second rapport sur les méthodes permettant d'améliorer la coopération politique, ainsi qu'il avait été prévu dans le rapport de Luxembourg.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Paris ont exprimé leur satisfaction sur les résultats obtenus depuis que la coopération politique a été solennellement inscrite dans les textes le 27 octobre 1970. Dans plusieurs domaines, les Etats membres ont, en effet, eu l'occasion d'unir leurs efforts de réflexion et de décision, afin de permettre une action politique commune. Cette habitude a, par ailleurs, créé un réflexe de concertation qui a profondément marqué les relations des Etats membres entre eux et vis-à-vis des pays tiers. La collégialité européenne tend aussi à devenir une ligne de force dans la politique internationale.

Les ministres constatent que les mécanismes mis en place par le rapport de Luxembourg, caractérisés par leur pragmatisme, ont fait la preuve de leur souplesse et de leur efficacité. Il s'agit en l'occurrence d'une procédure nouvelle dans les relations internationales et d'un apport original européen à la technique de concertation. L'expérience acquise a eu pour effet de renforcer la conviction de l'utilité de se concerter grâce à des contacts directs entre les responsables des ministères des affaires étrangères et de fonder les décisions des ministres sur une préparation très approfondie des sujets à examiner.

Cette concertation a eu encore une influence positive dans la mesure où elle a suscité une collaboration plus attentive entre les représentants des Etats membres de la Communauté dans les pays tiers. Ceux-ci ont, en effet, été encouragés à se réunir et à confronter leurs informations. Cette habitude de travail en commun a permis la diffusion la plus large de la procédure de concertation partout où une action ou réflexion commune paraissait souhaitable.

Aux termes du rapport de Luxembourg, il était prévu que, dans le cas où les travaux des ministres entraîneraient des effets sur les activités des Communautés européennes, la Commission serait invitée à faire connaître son avis. Les ministres des affaires étrangères se félicitent de ce que ces contacts sont désormais entrés dans la réalité des faits et qu'un dialogue constructif et continu s'en est suivi tant au niveau des experts que du Comité Politique et des réunions des ministres.

Les colloques avec la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne et la communication du Président en exercice du Conseil à l'Assemblée Parlementaire, ont traduit le souci des ministres des affaires étrangères de contribuer à assurer le caractère démocratique de l'édification de l'union politique.

La déclaration de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du 19-21 octobre 1972 exprime entre autres la conviction que l'Europe doit être capable de faire entendre sa voix dans les affaires mondiales et d'affirmer ses propres conceptions dans les rapports internationaux.

La nécessité apparaît pour l'Europe de marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte, et tout particulièrement compte tenu des négociations internationales destinées à avoir une influence déterminante sur l'équilibre international et sur l'avenir de la Communauté européenne.

Dans ces conditions, il apparaît indispensable que, dans l'esprit des conclusions de la Conférence de Paris, la coopération des Neuf dans le domaine de la politique étrangère soit en mesure de permettre à l'Europe de fournir une contribution originale à un équilibre international. Elle a la volonté de le faire, conformément à sa vocation d'ouverture, de progrès, de paix et de coopération, dans la fidélité à ses amitiés traditionnelles et aux alliances de ses Etats membres, ainsi que dans l'intérêt des relations de bon voisinage qui doivent exister entre tous les pays de l'Europe à l'Est comme à l'Ouest et en répondant à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement.

Les résultats obtenus par la consultation politique depuis son instauration, et évoqués dans les paragraphes qui précèdent, font l'objet d'une annexe descriptive jointe au présent rapport.

DEUXIÈME PARTIE

En exécution du mandat qui leur a été confié par le paragraphe 14 de la déclaration du Sommet de Paris et compte tenu de l'objectif que les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont fixé de transformer avant la fin de l'actuelle décennie l'ensemble des relations des Etats membres de la Communauté européenne en une union européenne, les ministres des affaires étrangères proposent aux chefs d'Etat ou de gouvernement d'approuver les dispositions suivantes :

1. *Ministerial meetings*

Henceforth, the Foreign Ministers will meet four times a year. They may also, whenever they consider it necessary to consult each other on specific subjects between meetings, meet for that purpose when they happen to come together on other occasions.

2. *The political Committee of the member States of the European Communities*

The Political Directors of the member States of the Community will meet in the Political Committee of the member States of the European Communities with a view to preparing ministerial meetings and carrying out tasks entrusted to them by the Ministers. In order to attain that objective, meetings of the committee will be held as frequently as the intensification of the work requires.

3. *The Group of "Correspondents"*

A group consisting of European "Correspondents" in the Foreign Ministry (called the Group of Correspondents) will be set up. That group will be entrusted with the task of following the implementation of political co-operation and of studying problems of organisation and problems of a general nature. Furthermore, for certain matters, the group will prepare the work of the Political Committee on the basis of instructions given by that committee.

4. *Working parties*

(a) In order to ensure more thorough consultation on individual questions, working parties will be set up to bring together senior officials of the Ministries for Foreign Affairs responsible for the subject under consideration. These working parties cease to meet as soon as they have completed the task entrusted to them. Exceptionally, and especially in order to ensure continuity if the work can be completed in the near future, the chairman of a working party may be required to continue in office beyond the usual period.

(b) The chairman-in-office may approach the Political Committee about the need to bring together senior officials of the major ministerial departments who have

not met during the preceding six-month period with a view to keeping them in contact with each other.

5. *Medium- and long-term studies*

In accordance with paragraph 14 of the declaration of the Paris summit conference, which set as an objective of political co-operation the formulation, where possible, of common medium- and long-term positions, several methods of work can be envisaged. According to circumstances, this will be done either by groups of experts in addition to the current matters which they normally deal with, or by entrusting the preparations of such studies to a special analysis and research group consisting normally of officials.

The Political Committee will propose to the Foreign Ministers specific subjects for study.

6. *The rôle of the embassies of the Nine in the capitals of the member countries of the Community*

The embassies of the Nine participate closely in the implementation of political co-operation. In particular, they receive information on a Community basis issued by the Foreign Ministry of their country of residence. Furthermore, they are occasionally entrusted with consultations on specific subjects :

- at the seat of the Presidency at the request of the Political Committee, the Presidency or another member State ; or
- in another capital at the request of the Foreign Ministry.

They will appoint one of their diplomatic staff who will specifically be entrusted with ensuring the necessary contacts with the Foreign Ministry of their country of residence, within the framework of political co-operation.

7. *Rôles of the embassies in third countries and of the offices of permanent representatives to major international organisations*

With the introduction of the political co-operation machinery, it proved useful to associate embassies and permanent representatives' offices with the work. In the light of the experience gained, better information on the work in progress in the field of political co-operation

1. Réunions ministérielles

Désormais, les ministres des affaires étrangères se réunissent quatre fois par an. Ils pourront également, chaque fois qu'ils reconnaissent la nécessité de se consulter sur des sujets précis entre leurs réunions, se rencontrer à cet effet lorsqu'ils se retrouvent à d'autres occasions.

2. Comité Politique des Etats membres des Communautés européennes

Les directeurs des affaires politiques des Etats membres de la Communauté se réunissent au sein du Comité Politique des Etats membres des Communautés européennes en vue de préparer les réunions ministérielles et de mener à bonne fin les tâches qui leurs sont confiées par les ministres. Afin de pouvoir réaliser cet objectif, le rythme des réunions du comité sera déterminé en fonction des besoins créés par l'intensification des travaux.

3. Groupe des correspondants

Il est instauré un groupe formé par les correspondants européens dans les ministères des affaires étrangères, dénommé Groupe des correspondants. Ce groupe a pour tâche de suivre la mise en œuvre de la coopération politique et d'étudier les problèmes d'organisation et d'ordre général. En outre, pour certaines questions, ce groupe prépare les travaux du Comité Politique sur la base des directives données par celui-ci.

4. Groupes de travail

(a) En vue d'approfondir la consultation sur des questions particulières, des groupes de travail seront créés réunissant les responsables compétents des ministères des affaires étrangères pour le sujet à examiner. Ces groupes cessent de se réunir au moment où ils ont réalisé le mandat qui leur a été confié. A titre exceptionnel et notamment afin d'assurer la continuité des travaux si ceux-ci peuvent être achevés dans un avenir proche, le président en exercice d'un groupe de travail pourrait être chargé d'assumer cette fonction au-delà du terme habituel.

(b) Le président en exercice peut, par ailleurs, interroger le Comité Politique sur l'opportunité de réunir les responsables des grandes sections des ministères

qui ne se seraient pas réunis pendant le semestre précédent en vue de conserver entre eux les contacts indispensables.

5. Etudes à moyen et long terme

Conformément au paragraphe 14 de la déclaration du Sommet de Paris, qui fixait comme objectif de la coopération politique la formulation, dans la mesure du possible, de positions communes à moyen et long terme, plusieurs méthodes de travail peuvent être envisagées. Il y sera procédé, selon le cas, soit en recourant aux travaux de groupes d'experts, au-delà des questions d'actualité dont ils ont normalement la charge, soit en confiant l'élaboration de ces études à un groupe spécial d'analyse et de recherche composé normalement de fonctionnaires.

Le Comité Politique proposera aux ministres des affaires étrangères des sujets précis d'étude.

6. Rôle des ambassades des Neuf auprès de capitales des Etats membres de la Communauté

Les ambassades des Neuf sont associées étroitement à la mise en œuvre de la coopération politique. Elles sont appelées notamment à recevoir les informations communautaires données par le ministère des affaires étrangères de leur résidence. En outre, elles sont chargées occasionnellement d'avoir des consultations avec celui-ci sur des sujets déterminés :

- soit au siège de la présidence à la demande du Comité Politique, de la présidence ou d'un autre Etat membre ;
- soit dans une autre capitale à la demande du ministère des affaires étrangères.

Elles désigneront un de leurs collaborateurs qui aura spécialement pour mission d'assurer avec le ministère des affaires étrangères de leur résidence les contacts nécessaires dans le cadre de la coopération politique.

7. Rôle des ambassades dans les pays tiers et des représentations permanentes auprès des grandes organisations internationales

Dès que la coopération politique a été instaurée, il s'est révélé utile d'associer les ambassades et représentations permanentes aux travaux de celle-ci. A la lumière de l'expérience acquise, il convient maintenant d'améliorer leur information sur les travaux en cours dans le

should be provided so as to enable them, where necessary, to put forward in an appropriate form those aspects which they consider of interest for this work, including considerations on joint action.

With this in mind, the Political Committee will notify the missions concerned when it considers it necessary to obtain a contribution on a specific item of its agenda. Where appropriate, it may require a common report to be prepared by them on specific questions.

In addition to the provisions contained in the texts in force governing reciprocal information on the occasion of important visits, the Ambassador concerned, accredited in the country where the visit takes place, should first provide information to his colleagues on the spot so as to enable any appropriate exchange of views. After the visit, such information as may interest them should be given to them in the most appropriate manner.

Finally, in application of the provisions governing the rôle of missions abroad, the permanent representatives of the member States to the major international organisations will regularly consider matters together and, on the basis of instructions received, will seek common positions in regard to important questions dealt with by those organisations.

8. *The Presidency*

As regards the internal organisation of the work of political co-operation, the Presidency :

- sees to it that the conclusions adopted at meetings of Ministers and of the Political Committee are implemented on a collegiate basis ;
- proposes, on its own initiative or on that of another State, consultation at an appropriate level ;
- may also, between meetings of the Political Committee, meet the Ambassadors of the member States in order to inform them of the progress of the work of political co-operation. The meeting may take place at the request of an Ambassador of a member State seeking consultation on a specific subject.

Experience has also shown that the Presidency's task presents a particularly heavy administrative burden. Administrative assistance may therefore be provided by other member States for specific tasks.

9. *Improvement of contact between the Nine*

The Foreign Ministers have agreed to establish a communications system with a view to facilitating direct contact between their departments.

10. *Relations with the European Parliament*

Having regard to the widening scope of the European Communities and the intensification of political co-operation at all levels, four colloquies will be held each year at which the Ministers will meet with members of the Political Committee of the European Parliament. For the purpose of preparing the colloquies, the Political Committee will draw to the attention of Ministers proposals adopted by the European Parliament on foreign policy questions.

In addition the Minister exercising the function of President will continue, as in the past, to submit to the European Parliament, once a year, a communication on progress made in the field of political co-operation.

11. *Priorities to be set in respect of the matters to be dealt with within the framework of political co-operation*

Governments will consult each other on all important foreign policy questions and will work out priorities, observing the following criteria :

- the purpose of the consultation is to seek common policies on practical problems ;
- the subjects dealt with must concern European interests whether in Europe itself or elsewhere where the adoption of a common position is necessary or desirable.

On these questions each State undertakes as a general rule not to take up final positions without prior consultation with its partners within the framework of the political co-operation machinery.

cadre de la coopération politique afin de leur permettre, le cas échéant, de faire connaître sous une forme appropriée les éléments qui leur paraîtraient présenter de l'intérêt pour ces travaux, y compris des considérations sur des lignes d'action commune.

Dans cet esprit, lorsque le Comité Politique estime utile, sur un point précis de son ordre du jour, de recueillir une telle contribution, il en informe les postes concernés. Le cas échéant, il peut leur demander de préparer un rapport commun sur des questions déterminées.

Par ailleurs, en complément aux dispositions contenues dans les textes en vigueur organisant l'information réciproque à l'occasion des visites importantes, il convient que l'ambassadeur compétent accrédité auprès du pays où se produit une telle visite en informe au préalable ses collègues sur place de manière à permettre les échanges de vues qui se révéleraient opportuns. Après la visite, les informations susceptibles de les intéresser leur sont données de la manière la plus appropriée.

Enfin, en application des dispositions organisant le rôle des postes à l'étranger, il est précisé que les représentants permanents des Etats membres auprès des grandes organisations internationales se concerteront de manière régulière et, sur la base des instructions reçues, rechercheront des positions communes à l'égard des questions importantes qui y sont traitées.

8. *La Présidence*

Dans le cadre de l'organisation interne des travaux de la coopération politique, la Présidence :

- veille à la mise en œuvre collégiale des conclusions arrêtées lors des réunions des ministres et du Comité Politique ;
- propose à son initiative ou celle d'un autre Etat la consultation au niveau opportun :
- peut, par ailleurs, rencontrer entre les séances du Comité Politique les ambassadeurs des Etats membres en vue de les informer de la marche des travaux de la coopération politique. Ces rencontres peuvent aussi avoir lieu sur demande d'un ambassadeur d'un Etat membre, qui solliciterait une consultation sur un sujet précis.

L'expérience a, par ailleurs, montré que la tâche de la Présidence est particulièrement lourde sur le plan administratif. Dès lors, l'assistance administrative d'autres Etats membres peut lui être prêtée pour des tâches particulières.

9. *Amélioration des liaisons entre les Neuf*

Les ministres des affaires étrangères sont convenus d'établir un système de communication pour faciliter les liaisons directes entre leurs départements.

10. *Relations avec l'Assemblée Parlementaire Européenne*

Compte tenu de l'approfondissement des Communautés européennes et de l'intensification de la coopération politique à tous les niveaux, quatre colloques par an réuniront désormais les ministres avec les membres de la Commission politique de l'Assemblée Parlementaire Européenne. En vue de préparer ces colloques, le Comité Politique attirera l'attention des ministres sur les propositions adoptées par l'Assemblée Parlementaire Européenne en matière de politique étrangère.

D'autre part, le ministre exerçant la présidence continuera comme par le passé à faire une fois par an une communication à l'Assemblée Parlementaire Européenne sur les progrès dans le domaine de la coopération politique.

11. *Priorités à fixer pour les thèmes à traiter dans le cadre de la coopération politique*

Les gouvernements se consulteront sur toutes les questions importantes de politique étrangère et dégageront les priorités dans le respect des principes suivants :

- la consultation a pour objet la recherche de lignes communes dans des cas concrets ;
- les sujets doivent toucher aux intérêts de l'Europe, sur notre continent ou en dehors de celui-ci, dans des domaines où une prise de position commune devient nécessaire ou souhaitable.

Sur ces questions chaque Etat s'engage en règle générale à ne pas fixer définitivement sa propre position sans avoir consulté ses partenaires dans le cadre de la coopération politique.

The Political Committee will submit to the meetings of Foreign Ministers subjects among which the Ministers may select those to be given priority in the course of political co-operation. This is without prejudice to the examination of additional subjects either at the suggestion of a member State or as a result of recent developments.

12. *Relationship between the work of the political co-operation machinery and that carried out within the framework of the European Communities*

(a) The political co-operation machinery, which deals on the intergovernmental level with problems of international politics, is distinct from and additional to the activities of the institutions of the Community which are based on the juridical commitments undertaken by the member States in the Treaty of Rome. Both sets of machinery have the aim of contributing to the development of European unification. The relationship between them is discussed below.

(b) The political co-operation machinery, which is responsible for dealing with questions of current interest and where possible for formulating common medium- and long-term positions, must do this keeping in mind, *inter alia*, the implications for and the effects of, in the field of international politics, Community policies under construction.

For matters which have an incidence on Community activities close contact will be maintained with the institutions of the Community.

(c) The last section of the previous paragraph is implemented in the following way :

- the Commission is invited to make known its views in accordance with current practice ;
- the Council, through the President of the Committee of Permanent Representatives, is informed by the Presidency of the agreed conclusions which result from the work of the political co-operation machinery, to the extent that these conclusions have an interest for the work of the Community ;
- the Ministers will similarly be able, if it is so desired, to instruct the political co-operation machinery to prepare studies on certain political aspects of

problems under examination in the framework of the Community. These reports will be transmitted to the Council through the President of the Committee of Permanent Representatives.

**

In drawing up this report, the Ministers have demonstrated their belief that even more important than the contents of their proposals is the spirit in which these are put into effect. That spirit is the one that emerges from the decisions taken at the Paris summit meeting.

The Ministers consider that co-operation on foreign policy must be placed in the perspective of European union.

From now on, it is of the greatest importance to seek common positions on major international problems.

ANNEX

Results obtained from European political co-operation on foreign policy

1. *Ministerial meetings*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, II)

As from the second half of 1970, the Ministers for Foreign Affairs of member States of the European Communities have met regularly twice a year.

In pursuance of the decision taken by the conference of Heads of State or of Government in Paris on 19th-21st October 1972, the number of these meetings has, from 1973, been increased from two to four.

2. *Political Committee*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, III)

(a) The Luxembourg report provided for at least four meetings a year. From the outset, the Political Committee met more often than had been foreseen ; in fact, during the last twelve months, it has held nine meetings.

(b) The Political Committee has noted that the aims defined in the Luxembourg report could

Le Comité Politique soumettra aux réunions des ministres des affaires étrangères des sujets parmi lesquels les ministres pourront déterminer ceux à traiter par priorité dans la coopération politique. Ceci sans préjudice de l'examen de questions supplémentaires proposées par un Etat membre ou suscitées par l'actualité.

12. *Relations entre les travaux de la coopération politique et les travaux menés dans le cadre des Communautés européennes*

(a) La coopération politique, qui traite sur le plan intergouvernemental de problèmes de politique internationale, est distincte de l'activité communautaire qui procède des engagements juridiques souscrits par les Etats membres dans le Traité de Rome et s'ajoute à celle-ci. Elles ont l'une et l'autre pour objectif de contribuer au développement du processus d'unification européenne. Les relations qu'elles entretiennent font l'objet des paragraphes suivants.

(b) Les organes de la coopération politique chargés de traiter des questions d'actualité et, dans la mesure du possible, de formuler des positions communes à moyen et long terme, doivent le faire en ayant à l'esprit, entre autres, les implications et les effets dans le domaine de la politique internationale des politiques communautaires en voie d'élaboration.

Pour les matières qui ont une incidence sur les activités communautaires un contact étroit sera maintenu avec les institutions de la Communauté.

(c) La mise en œuvre du dernier alinéa du paragraphe précédent se fait de la manière suivante :

- la Commission est invitée à faire connaître son avis selon la pratique en vigueur :
- le Conseil, par l'intermédiaire du président du Comité des représentants permanents, est saisi par la Présidence des conclusions communes auxquelles ont abouti les travaux de la coopération politique, dans la mesure où celles-ci présentent un intérêt pour le déroulement des travaux de la Communauté ;
- les ministres pourront également, si le souhait en est exprimé, charger les organes de la coopération politique de préparer des études sur certains aspects

politiques des problèmes en cours d'examen dans le cadre communautaire. Ces rapports seront transmis au Conseil par l'intermédiaire du président du Comité des représentants permanents.

**

En rédigeant ce rapport, les ministres ont marqué leur conviction que, plus encore que la teneur de leurs propositions, ce qui importe réellement est l'esprit dans lequel elles pourront être appliquées. Cet esprit est celui que se dégage des décisions prises à la réunion au Sommet de Paris.

Les ministres estiment que la coopération en matière de politique étrangère doit se situer dans la perspective de l'union européenne.

Dès maintenant, la recherche de positions communes sur les grands problèmes internationaux revêt donc une importance essentielle.

ANNEXE

descriptive des résultats obtenus par la coopération politique européenne en matière de politique étrangère

1. Réunions ministérielles

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, II)

A partir du second semestre de 1970, les ministres des affaires étrangères des Etats membres des Communautés européennes se sont régulièrement réunis deux fois par an.

En application de la décision prise par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement à Paris les 19-21 octobre 1972, le nombre de ces réunions a été porté de deux à quatre à partir de 1973.

2. Comité Politique

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, III)

(a) Le rapport de Luxembourg prévoyait au moins quatre réunions par an. Dès le début, le Comité Politique s'est réuni plus souvent que prévu ; en fait, durant les douze derniers mois, il a tenu neuf réunions.

(b) Le Comité Politique a constaté qu'on ne peut atteindre les objectifs définis au rapport de

only be achieved by adequate preparation. To this effect and without thereby discarding other possible formulas, it has established, within the framework of its activities, working parties entrusted with particular tasks :

- a sub-committee was set up to study problems relating to the conference on security and co-operation in Europe (CSCE), and an *ad hoc* group, in which the Commission of the European Communities takes part, was set up to examine the economic aspects. In view of the need for such studies, it was decided that the sub-committee and the *ad hoc* group should meet on a permanent basis in Helsinki in order to work, on the spot, for agreed positions in response to developments in the negotiations ;
- three working parties were set up with a view to following and studying problems relating, respectively, to the situation in the Middle East, the Mediterranean area and Asia ; senior officials in the Foreign Ministries with responsibility for those questions usually participate in this work ;
- there were also meetings of experts dealing with various questions as, for example, co-operation in the event of natural disasters ;
- consultations also took place between the Presidency and the embassies of member States on the situation in the Indian sub-continent and in the Middle East.

(c) Furthermore, it was decided to place within the framework of political co-operation the consultations which used to take place within the WEU before sessions of the General Assembly of the United Nations, of the Economic and Social Council and of the FAO. For this purpose, alongside the co-ordination meetings of the permanent representatives, senior officials responsible for the different sectors within each of the national administrations get together to discuss certain items placed on the agendas of these sessions ; they report to the Political Committee.

3. *Group of "Correspondents"*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART,
VII-3)

In order to facilitate the internal organisation of political co-operation, the Luxembourg report provided that each State should appoint from within its Ministry for Foreign Affairs an official who should act as the "correspondent" of his opposite numbers in other States. These officials were established as a "Group of Correspondents" ; this group, in addition to the task of drafting summaries of the conclusions reached at ministerial meetings and meetings of the Political Committee, was entrusted with the duty of closely following the implementation of political co-operation and of studying the problems of organisation and those of a general nature, as well as particular problems which the Political Committee gave it to examine, in particular for the purpose of preparing their meetings.

4. *Activities of embassies of the Nine in the capitals of member States of the Communities*

The rôle of Ambassadors of the Nine in the capitals of member States has proved important for the implementation of political co-operation in particular with respect to the exchange of information. In order to facilitate contacts with the Ministries for Foreign Affairs in the countries of their residence with respect to matters of political co-operation, each of these embassies has appointed a diplomat on its staff whose special duty is to ensure contact with the Ministry for Foreign Affairs in its country of residence on matters of political co-operation.

Since the Ambassadors receive information concerning the Community from the Ministry for Foreign Affairs of their country of residence and, in particular, since they are expected by the Political Committee to engage in discussions from time to time, in the capital of the Presidency, it is important that they should be fully informed of the progress of political co-operation with the implementation of which their missions are associated.

5. *Association of Ambassadors in third countries and of permanent representatives to international organisations with the political co-operation*

It has been judged necessary and in line with the Luxembourg report to associate heads of the diplomatic missions of the Nine with political co-operation. For that purpose, it has been arranged that the Political Committee can ask Ambassadors accredited to a particular country to

Luxembourg que par une préparation adéquate. A cet effet et sans écarter pour autant d'autres formules possibles, il a créé, dans le cadre de ses activités, des groupes de travail chargés de tâches particulières :

- un sous-comité fut créé pour étudier les problèmes relatifs à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et un groupe ad hoc auquel participe la Commission des Communautés européennes fut institué pour en examiner les aspects économiques. Compte tenu de la nécessité des travaux, il a été convenu que le Sous-comité et le Groupe ad hoc siègeraient en permanence à Helsinki de manière à rechercher sur place des positions agréées pour répondre à l'évolution de la négociation ;
- trois groupes de travail ont été créés en vue de suivre et d'étudier les problèmes relatifs respectivement à la situation au Moyen-Orient, à la région méditerranéenne et à l'Asie ; y participent normalement les responsables dans les administrations centrales des problèmes correspondants ;
- il y eut aussi des réunions d'experts portant sur des questions diverses, comme par exemple la collaboration en cas de calamités naturelles ;
- des consultations entre la présidence et les ambassades des pays membres au sujet de la situation dans le sous-continent indien et le Moyen-Orient eurent également lieu.

(c) En outre, il a été décidé de placer dans le cadre de la coopération politique les consultations qui avaient lieu autrefois au sein de l'U.E.O. avant les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil Economique et Social et de la F.A.O. A cet effet, à côté des concertations auxquelles procèdent les représentations permanentes, les responsables de ces différents secteurs dans chacune des administrations nationales se concertent au sujet de certains points retenus à l'ordre du jour de ces sessions ; ils font rapport au Comité Politique.

3. *Groupe des correspondants*

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, VII - 3)

Pour faciliter l'organisation interne de la coopération politique, il a été prévu dans le rapport de Luxembourg que chaque Etat désignera au sein de son administration des affaires étrangères, un fonctionnaire qui sera le correspondant de ses homologues dans les autres Etats. Ces fonctionnaires ont été constitués en un « Groupe des correspondants ». Ce groupe s'est vu confier, outre la rédaction des relevés de conclusions des réunions ministérielles et du Comité Politique, la tâche de suivre la mise en œuvre de la coopération politique et d'étudier les problèmes d'organisation et d'ordre général, ainsi que les problèmes d'ordre particulier que le Comité Politique le charge d'examiner notamment pour préparer ses propres délibérations.

4. *Activités des ambassades des Neuf auprès des capitales des Etats membres des Communautés*

Le rôle des ambassades des Neuf auprès des capitales des Etats membres s'est révélé important pour la mise en œuvre de la coopération politique, particulièrement en ce qui concerne l'information réciproque. Afin de faciliter les contacts avec le ministère des affaires étrangères de leur résidence dans le domaine de la coopération politique, chacune de ces ambassades a désigné en son sein un diplomate qui a été chargé spécialement d'assurer ces contacts.

Recevant les informations communautaires qui leur sont données par le ministère des affaires étrangères de leur résidence, et étant notamment chargés occasionnellement par le Comité Politique d'avoir des consultations sur des sujets déterminés dans la capitale de la Présidence, il est important que les ambassadeurs restent pleinement au courant des activités de la coopération politique, à la mise en œuvre de laquelle les postes sont associés.

5. *Association des ambassadeurs dans les pays tiers et des représentants permanents auprès des organisations internationales à la coopération politique*

Dans l'esprit du rapport de Luxembourg, il a été jugé utile d'associer les chefs de missions diplomatiques des Neuf à la coopération politique. Dans ce but, il avait été prévu que le Comité Politique pouvait demander aux ambassadeurs accrédités dans un pays déterminé de

provide it with reports and thus to encourage co-operation among the diplomatic representatives of member States.

It had also been arranged that regular discussions can take place between Ambassadors accredited to countries other than those of the Community, on problems of common interest concerning the country to which they are accredited, in accordance with such procedures as the Ambassadors themselves would find appropriate.

These provisions were put into operation and developed during the first two years of political co-operation.

Heads of diplomatic missions in many posts, or their representatives, while taking account of local conditions, take part increasingly in political co-operation, especially through exchanges of view and in certain cases by means of joint reports.

6. *Commission of the European Communities* (LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, V)

The Luxembourg report provides that :

“should the work of the Ministers affect the activities of the European Communities, the Commission will be invited to make known its views.”

In accordance with this the Commission of the Communities has been invited to participate in ministerial discussions and in sessions of the Political Committee and of groups of experts when the agenda of the meeting provides for the examination of questions affecting the activities of the Communities : for example, the examination of problems relating to the economic aspects of the CSCE and to the future rôle of the Council of Europe.

7. *European Parliament*

(LUXEMBOURG REPORT — SECOND PART, VI,
AND THIRD PART, 4)

In accordance with the Luxembourg report which provided for two methods of associating public opinion and its representatives with the development of political co-operation, Ministers for Foreign Affairs and members of the Political Commission of the European Parliament held a

colloquy every six months and the President-in-Office of the Council reported every year to the Parliament on the progress of work concerning the best means of advancing towards political union.

At the last two colloquies, a new procedure, consisting essentially of the notification in advance to the Political Commission of the European Parliament of the main subjects for discussion, was adopted in order to make the exchange of views more fruitful.

8. *Participation of new members*

Political co-operation was started when the European Communities consisted of only six members — the applicant States being associated with their activities in accordance with the procedure specified in the fourth part of the Luxembourg report. The procedure provided that the Ministers of the Six would meet their colleagues from acceding States at a time as near as possible to their meetings in order to ensure necessary consultation for keeping those States informed of the progress of the work of the Six.

Similarly, it was arranged for the President-in-Office of the Political Committee to communicate to applicant States information likely to interest them and for him to obtain any reactions they had. This rule was adopted to take account of the essential connection between membership of the European Communities and participation in activities enabling further progress to be made towards political union.

After signature of the Act of Accession on 22nd January 1972 these States have fully participated in meetings at every level.

Source : HMSO Cmnd. 5432.

101. Draft declaration agreed to by the Preparatory Committee for the GATT trade negotiations, Geneva

28th July 1973

1. The Ministers, having considered the report of the Preparatory Committee for the Trade Negotiations and having noted that a number of governments have decided to enter into comprehensive multilateral trade negotiations in the framework of GATT and that other governments

lui fournir des rapports et favoriser de la sorte une coopération au niveau des représentations diplomatiques.

Il était prévu également que des consultations régulières pourraient avoir lieu entre les ambassadeurs accrédités dans les pays autres que ceux de la Communauté, sur les problèmes d'intérêt commun concernant le pays où ils exercent leurs fonctions, selon les modalités qui seraient tenues comme appropriées par les ambassadeurs eux-mêmes.

Ces dispositions ont été mises en œuvre et développées au cours des deux premières années de la coopération politique.

De manière de plus en plus suivie tout en tenant compte des particularités locales, les chefs de missions diplomatiques dans de nombreux postes ou leurs représentants participent à la coopération politique, notamment par des échanges de vues et dans certains cas par des rapports communs.

6. *Commission des Communautés européennes*

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, V)

Le rapport de Luxembourg prévoit que :

« dans le cas où les travaux des ministres entraîneraient des effets sur les activités des Communautés européennes, la Commission serait invitée à faire connaître son avis. »

C'est dans cet esprit que la Commission des Communautés a été invitée à participer aux délibérations ministérielles ainsi qu'aux sessions du Comité Politique et des groupes d'experts lorsque l'ordre du jour des travaux prévoyait l'examen de questions entraînant des effets sur les activités des Communautés. On peut citer, en particulier, l'examen des problèmes relatifs au volet économique de la C.S.C.E. et au rôle futur du Conseil de l'Europe.

7. *Assemblée Parlementaire Européenne*

(RAPPORT DE LUXEMBOURG — DEUXIÈME PARTIE, VI, ET TROISIÈME PARTIE, 4)

Conformément au rapport de Luxembourg qui prévoyait deux formes d'association de l'opinion publique et ses représentants au développement de la coopération politique, un colloque semestriel a réuni les ministres des affaires étrangères et les membres de la Commission poli-

tique de l'Assemblée Parlementaire Européenne, tandis que le Président en exercice du Conseil faisait une communication annuelle à l'Assemblée sur l'évolution des travaux sur la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique.

Lors des deux derniers colloques, une procédure consistant pour l'essentiel à communiquer d'avance à la Commission politique de l'Assemblée les thèmes principaux, a été adoptée pour rendre les échanges de vues plus fructueux.

8. *Participation des nouveaux membres*

La coopération politique a été entamée alors que les Communautés européennes ne comptaient que six membres — les Etats candidats étant associés à leurs travaux selon les modalités définies à la quatrième partie du rapport de Luxembourg. Celles-ci prévoyaient que les ministres des Six rencontreraient leurs collègues des Etats adhérents à une date aussi rapprochée que possible de leurs réunions afin d'assurer les consultations nécessaires pour tenir ces Etats informés de l'évolution des travaux des Six.

De même, il était prévu que le président en exercice du Comité Politique communiquerait aux Etats candidats les informations susceptibles de les intéresser et recueillerait leurs réactions éventuelles. Cette règle avait été adoptée pour répondre à la nécessaire corrélation qui existe entre l'appartenance aux Communautés européennes et la participation aux activités devant permettre de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique.

Après la signature de l'acte d'adhésion, le 22 janvier 1972, ces Etats ont participé pleinement aux réunions à tous les niveaux.

Source : Europe Documents, n° 758, 14 septembre 1973.

101. *Projet de déclaration adopté par le Comité préparatoire des négociations commerciales du GATT à Genève*

28 juillet 1973

1. Les ministres, ayant examiné le rapport du Comité de préparation des négociations commerciales et ayant noté qu'un certain nombre de gouvernements ont décidé d'engager des négociations commerciales multilatérales de vaste portée dans le cadre du GATT et que d'autres gouverne-

have indicated their intention to make a decision as soon as possible, declare the negotiations officially open. Those governments which have decided to negotiate have notified the Director-General of GATT to this effect, and the Ministers agree that it will be open to any other government, through a notification to the Director-General, to participate in the negotiations. The Ministers hope that the negotiations will involve the active participation of as many countries as possible. They expect the negotiations to be engaged effectively as rapidly as possible, and that, to this end, the governments concerned will have such authority as may be required.

2. The negotiations shall aim to :

- achieve the expansion and ever-greater liberalisation of world trade and improvement of the standard of living and welfare of the people of the world, objectives which can be achieved, *inter alia*, through the progressive dismantling of obstacles to trade and the improvement of the international framework for the conduct of world trade ;
- secure additional benefits for the international trade of developing countries so as to achieve a substantial increase in their foreign exchange earnings, the diversification of their exports, the acceleration of the rate of growth of their trade, taking into account their development needs, an improvement in the possibilities for these countries to participate in the expansion of world trade and a better balance as between developed and developing countries in the sharing of the advantages resulting from this expansion, through, in the largest possible measure, a substantial improvement in the conditions of access for the products of interest to the developing countries and, wherever appropriate, measures designed to attain stable, equitable and remunerative prices for primary products.

To this end, co-ordinated efforts shall be made to solve in an equitable way the trade problems of all participating countries, taking

into account the specific trade problems of the developing countries.

3. To this end, the negotiations should aim, *inter alia*, to :

- (a) conduct negotiations on tariffs by employment of appropriate formulae of as general application as possible ;
- (b) reduce or eliminate non-tariff measures or, where this is not appropriate, to reduce or eliminate their trade restricting or distorting effects, and to bring such measures under more effective international discipline ;
- (c) include an examination of the possibilities for the co-ordinated reduction or elimination of all barriers to trade in selected sectors as a complementary technique ;
- (d) include an examination of the adequacy of the multilateral safeguard system, considering particularly the modalities of application of Article XIX, with a view to furthering trade liberalisation and preserving its results ;
- (e) include, as regards agriculture, an approach to negotiations which, while in line with the general objectives of the negotiations, should take account of the special characteristics and problems in this sector ;
- (f) treat tropical products as a special and priority sector.

4. The negotiations shall cover tariffs, non-tariff barriers and other measures which impede or distort trade in both industrial and agricultural products including tropical products and raw materials, whether in primary form or at any stage of processing including in particular products of export interest to developing countries and measures affecting their exports.

5. The negotiations shall be conducted on the basis of the principles of mutual advantage, mutual commitment and overall reciprocity, while observing the most-favoured-nation clause, and consistently with the provisions of the General

ments ont fait connaître leur intention de prendre une décision le plus rapidement possible, déclarent les négociations officiellement ouvertes. Les gouvernements qui ont décidé de négocier ont adressé au Directeur général du GATT une notification à cet effet, et les ministres conviennent que tout autre gouvernement aura la faculté de participer aux négociations en adressant une notification au Directeur général. Les ministres espèrent que les négociations comporteront la participation active du plus grand nombre possible de pays. Ils s'attendent à ce que les négociations s'engagent effectivement le plus vite possible et qu'à cet effet les gouvernements concernés puissent disposer des pouvoirs éventuellement nécessaires.

2. Les négociations auront pour but :

- de réaliser l'expansion et une libération de plus en plus large du commerce mondial et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être des peuples du monde, objectifs qui peuvent être atteints, entre autres, par la suppression progressive des obstacles au commerce et l'amélioration du cadre international qui régit le commerce mondial ;
- d'apporter des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement, de manière à réaliser un accroissement substantiel de leurs recettes en devises, la diversification de leurs exportations, l'accélération de la croissance de leur commerce, compte tenu de leurs besoins en matière de développement, une amélioration des possibilités offertes à ces pays de participer à l'expansion du commerce mondial et un meilleur équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement dans le partage des avantages résultant de cette expansion, grâce, dans la plus large mesure possible, à une amélioration substantielle des conditions d'accès pour les produits qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement, et, s'il y a lieu, à l'élaboration de mesures destinées à assurer la stabilité des prix des produits primaires à des niveaux équitables et rémunérateurs.

A cet effet, des efforts coordonnés seront faits pour résoudre de façon équitable les problèmes de commerce de tous les pays participants

en tenant compte des problèmes commerciaux particuliers des pays en voie de développement.

3. A cette fin, les négociations devraient avoir, entre autres, les buts suivants :

- (a) mener des négociations sur les droits de douane en utilisant des formules appropriées d'application aussi générale que possible ;
- (b) réduire ou éliminer les mesures non tarifaires ou, dans les cas où cela ne serait pas approprié, en réduire ou en éliminer les effets de restriction ou de distorsion, et assujettir ces mesures à une discipline internationale plus efficace ;
- (c) comporter un examen des possibilités de réduction ou d'élimination coordonnées de tous les obstacles au commerce dans des secteurs déterminés, comme technique d'appoint ;
- (d) comporter un examen du degré d'adéquation du système multilatéral de sauvegarde, ayant les modalités d'application de l'article XIX en vue, pour faciliter la libération des échanges et en préserver les résultats ;
- (e) comporter, en ce qui concerne l'agriculture, une approche des négociations qui, tout en étant en harmonie avec les objectifs généraux des négociations, devrait tenir compte des caractéristiques spéciales et des problèmes de ce secteur ;
- (f) traiter les produits tropicaux comme un secteur spécial et prioritaire.

4. Les négociations couvriront les droits de douane, les obstacles non tarifaires et autres mesures qui freinent ou qui faussent les courants d'échanges internationaux tant des produits industriels que des produits agricoles, y compris les produits tropicaux et les matières premières, sous forme primaire et à tous les stades de leur transformation, y compris en particulier les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en voie de développement ainsi que les mesures qui affectent leurs exportations.

5. Les négociations seront conduites sur la base des principes de l'avantage mutuel, de l'engagement mutuel et de la réciprocité globale, dans le respect de la clause de la nation la plus favorisée et conformément aux dispositions de l'Accord

Agreement relating to such negotiations. Participants shall jointly endeavour in the negotiations to achieve, by appropriate methods, an overall balance of advantage at the highest possible level. The developed countries do not expect reciprocity for commitments made by them in the negotiations to reduce or remove tariff and other barriers to the trade of developing countries, i.e. the developed countries do not expect the developing countries, in the course of the trade negotiations, to make contributions which are inconsistent with their individual development, financial and trade needs. The Ministers recognise the need for special measures to be taken in the negotiations to assist the developing countries in their efforts to increase their export earnings and promote their economic development and, where appropriate, for priority attention to be given to products or areas of interest to developing countries. They also recognise the importance of maintaining and improving the generalised system of preferences. They further recognise the importance of the application of differential measures to developing countries in ways which will provide special and more favourable treatment for them in areas of the negotiation where this is feasible and appropriate.

6. The Ministers recognise that the particular situation and problems of the least developed among the developing countries shall be given special attention [and stress the need to ensure that these countries receive special treatment in the context of any general or specific measures taken in favour of the developing countries during the negotiations].

7. [Quite obviously, the policy of liberalising world trade cannot be carried out successfully unless parallel efforts are made to set up a monetary system which shields the world economy from the shocks and imbalances which have recently occurred. The Ministers recognise that they should bear this point in mind both at the opening of and throughout the negotiations. Similarly, they will not lose sight of the fact that the efforts which are to be made in the trade field imply that prospects exist for the establishment of a durable and equitable monetary system.]

[Similarly, an effective monetary system depends upon governments adopting trade measures which facilitate the adjustment process, as well as upon concurrent efforts to provide for trade liberalisation and an improved framework for trade relations. These points will also be borne in mind throughout the negotiations which are aimed at improvements in the international economic order, in the light of structural changes which have taken place in recent years.]

[The monetary system should take account of the special interests and problems of developing countries in the fields of trade and development financing.]

8. The negotiations shall be considered as one undertaking, the various elements of which shall move forward together.

9. Support is reaffirmed for the principles, rules and disciplines provided for under the General Agreement. Consideration shall be given to improvements in the international framework for the conduct of world trade which might be desirable in the light of progress in the negotiations and, in this endeavour, care shall be taken to ensure that any measures introduced as a result are consistent with the overall objectives and principles of the trade negotiations and particularly of trade liberalisation.

10. A Trade Negotiations Committee is established, with authority, taking into account the present declaration, *inter alia* :

(a) to elaborate and put into effect detailed trade negotiating plans and to establish appropriate negotiating procedures, including special procedures for the negotiations between developed and developing countries ;

(b) to supervise the progress of the negotiations.

The Trade Negotiations Committee shall be open to participating governments. The Trade Negotiations Committee shall hold its opening meeting not later than 1st November 1973.

11. The Ministers intend that the trade negotiations shall be concluded in 1975.

Source : Europe Bulletin, No. 1338, 3rd August 1973.

général se rapportant à de telles négociations. Les participants s'efforceront conjointement dans les négociations de réaliser, par des méthodes appropriées, un équilibre global des avantages au niveau le plus élevé possible. Les pays développés n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par eux, au cours des négociations, à l'effet de réduire ou d'éliminer des obstacles tarifaires et autres au commerce des pays en voie de développement, c'est-à-dire que les pays développés n'attendent pas des pays en voie de développement qu'ils apportent, au cours des négociations commerciales, des contributions incompatibles avec les besoins de leur développement, de leurs finances et de leur commerce. Les ministres reconnaissent la nécessité de prendre des mesures spéciales au cours des négociations, afin d'aider les pays en voie de développement dans les efforts qu'ils font pour accroître leurs recettes d'exportation et promouvoir leur développement économique et, dans les cas où cela serait approprié, d'accorder une attention prioritaire aux produits ou aux secteurs qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement. Ils reconnaissent aussi qu'il est important de maintenir et d'améliorer le Système généralisé de préférences. Ils reconnaissent en outre l'importance de l'application de mesures différenciées aux pays en voie de développement, selon des modalités qui leur assureront un traitement spécial et plus favorable, dans les secteurs de négociation où cela est réalisable et approprié.

6. Les ministres reconnaissent que la situation et les problèmes particuliers des pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement devront faire l'objet d'une attention spéciale, [et soulignent la nécessité de faire en sorte que ces pays bénéficient d'un traitement spécial dans le contexte de toute mesure générale ou spécifique prise en faveur des pays en voie de développement au cours des négociations].

7. [La politique de libération des échanges mondiaux ne peut, de toute évidence, être poursuivie avec succès à défaut d'efforts parallèles visant la mise sur pied d'un système monétaire qui mette l'économie mondiale à l'abri des secousses et des déséquilibres tels qu'ils se sont manifestés ces derniers temps. Les ministres reconnaissent que ce point doit être présent à leur esprit à l'ouverture et tout au long des négociations. De même, ils ne perdront pas de vue que les efforts qui vont être entrepris dans le domaine du commerce supposent qu'il existe des perspectives d'instauration d'un système monétaire durable et équitable.]

[De même, un système monétaire efficace suppose l'adoption, par les gouvernements, de mesures commerciales qui facilitent le processus d'ajustement, ainsi que des efforts concomitants de libération des échanges et d'amélioration du cadre des relations commerciales. Ces points seront également gardés présents à l'esprit tout au long des négociations qui ont pour but d'améliorer l'ordre économique international, à la lumière des modifications structurelles qui se sont produites ces dernières années.]

[Le système monétaire devrait tenir compte des intérêts et des problèmes spéciaux des pays en voie de développement dans les domaines du commerce et du financement du développement.]

8. Les négociations seront considérées comme un tout, dont les différents éléments devront progresser ensemble.

9. L'attachement aux principes, règles et disciplines prévus par l'Accord général est réaffirmé. On prendra en considération les améliorations du cadre international régissant le commerce mondial qui pourraient être souhaitables à la lumière du progrès des négociations et, dans cette entreprise, il faudra veiller à ce que toute mesure qui serait introduite en conséquence soit compatible avec les objectifs globaux et les principes des négociations commerciales et, en particulier, de la libéralisation des échanges.

10. Il est institué un Comité des négociations commerciales qui est habilité notamment, compte tenu de la présente déclaration :

- (a) à élaborer et à mettre en œuvre des plans détaillés des négociations commerciales, ainsi qu'à établir des procédures de négociation appropriées, y compris des procédures spéciales pour les négociations entre pays développés et pays en voie de développement ;
- (b) à surveiller le déroulement des négociations.

Le Comité des négociations commerciales sera ouvert aux gouvernements participants. Le Comité des négociations commerciales tiendra sa réunion inaugurale au plus tard le 1^{er} novembre 1973.

11. L'intention des ministres est que les négociations commerciales se terminent en 1975.

Source : Bulletin Europe, n° 1338, 3 août 1973.

102. Communiqué issued after a meeting of leaders of communist and workers' parties held in the Crimea

31st July 1973

(Extracts)

.....

Assessing the main results of the preparatory consultations and the first stage of the all-European conference — the meeting of Foreign Ministers held in Helsinki — in a positive way, the leaders of the fraternal parties express their conviction that the work of this conference, on which the peoples place great hopes for the establishment of a genuinely lasting peace in Europe, can finish this year, provided its participants display good will. The closing stage of the conference should be held at the summit level in order to give the greatest political prestige to the decisions of the conference.

The socialist countries come out for the development of large-scale and long-term economic relations, free from discrimination and inequality, between the European States, for wide and varied contacts between the public of all countries, for encouragement of tourism and sports contacts and for the development of cultural relations and the exchange of spiritual values in the cause of strengthening peace and mutual understanding between the peoples. The socialist countries proceed from the view that this co-operation must develop within the framework of strict respect for the sovereignty of every State and non-interference in its internal affairs, while observing the laws and taking into account the customs and traditions of every country. This co-operation will meet the interests of every European people.

It was noted with satisfaction that the stepping up of the activities of voluntary organisations and prominent personalities which are now taking place can play an important part in carrying out the historic task of turning Europe into a continent of peace and strengthening peace in the world.

The socialist countries consistently come out for the political détente to be supplemented by

a military détente contributing to disarmament. They attach great importance to the talks on force reductions in Central Europe to be held in Vienna next October.

The socialist countries consider it necessary to extend the area of détente to the whole world. This, in the first place, requires an immediate settlement of conflicts arising from imperialist aggression.

.....

The situation in the Middle East remains one of the most acute problems. It must be settled on the basis of the withdrawal of all Israeli troops from the occupied Arab territories and of respect for the independence and legitimate rights of the States and peoples of the area, including the Arab people of Palestine.

.....

The policy of implementing the comprehensive programme of socialist economic integration and the main trends in the further improvement in the activities of the Council for Mutual Economic Assistance were discussed with due regard for the tremendous importance of economic co-operation between the socialist countries for the successful building of socialism and communism and for a steady rise in the material and cultural standards of the peoples in these countries...

.....

Source : Soviet News, 7th August 1973.

103. Principal conclusions of the European Space Conference meeting in Brussels on 31st July 1973

1st August 1973

I. On programmes

On suggestion of the Chairman of the conference, the conference agreed on the following principles :

1. The financial contributions to the different programmes as follows :

102. Communiqué publié à l'issue de la rencontre des dirigeants des partis communistes et ouvriers des pays socialistes en Crimée

31 juillet 1973

(Extraits)

.....

La détermination a été unanimement exprimée de développer dans ce sens une coopération active des pays socialistes et leur volonté a été réaffirmée de contribuer au succès de la Conférence générale européenne sur la sécurité et la coopération. Les dirigeants des partis frères ont donné une appréciation positive des principaux résultats des consultations préparatoires et de la rencontre des ministres des affaires étrangères, première étape de la Conférence générale européenne, tenues à Helsinki, et ont exprimé leur conviction que les travaux de cette conférence, en laquelle les peuples placent de grands espoirs pour l'établissement d'une paix vraiment durable en Europe, peuvent parfaitement s'achever dès cette année si ses participants font preuve de bonne volonté. Pour conférer la plus grande autorité politique aux décisions de la conférence, son étape décisive devrait avoir lieu au plus haut niveau.

Les pays socialistes sont partisans du développement entre les Etats européens de liens économiques d'une grande ampleur et d'une longue durée, affranchis de toute discrimination et inégalité, de contacts larges et diversifiés entre l'opinion de tous les pays, de l'encouragement du tourisme, des liens sportifs, du développement des liens culturels et des échanges de valeurs intellectuelles pour renforcer la paix et la compréhension entre les peuples. Les pays socialistes partent du fait que cette coopération doit se développer dans le cadre du strict respect de la souveraineté de chaque Etat et de la non-ingérence dans ses affaires intérieures, dans le respect des lois, des coutumes et traditions de chaque pays. Cette coopération sera conforme aux intérêts de tous les peuples européens et de chacun d'entre eux.

L'intensification, actuellement observée, de l'activité des forces sociales, qui peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de cette tâche historique consistant à faire de l'Europe un continent de paix et à renforcer la paix sur terre, a été notée avec satisfaction.

Les pays socialistes se prononcent de manière suivie pour que la détente politique soit

complétée d'une détente militaire favorisant le désarmement. Ils accordent beaucoup d'importance aux pourparlers sur la réduction des armements et des forces armées en Europe centrale qui doivent se dérouler en octobre prochain à Vienne.

Les pays socialistes estiment qu'il est nécessaire que la zone de détente s'élargisse et s'étende au monde tout entier. Cela exige en premier lieu le règlement sans retard des situations conflictuelles provoquées par l'agression impérialiste.

.....

La situation au Proche-Orient demeure un des problèmes les plus graves et elle doit être réglée sur la base du retrait total des troupes israéliennes des territoires arabes occupés, du respect de l'indépendance et des droits légitimes des Etats et des peuples de cette région, y compris du peuple arabe de Palestine.

.....

Compte tenu de la très grande importance que présente la coopération économique entre les pays du socialisme pour mener à bien l'édification socialiste et communiste et pour élever sans discontinuer le niveau de vie et de culture des peuples de ces pays, on a discuté de l'application du Programme complexe d'intégration économique socialiste et des principales orientations du perfectionnement de l'activité du Conseil d'entraide économique...

.....

Source : *Les Nouvelles de Moscou*, n° 32, Supplément, 11 août 1973.

103. Principales conclusions de la réunion de la Conférence Spatiale Européenne qui s'est tenue le 31 juillet 1973 à Bruxelles

1^{er} août 1973

I. Sur les programmes

Sur proposition du président de la conférence, la conférence a approuvé les principes ci-après :

1. Les contributions financières aux différents programmes s'établissent comme suit :

(a) *L-IIIS*

Belgium	5.00 %
Denmark	0.50 %
France	62.50 %
Federal Republic of Germany	4 × DM 40 million and, after re-evaluation, 4 × DM 40 million
Netherlands	1.00 %
Spain	2.00 %
Switzerland	1.15 %
United Kingdom	11.25 MAU
Italy and others	6.00 %

(b) *Spacelab*

Belgium	4.20 %
France	10.00 %
Federal Republic of Germany	52.55 %
Netherlands	2.00 %
Spain	2.80 %
Switzerland	1.05 %
United Kingdom	6.30 %
Italy and others	21.10 %

TOTAL 100.00 %

(c) *MAROTS*

Belgium	1.00 %
France	15.00 %
Federal Republic of Germany	20.00 %
United Kingdom	56.00 %
Italy and others	8.00 %

TOTAL 100.00 %

2. Those countries who have not been able at this conference to determine their contributions are invited to contribute to the following remainders, namely for the Spacelab programme 21.10 % for the L-IIIS programme 6 % and for the MAROTS programme 8 %. They are invited to communicate their decision by 18th September 1973 so that the Committee of Alternates can consider what further action is necessary.

3. The memorandum of understanding between NASA and ESRO will be signed subject to the condition that the percentage contributions shown in the table above will be obtained from the countries who have been unable to take a

commitment today. The same condition will apply to the signature of the intergovernmental agreement on co-operation with the Government of the United States of America.

4. The United States authorities will be invited to accept that the final confirmation by Europe of the SL programme will be delayed until 18th September 1973. Provisional signature of the European SL arrangement and of the intergovernmental agreement with the United States Government, mentioned in 2 above, may still take place on the dates foreseen in these texts, subject, however, to the condition mentioned in 2 above.

II. On the European Space Agency

The conference examined a document prepared by the Secretariat in collaboration with the United Kingdom Delegation (see Annex) and agreed on the general principles contained therein. The Committee of Alternates was invited to finalise the text, by 18th September 1973, taking account of amendments proposed and comments made at the conference. The conference decided that the firm date for the creation of the European Space Agency should be 1st April 1974 and instructed the Committee of Alternates to work towards this end in accordance with the principles laid down in the attached document.

III. Interdependence of programmes and the Agency

The agreements on the different programmes on the creation of the European Space Agency are considered to be interdependent ; if, on 18th September 1973, it proves impossible either to proceed with one or other of the programmes or to reach agreement on the terms of reference of the European Space Agency, the member States will have the right to reconsider their commitments.

ANNEX

Revised draft taking account of the discussion at the conference

European Space Agency

The conference,

CONFIRMS that the European Space Agency formed out of ESRO and ELDO shall be set up

(a) *L-IIIS*

Belgique	5,00 %
Danemark	0,50 %
France	62,50 %
République Fédérale d'Allemagne	4 × 40 millions de DM et après ré-appré- tation 4 × 40 millions de DM
Pays-Bas	1,00 %
Espagne	2,00 %
Suisse	1,15 %
Royaume-Uni	11,25 MUC
Italie et autres	6,00 %

(b) *Spacelab*

Belgique	4,20 %
France	10,00 %
République Fédérale d'Allemagne	52,55 %
Pays-Bas	2,00 %
Espagne	2,80 %
Suisse	1,05 %
Royaume-Uni	6,30 %
Italie et autres	21,10 %
Total	100,00 %

(c) *MAROTS*

Belgique	1,00 %
France	15,00 %
République Fédérale d'Allemagne	20,00 %
Royaume-Uni	56,00 %
Italie et autres	8,00 %
Total	100,00 %

2. Les pays qui n'ont pas été en mesure de déterminer, au cours de cette conférence, le montant de leur contribution, sont invités à contribuer au financement des soldes restants, à savoir 21,10 % pour le programme Spacelab, 6 % pour le programme L-IIIS et 8 % pour le programme MAROTS. Ils sont priés de faire connaître leur décision pour le 18 septembre 1973, de telle sorte que le Comité des suppléants puisse étudier les mesures qu'il pourra être nécessaire de prendre.

3. Le mémorandum d'accord entre la NASA et le C.E.R.S.-ESRO sera signé sous la réserve que les pourcentages de contributions indiqués dans le tableau ci-dessus soient obtenus des pays qui n'ont pas été en mesure de s'engager ce jour.

La même condition s'appliquera à la signature de l'accord intergouvernemental sur la coopération avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

4. Les autorités des Etats-Unis seront invitées à accepter que la confirmation définitive par l'Europe du programme Spacelab soit ajournée jusqu'au 18 septembre 1973. Les signatures provisoires de l'arrangement SL intra-européen et de l'accord intergouvernemental avec le gouvernement des Etats-Unis mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus, pourront encore intervenir aux dates prévues dans ces textes, sous réserve toutefois de la condition mentionnée audit paragraphe 2.

II. Sur l'Agence Spatiale Européenne

La conférence a examiné un document préparé par le secrétariat en collaboration avec la délégation du Royaume-Uni (cf. annexe ci-jointe) et a approuvé les principes généraux qui y sont énoncés. Le Comité des suppléants a été invité à donner au texte sa forme définitive pour le 18 septembre 1973, compte tenu des amendements proposés et des observations formulées au cours de la conférence. La conférence a décidé que la date ferme pour la création de l'Agence Spatiale Européenne devrait être celle du 1^{er} avril 1974 et a chargé le Comité des suppléants de travailler dans le sens de cet objectif, en respectant les principes exposés dans le document joint en annexe.

III. Interdépendance entre les programmes et l'Agence

Les accords relatifs aux différents programmes et à la création de l'Agence Spatiale Européenne sont considérés comme interdépendants. Si, le 18 septembre 1973, il se révèle impossible soit d'exécuter l'un des programmes, soit d'arriver à un accord sur le mandat de l'Agence Spatiale Européenne, les Etats membres auront le droit de reconsidérer leurs engagements.

ANNEXE**Projet révisé tenant compte des débats de la conférence***Agence Spatiale Européenne*

La conférence,

CONFIRME que l'Agence Spatiale Européenne, créée par fusion du C.E.R.S.-ESRO et du

so that it may *de facto* start its activities on 1st April 1974,

DECIDES that from that date the Agency shall endeavour to ensure that the European national civil space programmes are integrated, as thoroughly and rapidly as reasonably possible, in the international programmes,

APPROVES the broad lines of the orientations given to the studies carried out since December 1972 by the Committee of Alternates and its working group with a view to enabling the Agency to be established, and to those of the ESC Secretariat on the draft Convention for the new Agency,

INSTRUCTS the Committee of Alternates to continue its work on :

- (a) finalising the draft Convention and Final Act ;
- (b) finding a solution to the problems still outstanding and in particular defining :
 - the procedures to be established for the internationalisation of the national programmes, (as indicated in the Appendix) ;
 - the mode of determining the minimum contribution by the ESA member States to its budget ;
- (c) defining or clarifying the Agency's industrial and personnel policy on the basis of the specialised sub-groups' recommendations ;
- (d) defining ways or means of ensuring with effect from 1st April 1974 :
 - (i) the establishment of the Agency's preparatory structures,
 - (ii) the transference to the Agency, where appropriate, of the activities, assets and staffs of ESRO and ELDO on the broad lines of the draft Final Act, and at the same time the continuance of the agreed programmes in legally appropriate international structures ;

- (e) proceeding in due course to appoint the Director General of the Agency ;

AGREES that the draft Convention and Final Act shall be submitted for approval to a Conference of Plenipotentiaries to be convened in December 1973 by the French Government in consultation with the President of ESC ; and that the Convention shall then be open for signature for the period there prescribed.

APPENDIX

Objectives to be established for the internationalisation of the national programmes

1. The notification to the ESA at an early stage of all national proposals for civil space projects.
2. At an appropriate time, the offer to other member States through the medium of the ESA of a significant share in each nationally proposed project for developing and building a spacecraft or launch vehicle in return for commensurate financial contributions to the cost of development, launching, etc.
3. The acceptance of all reasonable responses, subject to agreement being reached, within the timescale demanded by project decisions, on the level of the cost and the way in which the costs and work are shared.
4. The definition of a maximum contribution for any one member State in any project accepted as part of the optional programmes under Article V,2. If this maximum is exceeded assistance may still be requested under Article IX,2.
5. The co-ordination of projects which do not attract a minimum contribution, to be defined, from other member States.

Source : European Space Conference document CSE / CS (73) 32, 7th August 1973.

C.E.C.L.E.S.-ELDO, devra être mise en place de manière à pouvoir de facto commencer ses activités le 1^{er} avril 1974 ;

DÉCIDE que dès cette date l'Agence devra chercher à assurer une intégration des programmes spatiaux nationaux civils européens aussi poussée et aussi rapide qu'il est raisonnablement possible dans les programmes internationaux ;

APPROUVE dans leurs grandes lignes les orientations données aux études effectuées depuis le mois de décembre 1972 par le Comité des suppléants et le groupe de travail constitué par celui-ci, en vue de permettre la réalisation de l'Agence ainsi que celles du projet de convention pour la nouvelle agence élaboré par le secrétariat de la C.S.E. ;

INVITE le Comité des suppléants à poursuivre ses travaux en vue :

- (a) d'assurer la rédaction définitive du texte de la convention et de l'acte final en projet ;
- (b) de donner une solution aux problèmes encore en suspens et en particulier de définir :
 - les procédures à établir en vue de l'internationalisation des programmes nationaux (comme indiqué en appendice) ;
 - le mode de détermination de la contribution minimale des États membres de l'Agence au budget de celle-ci ;
- (c) de définir ou préciser la politique industrielle et la politique du personnel de l'Agence sur la base des recommandations des sous-groupes spécialisés ;
- (d) de définir les mesures et les moyens permettant d'assurer à partir du 1^{er} avril 1974 :
 - (i) la mise en place des structures préparatoires de l'Agence ;
 - (ii) le transfert à l'Agence, en tant que de besoin, des activités, des biens et des agents du C.E.R.S.-ESRO et du C.E.C.L.E.S.-ELDO — conformément aux grandes lignes de l'acte final en projet — tout en assurant la poursuite des programmes acceptés dans des structures

internationales juridiquement appropriées ;

- (e) de procéder à la nomination du directeur général de l'Agence en temps utile ;

CONVIENT que les projets de convention et d'acte final seront soumis pour approbation à une conférence des plénipotentiaires à convoquer en décembre 1973 par le gouvernement français, en consultation avec le président de la C.S.E., et que cette convention sera alors ouverte à la signature pour la période y définie.

APPENDICE

Objectifs à établir pour l'internationalisation des programmes nationaux

1. Prompte notification à l'A.S.E. de toutes les propositions nationales concernant des projets spatiaux civils.
2. En temps opportun, offre aux autres États membres, par l'intermédiaire de l'A.S.E., d'une part appréciable dans chaque projet d'origine nationale concernant le développement et la construction d'un véhicule spatial ou d'un lanceur en échange de contributions financières appropriées aux dépenses de développement, de lancement, etc.
3. Acceptation de toutes réponses raisonnables, sous réserve qu'un accord sur le niveau des dépenses et le mode de répartition de ces dépenses et des travaux intervienne dans les limites du calendrier exigé par les décisions relatives aux projets.
4. Définition d'une contribution maximale pour tout État membre participant à un projet accepté dans le cadre des programmes facultatifs visés à l'article V, 2. Si ce maximum de contribution vient à être dépassé, l'aide de l'Agence pourra néanmoins être demandée en vertu de l'article IX, 2.
5. Coordination des projets qui ne donnent pas lieu, de la part des autres États membres, à une contribution minimale restant à définir.

Source : Conférence Spatiale Européenne, document CSE/CS (73) 32, 7 août 1973.

**104. Joint communiqué issued after the visit
by Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister,
to Washington**

1st August 1973

1. Prime Minister Tanaka and President Nixon met in Washington 31st July and 1st August for comprehensive and fruitful explorations of a wide variety of subjects of mutual interest.

2. The discussions of the two leaders, held in an atmosphere of cordiality and trust, reflected in tone and content the breadth and closeness of relations between Japan and the United States. The primary focus of this meeting was the many common goals which Japan and the United States share and the common commitment of the two nations to a new era in this friendly relationship. They emphasised the high value they place on the important rôle that each plays in the cause of world peace and prosperity and the strong desirability of proceeding together toward that common objective by co-operative efforts wherever possible around the globe.

3. The Prime Minister and the President confirmed the durable character of the friendly and co-operative relations between Japan and the United States, which are based on a common political philosophy of individual liberties and open societies, and a sense of interdependence. They noted especially that the relationship between their two countries has an increasingly important global aspect and makes a significant contribution to the movement toward peaceful relations throughout the world.

4. Expressing their satisfaction with the continuous dialogue which has taken place at various levels on subjects of mutual interest since their meeting in Hawaii in September 1972, the Prime Minister and the President reviewed developments in the international situation. They discussed the global trend toward détente, as evidenced by the progress of the dialogue between the United States and the Union of Soviet Socialist Republics, the forthcoming negotiations on the mutual reduction of forces and armaments in Central Europe, the conference on security and co-operation in Europe, the return of the People's Republic of China to the international community, and the signing of the Paris Agreements for a peace settlement in Indochina. They expressed the hope that this trend would lead to the

peaceful settlement of disputes throughout the world.

5. The Prime Minister and the President agreed on the need to maintain continuous consultation on questions of mutual concern in the international political field. They expressed their satisfaction with progress made in the area of arms control and the avoidance of conflict, including the SALT [strategic arms limitation talks] agreements and the United States-Soviet agreement on the prevention of nuclear war.

6. The Prime Minister and the President noted with satisfaction the normalisation of relations between Japan and the People's Republic of China and the movement toward more normal relations between the United States and the People's Republic of China. They expressed their strong hope for a stable and lasting peace in Indochina through scrupulous implementation of the Paris agreements. They reaffirmed their resolve to assist the rehabilitation of Indochina. They welcomed the new developments in the Korean Peninsula, and expressed the readiness of their governments to contribute to the furtherance of peace and stability in that area. They pledged to continue to facilitate regional co-operation in Asia as an important contributing factor in securing a lasting peace throughout that part of the world.

7. The President pointed out the desirability of a declaration of principles to guide future co-operation among the industrialised democracies. The Prime Minister expressed his positive interest therein. The Prime Minister and the President agreed that Japan and the United States would consult closely on the matter as preparations proceed toward a declaration acceptable to all the countries concerned.

8. The Prime Minister and the President recognised that the existing framework of international relations had been the basis for the recent trend toward the relaxation of tensions in Asia, and reaffirmed that continued close and co-operative relations between the two countries under the treaty of mutual co-operation and security are an important factor for the maintenance of stability in Asia. The President confirmed the intention of the United States to maintain an adequate level of deterrent forces in the region. The two leaders noted with satisfaction continuing efforts to ensure the smooth and effective

104. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Tanaka, Premier ministre japonais, à Washington

1^{er} août 1973

1. M. Tanaka, Premier ministre, et le Président Nixon se sont rencontrés à Washington les 31 juillet et 1^{er} août afin d'examiner de façon approfondie et profitable un large éventail de questions d'intérêt mutuel.

2. Les entretiens des deux dirigeants, qui se sont déroulés dans un climat de cordialité et de confiance, ont reflété, par leur forme et par leur teneur, l'importance et l'étroitesse des relations qui existent entre le Japon et les Etats-Unis. Cette réunion était axée essentiellement sur les nombreux objectifs que le Japon et les Etats-Unis ont en commun et la volonté commune des deux nations d'ouvrir une nouvelle ère à ces relations amicales. Ils ont souligné qu'ils attachaient un grand prix au rôle important joué par chacun d'eux en faveur de la paix et de la prospérité mondiales et ils ont souligné combien il était opportun que leurs deux pays s'acheminent ensemble vers cet objectif commun en collaborant partout où cela serait possible dans le monde.

3. Le Premier ministre et le Président ont confirmé la pérennité des relations d'amitié et de coopération entre le Japon et les Etats-Unis, fondées sur une conception politique commune des libertés individuelles et des sociétés libres, et sur le sens de l'interdépendance. Ils ont noté en particulier que les relations entre leurs deux pays revêtent une importance globale de plus en plus grande et contribuent largement au progrès des relations pacifiques dans le monde entier.

4. Se félicitant du dialogue permanent qui se poursuit à différents niveaux sur des sujets d'intérêt mutuel depuis leur rencontre de septembre 1972 à Hawaii, le Premier ministre et le Président ont passé en revue l'évolution de la situation internationale. Ils se sont entretenus de la tendance générale à la détente dont témoignent les progrès du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, les prochaines négociations sur la réduction mutuelle des forces et des armements en Europe centrale, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, le retour de la République populaire de Chine au sein de la communauté internationale et la signature des Accords de Paris en vue d'un règlement pacifique en Indochine. Ils ont exprimé l'espoir que cette

tendance conduirait à un règlement pacifique des différends dans le monde entier.

5. Le Premier ministre et le Président sont convenus qu'il était nécessaire de maintenir des consultations permanentes sur des questions d'intérêt mutuel dans le domaine de la politique internationale. Ils se sont félicités des progrès réalisés dans le domaine du contrôle des armes et des efforts en vue d'éviter les conflits, notamment les Accords SALT et l'accord entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur la prévention de la guerre nucléaire.

6. Le Premier ministre et le Président ont pris acte avec satisfaction de la normalisation des relations entre le Japon et la République populaire de Chine et de l'acheminement vers des relations plus normales entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine. Ils ont exprimé le ferme espoir qu'il serait possible de maintenir une paix stable et durable en Indochine en mettant scrupuleusement en œuvre les accords de Paris. Ils ont réaffirmé leur résolution d'aider au redressement de l'Indochine. Ils ont salué avec satisfaction les derniers développements de la situation dans la péninsule coréenne et ils ont déclaré que leurs gouvernements étaient prêts à contribuer au progrès de la paix et de la stabilité dans cette région. Ils se sont engagés à continuer à faciliter la coopération régionale en Asie, en tant que facteur important contribuant à garantir une paix durable dans toute cette partie du monde.

7. Le Président a fait observer qu'une déclaration de principes servant d'orientation à la future coopération entre les démocraties industrialisées était souhaitable. Le Premier ministre a exprimé son intérêt et son accord sur ce point. Le Premier ministre et le Président sont convenus que le Japon et les Etats-Unis auraient des consultations étroites sur cette question pour suivre l'élaboration d'une déclaration acceptable pour tous les pays intéressés.

8. Le Premier ministre et le Président ont reconnu que le cadre actuel des relations internationales avait servi de base à la récente tendance à la détente en Asie et ils ont réaffirmé que la poursuite des relations étroites de coopération entre leurs deux pays, conformément au Traité de coopération et de sécurité mutuelles, était un facteur important pour le maintien de la stabilité en Asie. Le Président a confirmé l'intention des Etats-Unis de maintenir un effectif suffisant de forces de dissuasion dans la région. Les deux dirigeants ont pris acte avec satisfaction des efforts soutenus déployés pour assurer

implementation of the treaty and concurred on the desirability of further steps to realign and consolidate the facilities and areas of the United States forces in Japan.

9. Recognising that the greatest transoceanic commerce between two nations in the history of mankind greatly enriches the lives of the peoples of Japan and the United States, the Prime Minister and the President pledged to ensure that this trade continues to grow and to contribute to the expansion and prosperity of the world economy as a whole and to the overall relationship between the two countries. They reviewed with satisfaction the discussions at the July meeting in Tokyo of the Japan-United States Joint Committee on Trade and Economic Affairs on the measures Japan has taken in the fields of trade and investment, for which the President again expressed the appreciation of the United States ; on the marked improvement in the trade imbalance between the two countries, and the intention of both governments to pursue policies designed to maintain the momentum of this improvement ; on promoting investment between the two countries ; and on the United States' intention to exert its best efforts to supply essential materials, including agricultural products, to Japan, which the President reaffirmed. The Prime Minister and the President confirmed the understanding reached in the above meeting that on the basis of recent economic developments, Japan and the United States could look forward to new perspectives in the development of their economic relations.

10. The Prime Minister and the President reaffirmed the importance which they attach to a successful conclusion of the multilateral negotiations in the trade and monetary fields. They endorsed the objective of achieving an open and equitable world trade and investment, and a reformed international monetary system, responsive to the needs of an increasingly interdependent world economy. They expressed their mutual satisfaction that the ministerial meeting to launch the new round of multilateral trade negotiations would be held in Tokyo in September. They emphasised the firm intention of their governments to work for as wide agreement as possible on the principles of monetary reform at the annual meeting of the International Monetary Fund in Nairobi later in that month. In both of these undertakings, they pledged their co-operative efforts to assure early and

constructive results in concert with other countries of the world.

11. The Prime Minister and the President agreed to continue to co-ordinate efforts to ensure a stable supply of energy resources to meet the rapidly growing requirements of their peoples. In this connection, they expressed their common intention to pursue just and harmonious relationships with the oil-producing States ; to examine the possibility of developing within the framework of the OECD [Organisation for Economic Co-operation and Development], an arrangement on sharing oil in times of emergency ; and greatly to expand the scope of co-operation for exploring and exploiting energy resources and for research and development of new energy sources.

12. The Prime Minister and the President affirmed the importance of close co-operation between the two governments in securing a stable supply of enriched uranium, including co-operation in the necessary research and development. They agreed that the two governments should exert their best efforts for the satisfactory realisation of a Japan-United States joint venture to that end. In this connection, the President announced that the United States Government had authorised a group of American companies to enter into a contract with a private Japanese party to conduct a joint study of the economic, legal and technical factors involved in the construction of a uranium enrichment plant in the United States in which Japan might participate.

13. The Prime Minister and the President recognised that expanded programmes for improved communication and understanding are vital to strengthening the relationship between the two countries. Noting the warm reception in the United States to the activities of the Japan Foundation, the Prime Minister announced that the Government of Japan will grant, through the Foundation, funds in the amount of \$10 million to several American universities for institutional support of Japanese studies, including the endowment of chairs for this purpose. The President stated his intention to expand support for those United States cultural and educational projects which had been so productive in the past, and to ask the Congress in the near future to appropriate the funds remaining in the GARIOA [Government and Relief in Occupied Areas]

la mise en œuvre harmonieuse et efficace du traité et ils ont estimé d'un commun accord qu'il convenait de prendre d'autres mesures en vue de réorganiser et de regrouper les installations et les bases des forces armées des Etats-Unis au Japon.

9. Reconnaissant que le commerce transocéanique le plus important entre deux pays dans l'histoire de l'humanité enrichit considérablement la vie des peuples du Japon et des Etats-Unis, le Premier ministre et le Président se sont engagés à veiller à ce que ces échanges continuent à s'accroître et à contribuer à l'expansion et à la prospérité de l'économie mondiale en général et aux relations entre les deux pays dans leur ensemble. Ils ont examiné avec satisfaction le résultat des entretiens de la réunion tenue au mois de juillet, à Tokyo, par le Comité conjoint Japon - Etats-Unis sur les questions économiques et commerciales, qui ont porté : sur les mesures que le Japon avait prises dans les domaines du commerce et des investissements, et pour lesquelles le Président a manifesté à nouveau la reconnaissance des Etats-Unis ; sur la nette amélioration de la balance commerciale entre les deux pays, et l'intention des deux gouvernements de poursuivre une politique de nature à maintenir cette amélioration ; sur l'encouragement des investissements entre les deux pays ; et sur l'intention des Etats-Unis, réaffirmée par le Président, de s'employer de leur mieux à fournir au Japon les biens essentiels, notamment les produits agricoles.

10. Le Premier ministre et le Président ont à nouveau réaffirmé l'importance qu'ils attachent au succès des négociations multilatérales dans les domaines monétaire et commercial. Ils ont approuvé l'objectif consistant à réaliser un monde libre et juste pour le commerce et les investissements, ainsi que la réforme du système monétaire international répondant aux besoins de l'économie mondiale de plus en plus interdépendante. Ils se sont déclarés l'un et l'autre satisfaits que la réunion des ministres qui donnera le départ de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales ait lieu à Tokyo, en septembre. Ils ont souligné la ferme intention de leurs gouvernements de s'efforcer de réaliser le plus large accord possible sur les principes de la réforme monétaire, lors de la réunion annuelle du Fonds Monétaire International qui se tiendra vers la fin du mois, à Nairobi. Dans ces deux

entreprises, ils se sont engagés à unir leurs efforts en vue d'obtenir des résultats rapides et positifs, de concert avec d'autres pays du monde.

11. Le Premier ministre et le Président sont convenus de poursuivre leur collaboration en vue d'assurer un approvisionnement stable en ressources énergétiques de façon à faire face à la demande rapidement croissante de leurs peuples. A cet égard, ils ont déclaré leur intention commune de maintenir des relations justes et harmonieuses avec les Etats producteurs de pétrole ; d'examiner la possibilité d'élaborer, dans le cadre de l'O.C.D.E., un accord sur le partage du pétrole en période de crise ; et d'étendre dans une large mesure le domaine de la coopération en matière de recherche et d'exploitation des ressources énergétiques et en matière d'étude et de développement des nouvelles ressources énergétiques.

12. Le Premier ministre et le Président ont affirmé l'importance d'une étroite coopération de leurs deux pays pour assurer un approvisionnement stable en uranium enrichi, notamment la coopération pour les recherches et les mises au point nécessaires. Ils sont convenus que les deux gouvernements devraient s'employer de leur mieux à constituer une entreprise nippo-américaine à capitaux mixtes à cette fin. A cet égard, le Président a annoncé que le gouvernement des Etats-Unis avait autorisé un groupe de sociétés américaines à passer un contrat avec un groupe privé japonais en vue d'effectuer en commun une étude des facteurs économiques, juridiques et techniques qu'implique la construction, aux Etats-Unis, d'une usine d'enrichissement de l'uranium avec participation japonaise.

13. Le Premier ministre et le Président ont reconnu qu'il était essentiel, pour renforcer les liens entre leurs deux pays, de développer les programmes concernant l'amélioration des communications et de la compréhension. Prenant acte de l'accueil chaleureux réservé aux Etats-Unis aux activités de la Fondation du Japon, le Premier ministre a annoncé que le gouvernement japonais accordera par l'intermédiaire de la Fondation un montant de 10.000.000 de dollars à plusieurs universités américaines, à titre de soutien de l'institution aux études japonaises, et notamment pour la création de chaires à cette fin. Le Président a fait part de son intention d'accroître le soutien apporté aux efforts des Etats-Unis en matière de culture et d'éducation, qui ont été si fructueux dans le passé, et de demander au Congrès, dans un proche avenir,

account to strengthen Japan-United States cultural and educational exchanges.

14. The Prime Minister and the President expressed satisfaction with the growing co-operation between Japan and the United States in the field of environmental protection. They commended the co-operative programmes now in progress which would enable the two countries to cope more effectively with air and water pollution and other environmental problems, including those connected with sewage disposal and photo-chemical air pollution. They confirmed that such co-operative programmes would be instrumental in protecting the environment and devising anti-pollution measures in both countries.

15. The Prime Minister and the President noted with satisfaction the achievements of the medical, scientific and technological co-operative programmes developed during the last decade between the two countries. They agreed to make an overall review of co-operative relationships in such fields in light of the broader requirements of the coming decade.

16. The Prime Minister and the President, recognising that the United Nations is making an important contribution to the furtherance of international co-operation and is an effective forum for collective consultations, agreed that Japan and the United States should co-operate fully in their efforts to help move the organisation in a constructive direction. The President expressed the belief that for the Security Council to fulfil its primary responsibility under the United Nations Charter for the maintenance of international peace and security, a way should be found to assure permanent representation in that Council for Japan, whose resources and influence are of major importance in world affairs. The Prime Minister expressed his appreciation for this statement.

17. The President reconfirmed the standing invitation to Their Majesties, the Emperor and Empress of Japan, to visit the United States and hoped that the visit would take place in the near future at a mutually convenient time. The Prime Minister expressed his deep appreciation for this invitation, and on his part conveyed an invitation from the Government of Japan to President and

Mrs. Nixon to visit Japan. In accepting this invitation, the President voiced his sincere gratitude for the warm sentiments toward the United States symbolised by it. It is hoped that the President's visit to Japan, to be arranged through diplomatic channels, will take place at a mutually convenient time before the end of 1974.

18. The Prime Minister was accompanied by Foreign Minister Masayoshi Ohira, Takeshi Yasukawa, Japanese Ambassador to the United States, and Kiyohiko Tsurumi, Deputy Vice Minister of Foreign Affairs. Also taking part in the conversations on the American side were William P. Rogers, Secretary of State, Dr. Henry A. Kissinger, Assistant to the President for National Security Affairs, and Robert S. Ingersoll, American Ambassador to Japan.

Source : Department of State Bulletin No. 1783, 27th August 1973.

105. Communiqué issued by ESRO on the opening for signature of the Spacelab development agreement between Europe and the United States, Paris

14th August 1973

On 10th August 1973 six member States of the European Space Research Organisation (ESRO) signed the "Arrangement between certain member States of ESRO and ESRO" for the development, as an ESRO special project, of the Spacelab that forms the European contribution to the American space shuttle programme. The financial contributions of the six member States concerned represent 76 % of the overall sum that Europe will devote to the Spacelab programme.

Today (14th August) an intergovernmental agreement providing for co-operation between the United States and her European partners in the development of the Spacelab was opened for signature in Paris. At the initial ceremony, held at ESRO Headquarters, Neuilly, the agreement was signed by five European countries — Belgium, France, Germany, Switzerland and the United Kingdom — and by the United States. A memorandum of understanding between NASA and ESRO, the implementing Agencies, has also been initialled. The Netherlands will sign the intergovernmental agreement on 17th August,

d'affecter le solde des crédits d'aide américaine aux régions occupées (GARIOA) au renforcement des échanges culturels et éducationnels entre les Etats-Unis et le Japon.

14. Le Premier ministre et le Président se sont déclarés satisfaits de la croissance de la coopération entre le Japon et les Etats-Unis dans le domaine de la protection de l'environnement. Ils ont approuvé les programmes de coopération actuellement en cours d'exécution qui devraient permettre aux deux pays de faire face plus efficacement à la pollution de l'eau et de l'atmosphère et à d'autres problèmes de l'environnement, notamment ceux qui sont liés à l'évacuation des eaux usées et à la pollution atmosphérique photochimique. Ils se sont montrés convaincus que de tels programmes de coopération contribueraient à la protection de l'environnement et à l'élaboration de mesures de nature à combattre la pollution dans les deux pays.

15. Le Premier ministre et le Président ont pris acte avec satisfaction des réalisations des programmes de collaboration médicale, scientifique et technologique mis en œuvre au cours des dix dernières années entre les deux pays. Ils sont convenus de passer en revue ces aspects de leurs relations de coopération à la lumière des besoins accrus des dix prochaines années.

16. Le Premier ministre et le Président, reconnaissant que les Nations Unies contribuent de façon importante à faire progresser la coopération internationale et sont une instance efficace pour les consultations collectives, sont convenus que le Japon et les Etats-Unis devraient unir tous leurs efforts pour faire progresser l'organisation de façon constructive. Le Président a exprimé sa conviction que, pour permettre au Conseil de sécurité de s'acquitter de sa charge essentielle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, il conviendrait de trouver le moyen d'assurer la représentation permanente, au Conseil, du Japon dont les ressources et l'influence ont une importance primordiale dans le monde des affaires. Le Premier ministre a exprimé sa reconnaissance pour cette déclaration.

17. Le Président a renouvelé l'invitation déjà faite à Leurs Majestés, l'Empereur et l'Impératrice du Japon, à se rendre aux Etats-Unis, et il a formulé l'espoir que leur venue se ferait dans un proche avenir à une date convenant aux deux pays. Le Premier ministre a exprimé sa vive reconnaissance pour cette invitation et il a, à son tour, adressé une invitation de la part du

gouvernement japonais, au Président et à Mme Nixon à se rendre au Japon. En acceptant cette invitation, le Président a exprimé sa profonde gratitude pour les sentiments chaleureux que cette invitation symbolise à l'égard des Etats-Unis. On espère que la visite du Président au Japon, dont les modalités seront fixées par la voie diplomatique, aura lieu à une date convenant aux deux parties, avant la fin de 1974.

18. Le Premier ministre était accompagné de MM. Masayoshi Ohira, Ministre des affaires étrangères ; Takeshi Yasukawa, Ambassadeur du Japon aux Etats-Unis ; Kiyohiko Tsurumi, Vice-ministre délégué aux affaires étrangères. Du côté américain, M. William P. Rogers, Secrétaire d'Etat ; le Dr Henry A. Kissinger, Conseiller du Président pour les affaires de sécurité nationale ; Robert S. Ingersoll, Ambassadeur des Etats-Unis au Japon, participaient également aux conversations.

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 41, 14 octobre 1973.

105. Communiqué publié par le C.E.R.S., à l'occasion de l'ouverture à la signature de l'accord Europe-Etats-Unis pour le développement du « Spacelab », à Paris

14 août 1973

Le 10 août 1973, six pays membres de l'ESRO représentant 76 % des contributions au coût du programme Spacelab avaient signé un « Arrangement entre certains Etats membres de l'ESRO et l'ESRO » pour le développement, au titre d'un projet spécial de l'organisation, du Spacelab qui constitue la contribution européenne au programme américain de navette spatiale.

Aujourd'hui, 14 août, a été ouvert à la signature un accord intergouvernemental qui assure la coopération entre les partenaires européens et les Etats-Unis, pour le développement du Spacelab. Lors de cette cérémonie de signature qui s'est déroulée à Neuilly, France, cinq pays européens — l'Allemagne, la Belgique, la France, le Royaume-Uni et la Suisse — ainsi que les Etats-Unis ont signé l'accord. Un mémorandum d'accord entre la NASA et l'ESRO, organismes chargés de la mise en œuvre du programme, a également été paraphé. Les Pays-Bas signeront l'accord intergouvernemental le 17 août. On

and additional European governments are expected to sign it by 21st September.

On 24th September, there will be an official ceremony in Washington, on the occasion of the signature of the memorandum of understanding between NASA and ESRO, the entry into force of which will permit the implementation of the programme.

Source : ESRO communiqué.

106. Statement to "Le Monde" by Mr. Scheel, Federal German Minister for Foreign Affairs

24th August 1973

(Extract)

.....

Question : The American and then the German press attributed to Mr. Bahr a plan for the introduction of a system of collective security in Europe which included the disbandment of the alliances. What is your opinion on this matter ?

Answer : You are referring to a discussion of theoretical alternatives between colleagues in the sixties when Mr. Bahr was Head of Planning in the Federal Ministry for Foreign Affairs. This mole hill has been made into a mountain by suggestions that there was in fact a plan.

The Atlantic Alliance is, and naturally remains, the basis for our security. Otherwise, would we make such tremendous financial and military efforts, as for instance in the Eurogroup of NATO ? I believe any other policy would be purely and simply suicidal.

Question : The fundamental aim of the policy of the Federal Government is still to maintain German unity and, in the long term, the unification of that country. If Germany had to choose between reunification — authorised by the Soviet Union in exchange for neutralisation — and the pursuit of European unification, what in your opinion would be its decision ?

Answer : The alternative in that question has no basis in the political facts of today. We wish the two parts of Germany to be united on the

basis of the right to self-determination. Unification on these terms would produce an impressive extension of freedom. Unification thus based on freedom would therefore in no way be contrary to the process of European unification.

German unification is not politically conceivable as an independent national event, but only as part of a European process. That is why I informed the Soviet Minister for Foreign Affairs, Mr. Gromyko, in a letter on German unity which I sent to him on the signing of the Moscow Treaty, that the aim of the Federal Republic of Germany was still to seek to establish a state of peace in Europe in which the German nation will recover its unity with full self-determination.

Question : It is said on occasion that only determined steps bearing mainly on the European institutions are likely to revive and even save the building of the Community. What is your opinion ?

Answer : On several occasions we have made proposals for advancing the idea of union. In this respect I would refer to our suggestion to create a political secretariat, or another for strengthening the European Parliament. We can always be counted upon if there is any indication that bold steps will allow national frontiers to be bridged.

In this respect it must be considered that on several occasions in the past economic unions, such as customs unions, did not necessarily lead to political unions. We had this experience in the European Communities in Brussels. That was the lesson of the sixties.

We must therefore ask the following question : is it wise to link the creation of the European union to the strict observance of certain time factors in economic matters ? Is chronological order compulsory : first, completion of economic integration, completion of the steps for economic and monetary union, and then at the end political union ? But we do in fact need the stimulus of a common policy. As long as we deal with specific problems only from the limited viewpoint of the experts we shall lose our drive. That is why the initiative must come every time from the political level.

s'attend à ce que d'autres gouvernements européens apposent leur signature avant le 21 septembre.

Une cérémonie officielle aura lieu, le 24 septembre, à Washington à l'occasion de la signature du mémorandum d'accord entre la NASA et l'ESRO, dont l'entrée en vigueur assurera la mise en œuvre de ce programme.

Source : C.E.R.S., communiqué.

106. Déclarations faites au journal « Le Monde » par M. Scheel, Ministre allemand des affaires étrangères

24 août 1973

(Extrait)

.....

Question : La presse américaine, puis allemande, a attribué à M. Bahr un plan visant à l'instauration d'un système de sécurité collective en Europe, comportant notamment la dissolution des alliances. Quel est votre avis à ce sujet ?

Réponse : Il s'agissait d'un entretien sur des alternatives théoriques, qui a eu lieu entre collègues dans les années 1960, lorsque M. Bahr était chef de la planification au ministère fédéral des affaires étrangères. De cette paille, dans l'œil d'une personne, on a fait une poutre dans celui d'une autre, en faisant comme s'il s'agissait d'un plan actuel.

L'Alliance atlantique est et demeure naturellement la base de notre sécurité. Sinon, ferions-nous de si grands efforts militaires et financiers, comme par exemple au sein de l'Euro-groupe de l'O.T.A.N. ? Toute autre politique me paraîtrait purement et simplement suicidaire.

Question : L'objectif fondamental de la politique du gouvernement fédéral demeure le maintien de l'unité allemande et, à long terme, l'unification du pays. Si l'Allemagne avait à choisir entre sa réunification, autorisée par l'Union Soviétique en échange de sa neutralisation, et la poursuite de l'unification européenne, quelle serait sa décision à votre avis ?

Réponse : L'alternative posée dans la question ne trouve aucune base dans la réalité politique de nos jours. Nous souhaitons une unification des

deux parties de l'Allemagne sur la base du droit à l'autodétermination. Une telle unification engendrerait une extension impressionnante de la liberté. Une unification qui serait ainsi basée sur la liberté ne s'opposerait donc d'aucune façon au processus d'unification européenne.

Dans la réalité politique, la réalisation de l'unité de l'Allemagne n'est pas concevable comme un événement national indépendant, mais seulement dans un processus européen. C'est la raison pour laquelle j'ai fait savoir au ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, dans la lettre relative à l'unité allemande que je lui ai adressée à l'occasion de la signature du Traité de Moscou, que l'objectif de la République Fédérale d'Allemagne demeure « de s'employer à l'établissement d'un état de paix en Europe dans lequel le peuple allemand recouvrera son unité en disposant librement de lui-même ».

Question : On dit parfois que seule une initiative hardie, portant notamment sur les institutions européennes, est susceptible de relancer, voire de sauver, l'édification de la Communauté. Qu'en pensez-vous ?

Réponse : Nous avons fait à plusieurs reprises des propositions afin de progresser sur la voie de l'union. Je rappelle ici notre suggestion visant à créer un secrétariat politique, ou celle ayant pour but de renforcer le Parlement européen. Nous serons toujours de la partie s'il s'avère que, par un saut audacieux, nous pouvons franchir les barrières nationales.

A cet égard, il faudrait considérer ceci : dans le passé, on a vu à plusieurs reprises que des unions économiques telles que les unions douanières ne conduisaient pas nécessairement à des unions politiques. Nous avons fait cette même expérience au sein des Communautés européennes, à Bruxelles. Tel est l'enseignement des années 1960.

Nous devons donc nous poser la question suivante : est-il judicieux de lier strictement la naissance de l'union européenne à l'observation de certains délais dans le domaine économique ? L'ordre chronologique est-il obligatoire : d'abord achèvement de l'intégration économique, d'abord achèvement des délais de l'union économique et monétaire, et puis, à la fin, l'union politique ? C'est pourtant bien des impulsions d'une politique commune que nous avons besoin. Tant que nous ne traiterons les problèmes particuliers que dans la perspective limitée des experts, nous perdrons de notre dynamisme. C'est pour cela que

It would perhaps be advisable to study this idea in greater detail in the near future and perhaps this might lead to a new departure in the efforts for European unification.

Question : Do you believe divergencies over the Community's relations with the United States are the main obstacle to the advancement of European unity ?

Answer : No. Europe is not alone in the world. As the largest partner in world trade and in view of its position in security matters it is increasingly obliged to handle its external relations as a solidary unit. Relations with the United States — the guarantee of European security, its largest trading partner and whose society has the closest affinities with Europe — provide the natural point of departure in this respect. The fact that there are divergencies of views on the best way to organise the dialogue does not in fact constitute an obstacle in Europe unification, on the contrary the need for a dialogue obliges Europe to come to grips with the political reality surrounding it and to form an opinion on an important factor in its external relations — in short, to reach agreement. Any other attitude would be evading the facts of the situation and would not lead towards European unity but away from it.

This dialogue is not easy. Why ? Because of the period of gestation through which the European Community is now passing. In fact it is not yet a political group and is only moving in that direction. It must be realised that at this stage the United States would be reticent about conducting this dialogue with a single partner because until we form a single group such a partner would be the spokesman for a bloc.

Consequently in this period of gestation it is wise to choose a procedure for a dialogue through which we shall develop a joint position to be presented to the United States through an appropriate spokesman. This procedure must at the same time leave room for bilateral contacts between the United States and members of the Community.

Question : Mr. Carstens, leader of the opposition in parliament, has just asked that the Nine co-ordinate their policy towards the East, including defence matters.

What is your opinion and what do you believe might be done in this matter ? What do you think of the possibility of a Franco-British nuclear force or at least Franco-British co-operation in nuclear matters ? In this event, what would be the Federal Republic's rôle ?

Answer : I have already said that we have always considered our policy towards Eastern Europe as a factor of the joint policy of Western Europe. We should be very happy for Western Europe's policy towards the East to be the subject of even greater co-ordination. Views were successfully concerted during the first stage of the conference on security and co-operation.

Security and sovereignty go hand in hand. There resides the difficulty of co-operation in the field of nuclear armaments, not only in the event of having to defend oneself, but much earlier, at the research and development stage or in the build-up of joint means of delivery. Do you still remember that phantom NATO fleet called the multilateral force which never saw the light of day ?

Before thinking about the question of an independent European deterrent for Western Europe we must begin by studying the problem of decision-making powers. This holds for Franco-British relations as well as for the whole of Western Europe ; and I would add that we are all responsible for the security of Western Europe. To be honest, this must be stated unambiguously : without the guarantee of the nuclear power of the United States there can be no security for Western Europe. Europeans would be deluding themselves if they relied on other concepts. Present technological reality in the development of nuclear arms, means of delivery and guidance systems still shows that in the foreseeable future the gap between the world powers and Western Europe will widen rather than narrow.

Where the Federal Republic of Germany is concerned it has renounced any sovereign claim to nuclear weapons.

Question : The French Government fears that an agreement on the reduction of forces might lead to the creation of an area with a special status, in other words a more-or-less neutralised area in Central Europe. Do you share this fear ?

l'initiative doit chaque fois venir de l'échelon politique.

Peut-être serait-il bon que l'on étudie prochainement cette idée de façon plus approfondie. Peut-être pourrait-on en tirer un nouvel élan dans les efforts d'unification européenne.

Question : Pensez-vous que les divergences sur les relations de la Communauté avec les Etats-Unis soient le principal obstacle au progrès de l'unité européenne ?

Réponse : Non. L'Europe n'est pas seule au monde. Etant le partenaire le plus important du commerce mondial et eu égard à sa situation sur le plan de la sécurité, elle est obligée d'assurer de plus en plus ses relations extérieures comme une unité solidaire. Les rapports avec les Etats-Unis, garants de la sécurité européenne, partenaire commercial le plus important, ensemble le plus apparenté à l'Europe sur le plan de la société, sont dans cette perspective le point de départ naturel. Qu'il y ait des divergences de vues sur la bonne organisation du dialogue ne constitue tout de même pas un obstacle à l'unification européenne ; au contraire, la nécessité du dialogue oblige l'Europe à affronter la réalité politique dans laquelle elle vit, à se faire une opinion sur un élément important de ses relations extérieures, en un mot à s'entendre. Toute autre attitude serait une fuite devant la réalité ; une telle fuite ne conduirait pas à l'unité de l'Europe, elle nous en éloignerait.

Il n'est pas simple de mener ce dialogue. Pourquoi ? Cela tient à la période de gestation dans laquelle se trouve la Communauté européenne. Elle n'est pas encore, en effet, une unité politique et progresse seulement dans cette voie. Et il faut comprendre qu'à ce stade, ce n'est qu'avec réticence que les Etats-Unis conduiraient ce dialogue avec un seul partenaire : car, aussi longtemps que nous ne sommes pas une entité, un tel partenaire serait le porte-parole d'un bloc.

Aussi il est sage, dans cette période de gestation, de choisir une procédure de dialogue par laquelle nous développerons une position commune, celle-ci étant présentée aux Etats-Unis par la voie d'un porte-parole approprié. Cette procédure doit en même temps permettre des contacts bilatéraux entre Washington et les membres de la Communauté.

Question : M. Carstens, chef de l'opposition au parlement, vient de demander que les Neuf coordonnent leur politique à l'Est, y compris dans le domaine de la défense.

Est-ce votre avis et que pourrait-on faire, selon vous, dans ce domaine ? Que pensez-vous notamment de l'éventualité d'une force nucléaire franco-britannique, ou au moins d'une coopération franco-britannique dans le domaine nucléaire ? Quel serait, dans ce cas, le rôle de la République fédérale ?

Réponse : J'ai déjà dit que nous avons toujours considéré notre politique vis-à-vis de l'Europe de l'Est comme un élément de la politique commune de l'Europe occidentale. Nous serions très heureux que cette politique de l'Europe occidentale vis-à-vis de l'Est puisse faire l'objet d'une coordination encore plus poussée. Dans la première phase de la conférence sur la sécurité et la coopération, la concertation a fait ses preuves.

La sécurité et la souveraineté vont de pair. C'est là que réside la difficulté de la coopération dans le domaine des armements nucléaires, non seulement dans le cas où il faut se défendre, mais bien avant, pour la recherche et le développement ou lors de la mise sur pied de formations de vecteurs communs. Vous souvenez-vous encore de cette flotte fantôme de l'O.T.A.N., dite force multilatérale, qui n'a jamais vu le jour ?

Avant de réfléchir à la question d'une dissuasion nucléaire indépendante de l'Europe occidentale, il faut commencer par étudier le problème du pouvoir de décision. Cela vaut pour les rapports franco-britanniques aussi bien que pour toute l'Europe occidentale. Et encore ceci : nous sommes tous responsables de la sécurité de l'Europe de l'Ouest. L'honnêteté commande de le dire clairement : sans les Etats-Unis en tant que puissance nucléaire garante, il n'y a pas de sécurité pour l'Europe de l'Ouest. Les Européens se jetteraient de la poudre aux yeux s'ils basaient leur attitude sur d'autres conceptions. La réalité technologique telle qu'elle se présente dans le développement des armements nucléaires, des vecteurs et des systèmes de guidage, montre toujours que, dans l'avenir prévisible, l'écart entre les puissances mondiales et l'Europe occidentale ira en augmentant au lieu de se réduire.

En ce qui concerne la République Fédérale d'Allemagne elle-même, elle a renoncé aux armements nucléaires dans les limites de sa souveraineté.

Question : Le gouvernement français redoute qu'un accord éventuel sur la réduction des forces ne conduise à la création d'une zone à statut spécial, autrement dit d'une zone plus ou moins neutralisée en Europe centrale. Partagez-vous cette crainte ?

Answer : It is an inherent part of the process of European détente to endeavour to reduce the overall risk of a military confrontation between East and West. The mutual and balanced reduction of forces and armaments is a means to this end. In the negotiations on the neutral and balanced reduction of forces which have been carefully prepared in the Western Alliance, an attempt is being made to advance in this direction. For the Western Alliance, this can but be a gradual process, controllable at every stage and not weakening the general security structure but strengthening it. This is but a start and we do not yet know whether we shall manage to reach this goal.

It is perfectly normal that the negotiations should start with the area where there is the greatest concentration of troops and armaments which also, and above all, belong to the two world powers. But this does not imply any intention to neutralise one area or another in Central Europe. The security of the Alliance is indivisible. Certain areas cannot be separated without endangering the whole.

The Alliance is today about to embark on a long process of negotiation. It will be able to pursue this course only if it maintains its solidarity and ensures that its security is guaranteed at every step.

Source : *Le Monde*, 25th August 1973 (WEU translation).

107. Communiqué issued after talks between Mr. Noergaard, President-in-Office of the Council of the European Communities, and Mr. Fadeev, Secretary-General of Comecon, Copenhagen

27th August 1973

Upon request, the Secretary General of the CMEA, Mr. N.V. Fadeev, accompanied by the Soviet Ambassador in Copenhagen and officials of the organisation today had an unofficial talk with the Chairman of the Council. Mr. Fadeev suggested that the CMEA and the EEC take up contact within the broad objective of furthering détente and co-operation. If agreement in principle could be reached on a contact of this kind, Mr. Fadeev had in mind that both sides appoint delegations with a view to discussing the framework and content of further talks and that

these delegations should be established on a "representative" level.

After having described the authority of the Commission with respect to the common trade policy, the Chairman of the Council said that he would submit Mr. Fadeev's proposal to the Council and following its debate he would arrange to have a reply sent to the Secretary General of the CMEA.

Source : Europe Bulletin No. 1345, 29th August 1973.

108. Summary of the Federal German Government's position on mutual and balanced force reductions

27th August 1973

1. MBFR is a joint initiative undertaken by NATO, an initiative that can be successful only in this context and on the basis of the solidarity of all Alliance partners. There are no "national" solo sorties on the part of the government. We have repeatedly called for and have ourselves practised careful co-ordination within NATO and with its European partners. NATO has already put forward a joint design in Vienna. Appeals to achieve better co-ordination are made with the realisation of the high degree of mutual co-operation already being practised.

2. The government has always pointed out that during the MBFR negotiations and the materialisation of agreements reached there on force reductions, the security of the Alliance must not be impaired. That is why we are adhering to the design of a gradual approach, balanced in all phases and subject to surveillance at all times.

3. The government has made unmistakably clear that the results of the MBFR negotiations must not have detrimental military or political consequences for the further development of the European Community. The rank occupied by the process of European unification on the government's priority list is not a subject of discussion...

4. There will be no MBFR agreement limited to the area of the two States in Germany. The government has made it clear from the outset that such agreements would not be acceptable to it. The agreement reached at the preliminary

Réponse : Il est dans la nature du processus de détente européen que l'on s'efforce de réduire dans son ensemble le risque d'une confrontation militaire entre l'Est et l'Ouest. La réduction mutuelle et équilibrée des forces et des armements constitue un moyen à cet effet. Dans les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, qui ont été soigneusement préparées au sein de l'Alliance occidentale, on cherche à progresser dans cette voie. Pour l'Alliance occidentale, il ne saurait s'agir là que d'un processus graduel, contrôlable à chaque phase, n'affaiblissant pas la structure de sécurité générale, mais la renforçant. Nous n'en sommes qu'aux débuts et nous ne savons pas encore si nous réussirons à atteindre cet objectif.

Il est tout naturel que l'on commence, dans les négociations, par la région où existe la plus grande concentration de troupes et d'armements appartenant aussi, et surtout, aux deux puissances mondiales. Pourtant, cela ne saurait signifier que l'on ait l'intention de neutraliser une zone quelconque en Europe centrale. La sécurité de l'Alliance est indivisible. On ne peut séparer certaines régions sans mettre l'ensemble en danger.

L'Alliance se trouve aujourd'hui à la veille d'un long processus de négociation. Elle ne pourra poursuivre dans cette voie que si elle maintient sa solidarité et veille à chaque phase à ce que sa sécurité soit assurée.

Source : *Le Monde*, 25 août 1973.

107. Communiqué publié à l'issue des entretiens entre M. Noergaard, Président en exercice du Conseil des Communautés européennes, et M. Fadeev, Secrétaire général du Comecon, à Copenhague

27 août 1973

M. N.-V. Fadeev, accompagné de l'ambassadeur soviétique à Copenhague et des fonctionnaires du Comecon, a eu lundi matin, à sa demande, des entretiens informels avec M. Noergaard, Président en exercice du Conseil. M. Fadeev a suggéré que le Comecon et la Communauté européenne prennent contact dans le cadre général d'un renforcement de la détente et de la coopération. Au cas où la Communauté manifesterait un accord de principe sur cette initiative, M. Fadeev a estimé que les deux parties pourraient désigner des délégations en vue de

discuter le cadre et le contenu de conversations ultérieures, ces délégations devant être désignées à un niveau « représentatif ».

Après avoir décrit les compétences de la Commission dans le domaine de la politique commerciale, M. Noergaard a répondu qu'il soumettrait les propositions de M. Fadeev au Conseil qui aurait à en débattre, ce qui lui permettrait de répondre en conséquence au secrétaire général du Comecon.

Source : Bulletin Europe, n° 1345, 29 août 1973.

108. Position du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne sur les MBFR

27 août 1973

1. Les négociations MBFR sont une initiative commune des pays membres de l'O.T.A.N. qui ne pourra être couronnée de succès que dans ce cadre et sur la base de la solidarité de tous les partenaires de l'Alliance ; le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de faire cavalier seul. Nous avons toujours réclaté et même mis en pratique nous-mêmes une harmonisation des points de vue au sein de l'O.T.A.N. et avec ses partenaires européens. L'O.T.A.N. a déjà présenté à Vienne un programme commun, et les appels lancés en vue d'une meilleure harmonisation ne tiennent pas compte du niveau élevé de solidarité déjà mise en pratique.

2. Le gouvernement fédéral a toujours souligné que la sécurité de l'Alliance ne doit pas être mise en danger au cours des négociations MBFR et de la mise en application des accords conclus à Vienne dans le domaine de la réduction des forces armées. Nous nous en tenons donc au système graduel et au processus d'équilibre et de contrôle permanent dans chaque phase.

3. Le gouvernement fédéral a bien fait comprendre que les résultats des négociations MBFR ne devront avoir aucune conséquence fâcheuse dans le domaine militaire ou politique pour le développement de la Communauté européenne. Il ne fait aucun doute que le processus d'unification européenne est l'une des priorités reconnues par le gouvernement fédéral.

4. Il n'y aura pas d'accords MBFR qui se limiteront au territoire des deux Etats allemands. Le gouvernement fédéral a bien précisé depuis le début que de tels accords ne seraient pas acceptables pour lui. L'arrangement inter-

talks in Vienna on the list of MBFR participants shows in itself that this danger does not exist.

5. The close co-ordination within the Alliance both regarding the conference on security and co-operation in Europe and MBFR has invigorated and reinforced the solidarity of the Alliance and the intensive political co-operation undertaken by partners. The jointly-advanced détente policy in NATO has neither jeopardised the Alliance nor weakened the ties among the western countries.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 11th September 1973.

109. Press conference by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, Saint-Sébastien

28th August 1973

(Extract)

Question : What is France's position towards the negotiation of the new agreement on the Common Market and what is your position towards the full integration of Spain into the Common Market ?

Answer : Yesterday I had an opportunity of saying in reply to Mr. Lopez Rodo what my country's wishes were about Spain joining the Common Market as quickly as possible, and I might even say the European organisation, which is not quite the same thing. This wish of my government has been reaffirmed twice on previous occasions by the President of the Republic, Mr. Georges Pompidou, and if I remember correctly once before by General de Gaulle. I believe that history, geography, economic interest and the present situation of the world quite naturally lead France to the analysis it has made and the wish it is expressing. Spain has its problems but it is European and it has problems of adaptation to Europe. At the present juncture it can solve the problems of adaptation to Europe in two ways: by insistently seeking association, accession to the Common Market, which implies a number of problems being solved, or by presenting itself as it is at present, as a very active economic partner for the European Economic Community. The latter is the course being followed at present and,

with effect from October, discussions will be held in Brussels on the conditions in which — taking account of the extension of the Common Market from six to nine — Spain may have preferential treatment in its relations with the Common Market. The conditions for this preferential treatment are to be worked out with due account being taken of each side's concept of its interests and also with regard to something which is less immediate, less present, the very rapid evolution of world and European economic conditions. Evolution is such that I believe that what we now consider will take quite a long time will finally come about quite quickly.

Question : What is your opinion on the possibility of a united political Europe and what can its rôle be as a third force vis-à-vis the Soviet Union and the United States ?

Answer : This question goes right outside the framework of my trip here which was devoted to relations between France and Spain and the development of a friendship of very long standing. You are referring here to the often discussed problem of the cohesion of the European countries vis-à-vis the remainder of the world. I would say that this cohesion is not fundamentally political at the present time but it exists. I believe first that it exists to some extent in the present ways of life of the European people. It also exists in the European people's awareness of a degree of identity of thought, a community of culture and also, of immediate application, a community of interests in face of the interests of the outside world. If you wish to know my personal view on the future of political Europe I would say it is not easy to define because it introduces a new factor, an unforeseen factor, in the balance of the world. It is a question of making a place for Europe in a system in which it does not have a place at present, or at least not its full place. There are several ways of achieving a political Europe. There are integrated formulae rather after the fashion of what was thought up in the fifties and sixties, a Europe which would have been directed by a central organisation with central parliamentary representation. Then there are more flexible methods, perhaps through the confederation of free and equal States. Our rôle is to explore all these courses and, when we see that one of them seems more open than others, to try to move in that

venu lors des entretiens préliminaires de Vienne sur le cercle des participants aux négociations MBFR, prouve à lui seul que ce danger n'existe pas.

5. L'étroite concordance de vues au sein de l'Alliance, aussi bien en ce qui concerne la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe que les négociations MBFR, a animé et renforcé la cohésion de l'Alliance et l'intense coopération politique de ses partenaires. La politique de détente menée en commun au sein de l'O.T.A.N. n'a ni mis l'Alliance en danger, ni affaibli les liens unissant les pays occidentaux.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 30, 5 septembre 1973.

109. Conférence de presse tenue par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, à Saint-Sébastien

28 août 1973

(Extrait)

Question : Quelle est la position de la France à l'égard de la négociation du nouvel accord avec le Marché commun, et quelle est votre position à l'égard de l'intégration complète de l'Espagne au Marché commun ?

Réponse : J'ai eu l'occasion hier de dire, en répondant à M. Lopez Rodo, quel était le vœu de mon pays de voir l'Espagne entrer aussi rapidement que possible dans le Marché commun, et je dirais même dans l'organisation européenne, ce qui n'a pas tout à fait le même sens. Ce vœu de mon gouvernement a été réaffirmé dans le passé déjà deux fois par le Président de la République, M. Georges Pompidou, et, si je me souviens bien, affirmé une fois déjà par le Général de Gaulle. Je crois que l'histoire, la géographie, l'intérêt économique, la situation actuelle du monde conduisent tout naturellement la France à faire l'analyse qu'elle fait et à formuler le vœu qu'elle exprime. L'Espagne a ses problèmes, mais elle est européenne et elle a des problèmes d'adaptation à l'Europe. Ces problèmes d'adaptation à l'Europe, elle peut les résoudre dans l'époque actuelle de deux façons : soit en cherchant de façon insistante son association, son adhésion au Marché commun, ce qui suppose un certain nombre de problèmes résolus, soit en se présentant comme ce qu'elle est actuellement, un partenaire économique très actif

pour la Communauté Economique Européenne. Alors, c'est dans cette dernière voie que nous sommes actuellement ; et en effet à Bruxelles, à partir du mois d'octobre, vont se discuter les conditions dans lesquelles, compte tenu de l'extension du Marché commun de Six à Neuf, l'Espagne peut bénéficier d'un régime préférentiel dans ses rapports avec le Marché commun. Les conditions de ce régime préférentiel sont à débattre. Elles sont à débattre en tenant compte aussi de quelque chose qui est moins immédiat, moins présent, mais qui est l'évolution très rapide des conditions économiques mondiales et européennes, évolution que je vois telle que je pense que les délais que l'on conçoit à l'heure actuelle comme étant assez longs seront finalement assez brefs.

Question : Quelle est votre opinion sur la possibilité d'une Europe politique unie et quel peut être son rôle comme troisième force vis-à-vis de l'Union Soviétique et des Etats-Unis.

Réponse : C'est une question qui déborde tout à fait le cadre de mon voyage ici qui était consacré aux rapports entre la France et l'Espagne et au développement d'une amitié qui remonte à fort loin. Vous évoquez ici le problème souvent débattu de la cohésion des pays européens vis-à-vis du reste du monde. Je dirais que cette cohésion n'est pas fondamentalement politique à l'heure actuelle, mais elle existe. Je crois d'abord qu'elle existe dans une certaine mesure dans les modes de vie des populations européennes telles que nous les connaissons à l'heure actuelle. Elle existe aussi dans la conscience que les peuples européens ont d'une certaine identité de pensée, d'une communauté de culture et aussi de façon assez immédiate d'une communauté d'intérêts, face précisément aux intérêts du monde extérieur. Si vous voulez mon appréciation personnelle sur l'avenir d'une Europe politique, je vous dirai que c'est un avenir qu'il n'est pas facile de dessiner, parce qu'il apporte un élément nouveau, et somme toute imprévu, dans l'équilibre actuel du monde. Il s'agit de faire une place à l'Europe dans un système dans lequel elle n'a pas, à l'heure actuelle, sa place, ou du moins elle n'a pas toute sa place. Il y a plusieurs façons d'arriver à l'Europe politique. On peut y arriver par des formules intégrées, un petit peu sur le chemin de ce qui s'est imaginé autour des années 1950 et 1960, une Europe qui aurait été dirigée par une organisation centrale avec une représentation parlementaire centrale. Et puis, il y a des

direction. That is rather what we each try to do every day, exploration is not always easy.

.....

Source: Ministry for Foreign Affairs, Paris (WEU translation).

110. Report presented by Mr. Chou En-lai, Chinese Prime Minister, to the Tenth National Congress of the Communist Party of China, Peking

28th August 1973

(Extract)

.....

The present international situation is one characterised by great disorder on the earth. "The wind sweeping through the tower heralds a rising storm in the mountains." This aptly depicts how the basic world contradictions as analysed by Lenin show themselves today. Relaxation is a temporary and superficial phenomenon, and great disorder will continue. Such great disorder is a good thing for the people, not a bad thing. It throws the enemies into confusion and causes division among them, while it arouses and tempers the people, thus helping the international situation develop further in the direction favourable to the people and unfavourable to imperialism, modern revisionism and all reaction.

The awakening and growth of the third world is a major event in contemporary international relations. The third world has strengthened its unity in the struggle against hegemonism and power politics of the super powers and is playing an ever more significant rôle in international affairs. The great victories won by the people of Viet Nam, Laos and Cambodia in their war against United States aggression and for national salvation have strongly encouraged the people of the world in their revolutionary strug-

gles against imperialism and colonialism. A new situation has emerged in the Korean people's struggle for the independent and peaceful reunification of their fatherland. The struggles of the Palestinian and other Arab peoples against aggression by Israeli Zionism, the African peoples' struggles against colonialism and racial discrimination and the Latin American peoples' struggles for maintaining 200-nautical-mile territorial waters or economic zones all continue to forge ahead. The struggles of the Asian, African and Latin American peoples to win and defend national independence and safeguard State sovereignty and national resources have further deepened and broadened. The just struggles of the third world as well as of the people of Europe, North America and Oceania support and encourage each other. Countries want independence, nations want liberation, and the people want revolution — this has become an irresistible historical trend.

Lenin said that "an essential feature of imperialism is the rivalry between several great powers in the striving for hegemony." Today, it is mainly the two nuclear super powers — the United States and the USSR — that are contending for hegemony. While hawking disarmament, they are actually expanding their armaments every day. Their purpose is to contend for world hegemony. They contend as well as collude with each other. Their collusion serves the purpose of more intensified contention. Contention is absolute and protracted, whereas collusion is relative and temporary. The declaration of this year as the "year of Europe" and the convocation of the European security conference indicate that strategically the key point of their contention is Europe. The West always wants to urge the Soviet revisionists eastward to divert the peril towards China, and it would be fine so long as all is quiet in the West. China is an attractive piece of meat coveted by all. But this piece of meat is very tough, and for years no one has been able to bite into it. It is even more difficult now that Lin Piao the "super spy" has fallen. At present, the Soviet revisionists are "making a feint to the East while attacking in the West," and stepping up their contention in Europe and their expansion in the Mediterranean, the Indian Ocean and every place their hands can reach. The United States-Soviet con-

méthodes plus souples pour y arriver, peut-être par des ententes directes entre chefs d'Etat et chefs de gouvernement, et peut-être dans la voie de la confédération d'Etats libres et égaux. Notre rôle est d'explorer toutes ces voies et, quand nous nous apercevrons que l'une d'elles paraît plus ouverte que l'autre, d'essayer de nous avancer dans cette direction. C'est un peu ce que nous faisons les uns et les autres tous les jours, l'exploration n'est pas toujours facile.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

110. Rapport présenté par M. Chou En-laï, Premier ministre du Conseil des affaires d'Etat, au X^e Congrès du parti communiste chinois à Pékin

28 août 1973

(Extrait)

.....

A présent, la situation internationale est marquée par de grands bouleversements de par le monde. « A l'approche de la tempête, le vent envahit le pavillon ». C'est ainsi que se manifestent à l'heure actuelle les diverses contradictions fondamentales du monde, dont Lénine a fait l'analyse. La détente est un phénomène temporaire et superficiel tandis que de grands bouleversements continueront à se produire. Ces bouleversements sont un bien, et non un mal pour les peuples. Ils ont plongé l'ennemi dans le chaos et provoqué une division dans ses rangs ; en même temps, ils ont éveillé les peuples et les ont aguerris. Sous leur impulsion, la situation internationale évolue dans un sens encore plus favorable aux peuples et défavorable à l'impérialisme, au révisionnisme moderne et à la réaction des différents pays.

La prise de conscience du tiers monde et la croissance de sa force constituent un événement de grande importance dans les relations internationales de notre temps. Le tiers monde a resserré ses rangs dans la lutte contre l'hégémonie et la politique du plus fort pratiquées par les superpuissances, et joue un rôle accru dans les affaires internationales. Les grandioses victoires remportées par les trois peuples du Vietnam, du Laos et du Cambodge dans leur guerre de résistance à l'agression américaine,

pour le salut national, encouragent puissamment les peuples du monde dans leur lutte révolutionnaire contre l'impérialisme et le colonialisme. Une nouvelle situation s'est créée dans la lutte du peuple coréen pour la réunification indépendante et pacifique de la patrie. La lutte menée par le peuple palestinien et les autres peuples arabes contre l'agression du sionisme israélien, la lutte des peuples africains contre le colonialisme et la discrimination raciale, ainsi que la lutte opiniâtre engagée par les peuples latino-américains pour la fixation des eaux territoriales ou des zones économiques à 200 milles marins, poursuivent toutes leur progression. La lutte menée par les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour conquérir et défendre l'indépendance nationale, préserver la souveraineté d'Etat et les ressources nationales continue à se développer en largeur et en profondeur. La juste lutte du tiers monde et celle que mènent les peuples d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie se soutiennent et s'encouragent mutuellement. Les pays veulent l'indépendance, les nations veulent la libération, et les peuples veulent la révolution ; c'est d'ores et déjà devenu un courant irrésistible de l'histoire.

Lénine a dit : « Ce qui est l'essence même de l'impérialisme, c'est la rivalité de plusieurs grandes puissances tendant à l'hégémonie ». Aujourd'hui, ce sont notamment les Etats-Unis et l'Union Soviétique, ces deux superpuissances nucléaires, qui se disputent l'hégémonie. Ils prêchent à tout bout de champ le désarmement, mais en fait, ils procèdent tous les jours à l'expansion des armements ; leur but est de se disputer l'hégémonie dans le monde. Ils se disputent tout en collaborant. Et lorsqu'ils entrent en collusion, c'est en vue d'une rivalité encore plus acharnée. La rivalité est absolue et de longue durée, tandis que la collusion est relative et temporaire. La proclamation de l'« année de l'Europe » et la tenue de la conférence sur la sécurité européenne démontrent que, sur le plan stratégique, le point clé de leur rivalité, c'est l'Europe. L'Ouest cherche invariablement à pousser le révisionnisme soviétique vers l'Est, à diriger ce fléau sur la Chine ; tout irait donc pour le mieux si, à l'Ouest, il n'y avait rien de nouveau. La Chine est comme un morceau de viande alléchant que tout le monde convoite, mais cette viande est très dure, et depuis des années personne n'a pu y enfoncer les dents. Et comme le « super-espion » Lin Piao est tombé, il est encore plus difficile de l'entamer. A l'heure actuelle, le révisionnisme soviétique « fait du vacarme à l'Est tout en attaquant à

tention for hegemony is the cause of world intransquillity. It cannot be covered up by any false appearances they create and is already perceived by an increasing number of people and countries. It has met with strong resistance from the third world and has caused resentment on the part of Japan and West European countries. Beset with troubles internally and externally, the two hegemonic powers — the United States and the USSR — find the going tougher and tougher. As the verse goes, "Flowers fall off, do what one may", they are in a sorry plight indeed. This has been further proved by the United States-Soviet talks last June and the subsequent course of events.

"The people, and the people alone, are the motive force in the making of world history." The ambitions of the two hegemonic powers — the United States and the USSR — are one thing, but whether they can achieve them is quite another. They want to devour China, but find it too tough even to bite. Europe and Japan are also hard to bite, not to speak of the vast third world. United States imperialism started to go downhill after its defeat in the war of aggression against Korea. It has openly admitted that it is increasingly on the decline ; it could not but pull out of Viet Nam. Over the last two decades, the Soviet revisionist ruling clique, from Khrushchev to Brezhnev, has made a socialist country degenerate into a social-imperialist country. Internally, it has restored capitalism, enforced a fascist dictatorship and enslaved the people of all nationalities, thus deepening the political and economic contradictions as well as contradictions among nationalities. Externally, it has invaded and occupied Czechoslovakia, massed its troops along the Chinese border, sent troops into the People's Republic of Mongolia, supported the traitorous Lon Nol clique, suppressed the Polish worker's rebellion, intervened in Egypt, causing the expulsion of the Soviet experts, dismembered Pakistan and carried out subversive activities in many Asian and African countries. This series of facts has profoundly exposed its ugly features as the new Czar and its reactionary nature, namely, "socialism in words, imperialism in deeds." The more evil and foul things it does, the sooner the time when Soviet revisionism will

be relegated to the historical museum by the people of the Soviet Union and the rest of the world.

Recently, the Brezhnev renegade clique has talked a lot of nonsense on Sino-Soviet relations. It alleges that China is against relaxation of world tension and unwilling to improve Sino-Soviet relations, etc. These words are directed to the Soviet people and the people of other countries in a vain attempt to alienate their friendly feelings for the Chinese people and disguise the true features of the new Czar. These words are above all meant for the monopoly capitalists in the hope of getting more money in reward for services in opposing China and communism. This was an old trick of Hitler's, only Brezhnev is playing it more clumsily. If you are so anxious to relax world tension, why don't you show your good faith by doing a thing or two — for instance, withdraw your armed forces from Czechoslovakia or the People's Republic of Mongolia and return the four northern islands to Japan? China has not occupied any foreign countries' territory. Must China give away all the territory north of the Great Wall to the Soviet revisionists in order to show that we favour relaxation of world tension and are willing to improve Sino-Soviet relations? The Chinese people are not to be deceived or cowed. The Sino-Soviet controversy on matters of principle should not hinder the normalisation of relations between the two States on the basis of the five principles of peaceful coexistence. The Sino-Soviet boundary question should be settled peacefully through negotiations free from any threat. "We will not attack unless we are attacked ; if we are attacked, we will certainly counter-attack" — this is our consistent principle. And we mean what we say.

We should point out here that necessary compromises between revolutionary countries and imperialist countries must be distinguished from collusion and compromise between Soviet revisionism and United States imperialism. Lenin put it well, "There are compromises and compromises. One must be able to analyse the situation and

l'Ouest » ; il se livre à une rivalité accrue en Europe et accélère son expansion en Méditerranée, dans l'Océan Indien et dans tous les endroits où il peut porter ses tentacules. La rivalité entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique tendant à l'hégémonie est à l'origine de l'absence de tranquillité dans le monde. Et cela, aucune des fausses apparences qu'ils ont créées ne saurait le dissimuler, un nombre croissant de peuples et de pays s'en sont rendu compte et cette rivalité s'est heurtée à une résistance vigoureuse de la part du tiers monde et a suscité le mécontentement du Japon et des pays d'Europe occidentale. Assaillies de difficultés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union Soviétique, vivent des jours toujours plus difficiles ; « La fleur se flétrit, et on n'y peut rien », ce vers traduit bien la situation dans laquelle elles se trouvent. Les entretiens américo-soviétiques de juin dernier et la situation apparue depuis, en apportent une preuve encore plus convaincante.

« Le peuple, le peuple seul, est la force motrice, le créateur de l'histoire universelle. » L'ambition que nourrissent les deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union Soviétique, est une chose. Et la question de savoir si elles sont en mesure de la réaliser en est une autre. Elles voudraient dévorer la Chine, mais pas moyen de l'entamer ; pas moyen non plus d'entamer l'Europe et le Japon, sans parler du vaste tiers monde. Sorti vaincu de la guerre d'agression contre la Corée, l'impérialisme américain a dès lors vu s'amorcer son déclin ; il a admis publiquement sa décadence accrue et a été obligé de se retirer du Vietnam. La clique dirigeante révisionniste soviétique, de Khrouchtchev à Brejnev, a fait dégénérer, au cours des 20 années écoulées, un Etat socialiste en un Etat social-impérialiste. A l'intérieur, elle a restauré le capitalisme, exercé une dictature fasciste et soumis à l'asservissement le peuple des différentes nationalités, si bien que les contradictions politiques, économiques et nationales s'exacerbent de jour en jour ; à l'extérieur, elle a envahi et occupé la Tchécoslovaquie, massé des troupes le long de la frontière chinoise, envoyé des troupes stationner en République populaire de Mongolie, apporté son soutien à la clique traîtresse de Lon Nol et réprimé la révolte des ouvriers polonais ; elle s'est immiscée dans les affaires de l'Egypte, ce qui a entraîné l'expulsion de ses experts, elle a démembré le Pakistan et entrepris des activités subversives dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique. Autant d'actes qui ont projeté une lumière crue sur son visage hideux de nouveau

tsar, sur sa nature réactionnaire : « socialisme en paroles, impérialisme dans les faits ». Plus le révisionnisme soviétique commet de méfaits et d'infamies, plus proche sera le jour où il se verra relégué dans le musée de l'histoire par le peuple soviétique et les autres peuples du monde.

Récemment, la clique du renégat Brejnev a débité un tas d'inepties sur le problème des relations sino-soviétiques, alléguant que la Chine est contre la détente internationale et ne désire pas une amélioration des relations sino-soviétiques, etc. Elle a tenu ces propos à l'intention du peuple soviétique et des autres peuples du monde, dans le dessein de porter atteinte à leurs sentiments amicaux envers le peuple chinois et de dissimuler son véritable visage de nouveau tsar. Elle les a tenus encore et surtout à l'intention des capitalistes monopolistes, dans l'espoir de se faire mieux payer pour les mérites acquis dans son opposition à la Chine et au communisme. C'est le vieux jeu d'Hitler, à la seule différence qu'il est exécuté par Brejnev d'une façon encore plus maladroite. Puisque vous désirez tellement une détente dans la situation mondiale, pourquoi ne pas prouver votre sincérité par une ou deux actions, par exemple en retirant vos troupes de la Tchécoslovaquie ou de la République populaire de Mongolie, en restituant au Japon ses quatre îles septentrionales ? La Chine, qui n'a pas envahi ni occupé les territoires d'autres pays, devrait-elle céder aux révisionnistes soviétiques l'ensemble des territoires chinois situés au nord de la Grande Muraille pour montrer qu'elle est en faveur de la détente internationale et désire améliorer les relations sino-soviétiques ? Le peuple chinois ne se laissera ni tromper ni intimider. Les controverses entre la Chine et l'Union Soviétique sur les questions de principe ne doivent pas empêcher la normalisation de leurs relations d'Etat à Etat sur la base des Cinq principes de la coexistence pacifique, et la question de frontière sino-soviétique doit être réglée pacifiquement au moyen de négociations menées à l'abri de toute menace. « Si on ne nous attaque pas, nous n'attaquerons pas, mais si on nous attaque, nous contre-attaquerons ». C'est un principe que nous observons depuis toujours. Nous n'avons qu'une parole.

Nous ne pouvons manquer de souligner ici qu'il importe de faire la distinction entre, d'une part, la collusion et les compromis réalisés par le révisionnisme soviétique avec l'impérialisme américain et, d'autre part, les compromis nécessaires que les pays révolutionnaires passent avec les pays impérialistes. Lénine a bien dit : « Il y a

the concrete conditions of each compromise, or of each variety of compromise. One must learn to distinguish between a man who gave the bandits money and firearms in order to lessen the damage they can do and facilitate their capture and execution, and a man who gives bandits money and firearms in order to share in the loot." (*"Left-Wing" Communism, an Infantile Disorder*) The Brest-Litovsk Treaty concluded by Lenin with German imperialism comes under the former category ; and the doings of Khrushchev and Brezhnev, both betrayers of Lenin, fall under the latter.

Lenin pointed out repeatedly that imperialism means aggression and war. Chairman Mao pointed out in his statement of 20th May 1970, "The danger of a new world war still exists, and the people of all countries must get prepared. But revolution is the main trend in the world today." It will be possible to prevent such a war, so long as the peoples, who are becoming more and more awakened, keep the orientation clearly in sight, heighten their vigilance, strengthen unity and persevere in struggle. Should the imperialists be bent on unleashing such a war, it will inevitably give rise to greater revolutions on a worldwide scale and hasten their doom.

In the excellent situation now prevailing at home and abroad, it is most important for us to run China's affairs well. Therefore, on the international front, our party must uphold proletarian internationalism, uphold the party's consistent policies, strengthen our unity with the proletariat and the oppressed people and nations of the whole world and with all countries subjected to imperialist aggression, subversion, interference, control or bullying and form the broadest united front against imperialism, colonialism and neo-colonialism, and in particular, against the hegemonism of the two super powers — the United States and the USSR. We must unite with all genuine Marxist-Leninist parties and organisations the world over, and carry the struggle against modern revisionism through to the end. On the domestic front, we must pursue our party's basic line and policies for the entire historical period of socialism, persevere in continuing the revolution under the dictatorship of the proletariat, unite with all the forces that can

be united and work hard to build our country into a powerful socialist State, so as to make a greater contribution to mankind.

We must uphold Chairman Mao's teachings that we should "be prepared against war, be prepared against natural disasters, and do everything for the people" and should "dig tunnels deep, store grain everywhere, and never seek hegemony," maintain high vigilance and be fully prepared against any war of aggression that imperialism may launch and particularly against surprise attack on our country by Soviet revisionist social-imperialism. Our heroic People's Liberation Army and our vast militia must be prepared at all times to wipe out any enemy that may invade.

Taiwan Province is our motherland's sacred territory, and the people in Taiwan are our kith and kin. We have infinite concern for our compatriots in Taiwan, who love and long for the motherland. Our compatriots in Taiwan can have a bright future only by returning to the embrace of the motherland. Taiwan must be liberated. Our great motherland must be unified. This is the common aspiration and sacred duty of the people of all nationalities of the country, including our compatriots in Taiwan. Let us strive together to attain this goal.

Comrades !

We must be aware that although we have achieved great successes in socialist revolution and socialist construction, we are always lagging behind the needs of the objective situation. We still face very heavy tasks in our socialist revolution. The tasks of struggle-criticism-transformation in the Great Proletarian Cultural Revolution need to be carried on in a thoroughgoing way on all fronts...

.....

Source : The Tenth National Congress of the Communist Party of China, Foreign languages press, Peking 1973.

compromis et compromis. Il faut savoir analyser la situation et les conditions concrètes de chaque compromis ou de chaque variété de compromis. Il faut apprendre à distinguer entre l'homme qui a donné aux bandits de l'argent et des armes pour diminuer le mal causé par ces bandits et faciliter leur capture et leur exécution, et l'homme qui donne aux bandits de l'argent et des armes afin de participer au partage de leur butin. » (*La Maladie infantile du communisme (le « gauchisme »*)). Le traité de Brest-Litovsk conclu par Lénine avec l'impérialisme allemand appartient à la première catégorie, tandis que les faits et gestes de Khrouchtchev et Brejnev, qui ont trahi Lénine, rentrent dans la seconde.

Lénine a fait remarquer à maintes reprises que l'impérialisme, c'est l'agression, c'est la guerre. Dans sa déclaration du 20 mai 1970, le Président Mao a signalé : « Le danger d'une nouvelle guerre mondiale demeure et les peuples du monde doivent y être préparés. Mais aujourd'hui, dans le monde, la tendance principale, c'est la révolution. » Tant que les peuples du monde, qui deviennent toujours plus conscients, discernent nettement l'orientation à suivre, redoubleront de vigilance, renforceront leur solidarité et persévéreront dans la lutte, il sera possible de conjurer la guerre. Si l'impérialisme déclenchait envers et contre tout une guerre, celle-ci ne pourrait que provoquer, à l'échelle mondiale, des révolutions de plus grande envergure et accélérer ainsi sa propre ruine.

Maintenant qu'une situation excellente règne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, il est d'une haute importance de mener à bien les affaires de la Chine. Ainsi, sur le plan international, notre parti doit s'en tenir à l'internationalisme prolétarien et à sa politique conséquente, s'unir plus étroitement avec le prolétariat et les peuples et nations opprimés du monde, avec tous les pays victimes de l'agression, de la subversion, de l'intervention, du contrôle et des vexations de l'impérialisme pour former le front uni le plus large contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, en particulier contre l'hégémonisme des deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Nous devons nous unir avec tous les partis et groupements marxistes-léninistes authentiques du monde pour mener jusqu'au bout la lutte contre le révisionnisme moderne. Sur le plan intérieur, nous devons nous conformer à la ligne et aux principes politiques fondamentaux définis par le parti pour toute la période historique du socialisme, persévérer dans

la continuation de la révolution sous la dictature du prolétariat, unir toutes les forces susceptibles d'être unies et travailler à faire de notre pays un puissant Etat socialiste, afin d'apporter une contribution plus grande à l'humanité.

Nous devons rester indéfectiblement fidèles à ces enseignements du Président Mao : « se préparer en prévision d'une guerre et de calamités naturelles, et tout faire dans l'intérêt du peuple », « creuser de profonds souterrains, constituer partout des réserves de céréales et ne jamais prétendre à l'hégémonie », maintenir une haute vigilance et être pleinement préparés au déclenchement éventuel d'une guerre d'agression par l'impérialisme et surtout au déclenchement d'une attaque surprise par le social-impérialisme révisionniste soviétique contre notre pays. Que l'héroïque armée populaire de libération et les larges masses de la milice populaire se tiennent constamment prêtes à anéantir tout ennemi intrus.

La province de Taiwan fait partie du territoire sacré de notre patrie ; et les habitants de Taiwan sont nos compatriotes, ils nous sont liés par la chair et par le sang. Nous éprouvons une sollicitude sans bornes à leur égard. Nos compatriotes de Taiwan aiment ardemment la patrie et lui sont fermement attachés. Seul leur retour dans les bras de la patrie peut leur assurer un avenir radieux. Taiwan sera libéré. Notre grande patrie sera réunifiée. C'est là le désir commun et le désir sacré du peuple chinois de toutes les nationalités, y compris nos compatriotes de Taiwan. Œuvrons conjointement pour atteindre cet objectif !

Camrades,

Nous devons nous rendre compte que, bien que nous ayons obtenu de grands succès dans la révolution et l'édification socialiste, nous sommes toujours en retard sur ce que la situation objective attend de nous. La tâche de la révolution socialiste en Chine demeure très lourde ; celle de la Grande révolution culturelle prolétarienne dans le domaine de la lutte-critique-réforme doit être poursuivie en profondeur sur tous les fronts...

.....

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 42-43, 21-28 octobre 1973.

111. Political declaration adopted at the fourth conference of non-aligned countries, Algiers

9th September 1973

(Extracts)

.....

III

60. The non-aligned countries stress the need for the détente initiated between great powers, already hailed by the conference of non-aligned countries, to lead to the effective breaking up of the military alliances stemming from the cold war.

61. It reaffirms the objective set in the declaration of the third summit of non-aligned countries regarding the dismantling of all military bases and the withdrawal of foreign troops from all parts of the world.

62. It gives its support to countries struggling for the removal of military bases established on their soil under unequal treaties and maintained against the wishes of their peoples.

63. The Heads of State or Government of the non-aligned countries emphasise that the strengthening of international security forms an integral part of the programme and actions for achieving peace and progress for all peoples and all countries. This aim can be reached only by constructing an international security which would cover all parts of the world and which would be equal for all peoples and all countries.

64. It considers that the creation of zones of peace and co-operation in the various regions of the world, on the basis of the principles of the United Nations Charter, is calculated to reduce tension, eliminate foreign military presence and to promote peaceful co-operation among the countries concerned.

65. The Heads of State or Government welcome the adoption by the twenty-sixth session of the United Nations General Assembly of the declaration of the Indian Ocean as a zone of peace and the setting up by the United Nations of an *ad hoc* committee to consider the measures aimed at implementing the declaration. They consider that action designed to promote the objectives

of the declaration will contribute to the strengthening of international peace and security. They urge all powers to co-operate in order to achieve the objectives of the implementation of this resolution.

66. The conference expressed its concern at the growing tension in the Mediterranean resulting from Israel's aggression and characterised by the strengthening of existing military bases and the deployment of foreign naval forces.

67. The conference supports the efforts exerted by the Arab States and peoples in the Arabian Gulf to safeguard the stability, security and well-being of the region and to preserve its independence as well as resist any foreign interference in its affairs, whatever the sources.

68. Drawing attention to the link between European security and security in the Mediterranean, the conference supports the lawful rights of non-aligned countries in this area to participate in decisions relating to their security. Furthermore, the conference upholds those countries' endeavours to establish an area of peace and co-operation on the basis of respect for the interests of the countries concerned and of non-interference in the internal affairs of States.

69. The Heads of State or Government welcome the Kuala Lumpur declaration aimed at the creation of an area of peace, freedom and neutrality free from any form of interference by powers from outside the region, and notes with satisfaction the progress made in the implementation and in the attainment of the objectives of the declaration. They consider it to be a positive contribution to the establishment of international peace and security, and appeal to all States to respect its principles and objectives. They express the hope that military presence in this region, including foreign bases, will be eliminated.

70. The participants devoted particular attention to the strengthening of the security and to the defence of the non-aligned countries against all dangers from outside. They expressed their countries' determination to increase their mutual solidarity and assistance in the case of threats to their independence and territorial integrity.

71. The conference noted with concern that the flow of conventional arms to non-nuclear States, which is a threat to the security of the non-aligned countries and which gives rise to tension

111. Déclaration politique adoptée par la quatrième conférence au sommet des pays non alignés à Alger

9 septembre 1973

(Extraits)

.....

III

60. Les pays non alignés soulignent la nécessité de ce que la détente inaugurée entre les grandes puissances, déjà saluée par la conférence des non-alignés, conduise à la dissolution effective des alliances militaires nées de la guerre froide.

61. La conférence réaffirme l'objectif fixé par la déclaration du troisième sommet des pays non alignés concernant le démantèlement de toutes les bases militaires et le retrait des troupes étrangères de toutes les régions du monde.

62. Elle apporte son soutien aux pays qui luttent pour la liquidation des bases militaires implantées sur leur territoire en vertu de traités inégaux et maintenues contre la volonté de leurs peuples.

63. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés soulignent que le renforcement de la sécurité internationale fait partie intégrante du programme et des actions visant à assurer la paix et le progrès pour tous les peuples et tous les pays. La réalisation de cet objectif n'est possible que par l'édification d'une sécurité internationale qui engloberait toutes les parties du monde et serait égale pour tous les peuples et pour tous les pays.

64. La conférence estime que la création de zones de paix et de coopération dans les différentes régions du monde, sur la base des principes de la Charte des Nations Unies, est de nature à réduire les tensions, éliminer la présence militaire étrangère et promouvoir la coopération pacifique des pays concernés.

65. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se félicitent de l'adoption par la 27^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies de la déclaration sur l'Océan Indien comme zone de paix et de l'établissement d'un comité ad hoc par les Nations Unies pour examiner les mesures visant à mettre en œuvre la déclaration. Ils estiment que l'action menant à la promotion des

objectifs de la déclaration contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Ils demandent à toutes les puissances de coopérer afin de réaliser les objectifs et la mise en œuvre de cette résolution.

66. La conférence exprime sa préoccupation devant la tension croissante en Méditerranée consécutive à l'agression d'Israël et caractérisée par la consolidation d'anciennes bases militaires et le déploiement de forces navales étrangères.

67. La conférence appuie les efforts déployés par les Etats et les peuples arabes dans le Golfe arabe pour sauvegarder la stabilité, la sécurité et la prospérité de la région, pour préserver leur indépendance et résister à l'ingérence étrangère dans leurs affaires, quelle qu'en soit l'origine.

68. Estimant que la sécurité en Europe ne saurait être dissociée de celle de la Méditerranée, la conférence appuie les droits légitimes des pays non alignés de cette région de participer aux décisions qui touchent à leur sécurité ; d'autre part, elle soutient leurs efforts en vue d'établir une zone de paix et de coopération, sur la base du respect des intérêts des pays concernés et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

69. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se félicitent de la déclaration de Kuala-Lumpur visant à établir une zone de paix, de liberté et de neutralité soustraite à toute forme d'ingérence de puissances extérieures à la région et note avec satisfaction les progrès accomplis dans la réalisation et les objectifs de la déclaration. Ils la considèrent comme une contribution positive à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales et font appel à tous les Etats afin de respecter les principes et les objectifs de la déclaration. Ils expriment l'espoir que la présence militaire dans cette région, y compris les bases étrangères, soient éliminées.

70. Les participants à la conférence ont consacré une attention particulière au renforcement de la sécurité et à la défense des pays non alignés contre tous les dangers extérieurs. Ils ont exprimé la détermination de leur pays de renforcer leur solidarité et leur aide mutuelles en cas de menaces dirigées contre leur indépendance et leur intégrité territoriale.

71. La conférence a noté avec préoccupation que le flux d'armes conventionnelles vers les Etats non nucléaires, qui menace la sécurité des pays non alignés et crée des tensions dans

in some regions, is continuing. It demands that an end be put to the flow of such armaments.

72. The conference declares itself in favour of general and complete disarmament, and especially a ban on the use of nuclear weapons and the manufacture of atomic weapons and warheads and the total destruction of existing stocks, as well as the total cessation of all nuclear tests in all environments and all regions of the world.

73. In this connection, the conference demands the suspension of the French nuclear tests being programmed and carried out at Mururoa in the South Pacific.

74. The conference also declares itself in favour of the banning of all existing chemical and bacteriological weapons.

75. The conference demands that a world conference on disarmament, with the participation of all States, shall be convened as soon as possible.

76. The conference further emphasises the enormous benefit to the well-being of all peoples and to the social and economic development of developing countries which could ensue from the peaceful use of nuclear technology and the releasing of resources resulting from disarmament.

77. The conference recalls the declaration on the United Nations adopted by the third summit conference of non-aligned countries and reaffirms its devotion to the principles and objectives of the Charter. It considers that the United Nations could be an effective instrument for fostering international peace and security, increasing co-operation and safeguarding fundamental rights and freedoms.

78. The conference reaffirms that the achievement of universality of membership in the United Nations is an essential ingredient for its effectiveness. In this connection, it welcomes the restoration of the People's Republic of China to its rightful place in the organisation, so long advocated by non-aligned countries, and the recommendation of the Security Council on the admission of both German States.

79. The conference supports the admission into the United Nations of the People's Republic of Bangladesh, a full and sovereign member of the family of non-aligned countries. It took note in

this connection that the conclusion of the recent agreement in New Delhi on 28th August 1973 has opened the way for the solution of the outstanding humanitarian problems for the establishment of durable peace in the South Asian continent.

80. However, current operational conditions in the organisation are not always in line with the new realities of international life and do not fully permit it to perform its mission of peace and development.

81. Disregard for United Nations decisions and the tendency of great powers to monopolise the organisation's activities, to render it inactive or to divert it to their own private interests, contradict the universal nature of the organisation and reduce its standing and prestige.

82. With a view to ensuring the effectiveness and authority of the United Nations, the non-aligned countries stress the need to improve the organisation. To this end, the Security Council, the organ primarily responsible for the maintenance of international peace and security, should not be prevented from exercising all the responsibilities conferred on it by the Charter. In this connection, the Heads of State or Government invite all those upon whom the Charter has conferred a special responsibility to show wisdom and moral integrity in the exercise of their functions.

83. They consider it necessary that adequate, unequivocal decisions and resolutions, anchored in the principles of the Charter, should be adopted by the United Nations bodies concerned and the respect for them assured.

IV

84. The conference expresses its concern at the constant deterioration of economic conditions in developing countries, with an ever-widening gap between them and the industrialised countries. The efforts made in the context of the first United Nations development decade and the first years of the second decade have failed to achieve any substantial results.

85. The increase in cases of infringement of the sovereignty of States, the neo-colonial exploitation of developing countries, particularly by transnational companies, the continued inadequacy of the internal structure of the United

certaines régions, se poursuit. Elle demande que le flux de tels armements cesse.

72. La conférence se déclare en faveur du désarmement général et complet, en particulier de l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, de l'interdiction de fabrication des armes nucléaires, de la destruction de tous les stocks existants, de l'interdiction de tous les essais nucléaires dans tous les environnements et dans toutes les régions du monde.

73. A cet égard, la conférence demande la suspension des essais nucléaires français qui sont programmés et exécutés à Mururoa, dans le sud du Pacifique.

74. La conférence se prononce également pour l'interdiction de toutes les armes chimiques et bactériologiques existantes.

75. La conférence demande la convocation, dans les meilleurs délais, d'une conférence mondiale sur le désarmement avec la participation de tous les Etats.

76. La conférence met de nouveau l'accent sur la grande contribution que la technologie nucléaire utilisée à des fins pacifiques et la libération des ressources résultant du désarmement pourraient apporter au bien-être de tous les peuples et au développement économique et social des pays en voie de développement.

77. La conférence rappelle la déclaration sur les Nations Unies adoptée au troisième sommet des pays non alignés et réaffirme son attachement aux principes et objectifs de la Charte. Elle estime que l'O.N.U. peut constituer un instrument efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, développer la coopération et sauvegarder les droits et les libertés fondamentaux.

78. La conférence réaffirme que la réalisation de l'universalité des Nations Unies est un élément essentiel de son efficacité. A cet égard, elle se félicite du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes aux Nations Unies, si longtemps défendu par les pays non alignés. Elle se félicite des recommandations du Conseil de sécurité pour l'admission de la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande.

79. La conférence appuie l'admission aux Nations Unies de la République populaire du Bangladesh, membre à part entière et souverain de la famille des pays non alignés. A cet égard, elle

prend note du fait que la conclusion des récents accords à New Delhi, le 28 août 1973, a ouvert la voie à la solution des problèmes humanitaires majeurs en vue de l'établissement d'une paix durable dans le sous-continent de l'Asie du Sud.

80. Cependant, les conditions actuelles du fonctionnement de l'O.N.U. ne répondent pas toujours aux nouvelles réalités internationales et ne lui permettent pas d'accomplir pleinement sa mission en faveur de la paix et du développement.

81. Le non-respect des décisions de l'O.N.U., la tendance des grandes puissances à monopoliser son action, à la paralyser ou à l'infléchir dans le sens d'intérêts particuliers sont en contradiction avec son caractère d'universalité et portent atteinte à son crédit et à son prestige.

82. Pour assurer l'efficacité de l'O.N.U. et son autorité, les pays non alignés soulignent la nécessité d'une amélioration de l'organisation. A cet égard, le Conseil de sécurité, organe investi de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne devrait pas être empêché d'exercer toutes les responsabilités que lui confère la Charte. Les chefs d'Etat ou de gouvernement invitent tous ceux à qui la Charte a conféré une responsabilité particulière à faire montre de sagesse et d'intégrité morale dans l'exercice de leurs fonctions.

83. Ils considèrent nécessaire que des décisions et résolutions adéquates et sans équivoque, fidèles en tous points aux principes de la Charte, soient adoptées par les organes intéressés des Nations Unies et que le respect de ces décisions et résolutions soit assuré.

IV

84. La conférence exprime son inquiétude devant la détérioration constante des conditions économiques des pays en voie de développement qui voient s'élargir sans cesse l'écart qui les sépare des pays industrialisés. Les efforts entrepris dans le cadre de la première décennie du développement et au cours des premières années de la seconde n'ont abouti à aucun résultat notable.

85. La multiplication des atteintes à la souveraineté des Etats, l'exploitation néo-colonialiste des pays en voie de développement, notamment par les sociétés transnationales, la persistance de ses structures internes inadéquates, les réserves

Nations and the fact that some industrialised countries have expressed reservations and imposed limitations regarding the implementation of the international development strategy, are the reasons for the constant deterioration of the situation in developing countries. Furthermore, the non-aligned countries consider that improved economic relations and increased trade between developed countries should in no instance impair the fundamental interests of developing countries, especially by reducing those countries' participation in world trade and international co-operation.

86. Finally, with regard to the monetary situation and in the light of current negotiations, the conference notes the lack of sufficient political will on the part of the industrialised countries to consider, within the envisaged system, the specific needs of the developing countries as regards their foreign trade and the financing of their development.

87. With a view to establishing conditions for real development, the conference reaffirms the need to put an end to all forms of foreign domination and exploitation. It proclaims the right of States to recover their natural resources and develop them for the benefit of their peoples, within the framework of a freely chosen development programme.

.....

V

.....

91. The Heads of State or Government agree to support the adoption of zones of national jurisdiction not exceeding 200 miles, measured from base lines, within which the riparian State would exercise its rights to exploit natural resources and to protect the other related interests of its peoples, bearing in mind the special rights and interests of developing countries, whether coastal, land-locked or geographically handicapped, without prejudice either to freedom of navigation and overflight, where applicable, or to the régime concerning the continental shelf.

92. The Heads of State or Government reaffirm the vital importance of a rational exploitation of the resources of the seas and oceans, in the interests of economic development and the promotion of the well-being of peoples.

93. The participants reaffirm their adherence to the basic principle that the area and resources of the seabed beyond the limits of national jurisdiction are the common heritage of mankind and recommend the setting up of an international authority, possessing wide powers, which would be responsible for administering this area for the benefit of the international community as a whole, and especially the developing countries.

94. The participants urge all interested parties to abide by the moratorium banning the exploitation of the resources of the international zone until such time as a régime is established.

95. They stress that the new rules of the law of the sea must effectively contribute to the elimination of threats to the security of States and ensure respect for their sovereignty and territorial integrity.

.....

Source : Algerian Embassy, Paris.

112. Draft declaration of principles between the United States and the European Community and its member States adopted by the nine Ministers for Foreign Affairs, Copenhagen

10th September 1973

Preamble

The United States of America on the one hand and the European Community and its member States on the other hand,

1. At a time when world events are profoundly changing the international situation, and when the Nine have affirmed their intention to transform, before the end of the present decade, the whole complex of their relations into a European union ;

2. Aware that they have common values and aspirations, based on a shared heritage, and face similar problems and challenges ;

3. Determined to observe the fundamental principles of representative democracy, the rule of law, social justice and respect for human rights ;

et restrictions de certains pays industrialisés quant à la mise en œuvre de la stratégie du développement, expliquent l'aggravation constante de la situation des pays en voie de développement. Par ailleurs, les pays non alignés considèrent que l'évolution des relations économiques et l'accroissement des échanges entre pays développés ne doivent, en aucun cas, porter préjudice aux intérêts essentiels des pays en voie de développement, notamment par la réduction de la participation de ces derniers au commerce mondial et à la coopération internationale.

86. Sur le plan monétaire enfin, à la lumière des négociations en cours, la conférence relève l'absence, de la part des pays industrialisés qui participent à de telles négociations, d'une volonté politique suffisante pour tenir compte dans le nouveau système envisagé des besoins spécifiques des pays en voie de développement liés à leurs échanges extérieurs et au financement de leur développement.

87. En vue de créer les conditions d'un véritable développement, la conférence réaffirme la nécessité de mettre fin à toute forme de domination et d'exploitation étrangères. Elle proclame le droit des Etats de récupérer leurs ressources naturelles et de procéder à leur mise en valeur au profit de leurs peuples, dans le cadre d'un système de développement librement choisi.

.....

V

.....

91. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus d'appuyer l'adoption de zones de juridiction nationale n'excédant pas 200 miles, mesurées à partir des lignes de base, dans lesquelles l'Etat riverain exercerait ses droits aux fins d'exploiter les ressources naturelles et de protéger les autres intérêts connexes de leurs peuples, compte tenu des droits et intérêts spéciaux des pays en voie de développement, côtiers ou sans littoral ou géographiquement désavantagés, sans préjudice, d'une part, de la liberté de navigation et de survol, là où elle est applicable, et, d'autre part, du régime concernant le plateau continental.

92. Les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment l'importance vitale d'une mise en valeur rationnelle des ressources des mers et des océans pour le développement économique et la promotion du bien-être des peuples.

93. Les participants réaffirment leur adhésion au principe fondamental suivant lequel la zone et les ressources des fonds marins, situées au-delà des limites des juridictions nationales, constituent le patrimoine commun de l'humanité et recommandent l'institution d'une autorité internationale, dotée de pouvoirs étendus, qui sera chargée d'administrer cette zone au profit de la communauté internationale tout entière et en particulier des pays en voie de développement.

94. Les participants invitent de manière pressante toutes les parties intéressées à se conformer au moratoire portant interdiction d'exploiter les ressources de la zone internationale avant l'établissement d'un régime convenu.

95. Ils soulignent que les nouvelles règles du droit de la mer doivent contribuer de manière effective à éliminer les menaces à la sécurité des Etats et assurer le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

.....

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 45-46, 11-18 novembre 1973.

112. *Projet de déclaration de principe entre les Etats-Unis et la Communauté européenne et ses Etats membres adopté par les ministres des affaires étrangères des Neuf à Copenhague*

10 septembre 1973

Préambule

Les Etats-Unis d'Amérique, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part,

1. Alors que se produisent dans le monde des événements qui modifient profondément la situation internationale et que les Neuf ont affirmé leur intention de transformer, avant la fin de l'actuelle décennie, l'ensemble de leurs relations en une union européenne ;

2. Conscients de posséder des valeurs et aspirations communes fondées sur un héritage partagé et d'être confrontés à des problèmes et des difficultés similaires ;

3. Décidés à observer les principes fondamentaux de la démocratie représentative, à reconnaître le règne de la loi, à promouvoir la justice sociale et à respecter les droits de l'homme ;

4. Conscious of the benefits that their citizens enjoy from the wide range of the mutual relations between their countries ;

5. Recalling the lessons of history which demonstrate the need for the United States and the European countries to remain closely linked ;

6. Undertake to intensify their existing co-operation on an equal basis in accordance with the following principles and to maintain a constructive dialogue.

General principles

7. The United States, recognising that the creation of the Community is an event of great international importance and has enhanced the stability of Europe, welcomes the intention of the Nine to ensure that the Community establishes its position in world affairs as a distinct entity.

8. The Nine and the United States will continue to make a contribution to peace and prosperity commensurate with their human, intellectual and material resources.

9. They will work in harmony to promote a more stable international equilibrium, respecting the principles of the Charter of the United Nations and in accordance with their world-wide responsibilities. They will each be open to the world and their policies are not directed against anyone. Their co-operation will stimulate wider international collaboration.

10. It is an objective of their policies that the economic strength of the United States and that of the Community — as it will be enhanced by the economic and monetary union and other related policies — should serve the continued growth of trade to their mutual advantage, that of developing countries, and that of the other countries of the world.

East-West relations

11. While maintaining their own security they are determined to pursue a policy of détente and co-operation with the Soviet Union and the East European countries. They consider that both the United States and the Nine have essential rôles to play in this respect.

12. They affirm their conviction that progress towards European union will be a positive factor working in favour of détente, noting in particular

the constructive contribution which the work of the Nine is making to the realisation of the objectives of the CSCE. [Conference on security and co-operation in Europe.]

Co-operation with developing countries

13. They recognise that they have a special responsibility towards developing countries. They agree to intensify their efforts in the fields of aid and trade to support these countries in attaining higher levels of prosperity and well-being and to strengthen international co-operation to this effect.

Co-operation with industrialised countries

14. They remain determined to maintain relations of close co-operation with other industrialised countries. They agree that they themselves and other industrialised countries have a common interest in managing their own economic policies in such a way as to promote the prosperity of all.

Trade

15. They will encourage the further development of trade not only between themselves but between all countries to help raise the standard of living and the quality of life throughout the world.

16. They reaffirm their readiness to play an active rôle in the GATT negotiations, with a view to the expansion and ever greater liberalisation of world trade, *inter alia* through the progressive dismantling of the various types of obstacles to trade, on the basis of the principles of mutual advantage, mutual commitment and overall reciprocity, due account being taken of the special situations and the special interests of the developing countries. These negotiations will deal with international trade in both industrial and agricultural products, taking into account the particular problems of each sector and, in particular, the special characteristics of the agricultural sector.

17. On the basis of the agreement reached in Tokyo at the opening of the multilateral trade negotiations, they recognise that the efforts to be made in the trade field imply continuing efforts to maintain orderly conditions in the monetary field and to establish a durable and equitable monetary system. They recognise

4. Conscients des avantages que leurs citoyens retirent de la gamme étendue des relations mutuelles existant entre leurs pays ;

5. Rappelant les leçons de l'histoire, qui montrent la nécessité du maintien de liens étroits entre les Etats-Unis et les pays européens ;

6. Décident d'intensifier leur actuelle coopération sur une base d'égalité, conformément aux principes suivants, et de maintenir un dialogue constructif.

Principes généraux

7. Les Etats-Unis, reconnaissant que la création de la Communauté constitue un événement d'une grande portée internationale et qu'elle a accru la stabilité de l'Europe, se félicitent de l'intention témoignée par les Neuf de voir la Communauté marquer sa place dans les affaires mondiales en tant qu'entité distincte.

8. Les Neuf et les Etats-Unis continueront de contribuer à la paix et à la prospérité en fonction de leurs ressources humaines, intellectuelles et matérielles.

9. Ils œuvreront dans un esprit harmonieux pour l'établissement d'un équilibre international plus stable, en respectant les principes de la charte des Nations Unies et conformément à leurs responsabilités mondiales. Ils seront ouverts au monde et leur politique n'est dirigée contre personne. Leur coopération favorisera une collaboration internationale plus large.

10. L'un des buts de leur politique est que la force économique des Etats-Unis et celle de la Communauté — telle qu'elle sera accrue par l'union économique et monétaire et d'autres politiques connexes — servent la croissance continue du commerce à leur avantage mutuel, à celui des pays en voie de développement et à celui des autres pays du monde.

Relations Est-Ouest

11. Tout en préservant leur propre sécurité, ils sont décidés à poursuivre une politique de détente et de coopération avec l'Union Soviétique et les pays de l'Europe de l'Est. Ils estiment que les Etats-Unis et les Neuf ont les uns et les autres des rôles essentiels à jouer dans ce domaine.

12. Ils se déclarent convaincus que les progrès vers l'union européenne seront un facteur de la détente, et notent en particulier la contribu-

tion constructive que les travaux des Neuf apportent à la réalisation des objectifs de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (C.S.C.E.).

Coopération avec les pays en voie de développement

13. Ils reconnaissent qu'ils ont une responsabilité particulière envers les pays en voie de développement. Ils conviennent d'intensifier leurs efforts dans les domaines de l'aide et du commerce pour aider ces pays à atteindre de plus hauts niveaux de prospérité et de bien-être, et de renforcer la coopération internationale à cet effet.

Coopération avec les autres pays industrialisés

14. Ils restent décidés à maintenir des relations de coopération étroite avec les autres pays industrialisés. Ils s'accordent à reconnaître qu'eux-mêmes et les autres pays industrialisés ont un intérêt commun à mener leurs propres politiques économiques d'une manière qui contribue à promouvoir la prospérité de tous.

Commerce

15. Ils favoriseront le développement du commerce, non seulement entre eux, mais également entre tous les pays, en vue de contribuer au relèvement du niveau de vie et de la qualité de la vie dans le monde entier.

16. Ils réaffirment leur volonté de prendre une part active aux négociations dans le cadre du GATT, en vue de favoriser l'expansion et la libération de plus en plus large du commerce mondial, entre autres par la réduction progressive des différents types d'obstacles au commerce, sur la base des principes de l'avantage mutuel, de l'engagement mutuel et de la réciprocité globale, en tenant dûment compte des situations spéciales et des intérêts particuliers des pays en voie de développement. Ces négociations porteront sur les échanges internationaux tant des produits industriels que des produits agricoles, en tenant compte des problèmes propres à chacun des deux secteurs et notamment des caractéristiques spéciales du secteur agricole.

17. Sur la base de l'accord réalisé à Tokyo lors de l'ouverture des négociations commerciales multilatérales, ils reconnaissent que les efforts qui doivent être déployés dans le domaine commercial impliquent que l'on continue à s'employer à maintenir une situation ordonnée dans le domaine monétaire et à établir un système moné-

equally that the new phase in the liberalisation of trade which they intend to undertake should facilitate the orderly functioning of the monetary system.

International monetary reform

18. They will promote agreement on international monetary reform to achieve an equitable and durable system taking into account the interests of the developing countries. This system should involve closer international consultation in the framework of the IMF, fixed but adjustable parities, general convertibility of currencies, the effective working of the balance of payments adjustments process, the effective international regulation of the world supply of liquidity, the reduction in the rôle of national reserve currencies and equal rights and duties for all participants. They underline the need to lessen the unstabilising effects of short-term capital movements.

Inflation

19. They attach importance to co-operating in the fight against inflation so as to promote the stability and further development of their economies.

Environment

20. They express their concern at the dangers arising from environmental pollution and deterioration particularly in areas where population is heavily concentrated. They will work together in co-operation with other countries concerned in the competent international bodies, including where appropriate by the exchange of information and experience, in order to develop measures for the protection and improvement of the human environment for the benefit of the present and future generations throughout the world.

Science and technology

21. They are determined to continue to co-operate both between themselves and in international organisations in the scientific and technological fields, and particularly in those of space, telecommunications and research on the peaceful

uses of nuclear energy with a view to ensuring that they should all have the place to which they may aspire in the perfection and use of these new techniques.

Development of world needs in natural resources

22. They are likewise concerned that world needs in natural resources should be met by regular supplies available under economic conditions satisfactory to all countries. They would thus like to see a greater degree of co-operation among all the parties concerned and are prepared for their part to contribute to any action undertaken with this end in view and aimed at ensuring the orderly functioning of world markets in the main natural resources.

Source : The Times, 25th September 1973.

113. Declaration adopted at the GATT Ministerial Meeting, Tokyo

14th September 1973

1. The Ministers, having considered the report of the Preparatory Committee for the Trade Negotiations and having noted that a number of governments have decided to enter into comprehensive multilateral trade negotiations in the framework of GATT and that other governments have indicated their intention to make a decision as soon as possible, declare the negotiations officially open. Those governments which have decided to negotiate have notified the Director-General of GATT to this effect, and the Ministers agree that it will be open to any other government, through a notification to the Director-General, to participate in the negotiations. The Ministers hope that the negotiations will involve the active participation of as many countries as possible. They expect the negotiations to be engaged effectively as rapidly as possible, and that, to that end, the governments concerned will have such authority as may be required.

2. The negotiations shall aim to :

— achieve the expansion and ever-greater liberalisation of world trade and improvement in the standard of living and welfare of the people of the world,

taire durable et équitable. Ils reconnaissent également que la nouvelle étape de la libéralisation des échanges qu'ils ont l'intention d'entreprendre devrait faciliter le fonctionnement ordonné du système monétaire.

Réforme du système monétaire international

18. Ils contribueront à l'établissement d'un accord sur une réforme du système monétaire international visant l'instauration d'un système durable et équitable qui tienne compte des intérêts des pays en voie de développement. Ce système devrait être fondé sur des consultations internationales plus étroites dans le cadre du Fonds Monétaire International, des parités fixes mais ajustables, une convertibilité générale des monnaies, le fonctionnement efficace du processus d'ajustement de la balance des paiements, une régulation internationale effective de l'approvisionnement du monde en liquidités, la réduction du rôle des monnaies nationales de réserve et l'égalité des droits et des obligations pour tous les participants. Ils soulignent la nécessité d'atténuer les effets de mouvements de capitaux à court terme susceptibles de provoquer l'instabilité.

Inflation

19. Ils attachent de l'importance à coopérer dans la lutte contre l'inflation, de façon à promouvoir la stabilité et la continuité du développement de leurs économies.

Environnement

20. Ils expriment leur inquiétude devant les dangers résultant de la pollution et de la détérioration de l'environnement, notamment dans les zones à forte concentration de population. Ils œuvreront ensemble, en coopération avec les autres pays concernés, dans le cadre des organisations internationales compétentes, y compris par l'échange d'informations et d'expériences lorsque cela s'avère utile, afin de développer des mesures propres à protéger et à améliorer l'environnement humain pour le bénéfice des générations présentes et futures à travers le monde.

Science et technologie

21. Ils sont décidés à poursuivre la coopération, tant entre eux-mêmes qu'au sein des organisations internationales, dans les domaines scientifiques et technologiques, et en particulier dans ceux de l'espace, des télécommunications et de la re-

cherche sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, avec la préoccupation d'assurer à chacun la place à laquelle il peut aspirer dans la mise au point et l'exploitation de ces nouvelles techniques.

Evolution des besoins mondiaux en ressources naturelles

22. Ils attachent un même intérêt à ce que les besoins mondiaux en ressources naturelles puissent être couverts de façon continue dans des conditions économiques satisfaisantes pour tous les pays. Ils souhaitent, à cet effet, que se développe une coopération accrue entre toutes les parties intéressées et sont prêts, en ce qui les concerne, à contribuer à toute action engagée dans cet esprit en vue d'assurer le fonctionnement régulier des marchés mondiaux des principales ressources naturelles.

Source : Le Monde, 27 septembre 1973.

113. Déclaration adoptée lors de la réunion ministérielle du GATT à Tokyo

14 septembre 1973

1. Les ministres, ayant examiné le rapport du Comité de préparation des négociations commerciales et ayant noté qu'un certain nombre de gouvernements ont décidé d'engager des négociations commerciales multilatérales de vaste portée dans le cadre du GATT et que d'autres gouvernements ont fait connaître leur intention de prendre une décision le plus rapidement possible, déclarent les négociations officiellement ouvertes. Les gouvernements qui ont décidé de négocier ont adressé au Directeur général du GATT une notification à cet effet, et les ministres conviennent que tout autre gouvernement aura la faculté de participer aux négociations en adressant une notification au Directeur général. Les ministres espèrent que les négociations comporteront la participation active du plus grand nombre possible de pays. Ils s'attendent à ce que les négociations s'engagent effectivement le plus vite possible et qu'à cet effet, les gouvernements concernés puissent disposer des pouvoirs éventuellement nécessaires.

2. Les négociations auront pour but :

- de réaliser l'expansion et une libéralisation de plus en plus large du commerce mondial et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être des peuples du monde,

objectives which can be achieved, *inter alia*, through the progressive dismantling of obstacles to trade and the improvement of the international framework for the conduct of world trade ;

- secure additional benefits for the international trade of developing countries so as to achieve a substantial increase in their foreign exchange earnings, the diversification of their exports, the acceleration of the rate of growth of their trade, taking into account their development needs, an improvement in the possibilities for these countries to participate in the expansion of world trade and a better balance as between developed and developing countries in the sharing of the advantages resulting from this expansion, through, in the largest possible measure, a substantial improvement in the conditions of access for the products of interest to the developing countries and, wherever appropriate, measures designed to attain stable, equitable and remunerative prices for primary products.

To this end, co-ordinated efforts shall be made to solve in an equitable way the trade problems of all participating countries, taking into account the specific trade problems of the developing countries.

3. To this end the negotiations should aim, *inter alia*, to :

- (a) conduct negotiations on tariffs by employment of appropriate formulae of as general application as possible ;
- (b) reduce or eliminate non-tariff measures or, where this is not appropriate, to reduce or eliminate their trade restricting or distorting effects, and to bring such measures under more effective international discipline ;
- (c) include an examination of the possibilities for the co-ordinated reduction or elimination of all barriers to trade in selected sectors as a complementary technique ;
- (d) include an examination of the adequacy of the multilateral safeguard system,

considering particularly the modalities of application of Article XIX, with a view to furthering trade liberalisation and preserving its results ;

- (e) include, as regards agriculture, an approach to negotiations which, while in line with the general objectives of the negotiations, should take account of the special characteristics and problems in this sector ;
- (f) treat tropical products as a special and priority sector.

4. The negotiations shall cover tariffs, non-tariff barriers and other measures which impede or distort international trade in both industrial and agricultural products, including tropical products and raw materials, whether in primary form or at any stage of processing including in particular products of export interest to developing countries and measures affecting their exports.

5. The negotiations shall be conducted on the basis of the principles of mutual advantage, mutual commitment and overall reciprocity, while observing the most-favoured-nation clause, and consistently with the provisions of the General Agreement relating to such negotiations. Participants shall jointly endeavour in the negotiations to achieve, by appropriate methods, an overall balance of advantage at the highest possible level. The developed countries do not expect reciprocity for commitments made by them in the negotiations to reduce or remove tariff and other barriers to the trade of developing countries, i.e., the developed countries do not expect the developing countries, in the course of the trade negotiations, to make contributions which are inconsistent with their individual development, financial and trade needs. The Ministers recognise the need for special measures to be taken in the negotiations to assist the developing countries in their efforts to increase their export earnings and promote their economic development and, where appropriate, for priority attention to be given to products or areas of interest to developing countries. They also recognise the importance of maintaining and improving the generalised system of preferences. They further recognise the importance of the application of differential measures to developing countries in ways which will provide special and more favourable treatment for them

objectifs qui peuvent être atteints, entre autres, par la suppression progressive des obstacles au commerce et l'amélioration du cadre international qui régit le commerce mondial ;

- d'apporter des avantages supplémentaires pour le commerce international des pays en voie de développement, de manière à réaliser un accroissement substantiel de leurs recettes en devises, la diversification de leurs exportations, l'accélération de la croissance de leur commerce, compte tenu de leurs besoins en matière de développement, une amélioration des possibilités offertes à ces pays de participer à l'expansion du commerce mondial et un meilleur équilibre entre les pays développés et les pays en voie de développement dans le partage des avantages résultant de cette expansion, grâce, dans la plus large mesure possible, à une amélioration substantielle des conditions d'accès pour les produits qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement, et, s'il y a lieu, à l'élaboration de mesures destinées à assurer la stabilité des prix des produits primaires à des niveaux équitables et rémunérateurs.

A cet effet, des efforts coordonnés seront faits pour résoudre de façon équitable les problèmes de commerce de tous les pays participants en tenant compte des problèmes commerciaux particuliers des pays en voie de développement.

3. A cette fin, les négociations devraient avoir, entre autres, les buts suivants :

- (a) mener des négociations sur les droits de douane en utilisant des formules appropriées d'application aussi générale que possible ;
- (b) réduire ou éliminer les mesures non tarifaires ou, dans les cas où cela ne serait pas approprié, en réduire ou en éliminer les effets de restriction ou de distorsion, et assujettir ces mesures à une discipline internationale plus efficace ;
- (c) comporter un examen des possibilités de réduction ou d'élimination coordonnées de tous les obstacles au commerce dans des secteurs déterminés, comme technique d'appoint ;
- (d) comporter un examen du degré d'adéquation du système multilatéral de

sauvegarde, ayant les modalités d'application de l'article XIX en vue, pour faciliter la libération des échanges et en préserver les résultats ;

- (e) comporter, en ce qui concerne l'agriculture, une approche des négociations qui, tout en étant en harmonie avec les objectifs généraux des négociations, devrait tenir compte des caractéristiques spéciales et des problèmes de ce secteur ;
- (f) traiter les produits tropicaux comme un secteur spécial et prioritaire.

4. Les négociations couvriront les droits de douane, les obstacles non tarifaires et autres mesures qui freinent ou qui faussent les courants d'échanges internationaux tant des produits industriels que des produits agricoles, y compris les produits tropicaux et les matières premières, sous forme primaire et à tous les stades de leur transformation, y compris en particulier les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en voie de développement ainsi que les mesures qui affectent leurs exportations.

5. Les négociations seront conduites sur la base des principes de l'avantage mutuel, de l'engagement mutuel et de la réciprocité globale, dans le respect de la clause de la nation la plus favorisée et conformément aux dispositions de l'Accord général se rapportant à de telles négociations. Les participants s'efforceront conjointement dans les négociations de réaliser, par des méthodes appropriées, un équilibre global des avantages au niveau le plus élevé possible. Les pays développés n'attendent pas de réciprocité pour les engagements pris par eux, au cours des négociations, à l'effet de réduire ou d'éliminer des obstacles tarifaires et autres au commerce des pays en voie de développement, c'est-à-dire que les pays développés n'attendent pas des pays en voie de développement qu'ils apportent, au cours des négociations commerciales, des contributions incompatibles avec les besoins de leur développement, de leurs finances et de leur commerce. Les ministres reconnaissent la nécessité de prendre des mesures spéciales au cours des négociations afin d'aider les pays en voie de développement dans les efforts qu'ils font pour accroître leurs recettes d'exportation et promouvoir leur développement économique et, dans les cas où cela serait approprié, d'accorder une attention prioritaire aux produits ou aux secteurs qui présentent un intérêt pour les pays en voie de développement. Ils reconnaissent aussi qu'il est important de maintenir et d'améliorer

in areas of the negotiation where this is feasible and appropriate.

6. The Ministers recognise that the particular situation and problems of the least developed among the developing countries shall be given special attention, and stress the need to ensure that these countries receive special treatment in the context of any general or specific measures taken in favour of the developing countries during the negotiations.

7. The policy of liberalising world trade cannot be carried out successfully in the absence of parallel efforts to set up a monetary system which shields the world economy from the shocks and imbalances which have previously occurred. The Ministers will not lose sight of the fact that the efforts which are to be made in the trade field imply continuing efforts to maintain orderly conditions and to establish a durable and equitable monetary system.

The Ministers recognise equally that the new phase in the liberalisation of trade which it is their intention to undertake should facilitate the orderly functioning of the monetary system.

The Ministers recognise that they should bear these considerations in mind both at the opening of and throughout the negotiations. Efforts in these two fields will thus be able to contribute effectively to an improvement of international economic relations, taking into account the special characteristics of the economies of the developing countries and their problems.

8. The negotiations shall be considered as one undertaking, the various elements of which shall move forward together.

9. Support is reaffirmed for the principles, rules and disciplines provided for under the General Agreement¹. Consideration shall be

¹ This does not necessarily represent the views of representatives of countries not now parties to the General Agreement.

given to improvements in the international framework for the conduct of world trade which might be desirable in the light of progress in the negotiations and, in this endeavour, care shall be taken to ensure that any measures introduced as a result are consistent with the overall objectives and principles of the trade negotiations and particularly of trade liberalisation.

10. A Trade Negotiations Committee is established, with authority, taking into account the present declaration, *inter alia* :

(a) to elaborate and put into effect detailed trade negotiating plans and to establish appropriate negotiating procedures, including special procedures for the negotiations between developed and developing countries ;

(b) to supervise the progress of the negotiations.

The Trade Negotiations Committee shall be open to participating governments¹. The Trade Negotiations Committee shall hold its opening meeting not later than 1st November 1973.

11. The Ministers intend that the trade negotiations be concluded in 1975.

Source : GATT document MIN (73) 1.

114. Resolution on the admission of the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany adopted by the United Nations General Assembly, New York

18th September 1973

The General Assembly,

Having received the recommendation of the Security Council of 22nd June 1973 that the German Democratic Republic and the Federal Republic of Germany should be admitted to membership in the United Nations,

Having considered separately the application for membership of the German Democratic

¹ Including the European Communities.

le système généralisé de préférences. Ils reconnaissent en outre l'importance de l'application de mesures différenciées aux pays en voie de développement, selon des modalités qui leur assureront un traitement spécial et plus favorable, dans les secteurs de négociation où cela est réalisable et approprié.

6. Les ministres reconnaissent que la situation et les problèmes particuliers des pays les moins avancés parmi les pays en voie de développement devront faire l'objet d'une attention spéciale, et soulignent la nécessité de faire en sorte que ces pays bénéficient d'un traitement spécial dans le contexte de toute mesure générale ou spécifique prise en faveur des pays en voie de développement au cours des négociations.

7. La politique de libération des échanges mondiaux ne peut être poursuivie avec succès à défaut d'efforts parallèles visant à la mise sur pied d'un système monétaire qui mette l'économie mondiale à l'abri des secousses et des déséquilibres tels qu'ils se sont manifestés ces derniers temps. Les ministres ne perdront pas de vue que les efforts qui vont être entrepris dans le domaine du commerce impliquent la poursuite des efforts pour maintenir des conditions ordonnées et pour établir un système monétaire durable et équitable.

Les ministres reconnaissent également que la nouvelle étape de la libération des échanges à laquelle ils se proposent de procéder devrait faciliter le fonctionnement ordonné du système monétaire.

Les ministres reconnaissent que ces considérations doivent être présentes à leur esprit à l'ouverture et tout au long des négociations. Des efforts dans ces deux domaines seront ainsi de nature à contribuer efficacement à une amélioration des relations économiques internationales, compte tenu des caractéristiques particulières de l'économie des pays en voie de développement et de leurs problèmes.

8. Les négociations seront considérées comme un tout, dont les différents éléments devront progresser ensemble.

9. L'attachement aux principes, règles et disciplines prévus par l'Accord général est réaffirmé¹. On prendra en considération les améliora-

1. Cette phrase ne reflète pas nécessairement les vues des représentants des pays qui ne sont pas actuellement parties à l'Accord général.

tions du cadre international régissant le commerce mondial qui pourraient être souhaitables à la lumière du progrès des négociations et, dans cette entreprise, il faudra veiller à ce que toute mesure qui serait introduite en conséquence soit compatible avec les objectifs globaux et les principes des négociations commerciales et en particulier de la libéralisation des échanges.

10. Il est institué un Comité des négociations commerciales qui est habilité notamment, compte tenu de la présente déclaration :

- (a) à élaborer et à mettre en œuvre des plans détaillés de négociations commerciales, ainsi qu'à établir des procédures de négociation appropriées, y compris des procédures spéciales pour les négociations entre pays développés et pays en voie de développement ;
- (b) à surveiller le déroulement des négociations.

Le Comité des négociations commerciales sera ouvert aux gouvernements participants¹. Le Comité des négociations commerciales tiendra sa réunion inaugurale au plus tard le 1^{er} novembre 1973.

11. L'intention des ministres est que les négociations commerciales se terminent en 1975.

Source : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, document MIN (73) 1.

114. Résolution concernant l'admission de la République Démocratique Allemande et de la République Fédérale d'Allemagne adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

18 septembre 1973

L'Assemblée générale,

Ayant reçu la communication du Conseil de sécurité, en date du 22 juin 1973, recommandant l'admission de la République Démocratique Allemande et de la République Fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies ;

Ayant examiné séparément la demande d'admission de la République Démocratique Alle-

1. La mention de gouvernements est réputée valoir aussi pour les Communautés européennes.

Republic and the application for membership of the Federal Republic of Germany,

1. Decides to admit the German Democratic Republic to membership in the United Nations;

2. Decides to admit the Federal Republic of Germany to membership in the United Nations.

Source: United Nations General Assembly document A/RES/3050 (XXVIII), 20th September 1973.

115. Speech by Mr. Scheel, Federal German Minister for Foreign Affairs, to the United Nations General Assembly, New York

19th September 1973

(Extract)

.....

... The Federal Republic of Germany has renounced the use of force, not only in its own interest but from its sense of international responsibility and it has done so particularly as regards the solution of its national problem. No political objective can justify force: no nationalism, no class warfare, no colonial or racial struggles, no utopia, no ideology.

In the United Nations we must work out that minimum of mutual understanding on this question and draw the practical consequences.

Our world is imperfect. The Golden Age remains a beautiful dream. This does not mean resignation, nor the abandonment of our duty to do all that is necessary and possible every day in order to improve the state of our world. But it does mean recognising the limits of human ability and not indulging in illusions which in the history of mankind have proved often enough to be the germ of violence.

Peace takes first place. The times have gone when the family of nations allowed a single State or a political group to upset the co-existence of the world family through the use of force. In our time, there is no longer any room for the law of the jungle.

Universality means both interdependence and mutual restriction. But let us not misunderstand that. Interdependence does not mean

dependence on this or that great power or indeed on both. It is everyone's dependence on everyone, even dependence of the industrial countries on the developing countries.

Would anyone still maintain that he can measure all the consequences of a conflict? Who is still in a position to guarantee the local confinement of an armed conflict? In the past hundred years the world has taken a leap bigger than ever before. We must at long last recognise this fact, also in the world of politics. We shall have to find systems for the peaceful settlement of disputes if we wish to remain at that level of civilisation which we are otherwise apt to speak so proudly of.

Only the United Nations can be the place where the now-rampant use of force can be stopped. Only this organisation can by and by develop the formulas and take the decisions that will ban force.

Some will think this picture is too good to come true; that the United Nations could not or not yet fulfil this task. I can only repeat what President Kennedy said from this rostrum twelve years ago: "In the development of this organisation rests the only true alternative to war".

The accession of the Federal Republic of Germany to the United Nations does not in itself make history. Yet to us Germans it is a historic day especially as it has not been an easy step to take...

.....

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 20th September 1973.

116. Letter from President Nixon to Senator Stennis on the defence budget for 1974

20th September 1973

(Extract)

.....

Current efforts in the Congress to reduce the financial year 1974 defence budget are deeply disturbing to me. Prior to submission in

mande et la demande d'admission de la République Fédérale d'Allemagne,

1. Décide d'admettre la République Démocratique Allemande à l'Organisation des Nations Unies ;

2. Décide d'admettre la République Fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies.

Source : Documents d'Actualité Internationale, n° 52, 31 décembre 1973.

115. Discours prononcé par M. Scheel, Ministre allemand des affaires étrangères, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

19 septembre 1973

(Extrait)

.....

... La République Fédérale d'Allemagne a renoncé à la violence non seulement dans son propre intérêt, mais aussi par responsabilité internationale, et notamment pour résoudre son problème national. Il n'est pas d'objectif politique qui justifie la violence : pas de nationalisme, pas de lutte des classes, pas d'antagonisme colonial ou racial, pas d'utopie ni d'idéologie.

Nous devons nous mettre bien d'accord sur ce minimum dans le cadre des Nations Unies et en tirer les conséquences pratiques.

Notre monde est imparfait. L'âge d'or ne reste qu'un beau rêve. Mais cela n'est pas synonyme de résignation, cela ne veut pas dire que nous renoncions à faire chaque jour ce qui est nécessaire, ce qui est possible pour améliorer l'état de notre monde. Mais cela signifie bien que nous reconnaissons les limites de l'action humaine, sans nous réfugier dans des illusions qui n'ont que trop souvent été à l'origine de la violence dans l'histoire des hommes.

La paix vient en première place. Fini le temps où la communauté des peuples acceptait de voir un Etat, un groupe politique perturber la vie de tous en recourant à la violence. De notre temps il n'y a plus de place pour la loi du plus fort, l'arme au poing.

Universalité signifie en même temps interdépendance et limitation mutuelle. Mais ne nous y méprenons pas. Interdépendance ne signifie

pas dépendance de l'une ou de l'autre des grandes puissances, encore moins des deux ensemble. C'est la dépendance où chacun dépend de l'autre, même le pays industrialisé du pays en voie de développement.

Qui peut encore prétendre être à même de mesurer toutes les conséquences d'un conflit ? Qui est encore en mesure de garantir la limitation locale d'un conflit armé ? Au cours des cent dernières années, le monde s'est développé d'un bond comme jamais auparavant, nous devons enfin en prendre note, même en politique. Nous devons enfin trouver des systèmes permettant de régler pacifiquement les différends si nous voulons rester au niveau de civilisation dont nous sommes si fiers par ailleurs.

Seules les Nations Unies peuvent être le lieu où l'on met un frein à la violence qui s'étend de plus en plus. Elles seules peuvent mettre au point peu à peu les formules et prendre les décisions qui bannissent la violence.

D'aucuns penseront que cette image est trop belle pour devenir réalité, que les Nations Unies ne peuvent pas remplir cette tâche, au moins pour l'instant. Je ne puis que répéter ce que le Président Kennedy déclarait ici même il a y douze ans : « C'est dans le développement de cette organisation que réside la seule alternative véritable à la guerre. »

Monsieur le Président, l'adhésion de la République Fédérale d'Allemagne aux Nations Unies ne fait pas histoire par elle-même. Néanmoins, c'est pour les Allemands une journée historique, précisément parce que nous ne nous y sommes pas facilement décidés...

.....

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 32, 20 septembre 1973.

116. Lettre adressée par le Président Nixon au Sénateur Stennis sur le budget de la défense pour 1974

20 septembre 1973

(Extrait)

.....

Je suis très inquiet des efforts déployés actuellement au Congrès pour réduire le budget de défense pour l'exercice financier 1974. Avant

January, that budget was carefully reviewed, both within the Department of Defence and within the national security council system.

During this review the strategic and diplomatic implications of lower budgets were thoroughly assessed. Difficult choices had to be made because we were mindful of the need to hold down spending in order to combat inflation. Marginal defence programmes were eliminated and other programmes trimmed. I was convinced then, and I am convinced now, that the request I finally sent the Congress was the minimum level consistent with the nation's security interests and our foreign policy objectives.

There is no doubt in my mind that a strong defence posture is closely linked to the past success and future development of our foreign policies. A strong military posture was a key factor in our opening of contacts with the Chinese and efforts to improve our relations with the Soviets — steps which were in the interest of the entire nation. A strong defence posture will continue to be a crucial ingredient as we try to maintain close relations with our traditional allies and to prevent conflicts and crises that could undermine efforts to continue to strengthen relations with the potential adversaries.

It is ironic that in this critical period in which the United States has so much at stake in the international arena arguments to erode our military posture have gained such currency. We are now engaged in crucial efforts to improve our trade relationships, to reform the international monetary system and to obtain oil supplies from parts of the world fraught with tension. Strong American military forces, by making a vital contribution to international stability, provide us with the influence and leverage we need in negotiating with both our allies and our potential enemies. All of our efforts to secure a more peaceful and prosperous world will be endangered if we unilaterally erode our defence posture.

Unilateral reductions would be particularly destructive for two sets of negotiations that will begin soon and will have a profound effect upon the future. Within a matter of about a month

we will be embarking on a new and extremely important phase of the strategic arms limitation talks. The SALT talks will focus on ways of controlling the qualitative aspects of the arms race. This would be a most inopportune time to weaken our position unilaterally by cutting back on new United States weapons systems that demonstrate to the Soviets we will not stand aside while they continue to make qualitative improvements to their forces.

The second set of negotiations — discussions with the Warsaw Pact regarding mutual troop reductions in Europe — should also begin shortly. A strong defence capability and a visible posture of unity on the part of the American public, its Congress and Executive are an essential ingredient in the MBFR negotiations. We cannot expect the Soviet Union to negotiate seriously if they believe that by slowing negotiations they can get troop reductions at no cost to themselves.

But the issue of national defence goes beyond issues of foreign policy. It goes to the heart of the question of our priorities as a nation. My judgment is that in today's world this nation cannot afford less defence. We have in the past tried to shrug off the burden of defence only to find that conflict reached us nonetheless. We paid a tragic price for that unpreparedness. Secretary Schlesinger, Admiral Moorer and many other advisers can provide you with all the necessary details on the military specifics of the programmes I have recommended and the particular reasons why the cuts the Congress is considering will be a serious blow to the national interest. While I will leave to them the discussion of the details, I would like to mention several areas of particular concern :

- A unilateral cut in our NATO troops would begin a serious unravelling of the fabric of NATO. It would completely disrupt our MBFR and burden-sharing negotiations.
- A reduction in military assistance for South Vietnam and Laos would be unwise during this delicate period of

d'être présenté en janvier, ce budget avait été soigneusement examiné tant au sein du Département de la défense qu'au sein du Conseil national de sécurité.

Au cours de cet examen, les conséquences stratégiques et diplomatiques des réductions ont été évaluées avec précision. Le choix était difficile, car nous étions conscients de la nécessité de contenir les dépenses pour combattre l'inflation. Les programmes de défense marginaux ont été éliminés et d'autres ont été amputés. J'étais et je suis toujours convaincu que le projet de budget que j'ai finalement présenté au Congrès constituait le minimum compatible avec les intérêts de la sécurité nationale et avec nos objectifs de politique étrangère.

Il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que la force de notre position sur le plan militaire est étroitement liée au succès passé et à l'évolution future de notre politique étrangère. Notre forte position militaire a été un facteur clé dans notre prise de contacts avec les Chinois et nos efforts pour améliorer nos relations avec les Soviétiques — mesures qui servaient les intérêts de la nation tout entière. Une forte position sur le plan militaire continuera d'être un élément capital pour tenter de maintenir d'étroites relations avec nos alliés traditionnels et de prévenir les conflits et les crises qui pourraient compromettre les tentatives que nous faisons pour renforcer nos relations avec les adversaires potentiels.

Il est curieux que ce soit précisément à l'heure critique où l'enjeu américain est particulièrement important sur la scène internationale, que des théories sapant notre position militaire trouvent tant de crédit. Nous déployons actuellement des efforts capitaux pour améliorer nos relations commerciales, réformer le système monétaire international et assurer un approvisionnement en pétrole originaire de certaines régions du globe où règne la tension. Des forces armées américaines puissantes, en apportant une contribution capitale à la stabilité internationale, nous donnent l'influence et les moyens d'action nécessaires pour négocier tant avec nos alliés qu'avec nos ennemis potentiels. Tous nos efforts pour assurer davantage de paix et de prospérité dans le monde seront compromis si nous affaiblissons unilatéralement notre position de défense.

Des réductions unilatérales seraient particulièrement funestes pour les deux séries de négociations qui vont bientôt s'ouvrir et qui seront d'une grande portée pour l'avenir. Dans un mois

environ, nous entrerons dans une nouvelle phase, extrêmement importante, des conversations sur la limitation des armements stratégiques. Ces conversations SALT seront axées sur les moyens de maîtriser les aspects qualitatifs de la course aux armements. L'heure serait bien mal venue d'affaiblir unilatéralement notre position en réduisant les nouveaux systèmes d'armes américains qui montrent aux Soviétiques que nous ne resterons pas à l'écart pendant qu'ils continueront à apporter des améliorations qualitatives à leurs forces.

La seconde série de négociations — les discussions avec le Pacte de Varsovie sur les réductions mutuelles de forces en Europe — devrait aussi commencer sous peu. Un important potentiel de défense et l'unité visible du peuple américain, de son Congrès et de l'exécutif, sont des éléments essentiels des négociations sur les MBFR. Nous ne pouvons nous attendre à ce que l'Union Soviétique négocie sérieusement si elle pense qu'en ralentissant les négociations, elle peut obtenir des réductions de troupes qui ne lui coûtent rien.

Mais le problème de la défense nationale va au-delà des problèmes de politique étrangère. Il est au centre de la question des priorités que nous nous assignons en tant que nation. A mon sens, dans le monde d'aujourd'hui, notre pays ne peut se permettre d'amoinrir sa défense. Nous avons essayé, dans le passé, de nous débarrasser du fardeau de la défense et, ceci, pour nous rendre compte finalement que nous n'en étions pas moins atteints par le conflit. Nous avons payé tragiquement le prix de notre manque de préparation. Le secrétaire à la défense, M. Schlesinger, l'amiral Moorer et bien d'autres conseillers peuvent vous fournir tous les détails nécessaires concernant les programmes que j'ai recommandés ainsi que les raisons pour lesquelles les réductions qu'envisage le Congrès porteront une grave atteinte aux intérêts nationaux. Bien que ce soit à lui qu'il appartienne d'en discuter les détails, je voudrais évoquer plusieurs points qui sont particulièrement inquiétants :

- Une réduction unilatérale de nos troupes affectées à l'O.T.A.N. entamerait un grave processus d'effritement de l'organisation. Elle bouleverserait complètement les négociations sur les MBFR et le partage des charges.
- Une réduction de l'assistance militaire au Sud-Vietnam et au Laos serait inopportune pendant cette délicate période de

transition to peace. Our request was the minimum funding necessary and I ask your support in restoring the cuts.

- Failure to develop and produce new weapons would cripple our efforts to provide the forces and equipment we will need for our security five to ten and even fifteen years into the future.

Our potential adversaries continue to press ahead with their weapons development programmes. If we fail to do likewise, our national security could be threatened at some point in the future.

- Severe reductions in authorised manpower, as proposed in the Senate Bill, would gravely jeopardise our efforts to maintain adequate force levels for both present and future needs. Adequate manpower is the most critical input to our defence posture and should not be reduced below current levels, which are already the lowest in twenty-three years.

An adequate defence must not become a partisan issue. A strong and ready military force is an asset to all Americans and supports all of their interests. Therefore, the Congress and the Executive branch must work together to provide the funds, the manpower and the leadership needed to assure this capability. I ask for your support in this most critical effort.

.....

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 185, 25th September 1973.

117. Communiqué issued by ESRO on the signing of a joint declaration and the Spacelab memorandum of understanding, Washington

25th September 1973

At a ceremony at the Department of State in Washington yesterday (Monday), Mr. Charles Hanin, Chairman of the European Space Conference and Belgian Science Minister, and Acting Secretary of State Mr. Kenneth Rush signed

a declaration noting the completion of arrangements for European participation in the space shuttle programme and marking the beginning of a new era in European-United States space co-operation. At the same ceremony, Dr. Alexander Hocker, Director General of the European Space Research Organisation (ESRO), and Dr. James C. Fletcher, NASA Administrator, signed the Spacelab memorandum of understanding implementing this unprecedented international co-operative project. The ESRO-NASA agreement represents a major step in the sharing of space costs between the United States and European countries participating in this co-operative project. The cost of the European Spacelab will be borne by the ESRO countries involved. It will be a significant contribution to the space transportation system in an area not funded by the United States and provide for a supporting system important to realising the full potential of the shuttle. It will also facilitate joint use programmes, many entailing the activities of United States and European astronauts.

Dr. Hocker said that the signature of the memorandum of understanding was a milestone not only in ESRO's short history but also in its well established relations with NASA. Europe, he said, would be involved in the overall programme planning and would participate as a partner with NASA in the operation of the system, thereby creating ample opportunities for Europe's scientific and technological communities.

The memorandum of understanding is subject to and implements an intergovernmental agreement between nine ESRO member States and the United States. These European States are Belgium, Denmark, France, Germany, Italy, the Netherlands, Spain, Switzerland and the United Kingdom. Their Ambassadors attended yesterday's ceremony and were subsequently entertained to lunch at the State Department (together with Minister Hanin ; Professor Maurice Levy, Chairman of ESRO Council ; Dr. Hocker ; Mr. R. Gibson, ESRO's Director of Administration, and Mr. J. P. Causse, Head of the Spacelab programme) by the Under-Secretary of State for Political Affairs, Ambassador William J. Porter.

Source : ESRO, Paris.

transition vers la paix. Notre projet contient le minimum nécessaire et je vous demande votre appui pour annuler les réductions.

- Si nous ne mettons pas au point et ne fabriquons pas de nouvelles armes, nous compromettrons nos efforts pour nous doter des forces et du matériel dont nous aurons besoin pour notre sécurité dans les cinq, dix et même quinze ans à venir.

Nos adversaires potentiels poursuivront la réalisation de leurs programmes de développement d'armes. Si nous ne faisons pas de même, notre sécurité nationale pourrait être, à un moment donné, menacée.

- De fortes réductions dans le personnel, comme l'a proposé le projet de loi du Sénat, compromettraient gravement nos efforts pour maintenir les niveaux de forces appropriés pour nos besoins actuels et futurs. Un personnel suffisant est l'élément primordial de notre dispositif de défense, et les niveaux actuels, qui sont déjà les plus bas que nous ayons connus depuis vingt-trois ans, ne doivent pas être réduits.

Et une défense adéquate ne doit pas devenir une question de parti. Une force armée puissante et disponible représente un avantage pour tous les Américains et défend les intérêts de tous. Le Congrès et l'exécutif doivent donc œuvrer de concert pour fournir les crédits, le personnel et les pouvoirs nécessaires pour nous doter de cette capacité. Je vous demande votre appui dans cet effort d'une importance toute particulière.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless file*, n° 185 (Traduction U.E.O.).

117. Communiqué publié par le C.E.R.S. à l'occasion de la signature, à Washington, d'une déclaration commune et du mémorandum d'accord « Spacelab »

25 septembre 1973

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée hier (lundi) au Département d'Etat à Washington, M. Charles Hanin, Président de la Conférence Spatiale Européenne et Ministre belge de la programmation scientifique, et M. Kenneth

Rush, Secrétaire d'Etat par intérim, ont signé une déclaration par laquelle ils prennent acte de la conclusion des arrangements relatifs à la participation européenne au programme de navette spatiale et qui marque le début d'une nouvelle ère dans le domaine de la coopération spatiale entre l'Europe et les Etats-Unis. Lors de cette même cérémonie, le Dr Alexandre Hocker, Directeur général de l'Organisation européenne de recherches spatiales (ESRO), et le Dr James C. Fletcher, Administrateur de la NASA, ont signé le mémorandum d'accord « Spacelab » qui règle les modalités de mise en œuvre de ce projet coopératif international sans précédent. L'accord réalisé entre l'ESRO et la NASA marque une étape importante dans le partage du coût des activités spatiales entre les Etats-Unis et les pays européens qui participent à ce projet commun. Le coût du Spacelab européen sera supporté par les pays de l'ESRO en cause. Le Spacelab représentera une contribution importante au système de transport spatial, dans un secteur qui n'est pas financé par les Etats-Unis, et jouera un rôle capital dans la pleine réalisation du potentiel de la navette. Il facilitera également l'exécution de programmes d'utilisation en commun dont beaucoup impliqueront la participation d'astronautes américains et européens.

Le Dr Hocker a déclaré que la signature du mémorandum d'accord marque une étape décisive non seulement de l'histoire encore récente de l'ESRO, mais également de ses relations déjà bien établies avec la NASA. L'Europe, a-t-il ajouté, interviendra dans la planification de l'ensemble du programme et aura accès, comme partenaire de la NASA, à l'exploitation du système, assurant ainsi de vastes possibilités à sa propre communauté scientifique et technologique.

Le mémorandum d'accord est assorti d'un accord intergouvernemental entre neuf des Etats membres de l'ESRO et les Etats-Unis auquel il donne effet. Les Etats européens participants sont la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni. Après avoir assisté hier à la cérémonie, les ambassadeurs de ces pays étaient ensuite conviés — ainsi que le Ministre Hanin, le Professeur Maurice Lévy, Président du Conseil de l'ESRO, le Dr Hocker, M. R. Gibson, Directeur de l'administration de l'ESRO, et M. J. P. Causse, Chef du programme Spacelab — à un déjeuner offert au Département d'Etat par l'Ambassadeur William J. Porter, Sous-Secrétaire d'Etat chargé des affaires politiques.

Source : C.E.R.S., Paris.

**118. Press conference by Mr. Pompidou,
President of the French Republic, Paris**

27th September 1973

(Extract)

.....

Question : You proposed that the Europeans should form a European union by 1980 but you did not specify what you include under that term. In what way is a European union more than a community and in what way is it a step toward a kind of European State with its democratic control, its government and its economic and political powers ?

Answer : It is a problem of adjectives : European union and European community could mean the same thing but it so happens that the Community is called economic and that the European union which we defined in its broad outlines during the summit conference lacks this adjective. Consequently this union goes beyond, it wishes to go beyond, the economic issue. This perforce means that it wants to lead to the political area. That, of course, is the most difficult.

We are six and now nine States which have traditions, which have different situations and different customs, and it is not easy to harmonise our policies. There will only be a genuine European union when there is a European policy and please believe that contrary to what one thinks France is not opposed to it. Quite the contrary. And if, for example, one feels that in order for political co-operation to develop more rapidly it must be discussed from time to time, at not too frequent but still regular intervals, by the highest authorities among themselves and themselves alone, I for my part am in favour of this and I am ready, not to take the initiative, but to discuss it with our partners. If we do in fact succeed in having a European policy vis-à-vis all the others, all the non-member countries, then the road will be clear.

In regard to the control, well, it is a difficult question. Every time solutions are suggested we realise that they are not adequate. I will simply say that so long as there is no real European executive, there can be no real European parliament. This does not detract from the

potential expansion of the rôle of the parliamentary assembly in Strasbourg but it sets the limits within which this rôle cannot at present help being restricted.

.....

Source : French Embassy, New York.

**119. Closing speech by Mr. Witteveen,
Managing Director of the International
Monetary Fund, Nairobi**

28th September 1973

(Extract)

.....

The current negotiations on international monetary reform are the most complex and difficult of any which I have experienced. We are still only in the middle of the negotiating process. As the distinguished Chairman of the Committee of Twenty noted in his report last Monday to the Board of Governors, "Much has been achieved but much remains to be done".

There is, I should emphasise, a broad measure of agreement on the basic principles of a new monetary system. We are agreed that this system should be based on stable but adjustable parities with provision for floating in particular circumstances ; that arrangements for convertibility should be established ; that the SDR should be the central reserve asset of the new system ; that the volume of global liquidity should be brought under effective international control ; that rights and obligations should apply symmetrically to deficit and surplus countries ; and that the new system should take full account of the needs and aspirations of the developing countries.

Nonetheless, much work will be required to reach a common view on the means by which these broad objectives of reform are to be achieved. We must approach the forthcoming negotiations with full realisation of the common interest of all nations in the restoration of internationally agreed rules. I share the belief of Secretary Shultz that a deep sense of commitment to an agreed code of international conduct is essential to any lasting monetary reform.

**118. Conférence de presse tenue par
M. Pompidou, Président de la République
Française, à Paris**

27 septembre 1973

(Extrait)

.....

Question : Vous avez proposé aux Européens de faire pour 1980 une union européenne, mais vous n'avez pas précisé ce que vous placiez sous ce terme. En quoi une union européenne est-elle plus qu'une communauté et en quoi est-elle une étape vers une sorte d'Etat européen avec son contrôle démocratique, son gouvernement et sa compétence à la fois économique et politique ?

Réponse : C'est un problème d'adjectif. Union européenne ou Communauté européenne, cela peut vouloir dire la même chose, mais il se trouve que la Communauté s'appelle économique et que l'union européenne que nous avons définie dans ses grandes lignes lors de la conférence au sommet n'a pas cet adjectif. Par conséquent, elle déborde, elle veut déborder le problème économique. Cela veut dire obligatoirement qu'elle veut déboucher sur le domaine politique. C'est le plus difficile, cela va de soi.

Nous sommes six, et maintenant neuf Etats qui ont des traditions, qui ont des situations différentes, des habitudes différentes et harmoniser les politiques n'est pas facile. Il n'y aura véritablement d'union européenne que le jour où il y aura une politique européenne et, croyez bien que, contrairement à ce qu'on pense, la France n'y est pas hostile, bien au contraire, et si, par exemple, on estime que la coopération politique doit, pour pouvoir se développer plus rapidement, être de temps à autre, à des intervalles pas trop fréquents, mais tout de même réguliers, traitée entre les plus hauts responsables, entre eux et entre eux seuls, j'en suis pour ma part partisan et je suis prêt, non pas à en prendre l'initiative, mais à en parler avec nos partenaires. Si nous arrivons effectivement à avoir une politique européenne vis-à-vis de tous les autres, de tous les tiers, à ce moment-là la voie sera ouverte.

En ce qui concerne le contrôle, ah bien c'est une affaire difficile. Chaque fois que l'on propose des solutions, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas adéquates. Je dirai simplement que, tant qu'il n'y aura pas un exécutif européen réel, il ne peut pas y avoir un parlement européen réel.

Cela n'enlève rien aux possibilités de développement de l'action de l'Assemblée parlementaire de Strasbourg, mais cela marque les limites dans lesquelles cette action, actuellement, ne peut pas ne pas être enfermée.

.....

Source : Présidence de la République, Paris.

**119. Allocution de clôture prononcée par
M. Witteveen, Directeur général du Fonds
Monétaire International, à Nairobi**

28 septembre 1973

(Extrait)

.....

Les négociations en cours sur la réforme du système monétaire international sont les plus complexes et les plus difficiles de toutes celles auxquelles j'ai participé. Nous ne sommes encore qu'au milieu du processus de négociation. Comme le notait, lundi dernier, dans son rapport au Conseil des gouverneurs l'éminent Président du Comité des Vingt, « de grands progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire ».

Il existe, je tiens à le souligner, un large accord sur les principes de base d'un nouveau système monétaire. Nous sommes convenus que ce système doit être fondé sur des parités stables mais ajustables, le flottement étant autorisé dans des cas particuliers ; qu'il convient de mettre au point les arrangements relatifs à la convertibilité ; que le D.T.S. doit être l'instrument de réserve central du nouveau système ; que le volume des liquidités globales doit être soumis à un contrôle international effectif ; que les droits et obligations doivent s'appliquer de façon symétrique aux pays en déficit et aux pays en excédent ; et que le nouveau système doit tenir pleinement compte des besoins et des aspirations des pays en voie de développement.

Néanmoins, beaucoup d'efforts seront encore nécessaires pour parvenir à une vue commune sur les moyens qu'il conviendra d'utiliser pour atteindre ces grands objectifs de la réforme. Nous devons aborder les prochaines négociations en réalisant pleinement qu'il est de l'intérêt commun de toutes les nations de restaurer un ensemble de règles convenues sur un plan international. Je pense, comme M. Shultz, Secrétaire au trésor des Etats-Unis, qu'il est essentiel de

If the Committee of Twenty is to succeed in settling the issues of reform by its target date of 31st July 1974, the sense of urgency shown in Governors' statements this week will have to be sustained, and then translated into action through decisions that can only be taken at the political level. The deadline which the Ministers have set testifies to their conviction that the necessary political decisions will be reached.

In their statements, several Governors have referred to the extensive amendment of the Fund's articles that will be necessary in order to give effect to the agreement on the reform of the international monetary system. Even before agreement is reached, we can undertake useful preparatory work, both in analysing the operational implications of certain proposals and in providing experimental legal texts. This preparatory work, and its discussion by the Executive Directors, will have a number of benefits, including an acceleration of the subsequent task of drafting amendments to the articles of agreement. It may also bring to light consequential or secondary issues that will have to be resolved even if, as I hope, our future articles will aim at as much flexibility as feasible.

While the negotiations on reform are proceeding, we face a continuation of the present difficult period of transition. In the exchange field, there is an absence of rules and procedures that are internationally agreed and observed. Many Governors, both in their public speeches and in private talks with me, have emphasised this weakness in the system, and they have stressed the difficulties that could arise from continued exchange market instability.

In this transitional period, it is the particular responsibility of the Fund to promote international co-operation and help preserve monetary order. Policy decisions in the exchange field must be taken with due regard to their effects on others. I therefore intend to explore in the immediate future the willingness of Fund members, particularly the industrial countries, to strengthen co-operation in the exchange field.

New forms of consultation must be developed with a view to ensuring that the interests of all members are fully taken into consideration.

Apart from international monetary questions, the subject that has dominated the discussion of Fund matters this week has been inflation. From the statements that Governors have made on this subject, it is clear that the problem is world-wide. There is scarcely a member country in the Fund that is not experiencing historically high rates of inflation; and there is a widespread fear that a continuation of current trends would have serious economic and social consequences. Furthermore, it is recognised that continued inflation at present rates is incompatible with the achievement of stability in the international monetary system.

Many Governors have drawn attention to the importance of international influences in the transmission of inflation. I am struck by the number of countries that evidently have found their policies hampered by imported inflation. This has been attributable both to rising import prices and to the pressures generated by heavy surpluses in the balance of payments. At the same time, there is a widespread feeling that the recent instability of exchange rates has added to inflationary tendencies.

At least with respect to the international factors generating inflation, there are grounds for cautious optimism regarding the present outlook. There are now some signs that international commodity prices may have passed their peak. More basically, as a result of the currency realignments of December 1971 and early 1973, we should witness a much closer approach to international payments equilibrium during the course of 1974. Prospects for eliminating the deficit in the United States balance of payments, and thus for achieving a fundamental restraint on the growth of international liquidity, now seem quite good.

Although, as I noted in my opening address, the international monetary climate could there-

s'engager sans réserve à respecter un code de conduite international convenu si l'on veut réaliser une réforme monétaire durable.

Pour que le Comité des Vingt parvienne à régler les points de la réforme encore en suspens avant la date limite du 31 juillet 1974, il importera de se pénétrer du sentiment d'urgence que reflètent les allocutions prononcées cette semaine par les gouverneurs, et de le traduire en action par des décisions, qui ne peuvent être prises qu'au niveau politique. La date limite fixée par les ministres témoigne de leur conviction qu'ils parviendront à adopter les décisions politiques nécessaires.

Dans leurs allocutions, plusieurs gouverneurs ont fait allusion aux importantes modifications des Statuts du Fonds qui seront nécessaires pour que l'accord sur la réforme du système monétaire international acquière force légale. Avant même d'être parvenus à cet accord, nous pouvons commencer des travaux préparatoires utiles, tant en analysant les implications de certaines propositions sur le fonctionnement du système, qu'en préparant des textes juridiques à titre expérimental. Les travaux préparatoires, et leur discussion par les administrateurs, présenteront plusieurs avantages, notamment celui d'accélérer l'élaboration ultérieure des amendements aux Statuts. Ils peuvent aussi permettre de mettre en lumière des questions connexes ou secondaires qui devront être résolues même si, comme je l'espère, nos Statuts futurs visent à assurer la plus grande souplesse possible.

Alors que les négociations sur la réforme se poursuivent, il faut s'attendre à voir se continuer cette difficile période actuelle de transition. Il manque dans le domaine des changes des règles et procédures qui soient convenues et observées sur le plan international. De nombreux gouverneurs, tant dans les discours qu'ils ont prononcés qu'au cours des entretiens privés qu'ils ont eus avec moi, ont fait ressortir cette faiblesse du système et souligné les difficultés que pourrait entraîner une persistance de l'instabilité sur les marchés des changes.

Au cours de cette période transitoire, c'est au Fonds qu'il incombera tout particulièrement de promouvoir la coopération internationale et de contribuer au maintien de l'ordre monétaire. En adoptant des décisions dans le domaine des changes, il conviendra de tenir dûment compte de l'incidence de ces décisions sur les autres politiques. Je me propose, par conséquent, d'essayer de déterminer dans les mois à venir la mesure

dans laquelle les membres du Fonds, notamment les pays industriels, sont désireux de renforcer la coopération dans le domaine des changes. De nouvelles formes de consultations devront être mises au point en vue de garantir que l'on tienne bien compte des intérêts de tous les membres du Fonds.

En dehors des questions monétaires internationales, la question qui a dominé les débats de cette semaine concernant le Fonds a été l'inflation. D'après les déclarations faites à ce sujet par les gouverneurs, il est évident qu'il s'agit là d'un problème mondial. Il semble qu'il n'y ait guère de pays membres du Fonds qui n'aient pas enregistré à un moment quelconque du passé un taux élevé d'inflation et la crainte généralement exprimée a été que la continuation des tendances actuelles n'entraîne de sérieuses conséquences économiques et sociales. En outre, il est admis que des taux d'inflation aussi élevés que les taux actuels sont incompatibles avec l'objectif de stabilité recherché par le système monétaire international.

De nombreux gouverneurs ont attiré l'attention sur l'importance des influences internationales dans la propagation de l'inflation. J'ai moi-même été frappé par le nombre de pays qui, de toute évidence, ont vu leurs politiques contrariées par l'inflation importée. Ceci est à attribuer à la fois à la hausse des prix à l'importation et aux pressions engendrées par les importants excédents de balance des paiements. Parallèlement, il semble généralement admis que l'instabilité récente enregistrée par les taux de change n'a fait qu'aggraver les tendances inflationnistes.

En ce qui concerne cependant les facteurs internationaux générateurs d'inflation, on peut au moins faire preuve d'un optimisme prudent en ce qui concerne les perspectives à l'heure actuelle. A certains signes, il semble maintenant que les prix internationaux des produits aient dépassé leur point maximum. De façon plus fondamentale, par suite des réalignements de monnaies intervenus en décembre 1971 et au début de 1973, nous devrions nous rapprocher bien davantage d'un équilibre des paiements internationaux dans le courant de 1974. Il semble qu'il existe maintenant de très bonnes perspectives de voir disparaître le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis et de provoquer ainsi un ralentissement fondamental de la croissance des liquidités internationales.

Bien qu'il soit possible, comme je l'ai constaté dans mon discours d'ouverture, que le climat

fore become more favourable, the battle against inflation must be carried out primarily through national economic policies. Because of their dominant position in the world economy, the major industrial countries have a special responsibility to reduce inflation within their borders. Statements made at this meeting display a general determination to fight inflation, and I hope that the determination expressed by individual Governors will be effective and mutually reinforcing.

.....

Source : IMF press release No. 83.

120. Statement by Mr. Moro, Italian Minister for Foreign Affairs, in "Le Monde"

1st October 1973

Question : What does the Minister think of the present state of intra-European relations ? What rôle does he consider Italy could play to overcome present difficulties ?

Answer : If we think of our great common heritage, and also of the long series of confrontations and struggles underlying the history of the European nations, we can but be gratified by the degree of agreement which the post-war generations, including our own, have managed to achieve.

Admittedly we must still seek to improve mutual understanding. To make the most of our common hopes and prospects, much ground still remains to be covered. In the case of the Community in particular, although discussion is natural and necessary, it must steer clear of ideological questions and bear on concrete options as and when they arise. A European reference system with its own gravitational force must take over increasingly from national positions which are merely joined up for reasons of expediency.

This process is neither rapid nor simple. But let us try to advance with great regard for

balance and respect for all, for it is our duty to reach the goal together.

Question : How should the European Community countries approach the negotiations in GATT (Nixon round) ? What stage has been reached in defining a common approach.

Answer : The Community defined an overall concept towards these negotiations at the meeting of the Council of Ministers of the Communities on 25th July. In application of the decisions taken at the Paris summit meeting, the will to encourage the development of international trade on a reciprocal and mutually advantageous basis was reaffirmed.

Trade can be liberalised only if a stable and fair monetary order is established simultaneously, based on the principle of fixed but adjustable parities : the declaration recently approved in Tokyo took note of this position.

Moreover, the development of trade is not an end in itself but merely a means of achieving ever wider economic and social aims, including the improvement of the trade positions of the developing country.

The system of generalised tariff preferences introduced by the Communities in July 1971 meets this requirement. Through annual renewals and constant improvements, we have tried to anticipate the legitimate requirements of the developing countries. But this is a major problem which is still outstanding.

Question : Italy seems to be finding it difficult to revert to the Community's position in the monetary field. In these circumstances, what are the prospects for economic and monetary union ?

Answer : Italy is playing a full and knowledgeable part in the Community process in terms of aims and the course to be followed. Each country evidently has its own particular difficulties. Community structural policies, such as social, regional and industrial policy, have not yet reached the concrete stage of being the instrument of harmonious development in the Community, despite the fact that the Community has now been in existence for fifteen years, during which time we have respected all the stages planned for the achievement of economic

monétaire internationale devienne par conséquent plus favorable, il importe que la bataille contre l'inflation soit engagée avant tout par l'intermédiaire de politiques économiques nationales. Par suite de la position de premier plan qu'ils occupent dans l'économie mondiale, c'est tout particulièrement aux principaux pays industriels qu'il incombe de réduire l'inflation à l'intérieur de leurs frontières. Les déclarations faites au cours de cette assemblée ont indiqué une détermination générale à lutter contre l'inflation et j'espère que cette détermination exprimée individuellement par les gouverneurs sera effective et que ses effets se renforceront mutuellement.

.....

Source : Fonds Monétaire International, communiqué de presse n° 83.

120. Déclaration faite au journal « Le Monde » par M. Moro, Ministre italien des affaires étrangères

1^{er} octobre 1973

Question : Que pensez-vous, M. le Ministre, de l'état actuel des rapports inter-européens ? Quel rôle, à votre avis, l'Italie pourrait-elle jouer pour surmonter les difficultés actuelles ?

Réponse : Si nous pensons au grand patrimoine commun, mais aussi à la longue série de contrastes et de luttes qui sont à la base de l'histoire de peuples européens, nous ne pouvons manquer d'être satisfaits du degré d'entente que les générations de l'après-guerre, y compris la nôtre, ont réussi à atteindre.

Certes, il faut toujours rechercher une meilleure compréhension réciproque. Pour tirer tout le parti possible des aspirations et des perspectives d'avenir qui nous sont communes, un long chemin reste à parcourir. Dans le domaine de la Communauté en particulier, même si une dialectique est naturelle et nécessaire, il faut faire en sorte qu'elle s'exerce pour ainsi dire en dehors des idéologies et sur le terrain des choix concrets qui se présentent au fur et à mesure. Il faut qu'un système de référence européen, ayant sa force d'attraction propre, s'impose de plus en plus, prenant la place des positions nationales simplement raccordées pour des raisons d'opportunité.

Ce processus n'est ni rapide ni simple. Mais efforçons-nous d'avancer avec un grand souci

d'équilibre et un grand respect pour tous. Au fond, nous sommes tenus de toucher ensemble au but.

Question : Comment les pays de la Communauté européenne doivent-ils aborder les négociations au sein du GATT (le Nixon round) ? A quel point en est la définition d'une attitude commune ?

Réponse : Une « conception d'ensemble » de la Communauté en prévision de ces négociations a été définie lors du Conseil des Ministres de la Communauté du 25 juillet. En application des décisions du « sommet » de Paris, la volonté de favoriser le développement des échanges internationaux dans des conditions de réciprocité et d'avantage mutuel a été réaffirmée.

La libéralisation des échanges ne peut être poursuivie que parallèlement à la mise en place d'un ordre monétaire stable et équitable basé sur le principe des parités fixes mais ajustables : la déclaration récemment approuvée à Tokyo a pris acte de cette position.

Le développement des échanges n'est d'ailleurs pas une fin en soi, mais simplement un moyen pour la réalisation d'objectifs économiques et sociaux de plus grande portée, parmi lesquels celui de l'amélioration de la position commerciale des pays en voie de développement.

Le système des préférences tarifaires généralisées, établies par les Communautés en juillet 1971, répond à cette exigence. Par le biais des renouvellements annuels et des améliorations constantes, nous avons essayé d'aller au-devant des justes exigences des pays en voie de développement. Mais il s'agit là d'un grand problème qui reste ouvert.

Question : L'Italie semble rencontrer quelques difficultés pour revenir à la position communautaire en matière monétaire. Quelles sont, dans ces conditions, les perspectives de l'union économique et monétaire ?

Réponse : L'Italie participe pleinement, en toute connaissance de cause, au processus communautaire, pour ce qui concerne les objectifs et la marche à suivre. Il est évident, d'autre part, que chacun de nous rencontre ses propres difficultés. Les politiques structurelles de la Communauté, telles que la politique sociale, la politique régionale et la politique industrielle, n'ont pas encore atteint le stade concret où elles seraient l'instrument d'un développement harmonieux de la Communauté. Et cela, bien que quinze ans aient passé depuis la création de la Communauté et que

and monetary union. In Italy, we are seriously concerned by this situation and consequently insist that it be overcome.

Italy also thinks it would be expedient to reconsider certain specific aspects of the Community agricultural policy in order to strengthen action by the EAGGF for structural reforms and to ensure the integration of the least-favoured Community agricultural incomes.

With regard to economic and monetary union, the Italian Government has on several occasions confirmed its commitments in this field and in the framework which I have just described. Following the monetary crisis in February and March 1973, the lire and other Community currencies had to be withdrawn from what is known as the "snake" and allowed to float. This was essential because of Italy's special economic position and above all because, as I have said, we have not yet made definite progress in the Community, although necessary and desirable, towards concerting our national economic policies.

In any event, this decision was and is a temporary measure. There are signs of a recovery.

Question : What do you consider Italy's rôle to be in East-West détente ? What effect may the position of Soviet intellectuals have on détente ?

Answer : Détente is an aim which must be pursued in every sector of international relations. Present events and the sympathy they arouse among public opinion show that it is necessary and urgent to reduce tension in the world. I think this is a deep-rooted phenomenon and not a passing one.

Caution is certainly needed. But we must at the same time convince ourselves that we are following the right course and work untiringly to this end each day. We must activate a dynamic process which has its roots in the conscience of nations and instils confidence.

If we were merely to crystallise present positions between blocs and content ourselves

with less polemical tension, we would disappoint public opinion. We must on the contrary establish qualitatively different relations between men and peoples.

Italy's action has been based on these principles at bilateral level and during the conference on security and co-operation in Europe. The results achieved in Helsinki were on the whole positive thanks also to the cohesion and initiative of the member countries of the European Community. We propose to do our utmost to ensure that the security conference leads to an affirmation of human rights which all participating States will undertake to respect.

Taking account of the many voices which have joined ours recently in expressing their solidarity with dissident Soviet intellectuals, we shall pay due attention to the third theme of the conference, that which concerns human rights and the free movement of persons. Aspirations for détente and freedom are closely linked more-over and must be satisfied jointly. There can be no détente without freedom but, without détente, it would be vain to hope that human rights will be recognised for all the citizens of Europe. We must therefore take firm action in both directions. I believe we can succeed, although, of course, acting gradually, cautiously and realistically. Those who adopt such an approach cannot be accused of being insensitive. We know that the cause of peace is inseparable from the cause of mankind.

Question : France is particularly interested in the situation in the Mediterranean. Does Italy also have a Mediterranean policy ?

Answer : Italy and France, each being on the shores of the Mediterranean, are naturally both especially alive to the problems of that area. Together, we have already had a positive influence on the European Community's attitude towards the Mediterranean area, and also in the framework of political co-operation. Europe is now becoming far more aware of the importance of the Mediterranean for the security and prosperity of the continent.

We Italians have the deep-rooted conviction that the Community must consider the Mediterranean as an area of priority interest. A wide-ranging and closely-knit network of solidarity and collaboration must be established in the area as the effective starting point for a fair and

nous fassions face aux échéances prévues pour la réalisation de l'union économique et monétaire. En Italie, nous sommes sérieusement conditionnés par cette situation ; par conséquent, nous insistons pour qu'elle soit surmontée.

L'Italie pense aussi qu'il serait opportun de réexaminer quelques aspects spécifiques de la politique agricole communautaire, afin de renforcer les interventions du FEOGA en faveur des réformes de structure et d'assurer l'intégration des revenus des agriculteurs communautaires les plus défavorisés.

En ce qui concerne l'union économique et monétaire, le gouvernement italien a confirmé, à plusieurs reprises, l'engagement de l'Italie sur ce terrain et dans le cadre que je viens de brosser. A la suite de la crise monétaire de février-mars derniers, il a fallu sortir la lire, ainsi que d'autres monnaies communautaires, de ce qu'on appelle le « serpent » et adopter dans le même temps le système de flottation libre. Cela a été rendu indispensable par la situation conjoncturelle particulière de l'Italie et surtout par le fait que, comme je l'ai dit, nous n'avons pas encore progressé de façon décisive au sein de la Communauté, comme il aurait été nécessaire et souhaitable, sur la voie d'une mise en œuvre concertée des politiques économiques nationales.

De toute façon, la décision a eu et continue d'avoir un caractère temporaire. Il y a des symptômes de reprise.

Question : Comment voyez-vous le rôle de l'Italie dans la détente Est-Ouest ? Quelle influence peut avoir sur la détente la situation des intellectuels en U.R.S.S. ?

Réponse : La détente constitue un objectif qu'il faut poursuivre dans tous les secteurs des relations internationales. Les événements qui se déroulent à l'heure actuelle et la sympathie qu'ils éveillent dans l'opinion publique prouvent qu'une diminution de la tension dans le monde est nécessaire et urgente. Je pense qu'il s'agit là d'un phénomène profond et non pas contingent.

Il faut, certes, être prudent. Mais l'on doit en même temps se convaincre que nous suivons la bonne voie et que nous devons y œuvrer sans faiblesse chaque jour. Nous devons donner vie à un processus dynamique qui ait ses racines dans la conscience des peuples et qui fasse naître la confiance.

Si l'on se limitait à cristalliser les positions actuelles, de bloc à bloc, et si l'on se contentait

d'une moins grande tension polémique, on décevrait l'attente de l'opinion publique. Nous devons au contraire établir des rapports qualitativement différents entre les hommes et les peuples.

L'action italienne s'est inspirée de ces principes sur le plan bilatéral et au cours de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Les résultats obtenus à Helsinki ont été dans l'ensemble positifs grâce aussi à la cohésion et à l'initiative des pays membres de la Communauté européenne. Notre propos est d'œuvrer afin que la Conférence pour la sécurité aboutisse à une affirmation des droits de l'homme que tous les Etats participants s'engageront à respecter.

Tenant compte des nombreuses voix qui, comme la nôtre, se sont élevées ces jours-ci pour exprimer leur solidarité aux intellectuels dissidents en U.R.S.S., nous donnerons son juste poids au troisième thème de la conférence, celui qui touche aux droits humains et à la libre communication des personnes. Les aspirations à la détente et les aspirations à la liberté sont d'ailleurs étroitement liées ; elles doivent être satisfaites conjointement. Il n'y a pas de détente sans liberté, mais, sans la détente, il serait vain d'espérer que les droits humains soient reconnus à tous les citoyens d'Europe. Il faut donc faire preuve d'une vigoureuse initiative dans ces deux directions. Je pense que nous pouvons réussir en agissant, bien entendu, graduellement, avec prudence et réalisme. On ne peut accuser d'insensibilité ceux qui s'engagent de cette façon. Nous savons que la cause de la paix est indissociable de la cause de l'homme.

Question : La France s'intéresse particulièrement à la situation en Méditerranée ? L'Italie a-t-elle, elle aussi, une « politique méditerranéenne » ?

Réponse : L'Italie et la France, pays riverains de la Méditerranée, ont naturellement en commun une sensibilité particulière aux problèmes de la région. Ensemble, nous avons déjà pu influencer positivement sur l'attitude de la Communauté européenne envers la région méditerranéenne, également dans le cadre de la coopération politique. On constate aujourd'hui, de la part de l'Europe, une plus grande conscience de l'importance que revêt la Méditerranée pour la sécurité et la prospérité du continent.

Nous, Italiens, sommes profondément convaincus que la Communauté doit considérer la Méditerranée comme une zone d'intérêt prioritaire. Il faut établir dans cette région un réseau vaste et serré de solidarité et de collaboration qui constituerait le point de départ efficace d'un

stable system. Important tasks can be accomplished bilaterally.

France, which maintains close relations with many Mediterranean countries, is in a position to make a decisive contribution. I am thinking in particular of the far-reaching and continuous exchange of persons, goods and culture between France and the Maghreb countries. Our own relations with the Maghreb and North African countries have developed considerably in the last fifteen years.

Among the aims pursued by Italy and France in the Mediterranean area, mention must naturally be made of the re-establishment of peace in the Middle East, the only part of the world still torn by war, where despite our efforts the basis of a settlement has not yet been found. We fully share the concern regarding the serious risks inherent in the continuation of this situation in the short or even long term. We are also convinced that Europe can and must play an increasing part in seeking a fair political solution in the most appropriate framework and at the most appropriate time.

The time has perhaps not yet come but it soon will. If everyone with special responsibilities shows the necessary imagination and application, if all concerned show realism, objectivity and moderation — qualities which have not been lacking in other circumstances — if we too play our part, a start will be made to finding a solution to the crisis in this key sector.

Source : Le Monde, 2nd October 1973 (WEU translation).

121. Summary of the proposed Trade Reform Act of 1973, reflecting the decisions of the Committee on Ways and Means of the United States House of Representatives, Washington

1st October 1973

This major legislation, as it is being drafted, would provide the foundation for the United States' future trade relations with other industrialised countries, with developing countries and with communist countries. The thrust of the

Committee's effort has been, on the one hand, to provide the President adequate trade agreement authority to achieve reciprocal reductions of the tariff and non-tariff barriers, within constitutional limits and subject to closer congressional surveillance, and on the other hand to provide adequate safeguards for the rights of workers, industries, farmers, consumers and others, including provision to assure that their views will be heard and fully considered in all government decision-making machinery on trade matters.

A new bill, embodying the Committee's decisions, will be introduced later this week when the Committee will meet to consider ordering it reported.

The major points of each of the five titles are summarised below.

Title I contains the basic authorities, subject to clearly-defined limitations, for the President to enter into both tariff and non-tariff barrier negotiations. The President is provided authority for a period of five years to change tariffs, within certain limits, pursuant to mutually beneficial trade agreements. The President would be authorised (a) to eliminate tariffs completely where existing duties are 5 % or less ; (b) to reduce tariffs by 60 % where existing rates of duty are between 5 and 25 % ; and (c) to reduce duties by 75 % where existing duties exceed 25 %. In the last case, duties cannot be reduced below 10 %. In general, duty reductions will be phased over a period of not less than five years, but not more than fifteen years after the initial proclamation date.

The Bill provides a mechanism for implementing international trade agreements which may affect domestic laws. It establishes a new procedure under which the President can implement international agreements on non-tariff barriers and other distortions of international trade if he notifies the Congress ninety days before entering into such an agreement, and if neither House of Congress [objects] within another ninety days after submission.

système juste et stable. Nous pourrions œuvrer bilatéralement à la réalisation de tâches importantes.

La France, qui maintient des relations étroites avec de nombreux pays méditerranéens, est en mesure de fournir un apport déterminant. Je pense en particulier à cette osmose intense et constante de personnes, de biens et de culture qui unit la France aux pays du Maghreb. Quant à nos propres rapports avec les pays du Maghreb et de l'Afrique du Nord, ils se sont généralement développés de façon appréciable dans les quinze dernières années.

Naturellement, on ne peut manquer de compter, parmi les objectifs que l'Italie et la France poursuivent dans la zone de la Méditerranée, le rétablissement de la paix au Proche-Orient, la seule contrée du monde déchirée par un conflit et où nos efforts n'ont pas encore réussi à trouver les bases d'une solution. Nous partageons pleinement les préoccupations pour les graves risques que comporte le maintien de cet état de choses à brève et même longue échéance. Nous sommes aussi persuadés que l'Europe peut et doit développer son rôle pour la recherche d'une solution politique équitable dans le cadre et au moment le plus appropriés.

Le moment n'est peut-être pas encore venu, mais il ne saurait tarder. Si tous ceux qui ont des responsabilités particulières font preuve de l'imagination et de l'engagement nécessaires, si tous les protagonistes font preuve de réalisme, d'objectivité et de sens de la mesure — qualités qui, en d'autres circonstances, n'ont pas fait défaut, — si nous aussi nous assumons notre part, la crise qui sévit dans ce secteur si névralgique connaîtra enfin le début d'une solution.

Source : Le Monde, 2 octobre 1973.

121. Résumé du projet de loi de 1973 sur la réforme du commerce reflétant les décisions de la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants américaine à Washington

1^{er} octobre 1973

Cette loi importante, dans sa rédaction actuelle, constituerait la base des futures relations commerciales entre les Etats-Unis et les autres pays industrialisés, les pays en voie de développement et les pays communistes. La com-

mission s'est efforcée principalement, d'une part, de donner au Président, dans les limites de la Constitution et moyennant un contrôle plus étroit du Congrès, les pouvoirs nécessaires pour conclure des accords commerciaux en vue de parvenir à des réductions réciproques des obstacles tarifaires et non tarifaires et, d'autre part, de prévoir les mesures nécessaires pour sauvegarder les droits des travailleurs, des industries, des agriculteurs, des consommateurs, etc., en veillant notamment à ce que leurs points de vue soient entendus et pris en ligne de compte à tous les stades de la prise de décisions, par le gouvernement, en matière commerciale.

Un nouveau projet de loi, contenant les décisions de la commission, sera présenté dans le courant de la semaine, lorsque la commission se réunira pour décider de faire rapport sur la question.

Les principaux éléments de chacun des cinq titres du projet sont résumés ci-dessous.

Le titre I^{er} définit les pouvoirs fondamentaux, sujets à des limitations très précises, permettant au Président d'entamer des négociations concernant à la fois les obstacles tarifaires et non tarifaires. Le Président est habilité, pour une durée de cinq ans, à modifier dans certaines limites les droits de douane par suite d'accords commerciaux mutuellement avantageux. Le Président serait autorisé : (a) à supprimer complètement les droits de douane lorsque les taux en vigueur ne dépassent pas 5 % ; (b) à les réduire de 60 % lorsque les taux en vigueur se situent entre 5 et 25 % ; et (c) à les réduire de 75 % lorsque les taux en vigueur dépassent 25 %. Dans ce dernier cas, le taux ne peut être inférieur à 10 %. D'une manière générale, la réduction des droits de douane s'étalera sur une période de cinq ans au moins et de quinze ans au plus, à compter de la date de la première décision.

Le projet de loi prévoit un mécanisme d'application des accords commerciaux internationaux susceptibles d'avoir une incidence sur la législation nationale. Il instaure une nouvelle procédure permettant au Président d'appliquer les accords internationaux sur les obstacles non tarifaires et autres distorsions du commerce international, s'il en avise le Congrès au cours d'une première période de 90 jours précédant la conclusion de ce type d'accord et si ni l'une ni l'autre des deux chambres [ne s'y oppose] au cours d'une seconde période de 90 jours après la date à laquelle le texte leur en est soumis.

The President is directed to promote the development of an open, non-discriminatory, fair world trading system through the revision and reform of international trading rules including the revision of specific rules in the GATT.

The President is given a carefully defined authority to deal with balance of payments deficits on an emergency basis whereby he can impose import surcharges up to 15 % *ad valorem* for a period not to exceed 150 days. Any extension of such action beyond that time must be legislated by the Congress.

The President is also authorised to reduce tariffs and other import restrictions within defined limits in the case of a persistent balance-of-payments surplus. These balance-of-payments authorities are to be exercised in a manner consistent with relevant international monetary reform agreements to which the United States becomes a party.

To assist in meeting the problem of inflation, the President would be authorised, under certain guidelines, to temporarily reduce or suspend the rates of duty as well as temporarily liberalise quantitative import restrictions on articles whose supplies are inadequate to meet domestic demand at reasonable prices.

Limited trade agreement authority also is provided to enable the President to grant tariff compensation when actions are taken to increase United States' duties or impose other import restrictions and when the United States wishes to renegotiate duties or to terminate or withdraw concessions.

Tighter procedures on reporting by the President in regard to national security determinations and closer congressional monitoring in national security trade matters are established.

Detailed procedures are established for hearings and advice concerning the preparation for and conduct of trade negotiations, assuring participation by all sectors of the economy, including consumers' and producing interests.

The Bill would establish the office of the Special Representative for Trade Negotiations and specify its functions and responsibilities to both the President and the Congress with respect to trade matters.

Finally, in this title, provision is made for close and continuing oversight by and consultations with the Congress during the negotiations. Congressional advisors to the negotiations and other trade conferences are provided.

Title II makes major changes providing greater accessibility of industries and workers seriously injured by import competition to either temporary protection from imports or adjustment assistance, or a combination of both. In the future it will be sufficient for those affected to establish before the Tariff Commission that imports are a substantial cause of serious injury in order to obtain a commission finding on the basis of which the President may grant temporary import relief. The Bill establishes an order of preferences which encourages the President to use tariff increases rather than quantitative restrictions when he grants import relief. Tighter time limits are imposed in order to assure efficient and timely decisions.

Access to adjustment assistance is made easier through more liberal criteria and simplified and quicker procedures.

Workers would be entitled to up to 52 weeks of cash allowances. Weekly cash allowances are increased to 70 % of a worker's average weekly wage for the first 26 weeks of entitlement. For the second 26 weeks of entitlement, a worker would receive a benefit equal to 65 % of his average weekly wage as under present law. Maximum weekly cash allowances are increased from 65 % to 100 % of the average weekly wage in manufacturing (from an estimated \$111 to \$170 in 1974). Older workers may receive up to 13 additional weeks and workers in training may receive up to 26 additional weeks if needed to complete an approved training programme. In addition, workers may receive training on a

Le Président est chargé d'encourager la mise au point d'un système d'échanges mondiaux libre, non discriminatoire et équitable, grâce à la révision et à la réforme des règles du commerce international, y compris la révision de règles spécifiques dans le cadre du GATT.

Le Président est habilité, dans des limites soigneusement définies, à prendre des mesures d'urgence concernant le déficit de la balance des paiements, en frappant les importations de surtaxes *ad valorem* pouvant atteindre 15 %, pendant une période qui ne devra pas excéder 150 jours. Toute prorogation de ces mesures au-delà de ce délai fera l'objet d'une décision du Congrès.

Le Président est également autorisé, dans des limites nettement définies, à réduire les droits de douane et autres restrictions à l'importation en cas d'excédent persistant de la balance des paiements. Ces pouvoirs relatifs à la balance des paiements devront s'exercer dans le respect des accords internationaux sur la réforme monétaire auxquels les Etats-Unis sont partie.

Pour contribuer à résoudre le problème de l'inflation, le Président serait autorisé, en vertu de certaines directives, à réduire ou à suspendre temporairement les droits de douane, ainsi qu'à assouplir temporairement les restrictions quantitatives frappant les importations d'articles dont la fourniture est insuffisante pour satisfaire à la demande nationale à des prix raisonnables.

Des pouvoirs limités sont aussi prévus en matière d'accords commerciaux pour permettre au Président d'accorder des compensations tarifaires lorsque des mesures sont prises pour augmenter les droits de douane américains ou pour imposer d'autres restrictions aux importations et lorsque les Etats-Unis souhaitent renégocier des droits de douane ou résilier ou retirer des concessions.

Des procédures plus strictes sont instituées quant aux comptes que le Président doit rendre en ce qui concerne les décisions touchant la sécurité nationale et un contrôle plus étroit du Congrès est prévu en ce qui concerne les questions commerciales touchant la sécurité nationale.

Des procédures détaillées sont instituées pour les auditions et les avis concernant la préparation et la conduite des négociations commerciales, procédures qui assurent la participation de tous les secteurs de l'économie, y compris

les intérêts des consommateurs et des producteurs.

Le projet de loi porterait création d'un poste de représentant spécial pour les négociations commerciales, en spécifiant ses fonctions et ses responsabilités à l'égard du Président et du Congrès en ce qui concerne les questions commerciales.

Enfin, il est prévu sous ce titre une surveillance étroite et permanente du Congrès et des consultations avec lui pendant les négociations. Des conseillers du Congrès sont prévus pour les négociations et autres conférences commerciales.

Le titre II apporte des modifications importantes qui prévoient, pour les industries et les travailleurs subissant de graves préjudices du fait de la concurrence des importations, un recours plus facile à une protection temporaire contre les importations, ou à une aide à l'adaptation ou à une combinaison des deux. A l'avenir, il suffira aux intéressés d'établir devant la Commission des droits de douane que des importations contribuent à leur porter un préjudice grave pour obtenir d'elle un constat sur la base duquel le Président pourra accorder une aide temporaire. Le projet de loi prévoit un ordre de préférences encourageant le Président à appliquer des droits de douane plus élevés plutôt que des restrictions quantitatives quand il accorde une aide contre les importations. Des délais plus stricts sont imposés, afin d'assurer que des décisions efficaces sont prises en temps opportun.

Le recours à l'aide à l'adaptation est facilité par des critères plus libéraux et des procédures simplifiées et accélérées.

Les travailleurs auraient droit à des allocations en espèces pouvant atteindre 52 semaines de salaire. Ces allocations sont portées à 70 % du salaire hebdomadaire moyen pour les 26 premières semaines. Pour les 26 autres, le travailleur recevrait une indemnité égale à 65 % de son salaire hebdomadaire moyen, comme en vertu de la législation actuelle. Le maximum des allocations hebdomadaires en espèces est porté de 65 % à 100 % du salaire hebdomadaire moyen dans les industries de transformation (c'est-à-dire de 111 dollars à 170 dollars en 1974). Les travailleurs âgés pourront recevoir jusqu'à 13 semaines supplémentaires et les travailleurs en cours de formation professionnelle pourront recevoir jus-

priority basis, employment placement, counseling, testing and other supportive services and relocation benefits. For the first time, trade-impacted workers may receive expenses to assist them search for a job when suitable local employment is not readily available. The programme will be financed through a trust fund out of customs revenues.

The legislation also establishes a programme of adjustment assistance for import-affected firms which do not have reasonable access to the capital market. This programme includes both technical assistance and, when the adjustment programme of a particular firm is determined to be eligible, financial assistance up to \$1 million in direct loans and \$3 million in government-guaranteed loans.

The legislation establishes machinery for coordinating within the different parts of the executive branch programmes that would contribute to effective adjustment assistance as well as insuring that studies of the Tariff Commission in regard to import relief and studies by the Secretary of Commerce on the feasibility of adjustment assistance become available to the President so that he can decide on actions which will assist the import-impacted industries and workers effectively but with a minimum cost to the economy as a whole.

Title III revises three provisions dealing with unfair trade practices.

Chapter 1 revises and expands the President's authority to take action against foreign countries which maintain unjustifiable or unreasonable import restrictions and other policies which burden, restrict or discriminate against United States exports. However, the President is required to give prior notice to the public of the foreign action and the products on which he intends to retaliate and hold hearings in which all interested parties may present their views before he uses his authority. Final decisions have not been reached on this provision.

Chapter 2 amends the Anti-Dumping Act of 1921 by placing the limitations on investigations and withholding of appraisement as well as providing for hearings. Criteria for handling complaints on imports from State-controlled economies are also provided.

Chapter 3 contains major amendments to the countervailing duty law including a requirement that the Secretary of the Treasury must reach a final determination within twelve months after the question as to whether exports to the United States are subject to foreign bounty or grant. Duty-free imports will become subject to countervailing duties for the first time, subject to the finding of a bounty or grant by the Secretary of the Treasury and a subsequent finding by the Tariff Commission that such imports are causing injury to domestic industry. The provisions will assure that domestic producers have the right to judicial review of negative determinations by the Secretary of the Treasury. Finally, the Bill will provide that the Secretary of the Treasury may choose not to impose countervailing duties if he finds that such action would seriously jeopardise the trade negotiations contemplated under the Bill.

Title IV responds to the President's request for authority to extend non-discriminatory (most-favoured-nation) tariff treatment to imports from countries which currently are subject to the higher statutory rates of duty, as distinguished from the lower trade agreement rates conferred on imports from all other countries. These higher rates apply to all the communist countries except Poland and Yugoslavia. As agreed to by the Committee, however, the President can use his authority in the context of negotiated bilateral commercial agreements only if certain conditions are met, including safeguards against market-disrupting imports and safeguards and assurances for the protection of industrial rights and processes, including patent and copyright matters. Finally, the President's action is subject to his finding that such countries recognise the right of emigration. These commercial agreements will be for no longer than three years but in regard to the freedom of emigration condition there must be periodic reports by the President to the Congress, and the Congress retains the right for either house to veto a grant (or continuation) of non-discriminatory tariff treatment. In addition, there are other considerations that the President may take into account in using this authority and in negotiating the bilateral commercial agreements.

qu'à 26 semaines supplémentaires, si cela leur est nécessaire pour terminer un programme de formation agréé. De plus, les travailleurs pourront bénéficier en priorité d'une formation professionnelle, d'un placement, de conseils, de tests et autres services, ainsi que de primes de déplacement. Pour la première fois, les travailleurs touchés par des mesures commerciales pourront recevoir une indemnité pour leur permettre de chercher du travail lorsqu'ils ne trouveront pas immédiatement sur place d'emplois leur convenant. Ce programme sera financé par une fondation alimentée par les recettes douanières.

Cette législation crée également un programme d'aide à l'adaptation pour les firmes touchées par les importations, qui n'ont pas suffisamment accès au marché des capitaux. Ce programme comprend une assistance technique et, quand le programme d'adaptation d'une firme donnée est considéré comme acceptable, une aide financière pouvant atteindre 1 million de dollars sous forme de prêts directs et 3 millions de dollars sous forme de prêts garantis par l'Etat.

Cette législation établit un mécanisme destiné à coordonner, entre les différentes parties de l'exécutif, des programmes qui contribueraient à l'efficacité de l'aide à l'adaptation, et à faire en sorte que le Président puisse disposer des études de la Commission des droits de douane concernant l'aide contre les importations et des études du secrétaire au commerce sur les possibilités d'aide à l'adaptation, afin de lui permettre de décider des mesures destinées à aider efficacement les industries et les travailleurs touchés par les importations, mais aux moindres frais pour l'ensemble de l'économie.

Le titre III revient sur trois dispositions concernant les pratiques commerciales déloyales.

Le chapitre 1^{er} modifie et étend les pouvoirs donnés au Président pour arrêter des mesures contre les pays étrangers qui maintiennent des restrictions aux importations injustifiables ou peu raisonnables et poursuivent des politiques de taxation abusive, de limitation ou de discrimination à l'égard des exportations américaines. Avant d'user de ses pouvoirs, le Président doit cependant avertir le public des mesures prises par les pays étrangers, indiquer les produits auxquels il se propose d'appliquer des mesures de rétorsion, et organiser des auditions au cours desquelles toutes les parties intéressées pourront présenter leurs vues. Aucune décision définitive n'a encore été prise à l'égard de cette disposition.

Le chapitre 2 amende la loi anti-dumping de 1921 en imposant des limites aux enquêtes et au refus d'estimation, ainsi qu'en prévoyant des auditions. Il prévoit également les critères relatifs aux plaintes concernant les importations émanant des pays à économie d'Etat.

Le chapitre 3 renferme des amendements importants à la législation sur les droits compensateurs et exige notamment que le secrétaire au trésor tranche dans les douze mois la question de savoir si les exportations vers les Etats-Unis bénéficient de primes ou de subventions étrangères. Les importations en franchise seront passibles de droits compensateurs pour la première fois, si le secrétaire au trésor constate l'existence d'une prime ou d'une subvention et si la Commission des droits de douane constate ultérieurement que ces importations portent préjudice à l'industrie nationale. Ces dispositions garantiront aux producteurs nationaux qu'ils peuvent faire appel de toute décision négative du secrétaire au trésor. Enfin, le projet de loi prévoira que le secrétaire au trésor peut ne pas imposer de droits compensateurs s'il estime que cette mesure compromettrait gravement les négociations commerciales envisagées en vertu de ce projet de loi.

Le titre IV répond à la demande du Président d'être autorisé à étendre le régime tarifaire non discriminatoire (clause de la nation la plus favorisée) aux importations en provenance de pays qui sont soumis actuellement à des droits de douane statutaires élevés, par opposition aux droits faibles conférés par accord aux importations émanant de tous les autres pays. Ces droits élevés s'appliquent à tous les pays communistes, à l'exception de la Pologne et de la Yougoslavie. Comme la commission en a décidé, le Président ne peut néanmoins user de son autorité dans le contexte des accords commerciaux bilatéraux qui ont été négociés que dans les cas où certaines conditions sont remplies, notamment par l'existence de garanties contre les importations désorganisant le marché et de clauses de sauvegarde et d'assurances pour la protection des droits et des procédés industriels, y compris les brevets et les droits d'auteur. Enfin, le Président subordonnera ses décisions à la constatation que ces pays reconnaissent le droit à l'émigration. La durée de ces accords commerciaux n'excédera pas trois ans, mais, en ce qui concerne la liberté d'émigration, le Président devra faire périodiquement rapport au Congrès et chacune des chambres conservera le droit d'opposer son veto à l'octroi (ou au maintien) du régime tarifaire non discriminatoire. De plus, le Président pourra tenir compte d'autres considérations pour user

Title V provides authority to the President for ten years to participate with other developed countries in granting generalised tariff preferences on imports on semi-manufactures, manufactures and selected other products from developing countries. These duty-free preferences would terminate on imports of an article from a particular developing country which supplies more than 50 % of the total value of the United States' imports or \$25 million of the article to the United States during a representative annual period. Preferential treatment will not apply to an article on which import relief measures are in effect. Developing countries which do not undertake to eliminate preferences that discriminate against United States exports (that is, preferences to other developed countries) before 1st January 1976 and developing countries which do not receive non-discriminatory (most-favoured-nation) treatment are not eligible for preferences.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 190, 2nd October 1973.

122. Amendment to the Military Procurement Authorisation Bill, approved by the United States Senate, Washington

2nd October 1973

The Congress finds that the North Atlantic Treaty Organisation continues to be vital to the security of the United States and reaffirms its support of that organisation.

In order to carry out force reductions within the North Atlantic Treaty Organisation without impairing the effectiveness of military forces of that organisation, and in order to strengthen congressional and public support for the North Atlantic Treaty Organisation alliance, the President shall undertake a thorough and continuing review of the United States forces assigned to or earmarked for the defence of the member States of the North Atlantic Treaty Organisation to assure that the United States forces so assigned will be employed in the most

effective manner to achieve the purposes of the North Atlantic Treaty Organisation alliance. This review shall be carried out with a view to achieving the following goals : (1) an increase in the ratio of combat to support troops ; (2) an improvement of the defence capabilities of United States forces assigned to or earmarked for the North Atlantic Treaty Organisation, at existing and future reduced levels of manpower ; (3) an improvement of the effectiveness of the forces deployed for the defence of the member States of the Alliance through consultations with other member States of the North Atlantic Treaty Organisation. The President shall report to the Congress at the end of each six-month period regarding the results of the continuing review by him pursuant to this title.

The President shall, within three months after the date of this act, enter into continuing consultations with other members of the North Atlantic Treaty Organisation to (1) determine the level of United States forces required on the European continent for the defence of the Alliance, (2) establish orderly procedures within the Alliance for reductions of United States forces deployed in Europe, and (3) restructure the organisation of North Atlantic Treaty Organisation forces to take into account reductions made by the United States and other members of the North Atlantic Treaty Organisation in their armed forces.

The President is requested to undertake negotiations with the Warsaw Treaty Organisation, in concert with other members of the North Atlantic Treaty Organisation, to bring about mutual and balanced reduction of forces deployed in Europe by both organisations.

The President, with other members of the North Atlantic Treaty Organisation, is requested to make every effort to broaden the base of co-operation and understanding within the Alliance, and to pursue accommodation and agreement with the nations of Western Europe on critical economic and political matters including trade, monetary and energy matters.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 191, 3rd October 1973.

de ses pouvoirs et négocier les accords commerciaux bilatéraux.

Le titre V donne au Président pouvoir pour dix ans de participer, avec d'autres pays industrialisés, à l'octroi de préférences douanières généralisées pour les importations de produits semi-manufacturés et manufacturés et de certains autres produits en provenance des pays en voie de développement. Il serait mis fin à ce traitement préférentiel d'entrée en franchise lorsque les importations d'un article déterminé s'élèveraient à plus de 50 % de la valeur totale des importations américaines ou à 25 millions de dollars dudit article pour une année type. Le traitement préférentiel ne s'appliquera pas à un article qui fait l'objet de mesures d'aide contre les importations. Les pays en voie de développement qui ne s'engagent pas à éliminer, avant le 1^{er} juin 1976, les préférences discriminatoires à l'égard des exportations américaines (c'est-à-dire les préférences à l'égard d'autres pays industrialisés) et ceux qui ne bénéficient pas du régime non discriminatoire (clause de la nation la plus favorisée) ne peuvent bénéficier de préférences.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 190, 2 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

122. Amendement au projet de loi sur les crédits militaires approuvé par le Sénat américain à Washington

2 octobre 1973

Le Congrès estime que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord continue d'être capitale pour la sécurité des Etats-Unis et réaffirme l'appui qu'il accorde à cette organisation.

Pour procéder à des réductions de forces au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sans porter atteinte à l'efficacité des forces armées de cette organisation, et pour renforcer l'appui qu'accordent le Congrès et le public à l'alliance de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Président procédera à un examen minutieux et permanent des forces américaines affectées ou réservées pour affectation à la défense des Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour veiller à ce que les forces américaines ainsi affectées soient

employées de la manière la plus efficace pour atteindre les buts de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Cet examen sera effectué en vue d'atteindre les objectifs suivants : (1) augmentation du rapport entre forces de combat et forces d'appui ; (2) amélioration du potentiel de défense des forces américaines affectées ou réservées pour affectation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, aux niveaux actuels des effectifs ou, éventuellement, à des niveaux réduits ; (3) amélioration de l'efficacité de toutes les forces déployées pour la défense des Etats membres de l'Alliance grâce à des consultations avec les autres Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. A la fin de chaque semestre, le Président fera rapport au Congrès sur les résultats de l'examen permanent auquel il aura procédé en vertu du présent chapitre.

Le Président devra, dans les trois mois suivant la promulgation de la présente loi, entamer des consultations permanentes avec les autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour : (1) déterminer le niveau des forces américaines requises sur le continent européen pour la défense de l'Alliance ; (2) établir au sein de l'Alliance les méthodes de réduction des forces américaines déployées en Europe, et (3) restructurer les forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour tenir compte des réductions effectuées par les Etats-Unis et d'autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans leurs forces armées.

Le Président est prié d'entamer, de concert avec les autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, des négociations avec l'Organisation du Pacte de Varsovie, en vue de réaliser une réduction mutuelle et équilibrée des forces déployées en Europe par les deux organisations.

Le Président est prié de s'efforcer, avec les autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, d'élargir la base de la coopération et de la compréhension au sein de l'Alliance et de poursuivre, avec les pays de l'Europe occidentale, la réalisation d'ajustements et d'accords sur les questions critiques en matière économique et politique, portant notamment sur les échanges, la monnaie et l'énergie.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 191, 3 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

123. Statement by President Nixon on the Trade Reform Act of 1973, as approved by the Ways and Means Committee of the United States House of Representatives, Washington

4th October 1973

Over the past several months, the House Ways and Means Committee has held exhaustive hearings and made a number of changes in the Trade Reform Act which I proposed last April. Its work was completed yesterday and the Trade Bill will soon be considered by the House of Representatives.

Many of the Committee's changes were made over the strong objections of the Administration. Many others were accepted as significant improvements. In assessing the impact of the Committee's changes, I have tried to determine how they would affect the purposes for which this legislation was originally designed.

In most respects the Bill submitted to the House by the Ways and Means Committee is a highly responsible piece of legislation :

- it would permit the United States to enter major trade negotiations with the authorities needed to achieve broad gains in trade liberalisation with a strong and proper emphasis both on equity and reciprocity ;
- it would significantly ease access to escape clause relief and adjustment assistance for American workers and firms suffering injury or threat of injury from growing import competition ;
- it would broaden the range of actions the United States can take in responding to unfair international trade practices ;
- it would introduce several new authorities which can be used to manage domestic and international economic policies more effectively ;
- it would allow the United States to fulfil its international pledge to establish a plan of generalised tariff preferences for the less-developed countries of the world.

In short, the Trade Reform Act as reported to the House holds out the promise of more and better jobs for American workers, of more products at lower prices for the American consumer, of expanding exports for the United States and other nations and, most importantly, of reduced international tensions and a strengthened structure of peace.

In one important area, however, the Committee Bill is clearly inadequate. I am deeply concerned about the Bill's failure to provide the tool we need to expand healthy commercial relationships with the Soviet Union and other communist countries. This Administration is committed to seeking most-favoured-nation treatment for the Soviet Union. Indeed, the United States has made a formal commitment to the Soviet Union to seek the necessary legislative approval for such treatment in the firm belief that this is in the best interests of both our countries. Therefore, once again, I strongly urge the Congress to restore the authority to grant non-discriminatory tariff treatment to all countries.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 193, 5th October 1973.

124. Statement on the Middle East issued by the Soviet Government, Moscow

7th October 1973

The absence of a political settlement in the Middle East has resulted in military operations flaring up there again, involving loss of life, calamities and destruction.

The peoples of the world, who responded with feelings of relief to the process of international détente which had started recently, are again faced with a dangerous development of events.

It is no secret from anyone that the cause of this situation in the Middle East is the expansionist policy of Israel's ruling circles.

Enjoying the support and patronage of imperialist circles, Israel, for a number of years now, has been constantly heating up the situation in the Middle East by its senseless aggressive

123. Déclaration du Président Nixon concernant le projet de loi de 1973 sur la réforme du commerce approuvé par la Commission des votes et moyens de la Chambre des représentants américaine à Washington

4 octobre 1973

Au cours des derniers mois, la Commission des voies et moyens de la Chambre des représentants a procédé à toute une série d'auditions et a apporté un certain nombre de modifications au projet de loi sur la réforme du commerce proposé en avril. Elle a terminé ses travaux hier et ce projet de loi sera bientôt soumis à l'examen de la Chambre des représentants.

Nombre des amendements de la commission ont passé outre aux objections du gouvernement. Nombreux aussi sont ceux qui ont été considérés comme des améliorations importantes. En évaluant leur incidence, j'ai tenté de déterminer la mesure dans laquelle ils affecteraient les objectifs pour lesquels cette législation avait été initialement conçue.

A bien des égards, le projet de loi soumis à la Chambre par la Commission des voies et moyens est un texte extrêmement sérieux :

- il permettrait aux Etats-Unis d'entamer de grandes négociations commerciales avec les pouvoirs nécessaires pour obtenir de grands avantages d'une libéralisation des échanges, en mettant tout l'accent qui convient sur l'équité et la réciprocité ;
- il permettrait aux travailleurs et aux firmes américaines lésés ou menacés par la concurrence croissante des importations d'avoir plus facilement recours aux secours et à l'aide à l'adaptation prévus par la clause de sauvegarde ;
- il élargirait la gamme des mesures que peuvent prendre les Etats-Unis pour répondre aux pratiques déloyales en matière de commerce international ;
- il créerait plusieurs mandats nouveaux permettant de mettre plus efficacement en œuvre les politiques économiques nationale et internationale ;
- il permettrait aux Etats-Unis de remplir l'engagement international qu'ils ont pris de créer un système de préférences tarifaires généralisées pour les pays du monde moins développés.

En résumé, le projet de loi sur la réforme du commerce tel qu'il est présenté à la Chambre contient la promesse d'une augmentation du nombre et de la qualité des emplois pour les travailleurs américains, d'une augmentation du nombre des produits à bas prix pour le consommateur américain, d'un accroissement des exportations pour les Etats-Unis et d'autres pays et, ce qui est le plus important, d'une diminution des tensions internationales et d'un renforcement de la paix.

Il est toutefois un domaine important où le projet de loi de la commission est nettement insuffisant. Je suis très inquiet de voir qu'il ne nous donne pas les moyens nécessaires pour développer de bonnes relations commerciales avec l'Union Soviétique et les autres pays communistes. Le gouvernement s'est engagé à obtenir, pour l'Union Soviétique, l'application de la clause de la nation la plus favorisée. Les Etats-Unis se sont même engagés officiellement à tenter d'obtenir l'approbation législative nécessaire, dans la ferme conviction que cela est dans l'intérêt bien compris de nos deux pays. En conséquence, je prie à nouveau le Congrès de rétablir le pouvoir de faire bénéficier tous les pays du régime tarifaire non discriminatoire.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 193, 5 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

124. Déclaration sur le Proche-Orient publiée par le gouvernement soviétique à Moscou

7 octobre 1973

Des opérations militaires causant des victimes humaines, des malheurs et des destructions ont éclaté de nouveau au Moyen-Orient par suite de l'absence d'un règlement politique.

Les peuples du monde, qui ont accueilli avec soulagement le processus de la détente internationale qui a commencé ces derniers temps, sont placés de nouveau devant un cours périlleux des événements.

Ce n'est un secret pour personne que la politique expansionniste pratiquée par les milieux dirigeants d'Israël est la cause de la situation qui s'est créée au Moyen-Orient.

Depuis plusieurs années déjà, Israël, profitant du soutien et de la protection des milieux impérialistes, aggravait sans cesse par ses actes d'agression insensés, la situation au Moyen-Orient.

actions. Ignoring the demands of world public opinion and of most of the world's States and trampling on the Charter and resolutions of the United Nations and the generally-accepted standards of international law, the Israeli ruling circles have raised violence and piracy to the level of their State policy.

Frustrating all the efforts aimed at establishing a just peace in the Middle East and committing constant provocations against neighbouring Arab States, the Israeli military have gone on fanning in every way the smouldering members of the military conflict in that area unleashed by Tel Aviv in 1967.

The endless armed provocations of the Israeli military against Egypt, Syria and Lebanon have repeatedly created critical situations in the area. In recent days Israel had concentrated considerable armed forces on the cease-fire lines with Syria and Egypt, had called up reservists and, having thereby heated up the situation to the limit, unleashed military operations.

The responsibility for the present development of events in the Middle East and for the consequences of those events rests wholly and entirely with Israel and with those external reactionary circles which have constantly encouraged Israel in its aggressive ambitions.

It is well known that the Arab States have shown quite a lot of restraint and readiness to seek a political settlement of the conflict on a just basis. The justice of the Arab States' demands for the withdrawal of the aggressor's troops from all the Arab territories occupied in 1967 is recognised by all. These demands fully accord with the principle of the inadmissibility of acquiring territories by war, laid down in the well-known resolutions of the United Nations Security Council and General Assembly on the Middle East.

However, the efforts of the Arab countries, like those of the United Nations and all the peace-loving forces, to attain a just and lasting peace in the Middle East, have invariably come up against the obstructionist position of Tel Aviv. The present events in the Middle East are a direct outcome of Israel's continuing aggression.

What is taking place now in the Middle East strongly confirms the immutable truth that

it is impossible to eliminate the hotbed of constant tension and establish reliable and guaranteed peace for all the States and peoples of the area without the complete liberation of all the Arab territories occupied by Israel and without ensuring the legitimate rights of the Arab people of Palestine.

True to its principled policy of support for the peoples striving for freedom and independence, the Soviet Union consistently comes out as a reliable friend of the Arab States.

Condemning the expansionist policy of Israel, the Soviet Union resolutely supports the legitimate demands of the Arab States for the relinquishing of all the Arab territories occupied by Israel in 1967.

If, obsessed by its expansionist ambitions, the Israeli Government remains deaf to the voice of reason and goes on, as before, pursuing its annexationist policy by retaining the occupied Arab territories, ignoring the decisions of the Security Council and of the United Nations General Assembly and challenging world public opinion, this may cost the people of Israel dear. The responsibility for the consequences of such an unreasonable course will be entirely borne by the leaders of the State of Israel.

Source : Soviet News, 9th October 1973.

125. Message from Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, to Mr. Boumediene, President of the People's Republic of Algeria

8th October 1973

(Extract)

.....

The present struggle against Israeli aggression now being waged in order to liberate the Arab territories occupied since 1967 and safeguard the legitimate rights of the Arab people of Palestine is of vital concern to all Arab countries. Now more than ever, fraternal Arab solidarity must in our view play a decisive rôle. Syria and Egypt must not remain alone in their struggle with a perfidious enemy. There is an urgent need to grant the widest possible assistance and support to progressive régimes which, after the example of Algeria, light the way of progress and freedom in the Arab world.

Les milieux dirigeants israéliens, faisant fi des exigences de l'opinion mondiale et de la plupart des pays du monde, bafouant la Charte et les décisions des Nations Unies, les normes universellement admises du droit international, ont fait de la violence et du brigandage leur politique d'Etat.

Les militaristes israéliens ont saboté tous les efforts visant à instaurer une paix équitable au Moyen-Orient et se sont livrés à des provocations continuelles contre les Etats arabes voisins, en attisant de toutes les manières le foyer latent de conflit militaire dans cette région, déclenché par Tel-Aviv en 1967.

Les provocations armées incessantes des militaristes israéliens contre l'Egypte, la Syrie et le Liban avaient déjà créé, à plusieurs reprises, des situations critiques dans cette région. Ces derniers jours, Israël a concentré des forces armées considérables sur les lignes du cessez-le-feu avec la Syrie et l'Egypte, fait appel aux réservistes et, ayant de cette façon aggravé la situation à l'extrême, a déclenché des hostilités.

Israël et les forces réactionnaires extérieures qui favorisent toujours ce pays dans ses visées agressives sont entièrement responsables de la situation actuelle au Moyen-Orient et de ses conséquences.

Il est de notoriété publique que les Etats arabes ont fait preuve d'un grand sang-froid et ont démontré leur volonté d'aboutir à un règlement politique du conflit sur une base équitable. Tout le monde reconnaît le bien-fondé des revendications des Etats arabes concernant le retrait des troupes de l'agresseur de tous les territoires arabes occupés en 1967. Ces exigences correspondent entièrement au principe selon lequel l'acquisition des territoires par la guerre est inadmissible, principe inscrit dans les décisions bien connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'O.N.U. sur le Moyen-Orient.

Cependant, les efforts des pays arabes, ainsi que ceux de l'Organisation des Nations Unies et de toutes les forces pacifiques pour obtenir une paix juste et solide au Moyen-Orient, se sont heurtés à chaque fois à l'obstruction de Tel-Aviv. Les événements actuels au Moyen-Orient sont une conséquence directe de l'agression continue d'Israël.

Ces événements confirment on ne peut mieux la vérité indiscutable que la liquidation du foyer

de tension permanente et l'instauration d'une paix sûre et garantie pour tous les Etats et tous les peuples de cette région sont inconcevables sans la libération complète de tous les territoires arabes occupés par Israël et sans la garantie des droits légitimes du peuple arabe de Palestine.

Fidèle à sa ferme politique de soutien des peuples en lutte pour la liberté et l'indépendance, l'Union Soviétique agit en ami fidèle et conséquent des Etats arabes.

Condamnant la politique de conquête d'Israël, l'Union Soviétique soutient résolument les revendications légitimes des Etats arabes sur la libération de tous les territoires arabes occupés par Israël en 1967.

Si le gouvernement d'Israël, prisonnier de ses propres convoitises expansionnistes, reste sourd à la voix de la raison et continue comme auparavant sa politique de conquête, garde les territoires arabes occupés, méconnaît les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, lance un défi à l'opinion mondiale, cela peut coûter cher au peuple d'Israël. Les dirigeants de l'Etat d'Israël seront tenus entièrement responsables des conséquences de cette politique insensée.

Source : U.R.S.S., Bureau soviétique d'information, Paris, n° 4452 (Supplément), 8 octobre 1973.

125. Message adressé par M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, à M. Boumediène, Président de la République populaire d'Algérie

8 octobre 1973

(Extrait)

.....

La lutte menée maintenant contre l'agression israélienne pour la libération des territoires arabes occupés depuis 1967 et la sauvegarde des droits légitimes du peuple arabe de la Palestine touche les intérêts vitaux de tous les pays arabes. Aujourd'hui, plus que jamais, la solidarité fraternelle arabe doit jouer, à notre avis, un rôle décisif. La Syrie et l'Egypte ne doivent pas rester seules dans leur lutte avec un ennemi perfide. Il s'agit de la nécessité pressante de l'octroi de l'aide et du soutien le plus large aux régimes progressistes dans ces pays qui, à l'instar de l'Algérie, sont les phares du progrès et de la liberté dans le monde arabe.

The Central Committee of the Communist Party and the Soviet Government are deeply convinced that the Algerian leaders, who have a wealth of experience in anti-imperialist struggles, fully understand the complexity of the present situation and, guided by ideals of fraternal solidarity, will use every possibility and will take the necessary measures to support Syria and Egypt in the hard fight against the Israeli assailant.

.....

Source : *Le Monde*, 11th October 1973 (WEU translation).

126. Joint statement issued after the visit by Mr. Tanaka, Japanese Prime Minister, to Moscow

10th October 1973

(Extract)

.....

Realising that the settlement of outstanding questions which have been left over since the time of the second world war and the signing of a peace treaty would make a contribution to the establishment of genuinely good-neighbourly and friendly relations between the two countries, the sides held talks on questions concerning the content of a peace treaty. The two sides agreed to continue the talks on signing a peace treaty between both countries at an appropriate time in 1974.

The two sides exchanged views concerning ways of expanding economic co-operation between the USSR and Japan. They recognised the desirability of implementing economic co-operation between the two countries in possibly wider spheres on the basis of the principles of mutual benefit and equality. Both sides were agreed on the need to step up economic co-operation, including co-operation in connection with the development of Siberia's natural resources and also the development of trade and co-operation in agriculture, transportation and other spheres.

Both sides expressed high appreciation of the work of the Soviet-Japanese and the Japanese-Soviet committees for economic co-operation. An understanding was reached by which the governments of the two countries will

help the implementation of such economic co-operation, will encourage the signing of contracts between Japanese firms — or associations being formed by these firms — and appropriate Soviet organisations, and will promote normal and timely implementation of these contracts. With this aim they agreed to practise inter-government consultations.

Both sides reaffirmed that Soviet-Japanese economic co-operation in these spheres, particularly in connection with the development of the natural resources of Siberia, does not rule out the participation of third countries.

The two sides had an exchange of views on ways of solving problems concerning Soviet and Japanese fishing. As a result of the exchange and with a view to ensuring long-lasting and stable fishing in the Northern Pacific, the two sides agreed to take appropriate measures, including measures to determine catch quotas. It was agreed that consultations should be held on this matter as soon as possible between the respective ministers of the two countries.

The two sides exchanged views on the talks which started earlier on Japanese fishing in areas on which the two sides are to hold separate negotiations.

The two sides recognised the desirability of expanding ties between the two governments in the scientific and technical field and attached great value to the signature by Foreign Minister Andrei Gromyko, on the Soviet side, and by Foreign Minister Masayoshi Ohira, on the Japanese side, on 10th October 1973 of the agreement between the Government of the USSR and the Government of Japan on scientific and technical co-operation.

Noting with satisfaction the favourable development of ties in the field of culture, the two sides highly assessed the importance of the signing of agreements on exchanges of scientists and post-graduates, official printed publications and the dissemination of new material, on 10th October 1973, by Foreign Minister Andrei Gromyko, on the Soviet side, and Foreign Minister Masayoshi Ohira, on the Japanese side.

The two sides recognised the need to give greater scope in future to contacts between the USSR and Japan in the field of nature and environmental protection, and attached great

Le comité central du parti communiste et le gouvernement soviétique sont profondément persuadés que les dirigeants algériens, qui possèdent une riche expérience dans la lutte anti-impérialiste, comprennent bien toute la complexité de la situation actuelle et que, guidés par les idéaux de la solidarité fraternelle, ils utiliseront toutes les possibilités et prendront les mesures nécessaires afin de prêter leur soutien à la Syrie et à l'Égypte dans leur dur combat imposé par l'agresseur israélien.

.....

Source : *Le Monde*, 11 octobre 1973.

126. Déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Tanaka, Premier ministre japonais, à Moscou

10 octobre 1973

(Extrait)

.....

1. Reconnaissant que le règlement des problèmes restés en suspens après la deuxième guerre mondiale, ainsi que la conclusion d'un traité de paix, contribueront à l'établissement de véritables rapports de bon voisinage et d'amitié entre les deux pays, les parties ont discuté des problèmes concernant le contenu du traité de paix. Les deux parties sont convenues de poursuivre les pourparlers sur la conclusion du traité de paix entre les deux pays en 1974.

2. Les parties ont échangé leurs vues sur les moyens d'étendre la coopération économique entre l'U.R.S.S. et le Japon. Elles ont reconnu souhaitable de réaliser la coopération économique entre les deux pays dans des domaines aussi vastes que possible sur la base des principes de l'avantage mutuel et de l'égalité en droits. Les parties sont unanimes qu'il est nécessaire d'intensifier la coopération économique, y compris en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles de Sibérie, ainsi que le développement du commerce et la coopération dans l'agriculture, les transports et d'autres branches.

Les parties ont hautement apprécié l'activité des comités soviéto-japonais et nippto-soviétique pour la coopération économique. Elles sont convenues que les gouvernements des deux pays contribueront à la mise en œuvre d'une coopération

économique encourageant la conclusion de contrats entre les firmes japonaises (ou les associations créées par ces firmes) et les organisations soviétiques homologues, de même que la réalisation normale et opportune de ces contrats. Elles sont convenues de procéder à ces fins à des consultations intergouvernementales.

Les deux parties ont confirmé que la coopération soviéto-japonaise dans les domaines mentionnés, et surtout dans la mise en valeur des ressources naturelles de la Sibérie, n'exclut pas la participation de tiers pays.

Les parties ont procédé à un échange d'opinion sur les moyens de régler les problèmes de la pêche concernant l'Union Soviétique et le Japon. Afin d'assurer pendant longtemps une pêche stable dans le nord du Pacifique, les parties sont convenues de prendre des mesures conformes, et notamment de définir les limites de la pêche. Les parties en sont arrivées à la conclusion unanime qu'il faut procéder d'urgence à des consultations sur ce problème entre les ministres intéressés des deux pays.

Les parties ont échangé leurs vues sur les pourparlers commencés auparavant concernant l'activité des pêcheurs japonais dans les régions au sujet desquelles les parties s'entendront à part.

Les parties ont reconnu utile d'étendre les rapports entre les gouvernements dans le domaine scientifique et technique et ont hautement apprécié l'accord signé le 10 octobre 1973 par le ministre des affaires étrangères Gromyko, du côté soviétique, et le ministre des affaires étrangères Ohira, du côté japonais, entre le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et le gouvernement du Japon sur la coopération scientifique et technique.

Se félicitant du bon développement des relations dans le domaine de la culture, les parties ont hautement apprécié l'accord sur les échanges de savants et de boursiers de thèse, de publications officielles et sur la diffusion des informations signé le 10 octobre 1973 par le ministre des affaires étrangères Gromyko, du côté soviétique, et le ministre des affaires étrangères Ohira, du côté japonais.

Les parties ont reconnu indispensable d'étendre à l'avenir les contacts entre l'U.R.S.S. et le Japon dans le domaine de la protection de l'environnement et ont hautement apprécié la con-

value to the signing of a convention between the USSR and Japan on the protection of migratory birds and birds which are under the threat of extinction and on the protection of their habitat, as the first step in this co-operation, on 10th October 1973, by Foreign Minister Andrei Gromyko, on the Soviet side, and by Foreign Minister Masayoshi Ohira, on the Japanese side.

Being aware that the mastering of highly effective sources of energy can promote a solution to world energy problems, the two sides recognised the need to expand co-operation in the area of the peaceful use of atomic energy and, as the first step in such co-operation, emphasised the importance of the exchanges of scientists and technical specialists of the two countries, as well as the exchange of information.

The two sides were agreed on the need to encourage broader contacts between representatives of the public of the two countries.

The two sides went on record for periodic consultations between the Ministers for Foreign Affairs of the two countries, on which an understanding was reached by the Ministers for Foreign Affairs of the USSR and Japan in 1966.

In connection with a request by Japanese Prime Minister K. Tanaka for the departure of former Japanese citizens resident in the USSR for Japan, and for visits by the Japanese to places where their relatives are buried, the Soviet side, guided by humanitarian feelings, reaffirmed its readiness to consider such matters with due attention in the future also.

.....

Source : Soviet News, 16th October 1973.

127. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the United Nations General Assembly, New York

10th October 1973

(Extract)

.....

... To speak of peace does not call for great accuracy. On the other hand, to invoke détente,

to believe in it as one would in spring when the latter is suddenly upon one around the bend of winter, would warrant more industry and curiosity. Who does not wish for détente or could renounce it ?

At the risk of irritating, I would recall that we have a long-standing concept of détente and fair experience of it. For the past fifteen years, it has been the concern of our foreign policy. Judge for yourselves : decolonisation ; the establishing of East-West relations ; friendly and active co-operation with the Soviet Union ; the fundamental treaty between France and Germany in 1963 ; the construction of a European entity ; as early as 1964, understanding of and respect for China, where the President of the French Republic has, as you know, just made a far-reaching trip ; unflinching support for the third world, the independence of nations and a more equitable distribution of resources... Such approaches shelter us from naïveté, but they have shown us that lucidity and generosity should always go together.

Meanwhile, we learn that 1973 is to be primarily the year of détente. And the latter is referred to at every turn, as if a single year were sufficient to meet its needs and this year contained exceptional developments. To be quite truthful, I see but two such events, much discussed, but the full expression of which is not completely manifest as yet nor, you will agree, are their consequences entirely ascertained.

In the first place, I see the conference on European security and co-operation. Of course, it is not completed as yet, as everybody is aware. Its main merit is to gather together thirty-three European countries and the United States and Canada. Beside this essential fact, the results, if good, will be thrown, so to speak, into the bargain. Besides, they will serve the concept of détente mainly by representing compromises between opposing stands which one will not have been able to develop at leisure. In the long run, their contents will matter less than the way in which they were obtained. We are doing all we can on our part for the conference to succeed and that, I am sure, is known.

This conference, therefore, is an important fact, an unwonted event, unusual in recent international practice, a comforting development to note. For all that, it is not an Eden of détente, the alpha and the omega of conciliation. It is a common, a difficult effort, and one pertaining to all. It is a state of mind being born, a miracle

vention signée entre l'U.R.S.S. et le Japon, le 10 octobre 1973, par le ministre des affaires étrangères Gromyko, du côté soviétique, et le ministre des affaires étrangères Ohira, du côté japonais, sur la protection des oiseaux migrateurs et des oiseaux menacés de disparition, et de leur habitat en qualité de premier pas dans cette coopération.

Reconnaissant que la mise en valeur de sources très efficaces d'énergie peut contribuer à la solution des problèmes énergétiques mondiaux, les parties estiment indispensable d'étendre la coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique et, en qualité de premier pas dans cette voie, ont souligné l'importance des échanges de savants et de techniciens des deux pays, ainsi que des échanges d'informations.

Les parties sont unanimes à considérer qu'il est nécessaire d'encourager les contacts entre les représentants de l'opinion publique des deux pays.

Les parties se sont prononcées pour l'organisation entre les ministres des affaires étrangères des deux pays des consultations périodiques au sujet desquelles les ministres des affaires étrangères de l'U.R.S.S. et du Japon s'étaient déjà entendus en 1966.

Guidée par des sentiments d'humanité et allant au-devant de la demande du Premier ministre du Japon, K. Tanaka, au sujet de l'émigration au Japon des anciens citoyens japonais vivant en U.R.S.S. et au sujet de la visite, par les Japonais, des sépultures de leurs parents, la partie soviétique a confirmé son intention de continuer à examiner favorablement ces questions.

.....

Source : *Les Nouvelles de Moscou*, n° 42, Supplément, octobre 1973.

127. Discours prononcé par M. Jobart, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée générale des Nations Unies à New York

10 octobre 1973

(Extrait)

.....

... Parler de la paix ne requiert pas une grande précision. Par contre, invoquer la détente,

y croire comme au printemps lorsqu'il s'impose au détour d'un chemin après l'hiver, justifierait plus d'application et de curiosité. Qui ne voudrait la détente ou pourrait s'y refuser ?

Au risque d'agacer, je rappellerai que nous en avons une lointaine conception et une bonne expérience. Depuis quinze ans, elle est le souci de notre politique étrangère. Jugez-en : décolonisation, ouverture de rapports entre l'Est et l'Ouest, coopération amicale et active avec l'Union Soviétique, traité capital en 1963 entre la France et l'Allemagne, édification d'un ensemble européen, compréhension et respect dès 1964 de la Chine où le Président de la République vient de faire le grand voyage que l'on sait, soutien constant au Tiers Monde, à l'indépendance des nations, à une distribution plus équitable des ressources... Tous ces cheminements nous mettent à l'abri de la naïveté, mais nous ont montré que la lucidité et la générosité ont toujours mérité d'aller de pair.

Or, nous apprenons que 1973 serait surtout l'année de la détente. Et on en parle à tout propos, comme si une année suffisait à y satisfaire, et si cette année recélait des événements exceptionnels. A vrai dire, je n'en vois que deux, que l'on cite beaucoup et dont la manifestation n'est pas complètement terminée, ni les effets — on en conviendra — encore tout à fait connus.

J'aperçois d'abord la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe. Elle n'est certes pas achevée et chacun le sait. Son principal mérite est de rassembler trente-trois pays européens et les Etats-Unis et le Canada. A côté de ce fait essentiel, les résultats — s'ils sont bons — seront donnés, en quelque sorte, de surcroît. Ils serviront d'ailleurs l'idée de la détente en étant surtout des compromis entre des thèses opposées, qui n'auront pu se développer à loisir. Leur contenu, finalement, importe moins que la façon de l'obtenir. Nous faisons tout, pour notre part, afin que la conférence réussisse et je suis sûr qu'on le sait.

Cette conférence est donc un fait important, un événement insolite, inusité dans la pratique internationale des dernières années, une constatation réconfortante. Elle n'est pas pour autant le paradis de la détente, l'alpha et l'oméga de la conciliation. Elle est un effort commun, difficile et qui appartient à tous. Elle est un état

indeed, among the poisonous flowers of armaments. The latter remain, however, and fraught with the mistrust or ambitions they secrete.

Let us therefore be reasonable in our appreciation, wary in our enthusiasm, realistic in our behaviour. Let us not immure ourselves in the all-too-easy syllogism: the conference serves the idea of détente; détente can nourish all speeches; therefore, he who refers to the conference assuredly practises détente.

In the second place, on the 22nd of last June, the United States and the Soviet Union published the news of an agreement they had reached on nuclear strategy. This agreement is but a beginning to be followed up, so it is stated, in 1974. Its authors were gratified and they invited the whole world to share in their gratification. Why so? Because this is undoubtedly an agreement between two very great powers and consequently it concerns, or rather affects, us all. Because it can be clothed in the chaste cloak of détente. Those two reasons are not sufficient to conceal the reality which gradually became manifest to all. In order not to go bankrupt, and with political designs in view, the two powers preferred to limit the development of some of their nuclear armaments, while maintaining a sufficiently strong mutual vulnerability to deter the one or the other from upsetting the balance.

Thus this type of détente would be limited to this exercise in balance between the two treaty partners. When children fight, one often notices that the strongest avoid clashing head-on and attack the gang's light-footed soldiers, easily knocked down by a few unsophisticated strokes. It is the same with nations. And if the light-footed soldiers are at present worried, who could be surprised? The only astonishing thing could be that it took them so long to become nervous, finding themselves holding a mere rifle whereas pressures and presences remain the same at their frontiers. A very famous actress wore only a perfume: I fear that so scantily clothed by détente we yet run the risk of shivering.

**

My analysis of recent months would perhaps have been less cruel as concerns détente — after all a French term to which we have conferred its full significance by our actions — were not

some slanderous campaigns attempting to slur our very idea of national independence, shared by many others.

The past and geography have taught us lessons that we are not likely to forget. We are like a too-often-stalked prey that the hunter can no longer approach. Illusions, then wars, more illusions and, again, war: such has been our fate. Henceforth, we count foremost on ourselves, on our own efforts. I fail to see who, unless he be misled, could think of making us renounce this.

We have been distressed, I would say hurt, to hear from our friends or peoples of whom we are fond, statements made here or there, the unreality of which, as compared to facts or to the world situation, is quite surprising to me. Still more surprising are those steps taken to convince us that the questions in point are mere "figures of speech" that we would be mistaken to feel uneasy about, but merely justified by domestic considerations of a given State.

Is it really possible to deal so lightly with a serious matter of concern to us all? Indeed, it has to do with national independence, and that of a nation which does not want to be the pawn of a world strategy. In her turn, after many others, and left to her sole resources, France provided herself with nuclear armament, not in order to indulge in dreams of vain greatness, but because her very existence was at stake. Alone, we covered the ground of difficult research, with a considerable time-lag. And today some are indignant that we dared tread this path, presumably the royal way reserved to those in power today; that we placed our footsteps in their tracks, such deep tracks. And yet what protests did they raise? I look for them in vain.

Nowadays one is indeed bolder, doubtless because one knows that with France, a peaceful power whose only ambition is to live in harmony with all and not to be taken unawares, one does not run a great risk. Well, one does!

I shall not refer to the risk of ridicule. One is essentially exposed, however, to the risk of not understanding that one is being manipulated, used, propelled against one's own interests. More serious still is the risk of being wholly mistaken about the analysis of the world situation, to have understood nothing, with gaping mouth.

d'esprit qui prend naissance, ô merveille, parmi les fleurs vénéneuses des armements. Mais ceux-ci demeurent, avec en outre la charge de méfiance ou d'ambition qu'ils recèlent.

Soyons donc mesurés dans nos appréciations, prudents dans nos enthousiasmes, réalistes dans notre conduite. Ne nous enfermons pas dans le syllogisme trop facile : la conférence sert l'idée de détente ; la détente peut nourrir tous les discours ; donc celui qui invoque la conférence pratique à coup sûr la détente.

Le 22 juin dernier, d'autre part, les Etats-Unis et l'Union Soviétique rendaient publique la nouvelle d'un accord auquel ils étaient parvenus sur la stratégie nucléaire. Cet accord n'est qu'un début et doit trouver ses prolongements — est-il annoncé — en 1974. Ses auteurs s'en sont félicités et ont convié le monde entier à le faire. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit à coup sûr d'un accord entre deux très grandes puissances et que, par conséquent, il nous concerne tous ou mieux nous affecte tous. Parce qu'il peut être habillé des voiles chastes de la détente. Ces deux raisons ne suffisent pas à masquer la réalité qui est peu à peu apparue à tous. Pour ne pas se ruiner et par calcul politique, les deux puissances ont préféré limiter la progression de certains de leurs armements nucléaires, tout en maintenant une vulnérabilité réciproque assez forte pour dissuader l'une ou l'autre de rompre l'équilibre.

Ainsi donc, ce type de détente se limiterait à cet exercice d'équilibre entre les deux partenaires du traité. Quand des enfants se battent, on voit souvent les plus forts éviter de se heurter de front et s'en prendre aux voltigeurs des deux bandes que quelques coups peu élaborés suffisent à mettre à terre. Ainsi en est-il des nations. Et si les voltigeurs s'inquiètent aujourd'hui, qui pourrait s'en étonner ? On pourrait s'étonner seulement qu'ils le fassent si tard, se retrouvant avec un simple fusil entre les mains, alors qu'à leurs frontières les pressions et les présences restent les mêmes. Une actrice très célèbre s'habillait seulement d'un parfum : je crains qu'aussi chichement vêtus par la détente, nous ne risquions encore de frissonner !

**

J'aurais peut-être fait une analyse moins cruelle de ces derniers mois, en évoquant la détente — mot français, après tout, auquel nous avons donné par nos actes tout son sens — si

des campagnes calomnieuses n'avaient essayé d'atteindre l'idée même que nous nous faisons de l'indépendance nationale et que bien d'autres partagent avec nous.

Le passé et la géographie nous ont enseigné des leçons que nous ne sommes pas près d'oublier. Nous sommes comme un gibier déjà trop traqué et que le chasseur ne parvient plus à approcher. Les illusions, puis les guerres, encore les illusions, encore la guerre, tel a été notre lot. Désormais, nous comptons d'abord sur nous-mêmes, sur notre propre effort. Je ne vois pas qui pourrait penser nous en écarter, sauf à se tromper.

Nous avons été peiné, je dirais même blessé d'entendre — venant de nos amis ou de peuples pour lesquels nous avons de l'affection — des déclarations faites ici ou ailleurs dont l'irréalité par rapport aux faits ou par rapport à la situation mondiale me paraît étonnante. Plus étonnantes encore ces démarches auprès de nous pour nous persuader qu'il s'agit de simples « clauses de style », dont nous aurions tort de nous inquiéter et que seules des considérations intérieures dans tel ou tel Etat justifieraient.

Peut-on vraiment traiter aussi légèrement un sujet grave et qui nous concerne tous ? Car il s'agit d'indépendance nationale, pour une nation qui ne veut pas être le jouet de la stratégie planétaire. Après bien d'autres, et livrée à ses seuls moyens, la France s'est dotée d'un armement nucléaire, non en rêvant à une vaine grandeur, mais parce qu'il s'agit bien de son existence. Nous avons parcouru seuls une recherche difficile, avec un retard considérable. Et l'on s'indigne aujourd'hui que nous ayons osé nous aventurer sur cette route, qui serait la voie royale réservée aux puissants du jour, que nous ayons mis nos pas dans leurs empreintes, si profondes. Et pourtant quelles protestations ont-elles suscitées ? Je les cherche en vain.

Aujourd'hui certes, on est moins pudique, sans doute parce qu'on sait qu'avec la France, puissance pacifique, qui n'a d'autre ambition que de vivre en harmonie avec tous, et de ne pas se laisser surprendre par l'imprévu, on ne risque pas grand-chose. Eh bien si !

Je ne retiens pas le risque du ridicule. Mais on risque surtout de ne pas comprendre que l'on est manœuvré, utilisé, poussé en avant contre ses propres intérêts. On risque — ce qui est plus grave encore — de se tromper totalement sur l'analyse de la situation mondiale, de n'avoir rien compris, la bouche ouverte et les yeux hélas fer-

and, alas, closed eyes. Lastly, the risk is to rise against the will for independence, which should be that of all peace-loving peoples and which France is convinced she is serving while securing her own fate as a free nation.

We shall at least keep a vivid memory of the moment of collective blindness in which some have foundered, dragging with them, by means of false evidence, some quarters of public opinion whose irrational fears were nurtured at leisure. And then, we shall abide by our conduct so that our fate cannot be settled otherwise than by ourselves, since from now on everyone can guess that we could not disappear without damage to others.

And then again, we are convinced, we know for sure, that in so doing we strengthen the ground on which Europe must be built by averring our firmness, our independence, our determination not to slacken our defence efforts.

**

Indeed, how could I fail to refer to Europe? Everyone rightly wonders: does Europe already exist, and more so in the consciousness of the others than in Europe's own? Is it really going to exist?

I refer to it only as one of the citizens of the States composing it, attached as so many others, to those landscapes and shores that have witnessed such diverse activity and sheltered so many meditations.

I speak about Europe only from a certain memory of the past and with the reasonable hope of a more just, more secure and fuller daily life.

Such is the deep aspiration, I am sure, of all these European peoples who live on a diminutive territory, densely populated, closely partitioned, the internal boundaries of which are crumbling a little more each day under the thrust of time, a universal thing.

There is no collective will for power, only the certainty that in gathering together, everything will eventually become simpler, even if the road toward it is not entirely mapped out. This effort could perhaps also deserve the fair name of détente — the effort that nine States, often so distinct, pursue untiringly in order to forget antagonisms, adjust their policies, ensure

their well-being. It would deserve to be hailed often from this rostrum; better still, to be encouraged from the bottom of the heart. It would deserve that an organisation such as the United Nations henceforth show it less indifference. Lastly, it would deserve that one appreciate the extent to which Europe undoubtedly would be useful to the international order. Indeed, besides the virtues of its own congregation, Europe would become a pole of peace in a world adrift from one vertigo to another.

Recently, in Copenhagen, the Nine — as they have come to be called nowadays — were agreed to define their common identity among themselves, and with one voice to express their opinion on an important case — their relationship with the United States — as they already did on other cases, for instance the European security conference. Nothing unwonted in such behaviour nor in the approaches which are to follow, because some State will also have wished to establish such a dialogue. Nothing unwonted either if, in the coming weeks, a common view is expressed within the framework of the Atlantic Alliance, where thinking is being pursued in function of world developments.

Perhaps even — but I dare not dream too much — the latter will have to take into account this common will that may animate European countries so that a more equitable and better-shared universal order may prevail.

.....

Source: French Embassy, New York.

128. Remarks by President Nixon on the Middle East and energy, Washington

10th October 1973

(Extract)

.....

We meet at a time when a very dangerous situation exists in the mid-East, when a war rages there that the United States is trying its best to play a mediating rôle and bring the fighting to an end and then beyond that to help to build not just a temporary but a lasting peace for the people in that very troubled section of the world.

més ! On risque enfin de s'élever contre la volonté d'indépendance qui devrait être celle de tous les peuples épris de paix, et que la France est convaincue de servir en assurant son propre destin de nation libre.

Nous garderons du moins une vive mémoire de ce moment d'aveuglement collectif dans lequel certains ont sombré, entraînant avec eux, grâce à des dossiers faux, quelques opinions dont on a cultivé à loisir les terreurs irraisonnées. Et puis, nous nous en tiendrons à notre ligne, afin que notre sort ne puisse être réglé autrement que par nous, dès lors que chacun peut deviner que nous ne pourrions désormais disparaître sans dommage pour autrui.

Et puis encore, nous sommes convaincus, nous savons que, ce faisant, nous renforçons le terrain sur lequel l'Europe doit se construire, en affirmant notre solidité, notre indépendance, notre volonté de ne pas relâcher nos efforts de défense.

*
**

Car, comment ne parlerais-je pas de l'Europe ? Chacun s'interroge à bon droit. Existe-t-elle déjà et surtout dans la conscience des autres plus qu'en elle-même ? Va-t-elle vraiment exister ?

Je n'en parle que comme le citoyen d'un des Etats qui la composent, attaché comme bien d'autres à ces paysages et ces rivages qui ont vu tant d'activités et abrité tant de méditations.

Je n'en parle que dans une certaine mémoire du passé et dans un espoir raisonnable d'une vie quotidienne plus juste, plus assurée, mieux remplie.

Je suis sûr que telle est l'aspiration profonde de tous ces peuples européens, vivant sur un territoire exigu, fort peuplé, très compartimenté, dont les barrières intérieures s'écroulent sous la poussée du temps, qui est universel, chaque jour davantage.

Nulle volonté collective de puissance en cela, mais la certitude qu'à se rassembler tout sera finalement plus simple, même si la route pour y parvenir n'est pas tracée jusqu'au bout. Cela mériterait peut-être aussi le beau nom de détente, cet effort que neuf Etats, souvent bien dissemblables, poursuivent sans se lasser pour oublier les antagonismes, ajuster leurs politiques,

assurer leur bien-être. Cela mériterait d'être salué souvent à cette tribune et, mieux encore, encouragé du fond du cœur. Cela mériterait qu'une organisation comme les Nations Unies y soit désormais moins indifférente. Cela mériterait enfin que l'on mesure combien l'Europe serait à coup sûr utile à l'ordre international, car outre les vertus de son propre rassemblement, elle deviendrait un pôle de paix dans un monde dérivant d'un vertige à l'autre.

A Copenhague, récemment, les Neuf — comme on les nomme présentement — ont convenu de définir pour eux-mêmes leur identité commune et d'exprimer d'une voix leur opinion sur un dossier important — leurs rapports avec les Etats-Unis — comme ils l'ont fait déjà sur d'autres dossiers, celui de la Conférence européenne de sécurité par exemple. Rien d'insolite dans cette démarche ; rien d'insolite non plus dans celles qui suivront, parce que tel ou tel Etat aura souhaité lui aussi ce dialogue. Rien d'insolite encore si, dans les prochaines semaines, un point de vue commun s'exprime dans le cadre de l'Alliance atlantique où des réflexions se poursuivent en fonction des évolutions mondiales.

Peut-être même — mais je n'ose trop rêver — celles-ci devront-elles tenir compte de cette volonté commune qui peut animer les pays européens pour faire prévaloir un ordre universel plus équitable et mieux partagé.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

128. Remarques sur le Proche-Orient et l'énergie faites par le Président Nixon à Washington

10 octobre 1973

(Extrait)

.....

Nous nous réunissons à un moment où il existe au Proche-Orient une situation très dangereuse, où une guerre fait rage dans laquelle les Etats-Unis s'efforcent de leur mieux de jouer un rôle de médiateur, de mettre fin aux combats et, au-delà, d'aider à édifier une paix qui ne soit pas seulement temporaire, mais durable, pour les populations de cette région très troublée du globe.

When we look back to the year 1959 when these awards [National Medals of Science] were first established and the years since then, we find that over 50 % of the budget of the Federal Government for science comes from the Department of Defence. We also must recognise that through the years it has been necessary for the scientific community to make a contribution in the area of defence, and I could only remind this audience that unless the United States were strong and its strength were credible at the present time, we would not be able to play the rôle that we believe is a peace-making rôle in the Middle East or in any other part of the world.

And so the scientific community need not be in any way ashamed of the rôle it has played in helping to develop the defence rather than offensive — the defence capabilities of the United States in that area.

But putting aside for the moment the problem in the Middle East and looking at the United States itself, let us recognise something we can be very grateful for today. For the first time in twelve years the United States at the time these awards are being made is at peace with every nation in the world, and that is symbolised, it seems to me, and brought home by the fact that the eleven award winners are concentrated in the area of peaceful enterprise.

That is what you want, that is what young Americans want. We are a peaceful people and we would like to concentrate our pursuits in the areas of peace rather than in those areas that happen to deal with war.

In that connection, if I could again relate the problems that we presently have and face in the mid-East to the future insofar as government support of research is concerned, the flare-up in the Middle East reminds us again of how dependent the United States, and even more so, of course, much more so, Western Europe and Japan are on the oil supplies of the mid-East, and what is happening in the mid-East today reminds us again of a fundamental fact that we must face up to in the years ahead.

The United States, as a great industrial power, cannot continue to be dependent upon an

uncertain source for energy which could be cut off at any time. That is why one of the major goals of this nation must be to become self-sufficient in energy.

Now to say that is easy, to accomplish it is difficult. But this opens, of course, a great new peaceful challenge to the men and women of science. While we are short on oil reserves, as you know, the United States has almost half the known coal reserves in the world, but developing coal in a way that excavating it will not despoil the geography or the environment too much, this is a great task for science and requires a much greater contribution in the field of research than we presently have been making, than we have made in the past or are presently making.

A second area so well known to the scientific community is in the area of nuclear power. And here the peaceful use of nuclear power, the fast breeder reactor, the possibility of even leap-frogging that and going to fusion for purposes of creation of peaceful power at a cost that will be competitive, this is another area which could help us toward becoming self-sufficient in energy which, as a nation, we must adopt as a goal.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 196, 11th October 1973.

129. Joint statement on the Middle East issued by the nine governments of the European Community

13th October 1973

The nine governments of the European Community, extremely concerned by the resumption of hostilities in the Middle East, appeal to the parties to agree to stop the hostilities. The cease-fire will not only spare the population afflicted by the war new and tragic sufferings, but ought to open the way to a meaningful negotiation, in a framework to be defined, allowing for a settlement of the conflict in conformity with all the provisions of Resolution 242 adopted by the Security Council on 22nd November 1967. Those of them who are members of the Security Council will work in this direction.

Source: Foreign and Commonwealth Office, London.

Lorsque nous nous reportons à l'année 1959, où furent décernées pour la première fois ces distinctions [Médailles nationales de la science], et aux années qui se sont écoulées depuis, nous constatons que plus de 50 % du budget scientifique du gouvernement fédéral viennent du département de la défense. Force nous est aussi de reconnaître qu'au cours des ans, la communauté scientifique a dû apporter une contribution dans le domaine de la défense et je ne puis que rappeler à cet auditoire que si les Etats-Unis n'étaient pas puissants et si leur puissance n'était pas « crédible » à l'heure actuelle, nous ne serions pas à même de jouer le rôle que nous croyons être un rôle de pacification au Proche-Orient ou dans toute autre partie du monde.

Ainsi, la communauté scientifique n'a nullement à rougir du rôle qu'elle a joué en contribuant à développer le potentiel défensif plutôt qu'offensif des Etats-Unis dans cette zone.

Mais abandonnons pour l'instant la question du Proche-Orient pour nous pencher sur les Etats-Unis eux-mêmes, et reconnaissons une réalité dont nous ne pouvons que nous louer aujourd'hui. Pour la première fois depuis douze ans, les Etats-Unis, à l'heure où sont remises ces distinctions, se trouvent en paix avec tous les pays du monde et ceci est symbolisé, me semble-t-il, et prouvé par le fait que les onze personnes auxquelles ces médailles sont décernées s'adonnent toutes à des activités pacifiques.

C'est ce que vous voulez, c'est ce que veulent les jeunes Américains. Nous sommes un peuple pacifique et nous voudrions concentrer nos efforts dans les secteurs scientifiques plutôt que dans ceux qui se trouvent à s'occuper de la guerre.

A cet égard, si je puis me permettre d'établir à nouveau un rapport entre les difficultés que nous affrontons actuellement au Proche-Orient et l'avenir, dans la mesure où cela concerne l'aide que l'Etat apporte à la recherche, l'embrasement soudain du Proche-Orient nous rappelle une fois de plus combien les Etats-Unis, et a fortiori, naturellement, l'Europe occidentale et le Japon, sont tributaires des fournitures de pétrole du Proche-Orient, et les événements dont il est le théâtre aujourd'hui nous rappellent à nouveau une donnée fondamentale à laquelle nous devons faire face dans les années à venir.

Les Etats-Unis, qui sont une grande puissance industrielle, ne peuvent continuer à dépen-

dre d'une source incertaine d'énergie qui peut se tarir à tout moment. C'est pourquoi l'un des principaux objectifs de notre pays doit être de se suffire à lui-même en matière énergétique.

Voilà, certes, qui est plus facile à dire qu'à réaliser, mais c'est là, naturellement, une nouvelle entreprise stimulante et pacifique qui s'offre aux hommes et aux femmes de science. Bien que nous manquions de réserves de pétrole, vous le savez, nous possédons près de la moitié des réserves connues de charbon dans le monde, mais le développement de son extraction, sans trop porter atteinte à la géographie et à l'environnement, est pour la science une grande tâche qui exige que nous apportions à la recherche une contribution beaucoup plus grande qu'hier ou aujourd'hui.

Un second secteur bien connu des milieux scientifiques est celui de l'énergie nucléaire. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, les surrégénérateurs, les possibilités de sauter cette étape pour passer à la fusion en vue de créer une énergie pacifique à un prix compétitif, voilà un autre domaine qui pourrait nous aider à nous suffire à nous-mêmes en matière énergétique, ce que, en tant que nation, nous devons nous fixer comme objectif.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 196, 11 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

129. Communiqué commun sur le Proche-Orient publié par les neuf gouvernements de la Communauté européenne

13 octobre 1973

Les neuf gouvernements de la Communauté européenne, vivement préoccupés par la reprise des combats au Proche-Orient, font appel aux parties pour qu'elles consentent à arrêter les hostilités. Ce cessez-le-feu, qui permettrait d'épargner aux populations atteintes par la guerre de nouvelles et tragiques épreuves, devra, en même temps, ouvrir la voie à une véritable négociation dans un cadre approprié, permettant de mettre en œuvre un règlement du conflit conforme à toutes les dispositions de la Résolution 242 adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité.

Source : *Le Monde*, 16 octobre 1973.

**130. Speech by Mr. Heath,
British Prime Minister, Blackpool**

13th October 1973

(Extracts)

.....

Of course we are not satisfied with the European Community as it stands today. I do not know anyone in the Community who believes that it has reached its final form, or indeed its perfect form. The whole nature of the Community is that it should constantly change and develop according to the changing needs of its peoples. It is not a community of the governments for the bureaucrats — it is the Community of the peoples and for the peoples of Europe.

Should there be changes in the common agricultural policy? Certainly, and it is precisely because we are now members of the Community that it has been agreed that plans for change should be set in hand, and we owe a great deal to our Minister of Agriculture, Joe Godber, for the part that he played in those matters.

Should there be changes in the way the Community spends its money and in its control over it? Most certainly. And it is precisely because we are now members of the Community that we have already reached agreement on the setting up of the regional development fund from which Scotland, Wales and the regions of England will benefit. We can pay tribute to John Davies and Christopher Chataway for the part they have played in the negotiations over the regional development fund.

Should there be changes in the democratic working of the Community? Most certainly. This is precisely why Peter Kirk and his colleagues, with my full agreement and that of my colleagues, have set in hand various proposals in the European Parliament. Their very presence in Strasbourg has revitalised that institution, because they have brought to it characteristics from the Westminster parliament itself.

Should there be changes in the way our governments work together for greater unity? At the summit conference of heads of government in Paris a year ago, we laid down the general lines of policy for the Community for the rest of this decade until 1980. We visualised another meeting in 1976 to review what had been achieved. Progress this year is already

considerable. By the end of the year major decisions will have to be taken over a very wide field including economic and monetary union, and social and regional policy. But the total programme of work in the Community which has to be handled by the Council of Ministers, on which the Foreign Secretary sits, is immense.

I believe that already some of my colleagues as heads of government feel the need for us to get together regularly without large staffs so that we can jointly guide the Community along the path we have already set. I would like to see the heads of government of the Community meeting together, perhaps twice a year, as I have said, alone and without large staffs, with the President of the Commission being present, as he was at the summit, on matters which concern the Commission. I would hope that my partners would respond to an initiative of this kind.

Our purpose in meeting together would be to lay down the broad direction of European policy, to keep up the momentum towards greater unity in foreign policy, to help forward the working out of common internal policies within the Community: and so to agree upon the strategic issues facing the Community as to avoid the damaging controversies which so often appear to the public to dog the deliberations in Brussels...

We shall achieve these changes by persuading our partners that they are necessary if we are to achieve our common purpose.

That is the meaning of the Community. That is what our European Community is all about. The Community is on the move, and Britain as a new member is providing a great deal of the impetus.

.....

Source: British Embassy, Paris.

**131. Revised Jackson-Nunn amendment
adopted by the Legislative Conference on the
Military Procurement Authorisation Bill,
Washington**

15th October 1973

A. The Congress finds that in order to achieve a more equitable sharing of the costs and

**130. Discours prononcé par M. Heath,
Premier ministre britannique, à Blackpool**

13 octobre 1973

(Extraits)

.....

Bien sûr, nous ne sommes pas satisfaits de la Communauté européenne telle qu'elle se présente aujourd'hui. Je ne connais personne, dans la Communauté, qui croie qu'elle ait atteint sa forme définitive, ni même sa forme parfaite. De par sa nature même, elle est appelée à se modifier et à se développer constamment en fonction de l'évolution des besoins de ses populations. Ce n'est pas une communauté des gouvernements à l'intention des bureaucrates, mais une communauté des peuples et pour les peuples d'Europe.

La politique agricole commune doit-elle être modifiée ? Certainement, et c'est précisément parce que nous faisons maintenant partie de la Communauté qu'il a été décidé qu'il convenait d'élaborer des plans à cet effet, et nous devons beaucoup à notre ministre de l'agriculture, Joe Godber, pour le rôle qu'il a joué dans ce domaine.

Faut-il changer la manière dont la Communauté dépense son argent et exerce un contrôle sur ses dépenses ? Très certainement. Et c'est précisément parce que nous appartenons maintenant à la Communauté que nous sommes déjà parvenus à un accord sur la création du Fonds de développement régional dont bénéficieront l'Ecosse, le Pays de Galles et les régions d'Angleterre. Nous pouvons rendre hommage à John Davies et Christopher Chataway pour le rôle qu'ils ont joué dans les négociations relatives au Fonds de développement régional.

Faut-il modifier le fonctionnement démocratique de la Communauté ? Très certainement. C'est précisément pourquoi Peter Kirk et ses collègues, avec mon plein accord et celui de mes collègues, ont déposé diverses propositions au Parlement européen. C'est leur présence même à Strasbourg qui a revivifié cette institution, car ils y ont apporté des caractéristiques propres au parlement de Westminster.

Faut-il modifier la manière dont nos gouvernements œuvrent ensemble pour une plus grande unité ? A la conférence au sommet des chefs de gouvernement qui s'est tenue à Paris il y a un an, nous avons défini les lignes générales de la politique communautaire pour le reste de cette décennie, c'est-à-dire jusqu'en 1980. Nous avons envisagé une autre réunion en 1976 pour

faire le point des réalisations. Les progrès effectués cette année sont déjà considérables. D'ici la fin de l'année, de grandes décisions devront être prises dans un vaste domaine englobant l'union économique et monétaire et la politique sociale et régionale. Mais le programme global des activités de la Communauté que doit exécuter le Conseil des Ministres, où siège le ministre des affaires étrangères, est immense.

Je pense que certains de mes collègues, en leur qualité de chefs de gouvernement, estiment déjà que nous devons nous réunir régulièrement, sans nos nombreux collaborateurs, pour guider ensemble la Communauté sur la voie que nous avons déjà fixée. Je voudrais voir les chefs de gouvernement de la Communauté se réunir, comme je l'ai dit, peut-être deux fois par an, seuls, sans leurs nombreux collaborateurs, en présence du Président de la Commission, pour les questions concernant celle-ci, comme lors de la conférence au sommet. Je veux espérer que mes partenaires répondront à une initiative de ce genre.

Notre intention, en tenant ces réunions, serait de définir les grandes lignes de la politique européenne, de maintenir le mouvement vers une plus grande unité en politique étrangère, de faire avancer l'élaboration de politiques intérieures communes au sein de la Communauté et de nous mettre ainsi d'accord sur les grands problèmes stratégiques qui se posent à elle, de manière à éviter les controverses néfastes qui s'attachent si souvent, dans l'esprit du public, aux délibérations de Bruxelles...

Nous réaliserons ces changements en persuadant nos partenaires qu'ils sont nécessaires si nous voulons atteindre notre objectif commun.

Telle est la signification de la Communauté. Tel est l'objet même de notre Communauté européenne. La Communauté est en marche et la Grande-Bretagne, qui vient d'y adhérer, contribue pour beaucoup à son dynamisme.

.....

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris (Traduction U.E.O.).

**131. Amendement Jackson-Nunn révisé adopté
par la conférence législative sur le projet de
loi sur les crédits militaires à Washington**

15 octobre 1973

A. Le Congrès estime que, pour parvenir à une répartition plus équitable des coûts et des dé-

expenses arising from commitments and obligations under the North Atlantic Treaty, the President should seek, through appropriate bilateral and multilateral arrangements, payments sufficient in amount to offset fully any balance-of-payment deficit incurred by the United States during the fiscal year ending 30th June 1974, as the result of the deployment of forces in Europe in fulfilment of the treaty commitments and obligations of the United States. This balance-of-payment deficit shall be determined by the Secretary of Commerce in consultation with the Secretary of Defence and the Comptroller General of the United States.

B. In the event that the North Atlantic Treaty Organisation members (other than the United States) fail to offset the net balance-of-payment deficit described in sub-section A prior to the expiration of eighteen months after the date of enactment of this section, no funds may be expended after the expiration of twenty-four months following the date of enactment of this section for the purpose of maintaining or supporting United States forces in Europe in any number greater than a number equal to the average monthly number of United States forces assigned to duty in Europe during the fiscal year ending 30th June 1974, reduced by a percentage figure equal to the percentage figure by which such balance-of-payment deficit during such fiscal years was not offset.

C. The Congress further finds (1) that the other members of the North Atlantic Treaty Organisation should, in order to achieve a more equitable sharing of the cost burden under the treaty, substantially increase their contributions to assist the United States in meeting those added budgeting expenses incurred as the result of maintaining and supporting United States forces in Europe including, but not limited to, wages paid to local personnel by the United States, recurring expenses incurred in connection with the maintenance and operation of real property, maintenance facilities, supply depots, cold storage facilities, communications systems and standby operations, and non-recurring expenses such as the construction and rehabilitation of plants and facilities; (2) that the amount paid by the United States in connection with the North Atlantic Treaty infrastructure programme should be reduced to a more equitable amount; and (3) that the President should seek, through appropriate bilateral and multilateral arrangements, a substantial reduction of the amounts paid by

the United States in connection with those matters described in (1) and (2) above.

D. The President shall submit to the Congress within ninety days after the date of enactment of this Act, and at the end of each ninety-day period thereafter, a written report informing the Congress of the progress that has been made in implementing the provisions of this section.

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 199, 16th October 1973.

132. Statement by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, in the House of Commons, London

16th October 1973

(Extract)

.....

When the hostilities broke out, Her Majesty's Government called for an immediate cease-fire, and suspended all shipments of arms to the battlefield. We did this because we considered it inconsistent to call for an immediate end to the fighting and yet to continue to send arms to the conflict. This seems to me to be the best posture from which to make an effective contribution to a constructive settlement. As regards the effect of the embargo we have supplied a limited number of arms to both sides in recent years. Whereas in 1967 an embargo would have discriminated against Israel it is now even-handed. I would like to add here that British military facilities overseas have not been and are not being used for the transit of military supplies to the battlefield.

We also sought to bring the Security Council into action at once but neither side was willing to contemplate a cease-fire, except on terms totally unacceptable to the other. The Security Council has met several times but has been unable to find a consensus on any action.

Her Majesty's Government have therefore been engaged in consultation with other govern-

penses découlant des engagements et des obligations contractés en vertu du Traité de l'Atlantique Nord, le Président devrait rechercher, au moyen d'arrangements bilatéraux et multilatéraux appropriés, le paiement de sommes suffisantes pour compenser pleinement tout déficit de la balance des paiements américaine au cours de l'exercice financier se terminant le 30 juin 1974, provoqué par le déploiement de forces en Europe en exécution des engagements et des obligations souscrits par les Etats-Unis en vertu du traité. Ce déficit de la balance des paiements sera déterminé par le secrétaire au commerce en consultation avec le secrétaire à la défense et le contrôleur aux comptes des Etats-Unis.

B. Au cas où les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (autres que les Etats-Unis) ne compenseraient pas le déficit net de la balance des paiements dont il est question au paragraphe A dans les dix-huit mois suivant la date d'application du présent chapitre, aucun crédit ne pourra être dégagé, au terme des vingt-quatre mois suivant la date d'application dudit chapitre, pour maintenir ou soutenir les forces américaines en Europe à un niveau supérieur à la moyenne mensuelle des effectifs des forces américaines affectées en Europe pendant l'exercice financier se terminant le 30 juin 1974, réduit d'un pourcentage égal au pourcentage du déficit de la balance des paiements n'ayant pas été compensé au cours de l'exercice financier considéré.

C. Le Congrès estime, en outre : (1) que les autres membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord devraient, afin de parvenir à une répartition plus équitable des charges imposées par le traité, augmenter substantiellement leur contribution pour aider les Etats-Unis à couvrir les dépenses supplémentaires résultant du maintien et du soutien des forces américaines en Europe, y compris, mais non exclusivement, les soldes versées au personnel autochtone par les Etats-Unis, les dépenses périodiques entraînées par l'entretien et la gestion des immeubles, les installations de maintenance, les dépôts, les entrepôts frigorifiques, les systèmes de communication et les opérations de secours, ainsi que les dépenses non périodiques telles que la construction et la remise en état d'usines et d'installations ; (2) que la somme versée par les Etats-Unis au titre du programme d'infrastructure du Traité de l'Atlantique Nord devrait être ramenée à un montant plus équitable ; et (3) que le Président devrait rechercher, au moyen d'arrangements bilatéraux et multilatéraux appropriés, une réduction

substantielle des sommes versées par les Etats-Unis pour ce qui concerne les questions décrites aux points (1) et (2) ci-dessus.

D. Le Président soumettra au Congrès dans les quatre-vingt dix jours suivant la date de la mise en vigueur de la présente loi, et à la fin de chaque période de quatre-vingt dix jours qui suivra, un rapport écrit informant le Congrès des progrès accomplis dans l'application des dispositions figurant au présent chapitre.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 199, 16 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

132. Déclaration faite par Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, devant la Chambre des communes à Londres

16 octobre 1973

(Extraits)

.....

Dès l'ouverture des hostilités, le gouvernement de Sa Majesté a réclamé un cessez-le-feu immédiat et suspendu toutes les expéditions d'armes aux pays du champ de bataille. Nous l'avons fait parce que nous avons estimé qu'il était illogique d'exiger la fin immédiate des combats tout en continuant d'envoyer des armes pour alimenter le conflit. Cela me paraît être la meilleure attitude à adopter pour contribuer efficacement à un règlement constructif. En ce qui concerne les effets de l'embargo, nous avons fourni des armes en quantités limitées aux deux parties au cours des dernières années. Tandis qu'en 1967, l'embargo aurait été appliqué au détriment d'Israël, il est actuellement équitable. Je voudrais ajouter que les installations militaires britanniques outremer n'ont pas été et ne sont pas actuellement utilisées pour le transit de fournitures militaires destinées aux pays du champ de bataille.

Nous avons également cherché à faire agir immédiatement le Conseil de sécurité, mais aucune des parties n'était disposée à envisager un cessez-le-feu, si ce n'est à des conditions totalement inacceptables pour l'autre. Le Conseil de sécurité s'est réuni plusieurs fois, mais aucun consensus n'a pu se dégager en vue d'une action quelconque.

Le gouvernement de Sa Majesté a donc engagé des consultations avec d'autres gouverne-

ments with the twin objectives of bringing about an end to the fighting and ensuring that urgent steps are at last taken to implement in full Security Council Resolution 242. The nine countries of the European Community joined in issuing an appeal to this effect on 13th October. Resolution 242 still offers the best chance of a settlement because to it and it alone both the Arabs and Israelis subscribe.

Three years ago at Harrogate I put forward our suggestions about how Resolution 242 might be put into effect. I outlined how a permanent settlement of the boundary question might be reached which could satisfy both the demand of the Arab States for Israeli withdrawal and the equally legitimate demand of Israel, which we all support, for recognition within secure boundaries.

Clearly no settlement can be imposed. But unless the future is merely to be a repetition of the futile and dangerous confrontation of the past a new effort at conciliation must be made.

I feel that the ingredients of a settlement will have to include action by the Secretary-General of the United Nations and the introduction of an international force first to police a cease-fire and then to guarantee the terms of a settlement. It will be necessary too, I believe, to establish demilitarised zones.

The success of any initiative must depend on the state of the battle. Timing will therefore be all important. We are ready to play our part in the making of peace and the keeping of it, so vital is it to the whole world that peace should be re-established in this area.

We will do our best to turn what appears to be a disaster now into an opportunity for securing a permanent settlement in the Middle East. I will of course keep the House regularly informed of developments.

.....

Source : Hansard, 16th October 1973.

133. Speech by President Sadat in the Egyptian National Assembly, Cairo

16th October 1973

(Extract)

.....

If you want to know how we shall achieve peace, I will tell you :

1. We are ready to enter into a cease-fire based on the immediate withdrawal under international control of Israeli forces from all Arab territories occupied since June 1967.
2. Once Israeli forces have withdrawn from all occupied territories, we shall be ready to attend an international conference in the framework of the United Nations. I will endeavour to convince my comrades in arms, the Arab leaders and representatives of the Palestinian people, to accept such a conference in order to establish, with the world community, peace based on respect for the legitimate rights of all countries in the area.
3. We are ready at this moment to reopen the Suez Canal to international shipping. I have given orders to the Suez Authority to start clearing operations immediately after completion of the liberation of the east bank. Preparations for clearing operations have begun.
4. We are not ready to accept vague, meaningless promises. This would be a waste of time and a return to the deadlock. What we need now are clear intentions and aims.
5. We are struggling to recover the territories usurped from us in 1967 and to restore the rights of the Palestinian people.

.....

Source : *Le Monde*, 18th October 1973 (WEU translation).

134. Resolution adopted by the Knesset, Tel Aviv

16th October 1973

(Extract)

.....

5. The Knesset expresses its appreciation to all free peoples which have taken a stand in

ments dans le double but de faire cesser les combats et de veiller à ce que des mesures d'urgence soient enfin prises pour appliquer totalement la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Le 13 octobre, les neuf pays de la Communauté européenne ont lancé un appel conjoint dans ce sens. La Résolution 242 offre encore la meilleure chance de règlement, car c'est à elle, et à elle seule, que souscrivent à la fois Arabes et Israéliens.

Il y a trois ans, à Harrogate, j'ai formulé des suggestions quant à la manière dont la Résolution 242 pouvait, à notre avis, être appliquée. J'ai décrit, dans les grandes lignes, la manière dont on pouvait parvenir à un règlement définitif de la question des frontières, satisfaisant à la fois à la demande des Etats arabes concernant le retrait israélien, et à la demande tout aussi légitime d'Israël, que nous appuyons tous, de se voir reconnu dans des frontières sûres.

Manifestement, aucun règlement ne peut être imposé. Mais, à moins que nous voulions que l'avenir ne soit qu'une répétition du vain et dangereux affrontement du passé, il importe de faire une nouvelle tentative de conciliation.

Je crois que, pour parvenir à un règlement, il faudra notamment une démarche du Secrétaire général des Nations Unies et l'introduction d'une force internationale, d'abord pour faire respecter le cessez-le-feu, et, ensuite, pour garantir les termes de l'accord. Il sera nécessaire également, je pense, d'établir des zones démilitarisées.

Le succès de toute initiative dépendra nécessairement de la situation sur le champ de bataille. Le moment choisi sera donc d'une importance primordiale. Nous sommes prêts à jouer notre rôle pour établir et maintenir la paix, tant il est capital pour le monde entier que la paix soit rétablie dans cette zone.

Nous ferons de notre mieux pour transformer ce qui paraît être actuellement un désastre en une occasion d'assurer un règlement permanent au Proche-Orient. Je tiendrai naturellement la Chambre régulièrement informée de la situation.

.....

Source : *Hansard*, 16 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

133. Discours prononcé par le Président Sadate devant l'Assemblée du peuple égyptien au Caire

16 octobre 1973

(Extrait)

.....

...Si vous désirez savoir comment nous réaliserons la paix, je déclare ce qui suit :

1. Nous sommes prêts à accepter un cessez-le-feu sur la base du retrait immédiat, sous contrôle international, des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis juin 1967 ;

2. Nous sommes prêts, une fois réalisé le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés, à assister à une conférence internationale dans le cadre des Nations Unies. J'essaierai de convaincre mes frères de combat, les dirigeants arabes et les représentants du peuple palestinien, d'accepter une telle conférence, afin d'établir, avec la communauté mondiale, une paix fondée sur le respect des droits légitimes de tous les pays de cette région ;

3. Nous sommes prêts, dès maintenant, à rouvrir le Canal de Suez à la navigation internationale. En fait, j'ai donné l'ordre à l'organisme du Canal de Suez de se préparer à la tâche du déblaiement de la voie d'eau dès le lendemain de la libération de la rive orientale du canal. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens ;

4. Nous ne sommes pas disposés à accepter de vagues promesses sans signification. Ce serait une perte de temps et un retour à l'impasse. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est que les intentions et les objectifs soient clairs ;

5. Nous nous battons pour récupérer nos territoires usurpés en 1967 et afin de restaurer les droits légitimes du peuple palestinien.

.....

Source : *Le Monde*, 18 octobre 1973.

134. Résolution adoptée par le parlement israélien à Tel-Aviv

16 octobre 1973

(Extrait)

.....

5. La Knesset exprime sa reconnaissance à tous les peuples libres qui ont manifesté leur soutien

support of Israel thus subjected to attack and are helping it in its struggle to ensure its freedom and its future.

6. The Knesset condemns the denial of equipment to Israel by Great Britain and France at a time when it is defending itself against the aggression of its enemies and when those enemies are receiving arms and military equipment in a massive and ever-swelling volume from the Soviet Union.

7. The Knesset expresses its appreciation to the United States and to its people, its President, its Government and its Congress for their support of Israel in its righteous struggle against aggression and against designs to destroy it.

8. The Knesset places on record its appreciation of the stand of the Jewish people everywhere, which, once again, is demonstrating its solidarity with Israel in this fateful hour of trial.

Source : Israeli Embassy, Paris.

135. Recommendation on the Near East adopted by the Presidential Committee of the WEU Assembly, Paris

18th October 1973

The Assembly,

Deploring the resumption of hostilities in the Near East ;

Concerned furthermore about the consequences which the Near East conflict has for the security of Europe ;

Considering in particular that this conflict creates an unstable situation in the immediate proximity of Europe and affords the Soviet Union the possibility of extending its influence in the area and exposing the Mediterranean countries to greater threat ;

Considering that supplies of arms to the belligerents may involve the supplying countries in the war ;

Considering that the situation in the Near East requires that the Council be convened in application of Article VIII, paragraph 3, of the modified Brussels Treaty which allows the contracting parties : "to consult with regard to any situation which may constitute a threat to

peace, in whatever area this threat should arise, or a danger to economic stability",

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Meet urgently at ministerial level to :

(a) Examine the political, economic and military measures which should be taken to ensure the security of Europe ;

(b) Determine means of applying a joint embargo by member countries on supplies of arms to the belligerents and invite the Soviet Union and the United States to join this embargo ;

2. Report to the Assembly at the Second Part of its Nineteenth Ordinary Session on the steps taken in implementation of this recommendation.

Source : WEU Assembly, Paris.

136. Message to Congress from President Nixon asking for emergency security assistance for Israel and Cambodia

19th October 1973

I am today requesting that the Congress authorise emergency security assistance of \$2.2 billion for Israel and \$200 million for Cambodia. This request is necessary to permit the United States to follow a responsible course of action in two areas where stability is vital if we are to build a global structure of peace.

For more than a quarter of a century, as strategic interests of the major powers have converged there, the Middle East has been a flashpoint for potential world conflict. Since war broke out again on 6th October, bringing tragedy to the people of Israel and the Arab nations alike, the United States has been actively engaged in efforts to contribute to a settlement. Our actions there have reflected my belief that we must take those steps which are necessary for maintaining a balance of military capabilities and achieving stability in the area. The request I am submitting today would give us the essential flexibility to continue meeting those responsibilities.

à Israël, victime de l'agression, et qui l'aident dans sa lutte pour sa liberté et son existence.

6. La Knesset condamne le refus de la Grande-Bretagne et de la France de livrer à Israël l'équipement dont il a besoin pour se défendre contre l'agression de ses ennemis, alors que ces derniers reçoivent d'Union Soviétique, sans arrêt, des armes et un équipement militaire en quantité croissante.

7. La Knesset exprime sa gratitude aux Etats-Unis, à leur peuple, à leur Président, à leur gouvernement et à leur Congrès pour leur soutien à Israël dans sa juste guerre contre l'agression et les desseins destructeurs de l'ennemi.

8. La Knesset exprime sa reconnaissance émue au peuple juif qui, partout où il se trouve, confirme une fois de plus sa solidarité avec Israël en ces heures cruciales.

Source : *Le Monde*, 21 octobre 1973.

135. Recommandation sur le Proche-Orient adoptée par le Comité des Présidents de l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris

18 octobre 1973

L'Assemblée,

Déplorant la reprise des hostilités au Proche-Orient ;

Préoccupée, en outre, des conséquences que le conflit du Proche-Orient a pour la sécurité de l'Europe ;

Considérant, en particulier, que ce conflit crée une situation instable à proximité immédiate de l'Europe et offre à l'U.R.S.S. la possibilité d'étendre son influence dans la région et d'exposer les pays riverains de la Méditerranée à une menace accrue ;

Considérant que les livraisons d'armes aux Etats belligérants risquent d'engager dans le conflit les pays fournisseurs ;

Estimant que la situation au Proche-Orient appelle la convocation du Conseil en application de l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié : «... en vue de permettre aux Parties contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre

la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique »,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De se réunir d'urgence au niveau ministériel pour :

(a) Examiner les mesures politiques, économiques et militaires qui devraient être prises pour assurer la sécurité de l'Europe ;

(b) Définir les modalités d'application d'un embargo commun des pays membres sur les livraisons d'armes aux belligérants et inviter l'Union Soviétique et les Etats-Unis à se joindre à cet embargo ;

2. De rendre compte à l'Assemblée, lors de la deuxième partie de sa Dix-neuvième session, des mesures prises en application de cette recommandation.

Source : Assemblée de l'U.E.O., Paris.

136. Message adressé par le Président Nixon au Congrès américain concernant une aide d'urgence à Israël et au Cambodge

19 octobre 1973

Je demande aujourd'hui que le Congrès autorise l'octroi d'une aide d'urgence de 2,2 milliards de dollars à Israël et de 200 millions de dollars au Cambodge. Ceci est nécessaire pour permettre aux Etats-Unis de poursuivre une politique cohérente dans ces deux régions dont la stabilité est capitale si nous voulons édifier une structure de paix mondiale.

Depuis plus d'un quart de siècle, le Proche-Orient, où convergent les intérêts stratégiques des grandes puissances, est un foyer de conflit mondial potentiel. Depuis la reprise des hostilités, le 6 octobre, avec leur cortège de drames aussi bien pour les populations d'Israël que pour celles des pays arabes, les Etats-Unis ont déployé tous leurs efforts pour contribuer à un règlement. Notre activité dans cette région a reflété ma conviction que nous devons prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'équilibre des potentiels militaires et parvenir à la stabilité dans cette zone. La demande que je vous soumetts aujourd'hui nous donnerait la souplesse indispensable pour continuer à assumer ces responsabilités.

To maintain a balance of forces and thus achieve stability, the United States Government is currently providing military material to Israel to replace combat losses. This is necessary to prevent the emergence of a substantial imbalance resulting from a large-scale resupply of Syria and Egypt by the Soviet Union.

The costs of replacing consumables and lost equipment for the Israeli armed forces have been extremely high. Combat activity has been intense, and losses on both sides have been large. During the first twelve days of the conflict, the United States has authorised shipments to Israel of material costing \$825 million, including transportation.

Major items now being furnished by the United States to the Israeli forces include conventional munitions of many types, air-to-air and air-to-ground missiles, artillery, crew-served and individual weapons, and a standard range of fighter aircraft ordnance. Additionally, the United States is providing replacements for tanks, aircraft, radios, and other military equipment which have been lost in action.

Thus far, Israel has attempted to obtain the necessary equipment through the use of cash and credit purchases. However, the magnitude of the current conflict coupled with the scale of Soviet supply activities has created needs which exceed Israel's capacity to continue with cash and credit purchases. The alternative to cash and credit sales of United States military materials is for us to provide Israel with grant military assistance as well.

The United States is making every effort to bring this conflict to a very swift and honourable conclusion, measured in days not weeks. But prudent planning also requires us to prepare for a longer struggle. I am therefore requesting that the Congress approve emergency assistance to Israel in the amount of \$2.2 billion. If the conflict moderates, or, as we fervently hope, is brought to an end very quickly, funds not absolutely required would of course not be expended.

I am also requesting \$200 million emergency assistance for Cambodia. As in the case of Israel, additional funds are urgently needed for ammunition and consumable military supplies. The increased requirement results from the larger scale of hostilities and the higher levels of ordnance required by the Cambodian army

and air force to defend themselves without American air support.

The end of United States bombing on 15th August was followed by increased communist activity in Cambodia. In the ensuing fight, the Cambodian forces acquitted themselves well. They successfully defended the capital of Phnom Penh and the provincial centre of Kampong Cham, as well as the principal supply routes. Although this more intense level of fighting has tapered off somewhat during the current rainy season, it is virtually certain to resume when the dry season begins about the end of the year.

During the period of heaviest fighting in August and September, ammunition costs for the Cambodian forces were running almost \$1 million per day. We anticipate similar average costs for the remainder of this fiscal year. These ammunition requirements, plus minimum equipment replacement, will result in a total funding requirement of \$380 million for the current fiscal year, rather than the \$180 million previously requested. To fail to provide the \$200 million for additional ammunition would deny the Cambodian armed forces the ability to defend themselves and their country.

We remain hopeful that the conflict in Cambodia be resolved by a negotiated settlement. A communist military victory and the installation of a government in Phnom Penh which is controlled by Hanoi would gravely threaten the fragile structure of peace established in the Paris agreements.

I am confident that the Congress and the American people will support this request for emergency assistance for these two beleaguered friends. To do less would not only create a dangerous imbalance in these particular arenas but would also endanger the entire structure of peace in the world.

Source: Department of State Bulletin, 12th November 1973.

137. Resolution 338 (1973) on a cease-fire in the Middle East adopted by the United Nations Security Council, New York

22nd October 1973

The Security Council,

1. Calls upon all parties to the present fighting to cease all firing and terminate all military

Pour maintenir l'équilibre des forces et parvenir ainsi à la stabilité, le gouvernement américain fournit actuellement à Israël du matériel militaire destiné à compenser les pertes subies au combat. Ceci est nécessaire pour prévenir l'apparition d'un déséquilibre substantiel résultant du réapprovisionnement de la Syrie et de l'Égypte assuré sur une grande échelle par l'Union Soviétique.

Le remplacement des munitions et des matériels perdus a été extrêmement coûteux pour les forces armées israéliennes. Les combats ont été âpres et les pertes ont été importantes de part et d'autre. Pendant les douze premiers jours du conflit, les États-Unis ont autorisé l'envoi à Israël de matériels d'une valeur de 825 millions de dollars, transport compris.

Les principaux articles actuellement fournis par les États-Unis aux forces israéliennes comprennent des munitions classiques de nombreux types, des missiles air-air et air-sol, de l'artillerie, des armes individuelles ou servies par plusieurs hommes, ainsi qu'une gamme standard de matériels d'armement pour avions de combat. De plus, les États-Unis remplacent les chars, les avions, les appareils radio et autres articles de matériel militaire qui ont été perdus au combat.

Jusqu'à présent, Israël a essayé d'obtenir le matériel qui lui était nécessaire par des achats au comptant et à crédit, mais l'ampleur du conflit actuel combinée au volume des fournitures soviétiques a créé des besoins qui dépassent la capacité d'Israël de poursuivre ses achats de cette manière. La solution est, pour nous, de lui accorder aussi une assistance militaire.

Les États-Unis font tous leurs efforts pour mettre fin très rapidement et honorablement à ce conflit, et ceci en quelques jours et non pas quelques semaines. La prudence exige cependant aussi que nous nous préparions à une lutte plus longue. Je demande au Congrès d'approuver l'octroi à Israël d'une aide d'urgence de 2,2 milliards de dollars. Si les combats perdent de leur intensité, ou si, comme nous l'espérons vivement, ils se terminent très rapidement, les crédits qui ne seraient pas absolument nécessaires ne seraient naturellement pas utilisés.

Je demande aussi une aide d'urgence de 200 millions de dollars pour le Cambodge. Comme dans le cas d'Israël, des crédits supplémentaires doivent être affectés de toute urgence à l'achat de munitions et de matériel militaire non récupérable. Cette demande supplémentaire tient à l'ampleur prise par les combats et à l'accroissement

des besoins de l'armée et de l'aviation cambodgiennes en artillerie pour se défendre en l'absence d'appui aérien américain.

La fin des bombardements américains, le 15 août, a été suivie d'un accroissement de l'activité communiste au Cambodge. Dans les combats qui ont suivi, les forces cambodgiennes se sont bien comportées ; elles ont défendu avec succès la capitale, Phnom Penh, et le centre provincial de Kampong Cham, ainsi que les principales voies de ravitaillement. Bien que l'intensité des combats ait quelque peu diminué en cette saison des pluies, j'ai la quasi-certitude qu'ils reprendront au début de la saison sèche, vers la fin de l'année.

Au moment des combats les plus durs, en août et en septembre, les forces cambodgiennes ont dépensé près d'un million de dollars de munitions par jour. Nous prévoyons que ce chiffre moyen se maintiendra pendant le reste du présent exercice financier. Pour couvrir ces besoins en munitions et pour remplacer un minimum de matériel, il faudra au total 380 millions de dollars de crédits pour le présent exercice financier, et non pas 180 millions comme il avait été demandé antérieurement. Refuser les 200 millions de dollars pour des munitions supplémentaires serait refuser aux forces armées cambodgiennes la possibilité de se défendre, elles et leur pays.

Nous gardons l'espoir que le conflit se résoudra au Cambodge par un règlement négocié. Une victoire militaire communiste et l'installation à Phnom Penh d'un gouvernement contrôlé par Hanôï constitueraient une grave menace pour la fragile structure de paix établie par les Accords de Paris.

Je suis persuadé que le Congrès et le peuple américain donneront leur appui à cette demande d'aide d'urgence en faveur de ces deux pays amis assiégés. Faire moins aboutirait non seulement à créer un dangereux déséquilibre dans ces zones particulières, mais à mettre en danger également toute la structure de paix mondiale.

Source : Ambassade des États-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 203, 20 décembre 1973 (Traduction U.E.O.).

137. Résolution 338 (1973) sur un cessez-le-feu au Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York

22 octobre 1973

Le Conseil de Sécurité,

1. Demande à toutes les parties aux présents combats de cesser tous feux et de mettre fin

activity immediately, no later than twelve hours after the moment of the adoption of this decision, in the positions they now occupy ;

2. Calls upon the parties concerned to start immediately after the cease-fire the implementation of Security Council Resolution 242 (1967) in all of its parts ;

3. Decides that, immediately and concurrently with the cease-fire, negotiations start between the parties concerned under appropriate auspices aimed at establishing a just and durable peace in the Middle East.

Source : United Nations Security Council document S/RES/338 (1973).

138. Resolution 339 (1973) on a cease-fire in the Middle East adopted by the United Nations Security Council, New York

23rd October 1973

The Security Council,

Referring to its Resolution 338 (1973) of 22nd October 1973,

1. Confirms its decision on an immediate cessation of all kinds of firing and of all military action, and urges that the forces of the two sides be returned to the positions they occupied at the moment the cease-fire became effective ;

2. Requests the Secretary-General to take measures for immediate dispatch of United Nations observers to supervise the observance of the cease-fire between the forces of Israel and the Arab Republic of Egypt, using for this purpose the personnel of the United Nations now in the Middle East and first of all the personnel now in Cairo.

Source : United Nations Security Council document S/RES/339 (1973).

139. Statement by Mr. Schmidt, Federal German Minister of Finance, in the debate on the budget in the Bundestag, Bonn

23rd October 1973

(Extracts)

.....

Our recent price-increase rate of about 6 % may seem a very moderate success to some. But we must not overlook the fact that this was achieved in the environment of a generally inflationist world economy in which the Federal Republic of Germany is becoming the greatest trade partner. We have managed once again to be "dead last" in this convoy. You know that in almost all countries with which we trade prices are climbing much faster than in the Federal Republic. And these countries are factors in our own development. In view of our close ties with the European and international economies we cannot evade these influences.

If we do not want to delude ourselves, we must accept the fact that — now and in the future — we will only be able to score relative success at the price front due to our international ties. In other words — our dependency on the development of the world economy and on the European Community imposes certain limits on the effectiveness of our domestic economic policy...

.....

Part of a responsible behaviour in the present phase must also include greater reticence on the part of our industry in the seeking and hiring of workers from abroad. I do not want to minimise in any way the productive contribution which the 2.6 million foreign workers are making to our economy. I am just asking myself whether it is advisable to conclude new contracts now, when we can already foresee today that we must expect a calmer labour market next year.

In my opinion the high employment of workers from abroad has led to two basically misdirected developments :

1. First, it has helped generate the high export surpluses, contributing to the fact that a crucial share of the net increase in our gross national product was made available not to the citizens of our country but to the citizens of other countries.

2. Secondly, it has reduced and mitigated the pressure to make greater progress in productivity.

à toute activité militaire immédiatement, pas plus tard que 12 heures après le moment d'adoption de la présente décision, dans les positions qu'elles occupent maintenant ;

2. Demande aux parties en cause de commencer immédiatement après le cessez-le-feu, l'application de la Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans toutes ses parties ;

3. Décide que, immédiatement et en même temps que le cessez-le-feu, les négociations commenceront entre les parties en cause sous les auspices appropriés en vue d'instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Source : Centre d'information des Nations Unies, Paris, communiqué de presse n° 30/73.

138. Résolution 339 (1973) sur un cessez-le-feu au Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York

23 octobre 1973

Le Conseil de sécurité,

Se référant à sa Résolution 338 (1973) du 22 octobre 1973,

1. Confirme sa décision concernant la cessation immédiate de tous feux et de toute activité militaire, et demande instamment que les forces soient ramenées sur les positions qu'elles occupaient au moment où le cessez-le-feu a pris effet ;

2. Prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour envoyer immédiatement des observateurs de l'Organisation des Nations Unies superviser l'observation du cessez-le-feu entre les forces d'Israël et de la République Arabe d'Égypte, en utilisant à cette fin le personnel de l'Organisation des Nations Unies se trouvant actuellement au Moyen-Orient et au premier chef le personnel se trouvant actuellement au Caire.

Source : Centre d'information des Nations Unies, Paris, communiqué de presse n° 31/73.

139. Déclaration faite par M. Schmidt, Ministre allemand des finances, lors de la présentation du budget fédéral au Bundestag à Bonn

23 octobre 1973

(Extraits)

.....

Notre récente hausse des prix d'environ 6 % peut être considérée par certains comme un succès très limité. Mais il ne faut pas oublier qu'elle est intervenue dans le contexte d'une économie mondiale en proie à l'inflation généralisée, dans laquelle la République Fédérale d'Allemagne tend à devenir le plus grand partenaire commercial. Nous avons réussi, une fois encore, à être les « bons derniers » du convoi. Vous savez que, chez presque tous nos partenaires commerciaux, les prix ont augmenté beaucoup plus rapidement qu'en République fédérale, et ces pays sont des facteurs de notre propre développement. Etant donné nos liens étroits avec l'économie européenne et l'économie internationale, nous ne pouvons échapper à ces influences.

Si nous ne voulons pas nous abuser, nous devons accepter le fait que, maintenant et à l'avenir, nous ne pourrions enregistrer des succès relatifs sur le front des prix que grâce à nos liens internationaux. En d'autres termes, notre dépendance à l'égard du développement de l'économie mondiale et de la Communauté européenne impose certaines limites à l'efficacité de notre politique économique interne.

.....

Notre sens des responsabilités, dans la phase actuelle, doit conduire aussi notre industrie à observer une plus grande réserve dans la recherche de l'embauche de main-d'œuvre étrangère. Je ne veux en aucun cas minimiser la contribution positive que les 2.500.000 travailleurs étrangers apportent à notre économie. Je me demande simplement s'il est souhaitable de conclure de nouveaux contrats maintenant, alors qu'il est déjà possible de prévoir que nous devons nous attendre l'année prochaine à un marché du travail plus calme.

A mon avis, le taux élevé d'emploi de travailleurs étrangers a entraîné, dans deux cas, une évolution peu souhaitable :

1. Premièrement, il a contribué à créer d'importants excédents dans le domaine des exportations, ce qui explique en partie qu'une part importante de l'accroissement net de notre produit national brut ait été mise à la disposition non pas de nos compatriotes, mais des citoyens d'autres pays.

2. Deuxièmement, il a réduit et modéré la pression incitant à faire de plus grands progrès dans le domaine de la productivité.

In the future we must increasingly make sure that new plants with new jobs are erected in the home countries from which our guest workers come. That is, we must look towards more capital export instead of higher trade surpluses.

.....

Public fiscal policy must, of course, correspond to economic developments as well as the monetary situation. The harsh anti-inflation policy of the Federal Government and of the reserve bank, which has no parallel anywhere in the world, became possible only, as you know, after the freeing of the dollar exchange rate which we effected in March of this year. Nobody can dispute that a strict fiscal anti-inflation policy, for instance, would have simply been overrun by the onrush of liquidity from the outside before the severance of the dollar.

Today presumably nobody doubts any longer that this policy, and this sequence, too, were correct. With the cessation of the dollar buying the until then most important and, with respect to volume, greatest source of inflation was stopped.

The devaluation of the dollar, the English pound, the Italian lira and the Canadian dollar and other currencies and the simultaneous revaluation of the Deutschmark will really be felt by our export industry in orders and in the employment situation only after the worldwide cooling off of the economy in 1974. This must be expected in the course of the coming year.

These parity changes have nevertheless made a contribution to economic stability in the Federal Republic in recent months which cannot be overestimated. Current import prices in the Federal Republic, for instance, rose only by 4 to 5 % in the past few months, which is relatively little compared to the inflationist tendency of the world markets, especially the markets in raw materials. Other countries, which, contrary to us, devalued, have had to tolerate price increases for their current imports of 30 % or more, with a corresponding effect on their cost-of-living index.

The monetary association of six EEC States and two non-EEC States — which newspapers

usually call the snake — has proven its worth. We, ourselves, contributed to the continuation of this association through two Deutschmark parity adjustments. At the moment the snake is stable despite the events in the Middle East.

The beginning of a joint European monetary policy which was found in the snake requires constant care and development by all participating States. It would be an illusion to believe it could be kept alive through parity adjustments by the individual partners. For the Federal Republic this possibility is out of the question after two prior revaluations, the effects of which have by no means been fully digested yet. We have no leeway in this direction for the foreseeable future. Creating new credit mechanisms or pooling monetary reserves has an even lesser chance of keeping the snake alive. This would only establish a new dangerous potential machinery of inflation.

The only theoretical and practical hope of maintaining fixed exchange rates and narrow currency margins in Europe lies in a better co-ordination of the economic and financial goals among the participating States. I have founded hopes that this is increasingly being recognised by our partners, too. The Federal Republic, however, must also make a contribution, perhaps in its interest-rate policy. I believe this will be possible if the economy continues to cool off.

In Great Britain, Ireland, and Italy, conditions for participation in the joint European monetary policy have not yet been established. A premature accession of these countries to the snake could endanger the entire system, precipitating psychological and political consequences which nobody could want. However, further progress in economic, monetary and fiscal policy within the EEC will be possible only if these three countries, too, create conditions for their participation.

.....

In development aid, the Federal Republic's overall net contribution of more than DM 5,500 million from public and private funds held third place among the world's donor nations behind

A l'avenir, nous devons de plus en plus faire en sorte que les nouvelles usines créatrices de nouveaux emplois soient implantées dans les pays d'origine des travailleurs que nous recevons. Cela signifie que nous devons rechercher les exportations de capitaux plutôt que l'accroissement des excédents commerciaux.

.....

La politique financière de l'Etat doit naturellement correspondre à la politique économique comme à la situation monétaire. La politique anti-inflationniste rigoureuse de la République fédérale et de la banque centrale, qui n'a d'équivalent dans aucun autre pays du monde, n'est devenue possible, vous le savez, qu'après la libération à l'égard des cours du dollar que nous avons réalisée en mars de cette année. Personne ne peut nier qu'une politique financière anti-inflationniste stricte, par exemple, aurait été tout simplement submergée par l'afflux de liquidités extérieures avant l'abandon de la parité du mark avec le dollar.

Aujourd'hui, probablement, personne ne doute plus que cette politique et la suite des événements aient été correctes. Avec l'arrêt des achats de dollars, la source d'inflation qui était alors la plus importante et la plus grande en volume s'est trouvée tarie.

La dévaluation du dollar, de la livre, de la lire, du dollar canadien et d'autres monnaies, ainsi que réévaluation simultanée du mark, ne se feront réellement sentir dans nos exportations, qu'il s'agisse de commandes ou d'emplois, que lorsque l'économie mondiale sera revenue au calme en 1974. Nous devons donc nous y attendre dans le courant de l'année qui vient.

Ces changements de parité ont néanmoins apporté ces derniers mois, à la stabilité économique de la République fédérale, une contribution que nous ne saurions surestimer. Les prix à l'importation en République fédérale, par exemple, n'ont augmenté que de 4 ou 5 % au cours des derniers mois, ce qui est relativement faible en comparaison de la tendance inflationniste des marchés mondiaux, notamment des marchés des matières premières. Les autres pays qui, contrairement à nous, ont dévalué ont dû tolérer des hausses de prix à l'importation égales ou supérieures à 30 % et une incidence correspondante sur l'indice du coût de la vie.

L'association monétaire des six Etats membres et de deux Etats non membres de la C.E.E.

— que les journaux appellent généralement le « serpent » — a fait la preuve de sa valeur. Nous avons nous-mêmes contribué au maintien de cette association grâce à deux ajustements de la parité du mark. A l'heure actuelle, le « serpent » reste stable en dépit des événements du Proche-Orient.

L'amorce d'une politique monétaire européenne commune qu'a constituée le « serpent » exige un soin et un progrès constants de la part de tous les Etats participants. Il serait illusoire de croire qu'on puisse le maintenir en vie grâce à des ajustements de parité effectués isolément par les partenaires, ce qui d'ailleurs est hors de question pour la République fédérale après deux réévaluations dont les effets n'ont pas encore été pleinement assimilés. Nous ne disposons d'aucune latitude dans ce domaine dans un avenir prévisible. La création de nouveaux mécanismes de crédit ou la mise en commun des réserves monétaires sont encore moins susceptibles de maintenir le « serpent » en vie. Elles ne feraient que créer de nouvelles et dangereuses possibilités d'inflation.

Le seul espoir théorique et pratique de maintenir des taux de change fixes et des marges monétaires étroites en Europe réside dans une meilleure coordination des objectifs économiques et financiers entre Etats participants. Je crois, à juste titre, que ce fait est de plus en plus reconnu par nos partenaires également. Toutefois, la République fédérale doit apporter aussi sa contribution, peut-être dans le domaine de sa politique des taux d'intérêt. Je crois que cela sera possible si l'économie continue de s'orienter vers un retour au calme.

En Grande-Bretagne, en Irlande et en Italie, les conditions d'une participation à la politique monétaire européenne commune n'ont pas encore été créées. Une adhésion prématurée de ces pays au « serpent » pourrait mettre en danger l'ensemble du système et précipiter ainsi des conséquences politiques et psychologiques que personne ne souhaite. Toutefois, de nouveaux progrès en matière de politique économique, monétaire et financière au sein de la Communauté ne seront possibles que si ces trois pays créent eux aussi les conditions de leur participation.

.....

En matière d'aide au développement, la contribution globale nette de la République fédérale, qui s'élève à plus de 5,5 milliards de marks en fonds publics et privés, s'est placée au troisième

the United States and Japan last year. It is our goal to retain this position in international comparisons.

For development promoted by federal funds, cash provisions are to be increased by DM 260 million to more than DM 3,000 million, these funds being needed overwhelmingly to redeem pledges made in the prior fiscal year. In the longer view we will especially increase multi-lateral aid.

I believe the House will indulge the present Finance Minister for retaining a special interest in the Federal armed forces and in the defence budget. In the coming fiscal year we have provided for an increase of approximately 6.5 % to approximately DM 27,600 million.

In modernising equipment we attach special value to joint projects with other NATO States. These ultimately lead to higher effectiveness of our own procurement expenditures.

Increasing this individual budget by DM 1,800 million, we express that the Federal Government, despite all its active efforts on behalf of détente in Europe, will not neglect its defence obligations within the framework of the Atlantic Alliance.

.....

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 27th November 1973.

140. Aide-mémoire on the multilateral trade negotiations in GATT issued by the Commission of the European Communities for the first meeting of the Trade Negotiations Committee in Geneva

24th October 1973

Introduction

The multilateral trade negotiations were officially launched at a ministerial meeting of the General Agreement on Tariffs and Trade which was held in Tokyo from 12th-14th September 1973. The resulting Tokyo declaration sets out the aims and scope of the forthcoming negotiations which will open in Geneva on 24th October.

The origins of this decision are to be found further back in two major events of the last few years. In January 1972 the treaties providing for the accession of Great Britain, Ireland and Denmark to the European Communities were signed in Brussels. The enlargement of the Community took effect on 1st January 1973, thus creating a single trading bloc of 250 million people behind a common external tariff. At the same time, the enlarged Community has concluded free trade areas or preferential trading arrangements with the seven remaining countries of the European Free Trade Association (Austria, Finland, Iceland, Norway, Portugal, Sweden and Switzerland) and with ten countries of the Mediterranean basin (Cyprus, Egypt, Greece, Israel, the Lebanon, Malta, Morocco, Spain, Tunisia and Turkey).

In August 1971 President Nixon declared the dollar inconvertible and imposed an import surcharge of 10 %, thus recognising the need for a fundamental revision of the international monetary and trading systems. Agreement on the realignment of parities between the major trading powers was reached at the Smithsonian Institute in Washington in December 1971. Parallel to this the EEC and the United States issued a joint declaration in February 1972 confirming their intention to open negotiations in GATT for the liberalisation of world trade in both industrial and agricultural products. A similar joint declaration was also issued by the United States and Japan.

In March 1972 the GATT Council decided that the negotiations would begin in 1973 and be concluded by the end of 1975. A preparatory committee was set up in November 1972 and drafted the declaration adopted by ministers in Tokyo.

The Trade Negotiations Committee, which will hold its first meeting in Geneva on 24th October, will have a double mandate: firstly, to establish the detailed negotiating rules and procedures, including special arrangements for negotiations with the developing countries; secondly, to supervise the progress of the negotiations themselves. The Committee will be composed of representatives of all 83 contracting parties taking part in the negotiations (including the Commission of the European Communities) as well as 20 developing countries who have not yet adhered to GATT.

The Preparatory Committee has agreed that the negotiations should cover three main areas:

rang des pays donateurs après les Etats-Unis et le Japon l'année dernière. Notre objectif est de garder cette position sur le plan international.

Quant au développement encouragé par les fonds fédéraux, les crédits doivent passer de 260 millions à plus de 3 milliards de marks, ces fonds étant essentiellement destinés à honorer les engagements pris au cours de l'exercice financier précédent. A plus long terme, nous accroîtrons surtout l'aide multilatérale.

Je pense que la Chambre approuvera l'actuel ministre des finances de manifester un intérêt particulier pour les forces armées fédérales et le budget de défense. Pour le prochain exercice financier, nous avons prévu un accroissement d'environ 6,5 %, ce qui le portera à 27,6 milliards de marks environ.

En matière de modernisation de l'équipement, nous attachons une valeur particulière aux projets réalisés en commun avec d'autres membres de l'O.T.A.N. Ces réalisations conduisent finalement à une rentabilité accrue de nos propres dépenses dans le domaine des acquisitions.

En accroissant ce budget particulier de 1.800 millions de marks, nous démontrons que le gouvernement fédéral, malgré les efforts assidus qu'il déploie au nom de la détente en Europe, ne négligera pas les obligations de défense qu'il a contractées dans le cadre de l'Alliance atlantique...

.....

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, n° 42, 27 novembre 1973 (Traduction U.E.O.).

140. Aide-mémoire sur les négociations commerciales multilatérales du GATT publié par la Commission des Communautés européennes à l'occasion de la première réunion du Comité des négociations commerciales à Genève

24 octobre 1973

Introduction

Les négociations commerciales multilatérales ont officiellement débuté lors d'une réunion ministérielle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui s'est tenue à Tokyo du 12 au 14 septembre 1973. La déclaration adoptée à Tokyo précise les objectifs et la portée des négociations qui s'ouvriront à Genève le 24 octobre.

Les origines de cette décision remontent à deux événements majeurs des deux dernières années. En janvier 1972, les traités relatifs à l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark aux Communautés européennes ont été signés à Bruxelles. L'élargissement de la Communauté, prenant effet le 1^{er} janvier 1973, a créé un seul bloc commercial de 250 millions d'hommes, avec un tarif extérieur commun. En même temps, la Communauté élargie a signé des accords de libre-échange ou des accords préférentiels avec les sept pays de l'Association Européenne de Libre-Echange non candidats à l'adhésion (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède et Suisse) et dix pays du bassin méditerranéen (Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Liban, Malte, Maroc, Espagne, Tunisie et Turquie).

En août 1971, le Président Nixon a décrété l'inconvertibilité du dollar et imposé une surtaxe de 10 % à l'importation, reconnaissant ainsi la nécessité d'une révision fondamentale du système monétaire et du commerce international. Un accord sur le réaligement des parités entre les principales puissances commerciales a été obtenu à Washington en décembre 1971. Parallèlement, la C.E.E. et les Etats-Unis ont publié une déclaration commune en février 1972 confirmant leur intention d'ouvrir des négociations dans le cadre du GATT en vue de la libération des échanges mondiaux de produits industriels et agricoles. Une déclaration commune similaire a été publiée par les Etats-Unis et le Japon.

En mars 1972, le Conseil du GATT a décidé que les négociations s'ouvriraient en 1973 pour se terminer à la fin de 1975. Un comité préparatoire institué en novembre 1972 a mis au point la déclaration adoptée par les ministres à Tokyo.

Le Comité des négociations commerciales qui tiendra sa première réunion à Genève le 24 octobre aura un double mandat : d'abord, arrêter le détail des règles et procédures de négociation, y compris les arrangements spéciaux pour les négociations avec les pays en voie de développement ; ensuite, superviser les progrès des négociations elles-mêmes. Le Comité sera composé de représentants des 83 Parties contractantes participant aux négociations (y compris la Commission des Communautés européennes) ainsi que de 20 pays en voie de développement qui n'ont pas encore adhéré au GATT.

Le Comité préparatoire est convenu que les négociations devront porter sur trois domaines principaux :

- industrial tariffs ;
- non-tariff barriers to trade ;
- trade in agricultural products, including tropical commodities.

In addition, special attention should be paid to the interests of the developing countries.

The first few months of the negotiations will be devoted to comparing and collecting statistics on existing tariffs and other forms of protection and to analysing trade flows and the effect of possible negotiating methods.

Considerable work has already been done on this question within GATT but the figures will have to be revised in the light of the enlargement of the Community and the depreciation of the dollar. Actual negotiations are not expected to start till next year after the United States Congress has approved the Trade Bill.

The position of the European Communities

The Commission of the European Communities which will be responsible for conducting the actual negotiations, assisted by a standing committee composed of representatives of the member States (the Article 113 Committee). The delegation will be led by Sir Christopher Soames, the Commission Vice-President responsible for external relations, and by Mr. Finn Gundelach, the Commission member responsible for the administration of the customs union. At official level the delegation will be led by Mr. Theodorus Hijzen, Deputy Director-General for External Relations.

At its meeting in Luxembourg in June the Council of Ministers adopted an overall conception of the Community's participation in the negotiations. The main points are as follows :

Aims of the negotiations

The consolidation and expansion of trade liberalisation on the basis of mutual advantage and overall reciprocity, which the Community regards as the fundamental principle in relations between industrialised countries ; improved participation by the developing countries in the expansion of world trade,

The monetary link

The liberalisation of world trade must be accompanied by parallel efforts to establish a stable, lasting and just monetary system. The Community's attitude to the trade negotiations will depend on progress in the monetary field.

Maintenance of Community cohesion

The negotiations will not be allowed to call in question the basic elements of the Community's unity or its fundamental goals. This covers the customs union, the common agricultural policy and the common commercial policy, as well as economic and monetary union and regional development.

Industrial tariffs

The aim should be a significant reduction in tariffs but varying according to the level of tariffs with a view to assuming a certain harmonisation. It may be desirable to fix minimum levels below which tariffs cannot be reduced. The Community intends to improve its general system of preferences for the developing countries, but expects other industrialised countries to introduce similar preferences.

Agricultural produce

Negotiations in this sector must take account of the special characteristics of trade in agriculture, deriving from the existence of domestic support systems. The aim should be to expand trade and stabilise markets on the basis of existing agricultural policies. Neither the principles nor the machinery of the Community's common agricultural policy are subject to negotiation. The Community proposes the conclusion of international agreements for grain, rice, sugar and certain dairy produce and would be prepared to adapt its import mechanisms accordingly. For other products the Community would accept certain common disciplines.

Safeguard clause

The Community is prepared to examine an improvement in the application of Article XIX of GATT but this should not lead to new restrictions or limit the right to compensation

- droits sur les produits industriels ;
- obstacles non tarifaires aux échanges ;
- échanges de produits agricoles, notamment les produits de base tropicaux.

En outre, une attention particulière devrait être apportée aux intérêts des pays en voie de développement.

Les premiers mois des négociations seront consacrés à comparer et à collecter les statistiques relatives aux droits existants et aux autres formes de protection et à analyser les courants d'échanges ainsi que l'effet des éventuelles méthodes de négociations.

Un travail considérable a déjà été accompli sur ce sujet dans le cadre du GATT, mais les chiffres devront être revus à la lumière de l'élargissement de la Communauté et de la dépréciation du dollar. L'ouverture des négociations proprement dites n'est pas attendue avant l'année prochaine, après que le Congrès américain aura adopté le Trade Bill.

La position des Communautés européennes

La Commission des Communautés européennes sera responsable de la conduite des négociations proprement dites, avec l'aide d'un comité permanent composé de représentants des Etats membres (comité de l'article 113). La délégation sera conduite par Sir Christopher Soames, Vice-Président de la Commission, responsable des relations extérieures, et par M. Finn Gundelach, membre de la Commission, responsable de la gestion de l'union douanière. Au niveau des fonctionnaires, la délégation sera conduite par M. Theodorus Hijzen, Directeur général adjoint des relations extérieures.

Lors de sa session à Luxembourg en juin, le Conseil de Ministres a adopté une conception d'ensemble pour la participation de la Communauté aux négociations. Les points principaux sont les suivants :

Objectifs des négociations

La consolidation et l'expansion de la libération des échanges sur la base des avantages mutuels et de la réciprocité que la Communauté considère comme le principe fondamental des relations entre pays industrialisés. Une meilleure participation des pays en voie de développement à l'expansion des échanges mondiaux.

Le lien monétaire

La libération des échanges mondiaux doit s'accompagner d'efforts parallèles accomplis pour instaurer un système monétaire stable, durable et équitable. L'attitude de la Communauté dans ces négociations commerciales dépendra des progrès réalisés dans le domaine monétaire.

Maintien de la cohésion communautaire

Les négociations ne pourront pas remettre en question les éléments de base de l'unité de la Communauté ni ses objectifs fondamentaux, à savoir l'union douanière, la politique agricole commune et la politique commerciale commune, ainsi que l'union économique et monétaire et le développement régional.

Droits sur les produits industriels

L'objectif devrait être de réduire les droits d'une manière significative, mais dans une proportion variable en fonction de leur niveau en vue d'assurer une certaine harmonisation. Il est peut-être souhaitable de fixer des seuils minima au-dessous desquels les tarifs ne peuvent être abaissés. La Communauté a l'intention d'améliorer son système de préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement, mais elle attend d'autres pays industrialisés qu'ils instaurent des préférences similaires.

Produits agricoles

Les négociations dans ce secteur doivent tenir compte des caractéristiques propres aux échanges agricoles, qui découlent de l'existence de systèmes nationaux de soutien. L'objectif devrait être d'accroître les échanges et de stabiliser les marchés sur la base des politiques agricoles existantes. Ni les principes ni l'ensemble des mécanismes de la politique agricole commune ne peuvent faire l'objet de négociations. La Communauté propose de conclure des accords internationaux sur les céréales, le riz, le sucre et certains produits laitiers et sera disposée à adapter ses mécanismes d'importation en conséquence. Pour les autres produits, la Communauté accepterait certaines disciplines communes.

Clause de sauvegarde

La Communauté est disposée à étudier une amélioration de l'application de l'article XIX du GATT, pour autant que cela n'aboutisse pas à de nouvelles restrictions ou à limiter le droit à

unless the control procedures are also strengthened.

Non-tariff barriers

The Community recommends a case-by-case approach concentrating on the non-tariff barriers with the greatest effect on trade.

The Commission is currently preparing a draft negotiating mandate which will have to be approved by the Council of Ministers at the appropriate time.

Source: Commission of the European Communities information memo P-54.

141. Message to Congress from President Nixon vetoing the War Powers Bill

24th October 1973

I hereby return without my approval House Joint Resolution 542 — the War Powers Resolution. While I am in accord with the desire of the Congress to assert its proper rôle in the conduct of our foreign affairs, the restrictions which this resolution would impose upon the authority of the President are both unconstitutional and dangerous to the best interests of our nation.

The proper rôles of the Congress and the Executive in the conduct of foreign affairs have been debated since the founding of our country. Only recently, however, has there been a serious challenge to the wisdom of the founding fathers in choosing not to draw a precise and detailed line of demarcation between the foreign policy powers of the two branches.

The founding fathers understood the impossibility of foreseeing every contingency that might arise in this complex area. They acknowledged the need for flexibility in responding to changing circumstances. They recognised that foreign policy decisions must be made through close co-operation between the two branches and not through rigidly codified procedures.

These principles remain as valid today as they were when our constitution was written. Yet House Joint Resolution 542 would violate those principles by defining the President's

powers in ways which would strictly limit his constitutional authority.

House Joint Resolution 542 would purport to take away, by a mere legislative act, authorities which the President has properly exercised under the constitution for almost two hundred years. One of its provisions would automatically cut off certain authorities after sixty days unless the Congress extended them. Another would allow the Congress to eliminate certain authorities merely by the passage of a concurrent resolution — an action which does not normally have the force of law, since it denies the President his constitutional rôle in approving legislation.

I believe that both these provisions are unconstitutional. The only way in which the constitutional powers of a branch of the government can be altered is by amending the constitution — and any attempt to make such alterations by legislation alone is clearly without force.

While I firmly believe that a veto of House Joint Resolution 542 is warranted solely on constitutional grounds, I am also deeply disturbed by the practical consequences of this resolution. For it would seriously undermine this nation's ability to act decisively and convincingly in times of international crisis. As a result, the confidence of our allies in our ability to assist them could be diminished and the respect of our adversaries for our deterrent posture could decline. A permanent and substantial element of unpredictability would be injected into the world's assessment of American behaviour, further increasing the likelihood of miscalculation and war.

If this resolution had been in operation, America's effective response to a variety of challenges in recent years would have been vastly complicated or even made impossible. We may well have been unable to respond in the way we did during the Berlin crisis of 1961, the Cuban missile crisis of 1962, the Congo rescue operation in 1964 and the Jordanian crisis of 1970 — to mention just a few examples. In addition, our recent actions to bring about a peaceful settlement of the hostilities in the Middle East would have been seriously impaired if this resolution had been in force.

compensation, à moins que les procédures de contrôle ne soient en même temps renforcées.

Obstacles non tarifaires

La Communauté préconise une approche cas par cas axée sur les obstacles non tarifaires qui affectent le plus les échanges.

La Commission prépare actuellement un projet de mandat de négociation qui devra être approuvé par le Conseil de Ministres le moment venu.

Source : Commission des Communautés européennes, Note d'information P-54, octobre 1973.

141. Message du Président Nixon au Congrès américain opposant son veto au projet de loi relatif aux pouvoirs du Président en temps de guerre

24 octobre 1973

Je retourne, sans l'avoir approuvée, la Résolution commune 542 portant sur les pouvoirs en temps de guerre. Si je comprends le désir du Congrès d'affirmer le rôle qui lui revient dans la conduite de notre politique étrangère, les restrictions que cette résolution imposerait aux pouvoirs du Président sont à la fois inconstitutionnelles et dangereuses pour les intérêts bien compris de notre pays.

Les rôles qui reviennent au Congrès et à l'exécutif dans la conduite de la politique étrangère ont fait l'objet de débats depuis la création de notre pays, mais ce n'est que récemment qu'a été sérieusement contestée la sagesse de la décision des « Pères fondateurs » de ne pas tracer de ligne de démarcation précise et détaillée entre les pouvoirs du législatif et de l'exécutif en matière de politique étrangère.

Les « Pères fondateurs » avaient compris qu'il était impossible de prévoir toutes les éventualités dans ce domaine complexe. Ils ont admis la nécessité d'une adaptation à l'évolution de la situation. Ils ont reconnu que les décisions de politique étrangère devaient se prendre en étroite coopération entre les deux pouvoirs et non pas au moyen de procédures strictement codifiées.

Ces principes sont tout aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de la rédaction de notre constitution. Or, la Résolution commune 542 violerait ces principes en définissant les pou-

voirs du Président d'une manière qui limiterait strictement l'autorité que lui confère la constitution.

La Résolution commune 542 tendrait à retirer au Président, par simple acte législatif, des pouvoirs qu'il exerce de droit en vertu de la constitution depuis plus de deux cents ans. L'une de ses dispositions mettrait fin automatiquement à certains pouvoirs au bout de soixante jours, à moins qu'ils ne soient prorogés par le Congrès. Une autre permettrait au Congrès d'éliminer certains pouvoirs par la simple adoption d'une résolution commune, procédure qui n'a pas normalement force de loi puisqu'elle frustrerait le Président de son rôle constitutionnel d'approbation des lois.

Je pense que ces deux dispositions sont inconstitutionnelles. Le seul moyen de modifier les pouvoirs constitutionnels du législatif ou de l'exécutif est d'amender la constitution, et toute tentative pour effectuer de telles modifications par la seule voie législative est manifestement sans valeur.

Bien que je sois convaincu qu'un veto opposé à la Résolution commune 542 est entièrement justifié du point de vue constitutionnel, je suis aussi profondément inquiet des conséquences pratiques qu'aurait cette résolution. En effet, elle compromettrait gravement les possibilités de notre pays d'agir de façon décisive et convaincante en cas de crise internationale et, partant, la confiance de nos alliés dans notre capacité de leur porter assistance pourrait s'en trouver réduite et le respect de nos adversaires pour notre dispositif dissuasif pourrait diminuer. Un facteur d'impondérabilité, permanent et substantiel, se trouverait ainsi introduit dans l'évaluation que fait le monde de l'attitude américaine, ce qui accroîtrait encore les risques d'erreurs de calcul et de conflits.

Si cette résolution avait été en vigueur, il aurait été beaucoup plus difficile, voire même impossible, à l'Amérique de réagir efficacement devant toutes sortes de problèmes au cours des dernières années. Nous aurions très bien pu être incapables de réagir comme nous l'avons fait au moment de la crise de Berlin en 1961, de la crise des missiles de Cuba en 1962, de l'opération de sauvetage au Congo en 1964 et de la crise en Jordanie en 1970, pour ne citer que quelques exemples. De plus, nos récentes initiatives en vue de résoudre pacifiquement le conflit du Proche-Orient auraient été gravement compromises si cette résolution avait été en vigueur.

While all the specific consequences of House Joint Resolution 542 cannot yet be predicted, it is clear that it would undercut the ability of the United States to act as an effective influence for peace. For example, the provision automatically cutting off certain authorities after sixty days unless they are extended by the Congress could work to prolong or intensify a crisis. Until the Congress suspended the deadline, there would be at least a chance of United States withdrawal and an adversary would be tempted therefore to postpone serious negotiations until the sixty days were up. Only after the Congress acted would there be a strong incentive for an adversary to negotiate. In addition, the very existence of a deadline could lead to an escalation of hostilities in order to achieve certain objectives before the sixty days expired.

The measure would jeopardise our rôle as a force for peace in other ways as well. It would, for example, strike from the President's hand a wide range to exercise quiet peace-keeping tools by eliminating his ability to exercise quiet diplomacy backed by subtle shifts in our military deployments. It would also cast into doubt authorities which Presidents have used to undertake certain humanitarian relief missions in conflict areas, to protect fishing boats from seizure, to deal with ship or aircraft hijackings and to respond to threats of attack. Not the least of the adverse consequences of this resolution would be the prohibition contained in Section 8 against fulfilling our obligations under the NATO treaty as ratified by the Senate. Finally, since the Bill is somewhat vague as to when the sixty-day rule would apply, it could lead to extreme confusion and dangerous disagreements concerning the prerogatives of the two branches, seriously damaging our ability to respond to international crises.

I am particularly disturbed by the fact that certain of the President's constitutional powers as Commander-in-Chief of the armed forces would terminate automatically under this resolution sixty days after they were invoked. No overt congressional action would be required to cut off these powers — they would disappear automatically unless the Congress extended them. In effect, the Congress is here attempting to increase its policy-making rôle through a

provision which requires it to take absolutely no action at all.

In my view, the proper way for the Congress to make known its will on such foreign policy questions is through a positive action, with full debate on the merits of the issue and with each member taking the responsibility of casting a yes or no vote after considering those merits. The authorisation and appropriations process represents one of the ways in which such influence can be exercised. I do not, however, believe that the Congress can responsibly contribute its considered, collective judgment on such grave questions without full debate and without a yes or no vote. Yet this is precisely what the joint resolution would allow. It would give every future Congress the ability to handcuff every future President merely by doing nothing and sitting still. In my view, one cannot become a responsible partner unless one is prepared to take responsible action.

The responsible and effective exercise of the war powers requires the fullest co-operation between the Congress and the Executive and the prudent fulfilment by each branch of its constitutional responsibilities. House Joint Resolution 542 includes certain constructive measures which would foster this process by enhancing the flow of information from the executive branch to the Congress. Section 3, for example, calls for consultations with the Congress before and during the involvement of United States forces in hostilities abroad. This provision is consistent with the desire of this Administration for regularised consultations with the Congress in an even wider range of circumstances.

I believe that full and co-operative participation in foreign policy matters by both the executive and the legislative branch could be enhanced by a careful and dispassionate study of their constitutional rôles. Helpful proposals for such a study have already been made in the Congress. I would welcome the establishment of a non-partisan commission on the constitutional rôles of the Congress and the President in the conduct of foreign affairs. This commission could make a thorough review of the principal constitutional issues in executive-congressional relations, including the war powers, the inter-

Bien que l'on ne puisse encore prédire toutes les incidences spécifiques de la Résolution commune 542, il est évident qu'elle limiterait la faculté des Etats-Unis d'agir efficacement en faveur de la paix. Par exemple, la disposition qui met fin automatiquement à certains pouvoirs au bout de soixante jours, à moins qu'ils ne soient prorogés par le Congrès, pourrait avoir pour conséquence de prolonger ou d'aggraver une crise. En attendant que le Congrès supprime ce délai, on courrait au moins le risque de voir les Etats-Unis se retirer, et l'adversaire pourrait être tenté, par conséquent, d'ajourner les négociations sérieuses à l'expiration des soixante jours. C'est seulement après la décision du Congrès que l'adversaire serait fortement incité à négocier. De plus, l'existence même d'un délai pourrait entraîner une escalade du conflit en vue d'atteindre certains objectifs avant l'expiration de ces soixante jours.

Cette mesure compromettrait également, de plusieurs autres manières, notre rôle en tant que force de paix. Elle retirerait, par exemple, au Président tout un éventail de moyens discrets de maintien de la paix, en l'empêchant de pratiquer une diplomatie discrète s'appuyant sur de subtils remaniements de nos déploiements militaires. Elle ferait également planer une ombre sur les pouvoirs que les Présidents ont utilisés pour entreprendre certaines missions humanitaires dans des zones de conflit, pour protéger les bateaux de pêche de la saisie, pour traiter des détournements de navires ou d'avions et pour répondre aux menaces d'attaque. L'une des conséquences fâcheuses, et non la moindre, de cette résolution serait d'interdire, aux termes de son chapitre 8, de remplir les obligations que nous avons souscrites en vertu du Traité de l'O.T.A.N. tel qu'il a été ratifié par le Sénat. Enfin, le projet de loi étant plutôt vague sur les conditions d'application du délai de soixante jours, il pourrait s'ensuivre une extrême confusion et de dangereux désaccords quant aux prérogatives des deux pouvoirs, ce qui compromettrait gravement notre capacité de réagir en cas de crise internationale.

Je suis particulièrement inquiet de ce que certains des pouvoirs que le Président tient de la constitution, en tant que commandant en chef des forces armées, deviendraient automatiquement caducs en vertu de cette résolution, soixante jours après que cette disposition aurait été invoquée. Aucune mesure patente du Congrès ne serait requise pour supprimer ces pouvoirs : ils disparaîtraient automatiquement, à moins que le Congrès ne les proroge. En fait, le Congrès tente

ici d'augmenter son rôle dans la détermination de la politique par le biais d'une disposition qui exige formellement de lui qu'il ne prenne aucune initiative.

A mon sens, la meilleure façon pour le Congrès de faire connaître sa volonté à l'égard des questions de politique étrangère, est d'agir d'une manière positive en examinant soigneusement le problème au fond, chaque membre prenant la responsabilité de se prononcer par oui ou par non après cet examen. La procédure permettant d'ouvrir les crédits de paiements et d'autoriser les engagements de dépenses est l'un des moyens permettant à cette influence de s'exercer. Je ne pense pas, néanmoins, que le Congrès puisse porter valablement un jugement collectif motivé sur ces graves questions sans en débattre soigneusement et sans voter pour ou contre. Or, c'est précisément ce que la résolution commune permettrait. Elle donnerait, à l'avenir, au Congrès la possibilité de paralyser n'importe quel Président en se contentant d'attendre et de ne rien faire. A mon avis, on ne peut devenir un partenaire digne de ce nom si l'on n'est pas disposé à agir en prenant ses responsabilités.

L'exercice conscient et efficace des pouvoirs en temps de guerre exige que le Congrès et l'exécutif coopèrent pleinement et que les deux pouvoirs s'acquittent avec prudence des responsabilités qui leur incombent aux termes de la constitution. La Résolution commune 542 contient certaines mesures constructives qui favoriseraient ce processus en stimulant la transmission d'informations de l'exécutif au Congrès. Le chapitre 3, par exemple, demande que le Congrès soit consulté avant et pendant tout engagement de forces américaines dans un conflit à l'étranger. Cette disposition est conforme au désir du gouvernement actuel de régulariser les consultations avec le Congrès, même dans un éventail plus large de circonstances.

Je pense que la coopération pleine et entière de l'exécutif et du législatif en matière de politique étrangère pourrait être renforcée par une étude minutieuse et impartiale des rôles que leur attribue la constitution. Des propositions utiles en vue de cette étude ont déjà été formulées au Congrès. Je me féliciterais de la création d'une commission non partisane sur les rôles attribués par la constitution au Congrès et au Président dans la conduite de la politique étrangère. Cette commission pourrait faire un examen approfondi des principaux problèmes constitutionnels que posent les relations entre l'exécutif et le Congrès

national agreement powers and the question of executive privilege, and then submit its recommendations to the President and the Congress. The members of such a commission could be drawn from both parties — and could represent many perspectives including those of the Congress, the executive branch, the legal profession and the academic community.

This Administration is dedicated to strengthening co-operation between the Congress and the President in the conduct of foreign affairs and to preserving the constitutional rôles of the Congress, and the President would provide a useful opportunity for both branches to work together towards that common objective.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 205, 25th October 1973.

142. Resolution 340 (1973) on a cease-fire in the Middle East adopted by the United Nations Security Council, New York

25th October 1973

The Security Council,

Recalling its Resolutions 338 (1973) of 22nd October and 339 (1973) of 23rd October 1973,

Noting with regret the reported repeated violations of the cease-fire in non-compliance with Resolutions 338 (1973) and 339 (1973),

Noting with concern from the Secretary-General's report that the United Nations military observers have not yet been enabled to place themselves on both sides of the cease-fire line,

1. Demands that immediate and complete cease-fire be observed and that the parties return to the positions occupied by them at 16.50 hours GMT on 22nd October 1973 ;
2. Requests the Secretary-General, as an immediate step, to increase the number of United Nations military observers on both sides ;
3. Decides to set up immediately under its authority a United Nations emergency force to be composed of personnel drawn from States members of the United Nations except the permanent members of the Security Council, and

requests the Secretary-General to report within 24 hours on the steps taken to this effect ;

4. Requests the Secretary-General to report to the Council on an urgent and continuing basis on the state of implementation of the present resolution, as well as Resolutions 388 (1973) and 339 (1973) ;

5. Requests all member States to extend their full co-operation to the United Nations in the implementation of the present resolution, as well as Resolutions 338 (1973) and 339 (1973).

Source : United Nations Security Council document S/RES/340 (1973).

143. Press conference by Mr. McCloskey, State Department spokesman, Washington

26th October 1973

(Extracts)

.....

Washington is conscious of how an oil embargo affects Europe. We have often reviewed with European nations the issue and the possibility of an oil embargo...

We are quite aware of the ramifications of that. But we found ourselves in a situation of some tenseness with the Soviet Union and we could have appreciated a little more unified support for the actions we felt compelled to take.

.....

Question : ...The Federal Republic yesterday protested United States supplies — deliveries of United States supplies out of Germany to Israel. And in the same context, Ambassador Willenbrand was described as having expressed regrets over a lack of communications in this context and in at least one morning paper here in Washington this was described as a possible major source of friction between Bonn and Washington. Would you have any comment on that ?

Answer : Well, let me say that our view is that the maintenance of the military balance and the

— notamment les pouvoirs en temps de guerre, les pouvoirs de conclure des accords internationaux et la question du privilège de l'exécutif — puis soumettre ses recommandations au Président et au Congrès. Les membres de cette commission pourraient appartenir aux deux parties et représenter de nombreuses opinions, notamment celles du Congrès, de l'exécutif, de la magistrature et de l'université.

Le présent gouvernement est particulièrement attaché au renforcement de la coopération entre le Congrès et le Président dans la conduite de la politique étrangère et à la préservation du rôle attribué au Congrès par la constitution, et le Président souhaiterait fournir aux deux pouvoirs l'occasion d'œuvrer ensemble en vue de cet objectif commun.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 205, 25 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

142. Résolution 340 (1973) sur un cessez-le-feu au Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à New York

25 octobre 1973

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses Résolutions 338 (1973) du 22 octobre 1973 et 339 (1973) du 23 octobre 1973,

Notant avec regret les violations répétées du cessez-le-feu, contrevenant aux Résolutions 338 (1973) et 339 (1973), qui ont été signalées,

Notant avec inquiétude d'après le rapport du Secrétaire général que les observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas encore été mis en mesure de se poster des deux côtés de la ligne du cessez-le-feu,

1. Exige qu'un cessez-le-feu immédiat et complet soit observé et que les parties reviennent sur les positions qu'elles occupaient le 22 octobre 1973 à 16 h. 15 TU ;
2. Prie le Secrétaire général, à titre de mesure immédiate, d'augmenter le nombre des observateurs militaires de l'Organisation des Nations Unies des deux côtés ;
3. Décide de créer immédiatement sous son autorité une force d'urgence des Nations Unies qui sera composée de personnel provenant d'Etats membres de l'Organisation des Nations Unies autres que les membres permanents du Conseil

de sécurité et prie le Secrétaire général de faire rapport dans les 24 heures sur les mesures prises à cet effet ;

4. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil de manière urgente et suivie sur l'état de l'application de la présente résolution, ainsi que des Résolutions 338 (1973) et 339 (1973) ;

5. Prie tous les Etats membres de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies à l'application de la présente résolution, ainsi que des Résolutions 338 (1973) et 339 (1973).

Source : Centre d'information des Nations Unies, Paris, communiqué de presse n° 32/73.

143. Conférence de presse tenue par M. McCloskey, Porte-parole du Département d'Etat, à Washington

26 octobre 1973

(Extraits)

.....

Washington est conscient de la manière dont l'embarco sur le pétrole affecte l'Europe. Nous avons souvent étudié la question avec les pays européens ainsi que l'éventualité d'un tel embargo...

Nous sommes parfaitement conscients des ramifications qu'il peut avoir. Mais nous nous trouvons dans un certain état de tension avec l'Union Soviétique et nous aurions certainement été sensibles à un soutien un peu plus général des mesures que nous nous sommes sentis dans l'obligation de prendre.

.....

Question : ... La République fédérale s'est élevée hier contre les livraisons américaines, des livraisons de matériel américain faites d'Allemagne à destination d'Israël. Dans le même contexte, l'ambassadeur Willenbrand aurait exprimé ses regrets pour le manque de communications à ce sujet, et au moins un journal du matin à Washington y a vu une cause importante de friction éventuelle entre Bonn et Washington. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Réponse : Eh bien, permettez-moi de dire que le maintien de l'équilibre militaire et l'établissement

establishment of a durable peace in the Middle East, which in our view and by our action is what the resupply of Israel is about, is just as much in the vital interests of West Germany and our other NATO allies as it is in our interest and that of the world at large.

Let me add that we remain in close contact with the West Germans on this matter, and I think you will note that the Federal Republic's Ambassador is coming in to see the Secretary today. That is his request.

Question : On the same subject, Mr. Schlesinger this morning seemed to imply that the United States would reflect its attitude towards Germany on the one side and other European countries who did not support or at least behaved in a way which did not seem quite satisfactory. Is that also the point of view of the State Department ?

Answer : Well, let me say that we were and have been in a very critical period, a period which affected in many ways all of us ourselves and our allies in Western Europe. And that we were struck by a number of our allies going to some lengths to, in effect, separate themselves publicly from us. And it raises the question for us as to how that action on their part can be squared with what the Europeans have often referred to as the indivisibility between us on matters of security.

Question : Can I carry on on this ? Were there any consultations with the Europeans on all these problems and especially in the last thirty-six hours, when the question of allies came up ?

Answer : Yes, emphatically yes.

Question : Consultation or advice ?

Answer : Emphatically, there was consultation in the NATO Council.

.....

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 207, 27th October 1973.

144. Speech by Mr. Brezhnev, General Secretary of the Soviet Communist Party, at the World Congress of Peace Forces, Moscow

26th October 1973

(Extracts)

.....

Is it not obvious that the struggle of the Arab peoples for the eradication of the consequences of the Israeli aggression is simultaneously a struggle for a lasting and just peace in the Middle East ?

The flashpoint of tension in that region has erupted into war for the fourth time. This month's hostilities reached unparalleled intensity, with heavy casualties on both sides, including loss of life among the civilian population during barbarian bombing raids on peaceful towns and villages in Egypt and Syria. The latest developments have very strikingly shown the whole world the danger of the situation in the Middle East and the pressing need for changing it.

You are, of course, well informed of the actual course of events. I should therefore like to say a few words about the fundamental aspect of the issue. What are the basic causes of the military conflicts that periodically broke out in that region, including the present war ? From our point of view, the answer is self-apparent : the seizure by Israel of Arab territories as a result of aggression, Tel Aviv's stubborn refusal to reckon with the legitimate rights of the Arab peoples and the support this policy of aggression is getting from forces of the capitalist world seeking to hinder the free and independent development of progressive Arab States.

In recent years the Soviet Union has time and again, and this I emphasise, warned that the situation in the Middle East is explosive. Our stand on this issue is clear and consistent from beginning to end. In keeping with the general principles of socialist foreign policy and in view of the fact that this region is in direct proximity to our frontiers, we are interested in seeing that a really durable and just peace is established in the Middle East and that the security of all the countries and peoples of that region and their right to build their life peacefully and in a manner of their own choosing are ensured.

d'une paix durable au Proche-Orient auxquels vise, à notre avis, le ravitaillement d'Israël, est tout autant dans l'intérêt bien compris de l'Allemagne de l'Ouest et de nos autres alliés de l'O.T.A.N. que dans notre intérêt propre et dans celui du monde entier.

Permettez-moi d'ajouter que nous restons en rapport étroit avec les Allemands de l'Ouest à ce sujet, et vous noterez, je pense, que l'ambassadeur de la République fédérale doit rencontrer aujourd'hui le secrétaire d'Etat. C'est lui-même qui en a fait la demande.

Question : Toujours à ce propos, M. Schlesinger a paru laisser entendre, ce matin, que les Etats-Unis traduiraient cela dans leur attitude envers l'Allemagne, d'une part, et les autres pays européens qui ne leur avaient pas apporté leur appui ou, tout au moins, s'étaient comportés d'une manière qui ne paraissait pas tout à fait satisfaisante, d'autre part. Est-ce là aussi le point de vue du Département d'Etat ?

Réponse : Eh bien, permettez-moi de dire que nous nous sommes trouvés dans une situation très critique, une situation qui, à de nombreux égards, nous affectait tous, nous-mêmes et nos alliés de l'Europe occidentale, et que nous avons été frappés par le fait qu'un certain nombre de nos alliés sont allés, en fait, jusqu'à se désolidariser publiquement de nous. Nous sommes donc obligés de nous demander comment cette attitude de leur part peut se concilier avec ce que les Européens ont souvent appelé l'indivisibilité entre nous en matière de sécurité.

Question : Puis-je poursuivre sur ce point ? Y a-t-il eu des consultations avec les Européens sur tous ces problèmes et, notamment au cours des dernières trente-six heures, lorsque la question des alliés s'est posée ?

Réponse : Oui, certainement oui.

Question : Consultation ou information ?

Réponse : Certainement, il y a eu consultation au Conseil de l'O.T.A.N.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 207, 27 octobre 1973 (Traduction U.E.O.).

144. Discours prononcé par M. Brejnev, Secrétaire général du parti communiste soviétique, au Congrès mondial des forces de la paix à Moscou

26 octobre 1973

(Extraits)

.....

N'est-il pas évident que la lutte menée par les peuples arabes pour éliminer les conséquences de l'agression israélienne est, en même temps, une lutte pour faire triompher une paix durable et juste au Proche-Orient ?

C'est la quatrième fois que le foyer de tension dans cette région ramène la guerre. Les hostilités ce mois-ci ont atteint une intensité sans précédent et ont fait de nombreuses victimes des deux côtés, notamment parmi la population civile, à la suite des bombardements barbares des villes et des villages pacifiques d'Egypte et de Syrie. Ces derniers événements ont montré avec un éclat particulier au monde entier le caractère dangereux de la situation qui s'est créée au Proche-Orient et la nécessité impérieuse de la changer.

Vous êtes, bien sûr, au courant du déroulement des événements. C'est pourquoi je m'arrêterai sur l'aspect de principe de la question. Quelles sont les causes fondamentales des conflits militaires qui éclatent périodiquement dans cette région et, notamment, de la guerre présente ? A notre avis, la réponse est claire. C'est la conquête par Israël de terres arabes, suite à son agression, c'est le refus obstiné de Tel-Aviv de tenir compte des droits légitimes des peuples arabes, et c'est le soutien de cette politique agressive par les forces du monde capitaliste qui cherchent à empêcher le développement des Etats arabes progressistes dans la liberté et l'indépendance.

Au cours des dernières années, l'Union Soviétique a maintes fois, je le répète, maintes fois prévenu que la situation au Proche-Orient était explosive. Notre position sur cette question est claire et conséquente d'un bout à l'autre. Partant, à la fois, des principes généraux de la politique extérieure socialiste et du fait que cette région se trouve à proximité immédiate de notre frontière, nous sommes intéressés à ce qu'une paix véritablement solide et équitable s'instaure au Proche-Orient, à ce que soient garantis la sécurité de tous les pays et peuples de cette région et leur droit d'organiser tranquillement leur vie

For that very reason the Soviet Union has always insisted that the territories seized by Israel should be returned to the Arab States and that justice should triumph in respect to the Palestinian people. This has been and will remain the policy of the Soviet Union.

From the moment hostilities resumed in the Middle East early this month the Soviet Union maintained close contact with friendly Arab States and took all the political steps in its power to help end the war and create the conditions under which peace in the Middle East would be really durable for all the countries of that region.

As everyone knows, acting on the initiative of the Soviet Union and the United States of America, the United Nations Security Council twice, on 22nd and 23rd October, passed resolutions calling for an immediate cease-fire. On both occasions Israel, while proclaiming compliance with the Security Council resolutions, in fact violated them perfidiously, and continued its aggressive actions against Egypt. Capturing more and more of that country's territory, Israel completely ignored the Security Council demand that the troops be withdrawn to the positions they occupied on the evening of 22nd October.

It is difficult to understand what the Israeli rulers are counting on by following this adventurist course, flaunting the resolutions of the United Nations Security Council, and defying world opinion. Apparently, outside patronage has something to do with it. But the people of Israel are paying a heavy price for this policy of the Israeli Government. Hopes of ensuring peace and security for one's own State through the forcible seizure and retention of the lands of others are wild hopes that are doomed to inevitable failure. Such a course will yield neither peace nor security for Israel. It will only result in Israel's still greater international isolation, arousing still greater hatred for it among the neighbouring peoples. The Arab's courageous struggle and the growing solidarity of the Arab States show very well that they will never be reconciled with the Israeli aggression and will never give up their legitimate rights. The Soviet Union supports the Arab peoples' just demands firmly and consistently.

The collective will of those who demand the establishment of peace in the Middle East must prevail over the recklessness of those who violate

the peace. The experience of the past few days compels us to be vigilant. Urgent and firm measures are required to assure implementation of the cease-fire and troop withdrawal resolutions.

President Sadat of Egypt addressed a request to the Soviet Union and the United States of America to send their representatives into the area of military operations in order to supervise the fulfilment of the Security Council cease-fire resolution. We expressed our readiness to meet Egypt's request and have already sent such representatives. We hope that the United States Government will also act similarly. At the same time, we have been also considering other possible measures whose adoption the situation may require.

In view of the continuing violations of the cease-fire, the United Nations Security Council decided on 25th October forthwith to form a special United Nations force, which will be deployed to the area of the hostilities. We hold that this is a useful decision and hope that it will serve its purpose in normalising the situation.

In the matter of normalising the Middle East situation, the Soviet Union is prepared to co-operate with all the interested countries. But, surely, co-operation is not benefited by such moves of the past few days by certain elements in the NATO countries as the artificial drumming-up of sentiment with all kinds of fantastic rumours about the intentions of the Soviet Union in the Middle East. As we see it, a more responsible, honest, and constructive approach would be much more appropriate in the present situation.

I should like to stress that the Security Council's 22nd October resolution envisages more than a mere cease-fire. It envisages important measures aimed at eliminating the very causes for war. And this makes it especially valuable. The parties concerned are to begin immediately the practical fulfilment of all the provisions of the Middle East resolution adopted by the Security Council on 22nd November 1967.

Let me remind you that this resolution stresses the "inadmissibility of the acquisition of territory by war". It provides for the withdrawal of the Israeli armed forces from territories occupied during the 1967 conflict. It demands respect for and recognition of the sovereignty,

comme ils l'entendent. C'est la raison pour laquelle l'Union Soviétique n'a cessé de réclamer que les terres occupées par Israël soient rendues aux Etats arabes et que justice soit rendue au peuple palestinien. C'est cette politique que l'Union Soviétique a appliquée et qu'elle continuera d'appliquer à l'avenir.

Dès la reprise des hostilités au Proche-Orient, au début de ce mois, l'Union Soviétique a pris, en contact étroit avec les Etats arabes amis, toutes les mesures politiques dépendant d'elle pour contribuer à faire cesser la guerre et réunir les conditions pour que la paix au Proche-Orient soit effectivement durable pour tous les Etats de cette région.

Comme on le sait, à deux reprises, les 22 et 23 octobre, sur proposition de l'Union Soviétique et des Etats-Unis d'Amérique, le Conseil de sécurité de l'O.N.U. a adopté des résolutions prévoyant un cessez-le-feu immédiat. Deux fois, Israël a déclaré accepter se soumettre à la décision du Conseil, mais l'a en réalité perfidement bafouée, poursuivant ses actions agressives contre l'Egypte. S'emparant de territoires toujours nouveaux de ce pays, Israël a ignoré complètement l'exigence du Conseil de sécurité concernant le retrait des armées sur les positions qu'elles occupaient au soir du 22 octobre.

Il est difficile de comprendre ce qu'escomptent les dirigeants d'Israël en s'en tenant à cette politique aventurière, en foulant aux pieds les décisions du Conseil de sécurité de l'O.N.U., en jetant un défi à l'opinion mondiale. Il faut croire qu'ici entre en jeu une protection de l'extérieur. Mais cette politique du gouvernement d'Israël coûte cher au peuple israélien. Escompter assurer la paix et la sécurité en s'emparant et en occupant par la force des terres appartenant à autrui est une prétention absurde inévitablement vouée à l'échec. Cette politique n'apportera à Israël ni la paix ni la sécurité. Elle ne conduira qu'à isoler davantage Israël sur le plan international, suscitera une haine plus grande encore des peuples voisins. La lutte courageuse des Arabes, la solidarité croissante des Etats arabes témoignent de façon convaincante qu'ils ne se résigneront jamais à subir l'agression israélienne et ne renonceront jamais à leurs droits légitimes. L'Union Soviétique appuie avec fermeté et conséquence les justes exigences des peuples arabes.

La volonté collective de ceux qui réclament l'établissement de la paix au Proche-Orient doit l'emporter sur la folie de ceux qui y attendent.

L'expérience de ces derniers jours nous oblige à être vigilants. Des mesures urgentes et fermes s'imposent pour garantir une mise en œuvre des résolutions concernant le cessez-le-feu et le retrait des troupes.

Le Président égyptien Sadate a demandé à l'Union Soviétique et aux Etats-Unis d'Amérique d'envoyer leurs représentants dans la région des hostilités pour surveiller l'exécution des décisions de cessez-le-feu adoptées par le Conseil de sécurité. Nous nous sommes déclarés prêts à satisfaire cette demande de l'Egypte et avons déjà envoyé des représentants. Nous espérons que le gouvernement des Etats-Unis fera de même. Dans le même temps, nous réfléchissons à d'autres mesures éventuelles qui pourraient être exigées par la situation.

Face aux violations du cessez-le-feu qui se poursuivent, le Conseil de sécurité de l'O.N.U. a décidé le 25 octobre d'organiser immédiatement des forces extraordinaires des Nations Unies qui seront envoyées dans la zone des hostilités. Nous estimons que c'est une décision utile et espérons qu'elle jouera son rôle dans la normalisation de la situation.

L'Union Soviétique est prête à coopérer avec tous les pays intéressés pour normaliser la situation au Proche-Orient. Mais cette coopération ne peut, certes, être favorisée par les actions entreprises ces derniers jours dans certains milieux des pays de l'O.T.A.N. qui attisent artificiellement les passions en faisant courir toutes sortes de bruits fantaisistes au sujet des intentions de l'Union Soviétique au Proche-Orient. Il nous semble que, dans la situation présente, une approche plus responsable, honnête et constructive serait mieux de mise.

Je voudrais souligner que la résolution du Conseil de sécurité du 22 octobre ne se borne pas à prévoir la cessation du feu. Elle prévoit l'adoption de mesures importantes en vue d'éliminer les causes mêmes du conflit. C'est là ce qui fait sa valeur particulière. Les parties concernées doivent commencer immédiatement l'application pratique de la résolution sur le Proche-Orient adoptée par le Conseil de sécurité le 22 novembre 1967, et ceci intégralement.

Je rappellerai que cette résolution souligne qu'il est « inadmissible de se procurer des territoires au moyen de la guerre ». Elle prévoit le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du conflit de 1967. Elle exige que soient respectées et reconnues la sou-

territorial integrity and political independence of each State in the region, and of their right to live in peace. It also speaks of the need for a fair settlement of the "refugee problem", that is, assurance of the legitimate rights of the Arab people of Palestine.

It will be easily seen that had all these provisions adopted in 1967 been translated into life there and then, a dependable peace would have already reigned in the Middle East for six years. However, this did not take place. It did not take place because of the same short-sighted and adventurist policy of Israel's ruling circles encouraged by external forces.

In accordance with the letter and spirit of the resolution adopted by the Security Council on Monday, 22nd October, the parties concerned are to start immediately, under the appropriate auspices, negotiations aimed at establishing a just and lasting peace in the Middle East. It is impossible to overestimate the importance of such negotiations. A historical responsibility devolves on their participants. Let me say that the Soviet Union is prepared to make and will make a constructive contribution to this matter. Our firm stand is that all the States and peoples in the Middle East — I repeat, all of them — must be assured of peace, security and the inviolability of borders. The Soviet Union is prepared to take part in the relevant guarantees.

We feel that one of the most urgent tasks before all peace fighters and all peace forces in present-day conditions is to work for the immediate and full implementation of the Security Council resolution of 22nd October 1973. This is necessary for the free and independent development of all States and peoples in the Middle East. This meets the interests of many States in Europe and Asia, Africa and America, for whom normalisation of the political and economic life in this key area of the world is of considerable importance. Finally, the acute situation which has arisen in the Middle East over the last few days and the risk of an extension of the conflict quite clearly show how important it is to settle this problem also for the sake of stronger world peace.

.....

What do we expect from that conference [on security and co-operation in Europe] ?... I

have in mind, for instance, such principles as the territorial integrity of all the European States, the inviolability of their frontiers, the renunciation of the use or threat of force in the relations between countries, non-interference in each other's internal affairs and the promotion, on that basis, of mutually beneficial co-operation in diverse fields.

.....

We should like to see a large all-European network of economic, scientific and cultural co-operation between States flourish on the basis of these principles.

.....

... Broad international division of labour is the only basis for keeping pace with the times and being abreast of the requirements and potentialities of the scientific and technological revolution... Hence the need for mutually beneficial, long-term and large-scale economic co-operation, both bilateral and multilateral. Of course, this applies not only to Europe, but also to all continents, to the entire system of present-day international economic relations. Another reason why we advocate such co-operation is that we regard it as a reliable means of materially consolidating peaceful relations among States.

We hope and believe that the political foundation worked out at the European conference and the day-to-day peaceful co-operation will be supplemented and reinforced with measures aimed at achieving a military détente in the continent. This, as you know, will be the subject of the talks scheduled to open in Vienna in five days (MBFR).

... We hold that agreement must be reached on a reduction in the region of Central Europe already specified of both foreign and national land and air forces of the States party to the talks. The security of any of the sides must not be prejudiced and none of them should gain any unilateral advantages. Moreover, it must evidently be recognised that the reduction should also apply to units equipped with nuclear weapons.

How exactly the cut-back is to be effected and what method is to be applied — whether it

veraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chacun des Etats de cette région, ainsi que leur droit à vivre en paix. Il y est dit également qu'il est nécessaire de parvenir à un règlement équitable du « problème des réfugiés », en d'autres termes, d'assurer les droits légitimes du peuple arabe de Palestine.

On voit sans difficulté que si toutes ces décisions prises en 1967 avaient été alors appliquées, voilà déjà six ans qu'une paix solide régnerait au Proche-Orient. Mais ce n'a pas été le cas. Ce n'a pas été le cas du fait de cette même politique à courte vue et aventurière des milieux dirigeants d'Israël, encouragés par des forces extérieures.

Selon l'esprit et la lettre de la résolution adoptée le lundi 22 octobre par le Conseil de sécurité, les parties prenantes doivent entreprendre immédiatement des négociations, sous des auspices appropriés, en vue de rétablir une paix équitable et solide au Proche-Orient. Il n'est pas possible de surestimer la portée de ces négociations. Une responsabilité historique incombe à leurs participants. Pour ce qui concerne l'Union Soviétique, je peux dire qu'elle est prête à apporter et qu'elle apportera sa contribution constructive à cette affaire. Nous sommes fermement partisans que la paix, la sécurité et l'inviolabilité des frontières soient garanties à tous, je répète, à tous les Etats et peuples du Proche-Orient. L'Union Soviétique est prête à prendre sa part des garanties apprôpriées.

A notre sens, une des tâches les plus actuelles de tous les partisans de la paix, de toutes les forces attachées à la paix consiste, dans les conditions actuelles, à obtenir l'application immédiate et intégrale de la résolution du Conseil de sécurité du 22 octobre courant. Cela est nécessaire pour le développement libre et indépendant de tous les Etats et peuples du Proche-Orient. Cela est aussi conforme aux intérêts de nombreux Etats d'Europe et d'Asie, d'Afrique et d'Amérique pour lesquels la normalisation de la vie politique et économique dans cette région importante du monde a une grande signification. Enfin, la gravité de la situation qui s'est créée ces jours-ci au Proche-Orient et le risque d'extension du conflit montrent également, à l'évidence, combien il est nécessaire de parvenir à cet objectif pour renforcer la paix universelle.

.....

Qu'attendons-nous de cette conférence [sur la sécurité et la coopération en Europe] ?... J'ai

en vue notamment des principes tels que l'intangibilité des territoires de tous les Etats d'Europe, l'inviolabilité de leurs frontières, le non-emploi de la force ou de la menace d'y recourir dans les relations entre les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, et le développement sur cette base d'une coopération mutuellement avantageuse dans différents domaines.

.....

Nous voudrions que, sur la base de ces principes, un système de coopération économique, scientifique et culturelle entre les Etats s'étende, tel un réseau serré, au continent tout entier.

.....

...C'est uniquement en s'appuyant sur une large division internationale du travail qu'on peut avancer avec son époque, se maintenir au niveau des exigences et des possibilités de la révolution scientifico-technique... D'où la nécessité d'une large coopération économique, mutuellement avantageuse et à longue échéance, tant bipartite que multilatérale. Bien entendu, cela ne concerne pas uniquement l'Europe, mais tous les continents, l'ensemble du système des relations économiques internationales actuelles. Si nous nous prononçons pour une telle coopération, c'est aussi parce que nous voyons en elle le moyen de consolider matériellement et efficacement les relations pacifiques entre les Etats.

Nous espérons et nous croyons que la base politique élaborée par la Conférence européenne, et la coopération pacifique quotidienne seront complétées et consacrées par une détente militaire sur le continent. Comme vous le savez, c'est à cela que seront consacrés les pourparlers qui débiteront à Vienne dans cinq jours.

...Nous estimons qu'il faut s'entendre sur la réduction, dans une région bien déterminée d'Europe centrale, des forces terrestres et aériennes, tant étrangères que nationales, des Etats participant aux négociations. Ce faisant, aucun tort ne doit être porté à la sécurité d'une partie et aucune d'elles ne doit bénéficier de quelque avantage unilatéral aux dépens d'une autre. Il faut probablement reconnaître que les unités dotées d'armes nucléaires doivent également être réduites.

Comment faut-il effectuer cette réduction, quelle méthode faut-il appliquer — réduction

should be a reduction by equal percentages or by equal numbers — still remains to be settled by the participants in the talks. In our view, it is important that the future reduction should not upset the existing balance of strength in Central Europe and in the European continent generally...

How soon the actual reduction of armed forces and armaments can be started also remains to be decided in Vienna. The Soviet Union would be prepared to take practical steps in this direction as early as 1975. A specific agreement on this score could be concluded in the immediate future.

.....

Source : Moscow News, supplement to No. 43 (1190), 1973.

145. Address by Mr. Behrends, Head of the Delegation of the Federal Republic of Germany, at the opening session of the talks on mutual and balanced force reductions, Vienna

30th October 1973

(Extracts)

.....

All participants in these negotiations agreed during the preparatory phase this spring on the principle of undiminished security. We are therefore agreed that force reductions must under no circumstances and at no point in time lead to additional instabilities, be it in Central Europe, be it in other parts of the continent.

From this principle follows in our judgment that we should take into account the well-known disparities and disequilibria in the security context. These negotiations should therefore aim to ultimately bring about, at a lower level, an approximate parity in the form of a common ceiling for ground forces on each side in the geographical area of Central Europe.

In pursuit of this goal, we must take into due consideration the military situation in Central Europe, for which the following factors are of significance :

1. The great geographical distance of the United States and Canada as compared with the geographical proximity of the Soviet Union.
2. Resulting from this, the difference in reinforcement capabilities favouring the Warsaw Pact.
3. Third, the extensive heavy armour potential of the Warsaw Pact forces and their numerical superiority in manpower.

My government has always regarded mutual and balanced force reductions as an arms-control project not to be limited to the reduction of forces only. On the contrary, it is essential to supplement these efforts by measures in the field of military security which are related to reductions and have a stabilising effect. We consider as necessary the inclusion of measures which help to build confidence, stabilise MBFR results, verify compliance with them, and reduce the risk of misunderstanding in connection with military exercises and movements. Our ability to reach agreement in this important field will be a significant test for the feasibility of a further relaxation of tensions.

The Delegation of the Federal Republic of Germany will also be guided by the following principles :

- We are aware that the existing security structures in Europe are a prerequisite to the success of our negotiations. Possible results of our negotiations must proceed from this basis.
- Such results must be compatible with the prospect of strengthening and intensifying the European Community.
- No agreement must relate to the two States in Germany only.

.....

The MBFR negotiations will give rise to manifold expectations and hopes all over the European continent and beyond. We are ready on our part to meet the challenge of turning a historic chance into historic reality.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 6th November 1973.

à pourcentages égaux ou par quantités égales — ces questions doivent faire l'objet d'un accord entre les participants aux pourparlers. De notre point de vue, il importe que cette future réduction ne modifie pas le rapport des forces établi en Europe centrale et, en général, sur le continent européen...

Quand pourra-t-on entreprendre la réduction des forces armées et des armements ? Encore un sujet sur lequel il conviendra de s'entendre à Vienne. L'Union Soviétique serait prête à prendre des mesures pratiques dans ce sens dès 1975. Dans l'avenir le plus proche, on pourrait conclure un accord concret dans ce domaine...

.....

Source : *Les Nouvelles de Moscou*, n° 43, Supplément, octobre 1973.

145. Déclaration faite par M. Behrends, Chef de la délégation de la République Fédérale d'Allemagne, à l'occasion de l'ouverture des négociations sur les MBFR à Vienne

30 octobre 1973

(Extraits)

.....

Lors des entretiens préliminaires de cette année, tous les participants à ces négociations se sont mis d'accord sur le principe de la préservation absolue de la sécurité. Nous sommes tous d'accord sur ce point : la réduction des forces armées ne doit en aucun cas et à aucun moment entraîner une perte de stabilité, que ce soit en Europe centrale ou en d'autres régions du continent.

De ce principe de préservation absolue de la sécurité résulte pour nous l'obligation de tenir compte des disparités et déséquilibres généralement connus dans le domaine de la sécurité. C'est pourquoi les négociations devraient tendre à créer dans la zone géographique de l'Europe centrale un équilibre approximatif des forces armées terrestres des deux parties, à un niveau réduit et sous forme d'un potentiel maximum correspondant (*common ceiling*).

La poursuite de cet objectif implique de tenir compte de la situation militaire de l'Europe centrale, dont les facteurs suivants revêtent une importance particulière :

1. l'éloignement géographique considérable des Etats-Unis et du Canada comparé à la proximité géographique de l'Union Soviétique,
2. de même que les possibilités de renforcement différenciés qui en résultent en faveur du Pacte de Varsovie,
3. ainsi que les forces blindées extrêmement puissantes du Pacte de Varsovie et sa supériorité numérique en soldats.

Mon gouvernement a constamment considéré les MBFR comme un projet de contrôle des armements qui ne doit pas se limiter à la réduction des forces armées. Ces réductions de forces armées doivent bien plus être complétées par des mesures étroitement en rapport avec elles et qui entraînent un effet stabilisateur pour la sécurité militaire. Nous considérons comme nécessaire l'inclusion de mesures génératrices de confiance, de mesures qui stabilisent les résultats des négociations MBFR, qui permettent la vérification de leurs applications et qui réduisent le risque de malentendus dans le contexte de manœuvres militaires et de mouvements de troupes. La possibilité de parvenir à des conventions dans ce domaine important sera un indice très net des perspectives de poursuite de la suppression des tensions.

La délégation de la République Fédérale d'Allemagne se laissera en outre guider par les principes suivants :

- les actuelles structures de sécurité représentent pour nous une condition de succès de nos négociations. D'éventuels résultats de négociation doivent reposer sur ce fondement ;
- ces résultats doivent être en harmonie avec les perspectives de consolidation et d'approfondissement de la Communauté européenne ;
- les conventions ne doivent en aucun cas se référer exclusivement aux deux Etats existant en Allemagne.

.....

Partout sur le continent européen, et même au-delà, de multiples attentes et espoirs sont rattachés aux négociations MBFR. Nous sommes disposés à répondre à la tâche délicate de transformer une chance en réalité.

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 39, 7 novembre 1973.

146. Statement by Mr. Pompidou, President of the French Republic, Paris

31st October 1973

I do not feel it is necessary to review France's position on the conflict in the Middle East, or to reaffirm that we are ready to help as much as we can, under the authority of the Security Council, toward the establishment of a lasting and just peace, guaranteeing the security of all the States in the area. On the other hand we are forced to note, in the light of recent events, that the cessation of hostilities and the attempts to open negotiations were prepared and carried out without Europe participating in any capacity whatsoever. This manner of proceeding is dangerous, experience having shown that the dialogue between the two super powers — the United States and the USSR — might just as well serve détente as lead to a generalised conflict. Nor does it correspond to the rôle which should be played by the European countries directly interested as they are in the Middle East by virtue of their history, geography, through all sorts of links with the Mediterranean countries concerned, and by basic economic interests.

For these reasons and for many others, and while reaffirming our loyalty to our alliances and to our co-operation with the East, I feel that it is absolutely necessary to prove and put to the test the soundness of European construction as well as its ability to contribute to the settlement of international problems. Therefore the French Government intends to propose to its partners :

1. In the political domain :

That regular meetings between Heads of State or Governments be agreed to in principle in accordance with specific rules for the purpose of comparing and harmonising their attitudes within the framework of political co-operation. The first of these meetings should take place before the end of 1973.

That during this first meeting a procedure should be established whereby, in case of a crisis, an emergency meeting could be convened of representatives from the nine governments charged with defining and proposing insofar as possible a common attitude of these governments.

2. In the economic and monetary domain :

That at a future meeting the finance ministers propose to the nine governments the

measures that are needed to ensure the stability of their currencies and enable them to resist speculative movements.

That the ministers of the economy should meet to draw up a concerted plan to fight inflation. This has been made even more necessary in view of the rising cost of energy. These two meetings would take place with the normal participation of the [EEC] Commission.

Source : French Embassy, New York.

147. Joint statement on the situation in the Middle East adopted by the nine governments of the European Community, Brussels

6th November 1973

The nine governments of the European Community have continued their exchange of views on the situation in the Middle East. While emphasising that the views set out below are only a first contribution on their part to the search for a comprehensive solution to the problem, they have agreed on the following :

I. They strongly urge that the forces of both sides in the Middle East conflict should return immediately to the positions they occupied on 22nd October in accordance with Resolutions 339 and 340 of the Security Council. They believe that a return to these positions will facilitate a solution to other pressing problems concerning the prisoners of war and the Egyptian Third Army.

II. They have the firm hope that following the adoption by the Security Council of Resolution 338 of 22nd October, negotiations will at last begin for the restoration in the Middle East of a just and lasting peace through the application of Security Council Resolution 242 in all of its parts. They declare themselves ready to do all in their power to contribute to that peace. They believe that those negotiations must take place in the framework of the United Nations. They recall that the Charter has entrusted to the Security Council the principal responsibility for international peace and security. The Council and the Secretary-General have a special rôle to play in the making and keeping of peace through the application of Council Resolutions 242 and 338.

III. They consider that a peace settlement should be based particularly on the following points :

146. Déclaration faite par M. Pompidou, Président de la République Française, à Paris

31 octobre 1973

Il ne me paraît pas nécessaire de rappeler la position de la France sur le conflit du Proche-Orient, non plus que de réaffirmer que nous sommes prêts à aider de notre mieux, sous l'autorité du Conseil de sécurité, à l'établissement d'une paix durable et juste, garantissant la sécurité de tous les Etats de la région. Par contre, nous sommes obligés de constater, à la lumière des derniers événements, que l'arrêt des combats et les tentatives en vue d'ouvrir une négociation se sont préparés et effectués sans aucune participation de l'Europe, à quelque titre que ce soit. Cette façon de procéder est dangereuse, l'expérience ayant montré que le tête à tête des deux grandes puissances — Etats-Unis et U.R.S.S. — pouvait aussi bien servir la détente que conduire à un affrontement généralisé. Elle ne correspond pas non plus au rôle que devraient jouer les pays européens pourtant directement intéressés au Proche-Orient par l'histoire, par la géographie, par leurs liens de toute sorte avec les pays méditerranéens concernés par des intérêts économiques essentiels.

Pour ces raisons et pour bien d'autres, et tout en réaffirmant la fidélité à nos alliances et à la coopération avec l'Est, il m'apparaît indispensable de faire la preuve et l'épreuve de la solidité de la construction européenne comme de sa capacité de contribuer au règlement des problèmes mondiaux. Le gouvernement français compte donc proposer à ses partenaires :

1. Dans le domaine politique :

Que soit décidé le principe, selon des règles précises, de rencontres régulières entre les seuls chefs d'Etat et de gouvernement, ayant pour but de confronter et d'harmoniser leur attitude dans le cadre de la coopération politique. La première de ces rencontres devrait avoir lieu avant la fin de l'année 1973 ;

Que soit mise au point, au cours de cette première réunion, une procédure prévoyant, en cas de crise, la réunion d'urgence de représentants des neuf gouvernements chargés de définir et proposer dans toute la mesure du possible une attitude commune de ces gouvernements.

2. Dans le domaine économique et monétaire :

Qu'une prochaine réunion des ministres des finances propose aux neuf gouvernements les

mesures indispensables pour assurer la stabilité de leurs monnaies et les mettre en état de résister à des mouvements spéculatifs ;

Qu'une réunion des ministres de l'économie établisse un plan concerté de lutte contre l'inflation, rendu encore plus indispensable par la hausse du prix de l'énergie. Ces deux réunions auraient lieu avec la participation normale de la Commission.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

147. Résolution sur la situation au Proche-Orient adoptée par les neuf gouvernements de la Communauté européenne à Bruxelles

6 novembre 1973

Les neuf gouvernements de la Communauté européenne ont poursuivi leur échange de vues sur la situation au Moyen-Orient. En précisant que les vues exposées ci-dessous ne représentent qu'une première contribution de leur part à la recherche d'une solution d'ensemble du problème, ils sont convenus de ce qui suit :

I. Ils insistent vigoureusement sur le fait que les forces des deux parties au conflit au Moyen-Orient devraient, conformément aux Résolutions 339 et 340 du Conseil de sécurité, retourner immédiatement aux positions qu'elles occupaient le 22 octobre. Ils croient qu'un retour sur ces positions facilitera une solution des autres problèmes pressants, concernant les prisonniers de guerre et la troisième armée égyptienne.

II. Ils ont le ferme espoir qu'à la suite du vote par le Conseil de sécurité de sa Résolution 338 du 22 octobre, des négociations pourront enfin s'ouvrir pour restaurer au Proche-Orient une paix juste et durable en application de la Résolution 242 du Conseil de sécurité dans toutes ses parties. Ils se déclarent prêts à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour y contribuer. Ils considèrent que ces négociations doivent se dérouler dans le cadre des Nations Unies. Ils rappellent que la charte a confié au Conseil de sécurité la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil et le Secrétaire général ont un rôle particulier à jouer dans l'établissement et le maintien de la paix en application des Résolutions du Conseil n^{os} 242 et 338.

III. Ils estiment qu'un accord de paix doit être fondé notamment sur les points suivants :

- (1) The inadmissibility of the acquisition of territory by force.
- (2) The need for Israel to end the territorial occupation which it has maintained since the conflict of 1967.
- (3) Respect for the sovereignty, territorial integrity and independence of every State in the area and their right to live in peace within secure and recognised boundaries.
- (4) Recognition that, in the establishment of a just and lasting peace, account must be taken of the legitimate rights of the Palestinians.

IV. They recall that according to Resolution 242, the peace settlement must be the object of international guarantees. They consider that such guarantees must be reinforced among other means by the dispatch of peace-keeping forces to the demilitarised zones envisaged in Article 2 (c) of Resolution 242. They are agreed that such guarantees are of primary importance in settling the overall situation in the Middle East in conformity with Resolution 242 to which the Council refers in Resolution 338. They reserve the right to make proposals in this connection.

V. They recall on this occasion the ties of all kinds which have long linked them to the littoral States of the South and East of the Mediterranean. In this connection they reaffirm the terms of the declaration of the Paris summit of 21st October 1972 and recall that the Community has decided in the framework of a global and balanced approach to negotiate agreements with those countries.

Source: French Embassy, New York.

148. Final communiqué issued after the meeting of the NATO Nuclear Planning Group, The Hague

7th November 1973

The NATO Nuclear Planning Group, composed of the Ministers of Defence of eight NATO countries, concluded its fourteenth half-yearly meeting in The Hague, the Netherlands, today. Attending the two-day conference were the following Ministers of Defence: Mr. Georg Leber, Federal Republic of Germany, Mr. Nicolas Ephessios, Greece, Mr. Mario Tanassi, Italy, Mr. Henk Vredeling, the Netherlands, Mr. Alv Jakob

Fostervoll, Norway, Lord Carrington, the United Kingdom, and Mr. James R. Schlesinger, the United States. Ambassador Arthur R. Menzies, Permanent Representative of Canada to the North Atlantic Council, represented Mr. James Richardson, Minister of National Defence of Canada. The meeting was chaired by Dr. Joseph M.A.H. Luns, the Secretary-General of NATO. Following past practice, General Johannes Steinhoff, the Chairman of the NATO Military Committee, General Andrew J. Goodpaster, Supreme Allied Commander Europe, and Admiral Ralph W. Cousins, Supreme Commander Atlantic, were also present.

One of the principal matters of interest at the meeting was again a briefing by the United States Secretary of Defence on developments in the balance of strategic nuclear power. The Ministers received the briefing with appreciation, and took note of the impact of these developments. They also had a constructive discussion of some of the implications for the Alliance of the recent crisis arising out of events in the Middle East and noted that a further discussion would take place at the Defence Planning Committee Ministerial Meeting of 7th December 1973.

In their discussion of the strategic nuclear balance, NPG Ministers emphasised the important bearing which the strength and readiness of NATO's conventional forces, particularly those located in Europe, have upon NATO's overall deterrent posture.

The Ministers also discussed a report by the NATO military authorities describing the operational concepts and doctrine that currently govern their military planning, and which reflect the NATO strategy of flexibility in response. In addition, the Ministers continued their examination of the political and military implications of the defensive tactical employment of nuclear weapons at different stages in a possible conflict.

Since its inception, the Nuclear Planning Group has kept under review the procedures and facilities that would be available for Alliance political consultation about the use of nuclear weapons in the event of an attack upon NATO. At this meeting, the Ministers were informed of a number of measures that have been taken in the light of earlier ministerial discussions and

- (1) L'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.
- (2) La nécessité pour Israël de mettre fin à l'occupation territoriale qu'elle maintient depuis le conflit de 1967.
- (3) Le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues.
- (4) La reconnaissance que, dans l'établissement d'une paix juste et durable, il devra être tenu compte des droits légitimes des Palestiniens.

IV. Ils rappellent que, conformément à la Résolution 242, le règlement de paix doit faire l'objet de garanties internationales. Ils sont d'avis qu'elles seraient renforcées entre autres par l'envoi de forces de maintien de la paix dans les zones démilitarisées prévues par l'article 2 (c) de la Résolution 242. Ils sont d'accord sur le fait que les garanties sont d'une importance primordiale pour régler la situation générale au Moyen-Orient conformément à la Résolution 242 que le Conseil mentionne dans la Résolution 338. Ils se réservent de faire des propositions à ce sujet.

V. Ils rappellent à cette occasion les liens de toutes sortes qui les unissent de longue date aux pays de la rive Sud et Est de la Méditerranée. Ils réaffirment à cet égard les termes de la déclaration du sommet de Paris du 21 octobre 1972, en rappelant que la Communauté est résolue, dans le cadre d'une approche globale et équilibrée, à négocier des accords avec ces pays.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

148. Communiqué final publié à l'issue de la réunion du Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N. à La Haye

7 novembre 1973

Le Groupe des plans nucléaires de l'O.T.A.N., composé des ministres de la défense de huit pays membres de l'organisation, a terminé aujourd'hui à La Haye, aux Pays-Bas, sa quatorzième réunion semestrielle. Assistaient à cette réunion qui dura deux jours les ministres de la défense suivants : M. Georg Leber, République Fédérale d'Allemagne ; M. Nicolaos Eφessios, Grèce ; M. Mario Tanassi, Italie ; M. Henk Vredeling, Pays-Bas ;

M. Alv Jakob Fostervoll, Norvège ; Lord Carrington, Royaume-Uni, et M. James R. Schlesinger, Etats-Unis. M. l'Ambassadeur Arthur R. Menzies, Représentant permanent du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord, représentait M. James R. Richardson, Ministre de la défense nationale du Canada. La réunion fut présidée par M. Joseph M.A.H. Luns, Secrétaire général de l'O.T.A.N. Conformément à la pratique suivie au cours des dernières réunions, le Général Johannes Steinhoff, Président du Comité Militaire de l'O.T.A.N., le Général Andrew J. Goodpaster, Commandant suprême des forces alliées en Europe, et l'Amiral Ralph W. Cousins, Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique, assistaient également à la réunion.

L'un des principaux éléments intéressants de cette réunion a été une fois de plus l'exposé du secrétaire à la défense des Etats-Unis sur l'évolution de la situation en ce qui concerne l'équilibre du potentiel nucléaire stratégique. Les ministres ont écouté avec intérêt cet exposé et ont pris note des incidences de cette évolution. Ils ont également procédé à une discussion constructive de certaines des implications pour l'Alliance de la crise récente découlant des événements du Moyen-Orient et ont noté qu'une discussion ultérieure aura lieu à la réunion ministérielle du Comité des plans de défense, le 7 décembre 1973.

Lors de leur examen sur l'équilibre dans le domaine de la stratégie nucléaire, les ministres ont souligné l'impact considérable de la puissance et de la disponibilité des forces conventionnelles de l'O.T.A.N., en particulier celles stationnées en Europe, sur la situation générale de l'organisation en matière de dissuasion.

Les ministres ont également examiné un rapport établi par les autorités militaires de l'O.T.A.N. et exposant les doctrines et concepts opérationnels régissant actuellement la planification militaire et qui reflètent la stratégie de riposte graduée de l'O.T.A.N. En outre, les ministres ont poursuivi l'examen des implications politiques et militaires de l'emploi tactique défensif d'armes nucléaires aux divers stades d'un conflit éventuel.

Depuis sa création, le Groupe des plans nucléaires a étudié constamment les procédures et les moyens permettant des consultations politiques au sein de l'Alliance sur l'utilisation d'armes nucléaires dans le cas d'une attaque contre l'O.T.A.N. Les ministres ont pris connaissance à la réunion d'un certain nombre de mesures qui ont été prises à la lumière des discussions mini-

exercise experience. They also reviewed the progress that had been made in implementing the political guidelines pertaining to the possible use of atomic demolition munitions (ADMS) that were approved by the Defence Planning Committee in 1970.

Concluding their conference, the Ministers surveyed the work programme of the Nuclear Planning Group and gave instructions for future activity. They decided to hold the next ministerial meeting in Norway in the spring of 1974.

Source : NATO press release M-NPG-2(73)25.

149. Address to the nation by President Nixon outlining steps to deal with the energy emergency

7th November 1973

(Extract)

.....

While a resolution of the immediate crisis is our highest priority, we must also act now to prevent a recurrence of such a crisis in the future. This is a matter of bipartisan concern. It is going to require a bipartisan response.

Two years ago, in the first energy message any President has ever sent to the Congress, I called attention to our urgent energy problem. Last April, this year, I reaffirmed to the Congress the magnitude of that problem, and I called for action on seven major legislative initiatives. Again in June, I called for action. I have done so frequently since then.

But thus far, not one major energy bill that I have asked for has been enacted. I realise that the Congress has been distracted in this period by other matters. But the time has now come for the Congress to get on with this urgent business — providing the legislation that will meet not only the current crisis but also the long-range challenge that we face.

Our failure to act now on our long-term energy problems could seriously endanger the

capacity of our farms and of our factories to employ Americans at record-breaking rates — nearly 86 million people are now at work in this country — and to provide the highest standard of living we, or any other nation, has ever known in history.

It could reduce the capacity of our farmers to provide the food we need. It could jeopardise our entire transportation system. It could seriously weaken the ability of America to continue to give the leadership which only we can provide to keep the peace that we have won at such great cost, for thousands of our finest young Americans.

That is why it is time to act now on vital energy legislation that will affect our daily lives, not just this year, but for years to come.

We must have the legislation now which will authorise construction of the Alaska pipeline — legislation which is not burdened with irrelevant and unnecessary provisions.

We must have legislative authority to encourage production of our vast quantities of natural gas, one of the cleanest and best sources of energy.

We must have the legal ability to set reasonable standards for the surface mining of coal.

And we must have the organisational structures to meet and administer our energy programmes.

And therefore, tonight, as I did this morning in meeting with the Congressional leaders, I again urge the Congress to give its attention to the initiatives I recommended six months ago to meet these needs that I have described.

Finally, I have stressed repeatedly the necessity of increasing our energy research and development efforts. Last June, I announced a five-year, \$10 billion programme to develop better ways of using energy and to explore and develop new energy sources. Last month I announced plans for an immediate acceleration of that programme.

térielles précédentes et de l'expérience acquise au cours des exercices. Ils ont également passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des directives politiques ayant trait à l'emploi éventuel de munitions de démolition atomiques (ADM) qui ont été approuvées par le Comité des plans de défense en 1970.

Les ministres se sont séparés après avoir passé en revue le programme de travail du Groupe des plans nucléaires et donné leurs instructions quant aux tâches futures. Ils ont décidé de tenir leur prochaine réunion ministérielle en Norvège au cours du printemps 1974.

Source : O.T.A.N., Communiqué de presse M-NPG-2 (73)25.

149. Allocution radiotélévisée sur la crise de l'énergie prononcée par le Président Nixon

7 novembre 1973

(Extrait)

.....

Nous devons accorder une priorité absolue à la solution de la crise actuelle, mais nous devons également agir dès maintenant pour empêcher qu'une telle crise ne se reproduise à l'avenir. C'est là une question qui concerne nos deux partis et qui exigera une action commune de leur part.

Il y a deux ans, dans le premier message sur l'énergie qu'un Président ait jamais adressé au Congrès, j'attirais l'attention sur l'urgence de nos problèmes énergétiques. En avril dernier, j'ai signalé de nouveau au Congrès l'ampleur de ce problème et je lui ai demandé de prendre une décision sur sept projets de lois d'importance majeure. De nouveau, en juin, j'ai réitéré ma demande et je l'ai fait à plusieurs reprises depuis lors.

Jusqu'ici, pas un seul projet de loi important sur l'énergie n'a été ratifié. Je sais bien que, pendant cette période, l'attention du Congrès a été retenue par d'autres problèmes. Mais le temps est maintenant venu où les deux assemblées doivent s'attaquer à cette affaire urgente, en adoptant la législation capable de parer non seulement à la crise actuelle, mais aussi au problème à long terme.

Faute d'agir dès à présent pour résoudre nos problèmes d'énergie à long terme, nous risque-

rions de compromettre gravement la capacité qu'ont nos usines et nos exploitations agricoles d'employer des Américains dans des proportions dépassant tous les records — près de 86 millions de personnes travaillent actuellement dans ce pays — et de nous doter du niveau de vie le plus élevé que nous ayons jamais connu.

Elle risquerait de diminuer l'aptitude de nos agriculteurs à nous fournir les denrées alimentaires nécessaires. Elle pourrait mettre en difficulté l'ensemble de notre système de transports. Et elle risquerait d'affaiblir sérieusement le pouvoir qu'a l'Amérique de continuer à jouer le rôle de leader qu'elle seule peut tenir, afin de maintenir la paix que nous avons gagnée et qui a coûté si cher à des milliers de jeunes Américains valeureux.

C'est pourquoi il est temps d'adopter dès à présent une législation sur l'énergie d'importance capitale qui affectera notre vie quotidienne pour les années à venir.

Il nous faut dès maintenant une loi qui autorisera la construction du pipe-line de l'Alaska — loi qui ne soit pas encombrée de dispositions inutiles ou inappropriées.

Il nous faut les pouvoirs législatifs nécessaires pour encourager l'exploitation de nos importants gisements de gaz naturel, [l'une des sources d'énergie les meilleures et les plus propres].

Nous devons avoir la possibilité légale d'établir des critères raisonnables pour l'exploitation à ciel ouvert des gisements de charbon.

Nous devons disposer des structures organiques nous permettant de mettre en œuvre et d'administrer nos programmes énergétiques.

[C'est pourquoi, ce soir, comme je l'ai fait ce matin quand j'ai rencontré les leaders parlementaires,] une fois de plus, je demande instamment au Congrès d'examiner attentivement les mesures que j'ai préconisées il y a six mois afin de répondre à ces besoins.

Enfin, j'ai maintes fois souligné la nécessité d'accroître nos efforts dans le domaine de la recherche et du développement de l'énergie. En juin dernier, j'annonçais un programme quinquennal, doté d'un budget de dix milliards de dollars et destiné à mettre au point de meilleurs moyens d'utilisation de l'énergie, ainsi qu'à explorer et développer de nouvelles sources énergétiques. Le mois dernier, j'ai annoncé des mesures

We can take heart from the fact that we in the United States have half the world's known coal reserves. We have huge, untapped sources of natural gas. We have the most advanced nuclear technology known to man. We have oil in our continental shelves. We have oil shale out in the western part of the United States, and we have some of the finest technical and scientific minds in the world. In short, we have all the resources we need to meet the great challenge before us. Now we must demonstrate the will to meet that challenge.

In World War II, America was faced with the necessity of rapidly developing an atomic capability. The circumstances were grave. Responding to that challenge, this nation brought together its finest scientific skills and its finest administrative skills in what was known as the Manhattan project. With all the needed resources at its command, with the highest priority assigned to its efforts, the Manhattan project gave us the atomic capacity that helped to end the war in the Pacific and to bring peace to the world.

Twenty years later, responding to a different challenge, we focused our scientific and technological genius on the frontiers of space. We pledged to put a man on the moon before 1970, and on 20th July 1969 Neil Armstrong made that historic "giant leap for mankind" when he stepped on the moon.

The lessons of the Apollo project and of the earlier Manhattan project are the same lessons that are taught by the whole of American history: whenever the American people are faced with a clear goal and they are challenged to meet it, we can do extraordinary things.

Today the challenge is to regain the strength that we had earlier in this century, the strength of self-sufficiency. Our ability to meet our own energy needs is directly limited to our continued ability to act decisively and independently at home and abroad in the service of peace, not only for America, but for all nations in the world.

I have ordered funding of this effort to achieve self-sufficiency far in excess of the funds

that were expended on the Manhattan project. But money is only one of the ingredients essential to the success of such a project. We must also have a unified commitment to that goal. We must have unified direction of the effort to accomplish it.

.....

Source: Presidential Documents, Volume 9, No. 45.

150. Joint resolution concerning the war powers of Congress and the President, passed by the United States Congress, Washington

7th November 1973

(Extracts)

.....

Consultation

Section 3. The President in every possible instance shall consult with Congress before introducing United States armed forces into hostilities or into situations where imminent involvement in hostilities is clearly indicated by the circumstances, and after every such introduction shall consult regularly with the Congress until United States armed forces are no longer engaged in hostilities or have been removed from such situations.

Reporting

Section 4. (a) In the absence of a declaration of war, in any case in which United States armed forces are introduced:

- (1) into hostilities or into situations where imminent involvement in hostilities is clearly indicated by the circumstances;
- (2) into the territory, airspace or waters of a foreign nation, while equipped for combat, except for deployments which relate solely to supply, replacement, repair, or training of such forces; or
- (3) in numbers which substantially enlarge United States armed forces equipped

visant à une accélération immédiate de ce programme.

Ce qui devrait nous encourager, c'est qu'aux Etats-Unis nous disposons de la moitié des réserves de charbon connues dans le monde, nous possédons d'énormes sources de gaz naturel inutilisées. Nous avons la technologie nucléaire la plus avancée que connaisse l'homme. Il existe près de nos côtes des gisements de pétrole sous-marin. A l'ouest du pays se trouve du schiste bitumineux. Nous possédons certains des meilleurs techniciens et scientifiques du monde. En bref, nous disposons de toutes les ressources nécessaires pour résoudre l'immense problème qui se pose à nous. Il nous faut maintenant faire preuve de volonté pour affronter ce problème.

Pendant la Seconde guerre mondiale, l'Amérique se trouva devant la nécessité de se doter rapidement de la puissance atomique. Les circonstances étaient graves. Pour relever ce défi, notre pays réunit ses meilleurs talents scientifiques et administratifs dans le cadre du projet Manhattan. Disposant de toutes les ressources nécessaires et une priorité absolue ayant été attribuée à ses travaux, le projet Manhattan nous a dotés du potentiel atomique qui a contribué à mettre fin à la guerre dans le Pacifique [et à apporter la paix au monde].

Deux décennies plus tard, en relevant un défi d'un autre ordre, nous avons concentré notre génie scientifique et technologique sur l'exploration de l'espace. Nous nous étions engagés à envoyer un homme sur la lune avant 1970 — et le 20 juillet 1969, Neil Armstrong accomplissait cet historique « bond immense pour l'humanité ».

Les leçons à tirer du programme Apollo, et auparavant du projet Manhattan, sont celles-là mêmes qui se dégagent de toute l'histoire américaine : lorsque le peuple américain se trouve en face d'un objectif bien défini, et est mis au défi de l'atteindre, il réussit à accomplir des choses extraordinaires.

Aujourd'hui, le défi consiste à retrouver la force qui fut auparavant la nôtre au cours de ce siècle : la force d'un pays qui se suffit à lui-même. Notre aptitude à satisfaire nos propres besoins énergétiques est directement liée au maintien de notre aptitude à agir avec décision et en toute indépendance, chez nous comme à l'étranger, au service de la paix, [non seulement pour l'Amérique, mais pour tous les pays du monde].

J'ai ordonné que soient affectés à cette entreprise visant à nous permettre de nous suffire

à nous-mêmes des crédits dépassant de beaucoup les sommes dépensées pour le projet Manhattan. Mais l'argent n'est que l'un des ingrédients indispensables au succès d'un tel projet. Nous devons également nous engager de concert à faire triompher cet objectif et assurer une direction cohérente des efforts requis pour y parvenir.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documentation économique*, n° 88, 12 novembre 1973 ; [*Presidential Documents*, 1973, Volume 9, n° 45].

150. Résolution commune relative aux pouvoirs du Président en temps de guerre adoptée par le Congrès américain à Washington

7 novembre 1973

(Extraits)

.....

Consultation

Chapitre 3. Le Président devra, dans tous les cas possibles, consulter le Congrès avant d'engager des forces armées américaines dans des opérations de guerre ou dans des situations où les circonstances indiquent clairement l'imminence d'hostilités et, chaque fois que cet engagement sera devenu effectif, consulter régulièrement le Congrès jusqu'à ce que les forces armées américaines ne participent plus à ces opérations de guerre ou ne soient plus engagées dans ces situations.

Rapports

Chapitre 4. (a) En l'absence de déclaration de guerre, chaque fois que des forces armées américaines :

- (1) seront engagées dans des opérations de guerre ou des situations où les circonstances indiquent clairement l'imminence d'hostilités ;
- (2) seront introduites sur le territoire, dans l'espace aérien ou dans les eaux territoriales d'un pays étranger, avec leur équipement de combat, à l'exception des déploiements qui ont uniquement trait à l'approvisionnement, au remplacement, aux réparations ou à l'entraînement relatifs à ces forces ; ou
- (3) en nombre qui accroisse substantiellement les forces armées américaines équiva-

for combat already located in a foreign nation ;

the President shall submit within 48 hours to the Speaker of the House of Representatives and to the President *pro tempore* of the Senate a report, in writing, setting forth :

- (A) the circumstances necessitating the introduction of United States armed forces ;
- (B) the constitutional and legislative authority under which such introduction took place ; and
- (C) the estimated scope and duration of the hostilities or involvement.

.....

Congressional action

.....

Section 5

.....

(b) Within sixty calendar days after a report is submitted or is required to be submitted pursuant to Section 4 (a) (1), whichever is earlier, the President shall terminate any use of United States armed forces with respect to which such report was submitted (or required to be submitted), unless the Congress (1) has declared war or has enacted a specific authorisation for such use of United States armed forces, (2) has extended by law such sixty-day period, or (3) is physically unable to meet as a result of an armed attack upon the United States. Such sixty-day period shall be extended for not more than an additional thirty days if the President determines and certifies to the Congress in writing that unavoidable military necessity respecting the safety of United States armed forces requires the continued use of such armed forces in the course of bringing about a prompt removal of such forces.

(c) Notwithstanding Sub-section (b), at any time that United States armed forces are engaged in hostilities outside the territory of the United States, its possessions and territories without a declaration of war or specific statutory authorisation, such forces shall be removed by the President if the Congress so directs by concurrent resolution.

.....

Interpretation of joint resolution

Section 8. (a) Authority to introduce United States armed forces into hostilities or into situations wherein involvement in hostilities is clearly indicated by the circumstances shall not be inferred :

- (1) from any provision of law (whether or not in effect before the date of the enactment of this joint resolution), including any provision contained in any appropriation Act, unless such provision specifically authorises the introduction of United States armed forces into hostilities or into such situations and state that it is intended to constitute specific statutory authorisation within the meaning of this joint resolution ; or
- (2) from any treaty heretofore or hereafter ratified unless such treaty is implemented by legislation specifically authorising the introduction of United States armed forces into hostilities or into such situations and stating that it is intended to constitute specific statutory authorisation within the meaning of this joint resolution.

(b) Nothing in this joint resolution shall be construed to require any further specific statutory authorisation to permit members of United States armed forces to participate jointly with members of the armed forces of one or more foreign countries in the headquarters operations of high-level military commands which were established prior to the date of enactment of this joint resolution and pursuant to the United Nations Charter or any treaty ratified by the United States prior to such date.

(c) For purposes of this joint resolution, the term "Introduction of United States armed forces" includes the assignment of members of such armed forces to command, co-ordinate, participate in the movement of, or accompany the regular or irregular military forces of any foreign country or government when such military forces are engaged, or there exists an imminent threat that such forces will become engaged, in hostilities.

(d) Nothing in this joint resolution :

pées pour le combat qui se trouvent déjà en pays étranger ;

le Président soumettra dans les 48 heures au président de la Chambre des représentants et au président en exercice du Sénat un rapport écrit exposant :

- (A) les circonstances ayant nécessité la participation de forces armées américaines ;
- (B) les pouvoirs constitutionnels et législatifs en vertu desquels cette participation s'est effectuée, ainsi que
- (C) l'étendue et la durée prévues des hostilités ou de cette participation.

.....

Action du Congrès

.....

Chapitre 5.

.....

(b) Dans les soixante jours suivant la soumission ou la demande de soumission d'un rapport conformément au chapitre 4 (a) (1) ci-dessus, le Président devra mettre fin à toute utilisation des forces armées américaines concernant laquelle ce rapport a été présenté (ou dont la présentation a été demandée) à moins que le Congrès : (1) n'ait déclaré la guerre ou n'ait autorisé spécifiquement cette utilisation des forces armées américaines ; (2) n'ait prolongé par la loi cette période de soixante jours, ou (3) ne soit matériellement incapable de se réunir par suite d'une attaque armée contre les Etats-Unis. Cette période de soixante jours sera prolongée d'une période supplémentaire de trente jours au maximum si le Président détermine et certifie par écrit au Congrès que des nécessités militaires impérieuses touchant à la sécurité des forces américaines exigent de continuer à utiliser ces forces armées afin de pouvoir les retirer rapidement.

(c) Nonobstant l'alinéa (b), chaque fois que des forces armées américaines seront engagées dans des opérations de guerre hors du territoire des Etats-Unis, de leurs possessions et de leurs dépendances sans déclaration de guerre ou sans autorisation statutaire spécifique, ces forces seront retirées par le Président si le Congrès en donne l'ordre par une résolution commune.

.....

Interprétation de la résolution commune

Chapitre 8. (a) Le pouvoir d'engager des forces armées américaines dans des opérations de guerre ou dans des situations où les circonstances indiquent clairement l'imminence d'hostilités ne sera déduit :

- (1) ni d'aucune disposition de la loi (qu'elle soit ou non en vigueur avant la date de mise en application de la présente résolution commune), notamment d'aucune disposition en matière d'engagement de dépenses budgétaires, à moins que cette disposition autorise spécifiquement l'engagement de forces armées américaines dans ces opérations de guerre ou dans ces situations et précise qu'elle est prévue comme constituant une autorisation statutaire spécifique dans le sens de la présente résolution commune ;
- (2) ni d'aucun traité ratifié antérieurement ou postérieurement, à moins que ce traité ne soit mis en œuvre par une loi autorisant spécifiquement l'engagement de forces armées américaines dans ces opérations de guerre ou dans ces situations et précisant qu'elle est prévue comme constituant une autorisation statutaire spécifique dans le sens de la présente résolution commune.

(b) Rien dans cette résolution commune ne sera interprété comme exigeant une nouvelle autorisation statutaire spécifique pour permettre aux membres des forces armées américaines de participer, avec des membres des forces armées d'un ou de plusieurs pays étrangers, au fonctionnement des quartiers généraux des commandements militaires supérieurs qui ont été créés antérieurement à la date d'application de cette résolution commune et conformément à la Charte des Nations Unies ou à tout traité ratifié par les Etats-Unis antérieurement à cette date.

(c) Pour l'application de la présente résolution commune, l'expression « engagement de forces armées américaines » comprend l'affectation de membres de ces forces armées au commandement, à la coordination, à la participation au mouvement, ou à l'accompagnement des forces armées régulières ou irrégulières de tout pays ou gouvernement étranger quand ces forces armées sont engagées, ou qu'elles risquent d'une manière imminente d'être engagées, dans des opérations de guerre.

(d) Rien dans cette résolution commune :

- (1) is intended to alter the constitutional authority of the Congress or of the President, or the provisions of existing treaties ; or
- (2) shall be construed as granting any authority to the President with respect to the introduction of United States armed forces into hostilities or into situations wherein involvement in hostilities is clearly indicated by the circumstances which authority he would not have had in the absence of this joint resolution.

.....

Source : United States Embassy, Paris.

151. Communication from the Commission to the Council of the European Communities on the transition to the second stage of economic and monetary union

9th November 1973

I. On 30th April the Commission transmitted to the Council a communication which recorded progress made during the first stage of economic and monetary union and attempted to establish the main lessons to be drawn. It went on to outline an action programme for the second stage together with the institutional implications this would involve.

Without waiting for the Council's findings on this communication, the Commission, which has also presented proposals on regional policy, social policy and industrial policy, feels it should now submit more detailed proposals with regard to :

- implementation of the second stage of economic and monetary union, to last three years ;
- stability, growth and full employment in the Community ;
- achievement of a high degree of convergence of economic policies ;
- organisation and resources of the European Monetary Co-operation Fund ;
- establishment of an Economic Policy Committee.

This choice of priorities is partly based on the conclusions drawn by the Commission from the record of progress in the first stage. The further measures suggested are interrelated. Although political and legal requirements have made it necessary to present separate proposals, these have been devised and should be appraised as a whole.

The purpose of this communication is to give an overall view of the proposals.

II. The Commission attaches the greatest importance to the unequivocal and unconditional decision adopted at the summit conference in October 1972 that the second stage of economic and monetary union should begin on 1st January 1974.

It considers, moreover, that the latest development would in any case oblige the member States, for their own sakes and Europe's, to knit closer together the links between them in the economic and monetary field. The problems they are confronting and the hazards now discernible are manifestly common to them all.

This being so, the prime duty of the Community institutions must be to adopt by the end of 1973 the decisions needed to make the transition to the second stage, whether these form part of the process of completing the first stage or of the action programme for the second stage.

This interrelated set of decisions should in no circumstances be regarded as merely an extension of the first stage. It is important that major advances should be made which will ensure that the shortcomings of the first stage are left behind and demonstrate that in entering the second stage the Community is taking a new stride towards the achievement of economic and monetary union.

The main spheres in which these advances must be made are convergence of overall economic policies, implementation of policies relating to structures, improvement of the European monetary system and a strengthening of institutional structures.

III. The degree of integration which the member States' economies have reached and the international environment demand a high degree of convergence of overall economic policies. Without

- (1) n'est destiné à modifier les pouvoirs attribués par la constitution au Congrès ou au Président, ou les dispositions des traités existants ; et rien
- (2) ne devra être interprété comme accordant au Président, en ce qui concerne l'engagement de forces armées américaines dans des opérations de guerre ou dans des situations où les circonstances indiquent clairement l'imminence d'hostilités, des pouvoirs dont il ne disposerait pas en l'absence de la présente résolution commune.

.....

Source : Ambassade des États-Unis, Paris (Traduction U.E.O.).

151. Communication adressée par la Commission au Conseil des Communautés européennes concernant le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire

9 novembre 1973

I. La Commission a présenté au Conseil, le 30 avril dernier, une communication qui faisait tout d'abord un bilan des progrès accomplis au cours de la première étape de l'union économique et monétaire et s'efforçait d'en dégager les enseignements principaux. Elle esquissait ensuite les grandes lignes d'un programme d'action pour la deuxième étape ainsi que les conséquences institutionnelles de sa réalisation.

Sans attendre les conclusions que le Conseil tirera de cette communication, la Commission qui, par ailleurs, a présenté des propositions en matière de politique régionale, de politique sociale et de politique industrielle juge nécessaire de soumettre, dès maintenant, des propositions plus détaillées concernant :

- la mise en œuvre d'une deuxième étape de l'union économique et monétaire, d'une durée de trois années ;
- la stabilité, la croissance et le plein emploi dans la Communauté ;
- la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques ;
- l'organisation et les moyens du Fonds européen de coopération monétaire ;
- la création d'un comité de politique économique.

Ce choix de priorité découle notamment des conclusions que la Commission avait tirées du bilan de la première étape. Les progrès suggérés forment un tout cohérent. Bien que des nécessités politiques et juridiques aient conduit à faire des propositions séparées, elles ont été conçues et doivent être appréciées globalement.

Le but de cette communication est de donner une vue d'ensemble de ces propositions.

II. La Commission attache la plus grande importance au passage, le 1^{er} janvier prochain, à une deuxième étape de l'union économique et monétaire, conformément à la décision prise, sans ambiguïté ni préalable, à la conférence au sommet d'octobre 1972.

Elle estime d'ailleurs que les événements les plus récents feraient, en tout état de cause, une obligation aux États membres, dans l'intérêt de chacun d'entre eux et de l'Europe, de resserrer les liens qui les unissent dans les domaines économique et monétaire. Les problèmes qu'ils vivent, les risques qui se précisent, leur sont, à l'évidence, communs.

Dans ces conditions, la tâche prioritaire des institutions communautaires doit être de prendre, avant la fin de l'année 1973, les décisions nécessaires pour permettre le passage à une deuxième étape, que ces décisions fassent encore partie de l'achèvement de la première étape ou qu'elles appartiennent déjà au programme d'action pour la deuxième étape.

Cet ensemble de décisions ne saurait consister en un simple prolongement de la première étape. Il est important que des progrès essentiels soient accomplis, qui assurent que les déficiences de la première étape soient dépassées et marquent bien qu'en entrant dans la deuxième étape, la Communauté franchit un nouveau pas vers la réalisation de l'union économique et monétaire.

Les principaux domaines dans lesquels ces progrès devront être réalisés relèvent de la convergence des politiques économiques globales, de la mise en œuvre de politiques structurelles, du perfectionnement du système monétaire européen et d'un renforcement des structures institutionnelles.

III. Le niveau d'intégration auquel sont parvenues les économies des États membres et la situation de l'environnement international exigent que soit réalisé un degré élevé de convergence des

this, the economic and monetary union cannot be progressively built up and cannot work properly.

It is admittedly not the purpose in the second stage to secure like policies on the part of member States, but to see that their policies are compatible to the extent needed to attain the objectives set at Community level, in particular internal and external stability, growth and full employment.

This necessitates a firm demonstration of political will, in the first place by the member States, which must accept in the conduct of their economic policies, both on the monetary side — internal and external — and in the budgetary field, the constraints necessarily arising out of the fact that they belong to an economic and monetary union in the process of formation. And in the second place by the Community institutions : to them falls the task of framing a policy rising above national issues where these can be seen to be contradictory in the short term, and of showing where the common interest lies, and to them too falls responsibility for ensuring that the policies pursued are in line with the objectives set and the co-ordination procedures are effectively applied.

IV. This political will must be given expression in practical arrangements translating policy into action.

To this end the Commission feels that measures should be taken on a number of levels :

- availability in all the member States of the instruments required to implement the Community policies ;
- strengthening of prior consultation arrangements ;
- rationalisation of the work being done by the committees.

1. The general framework set up by the Council decision of 22nd March 1971 appears by and large to be satisfactory for the establishment of economic policy guidelines. But it is necessary that the conditions should exist in every member State to ensure speedy and effective implementation of Community level decisions. Accordingly, the Commission is submitting to the Council a directive the purpose of which is to

promote stability, growth and full employment in the Community. Under this directive each member State will ensure that all the necessary economic and monetary policy instruments are available to its authorities.

2. In order to be effective, the consultations must be based on permanent arrangements and possibly the use of *ad hoc* procedures in certain cases.

(a) *Permanent consultation arrangements*

The provisions with regard to prior consultation in the Council decision of 17th July 1969 supplemented by the decision of 16th February 1970, and in the resolution of 21st March 1972, did not clearly delimit the terms of reference of the committees and working parties responsible nor precisely specify the measures to be consulted on. This state of affairs has not made for compliance with the consultation arrangements. Reform is therefore essential in this connection.

One reason for this failure has to do to a great extent with the very nature of economic policy. Economic policy is more a continuous process of comparatively specific measures than a set of homogeneous programmes, the content and objectives of which are suddenly changed. Hence the Commission proposes in the first place that prior consultation should take place on a regular basis.

Consultation would take place, as regards general economic policy, in the Co-ordinating Group referred to in 1 (2) of the resolution of 21st March 1972 of the Council and the representatives of the member States' governments. The group should meet at least once a fortnight.

As regards the co-ordination of monetary policies, to ensure ongoing interchange of information on all aspects of the management of the Community exchange system and on the monetary and credit policies of all member States' central banks, the Commission proposes that a Standing Committee be set up within the European Monetary Co-operation Fund reporting to the fund's Board. The holding of consultations in such a committee, which would meet at least once a week, is the more warranted inasmuch as more effective co-ordination of monetary policy, particularly as regards the trend of bank liquidity, conditions for the granting of credit and the level of interest rates, is an important

politiques économiques globales. Cette convergence constitue un élément fondamental pour la réalisation progressive et le bon fonctionnement de l'union économique et monétaire.

Certes, au cours de la deuxième étape, il ne s'agit pas d'arriver à ce que les politiques pratiquées par les Etats membres soient semblables, mais à ce qu'elles assurent la compatibilité nécessaire et suffisante à la réalisation des objectifs définis au niveau communautaire, notamment la stabilité interne et externe, la croissance et le plein emploi.

Cela implique une manifestation ferme de volonté politique. Tout d'abord, de la part des Etats membres, qui doivent accepter pour la conduite de leurs politiques économiques, aussi bien dans le domaine monétaire, interne et externe, que dans le domaine budgétaire, les contraintes qui découlent nécessairement de l'appartenance à une union économique et monétaire en voie de formation. Ensuite, de la part des institutions communautaires, à qui revient la tâche de définir une politique qui dépasse les préoccupations nationales si elles apparaissent contradictoires à court terme, et de mettre en évidence l'intérêt commun ; à elles aussi revient la responsabilité de veiller à ce que les politiques menées soient conformes aux objectifs fixés et à ce que les procédures de coordination soient efficacement appliquées.

IV. Cette volonté politique doit trouver son expression dans des dispositions pratiques qui lui permettent de s'affirmer.

A cette fin, la Commission est d'avis que l'action devrait se développer sur plusieurs plans :

- disponibilité, dans tous les Etats membres, des instruments nécessaires à la mise en œuvre des politiques communautaires ;
- renforcement des consultations préalables ;
- rationalisation des travaux des comités.

1. Le cadre général instauré par la décision du Conseil du 22 mars 1971 paraît, dans l'ensemble, satisfaisant pour la fixation des orientations de politique économique. Mais, il importe que, dans chaque Etat membre, les conditions soient réunies pour garantir une mise en œuvre rapide et efficace des décisions prises au niveau de la Communauté. A cet effet, la Commission soumet au Conseil une directive visant à promouvoir la sta-

bilité, la croissance et le plein emploi dans la Communauté. Cette directive doit conduire tous les Etats membres à se doter des instruments de politique économique et monétaire nécessaires.

2. L'efficacité des consultations passe par le recours à un mécanisme permanent qui n'exclut pas l'utilisation de procédure ad hoc dans certains cas.

(a) Consultations permanentes

Les dispositions prévues en matière de consultations préalables, d'une part dans la décision du Conseil du 17 juillet 1969, complétée par la décision du 16 février 1970, et, d'autre part, dans la résolution du 21 mars 1972, n'étaient parvenues ni à délimiter clairement les compétences des comités ou groupes responsables, ni à définir de manière précise les actions qui devraient faire l'objet de consultations. Cette situation n'a pas favorisé le respect des mécanismes de consultation. Une réforme s'impose donc à cet égard.

Une des raisons de cet échec s'explique, dans une large part, par la nature même de la politique économique. Celle-ci apparaît plutôt comme un processus continu d'actions relativement spécifiques que comme des programmes homogènes dont le contenu et le sens se trouvent modifiés de façon brutale. C'est pourquoi la Commission propose tout d'abord que les consultations préalables prennent un caractère permanent.

La politique économique générale donnerait lieu à consultation au sein du groupe de coordination visé au titre I, paragraphe 2, de la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres du 21 mars 1972. Ce groupe devrait se réunir au moins une fois tous les quinze jours.

La coordination de la politique monétaire exige pour sa part un processus d'information permanente et réciproque sur tous les aspects de la gestion du système de change communautaire ainsi que sur les politiques monétaires et du crédit menées par les banques centrales de chaque Etat membre. A cet effet, la Commission propose de créer un comité permanent auprès du Fonds européen de coopération monétaire sous l'autorité du Conseil d'administration du fonds. L'organisation des consultations auprès d'un tel comité, qui devrait se réunir au moins une fois par semaine, se justifie d'autant plus qu'une coordination plus efficace de la politique monétaire, notamment en ce qui concerne l'évolution de la

precondition for compliance with the exchange system agreed by the Community, whose proper functioning it is the fund's purpose to ensure.

(b) *Ad hoc consultation*

Regular prior consultation would ensure a constant flow of information on the intentions of economic policy authorities, and hence enable action to be taken promptly. It would not, however, be sufficient in some particular cases, which can be clearly defined and which must necessarily involve the adoption of statements of views or decisions at Community level. In such cases it would be necessary to hold prior consultations *ad hoc*. This would have to be done with regard to adjustments in exchange relations and to the conditions under which exchange relations are established. Here, the Commission is proposing strengthening of the consultation arrangements indicated in the Declaration of 13th April 1964 by the representatives of the member States' governments, with appropriate consultation in the Monetary Committee or possibly the Council. The strengthening would consist of making consultation always compulsory and setting a limited period, 72 hours, within which the member State concerned could take no action until an opinion had been delivered at Community level.

Similarly, *ad hoc* consultation would take place in the Monetary Committee on activation of the credit facilities available under the Community exchange system. The Committee would in addition continue its work in connection with international monetary relations, and in particular with the formulation of a common position with respect to the reform of the international monetary system.

3. Thus released from their prior consultation functions, the other committees, the Short-term Economic Policy Committee, the Budgetary Committee and the Medium-term Economic Policy Committee, would be able to discharge more effectively their function of consideration, study and consultation on the formulation of Community policies. However, in order to rationalise the work and avoid the duplications which have occurred in the past, the Commission suggests that the three bodies be merged into a single Economic Policy Committee, which

would thus be better placed to take an overall view, while still able to go in detail into the more specific aspects.

V. Processes for adjusting the economies will need to be devised to enable the greatest possible stability of exchange relations within the Community to be achieved. Also the Commission regards it as vital that the present intra-Community exchange system, allowing, at any one moment, a maximum spread of 2.25 % between the Community currencies, should be extended to include all the Community currencies.

Here, over and above the securing of greater convergence in economic and monetary policies, the accent must be placed on the "common interest" character of exchange policy, on a common strategy in relations with non-member countries, and on expansion of the function of the Monetary Co-operation Fund, which must be endowed with adequate resources. The pooling of reserves, scheduled to be completed in full in 1980, should begin at the start of the second stage. The remodelled short-term credit system should be coupled with arrangements ensuring that credit exceeding certain amounts is granted on condition that the beneficiary member State takes appropriate action in the economic policy field. This would underscore the Community's monetary personality, reflected in particular in monetary relations with non-member countries and international organisations by common positions presented by a single spokesman.

VI. The cohesion needed to achieve economic and monetary union cannot be attained through the overall policies alone; regional and social policies and policies for specific sectors or industries are quite as important in facilitating the necessary economic adjustments and facilitating convergence of the economies. It is necessary therefore to introduce an element of practical Community solidarity, in particular with regard to employment and regional development problems. In these two fields the Commission has already submitted definite proposals to the Council, notably for the launching of a regional fund.

VII. The organisation established for the second stage would enable the Community institutions to fulfil their responsibilities under the treaty more effectively. The Council in particular would be able to adopt, on a proposal from the Commission, the general guidelines for economic policy and any decisions necessary for their implementation. To this end, the Council would

liquidité bancaire, les conditions de la distribution du crédit et le niveau des taux d'intérêt, est une condition importante pour le respect du système de change convenu par la Communauté, dont le fonds doit assurer le bon fonctionnement.

(b) *Consultations ad hoc*

Les consultations permanentes et préalables doivent permettre une information continue sur les intentions des autorités responsables de la politique économique et, par là, la prise en temps voulu des actions nécessaires. Elles ne sauraient cependant suffire dans certains cas bien déterminés dont les circonstances peuvent être définies de façon précise et qui appellent nécessairement des prises de position ou des décisions au niveau communautaire. Il convient alors de tenir des consultations préalables ad hoc. Tel doit être le cas pour les modifications des rapports de change et les conditions dans lesquelles les rapports de change s'établissent. A cet égard, la Commission propose un renforcement des dispositions prévues dans la déclaration des représentants des gouvernements des Etats membres du 13 avril 1964, avec une consultation appropriée au sein du Comité monétaire ou éventuellement du Conseil. Le renforcement de la consultation découle essentiellement de son caractère toujours obligatoire et de la fixation d'une période limitée, 72 heures, pendant laquelle l'Etat membre concerné ne peut prendre aucune mesure sans qu'un avis ait été rendu au niveau communautaire.

De même, des consultations ad hoc doivent prendre place au sein du Comité monétaire pour l'activation des facilités de crédit disponibles dans le cadre du système communautaire de change. Ce comité sera par ailleurs appelé à poursuivre ses travaux dans le domaine des relations monétaires internationales et notamment ceux concernant la définition d'une position commune à l'égard de la réforme du système monétaire international.

3. Libérés des tâches relatives à la consultation préalable, les autres comités, Comité de politique conjoncturelle, Comité de politique budgétaire et Comité de politique à moyen terme, pourraient exercer avec plus d'efficacité leur rôle de réflexion, d'étude et de consultation pour la détermination des politiques communautaires. Toutefois, afin de rationaliser les travaux et d'éviter les doubles emplois qui ont pu se produire dans le passé, la Commission suggère une fusion de ces trois comités en un seul comité de politique économique. Ce dernier serait ainsi en mesure de

mieux appréhender la vue d'ensemble des problèmes tout en restant en mesure d'approfondir des aspects plus spécifiques.

V. A l'intérieur de la Communauté, il faut arriver à des processus d'ajustement des économies qui permettent une stabilité des relations de change aussi grande que possible. En outre, la Commission considère comme essentiel que le régime de change propre actuel, qui prévoit un écart instantané maximum entre les monnaies de la Communauté de 2,25 %, soit généralisé à toutes les monnaies de la Communauté.

A cet égard, outre le renforcement de la convergence des politiques économiques et monétaires, l'accent doit être mis sur l'intérêt commun de la politique des changes, sur une stratégie commune vis-à-vis de l'extérieur et sur le développement des fonctions du Fonds de coopération monétaire qui doit être doté de ressources suffisantes. La mise en commun des réserves devrait commencer dès le début de la deuxième étape pour être achevée en 1980. Le système de crédit à court terme rénové doit être assorti d'un mécanisme qui lie l'obtention du crédit, au-delà de certaines limites, à la politique économique de l'Etat membre bénéficiaire. Ainsi se trouverait affirmée la personnalité monétaire de la Communauté qui devra en particulier se traduire, dans le domaine des relations monétaires avec les pays tiers et les organisations internationales, par des positions communes présentées par un porte-parole commun.

VI. La cohésion nécessaire à la réalisation de l'union économique et monétaire ne peut être obtenue à travers les seules politiques globales ; les politiques régionale, sociale et sectorielle sont tout aussi importantes pour aider les adaptations économiques nécessaires et pour faciliter la convergence des économies. Il est donc nécessaire d'introduire un élément de solidarité communautaire effective, notamment pour les problèmes d'emploi et de développement régional. Dans ces deux domaines, la Commission a déjà soumis au Conseil des propositions précises, en particulier pour la mise en œuvre d'un fonds régional.

VII. L'organisation mise en place pour cette deuxième étape permettrait aux institutions de la Communauté de mieux exercer les responsabilités qui leur incombent en vertu des dispositions du traité, en particulier au Conseil, d'arrêter, sur proposition de la Commission, les orientations générales de politique économique et toutes décisions qui se révéleraient nécessaires pour en as-

have to undertake to set aside one fixed day a month for the examination of economic and monetary problems.

VIII. To give practical expression to the political undertaking entered into by the Heads of State or Government in October 1972 concerning the transition to the second stage, the Commission accordingly proposes that the Council adopt by the end of the present year :

1. a resolution on the second stage of economic and monetary union, signifying the will to move into a second three-year stage, and indicating the outlines thereof ;
2. a directive to promote stability, growth and full employment in the Community ;
3. a decision on the attainment of a high degree of convergence of the economic policies pursued by the member States of the European Economic Community, incorporating and strengthening the present provisions with respect to co-ordination and consultation ;
4. a regulation on the Monetary Fund, setting out to organise the pooling of reserves, remodel the present operation of the Community credit system, and expand the responsibilities of the European Monetary Co-operation Fund ;
5. a decision setting up an Economic Policy Committee to take over the work so far carried out by the Short-term Economic Policy, Budget Policy and Medium-term Economic Policy Committees.

Moreover, the Commission is asking the Council to agree by the end of 1973, as to principle, on a common position — to be presented by a single spokesman — with regard to international monetary relations, on the launching of a regional policy and on the strengthening of the European Parliament's powers. In accordance with the resolution proposed by the Commission, action with regard to tax harmonisation, the establishment of a European capital market and social policy will have to be started up or pressed forward in the early months of 1974.

This will make it established policy that European economic and monetary unification must be pursued without interruption until the goal is reached, and that appreciable progress must be made without delay as from 1st January 1974.

Source : Europe Documents, No. 769, 14th November 1973.

152. Agreement between Egypt and Israel in implementation of Article 1 of United Nations Security Council Resolutions 338 and 339

9th November 1973

1. Egypt and Israel agree to observe scrupulously the cease-fire called for by the United Nations Security Council.
2. Both sides agree that discussions between them will begin immediately to settle the question of the return to the 22nd October positions in the framework of agreement on the disengagement and separation of forces under the auspices of the United Nations.
3. The town of Suez will receive daily supplies of food, water and medicine. All wounded civilians in the town of Suez will be evacuated.
4. There shall be no impediment to the movement of non-military supplies to the east bank.
5. The Israeli checkpoints on the Cairo-Suez road will be replaced by United Nations checkpoints. At the Suez end of the road, Israeli officers can participate with the United Nations to supervise the non-military nature of the cargo at the bank of the canal.
6. As soon as the United Nations checkpoints are established on the Cairo-Suez road, there will be an exchange of prisoners of war, including wounded.

Source : International Herald Tribune, 10th November 1973.

153. Speech by Mr. Heath, British Prime Minister, at the Lord Mayor's banquet, London

12th November 1973

(Extract)

surer la mise en œuvre. Le Conseil devrait, à cette fin, s'engager à réserver chaque mois un jour fixe prédéterminé pour l'examen des problèmes économiques et monétaires.

VIII. Afin de traduire en termes concrets l'engagement politique pris par les chefs d'Etat et de gouvernement en octobre 1972 pour le passage à la deuxième étape, la Commission propose donc au Conseil d'adopter, avant la fin de l'année en cours :

1. Une résolution concernant la réalisation de la deuxième étape de l'union économique et monétaire qui marque la volonté de passer à une deuxième étape de trois années, dont elle définit les grandes lignes ;
2. Une directive visant à promouvoir la stabilité, la croissance et le plein emploi dans la Communauté ;
3. Une décision relative à la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques des Etats membres de la Communauté Economique Européenne qui reprend et renforce les dispositions actuelles en matière de coordination et de consultation ;
4. Un règlement relatif au Fonds de coopération monétaire, ceci afin d'organiser la mise en commun des réserves, d'aménager le fonctionnement actuel du système de crédit communautaire et de développer les responsabilités du Fonds européen de coopération monétaire ;
5. Une décision instituant un Comité de politique économique qui reprend les tâches dévolues jusque là au Comité de politique conjoncturelle, au Comité de politique budgétaire et au Comité de politique économique à moyen terme.

En outre, la Commission demande au Conseil de s'entendre d'ici à la fin de l'année 1973, sur le principe d'une position commune, exprimée par un porte-parole unique, dans les relations monétaires internationales, sur le démarrage d'une politique régionale et sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Les premiers mois de l'année 1974 devront être mis à profit pour engager ou poursuivre l'action dans le domaine de l'harmonisation fiscale, de la constitution d'un marché européen des capitaux, et de la politique sociale, conformément à la résolution proposée par la Commission.

Ainsi, il sera clairement établi que l'unification économique et monétaire européenne doit être poursuivie de manière continue jusqu'à son terme et doit progresser sensiblement dès le 1^{er} janvier 1974.

Source : *Europe Documents*, n° 769, 14 novembre 1973.

152. Accord conclu entre l'Egypte et Israël en application des articles 1 des Résolutions 338 et 339 du Conseil de sécurité des Nations Unies

9 novembre 1973

1. L'Egypte et Israël sont d'accord pour appliquer scrupuleusement le cessez-le-feu réclamé par le Conseil de sécurité des Nations Unies.
2. Les deux parties sont d'accord pour engager immédiatement des discussions entre elles afin de régler les questions soulevées par le retour aux positions du 22 octobre dans le cadre de l'accord sur le désengagement et la séparation des forces sous les auspices des Nations Unies.
3. La ville de Suez recevra quotidiennement des approvisionnements en nourriture, en eau et en produits médicaux. Tous les blessés civils de la ville de Suez seront évacués.
4. Il n'y aura pas d'obstacles au mouvement de fournitures non militaires vers la rive orientale du canal.
5. Les points de contrôle israéliens sur la route Le Caire-Suez seront remplacés par des points de contrôle des Nations Unies. A l'extrémité de la route, à Suez, des officiers israéliens peuvent participer avec les Nations Unies à la supervision de la nature non militaire des cargaisons sur la rive du canal.
6. Aussitôt que les points de contrôle des Nations Unies seront établis sur la route Le Caire-Suez, l'échange de tous les prisonniers de guerre, y compris des blessés, commencera.

Source : *Le Monde*, 11 novembre 1973.

153. Discours prononcé par M. Heath, Premier ministre britannique, au banquet du Lord-Maire à Londres

12 novembre 1973

(Extrait)

.....

We are in a time of momentous change — war at Europe's own doorstep in the Middle East ; tension between the super powers ; uncertainty over oil supplies, and for many other causes. Amidst these uncertainties the British Government is pursuing two main objectives.

First, and above all, to bring fighting to an end in the Middle East and to work for the possibility of creating there a secure and lasting peace. And, second, to hold fast to our traditional alliances and friendships in the international community. The Middle East is an area of special interest to many people in our country. We have been closely linked with its political development, in this century and before. This reinforces the sympathy we instinctively feel for nations which are seeking to build new societies, while nourishing what is precious to them in their past.

As a permanent member of the Security Council, we have a responsibility for helping the nations of the region to find peace and stability. Moreover, there are many economic links between Britain and the Middle East. For too long successive waves of war have engulfed the Middle East, followed by periods of uneasy truce. We believe there now exists a real opportunity, the first perhaps for many years, to convert truce and cease-fire into permanent settlement and lasting peace. That must be our main objective. We shall do all in our power to bring it about.

Our judgment of the right means to that end has not changed substantially in the last three years. The declaration of the Foreign Ministers of the European Community last week was closely based on that long-standing and deeply-considered judgment. It is natural that within Britain public attention should focus on one particular consequence of the war in the Middle East : its effect on our oil supplies. I do not propose to discuss tonight the short-term problems in this field, save to say that I have no doubt that their solution depends upon achieving peace in the Middle East.

Once that peace is achieved, it will be easier to detach the question of oil supplies and prices

from immediate political considerations. In the longer term we have taken a number of steps to broaden the base of our energy supplies and to reduce our dependence on imported oil.

We have taken measures to sustain our coal industry. We are planning increased generation of nuclear power. We are vigorously encouraging the exploration for oil and gas round our shores. We can expect by 1980 to be meeting two-thirds of our oil requirements from the North Sea. Thanks to these measures, and to the inventiveness of our scientists and our industry, this country will emerge at the end of this decade with a broader and better base for our energy resources than ever before.

My Lord Mayor, I should like to return to another aspect of international affairs : the relationship between Western Europe and the United States. Over the last few years the relative military power of the United States, Russia and Western Europe has been changing. The Soviet Union has achieved nuclear parity with the United States. This means that the Soviet Union can negotiate from a position of strength in the talks on strategic arms limitation.

The Russians are also continuing to build up their conventional military strength. At the same time the NATO countries are finding it difficult to maintain current force levels — although of course their strategic importance is still great, and their military contribution considerable. In political terms, too, the relationship between the two super powers, America and Russia, has acquired a quite new meaning, for each in the eyes of the other. We have seen during the Middle East war how crucial this interaction of strategy and politics has become. Here in Europe, the Community of the Nine is emerging as a new power in economic terms, and increasingly in political terms. And in the Far East, we have to reckon with the new relationship between Russia, America and China, as well as with the immense economic power of Japan.

But some things have not changed. There remain, for instance, the ideological differences dividing NATO from the Warsaw Pact, and there remain also the identity of interest and the

Nous vivons une période marquée par de très importants changements — le conflit du Proche-Orient à la porte de l'Europe, la tension entre les superpuissances, l'incertitude qui règne au sujet de l'approvisionnement en pétrole, ainsi que pour bien d'autres motifs. Au milieu de ces incertitudes, le gouvernement britannique poursuit deux objectifs principaux.

Avant tout, amener à leur terme les combats qui se déroulent au Proche-Orient et rechercher la possibilité d'y établir une paix sûre et durable. Deuxièmement, rester fidèles à nos alliances et amitiés traditionnelles dans la communauté internationale. Le Proche-Orient est une région à laquelle beaucoup de Britanniques portent un intérêt particulier. Nous avons en effet été étroitement liés à son évolution politique, au cours de ce siècle et antérieurement. Ceci renforce la sympathie que nous éprouvons instinctivement pour des pays qui s'efforcent de construire des sociétés nouvelles, tout en restant attachés à ce qui leur est précieux dans leur passé.

En qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la Grande-Bretagne a la responsabilité d'aider les pays de la région à trouver la paix et la stabilité. En outre, il existe de nombreux liens économiques entre la Grande-Bretagne et le Proche-Orient. Des vagues de conflit successives ont depuis trop longtemps submergé le Proche-Orient, suivies de périodes de trêve aléatoire. Nous croyons qu'il existe aujourd'hui une possibilité réelle, la première peut-être depuis des années, de convertir trêve et cessez-le-feu en règlement permanent et paix durable. Ce doit être notre objectif principal. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'il se réalise.

Notre opinion concernant les moyens appropriés de parvenir à cette fin n'a pas sensiblement changé au cours de ces trois dernières années. La déclaration faite par les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne la semaine dernière est essentiellement fondée sur cette opinion exprimée depuis longtemps et profondément motivée. Il est normal qu'en Grande-Bretagne, l'attention de l'opinion se concentre sur une conséquence particulière de la guerre au Proche-Orient : son effet sur notre approvisionnement en pétrole. Je n'ai pas l'intention d'aborder ce soir les problèmes à court terme qui se posent dans ce domaine, si ce n'est pour dire qu'il ne fait pour moi aucun doute que leur solution dépend d'un règlement de paix au Proche-Orient.

Lorsque cette paix sera obtenue, il sera plus facile de séparer la question de l'approvisionnement

en pétrole et de son prix des considérations politiques immédiates. Pour le plus long terme, nous avons pris un certain nombre de mesures visant à élargir la base de nos ressources énergétiques et à réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole importé.

Nous avons pris des mesures pour maintenir l'activité de notre industrie charbonnière. Nous projetons un accroissement de la production d'énergie nucléaire. Nous encourageons vigoureusement l'exploration du pétrole et du gaz autour de nos côtes. Nous pouvons compter que, d'ici à 1980, la Mer du Nord nous permettra de satisfaire aux deux tiers de nos besoins en pétrole. Grâce à ces mesures et au génie inventif de nos scientifiques et de notre industrie, ce pays possèdera à la fin de la présente décennie une base de ressources énergétiques plus large et plus satisfaisante que jamais auparavant.

M. le Lord-Maire, je voudrais revenir à un autre aspect des affaires internationales : les relations entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. Au cours de ces dernières années, la puissance militaire relative des Etats-Unis, de la Russie et de l'Europe occidentale a changé. L'Union Soviétique est parvenue à la parité nucléaire avec les Etats-Unis. Ceci veut dire que l'Union Soviétique peut négocier dans une position de force dans les conversations sur la limitation des armes stratégiques.

Les Russes continuent également d'accroître leurs forces militaires conventionnelles. En même temps, les pays de l'O.T.A.N. ont du mal à maintenir les niveaux de forces actuels — quoique, bien entendu, leur importance stratégique soit toujours grande, et leur contribution militaire considérable. Sur le plan politique également, les relations entre les deux superpuissances, l'Amérique et la Russie, ont pris un sens nouveau, pour chaque pays aux yeux de l'autre. Nous avons pu constater pendant la guerre du Proche-Orient combien cette interaction de la stratégie et de la politique est devenue capitale. Ici en Europe, la Communauté des Neuf est en train de devenir une nouvelle puissance sur le plan économique, et de plus en plus sur le plan politique. Et, en Extrême-Orient, il nous faut tenir compte des relations nouvelles entre la Russie, l'Amérique et la Chine, ainsi que de l'immense puissance économique du Japon.

Mais certaines choses n'ont pas changé. Il reste notamment les divergences idéologiques qui séparent l'O.T.A.N. du Pacte de Varsovie et il reste également la communauté d'intérêt et l'in-

strategic interdependence of the NATO Alliance. These are vital ties which unite the allies. Some of the new factors which I have mentioned have worked to produce strains and difficulties for the North Atlantic Alliance at a time of crisis. But we should not exaggerate their significance. The essential priorities have not changed. The need for an Atlantic partnership dedicated to the common defence remains as necessary as ever. In that partnership the United States remains, of course, by far the largest and most powerful of the partners. The way in which they have sustained that partnership, and the generosity with which they have accepted, and continue to accept, the responsibilities which their rôle in the partnership has laid upon them, are facts which none of us can fail to recognise and honour.

What we have witnessed in recent weeks is another illustration of a fact familiar to us from the recent past: what happens when a partner in the Alliance decides, for national reasons, to undertake a policy in the wider field which interacts on the different national policies of its allies.

We have to be realistic about this. It happened at the time of the Korean war, and indeed in the Middle East on an earlier occasion. In an alliance such as ours, these events are moments to be overcome. They must not be allowed to obscure the need for unity in our common defence. Nobody who looks at the military reality in Europe should have any doubt of that. I would draw another conclusion about the events of the past month. No one would deny the immense burden which the super powers carry, or the consequences which may follow from a decision made by President Nixon and Dr. Kissinger in Washington, or Mr. Brezhnev and his colleagues in the Kremlin. But the world outside these centres of power and decision is vitally important too. How the world is shaped tomorrow may depend just as much on the next generations elsewhere. What men believe in Peking or Tokyo or Cairo and Tel Aviv, or indeed here in Western Europe, may influence our lives, and the lives of our children, no less powerfully than decisions taken in Washington or Moscow.

The immensity of the nuclear threshold gives to others an influence on the course of history which those who were not militarily speaking

great powers have previously lacked. Such nations, whether by the determination of their national character, or the genius of their peoples, may surprise us by the effect which they produce. I believe this to be of great importance to the nations of Western Europe, for so long the source of political thought and cultural innovation.

My Lord Mayor, when I spoke at your predecessor's banquet a year ago, I had just returned from the first summit conference of the enlarged European Community in Paris. At that meeting we gave the institutions of the Community a number of clearly-defined tasks for 1973, with time-tables for completion of the work and for the decisions to which the work would lead. All this work has been going steadily forward. The Commission has made its proposals, and the Council of Ministers will be taking decisions between now and the end of the year.

But the vision of those who founded the European Communities was not limited to the immediate purposes for which they were created. They saw the Communities laying the foundations of an ever-closer union among the peoples of Europe. I have always shared their conviction that, as the countries of the Community developed the practice and habit of working together within the framework of the treaties, so they would discover, first the need, and then the means, for working together over a much wider range of political affairs. I have also believed that this process might well develop a good deal faster than some would expect, once we ourselves were full members of the Community. Indeed many Europeans welcomed our accession precisely because they believed that it would inject a new impetus into the development of European political co-operation.

So one of the most encouraging features of this year has been the fact that on a number of major issues, beyond as well as within the scope of the Treaty of Rome, the Nine have come together and defined a common position and policy. We have agreed upon the Community's position for the next round of multilateral trade negotiations in the GATT. At Copenhagen in September the Foreign Ministers of the Nine worked out and agreed a common position on the relationship of the Community with the United States. And again recently we were able

terdépendance stratégique des pays de l'Alliance atlantique. Ce sont là des liens vitaux qui unissent les alliés. Certains des éléments nouveaux que j'ai évoqués ont contribué à engendrer des tensions et des difficultés pour l'Alliance nord-atlantique dans une période de crise. Mais nous ne devrions pas exagérer leur signification. Les priorités essentielles n'ont pas changé. Le besoin d'une association atlantique vouée à la défense commune demeure aussi nécessaire que jamais. Dans cette association, les Etats-Unis demeurent, bien entendu, le partenaire de loin le plus grand et le plus puissant. La façon dont ils ont soutenu cette association et la générosité avec laquelle ils ont accepté, et continuent d'accepter, les responsabilités que leur rôle dans l'association a placées sur leurs épaules sont un fait qu'aucun de nous ne peut manquer de reconnaître et d'apprécier.

Ce à quoi nous avons assisté ces dernières semaines est une nouvelle illustration d'un fait que le passé récent nous a rendu familier : ce qui se produit quand un partenaire de l'Alliance décide, pour des raisons nationales, de mener dans un domaine plus large une politique qui a des répercussions sur les différentes politiques nationales de ses alliés.

Nous devons nous montrer réalistes à cet égard. Cela s'est produit à l'époque de la guerre de Corée, et même au Proche-Orient antérieurement. Dans une alliance telle que la nôtre, ces événements sont des moments qu'il faut surmonter. Il ne faut pas permettre qu'ils fassent oublier le besoin d'unité dans notre défense commune. Au vu de la réalité militaire en Europe, nul ne devrait en douter. Je tirerai une autre conclusion des événements du mois passé. Nul ne nierait l'immense fardeau que portent les superpuissances, ou les conséquences qui peuvent résulter d'une décision prise par le Président Nixon et M. Kissinger à Washington, ou par M. Brejnev et ses collègues au Kremlin. Mais le monde situé en dehors de ces foyers de puissance et centres de décision est également d'une importance capitale. La forme que prendra le monde demain dépendra peut-être tout autant des générations suivantes en d'autres lieux. Ce que des hommes croient à Pékin ou à Tokyo, ou encore au Caire et à Tel-Aviv, ou même ici en Europe occidentale peut influencer notre existence, et celle de nos enfants, non moins puissamment que des décisions prises à Washington ou à Moscou.

L'immensité du seuil nucléaire donne à d'autres une influence sur le cours de l'histoire, qui échappait jusqu'ici à ceux qui n'étaient pas, mili-

tairement parlant, de grandes puissances. Ces pays, que ce soit par la détermination propre à leur caractère national ou par le génie de leur peuple, pourraient bien nous étonner par la résonance de leur action. Je crois que ceci est d'une grande importance pour les pays d'Europe occidentale, qui ont été pendant si longtemps la source de la pensée politique et de l'innovation culturelle.

M. le Lord-Maire, lorsque j'ai pris la parole au banquet de votre prédécesseur il y a un an, je venais de rentrer de la première conférence au sommet de la Communauté européenne élargie à Paris. A cette réunion, nous avons assigné aux institutions de la Communauté un certain nombre de tâches pour 1973, avec des calendriers pour l'achèvement du travail et pour les décisions auxquelles ce travail conduirait. Tout ce travail a régulièrement avancé. La Commission a fait ses propositions et le Conseil des Ministres prendra des décisions d'ici à la fin de l'année.

Mais la vision de ceux qui ont fondé les Communautés européennes ne se limitait pas aux buts immédiats pour lesquels elles ont été créées. Pour eux, les Communautés devaient jeter les bases d'une union toujours plus étroite entre les peuples de l'Europe. J'ai toujours partagé leur conviction selon laquelle, au fur et à mesure que les pays de la Communauté acquerraient l'habitude de travailler ensemble dans le cadre des traités, ils découvriraient, d'abord le besoin, ensuite le moyen, de travailler ensemble sur un éventail plus large de questions politiques. J'ai également cru que ce processus pourrait bien se développer beaucoup plus rapidement que certains ne l'auraient supposé, une fois que nous serions nous-mêmes membre à part entière de la Communauté. A vrai dire, beaucoup d'Européens se sont félicités de notre accession, précisément parce qu'ils croyaient qu'elle imprimerait un nouvel élan au développement de la coopération politique européenne.

Ainsi, l'un des aspects les plus encourageants de cette année a été le fait que sur un certain nombre de questions importantes, entrant dans le domaine du Traité de Rome ou non, les Neuf se sont rassemblés et ont défini une position et une politique communes. Nous nous sommes mis d'accord sur la position de la Communauté pour la prochaine série de négociations commerciales multilatérales dans le cadre du GATT. Au mois de septembre à Copenhague, les ministres des affaires étrangères des Neuf ont arrêté une position commune concernant les relations de la Com-

to define a common position on the Middle East. I warmly welcome these developments. Indeed, I want to build on them, and go further.

It was largely with this in mind that I said at Blackpool last month that I wanted to see more frequent and regular meetings of the Heads of State or Government of the Nine. In today's world, none of the countries who are members of the Community can exercise effective political influence on its own. The Community as a whole has the strength to exert such an influence, if it can develop a clear and positive political personality in world affairs. The Community's personality also depends on its own internal development. We need to maintain the momentum of the Community's own policies and programmes, and to give them a clear strategic direction. In the end it is at Head of Government level that we shall best be able to exert and express the joint authority, and to create the sense of initiative and purpose, which all this will require.

The summit meetings I have in mind would not be large-scale international conferences, like the meetings we had in Paris a year ago. They would not do the work, or detract from the authority of the Council of Ministers. They would be small and essentially informal meetings, where nine men could talk together over the common needs and problems of the Community countries, improve their understanding of each other, and develop the habit of working and thinking together. From the public statements that have been made, as well as from the contacts we have had with other Community governments, it is clear that other Heads of Government have felt the same need, and welcome the proposal for regular and more frequent meetings. The Danish Prime Minister has proposed that the first meeting should take place in Copenhagen next month. I have said that I am ready to be there.

So this is yet another step in European co-operation, yet another sign that the European Community is no mere trading agreement, but the foundation of a European union which is able and ready to act, in association with its allies and friends, as a political force in the wider world. My Lord Mayor, it will be no surprise to you that I welcome this.

Throughout my political career I have believed that a strong and united Western Europe would be a strong influence for good in the world. I have worked, not only to bring it about, but also to make sure that we in this country are part of it, as our geographical, historical and cultural links make it natural for us to be.

I believe that more and more people in this country are recognising that it is only through our membership of a united Europe that we can effectively exert our influence to promote the peace and the security of the world, and create the conditions in which our people can continue to enjoy the fruits of industry and prosperity.

Source : British Embassy, Paris.

**154. Statement by Mr. Jobert,
French Minister for Foreign Affairs,
in the National Assembly, Paris**

12th November 1973

(Extracts)

.....

The super powers and the Middle East crisis

.....

The Middle East conflict is only one case in point, because when the nuclear super powers — the United States and the USSR — signed an agreement last 22nd June on the prevention of nuclear wars, they began a process of equilibrium and arbitration which reaches far beyond their own territory. Political interest, material necessities and the margin of risk they have maintained between them are all things that prompt them to perfect this agreement and to have recourse to continual arbitration, for their own difficulties as well as for the conflicts of others which might hamper their dialogue. At first they thought that the Middle East conflict was not yet that kind of conflict and that they had the situation in a way under control. Our analysis was not the same. I told you so on 19th June

munauté avec les Etats-Unis. Et, récemment encore, nous avons pu définir une position commune sur le Proche-Orient. Je me félicite vivement de cette évolution. En vérité, je désire la poursuivre et aller plus loin.

C'est en grande partie en songeant à ceci que j'ai déclaré à Blackpool le mois dernier que je souhaitais voir des réunions plus fréquentes et plus régulières des chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun des pays qui sont membres de la Communauté ne peut exercer une véritable influence politique isolément. La Communauté dans son ensemble est assez puissante pour exercer une telle influence, si elle peut acquérir une personnalité politique claire et concrète dans les affaires mondiales. La personnalité de la Communauté dépend également de son développement interne. Il nous faut maintenir l'élan des propres lignes d'action et programmes de la Communauté et leur donner une direction stratégique claire. En fin de compte, c'est au niveau des chefs de gouvernement que nous serons le mieux à même d'exprimer et d'exercer l'autorité commune et de créer le sens de l'initiative et la communauté d'intention que tout ceci exigera.

Les réunions au sommet que j'ai à l'esprit ne seraient pas de grandes conférences internationales comme les réunions que nous avons eues à Paris il y a un an. Elles ne feraient pas l'affaire ou nuiraient à l'autorité du Conseil des Ministres. Ce seraient des réunions restreintes et essentiellement informelles où neuf hommes pourraient s'entretenir des besoins et problèmes communs des pays communautaires, chercher à mieux se comprendre et acquérir l'habitude de travailler et de penser ensemble. A en juger par les déclarations publiques qui ont été faites et par les contacts que nous avons eus avec d'autres gouvernements de pays communautaires, il est clair que d'autres chefs de gouvernement ont ressenti le même besoin et sont favorables à la proposition de rencontres régulières et plus fréquentes. Le Premier ministre danois a proposé que la première réunion ait lieu à Copenhague le mois prochain. J'ai dit que j'étais prêt à m'y rendre.

Voici donc un nouveau pas franchi sur la voie de la coopération européenne, une nouvelle indication que la Communauté européenne n'est pas un simple accord commercial, mais la base d'une union européenne qui est capable d'agir et qui est prête à le faire, en collaboration avec ses alliés et amis, en tant que force politique sur la

scène mondiale. M. le Lord-Maire, cela ne vous surprendra pas que je m'en félicite.

Tout au long de ma carrière politique, j'ai cru qu'une Europe forte et unie aurait une influence bénéfique considérable dans le monde. J'ai travaillé, non seulement pour qu'elle se réalise, mais aussi pour que nous autres dans ce pays en fassions partie, comme le veulent nos liens géographiques, historiques et culturels.

Je crois que de plus en plus nombreux sont ceux dans ce pays qui se rendent compte que ce n'est que par notre appartenance à une Europe unie que nous pourrions exercer véritablement notre influence pour promouvoir la paix et la sécurité du monde, et créer les conditions dans lesquelles notre peuple pourra continuer à recueillir les fruits du développement industriel et de la prospérité.

Source : Ambassade de Grande-Bretagne, Paris, *Textes et Déclarations*, n° 23, 20 novembre 1973.

154. Déclaration faite par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée Nationale à Paris

12 novembre 1973

(Extraits)

.....

Les superpuissances et la crise du Proche-Orient

.....

Le conflit du Proche-Orient n'en est qu'un point d'application, car, en signant, le 22 juin dernier, un accord sur la prévention des guerres nucléaires, les Etats-Unis et l'U.R.S.S., superpuissances nucléaires, se sont engagées dans un processus d'équilibre et d'arbitrage qui dépasse de loin leurs propres territoires. L'intérêt politique, les nécessités matérielles, la marge de risque qu'elles ont maintenue entre elles, tout les pousse à perfectionner cet accord et à recourir à l'arbitrage permanent de leurs difficultés propres comme des conflits des autres qui pourraient gêner leur dialogue. Elles ont d'abord pensé que celui du Proche-Orient n'était pas encore de celles-là et qu'elles avaient la situation sous contrôle, en quelque sorte. Telle n'était pas notre analyse. Je vous l'ai dit le 19 juin dernier, et d'autres

and other, more authoritative, people said so, too. And the fighting resumed. It was not unforeseen.

But today, we should examine the circumstances under which war again broke out and the circumstances under which the fighting was ended — by a cease-fire which everyone should welcome, which was difficult to come by, but which is still precarious. And I would like to be sure that it is the beginning of a definitive settlement, indeed of genuine negotiations.

In any case, everyone must nurture this glimmer of peace with great care. Regardless of our opinion of the crisis and the means of settling it, everything that helps end the fighting and prolong the truce must be welcomed by us and encouraged without hesitation.

Abrupt crises like this are revealing because they bring into focus trends which were only suspected ; they expose behaviour which had been masked ; they also show us ourselves, what options we have to act and, it must also be said, the limits of our action. So we must know how to learn the lessons from this without emotion and bitterness so as to make our political options clearer.

These lessons confirm our analyses and our guidelines ; they confirm our uncertainties about the functioning and the effects of the system of joint concertation arising from the Nixon-Brezhnev agreement ; they impel us to continue unceasingly with European construction ; they oblige us not to relax our defence effort ; they commit us to seek more than ever a path toward détente and co-operation, one that does not lead to a stage set with illusions and traps to which so many smiles beckon us : a path for free and mutually respectful peoples.

It must be said that the Middle East crisis confirmed, that it confirms each day, our doubts about the functioning and effects of the system of joint concertation between the United States and the USSR.

The way the conflict itself was resolved, first of all : this concertation did not make it possible to forestall war, or even to guess — or be informed — that an attack was being prepared. Of course the two super powers were able to impose the cease-fire, even though it took time and they had to try two methods before achieving it. The conflict, which they fed in advance by supplying

many powerful weapons, was sustained by each of them with massive deliveries until, after bitter confrontations, a situation emerged on the battlefield whereby each of the belligerents could have the illusion he was obtaining satisfactory results.

Only then did these two powers manage to come to an agreement which they had the Security Council endorse — like the subsequent resolutions — whereas this Council was until that time powerless to ensure the functions vested in it by the Charter : a powerlessness desired by each belligerent State that wanted a victory ; a powerlessness tacitly planned by the two powers who reserved for themselves the right to settle the matter between themselves.

In order for them to do this, they had to resort to pressure or threats not only on the belligerents themselves, regardless of whether they were friends or enemies, but also on each other, as we saw on 25th October, at the risk of direct confrontation and of triggering a perilous escalation of alerts and intimidating measures.

But the conflict is far from being settled : Resolutions 338, 339, 340 and 341, the establishment of a fragile and tenuous emergency force, the increase in the number of observers, scarcely permit us at the present time to fix the limits of a hard-won halt to the fighting.

Where is the fundamental application of Resolution 242 ? Where are the talks that should be leading to it ? What are the procedures and guarantees ? We are still many weeks away from it. And yet the super powers make it their exclusive concern with repercussions that everyone can now perceive.

Repercussions on the international community first of all : The effects of what amounts to a veritable condominium have been to incapacitate the international community. Between 6th October when hostilities were resumed, and 22nd October, when Resolution 338 was adopted on the initiative of the United States and the Soviet Union — co-sponsors for the first time of a resolution on the Middle East — neither the United Nations nor its Security Council were able to make themselves felt because the super powers could not come to a decisive agreement. 22nd October was the day on which the international community was asked to endorse the agreement which had been reached the day before by being invited to participate in the procedures of its

voix, plus autorisées, l'ont dit. Les hostilités ont donc repris. Ce n'était pas imprévu.

Mais aujourd'hui, il convient de méditer les conditions dans lesquelles la guerre a pu reprendre et les conditions dans lesquelles il a été mis fin au combat, par un cessez-le-feu dont chacun doit se féliciter, qui était difficile à obtenir, qui reste cependant précaire et dont je voudrais être sûr, qu'il soit l'amorce d'un règlement définitif, voire d'une véritable négociation.

En tout cas, chacun doit veiller sur cette lueur de paix, avec grand soin. Quel que soit notre jugement sur la crise et les procédures pour la régler, tout ce qui favorise l'arrêt des combats et prolonge la trêve doit être accueilli par nous avec faveur et encouragé sans réticences.

Les crises brutales comme celle-ci sont des révélateurs qui mettent en relief des évolutions qui n'étaient que soupçonnées, qui font apparaître des comportements jusque-là masqués, qui nous renseignent également sur nous-mêmes, sur nos possibilités d'agir, et il faut le dire aussi, sur les limites de notre action. Il faut donc savoir sans passion et sans aucune aigreur en tirer les enseignements pour éclairer nos choix politiques.

Ces enseignements nous confirment dans nos analyses et dans nos orientations : ils confirment nos incertitudes quant au fonctionnement et aux effets du système de concertation né de l'accord Brejnev-Nixon ; ils nous incitent à poursuivre inlassablement la construction européenne ; ils nous imposent de ne pas relâcher notre effort de défense ; ils nous engagent à rechercher plus que jamais une voie vers la détente et la coopération qui ne mène pas vers ce théâtre d'illusions et de pièges auquel tant de sourires nous convient : une voie pour des peuples libres et respectueux les uns des autres.

De la crise du Proche-Orient, comment ne pas dire qu'elle a confirmé, qu'elle confirme chaque jour nos incertitudes quant au fonctionnement et aux effets du système de concertation entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Sur la solution même du conflit, d'abord. Cette entente n'a pas permis de prévenir la guerre, ni même de deviner — ou de s'informer — qu'une attaque se préparait. Sans doute les deux Supergrands ont-ils pu imposer le cessez-le-feu, encore qu'il ait fallu du temps et recourir à deux formules avant d'y parvenir. Le conflit, nourri préalablement par eux d'armes puissantes

et nombreuses, a été entretenu par chacun d'eux avec des livraisons massives, jusqu'à ce que sur le terrain, après des affrontements sanglants, se dessine une situation dont chaque belligérant pouvait avoir l'illusion de se satisfaire.

Alors seulement ces deux puissances sont parvenues à un accord qu'elles ont fait sanctionner par le Conseil de sécurité — comme les résolutions qui ont suivi — tandis que ce Conseil était resté jusque-là impuissant à assurer les fonctions qui lui sont dévolues par la Charte, impuissance souhaitée par chaque belligérant qui voulait obtenir une victoire, impuissance tacitement organisée par deux puissances qui se réservaient de régler cette affaire entre elles.

Pour y parvenir, il leur a fallu utiliser pressions ou menaces, sur les belligérants eux-mêmes, qu'ils soient leurs amis ou leurs ennemis, mais aussi l'un sur l'autre, comme on l'a vu le 25 octobre, au risque de s'affronter directement et d'amorcer une escalade périlleuse de mesures d'alerte et d'intimidation.

Enfin, le conflit est loin d'être réglé : les Résolutions 338, 339, 340, 341, la constitution de la fragile et diaphane force d'urgence, le renforcement du nombre des observateurs permettent à peine, à l'heure actuelle, de délimiter un difficile arrêt des combats.

Où est l'application essentielle de la Résolution 242 ? Où sont les conversations qui devraient y mener ? Quelles procédures, quelles garanties ? Bien des semaines nous en séparent encore. Et pourtant, l'exclusivité des grands Etats s'impose, avec des conséquences que chacun désormais perçoit.

Sur la communauté internationale, d'abord. Les conséquences de ce véritable condominium ont été de frapper celle-ci d'incapacité. Entre le 6 octobre — date de la reprise des hostilités — et le 22 octobre, date du vote de la Résolution 338 à l'instigation des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., co-auteurs pour la première fois d'une résolution sur le Proche-Orient, ni l'O.N.U., ni son Conseil de sécurité n'ont pu se manifester faute de leur accord décisif. Le 22 octobre, c'est cet accord réalisé la veille que l'on a demandé à la communauté internationale de sanctionner en l'invitant à participer aux modalités de son exécution. La France, la Grande-Bretagne et la Chine ont même été délibérément exclues du jeu par les dispositions de la Résolution 340.

implementation. France, the United Kingdom and China were actually deliberately excluded from the game by the terms of Resolution 340.

Likewise, tomorrow, the international community will be invited to give its blessing to any hard-won settlement — at least we must hope so. For if such a blessing were not sought or were refused, one can imagine the precarious nature of an agreement that would first of all be challenged by many Arab and African States and that the parties themselves could not sustain for long because of this.

Repercussions on the belligerents themselves, being now directly dependent on their protectors; the margin here is just as insignificant, although the one can use the "oil weapon" — by proxy because it does not have any oil — and the other can try political pressure at the level of American institutions. We would like to hope that a solution will be achieved, one that corresponds to what is lawful and just, such as the one France has been endeavouring to win support for since 1967.

It is essential to implement Resolution 242 of 22nd November 1967 in all of its parts, that is, to obtain on the one hand restitution of the territories occupied at the time of the 1967 war, on the other the termination of the state of belligerency and the recognition of the right of every State in the area to enjoy, in peace, its full sovereignty and the inviolability of its territory.

In addition, freedom of navigation through international waterways — the Suez Canal and the Gulf of Aqaba — must be ensured.

It is essential that a settlement be lasting. To this end, it must rest on a system of international guarantees which will comprise *inter alia* the setting up of demilitarised zones — these are by the way already provided for in Resolution 242 — where United Nations peacekeeping forces under the authority of the Security Council will be stationed. In our opinion these forces must include contingents of the permanent members of the Security Council whose presence will serve to increase the effectiveness of the guarantees.

It is essential lastly to see that the settlement takes into account the rights of the Palestinians.

No solution will endure unless these rights are taken into consideration in a spirit which conforms to present-day political realities.

I repeat that the international community alone, by the rights and duties that the Charter has vested in the Security Council, can through the establishment of a very solid network of reciprocal commitments to peace and specific international guarantees give to all, both Israel and the Arab States, the secure and recognised boundaries provided for in Resolution 242.

Repercussions on the Atlantic Alliance, whose community of interests presupposes at the very least exchanges of information and consultation. The repercussions of the night of 24th-25th October will be felt for some time to come. As the President of the Republic said, "This manner of proceeding is dangerous, experience having shown that the dialogue between the two super powers — the United States and the USSR — might just as easily lead to a generalised conflict as serve *détente*". Without wondering whether the state of alert was justified when it was declared, we can still ask ourselves whether the assistance asked of the Alliance was in keeping with the actual objective of the Alliance.

Repercussions on France and Europe lastly: the by-passing of them — a move that made short work of their patient and stubborn quest for a peace settlement over the past few years — was a mistake on the part of both super powers. A mistake because the solution to the conflict is not simple and because there is no indication that Europe's assistance might not in the long run be useful; a blunder probably as well because each of us has seen to what extremes and in what direction this policy could go, with its rather haphazard parcelling out. With Europe being treated as a "non-person" and being humiliated in its inexistence, it has on account of its energy dependence become no less than the focus of the second battle in the war of the Middle East.

A forgotten victim of the conflict, but a victim nevertheless, even though it perpetually denounced the perils. Its distress and its bitterness are obvious. But it also noted that it was more of a pawn than an instrument or an asset in the arbitration of the great powers. It can and should learn a basic lesson from this.

Many people expect Europe not merely to react but to actually be born at last.

These observations are perhaps brutally frank. But we have to be realistic and perspicacious. They strengthen our conviction that if we want to remain free, if we want to have any influence on the evolution of the world, and

Demain, de la même manière, la communauté internationale sera conviée à bénir tel règlement péniblement obtenu, on veut du moins l'espérer. Car, si cette bénédiction n'était pas recherchée ou était refusée, on conçoit la précarité d'un tel accord que récuseraient d'abord bien des Etats arabes ou africains et que les parties elles-mêmes ne pourraient, de ce fait, longtemps soutenir.

Sur les belligérants eux-mêmes, placés désormais dans la dépendance directe de leur protecteur ; la marge de liberté est aussi insignifiante quoique l'un puisse utiliser — par procuration puisqu'il n'en a pas — l'arme du pétrole et l'autre essayer la pression politique au niveau des institutions américaines. On veut espérer qu'on arrivera ainsi à une solution conforme au droit et à la justice telle que la France s'est efforcée de la faire prévaloir depuis 1967.

Il s'agit de parvenir à appliquer la Résolution 242 du 22 novembre 1967 dans toutes ses parties, c'est-à-dire d'obtenir, d'une part, la restitution des territoires occupés lors de la guerre de 1967, d'autre part, la fin de l'état de belligérance et la reconnaissance du droit de chaque Etat de la région à jouir en paix de sa pleine souveraineté et de l'inviolabilité de son territoire.

En outre, la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales — Canal de Suez, Golfe d'Akaba — doit être assurée.

Il s'agit qu'un tel règlement ait un caractère durable. A cet effet, il devra reposer sur un système de garanties internationales, qui comportera notamment la création de zones démilitarisées — celles-ci sont d'ailleurs déjà prévues dans la Résolution 242 — où stationneront des forces de maintien de la paix des Nations Unies, placées sous l'autorité du Conseil de sécurité. Ces forces devraient, à notre sens, inclure des contingents de membres permanents du Conseil de sécurité, dont la présence affirmerait davantage l'efficacité des garanties.

Il s'agit enfin de faire en sorte que le règlement tienne compte des droits des Palestiniens.

Aucune solution ne sera durable si ces droits ne sont pas pris en considération dans un esprit qui soit conforme aux réalités politiques actuelles.

Je répète que seule la communauté internationale, par les droits et les devoirs que la Charte a assignés au Conseil de sécurité, peut, grâce à l'établissement d'un faisceau très solide d'engagements réciproques de paix et de garanties internationales précises, donner à tous, Israël et Etats arabes, les frontières sûres et reconnues prévues par la Résolution 242.

Sur l'Alliance atlantique, dont la solidarité supposait à tout le moins l'information et la consultation ; les échos de la nuit du 24 au 25 octobre n'ont pas fini d'être perçus. Comme l'a rappelé le Président de la République, la manière dont il a été procédé est dangereuse, « l'expérience ayant montré que le tête-à-tête des deux grandes puissances, Etats-Unis et U.R.S.S., pouvait aussi bien servir la détente que conduire à un affrontement généralisé ». Sans se demander même si l'état d'alerte était justifié quand il fut proclamé, on peut encore s'interroger sur la conformité du concours demandé à l'Alliance avec son objet même.

Sur la France et sur l'Europe enfin : leur mise à l'écart, qui faisait bon marché de leur recherche patiente et obstinée d'un règlement de paix, au cours des dernières années, a été, de la part de chacune des deux puissances, une erreur. Une erreur, parce que la solution du conflit n'est pas simple et rien n'indique que le concours de l'Europe ne soit finalement utile. Une maladresse, sans doute aussi, car chacun a pu voir à quelles extrémités et dans quel sens pouvait aller cette politique — qui est celle des partages tumultueux. Traitée comme une « non-personne », humiliée dans son existence, l'Europe, dans sa dépendance énergétique, n'en est pas moins l'objet du deuxième combat de cette guerre du Proche-Orient.

Victime oubliée du conflit, mais victime tout de même, alors qu'elle n'avait cessé de dénoncer les périls, son désarroi et son amertume sont évidents. Mais elle a aussi constaté qu'elle était un enjeu, plus encore qu'un instrument ou un appoint dans l'arbitrage des Grands. Elle peut, elle doit en tirer une essentielle leçon.

Bien des peuples attendent non son sursaut, mais sa naissance !

Ces constatations sont peut-être brutales, mais il faut être réaliste et lucide. Elles renforcent notre conviction que si nous voulons rester libres, avoir une action sur la marche du monde, participer à la détermination de notre destin, il nous

participate in determining our destiny, then we have to pursue tirelessly the construction of Europe and our defence efforts.

Construction of Europe

To pursue tirelessly the construction of Europe... what a lot of ground has been covered since last 1st January ; what a lot of ground has been covered since last July. And yet I hear all too often the same analyses of this subject as if nothing had changed ; I will doubtless soon hear them from some of you and I will not be surprised. It will in fact be a description — one which endeavours to be enthusiastic — of a marvellous paradise, a prescription for a miracle tonic, groundless proof that theory rules everyday affairs. But in spite of the fiery tone, the fine words, it will only give morbid pleasure to reject progress because one wanted only the ideal ; it will only be an unhappy rehashing of lost opportunities that ignores patient efforts ; a refusal to participate which grows out of a refusal to accept. Languor rather than determination ; velvet spread about everywhere when a little strong cloth would serve better.

So... it is my turn to say to you : let us have a little enthusiasm ; let us have a big smile ; let us agree frankly to take part in a common effort ; stop concentrating on analyses of the past ; stop pretending to believe, and stop saying, that your country alone does not want Europe, is not building Europe, when all the while it does want it and is encouraging it more strongly and helpfully than any other — and it is proving it right now, even as you continue to lament your lost and forgotten paradises...

The best Europeans are Frenchmen who belong to Europe and care about its survival and progress. But one must still agree to recognise this fact and to be as pleased about it as it deserves.

It is easy — and, I believe, exalting for the mind and heart — to formulate ambitious plans for European construction. But how can anyone think such plans could help us achieve real progress along the path toward European union when we are having so much trouble reaching the specific goals we defined, goals which however seemed reasonable to everyone and even inadequate to some ?

So we chose to be realistic, not to hide behind words but to take advantage — and do so immediately — of any opportunity that presented itself to give the undertaking a solid foundation. This is attested to by the significant developments in the concept of Europe during the last few months.

And the first of these is the political construction of Europe. Allow me to remind you of the initiatives taken and also of our contribution to them.

First, there was the meeting last 10th July in Copenhagen where, for the first time, the Nine decided — finally — to define Europe's identity, and based this on a French document. In that text, the European countries say or try to say — or naturally it is a document that leaves room for improvement and one that will constantly be worked over — what Europe's mission should be, the elements that constitute its individuality and that make it a unified entity. Is this so negligible that people should often forget to mention it ?

At the same time, Europe has undertaken to define itself with regard to the outside, to other continents, to other powers, and in particular to the United States. The Nine agreed in Copenhagen on a text which this time was of British origin and which showed quite clearly that the negotiations the United States wants are not negotiations among ten but a dialogue between two. This was confirmed, for that matter, by the procedure followed when this joint position was presented to the Americans ; Denmark's Minister for Foreign Affairs, Mr. Andersen, was in charge of this matter, acting as President of the Nine. What a lot of ground has been covered... and who in this Assembly would complain about this outcome, which was an affirmation of Europe ?

In a few days a new meeting in Copenhagen with the Americans will emphasise the solidarity of the Europeans — this we do not doubt.

The third point I would like to bring up : In this very assembly on 17th October you deplored the fact that this solidarity of the Nine was not apparent on the Middle East. Now, I had announced this solidarity in my speech before the United Nations on 10th October. An initial European declaration was made on 12th October. Finally, as you know, a joint declaration was adopted last 6th November in

faut poursuivre inlassablement à la fois la construction européenne et notre effort de défense.

La construction de l'Europe

Poursuivre inlassablement la construction européenne ! Que de chemin parcouru depuis le 1^{er} janvier dernier ! Que de chemin parcouru depuis le mois de juillet dernier ! Et pourtant, j'entends trop souvent les mêmes analyses sur ce sujet comme si rien n'avait changé ; je les entendrai sans doute, tout à l'heure, venant de certains d'entre vous, et ce sera sans surprise. Ce sera, en effet, la description — qui se veut enthousiaste — d'un merveilleux paradis, la recommandation d'un baume miracle, la démonstration sans fondement que la théorie est souveraine dans le quotidien. Mais ce ne sera, en vérité, malgré la fougue du ton, la parure des mots, qu'une délectation morose à refuser le progrès car on ne veut que l'idéal, une rationnement chagrine sur les occasions perdues qui dédaigne les efforts patients, un refus de participer, procédant du refus d'admettre ; de la langueur plus que de la volonté, du velours tendu partout alors qu'un peu de toile bien solide est plus utile.

Alors, à mon tour de vous dire, de l'enthousiasme ! Et souriez largement, et acceptez franchement de participer à un effort commun ; cessez de vous replier sur des analyses du passé, cessez de faire semblant de croire et de dire que seul votre pays ne veut pas l'Europe, ne fait pas l'Europe, alors qu'il la veut, et qu'il l'encourage, plus et mieux que tout autre — et il le prouve en ce moment — tandis que vous vous lamenterez encore sur vos paradis perdus ou oubliés !...

Les meilleurs Européens, ce sont les Français appartenant à l'Europe et ayant le souci de sa survie et de son progrès. Mais encore faut-il accepter de le voir et de s'en réjouir autant que cela le mérite.

Il est facile, et je veux croire exaltant pour l'esprit — et pour le cœur — d'imaginer des plans ambitieux sur la construction européenne. Mais, comment peut-on penser que de tels projets pourraient nous faire progresser réellement sur la voie de l'union européenne, alors que nous avons tant de difficultés à atteindre les objectifs précis que nous avions définis, objectifs qui paraissaient cependant à tous raisonnables et même insuffisants à certains ?

Nous avons donc choisi d'être réalistes, de ne pas nous cacher derrière les mots, mais de tirer parti — et de le faire immédiatement — de toute possibilité qui s'offre pour asseoir l'entreprise sur des bases solides. Ainsi en témoignent les développements significatifs de l'idée européenne, de la personnalité européenne au cours de ces derniers mois.

Et d'abord, la construction politique de l'Europe. Permettez-moi de vous rappeler les initiatives prises et de rappeler aussi la contribution que nous leur avons apportée.

D'abord cette réunion du 10 juillet dernier à Copenhague où, pour la première fois, les Neuf se sont déterminés à définir — enfin — l'identité européenne, et l'ont fait sur la base d'un document français. Dans ce texte, les pays européens disent ou tentent de dire — car il s'agit naturellement d'un document perfectible qui sera sans cesse remis sur le métier — ce que doit être la vocation de l'Europe, les éléments qui constituent son originalité et en font une unité solidaire. Est-ce tellement négligeable qu'on oublie trop d'en parler ?

En même temps, l'Europe a entrepris de se définir vis-à-vis de l'extérieur, des autres continents, des autres puissances, en particulier avec les Etats-Unis. Les Neuf se sont mis d'accord, à Copenhague, sur un texte, qui est cette fois d'origine britannique et qui fait apparaître clairement que cette négociation souhaitée par les Etats-Unis est, non une négociation à dix, mais un dialogue à deux. C'est ce qu'a confirmé d'ailleurs la procédure suivie pour la présentation de cette position commune aux Américains dont a été chargé, en sa qualité de Président en exercice des Neuf, le ministre des affaires étrangères du Danemark, M. Andersen. Quel chemin parcouru ! Et qui, dans cette assemblée, se plaindrait de ce résultat qui affirme l'Europe ?

Dans quelques jours, à Copenhague, une nouvelle réunion avec les Américains soulignera, n'en doutons pas, la solidarité des Européens.

Troisième constatation que je vous prie de faire : vous aviez déploré ici même, le 17 octobre, que cette solidarité des Neuf ne se manifeste pas sur le Proche-Orient. Or, je l'avais annoncée, cette solidarité, dans mon discours aux Nations Unies le 10 octobre. Une première déclaration européenne a été faite le 12 octobre. Enfin, comme vous le savez, une déclaration commune a été adoptée mardi dernier à Bruxelles, et aussi com-

Brussels and, as complete as it was, it was presented as an initial contribution by Europe, a first step toward taking part in solving an affair that concerns it more directly than many other powers. It remains that the conflict in the Middle East underscored the weaknesses of Europe's political co-operation. It demonstrated the urgency of putting into practice what the President of the Republic envisaged, before the conflict, in his press conference of 27th September 1973 : regular meetings of the Chiefs of State and Government to help bring forth a true European policy with the prospect of European union by 1980. Learning a lesson from events, the French Government chose to take the initiative once again and proposed a meeting of the leaders of the Nine at the highest level before the end of the year. This meeting, like those to follow, will, I hope, make it possible for the Chiefs of State and Government, having recognised that they want the same thing, to decide on the actions that will give Europe what it needs in its own life and in world affairs, in keeping with its aspirations and interests. The outcome of these meetings will show the true determination of each country to effectively build the Europe everyone has fervently wished for. The crisis in the Middle East has certainly opened many eyes since the suggestion by the President of the Republic in September. Let us take advantage of this.

The fourth point, which no one will reject : this political Europe can only be strong if the solidarity of the Nine is asserted more each day on the economic level within the EEC.

Last January the Community grew to nine members and this initial year, which could well have been anticipated as difficult, has gone well. Enlargement was not without danger, but the institutions are functioning, decisions are being made — with no greater or less difficulty than before — in a climate of co-operation.

So I ask you to think about this and enter it under "assets" for Europe.

Doubtless we have all — all the Nine — felt the delay and disappointments along the road to economic and monetary union. We are even very far from the conditions that should have been achieved by the end of 1973 in order

to make way for the second stage of union. Three currencies are still floating outside the limits set by the Community.

Should we stop everything because of this and subordinate everything to the realisation that it would be unrealistic to make new commitments when one is not in a position to apply those that have already been made? Or should not real efforts be made to return without delay to a respect for the rules of parity accompanied by the appropriate support mechanisms? Once again the French Government has just made some proposals. The Ministers of the Economy already met on 9th November to give a decisive push to the Community's fight against inflation as we had hoped. Procedures were defined and dates set.

Now the Finance Ministers are to meet before the end of the year and if possible before the summit conference in Copenhagen on 15th and 16th December. They will determine what decisions are to be made so that economic and monetary union, in spite of obvious delays, may regain its momentum and make concrete progress, through the functioning of the Monetary Fund for example, thanks to large credits placed at its disposal constituting meaningful reserves, and through the definition of the stages which follow and the measures they imply. I am sure that this Assembly can see how profitable new resolve in this area would be for the progress of other policies which are also essential for the Community.

First of all there is the common regional policy which needs both definition and funds and in which Italy and Great Britain are particularly interested. Well, until now this regional policy has been subordinated to progress toward economic and monetary union. A fresh attitude would undoubtedly have real impact on the regional policy and its implementation.

The common agricultural policy also cannot help being reinforced by greater monetary cohesion, even though what I said about the Community's transition from six to nine members is particularly true of the common agricultural policy. In the end all was accomplished without conflict and in an orderly fashion. Now it has often been said in recent months that this policy was outmoded or in any case that it was threatened. Today no one can seriously imagine questioning it again. You know — and the President of the Republic recently recalled —

plète qu'elle soit, a été présentée comme une première contribution de l'Europe, une première participation à la solution d'une affaire qui la concerne plus directement que bien d'autres puissances. Il reste que le conflit du Proche-Orient a souligné les faiblesses de la coopération politique européenne. Il a montré l'urgence de mettre en pratique ce qu'avait envisagé le Président de la République dès avant le conflit, dans sa conférence de presse du 27 septembre 1973 : l'organisation de réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement susceptibles de favoriser la naissance d'une véritable politique européenne, dans la perspective d'une union européenne en 1980. Tirant la leçon des événements, le gouvernement français a choisi de prendre, encore une fois, l'initiative et a proposé une réunion des plus hauts responsables des Neuf avant la fin de l'année. Cette rencontre, comme celles qui suivront je l'espère, doit permettre aux chefs d'Etat et de gouvernement ayant reconnu la convergence de leurs volontés, de décider des actions qui donneront à l'Europe les moyens dont elle a besoin dans sa vie propre et dans les affaires mondiales, conformément à ses aspirations et à ses intérêts. Les résultats de ces réunions feront apparaître la détermination véritable de chaque pays de construire effectivement l'Europe que tous appellent de leurs vœux. La crise du Proche-Orient a sans doute ouvert bien des yeux depuis la proposition du Président de la République, en septembre. Sachons en tirer parti.

Quatrième constatation que nul ne se refusera à faire : cette Europe politique ne peut être solide que si, sur le plan économique, au sein de la C.E.E., la solidarité des Neuf s'affirme chaque jour davantage.

Or, depuis janvier dernier, la Communauté est à neuf, et cet exercice, qu'on pouvait craindre difficile, se déroule dans de bonnes conditions. L'élargissement n'était pas sans périls. Les institutions fonctionnent, les décisions sont prises, ni plus ni moins malaisément que naguère, dans un climat de coopération.

Je vous demande donc d'y réfléchir et de bien vouloir comptabiliser ceci à l'actif de l'Europe.

Sans doute, sur le chemin de l'union économique et monétaire, nous avons tous, tous les Neuf, enregistré un retard et des déceptions. Nous sommes même très éloignés des conditions qui auraient dû être réalisées en cette fin d'année

1973, pour permettre le passage à la deuxième étape de l'union. Trois monnaies continuent de flotter, hors des limites communautaires.

Faut-il pour autant tout arrêter et tout subordonner à la constatation qu'il serait irréaliste de prendre de nouveaux engagements alors que l'on n'est pas en mesure d'appliquer ceux qui ont déjà été acceptés ? Que de réels efforts doivent être déployés pour en revenir sans tarder au respect des règles de parité assorties de mécanismes de soutien appropriés ? Le gouvernement français vient encore de faire des propositions. Déjà les ministres de l'économie se sont réunis le 9 novembre pour donner, comme nous le souhaitons, une impulsion décisive à la lutte communautaire contre l'inflation ; des procédures ont été définies et des dates arrêtées.

Les ministres des finances maintenant se réuniront avant la fin de l'année et, si possible, avant la conférence au sommet de Copenhague des 15 et 16 décembre. Ils détermineront les décisions à prendre pour que l'union économique et monétaire, en dépit de retards évidents, retrouve son élan et progresse concrètement par le fonctionnement du Fonds monétaire par exemple, à partir d'une dotation confortable, par une mise en commun des réserves significative, par la définition des étapes suivantes et des mesures qu'elles supposent. On s'aperçoit, j'en suis sûr, dans cette assemblée, de tout le profit qui peut être tiré d'une détermination neuve dans ce domaine pour le progrès d'autres politiques qui sont elles aussi essentielles pour la Communauté.

D'abord, la politique régionale commune, qui attend à la fois définition et crédits et à laquelle l'Italie et la Grande-Bretagne portent une attention particulière. Or, jusqu'ici, cette politique régionale a été subordonnée aux progrès de l'union économique et monétaire. Une nouvelle attitude ici aura, à l'évidence, toutes ses conséquences sur la politique régionale et sa mise en œuvre.

La politique agricole commune, d'autre part, ne peut que sortir renforcée par une plus grande cohésion monétaire. Encore que ce que je disais du passage de la Communauté de six à neuf membres est particulièrement vrai de cette politique agricole commune. Tout s'est fait finalement sans heurt et dans l'ordre. Or, on nous a tant dit, ces derniers mois, qu'elle était dépassée ou en tout cas qu'elle était menacée. Personne, aujourd'hui, ne songe sérieusement à la remettre en cause. Vous connaissez — et le Président de la République a eu récemment l'occasion de le rap-

what price the French Government attaches to this essential element of Europe's achievement, the cement and the permanent embodiment of Community solidarity. The Commission has proposed ways to improve this policy without modifying its essential nature, and agreement to improve this irreplaceable instrument will be reached easily.

May I add — although Mr. Mitterrand might say that I am going through the calendar of the protocol — that the President of the Republic will meet Mr. Heath on 16th November and Chancellor Brandt on 26th November. There is no doubt that the subjects dealing with the Community policy which I have just mentioned will be the main object of their concerns and discussions, along with the energy policy. Current events are pointedly stressing the lack of such a policy and obliging us to draw one up.

For what is really needed is a policy in the full sense of the word. The economic and social life of States depends on it for the direction it will take and its development. Be it gas, oil or nuclear energy, European resolve in this domain must be shown without delay as it has been shown in other domains. Europe's supply of enriched uranium must be guaranteed and it is obvious that sources of energy must be diversified, that prices must be co-ordinated, that the market must be organised, that research must be encouraged, and that in everything there must be fewer vagaries, fewer uncertainties and more determination — in short, more Europe.

As for social policy, you know that the Community has the means to act since the resources and methods of action of the Social Fund have been reorganised and strengthened. Naturally action must not simply be confined to financial action. There are also working conditions, the quality of life, the everyday reality which the Community must help to improve. At last October's summit conference we launched the idea — which we saw accepted — of a European foundation to handle this work. The project is slowly taking shape and we will see to it that it becomes a reality.

I do not want to prolong this rapid inventory here but rather draw — as you all undoubtedly will — the conclusion that in the face of such a programme it is inevitable that the Community's tasks will become more complex, that its structures will multiply and that its budget will

increase together with the tasks we assign it. But the organisation could also progressively become less structured and hence lose its effectiveness. This is why we favour increased control over the way work is executed. Naturally the European Parliamentary Assembly itself must be better able to play its rôle. Some rethinking is going on and we are open to any reasonable suggestions which might be helpful. When I say "reasonable", I mean that we should not establish budgetary procedures which would paralyse the Community's actions which are already too cumbersome and too slow, or procedures which would result in depriving parliaments — and this assembly in particular — of their powers of control which must continue to be exercised on the national level.

.....

A defence which guarantees our independence and contributes to European security

We have, however, another concern which involves Europe's future. This is the question of its security and, therefore, of our own. Today no European defence policy *per se* exists nor will one exist until there is a genuine European policy. Everything I have just been saying augurs well for such a future. Security today can only come about by a convergence of the following :

- the efforts of each of the European countries and those of France in particular ;
- the efforts made by the United States and the European countries within the Atlantic Alliance ;
- the presence and commitment of the United States in Europe.

Now it is clear that within the context of the new turn in United States-Soviet relations, within the development of this concertation the effects of which we were to analyse during the Middle East conflict, this convergence poses delicate problems.

How indeed could we fail to note that the United States Government, absorbed as it was by its difficult dialogue with Moscow, did not make the effort to notify its partners in the Atlantic Alliance before it put its forces on the

peeler — le prix que le gouvernement français attache à cet élément essentiel de l'acquis européen, qui est le ciment et l'expression permanente de la solidarité communautaire. La Commission a proposé des améliorations à cette politique, sans en modifier l'essentiel, et l'accord se fera aisément pour perfectionner cet instrument irremplaçable.

Ajouterai-je, au risque de faire dire à M. Mitterrand que j'énumère les dates du protocole, que le Président de la République rencontrera M. Heath le 16 novembre et le Chancelier Brandt le 26 novembre ? Nul doute que les sujets de la politique communautaire que je viens d'évoquer auront une priorité dans leurs préoccupations et leurs conversations, comme aussi la politique de l'énergie dont l'actualité souligne cruellement l'absence et dont elle impose la définition.

Car il s'agit vraiment d'une politique dans le sens plein de ce terme, la vie des Etats, économique et sociale, en dépendant pour son orientation et son développement. Qu'il s'agisse du gaz, du pétrole, de l'énergie nucléaire, il faut que la détermination européenne apparaisse sans tarder, dans ce domaine, comme elle est apparue dans d'autres. Il faut que l'approvisionnement de l'Europe en uranium enrichi soit assuré, l'évidence par elle-même, que les sources d'énergie soient multiples, que les prix soient coordonnés, le marché organisé, la recherche encouragée, qu'il y ait en tout moins de caprices, moins d'incertitudes, plus de détermination et en somme plus d'Europe !

Quant à la politique sociale, vous savez que la Communauté a les moyens d'agir puisque les ressources et les modalités d'action du Fonds social ont été réorganisées et renforcées. L'action ne doit pas se résumer, naturellement, en une intervention financière. Il y a aussi les conditions de travail, la qualité de la vie, la réalité quotidienne, à l'amélioration de laquelle la Communauté doit, elle aussi, contribuer. Nous avons lancé, et fait retenir, au sommet d'octobre dernier, l'idée d'une Fondation européenne qui se consacrerait à ces tâches. Le projet prend corps lentement, et nous veillerons à ce qu'il devienne réalité.

Je ne veux pas prolonger, ici, ce rapide inventaire, mais plutôt en tirer, comme vous tous sans doute, la conclusion que, devant un tel programme, il est inévitable que les tâches de la Communauté se compliquent, que ses organes se multiplient, que son budget s'accroisse en

fonction des missions que nous lui confions ; mais l'organisation pourrait aussi perdre progressivement en rigueur et, par là, en efficacité. Voilà pourquoi nous sommes favorables à un renforcement du contrôle qui s'exerce sur l'exécution des tâches. Et naturellement, il faut que l'Assemblée Parlementaire Européenne puisse elle-même mieux jouer son rôle. Des travaux de réflexion sont en cours ; nous sommes ouverts à toute suggestion raisonnable qui pourrait venir les enrichir, et quand je dis « raisonnable », j'entends qu'il ne faudrait pas créer des procédures budgétaires qui paralyseraient l'action de la Communauté, déjà trop lourde et trop lente, ni des procédures qui reviendraient à dessaisir les parlements — et en particulier cette assemblée — de pouvoirs de contrôle dont ils disposent, et qui doivent continuer à s'exercer au niveau national.

.....

Une défense qui garantisse notre indépendance et qui contribue à la sécurité de l'Europe

Nous avons toutefois un autre souci pour l'avenir de l'Europe, c'est celui de sa sécurité et, par conséquent, de la nôtre. Il n'y a pas actuellement de défense proprement européenne. Il ne pourra pas y en avoir tant qu'il n'y aura pas vraiment une politique de l'Europe et tout ce que je viens de dire témoigne en faveur de cet avenir. La sécurité ne peut aujourd'hui résulter que de la convergence :

- de l'effort de chacun des pays européens et notamment de l'effort français ;
- des efforts faits au sein de l'Alliance atlantique par les Etats-Unis et les pays d'Europe ;
- de la présence et de l'engagement des Etats-Unis en Europe.

Or, il est clair que, s'inscrivant dans le cours nouveau qu'ont pris les relations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., dans le développement de cette concertation dont nous avons pu analyser les effets au cours du conflit du Proche-Orient, une telle convergence pose des problèmes délicats.

Comment, en effet, ne pas constater que les autorités américaines, absorbées par leur difficile dialogue avec Moscou, n'ont pas pris la peine d'avertir leurs partenaires de l'Alliance atlantique, avant de décider la mise en état d'alerte

alert? This, in fact, confirms the analysis we have always made about the functioning of NATO.

How then could we fail to show even more reservation about any proposition or attitude which in the name of détente or disarmament might in fact only seek to improve and regulate the balance of the two super powers at the risk of sacrificing our autonomy to this balance and mortgaging Europe's future?

1. Our lucidity does not mean that we are opposed to disarmament or détente.

No one can doubt that France, which experienced so many conflicts, made peace with her former enemies, and was the first to start friendly relations with the East, is not deeply committed to peace? General de Gaulle, speaking for France, proposed over ten years ago that nuclear disarmament be examined at a conference of the nuclear powers.

Through the words of our representative at the United Nations we have recently repeated that we are equally in favour of an international disarmament conference in which the same powers would also participate.

It is hardly necessary to repeat that we are ready — and by repeating it I am not just following a ritual or a simple tactical necessity — to discard our nuclear weapons if genuine measures of world disarmament are taken. These are measures which we have never ceased to call for and which would ensure under international supervision a ban on nuclear arms and their manufacture as well as the destruction of existing stockpiles.

Understanding the concern of the Latin American countries to protect their continent from the dangers of nuclear weapons, France recently signed Protocol No. 2 of the treaty prohibiting nuclear arms in Latin America (Treaty of Tlatelolco). But one does not need to be a cynic to note the complete absence of a genuine disarmament policy.

Was it not the Swedish Foreign Minister, who can hardly be suspected of bellicosity, who, referring to the work of the Geneva Committee, recently said at the United Nations General Assembly: "For the second consecutive year, the

Committee [on Disarmament] comes empty-handed to the General Assembly."

As for the recent Soviet proposal that the five permanent members of the Security Council cut their military budgets by 10% and allot a part of the sums thus freed for aid to the third world, the only response may be one of scepticism, since it is addressed to States whose military power is far from comparable, and since no real mechanism for controlling military expenditure is included in the plan.

What in fact do we see?

Two countries in a state of over-armament with formidable strength. While they have agreed to limit some types of strategic weapons, their military budgets have not been reduced in the slightest and they are still vying with each other for superior quality; and they are carrying out more underground nuclear tests, without this apparently provoking such vehement protests as those directed against us, by the way.

The fact that each side does not intend to push its over-armament to the absurd — over-armament which is incidentally being continued and developed — obviously cannot be called disarmament. We are therefore still living in a system where independence and peace depend solely on the balance of arms. Speeches and promises, words and formulas, cannot hide this truth.

2. Such is the state of the world, and for this reason we must perforce be reticent — to say the least — about everything that could potentially weaken our defence capability, lessen our autonomy and mortgage the future of Europe. Hence our attitude toward the MBFR talks; we can easily see what their contribution will be toward defining the balance between the two super powers, as do the SALT talks, but at what risk to our security and that of Europe?

The fact that the SALT talks made it possible to achieve certain results in the limitation of strategic weapons and encouraged a kind of détente, calls, I suppose, for some satisfaction, but it is difficult not to be worried about the very credibility of the nuclear protection that the United States gives Europe, and about the autonomy and development of other national strategic forces.

de leurs forces ? Ce qui confirme, d'ailleurs, l'analyse que nous avons toujours faite du fonctionnement de l'O.T.A.N.

Comment, dès lors, ne pas nous montrer encore plus réservés à l'égard de toute proposition, à l'égard de toute attitude qui, sous couvert de détente ou de désarmement, ne chercherait en fait qu'à aménager, qu'à régler l'équilibre des deux superpuissances, au risque de lui sacrifier notre autonomie et d'hypothéquer l'avenir de l'Europe ?

1. Cette lucidité ne signifie pas que nous soyons hostiles au désarmement ou à la détente.

Qui peut douter que la France, qui a connu tant de conflits, qui s'est réconciliée avec ses anciens ennemis, qui, la première, a ouvert des relations amicales avec l'Est, ne soit sincèrement éprise de paix ? Par la voix du Général de Gaulle, elle avait proposé il y a près de dix ans que le désarmement nucléaire soit examiné au sein d'une conférence réunissant les puissances disposant de l'arme atomique.

Elle vient de redire, par la bouche de son représentant à l'O.N.U., qu'elle est également favorable à une conférence mondiale du désarmement, dès lors qu'y prendraient part ces mêmes puissances.

Elle est prête, faut-il le répéter encore — et, en le faisant, je ne sacrifie ni à un rite, ni à une simple nécessité tactique — à mettre ses armes nucléaires « au rebut » si sont prises enfin de véritables mesures de désarmement mondial, mesures qu'elle n'a jamais cessé de réclamer, et qui assureraient sous contrôle international, l'interdiction des armes nucléaires et de leur fabrication, ainsi que la destruction des stocks existants.

Dans sa compréhension du souci, pour les pays d'Amérique latine, de préserver leur continent des dangers de l'arme nucléaire, elle a récemment signé le Protocole n° 2 du traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco). Mais il n'est pas besoin d'être cynique pour constater l'absence d'une politique de désarmement véritable.

N'est-ce pas le ministre des affaires étrangères de Suède, peu suspect d'humeur belliqueuse, qui constatait récemment devant l'Assemblée générale des Nations Unies à propos des travaux poursuivis par la Conférence du Comité de Ge-

nève : « Pour la deuxième année consécutive, le Comité revient devant l'Assemblée générale les mains vides. »

Quant à la récente proposition soviétique d'une réduction, par les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité, de leurs budgets militaires de 10 % et de l'affectation d'une partie des sommes ainsi dégagées à l'aide au tiers-monde, elle ne peut que laisser sceptique dès lors qu'elle s'adresse à des Etats dont la puissance militaire est loin d'être comparable et qu'il n'est prévu aucun mécanisme effectif de contrôle des budgets militaires.

Que constate-t-on, en fait ?

Deux Etats en situation de surarmement, disposant d'une force formidable, qui ont certes accepté une limitation de certains types d'armements stratégiques, mais dont les budgets militaires ne diminuent en rien, dont la rivalité se poursuit sur un plan qualitatif et qui multiplient les essais nucléaires souterrains, sans du reste que cela semble soulever des protestations aussi vives que celles qui ont été dirigées contre nous.

Le fait que chacun envisage de ne pas pousser jusqu'à l'absurde un surarmement qui, par ailleurs, se perpétue et se perfectionne, ne peut évidemment être baptisé désarmement. Nous continuons ainsi de vivre dans un système où l'indépendance et la paix ne reposent que sur l'équilibre des armes. Les discours et les promesses, les mots et les formules ne peuvent masquer cette réalité.

2. Tel est le monde et nous ne pouvons donc qu'être réticents, pour ne pas dire plus, à l'égard de tout ce qui pourrait affaiblir notre capacité de défense, réduire notre autonomie, hypothéquer l'avenir de l'Europe. C'est la raison de notre attitude à l'égard des négociations MBFR, dont nous voyons bien ce qu'elles peuvent apporter à la définition de l'équilibre entre les deux superpuissances, tout comme les négociations SALT, mais à quel risque pour notre sécurité et pour celle de l'Europe !

Sans doute, dans la mesure où les négociations SALT ont permis d'atteindre certains résultats sur la limitation des armements stratégiques et ont favorisé une certaine détente, peut-on s'en féliciter, mais comment ne pas craindre pour la crédibilité même de la protection nucléaire que les Etats-Unis assurent à l'Europe et pour l'autonomie et le développement des autres forces stratégiques nationales ?

As for the MBFR negotiations, they can only bring about the creation in Central Europe of a special-status zone, and the reduction not only of foreign troops stationed in this zone, but also a reduction of national troops, thereby mortgaging the future of Europe. So long as European members of the Alliance are still dependent on the overall balance between American forces and Soviet forces for their security, we believe that it is arbitrary and illusory to take into consideration and compare only the forces stationed inside this zone in Central Europe. Furthermore, it is clear that the withdrawal of American forces across the ocean is not the same as the withdrawal of Soviet troops to Russia. Lastly, what should we think of the effectiveness of the control mechanisms which were spoken of so highly at these negotiations and which are supposed to guarantee the security of Europe now that the experience of the Middle East war has shown that the most sophisticated systems cannot prevent some surprises.

That is why neither France nor Europe should agree to be the sacrificial offering to the definition of a balance when they would have nothing to say about its functioning, as was seen recently.

3. Our determination to remain masters of our destiny therefore impels us to pursue our own defence effort. As I said at the United Nations General Assembly, this is a matter of "national independence, and that of a nation which does not want to be the pawn in a world strategy. In her turn, after many others, and left to her sole resources, France provided herself with nuclear armament, not in order to indulge in dreams of vain greatness, but because her very existence was at stake". We are moreover aware of strengthening at the same time the ground on which Europe must be built, in independence and freedom.

We have already had the opportunity to say what we thought about the campaigns launched against us, and of their real motives. We have already expressed our astonishment at some of the steps taken. We have already said that we could not accept such discrimination, which would in effect be disallowing a previously endorsed precedent. We have not been passive; we have tried to explain that the alleged risks do not exist and to make known what scientific documents show — but that was disregarded, at times voluntarily.

We published a white paper; we circulated information in every country and, to show clearly that we had no fear of an objective examination of the question, we requested an early meeting of the United Nations Scientific Committee on the Effects of Atomic Radiation.

I do not think that this move and the firmness we displayed in our conviction and our good faith have been fruitless.

I even think that our position, which is based on respect for the independence and equality of nations' rights, has had a definite impact on the ever-increasing number of countries that are concerned, like us, with a situation which might, under the guise of détente, actually be a return to the policy of blocs.

4. But regardless of our efforts, it is clear, as the President of the Republic said, that for the time being our security and that of Europe are linked to the presence of United States troops in Europe. Currently there is no alternative to the security which is ensured by the nuclear forces of the United States, whether they are based in the United States or Europe.

That is why, without changing our position vis-à-vis the integrated North Atlantic Treaty Organisation, we are faithful to the Alliance

But the trend in American-Soviet relations makes it necessary to clarify the conditions of the American commitment because now the defence of Europe is seen in a special light. In fact, although the balance of strategic forces between the United States and the Soviet Union, with the ensuing vulnerability for both sides, makes their relations very stable, Europe on the other hand remains vulnerable to other types of conflict, and the problem of its defence is becoming more and more specific.

An effort to redefine the Alliance is today even more desirable. The Middle East conflict has in fact raised questions about the very functioning of the Alliance, for example how to reconcile the consultations provided for in the Alliance with those stipulated in the agreement of 22nd June 1973 between the two super powers, and questions about the concept some States have of the Alliance. So basically the following must be reasserted:

— The commitment by the United States to maintain troops in Europe and to intervene

Quant aux négociations MBFR, elles ne peuvent que conduire à la création en Europe centrale d'une zone à statut spécial, à la réduction non seulement des troupes étrangères stationnées dans cette zone, mais également à celle des troupes nationales, hypothéquant ainsi l'avenir de l'Europe. Il nous semble arbitraire et illusoire, d'autre part, alors que le dispositif actuel de sécurité des Etats européens de l'Alliance repose sur un équilibre d'ensemble entre forces américaines et forces soviétiques, de ne prendre en considération et de ne comparer que les seules forces rassemblées à l'intérieur de cette zone d'Europe centrale. Il est clair, par ailleurs, qu'il n'y a pas d'équivalence entre un retrait de forces américaines au-delà de l'océan et un recul de troupes soviétiques jusqu'en Russie. Que penser, enfin, de l'efficacité des mécanismes de contrôle vantés à l'occasion de ces négociations, et qui devraient garantir la sécurité de l'Europe, alors que l'expérience de la guerre du Proche-Orient a montré que les systèmes les plus perfectionnés ne pouvaient empêcher certaines surprises.

C'est pourquoi, ni la France, ni l'Europe ne doivent accepter d'être sacrifiées à la définition d'un équilibre dans le fonctionnement duquel, on l'a vu récemment, elles n'avaient rien à dire.

3. Cette volonté de rester maître de notre destin nous incite donc à poursuivre notre propre effort de défense. Il s'agit, comme je l'ai dit devant l'Assemblée générale des Nations Unies, « d'indépendance nationale pour une nation qui ne veut pas être le jouet de la stratégie planétaire. Après bien d'autres, et livrée à ses seuls moyens, la France s'est dotée d'un armement nucléaire, non en rêvant d'une vraie grandeur, mais parce qu'il s'agit bien de son existence ». Elle a, du reste, conscience de renforcer en même temps le terrain sur lequel l'Europe doit se construire, indépendante et libre.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire ce que nous pensions des campagnes déclenchées contre nous, de leurs mobiles réels ; nous avons déjà dit notre étonnement devant certaines démarches ; nous avons déjà dit que nous ne pouvions accepter une telle discrimination, qui n'aurait pour effet que de consacrer l'antériorité. Et nous ne sommes pas restés inactifs : nous avons voulu expliquer notre position, démontrer que les risques dénoncés n'existaient pas, proclamer ce que les documents scientifiques démontrent, mais qui était, parfois volontairement, ignoré,

Nous avons donc publié un Livre Blanc, entrepris une action d'information auprès de tous les pays et, pour bien montrer que nous ne craignons pas un examen objectif de la question, nous avons demandé la réunion anticipée du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

Cette action, la fermeté dont nous avons témoigné dans notre conviction et notre bonne foi ne sont pas restées, je le crois, sans résultats.

Je pense même que notre position, fondée sur le respect de l'indépendance et de l'égalité des droits des Etats, a rencontré un écho certain auprès d'un nombre grandissant de pays préoccupés, comme nous, d'une situation qui constituerait, sous le couvert de la détente, un retour à la politique des blocs.

4. Mais, quels que soient nos efforts, il est clair, comme l'a rappelé le Président de la République dans sa dernière conférence, qu'« actuellement notre sécurité, celle de l'Europe, sont liées à la présence des troupes américaines en Europe ». « Il n'y a pas actuellement d'alternative... à la sécurité qu'assurent les forces nucléaires des Etats-Unis, qu'elles soient basées aux Etats-Unis ou en Europe. »

C'est pourquoi, sans modifier notre position vis-à-vis de l'Organisation intégrée du Traité de l'Atlantique Nord, nous sommes fidèles à l'Alliance.

Mais l'évolution des relations américano-soviétiques rend nécessaire que l'on précise les conditions de l'engagement américain, car la défense de l'Europe prend désormais un caractère particulier. En effet, si l'équilibre des forces stratégiques entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, avec la vulnérabilité réciproque qui en résulte, établit dans leurs rapports une grande stabilité, l'Europe elle, demeure vulnérable aux autres formes de conflits et le problème de sa défense devient ainsi de plus en plus spécifique.

Un effort de redéfinition est aujourd'hui encore plus souhaitable. Le conflit du Proche-Orient a conduit, en effet, à s'interroger sur le fonctionnement même de l'Alliance — comment concilier les consultations qu'elle prévoit avec celles que prévoit l'Accord du 22 juin 1973 entre les deux Supergrands ? — sur la conception que certains se font de l'Alliance. Il faut donc affirmer pour l'essentiel :

— l'engagement des Etats-Unis de maintenir des troupes en Europe et d'intervenir

with all their forces, including the strategic nuclear forces, if necessary.

— The commitment by the Europeans to make the necessary contribution to maintain their common defence at a level sufficient to deter any action directed against their independence or their territorial integrity.

— The determination by the members of the Alliance to use all their forces against a potential adversary who would be certain of world domination if Europe were to lose its independence.

We give our backing to these efforts so that Europe will not remain unarmed. When the Pope wanted Stalin to listen to him, Stalin, it seems, asked: "How many divisions does the Pope have?" This is certainly a part of the real situation and we have to accept it. But we also have better things to do and other indisputable facts, other truths, to proclaim.

Détente and co-operation

We should not have accusations thrown at us because we are realistic, because we are not satisfied with assertions or declarations of principle, because in an over-armed world we are seeking to ensure our security. We should not be accused of not wanting détente — a word we were the first to use. Like all peace-loving peoples, we want détente. But it is not built around systems that take into account only the interests of a few, nor is it built by words alone. It is achieved day by day by respecting others, their independence, their individuality and the equality of all. It requires an open mind and tolerance, realism and generosity.

1. It is in this spirit that we are taking an active part in the conference on security and co-operation in Europe, which met in Helsinki last July and resumed again on 19th September in Geneva with the participation of 33 European countries, the United States and Canada.

I have already said genuine security did not lie for us in abandon and resignation, which can only lead to servitude. Security has to be earned, on the contrary, and each nation must be determined to protect its peace. But I also said that once this effort is made, security means

for individuals as well as nations, "freedom of thought, speech and action, freedom to determine one's own fate under no threat or pressure", that "security always means respect for the security of others".

We expect neither too much nor too little from this conference.

Not too much because it cannot guarantee peace and détente by itself; because dialogue is difficult between worlds with such diverse political, economic and social systems; because dialogue is difficult when arms are still so numerous and some countries are so much more powerful than others.

But not too little: because at least it has the fundamental advantage of making dialogue possible; because it can thus help States to normalise their relations, by taking cognisance of the facts, ending recriminations about the past and defining some of the principles likely to ensure respect for a given situation; because it is, in a way, détente put into practice.

In order to avoid useless arguments, and rather than stress divergences and opposing viewpoints, we have to come up with texts, however limited, on which all interested parties can agree.

2. The conference on security and co-operation in Europe is, for that matter, the natural outcome of a trend that has characterised the international scene over the past ten years during which time the countries of the East and West, hostile and imprisoned by the prejudices of the cold war, gradually engaged first in a few talks and then developed increasingly close scientific, technical and economic relations. France's move in this direction, taken at General de Gaulle's initiative, has set an example. And we consider it imperative that this should be further consolidated and expanded: contacts on the highest level between France and the USSR and between France and many other socialist countries, such as those visited by the Premier during his trip to Hungary and Bulgaria, stem from our desire to show that a country like ours can overcome the obstacle caused by differing régimes and reveal the profound need people have for peace and knowledge of each other.

But although these consultations have often made it possible to point up the same analyses, notably between the Soviet Union and France, of some of the world's or Europe's problems,

avec toutes leurs forces, y compris les forces nucléaires stratégiques, si nécessaire ;

- l'engagement des Européens à apporter la contribution nécessaire au maintien de la défense commune à un niveau capable de dissuader toute entreprise dirigée contre leur indépendance ou leur intégrité territoriale ;
- la détermination des membres de l'Alliance d'utiliser toutes leurs forces contre un adversaire éventuel qui, par la disparition de l'indépendance de l'Europe, s'assurerait en fait la domination du monde.

Tels sont les efforts que nous soutenons pour que l'Europe ne reste pas désarmée. Quand le Pape voulait se faire entendre de Staline, celui-ci demandait, paraît-il : « Combien le Pape a-t-il de divisions ? » Telle est certes une partie de la réalité et il faut s'y contraindre. Mais nous avons aussi mieux à faire et à proclamer d'autres certitudes, d'autres vérités.

Détente et coopération

Qu'on ne nous accuse pas, en effet, parce que nous sommes réalistes, parce que nous ne nous contentons pas d'affirmations ou de déclarations de principe, parce que, dans un monde surarmé, nous cherchons à préserver notre sécurité, de ne pas vouloir la détente — ce mot que nous avons prononcé les premiers. Comme tous les peuples épris de paix, nous la voulons. Mais elle ne se construit pas autour de systèmes qui ne prendraient en compte que l'intérêt de quelques-uns, comme elle ne se fait pas non plus par de simples paroles. Elle se conquiert quotidiennement dans le respect des autres, de leur indépendance, de leurs particularismes et de l'égalité de tous. Elle exige ouverture d'esprit et tolérance, réalisme et générosité.

1. C'est dans cet esprit que nous participons activement à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe qui, après la réunion d'Helsinki en juillet dernier, réunit à nouveau, depuis le 19 septembre à Genève, 33 pays européens, les Etats-Unis et le Canada.

J'ai déjà dit que, pour nous, la véritable sécurité, ce n'était pas l'abandon, la démission, qui ne peut conduire qu'à la servitude ; qu'elle se méritait au contraire et que chaque nation devait être résolue à défendre sa paix. Mais que, cet effort étant assuré, la sécurité, c'était aussi pour

les individus comme pour les nations, « la liberté de penser, de parler et d'agir, de se déterminer sans pressions et menaces, que la sécurité, c'était toujours le respect de la sécurité d'autrui ».

Nous attendons de cette conférence, ni trop, ni trop peu.

Ni trop, parce qu'elle n'assurera pas à elle seule la paix et la détente ; parce que le dialogue est difficile entre des mondes aux systèmes politiques, économiques et sociaux si différents ; parce que le dialogue est difficile lorsque les armements sont encore si nombreux et que certains pays sont beaucoup plus puissants que d'autres.

Mais ni trop peu, parce qu'elle a au moins le mérite essentiel de permettre un dialogue ; parce qu'elle doit favoriser ainsi une normalisation des relations entre les nations, en constatant ce qui existe, en faisant cesser les récriminations sur le passé, en définissant quelques principes propres à assurer le respect d'une situation donnée. Parce qu'elle est, en quelque sorte, la détente mise en pratique.

Pour éviter toute vaine polémique, et plutôt que de souligner les divergences et les oppositions, il faut aboutir à des textes, même limités, sur lesquels tous ceux qui ont convenu de parler puissent se rassembler.

2. La C.S.C.E. n'est, du reste, que l'aboutissement d'une évolution qui a marqué la vie internationale depuis dix ans et qui a vu progressivement les pays de l'Est et ceux de l'Ouest, deux mondes hostiles et enfermés dans les a priori de la guerre froide, jeter d'abord entre eux quelques passerelles, puis développer des relations scientifiques, techniques, économiques de plus en plus denses. A l'initiative du Général de Gaulle, la démarche suivie par la France en ce domaine a été exemplaire, et nous considérons comme essentiel qu'elle soit toujours confirmée et amplifiée : les contacts au plus haut niveau entre la France et l'U.R.S.S., entre la France et bien d'autres pays socialistes, tels que ceux pris par le Premier ministre lors de son voyage en Hongrie et en Bulgarie, procèdent de la volonté de démontrer qu'un pays comme le nôtre peut surmonter la barrière des systèmes et retrouver l'exigence profonde des peuples pour la paix et la connaissance mutuelle.

Mais, si ces consultations ont souvent permis de faire apparaître la même analyse, notamment entre l'Union Soviétique et la France, sur certains problèmes mondiaux ou européens, nous craignons

we are worried — and we have said as much to our Soviet friends — that in placing too much importance on dialogue between the two super powers we would lose the opportunity of increasing the co-operation that is so useful to Europe.

.....

Source: French Embassy, New York.

155. Speech by Mr. Brandt, Federal German Chancellor, to the European Parliament, Strasbourg

13th November 1973

Mr. President, ladies and gentlemen, may I first thank you for the welcome you have given me and also for the honour which the European Parliament has announced its intention of conferring on me.

A German Chancellor addressing the European Parliament on French soil — that is not an everyday constellation but an event which has its significance and which I am glad and very grateful to try and do justice to. I regard this as an important stage which indicates to us how far Europe has progressed along the road to unification since the second world war, and I should like to take this opportunity to discuss our views on the continued course of European unification before this knowledgeable Assembly. Yet, you more than anyone else have a right to hear from the Chancellor of the Federal Republic of Germany about his Government's and people's attitude in the crisis of recent weeks.

The tragedy in the Middle East, which is so close to us not only geographically but also culturally and historically, require of me, I feel, to speak as a German and as a European.

The conflict in the Middle East has put the difficult undertaking of détente to the test. Certainly, the United States and the Soviet Union bear a special responsibility. But the conflict is also a challenge to Europe. What goes on in this agonised neighbouring region affects us directly. Europe must therefore, if it can, contribute

towards solving that problem. And this it can only do in the closest of co-operation.

Last week for the first time ever the nine States of the Community set out their position in more detail in a joint paper drawn up by their diplomats. The fact that a certain measure of uniformity now lends weight to the European voice is ultimately also in the interest of the States directly involved in the conflict.

A choir of contradictory European voices is of no help to anybody. But political unity has its price. It demands the discarding of accents which some of the member States would want to set more strongly than others; this seems to be unavoidable. People will have to get used to this, with us and elsewhere.

Let us see last Tuesday's resolution as an attempt to make a beginning and break a vicious circle by reasonable arguments. From here we can go on seeking ways and procedures for translating the resolution adopted by the Security Council into practical solutions.

With regard to German-Israeli relations, nobody will be surprised if I say here too that they have a special character. This characteristic remains untouched. For us there can be no neutrality of the heart and the conscience. The Middle East conflict concerns us perhaps more than others; it appeals to our bitter responsibility. But it is for that very reason that we make ours the demand for equitable and durable peace in that region.

If we were allowed indifference we would have less cause to feel so deeply involved. The fact that we cannot be indifferent is also to the benefit of the Arab world, as I would strongly emphasise. For only a lasting peace settlement will make that region, now full of hostility, a viable area whose States will jointly contribute to the welfare of all.

The European Community could constructively participate in such regional co-operation, and I think we should be agreed about our readiness to do so.

This presupposes that the States of Europe and the States of the Middle East try to speak with each other. I have no doubt that the Euro-

— et nous l'avons dit à nos amis soviétiques — qu'à privilégier à l'excès le dialogue entre deux superpuissances, on ne perde une chance d'approfondir une coopération si utile à l'Europe.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

155. Discours prononcé par M. Brandt, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, devant le Parlement européen à Strasbourg

13 novembre 1973

M. le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier très cordialement de vos paroles de bienvenue, M. le Président, et aussi, dès maintenant, à vous dire merci pour la distinction qu'au nom du Parlement européen, vous envisagez de m'attribuer.

Un chef de gouvernement allemand prend la parole, en terre française devant le Parlement européen : ce n'est pas là un événement politique banal, mais bien un événement qui a sa signification propre, et c'est avec joie et une sincère gratitude que je vais m'efforcer de me montrer à la hauteur de cet événement. A mes yeux, il constitue une étape importante qui illustre le chemin que l'Europe, malgré toutes les difficultés et adversités, a tout de même parcouru depuis la Seconde guerre mondiale dans la voie de son unification. Je veux profiter de cette occasion pour examiner, devant cette instance compétente, comment nous envisageons la poursuite de l'œuvre d'unification européenne. Mais vous avez avant tout le droit d'attendre du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne qu'il vous renseigne sur l'attitude de son gouvernement et de son peuple dans la crise des semaines que nous vivons.

Mesdames, Messieurs, la tragédie du Proche-Orient qui nous avoisine si étroitement sur le plan non seulement géographique, mais aussi spirituel et historique, exige, je crois, de ma part, une prise de position en tant qu'Allemand et en tant qu'Européen.

Le conflit du Proche-Orient a mis à rude épreuve l'œuvre laborieuse de la détente. Certes, les Etats-Unis et l'Union Soviétique portent une responsabilité particulière ; mais le conflit est aussi un défi à l'Europe. Ce qui se passe dans cette région voisine nous touche directement. L'Europe doit donc, si elle le peut, contribuer à

résoudre le problème. Ce n'est possible que par une coopération très étroite.

Pour la première fois, la semaine dernière, les neuf Etats de la Communauté ont pris position plus en détail dans un document commun de leurs diplomates et de leurs ministres des affaires étrangères. Que seule une certaine concordance puisse donner du poids à la voix européenne est aussi, en fin de compte, dans l'intérêt des Etats impliqués directement dans le conflit.

Un choc composé de voix européennes qui s'opposent ne profite à personne. Par contre, l'unité politique a son prix. Elle exige que l'un ou l'autre Etat membre renonce à certains aspects sur lesquels il aimerait insister, mais c'est là chose inévitable. Il faudra s'y habituer, chez nous et ailleurs.

Je voudrais, Mesdames, Messieurs, vous proposer de considérer la résolution de mardi dernier comme une tentative pour faire un premier pas, pour rompre un cercle vicieux par les arguments de la raison. A partir de là, on peut continuer à chercher des voies et des procédures qui permettent de traduire en solutions pratiques les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

En ce qui concerne plus particulièrement les relations germano-israéliennes, nul ne s'étonnera dans cette enceinte que je dise qu'elles ont aussi un caractère particulier. Cette caractéristique reste inchangée. Pour nous, il ne saurait y avoir de neutralité du cœur et de la conscience. Le conflit du Proche-Orient nous concerne peut-être davantage que d'autres : il fait appel à notre amère responsabilité. Mais c'est précisément pour cette raison que nous réclamons, nous aussi, une paix juste et durable dans cette région.

Si nous pouvions rester indifférents, nous aurions des raisons moins impérieuses de nous sentir aussi profondément concernés. De nous sentir concernés, bénéficie aussi au monde arabe, je tiens à le souligner expressément, car seul un règlement de paix durable permettra de faire de cette région où règnent les hostilités une région viable dont les pays contribueront en commun au bien-être de tous.

La Communauté européenne pourrait apporter une contribution constructive à une telle coopération régionale. Et je pense que nous serons d'accord pour dire que cette volonté existe.

Cela présuppose que les Etats d'Europe et les Etats du Proche-Orient tentent de parvenir à un dialogue. Je ne doute pas que la Commu-

pean Community will be prepared to do so ; even now it maintains contractual relations with most of the States concerned.

However, threats and blackmail would only disturb constructive developments. This is not the way to make friends — the following suggestion I make to the European Community deserves perhaps careful consideration.

Could the Community, by strengthening the instruments already provided for in the individual treaties, not improve the conditions for restoring peace in that region ? I am having in mind food aid, support for the settlement of refugees, and the many and varied possibilities for co-operation which already exist and which we shall continue to seek.

For the benefit of the people in the Middle East the essential point is first to establish peace and then to stabilise it. Europe could help with both tasks.

Let me now speak on European unification and say something I would not have said in this way ten years ago : we can, and we will, create Europe. (*Applause*)

We have had to put up with delays and setbacks. This has called for criticism, partly justified. Also from you, the members of the European Parliament. I understand that, and my government endeavours to follow your advice as much as possible.

Yet it is true when I say that we have without doubt made progress, thanks not least to the impulses provided by the two summit conferences at The Hague and Paris.

We can, if only we want to, now set out on a new phase of the European journey. I am certain that European union will come, which is why I time and again appeal to our partners throughout the world to regard this as a fact and in this way to anticipate Europe's future, to take it for granted as of now, so to speak.

The move towards European union is indispensable. It alone will offer our people the scope their political, economic, social and cultural energies require. The unification of Europe is not merely a question of the quality of our existence. It is a question of survival between the giants and in the rugged world of the young and the

old nationalisms. Only in a Europe that has found its personality can we secure our national identities. The classical nation State belongs to yesterday. While — and maybe for long years to come — we may have to move in narrow fields, our future no longer lies in the isolation of the nation State.

Naturally, European union will not be the outcome of a revolution, of a sudden leap from the nation State to supranationality, nor from an uprooting of boundary posts or from a constitution brilliantly put on paper overnight.

Instead, we have been speaking of the European evolution — the constant, energetic developments in all those spheres already incorporated in the process of integration, and in the other spheres that are not officially considered "integrated". The sum of these measures will one day — probably sooner than some people think — swing the pendulum from quantity to the new quality.

We should shorten the time limits we have set ourselves — be it for economic and monetary union, be it for what I have termed the social union, be it for political union. According to the Paris summit decision, the European union is to become a reality, within this very decade !

It is of decisive importance that on the road to European union we should have a proper sense of proportion. The proposal of the French President that the Heads of Government of the Community should meet at regular intervals to discuss the internal and external problems connected with the growing union intensively and without the burden of a "machinery" certainly is in keeping with that sense of proportion.

This proposal concurs very opportunely, by the way, with the intentions of my government and with the suggestions of the British Prime Minister. I take this initiative to mean that this body can develop into a kind of regular presidential conference and become an accepted notion of, indeed, a decisive step towards political union.

nauté européenne y soit disposée ; elle est déjà liée aujourd'hui par des accords avec la plupart des Etats en cause.

Mais les menaces et même les chantages ne pourraient qu'entraver les développements constructifs. Ce n'est pas ainsi que l'on se fait des amis. Peut-être la suggestion que je soumetts à la réflexion de la Communauté européenne mérite-t-elle d'être soigneusement examinée.

La Communauté ne pourrait-elle pas, en renforçant les instruments déjà prévus dans les différents accords, améliorer les conditions qui permettraient d'instaurer la paix dans cette région ? Je pense, par exemple, à l'aide alimentaire, à l'assistance en faveur de l'installation des réfugiés, aux multiples possibilités de coopération qui existent d'ores et déjà et que nous continuerons de promouvoir.

Au Proche-Orient, il s'agit, pour le bien des hommes, d'établir d'abord la paix et, ensuite, de la stabiliser. L'Europe pourrait aider à ces deux tâches.

Permettez-moi de passer à l'œuvre d'unification européenne et de dire quelque chose que je n'aurais pas dit ainsi il y a dix ans : nous pouvons faire l'Europe et nous la ferons ! (*Applaudissements*)

Nous avons dû nous accommoder des retards et des échecs. Cela suscite à bon droit la critique, par exemple venant de vous, membres du Parlement européen. Je comprends cela ; mon gouvernement cherche dans toute la mesure du possible à suivre vos avis.

Mais il est juste aussi de dire que nous avons sans aucun doute fait des progrès, en particulier, grâce aux impulsions données par les deux conférences au sommet de La Haye et de Paris.

Nous pouvons désormais, si toutefois nous le voulons, inaugurer une nouvelle phase de la marche vers l'Europe. Je suis certain que l'union européenne se fera, et c'est pourquoi je ne cesse d'inviter nos partenaires dans le monde à considérer ceci, dès à présent, comme un fait, anticipant de la sorte l'avenir de l'Europe.

L'évolution en direction de l'union européenne est inéluctable, car elle seule offre à nos peuples l'espace que réclame leur énergie tant politique qu'économique, sociale et culturelle. L'unification de l'Europe n'est pas seulement une question qui touche à la qualité de notre existence. C'est une question de survie entre les géants et

dans le monde désuni des jeunes et des vieux nationalismes. Nos identités nationales ne pourront être sauvegardées que dans une Europe qui aura trouvé sa personnalité. L'Etat national classique est la forme de vie d'hier. Il importe d'assumer des positions encore limitées, pendant de longues années peut-être ; notre avenir n'est plus l'Etat national considéré isolément.

L'union européenne, à tout prendre, ne naîtra pas d'une révolution, du passage subit de l'Etat national à la supranationalité, de la démolition des bornes frontières ni d'une constitution couchée sur le papier du jour au lendemain, par un trait de génie. Non, il n'en sera pas ainsi.

Au lieu de cela, nous parlons de l'évolution européenne — du développement malgré tout constant et régulier dans tous les domaines déjà inclus dans le processus d'intégration et dans les autres domaines qui ne sont pas considérés officiellement comme « intégrés ». La somme de ces mesures provoquera un jour — plus tôt sans doute que d'aucuns le pensent aujourd'hui — un retournement et un passage de la quantité à la nouvelle qualité.

Nous devrions, si c'est possible, abrégier les délais que nous nous assignons — que ce soit pour l'union économique et monétaire, que ce soit pour ce que j'ai appelé l'union sociale, ou pour l'union politique. D'après la résolution de Paris, l'union politique doit être une réalité dès avant la fin de la présente décennie.

Ce qui est déterminant dans la voie de l'union, c'est d'avoir une juste appréciation des choses. La proposition du chef de l'Etat français selon laquelle les chefs de gouvernement de la Communauté devraient se rencontrer régulièrement afin de discuter, de manière approfondie et sans être gênés par un « appareil » trop lourd, des problèmes qui se posent à l'union en voie de formation sur les plans intérieur et extérieur, tient certainement compte de cette nécessité d'une juste appréciation.

Cette proposition lancée dans la discussion européenne au cours de la dernière conférence de presse du Président Pompidou, va du reste, d'une manière particulièrement heureuse, au-devant des intentions de mon gouvernement et des suggestions du Premier ministre britannique avec qui j'ai pu en parler hier matin. Pour ma part, voici comment j'interprète cette initiative : cet instrument, une sorte de conférence régulière des présidents, peut devenir un fait bien établi, et ainsi constituer un pas essentiel dans la voie de l'union politique.

Every step forward must be commensurate with the situation and with the necessities ; it must equip the Community or the organs of political co-operation with the new powers needed for the fulfilment of the tasks which all agree must be fulfilled at the given time.

It is not so much a question of language than of concrete results. It is a matter of increasing the efficiency both within the Community and European political co-operation. The two must now work effectively together.

After twenty years of efforts to achieve European integration we should all by now have learned that the functional rather than the constitutional method is more likely to get us home. I do not mind if one calls this pragmatism. The goal is clear. It is, as I have put it from time to time, a sensibly organised European government which in the fields of common policies will be able to take the necessary decisions and will be subject to parliamentary control. (*Applause*)

The European States will transfer to that government those sovereign rights which in the future can only be effectively exercised together ; the remaining rights will stay with the member States.

In this way we shall both preserve the national identity of our peoples which is the source of their strength, and add the European identity from which fresh energies will ensue.

Such a European government will be in charge of the economic and monetary community, the social community, perhaps also the educational community, definitely the community of foreign affairs, and — certainly with a cogent logic one day — the community of a security administered under European sovereignty.

Once these spheres have become the responsibility of a European government, a basic law also will obviously be required which will have to be approved by our citizens.

Up to now we have given them little opportunity to feel themselves to be what they have largely been for some time : citizens of Europe. We know from opinion polls that many of them, like us, regard European unity as the aim of political efforts. But we may have too rarely linked the European consciousness with their everyday lives. This I have pointed out time and again in recent years, if you permit me to say so.

It will be of vital importance for the Community to grow beyond economic co-operation and political organisation to become the socially progressive region in the world. European integration must serve the people directly.

I do not mean simply a vague concept of life. Our citizens should physically feel that Europe improves their working and living conditions, that it has an effect on their everyday life. Europe must at long last remove the barriers in the form of frontier checkpoints or aliens law for the many hundreds of thousands who within the Community travel from one country to the other or avail themselves of the right of establishment.

One should not accept the fact that whilst barriers are being reduced the number of customs officers is being increased instead of diminished (*Applause*), that customs regulations are becoming longer instead of shorter, more complicated instead of simpler. (*Applause*) If we give our national bureaucracies a European dimension then we shall be making a mistake. (*Applause*)

It certainly is not the will of our people that we create a Europe in which we wander about like citizen K in Kafka's *Schloss*.

This is where the political will should at long last carry the day over the many national administrative egoisms which may be justified individually but all in all can no longer be tolerated. What we want is a Europe of daily reason and of common sense and we must be prepared to state this and where necessary to act.

Chaque pas en avant doit répondre à la situation et aux impératifs qui en résultent ; il faut qu'il confère dans chaque cas à la Communauté ou aux organes de la coopération politique les nouveaux pouvoirs qui sont nécessaires pour accomplir, au moment donné, les tâches reconnues par tous.

Les mots importent moins, ici, que les résultats concrets. L'important est d'accroître d'une façon générale la capacité de fonctionnement aussi bien à l'intérieur de la Communauté que dans la coopération politique européenne. Entre les deux doit se créer une concordance d'action politique convaincante.

Nous devrions tous avoir appris, au cours de plus de vingt ans de politique d'intégration européenne, que la méthode fonctionnelle nous mène plus facilement au but que la méthode constitutionnelle, avec tout le respect dû à cette dernière méthode. Si l'on appelle cela du pragmatisme, cela ne me gêne pas. Le but demeure clair. Il nous faut, comme je l'ai déjà défini occasionnellement, un gouvernement européen organisé raisonnablement, capable de prendre les décisions nécessaires dans le domaine de la politique commune et dont la gestion est contrôlée par le parlement. (*Applaudissements*)

Les Etats européens transféreront à ce gouvernement les droits — ou pour être plus précis les droits de souveraineté — qui à l'avenir ne pourront plus être exercés efficacement qu'en commun ; les autres droits demeureront, bien entendu, du ressort des Etats nationaux.

Ainsi, nous sauvegardons l'identité nationale de nos peuples, qui est la source de leur force, tout en y ajoutant l'identité européenne d'où naîtront pour les uns et les autres des forces nouvelles.

C'est d'un tel gouvernement européen que relèveront la Communauté économique et monétaire, la Communauté sociale, peut-être aussi la Communauté de l'enseignement, mais à coup sûr la Communauté de la politique étrangère et — un jour aussi, par nécessité logique — la Communauté de la sécurité administrée sous la souveraineté européenne.

Lorsqu'un jour ces tâches seront groupées sous la responsabilité d'un gouvernement européen, il va de soi qu'il faudra aussi, au-dessus des constitutions de nos Etats, une loi fondamentale approuvée par les citoyens de nos pays.

Jusqu'à présent, nous n'avons guère fourni l'occasion à nos citoyens d'avoir le sentiment de ce qu'ils sont pour une large part depuis longtemps : des citoyens de l'Europe. Des sondages d'opinion nous apprennent que beaucoup d'entre eux considèrent avec nous que l'unité européenne doit être le but final de nos efforts politiques. Mais nous avons sans doute trop rarement transposé la conscience européenne dans leur réalité quotidienne. Je n'ai jamais cessé, ces dernières années, d'attirer l'attention sur ce point.

Il importe que la Communauté devienne, au-delà de la coopération économique et de l'organisation politique, la région la plus en progrès sur le plan social de notre civilisation. L'intégration européenne doit être directement au service des hommes.

Je ne parle pas d'un vague sentiment de l'existence. Nos citoyens doivent sentir que l'Europe améliore leurs conditions de travail et de vie, qu'elle se répercute sur leur vie de tous les jours. L'Europe doit enfin éliminer, en faveur des milliers de personnes qui se rendent d'un pays à l'autre à l'intérieur de la Communauté ou qui profitent de la liberté d'établissement, les obstacles dressés aux postes de police frontaliers ou qui résultent du régime appliqué aux étrangers.

On ne devrait pas non plus admettre qu'au moment où on élimine les barrières douanières, nous augmentions le nombre des douaniers au lieu de les restreindre, (*Applaudissements*) — et je ne veux pas polémiquer contre des fonctionnaires qui me sont sympathiques, cela se rapporte plutôt aux fonctions qu'ils exercent en Europe — que les règlements douaniers s'allongent au lieu de devenir plus brefs, ce qui n'est pas raisonnable, (*Applaudissements*) tout comme il n'est pas raisonnable qu'ils deviennent plus compliqués au lieu de se simplifier. Si nous gonflons les bureaucraties nationales en y ajoutant une dimension européenne, c'est que nous commettons une erreur. (*Applaudissements*)

En tout cas, la volonté de nos peuples n'est pas de créer une Europe dans laquelle nous errons comme le citoyen K dans « Le château » de Kafka.

Je crois qu'il faudrait enfin que la volonté politique l'emporte sur les nombreux égoïsmes nationaux et administratifs, sans doute justifiés si on les considère un à un, mais dont la somme est désormais intolérable. Nous voulons une Europe raisonnable, une Europe du bon sens, nous devons le dire et aussi le réaliser.

Mr. President, my government hopes that at the end of this year a new and clear step forward will be taken along the road to a European government. This is what is required of us if we are to respect the decisions of the Paris Conference of October 1972.

The dramatic developments on the international scene of recent weeks have demonstrated the inability of the European States to serve as a factor of peace and stabilisation in the world as long as they are unable to act as one. People from other continents have felt perhaps more than we that in a world whose destiny cannot, and should not, be determined by two super powers alone, the influence of a united Europe has become indispensable.

In this "year of Europe" the relationship between the Community and the United States should be defined, and after that, the relationship with Canada and Japan. At the same time the Comecon is seeking contact. A majority of African countries want association agreements, and considerable hopes are attached to European unification also in other parts of the world.

Special importance accrues to the definition of the relationship between uniting Europe and the United States of America. This will be a long-term process which will not come to an end before European union has been completed. We are linked by similar ideals. Our security interests are firmly interlocked through the Atlantic Alliance. America has always come out strongly in favour of European unification. Each of our nations will bring the experience of friendship into the Atlantic dialogue.

On the other hand, Europe has become self-confident and independent enough to regard itself as an equal partner in this relationship and it is as such that it must be accepted. Partnership cannot mean subordination. Partnership proves its value in the balance of interests, in their will jointly to settle their common problems, to fulfil their joint responsibilities by sensible agreement and in reliable mutual respect.

This, ladies and gentlemen, must become apparent in the declaration which is to lay a new

foundation for the relations between the United States and the European Community. In this way we shall be meeting the requirement of the constructive dialogue as expressed in the resolutions of the Paris conference and which my government for one has been advocating. A consolidation of the Atlantic Alliance, which needs to be firmly anchored particularly during the phase of détente, will strengthen the common basis.

The practical importance of the Community for co-operation and communication with the East European States and the Soviet Union becomes evident already in the Geneva session of the conference on security and co-operation in Europe. There and elsewhere our negotiating partners will notice in the daily work that the Community is not encapsulating itself as a "bloc".

All-European co-operation is not impaired by West European union. And West European unification must not be held up by all-European co-operation. That is not merely a realisation of my government, it is the attitude of the Community.

Challenges arising from new tasks for the Community can, as a rule, but promote the process of inner consolidation. European political co-operation will be having to stand a test in ever wider fields. The dynamism that is beginning to develop there calls for more intensive and broader consultations. The range of subjects has to be constantly widened. Bilateral negotiations and plans of individual governments in their relations with other world powers and the third world should also be reviewed together with partner States.

The economic and monetary union of today is the prerequisite of European union of tomorrow. This is where progress must be fastest.

Having gone so much astray in the past years we must now at long last achieve a better harmonisation of our cyclical policies, for this is the most important preliminary to common economic policy. A policy of stability cannot be effective or successful in isolation. Either we all submit to the fate of progressive inflation or we resolve to adopt a joint policy of resistance to the erosion

M. le Président, Mesdames, Messieurs, mon gouvernement souhaite qu'un nouveau progrès très net soit réalisé à la fin de cette année — et peu de semaines nous en séparent — dans la voie qui mène vers un gouvernement européen. Le respect des résolutions de la Conférence de Paris du mois d'octobre 1972 l'exige.

Les événements dramatiques de la politique mondiale des semaines passées ont montré à quel point les Etats européens demeurent impuissants en tant que facteur de paix et de stabilisation dans le monde, aussi longtemps qu'ils ne pourront agir en commun. Peut-être les hommes d'autres continents ont-ils senti plus nettement encore que nous que, dans un monde dont le sort ne peut et ne doit plus être déterminé uniquement par deux superpuissances, l'influence d'une Europe unie est devenue indispensable.

Au cours de cette année que l'on a appelée « année européenne », les relations entre notre Communauté et les Etats-Unis devraient désormais être définies, puis, dans une autre phase, les rapports avec le Canada et le Japon. En même temps, l'autre partie de l'Europe, dans la mesure où elle fait partie du Comecon, cherche à établir des contacts. La majorité des Etats africains aspirent à l'établissement d'accords d'association et, dans d'autres parties du monde, on attend également beaucoup de l'unification européenne.

Une importance particulière revient — ai-je besoin de le dire dans cette enceinte — à la définition des relations entre cette Europe en voie d'unification et les Etats-Unis d'Amérique. C'est là un processus de longue haleine qui ne prendra fin qu'avec le parachèvement de l'union européenne. Des idéaux identiques ou similaires nous lient. Les intérêts de notre sécurité sont fortement interdépendants du fait de l'Alliance atlantique. L'Amérique a toujours prodigué ses encouragements au processus de l'unification européenne. Chacun de nos peuples apporte au dialogue transatlantique l'expérience de l'amitié.

Mais l'Europe a gagné suffisamment d'assurance et d'indépendance pour se présenter, dans ces relations, comme partenaire à égalité des droits, et il importe qu'elle soit reconnue comme tel. Entre partenaires, il ne saurait y avoir subordination. Cela s'exprime dans l'équilibre des intérêts, dans la volonté de régler ensemble des problèmes communs, d'accomplir les tâches communes en s'accordant raisonnablement et dans un respect mutuel à toute épreuve.

Cela doit apparaître, Mesdames, Messieurs, dans la déclaration destinée à donner de nouvelles

assises aux relations entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. Ainsi nous répondons à l'exigence d'un dialogue constructif qui a été formulée à la conférence au sommet de Paris et dont mon gouvernement notamment s'est fait l'avocat. Je pense qu'une confirmation de l'Alliance atlantique, qui doit être solidement ancrée surtout en cette période de détente, renforcera les fondements de la Communauté.

L'importance de la Communauté pour la coopération et la communication avec les Etats d'Europe orientale et l'Union Soviétique apparaît déjà dans les négociations de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui ont lieu à Genève. Là et ailleurs, nos partenaires aux négociations se rendront compte — dans le cours des travaux concrets — que la Communauté ne se constitue pas en un « bloc » se repliant sur lui-même.

La coopération paneuropéenne n'est pas compromise par l'unification de l'Europe occidentale. Inversement, il ne faut pas que l'unification de l'Europe occidentale soit retardée par la coopération paneuropéenne. C'est là non seulement la conviction de mon gouvernement, mais bien l'attitude de la Communauté.

Tout défi résultant des nouvelles tâches à la Communauté ne peut en général que promouvoir le processus de consolidation intérieure. La coopération politique européenne doit faire ses preuves dans des domaines toujours plus étendus. Le dynamisme qui s'amorce à cet égard requiert des consultations plus profondes et plus larges encore. Le nombre des problèmes à traiter doit constamment augmenter. Les négociations bilatérales et les projets des divers gouvernements concernant leurs relations avec les autres puissances mondiales et le tiers-monde devraient, dans toute la mesure du possible, faire l'objet de consultations avec les Etats partenaires.

L'union économique à laquelle nous travaillons aujourd'hui est la condition de l'union européenne de demain. C'est sur ce point qu'il faudra progresser le plus rapidement.

Après les nombreux errements des dernières années, il faut enfin que nous parvenions à mieux harmoniser la politique conjoncturelle — et je sais que le Conseil de Ministres a délibéré sur ce point vendredi dernier, et non pas sans succès — car elle constitue le préalable le plus important à une politique économique commune. Une politique de stabilité ne peut être ni efficace ni fructueuse

of our currencies — and thus of the achievements of our citizens for which they have worked hard enough.

My government realises that we shall not be able to achieve the transition to the second stage as proposed under the original programme by January 1974. The new stage should, I feel, come as close as possible to the content of the original second stage. It will not be enough just to make up the leeway. New decisions are needed, especially for the co-ordination of economic policy and monetary policy which places more precise obligation on us, and to bind member States more closely to the economic guidelines.

At the same time we should further develop the monetary mechanisms created by the Community. The regrettable fact that we are not yet all together in the so-called "snake" should perhaps not keep us from taking limited decisions at the end of the year on currency support for all members of the Community.

Economic and monetary union will only prove successful — this we all know — if the Community launches a joint effort patiently to even out the structural differences between member States, and especially between individual regions of member States. But the criteria for the promotion of regional projects must be so strict as to ensure that assistance is provided only where it will really serve the rehabilitation of the regions concerned.

Moreover, the Federal Government still regards the common agricultural policy as an important element of European unification and it will pursue any further development in this field in accordance with the agreed principles. In actual fact, for reasons I will not go into now, a larger measure of integration has been achieved with agricultural policy than with any other Community policy. We now have to catch up in the other spheres more rapidly than hitherto.

Taking agriculture itself, we must progressively stabilise markets to establish a better balance between supply and demand. Surpluses difficult to sell on world markets are poor evidence of a purposeful and successful European integration. (*Applause*)

The Community must also participate in the development of a world food programme for it clearly shares responsibility for providing food for the developing countries.

The latest developments have drastically shown how very much we are dependent on mineral oil. Up to now we thought that the Community could afford the luxury of holding different views on the basis and instruments of a common energy policy. Today we know that a common line, precisely in this field, is literally vital. The threatening energy crisis shows that we are all in the same boat. I urgently appeal to the competent institutions of the Community to do everything within their means to mobilise co-operation. Not later than at the conference of Heads of Government in Copenhagen must we clarify the state of European solidarity.

Before this Assembly, too, ladies and gentlemen, I would suggest that the financial behaviour in the Community be improved. As long as our citizens — sometimes wrongly — believe that the management of finances is more lax in the Community than in member States they are unlikely to understand or approve of our allocating more funds to Brussels. As an instrument of control we need an unassailable machinery.

To name only a few salient points: more transparency, more responsibility for the competent commission member, a European audit office and, last but not least, wider powers of control for the European Parliament. (*Applause*)

This indicates the path we should follow. Here I would urge speedy and effective decisions. I do know that the European Commission shares this concern, and I should like to thank them for their effort to make new, "watertight", arrangements in this respect.

si elle demeure isolée. Ou bien nous nous résignons tous à voir nos monnaies se déprécier peu à peu, ou bien nous nous décidons à pratiquer une politique commune de résistance à l'érosion de nos monnaies — et par là du travail accompli par nos citoyens au prix de rudes efforts.

Mon gouvernement sait que nous ne pouvons pas accomplir en janvier 1974 le passage à une deuxième étape au sens où l'entend le programme initial. Mais la nouvelle étape, à mon avis, devrait se rapprocher le plus possible du contenu de la deuxième étape prévue initialement. Il ne suffit pas de réparer des omissions. De nouvelles décisions sont nécessaires, surtout pour une coordination des politiques économiques et monétaires qui nous imposent des obligations plus précises, et pour lier plus fortement les Etats membres par des orientations économiques.

En même temps, il faudrait que nous développiions plus avant les mécanismes monétaires que s'est donnés la Communauté. Le fait regrettable que nous ne sommes pas encore tous réunis dans le « serpent monétaire » ne devrait pourtant pas nous empêcher de prendre à la fin de l'année des décisions limitées relatives à l'assistance sur le plan monétaire en faveur de tous les membres de la Communauté.

L'union économique et monétaire ne peut réussir — nous le savons tous — que si la Communauté entreprend un effort commun afin de compenser patiemment les divergences structurelles entre les Etats membres et, surtout, entre les diverses régions des Etats membres. La condition nécessaire est cependant que l'on applique à la promotion de projets régionaux des critères si rigoureux que l'on n'encourage que ce qui sert effectivement à l'assainissement des régions.

Comme par le passé, le gouvernement fédéral considère d'ailleurs la politique agricole commune comme un élément important de la politique européenne d'unification, et il orientera tous les développements ultérieurs selon les principes convenus à ce sujet. La politique agricole a en fait — pour des raisons que je n'examinerai pas ici — atteint dans la Communauté un degré d'intégration plus élevé que n'importe quelle autre politique commune. Il s'agit maintenant de rattraper plus rapidement le retard dans les autres domaines.

Dans le cadre de la politique agricole même, il nous faut stabiliser progressivement les marchés, de sorte que l'offre et la demande s'équilibrent mieux. Des excédents qui ne peuvent être placés sur les marchés mondiaux qu'au prix de grandes difficultés ne témoignent pas en faveur

de l'esprit et du succès de l'intégration européenne. (*Applaudissements*)

La Communauté doit aussi coopérer à un programme mondial de l'alimentation, car il lui incombe une part réelle de responsabilité dans l'approvisionnement de la population des régions où règne la famine.

Les récents événements nous ont fait saisir brutalement notre dépendance des sources de pétrole. Jusqu'à présent, nous pensions, dans la Communauté, pouvoir nous payer le luxe d'avoir des opinions divergentes sur les fondements et les modalités d'une politique énergétique commune. Aujourd'hui, nous savons et nous devrions savoir que, précisément dans ce secteur, l'unité est une nécessité vitale au sens propre du terme. La crise qui s'annonce dans le domaine de l'énergie prouve que nous sommes tous logés à la même enseigne. Je demande avec insistance aux institutions compétentes de la Communauté de tout faire pour mobiliser la coopération, dans le calme, ce qui est sans doute mieux qu'avec éclat. C'est au plus tard lors de la conférence des chefs de gouvernement à Copenhague que nous devrions savoir ce qu'il en est de la solidarité européenne.

Mesdames, Messieurs, je voudrais suggérer ici même d'améliorer la gestion financière de la Communauté. Tant que nos citoyens croiront — pas toujours à raison d'ailleurs — que dans la Communauté, les finances sont administrées avec moins de rigueur que dans les divers Etats, ils ne comprendront et n'approuveront guère que nous accordions des crédits supplémentaires à Bruxelles. Il nous faut comme instrument de contrôle un mécanisme indiscutable de coopération amicale entre les institutions de la Communauté et les gouvernements des Etats membres.

Voici quelques mots-clés : meilleure transparence, afin que nos citoyens comprennent quels sont les tâches et les moyens nécessaires, responsabilité accrue pour le membre compétent de la Commission, création d'une Cour des comptes européenne et, notamment, meilleurs pouvoirs de contrôle du Parlement européen. (*Applaudissements*)

Tels sont les jalons qui marquent la voie. Et j'insisterai sans détours pour que des décisions énergiques soient prises rapidement. Et je sais bien que la Commission européenne partage ces préoccupations et je tiens à la remercier ici des efforts qu'elle accomplit pour trouver de nouveaux arrangements que j'appellerai « étanches ».

Our Community must also prove itself as a social union, although I do not want now to go into details of how this should be done. In the early years the time was perhaps not yet ripe for greater emphasis on social objectives reaching beyond national boundaries. For too long we have allowed social policy to be a mere appendix to competition. In the Community one seemed to regard social policy mainly as a problem of subsidies. Now we cannot and must not wait any longer. In Paris last year we gave the signal for building social union, and I wish to stick to it.

The European union we want requires democratic legitimation, an economic basis and its own social policy aims. And there are several reasons for treating social integration as an element in itself: social progress must have the same rating as economic growth because in Europe too production and consumption can no longer be regarded as an end in themselves. They must directly serve the well-being of our European citizens. Only thus can Europe overcome the danger of technocracy.

I see these as being our clear objectives :

- to develop an active Community labour market policy ;
- to overcome the problems of employment for certain categories by improving vocational education ;
- to plan a social policy for migrant workers and co-ordinate it with third countries ;
- to make a joint effort to ensure humane working conditions governed by common standards ;
- to adjust social benefits in each member State regularly and dynamically to its growing economic strength ;
- to allow for participation and co-determination of workers in enterprises and establishments.

The Federal Government gives a high priority to the improvement of the Com-

munity's institutional basis. Here, too, the major decisions will no doubt only be taken in connection with the preparations for European union. All the same, the institutions must be developed and improved in advance, keeping pace with substantive progress.

I referred earlier to President Pompidou's proposal for regular meetings of Heads of State or of Government. These meetings could generate decisive impulses — without giving the responsible institutions an excuse for inactivity. The Heads of State or of Government should at each meeting take stock and state as exactly as possible the extent of progress towards European unification in all fields, both in the Community and in political co-operation.

This Assembly brings together the representatives of the member States of the European Community in accordance with the provisions of the Treaties of Rome and Paris. Having seats in their national parliaments, they have a clear democratic legitimation. Moreover, the treaties call for constituting a parliament by general direct elections ; that is the aim. But we have no right to relapse into a state of paralysis as long as we have not reached that goal.

Nothing must keep us from progressively adding to the responsibilities of the European Parliament. Its powers must be widened. Parliament needs to have a say in decisions, especially those which, in conformity with the treaties, provide for the substantive extension of the Community's competences without the participation of national parliaments.

A mediation committee of the kind you have suggested and which exists in Bonn between the Bundestag and the Bundesrat is well suited to preparing budgetary decisions by both the Council and Parliament. (*Applause*)

I would also recall the suggestion I made that the political weight of this Assembly should be strengthened by arrangements which would allow leading national parliamentarians to participate in this Assembly's debates, at least at certain times. Parliamentary life contains much routine, but it also requires flexibility. Being an institution does not imply a right to rigidity.

Notre Communauté devra aussi faire ses preuves en tant qu'union sociale, sans que j'aie besoin d'entrer dans le détail. Peut-être les temps n'étaient-ils pas encore mûrs dans les années de démarrage pour mettre davantage l'accent, par-delà les frontières nationales, sur les objectifs sociaux. Nous nous sommes trop longtemps résignés à voir la politique sociale n'être qu'un appendice de la concurrence. Dans la Communauté, on semblait concevoir essentiellement la politique sociale comme un problème de subventions. Désormais, nous ne pouvons et ne devons plus attendre davantage. L'année passée, à Paris, nous avons donné le signal pour que soit entrepris le travail d'édification de l'union sociale et je ne m'en laisserai pas détourner.

L'union européenne que nous souhaitons requiert une légitimation démocratique, une base économique et des objectifs sociaux propres. Pour motiver l'autonomie de l'intégration de la politique sociale, on peut invoquer plusieurs arguments : le progrès social doit être placé au même rang que la croissance économique, car en Europe également la production et la consommation ne peuvent plus se concevoir comme fins en soi. Elles doivent être directement au service de la prospérité de nos citoyens en Europe. C'est là le seul moyen pour l'Europe d'échapper au danger de la technocratie.

Mesdames, Messieurs, je vois clairement les tâches suivantes :

- élaborer une politique communautaire active sur le marché du travail ;
- surmonter les difficultés de certains groupes en matière d'emploi grâce à une meilleure formation professionnelle ;
- définir une politique sociale en faveur des travailleurs migrants et coordonner cette politique à l'égard des pays tiers ;
- entreprendre des efforts communs en vue de conférer un caractère plus humain aux conditions de travail qui doivent être régies par des normes identiques ;
- adapter régulièrement et de façon dynamique les prestations sociales dans chaque Etat membre à sa puissance économique croissante ;
- instaurer la participation et la cogestion des travailleurs dans les entreprises.

Le gouvernement fédéral attache beaucoup de valeur à l'amélioration des fondements insti-

tutionnels de la Communauté. Dans ce domaine aussi, les grandes décisions ne seront vraisemblablement prises que dans le contexte de la préparation de l'union européenne. Il faut néanmoins que, dès maintenant, les institutions soient aménagées et améliorées au fur et à mesure des progrès concrets qui auront été réalisés.

J'ai rappelé tout à l'heure la proposition du Président Pompidou prévoyant des conférences régulières des chefs d'Etat ou de gouvernement. Ces conférences pourront donner des impulsions meilleures et décisives — sans fournir pour autant aux organes responsables selon le traité un alibi pour l'inaction. Les chefs d'Etat ou de gouvernement devraient à chaque fois dresser un bilan et établir aussi exactement que possible où en est l'unification de l'Europe dans tous les domaines particuliers, tant dans la Communauté que dans la coopération politique.

Cette haute assemblée réunit, aux termes des Traités de Rome et de Paris, les représentants des peuples groupés au sein de la Communauté européenne. Ils jouissent d'une légitimation démocratique très nette en vertu du mandat de leurs parlements nationaux. Les traités disposent, en outre, qu'un parlement soit instauré sur la base d'élections générales directes : tel est l'objectif. Mais nous n'avons pas le droit de rester paralysés aussi longtemps que nous sommes encore éloignés de cet objectif.

Rien ne doit nous empêcher d'accroître pas à pas la responsabilité du Parlement européen. Il faut que ses pouvoirs soient élargis. Le Parlement doit pouvoir participer aux décisions surtout lorsqu'il s'agit, conformément aux traités, de décisions qui prévoient une extension concrète des compétences de la Communauté sans qu'y participent les parlements nationaux.

Une commission de médiation telle que — si j'ai bien compris — vous l'avez proposée et telle qu'elle existe sous une forme un peu différente à Bonn entre le Bundestag et le Bundesrat, est parfaitement apte, dans la procédure budgétaire, à préparer des décisions qui seront alors à la fois celles du Conseil et du Parlement. (*Applaudissements*)

Je rappellerai aussi la suggestion que j'ai formulée et qui tend à renforcer le poids politique de cette assemblée grâce à une réglementation de la représentation qui permette aux personnalités dirigeantes des parlements nationaux de prendre part aux débats de cette assemblée, du moins à certaines occasions. La vie parlementaire implique beaucoup de routine, mais elle requiert aussi de

I have noted with gratitude that this Assembly has long become the parliamentary forum for the political unification of Europe. I recall the annual debate on progress towards political union and the colloquia on questions resulting from European political co-operation. I would encourage your every initiative in this field.

You have many possibilities for stimulating of your own accord the construction of Europe and the development of a European policy. The link between Europe and Africa would have been inconceivable without the joint conference of the European Parliament and the parliaments of the African States and of Madagascar in 1961.

The European Parliament has a part to play in fulfilling what is surely the most important agreement between the Heads of State or of Government: preparing the comprehensive report on the transformation of the totality of the relations of the member States into a European union, which is our declared, our unshakeable aim. We want to achieve that goal before 1980.

We are now at the end of 1973, and that means that time is pressing. You know this as well as I do, which is why I ask you to concentrate your efforts on this report.

Allow me to outline the main elements of a European *ad hoc* programme which brooks no delay:

1. By the end of this year we still need to see clear progress towards economic and monetary union, towards a common regional policy, towards a common social policy, and towards the further development of the common agricultural policy.

2. We need to improve the Community's financial behaviour. Every penny for Europe must be spent to advantage. (*Applause*)

3. We need a decision which will give the European Parliament a say in Community matters.

4. By the end of this year we still need progress towards the solidarity of the Community in Europe's responsibility for peace and stability in the Mediterranean, in the definition of our relationship with the United States of America, in the co-operation with the Soviet Union and the East European States.

5. We need more frequent meetings of Heads of Government as suggested by the French President, as I see it in the form of a kind of regular presidential conference which gives decisive political stimulus and thus forces all the responsible organisations and bodies to push forward their co-operation.

6. As soon as possible we need clear and realistic proposals mapping out the way to European union, respecting fully what exists and what has been achieved in spite of many obstacles in the past twenty years.

In conclusion, Mr. President, let me state quite simply: from what I can see, the Federal Republic of Germany has chosen European union as its permanent home. In it we seek our future.

This Assembly therefore will always be assured of the support of the Federal Government whenever it presses ahead towards European union. (*Sustained applause*)

Source: Official Journal of the European Communities, No. 168 (Annex), November 1973.

156. Address by Mr. Rush, United States Deputy Secretary of State, to the United Synagogue of America Convention, Kiamesha Lake (New York)

13th November 1973

(*Extracts*)

.....

The mid-East war came at a time when this nation was asking itself: "What are the goals of détente with the Soviet Union?" There has never been any doubt in this administration of

la souplesse. Le fait d'être une institution ne justifie pas la rigidité.

Je constate avec satisfaction que cette assemblée, même si elle a fait sa traversée du désert, est devenue le forum parlementaire de l'unification politique de l'Europe. Je songe aux débats annuels sur les progrès de l'unification politique et aux colloques consacrés à des problèmes résultant de la coopération politique européenne. Sur ce plan, je tiens aussi, Mesdames, Messieurs, à encourager toute initiative de votre part.

Vous disposez de multiples possibilités de faire progresser par vos propres forces, par vos idées et vos connaissances, l'édification de l'Europe et une politique européenne. Ainsi, les liens entre l'Europe et l'Afrique eussent été inconcevables sans la conférence du Parlement européen avec les parlements des Etats africains et malgache en 1961.

Le Parlement européen participe à la mise en œuvre de ce qui fut sans doute l'accord le plus important du sommet d'octobre dernier entre les chefs d'Etat ou de gouvernement : au vaste rapport sur la transformation de l'ensemble des relations des Etats membres en une union européenne qui est notre objectif déclaré et immuable. Nous nous proposons de l'atteindre dès avant 1980.

Nous sommes fin 1973, le temps presse ; vous le savez aussi bien que moi. C'est pourquoi je vous prierai de concentrer avant tout votre travail sur ce rapport consacré aux tâches de cette décennie et aux structures que devra avoir l'union européenne. Peut-être pourrons-nous terminer ce rapport avant 1975 afin de l'examiner quant aux possibilités de réalisation.

Je résumerai les éléments essentiels d'un programme européen ad hoc qui ne souffre pas de retard :

1. Il faut que nous réalisions d'ici la fin de l'année un net progrès dans la voie de l'union économique et monétaire, de la politique régionale commune, de la politique sociale commune, et dans le développement de la politique agricole commune au cours de l'année prochaine.

2. Il nous faut une meilleure gestion financière de la Communauté. Le moindre centime pour l'Europe doit être placé avec profit. (*Applaudissements*)

3. Il faut que soit prise la décision sur la participation et la codécision du Parlement européen dans les affaires communautaires.

4. Il faut que nous réalisions d'ici la fin de l'année des progrès en matière de solidarité communautaire, de responsabilité de l'Europe pour la paix et la stabilité dans la région méditerranéenne, de définition de nos relations avec les Etats-Unis d'Amérique, de coopération avec l'Union Soviétique et les Etats d'Europe orientale.

5. Il nous faut des rencontres plus fréquentes entre les chefs de gouvernement comme les a proposées le Président de la République Française ; elles devraient, à mon sens, être une sorte de conférence régulière des présidents qui donnerait des impulsions politiques décisives et ferait ainsi progresser la coopération de tous les organismes responsables, tant nationaux qu'euro-péens.

6. Il nous faut, aussi vite que possible, des propositions claires et marquées du sens des réalités, qui définissent la voie à prendre vers l'union européenne, tout en respectant pleinement ce qui existe et ce qui a été réalisé depuis vingt ans en dépit de bien des résistances.

Pour terminer, M. le Président, laissez-moi vous dire très simplement qu'à mon sens, et pour autant que je puisse le voir, la République Fédérale d'Allemagne a choisi l'union européenne comme étant sa patrie. C'est en elle que nous cherchons notre avenir.

Cette haute assemblée pourra donc être toujours assurée de l'appui du gouvernement fédéral dans ses efforts pour aller de l'avant dans la voie qui mène à l'unité de l'Europe. (*Applaudissements prolongés*)

Source : Journal officiel des Communautés européennes (Annexe), Débats du Parlement européen, n° 168, novembre 1973.

156. Discours prononcé par M. Rush, Secrétaire d'Etat adjoint américain, devant la Convention de la United Synagogue of America à Kiamesha Lake (New York)

13 novembre 1973

(Extraits)

.....

Le conflit du Proche-Orient est survenu à un moment où le pays se demandait : « Quels sont les buts de la détente avec l'Union Soviétique ? » Le gouvernement américain n'a jamais

the profound differences between ourselves and Moscow. As President Nixon stated in 1972 :

— Our national experiences are disparate, and our peoples are conditioned by fifty years of distrust and hostility.

— We are ideological rivals and military and political competitors on a global scale.

But if we were aware of our differences we were also concerned with the imperative and unprecedented opportunity to construct a relationship between the two super powers based on something besides sterile confrontation. For twenty-five years international relations had been dominated by the fears, threats, and anxieties of the cold war. By 1969 both nations had the power to annihilate not only the other but also all mankind. But by 1969 international conditions had evolved to a point where it was deemed possible to push back that awesome spectre by bringing closer a truly constructive relationship between our countries.

We never expected that as we sought this new relationship the Soviet Union would sacrifice its interests. We never intended to sacrifice ours to those of our friends.

But détente was also based on the expectation that each nation would exercise self-restraint in the pursuit of its interests. We believed most fundamentally that détente had to be based upon a mutual recognition that a general improvement in our relationship demanded an end to the pursuit of narrow advantage.

The violence in the Middle East tested the Soviet commitment to these principles. But in the wake of the war we can draw several conclusions :

— that without the very considerable progress we had made over the past five years in changing the nature of the relationship between our two countries, the hostilities between the Arabs and the Israelis could have immediately become a direct confrontation between the United States and the Soviet Union ;

— that in today's world there is no rational alternative to establishing a productive

and positive United States-Soviet relationship ; and

— that the new relationship is still fragile and the commitment of both nations to it must be broadened, deepened, and strengthened.

In the past, changes in United States-Soviet relations have been brief and usually occurred in climate rather than in substance. We remain convinced that there is a unique opportunity to establish a long-term co-operative relationship with the Soviet Union so that both countries can make a major contribution to world peace.

Over the past five years we have succeeded in working with the Soviet Union to ease or remove many of the world's potential causes of war — Berlin, Indochina, and now, hopefully, the Middle East. Détente will always be on trial, but we must not judge it by one case alone. We must look at our overall relationship, our agenda of common concerns and possible agreements. We must understand the costs of failure to build a better relationship with the Soviet Union, as well as the benefits of success.

Together with our NATO allies we have just launched negotiations with the Soviet Union and Warsaw Pact nations to relieve tensions in the heart of Europe by the mutual reduction of forces. Despite the enormous complexity of the issues involved, it is clear that these negotiations can succeed — that we can both satisfy the insistent economic and political pressures in this country for withdrawal of American forces and bring about greater stability in an area which has ignited two world wars.

But it is clear that the negotiations will have no chance of success if we push our relationship to the breaking point in other areas or if the United States withdraws its forces unilaterally. And it is clear that such withdrawals would have a devastating effect upon the still-fragile détente.

We are also engaged with the Soviet Union in strategic arms negotiations. President Nixon and General Secretary Brezhnev have pledged our nations to make serious efforts to achieve in 1974 a permanent agreement to limit offensive weapons. And they have agreed not only to

eu aucun doute quant aux désaccords profonds qui nous séparent de Moscou. Comme le Président Nixon l'a déclaré en 1972 :

— Nos expériences nationales sont divergentes et nos peuples sont conditionnés par cinquante ans de méfiance et d'hostilité.

— Nous sommes rivaux sur le plan idéologique, et concurrents sur le plan militaire et politique à l'échelle mondiale.

Mais si nous avons pris conscience de nos divergences, nous avons eu également le souci de saisir l'occasion sans précédent qui s'imposait d'établir des rapports entre les deux superpuissances sur autre chose qu'un affrontement stérile. Pendant vingt-cinq ans, les relations internationales avaient été dominées par les peurs, les menaces et les inquiétudes de la guerre froide. En 1969, les deux pays disposaient non seulement du pouvoir d'annihiler l'autre partie, mais aussi l'humanité tout entière. Mais, en 1969, les conditions internationales en étaient arrivées à un point tel que nous avons estimé qu'il était possible de repousser ce spectre terrifiant en nous rapprochant de rapports véritablement constructifs entre nos deux pays.

Nous ne nous attendions pas, en recherchant ces nouveaux rapports, à ce que l'Union Soviétique sacrifie ses propres intérêts. Nous n'avons jamais eu l'intention de sacrifier les nôtres à ceux de nos amis.

Mais la détente était également fondée sur l'espoir que chaque pays userait de modération dans la défense de ses intérêts. Nous croyions essentiellement que la détente devait être fondée sur la reconnaissance mutuelle de ce qu'une amélioration générale de nos rapports exigeait qu'il soit mis fin à la recherche d'avantages égoïstes.

Les hostilités au Proche-Orient ont mis à l'épreuve l'engagement soviétique vis-à-vis de ces principes. Mais, à la suite du conflit, nous pouvons tirer plusieurs conclusions :

— Sans les progrès considérables que nous avons faits au cours des cinq dernières années pour modifier la nature des relations entre nos deux pays, les hostilités entre les Arabes et les Israéliens auraient pu se transformer immédiatement en un affrontement direct entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique ;

— Dans le monde d'aujourd'hui, il n'existe pas d'autre solution rationnelle que l'éta-

blissement, entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., de rapports féconds et positifs ;

— Ces nouveaux rapports sont encore fragiles et l'engagement des deux pays doit être élargi, approfondi et renforcé.

Dans le passé, les modifications des rapports entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ont été brèves et ont généralement affecté l'atmosphère plutôt que le fond. Nous restons persuadés qu'il existe une occasion unique d'établir des rapports de coopération à long terme avec l'Union Soviétique, afin que les deux pays puissent apporter une contribution importante à la paix mondiale.

Au cours des cinq dernières années, nous avons réussi avec l'Union Soviétique à atténuer ou à supprimer un grand nombre de causes de conflits potentiels dans le monde — Berlin, l'Indochine, et maintenant, peut-être, le Proche-Orient. La détente sera toujours à l'épreuve, mais nous ne devons pas juger sur un seul cas. Nous devons considérer nos rapports dans leur ensemble, notre liste de préoccupations communes et d'accords possibles. Nous devons comprendre quel serait le prix de la faillite de l'établissement de meilleures relations avec l'Union Soviétique, ainsi que les avantages du succès.

Avec nos alliés de l'O.T.A.N., nous venons d'entamer des négociations avec l'Union Soviétique et les pays du Pacte de Varsovie pour réduire les tensions au cœur de l'Europe par la réduction mutuelle des forces. Malgré l'énorme complexité des questions en cause, il est clair que ces négociations peuvent aboutir, que nous pouvons à la fois répondre aux pressions économiques et politiques qui insistent, dans ce pays, en faveur du retrait des forces américaines et instaurer une stabilité accrue dans une zone où ont pris naissance deux guerres mondiales.

Mais il est clair que ces négociations n'auront aucune chance de succès si nous poussons nos relations jusqu'au point de rupture dans d'autres zones ou si les Etats-Unis retirent leurs forces unilatéralement. Et il est clair que ces retraits auraient un effet désastreux sur une détente encore fragile.

Nous avons également entamé avec l'Union Soviétique des négociations sur les armements stratégiques. Le Président Nixon et le Secrétaire général Brejnev ont pris l'engagement, au nom de nos pays, de faire de sérieux efforts pour parvenir en 1974 à un accord permanent de limi-

limit these weapons but to achieve their subsequent reduction.

These are negotiations of truly historic significance — for the United States and the Soviet Union have a unique relationship. Each of us possesses nuclear arsenals capable of annihilating humanity. Thus both of us have a special responsibility to ensure that these weapons are never used.

Just as we are seeking to build the political and military dimensions of our relationships, so must we develop an economic dimension.

Without normalising our economic relations, it is difficult to conceive of normal political relations. Thus, we seek to engage the Soviet Union, as well as China and other Communist nations, in mutually beneficial trade and investment.

In evaluating proposals to deny the Soviet Union a normal commercial relationship, we must consider the effect of such denial upon our overall relationship. What issues are sufficiently important to risk reversing the momentum of détente? What are the issues which outweigh the economic and political benefits of mutual force withdrawals, the pushing back of the threshold of nuclear catastrophe, and the new communication which made it possible for the United States and the Soviet Union to avoid direct confrontation and to co-operate in bringing about an early cease-fire in the Middle East?

Consider, for example, the case of emigration from the Soviet Union, an issue of particular concern to most of you here this evening and to the administration. Today the rate of Jewish emigration is in the tens of thousands, where once it was a trickle. From 1960 to 1965 a total of 5,000 Russian Jews arrived in Israel; in 1968 there were only 400 arrivals from the Soviet Union. In 1971 there were 13,000 total arrivals; in 1972 the figure more than doubled, to 31,600.

Most impressively, the totals this year are running ahead of last year's record rate, a pace that has been maintained despite complicating international tensions.

The Soviets have without question continued to live up to their March 1973 assurances to the President that they would maintain their then current emigration policy.

The past three years have seemed to confirm the success of the approach taken by the administration. There is an important difference between utilising public opinion to conduct effective diplomatic efforts and making formal demands either through official statements or through legislation such as the Jackson-Vanik amendment. We doubt the wisdom and the efficacy of formal demands. We have witnessed the effectiveness of the administration's approach.

It seems incontrovertible that emigration has grown and been sustained because we now have an altered relationship with the Soviet Union, a relationship that allows the leaders of that country to expect future and substantial benefits from the pursuit of détente. It seems equally clear to me that by undercutting that expectation through denial of most-favoured-nation treatment or of credits, to which we are committed, we undercut the conditions that help sustain the emigration.

.....

But ultimately let us recognise that by weaving a network of economic and political ties with the Soviet Union, we can make greater contributions to peace. By refusing to build such a relationship, we can only face renewed tensions and heightened risk of nuclear confrontation.

In the Middle East and with the Soviet Union, this nation confronts the issue of choice. Theodor Herzl once observed that the hardest choices are not between good and bad but between conflicting goods.

There is no way such choices can be made easy. But if we approach our decisions in a purposeful manner we can at least make them wisely. I believe that the central purpose of President Nixon's foreign policy offers a useful reference point for such choices. That purpose is the achievement of what the President described as "a structure of peace to which all nations contribute and in which all nations have a stake".

It is only that sort of structure that can give us the just and lasting peace we seek as

tation des armements offensifs. Et ils sont convenus non seulement de limiter ces armements, mais de parvenir ensuite à une réduction.

Il s'agit de négociations véritablement historiques, car les rapports entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique présentent un caractère unique. Chaque pays dispose d'un arsenal nucléaire capable d'anéantir l'humanité. Il incombe donc à chacun d'eux, d'une manière toute particulière, de veiller à ce que ces armements ne soient jamais utilisés.

Nous cherchons à établir nos rapports sur le plan politique et militaire, mais nous devons également le faire sur le plan économique.

En l'absence d'une normalisation de nos relations économiques, il est difficile de concevoir des rapports politiques normaux. C'est pourquoi nous cherchons à procéder avec l'Union Soviétique, comme avec la Chine et les autres pays communistes, à des échanges et à des investissements mutuellement avantageux.

En étudiant les propositions qui tendent à refuser à l'Union Soviétique l'établissement de rapports commerciaux normaux, nous devons considérer l'incidence qu'un tel refus aurait sur l'ensemble de nos rapports. Quels problèmes sont assez importants pour risquer de renverser le mouvement en direction de la détente ? Quels problèmes l'emportent sur les avantages économiques et politiques de retraits de forces mutuels, le recul du seuil de la catastrophe nucléaire et les nouveaux moyens de communication qui permettent aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique d'éviter un affrontement direct et de coopérer à l'instauration rapide d'un cessez-le-feu au Proche-Orient ?

Voyons, par exemple, le cas de l'émigration d'Union Soviétique, problème qui intéresse particulièrement la plupart d'entre vous, ici ce soir, tout autant que le gouvernement. Aujourd'hui, le rythme de l'émigration juive atteint des dizaines de milliers, alors qu'elle était jadis insignifiante. De 1960 à 1965, 5.000 Juifs russes sont arrivés en Israël ; en 1968, il n'y a eu que 400 arrivées d'Union Soviétique. En 1971, le chiffre a été de 13.000 et, en 1972, il a plus que doublé pour atteindre 31.600.

Il est impressionnant de constater que le total de cette année dépasse le taux record de l'année dernière, rythme qui a été maintenu en dépit des complications des tensions internationales.

L'Union Soviétique a, sans aucun doute, continué d'honorer jusqu'en mars 1973 l'assurance faite au Président qu'elle maintiendrait la politique d'émigration qu'elle suivait à l'époque.

Les trois dernières années semblent avoir confirmé le succès de l'optique gouvernementale. Il existe une différence importante entre l'utilisation de l'opinion publique pour soutenir des efforts diplomatiques efficaces et la formulation d'exigences soit dans des déclarations officielles, soit dans des textes législatifs tels que l'amendement Jackson-Vanik. Nous ne croyons ni à la sagesse, ni à l'efficacité d'exigences officielles. Nous avons constaté l'efficacité de l'optique gouvernementale.

Il paraît incontestable que l'émigration s'est accrue et maintenue du fait que nous avons modifié nos rapports avec l'Union Soviétique, rapports qui permettent aux dirigeants de ce pays d'obtenir à l'avenir des avantages substantiels par la poursuite de la détente. Il me paraît également clair qu'en décevant cette attente en refusant la clause de la nation la plus favorisée ou des crédits, ce à quoi nous nous sommes engagés, nous nuisons aux conditions qui permettent de maintenir l'émigration.

.....

Mais reconnaissons finalement qu'en tissant un réseau de liens économiques et politiques avec l'Union Soviétique, nous pouvons apporter une contribution accrue à la paix. En refusant d'établir de telles relations, nous ne pouvons que nous heurter à des tensions renouvelées et à un risque accru d'affrontement nucléaire.

Au Proche-Orient, comme avec l'Union Soviétique, ce pays se heurte à un problème de choix. Theodor Herzl a remarqué jadis que le choix le plus difficile n'était pas entre le bien et le mal, mais entre des biens contradictoires.

Il n'est pas possible de rendre de tels choix faciles, mais si nous envisageons nos décisions d'une manière réfléchie, nous pouvons au moins les rendre judicieuses. Je suis persuadé que l'objectif principal de la politique étrangère du Président Nixon fournit un point de référence utile pour de tels choix. Cet objectif est l'établissement de ce que le Président a décrit comme « une structure de paix à laquelle tous les pays contribuent et à laquelle ils ont tous intérêt ».

Seule cette sorte de structure peut nous apporter la paix juste et durable que nous

a nation for the peoples of the Middle East and for the peoples of the Soviet Union and the United States.

Source: Department of State Bulletin, 3rd December 1973.

157. Joint communiqué issued after the visit by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, to the People's Republic of China

14th November 1973

(Extract)

.....

The two sides reviewed international developments since Dr. Kissinger's visit to the People's Republic of China in February 1973. They noted that international relationships are in a period of intense change. They reaffirmed that they are committed to the principles established in the Shanghai communiqué and that disputes between States should be settled without resorting to the use or threat of force, on the basis of the principles of respect for the sovereignty and territorial integrity of all States, non-aggression against other States, non-interference in the internal affairs of other States, equality and mutual benefit, and peaceful coexistence.

In particular, they reiterated that neither should seek hegemony in the Asia-Pacific region or any other part of the world and that each is opposed to efforts by any other country or group of countries to establish such hegemony.

The two sides agreed that in present circumstances it is of particular importance to maintain frequent contact at authoritative levels in order to exchange views and, while not negotiating on behalf of third parties, to engage in concrete consultations on issues of mutual concern.

Both sides reviewed progress made during 1973 in their bilateral relations. The United States side reaffirmed: the United States acknowledges that all Chinese on either side of the Taiwan Strait maintain there is but one China and that Taiwan is a part of China; the United States Government does not challenge that posi-

tion. The Chinese side reiterated that the normalisation of relations between China and the United States can be realised only on the basis of confirming the principle of one China.

.....

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 220, 15th November 1973.

158. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly, Paris

21st November 1973

(Extracts)

.....

And now we see that the Europe for which we are making such great efforts has been suffering over the past few weeks, as never before, from a feeling of profound embarrassment.

Spectators? Yes, we have been just that, with the best will in the world and in spite of all our warning voices. And yet certain fundamental interests of European countries, together with bonds of all kinds, political, cultural and human, uniting Europe geographically and historically to the Near East, have been thrown into the melting-pot.

I shall not dwell on the rôle and responsibilities of the great powers in the evolution of the conflict. I am sure that you are all aware of the significance of the events in question.

I shall, however, draw one definite lesson: it is that the exclusive dialogue, and thus the side-tracking of the countries of Europe, also affect the process of détente. This observation brings to my mind a thought about the significance and objectives which different people attribute to détente in the world of 1973 and about the influence which Europe exerts — or should exert — towards its achievement.

A historian recording the events of the last ten years would see détente beginning as a gradual relaxation of tension, the mitigation of a state of cold war between two antagonistic blocs.

Thus the permanent confrontation of the post-war years was gradually replaced by a cam-

recherchons en tant que nation pour les peuples du Proche-Orient, ainsi que pour les peuples de l'Union Soviétique et des Etats-Unis.

Source: Department of State Bulletin, 3 décembre 1973 (Traduction U.E.O.).

157. Communiqué commun publié à l'issue de la visite de M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, en République populaire de Chine

14 novembre 1973

(Extrait)

.....

Les deux parties ont passé en revue les événements internationaux qui ont eu lieu depuis la visite de M. Kissinger à la République populaire de Chine en février 1973. Elles ont constaté que les relations internationales traversent une période de changements profonds. Elles ont réaffirmé qu'elles sont engagées par les principes établis dans le communiqué de Changhaï et que les divergences entre Etats devraient être réglées sans recourir à l'usage ou à la menace de l'usage de la force, sur la base des principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de la non-agression contre d'autres Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, de l'égalité et du bénéfice mutuel, et de la coexistence pacifique.

Elles ont réaffirmé en particulier qu'aucune des deux ne devrait chercher à s'assurer l'hégémonie dans la région de l'Asie et du Pacifique ou dans aucune autre partie du monde, et qu'elles sont toutes deux opposées aux tentatives de tout autre pays ou groupe de pays pour s'assurer une telle hégémonie.

Les deux parties sont tombées d'accord sur le fait que dans les circonstances actuelles, il est particulièrement important de maintenir des contacts fréquents à de hauts niveaux de façon à échanger des vues et, tout en ne négociant pas au nom de tierces parties, à engager des consultations concrètes sur des questions d'intérêt mutuel.

Les deux parties ont passé en revue les progrès qui ont été accomplis au cours de 1973 dans leurs relations bilatérales. La partie américaine a réaffirmé : les Etats-Unis reconnaissent que tous les Chinois des deux côtés du détroit de Taiwan soutiennent qu'il n'y a qu'une seule Chine et que Taiwan fait partie de la Chine. Le gouvernement

américain ne conteste pas cette position. La partie chinoise a répété que la normalisation des relations de la Chine et des Etats-Unis ne peut se faire que sur la base de la confirmation du principe d'une seule Chine.

.....

Source: Le Monde, 16 novembre 1973.

158. Discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris

21 novembre 1973

(Extraits)

.....

Cette Europe, pour laquelle nous nous dépensons tant, a ressenti au cours des dernières semaines, comme jamais auparavant, un sentiment de gêne profonde.

Spectateurs, oui, nous n'avons été que cela, malgré notre bonne volonté et tous nos avertissements. Et pourtant, des intérêts fondamentaux des pays européens sont mis en question, comme les liens de toute sorte, politiques, culturels, humains, qui reliaient, dans la géographie et l'histoire, l'Europe et le Proche-Orient.

Je ne reviendrai pas sur le rôle et les responsabilités des grandes puissances dans le déroulement du conflit. Vous avez tous, j'en suis sûr, conscience de la signification des événements.

J'en tirerai cependant un enseignement certain : le dialogue exclusif et, par conséquent, la mise à l'écart des pays européens affectent aussi le processus de détente. Cette constatation me conduit à une réflexion sur la signification et les objectifs que les uns et les autres attribuent à la détente dans le monde de 1973 et sur l'action que l'Europe a — ou devrait avoir — en faveur de la détente.

Du point de vue de l'historien des événements survenus depuis dix ans, la détente a tout d'abord été le relâchement progressif des tensions, l'atténuation d'un état de guerre froide entre deux blocs antagonistes.

A l'affrontement permanent des années de l'après-guerre, s'est peu à peu substitué un équi-

plex and relatively stable balance between the two great nuclear powers.

Why has there been so profound a change in so few years? Firstly, because the overwhelming nuclear superiority of the United States has disappeared. At the price of an enormous technological and financial effort, the Soviet Union has now largely caught up with its backlog. The perfecting of a multiple-warhead rocket (MIRV), announced this year, was the last stage in this particularly rapid recovery.

In addition, détente is essential to the economic policy chosen by the Soviet leaders who see in wide-ranging commercial, industrial and financial co-operation a solution to those difficulties which are inherent in any economy.

Western public opinion is perhaps too easily persuaded that this balance has eliminated any serious risk of confrontation.

Peoples and even governments are so hungry for peace that there is a strong temptation to accept without question anything offered in the guise of détente.

What is, in fact, the situation when armed forces throughout the world are more powerful than ever and strategic rockets are unceasingly added to — and not substituted for — conventional armaments?

The fact is that international relations are dominated by a balance agreed upon by treaty between two great powers, and which is a complex result of objective rivalries and agreements, depending inevitably on the interests and concerns of the two parties.

The Americans and the Soviets play an essential part in the MBFR negotiations and are alone in pursuing talks about strategic nuclear weapons. Since the 1972 agreements, the talks now primarily deal with a still more comprehensive agreement regarding the limitation of strategic rockets.

Obviously, the security of Europe is affected by these talks, and the way they are being conducted is not quite such as to allay certain fears.

Does not the fact that the territories of the two great powers are sacrosanct transfer the pursuit of a still latent rivalry to other areas of the globe?

Does not the impossibility of using strategic nuclear weapons give a new importance to the use of increasingly perfected and destructive conventional weapons, or even tactical nuclear weapons, in what I have referred to elsewhere as the "open range"?

Is it not to be feared that sooner or later there will be an attempt to extend negotiations to the two European nuclear forces which, because they depend on autonomous decisions, might upset the agreed rules of the game?

Our fundamental objection is still fully valid: we oppose the setting-up in the centre of Europe of a zone with a special legal and political status, distinct from the remainder of Western Europe whose efforts at unification might well be prejudiced thereby.

However, it is a fact that the agreement signed on 22nd June last by Mr. Brezhnev and Mr. Nixon is the event of 1973 which has had the profoundest effect on the concept of détente.

Much could be said about this supremely important document. I shall confine myself to reminding you that Article IV provides that, in any situation anywhere in the world involving the risk of a nuclear conflict, the Soviet Union and the United States shall immediately enter into consultations and make every effort to avert this risk.

Thus, in the name of détente, a world co-responsibility for the settlement of crises has been established.

From this over-brief analysis I draw the conclusion that the détente between the two great powers resulting from the analyses of strategists and economists is perhaps only a moment in history bound up with certain factors whose permanence is by no means certain. The power rivalry remains, as we have seen recently.

.....

In order to assert its concept of détente, and thus its rôle in the world, Europe and the countries composing it must in all circumstances act with determination and perseverance, with that optimism which overcomes all obstacles to success.

Many countries are looking to Europe for a lead, some sign that an alternative exists and that there are roads to the attainment of world-

libre complexe et relativement stable entre les deux grandes puissances nucléaires.

Pourquoi un changement si profond en si peu d'années ? Tout d'abord, parce que la supériorité nucléaire massive des Etats-Unis a disparu. Au prix d'un énorme effort technologique et financier, l'Union Soviétique a comblé l'essentiel de son retard : la mise au point de fusées à têtes multiples, les MIRV, annoncée cet été, a été l'étape nouvelle de ce rattrapage particulièrement rapide.

En outre, la détente est indispensable à la politique économique choisie par les dirigeants soviétiques qui voient, dans une large coopération commerciale, industrielle et financière, une solution aux difficultés présentes dans toute vie économique.

Les opinions publiques occidentales se persuadent trop aisément peut-être que cet équilibre a supprimé tout risque sérieux d'affrontement.

La soif de paix est si grande chez les peuples, et même chez les gouvernements, que la tentation est vive d'accepter en bloc tout ce qui est présenté sous le couvert de la détente.

Qu'en est-il, en réalité, alors que les forces armées dans le monde sont plus puissantes que jamais et que les fusées stratégiques viennent sans cesse s'ajouter — et non se substituer — aux armements conventionnels ?

De fait, les relations internationales sont dominées par un équilibre convenu par traité entre deux grandes puissances, et qui est un résultat complexe de rivalités et d'accords objectifs, en fonction — inévitablement — des intérêts et des préoccupations des deux parties.

Les Américains et les Soviétiques jouent un rôle essentiel dans la négociation MBFR et sont seuls, en tête-à-tête, pour parler des armes nucléaires stratégiques. Après les accords de 1972, les conversations actuelles visent essentiellement à un règlement plus complet encore sur la limitation des fusées stratégiques.

La sécurité de l'Europe est, bien sûr, concernée par ces discussions dont le déroulement n'est pas entièrement de nature à apaiser certaines craintes.

La « sanctuarisation » des territoires des deux Grands ne reporte-t-elle pas sur d'autres zones du globe l'exercice d'une rivalité toujours latente ?

L'impossibilité d'utiliser les armements nucléaires stratégiques ne revalorise-t-elle pas l'usage d'armements conventionnels toujours plus perfectionnés et destructeurs, voire d'armes nucléaires tactiques, dans ce que j'ai appelé ailleurs les « terrains de parcours » ?

Ne peut-on craindre que la négociation ne cherche à s'étendre, tôt ou tard, aux deux forces nucléaires européennes qui, parce qu'elles relèvent de décisions autonomes, risquent de troubler les règles du jeu convenu ?

Notre objection fondamentale garde toute sa force : nous refusons de voir se constituer, au centre de l'Europe, une zone à statut juridique et politique spécial, distincte du reste de l'Europe occidentale dont l'effort d'unification risquerait d'être compromis.

Cependant — ce n'est qu'un fait — l'accord signé le 22 juin dernier par MM. Brejnev et Nixon est l'événement de 1973 modifiant le plus profondément le concept de détente.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce texte d'une importance capitale. Je me bornerai à rappeler que son article IV prévoit, pour toute situation, où que ce soit dans le monde, comportant un risque nucléaire, que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. se concertent immédiatement et font tout leur possible pour prévenir ce risque.

Ainsi est déterminée, au nom de la détente, une co-responsabilité mondiale pour le règlement des crises.

De cette analyse trop brève, je tire la conclusion que la détente entre les deux Grands, résultat des analyses des stratèges et des économistes, n'est peut-être qu'un moment historique lié à certains facteurs dont la permanence n'est pas assurée : la rivalité de puissance demeure, on l'a vu récemment.

.....

Pour affirmer sa conception de la détente et, par là, son rôle dans le monde, l'Europe et les pays qui en font partie doivent agir partout avec détermination et persévérance, avec l'optimisme qui force la réussite à travers tous les obstacles.

Bien des peuples attendent qu'elle montre qu'une alternative existe, qu'il y a d'autres voies pour assurer l'équilibre mondial que les ornières

wide balance other than the deep ruts which have already been dug for it to follow but from which it shies away.

If that lead is not forthcoming others will give it, though with greater difficulty, and perhaps after dramatic situations. But it is obvious that the present situation cannot satisfy the need for dignity and security of so many peoples still scattered at present but all fired by the same dream.

For its voice to be heard and respected, Europe must be strong and determined to defend itself. This is an essential condition if détente is to be a broadly balanced phenomenon.

The Atlantic Alliance, which we belong to and value, is as essential to the security of the United States as to that of Europe.

This is why it is important today to reassert the permanence of the Alliance's objectives, particularly as the elements of joint defence have vastly changed over the last ten years. To the surprise of certain people, France plays a very active part in the work which is being pursued in this connection within the Atlantic Alliance.

Loyalty to the Alliance is by no means incompatible with the necessity confronting Europe today of being responsible for its defence which, as strategy evolves, becomes more specific every day — in other words, for the time being, increasingly left to its own devices. It must extricate itself from that situation.

I am astonished to note in some quarters that it is claimed there is a contradiction between a desire that American troops should be maintained in Europe and a refusal to accept any *Diktat*. Can we not see — or do we not want to see — that the United States is present in Europe mainly for its own advantage and that it is not to our advantage to take exception to this? Its troops contribute to the maintenance of that balance which is so vitally necessary, and we would have to take their absence into account to the extent of that contribution. We do not reject this balance; very much to the contrary, but we do reject the idea that the scales should be manipulated by two partners, and two only.

The road leading to European defence, as we well know, is paved with considerable difficulties.

It is all the more important that we Europeans should henceforth undertake an intensive effort of thinking and talking. Time is not on our side; the day of reckoning may in some cases be much closer than we care to think. It would be a sad business if the Europe of 1978 could not find the strength of imagination and the energy necessary to work out a fitting destiny.

I would emphasise that the defence policy pursued by France is already preparing the ground; its strategic nuclear force, through its independent deterrent rôle, contributes to the overall reinforcement of the Alliance and thus increases Europe's contribution to the joint effort.

In this connection, we deeply regret the attitude adopted by some of our allies, both near and distant, to the nuclear tests essential to improving the efficacy of our deterrent. It is not possible to be in favour of defence here, for example, and wash one's hands of it elsewhere, either smugly or for reasons of expediency.

For an undertaking in the interests of security such as I have attempted to outline, with détente allied to defence, Western European Union has its part to play and is not without importance.

I do not forget that the treaty setting up WEU created an alliance among seven European countries. If all its members were in agreement, WEU could constitute a valid theatre for the thinking and talks which I have just suggested. These, today, are more necessary than ever, for Europe must now concern itself with a future which may not be very distant. It must, in any case, concern itself with strategic developments themselves, which have called into question so many programmes that we go on pursuing more through wishful thinking than from conviction.

The French Government, in proposing that the Standing Armaments Committee should provide the privileged framework for European co-operation in armaments manufacture, has already clearly demonstrated the interest it takes in your organisation. I hope that the French proposal will make speedy and satisfactory progress. With a little imagination and a lot of good will the rest, I feel sure, must follow. Why, for example, should the horizon of our thinking, and indeed of the organisation generally, not be widened, both in detail and as a whole, so as to take on a real European dimension?

profondes creusées devant elle et qu'elle ne veut pas suivre.

Si elle ne le faisait pas, d'autres le feraient plus difficilement, après peut-être des drames. Mais la situation actuelle ne peut, à l'évidence, contenter le besoin de dignité et de sécurité de tant de peuples épars encore, mais formant tous les mêmes songes.

Pour que sa voix soit écoutée et respectée, l'Europe doit être forte et résolue à se défendre. C'est là une condition nécessaire de l'équilibre général de la détente.

L'Alliance atlantique, à laquelle nous appartenons et à laquelle nous tenons, demeure aussi indispensable à la sécurité des Etats-Unis qu'à celle de l'Europe.

Pour cette raison, il importe de réaffirmer aujourd'hui la permanence des objectifs de l'Alliance, alors que les données de la défense commune se sont profondément modifiées depuis dix ans. La France, à la surprise de quelques-uns, joue un rôle très actif dans les travaux qui se poursuivent à cet effet dans l'Alliance atlantique.

La fidélité à celle-ci n'est aucunement incompatible avec la nécessité devant laquelle l'Europe se trouve aujourd'hui d'assurer la responsabilité de sa défense, qui devient chaque jour, en fonction des évolutions stratégiques, plus spécifique, c'est-à-dire, pour l'heure, de plus en plus abandonnée à elle-même. Il faudra bien que, de cet état, elle se relève.

Je suis étonné de voir qu'ici ou là on affecte de considérer qu'il y a contradiction entre le souhait du maintien des troupes américaines en Europe et le refus de l'arbitrage impérial. Comment ne voit-on pas — ou ne veut-on pas voir — que les Etats-Unis sont en Europe d'abord au nom de leur intérêt ; et notre propre intérêt n'est pas de les récuser. Ces troupes contribuent en effet au maintien de l'indispensable équilibre et, dans la même mesure, nous aurions à tenir compte de leur éventuelle absence. Nous ne refusons pas cet équilibre, bien au contraire. Mais nous refusons que sa recherche soit l'apanage de deux partenaires, et de deux seulement.

Le chemin qui mène à une défense européenne est, nous le savons bien, semé de difficultés considérables.

Il est d'autant plus important de poursuivre dès maintenant, entre Européens, un effort intense de dialogue et de réflexion. L'avenir ne nous appartient pas, et certaines échéances sont peut-être plus proches que nous ne voudrions le croire. Il serait grave que l'Europe de 1973 ne trouve pas la force d'imagination et l'énergie nécessaires pour définir un destin à sa mesure.

Dès maintenant, je tiens à le souligner, la politique de défense menée par la France prépare le terrain ; sa force nucléaire stratégique, par son rôle dissuasif propre, contribue au renforcement global de l'Alliance et augmente ainsi la contribution de l'Europe à l'effort commun.

Dans cette perspective, nous regrettons, profondément, les attitudes de certains de nos alliés, proches ou lointains, à l'égard des essais nucléaires indispensables à une meilleure efficacité de notre force de dissuasion. On ne peut être pour la défense ici, pour prendre un exemple, et en perdre le souci ailleurs, par commodité ou par complaisance.

Pour une entreprise comme celle que j'ai tenté d'esquisser, au bénéfice de la sécurité, en alliant la détente et la défense, l'Union de l'Europe Occidentale a son rôle et son importance.

Je n'oublie pas que le traité dont l'U.E.O. est issue fonde une alliance entre sept pays européens. Si tous ses membres en étaient d'accord, l'U.E.O. pourrait constituer un cadre utile pour l'effort de dialogue et de réflexion auquel je viens de vous convier. Cet effort est aujourd'hui plus nécessaire que jamais, car l'Europe doit se préoccuper désormais d'un avenir qui n'est peut-être pas très lointain. Elle doit se préoccuper en tout cas de l'évolution stratégique elle-même, qui a remis en question tant de programmes auxquels on s'accroche encore plus par volonté d'illusion que par conviction.

Déjà, en proposant que le Comité Permanent des Armements serve de cadre privilégié à la coopération européenne en matière de fabrication d'armements, le gouvernement français a clairement démontré l'intérêt qu'il portait à votre organisation. Je souhaite que la proposition française fasse rapidement son chemin, du mieux qu'elle pourra. Un peu d'imagination, beaucoup de bonne volonté feront le reste, j'en suis sûr. Pourquoi, par exemple, ne pas élargir l'horizon de cette réflexion, voire de l'organisation, à de vraies dimensions européennes, pour le détail ou pour l'ensemble ?

My presence here today is further evidence of the interest taken in you, and I regard the attention with which you have heard me as a further reason for confidence and determination. *(Applause)*

Source: WEU Assembly, Proceedings, Volume IV, November 1973.

159. Speech by Mr. Leber, Federal German Minister of Defence, to the WEU Assembly, Paris

22nd November 1973

(Extracts)

.....

The work done since 1969 by ten member States in NATO's Eurogroup has shown clearly that there are a number of ways in which the European allies can, and indeed should, take into account, more than in the past, the special features of their situation when making collective defence efforts. This is not meant as a criticism of the United States and has not been taken as such by that country. The work of Eurogroup has clearly been regarded as supporting the Alliance. Results have proved that the Europeans are able and willing to make headway in this direction.

My government sees in the Eurogroup the makings of a European pillar within NATO to which we shall continue to give every support. Our co-operation within the group is pragmatic and flexible, and requires none of the organisation necessary to other bodies; and hence the Ministers responsible are able to exercise a direct influence on its development.

On the other hand, such an arrangement ensures that the work of Eurogroup does not impede political integration. I believe that in this way we shall be able to gather experience for the process of European union, experience that will promote integration and facilitate intermeshing between the European union and the North Atlantic Alliance.

.....

To sum up, then :

First, Western Europe is part of the global balance of power; Western Europe is directly affected by any change in relations between the super powers.

Second, the United States of America and Western Europe are indissolubly linked. This applies primarily to the security of all partners, but has consequences in other political fields as well.

Third, Western Europe can achieve its own objectives, its independence from any foreign will, the free evolution of the forces of its society, and its political union, only in an alliance with the United States. Irrespective of all the current problems we must be faithful to the conviction that Western Europe cannot achieve its union in opposition to the United States, but only as a partner in an alliance with the United States.

Fourth, it will continue to be essential to the United States to extend strategic nuclear protection to Western Europe as long as North America has a vital interest in a stable peace in Europe.

Fifth, East-West negotiations on major matters of security policy, be it in the strategic nuclear or the conventional field, help to diminish the security risks while the rivalry between East and West continues. East-West arrangements aimed at normalising relations have the same objective. Both these endeavours require as their basis an intact western political and military alliance.

Sixth, political union of Western Europe is the goal of most of the European partners in the Alliance. Defence will have to be included in this union at an early stage so that it can be built as a politically strong pillar of the Western Alliance with the United States. But on no account can it replace the American presence in Europe, or the deterrent function of United States strategic nuclear capabilities. Political union at the cost of a confrontation with the United States would be a highly dangerous course

Ma présence, aujourd'hui, parmi vous, est un nouveau témoignage de l'intérêt qui vous est porté, et je vois dans l'attention que vous avez bien voulu lui accorder un nouveau motif de confiance et de détermination. (*Applaudissements*)

Source : Assemblée de l'U.E.O., Actes officiels, Volume IV, novembre 1973.

159. Discours prononcé par M. Leber, Ministre allemand de la défense, devant l'Assemblée de l'U.E.O. à Paris

22 novembre 1973

(Extraits)

.....

Le travail accompli par dix pays alliés au sein de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. depuis 1969 a mis en évidence qu'il existe pour les alliés européens, à l'occasion du regroupement de leurs efforts de défense, un certain nombre de possibilités et de nécessités de mettre dorénavant plus nettement l'accent sur les particularités de leurs situations respectives. Ceci n'est pas un affront pour les Etats-Unis qui ne l'ont d'ailleurs pas ressenti comme tel. Le travail de l'Eurogroupe a été considéré très clairement comme un appui apporté à l'Alliance. Les résultats obtenus ont prouvé que les Européens sont en mesure de progresser sur cette voie, et bien décidés à le faire.

Le gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir estime que l'Eurogroupe constitue l'ébauche d'un pilier européen à l'intérieur de l'O.T.A.N. ; nous soutenons l'Eurogroupe sans défaillance et nous entendons le soutenir à l'avenir. Le caractère pragmatique et souple de notre coopération — en l'absence d'une organisation par ailleurs nécessaire — permet aux ministres responsables d'exercer une influence directe sur le développement de cette coopération.

D'autre part, il garantit que le travail de l'Eurogroupe ne gênera pas l'intégration politique de l'Europe. Je crois que de cette manière nous pourrions acquérir des expériences qui vaudront aussi pour l'union européenne, qui favoriseront le processus d'intégration et faciliteront la liaison entre l'union européenne et l'Alliance atlantique.

.....

Je me résume :

Premièrement, l'Europe occidentale est partie intégrante du rapport global des forces. L'Europe occidentale est directement touchée par tous les changements dans les relations entre les grandes puissances.

Deuxièmement, le sort des Etats-Unis et celui de l'Europe occidentale sont indissolublement liés. Cela vaut en premier lieu pour la sécurité des partenaires concernés, mais entraîne également des répercussions dans d'autres domaines de la politique.

Troisièmement, l'Europe occidentale ne peut atteindre ses objectifs propres, maintenir son indépendance vis-à-vis des volontés extérieures, assurer le libre épanouissement de ses forces sociales, ainsi que son unification politique, que dans le cadre d'une alliance avec les Etats-Unis. Indépendamment de tous les problèmes en suspens, nous devons nous en tenir au principe que l'Europe occidentale ne saurait faire son unité contre les Etats-Unis, mais uniquement dans le cadre d'une alliance avec eux.

Quatrièmement, l'inclusion de l'Europe occidentale dans le système de protection nucléaire stratégique des Etats-Unis est obligatoire pour ces derniers, aussi longtemps que l'Amérique du nord a elle-même intérêt au maintien d'une paix stable en Europe.

Cinquièmement, les négociations Est-Ouest sur d'importantes questions concernant la politique de sécurité, qu'elles aient trait au domaine de la stratégie nucléaire ou à celui des armes classiques, contribuent à diminuer les dangers qui menacent notre sécurité, alors que se poursuit la rivalité entre Est et Ouest. Les accords Est-Ouest destinés à assurer une normalisation des relations visent le même objectif. Ces efforts, les uns comme les autres, présupposent une alliance occidentale intacte, sur le plan politique comme sur le plan militaire.

Sixièmement, l'union politique de l'Europe occidentale est l'objectif politique poursuivi par la plupart des partenaires européens de l'Alliance. Pour que cette union constitue un pilier politique puissant au sein de l'Alliance occidentale avec les Etats-Unis, il faut que l'intégration de la défense dans cette union s'effectue suffisamment tôt. Mais elle ne saurait, en aucun cas, remplacer la présence des Etats-Unis en Europe, ni assumer elle-même la fonction de dissuasion exercée jusqu'ici par le potentiel nucléaire stra-

for European foreign policy, because of the security aspects involved.

Seventh, developments in the Western Alliance oblige its European partners to eliminate, step-by-step, the existing duplication of their defence efforts within the Alliance. Cost-saving co-operative systems must take its place. Harmonisation of operational doctrines, joint manufacture, procurement, supply, and maintenance of equipment, common training systems and — last but not least — a proper assignment of the military tasks to be accomplished by the Alliance as a whole are the tools necessary to achieve such co-operation.

Eighth, European co-operation within the Alliance increases the military, and possibly also the politico-military, effectiveness of the European defence effort and would, therefore, facilitate the continuance of the United States military presence in Europe. The United States, it is true, has a strategic interest in Western Europe. If, however, it were not to defend that interest, there would be varying consequences for the United States and Europe: the United States might be tempted to restore the balance with the Soviet Union in some other way, while Western Europe in its entirety would be exposed to pressure from the Soviet Union, a European and at the same time an Asian power, without being able on its own to put up a sufficient counter-weight.

And ninth, during the next few years there will be much at stake for the parties to the Alliance. Our decisions must be geared to the grand designs that affect our political existence, and must not be influenced by ephemeral events. More than ever before we shall have to learn to adapt to our major goals the small steps that we take. Despondency and fear are bad pilots on our course into the future whose ultimate aim, with American backing, is a politically united Europe.

Source : WEU Assembly, Proceedings, Volume IV, November 1973.

160. Interview of Mr. Den Uyl, Netherlands Prime Minister, in "Le Monde"

22nd November 1973

Question : For the past few weeks, the Netherlands has been subject to an oil embargo by the Arab producer countries. This embargo has just been confirmed despite your having subscribed to the nine-power declaration on the Middle East. Why do you believe the Netherlands has been singled out in this way ?

Answer : The Arab oil-producing countries had already decided to reduce output this year even before the start of hostilities with Israel. During the first week of September, a conference was held in Kuwait at which the Arab countries decided to use oil as a weapon against Israel and as a means of bringing pressure to bear on the western countries.

Moreover, it is no secret that during the post-war period the people of this country were pro-Israeli. At the same time, I think that, when taking their decision, the Arabs probably took account of the fact that the port of Rotterdam is essential for deliveries of oil to Europe.

Question : What do you consider the Netherlands should do to win the confidence of the Arab States ?

Answer : We have explained to the Arab States that our policy was and still is a consistent policy based on Resolution 242 of the United States. This government in particular is formed of men who have shown in their political lives that they understand some of the Arab countries' essential views. The Labour Party, which plays a large part in this government, had already adopted beforehand the view that the rights of the Palestinians were legitimate and that the problem had a political dimension.

Question : Does your party accept the idea of a Palestinian people ?

Answer : I do not know. In a report on the Middle East in 1970, the party referred to the Palestinians.

Question : But do you recognise the right of the Palestinians to achieve their national aspirations within the framework of a State ?

tégique américain. Une union politique réalisée au prix d'une confrontation avec les Etats-Unis entraînerait la politique étrangère européenne dans une voie extrêmement dangereuse pour notre sécurité.

Septièmement, les évolutions en cours au sein de l'Alliance occidentale obligent les partenaires européens à faire disparaître peu à peu les cas de parallélisme que l'on constate dans leurs efforts de défense à l'intérieur de l'Alliance. Des systèmes de coopération plus économiques doivent s'y substituer. L'harmonisation des doctrines opérationnelles, le développement en commun, l'acquisition en commun, l'approvisionnement et la maintenance en commun de l'armement, des systèmes communs d'instruction et — enfin et surtout — la répartition en commun des fonctions militaires qui doivent être assurées par l'ensemble des alliés : tels sont les instruments qui vont nous permettre d'y parvenir.

Huitièmement, la coopération européenne au sein de l'Alliance augmente l'efficacité militaire et sans doute aussi l'efficacité politico-militaire des efforts de défense européens, facilitant ainsi la prolongation de la présence des troupes américaines en Europe. Il est exact que, pour les Etats-Unis, l'Europe occidentale présente un intérêt stratégique. Mais, si les Etats-Unis devaient cesser d'en tenir compte, les conséquences qui en résulteraient seraient différentes pour les Etats-Unis et pour l'Europe. Les Etats-Unis pourraient être tentés de rétablir l'équilibre vis-à-vis de l'Union Soviétique par d'autres moyens. L'Europe occidentale dans son ensemble sentirait dès lors peser sur elle la pression de l'Union Soviétique, puissance à la fois européenne et asiatique, sans pouvoir lui opposer, à elle seule, un contre-poids suffisant.

Neuvièmement, au cours des prochaines années, les partenaires de l'Alliance vont jouer une partie importante, probablement très importante. Nos décisions doivent être guidées par nos grands objectifs, ceux qui touchent notre existence politique, et non pas disparaître sous le fatras de l'actualité quotidienne. Nous devons apprendre, plus encore que par le passé, à diriger les petits pas en avant que nous ferons en fonction des grands objectifs que l'avenir nous réserve. Pusillanimité et peur sont de bien mauvais pilotes sur la route de l'avenir qui, avec l'appui américain, nous conduira à une Europe que j'espère bientôt unie, politiquement unie.

Source : Assemblée de l'U.E.O., Actes officiels, Volume IV, novembre 1973.

160. Déclaration faite au journal « Le Monde » par M. Den Uyl, Premier ministre néerlandais

22 novembre 1973

Question : M. le Premier ministre, les Pays-Bas sont victimes depuis quelques semaines d'un embargo pétrolier de la part des pays arabes producteurs. Cet embargo vient d'être maintenu à l'égard de votre pays malgré votre adhésion à la déclaration des Neuf sur le Proche-Orient. Comment expliquez-vous que la Hollande soit ainsi particulièrement visée ?

Réponse : Les pays arabes producteurs de pétrole avaient déjà décidé de réduire la production cette année, avant même le déclenchement des hostilités avec Israël. Dans la première semaine de septembre, il y a eu une conférence à Koweït où les pays arabes ont décidé d'utiliser l'arme du pétrole contre Israël et comme moyen de pression sur les pays occidentaux.

Il est bien connu, d'autre part, que dans la période d'après-guerre le peuple de ce pays a eu de la sympathie pour Israël. En même temps, je pense que les Arabes, en prenant leur décision, ont sans doute tenu compte du fait que le port de Rotterdam est essentiel pour les livraisons de pétrole en Europe.

Question : Que devraient faire, selon vous, les Pays-Bas pour gagner la confiance des Etats arabes ?

Réponse : Nous avons expliqué aux Etats arabes que notre politique a été, qu'elle est maintenant une politique conséquente basée sur la Résolution 242 des Nations Unies. Ce gouvernement en particulier est composé d'hommes qui ont démontré dans leur vie politique qu'ils ont de la compréhension pour quelques vues essentielles des pays arabes. Le Parti du travail, qui joue un grand rôle dans ce gouvernement, avait déjà adopté auparavant le point de vue selon lequel les droits des Palestiniens sont légitimes et que ce problème a une dimension politique.

Question : Est-ce que votre parti accepte la notion de peuple palestinien ?

Réponse : Je ne sais pas si c'est le cas. Dans un rapport sur le Proche-Orient, qui date de 1970, le parti parle des Palestiniens...

Question : Mais est-ce que vous reconnaissez le droit des Palestiniens à réaliser leurs aspirations nationales dans le cadre d'un Etat ?

Answer : This is the point of view which we put to the Arab States. The 1970 report, to which I have just referred, specifically states that "a satisfactory solution for relations between Palestinians and Israelis can be found only in States considered by them as the expression of their national aspirations". Further, the Labour Party has always accepted Resolution 242 as the basis of its policy towards the Middle East. As you know, Resolution 242 lays down that all the Middle East States shall have the right to secure and recognised frontiers.

Question : How were your two special envoys to the Middle East, Mr. de Lavalette and Mr. Van Roijen, received, and did the way they were received give reason to hope for better understanding of each other's positions ?

Answer : It is not yet possible to draw conclusions from the two ambassadors' missions. They were received very officially, even formally. It cannot be said that their mission has already led to a change in the situation. But this does not mean it was useless. On the contrary, it will certainly improve relations between the Arab countries and the Netherlands.

Question : Will the measures taken by the Arab countries (reduced output, embargo on deliveries) have lasting effects on the Netherlands economy, and in particular is there a risk of unemployment ?

Answer : Reduced oil output has major repercussions for all the European countries. If the 25 % reduction is maintained for several months it will lead to serious problems for all the consumer countries. In that event, the economic position will be affected and increased unemployment cannot be excluded.

Question : Are you satisfied with the way European solidarity is working ?

Answer : So far, no. But I confidently hope that solidarity will be developed. I think that during the first days of the crisis some countries were slow to realise that the essential fact was not the boycott but reduced output and that all countries will be affected by that measure. In my opinion, in the coming weeks countries throughout the world — America, Japan, Western Europe — will be affected and there will be little difference in the extent to which these areas will be affected.

Question : Do you not feel that the European countries were particularly ill-prepared to face such a situation ?

Answer : The crisis was certainly a surprise for all the European countries, just as the latest Israeli-Arab war was a surprise. Consequently, the European countries were not prepared. But the crisis may encourage the establishment of a common energy plan.

Question : In a recent note to parliament, Mr. van der Stoel indicated that the "balanced policy" which the Netherlands is trying to pursue should not be overstrained. What is meant by that ?

Answer : It is very simple. The government has shown its willingness to contribute to restoring peace in the Middle East. We have shown understanding for the rights of the Palestinians. We also think that, in the framework of a peace settlement, Israel should evacuate the occupied territories...

Question : All the occupied territories ?

Answer : I am not conversant with this problem... To avoid misunderstandings, I would refer you to the nine-power declarations which we signed and the terms used in this respect. It is not for us to give new interpretations. These were our terms. We shall keep to them. My Minister for Foreign Affairs merely meant that having accepted these terms the parties concerned in the conflict should not prevent us from persevering with our balanced policy.

Question : Do you not think it strange for such a democratic country as the Netherlands to be accused by the Arabs on practically the same basis as South Africa or Portugal ?

Answer : This is indeed curious. In any event, progressive men in the Arab world do not realise they are creating a situation which is very difficult for a progressive left-wing government, a government which supports progressive movements in the third world and demonstrates its solidarity towards the third world. This situation is exceptional and it is inconceivable that it should last.

Réponse : C'est le point de vue que nous avons exposé dans les Etats arabes. Le rapport de 1970, dont je viens de parler, dit expressément : « Une solution satisfaisante pour les relations entre Palestiniens et Israéliens ne peut être trouvée que dans les Etats considérés par eux comme l'expression de leurs aspirations nationales. » Le Parti du travail, d'autre part, a toujours accepté la Résolution 242 comme base de sa politique au sujet du Proche-Orient. Comme vous le savez, la Résolution 242 formule le droit de tous les Etats du Proche-Orient à avoir des frontières sûres et reconnues.

Question : Quel a été l'accueil réservé à vos deux envoyés spéciaux au Proche-Orient, MM. de Lavalette et Van Roijen, et cet accueil vous permet-il d'espérer une meilleure compréhension des positions réciproques ?

Réponse : Il n'est pas encore possible de tirer des conclusions des missions des deux ambassadeurs. L'accueil qu'ils ont reçu a été très officiel, disons assez formel. On ne peut pas dire que leur mission a déjà eu pour conséquence de modifier la situation. Mais cela ne veut pas dire qu'elle ait été inutile. Au contraire, les relations entre les pays arabes et les Pays-Bas en seront sûrement améliorées.

Question : Les mesures prises par les pays arabes (réduction de la production, embargo sur les livraisons) vont-elles avoir des conséquences durables sur l'activité économique des Pays-Bas, et en particulier y a-t-il un risque de chômage ?

Réponse : Il est clair que la réduction de la production du pétrole a des conséquences importantes pour tous les pays européens. Si la réduction de 25 % est maintenue pendant plusieurs mois, cela entraînera des problèmes sérieux pour tous les pays consommateurs. Dans ce cas, la conjoncture économique en sera influencée et je n'exclus pas une augmentation du chômage.

Question : Etes-vous satisfait de la façon dont s'exerce la solidarité européenne ?

Réponse : Jusqu'ici pas encore. Mais j'espère avec confiance que cette solidarité se développera. Je crois que, dans les premiers jours de la crise, on n'a pas été assez conscient, dans plusieurs pays, que le fait essentiel n'est pas le boycottage, mais la réduction de la production du pétrole et que tous les pays seront affectés par cette mesure. A mon avis, on s'apercevra dans les semaines à venir que chacun dans le monde, en Amérique, au Japon, en Europe de l'Ouest, va être affecté, et

qu'il n'y aura pas beaucoup de différence dans la mesure avec laquelle chacune de ces régions sera touchée.

Question : Ne pensez-vous pas que les pays européens aient été particulièrement mal préparés à affronter cette situation ?

Réponse : Certainement, la crise a été une surprise pour tous les pays européens comme le nouveau conflit israélo-arabe a été lui aussi une surprise. En conséquence, les pays européens n'étaient pas préparés. Mais la crise peut favoriser la mise au point d'un plan énergétique commun.

Question : Dans une note récente au parlement, M. Van der Stoel a indiqué que la « politique équilibrée » que s'efforcent de suivre les Pays-Bas ne devrait pas être mise à trop rude épreuve. Qu'entendez-vous par là ?

Réponse : C'est une chose très simple. Ce gouvernement a montré sa volonté de contribuer à la paix au Proche-Orient. Nous avons montré de la compréhension pour les droits des Palestiniens. Nous pensons aussi que, dans le cadre d'un règlement de paix, Israël devrait évacuer les territoires occupés...

Question : Tous les territoires occupés ?

Réponse : Je ne connais pas ce problème... Pour éviter des malentendus, je vous renvoie à la déclaration des Neuf que nous avons signée et à la formule qu'elle contient à ce sujet. Ce n'est pas à nous d'en donner des interprétations nouvelles. C'est notre formule. Nous nous y tiendrons. Mon ministre des affaires étrangères a simplement voulu dire qu'après avoir accepté cette formule, les parties concernées dans le conflit ne devraient pas nous empêcher de persévérer dans notre politique équilibrée.

Question : Ne trouvez-vous pas étrange, M. le Premier ministre, qu'un pays aussi démocratique que les Pays-Bas se retrouve dans les accusations arabes pratiquement sur le même banc que l'Afrique du Sud ou le Portugal ?

Réponse : C'est, en effet, une chose curieuse. En tout cas, les hommes progressistes dans le monde arabe ne réalisent pas qu'ils créent une situation très difficile pour un gouvernement de gauche progressiste, un gouvernement qui soutient les mouvements progressistes dans le tiers-monde et qui manifeste sa solidarité à l'égard de ce tiers-monde. Cette situation est exceptionnelle, et on ne peut pas s'imaginer qu'elle puisse durer.

Question : Might not the present crisis create dissension in the government coalition which you lead ?

Answer : Not at all. The Middle East policy we are following is the cabinet's policy ; it is based on the very general and unanimous views of all the parties represented in the government.

Source : Le Monde, 24th November 1973 (WEU translation).

161. Statement by the British Government on the speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the WEU Assembly on 21st November

27th November 1973

1. Mr. Jobert rightly drew attention to the importance of the treaty which underlies the Western European Union. It is often forgotten that this treaty includes one of the most binding defence commitments into which this country among the seven signatories has ever entered. WEU has had an important rôle in the past and no doubt will have one in the future. Whether it should provide the framework for future discussions about European defence is more doubtful : its membership is limited ; it does not include all the European members of the Alliance and not even all nine members of the Community.

2. As for the Standing Armaments Committee of WEU, we are fully prepared to join in an examination of what it could do in the future. It will of course be necessary to take care not to cut across or duplicate work being done — and well done — elsewhere, notably in the specialised sub-groups of the Eurogroup.

3. I much welcome his emphasis on the importance of the Atlantic Alliance for our common defence, and share his concern about the problems which face us — as Europeans — in the future. Certainly we should reflect on these and discuss them together.

4. This is the second time that Mr. Jobert has performed a valuable service in raising these

issues ; his speech to the National Assembly on 19th June in which he suggested that political co-operation among the Nine might one day be extended to deal with defence matters was most encouraging.

Source : Foreign and Commonwealth Office, London.

162. Declaration issued after the summit conference of Kings and Chiefs of Arab States, Algiers

28th November 1973

(Extracts)

The Kings and Chiefs of Arab States met in the Algiers Palace of Nations from 26th November to 28th November 1973 at the suggestion of Muhammad Anwar Sadat, President of the Egyptian Arab Republic, and Hafiz Assad, President of the Syrian Arab Republic.

They examined the situation in the Arab world as well as on the international scene in the light of elements they described in their discussions and on the basis of the report of the Secretary-General of the Arab League. They have adopted political, military and economic decisions called for by the situation.

The Arab world is passing through a decisive stage in its history. The struggle against Zionist invasion is a long-term historic responsibility which will require still further trials and sacrifices.

While the war of October 1973 showed the Arab nation's determination to liberate its occupied territories at all cost, the cease-fire in the field means in no way that the struggle has ended and that there can be imposed upon the Arab nation a solution not meeting its just goals.

So long as the causes of the war of aggression and expansion, which put the world on the edge of a generalised conflict, are not eliminated, there will be in the Middle East neither a lasting peace nor true security.

Question : La crise actuelle ne risque-t-elle pas de créer des dissensions dans la coalition gouvernementale que vous dirigez ?

Réponse : Pas du tout. La politique que nous suivons sur le Proche-Orient est la politique du cabinet ; elle est fondée sur un point de vue très général et très unanime de tous les partis représentés au gouvernement.

Source : Le Monde, 24 novembre 1973.

161. Déclaration du gouvernement britannique concernant le discours prononcé par M. Jobert, Ministre français des affaires étrangères, devant l'Assemblée de l'U.E.O. le 21 novembre

27 novembre 1973

1. M. Jobert a eu raison d'attirer l'attention sur l'importance du Traité de Bruxelles, qui est à la base de l'U.E.O. On oublie souvent que ce traité comporte l'un des engagements les plus fermes dans le domaine de la défense que la Grande-Bretagne, parmi les sept signataires, ait jamais conclus. [L'U.E.O. a joué un rôle important dans le passé et jouera certainement un rôle dans l'avenir. Il est plus douteux, toutefois, qu'elle doive fournir le cadre des futures discussions sur la défense européenne :] sa composition est limitée ; elle ne comprend ni tous les membres européens de l'Alliance atlantique, ni même la totalité des neuf membres de la Communauté européenne.

2. [Quant au Comité Permanent des Armements, le gouvernement britannique est tout disposé à examiner le rôle qu'il pourrait jouer à l'avenir.] Il faudra toutefois prendre soin que les travaux de cet organisme [ne soient pas en contradiction ou] ne fassent pas double emploi avec ceux qui ont déjà lieu [ailleurs] — et de façon satisfaisante — [notamment] dans les sous-comités de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N.

3. [Le gouvernement britannique se félicite] de ce que M. Jobert ait mis l'accent sur l'importance de l'Alliance atlantique pour notre défense commune. Nous partageons ses préoccupations concernant les problèmes qui se poseront à nous, en tant qu'Européens, dans l'avenir. Nous allons certainement réfléchir à ces problèmes et en discuter ensemble.

4. C'est la deuxième fois que M. Jobert rend un grand service en soulevant ces questions. Son

discours à l'Assemblée Nationale, le 19 juin, dans lequel il avait suggéré que la coopération politique entre les Neuf pourrait s'étendre un jour aux problèmes de défense, a été encourageant.

Source : Le Figaro, 28 novembre 1973 ; [Traduction U.E.O.]

162. Déclaration publiée à l'issue de la conférence au sommet des rois et des chefs d'Etat arabes à Alger

28 novembre 1973

(Extraits)

Les rois et chefs d'Etat arabes se sont réunis au Palais des Nations, à Alger, du 26 au 28 novembre 1973 sur proposition de leurs Excellences Messieurs Mohamed Anouar Es-Sadate, Président de la République Arabe d'Egypte, et Hafed El-Assad, Président de la République Arabe Syrienne.

Ils ont procédé à un examen de la situation tant dans le monde arabe que sur le plan international à la lumière des éléments d'appréciation qu'ils ont fournis au cours des débats et du rapport du secrétaire général de la Ligue arabe. Ils ont adopté les décisions politiques, militaires et économiques que la situation exige.

Le monde arabe traverse une étape décisive de son histoire. La lutte contre l'invasion sioniste est une responsabilité historique de longue haleine qui nécessitera encore bien des épreuves et des sacrifices.

Si la guerre d'octobre 1973 a montré la détermination de la nation arabe à libérer coûte que coûte ses territoires occupés, le cessez-le-feu intervenu sur le terrain ne signifie en aucun cas que la lutte a pris fin ou que l'on peut imposer à la nation arabe une solution qui ne corresponde pas à ses justes objectifs.

Tant que les causes des guerres d'agression et d'expansion qui mettent le monde au bord d'un conflit généralisé n'auront pas été éliminées, il n'y aura au Proche-Orient ni paix durable, ni sécurité véritable. En effet, on ne saurait concilier, d'une part, l'agression, l'occupation, l'expansionnisme et l'hégémonie, et de l'autre, l'indépendance nationale, le développement, le progrès et la paix dans la justice.

Indeed, the October 1973 war, like those that took place earlier, is an unavoidable consequence of the policy of aggression and *fait accompli* pursued by Israel in defiance of principles and decisions by the international organisations and of the law of nations. Since the spoliation of the Palestinian people and its expulsion from its fatherland, Israel had not ceased expanding, taking advantage of the active complicity and economic, technological and military support of the imperialist countries and above all, of the United States of America.

This collusion came to light recently in the mobilisation of unprecedented financial and material means, a massive use of specialised mercenaries and the unleashing of a political campaign pursued in union by all the enemies of the third world's emancipation.

Beyond its policy of war and territorial expansion, Israel also aims, in the framework of the imperialist strategy, at destroying all the possibilities of development by the peoples in the area. At this juncture, marked by the rise of the movements of national liberation and decolonisation, Zionism thus appears as a serious resurgence of the colonial system and its methods of domination and economic exploitation.

In spite of the complicity binding Israel and international imperialism, which puts at its disposal the most refined means for the pursuit of its aggressive designs, the Arab nation has never abandoned its national goals nor has it backed down before the imperatives of its struggle. Far from weakening its national will, the setbacks and trials have only stimulated and strengthened it.

In October 1973 the Egyptian and Syrian armed forces, together with the Palestinian resistance supported by other Arab forces, inflicted severe blows on the Israel aggressors.

The Arab peoples and their governments gained in this fight a sharp awareness of their responsibilities and their material and human means. This awareness resulted in practical solidarity which showed its efficiency and which forms a new dimension in the process of Arab liberation.

.....

The expansionist character of Israel policy has become clear to all. Israel's alleged friend-

ship with the African peoples has been unmasked and alone in Africa, the colonialist and racist régimes of South Africa, Rhodesia and Portugal lend it their support.

Israel's policy has likewise been openly condemned by other non-aligned nations, third world liberation movements, socialist countries and the most enlightened and least partial world public opinion.

The diplomatic isolation of Israel has today become a reality. It is significant in this respect that certain European governments, which traditionally have been won over to the Israel viewpoint, are beginning to wonder about the foundations of an adventurous policy which has raised grave risks for international peace and co-operation.

All these elements, which represent important gains for the Arab cause, must be strengthened.

The cease-fire, put into force more than a month ago, still keeps running into the Israel side's manoeuvres and obstruction. Also, official statements indicate that Israel has in no way abandoned its old policy nor has it given up its expansionist and imperialist policies.

The cease-fire is not yet peace and peace presupposes, if it is to be achieved, a certain number of conditions. Among these are two which are paramount and unchangeable :

1. Evacuation by Israel of the occupied Arab territories and first of all Jerusalem.
2. Re-establishment of full national rights for the Palestinian people.

So long as these two conditions have not been met, it will be illusory to expect in the Middle East anything but a continuation of unstable and explosive situations and new confrontations.

.....

There is no doubt that the Arab nation will never agree to engage its future in an equivocal way with the sole basis being vague promises and secret dealings. There is no question of allowing international public opinion, which has long been abused by Zionist propaganda,

La guerre d'octobre 1973, comme celles qui l'ont précédée, est une conséquence inéluctable de la politique d'agression et du fait accompli poursuivie par Israël au mépris des principes et des décisions des instances internationales et du droit des gens. Depuis la spoliation du peuple palestinien et son expulsion de sa patrie, Israël n'a cessé de s'étendre, bénéficiant en cela de la complicité agissante et de l'appui économique, technologique et militaire des Etats impérialistes et particulièrement des Etats-Unis d'Amérique.

Cette collusion s'est traduite récemment encore par la mobilisation de moyens financiers et matériels sans précédent, le recours massif à des mercenaires spécialistes et l'orchestration d'une campagne politique où se retrouvent à l'unisson tous les ennemis de l'émancipation du tiers-monde.

Par delà sa politique de guerre et d'expansion territoriale, Israël vise aussi, dans le cadre de la stratégie impérialiste, à annihiler toutes les possibilités de développement des peuples de la région. En cette époque d'essor des mouvements de libération nationale et de décolonisation, le sionisme apparaît ainsi comme une grave résurgence du système colonial et de ses méthodes de domination et d'exploitation économique.

En dépit de la complicité liant Israël à l'impérialisme international qui met à son service les moyens les plus perfectionnés pour la poursuite de ses visées agressives, la nation arabe n'a jamais renoncé à ses objectifs nationaux ni reculé devant les impératifs de la lutte. Loin d'entamer sa volonté nationale, les revers et les épreuves n'ont fait que la stimuler et la raffermir.

En octobre 1973, les forces armées égyptiennes et syriennes ainsi que la résistance palestinienne soutenues par d'autres forces arabes ont infligé des coups sévères aux agresseurs israéliens.

Les peuples arabes et leurs gouvernements ont acquis dans ce combat une conscience aiguë de leurs responsabilités et de leurs moyens matériels et humains. Cette prise de conscience s'est traduite par une solidarité pratique qui a donné la preuve de son efficacité et qui constitue une dimension nouvelle dans le processus de libération arabe.

.....

Le caractère expansionniste de la politique d'Israël est devenu évident aux yeux de tous ;

sa prétendue amitié avec les peuples africains a été démasquée et seuls en Afrique les régimes colonialistes et racistes d'Afrique du Sud, de Rhodésie et du Portugal lui témoignent encore leur appui.

La politique d'Israël est aussi clairement désavouée par les autres pays non alignés, les mouvements de libération dans le tiers-monde, les pays socialistes et l'opinion mondiale la plus éclairée et la moins partisane.

L'isolement diplomatique d'Israël est aujourd'hui une réalité. Il est significatif, à cet égard, que certains gouvernements européens traditionnellement acquis aux positions israéliennes commencent à s'interroger sur le bien-fondé d'une politique aventureuse qui fait courir à la paix et à la coopération internationale de graves dangers.

Tous ces éléments qui constituent des acquis importants en faveur de la cause arabe doivent être approfondis et consolidés en vue de promouvoir une solution qui garantisse les droits nationaux des peuples arabes.

Intervenu depuis plus d'un mois, le cessez-le-feu se heurte encore aux manœuvres et à l'obstruction de la partie israélienne. D'autre part, les prises de position officielles indiquent qu'il n'a nullement abandonné sa politique ancienne ni renoncé à ses ambitions expansionnistes et impérialistes.

Le cessez-le-feu n'est pas la paix et celle-ci implique, pour se réaliser, un certain nombre de conditions. Parmi ces dernières, il en est deux qui sont primordiales et intangibles :

1. L'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés, et en premier lieu Jérusalem ;
2. Le rétablissement du peuple palestinien dans la plénitude de ses droits nationaux.

Aussi longtemps que ces deux conditions n'auront pas été satisfaites, il sera illusoire de s'attendre au Proche-Orient à autre chose qu'à la persistance de situations instables et explosives et à de nouveaux affrontements.

.....

Il est exclu que les pays arabes acceptent d'engager dans l'équivoque leur avenir, sur la seule base de promesses vagues ou de tractations occultes. Il n'est pas question de laisser s'accréditer dans l'opinion internationale longtemps abusée par la propagande sioniste le moindre

to be in the slightest doubt about the desire of the Arab peoples to recover their stolen rights and occupied territories.

Peace can be achieved only in full light, far from all manoeuvres and scheming and on the basis of the principles spelled out in this declaration. Thus the Arab countries, Kings and Chiefs of State believe that any serious and constructive co-ordination of their policies must take place on this basis.

If the conditions of a just peace are not available and if the Arab efforts in favour of peace run into refusal from Israel and its allies, the Arab countries will be forced to draw all the consequences and to continue, in the long-term perspective, their liberation struggle by all means and in all fields.

Determined to accomplish their duty, ready for sacrifices and abnegation, the Arab nation will not cease intensifying its struggle.

Source : The Times, 29th November 1973.

163. Speech by Mr. Jobert, French Minister for Foreign Affairs, to the Senate, Paris

30th November 1973

(Extract)

.....

United States-Soviet dialogue

.....

So the procedure followed up to now has to make room for broader discussions, which, by including the international community in a manner other than just formally, will make it possible to reach an equitable settlement that will be sure to last.

We have felt since 1967 that this equitable solution lies in the implementation of Resolution 242 in all its parts: the occupied territories must be returned and in exchange the state of belligerency must cease; the right of each State of the region to enjoy in peace its full sovereignty and the inviolability of its territory must be recognised; freedom of navigation in international waters must be ensured; account must be taken of the rights of the Palestinian people; and lastly, this settlement must be guaranteed,

notably by the creation of demilitarised zones where peace-keeping forces under the authority of the Security Council would be stationed. These should, in our opinion, include contingents from the permanent members of that Council whose presence would further strengthen the effectiveness of the guarantees.

In fact only the international community, through the rights and duties which the Charter gives the Security Council, can, thanks to the establishment of a very close-knit complex of reciprocal commitments to peace and through specific international guarantees, give both Israel and the Arab States the secure and recognised frontiers provided for by Resolution 242.

Neither peace nor genuine détente in that part of the world is served by refusing to follow this path or by making the settlement of the conflict only a point of balance or of dialogue between two super powers.

The conference that will open in Geneva on about 18th December, even before the elections in Israel, will bring together in the presence of the United States and the Soviet Union only Egypt and Israel — which have in fact been prompted to negotiate directly but under control — and perhaps Syria and Jordan, which might be joined later by Lebanon and the Palestinians, whereas the Secretary-General of the United Nations would ensure an official representation of the organisation. The United States Government now finds itself confronted with the need to arbitrate the claims of the two parties, whereas the Soviet Union apparently is maintaining a more distant attitude, and seems to be mainly interested in the Palestinian problem.

Last 19th June I said before the National Assembly that the Middle East conflict had all the elements needed for a major tragedy. Here it is, and it goes far beyond the previous political and territorial confrontations. Now, in addition, the oil weapon is being used on those who are vulnerable to it. Obviously the United States and the USSR are not among them or perhaps only through indirect repercussions which do not yet frighten them. They are quite mistaken about this. But Japan and Europe, which have very sophisticated and dependent industries, are today the sensitive points designated for an action which is moving as best it can toward objectives on which — let it be said in passing — the international community has already taken a position, at least in a still theoretical view of the settlement. But the difficulties are here and

doute sur la volonté des peuples arabes de récupérer leurs droits spoliés et leurs territoires occupés.

La paix ne peut être obtenue que dans la clarté, à l'abri de toute manœuvre et de tout subterfuge, et sur la base des principes énoncés dans cette déclaration. Aussi les rois et chefs d'Etat des pays arabes estiment que toute concertation sérieuse et constructive devra se situer dans ce cadre.

Si les conditions d'une paix juste ne sont pas réunies, et si les efforts arabes en faveur de la paix se heurtent au refus d'Israël et de ses alliés, les pays arabes se verront amenés à en tirer toutes les conséquences et à poursuivre, dans une longue perspective, par tous les moyens et dans tous les domaines, leur combat libérateur.

Résolue à accomplir son devoir, prête au sacrifice et à l'abnégation, la nation arabe ne cessera pas d'intensifier sa lutte.

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

**163. Discours prononcé par M. Jobert,
Ministre français des affaires étrangères,
devant le Sénat à Paris**

30 novembre 1973

(Extrait)

.....

La concertation américano-soviétique

.....

Il faut donc que la procédure suivie jusqu'à présent fasse place à une concertation plus large qui permette, en associant, autrement que formellement, la communauté internationale, de parvenir à un règlement équitable et assuré de durer.

Cette solution équitable, c'est pour nous, depuis 1967, l'application de la Résolution 242 dans toutes ses parties : que les territoires occupés soient restitués, que cesse, en contre-partie, l'état de belligérance et soit reconnu le droit de chaque Etat de la région à jouir en paix de sa pleine souveraineté et de l'inviolabilité de son territoire ; que la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales soit assurée ; qu'il soit tenu compte des droits du peuple palestinien ; et qu'enfin ce règlement soit garanti notamment

par la création de zones démilitarisées où stationneraient des forces de maintien de la paix, placées sous l'autorité du Conseil de sécurité et qui, à notre sens, devraient inclure des contingents des membres permanents de ce Conseil, dont la présence affirmerait davantage l'efficacité des garanties.

Seule, en effet, la communauté internationale, par les droits et les devoirs que la Charte a assignés au Conseil de sécurité, peut, grâce à l'établissement d'un faisceau très solide d'engagements réciproques de paix et par des garanties internationales précises, donner à tous, Israël et Etats arabes, les frontières sûres et reconnues prévues par la Résolution 242.

A ne pas vouloir suivre cette voie, à ne faire du règlement du conflit qu'un point d'équilibre ou de concertation entre deux grandes puissances, on ne favorise ni la paix, ni la véritable détente dans cette partie du monde.

La conférence qui s'ouvrirait à Genève vers le 18 décembre, avant même que n'aient eu lieu les élections en Israël, ne réunirait en présence des Etats-Unis et de l'Union Soviétique, que l'Egypte et Israël, ainsi conduits en fait à négocier directement mais sous contrôle, peut-être la Syrie et la Jordanie, auxquelles se joindraient plus tard le Liban et les Palestiniens, tandis que le Secrétaire général des Nations Unies assurerait une représentation formelle de l'organisation. Le gouvernement américain se trouve maintenant placé devant la nécessité d'arbitrer entre les revendications des deux parties, alors que l'Union Soviétique garde apparemment une attitude plus lointaine et semble, surtout, porter intérêt au problème palestinien.

Je disais le 19 juin dernier à l'Assemblée Nationale que le conflit du Proche-Orient recérait tous les éléments d'un drame majeur. Le voilà donc, et allant bien au-delà des affrontements politiques et territoriaux déjà rassemblés. A cela s'ajoute maintenant l'utilisation de l'arme du pétrole sur ceux qui lui sont vulnérables. Les Etats-Unis, l'U.R.S.S., à l'évidence ne sont pas de ceux-là, sinon par de lointains ricochets dont ils ne s'effraient pas encore. En quoi ils ont tort. Mais le Japon, mais l'Europe, aux industries très élaborées et très dépendantes, sont aujourd'hui les points d'application tout désignés d'une action qui chemine comme elle peut, pour atteindre des objectifs sur lesquels — soit dit en passant — la communauté internationale s'est déjà comptée, du moins dans une vue encore théorique du règlement. Mais les difficultés sont là, et pour

now, and they concern everyone : the belligerents and their present supporters in the preliminary contacts, the oil-producing States caught between convictions arising from armed conflict and the awareness of a future which would be upset for a long time to come by the pursuit of implacable logic. Lastly, States such as those in Europe are vulnerable to international disorder and so fear this more than others, but their difficulties — let there be no doubt — would spread immediately throughout the world considering the primary place they occupy in international trade. Let all the actors, major and minor, in the present drama think about this, because at those levels and on those subjects there is no escape, nor any room for improvisation — and even less for obstinacy.

This conflict and the manner in which it has been dealt with heretofore lead to other thoughts for the future : first of all, the functioning of the Atlantic Alliance, whose commitments and mechanisms must be respected ; then especially the place and the future of Europe, which was not able to play a part even when its vital interests were threatened. So a healthy reaction will obviously be needed. And European construction must be continued with determination. This is in some way a question of freedom.

The construction of Europe

Build Europe, and build it quickly. And in this, let us not be like that character of Villiers de l'Isle Adam who said : "Our dreams are so lovely ; why make them come true ?" I also ask those who dream of Europe, with honour and generosity, to act with us, to seize each moment. For opportunities are being offered right now. Europe can be born, and first on the political level. France is helping and has shown that she is prepared to take the necessary initiatives.

Political Europe is first of all agreement among the Nine as to what Europe's identity should be. We want this Europe to exist but we must explain why and say what cause and what heritage we defend. We must all from the outset have an identical concept of Europe's rôle, of the message it has to proclaim, by itself, free from advice and tutelage.

Meeting last 10th July in Copenhagen, the Nine formulated — on our initiative and on

the basis of a French text — an initial definition of Europe's identity which will shortly be made public. This is a considerable step forward and naturally we must consolidate this progress by refining our definition, by adding to it and especially illustrating it with action.

Europe is being defined vis-à-vis itself in relation to its past and its expectations for the future but it is also being defined vis-à-vis others.

So here we have Europe spelling out its position, vis-à-vis the United States first of all ; this is natural and difficult when one considers how close these relations are. Europe and the United States are preparing a joint declaration — not in the context of a ten-nation meeting but in a dialogue between two entities — to determine the principles on which their relations should be established.

Europe will at some point in the future undertake similar talks with Canada, Japan, China and other countries if they so choose ; they will be held on the basis of positions shared by loyal partners needing no intermediaries, for the purpose of defining relations which are founded on equality, respect for individuality, for co-operation and trade.

With the States of that part of the Orient that is so close to us we call it the Near East, and with the Mediterranean countries, our neighbours, the destiny we share by virtue of geography and history makes joint actions and perhaps above all such a meeting equally feasible and desirable, for a meeting would obviously help set our relations on bases sounder and closer to our mutual expectations.

In these dialogues Europe has to speak with a single voice. It did so on the Middle East already last 6th November in a joint declaration, the first contribution to or participation in the solution of an issue to which Europe more than anyone cannot remain indifferent.

The conflict in the Middle East has underscored once again the need for strengthening political co-operation among the Nine. In a press conference on 27th September the President of the Republic called for regular meetings to be held among Heads of State and Government to encourage the emergence of a real European policy. Recent events made the need for this obvious and at the same time provided an opportunity for such a policy to emerge.

tous : les belligérants et leurs soutiens actuels dans les contacts préliminaires ; les Etats pétroliers pris entre les convictions propres aux combats et la conscience d'un avenir que perturberait longtemps la poursuite d'implacables logiques ; les Etats, tels ceux de l'Europe enfin, vulnérables au désordre international, le redoutant plus que d'autres, mais dont les difficultés seraient — que nul n'en doute — répercutées immédiatement à l'ensemble du monde, compte tenu de la première place qu'ils occupent dans le commerce international. Que tous les acteurs, petits et grands, du drame actuel y songent, car à ces niveaux et sur ces sujets, il n'y a pas d'échappatoire, ni non plus place pour l'improvisation, encore moins pour l'entêtement.

Ce conflit et la manière dont il a été traité jusqu'ici conduisent, au demeurant, à d'autres réflexions pour l'avenir. C'est d'abord le fonctionnement de l'Alliance atlantique dont il faudra respecter les engagements et les mécanismes. C'est surtout la place et l'avenir de l'Europe, qui n'a pu jouer un rôle alors même que ses intérêts vitaux étaient menacés. Il faut donc, il faudrait évidemment une réaction salutaire et que la construction européenne soit poursuivie sans faiblir. Il s'agit là en quelque sorte de liberté.

La construction européenne

Il faut construire l'Europe, et la construire rapidement. Et pour cela, ne soyons pas comme ce personnage de Villiers de l'Isle-Adam qui disait : « Nos rêves sont si beaux, pourquoi donc les réaliser ? » A ceux qui rêvent l'Europe, avec honneur et générosité, je demande aussi d'agir avec nous, de saisir chaque instant. Car des possibilités s'offrent actuellement. L'Europe peut naître, et d'abord sur le plan politique. La France y aide et a montré qu'elle était prête à prendre les initiatives nécessaires.

L'Europe politique est d'abord cet accord à neuf sur ce que doit être l'identité européenne. Nous voulons que l'Europe existe, mais il faut dire pourquoi, pour la défense de quelle cause et de quel héritage. Il faut, au départ, nous assurer que nous avons les uns et les autres en commun une même conception de ce que l'Europe doit être, du rôle qu'elle doit jouer, du message qu'elle doit faire entendre d'elle-même, hors des conseils et des tutelles.

Eh bien ! le 10 juillet dernier, à Copenhague, les Neuf ont, à notre initiative, et sur la base d'un

document français, esquissé une première définition de l'identité européenne qui sera rendue publique bientôt. Voilà un pas considérable, une voie dans laquelle il faut naturellement poursuivre, en approfondissant, en enrichissant ce texte et surtout en l'illustrant par l'action.

L'Europe se définit vis-à-vis d'elle-même, en fonction de son passé, de ses aspirations pour l'avenir, mais elle se définit aussi vis-à-vis des autres.

La voici qui précise sa position à l'égard des Etats-Unis d'abord, ce qui est naturel et difficile quand on considère combien les rapports sont étroits. Elle élabore avec ceux-ci, dans un exercice qui n'est pas une négociation à dix, mais bien un dialogue à deux, une déclaration commune exposant les principes sur lesquels doivent être établies leurs relations.

Demain, s'ils le souhaitent, l'Europe engagera avec le Canada, avec le Japon, avec la Chine, avec d'autres encore, sur la base de positions communes, un même dialogue, entre partenaires loyaux, et sans intermédiaires, en vue de définir des relations fondées sur l'égalité, le respect des personnalités propres, la coopération et l'échange.

Avec les Etats de l'Orient, de cet Orient qui nous est si proche, ainsi que nous l'appelons, avec les Etats de la Méditerranée, nos voisins, la communauté de destin inscrite dans la géographie et forgée par l'histoire rend également possible et souhaitable un effort commun et d'abord, peut-être, telle rencontre qui serait à l'évidence utile pour donner aux relations des fondements plus solides et plus conformes à des aspirations mutuelles.

L'Europe, dans ces dialogues, doit parler d'une seule voix. Elle l'a fait, sur le Proche-Orient déjà, le 6 novembre dernier, par une déclaration commune, première contribution ou première participation à la solution d'une affaire à laquelle elle ne peut rester, moins que personne, indifférente.

Le conflit du Proche-Orient a souligné encore la nécessité de renforcer la coopération politique entre les Neuf. Le Président de la République s'était, dès sa conférence de presse du 27 septembre dernier, prononcé en faveur de réunions régulières des chefs d'Etat et de gouvernement susceptibles de favoriser la naissance d'une véritable politique européenne. Les événements récents ont imposé l'évidence, en même temps qu'ils offraient l'occasion.

The French Government therefore made a concrete proposal, which was widely supported, that the leaders of the Nine should meet in Copenhagen in two weeks to discuss without pressure and formal procedures, in other words very openly, what measures they are prepared to take so that Europe will ultimately have the means indispensable to live a separate existence and to assert its position on the world scene. This is the real test, more serious than one would expect of a meeting at which outward trappings and protocol have been banned. If this meeting is positive, other meetings could be held at regular intervals; in this way a policy that could be called a European policy will be gradually put into practice and one phase of unity — the march toward European union — will be well under way.

It is however imperative that every member State attend this meeting in a positive frame of mind and spirit, with resolution and lastly with a clear awareness of its long-term interests. Progress in these areas implies that the solidarity which has been established on the economic level in the framework of the existing Communities will be intensified; that the trend will be maintained; and that the failures and disappointments which we have sometimes had to recognise here and there will not discourage anyone but will on the contrary spur us to greater efforts.

In regard to the economic and monetary union, nothing entirely matches our expectations, since despite the accepted principles, there is no solidarity among all the Community's currencies. Three of these currencies have been floating freely and for an indefinite period of time. Our wish, our aim, is naturally for them to revert quickly to the accepted rules. Commitments that have been made must be kept and Community solidarity must be expressed in more than just principles; it needs to have appropriate means at its disposal, and it has to be organised. This attitude will be our inspiration in the coming weeks as we search for ways to further economic and monetary union. The meetings of the President of the Republic with the British Prime Minister and the Federal German Chancellor are encouraging in this respect.

The formulation of a regional policy will certainly benefit from this union. The question of creating a European fund for regional development which, as you know, the Italians, Irish and British set much store by, is not the only

point involved. To be sure, the Community itself has to be able to help in the effort to aid depressed regions but this aid has to be co-ordinated with the efforts that member States have already undertaken. In particular, national efforts, which have rarely been harmonised up to now, should follow a more disciplined system. In all places aid must match the need exactly, otherwise it becomes a veiled form of subsidy.

Despite all these things, there is still the reality of the daily experience: the Community exists and is thriving. I will confine myself to citing just a few facts as proof of this statement.

Let us take agricultural policy in Europe: people said it was ailing and yet it is being intensified, strengthened by the admission into the Community of three new States which had no problem or hardship in adapting to our rules and procedures. No one would think of questioning it again, and should the Commission examine proposals to better the agricultural policy it will be done more with the idea of making improvements to strengthen these activities, which are so essential to Community solidarity.

Next we can turn to industrial policy: unobtrusively and slowly, perhaps, but surely, it is beginning to take shape, and gains are being made in such areas as patents, standards, research and advanced technology. The possibility of our being able to work out a European company statute also seems less remote. But these areas only serve as a regulatory or theoretical frame of reference. Nevertheless you will realise how much progress has been made in day-to-day practice if you consider the extraordinary upsurge in trade among the countries in the Community, some of which have tripled their trade in the past decade, and the remarkable intensification of relations symbolised by a project as spectacular as building the Channel tunnel on which agreement was reached between Britain and France on 17th November.

In social affairs, measures other than financial assistance are being taken to improve the qualitative aspect of social assistance; they relate to job training, equality between men and women in their occupational spheres, the training of union leaders, the study of working conditions and the quality of life.

In addition the Community must tackle these new tasks without becoming less structured and

Le gouvernement français a donc fait une proposition concrète, partout accueillie avec faveur ; les plus hauts responsables des Neuf vont se retrouver, dans deux semaines, à Copenhague pour discuter sans contrainte et sans procédure, « à cœur ouvert », de ce qu'ils sont prêts à faire pour que l'Europe ait enfin les moyens dont elle a besoin pour exister d'une vie propre et s'affirmer sur la scène mondiale. C'est une épreuve de vérité, à vrai dire plus solennelle, que ne le donnerait à penser cette rencontre dépouillée d'apparat et de protocole. Si elle est concluante, d'autres réunions pourront se tenir à intervalles réguliers, et peu à peu devrait s'affirmer ainsi la pratique d'une politique qui pourra être appelée politique européenne, et une unité : la marche vers l'union européenne sera bien engagée.

Mais il faut que tous les Etats membres soient présents à ce rendez-vous par l'esprit, le cœur, la résolution et finalement par une claire conscience de leurs intérêts lointains. Ces progrès supposent que, sur le plan économique, la solidarité établie dans le cadre des Communautés existantes se renforce, que le mouvement lancé ne s'arrête pas, et que les échecs et les déceptions, là où parfois nous les constatons, ne découragent personne, mais incitent au contraire à reprendre l'ouvrage.

Pour l'union économique et monétaire, rien ne correspond entièrement à nos vœux puisque, loin des principes fixés, il n'y a pas solidarité entre toutes les monnaies communautaires. Trois de ces monnaies flottent sans limites, et pour un temps indéterminé. Notre souhait et notre objectif sont, bien sûr, qu'elles reviennent rapidement au respect des règles fixées. Il faut que les engagements pris puissent être tenus, que la solidarité communautaire ne s'exprime pas seulement en principes, mais dispose de moyens appropriés, que cette solidarité soit organisée. Cette attitude nous inspirera au cours des prochaines semaines, dans la recherche d'une solution permettant de faire progresser l'union économique et monétaire. Les entretiens du Président de la République avec le Premier ministre britannique et le Chancelier fédéral sont encourageants à cet égard.

La définition d'une politique régionale ne pourra qu'y gagner. La question de la création d'un Fonds européen de développement régional à laquelle, comme vous le savez, les Italiens, les Irlandais et les Britanniques sont très atta-

chés, n'est pas seule en cause. Il faut certes que la Communauté elle-même puisse contribuer à l'effort d'aide pour les zones défavorisées. Mais il faut aussi que cette aide communautaire puisse être coordonnée avec les efforts déjà consentis par les Etats membres. Il faut surtout qu'entre ces aides nationales, jusqu'ici peu harmonisées, une meilleure discipline s'exerce. L'aide doit partout être ajustée à la mesure exacte du handicap si l'on ne veut pas qu'elle constitue une subvention déguisée.

Mais la réalité quotidienne demeure : la Communauté vit et progresse. Je me contenterai, pour en témoigner, de quelques faits.

Voyez l'Europe agricole : on la disait malade et pourtant elle se renforce, consolidée par l'adhésion de trois nouveaux Etats qui en ont repris, sans difficultés et sans heurts, les règles et les mécanismes. Nulle part on ne songe à la remettre en cause et, si des propositions sont lancées par la Commission et examinées pour l'améliorer, ce sera dans le sens d'un perfectionnement qui devrait renforcer l'action, cet élément essentiel de la solidarité communautaire.

Voyez la politique industrielle : sans éclat et lentement peut-être, mais sûrement, elle prend ses premiers contours. L'effort en matière de brevets, de normes, de recherche, de technologie de pointe, progresse. La possibilité d'une définition du statut de la société européenne paraît elle-même moins éloignée. Ce ne sont là que les contours réglementaires ou théoriques. Mais que de progrès dans la pratique quotidienne si l'on considère l'extraordinaire essor des échanges entre les pays de la Communauté qui ont, pour certains, triplé en dix ans et l'intensification remarquable des relations que symbolise un effort aussi spectaculaire que la construction du tunnel sous la Manche décidée par la Grande-Bretagne et la France le 17 novembre dernier.

En matière sociale : l'action, au-delà des interventions financières, se fait qualitative et vise la formation professionnelle, l'égalité du travail masculin et féminin, la formation syndicale, l'étude des conditions de travail et la qualité de la vie.

A ces tâches nouvelles, la Communauté doit répondre sans perdre de sa rigueur et de son

hence less effective. This naturally implies that appropriate controls should be exercised over the way the Community machinery functions and that such controls should, where necessary, be improved on. Each State has its own ideas on the subject and is apparently ready to consider solutions which do not impinge on the prerogatives of its national parliament and which would provide a way for the Communities to improve their operations without being paralysed.

As for the industrialised countries with market economies, the Community — confident of the soundness of its positions — is preparing for a concrete start at the Geneva meeting of the multilateral trade negotiations which opened officially in Tokyo. The countries of the East today recognise the Community to be a reality and will eventually seek with it — and not only with member States — new forms of dialogue and co-operation. More than forty of the third world countries, with which the Community is consolidating and expanding its activities, are being offered the advantages of association; in this way the Community is extending to all a system of preferential tariffs the content and scope of which it has recently expanded, increasing its financial contribution through public aid which now places the member States in the front rank of donor countries.

The Community must not only seek dialogue, expand trade and provide assistance; it must also and especially participate in constructing a more equitable and more stable world. As you know, I am referring particularly to international monetary relations for which we have to lay new foundations; this is a labour in which we must participate with a true awareness of what is necessary and what is desirable, yet a clear awareness of our means which are moderate and which would be even more so if Europeans did not seek the solidarity that circumstances dictate.

This solidarity has to be intensified because the economic environment is becoming increasingly harsh and the economic situation is subject to increasingly violent shocks. European economies which have been shaken over the past few years by erratic movements of capital, and in the past few months by rocketing prices and costs that know no frontiers, and in the past few days by a growing scarcity and price increase in their energy supplies, these economies can hardly hope to weather the storm and maintain their

stability, cohesiveness and growth momentum if each is content to take timid measures on his own.

Above all, we need to take concrete action against inflation, and do it within a European framework. Last 31st October the President of the Republic made a proposal to this effect. Am I being too optimistic in feeling that there is finally a chance (and a will) for such awaited action to begin? Already during their meeting on 9th November the Finance Ministers of the Nine had asked the Commission to review its proposals and to adapt them to the requirements of the present situation. We have received these proposals and are in the process of examining them. Even now we feel that the general orientation seems to satisfy in spirit the requests we had made: to work out at the Community level the guidelines of a policy to promote stability and growth. Insofar as possible, a similar policy and strategy should be implemented in the various countries with due consideration of course for their individual needs. This policy and this strategy must be ambitious, for governments have not yet done all they might have, and a lot can and must be done.

We are therefore waiting for the next meeting of the Council of Ministers of the Community on 3rd and 4th December to work out and implement at the European level this concerted action against inflation.

Recent events have demonstrated the precarious nature of the fundamental economic balances which affect the prosperity of our countries. The conditions of foreign trade are going to be radically altered. For the countries of the OECD as a whole the additional burden created by increased prices of oil products has been estimated at some \$ 15 billion. So the industrialised world is going to find itself in debt to the oil-producing countries. In Europe, as in Japan, prospects of difficulties in adjusting the balance of trade are becoming apparent.

In addition to the factors of instability just mentioned we now have to contend with those resulting from an increase in the amount of floating capital created by oil revenues. The surplus monetary reserves of the oil-producing countries of the Middle East, now estimated to be \$ 13 billion, could reach \$ 100 billion by the 1980s.

efficacité. Ceci suppose naturellement que s'exercent, sur le fonctionnement de la machine communautaire, les contrôles appropriés, et que ceux-ci soient, au besoin, perfectionnés. Tous les Etats ont des idées à ce sujet et semblent prêts à des solutions qui, n'empiétant pas sur les prérogatives des parlements nationaux, assureraient un meilleur fonctionnement des Communautés, sans les paralyser.

Vis-à-vis des pays industrialisés à économie de marché, la Communauté se prépare — confiante dans la solidité de ses positions — à la rencontre de Genève pour l'engagement concret des négociations commerciales multilatérales ouvertes officiellement à Tokyo en septembre. Les pays de l'Est acceptent aujourd'hui de la reconnaître comme une réalité et recherchent éventuellement avec elle — et non plus seulement avec les Etats membres — de nouvelles formes de dialogue et de coopération. Aux pays du tiers-monde enfin, à l'égard desquels elle confirme et élargit son effort, elle offre pour plus de quarante d'entre eux, le bénéfice de l'association, étendant à tous un système de préférences tarifaires qu'elle vient encore d'améliorer dans son contenu et dans sa portée, perfectionnant par l'aide publique une contribution financière qui place aujourd'hui les Etats membres au premier rang des pays donateurs.

La tâche de la Communauté n'est pas seulement de dialoguer, d'échanger et d'aider : elle est aussi, et surtout, de participer à l'édification d'un monde plus équitable et plus stable. Je pense surtout — et vous le savez bien — aux relations monétaires internationales dont il faut reconstruire les bases, effort auquel il faut participer avec une juste conscience de ce qui est nécessaire et de ce qui est souhaitable, mais avec une conscience claire aussi de nos moyens, qui sont modestes, et qui risqueraient de l'être davantage si les Européens ne cherchaient pas la solidarité que les circonstances leur imposent.

Cette solidarité doit s'exercer de façon d'autant plus étroite que l'environnement économique se fait plus rude, et les chocs de la conjoncture plus violents. Ebranlées depuis quelques années par les mouvements erratiques de capitaux, depuis quelques mois par une flambée des prix et des coûts qui ne connaît pas de frontières, depuis quelques jours par la raréfaction et le renchérissement de leurs approvisionnements en énergie, les économies européennes ne peuvent guère espérer traverser la tourmente en préservant

leur stabilité, leur cohérence et leur élan vers la croissance, si elles se contentent de mesures timides prises en ordre dispersé.

Il faut, avant toutes choses, une véritable action contre l'inflation et cette action doit s'inscrire dans un cadre européen. Le Président de la République a fait, le 31 octobre dernier, une proposition en ce sens. Il me semble — suis-je trop optimiste ? — qu'il y a enfin une chance, et une volonté, que s'engage l'action que nous attendons. Déjà, lors de leur réunion du 9 novembre, les ministres des finances des Neuf ont demandé à la Commission de revoir ses propositions et de les adapter aux exigences de la situation. Ces propositions, nous les avons reçues et nous les examinons. L'orientation générale nous semble, d'ores et déjà, répondre à l'esprit des demandes que nous avons formulées : il s'agit de définir, au niveau de la Communauté, les lignes directrices d'une politique de la stabilité et de la croissance. Il faut autant que possible — en tenant compte, naturellement, de la spécificité des situations nationales — qu'une même politique, qu'une même stratégie s'expriment ici et là. Et il faut que cette politique, cette stratégie soient ambitieuses, car l'action des gouvernements n'a pas donné encore sa pleine mesure, et beaucoup peut et doit être encore fait.

Nous attendons donc la prochaine réunion du Conseil des Communautés des 3 et 4 décembre prochains pour l'élaboration et la mise en place de cette action coordonnée contre l'inflation au niveau européen.

Les événements récents ont mis en évidence la précarité des équilibres économiques fondamentaux qui conditionnent la prospérité de nos pays. Les conditions du commerce extérieur vont se trouver profondément modifiées. Pour l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., la surcharge provoquée par le renchérissement des produits pétroliers a été estimée à une quinzaine de milliards de dollars. Le monde industrialisé va ainsi se trouver déficitaire vis-à-vis des Etats producteurs de pétrole. En Europe, comme au Japon, se profilent des difficultés d'ajustement des balances commerciales.

Aux facteurs d'instabilité déjà dénombrés, s'ajoutent désormais ceux résultant de la croissance des capitaux flottants engendrés par les revenus pétroliers. Le surplus des réserves de change des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient, évalué actuellement à environ 13 milliards de dollars, pourrait atteindre, selon certaines estimations, une centaine de milliards de dollars au début des années 1980.

Finally, and especially, it is a question of growth which is never permanently acquired. The interruption of immigration to West Germany has shown us how quickly any uncertainties about the future or any fear of an economic slowdown can have immediate effects on peoples' futures.

All this serves as a reminder — and one we should never forget — of the extent to which the prosperity of the industrialised countries depends on the terms under which supplies of energy and other raw materials are obtained.

May one hope then that the French Government's recommendation, long since made in Brussels, to set up a system of organisation and supervision to better control oil supplies and prices is now better understood and will soon be shared?

May one also hope that this crisis will allow us to begin that great industrial undertaking — the enrichment of uranium — by overcoming rivalry of prestige and short-sighted interests. France is not set on ensuring at all costs the triumph of one method but on preserving through a common European effort the option of diversified development of the energy necessary for Europe's prosperity.

There must be no "war of *filières*". There must be — and this is the only possible way — co-operation among all the countries that do not want to see Europe dependent on anyone for its nuclear energy. If we all share this intention, the efforts and the methods, each of which has its advantages, will be pooled. Thus Europe will be protected from shortage and even from the surplus that some people seem to be apprehensive about. The Commission has realised that this is the path to be followed. We ask our partners — all our partners — to follow it with us.

European security

However, we have another concern for Europe's future. This is the question of its security and consequently of our own. As everyone knows there is no European defence system at present. There can be none until there is a genuine European policy, although what I have just been saying does in fact augur well for such a future.

But is Europe protected if it does not protect itself? Where then is its security? Well, it rests on a combination of defence and *détente*, two ideas about which we must indeed come to an agreement.

First of all the fact that we stress the need not to leave Europe unarmed is not — is it necessary to repeat it? — because we are opposed to disarmament in principle. For years France has maintained that she favoured disarmament and has defined what she feels to be real disarmament, not just a trap or an illusion.

But one does not need to be a cynic to note that in today's world independence and peace rest on the balance of arms. Recent events have again confirmed this. And even though the two super powers may have decided not to push a costly over-armament to the absurd — an over-armament which in any case is being continued and developed — this in itself can not of course be called disarmament.

Thus defence and security must be one of the major concerns of all the European governments. This is one of the conditions of the future.

We have to recognise that today this defence can only come about by a convergence of the following: the efforts of each of the European countries and those of France in particular; the efforts made by the United States and the European countries within the Atlantic Alliance; the presence and commitment of the United States in Europe.

There is no alternative at present. Therefore it is now the task of the governments to promote this convergence as well as possible. But it is to be feared that the new turn in United States-Soviet relations will create delicate problems for this very accommodation and that the search for an equilibrium between the two super powers will in time affect the security or autonomy of Europe in one way or another.

Herein lies the reason for our reservations concerning the SALT and MBFR negotiations. It is also why we are determined to pursue our own defence effort and, finally, why we are determined to uphold the value of the Atlantic Alliance.

At the beginning of October we took the initiative of presenting a draft declaration of

Il s'agit, enfin et surtout, de la croissance qui n'est jamais acquise une fois pour toutes. L'interruption de l'immigration en Allemagne fédérale nous fait découvrir la rapidité avec laquelle toute incertitude pour l'avenir ou toute crainte de ralentissement de l'activité économique entraîne des conséquences immédiates sur le sort des hommes.

Tout nous rappelle — et puisse cette leçon ne jamais être oubliée — combien la prospérité des pays industrialisés est dépendante des conditions de leur approvisionnement en énergie et en matières premières.

Peut-on alors espérer que la recommandation faite depuis longtemps, à Bruxelles, par le gouvernement français d'un système d'organisation et de contrôle permettant de mieux maîtriser l'approvisionnement et les prix du pétrole est désormais mieux comprise et sera, demain, partagée ?

Peut-on espérer aussi que cette crise permettra d'engager cette grande affaire industrielle qu'est l'enrichissement de l'uranium, en dépassant les rivalités de prestige et d'intérêts à courte vue. La France est déterminée, non à assurer coûte que coûte le triomphe d'une technique, mais à préserver, par un effort commun de l'Europe, les chances d'un développement énergétique diversifié nécessaire à sa prospérité.

Il ne peut y avoir de « guerre des filières ». Il doit y avoir — c'est la seule voie possible — un effort de coopération entre tous les pays qui souhaitent que l'Europe ne soit, en matière d'énergie nucléaire, à la remorque de personne. Si telle est l'intention de tous, les efforts et les techniques qui ont chacune leurs mérites se joindront, et l'Europe sera à l'abri de la pénurie ou même — puisque certains paraissent le craindre — de l'excès. La Commission a reconnu que c'était la voie à suivre. Nous proposons à nos partenaires — à tous nos partenaires — de la suivre avec nous.

La sécurité européenne

Nous avons toutefois un autre souci pour l'avenir de l'Europe, celui de sa sécurité et, par conséquent, de la nôtre. Il n'y a pas actuellement — chacun le sait — de défense européenne. Il ne pourra pas y en avoir tant qu'il n'y aura pas vraiment une politique de l'Europe, et ce que je viens de dire témoigne certes en faveur de cet avenir.

Mais l'Europe est-elle protégée, si elle ne l'est pas par elle-même ? Où est donc sa sécurité ? Elle est à la fois dans la défense et dans la détente, deux notions sur lesquelles — à vrai dire — il faut bien s'entendre.

Si nous insistons d'abord sur la nécessité de ne pas laisser l'Europe désarmée, ce n'est pas — est-il besoin de le répéter encore ? — que nous soyons hostiles au principe même du désarmement. La France a dit depuis longtemps qu'elle y était favorable et elle a défini les conditions de ce qu'était à ses yeux un désarmement véritable qui ne soit pas que piège ou illusion.

Mais ce n'est pas être cynique que de constater, dans le monde où nous vivons, que l'indépendance et la paix reposent sur l'équilibre des armes. Les récents événements l'ont encore confirmé. Et si les deux superpuissances ont décidé de ne pas pousser jusqu'à l'extravagance un surarmement coûteux que, par ailleurs, elles maintiennent et perfectionnent, ce fait ne saurait évidemment à lui seul être appelé désarmement.

La défense et la sécurité doivent donc constituer une des préoccupations majeures de chacun des gouvernements européens. C'est l'une des conditions de l'avenir.

Aujourd'hui, cette défense, il faut le constater, ne peut être assurée que par la convergence de l'effort de chacun des pays européens et, notamment, de l'effort français ; des efforts faits au sein de l'Alliance atlantique par les Etats-Unis et les pays d'Europe ; de la présence et de l'engagement des Etats-Unis en Europe.

Il n'y a pas actuellement d'alternative. C'est donc à aménager au mieux cette convergence que doivent s'employer aujourd'hui les gouvernements. Mais il est à craindre que le cours nouveau qu'ont pris les relations entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ne pose pour cet aménagement même des problèmes délicats, et que la recherche de cet équilibre entre les deux Grands n'affecte à terme d'une manière ou d'une autre la sécurité et l'autonomie de l'Europe.

C'est la raison de notre réserve à l'égard des négociations SALT et des négociations MBFR. C'est aussi la raison de notre propre détermination à poursuivre notre propre effort de défense. C'est enfin la raison de notre volonté de maintenir la valeur de l'Alliance atlantique.

Nous avons pris l'initiative de présenter à nos partenaires de l'Alliance, au début d'octobre,

principles to our partners in the Alliance. The text reaffirms, in this period of turmoil which we are now going through, the basic commitments of the Alliance which are as necessary today as in the past given the present relationship of forces. In view of the response by our allies and especially by the United States I can say that our proposal was timely and that we have been understood.

In fact we want the United States, like its European allies, to clearly spell out the extent of its commitments to the defence of Europe. While discussions are beginning in Vienna — without us, for we see its dangers — concerning the reduction of forces, we are saying that Europe's defence potential must be maintained at an adequate level, along with the will to use the means necessary to ward off the threat of conflict. But what we are thus asking of the United States imposes on the European countries the obligation to maintain their means of defence at an adequate level in order to deter action against their independence or their territorial integrity.

Let us make ourselves perfectly clear: we want the Atlantic Alliance, to which we belong, to have confidence in itself, and the very word confidence takes on a special significance for a country like France which through persevering and tenacious efforts has been able to pursue effectively its national defence effort. I have already said, and I would like to repeat, that we are determined to continue on this path, that is, on the one which leads to the establishment of a nuclear deterrent force adapted to the threats to which it must respond and dependent only on the political authority elected by the majority of the French people. By acting in this manner France, which adheres to the principle of the equality of States and knows — as she has proved — that in carrying out her tests she is exposing no one to the alleged risks, not only feels that she is preserving her own independence but that at the same time she is strengthening the ground on which Europe must be built in independence and freedom.

We have been told that there was a contradiction between this will to pursue our own national effort and our agreement to the American presence in Europe, but where is the contradiction between this will to pursue our national effort and our agreement to the American presence in Europe? Where is the contradiction in noting that without the Alliance our

means are insufficient to ensure a comfortable security and in noting the very need for this effort so that our fate may not be entirely determined by others? Is this not the very difference between an alliance and a protectorate? Is it not this national effort — to reassure some who pretend to be worried — that guarantees that our defence is not merely an appendage of the American machine?

We have also been told that there was a contradiction between our positions on certain aspects of present United States policy and our determination to have its commitment to Europe reaffirmed. But where is the contradiction when it is clear that it is the same interplay of United States-Soviet concertation that may lead to American withdrawal?

On the other hand it is probably true that as concerns our hopes in the future of an independent Europe, the series of convergences on which its security now rests inherently contains more risk of incoherence and fragility than would a genuinely European defence system. But in this matter, more than in any other, we cannot disregard reality through our taste for abstract construction. Europe's true independence will no doubt be as difficult to ensure as its birth. This is why we feel that in the meantime its security must be ensured under the conditions I have described but, that at the same time and in the future, no decision must be made, no arrangement decided upon which could mortgage its independence and its future. We see no contradiction in wanting to take both the requirements of the present and those of more distant goals into account.

The state of the world requires us to guarantee our security and that of Europe. But we also have more to do, more certainties to proclaim and more truths.

.....

Source: French Embassy, New York.

164. Statement by Mr. Simon, United States Deputy Secretary of the Treasury, Washington

4th December 1973

(Extracts)

Traditionally, energy policy has been narrowly defined as a national security issue.

un projet de déclaration qui réaffirme, dans la période d'ébranlement que nous traversons, les engagements fondamentaux de l'Alliance, aujourd'hui aussi nécessaires que par le passé, dans le rapport actuel des forces. Je peux dire que l'accueil réservé par nos alliés montre que notre proposition arrivait à son heure et que nous avons été compris.

Nous voulons en effet que les Etats-Unis comme leurs alliés européens précisent clairement l'étendue de leurs engagements pour la défense de l'Europe. Tandis que l'on commence à discuter à Vienne, sans nous en effet, car nous en voyons les dangers, de réduction des forces, nous disons que la capacité de défense de l'Europe occidentale doit être maintenue à un niveau suffisant, avec la volonté d'utiliser les moyens nécessaires pour écarter la menace d'un conflit. Mais ce que nous demandons ainsi aux Etats-Unis impose aux pays d'Europe l'engagement de conserver au niveau adéquat leurs moyens de défense, afin de dissuader une entreprise dirigée contre leur indépendance ou leur intégrité territoriale.

Qu'on nous comprenne bien : nous souhaitons que l'Alliance atlantique, dont nous sommes membres, ait confiance en elle-même, et ce mot de confiance revêt une valeur particulière pour un pays comme la France qui a su, avec une volonté persévérante et obstinée, mener à bien avec efficacité son propre effort national de défense. J'ai déjà dit, je tiens à redire, que nous sommes décidés à poursuivre dans cette voie, c'est-à-dire celle qui conduit à la constitution d'une force nucléaire de dissuasion adaptée aux menaces auxquelles elle doit répondre, et ne dépendant que de l'autorité politique élue par l'ensemble des Français. En agissant ainsi, la France, qui se réclame du principe de l'égalité des Etats et qui sait — elle en a apporté la preuve — qu'en procédant à ses expériences elle ne fait courir aucun des risques dénoncés, a le sentiment non seulement de préserver sa propre indépendance, mais aussi de renforcer en même temps le terrain sur lequel l'Europe doit se construire, indépendante et libre.

On nous a dit qu'il y avait contradiction entre cette volonté de poursuivre notre effort national et notre accord à la présence américaine en Europe ; mais où y a-t-il contradiction à constater l'insuffisance de nos moyens pour assurer sans alliance une confortable sécurité et la nécessité de cet effort même pour que jamais notre sort ne puisse entièrement être déterminé

par d'autres ? N'est-ce pas cela même qui distingue l'alliance du protectorat ? N'est-ce pas cet effort national qui garantit, pour rassurer certains qui font semblant d'être inquiets, que cette défense n'est pas un appendice du dispositif américain ?

On nous a dit également qu'il y avait contradiction entre nos positions sur certains aspects de la politique actuelle des Etats-Unis et notre volonté de voir confirmer leur engagement en Europe ; mais où y a-t-il contradiction alors qu'il est clair que c'est le jeu même de la concertation américano-soviétique qui risque de conduire au désengagement américain ?

Par contre, il est sans doute vrai qu'au regard de nos espoirs dans l'avenir d'une Europe indépendante, le système de convergences dont dépend actuellement sa sécurité renferme, de par sa nature même, plus de risques d'incohérence et de fragilité que n'en comporterait peut-être un système de défense proprement européen. Mais, en cette matière plus qu'en toute autre, nous ne pouvons, par goût de la construction abstraite, méconnaître les réalités. L'indépendance véritable de l'Europe sera sans doute aussi difficile à assurer que sa naissance. C'est pourquoi il est à nos yeux essentiel qu'en attendant, sa sécurité immédiate soit assurée dans les conditions que j'ai décrites, mais qu'en même temps et dans les années qui viennent ne soit prise aucune décision, ne soit arrêté aucun arrangement qui pourrait hypothéquer son indépendance et son avenir. Nous ne voyons pas qu'il y ait contradiction à vouloir prendre en compte à la fois les exigences du présent et celles d'objectifs plus lointains.

Assurer notre sécurité et celle de l'Europe, l'état du monde nous y contraint. Mais nous avons aussi mieux à faire et à proclamer d'autres certitudes, d'autres vérités.

.....

Source : Ministère des affaires étrangères, Paris.

**164. Déclaration faite par M. Simon,
Secrétaire adjoint américain au trésor, à
Washington**

4 décembre 1973

(Extraits)

Traditionnellement, la politique de l'énergie a toujours été considérée comme une question de

However, I view it as much more than that. Our security rests on our economic well-being and our economic well-being rests in a significant way on the availability of plentiful supplies of energy at reasonable cost. Seen in this way, energy policy bears a direct relation to economic conditions and is essential to understanding how our economy functions.

.....

The demand for energy has been increasing continually while our supply has not. With 6 % of the world's population, we are consuming 33 % of the world's energy. Furthermore, the demand for energy in this country is growing at an annual rate of about 4 % and by 1990 our energy needs will have doubled that of 1973. Much of this increase in demand will be reflected in an increase in the demand for oil, which has grown, in part, because there has been a shift away from coal to oil and, in part, because of the inability to obtain natural gas, another alternative to oil. Domestic demand for oil has increased from 15.1 million barrels a day in 1971 to 18 million this year and will increase to about 21 million in 1975 and to approximately 25 million in 1980 (one barrel contains 159 litres). Oil and gas now account for about 65 % of the world energy consumption and 78 % of United States energy consumption.

In the face of this increasing demand, however, our domestic petroleum industry has not been expanding :

— Domestic production last year began a slow decline to which no early end was foreseen, even though virtually all of our wells were producing at 100 % of capacity for the first time in history.

— United States refining capacity actually decreased by 11,000 barrels per day in 1972 even though the demand grew by over 1 million barrels per day. Prior to the President's energy message on 18th April, no new refineries were under construction. Furthermore, expansion of existing refineries had nearly ceased. Growth in the capacity of the industry had come to an end for a number of reasons, including environmental restrictions which made it difficult to find acceptable sites for new refineries ; oil import restrictions which created uncertainty about supplies of crude oil ; and tax and other economic benefits which made it more profitable to invest abroad than in the United States.

As a result of these developments, oil imports rose dramatically in order to meet growing United States demand, and much of the new import supply came from the Middle East. Now it is estimated that imports of foreign oil will increase from 27 % of total United States consumption in 1972 to about 33 % in 1973, to over 50 % by 1980. It is for this reason that we are vulnerable to an Arab nation's boycott, but let us briefly review some facts about the current shortage :

1. Roughly 85 % of the energy consumed in the United States is available from domestic sources.
2. About half of United States energy requirements comes from oil.
3. The impact of the Arab boycott is expected to be a shortfall of about 7.5 % of total United States oil requirements for the fourth quarter of 1973 and about 17.3 % for the first quarter of 1974.

This magnitude of shortage need not lead to despair concerning its impact on the economy as timely conservation and other measures are put into place. I do recognise that the impact of the shortage would differ throughout the economy.

.....

However, our studies show that conservation measures affecting gasoline, heating oil and electricity could meet much of this deficit. Along these lines, the President recently announced a number of conservation steps... I believe these actions will produce results...

We have been a nation of great energy wastrels... That day has ended. We must change our life-styles and be more thoughtful. Simply put, this country now faces the choice between comfort and convenience, or jobs...

We could save three million barrels per day with limited economic dislocation. Thus, conserv-

sécurité nationale. Or, je pense qu'elle est bien davantage. Notre sécurité repose sur notre bien-être économique qui dépend, à son tour, dans une mesure considérable, de l'existence de sources abondantes d'énergie à un prix raisonnable. Vue sous cet angle, la politique de l'énergie est directement liée à la situation économique et elle est capitale pour comprendre le fonctionnement de notre économie.

.....

La demande d'énergie n'a cessé de s'accroître, contrairement à nos approvisionnements. Pour une population qui représente 6 % de la population mondiale, nous consommons 33 % de l'énergie du globe. De plus, notre demande d'énergie augmente à un rythme annuel de 4 % environ et, d'ici à 1990, nos besoins auront doublé par rapport à 1973. Cet accroissement de la demande se traduira essentiellement par un accroissement de la demande de pétrole dû, en partie, à l'abandon du charbon en faveur du pétrole, mais aussi à l'impossibilité d'obtenir du gaz naturel, qui est un autre substitut du pétrole. Pour ce dernier, la demande intérieure est passée, par jour, de 15,1 millions de barils en 1971 à 18 millions cette année et elle sera de l'ordre de 21 millions en 1975 et de 25 millions en 1980 (le baril équivaut à 159 litres). Le pétrole et le gaz représentent aujourd'hui environ 65 % de la consommation mondiale d'énergie et 78 % de la consommation américaine.

Devant cet accroissement de la demande, notre industrie pétrolière nationale n'a cependant pas connu d'expansion :

— La production nationale a amorcé l'année dernière un lent déclin qui ne paraît pas devoir prendre fin dans un proche avenir, même si, pour la première fois dans l'histoire, la quasi-totalité de nos puits ont produit à 100 % de leur capacité.

— La capacité de raffinage américaine a, en fait, baissé de 11.000 barils par jour en 1972, bien que la demande ait augmenté de plus d'un million de barils par jour. Avant le message du Président sur l'énergie du 18 avril, aucune raffinerie nouvelle n'était en construction et, de plus, l'extension des raffineries existantes avait presque cessé. L'augmentation de la capacité de l'industrie avait cessé pour un certain nombre de raisons, notamment des considérations en matière d'environnement qui ne facilitaient pas la découverte de sites acceptables pour de nouvelles raffineries, les restrictions apportées aux importations de pétrole qui faisaient planer une in-

certitude sur les fournitures de brut, et les avantages fiscaux ou économiques qui incitent à investir à l'étranger plutôt qu'aux Etats-Unis.

Il en est résulté que les importations de pétrole ont fait un bond fantastique pour répondre à la croissance de la demande américaine et une grande partie de ces nouvelles importations est venue du Proche-Orient. On estime maintenant que les importations de pétrole étranger, qui représentaient 27 % de l'ensemble de la consommation américaine en 1972, passeront à 33 % environ en 1973 et dépasseront 50 % en 1980. C'est pourquoi nous sommes vulnérables à un boycottage des pays arabes. Mais examinons brièvement certaines données de la pénurie actuelle :

1. Environ 85 % de l'énergie consommée aux Etats-Unis peuvent être fournis par des sources nationales.
2. Près de la moitié des besoins en énergie des Etats-Unis est satisfaite par le pétrole.
3. On s'attend à ce que le boycottage des pays arabes se traduise, en ce qui concerne la couverture des besoins des Etats-Unis en pétrole, par un déficit d'environ 7,5 % pour le quatrième trimestre de 1973 et d'environ 17,3 % pour le premier trimestre de 1974.

L'ampleur de ce déficit ne doit pas nous pousser au désespoir en ce qui concerne son incidence sur l'économie, car d'opportunes mesures de sauvegarde et autres dispositions sont prises. Je reconnais, certes, que cette pénurie n'aura pas les mêmes répercussions dans tous les secteurs de l'économie.

.....

Cependant, nos études montrent que des mesures de sauvegarde touchant l'essence, le fuel domestique et l'électricité pourraient combler une grande partie de ce déficit. C'est dans cet esprit que le Président a récemment annoncé un certain nombre de mesures de sauvegarde... Je pense qu'elles donneront des résultats...

Nous avons été un pays de grands gaspilleurs d'énergie... Cela est maintenant du passé. Nous devons changer notre style de vie et nous montrer plus prudents. En un mot, le pays doit choisir aujourd'hui entre le confort et la commodité ou bien l'emploi...

Nous pourrions économiser 3 millions de barils par jour sans trop perturber l'économie.

ation measures can offset the potential shortfall. For this reason, I do not accept dire forecasts that industry will bear the full burden of the shortfall. There is no question that industries will have to improve the efficiency of their energy utilisation ; but our main thrust will be to get the consumer to save, so that there will be the least possible effect on industrial production and employment...

We have both short-term and long-term action that must and will be taken. In addition to steps already taken, we will take whatever actions that are necessary including :

1. Gasoline consumption must be decreased. This may require some combination of gasoline price increases, taxes and rationing, as well as voluntary and mandatory conservation measures.
2. We must further reduce residential and commercial energy use. Large fuel reductions can be made in these areas without causing job reductions or loss in industrial output. This will require some price increases or taxes on natural gas and electricity, in addition to the allocation programme on home heating fuel.
3. We will shift refinery output to increase supplies of fuel oils and vital petrochemical feedstocks. Later this week we will be announcing price increases to stimulate refinery shifts.
4. We are exploring plans to convert commercial airlines from kerosene to naphtha-based jet fuel. This will increase the supplies of critically short distillate stocks.
5. We are strengthening the mandatory allocation programme...
6. We are pressing forward to switch 26 utility plants from oil to coal.
7. We are urging States to increase the maximum efficient rate of production.

It is essential that these immediate actions be consistent with our long-term policy. We will take actions which will work towards giving us the ability to be self-sufficient in energy. This goal has two equally important components. First,

we must reduce the rate of growth in our energy demand. Second, we must increase our domestic supply of energy ; in so doing we must reach a compatibility between our energy needs and environmental requirements. However, we can no longer delay development of our domestic energy resources. For example, we will push for the development of naval petroleum reserve No. 4 (in Alaska), the building of a second Alaska pipeline, speeding construction of nuclear plants, and other energy facilities, including coal supplies...

I would emphasise the importance of the Federal Energy Administration which the President has created today. It will provide us with the necessary framework to take needed actions. A major problem in dealing with energy matters has been the fact that too many energy-related responsibilities have been dispersed throughout the government. The Federal Energy Administration will pull all those elements together in one unified body, thus enabling us to act on energy policy immediately. We will be pursuing a number of interrelated goals :

1. We will seek to minimise the economic impact of the energy shortage through conservation of energy by the consumer and more efficient utilisation of energy by industry.
2. We will maintain a flexible approach. We must put sound long-range policies into place but we must also be able to adjust to short-term needs.
3. We will actively seek the advice and co-operation of the Congress, State and local governments, industry and the consumer...
4. Finally, we will act. Energy policy now calls for action and we will do whatever is needed to put this country on the road to self-sufficiency.

I certainly do not want to play down the current situation. Although I feel that we will create the proper programmes for increased domestic exploration and development as well as increased construction of domestic refineries, an energy crisis does exist today. However, crisis often acts as a catalyst for change — change that can bring us a sufficient supply of clean energy which is so essential if we are to sustain healthy economic growth and improve the quality of our national life. Clearly, we are facing a vitally important

Ainsi, les mesures de sauvegarde peuvent combler le déficit éventuel. C'est pourquoi je n'accepte pas les sombres prévisions selon lesquelles l'industrie supportera tout le poids du déficit. Il est hors de doute que les entreprises devront améliorer le rendement de l'énergie qu'elles utilisent, mais notre effort tendra principalement à amener le consommateur à économiser, afin que la production industrielle et l'emploi soient affectés le moins possible...

Il faut prendre des mesures à court et à long terme, et ces mesures seront prises. Outre les dispositions déjà prises, nous utiliserons tous les moyens nécessaires. Il faudra notamment :

1. Faire baisser la consommation d'essence. Cela exigera peut-être d'associer des hausses du prix de l'essence, des taxes et le rationnement, à des mesures de sauvegarde volontaires aussi bien qu'obligatoires.
2. Réduire encore l'utilisation d'énergie à usage domestique et commercial. D'importantes réductions de consommation de fuel peuvent être effectuées dans ces deux secteurs sans entraîner des réductions d'emploi ou des baisses de rendement dans l'industrie. Cela exigera des hausses de prix ou des taxes sur le gaz naturel et l'électricité, en plus du programme d'allocation de fuel à usage domestique.
3. Modifier l'échelle des coupes des raffineries pour augmenter la production de fuel et de produits pétrochimiques de base d'intérêt primordial. Avant la fin de la semaine, nous annoncerons des hausses de prix destinées à stimuler la modification de l'échelle des coupes des raffineries.
4. Etudier des plans visant à convertir les avions commerciaux à l'utilisation de carburant à base d'essence lourde au lieu de kérosène. Cela permettra d'accroître les stocks de distillats qui ont atteint le minimum critique.
5. Renforcer le programme d'allocation obligatoire...
6. Activer la conversion au charbon de 26 centrales utilisant le pétrole.
7. Presser les Etats d'augmenter le taux d'efficacité maximum de la production.

Il est essentiel que ces mesures immédiates soient compatibles avec notre politique à long terme. Nous prendrons des dispositions nous permettant de nous suffire à nous-mêmes en matière énergétique. Cet objectif est assorti de deux

conditions d'égale importance. Premièrement, nous devons réduire le taux de croissance de notre demande d'énergie. Deuxièmement, nous devons augmenter notre production nationale d'énergie et, ce faisant, rendre nos besoins en énergie compatibles avec les exigences de l'environnement. Toutefois, nous ne pouvons plus retarder la mise en valeur de nos ressources nationales d'énergie. Par exemple, nous sommes décidés à accélérer l'exploitation de la réserve de pétrole sous-marin n° 4 (en Alaska), la construction d'un second oléoduc en Alaska, la construction de centrales nucléaires et autres installations énergétiques, y compris l'extraction du charbon...

Je voudrais souligner l'importance de la Federal Energy Administration que le Président a créée aujourd'hui. Cet organisme nous donnera le cadre indispensable pour prendre les mesures nécessaires. La grande difficulté, en matière d'énergie, est qu'un trop grand nombre de responsabilités qui y sont liées étaient, jusqu'à présent, dispersées dans l'ensemble du gouvernement. La Federal Energy Administration réunira tous ces éléments en un seul organisme et nous permettra ainsi d'agir immédiatement en ce qui concerne la politique de l'énergie. Nous nous fixerons un certain nombre d'objectifs connexes :

1. Nous chercherons à réduire au minimum l'incidence de la pénurie d'énergie sur l'économie en amenant le consommateur à économiser l'énergie et l'industrie à en faire un meilleur usage.
2. Nous aborderons le problème avec souplesse. Nous devons instituer des politiques à long terme saines, mais nous devons aussi pouvoir nous adapter aux besoins à court terme.
3. Nous rechercherons activement l'avis et la coopération du Congrès, des Etats et des collectivités locales, de l'industrie et du consommateur...
4. Enfin, nous agissons. La politique de l'énergie invite maintenant à l'action et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour mettre ce pays sur la voie de l'indépendance énergétique.

Je ne veux certainement pas minimiser la gravité de la situation actuelle. Si, à mon avis, il est certain que nous établirons les programmes permettant d'intensifier la prospection et l'exploitation sur notre propre territoire et d'accélérer la construction de raffineries nationales, il n'en reste pas moins qu'il existe aujourd'hui une crise de l'énergie. Cependant, la crise agit souvent comme un catalyseur en faveur du changement, changement qui peut nous apporter une source suffisante d'énergie « propre », tellement

energy challenge that will require government leadership and strength to put into place the kind of policies that are needed to assure that the United States never again is in a position of having to rely on foreign supply to satisfy its domestic needs. We have the capacity and the resources to meet our energy needs if only we take the proper steps — and take them now...

Source: Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 233, 5th December 1973.

165. Communiqué issued after the visit by Sir Alec Douglas-Home, British Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs, to the Soviet Union

5th December 1973

(Extract)

.....

The two Ministers noted with satisfaction positive trends in the international situation, particularly in Europe, which create opportunities for the further development of friendly and peaceful co-operation between States, irrespective of their political, economic and social systems. They emphasised their joint intention to contribute in every way to the strengthening of these positive trends.

They exchanged views on the most important questions under discussion in Geneva at the second stage of the conference on security and co-operation in Europe. They agreed to work for the successful conclusion of the conference on the basis of the recommendations approved at the first stage of the conference in Helsinki.

In discussing the negotiations on mutual reduction of forces and armaments and associated measures in Central Europe, they emphasised the importance of the principle of undiminished security for each party, and their joint determination that the negotiations should contribute to a more stable international relationship and to the strengthening of peace and security in Europe.

In discussing the situation in the Middle East, they reaffirmed that the objective of the Union of Soviet Socialist Republics and the United Kingdom was the establishment of a just and lasting peaceful settlement in that area, based on the implementation, in all their parts, of Resolutions Nos. 242, 338, 339 and 340 of the Security Council of the United Nations. They agreed to do all in their power to this end.

In the course of the talks there took place a useful discussion of questions connected with disarmament, the rôle of the United Nations in consolidating international peace and security and the forthcoming conference on the law of the sea.

They discussed the situation in Indochina and reaffirmed the need for the strict implementation of the Paris agreements on ending the war and on the restoration of peace in Vietnam. They emphasised that all the people of Indochina should be free to decide their own future without outside intervention.

The two Ministers took note with satisfaction of the improvement in relations between their two countries, and underlined the importance of continuing and expanding political contacts and consultations at various levels, with a view to giving them a regular character.

They recognised the importance of developing trade to the benefit of both countries. They noted also the importance of economic co-operation in its various forms, and looked forward to the earliest possible signature of the ten-year agreement on the development of economic, scientific, technological and industrial co-operation.

.....

Source: Moscow News, supplement to No. 50 (1197), 1973.

166. Communiqué issued after the meeting of the Defence Ministers of the NATO Eurogroup, Brussels

6th December 1973

1. The Eurogroup¹ met at NATO headquarters in Brussels on 6th December 1973 in ministerial

1. The Eurogroup countries are Belgium, Denmark, the Federal Republic of Germany, Greece, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Norway, Turkey and the United Kingdom

essentielle si nous voulons maintenir une croissance économique saine et améliorer la qualité de notre vie nationale. De toute évidence, la crise de l'énergie est un problème d'une importance vitale qui exigera du gouvernement qu'il fasse preuve de capacité d'action et d'autorité pour mettre en œuvre le genre de politique nécessaire pour faire en sorte que les États-Unis ne se retrouvent jamais dans une situation qui les oblige à dépendre d'approvisionnements étrangers pour répondre à leurs besoins intérieurs. Nous avons les moyens et les ressources voulus pour satisfaire nos besoins en énergie, à la seule condition que nous prenions les mesures qui s'imposent, et ceci sans attendre...

Source : Ambassade des États-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 233, 5 décembre 1973 (Traduction U.E.O.).

165. Communiqué publié à l'issue de la visite de Sir Alec Douglas-Home, Ministre britannique des affaires étrangères, en Union Soviétique

5 décembre 1973

(Extrait)

.....

Les parties se sont félicitées des tendances positives qui se manifestent dans la situation internationale, avant tout en Europe, et qui ouvrent des possibilités au développement des rapports d'amitié et de coopération pacifique entre les États, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. Les deux parties ont souligné leur intention mutuelle de concourir au maximum au renforcement de ces tendances positives.

Les parties ont eu des échanges de vues sur les questions les plus importantes discutées à Genève à la deuxième étape de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Elles ont exprimé leur détermination de favoriser le bon achèvement de la conférence sur la base des recommandations approuvées à sa première étape à Helsinki.

Lors de l'examen de la question des pourparlers sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale et sur les mesures qui y sont liées, les parties ont souligné la grande importance du principe du non-préjudice à la sécurité d'une des parties quelle qu'elle soit et leur aspiration mutuelle à faire en sorte que les pourparlers contribuent à créer des rapports plus solides entre les États et à renforcer la paix et la sécurité en Europe.

Ayant examiné la situation au Proche-Orient, les parties ont de nouveau confirmé que l'objectif de l'U.R.S.S. et de la Grande-Bretagne est de parvenir à un règlement pacifique, juste et durable dans cette région, règlement qui doit être fondé sur l'application, dans toutes leurs clauses, des Résolutions 242, 338, 339 et 340 du Conseil de sécurité de l'O.N.U. Elles sont convenues de faire tout ce qui dépend d'elles pour atteindre ces objectifs.

Les pourparlers ont permis un examen utile des problèmes du désarmement, du rôle de l'O.N.U. dans la consolidation de la paix et de la sécurité internationale, de la prochaine conférence sur le droit maritime.

Les parties ont examiné la situation en Indochine et ont réaffirmé la nécessité du strict respect des accords de Paris sur le cessez-le-feu et le rétablissement de la paix au Vietnam. Elles ont souligné que tous les peuples d'Indochine doivent avoir la possibilité de décider eux-mêmes de leur sort sans ingérence de l'extérieur.

Les ministres ont noté avec satisfaction l'amélioration des rapports entre les deux pays et ont souligné l'importance qu'il y a à poursuivre et à multiplier les contacts et les consultations politiques à divers niveaux, en vue de leur conférer un caractère régulier.

Les parties ont admis la grande importance du développement du commerce à l'avantage des deux pays et souligné la portée de la coopération économique sous ses diverses formes. Elles se sont prononcées en faveur de la signature prochainement d'un accord de dix ans sur le développement de la coopération économique, scientifico-technique et industrielle.

.....

Source : *Les Nouvelles de Moscou*, n° 50, Supplément, décembre 1973.

166. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres de la défense de l'Eurogroupe de l'O.T.A.N. à Bruxelles

6 décembre 1973

1. L'Eurogroupe¹ s'est réuni en session ministérielle au siège de l'O.T.A.N. à Bruxelles, le

1. Les pays de l'Eurogroupe sont la Belgique, le Danemark, la République Fédérale d'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Turquie et le Royaume-Uni.

session under the chairmanship of Mr. Mario Tanassi (Defence Minister of Italy).

2. Ministers had a wide-ranging discussion of the major issues currently concerning the Alliance with particular reference to the way in which these affected European members. They reviewed, in particular, the efforts being made by the Eurogroup countries to improve the capability of their forces in order to strengthen the Alliance and approved the annexed statement on their plans for 1974. For the third successive year they forecast a significant increase in defence budget totals which, together with the continuing introduction of modern equipment, again emphasises their determination to play their full part in maintaining Alliance defence.

3. Ministers welcomed the continuing efforts being made in many fields towards détente particularly by means of the conference on security and co-operation in Europe and the conference on mutual and balanced force reductions. They noted, however, that there was so far no sign of any lessening in the Warsaw Pact's arms build-up and they discussed the increasing difficulty which all the allied countries faced in keeping abreast of this in an atmosphere of détente. Ministers expressed their resolve to continue to maintain and improve the contribution made by Eurogroup countries to the Alliance.

4. Ministers exchanged views, in preparation for the forthcoming Defence Planning Committee and North Atlantic Council meetings, on the current situation facing the North Atlantic Alliance, including questions related to the maintenance of United States forces in Europe, and invited their Chairman to report to the Defence Planning Committee the following day.

5. Ministers continued to pay special attention to equipment collaboration and affirmed their view that the Eurogroup had proved an appropriate and well-tested forum for this purpose. They agreed to add two new projects to the Eurogroup list of equipment collaboration. They directed their National Armaments Directors to stimulate progress on some of the other projects by identifying for them those which offered the greatest prospects for collaboration so that they

could give appropriate instructions at an early stage.

6. Ministers also reviewed current work towards improving co-operation in training, logistics, medical services and long-term planning. They noted that considerable preparatory work had been done and that there now appeared to be scope for substantial progress.

7. Ministers reviewed the special additional European defence improvement programme begun in December 1970 and welcomed the progress being made in implementing the various elements of that programme. The shelter programme being financed by the special Eurogroup infrastructure contribution of \$420 million at 1970 rates of exchange is going ahead well and some 1,600 shelters at 73 airfields have been programmed. Work amounting to over three-quarters of the total sum is currently completed or in hand. All the extra force improvements are taking place as planned. All the C130 aircraft and 44 of the CH53 helicopters have been delivered. The improved airfield and storage facilities on the northern flank are practically completed. Plans for the extra Jaguar squadrons remain on schedule and the additional armoured reconnaissance regiment is operational.

8. Mr. Fostervoll (Defence Minister of Norway) accepted the invitation of his colleagues to take the chair at their meetings in 1974.

ANNEX

European force improvements

1. Warsaw Pact strength continues to increase both in terms of quantity and quality. The Eurogroup countries, therefore, remain convinced of the need for NATO to maintain and improve its own capability. In their view the opening of MBFR talks makes this even more important, since any unilateral reductions would inevitably undermine the western negotiating position.

6 décembre 1973, sous la présidence de M. Mario Tanassi (Ministre de la défense de l'Italie).

2. Les ministres ont procédé à un large échange de vues sur les grands problèmes qui concernent actuellement l'Alliance et plus particulièrement sur les incidences qu'ils ont pour les membres européens de l'O.T.A.N. Ils ont notamment fait le point des efforts actuellement déployés par les pays de l'Eurogroupe pour améliorer l'efficacité de leurs forces et renforcer ainsi l'Alliance et ont approuvé la déclaration jointe en annexe concernant leurs plans pour 1974. Pour la troisième année consécutive, ils ont prévu une augmentation notable de leurs budgets de défense qui, avec l'introduction continue d'équipement moderne, atteste une fois encore leur détermination de jouer pleinement leur rôle dans le maintien de la défense de l'Alliance.

3. Les ministres se sont félicités des efforts qui ne cessent d'être faits dans de nombreux domaines en faveur de la détente, singulièrement par le moyen de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et de la Conférence sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont noté toutefois que rien n'indiquait jusqu'à présent le moindre ralentissement dans l'édification du potentiel militaire du Pacte de Varsovie et ils ont discuté de la difficulté croissante que rencontrent tous les pays de l'Alliance à ne pas se laisser distancer dans ce domaine dans un climat de détente. Les ministres se sont déclarés résolus à continuer de maintenir et d'améliorer la contribution des pays de l'Eurogroupe à l'Alliance.

4. En prévision des prochaines réunions du Comité des plans de défense et du Conseil de l'Atlantique Nord, les ministres ont procédé à un échange de vues sur la situation devant laquelle se trouve actuellement l'Alliance, y compris sur les questions liées au maintien de forces des Etats-Unis en Europe, et ont invité leur président à faire rapport le lendemain au Comité des plans de défense.

5. Les ministres ont continué d'accorder une attention particulière à la collaboration en matière d'équipement et ont affirmé que l'Eurogroupe s'était révélé un forum approprié à cette fin et qui avait déjà fait ses preuves. Ils ont décidé d'ajouter deux nouveaux projets à la liste des équipements faisant l'objet d'une collaboration entre les pays de l'Eurogroupe. Ils ont chargé leurs directeurs nationaux des armements de stimuler les progrès sur certains des autres pro-

jets en identifiant à leur intention ceux qui offrent les plus grandes perspectives de collaboration, de façon qu'ils puissent donner suffisamment tôt les instructions appropriées.

6. Les ministres ont également passé en revue les travaux en cours pour améliorer la coopération dans les domaines de l'entraînement, de la logistique, des services de santé, ainsi que dans celui de la planification à long terme. Ils ont noté qu'un important travail préparatoire avait été accompli et qu'il semble maintenant y avoir place pour des progrès substantiels.

7. Les ministres ont passé en revue le programme additionnel européen spécial d'amélioration de la défense lancé en décembre 1970 et se sont félicités des progrès actuellement réalisés dans l'exécution de ses divers éléments. L'exécution du programme d'abris, financé au moyen de la contribution spéciale de 420 millions de dollars de l'Eurogroupe à l'infrastructure (aux taux de change de 1970) est en bonne voie et environ 1.600 abris répartis sur 73 aérodromes ont été prévus à ce programme. Actuellement, les travaux s'élevant à plus des trois quarts du montant total sont terminés ou en cours. Toutes les améliorations supplémentaires de forces ont lieu comme prévu. Les avions C-130 ont tous été livrés ainsi que 44 des hélicoptères CH-53. Les installations améliorées d'aérodromes et d'emmagasinage sur le flanc nord sont pratiquement achevées. Les plans relatifs aux escadrons supplémentaires de Jaguar continuent de se dérouler comme prévu et le régiment blindé supplémentaire de reconnaissance est opérationnel.

8. M. Fostervoll (Ministre de la défense de Norvège) a accepté l'invitation de ses collègues à présider leurs réunions de 1974.

ANNEXE

Améliorations des forces au niveau de l'Eurogroupe

1. La puissance militaire du Pacte de Varsovie continue de s'accroître aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Les pays de l'Eurogroupe restent donc convaincus de la nécessité pour l'O.T.A.N. de maintenir et d'améliorer son propre potentiel. A leur avis, l'ouverture des pourparlers sur les MBFR rend cette nécessité encore plus impérative, étant donné que toute réduction unilatérale ne pourrait que saper la position de négociation de l'Ouest.

Major new equipment

2. NATO's AD 70 studies continue to provide the guidelines for force improvements and the Eurogroup countries continue to shape their defence programmes accordingly. In 1974, as in previous years, the effort to improve European capability in critical AD 70 areas will continue. Major new equipment to be brought into service during the course of next year will include :

Improvement of NATO's armour/anti-armour capability

474	Main battle tanks
1,079	Other armoured vehicles
199	Anti-armour weapons

Improvement of NATO's air capability

195	Modern combat and maritime patrol aircraft
140	Land-based helicopters
820	Anti-aircraft guided missiles
853	Anti-aircraft guns

In addition the aircraft shelter programme which is being paid for out of extra funds provided under EDIP is going ahead well.

Improvement of NATO's naval capability

5	Destroyers/escorts
15	Submarines (including one nuclear-powered)
10	Fast patrol boats
33	Maritime helicopters

3. In last year's Europackage we announced a planned increase in Eurogroup defence budgets of \$1.5 billion. The increase has, in fact, been \$2.9 billion — an increase of between 3 and 4 % in real terms. Next year, to enable the European defence effort to be maintained and improved, the planned defence budgets of member countries are again being increased. In 1974 they will be some \$2 billion more than in 1973.

4. The Eurogroup countries will, therefore, in 1974, once again be making significant improvements in their contribution to the Alliance.

Forward deployment

5. Procurement of major equipment is, of course, only part of the European defence effort ; the European nations supply the bulk of NATO's manpower in Europe. And in the interests of maintaining an effective forward defence, Belgium, the Netherlands and the United Kingdom together have over 110,000 servicemen and associated civilian nationals (nearly 20 % of their total armed forces — 35 % in the case of Belgium) and some 130,000 dependants stationed outside national territory in other NATO countries.

Improved co-operation

6. The main thrust of action by the Eurogroup countries in making their contribution to the improvement of NATO's defence posture is in accordance with the recommendations of NATO's AD 70 work, and is reflected in their extensive budget provisions, particularly for the continuing large-scale acquisition of modern equipment for their NATO-declared forces. The AD 70 recommendations, however, were not confined to resource-consuming action of this kind. The Eurogroup countries recognise that political will is as important an ingredient of an effective defence effort as the allocation of sufficient resources. This is illustrated by the Eurogroup countries' response to the special category of AD 70 measures requiring relatively minor expenditure but energetic administrative and political action. For instance :

- (a) The flexibility of NATO's air capability is greatly enhanced by regular practice in operating one nation's aircraft from other nations' airfields : the Eurogroup countries are making significant yearly increases in such cross-training.
- (b) In the maritime environment, increasing common use is being made of national facilities while the inauguration this year of a Standing Naval Force Channel, formed of vessels provided by Belgium,

Nouveaux matériels d'importance majeure

2. Les études AD 70 de l'O.T.A.N. continuent de fournir les grandes orientations pour les améliorations de forces et les pays de l'Eurogroupe continuent à élaborer leurs programmes de défense en conséquence. En 1974, comme les années précédentes, l'effort visant à améliorer le potentiel européen dans les domaines critiques mentionnés dans l'étude AD 70 sera poursuivi. Les matériels nouveaux d'importance majeure qui seront mis en service au cours de l'an prochain comprendront :

Amélioration du potentiel de l'O.T.A.N. en blindés et antiblindés

474 chars de bataille principaux
1 079 autres véhicules blindés
199 armes antiblindés

Amélioration du potentiel aérien de l'O.T.A.N.

195 avions modernes de combat et de patrouille maritime
140 hélicoptères basés à terre
820 missiles guidés de défense antiaérienne
853 canons antiaériens

En outre, l'exécution du programme d'abris pour avions, financé sur des fonds supplémentaires fournis au titre de l'EDIP, se poursuit de façon satisfaisante.

Amélioration du potentiel naval de l'O.T.A.N.

5 destroyers-escorteurs
15 sous-marins (dont un à propulsion nucléaire)
10 vedettes rapides
33 hélicoptères maritimes

3. Dans l'Europackage de l'an dernier, nous avons annoncé une augmentation prévue des budgets de défense de l'Eurogroupe de 1,5 milliard de dollars. En réalité, cette augmentation a été de 2,9 milliards de dollars — représentant de 3 à 4 % d'augmentation en termes réels. L'an prochain, pour permettre à l'effort de défense de l'Europe de se maintenir et de s'améliorer, les budgets de défense prévus des pays membres seront de nouveau accrus. En 1974, ils seront supérieurs d'environ 2 milliards de dollars à ceux de 1973.

4. En 1974, les pays de l'Eurogroupe apporteront donc une fois encore des améliorations substantielles à leur contribution à l'Alliance.

Déploiement vers l'avant

5. L'acquisition de matériels d'importance majeure n'est évidemment qu'un aspect de l'effort de défense de l'Europe ; les pays européens fournissent la plus grosse partie des effectifs de l'O.T.A.N. en Europe. Dans le but d'assurer une défense en avant efficace, la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont à eux trois plus de 110.000 militaires et ressortissants civils auxiliaires (soit près de 20 % du total de leurs forces armées et 35 % dans le cas de la Belgique) et environ 130.000 membres de leurs familles stationnés sur le territoire d'autres pays de l'O.T.A.N.

Amélioration de la coopération

6. L'effort principal des pays de l'Eurogroupe, en ce qui concerne leur contribution au renforcement de la position défensive de l'Alliance, va dans le sens des recommandations de l'étude AD 70 de l'O.T.A.N. et trouve tout naturellement son expression dans l'importance de leurs budgets militaires, en particulier des crédits qu'ils consacrent à l'acquisition continue d'importantes quantités de matériels modernes pour leurs forces destinées à l'O.T.A.N. Toutefois, l'étude AD 70 ne se borne pas à recommander des mesures de cette nature qui sont consommatrices de ressources. Les pays membres de l'Eurogroupe reconnaissent que, pour un effort de défense efficace, la volonté politique est aussi importante que l'attribution de ressources suffisantes. Ceci ressort de la façon dont ils ont mis en œuvre la catégorie spéciale de mesures mentionnées dans l'AD 70 qui ne demandent que des dépenses relativement faibles mais exigent une action administrative et politique énergique. Par exemple :

- (a) Les pays de l'Eurogroupe contribueront à renforcer considérablement la souplesse du potentiel aérien de l'O.T.A.N. en faisant opérer régulièrement les avions d'un pays à partir d'aérodromes d'un autre pays ; chaque année, ils augmentent sensiblement leurs activités de coopération dans ce domaine.
- (b) Dans le domaine maritime, l'utilisation commune des installations nationales des différents pays prend de plus en plus d'ampleur, tandis que l'inauguration cette année d'une Force navale

the Netherlands and the United Kingdom, demonstrates the will to achieve a greater capability through co-operation.

- (c) Netherlands submarines are operating with British submarines as fully integrated elements of a NATO-declared squadron based in Scotland.
- (d) Netherlands marine units have recently been reorganised to enable them to operate in wartime as integral elements of British marine groups.
- (e) Both in the central region and on the flanks the Eurogroup nations are helping to produce more responsive command and control arrangements for ground forces to enable transfer to NATO control in an emergency to take place earlier and more simply.
- (f) The United Kingdom, Germany and Greece have agreed to earmark to NATO additional land and air formations previously held under national command.

7. These are just a few examples of the Eurogroup's continuing efforts to improve the European contributions to the Alliance.

Source : NATO Press Service.

167. Statement by Mr. Schlesinger, United States Secretary of Defence, Brussels

6th December 1973

(Extract)

.....

The United States has continually encouraged greater integration of European defence forces. Next year we shall celebrate — if that is the appropriate phrase — the twentieth anniversary of the vetoing of the European Defence Community (EDC) which was strongly supported by the United States at an earlier period of time.

If Europe wishes to move in the direction of greater integration of their own defence activities, that, I think, would be highly advantageous, both from the standpoint of Europe and from the standpoint of the Alliance.

With regard to the greater independence of Europe, that is a choice that the individual European States must make — but the United States at this point provides the nuclear umbrella for the Alliance, as well as the intelligence and reconnaissance capabilities.

As a matter of reality, Europe could move over the period of a decade or more towards... defence independence — but in the short run that is not an option that is seriously open to her.

.....

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 235, 7th December 1973.

168. Communiqué issued after the meeting of the NATO Defence Planning Committee, Brussels

7th December 1973

1. The Defence Planning Committee of NATO met in Ministerial Session on 7th December 1973 in Brussels.
2. The Defence Ministers of countries represented in the Nuclear Defence Affairs Committee — Belgium, Canada, Denmark¹, Federal Republic of Germany, Greece, Italy, Netherlands, Norway, Portugal, Turkey, the United Kingdom and the United States — met first to review the Nuclear Planning Group's activities during 1973 and plans for future work.

3. All Ministers then met as the Defence Planning Committee. They first discussed the strategic situation as it affects the Alliance in the light of an appraisal by the Secretary-General and heard a statement by the Chairman of the Military Committee on current trends in the military situation of NATO and the Warsaw Pact.

¹ Represented by the Permanent Representative of Denmark to NATO.

permanente interalliée de la Manche, formée de bâtiments fournis par la Belgique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, témoigne de la volonté d'accroître la capacité d'action par la coopération.

- (c) Des sous-marins néerlandais participent à des opérations combinées avec des sous-marins britanniques, en tant qu'éléments pleinement intégrés d'une escadre destinée à l'O.T.A.N. basée en Ecosse.
- (d) Des unités néerlandaises de fusiliers-marins ont été récemment réorganisées de façon à pouvoir opérer en période de guerre en tant que partie intégrante de groupes de fusiliers-marins britanniques.
- (e) Dans la région Centre comme sur les flancs, les pays de l'Eurogroupe contribuent à accroître l'efficacité du commandement et du contrôle des forces terrestres, afin qu'en cas d'urgence, le transfert du contrôle à l'O.T.A.N. puisse se faire plus rapidement et plus simplement.
- (f) L'Allemagne, la Grèce et le Royaume-Uni ont accepté de réserver pour affectation à l'O.T.A.N. des unités terrestres et aériennes supplémentaires placées auparavant sous commandement national.

7. Ce ne sont là que quelques exemples des efforts que ne cessent de déployer les pays de l'Eurogroupe pour améliorer la contribution européenne à l'Alliance.

Source : O.T.A.N., Service de presse.

167. Déclaration faite par M. Schlesinger, Secrétaire américain à la défense, à Bruxelles

6 décembre 1973

(Extrait)

.....

Les Etats-Unis n'ont cessé d'encourager une intégration plus poussée des forces de défense européennes. L'année prochaine, nous célébrerons, si ce terme est celui qui convient, le vingtième anniversaire du veto opposé à la Communauté Européenne de Défense (C.E.D.) qui, à l'époque, avait été fermement appuyée par les Etats-Unis.

Si l'Europe désire s'engager sur la voie d'une intégration plus poussée de ses propres activités de défense, ce serait, à mon avis, du plus haut intérêt, tant du point de vue de l'Europe que de celui de l'Alliance.

En ce qui concerne une plus grande indépendance de l'Europe, il s'agit d'un choix à faire par chaque Etat européen, mais les Etats-Unis fournissent, à ce stade, le « parapluie nucléaire » de l'Alliance, ainsi que les moyens de renseignement et de reconnaissance.

En fait, l'Europe pourrait, en une dizaine d'années ou davantage, s'acheminer vers... l'indépendance en matière de défense, mais, dans l'immediat, c'est un choix qui ne lui est pas véritablement offert.

.....

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *Wireless File*, n° 235, 7 décembre 1973 (Traduction U.E.O.).

168. Communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. à Bruxelles

7 décembre 1973

1. Le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. s'est réuni en session ministérielle le 7 décembre 1973 à Bruxelles.

2. Les ministres de la défense des pays représentés au Comité des questions de défense nucléaire — Belgique, Canada, Danemark¹, République Fédérale d'Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni et Etats-Unis — se sont d'abord réunis pour examiner les travaux accomplis par le Groupe des plans nucléaires en 1973, ainsi que ses plans d'activité pour l'avenir.

3. Tous les ministres se sont ensuite réunis en Comité des plans de défense. Ils ont d'abord discuté de la situation stratégique à laquelle l'Alliance se trouve confrontée, à la lumière d'une analyse établie par le secrétaire général, et ils ont entendu une déclaration du président du Comité Militaire sur l'évolution actuelle de la situation militaire de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie.

1. Représenté par son représentant permanent auprès de l'O.T.A.N.

4. Ministers took note of developments in the second phase of the United States/Soviet talks on the limitation of strategic weapons. They discussed the security aspects of the conference on European security and co-operation now taking place in Geneva. They welcomed the opening of negotiations in Vienna on mutual and balanced force reductions in Central Europe; they also reiterated that the aim of negotiations in Vienna should be to achieve a more stable balance, consistent with the criterion of undiminished security for all members of the Alliance, at lower levels of forces; they confirmed that the overall military capability of NATO should not be reduced except in this context.

5. Ministers noted with concern that, despite these developments in the political field, the Soviet Union and her allies have continued to increase the scale of their military programme and to strengthen and improve their forces in every field. There is no indication that this trend will be reversed. The Soviet Union now possesses a capability for the worldwide use of military power well in excess of that needed to defend their own territory. Ministers emphasised that the planning of NATO defences must be directly related to the still growing power of the Warsaw Pact and the strategic situation created thereby. The Ministers recognised the responsibility of their governments to assure public understanding of the facts bearing on the military power of the Warsaw Pact and of the need for undiminished defence efforts on the part of their nations.

6. Ministers discussed recent events in the Middle East and their implications for the security of the Alliance. Ministers took note of preliminary assessments of the lessons which NATO might learn from the conduct and outcome of this conflict, and resolved that the matter should be given further intensive study. In the context of the discussion on the situation in the Middle East they noted with approval the steps which are being taken to ensure the sufficiency of military oil stocks essential for the defence of the Alliance.

7. Ministers discussed a report on some aspects of the possibility of specialisation of defence rôles in the central region, prepared at their request

following the initiative taken by the Defence Minister of the Netherlands at their spring meeting. They accepted the recommendations of this report and welcomed a statement by the Netherlands Minister with reference to the replacement of the F-104G aircraft. They moreover gave directions for the study to be extended into further fields of possible specialisation.

8. Ministers discussed an interim report on measures to improve the flexibility and effectiveness of the tactical air forces in the central region, through changes in organisation, command and control. As an initial measure, Ministers agreed in principle to the formation of a new headquarters under the title of Allied Air Forces Central Europe, and agreed that a Commander should be designated and a location determined in the near future.

9. With regard to MBFR, Ministers welcomed the position of the United States that, given a similar approach by their allies, their forces in Europe would be maintained and improved and would not be reduced unilaterally. They also recognised that the maintenance of United States forces in Europe at their present level calls for a common effort on the part of the allies to achieve a solution to the financial problems which the United States incurs thereby.

10. In this connection Ministers considered a report from a special study group on the budgetary and balance-of-payment problems arising from the stationing of United States forces in Europe and discussed a number of possible means of relieving them. They noted that study has been initiated on how a number of these measures might be implemented on a multilateral or bilateral basis. The United States has been assured that this examination will be conducted on a positive basis. They recognised the particular effort envisaged by the Federal Republic of Germany in the bilateral negotiations now in progress with the United States regarding arrangements for offsetting balance-of-payment deficits arising from the stationing of United States forces in Germany. Such arrangements will represent a major contribution towards a common solution. They emphasised the necessity for other countries of the Alliance to take active measures to this end. They declared the intention of their countries to participate in multilateral or bilateral arrangements towards providing a common solution to the United States problem, and directed

4. Les ministres ont fait le point de la seconde phase des conversations américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques. Ils ont étudié les questions de sécurité soulevées par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui est maintenant réunie à Genève. Ils se sont félicités de l'ouverture, à Vienne, de négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Europe ; ils ont réaffirmé que le but des négociations de Vienne doit être de parvenir à un équilibre plus stable conforme au principe du maintien d'un même degré de sécurité pour tous les membres de l'Alliance avec des niveaux de forces moins élevés ; ils ont confirmé que le potentiel militaire global de l'O.T.A.N. ne saurait être réduit hors de ce contexte.

5. Les ministres ont noté avec inquiétude que, malgré cette évolution dans le domaine politique, l'Union Soviétique et ses alliés continuaient d'élargir leur programme militaire et poursuivaient le renforcement et l'amélioration de leurs forces dans tous les domaines. Rien ne permet d'entrevoir un renversement de cette tendance. L'Union Soviétique a désormais la possibilité d'utiliser à l'échelle mondiale une puissance militaire qui est bien supérieure à celle qu'exige la défense de son propre territoire. Les ministres ont souligné que les plans de défense de l'O.T.A.N. doivent être en rapport direct avec la puissance toujours croissante du Pacte de Varsovie et avec la situation stratégique qui en découle. Ils ont reconnu qu'il appartient à leurs gouvernements de ne laisser leur opinion publique ignorer ni les faits relatifs à la puissance militaire du Pacte de Varsovie, ni la nécessité pour leurs propres pays de ne pas réduire leurs efforts de défense.

6. Les ministres ont examiné les récents événements du Proche-Orient et leurs incidences sur la sécurité de l'Alliance. Ils ont pris note d'évaluations préliminaires sur les enseignements que l'O.T.A.N. pourrait tirer du déroulement et de l'issue de ce conflit et sont convenus de la nécessité de poursuivre l'étude approfondie de cette question. Dans le contexte de la discussion sur la situation au Proche-Orient, ils ont noté avec satisfaction les mesures qui sont prises pour assurer l'existence des stocks militaires de produits pétroliers indispensables à la défense de l'Alliance.

7. Les ministres ont examiné un rapport sur certains aspects de la possibilité d'une spécialisation quant aux missions de défense dans la

région centrale, rapport dont ils avaient demandé l'établissement à la suite de l'initiative prise par le ministre néerlandais de la défense à la session de printemps. Ils ont accepté les recommandations formulées dans ce rapport et accueilli favorablement une déclaration du ministre néerlandais sur le remplacement de l'avion F-104G. Ils ont demandé que l'étude soit étendue à d'autres domaines pouvant se prêter à une spécialisation.

8. Les ministres ont étudié également un rapport intérimaire sur des mesures visant à accroître la souplesse d'emploi et l'efficacité des forces aériennes tactiques dans la région Centre par de nouvelles dispositions relatives à l'organisation, au commandement et au contrôle de ces forces. A titre initial, ils ont approuvé le principe de la création d'un nouveau quartier général des forces aériennes alliées du Centre-Europe et décidé qu'un commandant serait désigné et un emplacement choisi dans un proche avenir.

9. En ce qui concerne les MBFR, les ministres se sont félicités de la position prise par les Etats-Unis, à savoir que si les autres pays de l'Alliance adoptent une attitude analogue, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe, et ne les réduiront pas de façon unilatérale. Ils ont également reconnu que le maintien des forces américaines en Europe à leur niveau actuel requiert, de la part des alliés, un effort commun pour résoudre les problèmes financiers qu'elles créent aux Etats-Unis.

10. A cet égard, les ministres ont examiné un rapport d'un groupe d'étude spécial sur les problèmes budgétaires et les problèmes de balance des paiements créés par le stationnement de forces américaines en Europe et ils ont discuté d'un certain nombre de moyens visant à réduire ces difficultés. Ils ont noté que des études avaient été entreprises en vue de déterminer comment un certain nombre de ces mesures pourraient être mises en œuvre sur un plan multilatéral ou bilatéral. Les Etats-Unis ont reçu l'assurance que cet examen sera effectué dans un esprit positif. Les ministres ont reconnu l'effort particulier que la République Fédérale d'Allemagne envisage de consentir dans les négociations bilatérales en cours avec les Etats-Unis sur des dispositions visant à compenser le déficit de balance des paiements créé par le stationnement de forces américaines en Allemagne. Ces dispositions constitueront une contribution importante à la mise en œuvre d'une solution commune. Les ministres ont souligné la nécessité pour les autres pays de l'Alliance de prendre des mesures positives à cette fin. Ils ont fait connaître l'intention de

their staffs to work actively and rapidly to this end. In this connection several countries pointed to the contribution which would be made to the United States balance-of-payments position by their prospective purchases of military equipment in the United States.

11. Ministers agreed to examine how the share of the United States in the civil and military budgets of NATO and in the infrastructure programme might be substantially reduced.

12. Ministers noted the stage reached in determining the size and cost sharing of the new (1975-79) infrastructure programme. They also noted that consideration was being given to widening the eligibility of projects for funding under the common infrastructure programme.

13. Ministers received from the Chairman of the Eurogroup an account of the Group's continuing work. They welcomed the significant improvements in force capabilities planned for 1974 and the renewed emphasis being placed on closer practical co-operation, particularly in equipment procurement.

14. Finally, Ministers gave directions for future military planning within the Alliance. They reaffirmed that the fundamental purpose of NATO forces is to deter aggression and to preserve all members of the Alliance from attack or threat of attack from outside. They stressed that fulfilment of this purpose depends on maintaining a capability of conventional, as well as nuclear, forces balanced with the Warsaw Pact.

15. They recognised that the efforts made by member countries in recent years to maintain and improve their forces have provided NATO with the basis of a substantial conventional capability, but stressed that further improvement was still required bearing in mind the growing capability of the Warsaw Pact. In this connection,

they identified a number of key areas in which extra effort was required to correct current weaknesses in NATO defences, particularly in regard to the modernisation and readiness of forces and their ability to operate together. They pledged themselves to early action and decision to remedy these weaknesses and agreed that the resources required were well within the capability of the Alliance to provide. Specifically they agreed to give new impetus to the programmes to provide protection for aircraft and airfields, to improve the anti-armour capability of NATO forces, and to raise the levels of war reserve stocks.

16. After reviewing the military contribution which each country plans to make towards the collective security of the Alliance over the years 1974-78, Ministers approved the NATO force plan for this period and designated the forces which their countries undertake to commit to NATO over the coming twelve months.

Source : NATO press release M-DPC/2(73)27.

169. Defence expenditures of NATO countries, 1949-73

7th December 1973

The figures given in the attached table represent payments actually made or to be made during the course of the calendar year. They are based on the NATO definition of defence expenditures. In view of the differences between this and national definitions, the figures shown may diverge considerably from those which are quoted by national authorities or given in national budgets.

The figures relating to the United States and Canada include expenditures for military aid programmes. The figures shown for European NATO countries do not include the value of end-items received under military aid programmes from the United States and Canada.

leurs pays de participer à des accords multilatéraux ou bilatéraux visant à apporter une solution commune au problème des Etats-Unis et ont invité leurs collaborateurs à faire diligence à cette fin. A ce propos, plusieurs pays ont mis l'accent sur la contribution qu'apporteraient à l'amélioration de la balance des paiements des Etats-Unis les achats de matériel militaire américain qu'ils se proposent d'effectuer.

11. Les ministres sont convenus d'examiner comment la part des Etats-Unis dans les budgets civil et militaire et dans le programme d'infrastructure de l'O.T.A.N. pourrait être sensiblement réduite.

12. Les ministres ont pris note de l'état d'avancement des études entreprises pour déterminer l'étendue du nouveau programme d'infrastructure (1975-1979) et les modalités du partage de son coût. Ils ont également pris note des études actuellement en cours pour déterminer dans quelle mesure certaines nouvelles catégories de projets seraient éligibles au financement commun dans le cadre du programme d'infrastructure.

13. Les ministres ont reçu du président de l'Eurogroupe un rapport sur le travail poursuivi par ce groupe. Ils se sont félicités des améliorations sensibles des potentiels de forces qui sont prévus pour 1974, ainsi que de la nouvelle importance donnée à une coopération effective et plus étroite, en particulier dans le domaine des achats de matériel.

14. Les ministres enfin ont donné des instructions pour l'élaboration des plans militaires futurs de l'Alliance. Ils ont réaffirmé que les forces de l'O.T.A.N. ont essentiellement pour rôle de décourager l'agression et de protéger tous les membres de l'Alliance contre une attaque ou une menace d'attaque venue de l'extérieur. Ils ont souligné que cela suppose le maintien d'un potentiel de forces, conventionnel aussi bien que nucléaire, en équilibre avec celui du Pacte de Varsovie.

15. Ils ont noté que les efforts consentis ces dernières années par les pays membres en vue de maintenir et d'améliorer leurs forces ont fourni à l'O.T.A.N. la base d'un potentiel conventionnel important, mais ont souligné la nécessité de nouvelles améliorations, compte tenu de l'accroissement du potentiel du Pacte de Varsovie. A cet

égard, ils ont identifié un certain nombre de domaines clés où un effort supplémentaire s'impose pour remédier aux insuffisances actuelles du dispositif de défense de l'O.T.A.N., en particulier du point de vue de la modernisation et de l'état de préparation des forces, ainsi que de leur aptitude à opérer ensemble. Ils se sont engagés à prendre rapidement les dispositions et décisions indispensables à ce sujet et ont jugé que l'Alliance était à même d'y consacrer les ressources nécessaires. A ce titre, ils ont décidé de donner une nouvelle impulsion aux programmes destinés à assurer la protection des avions et des aérodromes, à améliorer les moyens anti-blindés des forces de l'O.T.A.N. et à élever le niveau des stocks de réserve de guerre.

16. Ayant examiné la contribution militaire que chaque pays prévoit d'apporter à l'Alliance pendant les années 1974 à 1978 pour le maintien de la sécurité collective, les ministres ont adopté le plan de forces de l'O.T.A.N. pour cette période et indiqué les forces que leurs pays s'engagent à garder à la disposition de l'O.T.A.N. durant les douze mois à venir.

Source : O.T.A.N., Communiqué de presse M-DPC-2 (73)27.

169. Dépenses de défense des pays de l'O.T.A.N., 1949-1973

7 décembre 1973

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-joint sont fondés sur la définition O.T.A.N. des dépenses de défense et représentent les paiements réellement effectués, ou qui doivent l'être au cours de l'année civile. Ces chiffres peuvent accuser des variations sensibles par rapport aux chiffres correspondants qui figurent dans les documents budgétaires nationaux en raison des différences existant entre les définitions nationales et la définition O.T.A.N. des dépenses de défense.

Les chiffres indiqués pour les Etats-Unis et le Canada comprennent les dépenses effectuées par ces pays dans le cadre de leurs programmes d'aide militaire. Les chiffres indiqués pour les pays européens de l'O.T.A.N. n'incluent pas la valeur des matériels reçus au titre des programmes d'aide militaire des Etats-Unis et du Canada.

Total defence expenditure of NATO countries

(Current prices)

Country	Currency unit	Actual											Fore- cast
		1949	1954	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Belgium	Million Belgian Francs	8,273	20,707	26,241	26,606	28,169	30,396	32,676	33,892	37,502	39,670	44,140	49,075
Canada	Million Canadian \$	372	1,771	1,813	1,659	1,766	1,965	1,927	1,899	2,061	2,132	2,238	2,391
Denmark	Million Danish Kroner	360	885	1,764	1,974	2,080	2,249	2,591	2,640	2,757	3,195	3,386	3,711
France	Million Francs	4,787	11,710	24,280	25,300	26,732	28,912	30,200	31,700	33,200	35,000	36,800	41,460
Federal Republic of Germany (a)	Million DM	—	6,287	19,553	19,915	20,254	21,408	19,310	21,577	22,573	25,450	28,720	31,597
Greece	Million Drachmae	1,630	3,428	5,647	6,290	7,168	9,390	11,003	12,762	14,208	15,480	17,211	19,478
Italy	Milliard Lire	301	543	1,118	1,212	1,342	1,359	1,403	1,412	1,562	1,852	2,162	2,385
Luxembourg	Million Luxembourg Francs	112	565	462	477	497	413	374	391	416	442	517	575
Netherlands	Million Guilders	680	1,583	2,661	2,714	2,790	3,200	3,280	3,682	3,968	4,466	4,974	5,651
Norway	Million Norwegian Kroner	370	1,141	1,570	1,897	1,947	2,097	2,300	2,502	2,774	3,022	3,239	3,621
Portugal	Million Escudos	1,419	2,100	6,451	6,680	7,393	9,575	10,692	10,779	12,538	14,699	16,046	15,628
Turkey	Million Liras	556	934	3,443	3,821	3,996	4,596	5,159	5,395	6,237	8,487	9,961	12,483
United Kingdom	Million £ Sterling	779	1,569	2,000	2,091	2,153	2,276	2,332	2,303	2,444	2,800	3,272	3,481
United States	Million US \$	13,503	42,786	51,213	51,827	63,572	75,448	80,732	81,443	77,854	74,862	77,638	78,462
<i>Area</i>													
Total Europe (b)	Million US \$	4,838	11,757	19,733	20,606	21,512	22,925	22,333	23,193	24,577	28,008	33,416	39,974
Total North America	Million US \$	13,875	44,557	52,890	53,362	65,205	77,265	82,515	83,199	79,821	76,973	79,897	80,853
Total NATO (b)	Million US \$	18,713	56,314	72,623	73,968	86,717	100,190	104,848	106,392	104,398	104,981	113,313	120,827

(a) Before it acceded to the North Atlantic Treaty Organisation (May 1955), the Federal Republic of Germany contributed to the defence budgets of certain NATO countries by the payment of occupation costs; moreover, it bore certain other costs which also fall within the NATO definition of defence expenditures. In addition to defence expenditures (NATO definition), the German authorities are obliged to incur large annual expenditures for Berlin owing to the exceptional situation of this city and the need, in the interests of the defence of the free world, to ensure its viability. These expenditures, which are not included in the figures given above since they do not come within the NATO definition, are forecast to be DM 6,608 million in 1973.

(b) The totals for Europe and for NATO do not include defence expenditures of the Federal Republic of Germany for 1949 and for this reason they are not directly comparable to the totals for the following years. Moreover, these totals have been established on the basis of the current exchange rates during the year under review; this being so, the changes in them, to some extent, reflect the impact of monetary events and a certain amount of caution should be exercised in making comparisons; in particular the figures for 1973 show an increase of approximately 20% in NATO European expenditures in comparison to 1972, which would be only 10% if the same exchange rates were used for both years.

Source: NATO press release M-DPC/2(73)26.

Total des dépenses de défense des pays de l'O.T.A.N.
(Prix courants)

Pays	Unité monétaire	Dépenses effectives											Prévision
		1949	1954	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Belgique	Millions Frs. Belges	8.273	20.707	26.241	26.606	28.169	30.396	32.676	33.892	37.502	39.670	44.140	49.075
Canada	Millions \$ Canadiens	372	1.771	1.813	1.659	1.766	1.965	1.927	1.899	2.061	2.132	2.238	2.391
Danemark	Millions Cour. Danoises	360	885	1.764	1.974	2.080	2.249	2.591	2.640	2.757	3.195	3.386	3.711
France	Millions Francs	4.787	11.710	24.280	25.300	26.732	28.912	30.200	31.700	33.200	35.000	36.800	41.460
République Fédérale d'Allemagne (a)	Millions DM	—	6.287	19.553	19.915	20.254	21.408	19.310	21.577	22.573	25.450	28.720	31.597
Grèce	Millions Drachmes	1.630	3.428	5.647	6.290	7.168	9.390	11.003	12.762	14.208	15.480	17.211	19.478
Italie	Milliards Lires	301	543	1.118	1.212	1.342	1.359	1.403	1.412	1.562	1.852	2.162	2.385
Luxembourg	Millions Frs. Lux.	112	565	462	477	497	413	374	391	416	442	517	575
Pays-Bas	Millions Florins	680	1.583	2.661	2.714	2.790	3.200	3.280	3.682	3.968	4.466	4.974	5.651
Norvège	Millions Cour. Norvégiennes	370	1.141	1.570	1.897	1.947	2.097	2.300	2.502	2.774	3.022	3.239	3.621
Portugal	Millions Escudos	1.419	2.100	6.451	6.680	7.393	9.575	10.692	10.779	12.538	14.699	16.046	15.528
Turquie	Millions Livres Turques	556	934	3.443	3.821	3.996	4.596	5.159	5.395	6.237	8.487	9.961	12.483
Royaume-Uni	Millions £ Sterling	779	1.569	2.000	2.091	2.153	2.276	2.332	2.303	2.444	2.800	3.272	3.481
Etats-Unis	Millions \$ EU	13.503	42.786	51.213	51.827	63.572	75.448	80.732	81.443	77.854	74.862	77.638	78.462
<i>Région</i>													
Total Europe (b)	Millions \$ EU	4.838	11.757	19.733	20.606	21.512	22.925	22.333	23.193	24.577	28.008	33.416	39.974
Total Amér. du Nord	Millions \$ EU	13.875	44.557	52.890	53.362	65.205	77.265	82.515	83.199	79.821	76.973	79.897	80.853
Total O.T.A.N. (b)	Millions \$ EU	18.713	56.314	72.623	73.968	86.717	100.190	104.848	106.392	104.398	104.981	113.313	120.827

(a) Avant son accession à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (mai 1955), la République Fédérale d'Allemagne contribuait aux budgets de défense de certains pays O.T.A.N. par le paiement de frais d'occupation; elle assumait en outre certaines dépenses qui entrent également dans le cadre de la définition O.T.A.N. des dépenses de défense. En dehors des dépenses de défense (définition O.T.A.N.), les autorités allemandes sont tenues d'effectuer chaque année d'importantes dépenses pour Berlin en raison de la situation exceptionnelle de cette ville et de la nécessité, dans l'intérêt même de la défense du monde libre, d'assurer ses conditions de vie. Ces dépenses ne figurent pas dans les montants ci-dessus puisqu'elles n'entrent pas dans le cadre de la définition O.T.A.N. Selon les prévisions, elles devraient atteindre 6.608 millions de DM en 1973.

(b) Les totaux Europe et O.T.A.N. ne comprennent pas, pour 1949, les dépenses de défense de la République Fédérale d'Allemagne et, pour cette raison, ne sont pas directement comparables aux totaux des années suivantes. Par ailleurs, ces totaux ont été établis sur la base des taux de change courants de l'année considérée; leur évolution dans le temps traduit donc dans une certaine mesure l'incidence de phénomènes monétaires et les comparaisons doivent être effectuées avec une certaine prudence; en particulier, les données pour 1973 font apparaître pour le total Europe, une augmentation d'environ 20 % par rapport à 1972, alors que, si les données correspondantes avaient été converties sur la base des mêmes taux de change, l'augmentation ne serait que de l'ordre de 10 %.

Source: O.T.A.N., Communiqué de presse M-DPC-2(73)26.

170. Letter from the permanent representatives of the three powers responsible for the western sectors of Berlin to Mr. Waldheim, Secretary-General of the United Nations

7th December 1973

In the name of our three governments we have the honour, in connection with the entry of Federal Republic of Germany into the United Nations, to direct your attention to the representation abroad of the interests of the western sectors of Berlin.

On the basis of the supreme authority that they maintain and exercise in the western sectors of Berlin, the Governments of France, the United Kingdom and the United States have long authorised the Federal Republic of Germany to assure, with certain limitations, the representation outside Berlin of the interests of the western sectors of Berlin and of their permanent residents. This authorisation was reaffirmed in a communication to the Government of the Union of Soviet Socialist Republics which is an integral part (Annex IV A) of the quadripartite agreement of 3rd September 1971, registered with the Secretariat of the United Nations on 14th June 1973.

In that communication, the three powers recalled that they maintain their rights and responsibilities relating to the representation abroad of the interests of the western sectors of Berlin and their permanent residents, including those rights and responsibilities concerning matters of security and status, both in international organisations and in relations with other countries.

The three powers also recalled their agreement in particular that, without prejudice to the above and provided that matters of security and status were not affected, the Federal Republic of Germany may represent the interests of the western sectors in international organisations and international conferences.

For its part, the Government of the Union of Soviet Socialist Republics, in a communication to the governments of the three powers, which is similarly an integral part (Annex IV B) of the quadripartite agreement of 3rd September 1971, affirmed that it would raise no objection to the representation of the interests of the western sectors of Berlin by the Federal Republic of

Germany in international organisations and international conferences, provided that matters of security and status were not affected.

In accordance with the above, the three powers have agreed, pursuant to their rights and responsibilities relating to Berlin, to the assumption by the Federal Republic of Germany of the rights and obligations of the Charter of the United Nations also with respect to the western sectors of Berlin and have approved the representation of the interests of the western sectors of Berlin by the Federal Republic of Germany in the United Nations and in its subsidiary organs.

We have the honour to request that this letter be circulated as an official document of the General Assembly, under item 27, and of the Security Council.

Source : Wireless File of the United States Embassy, Paris, No. 239, 13th December 1973.

171. Communiqué issued after the OAPEC ministerial meeting, Kuwait

8th December 1973

(Extracts)

The Arab Oil Ministers and their deputies signatories to this communiqué met in the city of Kuwait on Saturday, 8th December 1973. After referring to their resolution of 18th November 1973 suspending the 5 % cut scheduled for December 1973 for the Common Market countries with the exception of the Netherlands and providing for the maintenance of the 5 % cut in output in January compared with December for countries not named above, they adopted the following resolution :

1. If a withdrawal from all Arab territories occupied since 1967, including first and foremost Jerusalem, has been agreed upon and according to the time schedule signed by Israel and its execution guaranteed by the United States, the ban on oil exportation to America will be lifted as soon as implementation of the withdrawal time schedule begins...
2. As soon as a time schedule is agreed, the Oil Ministers signing this resolution shall meet to draw up a time schedule for restoring oil pro-

170. Lettre adressée par les représentants permanents des trois puissances responsables des secteurs occidentaux de Berlin à M. Waldheim, Secrétaire général des Nations Unies

7 décembre 1973

Au nom de nos trois gouvernements, nous avons l'honneur, en liaison avec l'entrée de la République Fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, d'attirer votre attention sur la représentation extérieure des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin.

Sur la base de l'autorité suprême qu'ils détiennent et exercent dans les secteurs occidentaux de Berlin, les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni ont de longue date autorisé la République Fédérale d'Allemagne à assurer, avec certaines limitations, la représentation extérieure des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin et de leurs résidents permanents. Cette autorisation a été réaffirmée dans une communication au gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques faisant partie intégrante (Annexe IV A) de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 qui a été enregistré le 14 juin 1973 au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Dans cette communication, les trois puissances ont rappelé qu'elles maintiennent leurs droits et responsabilités relatifs à la représentation extérieure des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin et de leurs résidents permanents, y compris les droits et responsabilités qui ont trait aux questions de sécurité et de statut, tant dans les organisations internationales que dans les relations avec les autres pays.

Les trois puissances ont également rappelé qu'elles étaient notamment convenues, sans préjudice de ce qui précède et à condition que les questions de sécurité et de statut ne soient pas affectées, que la République Fédérale d'Allemagne pouvait représenter les intérêts des secteurs occidentaux dans les organisations et conférences internationales.

Pour sa part, le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, dans une communication aux gouvernements des trois puissances qui fait également partie intégrante (Annexe IV B) de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971, a affirmé qu'il ne soulèverait pas d'objection, à condition que les questions de sécurité et de statut ne soient pas affectées,

contre la représentation par la République Fédérale d'Allemagne des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin dans les organisations et conférences internationales.

Conformément à ce qui précède, les trois puissances ont donné leur accord, en vertu de leurs droits et responsabilités relatifs à Berlin, à ce que la République Fédérale d'Allemagne assume les droits et obligations de la Charte des Nations Unies à l'égard aussi des secteurs occidentaux de Berlin et ont approuvé la représentation des intérêts des secteurs occidentaux de Berlin par la République Fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies et dans ses organes subsidiaires.

Nous avons l'honneur de demander que cette lettre soit diffusée comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 27, et du Conseil de sécurité.

Source : Nations Unies, Assemblée générale-Conseil de sécurité, document A/9431-S/11150, 10 décembre 1973.

171. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des pays membres de l'O.P.A.E.P. à Koweït

8 décembre 1973

(Extraits)

Les ministres arabes du pétrole et leurs représentants signataires de ce communiqué se sont réunis samedi 8 décembre 1973 dans la ville de Koweït. Après s'être référés à leur résolution du 18 novembre 1973 suspendant la baisse de 5 % décidée pour le mois de décembre 1973 pour les pays du Marché commun, à l'exception de la Hollande, et prévoyant la poursuite de la baisse de la production de 5 % par rapport à la production de décembre pour le mois de janvier pour les pays non nommés, ils ont adopté la résolution suivante :

1. Si un accord est conclu en vue du retrait de tous les territoires occupés depuis 1967 et en premier lieu de Jérusalem dans un laps de temps déterminé, qu'Israël le signe et que les Etats-Unis en garantissent l'application, l'embargo à destination des Etats-Unis sera levé dès que commencera à être appliqué le programme de retrait...

2. Quand l'accord prévoyant dans le temps le retrait sera conclu, les ministres arabes du pétrole exécuteurs de cet accord se réuniront afin

duction by stages to its September 1973 level, corresponding with the stages of withdrawal.

3. Friendly African and Islamic States will continue to be supplied with their full contracted oil quotas, even if production levels have to be raised to meet their local needs, provided there is no possibility of oil being re-exported to countries where an oil embargo has been imposed.

Source: El Moudjahid, 9th-10th December 1973 (WEU translation).

172. Final communiqué issued after the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, Brussels

11th December 1973

1. The North Atlantic Council met in Ministerial Session in Brussels on 10th and 11th December 1973.

2. Ministers considered international developments since their previous meeting in June. They drew encouragement from the continuing development of both bilateral and multilateral East-West contacts over a wide field. They recognised, however, that international peace remains fragile and stressed once again the importance for the Alliance of maintaining to the full its defensive and deterrent military capacity.

3. Ministers recalled their decision in June to examine the relationship between the countries of the Alliance in the light of the profound changes which were taking place in every field of international activity. They noted that examination of these changes had led to substantial progress towards agreement on a joint declaration on Atlantic relations. They agreed that this important work should be pursued to a successful conclusion. Such a declaration, reflecting a perspective commensurate with the challenges of the future, would serve to guide the Alliance in its vital tasks of maintaining peace, improving East-West relations and promoting greater security and well-being.

4. Ministers reaffirmed that the solidarity of the Alliance, and thereby its success in maintaining effective deterrence and reliable defence,

were the foundations of continuing progress towards détente. In this perspective, they will continue to maintain the fullest possible exchange of views and information, and close consultation and co-operation, in a spirit of mutual trust, on all problems of common concern. They instructed the Council in Permanent Session to consider the most appropriate means of ensuring the full effectiveness of this consultation.

5. Ministers reviewed events in the Middle East. They welcomed the establishment of a United Nations emergency force and noted with satisfaction progress towards the holding of a peace conference. They reaffirmed the support of all their governments for the relevant resolutions of the United Nations Security Council and they expressed their overriding concern to see a just and lasting settlement in the Middle East.

Ministers further took note of the report by the Council in Permanent Session on the situation in the Mediterranean prepared on their instructions given at their previous meeting. Ministers invited the Council in Permanent Session to continue to keep the situation under review and to report further.

6. Ministers reviewed developments in the conference on security and co-operation in Europe. They noted that, following the Ministerial Meeting in Helsinki at which the agenda for the conference had been approved, the methodical work which had taken place thus far in Geneva had been successful in bringing about the thorough examination of specific issues which, in their view, was essential if the conference was to lead in due course to satisfactory results. They reaffirmed the determination of their governments to continue to pursue the negotiations constructively having regard to the importance of all of the subjects under discussion, in particular in the field of human contacts.

7. Ministers noted that the Federal Republic of Germany and the German Democratic Republic were admitted simultaneously as members of the United Nations in September 1973. They reaffirmed their view that satisfactory development of the relations between the two German States, taking into account the special situation in Germany, can make a significant contribution to the further relaxation of tensions in Europe.

d'établir un programme qui prévoie dans le temps la reprise de la production par étapes jusqu'à son niveau de septembre 1973, et cela dans un temps correspondant à celui du retrait.

3. Les pays amis africains et islamiques recevront toute la quantité prévue dans les contrats, même si cela nécessite une augmentation de la production, en fonction d'un pourcentage répondant à leurs besoins locaux, à condition que l'on soit assuré que ce pétrole ne sera pas réexporté vers les pays subissant l'embargo.

Source : *El-Moudjahid*, 9-10 décembre 1973.

172. Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles

11 décembre 1973

1. Le Conseil de l'Atlantique nord s'est réuni en session ministérielle à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973.

2. Les ministres ont analysé l'évolution de la situation internationale depuis leur session du mois de juin. Ils ont jugé encourageant le développement constant des contacts bilatéraux et multilatéraux entre l'Est et l'Ouest, dans de nombreux domaines. Ils ont toutefois observé que la paix internationale restait fragile et souligné une nouvelle fois l'importance que revêt pour l'Alliance le maintien de tout son potentiel militaire de défense et de dissuasion.

3. Les ministres ont rappelé leur décision du mois de juin d'analyser les rapports entre les pays de l'Alliance en fonction des profondes modifications qui étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale. Ils ont noté que l'examen auquel ils ont procédé a permis d'enregistrer des progrès substantiels dans la voie d'un accord sur une déclaration commune concernant les relations atlantiques. Ils ont décidé que cette tâche importante devrait être menée à bonne fin. Une telle déclaration traduisant une perspective à la mesure des défis de l'avenir permettrait d'orienter l'Alliance dans les tâches vitales que constituent le maintien de la paix, l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest et la recherche d'une sécurité et d'un bien-être mieux assurés.

4. Les ministres ont réaffirmé que la solidarité de l'Alliance et en conséquence la mesure dans laquelle elle réussira à maintenir une dissuasion

efficace et une défense satisfaisante constituent la base de progrès réguliers vers la détente. Dans cette perspective, ils poursuivront leurs échanges de vues et d'information aussi complets que possible et une étroite consultation et coopération, dans un esprit de confiance mutuelle, sur tous les problèmes d'intérêt commun. Ils ont chargé le Conseil permanent d'examiner les méthodes les mieux appropriées pour assurer à cette consultation toute son efficacité.

5. Les ministres ont examiné les événements du Proche-Orient. Ils se sont félicités de la mise en place d'une force de Nations Unies et ont noté avec satisfaction les progrès accomplis sur la voie de l'ouverture d'une conférence de paix. Ils ont réaffirmé l'attachement de tous leurs gouvernements aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et ont déclaré que leur préoccupation dominante était de voir intervenir un règlement juste et durable au Proche-Orient.

Ils ont d'autre part pris note du rapport du Conseil permanent sur la situation en Méditerranée, établi selon les instructions qu'ils avaient données lors de leur réunion précédente. Ils ont prié le Conseil permanent de maintenir la situation à l'étude et de leur faire rapport à nouveau.

6. Les ministres ont examiné l'état d'avancement de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe. Ils ont noté qu'après la session ministérielle d'Helsinki au cours de laquelle l'ordre du jour de la conférence avait été adopté, les discussions méthodiques intervenues jusqu'ici à Genève ont permis d'entreprendre l'examen approfondi des questions concrètes qui, à leur avis, est indispensable pour que la conférence aboutisse en temps voulu à des résultats satisfaisants. Ils ont réaffirmé la détermination de leurs gouvernements de poursuivre les négociations dans un esprit constructif, compte tenu de l'importance de toutes les questions abordées, notamment dans le domaine des contacts humains.

7. Les ministres ont noté que la République Fédérale d'Allemagne et la République Démocratique Allemande ont été simultanément admises comme membres des Nations Unies en septembre 1973. Ils ont réaffirmé qu'à leurs yeux un développement satisfaisant des relations entre les deux États allemands, prenant en considération la situation spéciale existant en Allemagne, peut contribuer de façon significative au processus de relâchement des tensions en Europe.

8. As regards Berlin, Ministers paid particular attention to the experience so far gained in the application of the quadripartite agreement of 3rd September 1971. They reaffirmed their conviction that the strict observance and full application of this agreement make possible a satisfactory solution of practical questions in the interest of the people of Berlin and constitute a condition for lasting détente and stability in Europe.

9. Ministers representing countries which participate in NATO's integrated defence programme welcomed the opening, on 30th October, of the negotiations on mutual and balanced force reductions which they had proposed. They considered a report by allied negotiators in Vienna, and noted that the talks were proceeding in a business-like way. They instructed the Council in Permanent Session to continue its work on the negotiations.

10. These Ministers recalled that, as agreed on 28th June at the preparatory consultations in Vienna, the general objective of the negotiations would be to contribute to a more stable relationship and to the strengthening of peace and security in Europe. To this end the allied negotiators in Vienna have proposed the establishment of approximate parity between the two sides, in the form of a common ceiling for overall ground force manpower on each side in the area in which reductions would take place, having regard to combat capability. They have also proposed a first phase agreement providing for reductions of Soviet and United States ground forces in the area. These Ministers reaffirmed their resolve, on the basis of the agreed allied approach to mutual and balanced force reductions including associated measures, to strive for an outcome which was both balanced and equitable, and which would ensure undiminished security for all parties.

11. These Ministers reaffirmed the need to maintain and improve allied forces in Europe, and expressed their conviction that reductions should take place only in the context of MBFR. They also recognised that the maintenance of United States forces in Europe at their present level calls for a common effort on the part of the allies to achieve a solution to the financial problems which the United States consequently faces. To this end, these Ministers reaffirmed the decisions taken by the Defence Ministers and expres-

sed their support for the statements contained in paragraphs 9-12 of the communiqué of the Defence Planning Committee issued on 7th December 1973.

12. Ministers expressed appreciation for the continuing efforts undertaken by the United States in SALT II towards a permanent agreement limiting strategic offensive arms. They took note of the declaration on the basic principles of negotiations on the further limitation of strategic offensive arms signed on 21st June 1973, including, in particular, the recognition of each side's equal security interest.

13. In noting the progress reported by the Chairman of the Committee on the Challenges of Modern Society (CCMS), Ministers welcomed the start on co-operation in the development of supplemental energy sources through the use of solar and geothermal energy, and in the disposal of hazardous wastes and toxic industrial effluents. Ministers took note of the CCMS international road safety resolution, and the CCMS guidelines on national planning for regional development. Ministers expressed satisfaction at the practical work of the CCMS in such other fields as air and water pollution, health care, and urban transportation.

14. The Ministers directed the Council in Permanent Session to consider and decide on the date and place of the next session of the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council, taking into account that 1974 will mark the 25th anniversary of the signing of the treaty.

Source: NATO press communiqué M2(73)28.

173. Treaty normalising relations between the Federal Republic of Germany and Czechoslovakia

11th December 1973

Preamble

The Federal Republic of Germany and the Czechoslovak Socialist Republic,

In the historic awareness that the harmonious coexistence of the nations in Europe is a necessity for peace ;

8. En ce qui concerne Berlin, les ministres ont attaché une particulière attention à l'expérience acquise dans l'application de l'accord quadripartite du 3 septembre 1971. Ils ont réaffirmé leur conviction que le strict respect et la pleine application de cet accord rendaient possible la solution satisfaisante de questions pratiques dans l'intérêt de la population de Berlin et constituaient une condition pour une détente et une stabilité durables en Europe.

9. Les ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'O.T.A.N. se sont félicités de l'ouverture, le 30 octobre, des négociations qu'ils avaient proposées sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont reçu un rapport des négociateurs alliés à Vienne et ils ont noté que les conversations se déroulaient d'une manière pragmatique. Ils ont invité le Conseil permanent à poursuivre ses travaux sur les négociations.

10. Ces ministres ont rappelé que, comme il avait été convenu le 28 juin aux consultations préparatoires de Vienne, ces négociations ont essentiellement pour objet de faciliter l'instauration de relations plus stables et de contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. A cette fin, les négociateurs alliés ont proposé à Vienne l'établissement d'une parité approximative de part et d'autre, sous la forme d'un plafond commun pour l'ensemble des effectifs des forces terrestres de chaque côté dans la zone où interviendraient des réductions, compte tenu de leur potentiel de combat. Ils ont en outre proposé un accord relatif à la première phase prévoyant des réductions des forces terrestres soviétiques et américaines dans la zone. Ces ministres ont réaffirmé qu'ils étaient résolus, sur la base des conceptions alliées officiellement agréées en matière de réductions mutuelles et équilibrées de forces, y compris les mesures associées, à tout mettre en œuvre en vue d'un résultat qui soit à la fois équitable et équilibré et qui garantisse le maintien d'un même degré de sécurité pour toutes les parties intéressées.

11. Ces ministres ont réaffirmé la nécessité de maintenir et d'améliorer les forces alliées en Europe et se sont déclarés convaincus que des réductions ne pourraient intervenir que dans le contexte de MBFR. Ils ont également reconnu que le maintien des forces américaines en Europe à leur niveau actuel requiert, de la part des alliés, un effort commun pour résoudre les problèmes financiers qu'il crée aux Etats-Unis. C'est pourquoi ces ministres ont réaffirmé les décisions prises par les ministres de la défense

et exprimé leur soutien concernant les déclarations figurant aux paragraphes 9-12 du communiqué établi par le Comité des plans de défense à sa session de décembre 1973.

12. Les ministres ont exprimé leur appréciation des efforts déployés par les Etats-Unis dans les SALT II en vue de parvenir à un accord permanent limitant les armements stratégiques offensifs. Ils ont pris note de la déclaration des principes fondamentaux des négociations sur la poursuite de la limitation des armements stratégiques offensifs signée le 21 juin 1973 et comportant notamment la reconnaissance d'intérêts égaux en matière de sécurité pour les deux parties.

13. Les ministres, prenant note des activités du Comité sur les Défis de la Société Moderne (C.D.S.M.) dont le président a rendu compte, se sont félicités du lancement en coopération du programme de recherche de sources d'énergie complémentaires grâce à l'utilisation de l'énergie solaire et géothermique et des mesures prises au sujet du traitement des déchets dangereux et des effluents industriels toxiques. Les ministres ont noté avec satisfaction la résolution internationale du C.D.S.M. sur la sécurité routière et les orientations qu'il a proposées pour les plans nationaux de développement régional. Les ministres ont également exprimé leur appréciation des travaux du C.D.S.M. dans d'autres domaines, notamment la pollution de l'air et de l'eau, la santé publique et les transports urbains.

14. Les ministres ont chargé le Conseil permanent d'étudier la question de la date et du lieu de la prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord en vue de les fixer, compte tenu du fait que l'année 1974 marquera le vingt-cinquième anniversaire de la signature du traité.

Source : O.T.A.N., Communiqué de presse M2(73)28.

173. Traité sur les relations mutuelles entre la République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque

11 décembre 1973

Préambule

La République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque,

Dans la prise de conscience historique du fait que la coexistence harmonieuse des peuples en Europe constitue une nécessité pour la paix ;

Determined to put an end once and for all to the disastrous past in their relations, especially in connection with the second world war which has inflicted immeasurable suffering on the peoples of Europe ;

Recognising that the Munich agreement of 29th September 1938 was imposed on the Czechoslovak Republic by the National Socialist régime under the threat of force ;

Considering the fact that a new generation has grown up in both countries which has a right to a secure and peaceful future ;

Intending to create lasting foundations for the development of good-neighbourly relations ;

Anxious to strengthen peace and security in Europe ;

Convinced that peaceful co-operation on the basis of the purposes and principles of the United Nations Charter complies with the wishes of nations and the interests of peace in the world,

Have agreed as follows :

Article I

The Federal Republic of Germany and the Czechoslovak Socialist Republic, under the present treaty, deem the Munich agreement of 29th September 1938 void with regard to their mutual relations.

Article II

1. The present treaty shall not affect the legal effects on natural or legal persons of the law as applied in the period between 30th September 1938 and 9th May 1945.

This provision shall exclude the effects of measures which both contracting parties deem to be void owing to their incompatibility with the fundamental principles of justice.

2. The present treaty shall not affect the nationality of living or deceased persons ensuing from the legal system of either of the two contracting parties.

3. The present treaty, together with its declarations on the Munich agreement, shall not constitute any legal basis for material claims by the Czechoslovak Socialist Republic and its natural and legal persons.

Article III

1. The Federal Republic of Germany and the Czechoslovak Socialist Republic shall in their mutual relations as well as in matters of ensuring European and international security be guided by the purposes and principles embodied in the United Nations Charter.

2. Accordingly they shall, pursuant to Articles 1 and 2 of the United Nations Charter, settle all their disputes exclusively by peaceful means and shall refrain from any threat or use of force in matters affecting European and international security, and in their mutual relations.

Article IV

1. In conformity with the said purposes and principles, the Federal Republic of Germany and the Czechoslovak Socialist Republic reaffirm the inviolability of their common frontier now and in the future and undertake to respect each other's territorial integrity without restriction.

2. They declare that they have no territorial claims whatsoever against each other and that they will not assert any such claims in the future.

Article V

1. The Federal Republic of Germany and the Czechoslovak Socialist Republic will undertake further steps for the comprehensive development of their mutual relations.

2. They agree that an extension of their neighbourly co-operation in the economic and scientific fields, in their scientific and technological relations, and in the fields of culture, environmental protection, sport, transport and in other sectors of their relations, is in their mutual interest.

Article VI

The present treaty shall be subject to ratification and enter into force on the date of the exchange of instruments of ratification which shall take place in Bonn.

In witness whereof the plenipotentiaries of the contracting parties have signed this treaty.

Déterminées à mettre un terme une fois pour toutes au funeste passé dans leurs relations, avant tout en connexion avec la Seconde guerre mondiale qui a infligé aux peuples européens des souffrances incommensurables ;

Reconnaissant que l'Accord de Munich du 29 septembre 1938 a été imposé à la République tchécoslovaque par le régime national-socialiste sous la menace de la force ;

Vu le fait que, dans les deux pays, une nouvelle génération a grandi qui a droit à un avenir assuré et pacifique ;

Entendant créer des bases durables en vue du développement de relations de bon voisinage ;

Soucieuses de consolider la paix et la sécurité en Europe ;

Convaincues que la coopération pacifique sur la base des buts et des principes de la Charte des Nations Unies répond au désir des peuples ainsi qu'à l'intérêt de la paix dans le monde,

Sont convenues de ce qui suit :

Article I^{er}

La République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque considèrent comme nul, dans les conditions du présent traité, l'Accord de Munich du 29 septembre 1938 pour ce qui concerne leurs relations mutuelles.

Article II

1. Le présent traité ne porte pas atteinte aux effets juridiques qui résultent, en ce qui concerne les personnes physiques ou morales, du droit appliqué entre le 30 septembre 1938 et le 9 mai 1945.

Sont exceptés les effets résultant de mesures que les deux parties contractantes considèrent comme nulles en raison de leur incompatibilité avec les principes fondamentaux de la justice.

2. Le présent traité ne porte pas atteinte à la nationalité de personnes vivantes ou décédées, résultant du système juridique de chacune des deux parties contractantes.

3. Le présent traité, avec ses déclarations sur l'Accord de Munich, ne constitue pas de base juridique à des revendications matérielles de la République socialiste tchécoslovaque et de ses personnes physiques ou morales.

Article III

1. La République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque se laissent guider, dans leurs relations mutuelles ainsi que dans les questions intéressant la sauvegarde de la sécurité en Europe et dans le monde, par les buts et les principes qui sont fixés dans la Charte des Nations Unies.

2. En conséquence, conformément aux articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies, elles régleront tous leurs différends exclusivement par des moyens pacifiques et s'abstiendront, dans les questions qui touchent la sécurité européenne et internationale ainsi que dans leurs relations mutuelles, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force.

Article IV

1. Conformément aux buts et principes ci-dessus, la République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque réaffirment l'inviolabilité de leur frontière commune, pour le présent et l'avenir, et s'engagent mutuellement à respecter sans restriction leur intégrité territoriale.

2. Elles déclarent qu'elles n'ont aucune revendication territoriale l'une envers l'autre et qu'elles n'en soulèveront pas non plus à l'avenir.

Article V

1. La République Fédérale d'Allemagne et la République socialiste tchécoslovaque prendront d'autres mesures pour développer largement leurs relations mutuelles.

2. Elles estiment, d'un commun accord, qu'un élargissement de leur coopération de voisinage dans les domaines de l'économie, de la science, des relations scientifiques et techniques, de la culture, de la protection de l'environnement, du sport, des transports et dans leurs autres relations, répond à leur intérêt réciproque.

Article VI

Le présent traité sera ratifié et entrera en vigueur à la date de l'échange des instruments de ratification qui doit avoir lieu à Bonn.

En foi de quoi, les plénipotentiaires des parties contractantes ont signé le présent traité.

Done in Prague on 11th December 1973 in duplicate in the German and Czech languages, both texts being equally authentic.

For the Federal Republic of Germany For the Czechoslovak Socialist Republic

Source: Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 26th June 1973 (unofficial translation).

174. Address by Mr. Kissinger, United States Secretary of State, to the Pilgrims Society, London

12th December 1973

I am grateful for the opportunity to speak to you this evening because, like most Americans, I am seized by a mixture of pride and terror when invited to appear before a British audience. In my particular case and without any reflection on this distinguished assemblage, it is probably more terror than pride for there is no blinking the fact — it is there for all to hear — that my forebears missed the *Mayflower* by some 300 years.

Our two peoples have been more closely associated than any other two nations in modern history — in culture and economics, in peace and in war. We have sometimes disagreed. But the dominant theme of our relationship in this century has been intimate alliance and mighty creations.

In 1950, while the Atlantic Alliance was considering a continuing political body, my great predecessor Dean Acheson spoke to this society. Describing the travails of creation, Acheson noted that a "strange and confusing dissonance has crowded the transatlantic frequencies". But he added that this "dissonance flows from the very awareness that difficult decisions must be made and is a part of the process of making them".

Again today America and Western Europe find themselves at a moment of great promise and evident difficulty — of renewed efforts to unite and old problems which divide. It is a time of both hope and concern for all of us who value

the partnership we have built together. Today, as in 1950, we and Europe face the necessity, the opportunity and the dilemma of fundamental choice.

The year of Europe

Because we have an historical and intimate relationship, I want to speak tonight, frankly, of what has been called the "Year of Europe" — of the difficulties of 1973 and the possibilities of 1974 and beyond.

Last April, the President asked me to propose that Europe and the United States strive together to reinvigorate our partnership. He did so because it was obvious that the assumptions on which the Alliance were founded have been outstripped by events.

— Europe's economic strength, political cohesion, and new confidence — the monumental achievements of western unity — have radically altered a relationship that was originally shaped in an era of European weakness and American predominance.

— American nuclear monopoly has given way to nuclear parity raising wholly new problems of defence and deterrence — problems which demand a broad re-examination of the requirements of our security and the relative contribution to it of the United States and its allies.

— The lessening of confrontation between East and West has offered new hope for a relaxation of tensions and new opportunities for creative diplomacy.

— It has become starkly apparent that the great industrialised democracies of Japan, Europe and North America could pursue divergent paths only at the cost of their prosperity and their partnership.

These historic changes were occurring in a profoundly changed psychological climate in the West. The next generation of leaders in Europe, Canada and America will have neither the personal memory nor the emotional commitment to the Atlantic Alliance of its founders. Even today,

Fait à Prague, le 11 décembre 1973, en double exemplaire, en langue allemande et tchèque, les deux textes faisant également foi.

Pour la République Fédérale d'Allemagne Pour la République socialiste tchécoslovaque

Source : Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 24, 28 juin 1973.

174. Discours prononcé par M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, devant la Pilgrims Society de Londres

12 décembre 1973

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous ce soir. Comme la plupart des Américains, je ressens un mélange de fierté et de terreur lorsque je suis appelé à prendre la parole devant un auditoire britannique. Dans mon cas particulier — et ceci dit sans jeter le discrédit sur une assistance aussi distinguée — il s'agit probablement davantage de terreur que de fierté, car il est un fait impossible à dissimuler et qui se manifeste de façon audible à vous tous : mes ancêtres ont manqué le « Mayflower » de quelque 300 ans.

Nos deux peuples ont été plus étroitement associés que l'ont jamais été deux autres nations quelconques dans l'histoire moderne — sur le plan de la culture et de l'économie, dans la paix et dans la guerre. Des désaccords ont parfois existé entre nous. Mais le thème dominant de nos rapports, au cours de ce siècle, a été celui d'une étroite alliance et de réalisations de grande envergure.

En 1950, tandis que l'Alliance atlantique envisageait l'établissement d'un organisme politique permanent, mon grand prédécesseur, Dean Acheson, prenait la parole devant cette association. Décrivant le dur labeur de la création, Acheson notait que « d'étranges et troublantes dissonances se produisaient sur les fréquences transatlantiques ». Il ajoutait cependant que ces « dissonances découlent de la conscience même du fait que des décisions difficiles doivent être prises et sont un élément du processus de leur élaboration ».

Une fois de plus, aujourd'hui, l'Amérique et l'Europe occidentale traversent une période de grandes promesses et d'évidentes difficultés — d'efforts renouvelés pour s'unir et de problèmes anciens, source de divisions. C'est un moment

lourd à la fois d'espoirs et de préoccupations pour nous tous qui attachons un si grand prix à l'association que nous avons édiflée ensemble. Aujourd'hui comme en 1950, les Etats-Unis et l'Europe se trouvent placés devant la nécessité, l'occasion et le dilemme que constitue un choix fondamental.

L'Année de l'Europe

En raison des rapports historiques étroits qui existent entre nous, je vous parlerai ce soir en toute franchise de ce qui a été appelé « l'Année de l'Europe » — des difficultés rencontrées en 1973 et des possibilités qui s'offrent pour 1974 et les années suivantes.

En avril dernier, le Président m'a demandé de proposer que l'Europe et les Etats-Unis s'efforcent en commun de redonner une vigueur nouvelle à notre association. Il l'a fait parce qu'il était évident que les hypothèses sur lesquelles avait été fondée l'Alliance avaient été dépassées par les événements.

— La puissance économique, la cohésion politique et la nouvelle confiance en soi de l'Europe — les réalisations gigantesques de l'unité occidentale — ont radicalement modifié des rapports qui avaient été définis à l'origine en une ère où l'Europe était faible et l'Amérique prédominante.

— Dans le domaine nucléaire, le monopole américain a cédé la place à une parité qui suscite des problèmes entièrement nouveaux en matière de défense et de dissuasion, problèmes qui exigent un large réexamen des besoins de notre sécurité et de la contribution relative apportée à celle-ci par les Etats-Unis et leurs alliés.

— L'atténuation de la confrontation entre l'Est et l'Ouest a donné naissance à de nouveaux espoirs de relâchement des tensions et offert des occasions nouvelles d'action diplomatique créatrice.

— Il est devenu manifeste que les grandes démocraties industrialisées du Japon, d'Europe et d'Amérique du nord ne pouvaient suivre des voies divergentes qu'aux dépens de leur prospérité et de leur union.

Ces changements historiques se produisaient alors qu'un climat psychologique profondément modifié s'instaurait à l'Ouest. La prochaine génération de dirigeants européens, canadiens et américains ne connaîtra ni les souvenirs personnels, ni l'engagement sur le plan affectif à l'égard de

a majority on both sides of the Atlantic did not experience the threat that produced the Alliance's creation or the sense of achievement associated with its growth. Even today, in the United States, over forty Senators consistently vote to make massive unilateral reductions of American forces in Europe. Even today, some Europeans have come to believe that their identity should be measured by its distance from the United States. On both sides of the Atlantic we are faced with the anomalous — and dangerous — situation which in the public mind identifies foreign policy success increasingly with relations with adversaries while relations with allies seem to be characterised by bickering and drift.

There exists, then, a real danger of a gradual erosion of the Atlantic community which for twenty-five years has ensured peace to its nations and brought prosperity to its peoples. A major effort to renew Atlantic relations and to anchor our friendship in a fresh act of creation seemed essential. We hoped that the drama of the great democracies engaging themselves once again in defining a common future would infuse our Atlantic partnership with new emotional and intellectual excitement. This was the origin of the initiative which came to be called the "Year of Europe."

Let me lay to rest certain misconceptions about American intentions :

— The President's initiative was launched after careful preparation. In all of our conversations with many European leaders during the winter and spring of 1972-73 there was agreement that Atlantic relations required urgent attention to arrest the potential for growing suspicion and alienation between Europe and America.

— We do not accept the proposition that the strengthening of Atlantic unity and the defining of a European personality are incompatible. The two processes have reinforced each other from the outset and can continue to do so now. The United States has repeatedly and explicitly welcomed

the European decision to create an independent identity in all dimensions — political and economic. Indeed, we have long — and more consistently than many Europeans — supported the goal of political cohesion.

— We have no intention of restricting Europe's international rôle to regional matters. From our perspective, European unification should enable Europe to take on broader responsibilities for global peace that ultimately can only contribute to the common interest. The American initiative was meant to mark Europe's new pre-eminence on the world scene as well as within the North Atlantic community.

— A comprehensive re-examination of all aspects of our relationship — economic, political, and military — is imperative. It is a fact that our troops are in Europe as a vital component of mutual defence. It is also a fact — indeed a truism — that political, military, and economic factors are each part of our relationship. In our view, the affirmation of the pervasive nature of our interdependence is not a device for blackmail. On the contrary, it is the justification for conciliatory solutions. For the specialised concerns of experts and technicians have a life of their own and a narrow national or sectarian bias. The purpose of our initiative was to override these divisive attitudes by committing the highest authority in each country to the principle that our common and paramount interest is in broadly conceived co-operation.

The European identity

Since last April Europe has made great strides towards unity — particularly in political co-ordination. The United States strongly supports that process. But as an old friend we are also sensitive to what this process does to traditional ties that in our view remain essential to the common interest.

Europe's unity must not be at the expense of Atlantic community, or both sides of the Atlantic will suffer. It is not that we are impatient with the cumbersome machinery of the emerging

l'Alliance atlantique qui animaient les fondateurs de celle-ci. Aujourd'hui même, la majorité des responsables, des deux côtés de l'Atlantique, n'a connu ni la menace qui a donné lieu à la création de l'Alliance, ni le sentiment de satisfaction associé à son développement. A l'heure actuelle, déjà, aux Etats-Unis, plus de quarante sénateurs votent régulièrement en faveur de réductions massives et unilatérales des forces américaines en Europe. De leur côté, certains Européens en sont déjà venus à estimer que l'identité de l'Europe devrait être mesurée en fonction de la distance qui la sépare des Etats-Unis. Des deux côtés de l'Atlantique, nous nous trouvons devant une situation anormale et dangereuse : dans l'esprit du public, la notion de succès en politique étrangère s'identifie de plus en plus aux rapports avec les adversaires, tandis que les relations avec les alliés semblent caractérisées par les querelles et aller à la dérive.

Il existe donc un réel danger de voir progressivement érodée la Communauté atlantique qui, pendant vingt-cinq ans, a assuré la paix aux pays membres et apporté la prospérité à leurs populations. Un effort majeur visant à renouveler les relations atlantiques et à affermir notre amitié par un nouvel acte créateur semblait donc essentiel. Nous espérons que le caractère spectaculaire d'une action entreprise par les grandes démocraties, s'engageant une fois de plus à définir un avenir commun, animerait notre association atlantique d'un nouvel esprit et lui infuserait des sentiments nouveaux. Telle est l'origine de l'initiative qui en est venue à être appelée « l'Année de l'Europe ».

Permettez-moi d'écarter certains malentendus quant aux intentions américaines :

— L'initiative du Président Nixon n'a été prise qu'après une préparation approfondie. Toutes les conversations que nous avons eues avec de nombreux leaders européens, pendant l'hiver 1972-73 et le printemps suivant, ont fait ressortir l'accord existant quant à la nécessité de se pencher de façon urgente sur les relations atlantiques, afin de mettre un terme à la tendance potentielle à la méfiance et à l'hostilité qui se faisait jour de plus en plus entre l'Europe et l'Amérique.

— Nous n'acceptons pas la thèse selon laquelle la consolidation de l'unité atlantique et la définition d'une personnalité européenne seraient incompatibles. Les deux processus se sont, dès le début, renforcés l'un l'autre et peuvent continuer à le faire aujourd'hui. Les Etats-Unis ont expri-

mé, de façon répétée et explicite, leur satisfaction devant la décision prise par l'Europe de se créer une identité indépendante sur tous les plans, politique comme économique. En fait, nous soutenons depuis longtemps — et plus fidèlement que de nombreux Européens — l'objectif de la cohésion politique de l'Europe.

— Nous n'avons pas l'intention de limiter le rôle international joué par l'Europe à des questions régionales. A notre point de vue, l'unification européenne devrait permettre à l'Europe d'assumer des responsabilités plus larges à l'égard de la paix mondiale, ce qui, en fin de compte, ne peut qu'être favorable à nos intérêts communs. L'initiative américaine avait pour but de marquer la nouvelle prééminence de l'Europe, sur la scène mondiale aussi bien qu'au sein de la Communauté nord-atlantique.

— Un réexamen général de tous les aspects de nos rapports — économiques, politiques et militaires — s'impose absolument. Il est de fait que nos troupes en Europe constituent un élément vital de la défense commune. Il est également vrai — et c'est là une vérité évidente en soi — que nos rapports englobent des facteurs politiques, militaires et économiques. A nos yeux, l'affirmation de la nature omniprésente de notre interdépendance n'est pas un moyen de chantage. Au contraire, elle est la justification de solutions fondées sur la conciliation. En effet, les préoccupations spécialisées des experts et des techniciens ont une existence propre et sont empreintes d'un parti pris étroitement national ou sectaire. L'objectif de notre initiative est de passer outre à ces attitudes, sources de division, en obtenant de l'autorité la plus haute de chaque pays qu'elle s'engage à agir en vertu du principe selon lequel une coopération largement conçue répond à nos intérêts communs et primordiaux.

L'identité européenne

Depuis le mois d'avril dernier, l'Europe a réalisé de grands progrès dans la voie de l'unité — plus particulièrement sur le plan de la coordination politique. Les Etats-Unis soutiennent avec vigueur ce processus. Mais, en notre qualité de vieux amis, nous sommes également sensibles à l'incidence de ce processus sur nos liens traditionnels qui, à notre avis, demeurent essentiels à nos intérêts communs.

L'unité de l'Europe ne doit pas se faire aux dépens de la Communauté atlantique ; sinon, les deux côtés de l'Atlantique en subiront les fâcheuses conséquences. Ce n'est pas que nous soyons

Europe. It is rather the tendency to highlight division rather than unity with us which concerns us.

I would be less than frank were I to conceal our uneasiness about some of the recent practices of the European Community in the political field. To present the decisions of a unifying Europe to us as *fait accompli* not subject to effective discussion is alien to the tradition of United States-European relations.

This may seem a strange complaint from a country repeatedly accused of acting itself without adequately consulting with its allies. There is no doubt that the United States has sometimes not consulted enough or adequately — especially in rapidly moving situations. But this is not a preference ; it is a deviation from official policy and established practice — usually under pressure of necessity. The attitude of the unifying Europe, by contrast, seems to attempt to elevate refusal to consult into a principle defining European identity. To judge from recent experience, consultation with us before a decision is precluded, and consultation after the fact has been drained of content. For then Europe appoints a spokesman who is empowered to inform us of the decisions taken but who has no authority to negotiate.

We do not object to a single spokesman but we do believe that as an old ally the United States should be given an opportunity to express its concerns before final decisions affecting its interests are taken. And bilateral channels of discussion and negotiation should not be permitted to atrophy — at least until European political unity is fully realised. To replace the natural dialogue with extremely formalistic procedures would be to shatter abruptly close and intangible ties of trust and communication that took decades to develop and that have served our common purposes well.

The United States recognises the problems of a transitional period as Europe moves towards

unity. We understand the difficulty of the first hesitant steps of political co-ordination. But we cannot be indifferent to the tendency to justify European identity as facilitating separateness from the United States ; European unity, in our view, is not contradictory to Atlantic unity.

For our part we will spare no effort to strengthen co-operative relationships with a unifying Europe, to affirm the community of our ideals and to revitalise the Atlantic relationship. That was the purpose of our initiative last April. It remains the central goal of our foreign policy.

The common challenge

The leaders of the European Community meet this week. They will consider the nature of European identity ; no doubt they will adopt common policies and positions. In the light of this important meeting, let me outline the position of the United States :

— Détente is an imperative. In a world shadowed by the danger of nuclear holocaust there is no rational alternative to the pursuit of relaxation of tensions. But we must take care that the pursuit of détente not undermine the friendships which made détente possible.

— Common defence is a necessity. We must be prepared to adjust it to changing conditions and share burdens equally. We need a definition of security that our peoples can support and that our adversaries will respect in a period of lessened tensions.

— European unity is a reality. The United States welcomes and supports it in all its dimensions, political as well as economic. We believe it must be made irreversible and that it must strengthen transatlantic ties.

— Economic interdependence is a fact. We must resolve the paradox of growing mutual dependence and burgeoning national and regional identities.

We are determined to continue constructive dialogue with Western Europe. We have offered

impatientes par la lourdeur de l'appareil de l'Europe en formation. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est la tendance à souligner ce qui nous divise plutôt que ce qui nous unit.

Je ne serais pas entièrement franc envers vous si je vous cachais l'inquiétude suscitée chez nous par certaines pratiques récentes de la Communauté européenne dans le domaine politique. Nous présenter les décisions d'une Europe en voie d'unification comme un fait accompli, qui ne serait susceptible de faire l'objet d'aucune discussion effective, constitue une manière d'agir étrangère à la tradition des rapports américano-européens.

C'est peut-être là un étrange sujet de récrimination de la part d'un pays accusé, à maintes reprises, d'agir lui-même sans avoir procédé à des consultations adéquates avec ses alliés. Il n'est pas douteux que les Etats-Unis ne les ont parfois pas consultés de façon suffisante ou adéquate — particulièrement dans des situations qui évoluaient rapidement. Mais cela n'indique pas une préférence de notre part ; il s'agit au contraire d'une dérogation à notre politique officielle et aux pratiques établies, d'ordinaire sous la pression de la nécessité. L'attitude de l'Europe en voie d'unification, par contraste, semble une tentative visant à ériger le refus de toute consultation en principe définissant l'identité européenne. A en juger par notre expérience récente, il semble que des consultations avec nous avant la prise d'une décision soient exclues, et que les consultations engagées par la suite soient vidées de tout sens. En effet, l'Europe désigne alors un porte-parole habilité à nous informer des décisions prises, mais pas à négocier.

Nous ne sommes pas opposés à un porte-parole unique, mais nous estimons qu'en leur qualité d'allié de longue date, les Etats-Unis devraient avoir l'occasion d'exprimer leurs préoccupations avant que ne soient prises des décisions définitives affectant leurs intérêts. Il ne faudrait pas permettre aux voies bilatérales de discussion et de négociation de s'atrophier — tout au moins tant que l'unité politique de l'Europe n'est pas pleinement réalisée. Remplacer un dialogue naturel par des procédures extrêmement formalistes équivaldrait à détruire de manière brutale des liens étroits et intangibles de confiance et de communication réciproque qu'il a fallu des décennies pour établir et qui ont utilement servi nos objectifs communs.

Les Etats-Unis sont conscients des problèmes que comporte l'actuelle période de transition,

alors que l'Europe progresse vers son unité. Nous comprenons la difficulté des premiers pas hésitants faits dans la voie de la coordination politique. Mais nous ne pouvons demeurer indifférents devant la tendance à justifier l'identité européenne en la présentant comme un moyen de faciliter un état de séparation vis-à-vis des Etats-Unis ; selon nous, l'unité européenne et l'unité atlantique ne sont pas contradictoires.

Pour notre part, nous n'épargnerons aucun effort pour renforcer nos rapports de coopération avec une Europe en voie d'unification, pour affirmer la communauté de nos idéaux et pour redonner une vigueur nouvelle aux relations atlantiques. Tel était l'objectif de notre initiative d'avril dernier. Il demeure le but primordial de notre politique étrangère.

Le défi commun

Les représentants de la Communauté européenne se réunissent cette semaine. Ils étudieront la nature de l'identité européenne et, sans nul doute, ils adopteront une politique et des positions communes. A la lumière de cette importante réunion, permettez-moi d'exposer à grands traits la position des Etats-Unis :

— La détente constitue un impératif. Dans un monde où plane la sombre menace d'une hécatombe nucléaire, on ne peut rationnellement faire d'autre choix que celui de poursuivre le relâchement des tensions. Mais il nous faut veiller à ce que la poursuite de la détente ne sape pas les amitiés qui ont rendu cette détente possible.

— La défense commune est une nécessité. Nous devons être prêts à l'adapter à l'évolution de la situation et à partager les fardeaux avec équité. Il nous faut une définition de la sécurité telle que nos peuples puissent y adhérer et telle que nos adversaires la respectent dans une ère de tensions atténuées.

— L'unité européenne est une réalité. Les Etats-Unis lui sont favorables et la soutiennent dans toutes ses dimensions, politiques autant qu'économiques. A notre avis, elle doit être établie de manière irréversible et renforcer les liens entre les deux côtés de l'Atlantique.

— L'interdépendance économique est un fait. Il nous faut résoudre le paradoxe que constituent une dépendance mutuelle croissante et l'éclosion des identités nationales et régionales.

Nous sommes déterminés à poursuivre un dialogue constructif avec l'Europe de l'Ouest.

no final answers ; we welcome Europe's wisdom. We believe that this opportunity will not come soon again.

So let us rededicate ourselves to finishing the task of renewing the Atlantic community.

First, let us complete the work before us ; let us agree on a set of declarations equal to the occasion so that they may serve as an agenda for our governments and as an example and inspiration for our peoples.

Second, let us then transform these declarations into practical and perceptible progress. We will restore mutual confidence if our policies begin to reinforce rather than work against our common objectives. And let us move quickly to improve the process of consultation in both directions. The United States Government made concrete suggestions in this regard at the recent meeting of the Foreign Ministers in the North Atlantic Council.

But let us also remember that even the best consultative machinery cannot substitute for common vision and shared goals : it cannot replace the whole network of intangible connections that have been the real sinews of the transatlantic and especially the Anglo-American relationship. We must take care lest in defining European unity in too legalistic a manner we lose what has made our Alliance unique : that in the deepest sense Europe and America do not think of each other as foreign entities conducting traditional diplomacy, but as members of a larger community engaged, sometimes painfully but ultimately always co-operatively, in a common enterprise. The meeting to which the Foreign Ministers of the Community were courteous enough to invite me marks a significant step forward in restoring the intangibles of the transatlantic dialogue.

Let us put false suspicions behind us. The President did not fight so hard in Congress for our troops in Europe, for strong defences, for a conciliatory trade bill, for support for allies around the world ; he did not strive so continually to consult on SALT and develop common positions on MBFR ; he did not stand up so firmly to challenges in crises around the world —

suddenly to sacrifice Western Europe's security on the altar of condominium. Our destiny, as well as the full strength of our military power, is inextricably linked with yours.

As we look into the future we can perceive challenges compared to which our recent disputes are trivial. A new international system is replacing the structure of the immediate post-war years. The external policies of China and the Soviet Union are in periods of transition. Western Europe is unifying. New nations seek identity and an appropriate rôle. Even now, economic relationships are changing more rapidly than the structures which nurtured them. We, Europe, Canada and America, have only two choices : creativity together or irrelevance apart.

The Middle East and energy

The Middle East crisis illustrates the importance of distinguishing the long-range from the ephemeral. The differences of recent months resulted not so much from lack of consultation as from a different perception of three key issues : was the war primarily a local conflict or did it have wider significance ? Has the energy crisis been caused primarily by the war or does it have deeper causes ? Can our common energy crisis be solved by anything but collective action ?

As for the nature of the Middle East conflict, it is fair to state, as many Europeans including your Foreign Secretary have, that the United States did not do all that it might have done before the war to promote a permanent settlement in the Middle East. Once the war began, the United States demonstrated great restraint until the Soviet effort reached the point of massive intervention. Once that happened, it became a question of whether the West would retain any influence to help shape the political future of an area upon which Europe is even more vitally dependent than the United States. We involved ourselves in a resupply effort, not to take sides in the conflict but to protect the

Nous n'avons pas proposé de solutions définitives ; nous honorons la sagesse de l'Europe. Nous sommes convaincus qu'une telle occasion ne se représentera pas de sitôt.

Aussi, consacrons-nous de nouveau à parachever la tâche qu'est le renouveau de la Communauté atlantique.

Tout d'abord, terminons l'œuvre qui nous attend ; entendons-nous sur un ensemble de déclarations dignes des circonstances, afin qu'elles puissent servir de programme à nos gouvernements et d'exemple et d'inspiration à nos peuples.

Transformons ensuite ces déclarations en progrès pratiques et perceptibles. Nous restaurerons la confiance mutuelle si nos politiques s'attachent d'abord à renforcer nos objectifs communs plutôt que de travailler contre eux. Agissons promptement en vue d'améliorer le processus de consultation dans les deux sens. Le gouvernement des Etats-Unis a formulé des suggestions concrètes à cet égard lors de la récente réunion des ministres des affaires étrangères du Conseil de l'Atlantique nord.

Mais rappelons-nous aussi que même le meilleur appareil de consultation ne peut se substituer à une conception commune et à des objectifs partagés : il ne peut remplacer tout le réseau de liaisons intangibles qui a constitué le véritable ressort des relations transatlantiques, et particulièrement des relations anglo-américaines. Il nous faut prendre garde à ce qu'en définissant l'unité européenne d'une manière trop formelle, nous ne perdions ce qui a donné son caractère unique à notre alliance : le fait qu'au sens le plus profond, l'Europe et l'Amérique ne se considèrent pas l'une l'autre comme des entités étrangères menant une diplomatie traditionnelle, mais comme des membres d'une communauté plus large engagés, de façon parfois pénible, mais, en fin de compte, toujours coopérative, dans une entreprise commune. La réunion à laquelle les ministres des affaires étrangères de la Communauté ont eu la courtoisie de m'inviter marque un pas important dans le sens d'une restauration des aspects intangibles du dialogue transatlantique.

Laissons derrière nous les soupçons sans fondement. Le Président Nixon n'a pas lutté avec tant de vigueur au Congrès en faveur du maintien de nos troupes en Europe, d'une défense forte, d'un projet de loi commerciale conciliatoire, du soutien à nos alliés partout dans le monde ; il ne s'est pas efforcé avec tant de persévérance de procéder à des consultations sur le

traité de limitation des armements stratégiques (SALT) et de mettre au point des positions communes sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces (MBFR) ; il n'a pas affronté si fermement les problèmes posés par les crises dans le monde, pour sacrifier soudain la sécurité de l'Europe de l'Ouest sur l'autel d'un condominium. Notre destinée — tout comme la force totale de nos armes — est inextricablement liée à la vôtre.

En envisageant l'avenir, nous pouvons discerner des problèmes devant lesquels nos récentes querelles apparaissent insignifiantes. Un nouveau système international remplace progressivement la structure des années de l'immédiate après-guerre. La politique étrangère de la Chine et celle de l'Union Soviétique traversent une période de transition. L'Europe de l'Ouest est en voie d'unification. De nouvelles nations sont en quête de leur identité et recherchent un rôle qui leur convienne. Dès à présent, les relations économiques évoluent plus rapidement que les structures dont elles sont issues. Europe, Canada et Amérique n'ont à choisir qu'entre deux solutions possibles : créativité en commun ou incohérence chacun de son côté.

Le Moyen-Orient et l'énergie

La crise du Moyen-Orient illustre l'importance de la distinction à établir entre le durable et l'éphémère. Les différends de ces derniers mois ne sont pas tant dus à un manque de consultations qu'à une conception différente de trois questions clés : la guerre a-t-elle été surtout un conflit local ou a-t-elle eu une plus large signification ? La crise de l'énergie a-t-elle été principalement engendrée par la guerre ou a-t-elle des causes plus profondes ? Notre crise commune de l'énergie peut-elle être résolue par autre chose qu'une action collective ?

En ce qui concerne la nature du conflit au Moyen-Orient, il est juste de déclarer, comme l'ont fait de nombreux Européens, et notamment votre ministre des affaires étrangères, que les Etats-Unis n'ont pas fait avant la guerre tout ce qu'ils auraient pu pour amener un règlement permanent dans cette région. Une fois la guerre commencée, les Etats-Unis ont fait preuve d'une grande modération jusqu'au moment où l'effort soviétique en est arrivé au point d'une intervention massive. Le problème devenait alors de savoir si l'Occident garderait une influence quelconque lui permettant de contribuer à modeler l'avenir politique d'une région dont l'Europe dépend de manière encore plus vitale que les Etats-Unis.

possibility of pursuing after the war the objective of a just permanent settlement which some of our allies have urged on us ever since 1967.

At the same time, we must bear in mind the deeper causes of the energy crisis ; it is not simply a product of the Arab-Israeli war ; it is the inevitable consequence of the explosive growth of worldwide demand outrunning the incentives for supply. The Middle East war made a chronic crisis acute, but a crisis was coming in any event. Even when pre-war production levels are resumed, the problem of matching the level of oil that the world produces to the level which it consumes will remain.

The only long-term solution is a massive effort to provide producers an incentive to increase their supply, to encourage consumers to use existing supplies more rationally and to develop alternate energy sources.

This is a challenge which the United States could solve alone with great difficulty and that Europe cannot solve in isolation at all. We strongly prefer and Europe requires a common enterprise.

To this end, the United States proposes that the nations of Europe, North America and Japan establish an Energy Action Group of senior and prestigious individuals, with a mandate to develop within three months an initial action programme for collaboration in all areas of the energy problem. We would leave it to the members of the Nine whether they prefer to participate as the European Community.

The group would have as its goal the assurance of required energy supplies at reasonable cost. It would define broad principles of co-operation, and it would initiate action in specific areas :

- to conserve energy through more rational utilisation of existing supplies ;
- to encourage the discovery and development of new sources of energy ;
- to give producers an incentive to increase supply ;
- to co-ordinate an international programme of research to develop new technologies that use energy more efficiently and provide alternatives to petroleum. The United States would be willing to contribute our particular skills in such areas as the development of the deep seabed.

The Energy Action Group should not be an exclusive organisation of consumers. The producing nations should be invited to join it from the very beginning with respect to any matters of common interest. The problem of finding adequate opportunity for development, and the investment of the proceeds from the sale of energy sources, would appear to be a particularly important area for consumer-producer co-operation.

As an example of a task for the Energy Action Group, I would cite the field of enriching uranium for use in nuclear power reactors. We know that our need for this raw material will be great in the 1980s. We know that electric utilities will wish to assure their supply at the least possible cost. We know that European countries and Japan will wish to have their own facilities to produce at least part of their needs for enriched uranium. Such plants require huge capital investment. What could be more sensible than that we plan together to assure that scarce resources are not wasted by needless duplication ?

The United States is prepared to make a very major financial and intellectual contribution to the objective of solving the energy problem on a common basis. There is no technological problem that the great democracies do not have the capacity to solve together — if they can muster the will and the imagination.

Nous nous sommes donc engagés dans une entreprise de réapprovisionnement, non pas pour prendre parti dans le conflit, mais pour protéger la possibilité de poursuivre après la guerre l'objectif d'un règlement juste et permanent, que certains de nos alliés nous réclamaient avec insistance dès 1967.

Dans le même temps, nous devons garder présentes à l'esprit les causes plus profondes de la crise de l'énergie ; elle n'est pas simplement le fruit de la guerre israélo-arabe ; elle est la conséquence inévitable de la croissance explosive de la demande mondiale, qui ne s'est pas accompagnée d'un développement correspondant des raisons qu'avaient les pays producteurs de satisfaire cette demande. La guerre du Moyen-Orient a rendu aiguë une crise chronique, mais une crise était de toutes façons en préparation. Même lorsqu'on en sera revenu aux niveaux de production d'avant la guerre, il restera toujours le problème de faire concorder la quantité de pétrole que produit le monde avec le niveau de sa consommation.

La seule solution à long terme consiste en un effort massif visant à donner aux producteurs une raison d'accroître leurs livraisons, à encourager les consommateurs à utiliser les approvisionnements existants de manière plus rationnelle et à développer des sources d'énergie de remplacement.

C'est là un défi que les Etats-Unis ne pourraient relever seuls qu'avec une grande difficulté et auquel l'Europe seule ne peut absolument pas faire face. Nous préférons de beaucoup une action commune, dont l'Europe, pour sa part, ne peut se passer.

A cet effet, les Etats-Unis ont proposé que les nations de l'Europe, l'Amérique du nord et le Japon mettent sur pied un groupe d'action pour l'énergie, composé de personnalités prestigieuses et de haut rang, qui aurait pour mandat de mettre au point, dans un délai de trois mois, un premier programme de collaboration active portant sur tous les aspects du problème énergétique. Nous laisserions aux membres de la Communauté des Neuf le soin de décider s'ils préfèrent y participer en tant que Communauté européenne.

Le groupe se fixerait pour objectif d'assurer à des prix raisonnables les approvisionnements d'énergie nécessaires. Il définirait les grands principes de la coopération et entamerait une action dans divers domaines pour :

- conserver l'énergie par une utilisation plus rationnelle des approvisionnements existants ;
- encourager la prospection et la mise en valeur de nouvelles sources d'énergie ;
- encourager les producteurs à augmenter leurs livraisons ;
- coordonner un programme international de recherches pour mettre au point de nouvelles techniques d'utilisation de l'énergie et fournir des produits de remplacement du pétrole. Les Etats-Unis seraient disposés à apporter la contribution de leurs compétences dans des domaines tels que l'exploitation des grands fonds marins.

Le groupe d'action pour l'énergie ne devrait pas être une organisation réservée exclusivement aux pays consommateurs. Les pays producteurs devraient être invités à y participer dès le début pour toutes les questions d'intérêt commun. [Le problème des occasions appropriées pour la mise en valeur, et de l'investissement du produit de la vente des sources d'énergie paraît être un domaine particulièrement important de coopération entre consommateurs et producteurs.]

Comme exemple des tâches que pourrait entreprendre le groupe d'action pour l'énergie, je citerai le domaine de l'uranium enrichi utilisé dans les génératrices nucléaires. Nous savons que nos besoins de cette matière brute seront importants dans les années 1980. Nous savons que les compagnies de production d'électricité désireront assurer leur approvisionnement au prix le plus faible possible. Nous savons que les pays européens et le Japon voudront disposer de leurs propres installations pour produire au moins une partie de l'uranium enrichi dont ils ont besoin. De telles usines exigent un énorme investissement de capital. Serait-il rien de plus raisonnable que d'établir un programme commun afin que nos maigres ressources ne soient pas gaspillées par d'inutiles efforts parallèles ?

Les Etats-Unis sont prêts à apporter une contribution de toute première importance, sur le plan du financement comme sur celui des idées, à la solution du problème de l'énergie sur une base commune. Il n'existe pas de problème technique que les grandes démocraties n'aient la capacité de résoudre ensemble — si elles arrivent à mobiliser la volonté et l'imagination nécessaires.

The energy crisis of 1973 can become the economic equivalent of the Sputnik challenge of 1957. The outcome can be the same. Only this time, the giant step for mankind will be one that America and its closest partners take together for the benefit of all mankind.

We have every reason of duty and self-interest to preserve the most successful partnership in history. The United States is committed to making the Atlantic community a vital positive force for the future as it was for the past. What has recently been taken for granted must now be renewed. This is not an American challenge to Europe ; it is history's challenge to us all.

The United Kingdom, we believe, is in a unique position. We welcome your membership in the European Community — though the loosening of some of our old ties has been painful at times. But you can make another historic contribution in helping develop between the United States and a unifying Europe the same special confidence and intimacy that benefited our two nations for decades. We are prepared to offer a unifying Europe a "special relationship", for we believe that the unity of the western world is essential for the well-being of all its parts.

In his memoirs Secretary Acheson described the events of his visit to London in the spring of 1950. He described the need of his time for an "act of will, a decision to do something", at a crucial juncture.

We require another act of will — a determination to surmount tactical squabbles and legalistic preoccupations and to become the master of our destinies. We in this room are heirs to a rich heritage of trust and friendship. If we are true to ourselves, we have it in our power to extend it to a united Europe and to pass it on, further enriched and ennobled, to succeeding generations.

Source : United States Embassy, Brussels.

175. Declaration on the European identity adopted at the nine-power conference, Copenhagen

14th December 1973

The nine member countries of the European Communities have decided that the time has come to draw up a document on the European identity. This will enable them to achieve a better definition of their relations with other countries and of their responsibilities and the place which they occupy in world affairs. They have decided to define the European identity with the dynamic nature of the Community in mind. They have the intention of carrying the work further in the future in the light of the progress made in the construction of a united Europe.

Defining the European identity involves :

- reviewing the common heritage, interests and special obligations of the Nine, as well as the degree of unity so far achieved within the Community ;
- assessing the extent to which the Nine are already acting together in relation to the rest of the world and the responsibilities which result from this,
- taking into consideration the dynamic nature of European unification.

I. The unity of the nine member countries of the Community

1. The nine European States might have been pushed towards disunity by their history and by selfishly defending misjudged interests. But they have overcome their past enmities and have decided that unity is a basic European necessity to insure the survival of the civilisation which they have in common.

The Nine wish to insure that the cherished values of their legal, political and moral orders are respected, and to preserve the rich variety of their national cultures. Sharing as they do the same attitudes to life, based on a determination to build a society which measures up to the needs of the individual, they are determined to defend the principles of representative democracy, of the rule of law, of social justice — which is the ultimate goal of economic progress — and of respect for human rights. All of these are funda-

La crise de l'énergie de 1973 peut devenir l'équivalent économique du défi lancé en 1957 par le Spoutnik. L'issue peut être la même dans les deux cas. Cette fois, cependant, le pas de géant de l'humanité sera accompli par l'Amérique et ses partenaires les plus proches, au bénéfice de tout le genre humain.

Nous avons toute raison, qu'il s'agisse de devoir ou d'intérêt propre, de préserver la collaboration la plus fructueuse de l'histoire. Les Etats-Unis se sont engagés à faire de la communauté atlantique une force vitale et positive, aussi bien dans l'avenir que par le passé. Ce qui, récemment, était tenu pour acquis doit maintenant être renouvelé. Il ne s'agit pas d'un défi que l'Amérique lancerait à l'Europe ; il s'agit d'un défi que l'histoire nous lance à tous.

A notre avis, le Royaume-Uni se trouve dans une position unique. Nous accueillons avec satisfaction votre entrée dans la Communauté européenne — bien que le relâchement de certains de nos anciens liens se soit parfois avéré douloureux. Mais vous pouvez jouer un nouveau rôle historique en aidant à développer, entre les Etats-Unis et une Europe en voie d'unification, les mêmes relations particulières de confiance et d'étroite amitié qui ont joué au bénéfice de nos deux nations pendant des décennies. Nous sommes prêts à offrir à une Europe qui s'unifie des « relations spéciales », car nous sommes convaincus que l'unité du monde occidental est essentielle au bien-être de tous ses éléments.

Dans ses mémoires, le Secrétaire d'Etat Acheson décrivait les événements qui avaient marqué sa visite à Londres, au printemps de 1950. Il parlait de « l'acte de volonté, de la décision de faire quelque chose » dans des circonstances cruciales, dont le besoin se faisait sentir à son époque.

Il nous faut un nouvel acte de volonté : la résolution de surmonter les querelles tactiques et les préoccupations d'un légalisme étroit et de devenir les maîtres de nos destinées. Nous tous, ici présents dans cette salle, sommes les héritiers d'un riche passé de confiance et d'amitié. Si nous restons fidèles à nous-mêmes, nous avons en nous le pouvoir d'en faire bénéficier une Europe unie et de le transmettre, encore enrichi et ennobli, aux générations à venir.

Source : Ambassade des Etats-Unis, Paris, *USA Documentation économique*, n° 89 ; [Ambassade des Etats-Unis, Bruxelles, *Official Text*, n° 61, 13 décembre 1973 (Traduction U.E.O.)].

175. Déclaration sur l'identité européenne adoptée lors de la Conférence des Neuf à Copenhague

14 décembre 1973

Les neuf pays membres des Communautés européennes ont estimé que le moment était venu de rédiger un document sur l'identité européenne permettant notamment de mieux définir leurs relations avec les autres pays du monde, ainsi que les responsabilités qu'ils assument et la place qu'ils occupent dans les affaires mondiales. Ils ont décidé de définir cette identité dans une perspective dynamique, et avec l'intention de l'approfondir ultérieurement à la lumière du progrès réalisé dans la construction européenne.

L'approche d'une définition de l'identité européenne revient :

- à recenser l'héritage commun, les intérêts propres, les obligations particulières des Neuf et l'état du processus d'unification dans la Communauté ;
- à s'interroger sur le degré de cohésion déjà atteint vis-à-vis du reste du monde et les responsabilités qui en découlent ;
- à prendre en considération le caractère dynamique de la construction européenne.

I. La cohésion des neuf pays membres de la Communauté

1. Les neuf Etats européens, que leur passé et la défense égoïste d'intérêts mal compris auraient pu pousser à la division, ayant dépassé leurs antagonismes, ont décidé de s'unir en s'élevant au niveau des nécessités européennes fondamentales, pour assurer la survie d'une civilisation qui leur est commune.

Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale — finalité du progrès économique — et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne. Les Neuf

mental elements of the European identity. The Nine believe that this enterprise corresponds to the deepest aspirations of their peoples, who should participate in its realisation, particularly through their elected representatives.

2. The Nine have the political will to succeed in the construction of a united Europe.

On the basis of the Treaties of Paris and Rome setting up the European Communities and of subsequent decisions, they have created a Common Market, based on a customs union, and have established institutions, common policies and machinery for co-operation. All these are an essential part of the European identity. The Nine are determined to safeguard the elements which make up the unity they have achieved so far and the fundamental objectives laid down for future development at the summit conferences in The Hague and Paris.

On the basis of the Luxembourg and Copenhagen reports, the nine governments have established a system of political co-operation with a view to determining common attitudes and, where possible and desirable, common action. They propose to develop this further.

In accordance with the decision taken at the Paris conference, the Nine reaffirm their intention of transforming the whole complex of their relations into a European union before the end of the present decade.

3. The diversity of cultures within the framework of a common European civilisation, the attachment to common values and principles, the increasing convergence of attitudes to life, the awareness of having specific interests in common and the determination to take part in the construction of a united Europe, all give the European identity its originality and its own dynamism.

4. The construction of a united Europe, which the nine member countries of the Community are undertaking, is open to other European nations who share the same ideals and objectives.

5. The European countries have, in the course of their history, developed close ties with many other parts of the world. These relationships, which will continue to evolve, constitute an assurance of progress and international equilibrium.

6. Although in the past the European countries were individually able to play a major rôle on

the international scene, present international problems are difficult for any of the Nine to solve alone. International developments and the growing concentration of power and responsibility in the hands of a very small number of great powers mean that Europe must unite and speak increasingly with a single voice if it wants to make itself heard and play its proper rôle in the world.

7. The Community, the world's largest trading group, could not be a closed entity. It has close links with the rest of the world as regards its supplies and market outlets. For this reason the Community, while remaining in control of its own trading policies, intends to exert a positive influence on world economic relations with a view to the greater well-being of all.

8. The Nine, one of whose essential aims is to maintain peace, will never succeed in doing so if they neglect their own security. Those of them who are members of the Atlantic Alliance consider that in present circumstances there is no alternative to the security provided by the nuclear weapons of the United States and by the presence of North American forces in Europe; and they agree that in the light of the relative military vulnerability of Europe, the Europeans should, if they wish to preserve their independence, hold to their commitments and make constant efforts to insure that they have adequate means of defence at their disposal.

II. The European identity in relation to the world

9. The Europe of the Nine is aware that, as it unites, it takes on new international obligations. European unification is not directed against anyone, nor is it inspired by a desire for power. On the contrary, the Nine are convinced that their union will benefit the whole international community since it will constitute an element of equilibrium and a basis for co-operation with all countries, whatever their size, culture or social system. The Nine intend to play an active rôle in world affairs and thus to contribute, in accordance with the purposes and principles of the United Nations Charter, to insuring that international relations have a more just basis, that prosperity is more equitably shared and that the security of each country is more effectively guaranteed. In pursuit of these objectives the Nine

sont persuadés que cette entreprise correspond aux aspirations profondes de leurs peuples et doit être poursuivie avec leur participation, notamment par leurs représentants élus.

2. Les Neuf ont la volonté politique de mener à bien la construction européenne.

Sur la base des Traités de Paris et de Rome instituant les Communautés européennes ainsi que sur la base des actes subséquents, ils ont établi un Marché commun, fondé sur une union douanière, créé des institutions et développé des politiques communes et des mécanismes de coopération qui font partie intégrante de l'identité européenne. Ils sont déterminés à sauvegarder les éléments constitutifs de leur unité et les objectifs fondamentaux de leur évolution future tels qu'ils ont été définis lors des sommets de La Haye et de Paris.

Sur la base des rapports de Luxembourg et de Copenhague, les neuf gouvernements ont établi un système de coopération politique afin d'aboutir à des attitudes concertées et, autant qu'il est possible et souhaitable, à des actions communes. Ils entendent développer cette coopération.

Conformément aux décisions de la Conférence de Paris, les Neuf réaffirment leur intention de transformer, avant la fin de la décennie en cours, l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

3. Cette variété des cultures dans le cadre d'une même civilisation européenne, cet attachement à des valeurs et des principes communs, ce rapprochement des conceptions de la vie, cette conscience de posséder en commun des intérêts spécifiques et cette détermination de participer à la construction européenne donnent à l'identité européenne son caractère original et son dynamisme propre.

4. La construction européenne entreprise par les neuf pays membres de la Communauté est ouverte aux autres nations européennes qui partagent les mêmes idéaux et les mêmes objectifs.

5. Les pays d'Europe ont, au cours de leur histoire, développé des liens très étroits avec de nombreuses autres parties du monde. Si ces rapports sont naturellement appelés à connaître une constante évolution, ils n'en constituent pas moins un gage de progrès et d'équilibre international.

6. Si, dans le passé, les pays européens ont été à même de jouer individuellement un rôle majeur

sur la scène internationale, les problèmes internationaux actuels peuvent difficilement être résolus par chacun d'eux seul. Les changements survenus dans le monde et la concentration croissante des pouvoirs et des responsabilités entre les mains d'un très petit nombre de grandes puissances impliquent que l'Europe s'unisse et, de plus en plus, parle d'une seule voix, si elle veut se faire entendre et jouer le rôle mondial qui lui revient.

7. La Communauté, qui occupe la première place dans les échanges mondiaux, ne saurait constituer une entité économique fermée. Étroitement liée au reste du monde quant à ses approvisionnements et à ses marchés, la Communauté, tout en restant maîtresse de sa politique d'échanges, entend exercer une influence positive sur les relations économiques mondiales en ayant en vue l'amélioration du bien-être de tous.

8. Les Neuf, dont un but essentiel est le maintien de la paix, n'y parviendront jamais en négligeant leur propre sécurité. Ceux qui sont membres de l'Alliance atlantique considèrent qu'il n'y a pas actuellement d'alternative à la sécurité qu'assurent les armes nucléaires des Etats-Unis et la présence des forces de l'Amérique du nord en Europe ; et ils sont d'accord pour estimer qu'au regard de sa relative vulnérabilité militaire, l'Europe doit, si elle entend préserver son indépendance, tenir ses engagements et veiller, dans un constant effort, à disposer d'une défense adéquate.

II. *L'identité européenne par rapport au monde*

9. L'Europe des Neuf est consciente des devoirs internationaux que lui impose son unification. Celle-ci n'est dirigée contre personne ni inspirée par une quelconque volonté de puissance. Au contraire, les Neuf sont convaincus que leur union sera bénéfique pour la communauté internationale tout entière, en constituant un élément d'équilibre et un pôle de coopération avec toutes les nations, quels que soient leur dimension, leur culture et leur système social. Ils entendent jouer un rôle actif dans les affaires mondiales et contribuer ainsi, dans le respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, à ce que les relations internationales soient fondées sur plus de justice, à ce que l'indépendance et l'égalité des Etats soient mieux préservées, la prospérité mieux partagée et la sécurité de chacun mieux

should progressively define common positions in the sphere of foreign policy.

10. As the Community progresses towards a common policy in relation to third countries, it will act in accordance with the following principles :

A. The Nine, acting as a single entity, will strive to promote harmonious and constructive relations with these countries. This should not, however, jeopardise, hold back or affect the will of the Nine to progress towards European union within the time limits laid down.

B. In future when the Nine negotiate collectively with other countries, the institutions and procedures chosen should enable the distinct character of the European entity to be respected.

C. In bilateral contacts with other countries, the member States of the Community will increasingly act on the basis of agreed common positions.

11. The Nine intend to strengthen their links, in the present institutional framework, with the member countries of the Council of Europe, and with other European countries with whom they already have friendly relations and close co-operation.

12. The Nine attach essential importance to the Community's policy of association.

Without diminishing the advantages enjoyed by the countries with which it has special relations, the Community intends progressively to put into operation a policy for development aid on a worldwide scale in accordance with the principles and aims set out in the Paris summit declaration.

13. The Community will implement its undertakings towards the Mediterranean and African countries in order to reinforce its longstanding links with these countries.

The Nine intend to preserve their historic links with the countries of the Middle East and to co-operate over the establishment and maintenance of peace, stability and progress in the region.

14. The close ties between the United States and Europe of the Nine — who share values and aspirations based on a common heritage — are mutu-

ally beneficial and must be preserved ; these ties do not conflict with the determination of the Nine to establish themselves as a distinct and original entity. The Nine intend to maintain their constructive dialogue and to develop their co-operation with the United States on the basis of equality and in a spirit of friendship.

15. The Nine also remain determined to engage in close co-operation and to pursue a constructive dialogue with the other industrialised countries, such as Japan and Canada, which have an essential rôle in maintaining an open and balanced world economic system. They appreciate the existing fruitful co-operation with these countries, particularly in OECD.

16. The Nine have contributed, both individually and collectively, to the first results of a policy of détente and co-operation with the USSR and the East European countries. They are determined to carry this policy further forward on a reciprocal basis.

17. Conscious of the major rôle played by China in international affairs, the Nine intend to intensify their relations with the Chinese Government and to promote exchanges in various fields as well as contacts between European and Chinese leaders.

18. The Nine are also aware of the important rôle played by other Asian countries. They are determined to develop their relations with these countries as is demonstrated, as far as commercial relations are concerned, by the declaration of intent made by the Community at the time of its enlargement.

19. The Nine are traditionally bound to the Latin American countries by friendly links and many other contacts ; they intend to develop these. In this context they attach great importance to the agreements concluded between the European Community and certain Latin American countries.

20. There can be no real peace if the developed countries do not pay more heed to the less favoured nations. Convinced of this fact, and conscious of their responsibilities and particular obligations, the Nine attach very great importance to the struggle against underdevelopment. They are, therefore, resolved to intensify their efforts in the fields of trade and development aid and to strengthen international co-operation to these ends.

assurée. Cette volonté doit conduire progressivement les Neuf à définir des positions communes dans le domaine de la politique étrangère.

10. A mesure que la Communauté élaborera une politique commune envers des pays tiers, elle s'inspirera des principes suivants :

(a) Les Neuf, agissant en tant qu'entité distincte, s'appliqueront à promouvoir des rapports harmonieux et constructifs avec ces pays ; ces rapports ne doivent ni compromettre, ni retarder ou affecter leur volonté de progresser, selon les échéances prévues, vers l'union européenne.

(b) Lors des négociations futures qui mettront en présence les Neuf, collectivement, et d'autres pays, les cadres et procédures choisis devront permettre que soit respecté le caractère spécifique de l'entité européenne.

(c) Dans leurs contacts bilatéraux avec d'autres pays, les pays membres de la Communauté se baseront dans une mesure croissante sur des positions communes établies entre eux.

11. Les Neuf entendent resserrer, dans les cadres existants, leurs liens avec les pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres pays européens avec lesquels existent déjà des rapports d'amitié et de coopération étroits.

12. Les Neuf attachent une importance essentielle à la politique d'association menée par la Communauté.

Sans diminuer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, la Communauté se propose de mettre en œuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale conformément aux principes et aux objectifs de la déclaration de Paris.

13. La Communauté assurera la mise en œuvre des engagements communautaires avec les pays du bassin méditerranéen et de l'Afrique en vue de renforcer les liens qui existent de longue date avec ces pays.

Les Neuf souhaitent préserver leurs liens historiques avec tous les pays du Proche-Orient et coopérer à l'établissement et au maintien de la paix, de la stabilité et du progrès dans cette région.

14. Les liens étroits qui existent entre les Etats-Unis et l'Europe des Neuf, qui partagent des valeurs et des aspirations fondées sur un héri-

tage commun, sont mutuellement bénéfiques et doivent être préservés. Ils n'affectent pas la détermination des Neuf de s'affirmer comme une entité distincte et originale. Les Neuf entendent maintenir leur dialogue constructif avec les Etats-Unis et développer leur coopération avec eux, sur une base d'égalité et dans un esprit d'amitié.

15. Les Neuf demeurent déterminés à entretenir des rapports d'étroite coopération et à poursuivre un dialogue constructif avec les autres pays industrialisés, tels le Japon et le Canada, dont le rôle est essentiel pour le maintien d'un ordre économique mondial ouvert et équilibré. Ils se félicitent de la coopération fructueuse avec ces pays, notamment au sein de l'O.C.D.E.

16. Les Neuf, qui ont contribué, tant par leur action propre que par leur effort commun, aux premiers résultats d'une politique de détente et de coopération avec l'U.R.S.S. et les autres pays de l'Europe de l'Est, s'attachent à la développer sur la base de la réciprocité.

17. Les Neuf, conscients du rôle majeur de la Chine dans les relations internationales, entendent intensifier leurs relations avec le gouvernement chinois et promouvoir les échanges dans les divers domaines, ainsi que les contacts entre dirigeants européens et chinois.

18. Les Neuf sont également conscients du rôle important qui incombe aux autres pays asiatiques. Ils sont déterminés à développer leurs relations avec ces pays, ainsi qu'en témoigne en matière commerciale, la déclaration d'intention faite par la Communauté à l'occasion de son élargissement.

19. Les Neuf, qui ont traditionnellement avec les pays d'Amérique latine des relations d'amitié et des échanges de toutes sortes, entendent développer les unes et les autres. Ils attribuent à cet égard un grand intérêt aux accords conclus entre les Communautés européennes et certains pays d'Amérique latine.

20. Il ne peut y avoir de véritable paix si les pays développés ne portent pas davantage attention aux peuples moins favorisés. Forts de cette certitude et conscients de leurs responsabilités et obligations particulières, les Neuf attachent une importance capitale à la lutte contre le sous-développement dans le monde. Ils sont déterminés, en conséquence, à intensifier leurs efforts dans les domaines du commerce et de l'aide au développement, et à renforcer la coopération internationale à cet effet.

21. The Nine will participate in international negotiations in an outward-looking spirit, while preserving the fundamental elements of their unity and their basic aims. They are also resolved to contribute to international progress, both through their relations with third countries and by adopting common positions wherever possible in international organisations, notably the United Nations and the specialised agencies.

III. *The dynamic nature of the construction of a united Europe*

22. The European identity will evolve as a function of the dynamic of the construction of a united Europe. In their external relations, the Nine propose progressively to undertake the definition of their identity in relation to other countries or groups of countries. They believe that in so doing they will strengthen their own cohesion and contribute to the framing of a genuinely European foreign policy. They are convinced that building up this policy will help them to tackle with confidence and realism further stages in the construction of a united Europe, thus making easier the proposed transformation of the whole complex of their relations into a European union.

Source : French Embassy, New York.

176. Communiqué issued after the nine-power conference, Copenhagen

15th December 1973

The Heads of State or Government of the member States of the European Community met in Copenhagen on 14th and 15th December 1973 at the invitation of the Prime Minister of Denmark. The President of the Commission participated actively in their work on Community questions. They agreed as follows :

1. The nine countries affirm their common will that Europe should speak with one voice in important world affairs. They adopted the declaration on the European identity, which defines, with the dynamic nature of the Community in mind, the principles which are to underlie their action.

2. They decided to speed up the work required to define the European union which they had set themselves as their major objective at the Paris summit. They asked the Presidency to make the necessary proposals without delay.

3. They decided to meet more frequently. These meetings will be held whenever justified by the circumstances and when it appears necessary to provide a stimulus or to lay down further guidelines for the construction of a united Europe. They also agreed to meet whenever the international situation so requires.

It will be for the country providing the President to convene these meetings and to make detailed proposals concerning their preparation and organisation.

The Heads of State or Government attach the greatest importance to the institutions of the Community playing their full rôle and to the necessary decisions being taken there in good time.

4. It was agreed that the Foreign Ministers of the member States should, at their next meeting, decide on the means by which a common position should be worked out quickly in times of crisis. The development of political co-operation will also enable them to make joint assessments of crisis situations, with the aim of foreseeing them and of taking the measures needed to deal with them.

5. They confirmed their support for the policy of international détente which respects the independence and security of each State and the rules laid down in the Charter of the United Nations for the prevention and settlement of conflicts.

6. They agreed that the growing unity of the Nine would strengthen the West as a whole and will be beneficial for the relationship between Europe and the United States.

7. The Heads of State or Government welcome the convening of a peace conference in Geneva and call on the participants to make every effort to achieve a just and lasting settlement at an early date. The nine governments are ready to assist in the search for peace and in the guaranteeing of a settlement.

21. Les Neuf participeront aux négociations internationales avec un esprit ouvert, en préservant les éléments constitutifs de leur unité et leurs objectifs fondamentaux. En outre, les Neuf sont décidés à contribuer au progrès international non seulement dans le cadre de leurs rapports avec des pays tiers, mais aussi par les positions communes qu'ils entendent prendre, chaque fois que c'est possible, dans les organisations internationales, notamment l'organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

III. *Caractère dynamique de la construction européenne*

22. L'identité européenne est appelée à évoluer en fonction de la dynamique de la construction de l'Europe. Dans le domaine des relations extérieures, les Neuf s'attacheront notamment à définir progressivement leur identité vis-à-vis des autres entités politiques. Ce faisant, ils ont conscience de renforcer leur cohésion interne et de contribuer à l'élaboration d'une politique proprement européenne. Ils sont convaincus que la mise en œuvre progressive de cette politique sera un des éléments essentiels devant permettre à leurs pays d'aborder avec réalisme et confiance les stades ultérieurs de la construction européenne, en facilitant la transformation prévue de l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

Source : *Europe Documents*, n° 779, 15 décembre 1973.

176. Communiqué publié à l'issue de la Conférence des Neuf à Copenhague

15 décembre 1973

Les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne se sont réunis à Copenhague les 14 et 15 décembre 1973 à l'invitation du Premier ministre de Danemark. Le Président de la Commission a participé activement à leurs travaux pour les questions intéressant les Communautés. Ils sont convenus de ce qui suit :

1. Les neuf pays affirment leur commune volonté de voir l'Europe parler d'une même voix dans les grandes affaires du monde. Ils ont adopté la déclaration sur l'identité européenne qui définit, dans une perspective dynamique, les principes dont s'inspirera leur action.

2. Ils ont décidé l'accélération des travaux nécessaires à la définition de l'union européenne dont ils ont fait leur objectif primordial lors de la Conférence de Paris. Ils ont demandé à la présidence de faire, sans délai, des propositions utiles à cette fin.

3. Ils ont décidé de se réunir plus fréquemment. De telles réunions se tiendront lorsque les circonstances les rendront opportunes et lorsque des impulsions ou la définition de nouvelles orientations pour la construction européenne apparaîtront nécessaires.

C'est au pays exerçant la présidence qu'il revient de convoquer de telles réunions et d'en proposer les modalités de préparation et d'organisation.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement attachent la plus grande importance à ce que les institutions communautaires fonctionnent pleinement et que les décisions nécessaires y soient prises en temps utile.

4. Ils sont convenus également de se réunir à tout moment quand la situation internationale l'exige.

Ils sont convenus que les ministres des affaires étrangères des Etats membres devraient, lors de leur prochaine réunion, arrêter les moyens par lesquels une attitude commune pourrait être développée rapidement en temps de crise. Le développement de la coopération politique pourra également permettre de porter une évaluation sur les situations de crise, afin de les prévoir et de définir des positions communes pour faire face à ces situations.

5. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont affirmé leur attachement à la politique de détente internationale, dans le respect de l'indépendance et de la sécurité de chaque Etat et des règles définies par la Charte des Nations Unies pour la prévention et le règlement des conflits.

Ils sont convenus que l'unité croissante des Neuf renforcera l'Occident tout entier et sera bénéfique aux rapports de l'Europe avec les Etats-Unis.

6. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se félicitent de la réunion d'une conférence de la paix à Genève et lancent un appel aux participants afin qu'ils ne ménagent aucun effort pour arriver rapidement à un accord juste et durable. Les neuf gouvernements sont prêts à offrir leur aide en vue de la recherche de la paix et de la garan-

The Heads of State or Government reaffirmed the united stand of their governments on the Middle East question embodied in the declaration issued on 6th November. Recent events have strengthened them in their view that the security of all States in the area, whether it be Israel or her Arab neighbour, can only be based on the full implementation of Security Council Resolution 242 in all its parts taking into account also the legitimate rights of the Palestinians.

The Heads of State or Government are convinced that the requirements of sovereignty and the requirements of security can be met by the conclusion of peace agreements including among other arrangements international guarantees and the establishment of demilitarised zones.

They will inform the Secretary-General of the United Nations thereof.

8. As regards the European Communities, the Heads of State or Government reaffirmed the importance they attach to what the Community has already achieved and their will to see it develop. After examining the progress already made in implementing earlier decisions they agreed :

- to invite the Community institutions to take measures to achieve more rapid progress towards the full establishment of economic and monetary union building on the decisions already taken ;
- to seek actively the definition of a common position on reform of the international monetary situation, to increase the instruments at the disposal of the European monetary co-operation fund and to strengthen the co-ordination of their action to deal with destabilising capital movements, in order to create an area of stability in Europe ;
- the Heads of State and Government agreed that the regional development fund should be established on 1st January 1974. As an expression of their positive attitude to the establishment of the fund they agreed to recommend to their Foreign Ministers that the Council of the

European Communities at its next session shall take the necessary decisions concerning the size and the distribution of the fund and the criteria for the fund's operations ;

- to make the functioning of the Community's institutions more effective by improving co-operation between the Council, the Commission and the Parliament, by a more rapid procedure for the settlement of questions submitted to the Community authorities and by reinforcing its financial control, involving *inter alia* the establishment of an independent Community audit board and the strengthening of the rôle of the European Parliament in budgetary matters ;
- that the Foreign Ministers at the next session of the Council of the European Communities find a solution to enable the Faroe Islands to postpone their decision concerning membership of the European Communities until the result of the conference on the law of the sea is known ;
- to implement a social action programme having as its aims the achievement of full and better employment in the Community, the improvement of living and working conditions in a way which makes possible their harmonisation while the improvement is being maintained, and growing participation by the social partners in the Community's economic and social decisions and by workers in the activities of enterprises ;
- the Heads of State or Government, mindful of the importance they attach to problems arising from international trade in primary products and raw materials, asked the Commission to prepare a detailed study and to put proposals to the Council ;
- to develop more actively between them a common policy on industrial, scientific and technological co-operation in all fields.

tie d'un règlement. Ils en informeront le Secrétaire général de l'O.N.U.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé la position commune de leurs gouvernements sur la question du Moyen-Orient, telle qu'elle est contenue dans la déclaration publiée le 6 novembre. De récents événements les ont renforcés dans leur conviction que la sécurité de tous les Etats de cette région, qu'il s'agisse d'Israël ou de ses voisins arabes, est liée à la pleine application de la Résolution n° 242 du Conseil de sécurité dans toutes ses parties, en prenant aussi en considération les droits légitimes des Palestiniens.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus que les exigences en matière de souveraineté et les exigences en matière de sécurité peuvent être satisfaites par la conclusion d'accords de paix comprenant entre autres arrangements des garanties internationales et l'établissement de zones démilitarisées.

7. En ce qui concerne les Communautés européennes, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont réaffirmé leur attachement à l'acquis communautaire et leur volonté de le voir développer. Après avoir examiné les progrès déjà réalisés dans l'application des décisions antérieures, ils sont convenus de ce qui suit :

- d'inviter les institutions communautaires à prendre les dispositions nécessaires pour réaliser des progrès plus rapides vers la mise en œuvre complète de l'union économique et monétaire en partant des décisions déjà prises ;
- de poursuivre activement la formulation d'une position commune sur la réforme du système monétaire international, d'accroître les moyens mis à la disposition du Fonds européen de coopération monétaire et de renforcer la coordination de leurs actions contre les mouvements perturbateurs de capitaux, afin de créer en Europe une zone de stabilité ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus que le Fonds de développement régional devrait être instauré le 1^{er} janvier 1974. Pour exprimer leur attitude positive quant à l'établissement du fonds, ils sont convenus d'adresser des recommandations à leurs ministres

des affaires étrangères afin que le Conseil prenne, lors de sa prochaine session, les décisions nécessaires en ce qui concerne le volume et la répartition du fonds ainsi que les critères régissant ses opérations ;

- de mettre en œuvre un programme d'action sociale ayant pour objectifs la réalisation du plein et meilleur emploi dans la Communauté, l'amélioration des conditions de vie et de travail permettant leur égalisation dans le progrès et la participation croissante des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la Communauté et des travailleurs à la vie des entreprises ;
- de rendre plus efficace le fonctionnement des institutions de la Communauté par l'amélioration de la collaboration entre le Conseil, la Commission et l'Assemblée, par une procédure plus rapide pour le règlement des questions soumises aux instances communautaires et par le renforcement du contrôle financier, comportant entre autres la création d'une cour des comptes communautaire indépendante et le renforcement du rôle de l'Assemblée européenne en matière budgétaire ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus d'adresser à leurs ministres des affaires étrangères des recommandations afin que le Conseil des Communautés européennes trouve, lors de sa prochaine session, une solution permettant aux Iles Féroé de différer leur décision d'adhérer aux Communautés européennes jusqu'à ce que le résultat de la conférence sur le droit de la mer soit connu ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement, conscients de l'importance qu'ils attachent aux problèmes posés par les échanges internationaux de matières premières et de produits de base, ont demandé à la Commission d'en faire une étude approfondie et de soumettre des propositions au Conseil ;
- les chefs d'Etat ou de gouvernement demandent à la Communauté de développer plus activement une politique commune de coopération industrielle, scientifique et technologique dans tous les domaines.

9. The Heads of State or Government have considered the question of energy in a separate paper, attached to this declaration.

10. The Heads of State or Government are convinced that a united Europe will be able to play a rôle consonant with its history and its abilities in the service of economic and social progress in the Community, of the growth and industrialisation of developing countries and of peace between all nations.

ANNEX

Energy

The Heads of State or Government considered that the situation produced by the energy crisis is a threat to the world economy as a whole, affecting not only developed but also developing countries. A prolonged scarcity of energy resources would have grave effects on production, employment and balances of payment within the Community.

The Heads of State or Government therefore agreed on the necessity for the Community of taking immediate and effective action along the following lines.

The Council should adopt at its session of 17th-18th December 1973 the Community instruments which will enable the Commission to establish by 15th January 1974 comprehensive energy balance sheets covering all relevant aspects of the energy situation in the Community.

The Commission should on this basis proceed to examine all present or foreseeable repercussions of the energy supply situation on production, employment, prices and balances of payments, as well as on the development of monetary reserves.

The Heads of State or Government ask the Commission to present by 31st January 1974 proposals on which the Council will be invited to decide as quickly as possible and in principle before 28th February 1974 to insure the orderly functioning of the common market for energy.

In this context the Commission is asked to submit to the Council as quickly as possible for rapid decision proposals aimed at resolving in a

concerted manner the problems raised by the developing energy crisis.

For the same reasons they asked the Council to adopt provisions to insure that all member States introduce on a concerted and equitable basis measures to limit energy consumption.

With a view to securing the energy supplies of the Community the Council will adopt a comprehensive Community programme on alternative sources of energy. This programme will be designed to promote a diversification of supplies by developing existing resources, accelerating research in new sources of energy and creating new capacities of production, notably a European capacity for enrichment of uranium, seeking the concerted harmonious development of existing projects.

The Heads of State or Government confirmed the importance of entering into negotiations with oil-producing countries on comprehensive arrangements comprising co-operation on a wide scale for the economic and industrial development of these countries, industrial investments and stable energy supplies to the member countries at reasonable prices.

They furthermore considered it useful to study with other oil-consuming countries within the framework of the OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) ways of dealing with the common short- and long-term energy problems of consumer countries.

The Council should establish at its session of 17th-18th December 1973 an energy committee of senior officials which is responsible for implementing the energy policy measures adopted by the Council.

Source: Commission of the European Communities document SEC(73)4928.

177. Resolution on the implementation of the second stage of economic and monetary union in the Community adopted by the Council of the European Communities, Brussels

17th December 1973

(Extract)

The Council of the European Communities,
Having regard to the final communiqué of the conference of Heads of State or of Govern-

8. Les chefs d'Etat ou de gouvernement se sont prononcés sur les questions d'énergie dans un document séparé, joint à la présente déclaration.

9. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des Neuf sont persuadés que, par son union, l'Europe pourra jouer un rôle à la mesure de son histoire et de ses capacités au service du progrès économique et social à l'intérieur de la Communauté, de la croissance et de l'industrialisation des pays en voie de développement ainsi que de la paix entre toutes les nations.

ANNEXE

Energie

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont considéré que la situation créée par la crise de l'énergie constitue une menace pour l'ensemble de l'économie mondiale, qui affecte non seulement les pays développés mais aussi les pays en voie de développement. Une pénurie prolongée des ressources en énergie aurait de graves conséquences pour la production, l'emploi et la balance des paiements des pays de la Communauté.

C'est pourquoi les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus de la nécessité pour la Communauté d'adopter immédiatement des mesures efficaces selon les modalités suivantes.

Le Conseil devrait adopter immédiatement les dispositions communautaires nécessaires en vue d'autoriser la Commission à établir avant le 15 janvier 1974 des bilans énergétiques exhaustifs englobant tous les aspects importants de la situation énergétique dans la Communauté.

Sur cette base, la Commission devrait procéder à un examen de toutes les répercussions actuelles ou prévisibles que la situation de l'approvisionnement en énergie pourrait avoir sur la production, l'emploi, les prix et les balances des paiements, ainsi que sur l'évolution des réserves monétaires.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement demandent à la Commission de présenter avant le 31 janvier 1974 des propositions sur lesquelles le Conseil sera invité à statuer dans les plus brefs délais et en principe avant le 28 février 1974 en vue d'assurer un fonctionnement ordonné du marché commun de l'énergie.

Dans ce contexte, la Commission est priée de soumettre le plus vite possible au Conseil, pour décision rapide, des propositions tendant

à résoudre de manière concertée les problèmes que pose l'évolution de la crise actuelle de l'énergie.

Pour les mêmes raisons, ils demandent au Conseil d'adopter des dispositions assurant que tous les Etats membres prennent sur des bases concertées et équitables des mesures en vue de restreindre la consommation d'énergie.

En vue d'assurer l'approvisionnement en énergie de la Communauté, le Conseil adoptera un programme communautaire global relatif aux sources d'énergie de rechange. Ce programme devrait promouvoir une diversification de l'approvisionnement en développant les ressources existantes, en accélérant la recherche de nouvelles capacités de production et notamment une capacité européenne d'enrichissement de l'uranium recherchant un développement concerté et harmonieux des projets existants.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont confirmé l'importance qu'ils attachent à l'ouverture avec les pays producteurs de pétrole de négociations sur un régime global comprenant une coopération étendue en vue du développement économique et industriel de ces pays, d'investissements industriels et de l'approvisionnement stable des pays membres en énergie à des prix raisonnables.

Ils ont considéré en outre qu'il était utile d'étudier avec d'autres pays consommateurs de pétrole, dans le cadre de l'O.C.D.E., les moyens de traiter les problèmes énergétiques communs à court et à long terme qui se posent aux pays consommateurs.

Le Conseil devrait instituer, lors de sa session des 17 et 18 décembre 1973, un comité de l'énergie composé de hauts fonctionnaires, responsable de l'application des mesures de politique énergétique arrêtées par le Conseil.

Source : Commission des Communautés européennes, document SEC(73)4928, 17 décembre 1973.

177. Résolution concernant la réalisation d'une deuxième étape de l'union économique et monétaire dans la Communauté adoptée par le Conseil des Communautés européennes à Bruxelles

17 décembre 1973

(Extrait)

Le Conseil des Communautés européennes,

Vu le communiqué final de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des 19 et

ment held on 19th and 20th October 1972, and in particular item 1 of the section on economic and monetary union ;

Having regard to the draft from the Commission ;

Having regard to the Opinion of the European Parliament ;

Having regard to the Opinion of the Economic and Social Committee ;

Has adopted this resolution :

I

A second stage of economic and monetary union shall begin on 1st January 1974 and be completed at the latest by 31st December 1976.

In observance of the principles and requirements set out in the resolution of 22nd March 1971 and in the light of the results achieved and the difficulties encountered during the first stage, the objective during this second stage shall be to make considerable progress towards economic and monetary union so that this union may be completed by the deadline set for 1980.

II

The Council believes that it is of the greatest importance that the economic and monetary policies conducted within the Community should be pursued along highly convergent lines.

1. The Council shall immediately adopt a directive on the promotion of stability, growth and full employment in the Community, a decision concerning the achievement of a high degree of convergence of the economic policies pursued by the member States of the Community and a decision setting up an Economic Policy Committee.

For the purpose of acquiring a more thorough knowledge of the problems connected with economic integration in the Community, an Institute of the European Communities for Economic Analysis and Research should be set up in the course of 1974. For the purpose of widening and improving basic information, a programme of harmonisation and co-ordinated development of economic and financial statistics required by the Community should be adopted during 1974.

During the second stage the Council, acting on a proposal from the Commission, shall take

all such further measures as prove necessary for ensuring the full achievement of this high degree of convergence of the economic and monetary policies pursued ; it stresses the need for the institutions of the Community to do everything in their power to ensure that the procedures are carried out efficiently and that the policies conducted are in line with the objectives set.

2. Co-ordination of the budgetary policies of the member States is to be strengthened and the execution of public budgets to be examined regularly. In particular, the extent and movement of budget assets and balances and the way they are financed or utilised must be closely supervised.

Measures will have to be taken insofar as they are necessary for economic and monetary union, for the progressive harmonisation of the instruments of budgetary policy and of the methods of establishing budgets.

3. The Council agrees that the tax harmonisation programme which is necessary in the context of economic and monetary union should be drawn up during 1974.

The Council shall establish by 31st March 1974 a timetable of deadlines for work already under way.

4. The Council confirms that the total and irrevocable convertibility of currencies, the elimination of margins of fluctuation of exchange rates and the irrevocable establishment of parity relationships constitute one of the objectives to be reached by 1980.

To this end, during the second stage the currency relationship within the Community should be as stable as possible and based on fixed but adjustable parities and excluding fluctuations beyond the agreed limits. The attainment of these objectives implies greater co-ordination of economic and monetary policies and should be accompanied by the implementation and consolidation of structural policies at Community level, in particular in energy, industrial, regional and social matters. It also requires the development of the rôle of the European Monetary Co-operation Fund.

On the basis of the six-monthly report addressed to the Council and the Commission by

20 octobre 1972, et notamment le point 1 du chapitre consacré à l'union économique et monétaire ;

Vu le projet de la Commission ;

Vu l'avis de l'Assemblée ;

Vu l'avis du Comité économique et social,

Adopte la présente résolution :

I

Une deuxième étape de l'union économique et monétaire commence le 1^{er} janvier 1974 pour s'achever au plus tard le 31 décembre 1976.

L'objectif poursuivi au cours de cette deuxième étape est, dans le respect des principes et conditions fixés par la résolution du 22 mars 1971 et compte tenu des résultats obtenus et des difficultés rencontrées au cours de la première étape, d'accomplir des progrès importants dans la voie de l'union économique et monétaire pour permettre la réalisation complète de cette union à l'échéance prévue de 1980.

II

Le Conseil attache la plus grande importance à la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques et monétaires menées dans la Communauté.

1. Dès à présent, le Conseil adopte une directive visant à promouvoir la stabilité, la croissance et le plein emploi dans la Communauté, une décision relative à la réalisation d'un degré élevé de convergence des politiques économiques des Etats membres de la Communauté et une décision instituant un Comité de politique économique.

Pour aider à approfondir la connaissance des problèmes liés à l'intégration économique dans la Communauté, un Institut des Communautés européennes pour l'analyse et la recherche économique devrait être créé dans le courant de l'année 1974. Afin d'élargir et d'améliorer l'information de base, un programme d'harmonisation et de développement coordonné des statistiques économiques et financières nécessaires à la Communauté devrait être adopté en 1974.

Au cours de la deuxième étape, sur proposition de la Commission, le Conseil prendra

toutes les dispositions nouvelles qui se révéleraient nécessaires pour assurer une réalisation effective de ce degré élevé de convergence des politiques économiques et monétaires ; il souligne la nécessité pour les institutions de la Communauté de tout mettre en œuvre pour que les procédures soient appliquées efficacement et que les politiques menées soient conformes aux objectifs fixés.

2. La coordination des politiques budgétaires des Etats membres devra être renforcée et l'exécution des budgets publics examinée régulièrement. En particulier, une stricte surveillance devra être exercée sur l'importance et l'évolution des masses et des soldes budgétaires et sur le financement ou l'utilisation de ces derniers.

Des mesures devront être prises pour autant que nécessaires à l'union économique et monétaire, pour harmoniser progressivement les instruments de la politique budgétaire et les procédures d'élaboration des budgets.

3. Le Conseil est convenu qu'il devra être procédé au cours de l'année 1974 à l'élaboration du programme d'harmonisation fiscale nécessaire dans le cadre de l'union économique et monétaire.

Avant le 31 mars 1974, le Conseil fixera un échéancier pour les travaux actuellement en cours.

4. Le Conseil confirme que la convertibilité totale et irrévocable des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change et la fixation irrévocable des rapports de parité constituent l'un des objectifs à atteindre pour l'année 1980.

Dans cette optique, au cours de la deuxième étape, les relations de change à l'intérieur de la Communauté doivent être caractérisées par une stabilité aussi grande que possible et être fondées sur des parités fixes mais ajustables et ne comportant pas de fluctuations au-delà des limites convenues. La réalisation de ces objectifs implique le renforcement de la coordination des politiques économiques et monétaires et doit s'accompagner dans le même but de la mise en œuvre et du renforcement des politiques structurelles au niveau de la Communauté, notamment en matière énergétique, industrielle, régionale et sociale. Elle nécessite également le développement du rôle du Fonds européen de coopération monétaire.

Sur la base du rapport semestriel d'activité que le Conseil d'administration du Fonds euro-

the Board of Governors of the European Monetary Co-operation Fund and on the basis of results obtained in the field of convergence of economic policies, the Commission may submit proposals to the Council which shall decide upon them after obtaining the opinion of the Monetary Committee.

5. In accordance with the objectives laid down in the resolution of 22nd March 1971, which were confirmed by the conference of Heads of State or of Government held in October 1972, the central banks will have to be organised on a Community basis by the end of 1980 at the latest and the pooling of reserves completed at that time.

To this end, the Community exchange system should be made truly multilateral; the use of the European monetary unit of account should be promoted for this purpose and the fund should receive contributions for its reserves as soon as possible.

The Council shall immediately take the necessary measures for the administration of short-term monetary support pending a decision on the Commission's proposal on the European Monetary Co-operation Fund. The Council requests the Monetary Committee, the Committee of Governors of Central Banks and the Board of Governors of the European Monetary Co-operation Fund to report back to it on this proposal by 31st March 1974 at the latest, in particular for the purpose of determining possible technical means of pooling reserves. The Council shall come to a decision before 30th June 1974.

6. The Council has agreed that, from the beginning of the second stage, the member States of the Community must, in their monetary relations with third countries and international organisations, actively pursue :

- policies compatible with the object of bringing about economic and monetary

union and with the measures adopted to this end ;

- the formulation of common positions to be announced through a single spokesman.

7. The Council observes that, as regards the liberalisation of capital movements within the Community, no progress has been made since 1962.

The achievement, within the Community, of a high degree of freedom of capital movement and the bringing about of a Community capital market demands, on the one hand, the achievement of progress in the harmonisation of monetary policies and, on the other, the implementation of the common control of external movements of capital. Such progress is particularly necessary for the setting up of a Community system governing relations between the Community and third countries.

The Council believes that the Community must provide itself with a Community system for controlling external movements of capital, to be used when required. The Commission shall, before 31st December 1974, submit proposals for establishing this system and for progressively attaining a high degree of freedom of movement of capital within the Community.

8. The importance of the Community budget will entail the obligation for the Community to review its financial practices and to improve upon them. The Commission will submit additional proposals on this to the Council before the end of February 1974.

.....

Source : Council of the European Communities press release 2479/73 (Presse 160).

178. *New Danish Government*

18th December 1973

MM. Poul Hartling	Prime Minister
Ove Guldberg	Foreign Affairs and External Economy
Anders Andersen	Finance
Poul Nyboe Andersen	Economy and Trade
Johan Philipsen	Labour and Housing
Niels Anker Kofoed	Agriculture and Fisheries
Holger Hansen	Environment and Greenlandic Affairs

péen de coopération monétaire présente au Conseil et à la Commission, et des résultats obtenus dans le domaine de la convergence des politiques économiques, la Commission soumet éventuellement des propositions au Conseil qui statue sur celles-ci après avis du Comité monétaire.

5. Conformément aux objectifs fixés dans la résolution du 22 mars 1971 et réaffirmés par la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue en octobre 1972, au plus tard à la fin de 1980, une organisation communautaire des banques centrales devra être instaurée et dès lors la mise en commun des réserves être achevée.

Dans cette perspective, il convient de donner au système communautaire de change un caractère vraiment multilatéral et à cet effet de promouvoir l'usage de l'unité de compte monétaire européenne et d'apporter au fonds aussitôt que possible des éléments de réserves.

Dès à présent, le Conseil prend les dispositions nécessaires pour l'aménagement du soutien monétaire à court terme, en attendant qu'il puisse être statué sur la proposition de la Commission relative au Fonds européen de coopération monétaire. Le Conseil invite le Comité monétaire, le Comité des gouverneurs des banques centrales et le Conseil d'administration du Fonds européen de coopération monétaire à lui faire rapport sur cette proposition au plus tard pour le 31 mars 1974, en particulier afin de mettre en évidence les solutions techniques possibles pour la mise en commun des réserves. Le Conseil statuera avant le 30 juin 1974.

6. Le Conseil est convenu que, dès le début de cette deuxième étape, les Etats membres de la Communauté, dans le domaine des relations monétaires avec les pays tiers et les organisations internationales, poursuivent activement :

— des politiques compatibles avec l'objectif de la réalisation de l'union écono-

mique et monétaire et avec les mesures adoptées à cette fin ;

— la formulation de positions communes à présenter par un porte-parole commun.

7. Le Conseil constate qu'en matière de libéralisation des mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté, aucun progrès n'a été fait par rapport à 1962.

L'instauration, à l'intérieur de la Communauté, d'un degré élevé de liberté des mouvements de capitaux ainsi que la réalisation d'un marché communautaire de capitaux exige, d'une part, l'accomplissement de progrès dans l'harmonisation des politiques monétaires et, d'autre part, la mise en œuvre d'une régulation commune des mouvements extérieurs de capitaux. De tels progrès sont particulièrement nécessaires pour l'établissement d'un système communautaire régissant les rapports entre la Communauté et les pays tiers.

Le Conseil estime que la Communauté doit se munir d'un dispositif de contrôle communautaire des mouvements extérieurs de capitaux, à utiliser le moment venu. La Commission présentera, avant le 31 décembre 1974, des propositions pour l'établissement de ce dispositif et en vue d'atteindre progressivement un degré élevé de liberté des mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté.

8. L'importance du budget communautaire entraîne pour la Communauté l'obligation de réexaminer et d'améliorer ses pratiques financières. La Commission soumettra des propositions supplémentaires à ce sujet au Conseil avant la fin du mois de février 1974.

.....

Source : Conseil des Communautés européennes, document 2479/73 (Presse 160).

178. Composition du nouveau gouvernement danois

18 décembre 1973

MM. Poul Hartling
Ove Guldberg
Anders Andersen
Poul Nyboe Andersen
Johan Philipsen
Niels Anker Kofod
Holger Hansen

Premier ministre
Affaires étrangères et économie extérieure
Finances
Economie et commerce
Travail et logement
Agriculture et pêcheries
Environnement et affaires groenlandaises

Mrs. Nathalie Lind
 Miss Tove Nielsen
 MM. Erling Broendum
 Jacob Soerensen
 Kresten Damsgaard

Justice and Cultural Affairs
 Education
 Defence
 Interior and Social Affairs
 Ecclesiastical Affairs and Public Works

Source : *Le Monde*, 20th December 1973 (WEU translation).

179. Communiqué issued by the Foreign Office, Bonn, on the establishment of diplomatic relations between the Federal Republic of Germany and the People's Republic of Bulgaria

21st December 1973

The Governments of the Federal Republic of Germany and of the People's Republic of Bulgaria, guided by the wish further to develop relations between their two countries, have decided to establish diplomatic relations as from today and to open embassies in Bonn and in Sofia.

They will shortly nominate their representatives with the rank of ambassador extraordinary and plenipotentiary.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 21st December 1973 (WEU translation).

180. Communiqué issued by the Foreign Office, Bonn, on the establishment of diplomatic relations between the Federal Republic of Germany and the People's Republic of Hungary

21st December 1973

The Governments of the Federal Republic of Germany and of the People's Republic of Hungary, guided by the wish further to develop relations between their countries in their mutual interest, have decided to establish diplomatic relations between their countries as from today and to open embassies.

Both sides will shortly nominate their ambassadors.

Source : Bulletin of the Press and Information Office of the Federal Government, 21st December 1973 (WEU translation).

181. Communiqué issued after the OAPEC ministerial meeting, Kuwait

25th December 1973

Meeting in Kuwait, the Arab Oil Ministers were addressed by His Excellency Sheikh Ahmed Zaki Yamani, Saudi Arabian Minister for Oil and Mining Resources, and His Excellency Belaid Abdesselam, Minister of Industry and Energy of the Algerian Republic. Referring to the results of their visits to certain western capitals, the two Ministers described their impressions and made proposals, taking account of the results and effects of their visits.

The Ministers present considered the real aim of the oil measures they had taken and which was to make international public opinion aware — without however bringing about an economic collapse which might affect one or more of the world's nations — of the injustice done to the Arab nation as a result of the occupation of its territories and the expulsion of an entire Arab people, the Palestinian people.

They again reaffirmed — as stated continuously since 17th October — that the measures taken should in no way affect friendly countries, thus drawing a very clear distinction between those who support the Arabs, those who support the enemy and those who remain neutral.

The Arab Ministers present noted the changes which had occurred in Japanese policy towards the Arab cause as demonstrated in several ways, including the visit by the Japanese Deputy Prime Minister to certain Arab countries. They also took account of Japan's difficult economic situation and decided to accord it special treatment, excluding it completely from the application of the general cut in output in order to protect the Japanese economy and in the hope

Mme Nathalie Lind
 Mlle Tove Nielsen
 MM. Erling Broendum
 Jacob Soerensen
 Kresten Damsgaard

Justice et affaires culturelles
 Education nationale
 Défense
 Intérieur et affaires sociales
 Cultes et travaux publics

Source : *Le Monde*, 20 décembre 1973.

179. Communiqué publié par le ministère des affaires étrangères, à Bonn, concernant l'établissement de relations diplomatiques entre la République Fédérale d'Allemagne et la République populaire de Bulgarie

21 décembre 1973

Les gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne et de la République populaire de Bulgarie, guidés par le désir de développer encore les relations entre leurs deux pays, sont convenus d'établir des relations diplomatiques à compter de ce jour et d'ouvrir des ambassades à Bonn et à Sofia.

Ils nommeront sous peu leurs représentants qui auront rang d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires.

Source : *Bulletin des Presse- und Informationsamts der Bundesregierung*, n° 167, 21 décembre 1973 (Traduction U.E.O.).

180. Communiqué publié par le ministère des affaires étrangères, à Bonn, concernant l'établissement de relations diplomatiques entre la République Fédérale d'Allemagne et la République populaire de Hongrie

21 décembre 1973

Les gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne et de la République populaire de Hongrie, guidés par le désir de développer encore les relations entre leurs pays dans leur intérêt mutuel, sont convenus d'établir, à compter de ce jour, des relations diplomatiques entre leurs pays et d'ouvrir des ambassades.

Les deux parties désigneront bientôt leurs ambassadeurs.

Source : *Bulletin des Presse- und Informationsamts der Bundesregierung*, n° 167, 21 décembre 1973 (Traduction U.E.O.).

181. Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres des pays membres de l'O.P.A.E.P. à Koweït

25 décembre 1973

Les ministres arabes du pétrole réunis à Koweït ont entendu les exposés faits par Son Excellence le Cheikh Ahmed Zaki Yamani, Ministre séoudien du pétrole et des ressources minières, et Son excellence Belaid Abdesselam, Ministre de l'industrie et de l'énergie de la République algérienne, et portant sur les résultats de leur visite à certaines capitales occidentales. Les deux ministres, après avoir fait état de leurs impressions, ont présenté des propositions tenant compte des résultats et des effets de leur visite.

Les ministres réunis ont pris en considération l'objectif réel visé par les mesures pétrolières qu'ils avaient arrêtées et qui consistait à faire prendre conscience à l'opinion internationale, sans pour autant permettre l'effondrement économique qui pourrait affecter un ou plusieurs peuples dans le monde, de la situation injuste faite à la Nation arabe par suite de l'occupation de ses territoires et de l'expulsion de tout un peuple arabe, le peuple palestinien.

Ils ont tenu à réaffirmer une fois de plus ce qu'ils n'ont cessé de déclarer depuis le 17 octobre à propos des mesures prises, lesquelles ne devaient en aucun cas affecter les pays amis, établissant ainsi une distinction très nette entre ceux qui soutiennent les Arabes, ceux qui accordent leur appui à l'ennemi et ceux qui observent une position neutre.

Les ministres arabes réunis ont pris note des changements intervenus dans la politique japonaise à l'égard de la cause arabe, changements apparus au travers de diverses manifestations, dont la visite effectuée par le Vice-président du Conseil des Ministres japonais à certains pays arabes, de même qu'ils ont tenu compte de la situation économique difficile du Japon et ont décidé de réserver un traitement spécial à ce pays en le soustrayant totalement à l'applica-

that the Japanese Government will appreciate this position and persevere in its fair and equitable attitude towards the Arab cause.

The Arab Ministers also considered Belgium's political stand. They decided not to apply the planned cut to its oil supplies and authorised the transit of its supplies through the Netherlands, provided there were full guarantees that all such oil would be delivered to Belgium. Furthermore, they decided to meet the real requirements of certain friendly countries even if such supplies raised their imports above the September 1973 level and provided Arab oil supplied to them was not diverted and did not replace oil from non-Arab sources.

In order to ensure the application of the abovementioned decisions, the Arab Ministers present decided to increase output in their respective countries by 10 % as compared with September output, the new cut in output thus being reduced from 25 % to 15 %.

They also decided not to apply the 5 % cut planned for January.

The Arab Ministers present noted with satisfaction the progressive trend emerging in American public opinion. Certain government circles are thus beginning to become aware of Arab problems and expansionist Israeli policy. This has been particularly clear in the objective and neutral positions towards the Arab-Israeli problem adopted by certain members of the American Senate and House of Representatives.

The Arab Oil Ministers hope that the desire of the American Government to help to find a peaceful and fair solution is a positive factor which will allow beneficial results to be achieved for all the nations of the world and for bilateral relations between the American nation and the Arab nations in particular. The embargo will be maintained for the United States and the Netherlands.

The Arab Ministers will meet in Tripoli in the Libyan Arab Republic on 14th February 1974 after the round of visits which the two Ministers representing them are to make, provided circumstances do not make it necessary to convene an earlier meeting.

Source: El Moudjahid, 27th December 1973 (WEU translation).

**182. Press conference by Mr. Kissinger,
United States Secretary of State, Washington**

27th December 1973

(Extract)

.....

In our relations with our friends in Europe, the year has been disappointing. It had been our intention, in what we called perhaps too rashly "the year of Europe", to affirm that the important measures in foreign policy were not confined to relations with adversaries, but that traditional friends could also seize the opportunities of the future. We intended in our various initiatives to lay to rest concerns about the possibilities of a condominium between the United States and, particularly, the Soviet Union. We attempted to emphasise that the very successes of the Atlantic Alliance had created a new situation which required a new act of vision, and we invited Europe and Japan to participate with us in this task of construction.

Now there have been many debates about whether the tactics by which this objective was pursued were always ideal, and there were many comments about this or that initiative. And, obviously, any senior official pursuing the policies of his government will always be convinced that the measures his administration took are correct, because otherwise he would not have taken them. But I do not believe that this is the key problem.

There is one principal problem in our relations with, especially, Europe at this moment that only the Europeans can answer. All the other criticisms can be relatively easily taken care of, and that question is: what is to be the shape of the emerging unified Europe? Is this Europe

tion de la mesure de réduction générale de la production, et ce, dans le souci de préserver l'économie japonaise et aussi dans l'espoir que le gouvernement japonais appréciera cette position et persévère dans son attitude juste et équitable à l'égard de la cause arabe.

Les ministres arabes ont également pris en considération la prise de position politique de la Belgique. Ils ont décidé de ne pas lui appliquer la réduction prévue à ses approvisionnements pétroliers et ont autorisé le transit du pétrole qui lui est destiné à travers la Hollande, sous réserve de recevoir toutes les garanties que ce pétrole parviendra dans sa totalité en Belgique. Par ailleurs, ils ont décidé d'assurer l'approvisionnement de certains pays amis à concurrence de leurs besoins effectifs en pétrole, même si ces approvisionnements devaient entraîner le dépassement du niveau de leurs importations du mois de septembre 1973, à la condition que le pétrole arabe qui leur parviendra ne soit pas détourné et ne se substitue pas au pétrole d'origine non arabe.

En vue d'assurer l'application des décisions susmentionnées, les ministres arabes réunis ont décidé l'augmentation de la production dans leurs pays respectifs dans la proportion de 10 % par rapport à la production de septembre, de manière que le nouveau pourcentage de réduction de la production soit ramené de 25 à 16 %.

Ils ont décidé de même de ne pas appliquer la réduction de 5 % prévue pour le mois de janvier.

Les ministres arabes réunis ont constaté avec satisfaction l'évolution progressive qui commence à se manifester au sein de l'opinion publique américaine. Ainsi certains milieux gouvernementaux commencent à se pénétrer de la réalité des problèmes arabes et de la politique expansionniste israélienne. Ceci est apparu tout particulièrement dans les prises de position objectives et neutres d'un certain nombre de membres du Sénat et de la Chambre des représentants américains vis-à-vis du problème arabo-israélien.

Les ministres arabes du pétrole espèrent que le désir du gouvernement américain de contribuer à la recherche d'une solution pacifique et juste, constitue effectivement un facteur positif qui permette d'aboutir à des résultats bénéfiques pour l'ensemble des peuples du monde et pour les relations bilatérales entre le peuple américain et les peuples arabes, en particulier. L'embargo sera maintenu pour les États-Unis et la Hollande.

Les ministres arabes se réuniront à Tripoli, en République arabe Libyenne, le 14 février 1974, après l'achèvement de la tournée que les deux ministres les représentant doivent effectuer dans la mesure où la situation n'exige pas une réunion avant cette date.

Source : El-Moudjahid, 27 décembre 1973.

**182. Conférence de presse tenue par
M. Kissinger, Secrétaire d'Etat américain, à
Washington**

27 décembre 1973

(Extrait)

.....

Dans nos relations avec nos amis européens, l'année a été décevante. Nous avons l'intention, en parlant peut-être trop imprudemment de « l'Année de l'Europe », de déclarer que les développements importants de notre politique étrangère ne se limitaient pas aux relations avec les adversaires, mais que nos amis traditionnels pouvaient aussi saisir les chances qu'ils offrent pour l'avenir. Par nos différentes initiatives, nous avons voulu apaiser les craintes au sujet de la possibilité d'un « condominium » exercé par les États-Unis et, en particulier, l'Union Soviétique. Nous avons essayé de mettre en évidence que le succès même de l'Alliance atlantique avait créé une situation nouvelle qui imposait un nouvel acte créateur et nous avons invité l'Europe et le Japon à participer avec nous à cette tâche constructive.

Il y a eu depuis bien des discussions pour savoir si les tactiques employées dans la poursuite de cet objectif avaient toujours été bonnes, et il y a eu beaucoup de commentaires sur l'une ou l'autre initiative. Bien sûr, tout haut fonctionnaire qui poursuit les politiques de son gouvernement sera toujours convaincu que les mesures adoptées par son administration sont correctes, car autrement il ne les aurait pas appliquées. Mais je ne crois pas que celui-ci soit le problème-clé.

Il y a un problème fondamental dans nos relations avec l'Europe en ce moment, auquel les Européens seuls peuvent répondre : Quelle doit être la forme de l'Europe unifiée qui surgit ? Cette Europe, doit-elle s'organiser sur la base d'une identité qui se définit en nous excluant,

to be organised on a basis which seeks its identity in exclusivity to our position, or at least in distance from the United States? Or is it prepared, while affirming its identity, to recognise that the opportunities of the future require Atlantic co-operation?

As far as the United States is concerned, we have given our answer. All of our proposals, however they were advanced, from the proposal of the Atlantic charter to the proposal of the common approach to energy, had one fundamental goal: to create a dialogue between ourselves and the Europeans in terms of the challenges that lay ahead of us and in terms of the common problems that needed to be solved.

That offer is still open. We believe that some progress was made in our recent talks in

Europe and we will continue both the work on the declarations with the European Community and with our NATO partners, as well as the work on the energy action group.

But the United States is not concerned with developing some legal formula or with a document that responds to a single initiative. The problem before us is whether the nations of the Atlantic area, as well as Japan, faced with self-evident problems that affect them all, can develop a common approach or whether they will consume themselves in the sort of rivalry that has destroyed other civilisations.

.....

Source : Europe Documents, No. 782, 8th January 1974.

ou tout au moins en s'éloignant de nous ? Ou bien est-elle prête, tout en affirmant son identité, à reconnaître que les chances d'avenir exigent une coopération atlantique ?

Quant à nous, nous avons donné déjà notre réponse. Toutes nos propositions, quelle que soit leur forme, de celle de « Charte atlantique » à celle sur une approche commune en matière d'énergie, avaient un but fondamental : créer un dialogue entre nous et les Européens dans le contexte des défis auxquels nous devons faire face et des problèmes que nous devons résoudre.

Cette offre reste valable. Nous croyons que quelques progrès ont été réalisés lors de nos

récents entretiens en Europe et nous poursuivrons aussi bien le travail sur la déclaration avec la Communauté européenne et avec nos partenaires de l'O.T.A.N. que celui sur le Groupe d'action pour l'énergie.

Mais les Etats-Unis ne recherchent pas l'élaboration d'une formule legaliste d'un document répondant à une initiative unilatérale. Le problème qui est devant nous est de savoir si les pays de la zone atlantique, ainsi que le Japon, confrontés à des problèmes évidents qui les concernent tous, peuvent développer une approche commune ou s'ils s'épuiseront dans cette sorte de rivalité qui a détruit d'autres civilisations.

.....

Source : Europe Documents, n° 782, 8 janvier 1974.



